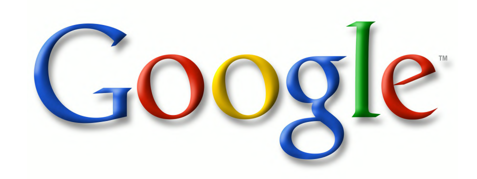






HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME ONZIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

FURNE, JOUVET ET Cie | PAGNERRE

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS | RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 18



HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME ONZIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

PAGNERRE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 18

FURNE ET Cie
LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

1869

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE PREMIER

CAMPAGNE DE 1794

La coalition tend à se dissoudre. — Pitt la ranime. — Objet de la guerre, pour le gouvernement anglais. — Débats sur la guerre dans le parlement anglais. — Suspension de l'*Habeas corpus*. — Redoublemen d'efforts de la part de Pitt. — Vacillations de la Prusse. — Traité de subsides. — Insurrection en Pologne. — Ouverture de la campagne dans le Nord. — Forces respectives. — L'empereur d'Autriche à Bruxelles. — La terreur monarchique. — Opérations militaires. — Les commissaires de la Convention dans le camp. — Saint-Just à l'armée. — Saint-Just et Levasseur. — Formation de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Jourdan en reçoit le commandement. — Discorde au camp des coalisés. — Robespierre considéré dans les Cours étrangères comme l'homme qui veut mettre un terme à la Terreur. — L'Autriche désire la paix; égoïsme de ses motifs. — Avantage remporté par le prince d'Orange sur Jourdan. — Siége de Charleroi. — Levasseur et Marescot. — Inflexibilité de Saint-Just. — Reddition de Charleroi. — Victoire de Fleurus. —

Coup d'œil sur toute la ligne des frontières. — La République victo rieuse aux Pyrénées, aux Alpes et sur le Rhin. — Bataille navale d 13 prairial (1er juin) 1794. — Note critique.

Pendant ce temps, la Révolution poursuivait au dehors le cours de ses prodiges militaires; et au nord, comme au midi, à l'est, comme à l'ouest, sur ses frontières et au delà, sur l'Océan même, partout enfin, elle faisait face à ses ennemis. Jamais peuple ne s'était montré capable d'efforts plus gigantesques. Pour la campagne de 1794 la France révolutionnaire, toute déchirée qu'elle était par la guerre civile, n'enfanta pas moins de treize armées formant un ensemble de près d'un million de soldats dont sept cent mille présents sous les armes[1].

Quant à son attitude, elle avait quelque chose de si in domptable, que ce fut dans les conseils des souverain un sujet de stupeur d'abord, et ensuite de désespoir[2].

La sourde mésintelligence qui régnait entre l'Autrich et la Prusse avait été cruellement envenimée par les dé sastres de la campagne de 1793, dont on vit le duc d Brunswick et Wurmser se renvoyer la responsabilité ave une aigreur qui, parmi les officiers de l'une et de l'autr armée, éclata bientôt en provocations scandaleuses et e duels[3]. Le duc était tombé dans un découragement profond, qu'il demanda un successeur, et fut remplac à la tête des troupes prussiennes, par le vieux maréch Mallendorf : événement qui vint assombrir d'une maniè étrange les perspectives de la coalition[4]. De leur côt les conseillers de l'empereur d'Autriche, Thugut, Lasc Colloredo, déploraient la guerre, qu'ils avaient si m

[1] Document des archives du ministère de la guerre, cité dans l'*H toire parlementaire*, t. XXXIII, p. 271 et 272.
[2] Voy. un peu plus loin.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 442-443
[4] *Annual Register*, vol. XXXVI, chap. I, p. 8.

dirigée[1]. La France leur apparaissait maintenant comme un immense nid de guerriers; ils s'étonnaient de cet infatigable enthousiasme qui ignorait l'impossible, s'exaltait jusqu'au délire devant la mort, et trouvait tout simple qu'on *décrétât la victoire*. Le génie des hommes qui, en France, conduisaient les affaires n'était pas pour l'Europe un moindre sujet d'épouvante; car les plus violents adversaires des membres du Comité de salut public, au dehors, étaient forcés de s'incliner devant leur haute intelligence et leur fier courage[2]. Adieu ces rêves d'invasion et de partage de nos provinces, si complaisamment caressés au début! Depuis que Lyon et Toulon avaient succombé, la seule invasion qui ne parût pas chimérique était celle... des Français en Allemagne[3]. Ce qui est certain, c'est que Thugut fit faire au Comité de salut public des ouvertures détournées, et qu'elles furent rejetées avec hauteur[4]. « Il faut la fermentation de la liberté aux Républiques, » avait dit Barère en pleine assemblée[5].

Pitt fut l'homme qui, dans cette crise, ranima et soutint la Coalition expirante. Il attisa autour de lui le feu des vieilles animosités nationales; il fit peur aux Anglais, tantôt de nos assignats, tantôt de nos principes; sa politique haineuse sut s'imposer à l'Espagne et à la Hollande, qui servaient ses froides fureurs sans en partager l'excès; il acheta par un subside annuel de 200,000 livres sterling la continuation de l'alliance armée du roi de Sardaigne[6];

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 455.

[2] On peut voir, à cet égard, les très-remarquables aveux de leurs ennemis, dans les Mémoires du prince de Hardenberg, t. II, p. 511. — L'*Annual Register*, vol. XXXVI, chap. I, p. 3, dit en propres termes : « Their most determined adversaries could not forbear admiring the courage and capacity of those who were at the head of that nation. »

[3] Le mot *chimérique* appliqué à l'invasion de la France, en 1794, est du prince de Hardenberg lui-même, t. II, p. 455.

[4] *Ibid.*

[5] Séance du 22 janvier 1794.

[6] Le début de Canning, à la Chambre des Communes d'Angleterre, eut

contre les puissances neutres, la Suède, le Danemark, l Suisse, pour les asservir à son parti-pris d'affamer l France, il employa tour à tour la violence et la menace[1] enfin, il trouva moyen, comme on va le voir, de reteni les armées allemandes sur les champs de bataille qu'elle avaient arrosés déjà de tant de sang.

Et tout cela, dans quel but? A la question, éternell ment reproduite par l'Opposition : *What is the object* (*the war*, jamais le ministre et ses partisans ne répond rent d'une manière uniforme. Selon Burke, l'objet de guerre était la restauration de l'ancienne monarchie e France; selon M. Canning et M. Jenkinson, c'était destruction du parti Jacobin[2]; selon Pitt, c'était quelqu fois l'un, quelquefois l'autre, ou bien, l'objet de la guer était simplement de conquérir la paix[3]. Un jour q l'Opposition pressait le ministère de s'expliquer sur (point avec précision, Canning, perdant patience, s'écri « Mais, en vérité, ces messieurs parlent de l'*objet* de guerre comme si c'était une chose matérielle, qu'on p prendre dans sa main, placer sur la table, tourner, r tourner, examiner en ouvrant bien les yeux. Cela étan je me déclare, quant à moi, incapable de les sati faire[4]. »

L'embarras venait de l'impossibilité d'avouer décer ment qu'après avoir mis le feu au monde sous prétexte sauver d'une irruption nouvelle de barbarie la religion, morale, la justice, l'humanité, on ne poursuivait en r

lieu à l'occasion des débats que provoqua dans le Parlement cette ques d'un subside à accorder au roi de Sardaigne. Voy. Robert Bell, *The lif Canning*, p. 103.

[1] C'est ce que Fox lui reprocha sur le ton de l'indignation la plus hémente dans les débats sur la guerre, janvier 1794. Voy. *Parlian tary History*, vol. XXX, p. 1273.

[2] Robert Bell, *The life of Canning*, p. 108.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 109.

lité à travers l'embrasement général que l'accroissement de la puissance anglaise, par la destruction de notre marine, la ruine de notre commerce, et l'anéantissement définitif de notre système colonial, tant aux Antilles que dans les Indes. Pudeur ou hypocrisie, cette réserve est chose dont on est presque tenté de savoir gré à Pitt, quand on songe avec quelle insolence la Russie et la Prusse, pendant ce temps, se partageaient les lambeaux de la Pologne, et que les Autrichiens ne se faisaient nul scrupule de prendre possession de Condé et de Valenciennes, *au nom de l'Empereur*[1].

Les débats qui, en Angleterre, signalèrent, au mois de janvier 1794, l'ouverture de la session, méritent d'arrêter un moment nos regards.

Le discours de la Couronne contenait ce passage caractéristique :

« Nous sommes engagés dans une lutte, du succès de laquelle dépendent le maintien de notre Constitution, le maintien des lois, le salut de la religion, et la sécurité de toute société civile[2]. »

De son côté, Pitt, dans le cours de la discussion, déclara que le principal but de la guerre était la destruction du système adopté par les Français, système, dit-il, « incompatible avec l'ordre général de la société et l'existence de tout gouvernement régulier[3]. »

Dans la Chambre des Communes, lord Mornington alla plus loin. Après avoir tracé de la Révolution française un épouvantable et calomnieux tableau, il affirma « qu'il ne fallait entendre à aucune proposition de paix,

[1] L'indignation de Fox, à ce sujet, honorera éternellement sa mémoire. Voy. plus loin.

[2] *The King speech on the opening the session.* Voy. *Parliamentary History*, vol. XXX, p. 1046.

[3] *Ibid.*, p. 1278.

tant qu'il existerait en France un gouvernement Jaco bin[1]. »

Cette fois, les explications étaient précises, sinon com plètes.

Ainsi, à en juger par les motifs qu'on avouait, il im portait que des trésors immenses fussent engloutis e que l'Europe ruisselât de sang, parce que les idées po litiques des Jacobins et le mode de gouvernement étabI en France ne se trouvaient pas être du goût de M. Pitt

Mais que devenait alors le principe, tant de fois pro clamé par lui-même[2], qu'un pays n'a pas le droit de s mêler du gouvernement intérieur d'un autre pays?

Le ministre avait une étrange façon d'éluder ce di lemme : c'était de prétendre qu'en France il n'y avai pas, à proprement parler, de gouvernement. Or voici e quels termes lord Lansdown, dans la Chambre des lords faisait justice de cette argumentation misérable : « Ah il n'y a pas de gouvernement en France? Demandez a général Wurmser! Demandez au duc de Brunswick et a roi de Prusse! Demandez à lord Hood et à sir Gilbe Elliot! Demandez aux royalistes de la Vendée! Demande aux Espagnols en fuite!... Non, il n'est pas vrai qu cette guerre soit née de la nécessité de repousser un agression injuste : ce qu'on veut, c'est prescrire des loi à une nation indépendante[3]. »

On mettait en avant les grands mots de civilisation, d justice, etc... M. Courtenay, dans la Chambre des Com munes, déchira le voile d'une main violente. Mettan à nu sans détour le côté hypocrite de la Coalition: « Est ce que l'Empereur, dit-il, ne s'est pas emparé de Cond

[1] Voy. en quels termes Fox releva cette phrase. *Parliamentary His tory*, vol. XXV, p. 1252.

[2] *The life of Canning*, p. 109.

[3] *Debate in the Lords on the address of thanks*. Voy. *Parliamen tary History*, vol. XXX, p. 1083.

et de Valenciennes, comme d'une propriété à lui ? Est-ce que cet acte, si contraire à ses déclarations solennelles, n'a pas excité l'indignation de tout émigré généreux? Est-ce que l'abbé de Maury lui-même, à Rome, n'a pas dit, en présence d'un cercle nombreux : « Ne souffrons pas le partage de la France. Celui de la Pologne est sous nos yeux. Pour conserver notre pays, faisons-nous plutôt Jacobins[1] ? »

Fox ne fut pas moins véhément : « Si la haine du vice, dit-il, était une juste cause de guerre entre nations, avec lequel de nos présents alliés serions-nous donc en paix, juste ciel? En Pologne, on foule aux pieds la liberté ; le despotisme a saisi dans ses serres cette belle portion de la création, et voilà que les malheureux habitants sont réduits à la condition qui pèse sur les autres esclaves de leurs nouveaux maîtres; que dis-je? On ajoute ici l'insulte à la cruauté, et l'on force les victimes à célébrer par un *Te Deum* la douceur de leur destinée!... Rappellerai-je les démarches du gouvernement anglais et ses menaces pour contraindre la Suisse, le Danemark et la Suède à rompre tout commerce avec la France : infraction scandaleuse aux droits des Neutres? O honte! ô souillure ineffaçable imprimée au nom anglais! Vraiment, quand j'examine la politique adoptée aujourd'hui par les diverses Cours, quand je regarde l'infâme conduite de la Russie et de la Prusse à l'égard de la Pologne, je tremble, je l'avoue, pour le sort de l'Europe[2]. »

Vaines protestations! Dans la Chambre des Communes, la noble politique de Fox n'eut que 29 voix, contre 277 accordées à son rival; et, dans la Chambre des lords, les conclusions du discours de la Couronne

[1] *Debate in the Commons on the address of thanks.* Voy. *Parliamentary History*, vol. XXX, p. 1107.
[2] *Ibid.*, p. 1272 et 1273.

passèrent à une majorité de 97 voix contre 12[1]. Ces douze hommes, — une place leur est due dans l'histoire de la France et dans celle de l'humanité, — furent les ducs de Norfolk et de Bedford ; le marquis de Lansdown; les comtes de Derby, de Lauderdale, de Cholmondely, de Guilford, d'Albemarle et d'Egmont ; lord Saint-John, lord Chadworth, et enfin le comte Stanhope[2], de tous les amis de la Révolution française au dehors, le plus ardent et le plus infatigable.

Il ne faut pas croire, au reste, que l'opposition de Fox, de Stanhope, de Shéridan, manquât d'appui parmi le peuple. Lorsque le roi était allé ouvrir la session, des rassemblements fort animés s'étaient formés autour de sa voiture, réclamant le renvoi de Pitt, les provisions à bon marché, et criant : « Pas de guerre ! » Quelques-uns assurent qu'on cria : « Pas de roi[3] ! » Le gouffre financier creusé par cette guerre dévorante s'élargissait en effet de jour en jour; le peuple, désespéré, pliait sous le poids des taxes ; et le mécontentement revêtit bientôt des formes si alarmantes, que Pitt, décidé à ne reculer devant rien, proposa la suspension de l'*Habeas corpus*. Il aurait proposé de fermer la Chambre des Communes et d'en jeter les clefs dans la Tamise, que l'étonnement n'aurait pas été plus profond, l'émotion plus vive[4]. Pour comble, il exigeait une décision immédiate. « Je ne suis pas sanguinaire, s'écria Shéridan hors de lui ; mais je ne serais pas fâché que le ministre qui conseille à Sa Majesté de presser à ce point l'adoption d'un bill de cette importance perdît sa tête sur l'échafaud[5]. » Le bill fut emporté presque de haute lutte, mais non sans provo-

[1] *Parliamentary History*, vol. XXX, p. 1287.
[2] *Ibid.*, p. 1085.
[3] Robert Bell, *The life of Canning*, p. 116.
[4] *Ibid.*, p. 117.
[5] *Parliamentary History*, vol. XXXI, p. 517.

quer des protestations brûlantes. Stanhope motiva la sienne de la manière suivante : « Parce que j'abhorre l'idée d'établir dans ce pays un système dangereux et inconstitutionnel de *lettres de cachet*[1]. »

Et quel argument Pitt mettait-il en avant, pour renverser de la sorte le grand palladium des libertés anglaises ? La nécessité ! Lui qui jamais n'avait admis l'empire de la nécessité, quand il s'était agi de juger les actes violents auxquels une situation sans exemple poussa la Révolution française !

Quoi qu'il en soit, la continuation de la guerre ainsi résolue, le gouvernement anglais y apporta une singulière vigueur. Les forces de mer qui, à l'origine des hostilités, n'étaient que de treize vaisseaux de ligne et trente frégates, avaient été portées, depuis, à quatre-vingts vaisseaux de ligne et cent frégates, ce qui formait, en y comprenant les vaisseaux armés au service du public, un ensemble de plus de trois cents voiles[2] : on redoubla d'efforts. Pitt appela la France *une nation armée*, et obtint du Parlement que les forces employées dans la marine britannique fussent augmentées jusqu'à quatre-vingt-cinq mille hommes et celles de terre jusqu'à soixante mille[3]. En même temps, il combattait avec succès auprès de l'empereur d'Autriche l'influence de Thugut, porté à la paix[4].

En conséquence, un tacticien renommé, le baron de Mack, ayant été mis à la tête de l'état-major autrichien, la question d'un nouveau plan de campagne, plus décisif que les précédents, fut vivement agitée, à Bruxelles d'abord, puis à Londres. S'emparer de Landrecies, au centre

[1] *Parliamentary History*, vol. XXXI, p. 603.
[2] Déclaration du secrétaire d'État Dundas. — *Ibid.*, vol. XXX, p. 1247.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 470.
[4] *Ibid.*, p. 472.

de la ligne française, marcher ensuite directement sur Paris par Guise et Laon, et, pour assurer le flanc droit de l'armée envahissante, inonder la Flandre maritime, seul moyen péremptoire d'empêcher les Français de tourner la masse des assaillants, tel était le plan que Mack proposa[1].

Mais le moment était mal choisi pour une invasion, quand la France entière était debout l'épée au poing, ce qui fit dire à Rivarol, alors à Bruxelles : « Les Coalisés sont toujours en retard d'une idée, d'une année et d'une armée[2]. »

D'ailleurs, le zèle de la Prusse était loin de répondre à celui de ses alliés. Le monarque prussien commençait à être horriblement fatigué d'une lutte où il voyait tomber et disparaître, comme en un gouffre béant, tout son or et ses armées. Sa pensée fixe désormais était d'être indemnisé des frais de la guerre par la cour de Vienne[3]; et, les refus de celle-ci l'irritant, le Comité de salut public conçut l'espoir de le détacher de la Coalition. Quelle ne fut pas la surprise des habitants de Francfort, lorsqu'un beau jour ils virent entrer en triomphe, s'étalant dans un magnifique carrosse qui avait servi à Louis XVI et sur les quatre panneaux duquel était peint, en guise d'écusson, un bonnet rouge[4], les trois commissaires du Comité de salut public, Ochet, Paris et Fittermann ! Ils venaient s'aboucher avec le général Kalkreuth, sous prétexte de traiter d'un échange de prisonniers ; mais la réception officielle qui leur fut faite éveilla d'étranges doutes. Mal accueillis par la population, ils obtinrent, au contraire, de toutes les autorités les plus grands

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 478.
[2] *Ibid.*, p. 479.
[3] Voy. le détail des négociations entamées à ce sujet dans les Mémoires du prince de Hardenberg, qui y eut un rôle.
[4] *Annual Register*, vol. XXXVI, ch. I, p. 9.

times; que, de leur côté, l'Angleterre et la Hollande s'engageaient à payer au roi de Prusse un subside mensuel de 50,000 livres sterling jusqu'à la fin de la guerre, et, immédiatement, une somme de 300,000 livres sterling, sans préjudice de 100,000 livres sterling à lui fournir lors de la rentrée des troupes prussiennes dans leur territoire [1]. Les signataires étaient lord Malmesbury, Haugwitz et Fagel [2].

Mais, pendant que l'Angleterre s'épuisait en efforts pour empêcher la Coalition de se dissoudre, un événement inattendu venait rejeter le roi de Prusse dans ses incertitudes. Le 23 mars, Kosciusko était entré à Cracovie; puis, marchant au-devant des Russes, il les avait battus à Raslawice. Le 27 avril, Varsovie se soulève, chasse l'Étranger. La Pologne était en pleine insurrection.

Telle se présentait la situation générale, lorsque la campagne de 1794 s'ouvrit dans les Pays-Bas, principal théâtre de la guerre.

Les Autrichiens, Anglais, Hanovriens et Hollandais, au nombre de cent cinquante mille hommes, s'étendaient depuis la Meuse jusqu'à la mer, et occupaient trois de nos places fortes, Clairfayt, à la droite, tenant la Flandre occidentale avec vingt-cinq mille hommes.

Depuis la Meuse jusqu'à la Moselle, vingt mille soldats, sous les ordres de Beaulieu, couvraient le pays de Liége, de Namur et de Luxembourg.

Soixante-cinq mille Prussiens étaient cantonnés sur la rive gauche du Rhin, autour de Mayence.

Enfin, cinquante-cinq mille combattants, Allemands et émigrés, tenaient la rive droite du Rhin, de Manheim à Bâle, sous les ordres du duc de Saxe-Teschen.

[1] *Copies of the treaty with Prussia and Convention with Holland, april* 28. Voy. *Parliamentary History*, vol. XXXI, p. 433-437.
[2] *Ibid.*

A ces trois cent quinze mille hommes, les Français avaient à opposer :

1° L'armée du Nord, forte de cent cinquante mille hommes, commandée par Pichegru, et campée sur divers points, de Maubeuge à Dunkerque;

2° L'armée des Ardennes, de trente mille hommes, commandée par le général Charbonnier[1], et répandue depuis Givet jusqu'à Sédan;

3° L'armée de la Moselle, de quarante-quatre mille combattants, d'abord aux ordres de Hoche et ensuite aux ordres de Jourdan; elle occupait le terrain compris entre Longwy et Bliescastel.

4° L'armée du Rhin, sous le général Michaud, forte d'environ soixante mille hommes, et qui, ayant sa gauche à Kaiserslautern, son centre sur la ligne de Spirebach, prolongeait sa droite sur Huningue.

D'où il résulte que, contre trois cent quinze mille hommes, la République n'avait à en mettre en ligne que deux cent quatre-vingt-quatre mille; à quoi il faut ajouter que les Français étaient en majeure partie des troupes de nouvelle levée, et que leur cavalerie était disproportionnée à celle de l'ennemi[2].

Mais ce qui manquait aux alliés, c'était l'accord. L'égoïsme de l'Autriche, qui ne songeait qu'à ses intérêts particuliers, eut à combattre la roideur anglaise. L'idée de servir sous Clairfayt avait paru choquante au duc d'York : il refusa net. Des altercations violentes s'élevèrent, et tout ce qu'on put obtenir du duc fut qu'il servirait sous l'Empereur, si celui-ci venait prendre le com-

[1] Placé lui-même sous les ordres de Pichegru.

[2] L'exactitude de ce tableau ne saurait être mise en doute. Nous le tirons d'un manuscrit inédit du maréchal Jourdan, qui est en notre possession. Le maréchal dit en propres termes : « On a répété si souvent que les Français durent à la seule supériorité du nombre les brillants et solides succès de cette campagne, qu'il n'est pas inutile de faire remarquer que cet avantage, au contraire, était du côté des alliés. »

mandement en personne[1]. Il fallut donc que l'Empereur quittât sa résidence, son inauguration comme duc de Brabant offrant du reste un prétexte plausible[2]. Le 15 germinal (4 avril), il était à Bruxelles. Une étrange ordonnance l'y avait précédé : « Quiconque sera convaincu de conspiration tendant à propager le système français sera mis à mort[3]. » En quoi la Terreur monarchique le cédait-elle ici à la Terreur révolutionnaire?

Les armées se mirent en mouvement. Le 28 germinal (17 avril), l'ennemi repousse les divisions du centre de l'armée du Nord, et le prince d'Orange investit Landrecies. Pour secourir cette place, Pichegru envoie le général Chapuy avec la division de Cambray, pendant que lui-même tente une diversion sur Courtray. Chapuy rencontre le duc d'York devant les redoutes de Troisville, éprouve un sanglant revers, et meurt sur le champ de bataille[4]. Plus heureux dans la Flandre occidentale, Pichegru bat Clairfayt près de Mouscron et s'empare de Menin. Il y avait dans cette ville un corps d'émigrés : par un coup d'audace qui fut fort admiré, ils se firent jour l'épée à la main[5], prouvant ainsi qu'en France la bravoure est de tous les partis.

La prise de Menin fut compensée, pour les alliés, par celle de Landrecies, qui eut lieu le même jour, 11 floréal (30 avril). Landrecies ouvrit ses portes à l'ennemi, après un bombardement de cinquante heures, qui ne laissait plus que des ruines. Et il ne tint pas aux habitants que ces ruines ne leur servissent de tombeau. « Ils opposè-

[1] *Annual Register*, vol. XXXVI, chap. I, p. 12-13.

[2] *Ibid.*, p. 13.

[3] Voy. le texte de cette ordonnance dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 521.

[4] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan. — Les auteurs du *Tableau historique* des guerres de la Révolution disent que Chapuy fut fait prisonnier.

[5] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 17.

rent à la trahison et à la lâcheté d'une garnison de huit mille hommes une bravoure et une fidélité républicaines que les femmes partagèrent, et qui seules auraient sauvé la place, si leur énergie n'eût été enchaînée par cette indigne troupe, punie aujourd'hui de son crime par une captivité que le témoignage d'une bonne conscience n'adoucit point et que le remords doit rendre plus pénible[1]. »

Le moment que Mack avait attendu avec tant d'impatience était donc arrivé : la Coalition occupait le point d'où, selon lui, le mouvement d'invasion devait s'accomplir : il demanda l'exécution de son plan. Mais dans ce plan, comme on l'a vu, entrait l'inondation de la Flandre maritime ; et c'est à quoi les habitants s'opposèrent, préférant un débordement de républicains, et, en outre, secrètement excités, dit-on, par Clairfayt, auquel la réputation de Mack portait ombrage[2].

Pichegru avait échoué au centre, et réussi à la gauche : il en conclut qu'il devait s'attacher à agir sur les ailes. Cela revenait à vouloir envelopper une armée immense, une armée qui ne comptait pas moins de cent cinquante mille hommes : tentative hasardeuse à l'excès ! Et c'est ce dont Pichegru aurait fait, peut-être, la fatale expérience, si le généralissime autrichien, le prince de Cobourg, eût suivi sa première idée, qui était de marcher rapidement sur Courtray, avec cent vingt mille hommes, de se placer entre les frontières de France et Pichegru, et de le forcer à combattre dans une position d'où il n'aurait pu se retirer, s'il eût été battu ; auquel cas, la masse des alliés revenant sur l'armée des Ardennes, qui opérait à la droite, l'eût infailliblement écrasée[3]. Heureusement, le prince de Cobourg, chan-

[1] Rapport de Carnot. Voy. *Moniteur* du 4 vendémiaire an II.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 529.
[3] Telle est l'opinion d'un juge expert en ces matières, celle du ma-

geant d'avis, se mit à distribuer ses forces entre tous les points menacés, comme si son rôle eût été de garder la défensive. Tandis qu'il restait lui-même à Landrecies, il envoya le duc d'York à Tournay, au secours de Clairfayt, et donna ordre au prince d'Orange d'aller renforcer le prince de Kaunitz qui, vers la Sambre, tenait tête à l'armée des Ardennes[1].

Cependant Clairfayt, après avoir passé la Lys et s'être réuni au général Harmeslein, s'avançait sur Courtray, s'emparait du faubourg de Bruges, et coupait la communication avec Menin, en occupant le village de Wevelghem. Le général Souham, parti de Courtray, pour une expédition que le mouvement des Autrichiens contraria, revint sur ses pas précipitamment, rejoignit Vandamme dans Courtray, et, détachant Macdonald et Malbranck sur Menin pour y franchir la Lys et tourner Clairfayt, il se tint prêt à l'attaquer de front. L'engagement eut lieu le 22 floréal (16 mai). Depuis la chaussée de Bruges jusqu'à celle de Menin, le front des Autrichiens était couvert par sept batteries, qui foudroyaient les deux seuls débouchés par où les Français pussent opérer leur sortie, sans compter que les tirailleurs ennemis se trouvaient embusqués dans les maisons des deux faubourgs, dans les blés, dans les colzas, jusque sous les moulins[2]. L'intrépide impétuosité des républicains surmonta tous ces obstacles. Deux fois repoussés, ils reviennent au combat, et, à la troisième charge, enfoncent à la baïonnette l'aile gauche de l'ennemi. Il était alors dix heures du soir. Clairfayt, profitant de l'obscurité, se retira sur Thielt[3].

réchal Jourdan, dont nous n'avons presque fait que copier les expressions.

[1] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.

[2] *Tableau historique des guerres de la Révolution*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIII, p. 289.

[3] *Ibid.*

C'est alors qu'à l'état-major autrichien, Mack proposa ce qui fut appelé *Plan de destruction*[1]. Les alliés pouvant disposer de quatre-vingt-dix mille hommes, il s'agissait de couper la gauche de l'armée française de Lille et des frontières, et de la contraindre à combattre ayant la mer du Nord à dos. En conséquence, le 26 floréal (15 mai) l'Empereur et le prince de Cobourg portent le quartier général à Tournay[2].

Pichegru, alors en tournée à son aile droite, du côté de la Sambre, avait laissé ses troupes dans les positions que voici : la division Souham était à Menin, la division Moreau à Courtray, la division Bonnaud à Sainghien ; des détachements occupaient Lannoy, Leers, Waterloo, Tourcoing, Lincelles, Werwick et Mouscron.

Quant aux alliés, leurs principales forces campaient à Lamain et Marquain. Le général Clairfayt était à Thielt et le prince Charles à Saint-Amant.

Souham et Moreau, jugeant par les préparatifs de l'ennemi qu'une attaque est imminente, se rapprochent de Lille, tandis que l'armée ennemie se met en mouvement.

A la suite de divers engagements, les alliés se trouvèrent établis, le 28 floréal (17 mai) entre les corps de Souham et Moreau, et la frontière ; mais leurs troupes étaient tellement disséminées, qu'il n'y avait pas lieu à de grandes alarmes[3].

Toutefois, il importait de prévenir la réunion des colonnes ennemies. C'est pourquoi, dès le 29 floréal (18 mai), les généraux français prirent l'offensive.

Moreau, avec environ huit mille hommes, marche à la rencontre de Clairfayt, qui en commandait vingt-cinq mille, et engage hardiment le combat. Les républicains

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 533.
[2] *Ibid.*
[3] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.

déployèrent une valeur qui n'eut d'égale que l'habileté de leur général. Le nombre l'emporta néanmoins; et Moreau se retira sur Bousbeck, où il sut se maintenir[1].

Pendant ce temps, Souham, ayant sous ses ordres quarante-cinq mille combattants, dispersait, à Tourcoing, la colonne du général Otto; et Bonnaud, qui n'avait laissé que des détachements en présence du prince Charles, courait attaquer, dans Lannoy et Roubaix, le duc d'York. Celui-ci croyait les Français retenus dans Lille par l'archiduc: il s'étonne de les voir sur ses derrières, tient bon cependant, mais, informé bientôt de l'approche de Souham, et craignant d'être enveloppé, donne le signal de la retraite[2]. Elle dégénéra en déroute, tant la fougue des républicains devint irrésistible! Une prodigieuse quantité de blessés et de morts, quinze cents prisonniers, soixante canons, chevaux de selle, chevaux d'artillerie, bagages, caissons, deux drapeaux et deux étendards, tel fut, pour les Français, le prix de la victoire, et, pour l'ennemi, le fruit des savantes combinaisons de Mack[3]. Le duc d'York courut risque d'être pris : la vitesse de son cheval et une centaine de Hessois qui tiraillaient à l'arrière-garde le sauvèrent[4].

Pichegru, arrivé le lendemain, ne reprit pourtant son mouvement offensif que quatre jours après. Il voulait investir Tournay, en l'attaquant par le côté de la Flandre; mais il trouva les alliés occupant le terrain sous Tournay, depuis Marquain jusqu'à l'Escaut. De quelques attaques d'avant-postes l'extrême ardeur des républicains fi

[1] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.

[2] *Ibid.*

[3] On lit dans l'*Annual Register*, vol. XXXVI, ch. I, p. 20 : « The precis loss of the allies in the battle which was fought near Tourcoing was nev satisfactorily ascertained; but it must have been very great. The Britis troops alone lost a thousand men, besides a considerable train of artil lery. »

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*

sortir une bataille terrible. Commencée au soleil levant, elle dura tout un jour. L'empereur d'Autriche, qui resta à cheval pendant douze heures, ne cessait de parcourir les rangs, criant à ses soldats fatigués : « Courage! courage! » Le village de Pont-à-Chin, pris par les Français, fut repris par le duc d'York. La nuit seule mit fin au carnage. Il était immense. Vingt mille hommes, dit-on, furent mis hors de combat, sans qu'aucune des deux armées eût perdu un pouce de terrain[1].

Des combats non moins meurtriers et tout aussi peu décisifs se livraient pendant ce temps sur la Sambre. Là étaient les représentants du peuple Levasseur, Guyton de Morveau, Goupilleau (de Fontenay), Saint-Just et Lebas.

Inutile de dire que l'influence dominante était celle de Saint-Just, et qu'il l'exerça, selon son habitude, de manière à faire trembler les violateurs de la discipline, les lâches et les traîtres. Dans une lettre par laquelle lui et Lebas appelaient Joseph le Bon à Cambrai « pour y surveiller les manœuvres de l'aristocratie en faveur de l'ennemi, » on lit cette phrase caractéristique : « Nous t'invitons à annoncer dans Cambrai une résolution inébranlable de ne laisser aucun crime contre la Révolution impuni. Que le tribunal soit civil et militaire; qu'il mette dans la ville *et dans l'armée* le redoutable aspect de la Révolution[2]. » De pareilles allures ne pouvaient pas être du goût des généraux, sur qui pesait plus particulièrement la volonté de fer de Saint-Just[3]. Ils frémis-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 538 et 539.

[2] *Lettres de Joseph le Bon à sa femme*, avec une préface historique par son fils Émile le Bon, p. 31.

[3] Levasseur, dans ses *Mémoires*, t. II, dit en passant la « *prétendue* volonté de fer de Saint-Just. » Mais les témoignages abondent qui contredisent sur ce point l'appréciation de Levasseur, qu'un sentiment dont il ne se rendait peut-être pas bien compte poussait à nier la prépondérance de son collègue.

saient d'avoir à subir, eux gens d'épée, l'ascendant de ce fier jeune homme qui n'avait jamais porté l'épaulette. La part qu'il accordait dans les succès militaires à la spontanéité, à l'amour de la République et à l'enthousiasme, les irritait, parce qu'elle paraissait rabaisser la science des camps. Mais ils étouffaient leurs murmures. Lui, les devinait, et s'en inquiétait peu. Dès son arrivée, il avait pris, de concert avec Lebas, un arrêté qui chassait les femmes de mauvaise vie. Le mécontentement fut extrême parmi les officiers et les soldats; mais malheur à qui eût désobéi! Un soldat qui avait gardé sa maîtresse au delà du terme fixé, et l'avait, de sa personne, reconduite à Guise, paya cette bravade de sa tête[1].

En revanche, il ne s'épargnait pas lui-même, pratiquant ce qu'il prescrivait aux autres, et partageant tous les travaux, tous les périls de l'armée. Son courage, du reste, ne tenait en rien à l'ardeur du tempérament; c'était un courage froid et réfléchi, très-différent de celui qui portait Levasseur à chercher des dangers inutiles, et qui, en certaine occasion, lui attira de la part de Kléber, auquel il semblait reprocher de s'attarder loin du feu, cette réponse dédaigneuse, et, dans la bouche d'un tel guerrier, foudroyante : « Est-ce que vous croyez que nous avons peur[2]? » Pas un coup de fusil ne se tirai que Levasseur ne brûlât d'être de la partie; et, pou peu qu'on hésitât à servir son impatience, où quelqu

[1] *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XXXIII, p. 309.
C'est cet acte d'excessive sévérité militaire, renouvelé de Frédéric I qui a servi de point de départ aux déclamations des historiens militaire dont un appelle Saint-Just ce *commissaire-tigre*. On n'a jamais appe *tigre*, que nous sachions, le grand Frédéric, qui, en fait de discipline, montra au moins aussi inflexible que Saint-Just.

[2] Levasseur raconte lui-même la scène dans ses *Mémoires*, t. II, ch. xi sans paraître comprendre qu'elle accuse ce qu'il y avait quelquefois d'I peu puéril dans sa bravoure, très-réelle d'ailleurs, et assez semblable celle de Merlin (de Thionville).

frivolité se mêlait à l'héroïsme, il s'en étonnait. « Est-ce que l'odeur de la poudre t'incommode? » demanda-t-il un jour à Saint-Just, qui refusait d'aller courir à sa suite une aventure sans but. Là-dessus, il donne de l'éperon à son cheval, arrive où il croit qu'il y a danger, et reçoit du général qui commandait là cet avis décisif : « Il n'y a rien à faire ici. » C'était précisément ce que lui avait dit Saint-Just[1].

Une circonstance à rapporter, parce qu'elle montre que le cœur de ces révolutionnaires si terribles n'était pas fermé aux émotions de l'amitié, c'est celle que Levasseur raconte en ces termes.

« Le lendemain, Saint-Just vint dans ma chambre... Pendant que j'écrivais, il aperçut ma carabine, s'en empara et s'amusa à en examiner la batterie : elle était chargée, le coup partit, la balle passa près de moi et alla percer mon porte-manteau, qui était sur une chaise, à cinq ou six pas. Je me levai aussitôt. Le fusil était tombé des mains de Saint-Just ; il pâlit, chancela et tomba dans mes bras. Il me dit ensuite d'un ton pénétré : « Ah ! Levasseur, si je t'avais tué ! — Tu m'aurais joué un vilain tour ; si je dois mourir, que ce soit au moins d'une main ennemie[2]. »

L'homme qui, à l'idée qu'il aurait pu involontairement tuer un ami, pâlissait et chancelait, était le même auquel, près de Strasbourg, un grenadier avait dit, après

[1] Cela résulte du récit de Levasseur lui-même. Voy. ses *Mémoires*, t. II, ch. XIV, p. 253.

[2] *Mémoires* de Levasseur, t. II, ch. XIV, p. 254. — Il est tout à fait ridicule de supposer qu'en racontant cette anecdote Levasseur ait voulu donner à entendre que le bruit d'une arme à feu suffisait pour alarmer Saint-Just. Comment un homme que sa présence presque continuelle à l'armée et dans les combats avait familiarisé au bruit du canon aurait-il pu s'émouvoir de si peu ? D'ailleurs, les circonstances du récit et le péril couru par Levasseur expliquent de reste l'émotion de Saint-Just, émotion qui l'honore et trahit un côté peu connu de sa nature, le côté tendre.

l'enlèvement d'une redoute: « F..., nous sommes contents de toi, citoyen représentant ; ton plumet n'a pas remué un brin ; nous avions l'œil sur toi. Tu es un bon b...; mais avoue qu'il faisait chaud à cette redoute[1]. »

Reprenons le récit des opérations militaires. Le général Charbonnier, commandant de l'armée des Ardennes, avait une première fois, pressé qu'il était par les sommations de Saint-Just, passé la Sambre et balayé le pays d'entre Sambre et Meuse; mais il n'avait pu se maintenir sur la rive gauche. Des renforts du centre étant arrivés, il effectua un second passage, le 22 floréal (11 mai), et fut de nouveau rejeté sur l'autre rive. Ces deux échecs ne faisant qu'animer Saint-Just, Charbonnier, qu'il domine, franchit une troisième fois la rivière, le 1er prairial (20 mai), et forme l'investissement de Charleroi. Mais le prince d'Orange et le comte de Kaunitz, marchant à la rencontre des Français, les forcent à repasser encore la Sambre. Un quatrième passage eut lieu, et le siége de Charleroi venait d'être repris, lorsque le 15 prairial (3 juin), une bataille où les républicains perdirent deux mille hommes les mit dans la nécessité d'abandonner leurs positions[2].

Ainsi, à la droite de la grande armée du Nord, comme à la gauche, le sang coulait par torrents depuis un mois, sans résultat définitif. On ne peut prévoir quel eût été la suite d'une lutte à ce point acharnée, si Carnot, cet homme d'un génie si pénétrant et si sûr, n'eût, au moment décisif, appelé des renforts sur le théâtre où le sort de la France était en suspens. Effrayé de la perte de Landrecies, et résolu à frapper un grand coup du côté

[1] M. Édouard Fleury, dans son *Étude sur Saint-Just*, t. II, p. 257, a raison de rappeler ce fait, mais non comme réponse à Levasseur, auquel M. Édouard Fleury attribue injustement, selon nous, l'intention de calomnier le courage de Saint-Just.

[2] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.

de la Sambre, il envoie l'ordre au général Michaud de faire passer seize mille hommes de l'armée du Rhin à celle de la Moselle, et prescrit à Jourdan, nommé au commandement de la dernière en remplacement de Hoche, de marcher sur Liége et Namur[1].

La bataille du 1er prairial (3 juin) était à peine livrée, qu'on vit paraître les têtes de colonnes des quarante-neuf mille hommes qu'amenait Jourdan. Ces quarante-neuf mille hommes, réunis à deux divisions du Nord, et à l'armée des Ardennes, composée aussi de deux divisions, formèrent une armée distincte, qu'on appela de Sambre-et-Meuse. Les Commissaires de la Convention mirent ces troupes sous un seul commandement, celui de Jourdan[2]. Leur ensemble s'élevait à environ quatre-vingt mille hommes, ayant à leur suite cent trente bouches à feu, dont quarante-huit d'artillerie légère. Marceau commandait l'aile droite; Kléber, l'aile gauche[3].

Une pareille augmentation de forces eût assuré aux Français un avantage considérable, s'il n'eût été balancé en partie par le débarquement de dix mille Anglais à Ostende, et par l'arrivée du général Beaulieu, à Namur. Toutefois les Français conservaient une supériorité d'environ trente mille hommes entre la Meuse et la mer[4].

D'un autre côté, la discorde était au camp des Coalisés. L'Angleterre et la Hollande demandaient que les Prussiens, au lieu d'agir dans la Lorraine et l'Alsace, se portassent en hâte sur la Sambre, au secours de la Belgique.

C'est ce qu'elles ne purent jamais obtenir. Vainement le marquis de Cornwalis, lord Malmesbury et l'amiral Kinckel insistèrent-ils avec force, disant que les deux

[1] *Mémoires du maréchal Jourdan.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

puissances maritimes ne payaient pas des subsides pour que leurs auxiliaires soudoyés n'en fissent qu'à leur tête : le maréchal Mallendorf répondait que le meilleur moyen de protéger la Belgique était d'attaquer en flanc la Lorraine et l'Alsace; que le traité de la Haye stipulait expressément, en faveur de la Prusse, le droit d'avoir un général prussien à la tête des soldats prussiens, et n'accordait nullement à l'Angleterre et à la Hollande l'exorbitant privilége de disposer à leur gré des forces d'un grand peuple[1]. L'aigreur s'en mêla; on en vint aux récriminations mutuelles, et rien ne fut décidé.

Si du moins l'Angleterre et la Hollande eussent trouvé dans l'empereur d'Autriche un appui sincère! Mais non : bien convaincu, depuis son voyage, que les provinces belges nourrissaient une haine profonde à l'égard de l'Autriche, l'empereur était secrètement résigné à les abandonner; et son retour subit à Vienne le prouva. La mort du vieux prince de Kaunitz, arrivée sur ces entrefaites, fortifia le parti de la paix, à Vienne, en rendant Thugut l'arbitre unique des affaires. Mais, — et ceci est très-digne de remarque, — ce qui, plus que toute autre chose, contribua à faire naître ces dispositions pacifiques, qui déjouaient la politique de Pitt, ce fut la persuasion, répandue au dehors, que Robespierre était « disposé à mettre un terme aux excès révolutionnaires et au règne de la Terreur. » Tels sont les propres termes qu'emploie le prince de Hardenberg[2]. Le décret qui proclamait

[1] Les rédacteurs du traité de la Haye, par le vague des dispositions convenues, avaient laissé la porte ouverte à toutes ces difficultés. Voici en effet ce que disait le traité : « The said army shall be employed, *accor-* « *ding to a concert* on military points between his Britannic Majesty, « his Prussian Majesty, and their high Mightinesses the States general of « the united Provinces, wherever it shall be judged to be most suitable « to the interests of the maritime powers. » Voy. *Parliamentary History* vol. XXXI, p. 433-434. — Art. 1st. of the *treaty with Prussia and convention with Holland.*

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* t. III, p. 10.

l'existence de l'Être suprême avait beaucoup frappé l'Europe, comme révélant dans celui qui l'avait provoqué l'intention de fonder quelque chose de durable[1]. On croyait savoir, en outre, que Robespierre s'alarmait de l'ascendant des généraux victorieux ; et en cela les Cours étrangères étaient bien informées. « Le soir d'une nouvelle de victoire apportée par un courrier, racontent Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barère, Robespierre parlait de trahisons prochaines. Il nous paraissait poursuivi par les victoires comme par des furies[2]. » A part l'exagération manifeste de la forme, il y a du vrai dans ces paroles. Où les Cours étrangères se trompaient, c'était dans l'idée qu'elles se faisaient de l'énorme pouvoir de Robespierre, l'intérieur des Comités restant couvert d'un voile qui ne se déchira que plus tard.

Quoi qu'il en soit, une fois amenée à regarder la paix comme possible, l'Autriche la désirait, et d'autant plus vivement, que ses préoccupations commençaient à se tourner vers la Pologne; car la Russie, pour empêcher que sa part de la proie lui fût enlevée, avait songé à s'assurer un nouveau complice et fait briller aux yeux de la cour de Vienne la perspective d'un autre partage dans lequel le lot des Autrichiens se composerait des palatinats de Chelm, Lublin, Sandomir et Cracovie[3]. Voilà les gens qui prétendaient défendre, contre la Révolution française, la cause de la religion, de la justice et de l'humanité!

La présence de Jourdan sur la Sambre ne s'annonça pas d'abord sous d'heureux auspices. Informé que le prince de Cobourg avait tiré des renforts de sa gauche

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 11.

[2] *Réponse des membres des anciens comités aux imputations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre*, note 6. *Bibl. hist. de la Rév.*, — 1097-8-9. (*British Museum.*)

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 15.

pour secourir la ville d'Ypres que Pichegru assiégeait, Jourdan passe une fois encore la rivière et court avec toutes ses forces investir Charleroi. Le prince d'Orange ayant marché à la rencontre des Français, le combat s'engage. Jourdan fait charger une colonne qui s'avançait par deux régiments de cavalerie, sous les ordres du général Dubois. La colonne ennemie est culbutée, perd sept pièces de canon, et laisse entre nos mains six cents prisonniers. Jourdan croit tenir la victoire, lorsqu'il apprend tout à coup que le général Lefebvre, ayant consommé ses munitions, a été obligé de battre en retraite, ce qui a permis à Beaulieu de pénétrer entre Marceau et Championnet, forcés ainsi de reculer à leur tour. Ce mouvement décidait du sort de la journée, en ce sens du moins que les alliés purent rester en possession pendant vingt-quatre heures du terrain qu'avaient occupé les Français. Cet avantage fut le seul que l'ennemi retira du combat du 28 prairial (16 juin), la perte étant d'environ trois mille hommes de part et d'autre, et les Français emmenant sept pièces de canon, outre six cents prisonniers[1]. Mais ce qui fut un semblant de défaite eût été une victoire, sans l'imprévoyance des officiers chargés de veiller à l'approvisionnement des parcs. Saint-Just, irrité, parlait de les faire fusiller à l'instant. Jourdan eut beaucoup de peine à l'apaiser, et n'y parvint qu'en prenant l'engagement de vaincre[2]. Au reste, cette tentative eut cela de bon qu'elle contribua à la prise d'Ypres, qui, le lendemain même, capitula entre les mains du général Moreau[3].

Clairfayt n'était plus en état de protéger les villes flamandes entre Gand et la mer. Bruges, le 6 messidor (24 juin), reconnut la souveraineté de la République, à

[1] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

la grande satisfaction des habitants, qui détestaient l'Autriche; et, quelques jours après, Tournay, que le duc d'York se vit contraint d'abandonner, reçut les Français avec des transports de joie[1].

Un événement considérable avait eu lieu dans le court intervalle qui sépara ces deux conquêtes[2].

Immédiatement après le combat du 28 prairial (16 juin), Jourdan avait fait venir en hâte de Maubeuge les munitions nécessaires, et, dès le surlendemain, se portant de nouveau au delà de la Sambre, il reprit ses anciennes positions.

La garnison de Charleroi avait déjà comblé un quart des tranchées, brûlé gabions et fascines. Les travaux furent poussés avec cette audace qu'on a remarquée dans tous les siéges dirigés par Marescot. Un fait montrera quelle confiance animait ce hardi soldat. « Au siége de Charleroi, raconte Levasseur, Marescot, qui commandait le génie, était monté sur une rosse. Je lui offris de lui prêter mon cheval, ajoutant : « Si nous prenons Charle-« roi, je vous prierai de l'accepter. — Alors, il est à moi, » répondit Marescot ; et il était si persuadé de ce qu'il disait, qu'il ne me le rendit pas[3]. » Sous l'œil de Saint-Just, d'ailleurs, manquer à son devoir, c'était jouer sa tête. Un officier d'artillerie, coupable de négligence dans la construction d'une batterie, fut, par l'ordre du proconsul, fusillé dans la tranchée. Saint-Just cédait quelquefois cependant; mais, dans ce cas, il fallait que l'événement vînt prouver qu'il avait eu tort. C'est ainsi

[1] *Annual Register*, 1794, vol. XXXVI, ch. I, p. 25-26.

[2] On a de la fameuse bataille de Fleurus divers récits dont les détails sont loin de s'accorder. Le récit de la bataille par celui-là même qui la gagna étant sous nos yeux et n'ayant jamais vu le jour, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de l'adopter en l'abrégeant. Nous indiquerons en note tout ce qui ne sera pas emprunté au manuscrit du maréchal.

[3] *Mémoires* de Levasseur, t. II, ch. XIV, p. 241.

que, Jourdan ayant refusé d'envoyer au secours de Pichegru des troupes qu'il jugeait plus utiles devant Charleroi : « Eh bien, dit Saint-Just, soit; mais, si Pichegru es battu, votre tête tombe. »

Le 7 messidor (25 juin), le commandant de Charlero écrivit que, n'étant pas secouru, il demandait à entrer en arrangement. Les généraux voulaient qu'on entamâ la négociation, représentant que l'ennemi s'avançait à grands pas, et qu'il était d'une extrême importance d'être maître de la place, au moment d'une bataille, peut-être décisive. Saint-Just, qui appréciait mieux que les généraux l'effet de cette attitude superbe dont la politique romaine avait tiré tant de fruit, se contenta de dire « Il faut que la ville se rende à discrétion. » Et la vill se rendit[1].

Le prince de Cobourg, à qui l'on avait présenté comm une victoire complète l'avantage insignifiant remporté l 28 prairial, fut fort étonné d'apprendre que Jourda avait, dès le surlendemain, repassé la Sambre, et sent qu'il devait porter ses principales forces contre l'armé qui menaçait le plus directement ses communications Laissant donc au duc d'York le soin d'appuyer Clairfayt qui était toujours à Thielt, il conduisit le restant de sc troupes à Nivelles, où il fit sa jonction avec le princ d'Orange. Le 7 messidor (25 juin), il se rapprocha d l'armée française. Il était suivi de quatre-vingt mill

[1] Ainsi le résultat donna raison à Saint-Just contre les généraux. Jourda qui ne peut s'empêcher de le constater, n'en blâme pas moins la pr somption de Saint-Just. Ce qu'il appelle ici présomption nous eût (donné sans doute, de la part d'un homme d'épée, comme une preuve pénétration et eût pris le nom de coup d'œil. Ceci est un exemple, ent mille, de cet esprit de corps qui a porté presque tous les historiens mi taires de la Révolution à atténuer systématiquement, ou, quelquefois mên à nier la part glorieuse qu'eurent, dans nos triomphes, le génie du Com de salut public et l'énergie des représentants en mission.

combattants. Jourdan n'avait en ligne que soixante-seize mille hommes[1].

Au delà de la ville de Charleroi, située sur la Sambre, une suite de positions, imparfaitement liées entre elles, décrivent un demi-cercle d'environ dix lieues d'étendue, dont les extrémités s'appuient à la rivière.

Voici comment l'armée française fut distribuée le long de cette ligne retranchée.

A la gauche, une brigade aux ordres du général Daurier, fut postée en avant de Landelies, derrière Fontaine-l'Évêque ; la division du général Montaigu occupa Trazégnies, et celle de Kléber se plaça en avant du moulin de Jumel et du village de Courcelles.

A la droite, les troupes que commandait Marceau défendaient les postes de Baulet, Wanfercée et Velaine.

Au centre étaient les généraux Lefebvre, Championnet et Morlot : le premier un peu en arrière, et sur la gauche de ce village de Fleurus qui a donné son nom à quatre batailles mémorables[2] ; le second, au delà d'Heppignies, et le troisième, en avant de Gosselies.

Le prince d'Orange et le général Latour firent face à notre gauche ; l'archiduc Charles et le général Beaulieu à notre droite ; le comte de Kaunitz et le général Kosdanowich à notre centre.

Le 8 messidor (26 juin), l'action s'engagea dès le point du jour. Tandis que le prince d'Orange marchait contre Daurier, le général Latour, passant le Piéton, ruisseau qui traverse le champ de bataille, se dirigea vers le château de Trazégnies, dont il se rendit maître, à

[1] Et non cent mille, comme l'ont avancé quelques auteurs. — Nous ferons observer ici que, dans le manuscrit sous nos yeux, il n'est pas de chiffre qui ne soit appuyé sur des *états de situation* officiels.

[2] Entre Gonzalès de Cordoue et le bâtard de Mansfeld, en 1622 ; — entre le duc de Luxembourg et le prince de Waldeck, en 1690 ; — entre Jourdan et le prince de Cobourg, en 1794 ; — entre Napoléon et Blücher, en 1815 : — cette dernière bataille, plus connue sous le nom de *Ligny*.

la suite d'un combat opiniâtre. La première ligne déboucha; mais, à peine formée, elle est chargée par la cavalerie française et recule. Reportant aussitôt en avant son infanterie, Montaigu reprend sa première position, contre laquelle le général Latour se hâte d'appeler sa réserve. La position de Montaigu étant très-exposée, Jourdan avait prévu qu'il lui serait difficile de s'y maintenir, et lui avait donné pour instructions, s'il était pressé trop vivement, d'effectuer sa retraite, partie sur le général Daurier, partie sur Marchienne, pour défendre le passage de la Sambre. C'est ce qui eut lieu. Renonçant à une lutte inégale, Montaigu traverse le bois de Monceaux, envoie une brigade au général Daurier, se retire avec l'autre sur Marchienne, fait reployer les pontons, et place sur la rive droite de la Sambre des batteries chargées de répondre à celles que Latour, après s'être avancé sur la Cense de Judonsart, établit sur la hauteur de Saint-Fiacre.

Pendant ce temps, le prince d'Orange, ayant repoussé les avant-postes français de Fontaine-l'Évêque, cherchait à culbuter Daurier, qui couvrait les hauteurs de Lernes. Inutiles efforts! Ses attaques furent repoussées, ses troupes écrasées par la mitraille, et, la brigade envoyée par Montaigu arrivant, il eut si peur d'être attaqué à son tour avec succès, qu'il se replia sur Forchies, au lieu de déboucher sur Rus, comme il en avait l'intention, pour se lier au général Latour, lequel, en s'avançant sur Jundonsart sans être soutenu, courait risque d'être enveloppé. En effet, Kléber, d'après les instructions du général en chef, fait occuper l'abbaye de Sart par deux bataillons d'infanterie, et le pont de Roux par une division de gendarmerie appuyée de quatre compagnies de grenadiers; il détache en même temps Bernadotte sur Baymont, et, avec trois bataillons, deux escadrons, quelques pièces d'artillerie, se porte plus à

gauche, à la tête du bois. Bientôt l'artillerie française fait taire la batterie qui tirait sur Marchienne; Bernadotte attaque la droite des ennemis ; Duhem tourne leur gauche. Il fallut que Latour, pressé de toutes parts, se retirât précipitamment sur Forchies, d'où il continua sa retraite avec le prince d'Orange sur Haine-Saint-Paul, pendant que Montaigu, renforcé de quelques troupes de la division de Kléber, se portait en avant et reprenait sa position de Trazégnies.

Sur la droite, l'aspect des choses était moins favorable. Beaulieu avait emporté Wanfercée, Velaine et Baulet : il s'avance contre les retranchements du bois de Copiaux, les tourne, et force les troupes de Marceau à se reployer sur le village de Lambusart, poste contigu à la Sambre, et nécessaire appui de notre extrême droite. La cavalerie française fit mal son devoir : elle recula devant celle de l'ennemi ; mais celle-ci, voulant pousser jusqu'à l'infanterie, fut reçue la baïonnette en avant et repoussée. Les escadrons français, ralliés à la gauche de Lambusart, firent reculer à leur tour ceux que Beaulieu avait lancés pour tourner le village, et le feu des redoutes foudroya ceux qui tentèrent d'en approcher. Malheureusement, le prince Charles arrivait : il avait chassé les avant-postes de Lefebvre et put opérer sa jonction avec Beaulieu. Que la droite de notre armée fût tournée par Lambusart, c'en était fait. Jourdan, attentif au danger, appelle en toute hâte au secours de Lefebvre et de Marceau la cavalerie aux ordres du général Dubois et la réserve placée à Ransart sous le commandement du général Hatry. Mais, avant que ces renforts paraissent, Beaulieu attaque de nouveau le village de Lambusart. Vainement Marceau déploie-t-il une valeur héroïque; ses troupes, accablées par des forces supérieures et vivement chargées par la cavalerie, se retirent en désordre de l'autre côté de la Sambre, à l'exception de quelques bataillons qui, se serrant autour de

leur général, se maintiennent dans les haies. L'arrivée de trois bataillons de la division Lefebvre et de trois autres appartenant à celle de Hatry permit à Marceau de rétablir le combat. Dans l'impuissance de pénétrer plus avant, Beaulieu laisse dans Lambusart quelques bataillons soutenus d'une forte réserve, et, par un mouvement sur sa droite, se réunit avec le surplus de ses troupes à une colonne qui, débouchant de Fleurus, attaquait le camp retranché, défendu, à droite de Wagné, par les divisions Lefebvre et Hatry. Là le combat fut terrible. Ne pouvant tourner les retranchements, Beaulieu les aborde de front. Trois fois ses troupes arrivent jusqu'à portée de pistolet; trois fois la mitraille et la mousqueterie jonchent la terre de morts. Aussitôt que l'ennemi tournait le dos, il était chargé en queue par les escadrons qui débouchaient des lignes, au moyen des passages qu'on y avait ménagés. L'artillerie tirait, de part et d'autre, avec tant de vivacité, que, les baraques du camp et les blés venant à s'enflammer, on se battit dans une plaine en feu. Beaulieu dut faire replier ses colonnes; et, Lefebvre s'étant alors porté rapidement sur Lambusart avec la 80e demi-brigade, tandis que Marceau s'avançait contre le bois à droite de ce village, l'ennemi essaya, mais en vain, de résister à cette attaque combinée. Peu de temps après, le général Mayer, qui avait rassemblé les troupes rejetées au delà de la Sambre, arriva, et l'aile droite reprit la position qu'elle occupait avant la bataille.

Au centre, pendant ce temps, le général Kosdanowich et le comte de Kaunitz bornaient leurs efforts à une vive canonnade, précédée de quelques engagements d'avant-postes et d'une tentative infructueuse pour emporter les retranchements défendus par Championnet. Ce fut à quatre heures du soir seulement que le comte de Kaunitz, renforcé d'une partie de la réserve, renouvela son attaque. La division Championnet, bien retranchée, appuyée

à une forte redoute, et soutenue par la réserve de cavalerie et quatre compagnies d'artillerie légère, ne pouvait être dépostée. Cependant, Championnet ordonne la retraite, trompé qu'il était par un faux avis annonçant que Lefebvre avait été forcé d'abandonner son camp retranché. Déjà la grande redoute était désarmée, déjà les troupes françaises sortaient d'Heppignies, lorsque Jourdan accourt avec six bataillons et huit escadrons de la division Kléber. Il détrompe Championnet, lui ordonne de reprendre le terrain abandonné, fait rentrer l'artillerie dans la redoute, et dispose en colonne serrée à la droite du village l'infanterie venue avec lui. Championnet, impatient de réparer sa faute, se précipite sur les bataillons ennemis qui ont pénétré dans les jardins, dans les haies, et les chasse. D'un autre côté, les lignes qui s'avançaient entre Heppignies et Wagné sont foudroyées par le feu de l'artillerie. Jourdan, témoin de la confusion qui y règne, ordonne au général Dubois de les charger, et Dubois part au galop avec les premiers régiments qui se trouvent sous sa main. La première ligne des Autrichiens fut culbutée ; mais pour cette charge, exécutée avec plus d'audace que de talent, la cavalerie française s'était ébranlée en désordre; de sorte que la cavalerie des alliés, fondant à son tour sur nos escadrons épars, les força de reculer et reprit les pièces que l'ennemi avait perdues. Il était alors sept heures du soir.

Le prince de Cobourg avait vu toutes ses attaques repoussées : il donna le signal de la retraite. Il avait commis une faute capitale en essayant d'envelopper la position demi-circulaire des Français, au lieu de concentrer ses forces sur un seul point d'attaque. La perte des républicains s'éleva, en tués et blessés, à environ cinq mille hommes; celle des alliés fut évaluée au double.

Dans la soirée et le lendemain, la cavalerie française ramassa plus de trois mille traînards[1].

Tel fut le résultat de cette journée : elle décidait du sort de la campagne, et la nouvelle qui s'en répandit causa dans toute l'Europe une sensation immense.

Des historiens ont avancé que le prince de Cobourg ignora la reddition de Charleroi jusqu'à quatre heures du soir, et n'ordonna la retraite qu'en apprenant cette reddition, attendu que la bataille devenait ainsi sans objet. Dans le manuscrit sous nos yeux, Jourdan répond en ces termes : « D'abord, le prince de Cobourg, instruit par ses avant-postes que les batteries de siége avaient cessé de tirer depuis la veille à dix heures du matin, a dû présumer que le commandant avait capitulé. Ensuite, s'il est vrai qu'il ait appris la reddition de la place à quatre heures du soir, on se demande pourquoi il prolongea le combat jusqu'à sept. D'ailleurs, à qui persuadera-t-on que, si le général ennemi eût touché à la victoire, il se fût retiré par la seule raison que Charleroi avait ouvert ses portes? Certes, il avait à remplir un objet bien plus important que celui de sauver une bicoque; il s'agissait de battre l'armée qui prenait la Flandre à revers, et s'il eût été en son pouvoir de la rejeter au delà de la Sambre, il n'en eût pas laissé échapper l'occasion. »

On sait que ce fut à la bataille de Fleurus qu'on fit usage, pour la première fois, d'un aérostat, au moyen duquel, dit-on, le général français fut instruit de tous les mouvements de l'ennemi. Jourdan écrit, à ce sujet : « Quant au ballon, il fut si peu utile que, depuis, on n'en a plus fait usage. » De son côté, Levasseur dit :

[1] Ce récit de la bataille de Fleurus n'est, nous le répétons, qu'une reproduction presque textuelle de celui qui, dans le manuscrit du maréchal Jourdan, forme le ch. IV du premier volume. Nous l'avons donné sans en rien retrancher d'essentiel, parce que c'est un document de grande valeur, et tout nouveau pour l'histoire militaire de la Révolution.

« Guyton de Morveau, un des plus grands chimistes de l'Europe, était venu à l'armée pour essayer l'effet d'un aérostat. Il monta dans la nacelle avec un officier nommé Lomet. Beaucoup d'historiens militaires n'ont pas daigné le nommer, comme si l'aérostat était de l'invention de Jourdan ! Est-ce parce que Guyton de Morveau était un conventionnel[1] ? »

Ce n'était pas sur les frontières du Nord seulement que la République triomphait.

Aux Pyrénées orientales, les Espagnols, commandés par La Union depuis la mort du brave Ricardos, furent chassés par Dugommier de leur camp du Boulou[2], et, après avoir perdu quinze cents prisonniers, cent quarante pièces de canon, huit cents mulets et des effets de campement pour vingt mille hommes, se virent rejetés au delà des montagnes.

Aux Pyrénées occidentales, la vallée de Bastan, assaillie par les trois principaux passages qui y donnent accès, fut enlevée[3].

Aux Alpes, les Français, sous la conduite du général Baguelone, s'emparèrent des trois redoutes du mont Valaisan, de celles du Petit-Saint-Bernard[4], et occupèrent le poste important de la Tuile[5].

Du côté de Nice, grâce à des manœuvres habiles suivies de pressantes attaques, Dumerbion, secondé par Masséna et par le nouveau général de brigade Bonaparte, força les Piémontais à abandonner Saorgio, et à se replier, d'abord sur le col de Tende[6], puis à Limone, au delà de la grande chaîne. Si bien que, vers le commencement

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. II, ch. xv, p. 247.
[2] 11 floréal (30 avril).
[3] 15 prairial (3 juin).
[4] 6 floréal (25 avril).
[5] 7 floréal (26 avril).
[6] 6-21 floréal (25 avril — 10 mai).

de mai, la République était victorieuse sur toute la chaîne des Alpes.

Avant de se mesurer à Fleurus, Beaulieu et Jourdan s'étaient déjà rencontrés à Arlon, poste auquel les Autrichiens attachaient beaucoup d'importance comme coupant ou facilitant les communications entre Luxembourg et les Pays-Bas. Jourdan était alors à la tête de l'armée de la Moselle.

L'action, commencée le 28 germinal (17 avril), mais suspendue par la nuit, fut reprise le lendemain avec un redoublement de vigueur, et se dénoua par une charge à la baïonnette qui mit les Autrichiens en fuite. Arlon tomba au pouvoir de l'armée de la Moselle; et, quelques jours après, celle du Rhin, sous le commandement du général Michaud, remportait, près de Kirweiler, entre Landau et Neustadt, un avantage qui coûta aux ennemis huit cents hommes, tués ou blessés[1].

Sur mer, pendant ce temps, la valeur républicaine se déployait, sinon avec autant de succès, du moins avec autant d'éclat.

Vers la fin du mois de mai, une quantité considérable de grains et de denrées coloniales était attendue d'Amérique, et le gouvernement anglais, qui ne négligeait rien pour affamer la France, guettait le convoi. A le sauver, il y avait, de la part du Comité de salut public, nécessité suprême. En conséquence, ordre est envoyé au contre-amiral Villaret-Joyeuse, qui commandait, à Brest, une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne[2], de sortir du port et de se porter à la rencontre du convoi. Ses instructions lui enjoignaient de croiser à la hauteur des îles de Corves et de Flores, et d'éviter un engagement, s'il était possible[3]. Mais Jean-Bon Saint-André, qui était embarqué

1 4 floréal (23 avril).

2 *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794.

3 Voy. la *Biographie universelle*, art. VILLARET-JOYEUSE.

sur le vaisseau amiral, où il représentait la Convention, insista pour la bataille. Du reste, quoique nos équipages se composassent en partie de paysans qui n'avaient jamais vu la mer, ils demandaient à grands cris le combat; et leur joie fut extrême lorsque, le 9 prairial (28 mai), ils aperçurent la flotte anglaise. Elle se composait, comme la nôtre, de vingt-six vaisseaux de ligne, sous le commandement de l'amiral Howe[1]. Les forces étaient donc à peu près égales.

La journée du 9 prairial se passa en manœuvres. Mais un vaisseau français, le *Révolutionnaire*, ayant diminué de voiles à l'apparition de l'ennemi, soit impatience d'en venir aux mains, soit tout autre motif, demeura sous le vent, à l'arrière de la flotte, et si fort exposé, qu'à l'entrée de la nuit il se trouva engagé par les vaisseaux anglais le *Bellérophon*, le *Leviathan* et l'*Audacious*, sans compter qu'il eut à subir le feu éloigné de trois autres vaisseaux ennemis, le *Russel*, le *Marlborough* et le *Thunderer*[2]. Sa défense fut héroïque, et, quoique désemparé, il parvint à échapper à l'ennemi; si bien que, rencontré, le lendemain, par le vaisseau français l'*Audacieux*, il fut pris à la remorque et conduit à Rochefort[3]. Il avait mis le *Bellérophon* hors d'état de continuer la lutte, et à tel point maltraité l' *Audacious*, que ce dernier fut obligé de regagner Plymouth[4].

Le départ de l'*Audacious* et du *Révolutionnaire* ne changeait rien au rapport numérique des deux flottes, et cependant la flotte française s'en trouvait affaiblie, le *Révolutionnaire* étant un vaisseau de cent dix canons, et

[1] Voy. les noms de ces vaisseaux dans l'ouvrage de William James, *the Naval History of Great Britain, from* 1793 *to* 1820.

[2] *James's Naval History*, t. I, p. 189.

[3] Le vaisseau qui secourut le *Révolutionnaire*, portant le même nom qu'un de ceux qu'il avait combattus, il en résulta beaucoup de confusion dans les rapports.

[4] Voy. *James's Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 191.

l'*Audacious* un vaisseau de soixante-quatorze seulement[1].

Les deux armées demeurèrent en observation toute la nuit. Suivant les auteurs de l'ouvrage intitulé *Victoires et Conquêtes*, la flotte française avait hissé des fanaux à tous ses mâts d'artimon, et l'ennemi en cela ne fit que l'imiter[2]. Suivant William James, au contraire, seuls les vaisseaux anglais portaient une lumière[3]. Ce qui est certain, c'est que, de part et d'autre, il y avait impatience fiévreuse de se mesurer.

Le 10 prairial (29 mai), la position du vent, que Villaret-Joyeuse voulait conserver, l'ayant forcé de virer de bord par la contre-marche, l'amiral Howe manœuvra d'après cette nouvelle disposition. Villaret fait alors signal à son avant-garde de serrer l'ennemi au feu et de commencer le combat. Le *Montagnard*, vaisseau de tête, envoie sa première volée vers dix heures du matin, et l'engagement ne tarde pas à devenir très-vif. L'avant-garde ennemie, forcée de plier, vire sur son arrière-garde et se porte sur celle de la flotte française. D'après le rapport officiel de Jean-Bon Saint-André, si deux de nos vaisseaux, l'*Indomptable* et le *Tyrannicide*, se trouvèrent alors entourés de forces supérieures, la faute en fut au retard apporté dans l'exécution des ordres de l'amiral. Quoi qu'il en soit, les deux vaisseaux compromis étaient déjà désemparés : Villaret donne le signal de virer de bord pour se porter à la queue. Mais le vaisseau de tête ne bouge pas et arrête le mouvement de toute la ligne. Villaret prend alors son parti hardiment ; il vire de bord le premier, ordonnant à la flotte de le suivre, et de prendre la ligne [illegible] vitesse sans observer de rang. Tous les vaisseaux sui[illegible] un seul excepté. Cette manœuvre, exécutée avec

[1] [illegible] remarque est de l'historien anglais. *Naval History of Great* [illegible] vol. I, p. 203.

[2] [illegible]., vol. III, p. 15.

[3] *[illegible]d.*, vol. I, p. 191.

une célérité et une précision remarquables, eut un plein succès : l'*Indomptable* et le *Tyrannicide* furent dégagés, et l'ennemi dut s'éloigner en tenant le vent[1]. Il était sept heures du soir, et l'action avait commencé à dix heures du matin. Une brume épaisse s'étant élevée sépara les deux flottes, qu'elle mit pendant deux jours dans l'impossibilité de rien entreprendre[2].

Dans cet intervalle, la flotte française fut rejointe par le *Trente-un-mai* et par trois vaisseaux de ligne qu'amena le contre-amiral Nielly, savoir : le *Trajan*, le *Téméraire* et le *Sans-Pareil*. Villaret profita de la circonstance pour renvoyer, en le faisant escorter par le *Mont-Blanc*, l'*Indomptable*, qui ne pouvait plus tenir la mer. On se rappelle que l'*Audacieux* avait reconduit le *Révolutionnaire* à Rochefort. La flotte française restait donc composée de vingt-six vaisseaux de ligne[3]. Tel était l'état des choses, lorsque se leva ce soleil du 13 prairial (1er juin) qui allait éclairer le plus furieux combat qu'ait jamais vu l'Océan. Entre neuf heures un quart et neuf heures et demie, l'avant-garde française ouvrit son feu sur l'avant-garde anglaise, et, au bout d'un quart d'heure, le feu devint général. Bientôt, la *Montagne*, montée par Villaret-Joyeuse et Jean-Bon Saint-André, se trouva aux prises avec la *Reine-Charlotte*, que montait l'amiral Howe. Une fausse

[1] *Naval History of Great Britain*. Voy. aussi la biographie de Villaret-Joyeuse, par Hennequin, évidemment composée sur des pièces fournies par un homme de la profession, et, peut-être, par Villaret lui-même.

Voici en quels termes William James, vol. I, p. 197, rend justice à la manœuvre en question :

« The French admiral, finding his signal not obeyed, wore out of the « line, and, as gallantly as judiciously, led his own fleet on the starboard « tack to the rescue of his two disabled ships. Nor could Lord Howe pre- « vent the complete success of the well designed and, as acknowledged by « many in the British fleets, prettily executed manœuvre. »

[2] *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794.

[3] *James's Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 206, 207.

manœuvre du *Jacobin*, matelot d'arrière[1] de l'amiral rançais, en mettant à découvert la *Montagne*, permit à Howe de couper la ligne derrière ce dernier vaisseau et de le battre par la hanche du vent. D'autres vaisseaux avaient suivi le mouvement de l'amiral Howe : la situation de la *Montagne* devint terrible, et n'eut d'égale que l'intrépidité de son équipage. Villaret est renversé de son banc de quart, qui saute en éclats ; il se relève sans se déconcerter, et fait rétablir le banc de quart[2]. Un nommé Cordier reçoit un boulet qui lui brise en esquilles le tibia ; il demande, il obtient qu'on le comprime avec un ceinturon d'épée, et reste à son poste[3]. Un jeune homme, Bouvet de Cressé, voyant des caisses remplies de cartouches s'enflammer sur la dunette, et tuer en éclatant la moitié des timoniers, court au milieu de la confusion, et quoique couvert de blessures, mettre le feu à la caronade de trente-six à tribord[4]. Le capitaine Bazire, ayant les deux cuisses emportées, dit au chirurgien qui le pansait : « Dites au représentant du peuple que le seul vœu que je forme en mourant, c'est le triomphe de la République[5]. »

Pendant ce temps, au centre et à l'arrière-garde, les autres vaisseaux français se battaient avec un acharnement sans exemple. Ils avaient arboré cette devise, inscrite en lettres d'or sur des pavillons bleus : *la Victoire ou la Mort !* et, depuis l'amiral jusqu'au dernier des matelots, tous montrèrent qu'ils comprenaient le sens profond de cette devise. Du côté des Anglais, égale bravoure et résolution égale. Au milieu de tant de milliers de pièces

[1] En termes de marine, vaisseau qui suit ou précède un autre vaisseau.

[2] *Victoires et Conquêtes*, t. III, p. 20.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* Les auteurs de *Victoires et Conquêtes* attribuent à ce fait des résultats merveilleux dont William James relève avec raison la ridicule inexactitude.

[5] Rapport de Jean-Bon Saint-André, *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794.

de canon vomissant ensemble la mort, on n'eût pas entendu la foudre, et les tourbillons de fumée qui enveloppaient le champ de bataille étaient tels qu'on ne se voyait plus. A environ onze heures trente minutes, les Anglais se trouvèrent avoir onze de leurs vaisseaux plus ou moins démâtés, et les Français en comptaient douze dans le même état[1]. La *Montagne* était parvenue à se faire abandonner; mais lorsque, le feu cessant, la fumée se dissipa, et que le vaisseau amiral français se vit libre sur une mer couverte de gaz phosphorescent, de débris et de cadavres, un spectacle douloureux se présenta aux yeux de Villaret-Joyeuse. Son avant-garde avait plié, elle était à une demi-lieue sous le vent. Si elle eût gardé son poste, il eût pu, en virant de bord, couvrir tous les vaisseaux désemparés des deux nations, et la journée était à lui; mais forcé d'arriver pour rallier l'avant-garde, il perdit du terrain par cette manœuvre même, qui l'empêcha de s'élever assez dans le vent pour sauver tous ses vaisseaux[2]. Dans cette situation, il mit en panne et y demeura au moins cinq heures, envoyant ses frégates et ses corvettes remorquer ceux des vaisseaux français qui étaient désemparés. Quatre furent dégagés de cette façon, le *Mucius*, le *Républicain*, le *Scipion* et le *Jemmapes*; un cinquième, le *Terrible*, avait rejoint l'amiral, en se frayant un chemin au travers de la flotte anglaise [3]. Malheureusement, tout ne put être sauvé; et le *Sans Pareil*, le *Juste*, l'*America*, l'*Impétueux*, le *Northumberland*, l'*Achille*, restèrent au pouvoir de l'ennemi, auquel, selon l'énergique expression de Jean-Bon Saint-André, ils ne livraient que des carcasses abîmées[4].

[1] *James's Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 216.
[2] Ce sont les propres termes dont Jean-Bon Saint-André se sert dans son rapport. Voy. le *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794.
[3] *James's Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 216.
[4] *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794.

Ici se place le glorieux et touchant épisode du *Vengeur*.

Ce vaisseau, après un combat à mort avec le *Brunswick*, combat qui n'avait laissé aux deux antagonistes qu'un souffle de vie, commença, vers six heures et demie du soir, à couler bas. C'en était fait de tous ceux qui le montaient, si, frappés de ce spectacle terrible, les Anglais n'eussent mis généreusement à la mer leurs canots disponibles pour sauver l'équipage en détresse. Sur le nombre des personnes que ces canots recueillirent, les récits sont en désaccord — à tel point même, que l'appréciation varie de quarante ou cinquante à plus de quatre cents [1]. Toujours est-il que, parmi ces personnes, figurait Renaudin, le capitaine du *Vengeur*. Quant à ceux qui restaient à bord au moment où le vaisseau s'enfonça, leur agonie fut sublime. Réunis sur le pont, ils attachent le pavillon français, de peur qu'il ne surnage, et le visage tourné vers le ciel, agitant en l'air leurs chapeaux, ils descendent comme en triomphe dans l'abîme, aux cris de : *Vive la République! vive la France* [2]*!*

C'était une cruelle perte que celle de sept vaisseaux; mais les Anglais avaient payé bien cher cet avantage! Le *Queen Charlotte*, que l'amiral Howe montait en personne, avait perdu son mât de hune d'avant, il avait vu son grand mât de hune tomber sur le côté; et la plupart des autres vaisseaux de la flotte anglaise étaient, aux termes de la dépêche de l'amiral Howe, tellement désemparés, qu'ils durent laisser passer trois des nôtres qui, privés de leurs agrès, se dégagèrent, sous une voile de beaupré ou une

[1] Voy. pour le premier chiffre, *Victoires et Conquêtes*, t. III, p. 24 et 25; et, pour le second, *James's Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 235. — Nous devons dire que l'assertion de l'historien anglais nous paraît beaucoup plus près de la vérité. Il a pu y avoir exagération de part et d'autre en sens inverse; mais on ne peut nier que les Anglais n'eussent naturellement le moyen de savoir au juste le nombre des personnes recueillies dans leurs canots.

[2] Voy. la note critique placée à la fin de ce chapitre.

voile plus petite encore, attachée à un tronçon de mât de misaine[1].

Ainsi se trouve confirmé par l'amiral anglais lui-même le passage suivant du rapport officiel de Jean-Bon Saint-André :

« L'amiral français a mis en panne et y a demeuré au moins cinq heures ; il a envoyé toutes ses frégates et toutes ses corvettes pour donner des remorques, sans que ces petits bâtiments aient été inquiétés. Le *Pavillon*, corvette de huit canons de quatre, est allé prendre un de nos vaisseaux sous la volée de l'ennemi et il ne lui a pas été tiré un coup de canon. Immobiles pendant toute cette opération, nous avions l'armée anglaise au vent à nous ; nous ne pouvions par aller vers elle, mais elle pouvait venir vers nous ; pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ? La vérité est que l'ennemi était plus maltraité que nous, et il est bien forcé d'avouer qu'il était hors d'état de tenir la mer[2]. »

Un fait qu'il importe de ne pas perdre de vue, c'est que, tandis que, le 13 prairial (1er juin), les deux flottes se mesuraient, le convoi attendu passait sur le champ de bataille du 10 prairial (29 mai), à travers les débris du combat, hunes, pièces de sculpture des galeries, figures brisées[3]. Les Anglais se croyaient si sûrs d'intercepter le convoi, qu'à Londres il était déjà vendu, et que les capitaines anglais dont Vaustabel avait, chemin faisant, capturé les navires, lui disaient : « Vous nous prenez en détail, mais l'amiral Howe vous prendra en gros[4]. » Non-seulement ces espérances hautaines furent déjouées, non-seulement le convoi entra sain et sauf dans les ports de

[1] Voy. *London Gazette*, Dépêche de l'amiral Howe, écrite à bord du *Queen Charlotte*, à la date du 2 juin 1794.

[2] Rapport de Jean-Bon Saint-André, *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

France, mais, le 21 prairial (9 juin), Villaret-Joyeuse, avec une flotte délabrée, réduite à dix-neuf vaisseaux démâtés et en remorque, eut la satisfaction de donner la chasse à une escadre anglaise qui croisait sur Penmark, couvrant les ports de Brest et de Lorient[1]. Cette escadre, commandée par le contre-amiral Montagu, se composait de neuf vaisseaux de ligne et de trois frégates[2]. Elle était toute fraîche, ce qui lui aurait permis de tenter la lutte sans trop de présomption, malgré son infériorité numérique. Elle n'en jugea point de la sorte. « Ils se sont couverts de voiles, raconte Jean-Bon Saint-André ; et lorsque, voyant l'impossibilité de les atteindre, nous avons repris notre route, ils ont gagné le large[3]. »

Telle fut cette rencontre fameuse, si l'on en dégage le récit des exagérations auxquelles elle donna lieu de part et d'autre, et qu'un esprit étroit de nationalité inspira. Il fallait certes toute la forfanterie de Barère pour chanter victoire, comme il le fit dans son rapport du 21 messidor (19 juillet); et quand on lit ce rapport, non moins inexact que pompeux, on ne s'étonne plus que Robespierre, esprit grave, « reprochât au rapporteur du Comité de salut public la longueur et l'exaltation de ses comptes rendus touchant le triomphe de nos armées[4]. » La victoire ! nul doute qu'elle n'appartînt aux Anglais, puisque nous avions perdu sept vaisseaux, sans qu'ils en eussent

[1] *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794.

[2] Et non pas de douze vaisseaux de ligne, comme il est dit dans le rapport de Jean-Bon Saint-André. On trouve les noms des vaisseaux et des frégates dont se composait l'escadre de Montagu, dans *Brenton's Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 146.

[3] *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794.

[4] Ce fut un de ses crimes, aux yeux de Barère, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois. Voy. *Réponse des membres des anciens comités aux imputations renouvelées par Lecointre*. Note 6, Bibl. hist. de la Rév., 1097-8-9. (*British Museum*.)

perdu un seul [1]. Mais il est certain, d'un autre côté, que la flotte française avait combattu avec un héroïsme impossible à surpasser [2]; que son triomphe avait tenu à peu de chose [3]; qu'elle ne s'était pas retirée après le combat devant l'ennemi, et l'avait attendu pendant cinq heures; qu'elle lui avait fait payer cruellement la capture de six vaisseaux [4], et qu'enfin elle avait accompli sa mission, qui était le salut d'un convoi attendu avec angoisse par la France affamée.

Les deux peuples pouvaient donc se montrer fiers à bon droit du dévouement et du courage qui venaient d'être mis à leur service.

Lord Howe fut reçu en Angleterre avec enthousiasme. La famille royale se rendit à Portsmouth au-devant de lui, et là, sur le tillac du vaisseau *Queen Charlotte*, le roi offrit à l'amiral une épée du prix de trois mille guinées. Des gages, proportionnés, de l'approbation du monarque furent donnés aux amiraux et aux capitaines. Les premiers reçurent des médailles d'or qu'ils furent autorisés à porter autour du cou, suspendues à une chaîne d'or. L'amiral Graves fut créé pair d'Irlande, avec le titre de lord Graves. *Sir* Alexandre Hood fut fait vicomte de Bridport. Aux contre-amiraux Gardner, Curtis, Bowyer et Pastley, on

[1] Sur le chiffre total des morts et des blessés du côté des Français, rien de certain et d'officiel. Les auteurs de *Victoires et Conquêtes* disent trois mille morts, mais l'exagération est manifeste; et ce nombre est donné dans le livre en question à l'appui d'une diatribe contre Jean-Bon Saint-André. Du côté des Anglais, il y eut, suivant William James, vol. I, p. 217, deux cent quatre-vingt dix morts et huit cent cinquante-huit blessés.

[2] Voici les propres termes dont se sert l'*Annual Register* : « It was « hard contest. The valour of the French could not be exceeded; and it is « but justice to say that the victory turned on the British admiral's supe- « rior knowledge of naval tactics. » *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 282.

[3] On lit dans *Brenton's Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 153 : « Villaret assured me that he attributed his defeat to the captain of the « *Jacobin* allowing his line to be broken. »

[4] Ceci résulte surabondamment de la dépêche même de l'amiral Howe.

conféra la dignité de baronnet, avec une pension de mille livres sterling pour les deux derniers, dont chacun avait perdu une jambe[1].

En France, la Convention ordonna qu'une image du vaisseau le *Vengeur* serait suspendue à la voûte du Panthéon[2].

L'épisode du *Vengeur* ayant donné lieu à des appréciations en sens inverse, les unes exagérées, les autres très-injustes, il convient de les signaler.

On lit, dans *Victoires et Conquêtes*, que l'équipage du *Vengeur*, au lieu de chercher à se sauver en se rendant prisonnier au moment où le vaisseau menaçait de couler bas, déchargea sa bordée quand déjà les derniers canons étaient à fleur d'eau. Ceci n'est pas admissible, quand on considère que les Anglais, voyant le vaisseau enfoncer, envoyèrent au secours de ceux qui le montaient plusieurs chaloupes, dans lesquelles fut recueillie une partie de l'équipage, et, entre autres, le capitaine Renaudin, son frère, et quelques officiers.

Mais si l'on peut accuser d'exagération certains récits français, que dire de certains récits anglais? Que dire de celui de Brenton, par exemple, qui s'écrie rondement : « There was no cry of *Vive la nation!* so « falsely stated in the Convention. The French colour were struck, « and she (le *Vengeur*) sank down with the English *Jack* over the « *Republican?* » Est-ce donc à sa qualité de capitaine dans la marine royale anglaise, que Brenton doit d'ignorer que le fait en question ne fut pas affirmé à la Convention seulement, mais dans plusieurs journaux *anglais* de l'époque, notamment dans le *Morning* du 16 juin (quinze jours après le combat); que ce fait fut détaillé dans une lettre écrite à un autre journal *anglais*, par un officier *présent à l'action*, et qu'il fit grand bruit, en ce temps-là, dans la presse *anglaise*, où il fut cité maintes et maintes fois comme une preuve de ce qu'il fallait craindre d'un peuple animé à ce point du fanatisme des idées nouvelles? Mais quoi! cet ouvrage de Brenton, qui est sous nos yeux, respire un trop mauvais esprit et est semé de trop d'erreurs pour inspirer la moindre confiance, partout où les susceptibilités nationales sont en jeu. Quelle foi ajouter à un historien qui, parlant du combat du 1er juin, montre notre flotte en fuite, *flying enemy* (vol. I, p. 154)? Quelle foi ajouter à un historien qui, avec la dépêche de l'amiral Howe sous les yeux, écrit : « The damage sustained by « our fleet, was *inconsiderable*, except with a few ships » (vol. I, p. 151),

[1] *Brenton's Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 154.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXXIII, p. 319.

et qui reproche à l'amiral Howe d'avoir laissé échapper cinq vaisseaux de ligne français, lesquels, selon notre auteur, n'attendaient, pour se rendre, qu'une sommation (*ibid.*, p. 154) : fanfaronnade ridicule, qui fait de l'amiral Howe un imbécile ou un traître!

Quant au compétiteur de Brenton, William James, il ne va pas, lui, jusqu'à tout nier dans l'affaire du *Vengeur ;* mais, animé contre les révolutionnaires d'une haine qui l'aveugle, il s'étudie de son mieux à atténuer, puis à effacer par une supposition arbitraire, tranchons le mot, une supposition basse, ce qu'il n'ose pas nier péremptoirement. Le passage mérite d'être cité :

« When the ship went down a few minutes after the last boat pushed « off from her, very few besides the badly wounded could have perished « with her. Among the thirty of fourty unhurt by wounds, doubtless there « were several, who, as British sailors frequently do in similar cases of « despair, had flown to the spirit-keg for relief. Thus inspired, is it extra- « ordinary that, when the ship was going down, some of them should « exclaim : *Vive la nation! vive la République !* or that one, more fu- « riously patriotic than the rest of his drunken companions, should at « this painful moment to the spectators (and something of the kind we « believe did happen) wave to and fro the tricoloured flag? » (Vol. I, p. 234 et 235.)

D'abord nous tenons, quant à nous, en trop haute estime le courage des matelots anglais, pour croire, ainsi que l'historien anglais l'assure, qu'ils aient besoin, en cas d'extrême danger, de recourir au *spirit-keg*, afin de se donner du cœur. Ensuite, de quel droit, pour déprécier un acte héroïque en soi, vient-il mettre à la place de ce qu'*il ne sait pas et qu'il ne peut pas savoir*, ce qu'il *suppose?* Est-ce que, par hasard, William James regarde comme impossible qu'on meure avec enthousiasme dans un combat, si l'on n'est pas ivre? Est-ce qu'à ses yeux il n'y a d'autre ivresse admissible que celle qu'on puise dans une bouteille d'eau-de-vie ? Il faudrait le plaindre, s'il était incapable de comprendre celle qui a sa source, en certaines grandes circonstances, dans l'enthousiasme de la patrie et de la liberté ! Et, pour prouver que les Français sont très-accessibles à cette dernière espèce d'ivresse, nous n'avons pas besoin d'aller chercher nos exemples ailleurs que dans ce combat même du 13 prairial, où l'on vit des marins, grièvement blessés, refuser, avec une magnanime obstination, de quitter leur poste, et y épuiser le danger.

L'injustice que nous venons de signaler est d'autant plus frappante, que l'auteur à qui elle est imputable est en général assez favorable aux Français, du moins en tant que Français, car il déteste cordialement les Jacobins, et c'est sur le ton de la plus véhémente indignation qu'il dénonce cette rage jacobine, *jacobinical rage*, à laquelle furent sacrifiés, pendant la Révolution, les officiers de marine appartenant au parti contraire, *to the disaffected party* (vol. I, p. 174). Mais la preuve que des actes de sévérité outrée peuvent être commis à l'égard des marins, même dans des pays où ne règne pas la *rage jacobine*, et qui ne se trouvent pas dans les

circonstances exceptionnelles où cette *rage jacobine* prit naissance, c'est qu'en Angleterre, l'amiral Byng fut fusillé par arrêt de cour martiale, *pour une simple erreur de jugement*, ce que William James rappelle en ces termes : « Admiral Byng, shot on board the *Monarch* in Portsmouth « harbour, March 14, 1757, by a sentence of a court martial, *for an* « *error of judgment* (having been acquitted of cowardice and *disaffec-* « *tion*), in an engagemennt with a French fleet, off Minorca, May 20, « 1756. » (Vol. I, p. 177.)

Au reste, cette absence d'équité se remarque, il faut bien le dire, dans presque tous les livres d'histoire, à quelque pays qu'appartiennent leurs auteurs, et c'est à peine si l'antipathie de l'historien anglais pour les hommes qui tinrent entre leurs mains les destinées de la Révolution française égale celle qu'exhale, presque à chaque page, le livre intitulé *Victoires et Conquêtes*. Dans ce livre, comme dans presque tous ceux qui ont été écrits au point de vue exclusivement militaire, la Révolution n'échappe à l'anathème qu'à la condition de porter l'uniforme. Là, non-seulement on s'étudie à voiler tout ce que le Comité de salut public et les commissaires de la Convention ont fait de bien, mais on rejette systématiquement sur eux tout ce qui est arrivé de mal.

C'est ainsi qu'au récit emphatique du combat naval du 13 prairial se mêle, dans *Victoires et Conquêtes*, une diatribe contre Jean-Bon Saint-André, qu'on y accuse formellement de s'être réfugié, pendant le combat, dans la première batterie (t. III, p. 26).

Avant d'aller plus loin, et pour montrer tout d'abord quel degré de confiance mérite, en ce qui touche les conventionnels, l'ouvrage dont il s'agit, nous citerons le passage suivant (t. III, p. 30) : « Jean-Bon Saint-André, dans son rapport, peignit cette journée comme une victoire signalée sur les Anglais, et osa même assurer que les six vaisseaux, amarinés par l'ennemi, avaient été laissés en pleine mer pour poursuivre les Anglais. » Eh bien, qui le croirait? il n'y a pas un mot de cela dans le rapport de Jean-Bon Saint-André, et quiconque veut se convaincre de l'audacieuse fausseté de cette accusation, n'a qu'à consulter le *Moniteur* du 17 messidor (5 juillet) 1794. Non-seulement Jean-Bon Saint-André ne présente pas l'affaire navale du 13 prairial comme une victoire signalée, mais il l'appelle en propres termes un *revers militaire*, ajoutant, et c'est vrai, que ce revers militaire peut être considéré comme une victoire politique, en ce sens que le salut du convoi, qui était l'objet de l'engagement, a été assuré. Quant aux six vaisseaux laissés en pleine mer pour poursuivre les Anglais, qui les avaient capturés..., ceci est une invention pure. Jean-Bon Saint-André était incapable de ce grossier mensonge et ne s'en est point rendu coupable. Son rapport mentionne la chasse qui fut donnée, le 9 juin, à l'escadre du contre-amiral Montagu, non avec les six vaisseaux pris par Howe, mais avec les dix-neuf qui restaient aux Français après le combat. Encore un coup, le rapport est là, et chacun peut le lire.

Revenons maintenant au fait de pusillanimité reproché à Jean-Bon Saint-André. Pour ne rien dissimuler, nous commencerons par reconnaître

qu'on lit dans *Brenton's Naval History of great Britain*, vol. I, p. 19 : « Villaret, in speaking of Jean-Bon Saint-André to me, said : « Ah ! le coquin : à l'instant de la bordée de *Queen Charlotte*, il descendit dans la « caille (c'est sans doute la cale que l'auteur anglais veut dire), et nous ne « le vîmes plus pendant le combat. » Si cela est vrai, il reste à expliquer comment Jean-Bon Saint-André, dans son rapport à la Convention, put pousser l'impudence et la bêtise jusqu'à recommander à la reconnaissance nationale de jeunes marins qui, dans le combat, *blessés à côté de lui*, ne témoignèrent d'autre émotion que celle des périls courus par le représentant du peuple. (Voy. le rapport.) A quel homme de sens fera-t-on jamais croire que Jean-Bon Saint-André, après s'être caché pendant tout le temps de l'action, eût osé parler ainsi en pleine assemblée, alors qu'il eût pu être démenti et couvert de confusion, et par l'amiral, et par tout l'équipage du vaisseau la *Montagne?* Et d'où vient qu'au lieu d'aller confier le secret de la lâcheté d'un représentant du peuple français à un capitaine anglais, dans un voyage qu'ils firent ensemble à la Martinique, Villaret-Joyeuse, homme de courage, ne se hâta pas d'opposer à l'assertion effrontée de Jean-Bon Saint-André un démenti formel, auquel le témoignage de tous ceux qui montaient le vaisseau eût donné un poids écrasant? Ce n'est pas tout : l'ultra-royaliste Beaulieu, grand ennemi des Jacobins, a écrit la biographie de Jean-Bon Saint-André, biographie dans laquelle il lui est très-défavorable. Or que dit-il de sa conduite à bord de la *Montagne*, le 13 prairial? Le voici : « Jean-Bon Saint-André, *au milieu des feux terribles qui l'entouraient*, criait de tous ses poumons : Mes amis, sauvez la *Montagne*, sauvez la *Montagne*[1] ! » Un fait qui n'est pas nié, c'est que Villaret-Joyeuse, conformément aux instructions du Comité de salut public, voulait éviter un engagement, et que ce fut Jean-Bon Saint-André qui, prenant tout sur lui, insista, coûte que coûte, pour qu'on en vînt aux mains. Ce n'est guère là, il faut en convenir, la conduite d'un homme qui a peur du feu ! Au surplus, que Jean-Bon Saint-André fût un homme d'une remarquable énergie, incapable de reculer devant le danger, c'est ce que prouve toute sa vie, et mieux encore, sa mort; car il mourut, à Mayence, où il avait été nommé préfet, d'une maladie contagieuse qu'il affronta intrépidement pour soigner les prisonniers et les blessés entassés par la guerre dans cette ville[2].

Comme conclusion, nous ferons remarquer que c'est un triste moyen de rehausser l'éclat des services militaires que de déprécier injustement les services civils. Il n'y aura d'espoir pour l'ordre et pour la liberté, dans notre pays, que le jour où tous ceux qui sont appelés à le servir se regarderont d'une manière absolue, qu'il portent ou non l'épaulette, comme les enfants d'une même mère, la France.

[1] *Biographie universelle.*
[2] *Ibid.*

CHAPITRE II

HORRIBLES MACHINATIONS CONTRE ROBESPIERRE

Parti pris de tout rejeter sur Robespierre; système inique. — Robespierre s'absente du Comité pour secouer une responsabilité qui lui est odieuse. — Artifices de ses ennemis; mot frappant de Billaud-Varenne. — Robespierre accusé d'être un mystagogue. — Basse intrigue ourdie contre lui. — Catherine Théot. — Ce qu'était réellement dom Gerle. — En quoi consistaient les relations de dom Gerle et de Catherine Théot. — Récit de dom Gerle. — Récit de Senar, espion du Comité de sûreté générale. — Conspiration mystique inventée par le Comité de sûreté générale. — Lettre à Robespierre, supposée. — Rapport de Vadier sur cette affaire; Barère l'avait rédigé. — Le rapport, applaudi dans la Convention. — Indignation des Jacobins. — Lettre de Payan à Robespierre. — Autre machination. — Interrogatoire de Cécile Renault. — Les meneurs du Comité de sûreté générale, pourvoyeurs de l'échafaud. — Lettre du frère de Cécile Renault à Robespierre. — Madame de Sainte-Amaranthe. — Prétendues relations de Robespierre et de madame de Sainte-Amaranthe, fable ignoble. — L'acteur Trial. — Scène inventée. — Rapport d'Élie Lacoste. — Les *chemises rouges*, machination du Comité de sûreté générale contre Robespierre. — Exécution épouvantable préparée par les meneurs de ce Comité. — Ils triomphent du sentiment d'horreur qu'elle cause dans tout Paris. — Critique historique.

« En développant cette accusation de dictature mise à l'ordre du jour par les tyrans, on s'est attaché à me charger de toutes leurs iniquités, de tous les torts de la fortune, ou de toutes les rigueurs commandées par le salut de la patrie... Quand les victimes de leur perversité se plaignent, ils s'excusent en leur disant : « C'est Robes- « pierre qui le veut; nous ne pouvons nous en dis- « penser... » On disait aux nobles : « C'est lui seul qui

« vous a proscrits; » on disait en même temps aux patriotes : « Il veut sauver les nobles. » On disait aux prêtres : « C'est lui seul qui vous poursuit; » on disait aux fanatiques : « C'est lui qui détruit la religion. » On disait aux patriotes persécutés : « C'est lui qui l'a ordonné.» On me renvoyait toutes les plaintes dont je ne pouvais faire cesser les causes, en disant : « Votre sort dépend de « lui seul. » Des hommes apostés dans les lieux publics propageaient chaque jour ce système; il y en avait dans le lieu des séances du Tribunal révolutionnaire, dans les lieux où les ennemis de la patrie expient leurs forfaits; ils disaient : « Voilà des malheureux condamnés : Qui en « est cause? Robespierre. » On s'est attaché particulièrement à prouver que le Tribunal révolutionnaire était un « Tribunal de sang, » créé par moi seul, et que je maîtrisais absolument, pour faire égorger tous les gens de bien, et même tous les fripons, car on voulait me susciter des ennemis de tous les genres... Tous les fripons m'outragent; les actions les plus indifférentes et les plus légitimes sont pour moi des crimes; il suffit de me connaître pour être calomnié; on pardonne aux autres leurs forfaits; on me fait un crime de mon amour pour la patrie. Otez-moi ma conscience, et je suis le plus malheureux des hommes[1]. »

C'est en ces termes que, dans le discours admirable qui fut son testament de mort, Robespierre a raconté lui-même le noir complot dont il allait périr victime. Et ce complot, il s'est prolongé dans l'Histoire. Ouvrez, par exemple, les *Mémoires sur les prisons;* ouvrez-les au hasard, vous y lirez, t. I, p. 232 : « Bergot, *un des compagnons de Robespierre.* » Et la preuve? — Plus bas, p. 234 : « Les fureurs des Comités révolutionnaires, *enfants de Robespierre.* » Et de quelle manière enfants de

[1] Dernier discours de Robespierre, prononcé le 8 thermidor an II. *Histoire parlementaire*, t. XXXIII, p. 420 et 421.

Robespierre? — Ailleurs, p. 237 : « L'administration de police, ou Robespierre, *ce qui est la même chose.* » — Ailleurs, p. 248 : « *Les agents de Robespierre*, détenus en apparence. » Plus loin : « *Les détenus de Robespierre...* » Ainsi du reste.

Or l'homme dont, avec tant d'astuce, on proclamait l'omnipotence n'avait dans le maniement effectif du pouvoir qu'une part très-limitée. A l'exception de Saint-Just, presque toujours en mission, et du podagre Couthon, souvent absent, le Comité de salut public tout entier lui était hostile[1]; il comptait dans le Comité de sûreté générale, sauf David et Lebas, autant d'ennemis mortels que de membres[2]. L'agent le plus redoutable du Tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tinville, nourrissait contre lui une haine profonde[3], et c'était là certes une influence bien capable de contrebalancer celle de Dumas. Il est vrai que Robespierre, à la Commune, s'appuyait sur Payan; mais, depuis la mort de Chaumette et d'Hébert, la Commune avait perdu son importance politique. Restaient donc le club des Jacobins, où il dominait par la parole, et la Convention, sur laquelle il n'exerçait, après tout, d'autre empire que celui de l'éloquence unie à un grand caractère. En réalité, il n'avait que les apparences d'un pouvoir dont les ressorts étaient entre les mains de ses ennemis.

Malheureusement, l'autorité morale de son nom, la supériorité de son talent, son intégrité, son attachement indomptable à la Révolution, tout concourait à faire de

[1] « Tu ne te souviens donc pas, Billaud, que toi et Barère vous avez dit que l'intelligence des membres de la majorité contre Robespierre était telle dans le Comité de salut public, que d'un coup d'œil leur parti était pris et la majorité acquise? » *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 172. *Bibl. hist. de la Rév.* — 1100-1. (*British Museum.*)

[2] Voyez plus haut le chapitre sur la *Terreur*.

[3] *Ibid.*

lui l'homme le plus en vue, et, par suite, à concentrer sur sa tête la responsabilité des malheurs publics.

Et comment la secouer, cette responsabilité terrible? En quittant la scène pour s'ensevelir dans la vie privée? Mais c'eût été déserter le champ de bataille avant la fin du combat, fuir le danger, renoncer au triomphe de la justice, et laisser maîtres de la situation des hommes dont quelques-uns étaient couverts de crimes. Ne valait-il pas mieux se préparer à attaquer le mal, dans un suprême effort, après avoir montré par une démarche significative qu'on le répudiait? C'est à quoi se décida Robespierre, pressé qu'il était entre l'horreur des excès qui usurpaient son nom, et le devoir de ne pas trahir la cause révolutionnaire en s'annulant [1].

Vaine ressource! Il eut beau s'absenter du Comité de salut public, cette absence, attribuée par les uns au dépit de l'orgueil blessé, et interprétée par les autres comme une menace, ne fit que mettre ses ennemis, de l'un et de l'autre Comité, plus à l'aise pour multiplier leurs coups, et ne les empêcha pas de continuer de dire : « C'est Robespierre qui le veut! »

Ce qu'il voulait, et il ne s'en cacha point, c'était le châtiment exemplaire de certains agents impurs de la Terreur, tels que Vouland et Vadier [2]; ce qu'il voulait,

[1] Comme, sur la nature des motifs qui purent déterminer intérieurement Robespierre, on ne saurait invoquer de meilleure autorité que la sienne, nous renvoyons les lecteurs à son discours du 8 thermidor. M. Thiers, qui, probablement, savait mieux ce qui se passait dans la pensée de Robespierre que Robespierre lui-même, attribue sa retraite (t. V, ch. VI, p. 367) à la *vanité blessée*, ce qui ne l'empêche point, quelques pages plus bas (p. 392), de l'attribuer au désir, tout politique, « de discréditer le gouvernement en n'y prenant plus aucune part. » Quant à ce que ces deux assertions présentent de contradictoire, M. Thiers ne paraît pas s'en être inquiété le moins du monde.

[2] Voy. les *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, par Vilate, p. 201. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

c'est qu'à certains proconsuls, tels que Carrier, Fouché, Fréron, Barras, on demandât compte de « la tyrannie qu'ils avaient exercée dans les départements[1]. » Mais une solidarité trop étroite liait Collot-d'Herbois et Barère aux Fouché, aux Vadier, aux Vouland, pour que les premiers consentissent à abandonner les seconds ; et, quant à Billaud-Varenne, c'était avec une sincère et sombre sollicitude que, dans la personne de tous les Terroristes connus, il protégeait le Terrorisme.

Inutile de demander si le secret des délibérations du Comité de salut public fut gardé. Ceux à qui Robespierre imputait d'avoir déshonoré la Révolution en furent avertis, jurèrent sa perte, et recoururent, pour la préparer, à d'infâmes artifices.

Un mot bien frappant a échappé à Billaud-Varenne, après le 9 thermidor ; le voici : « Parlons franchement, et convenons qu'attaquer Robespierre plus tôt, c'eût été, aux yeux de l'opinion égarée, *attaquer la patrie*[2]. » Ainsi, on pouvait bien le rendre odieux aux victimes de la Terreur, on pouvait bien le charger du poids des excès mêmes qu'il déplorait et voulait arrêter ; mais l'attaquer dans son honneur, dans sa probité, dans son dévouement absolu à la cause du peuple, voilà ce qui paraissait impossible à ses ennemis ; et, avec une anxiété croissante, ils se mirent à chercher en lui quelque point vulnérable.

Ce qui les irritait le plus, c'était l'empire qu'il exerçait sur les femmes ; et, comme il n'avait rien de ce qui, vulgairement, explique cet empire, ils voulurent y voir un sentiment qui tenait de la dévotion ; si bien que le mot *dévotes de Robespierre* devint une de leurs expres-

[1] Barère en fait l'aveu dans ses Mémoires, en se servant des expressions mêmes que nous venons d'employer. Voy. *Mémoires de Barère*, p. 187. Édition Méline.

[2] *Réponse de J. N. Billaud à Laurent Lecointre*, p. 49. — Bibl. hist. de la Rév., 1100-1. (*British Museum.*)

sions favorites. On se rappelle l'accusation de Louvet, et la réponse foudroyante qu'elle provoqua, réponse qui n'avait aucune espèce de rapport ni aux prêtres ni à la religion. Eh bien, le fait suivant, raconté par Vilate, donnera une idée des manœuvres employées contre Robespierre, même du temps des Girondins : « Quand, sur l'accusation de Louvet, il débita sa défense à la Convention nationale, les tribunes étaient remplies d'une foule prodigieuse de femmes extasiées, applaudissant avec le transport de la dévotion. A l'issue de la séance, je me trouvai près du café Debelle avec Rabaud-Saint-Étienne. « Quel homme que ce Robespierre avec toutes ses « femmes ! C'est un prêtre qui veut devenir Dieu. » Entrés au café Payen, nous abordâmes Manuel, « qui n'aime « pas les rois, car ce ne sont pas des hommes ; » il dit : « Avez-vous vu ce Robespierre avec toutes ses dévotes ? » Rabaud reprend : « Il faut un article demain dans la « *Chronique*, et le peindre comme un prêtre[1]... »

De sorte qu'il fallait le peindre comme un prêtre, parce qu'un discours de lui, exclusivement *politique*, avait excité l'enthousiasme des femmes présentes à la séance où il fut prononcé !

Or, si telle avait été la tactique des ennemis de Robespierre, même *avant* son rapport sur la fête de l'Être suprême, on pense bien que cette tactique ne fut point abandonnée *après*. Vainement avait-il flétri le charlatanisme des prêtres, bafoué les superstitions de tout genre, traduit les fanatiques à la barre de la raison, et basé la reconnaissance de l'Être suprême sur des considérations politiques et sociales où n'entrait pas le moindre grain de mysticisme : ses détracteurs n'étaient pas gens à s'arrêter pour si peu ! Comment ! Il croyait en Dieu ! Mais quoi de

[1] Vilate. *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, ch. xv, p. 311. Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

plus clair? Il y avait du prêtre en lui. Quel autre qu'un prêtre eût pu dire : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer? » Quel autre qu'un prêtre eût pu consentir à présider la Convention le jour de la Fête de l'Être suprême? Et puis, on avait remarqué qu'aux Jacobins, c'était souvent du milieu des femmes que partait le signal des applaudissements qu'on lui prodiguait[1]; donc, pas de doute possible : c'était un prêtre, et, qui pis est, un mystagogue!

On comprend ce qu'une semblable accusation renfermait de venimeux, chez un peuple que Voltaire avait marqué à l'empreinte de son merveilleux génie ; d'autant qu'on prenait soin de prononcer en même temps ce mot meurtrier : *dictature*. Mais un prêtre-dictateur, c'est pire qu'un roi, c'est un pape. Et voilà par quelle série de déductions astucieuses on arrivait à opposer à la Révolution son plus dévoué défenseur, un homme dont tout le mysticisme consistait, comme celui de Jean-Jacques, son maître..., à croire en Dieu et à le dire[2]!

Toutefois, il fallait un fait pour donner du corps à ces imputations : on eut recours à une véritable ignominie.

Il y avait à Paris une vieille femme, nommée Catherine Théot, qui, se prétendant prophétesse et Mère de Dieu, se livrait dans son coin, depuis longues années, à des momeries dont, déjà en 1779, la police avait eu la puérilité de s'occuper. On la mit alors à la Bastille; on l'interrogea; et son interrogatoire, qui existe, est un parfait certificat d'insanité[3]. Aussi fut-elle transférée de la Bastille dans une maison de fous, d'où elle sortit en 1782. Bientôt, la Révolution éclatant, l'imagination

[1] VILATE. *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, ch. XV, p. 311.
[2] Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.
[3] On peut le lire à la suite des *Mémoires* de Vilate, dans la collection sus-mentionnée.

de cette pauvre idiote s'exalta au point qu'elle ne mit plus en doute sa vocation céleste ; et, comme il arrive en matière de religion, sa folie fit quelques prosélytes. Au nombre des visiteurs de Catherine Théot était l'ex-chartreux Christophe Gerle, ancien constituant, bon homme, très-naïf, faible d'esprit, excellent patriote d'ailleurs, et fort attaché à la Révolution. Non content d'opiner pour la suppression de l'état monastique, il avait été le premier à se soumettre aux décrets relatifs au clergé, le premier à prêter les serments requis, à quitter le costume ecclésiastique, à cesser les fonctions de prêtre; et ce qui prouve qu'en tout cela il était sincère, c'est qu'il avait toujours montré le désintéressement le plus absolu, jusque-là qu'il refusa le vicariat de l'évêché de Meaux[1].

Il est vrai qu'à l'Assemblée constituante, quand la Révolution était encore dans ses langes, il avait présenté en faveur de la religion catholique une motion que Bonnal et Cazalès appuyèrent; mais, le lendemain même, éclairé par les représentations de ses collègues de la gauche, il s'était empressé de la retirer, au grand désappointement des gens d'Église[2]. Et dès ce moment, gagné de plus en plus à l'esprit nouveau, il n'avait cessé de figurer parmi ceux des Jacobins dont le patriotisme était inattaquable[3]. De là l'attestation de civisme obtenue par lui de Robespierre, avec qui, du reste, il n'avait jamais été lié, et dont les amis lui étaient si

[1] Voy. les pièces justificatives à la suite du rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre, n° LVII. — Bibl. hist. de la Rév., 856-7-8. (*British Museum.*)

[2] *Ibid.*

[3] C'est ce qui résulte du témoignage de Barère lui-même, qui, dans le rapport qu'il rédigea contre Catherine Théot sous le nom de Vadier, déplore la *confiance* que dom Gerle inspirait aux *patriotes*. Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 248.

étrangers, qu'il ne connaissait pas Saint-Just, même de vue[1].

Eh bien, qui le croirait? un certificat de civisme donné par Robespierre à un membre du club des Jacobins, à un patriote reconnu pour tel, à un homme qui en était venu à ne professer d'autre croyance que la croyance en Dieu[2], et dans les papiers duquel on trouva des vers qui commençaient ainsi: « Ni culte, ni prêtres, ni roi[3], » tel devint, de la part du Comité de sûreté générale, dans ses machinations contre Robespierre, le pivot de l'intrigue la plus basse qui fut jamais.

Informé qu'il se tenait chez Catherine Théot des réunions d'un caractère superstitieux, et que dom Gerle la fréquentait, les meneurs du Comité de sûreté générale, de concert avec Barère, bâtirent là-dessus l'échafaudage d'une prétendue conspiration mystique dont ils espérèrent tirer parti pour couvrir tout au moins Robespierre de ridicule, en y mêlant implicitement son nom.

En quoi consistaient les relations de dom Gerle avec Catherine Théot? Voici ce qu'il en a dit lui-même: « Je connaissais cette femme depuis plus de deux ans; et le matin, quand je sortais, j'entrais chez elle pour lui dire le bonjour; je restais un quart d'heure et me retirais. L'origine de la connaissance que je fis de cette femme était celle-ci: j'entendis parler d'une femme qui, depuis nombre d'années, combattait la doctrine des prêtres et leur présageait une chute prochaine: je voulus la connaître. J'ai trouvé chez elle un mélange de vrai et de faux... Mais elle portait au suprême degré l'amour de la patrie, la soumission aux lois, et jamais, dans les conversations, on ne s'entretenait de révolutions. Dans

[1] Voy. à cet égard sa propre déclaration, n° LVII des pièces justificatives à la suite du rapport de Courtois.
[2] Voyez la note critique à la suite de ce chapitre.
[3] *Ibid.* Rapport de Vadier, *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 250.

le dernier mois, j'avoue que j'ai aperçu chez elle des hommes dont la figure était nouvelle pour moi..., et j'ai vu, par tout ce qui s'est passé depuis, que ces gens-là, malintentionnés et voulant trouver un rassemblement où il n'y en avait pas l'ombre, étaient forcés de le former eux-mêmes. Ce qu'on a raconté de « baisers des « sept dons, » de « sucement du menton, » est si ridicule, que je n'ai rien à répondre. Je me réduis à dire que, quand j'allais chez elle, je la baisais au front ou sur les joues, voilà tout. S'il y en a eu davantage pour les autres, cela les regarde. L'histoire de la conspiration est une invention d'un bout à l'autre[1]. »

Tel est, dans toute sa naïveté, le récit de dom Gerle, récit probablement incomplet, mais qui donne la clef des manœuvres du Comité de sûreté générale, par la dénonciation de ces hommes qui, « voulant trouver un rassemblement où il n'y en avait pas l'ombre, étaient forcés de le former eux-mêmes. »

Et en effet, la nouvelle église de la Mère de Dieu se composait en partie... de qui? d'espions aux gages du Comité de sûreté générale. Laissons parler Senar qui fut, avec Héron[2], le principal instrument de cette intrigue. En supposant même la relation de Senar véridique, rien de plus propre à flétrir l'hypocrisie de ceux qui, dans des momeries de béate imbécile, signalèrent un dangereux complot ourdi contre l'existence de la République : « L'indicateur du rassemblement, raconte Senar, m'introduisit sous prétexte de me faire recevoir comme frère

[1] N° LVII des pièces justificatives, à la suite du rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre.

[2] Nous ferons remarquer, en passant, que ce Héron, employé ici dans une machination contre Robespierre, est le même que certains historiens, M. Michelet entre autres, ont voulu faire passer pour l'homme du Robespierrisme! Il était si peu cela, que nous le verrons dans le chapitre suivant figurer parmi ceux sur lesquels les Hébertistes comptaient pour leur délivrance, quand ils furent mis en prison.

de la Synagogue. Nous convînmes d'affecter un air dévot et que je me dirais de la campagne. Nous entrâmes dans une espèce d'antichambre. Arriva un homme vêtu d'une robe blanche. On nous dit : « Frères et amis, asseyez-« vous. » Mon conducteur fut introduit seul dans une pièce à côté, et revint peu après avec une femme qui me dit : « Venez, homme mortel, venez vers l'immortalité. » Je riais intérieurement de ces singeries, et je gardais, extérieurement, un sérieux d'admiration. Je fus introduit dans l'appartement de la Mère de Dieu. Une femme arriva, et, quoiqu'il fût huit heures du matin et que l'appartement fût éclairé, elle alluma un réverbère à trois branches, plaça dessous un fauteuil, et mit un livre sur ce fauteuil. On regarda à la pendule et l'on dit: « L'heure « s'avance; la Mère de Dieu va paraître... » On sonna, et alors sortit de dessous une alcôve fermée par deux rideaux blancs une vieille femme qu'on soutenait sous les bras et dont les mains et la tête étaient dans un tremblement perpétuel. On la monta dans un grand fauteuil, on l'assit; les deux femmes qui la conduisaient baisèrent sa pantoufle, ses deux mains, et se relevèrent en disant: « Gloire à la Mère de Dieu! » Puis on lui donna pour déjeuner une tasse de café au lait, avec des tartines... Survint Gerle, le Chartreux. Il s'agenouilla, baisa la joue de la Mère de Dieu, qui lui dit: « Prophète de Dieu, « prenez séance... » Une femme nommée Geoffroy remplissait un rôle qu'on appelait celui de l'*Éclaireuse;* elle prit le livre placé sur le fauteuil, et le plaça, au milieu des récipiendaires, près de Gerle. Plus bas, sur un autre siége, était une belle femme blonde que l'on nommait la *Chanteuse*, et, de l'autre côté, une superbe femme brune, jeune, fraîche, désignée sous le nom de *Colombe...* » Ici Senar raconte comme quoi les assistants jurèrent soumission aux prophètes de Dieu, et, après avoir cité un passage inintelligible de l'Apocalypse dont

il prétend que l'*Éclaireuse* fit lecture, il ajoute : « Gerle leva les mains. Alors on nous conduisit à la Mère de Dieu, et là, à genoux sur un gradin, une femme me prit la tête, et Catherine Théot me dit : « Mon fils, je « vous reçois au nombre de mes élus ; vous serez immor- « tel. » Puis elle me baisa le front, les oreilles, les joues, les yeux, le menton, et prononça les mots sacramentels : « La Grâce est diffuse[1]... » On devine la conclusion de ces incroyables bouffonneries. Des agents de police avaient été apostés dans le voisinage. « J'ouvris une fenêtre, continue Senar, je donnai le signal, et à l'instant accoururent les observateurs (c'est le mot pudique dont il se sert) et la force armée[2]. » Les quelques niais qui étaient là furent arrêtés en grande pompe ; on fit semblant de fouiller partout avec anxiété, comme pour découvrir des papiers importants, qui, cela va sans dire, ne furent pas découverts[3] ; mais ce que les agents du Comité de sûreté générale trouvèrent naturellement dans le lit de la Mère de Dieu, ce fut une lettre qu'ils y avaient eux-mêmes glissée, lettre où Robespierre était appelé « *le* Fils de l'Être suprême, le Verbe éternel, le Messie désigné par les prophètes[4]. » Vilate, que ses conversations avec Barère mirent au courant de cette machination ignoble, écrit : « Il ne faut pas croire que cette lettre fût de la main de Catherine Théot ; la vieille béate ne savait pas même signer son nom[5]. »

Ainsi, pour mêler le nom de Robespierre à un prétendu complot de contre-révolution mystique ; pour faire

[1] Révélations puisées dans les cartons des Comités, ch. xv, p. 175-180.
[2] *Ibid.*, p. 181.
[3] « Je cherchai des papiers, il n'y en avait pas. » SENAR, ch. xv, p. 182.
[4] Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.
[5] *Les Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, ch. iv, p. 309. — Senar lui-même n'ose pas dire que cette lettre fût de Catherine Théot : « *Une certaine lettre*, dit-il, écrite à Robespierre, *au nom de la Mère de Dieu*. » Voy. *Révélations*, etc., ch. xv, p. 187.

de lui le complice d'une vieille folle qu'il ne connaissait pas; en un mot, pour le livrer à la risée publique comme pape et comme Messie, on avait... le certificat de civisme et la lettre; sans compter que, ainsi que lui, dom Gerle demeurait chez un menuisier[1] : quelle coïncidence frappante ! Et comment, après cela, conserver des doutes ! En vérité, on rougit d'avoir à raconter de telles choses.

Restait à donner à cette ridicule affaire le plus d'importance et de retentissement possible : Vadier fut chargé du rapport, et ce fut Barère qui, en secret, le rédigea[2]. La sibylle se nommait *Théot :* pour mieux lier la farce dont elle était l'héroïne à la proclamation de l'Être suprême, Barère substitua dextrement au nom de *Théot* celui de *Théos* (en grec *Dieu*), et il présenta son thème de manière à mettre Robespierre en scène, sans le nommer.

Or il advint que ce dernier occupait précisément le fauteuil, lorsque, le 27 prairial (15 juin), Vadier parut à la tribune, affectant un air sérieux et froid, destiné à rendre d'autant plus piquante la lecture qu'il allait faire. Dans ce travail, tout avait été défiguré ou exagéré avec un singulier mélange d'étourderie et d'astuce. Dom Gerle y apparaissait sous les traits d'un moine hypocrite, calculateur et plein de prestiges; on y rappelait complaisamment sa motion en faveur de l'Église catholique, mais sans ajouter qu'il l'avait retirée presque aussitôt, et l'on passait sous silence toutes les marques de patriotisme qu'il avait données[3]; on y multipliait à plaisir le nombre des dévots engoués de la vieille diseuse de bonne aventure, tandis qu'en réalité ce nombre s'élevait à trente ou quarante idiots, femmes,

[1] VILATE, ch. v, p. 285.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. le rapport dont il s'agit, *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 248.

vieillards et enfants[1]; on y faisait figurer parmi les initiés « beaucoup de militaires[2], » lesquels en réalité se réduisaient à un vieux soldat borgne[3]; on y donnait comme autant de preuves d'un complot contre-révolutionnaire certains bijoux et livres, — trouvés, non pas même chez Catherine Théot, mais chez une marquise de Chastenois, accusée, elle aussi, de se livrer à des pratiques superstitieuses, — savoir les prophéties de Nostradamus, un portrait de Marie-Antoinette, une médaille représentant Lucifer terrassé par l'archange Michel, un livre de sorcellerie, intitulé *Les clavicules du rabbi Salomon*[4], etc..., etc... Il va sans dire que le rapporteur appuyait avec délices sur le côté burlesque des scènes auxquelles le galetas de la pythonisse avait servi de théâtre. Et pendant ce temps, ce n'étaient le long des bancs de l'Assemblée qu'applaudissements railleurs, violents éclats de rire[5]; et tous les regards de se porter sur Robespierre, cloué sur son fauteuil, obligé de présider lui-même à ces pasquinades indécentes, condamné enfin au supplice d'en dévorer l'outrage. Vadier conclut en demandant que dom Gerle, Catherine Théot, un médecin nommé Lamotte, la veuve Godefroy, et la marquise de Chastenois, fussent traduits au Tribunal révolutionnaire. C'est ce que l'Assemblée décréta, ordonnant,

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 231.— Rapprocher de ce passage du rapport ce que Vilate affirme tenir de Barère lui-même, ch. XII des *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*.

[2] Rapport présenté par Vadier, *ubi suprà*, p. 251.

[3] VILATE, ch. XII, p. 302. — Il est à remarquer qu'en tout ceci Vilate est peu suspect de partialité envers Robespierre, qu'il avait alors le plus grand intérêt à injurier et à attaquer, ce à quoi il ne manque pas dans le cours de son ouvrage, bien qu'il n'ait pas un seul *fait* à donner à l'appui de ses injures intéressées.

[4] Rapport présenté par Vadier, *ubi suprà*, p. 252 et 253.

[5] Voy. le compte rendu de la séance, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 245-259.

en outre, l'envoi du rapport aux armées et à toutes les communes de la République[1].

Le soir même, encouragé par son succès, Vadier court lire son rapport aux Jacobins. Mais quel fut son désappointement, de n'y rencontrer que visages sombres, et de n'entendre retentir autour de lui que murmures[2]! Il sentit que là l'intrigue était percée à jour.

Cependant, Fouquier-Tinville se préparait à porter l'affaire au Tribunal révolutionnaire, lorsque l'ordre de la différer lui fut donné par Robespierre, « au Comité de salut public, et au nom de ce Comité[3]. » Fouquier, dont cette intimation déconcerte les antipathies, ne manque pas d'insister; il représente qu'il y a un décret, qu'il faut l'exécuter, et, ne pouvant se faire entendre ce jour-là, comme il l'a raconté lui-même, il va rendre compte au Comité de sûreté générale de ce qui vient de se passer. Les mots dont il se servit sont caractéristiques; ils rentrent dans le système de calomnie employé alors contre Robespierre, par ses ennemis : « *Il*, *il*, *il*, au nom du Comité de salut public, s'y oppose. — C'est-à-dire Robespierre, » répliqua un des membres, Amar ou Vadier[4].

La chose n'alla pas plus loin : le coup était porté.

C'est ce que sentirent amèrement les partisans de Robespierre, et Payan lui écrivit, à cette occasion, une longue lettre, où il l'engageait d'une manière pressante à combattre la mauvaise impression que le rapport de Vadier pouvait avoir produite, par un autre rapport conçu à un point de vue élevé, vaste, philosophique, pré-

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 259.
[2] *Ibid.*, p. 259 et 260.
[3] Déclaration de Fouquier-Tinville lui-même dans son procès. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 246.
Voy. à ce sujet la note critique placée à la suite de ce chapitre.
[4] *Ibid.*

sentant le tableau de toutes les factions et indiquant le lien qui les unissait. Dans cette lettre de Payan, remarquable à divers titres, l'inconvénient de laisser le pouvoir révolutionnaire flotter entre deux Comités était signalé avec beaucoup de sagacité et de force. Les meneurs du Comité de sûreté générale y étaient peints comme des hommes dont la portée politique était loin de justifier l'ambition. La nécessité de l'unité d'action, et, par conséquent, celle de subordonner entièrement le Comité de sûreté générale au Comité de salut public, y était vivement mise en relief. « Il faut, continuait Payan, attaquer le fanatisme, donner une nouvelle vie aux principes sublimes développés dans votre rapport sur les idées religieuses; faire disparaître les dénominations de la superstition, ces *Pater*, ces *Ave*, ces épîtres prétendues républicaines; organiser les fêtes publiques; favoriser surtout l'opinion éclairée du peuple qui prend la Mère de Dieu pour une folle; frapper néanmoins les auteurs, les imprimeurs, les journalistes et Bouland, qui ont profité de cette circonstance pour défigurer la fête à l'Être suprême; punir aussi quelques défenseurs officieux, Chauveau-Lagarde, par exemple, duquel j'ai une pièce parlante contre Marat; attaquer tous ceux qui ont essayé de pervertir la morale publique, renverser enfin Bourdon et ses complices[1]. » Payan insistait pour que Robespierre ne perdît pas de temps; car, selon lui, l'heure du danger allait sonner.

Il voyait juste en ceci : l'intrigue qui vient d'être retracée fut suivie d'une autre d'un caractère encore plus criminel : celle des *Chemises rouges*.

On se rappelle la tentative d'assassinat commise par Admiral sur la personne de Collot-d'Herbois, et la visite

[1] Cette pièce est une de celles qui furent publiées à la suite du rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre. Elle se trouve reproduite en entier dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 394-399.

étrange faite à Robespierre par Cécile Renault, le même jour. Le crime d'Admiral n'était pas nié: l'assassin s'en vantait; et, quant à Cécile Renault, ses propres déclarations ne permettaient guère de doute. Citons son interrogatoire par Dobsen, Fouquier-Tinville et Josse.

« Quelles étaient vos opinions? — Je voulais un roi. — Comment pensiez-vous que la royauté pût être rétablie? — Par le succès des Puissances coalisées. — N'aviez-vous pas le dessein de concourir au rétablissement de la royauté? — Oui. — Comment? — Par des secours en argent, et par les moyens en mon pouvoir. — Quel était votre but en allant chez Robespierre? — De lui parler. — Quel était l'objet sur lequel vous vouliez parler à Robespierre. — Je ne veux donner à cet égard aucune explication. — N'aviez-vous pas deux couteaux? — Oui. — N'aviez-vous pas dessein de vous en servir pour l'assassiner? — Non. Au surplus, vous pouvez en juger comme il vous plaira. — Je vous somme de nouveau de déclarer pourquoi vous êtes allée chez Robespierre. — Je n'en dirai pas davantage; c'est à vous de deviner le reste[1]. » Déjà, par la plus sanglante des ironies, Cécile Renault avait dit : « J'avais intention de lui demander des instructions sur l'affermissement de la République[2]! » Elle déclara que, pour renverser le gouvernement républicain et aider au triomphe des armées coalisées, elle aurait vendu jusqu'à ses hardes[3].

Avant de pousser plus loin, nous devons remarquer que Robespierre demeura complétement étranger à l'instruction dont le tableau va être présenté. D'abord, c'était l'affaire du Comité de sûreté générale, composé de

[1] Les *Chemises rouges*. Voy. le dossier des *Chemises rouges*, t. II, p. 6, 7 et 37. Paris, an VII.
[2] *Ibid.*, p. 7.
[3] *Ibid.*, p. 40. — Les interrogatoires d'où tout ceci est tiré sont signés de Cécile Renault.

ses plus implacables ennemis, et le récit de Senar, agent de ce Comité, suffirait seul pour prouver que tout fut concerté entre les Vouland, les Jagot, les Louis (du Bas-Rhin), etc.... Ensuite, qu'on lise d'un bout à l'autre, soit les papiers produits plus tard contre Robespierre, soit l'ensemble des documents publiés sous le titre de *Chemises rouges*, et l'on n'y découvrira pas la moindre trace de son intervention. Comment, d'ailleurs, eût-il pu n'être pas étranger à une procédure qui, ainsi qu'on va le voir, ne fut qu'une abominable machination dont le but était de le perdre?

Cécile Renault avait contre elle ses aveux et la loi. Ce qu'elle avait pour elle, c'était sa jeunesse, sa qualité de femme, son courage : considérations puissantes sans doute, mais peu de nature à toucher le cœur d'un Vadier, d'un Vouland, d'un Jagot, d'un Fouquier-Tinville.

Chargés, par la nature même de leurs fonctions, de tout ce qui concernait la haute police politique, les meneurs du Comité de sûreté générale et l'accusateur public ne se contentèrent pas de destiner Cécile Renault à la guillotine : ils lui cherchèrent partout des complices. Coup sur coup, ils firent arrêter :

Le père et le frère de la jeune fille, parce que, en fouillant leur maison, on y trouva deux tableaux représentant Louis XVI et Marie-Antoinette [1];

Un maître d'école nommé Cardinal, parce que, huit jours après l'attentat d'Admiral, il s'était exprimé d'une manière injurieuse sur le compte de Robespierre [2];

Un chirurgien nommé Saintanax, parce que, à la nouvelle du danger couru par Collot-d'Herbois, il s'était répandu, dans un café de Choisy-sur-Seine, en propos

[1] Procès-verbal de l'arrestation de Renault père et fils. Dossier des *Chemises rouges*, p. 203-207.

[2] Réquisitoire de Fouquier-Tinville. *Ibid.*, p. 239.

diffamatoires et menaçants à l'égard de Robespierre et de Collot[1];

Un certain Pain d'Avoine, parce que, le 3 ou le 4 prairial, il avait dîné avec Admiral[2];

Une dame Lamartinière, parce que, maîtresse d'Admiral, elle avait retiré chez elle les meubles de son amant, la veille de l'attentat[3];

Un nommé Portebœuf, parce que, en apprenant l'arrestation de l'assassin, il s'était échappé à dire : *C'est bien malheureux*[4];

Et enfin, une dame Crécy Lemoine, parce que c'était en sa présence que Portebœuf avait parlé[5].

Cécile avait deux frères à l'armée : ils furent sur-le-champ mandés à Paris et jetés en prison[6] !

Il semble que ces avides pourvoyeurs de l'échafaud eussent pu s'arrêter là ; mais non : sachant qu'il n'était pas une goutte de sang versé dont l'opinion publique, égarée, ne fût prête à rendre Robespierre responsable, ils imaginèrent de faire de Cécile Renault l'agent d'une vaste conspiration, de manière à rendre son supplice effroyablement solennel, et à présenter Robespierre comme un tyran à la conservation duquel on était forcé d'immoler victimes sur victimes.

Et n'est-ce pas aussi pour perpétuer cette impression que des historiens font mourir sur la guillotine les deux frères de Cécile Renault[7]? Or, non-seulement cela est faux, mais il est à remarquer que ce fut à Robespierre lui-même que l'un des deux frères, quartier-maître du

[1] Dossier des *Chemises rouges*, t. II, p. 1-12.
[2] *Ibid.*, p. 115-116.
[3] *Ibid.*, p. 16-23, et t. I, p. 198.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 208-209.
[5] Son silence fut interprété dans le sens d'une adhésion par Fouquier-Tinville. Voy. son réquisitoire, *ubi supra*, t. II, p. 231.
[6] *Chemises rouges*, introduction, p. xliij.
[7] M. Alison, par exemple, dans son *Histoire de l'Europe*.

2e bataillon de Paris, confia le soin de protéger et de défendre son innocence. La lettre existe. Ce que Robespierre fit en ces circonstances, on l'ignore, ses ennemis ayant eu le pouvoir de supprimer tout ce qui aurait honoré sa mémoire[1]; mais ce qui est certain, c'est que les deux frères de Cécile Renault ne périrent pas, d'où il est permis de conclure qu'ils durent, sinon leur liberté immédiate, — elle leur fut rendue le 1er fructidor seulement, — au moins leur vie, à cet appel du jeune Renault : « Robespierre, tu es généreux, sois mon avocat[2]. »

Nous avons mentionné dans un des précédents chapitres les manœuvres contre-révolutionnaires du baron de Batz, de l'épicier Cortey, du commissaire Michonis. A l'époque où, pour déjouer les recherches de la police, le baron de Batz avait à Paris plusieurs domiciles, il avait logé rue Helvétius, chez un nommé Roussel. On le sut; et ce dernier, soumis à un interrogatoire, déclara qu'il avait connu le baron de Batz chez l'actrice Grand-Maison; que celle-ci, avec laquelle le baron avait des liaisons de plaisir, possédait à Charonne une maison de campagne que fréquentait, entre autres personnes, le marquis de Guiche, caché sous le nom emprunté de Sévignon; que de Batz entretenait une active correspondance; qu'il découchait souvent; qu'il passait pour fort aisé[3]... Dans tout cela, pas un mot qui indiquât le moindre rapport entre les menées de l'insaisissable conspirateur et l'affaire de Cécile Renault, affaire qui elle-même ne semblait avoir avec l'attentat d'Admiral qu'un rapport de

[1] On sait que le thermidorien Courtois ne se fit pas scrupule de dérober au public et à l'histoire ceux des papiers de Robespierre qu'il jugea convenable de laisser dans l'ombre.

[2] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc.*; supprimés ou omis par Courtois, t. II, p. 196 et 197.

[3] Dossier des *Chemises rouges*. Interrogatoire de Roussel, t. I, p. 136, et 147-154.

coïncidence. Et cependant le Comité de sûreté générale s'empressa d'amalgamer les causes, à l'aide de cette formule générique : *Conjuration de l'étranger*. Dans cette conjuration, il eut soin de comprendre, pour lui donner encore plus d'éclat, le jeune Laval de Montmorency, le prince de Rohan-Rochefort, le comte de Pons, le vicomte de Boissancourt, Sombreuil, son fils, et enfin, par un raffinement de perfidie qu'il nous reste à expliquer, toute la famille Saint-Amaranthe[1].

Madame de Saint-Amaranthe, née Saint-Simon d'Arpajon, avait épousé M. de Saint-Amaranthe, officier de cavalerie. Le ménage ne fut pas heureux. Le mari était débauché, la femme coquette. Saint-Amaranthe, ruiné, disparut un beau jour et alla mourir en Espagne, cocher de fiacre, selon quelques-uns; d'autres disent qu'il revint à Paris, où il exerça le métier de boutonnier. Sa femme, restée veuve de fait, se consola; elle eut des amants, entre autres le vicomte de Pons, et l'on trouve sur cette liaison, dans les Mémoires du comte Alexandre de Tilly, des détails qui, à les supposer authentiques, ne sont pas de nature à figurer ici[2]. Une chose est certaine, toutefois, c'est qu'au commencement de la Révolution, madame de Saint-Amaranthe avait la réputation d'une femme galante. Elle était belle, et avait une fille plus belle encore. L'*Almanach des honnêtes femmes*, espèce de calendrier obscène publié en 1790, met mademoiselle de Saint-Amaranthe au rang des jeunes filles très-émancipées, et c'est sous ce jour qu'elle est présentée, en termes du reste qui ne veulent pas être malveillants, soit dans le *Journal général de la cour et de la ville*, connu aussi sous le nom du *Petit Gautier*, soit dans la *Chronique*

[1] Voy. la liste des accusés, à la suite du rapport d'Élie Lacoste, n° 267 du *Moniteur*, an II (1794.)

[2] Ceux qui seraient curieux de les connaître n'ont qu'à consulter les *Mémoires de Tilly*, t. III, p. 158 et suiv.

scandaleuse, journal royaliste rédigé par Champcenets, Tilly et Rivarol. La Révolution survenant, les dames de Saint-Amaranthe continuèrent le même genre de vie; seulement, leur société changea. Au lieu de comtes et de marquis, elles reçurent des représentants du peuple, qu'elles surent attirer par leur beauté et retinrent par toutes les séductions d'une vie de plaisir. On faisait chez elles bonne chère; on y jouait, et très-gros jeu. Dès 1789, Mirabeau est signalé comme ayant perdu au *creps*, chez madame de Saint-Amaranthe, une somme de deux mille louis. Plus tard, dans les salons que la dame occupait, au Palais-Royal, n° 50, indépendamment de son habitation de la rue Vivienne, n° 7, on vit affluer et se mêler aux acteurs Fleury, Elleviou, Trial, tous les révolutionnaires de mœurs faciles ou légers de scrupules : Danton, par exemple, Chabot, Desfieux, Héraut de Séchelles. Successivement, le n° 50 devint un réceptacle de patriotes douteux, de libertins à la mode et d'escrocs de bon ton[1]. Desfieux était un des principaux souteneurs de la banque[2], et Chabot se montrait fort assidu aux soupers fins. C'était à l'époque où ce dernier faisait partie du Comité de sûreté générale : aussi parvint-il sans peine à détourner l'effet de plusieurs dénonciations dirigées contre le tripot qu'abritait son patronage[3].

Madame de Saint-Amaranthe, d'ailleurs, ne négligeait rien, à ce qu'il paraît, pour se protéger elle-même, jusque-là qu'elle avait des espions à sa solde[4]. Sartine, fils de l'ancien lieutenant de police, et déjà décrié pour ses

[1] *Escroc* est le mot même dont se sert Chrétien dans sa déposition touchant les salons de madame de Saint-Amaranthe. Voy. le dossier des *Chemises rouges*, t. I, p. 140-144.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Chrétien affirma tenir ce fait de Desfieux lui-même. Voy. sa déposition, *ubi supra*, p. 140-144.

mœurs bien avant la Révolution[1], épousa mademoiselle de Saint-Amaranthe, qui n'en continua pas moins à faire les honneurs du salon de sa mère, dont l'amant était connu dans la maison sous le nom d'Eugène[2].

Maintenant, que les ennemis de Robespierre aient osé inventer la fable, prodigieusement absurde, qui le montre se faisant introduire par l'acteur Trial dans une maison de cette espèce, y soupant, s'y enivrant et y laissant échapper au milieu des fumées du vin de redoutables secrets, voilà ce qui est incompréhensible; mais ce qui confond l'esprit, c'est qu'une pareille fable se soit répandue, ait été recueillie, et se lise dans certains livres qui se piquent d'être sérieux[3]. L'acteur Trial, qui, dans cette pitoyable invention, joue le rôle d'introducteur de Robespierre, ne cessa d'opposer à la calomnieuse rumeur dont il s'agit, et cela, même après le 9 thermidor, les plus énergiques, les plus solennels démentis; et quant à son intimité avec Robespierre, on en peut juger par ce fait qu'il fut un de ceux qui, le 9 thermidor, déployèrent contre lui le plus de zèle. Ceci, du reste, ne lui profita guère. Aux yeux des réactionnaires triomphants, sa persévérance à confondre une imposture qui servait leurs fureurs fut un crime irrémissible; ils montèrent une cabale pour le chasser de la scène à force de sifflets, et le malheureux en mourut de chagrin[4].

[1] Voy. dans les *Mémoires de Bachaumont* ses aventures avec Adeline, de la Comédie-Italienne, et autres filles à la mode.

[2] Voy. la déposition de Chrétien.

[3] Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[4] De tous les auteurs anglais qui ont écrit sur la Révolution, celui qui a eu sous la main le plus de matériaux est M. Wilson Croker, le même qui a vendu au *British Museum* la précieuse collection où nous avons tant puisé. Mais M. Croker était un tory fanatique, un libelliste sans scrupule, l'insulteur par excellence de la France, de la Révolution française, et nommément de Robespierre. Eh bien, M. Croker lui-même, fait justice en ces termes de la fable dont il s'agit : « It would be easy to disprove this story, « but it cost Trial his livelihood and his life; for, after the 9 thermidor,

Mais de l'incroyable audace du mensonge en question une preuve existe, plus décisive encore. Les inventeurs de la scène où ils font figurer « le monstre qui se met en pointe de vin » ont commis l'inadvertance de placer cette scène à l'époque où il fut question de la conspiration du baron de Batz, c'est-à-dire dans les premiers jours de prairial. Or il était difficile qu'à cette époque madame de Saint-Amaranthe reçût Robespierre à sa table, par la raison bien simple qu'elle et sa fille étaient alors en prison !... Elles avaient en effet été arrêtées près de deux mois auparavant, sur la proposition du Comité révolutionnaire de la Halle au Blé, et sur la dénonciation circonstanciée de Chrétien, délégué de la Convention aux Iles-du-Vent[1]. On lit dans les Mémoires d'un prisonnier de ce temps-là : « *Dans les premiers jours de floréal*, on amena de Sainte-Pélagie à la prison des Anglaises douze prisonnières au nombre desquelles se trouvaient les citoyennes Saint-Amaranthe[2]. »

Ainsi l'on a représenté Robespierre *s'enivrant* vers la fin du mois de *mai* chez une femme qui avait été arrêtée à la fin du mois de *mars*, et qui, au commencement du mois d'*avril*, avait été transférée de Sainte-Pélagie à la prison des Anglaises, qu'elle ne quitta plus que pour aller à l'échafaud.

Mais quoi ! le sombre, l'austère, le sobre, le circonspect Robespierre égarant sa vertu dans une maison de jeu, se risquant au milieu des amours, et confiant les secrets de sa politique à des femmes galantes, dans une orgie... c'était une histoire si piquante, surtout rap-

« the public hissed him off the stage, which, it seems, broke his heart. » Voy. *Essays on the early period of the French Revolution*, by the late Right Hon. John Wilson Croker, p. 496, 1857.

[1] Elles furent arrêtées le 10 germinal (30 mars) 1794.

[2] Foignel, *Encore une victime, ou Mémoires d'un prisonnier de la maison dite des Anglaises, rue de l'Oursine.*

prochée de la lettre découverte dans le lit de la prophétesse Théot ! Elle eut donc cours, en dépit de sa monstrueuse absurdité ; et le Comité de sûreté générale, par la perfidie avec laquelle il impliqua les Saint-Amaranthe dans le procès intenté à Cécile Renault, fournit un affreux complément à la calomnie. Puisque Robespierre s'était livré à table, quoi de plus clair ? rendu à lui-même, il avait dû craindre les révélations et cherché à faire disparaître les témoins ; dès lors, tout était parfaitement expliqué : la Saint-Amaranthe périssait victime de la nécessité où était le *monstre* d'effacer à jamais les vestiges de ses déportements !

Les choses préparées de la sorte, ce fut Élie Lacoste, un des membres du Comité de sûreté générale, et un des plus hardis ennemis de Robespierre, qui se chargea de porter à la Convention le rapport relatif à la « *Conjuration de l'étranger*. » Ce rapport constatait, à côté d'assertions sans preuves, plusieurs faits vrais, et n'était pas, ainsi qu'on s'est trop plu à le dire, un pur roman ; mais il avait cela d'horrible, qu'il confondait dans la même accusation, comme coupables du même crime, des personnes entièrement étrangères l'une à l'autre, et rapprochait madame de Saint-Amaranthe de Cécile Renault. « Violent, cruel coup de parti, s'écrie avec raison un illustre historien de nos jours, de placer juste au milieu des assassins de Robespierre ces femmes royalistes qu'on disait ses amies, pour que leur exécution l'assassinât moralement[1]. »

La liste lue par Élie Lacoste[2], comprenait quarante et un noms : on y en ajouta successivement huit autres, de

[1] Michelet, *Histoire de la Révolution*, liv. XX, ch. II.

M. Michelet, avec lequel nous regrettons amèrement de ne pas nous trouver plus souvent d'accord, a démêlé ici les manœuvres astucieuses du Comité de sûreté générale avec une sagacité rare.

[2] Voy. le *Moniteur*, n° 267, an II. (1794.)

sorte que, le matin du jour où les accusés devaient comparaître devant le Tribunal révolutionnaire, leur nombre s'élevait à quarante-neuf.

Ce jour-là, quelques instants avant l'ouverture de l'audience, une lettre est remise au président; elle était signée: *ci-devant comte de Fleury*, et se terminait par ces mots: « Tremblez, vils monstres! le moment arrive où vous expierez tous vos forfaits[1]. » L'auteur demandait à être mis en jugement avec ses amis. Fouquier-Tinville venant à entrer : « Tiens, lui dit le président, lis ce poulet que je viens de recevoir. » Fouquier aperçoit sur la suscription le mot *pressé*, et s'écrie aussitôt : « Eh bien, puisque ce monsieur est pressé, il faut l'envoyer chercher. » Et il en donna l'ordre[2].

L'audience s'ouvrit à dix heures, le 29 prairial (17 juin). Quatre administrateurs de police, Froidure, Soulès, Dangé et Marino, étaient, en cet instant, au greffe des huissiers, avec le comte de Fleury, qu'on venait d'amener. Fouquier-Tinville fait signe qu'on les introduise tous ensemble. A leur entrée dans la salle, les administrateurs saluent le président; mais quelle est leur surprise, lorsque tout à coup Fouquier-Tinville demande acte de l'accusation qu'il déclare porter contre eux[3]! Ceci était un nouveau coup de poignard à l'adresse de Robespierre. L'arrestation inattendue de ces hommes, connus pour être ses ennemis personnels, quoique rangés dans la classe des patriotes, tendait à accréditer de plus en plus l'opinion que l'ordonnateur et le bénéficiaire de ce drame sanglant, c'était *lui*[4].

[1] Voy. cette lettre dans le dossier des *Chemises rouges*, t. II, p. 210-211.

[2] *Ibid.*, introduction, p. xlv.

[3] *Ibid.*, p. xlvj.

[4] « Froidure a été guillotiné en chemise rouge, comme complice du prétendu assassinat de Robespierre. C'est un mystère que je ne comprends pas, et je regrette Froidure, qui détestait Robespierre, mais qui ne pouvait

Le procès ne fut pas long, devant avoir lieu sous l'empire des formes, odieusement expéditives, consacrées par la loi du 22 prairial. Si l'affaire eût pu être publiquement discutée, si les prévenus eussent été admis à faire entendre leurs défenseurs, nul doute qu'on n'eût percé à jour la trame que les meneurs du Comité de sûreté générale avait ourdie; mais non, la possibilité d'égorger les prévenus rapidement et dans l'ombre fit qu'on les égorgea selon le plan et en conformité avec les vues des artificieux ennemis de Robespierre; de sorte qu'il se trouva avoir forgé, dans la loi du 22 prairial, une lame acérée, qu'ils saisirent avec une joie farouche et lui plongèrent tout entière dans le cœur : exemple à jamais mémorable de l'expiation réservée à quiconque s'écarte, quels que soient ses motifs, des règles fondamentales de la justice!

Et ici l'expiation fut effroyable. Il avait été récemment décidé que la guillotine serait transférée de la place de la Révolution à la barrière du Trône, ce qui donnait aux fatales charrettes tout le faubourg Saint-Antoine à traverser : pour mieux frapper les imaginations, pour que rien ne manquât à l'horreur du tableau, Fouquier-Tinville, instrument d'une idée émise dans le Comité de sûreté générale par un de ses membres, Louis (du Bas-Rhin)[1], donna ordre à l'exécuteur de faire emplette de l'étoffe nécessaire à la confection de cinquante-quatre chemises rouges. La chemise rouge, c'était le vêtement des parricides; et plus on affectait, en cette occasion, de porter haut Robespierre, le *dictateur*, le *roi*, le *pontife*,

pas l'assassiner. » Déposition de Réal, dans le procès Fouquier-Tinville, t. XXXIX de l'*Hist. parlem.*, p. 385.

[1] C'est ce qu'affirme Senar, qui était présent. Dans l'introduction aux *Chemises rouges*, p. xlvij, on lit : « Fouquier étant monté à la buvette du tribunal, un membre des Comités révolutionnaires lui fit observer qu'il devait envoyer les condamnés à la guillotine revêtus de chemises rouges. Fouquier adopta cette idée, » etc.

plus on était sûr de le rendre odieux. Cinquante-quatre personnes, parmi lesquelles des femmes, des jeunes filles, presque des enfants, traînées lentement à l'échafaud dans le costume des parricides, parce qu'un beau jour Robespierre avait reçu une visite suspecte! On juge de l'effet! Vouland était si fier du succès de cette machination et si heureux du triomphe promis à sa haine, qu'il résolut de savourer tout à son aise l'horrible spectacle. « *Allons, dit-il, auprès du grand autel, voir célébrer la messe rouge*[1]. » Allusion ironique et féroce dirigée contre le *grand prêtre* de l'Être suprême! De son côté, désirant jouir du coup d'œil, Fouquier-Tinville s'était rendu dans la chambre de Richard, concierge de la maison d'arrêt de la Conciergerie, dont la fenêtre donnait sur la porte de la prison[2]. Voyant la jeune Saint-Amaranthe monter courageusement dans la charrette : « Parbleu, s'écria-t-il, voilà une b........ bien effrontée[3]! » Et, au moment du départ des voitures, il ajouta : « *Voilà un cortége qui a l'air d'une fournée de cardinaux*[4]; » autre allusion au *pape* Robespierre!

De tout ce qui pouvait rendre l'exécution épouvantable, rien n'avait été négligé, et rien ne manqua au funèbre appareil, pas même les canons roulant de compagnie avec les charrettes. Chose frappante! il semble que la présence d'Admiral dans le cortége eût dû faire penser à Collot-d'Herbois; mais on avait si habilement préparé les esprits à regarder l'exécution des cinquante-quatre comme une hécatombe à Robespierre, qu'en voyant passer le cortége la foule ne pensait qu'à lui.

[1] Senar rapporte le mot, comme ayant été dit « au coin de la rue de la Loi, qui donne sur la rue Saint-Honoré, » ce qui fait supposer qu'il l'a entendu de ses propres oreilles.

[2] Introduction aux *Chemises rouges*, p. xlvij.

[3] *Ibid.*, p. xlviij.

[4] *Ibid.*

Et quel cortége, grand Dieu ! Là figuraient, entassés pêle-mêle, le vieux Sombreuil, qu'une seconde fois, mais en vain, sa fille avait essayé de sauver [1]; Sartine, auquel on n'avait eu à imputer que son nom, inscrit, à une époque déjà éloignée, sur la liste des chevaliers du poignard [2]; sa femme, si jeune encore et si belle; madame de Saint-Amaranthe, qu'on croyait sacrifiée à un barbare calcul de prudence; Cécile Renault, aussi intéressante par son courage que par sa jeunesse; le banquier Jauge, qui avait autrefois mis son crédit et sa bourse au service de Paris affamé [3]; et enfin, à côté de l'actrice Grand-Maison, une pauvre petite couturière de dix-sept ans, nommée Nicolle [4] !

De cette dernière, Senar a écrit : « Je la trouvai dans un grenier, au septième, couchée sur un matelas et une paillasse, sans couchette ; des haillons dans un panier d'osier, une table, une chaise, un tabouret, voilà tout ce que possédait cette malheureuse victime que rien, dans les pièces, ne présentait comme coupable ou suspecte. Mais Vouland, ce cruel extravagant, voulait sa mort, parce que, disait-il, elle portait à manger à la Grand-Maison, et, pour ce fait-là, disait l'hypocrite Louis (du Bas-Rhin), elle ira l'accompagner [5]. »

L'impression produite, est-il besoin de la décrire? Et l'homme contre lequel grondèrent au fond des cœurs la pitié et l'indignation, est-il besoin maintenant de le

[1] Voy. sa lettre à Fouquier-Tinville, dans le dossier des *Chemises rouges*.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 237.

[3] Voy. dans le dossier des *Chemises rouges* les pièces qui le prouvent, t. II, p. 197 et suiv.

[4] Voy. sur l'innocence de Nicolle ce que dit Senar, que le Comité de sûreté générale chargea de l'arrêter.

[5] Nous avons déjà fait observer que Senar ne mérite aucune confiance, en tout ce qui est de sa part affaire d'appréciation ou assertion pure et simple. Mais il parle ici de ce qu'il sait pour l'avoir vu ou entendu, et comme attaché au Comité de sûreté générale.

nommer? Cependant il avait cessé alors de prendre une part officielle aux affaires, il s'était éloigné du Comité de salut public, et il s'apprêtait dans la retraite à livrer aux terroristes de la trempe de Louis (du Bas-Rhin) et de Vouland un dernier combat! L'âme s'émeut au souvenir de tant d'injustice; et toutefois il y avait un côté équitable dans ce châtiment si terrible. Les cinquante-quatre avaient été condamnés sous l'empire de la loi du 22 prairial, et l'auteur de cette indigne loi, c'était Robespierre!

De tous les faits de la Révolution, il n'en est peut-être pas qui aient été aussi étrangement défigurés que ceux dont le tableau précède. Je ne m'arrêterai pas ici au récit de M. de Lamartine, l'*Histoire des Girondins* n'étant, sous aucun rapport, une *histoire;* mais je crois important de ne pas laisser passer le récit de M. Michelet, à qui ses connaissances historiques, aussi bien que son grand talent et l'élévation de son âme, donnent naturellement beaucoup d'autorité sur la jeunesse.

Dans le livre XX, ch, II, de son livre, M. Michelet, ayant à raconter la ridicule affaire de Catherine Théot, s'est étudié d'abord à représenter Robespierre comme un homme qui faisait servir le mysticisme du temps à ses vues d'ambition, et qui souffrait que certaines gens le prissent pour Dieu. Voilà certes une accusation grave : sur quels *faits* M. Michelet l'a-t-il appuyée? A la place de *faits*, il donne ses suppositions, exemple : « Nous parlions en 92 de la vieille idiote de la rue Montmartre, marmottant entre deux plâtres : « Dieu, sauve Manuel et Pétion! » Et cela, douze heures par jour. Nul doute qu'en 94 elle n'ait autant d'heures marmotté pour Robespierre. »

En admettant que M. Michelet sût, ce qu'il ne prétend pas lui-même savoir, ce que faisait en 1794 la vieille dévote de la rue Montmartre, il est malaisé de comprendre en quoi Robespierre pourrait être responsable des prières marmottées par une folle dans son grenier, et l'on ne comprend pas davantage pourquoi, à ce compte, Manuel et Pétion n'auraient pas été aussi coupables que lui. Ce qu'il faudrait prouver, au moins, c'est que Robespierre était au courant des momeries pratiquées, dit-on, à son égard, et dont on n'établit la réalité sur aucune base historique; c'est qu'il s'y prêtait ; c'est qu'il les encourageait. Or, sur ce point, M. Michelet cite-t-il un seul mot de Robespierre? Non. Un seul acte? Non. Met-il en avant une autorité quelconque, dont on puisse analyser le témoignage? Non. Après avoir affirmé purement et simplement, sans la moindre indica-

tion des sources, que « une *infinité de personnes* avaient les portraits de Robespierre appendus chez elles, comme une image sainte; que des femmes, des *généraux* même, portaient un Robespierre dans leur sein, baisaient, priaient la miniature sacrée, » etc. M. Michelet ajoute : « Que ce fût le fils même de Rousseau et du rationalisme qui *acceptât, encourageât* de son silence ces outrages à la raison, cela était honteux et triste. »

Mais où est la *preuve* que ces outrages à la raison furent commis par cette *infinité de personnes* dont on nous parle, et par ces *généraux* qu'on ne nomme pas? Et où est la *preuve* que Robespierre accepta, encouragea ces outrages à la raison? Nous n'avons découvert trace de cela dans aucun des nombreux documents qui ont passé sous nos yeux, et il est à regretter que M. Michelet ne fasse rien pour aider ses lecteurs dans leurs recherches. Où a-t-il pris, par exemple, que les « *saintes femmes* » de Robespierre, une madame de Chalabre entre autres, qu'il nous montre joignant les mains, et disant : « *Oui, Robespierre, tu es Dieu!* » le « voyaient sans cesse » et étaient les personnes qui « l'approchaient de plus près? » En fait de documents historiques, nous avons celles des lettres adressées à Robespierre, qui, après sa mort, furent trouvées parmi ses papiers, et publiées à la suite du rapport de Courtois. Eh bien, ces lettres, dont les auteurs vantent beaucoup le patriotisme de Robespierre, ses talents, son courage, ne contiennent rien, absolument rien qui ressemble à un éloge mystique, si l'on en excepte une où il est traité de « Messie annoncé par l'Être éternel pour réformer toute chose, » et ceci émané d'un fou qui se qualifie lui-même *jeune homme de quatre-vingt-sept ans*. (Voy. n° XII des pièces à la suite du rapport de Courtois.) Est-ce, par hasard, sur cette ettre d'un fou, que M. Michelet fonde tout ce qu'il dit du culte supersti t dont, selon lui, Robespierre était l'objet?

Quant au crime qui aurait consisté à ne pas repousser assez vivement les louanges, s'il est un homme dans la Révolution qu'on n'ait pas le droit d'accuser de ce crime-là, c'est lui. Nous citons : « Les ennemis de la patrie m'accablent de louanges exclusivement, mais je les répudie. » (Discours de Robespierre, dans la séance des Jacobins, du 15 frimaire 1793.) A propos d'un discours de Robespierre contre la proclamation du duc d'York, le *Moniteur* ayant dit : « *Chaque mot de ce discours vaut une phrase, chaque phrase un discours,* » Robespierre, aux Jacobins, s'éleva fortement contre ce système de flatterie, et dit : « Les flagorneries font douter de la vérité des écrivains; un écrivain véridique et patriote doit rapporter avec exactitude et littéralement, afin que ce qu'il rapporte puisse éclairer l'opinion publique, ou qu'elle juge ce qu'il rapporte, si c'est mauvais. » (Séance des Jacobins, du 6 messidor (24 juin.) — Est-ce là le langage d'un homme qui veut à tout prix être encensé?

M. Michelet écrit : « L'amer Cévenol, Rabaut-Saint-Étienne, avait très-bien indiqué que ces momeries ridicules, cet entourage de dévotes, cette patience de Robespierre à les supporter, c'était le point vulnérable, le talon d'Achille, où l'on percerait le héros... n'était-ce pas le sujet de cette comédie de Fabre *qu'on* fit disparaître, et pour laquelle peut-être

Fabre disparut? » Nous avons cité textuellement le récit de Vilate, et le lecteur sait maintenant que, lorsque Rabaut-Saint-Etienne dit à Vilate : « Il faut un article demain dans la *Chronique*, et le peindre comme un prêtre, » ce fut à la suite et à propos du discours de Robespierre en réponse à Louvet, et de l'enthousiasme que ce discours excita parmi les femmes présentes à la séance. (Voy. les *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, ch. XV, p. 311.)

Donc, lorsque l'amer Cévenol, par une manœuvre de parti plus habile que loyale, disait : « Peignons-le comme un prêtre; » il prenait pour point de départ, non pas des *momeries ridicules* et *cet entourage de dévotes*, mais l'effet produit sur la partie féminine de l'auditoire par un discours tout *politique*, où le *mysticisme* et la *religion* n'entraient pour rien. En ce qui touche la comédie de Fabre *qu'on* fit disparaître, nous avons déjà eu occasion de montrer dans le dixième volume de cet ouvrage, que cet *on*, par lequel M. Michelet désigne ici indirectement Robespierre, ne pourrait, en tout état de cause, s'appliquer qu'à Billaud-Varenne.

M. Michelet parle de papiers relatifs à la secte des illuminés que Robespierre aurait emportés, et refusé de rendre, mais dont le Comité de sûreté générale se serait procuré des doubles. Et que prouve cela? Senar, à qui M. Michelet emprunte ce fait, sans citer son autorité, sachant bien qu'elle n'a pas grand poids; car un peu plus loin, il dit : « Senar ne mérite pas la moindre confiance; » — Senar assure que les originaux de ces pièces étaient au ministère de l'intérieur et à la municipalité; que c'est de là que le Comité de sûreté générale les obtint. (Voy. le livre de Senar, p. 187.) Il n'y avait donc pas lieu de les cacher! Et, si elles contenaient quoi que ce soit contre Robespierre, d'où vient que, même après sa mort, le contenu n'en a jamais été révélé par le Comité de sûreté générale, qui possédait les originaux?

De dom Gerle, M. Michelet ne manque pas de dire que, dans l'Assemblée constituante, il avait demandé qu'on déclarât le catholicisme religion d'État; mais ce que l'historien aurait dû ajouter, ce qu'il passe sous silence, et ce qui explique le certificat de civisme donné à dom Gerle par Robespierre, c'est que l'ex-chartreux retira sa motion le lendemain du jour où il l'avait présentée; c'est qu'il rompit avec les prêtres; c'est qu'il fut le premier à quitter le costume et à cesser les fonctions ecclésiastiques; c'est qu'enfin l'on trouva chez lui une pièce de vers de sa composition commençant par ces mots très-peu *mystiques* : « Ni culte, ni prêtres, ni roi. » (Note de Christophe Gerle, n° LVII des pièces justificatives à la suite du rapport de Courtois.) Du moins, si dom Gerle avait été en relations intimes avec Robespierre! M. Michelet l'affirme de sa propre autorité; mais dom Gerle, qui devait en savoir quelque chose, le nie : « Jamais je n'ai été lié avec Robespierre; je ne connais pas même Saint-Just de figure. » (*Ibid.*)

Au sujet de la lettre trouvée chez Catherine Théot, M. Michelet dit : « Était-ce réellement la minute d'une lettre qui fut envoyée? Ou bien faut-il croire que ceux qui, pour servir Robespierre, attribuèrent un faux à Fabre d'Églantine, ont pu, pour perdre Robespierre, faire aussi un faux?

Les deux suppositions ont une telle égalité de vraisemblance, qu'on ne peut, je crois, décider. » Rien, au contraire, de plus facile, en présence des documents. Voici, en propres termes, le témoignage de Vilate, que Barère mit au courant de toute cette affaire et qui n'est certes pas ici suspect de partialité : « *Il ne faut pas croire que cette lettre fût de la main de Catherine Théot; la vieille béate ne savait pas même signer son nom.* » (Voy. les *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, ch. IV, p. 309.)

Nous avons retracé, d'après Fouquier-Tinville, une scène où, rendant compte au Comité de sûreté générale d'un ordre reçu « *dans le Comité de salut public et en son nom,* » Fouquier avait dit : *Il, il, il;* sur quoi un des membres, Amar ou Vadier, s'était écrié : « C'est-à-dire Robespierre. » Cette scène, où Robespierre ne figure que parlant au Comité de salut public et en présence de ses collègues, M. Michelet la commente de la sorte : « Le grand mot *je veux* était rétabli, et la monarchie existait ! »

Je suis heureux de pouvoir terminer ces remarques critiques en rendant hommage à la sagacité avec laquelle M. Michelet a su démêler, dans l'affaire des *Chemises rouges*, une horrible machination du Comité de sûreté générale contre Robespierre. Le récit de l'illustre historien, sur ce point intéressant, ne demandait qu'à être complété; et j'ai dû de pouvoir le faire, aux précieux renseignements qu'a bien voulu me fournir un bibliophile très-distingué, l'homme du monde, peut-être, qui possède le mieux l'histoire de la Révolution française, M. Charles Ménétrier.

Que si, au lieu de m'en tenir aux derniers ouvrages publiés sur la Révolution française, j'avais voulu remonter à ceux qui furent écrits à l'époque même, sous l'impression des haines et des fureurs du moment, que d'erreurs énormes, ou, plutôt, que de prodigieuses calomnies à relever ! Mais il faudrait pour cela un livre à part. Croirait-on que les auteurs du libelle, connu sous le titre de *Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté*, t. XIII, p. 313, ne rougissent pas de nous donner, comme de l'histoire, l'immonde roman de Robespierre s'enivrant chez madame de Saint-Amaranthe, et la faisant guillotiner à cause de cela ? Croirait-on que les mêmes écrivains (p. 309 et 310) mettent en doute si Robespierre ne sacrifia pas Cécile Renault, *parce qu'elle le fatiguait de son amour ?* Devant un tel mélange de turpitude et de bêtise, la critique s'arrête un instant, étonnée, et ne peut que passer outre.

Un mot encore cependant. Nous avons fait justice de l'assertion prétendue historique qui attribue à Robespierre la mort de madame de Saint-Amaranthe. Mais il est une autre version non moins calomnieuse qui présente le supplice de madame de Saint-Amaranthe comme la conséquence d'une ignoble vengeance de Saint-Just.

On lit dans les *Mémoires* de Senar (p. 102) : « Le cruel et féroce Saint-Just avait fait arrêter la Saint-Amaranthe par ressentiment de n'avoir pu jouir d'elle, et par crainte ou soupçon qu'un autre, en cet instant, ne lui eût été préféré. Elle était en prison ; elle avait osé se plaindre du despotisme révoltant de ce monstre : Saint-Just demanda sa tête en la déclarant complice de cette conspiration à laquelle elle était absolument étrangère.

Saint-Just l'exigea, et on la lui sacrifia sans preuve, sans aucun indice de suspicion. »

Cette fable grossière rééditée depuis, sous prétexte d'histoire, a été récemment modifiée par M. Édouard Fleury, qui, pour la rendre plus vraisemblable sans doute, s'est plu à substituer la fille à la mère. « Saint-Just, dit-il, livrera aux baisers de la guillotine la jeune madame de Sartine qui a repoussé son amour. » Et plus loin : « Saint-Just aime mademoiselle de Saint-Amaranthe, se voit repoussé et jure de se venger. » (*Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 9 et 226.)

Après les calomniateurs, voyons les historiens. Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* disent que madame de Saint-Amaranthe fut poursuivie à la diligence de Saint-Just (t. XXXIII, p. 237, note 1), et M. Michelet dit qu'elle fut arrêtée sur une note accusatrice transmise par Saint-Just au Comité de sûreté générale.

Cette opinion s'appuie :

D'une part, sur une note de police relative à madame de Saint-Amaranthe et trouvée après le 9 thermidor dans les papiers de Saint-Just. (*Hist. parlem.*, ubi supra);

D'autre part, sur ce passage du rapport de Saint-Just contre les Dantonistes : « Danton dînait avec Gusman, Espagnol, trois fois par semaine, et avec l'infâme Saint-Amaranthe, le fils de Sartine et Lacroix. » (*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 99.)

Mais l'excellente histoire de Saint-Just de M. Ernest Hamel nous met à même d'établir que Saint-Just ne prit qu'une part en tout cas très-indirecte à l'*arrestation* de madame de Saint-Amaranthe.

En effet, les membres des Comités de salut public et de sûreté générale étaient assaillis de dénonciations que ceux qui les recevaient transmettaient à leur comité respectif, où ces pièces étaient examinées et où il y était donné suite, s'il y avait lieu. Or, Saint-Just ne se servit pas de la note de police retrouvée dans ses papiers, car s'il en avait fait usage, elle serait aujourd'hui parmi toutes les autres dénonciations aux archives de la préfecture de police, où elle manque à la collection. (*Hist. de Saint-Just*, p. 485.)

De plus, madame de Saint-Amaranthe fut arrêtée sur la proposition du comité révolutionnaire de la Halle au Blé (*Hist. de Saint-Just*, p. 485), le 10 germinal an II (30 mars 1794) (*Archives du Comité de sûreté générale, Registre* 642. — Michelet, *Hist. de la Révol.*, t. VII, p. 356), et le rapport de Saint-Just contre Danton est du 11 germinal (31 mars).

Enfin ce ne fut que deux mois plus tard, le 26 prairial an II (14 juin 1794), quand Saint-Just était en mission dans le Nord, et que déjà la scission avait éclaté entre les divers membres des deux comités, que madame de Saint-Amaranthe fut comprise dans *la conjuration de l'Étranger*, et envoyée au tribunal révolutionnaire, sur le rapport d'Élie Lacoste, thermidorien des plus ardents, qu'il serait souverainement absurde de faire passer pour un complaisant de Saint-Just. (*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 233.)

CHAPITRE III

LES PRISONS DE LA RÉVOLUTION

Prisons *muscadines*. — La vie de prison, vie de château. — Comment on passait le temps dans la prison du Luxembourg, dans celle de Port-Libre, dans la maison d'arrêt de la rue de Sèvres, dans celle des Madelonnettes. — Prison du Plessis, la plus dure de toutes. — Comment les prisonniers déjouaient la surveillance des gardiens.— Pas de système à l'égard des prisons. — Les concierges et administrateurs de police, brutaux dans certaines prisons, et, dans d'autres, pleins d'humanité. — Bureau de police générale. — Robespierre essaye de l'opposer au Comité de sûreté générale, mais en vain. — Le Bureau de police générale soustrait à son influence, au plus fort de la Terreur. — Commissariat des administrations civiles, police et tribunaux. — Hermann; à quoi se réduisirent ses rapports avec Robespierre. — Changements dans le régime des prisons. — Prétendu complot de Bicêtre. — Derniers moments d'Osselin. — L'audience, dans l'affaire de Bicêtre, présidée par Naulin. — Rumeurs sur ce qui se passe dans les prisons. — Le spectre du soupçon partout. — Les *faiseurs de listes* au Luxembourg. — Boyenval, Beausire, Vernet. — Le concierge Benoît; le concierge Guyard. — L'administrateur de police Wilcheritz. — Vernet dénonce une conspiration dans la prison du Luxembourg. — Rapport d'Hermann au Comité de salut public. — Arrêté du Comité de salut public, ordonnant des recherches. — Lanne se rend au Luxembourg.— Son entrevue avec le général Baraguay-d'Hilliers. — Liste dressée par Boyenval, Beausire et Vernet. — Cinquante-neuf prisonniers traduits au tribunal révolutionnaire. — On multiplie les gradins dans l'enceinte du tribunal. — Jugement en trois fois. — Transfèrement des prévenus à la Conciergerie. — Impudeur des *faiseurs de listes*. — L'audience du 22 messidor, présidée par Sellier; sa dureté en cette circonstance; témoignage de Réal en sa faveur. — Nicolaï et Fouquier-Tinville. — Horrible trait de Boyenval. — Complot dénoncé dans la prison des Carmes. — Critique historique.

Pendant ce temps, que se passait-il dans les prisons? Leur histoire, il ne faut pas l'oublier, ne nous est connue

que par les récits de prisonniers tous plus ou moins ennemis de la Révolution, et naturellement portés à exagérer leurs souffrances, soit pour mieux émouvoir la pitié, soit pour mieux assurer le triomphe de leurs ressentiments. Et néanmoins, ce que prouve l'ensemble de leurs récits, c'est qu'à une époque marquée par un déchaînement de passions jusqu'alors sans exemple, le régime des prisons fut beaucoup moins rigoureux qu'il ne l'a été, en des temps calmes, sous le gouvernement monarchique.

L'attente de la mort avec ce qu'elle contient d'angoisses, voilà, pendant la Révolution, le trait vraiment caractéristique et terrible du tableau des prisons : quant au reste, on n'a qu'à s'étonner des progrès faits, depuis, par le génie de la haine armée du pouvoir !

En réalité, les seules prisons politiques dures à habiter, durant la plus grande partie de la période révolutionnaire, furent celles de la Conciergerie, de Sainte-Pélagie, des Madelonnettes, de la Force et du Plessis. Pour ce qui est du Luxembourg, de Port-Libre, des Carmes, des Bénédictins anglais, de Saint-Lazare, des Anglaises du Faubourg Saint-Antoine, « c'étaient des prisons *muscadines* où les détenus ne connurent longtemps d'autres chaînes que celles de l'amour, et où ils coulaient des jours délicieux dans les bras des belles prisonnières, leurs compagnes, au milieu des jardins, des vergers, des berceaux et des présents de la nature ; » car c'est en ces termes mêmes que s'exprime l'auteur du récit qui se rapporte à la Conciergerie[1].

Nous avons mentionné le Luxembourg : cette prison, réservée d'abord aux députés prévenus de fédéralisme, ne tarda pas à recevoir un brillant contingent de suspects de qualité ; nobles accompagnés de leurs domestiques, dames

[1] On peut le lire dans le tome XXXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 67 et suiv.

du plus haut rang « traînant à leur suite de fringantes femmes de chambre[1]. » Là aussi furent renfermés des Anglais et des Anglaises. La vie qu'on y mena jusqu'au moment où le régime de la Terreur atteignit ses extrêmes limites fut, on pourrait presque dire, charmante. Selon le témoignage même d'un des captifs, « les petits vers, les couplets, le jeu, la médisance et la musique remplissaient les journées[2].... » sans oublier l'amour, dont on goûtait les douceurs avec si peu de contrainte, qu'il en courut au dehors toutes sortes de rumeurs piquantes assaisonnées de vifs commentaires[3]. L'aventure suivante donnera une idée des libertés que prenaient, au Luxembourg, prisonniers ou prisonnières. « Un jeune homme du dehors s'était, à prix d'argent, ouvert les portes de la prison ; et, caché derrière un paravent, seule barrière à la curiosité indiscrète, il goûtait tranquillement et en plein jour, dans les bras de sa maîtresse, les plaisirs de l'amour. La dame, surprise en flagrant délit, feint de se fâcher, jette les hauts cris, se dit frappée, crie au viol et s'évanouit. Pendant cette scène, l'Adonis s'échappe avec la légèreté d'un trait, et se fait ouvrir le guichet, à la faveur d'arguments que le bon Basile appelait irrésistibles[4].» La mode des aventures galantes prit si bien, que l'administrateur de police dut en venir à séparer les deux sexes[5].

A Port-Libre, où étaient réunis riches et pauvres, aristocrates de naissance et aristocrates d'opinion, les choses se passaient avec beaucoup plus de décence[6]. Mais là

[1] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 137. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.
[2] *Ibid.*, p. 138.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 139 et 140.
[5] *Ibid.*, p. 139.
[6] *Ibid.*, p. 5.

aussi, pendant longtemps, la vie de prison ne différa point de la vie de château. Point de grilles, point de verrous; les portes n'étaient fermées que par un loquet[1]. Pour subvenir aux dépenses de la maison, on avait établi une administration intérieure fort bien organisée, et qui subsista jusqu'en prairial, époque à laquelle la Commune prit à son compte l'administration intérieure des prisons. Les frais généraux étaient à la charge des riches, dont chacun contribuait en raison de ses facultés. Ceux qui ne pouvaient se nourrir recevaient trente sous par jour[2]. Le soir, on se rassemblait au salon; les hommes, rangés autour d'une grande table, lisaient ou écrivaient; les femmes travaillaient aux ouvrages de leur sexe. A des jours déterminés, on faisait de la musique. Le baron de Wirback, réputé la première viole-d'amour de son temps, figurait parmi les prisonniers, et se prêtait de bonne grâce à charmer leurs loisirs. Pourtant, dans cette prison, gouvernée d'une manière si douce, la République comptait nombre d'ennemis qui ne se donnaient même pas la peine de dissimuler leur fureur. « A la nouvelle d'une victoire, les figures pâlissaient; des soupirs étouffés, des contractions de nerfs, des trépignements de pied, annonçaient l'aristocratie incorrigible[3]. » Il est vrai que les heures sombres arrivèrent. Quand la Terreur eut atteint son point culminant, et précisément à l'époque où Robespierre n'allait plus au Comité de salut public, la condition des prisonniers renfermés à Port-Libre changea de face. Dès le 26 prairial (14 juin), on leur signifie l'ordre de ne plus se servir de lumière. — Ordre, du reste, révoqué le lendemain — et, ce jour-là, ils soupent, ils se couchent à la lueur du réverbère[4]. Le 2 messidor (20 juin),

[1] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 5.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 8.
[4] *Ibid.*, p 115.

défense d'écrire et de recevoir des lettres[1]. Le 16 messidor (4 juillet), les instruments de musique sont enlevés[2]. Le 2 thermidor (20 juillet), l'usage des couteaux de table est défendu[3]. Grandes rigueurs sans doute, mais qui n'embrassent qu'une courte période de temps, et dont il importe de ne point oublier la date.

Une prison qui fournit à la Révolution peu de victimes fut la Maison d'arrêt de la rue de Sèvres. Jusqu'au 7 thermidor (25 juillet), sur cent soixante détenus, deux seulement en étaient sortis pour aller au Tribunal révolutionnaire[4]. Et cependant, la plupart de ces détenus étaient des hommes appartenant à l'ancien régime[5], et dont la haine à l'égard du nouveau n'était point un mystère. Dans la retraite où ils restèrent si longtemps à l'abri de l'orage, leur vertu la plus nécessaire était la patience, et le pire de leurs maux fut l'ennui[6].

Aux Madelonnettes, l'existence n'était pas à beaucoup près aussi douce qu'au Luxembourg ou à Port-Libre. Toutefois, le régime n'en était pas tel, qu'il ne se prêtât, de l'aveu du prisonnier qui en a tracé le tableau, à toutes sortes de scènes divertissantes, et qu'on n'y passât « des moments assez agréables[7]. » L'auteur va jusqu'à dire, en parlant des premiers jours de sa captivité — derniers

[1] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 117.
[2] *Ibid.*, p. 120.
[3] *Ibid.*, p. 127.
[4] Ce qui n'empêche pas l'auteur du récit qui se rapporte à cette prison de le commencer en ces termes : « Dans le nombre considérable des maisons d'arrêt de Paris, où Robespierre avait fait enfermer les victimes qu'il dévouait à la mort. » On retrouve ici le système que nous avons déjà signalé, de tout attribuer à Robespierre, et à lui seul. Voy. le *Précis historique sur la maison d'arrêt de la rue de Sèvres*. — *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 188.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 188, 189.
[7] *Madelonnettes*, dans les *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 210.

mois de 1793 — que ce fut « le siècle d'or[1]. » On faisait de la musique; on jouait aux bouts-rimés; « on exécutait tant bien que mal des quatuors de Pleyel[2]. » Non-seulement les prisonniers eurent, pendant un certain temps, la permission de recevoir leurs femmes, leurs parents, leurs amis, mais ils purent librement communiquer avec leurs maîtresses, comme cela résulte des lignes suivantes écrites à l'occasion d'une visite des administrateurs de police, que suivit la défense de communiquer avec le dehors : « Il fallut donc nous séparer de vous, maîtresses adorées !... On ne connut plus, dans notre prison, les douces étreintes de l'amour[3] ! » Il faut remarquer, en outre, que les Madelonnettes, où se trouvaient entassés en grand nombre des fabricateurs de faux assignats et des voleurs, ne présentèrent pas du moins l'affreux spectacle d'hommes politiques confondus avec les plus vils scélérats. Aux Madelonnettes, les voleurs et les faussaires, qu'on désignait sous le nom de *pailleux*, étaient enfermés à part. La *paille* avait d'abord logé au troisième étage : à la suite d'une tentative d'évasion, elle descendit au rez-de-chaussée[4].

La plus dure prison de Paris, c'était le Plessis : d'abord, parce qu'elle renfermait, non pas de simples suspects, mais des hommes contre lesquels s'élevaient des charges sérieuses de conspiration ; et ensuite, parce qu'elle était placée immédiatement sous la discipline de Fouquier-Tinville. Là, chaque prisonnier était soumis, en entrant, à une opération infâme, connue sous le nom de *rapiotage*, c'est-à-dire qu'on le fouillait de la tête aux pieds pour lui enlever tout ce qu'il pouvait avoir sur lui : couteaux,

[1] *Madelonnettes*, dans les *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 205.
[2] *Ibid.*, p. 221.
[3] *Ibid.*, p. 208.
[4] *Ibid.*, p. 202.

ciseaux, argent, assignats, bijoux[1]. Et ce qui rendait cet acte de tyrannie non moins indécent qu'odieux, c'est que les femmes y étaient assujetties[2]. Au Plessis, toute communication avec le dehors était interdite. Les détenus n'avaient d'autres meubles utiles qu'un pot, un couvert de bois, une coupe ; privés de couteaux, ils étaient condamnés à l'humiliante nécessité de déchirer avec leurs doigts la viande qu'on leur servait[3]. On ne laissait jamais pénétrer les journaux à deux pas de la rue. La seule correspondance permise était la demande de linge[4]. Le Plessis, comme aujourd'hui le mont Saint-Michel, c'était le tombeau.

Il ne paraît pas qu'en général la surveillance fût très-active dans les prisons de la Révolution, si l'on en juge par la nature des ruses qu'on employait, et avec plein succès. Voulait-on faire tenir un journal aux prisonniers, on n'avait qu'à le faire servir à envelopper du beurre ou des œufs. Voulait-on faire franchir le guichet à une lettre d'amour, il suffisait de la cacher dans une botte d'asperges ou de la coudre dans un ourlet. Pendant longtemps, un prisonnier correspondit avec sa femme, en employant pour messager un chien dont le collier servait de boîte aux lettres[5]. La boîte aux lettres, à la Force, c'était le bec d'un pigeon[6]. On doit reconnaître que la science à l'usage des geôliers a fait, depuis, des progrès considérables !

La différence qu'on remarque entre le régime adopté dans telle prison et le régime suivi dans telle autre dit assez qu'à l'égard des prisonniers il n'existait rien qui

[1] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 261.
[2] *Ibid.*, p. 260.
[3] *Ibid.*, p. 265.
[4] *Ibid.*, p. 268.
[5] *Luxembourg, Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 161, 162.
[6] *Ibid.*, p. 246.

ressemblât à une politique de rigueur systématique. De fait, les hommes qui habitaient les hauteurs de la Révolution étaient loin de connaître tout ce qui se passait au-dessous d'eux. Le Comité de salut public n'avait jamais été chargé ni de l'administration des prisons, ni de leur surveillance. La loi confiait ce soin aux municipalités; et, à Paris, c'était la police municipale qui, sous le contrôle du Comité de sûreté générale, s'occupait de ce qui concernait les prisons[1].

De son côté, la police municipale n'ayant pas de parti pris, et laissant flotter son pouvoir aux mains des subalternes, c'était du caractère, tantôt humain, tantôt cruel, de ces derniers, que le sort des détenus dépendait.

Il ne faut pas croire, en effet, qu'une pensée implacable présidât invariablement au choix des agents révolutionnaires. Parmi ces agents, plusieurs s'attirèrent les bénédictions des prisonniers. Si certains concierges, celui du Plessis, par exemple, se montrèrent féroces[2], d'autres, tels que Huyet à Port-Libre[3], le septuagénaire Benoît au Luxembourg[4], Vaubertrand aux Madelonnettes[5], déployèrent beaucoup de mansuétude et de sensibilité. La femme de Vaubertrand veillait avec une sollicitude infatigable à ce que rien ne manquât aux détenus; et son fils, charmant enfant, s'étudiait de son mieux à les consoler, les appelant, dans son doux langage, *nos pigeonniers*[6].

Même remarque à faire, concernant les administra-

[1] *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public, dénoncés aux pièces communiquées par la Commission des Vingt et un;* p. 18 et 19. Voy. la *Bibl. hist. de la Rév.* — 1100-1 (*British Museum.*)

[2] *Mémoires sur les prisons,* t. II, p, 256.

[3] *Ibid.*, p. 40.

[4] *Ibid* , p. 137.

[5] *Ibid.*, p. 203.

[6] *Ibid* , p. 212.

teurs de police : il y en eut de très-durs, et il y en eut de très-humains; il y en eut qui, comme Marino, firent redouter leurs visites[1], et d'autres qui, comme Grandpré, mettaient de l'affabilité à recevoir les plaintes qu'on leur adressait, de l'empressement à y faire droit[2]. « Dès le matin, nous fûmes honorés d'une visite de Grandpré, secrétaire du ministre de l'intérieur, qui s'informa de quelle manière on était chauffé; il ordonna de placer, dans le jour, des poêles dans les grandes pièces, aux dépens de qui il appartiendrait; de mettre des carreaux de vitres où il en manquait; enfin, il donna les instructions nécessaires pour que nous fussions logés d'une manière salubre. Le soir, autre visite de Biquet, administrateur de police, qui donna les mêmes ordres : ces actes d'humanité nous réjouirent beaucoup[3]. »

Une institution dont le régime des prisons nous amène naturellement à parler était celle du « Bureau de police générale. »

Le Bureau de police générale avait été établi, non par le Comité de salut public, mais par la Convention; il existait, en vertu d'un décret, celui du 26 germinal (15 avril)[4]. Robespierre ayant été chargé momentanément, en l'absence d'un de ses collègues, de la surveillance de ce bureau[5], songea tout d'abord à l'opposer au Comité de sûreté générale, dont il voulait tenir en échec la tyrannie, en

[1] J'ignore pourquoi M. Michelet, liv. XX, ch. I, de son *Histoire de la Révolution*, dit que Marino « était assez aimé aux prisons. » C'est précisément le contraire qui résulte des *Mémoires sur les prisons*, où on le qualifie de *hardi scélérat*, d'*antropophage administrateur*, de *Néron écharpé*, etc... Voy. les *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 207.

[2] *Maison d'arrêt de Port-Libre*, p. 35.

[3] *Ibid.*, p. 16 et 17. — Ceci avait lieu le 3 nivôse (23 décembre) 1793.

[4] *Observations de Barère sur le rapport fait le 12 ventôse par Saladin*, p. 2 et 3, dans la *Bibl. hist. de la Rév.* — 1097-8-9. (*British Museum.*)

[5] Discours de Robespierre, en date du 8 thermidor an II (29 juillet 1794). Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 433-434.

attendant l'occasion d'y mettre un terme[1]. Mais ce dessein, dans l'accomplissement duquel il n'avait pour appui que Couthon et Saint-Just, ne pouvait être du goût de ceux des membres du Comité de salut public en qui les Jagot, les Vadier, les Vouland, avaient des protecteurs, sinon des complices. La courte gestion de Robespierre se borna donc à provoquer une trentaine d'arrêtés, dont les uns déterminèrent l'arrestation de quelques contre-révolutionnaires, et les autres la mise en liberté de patriotes persécutés[2]. Après le 9 thermidor, en pleine réaction, et lorsque les membres des anciens Comités avaient besoin pour sauver leurs têtes, de tout rejeter sur Robespierre, ils s'étudièrent à représenter comme l'œuvre exclusive de Robespierre, ou de ses amis Couthon et Saint-Just, chacun des actes émanés du Bureau de police générale; mais leurs diverses assertions s'entre-détruisent. Ainsi, c'est Barère lui-même qui nous apprend que « par les usurpations des trois conspirateurs, le Bureau de police générale ayant entrepris sur les fonctions du Comité de sûreté générale, ce furent les membres du Comité de salut public qui forcèrent Saint-Just à *rétablir* ce qui avait été usurpé[3] : » d'où il résulte bien évidemment que, durant la période qui précéda la mort de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, alors que la Terreur était à son apogée, le Bureau de police générale avait cessé d'être sous leur dépendance. Saladin, dans le rapport

[1] Billaud-Varenne, dans sa *Réponse à Laurent Lecointre*, dit : « Si, depuis, Robespierre, marchant à la dictature par la compression et la terreur, avec l'intention de trouver peut-être moins de résistance au dénoûment, *par une clémence momentanée*, dénatura l'attribution de ce bureau, » etc. Quel aveu ! et à quelle époque! et dans quelle bouche ! *Bibl. hist. de la Rév.* — 1100-1. (*British Museum.*)

[2] Discours de Robespierre, en date du 8 thermidor an II. — *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 434.

[3] *Observations de Barère sur le rapport fait le 12 ventôse par Saladin*, p. 3, dans la *Bibl. hist. de la Rév.* — 1097-8-9. (*British Museum.*)

qu'il présenta plus tard, au nom de la Commission des Vingt et un, dit expressément : « Robespierre ne pouvait diriger le Bureau de police générale dans le temps que, de l'aveu des membres dénoncés, il était absent du Comité, c'est-à-dire depuis la fin de prairial jusqu'au 9 thermidor. Pendant cet intervalle, Saint-Just fut presque continuellement à l'armée. D'ailleurs, les actes de ce bureau portent aussi les signatures de Billaud, Collot, Barère[1], » etc...

Voici, sur ce point, la déclaration de Fouquier-Tinville : « Je n'ai jamais eu connaissance que le Bureau de police générale fût un établissement distinct du Comité de salut public, d'autant que j'ai vu plusieurs fois Lejeune, l'un des secrétaires de ce bureau, venir faire approuver son travail dans le lieu des Séances du comité. Tous les ordres m'ont été donnés dans ce lieu, intitulés : « Extraits « des registres du Comité de salut public, » et signés de plus ou moins de membres de ce comité[2]. »

Au reste, plus directement que du Bureau de police générale, les prisons relevaient du commissariat des administrations civiles, police et tribunaux, poste important auquel Hermann[3] avait été élevé après le procès de Danton, et, selon toute apparence, sur la recommandation de Robespierre[4]. Aux yeux de ce dernier, en effet, Hermann passait pour un homme éclairé et pour un honnête

[1] Rapport de Saladin au nom de la commission des Vingt et un, p. 10. Voy. *Bibl. hist. de la Rév.* — 1097-8-9 (*British Museum.*)

[2] *Ibid.*, p. 11.

[3] Ou Herman; car, dans les documents révolutionnaires que nous avons eus sous les yeux, ce nom est écrit tantôt d'une façon, tantôt d'une autre : ce qui est le cas pour beaucoup de noms appartenant à cette époque.

[4] Thierriet-Grandpré, dantoniste exalté, et ennemi personnel d'Hermann, s'exprima ainsi dans sa déposition, lors du procès de Fouquier-Tinville : « Ce fut au Comité de salut public, et principalement à Robespierre, que Hèrmann dut son élévation. » Mais le témoignage de Thierriet-Grandpré est suspect : c'est celui de la haine et de la vengeance.

homme[1]. Mais qu'il existât entre eux aucune relation d'où l'on soit en droit d'inférer que l'un fût l'instrument de l'autre, c'est ce que les déclarations subséquentes d'Hermann, très-formelles et non démenties, ont prouvé être absolument faux. Durant les quatre mois qu'il demeura commissaire des administrations civiles, Hermann ne vit Robespierre que trois fois, par occasion, parce qu'on le mena chez lui, et sans qu'un seul mot de confidence fût échangé[2].

Quoi qu'il en soit, à peine nommé, il prit des mesures qui modifièrent fort le régime des prisons.

Dès le 27 floréal (16 mai), un arrêté de police était affiché dans les corridors de la maison Lazare, portant « que le défaut de surveillance dans les prisons y avait introduit un luxe immodéré; que les tables y étaient servies avec une profusion indécente; que les sommes que les détenus s'étaient procurées pouvaient y devenir dangereuses ; que la police avait cru sage de faire une visite générale dans les prisons, de laquelle était résultée une saisie de huit cent soixante-quatre mille livres, indépendamment des bijoux; qu'elle espérait que les sommes saisies et à saisir iraient au moins à un million deux cent mille livres; que ces différentes sommes seraient déposées dans une caisse particulière, pour être délivrées aux détenus qui obtiendraient leur liberté, déduction faite préalablement de trois livres par jour pour frais de garde et de nourriture; que, pour mettre de l'uniformité entre les détenus, et faire cesser toute distinction, il serait établi un réfectoire, auquel, tous indifféremment, seraient obligés d'aller manger; que jusqu'alors il serait payé à

[1] C'est le jugement que porte de lui Robespierre, dans une note trouvée parmi ses papiers. Voy. les pièces à la suite du rapport de Courtois.

[2] Voy. le *Mémoire justificatif pour le citoyen Hermann*, dans la *Bibl. hist. de la Rév.* — 947-8. (*British Museum.*)

chacun d'eux trois livres par jour, sous la déduction de dix sous pour les frais de garde ; qu'enfin, il serait établi dans la maison une boîte dans laquelle les lettres, les paquets et le linge seraient mis, pour être ensuite portés à leur adresse par des commissionnaires [1]. »

En conséquence de cet arrêté, chaque prisonnier toucha cinquante sous par jour, à partir du 20 prairial (8 juin) ; et, le 24 messidor (12 juillet), le réfectoire annoncé fut établi, au grand désespoir de ceux des détenus à qui leur position de fortune avait assuré jusqu'alors toutes les jouissances de table que la fortune permet. Nul doute que le nouveau système n'eût l'inconvénient de faire dépendre, en partie, le bien-être des détenus de la cupidité, plus ou moins en éveil, des entrepreneurs particuliers ; mais, sans parler de la tendance inévitable des prisonniers à assombrir le plus qu'ils peuvent le tableau de leur captivité, surtout là où la passion politique et la vengeance tiennent la plume, des plaintes mêmes qui nous ont été transmises résulte la preuve qu'au plus fort de la Terreur la condition matérielle des prisonniers politiques était meilleure qu'elle n'a été depuis au milieu d'une paix profonde [2].

[1] *Tableau historique de la maison Lazare*, dans les *Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 240 et 241.

[2] Voici, tel que le décrit, dans un paroxysme d'indignation, un des détenus, le menu du dîner à la maison Lazare (*Mémoires des prisons*, t. I, p. 246 et 247) : « La table de trente personnes, à laquelle je me trouvais, fut servie de deux plats de soupe aux légumes très-lavés, de trois livres de bouilli, de deux livres de foie de veau, de trente œufs légèrement ornés de farce, d'un plat de haricots d'un litron, et de soixante abricots qu'on qualifia de bouquet du traiteur. » Que ce dîner ait pu paraître « *exigu* » à celui qui le mentionne, on le conçoit. Et cependant, combien cette description ferait envier à beaucoup de prisonniers d'aujourd'hui, — la crainte de la mort mise à part, — le sort des prisonniers de ce temps-là ! Or il est à noter que ceci est donné comme une preuve décisive de « la scélératesse de Robespierre ! » Robespierre rendu responsable des spéculations culinaires du traiteur Périnal ! en vérité, le ridicule ici le dispute à l'odieux.

D'autres changements firent à Hermann de nombreux ennemis. Des inspecteurs furent établis pour contrôler le travail des employés; les traitements furent soumis à une réduction que réclamait le malheur des temps; l'entrée des bureaux fut interdite aux femmes que leur mise et leurs manières annonçaient comme appartenant à la classe des « jolies solliciteuses. » Heureux si Hermann n'avait à répondre devant l'Histoire que de ces actes, lesquels ne purent être transformés en crimes, quand la réaction triompha, que par l'absurde fanatisme de la haine [1]. Mais ce qui le condamne, lui et Lanne, son adjoint, c'est la facilité avec laquelle ils ouvrirent l'oreille à de basses dénonciations contre une foule de prisonniers que ces dénonciations vouaient à la mort.

Le signal de la Terreur dans les prisons fut donné à Bicêtre, que peuplaient des misérables, condamnés aux fers pour crimes qui n'avaient nullement trait à la politique. Parmi eux se trouvait un peintre, de la section des Thermes, nommé Valagnos. Cet homme, étant au cachot avec sept scélérats, entendit un jour deux de ses compagnons, serruriers de leur état, dire que, sous vingt-quatre heures, ils seraient libres. Ils commencèrent effectivement à limer les grilles, et, sur l'observation de Valagnos

[1] La déposition de Thierret-Grandpré, dans le procès de Fouquier-Tinville, fournit un curieux et navrant exemple de ce fanatisme de la haine et du changement apporté par la réaction, soit dans les idées, soit dans le langage : « Plusieurs chefs, dit le témoin, du nombre desquels j'étais, avaient un traitement de cinq mille livres. Hermann nous réduisit à quatre mille livres, et voulait niveler les appointements des chefs, des sous-chefs et des rédacteurs de correspondance ; cependant il s'en tint à une réduction générale et proportionnée. Je n'ai pas besoin de caractériser ce trait; il décèle assez (quelle induction!) l'intention de forcer à la retraite des hommes purs et instruits pour faire place à ce qu'il appelait de vrais sans-culottes, des pères de famille de la classe indigente. » Ainsi, avoir de la sympathie pour *des pères de famille de la classe indigente* était devenu un crime ! — Voy. le procès de Fouquier dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 48 et 49.

qu'il y avait à éluder la surveillance de deux factionnaires : « N'importe, s'écria un des bandits, je les tuerai *à l'anglaise*[1]. » De son côté, l'administrateur de police Dupaumier saisit dans le cachot des condamnés chaînes et couteaux, et découvrit un trou pratiqué pour l'évasion des détenus[2]. Valagnos fit un rapport de ce qu'il avait appris; Dupaumier dressa procès-verbal de ce qu'il avait découvert, et le tout fut envoyé au Comité de sûreté générale. C'était d'un simple projet d'évasion qu'il s'agissait[3], et la loi du 23 ventôse ne menaçait de la peine de mort que ceux qui auraient tenté « d'ouvrir les prisons[4] ; » mais quelques propos violents échappés aux détenus suffirent à Dupaumier, homme féroce, pour construire le roman d'un vaste complot tendant au massacre des membres les plus marquants de la Convention et des Comités[5]. En conséquence, un arrêté du Comité de sûreté générale chargea Fouquier-Tinville et Lanne de se transporter à Bicêtre pour y recevoir les dénonciations[6]. Ils obéissent, se rendent à la prison, interrogent Valagnos; puis un bureau est dressé dans la cour; on y amène des condamnés à la chaîne, qu'on a fait déferrer et dont on prend par écrit les témoignages ou les réponses. Le résultat fut la translation à Paris de trente-sept prisonniers[7]. Ceci se passait le 26 prairial (14 juin); le 7 messidor (25 juin), trente-huit autres subirent le même sort[8].

[1] Déposition de Valagnos, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Hist. parlem.*, p. 414.

[2] Déposition de Dupaumier, *ibid.*, p. 344.

[3] « J'ai dénoncé une évasion, et non une conspiration. » Déposition de Valagnos, *ubi supra*.

[4] Déposition de Fouquier-Tinville, dans son procès. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 344.

[5] Déposition de Brunet, chirurgien en chef de Bicêtre, *ibid.*, p. 358.

[6] Déclaration de Fouquier-Tinville dans son procès, *ibid.*, p. 355.

[7] Déposition de Deschamps, économe provisoire de Bicêtre, *ibid.*, p. 342 et 343.

[8] *Ibid.*, p. 343.

La première fournée ne se composait que de scélérats, que d'hommes condamnés à dix, douze ou vingt ans de fers [1]; dans la deuxième se trouvaient compris un fils naturel de Sillery; Senlis, vicaire de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Isle, et le montagnard Osselin.

Ces enlèvements répandirent à Bicêtre une si grande terreur, qu'un vieillard, au bruit des voitures roulant sur le pavé, s'ouvrit le ventre avec un rasoir [2]. Le délit de contre-révolution était le seul qu'on eût à reprocher au fils de Sillery et à Senlis. Quant à Osselin, il avait commis un noble crime, en violant une loi qui, elle-même, violait l'humanité; il avait caché, dans une maison isolée du bois de Boulogne, une madame Charry, dont le nom figurait sur la liste des suspects. Les lois de l'hospitalité sont de celles que la conscience humaine proclame saintes, et pour lesquelles il est beau de mourir. Là ne fut point, toutefois, la cause qui fit conduire Osselin à l'échafaud; condamné d'abord à dix ans de fers, il périt victime de sa prétendue complicité dans le prétendu complot de Bicêtre. Et quel spectacle affreux que celui de ses derniers moments! Il s'était enfoncé un clou dans la poitrine, il se mourait; on craignit qu'il n'expirât si on arrachait le clou de la blessure, et, barbarie à jamais exécrable! on le traina ainsi devant les juges [3]!

Il y eut aussi cela d'horrible dans cette affaire, que, parmi les témoins entendus, deux avaient déjà été flétris comme faux témoins [4]. Or, non-seulement on reçut leur témoignage, mais ils furent récompensés d'avoir joué le rôle de délateurs, ordre ayant été donné de les mieux

[1] Déclaration de Fouquier-Tinville, *Hist. parlementaire*, t. XXXIV, p. 344, et déposition de Brunet, chirurgien en chef de Bicêtre, *ibid.*, p. 358.

[2] Déposition de Deschamps, *ibid.*, p. 359.

[3] Déposition de Langeac, homme de lettres, *ibid.*, p. 367.

[4] Déposition de Dupaumier, *ibid.*, p. 345.

nourrir et de les mettre dans une chambre particulière, sur la porte de laquelle ces mots : *Amis de la patrie !*

Une chose qui étonne, c'est que Naulin est l'homme qu'on rencontre présidant aux débats de cette affaire de Bicêtre, ce même Naulin dont tant de témoins, lors du procès de Fouquier-Tinville, s'accordèrent à vanter l'humanité. Il y a plus : Naulin, dans ce procès, déclara formellement qu'un des condamnés pour le complot de Bicêtre était convenu, en sortant de l'audience, qu'une conspiration avait en effet existé ; qu'il s'agissait de s'emparer du pont Neuf, de marcher sur la Convention, etc. Un autre condamné dit à un gendarme que, si jamais le Tribunal révolutionnaire avait rendu un jugement juste, c'était celui-là [1].

Pendant ce temps, des rumeurs menaçantes couraient sur l'esprit qui régnait dans les prisons politiques. Les prisonniers, disait-on, couvaient certainement des projets sinistres. On avait remarqué parmi eux beaucoup d'allées et venues, des chuchotements, un air de mystère. En toute occasion, ils affichaient leur horreur pour l'égalité. S'adressaient-ils la parole l'un à l'autre, ce n'était jamais que : « Monsieur le prince, Monsieur le comte, etc. » Les armées de la République venaient-elles à remporter une victoire, une sacrilége tristesse se peignait sur les visages, et quelquefois éclatait en exclamations gémissantes [2].

Qu'il y eût du vrai en ceci, les relations des prisonniers eux-mêmes ne permettent pas d'en douter [3] ; mais il y avait loin de là à un complot ayant pour but l'extermination des patriotes. Malheureusement, la Terreur, selon

[1] Déclaration de Naulin, dans le procès de Fouquier-Tinville. — Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 345.

[2] Rapport, non signé, et attribué à Lejeune. Rapport de Saladin, n° XI des pièces à l'appui.

[3] Voy. les *Mémoires des prisons*, t. II, p. 8.

l'affreuse grammaire du moment, était à l'ordre du jour. « Épurer la population » paraissait nécessaire au parti qui avait Barère pour orateur[1], et ce dernier cachait si peu sa pensée à cet égard, qu'il lui était arrivé de s'écrier en pleine Convention que le Comité de salut public avait pris ses mesures, et que, dans deux mois, « les prisons seraient évacuées[2]. » Ceux-là même qui ne cherchaient pas dans la Terreur un point d'appui pour leur politique s'abandonnaient alors aux plus noires inquiétudes. La moindre menace proférée par un contre-révolutionnaire prenait tout de suite des proportions fantastiques. Un des voleurs enfermés à Bicêtre ayant dit, ou étant accusé d'avoir dit, qu'il fallait se rendre aux comités, en poignarder les membres, leur « arracher le cœur, le griller et le manger ; » ce propos, très-certainement atroce, mais qui, en le supposant vrai, ne pouvait guère être attribué qu'à une explosion accidentelle de rage, devint la preuve d'un projet bien arrêté de la part des prisonniers de Bicêtre de griller en effet le cœur des membres du Comité et de le manger : Fouquier-Tinville écrivit gravement cela dans son réquisitoire[3].

Inutile de demander si le soupçon, présent partout, hantait le Comité de sûreté générale, lui qui avait dans ses attributions spéciales la surveillance des prisons et la

[1] *Épurer la population* fut le mot même dont Barère se servit dans la séance du 28 messidor. Voy. le rapport de Saladin, p. 21. — Bibl. hist. de la Rév., 1097-8-9. (*British Museum.*)

[2] Procès de Fouquier-Tinville, déposition de Trinchard. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 337.

[3] Voy. le procès de Fouquier-Tinville, réquisitoire d'Antoine Judicis, accusateur public alors, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 33.

J'ignore et ne puis comprendre pourquoi, dans son *Histoire de la Révolution*, liv. XX, ch. III, p. 391, M. Michelet suppose que Fouquier-Tinville mit en avant ce chef d'accusation par *malice* et pour rendre le procès *ridicule*. On ne conçoit pas quel intérêt il pouvait avoir à rendre ridicule ce qui était son œuvre, là surtout où le ridicule était une aggravation de l'horrible.

découverte des complots. La défiance s'étendant jusqu'aux geôliers, plusieurs d'entre eux furent remplacés par d'autres. Changements qui se rapportent à l'initiative d'Amar[1]; et, comme il est dans la nature de la défiance, quand la haine s'y mêle, de ne jamais vouloir s'avouer qu'elle est en défaut, le Comité de sûreté générale poussa son penchant à accueillir les dénonciations jusqu'à les provoquer, témoin une lettre écrite à Laurent Lecointre par Ferrières, emprisonné à la Force, lequel raconte comme quoi il fut une nuit mandé au Comité de sûreté générale, où Fouquier-Tinville voulut le contraindre à avouer qu'il y avait à la Force une conspiration. Lui nia, et il ajoute que les membres du Comité en conservèrent de l'irritation contre lui[2].

A Rome, la délation, encouragée, fit pulluler la race ignoble des délateurs; semblable cause, à l'époque dont il s'agit, produisit semblable résultat.

On a vu à quoi se réduisait la conspiration qui, lors du procès des Dantonistes, fut imputée à Dillon, enfermé alors au Luxembourg. Des menées bien autrement constatées et beaucoup plus sérieuses avaient été ourdies dans cette prison par les Hébertistes, Grammont, Lapallu, Durey, Savard, lorsqu'ils y étaient détenus, et avant la ruine définitive de leur parti. S'appuyant au dehors sur des hommes aussi violents qu'eux-mêmes, Héron, par exemple, Évrard et le représentant Javogues, ils avaient cru un moment toucher au triomphe, et, non contents

[1] Laurent Lecointre, ennemi mortel de Robespierre, et qui contribua tant à le renverser, est formel sur ce point. Voy. son appel au *Peuple français, à l'univers, à la postérité*, p. 134. — Bibl. hist. de la Rév., 1100-1. (*British Museum.*) Et cependant, qu'on lise les *Mémoires des prisons*, rédigés par des détenus qui ne savaient rien de ce qui se passait au dehors, et l'on verra que le changement des concierges est partout attribué à Robespierre !

[2] Voy. l'appel de Laurent Lecointre au *Peuple français*, p. 134, *ubi supra*.

de nourrir des pensées de révolte ou de vengeance, ils les avaient épanchées en paroles imprudentes qui les perdirent[1]. Leur dénonciateur fut un nommé Beausire, qui, impliqué jadis dans la fameuse affaire du collier, avait été l'amant d'Oliva, l'audacieuse courtisane, si étrangement mêlée à cette intrigue[2]. Beausire était donc rompu d'avance au rôle de la délation, lorsque, dans les premiers jours de messidor, il eut le malheur d'être choisi pour complice par deux hommes encore plus méchants que lui, un porte-clefs de la prison, nommé Vernet, et un certain Boyenval, tailleur.

Dès le milieu du mois de prairial, on avait remarqué que Boyenval négligeait ses occupations journalières, qu'il passait son temps, dans la prison, à rôder de chambre en chambre, à fureter partout, à s'enquérir des noms et des opinions de chaque détenu[3]. Il n'avait pas non plus échappé à ses compagnons de captivité que cet homme avait avec le porte-clefs Vernet des conférences particulières, et qu'il jouissait, ainsi que Beausire, de certains priviléges suspects[4]. On ne devait avoir que trop tôt le mot de l'énigme. Vernet, Boyenval, Beausire, étaient occupés à inventer la fable d'une conspiration qui pût faire suite à celle des Grammont, Dillon, etc.[5].

Sur ces entrefaites, un changement eut lieu qui terrifia les malheureux hôtes du Luxembourg; le concierge Benoît leur fut enlevé pour être traduit devant le Tribunal

[1] Voy. sur ce point, en les rapprochant, le récit de ce qui se passa au Luxembourg, dans les *Mémoires des prisons*, t. II, p. 141-144, et la déposition de Beausire, procès de Fouquier-Tinville, dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 321-323.

[2] Voy. la déposition de Beausire, *ibid.*, p. 329.

[3] Déposition du général Baraguey-d'Hilliers, dans le procès de Fouquier-Tinville. — Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 62.

[4] *Ibid.*

[5] Voy. le procès de Fouquier-Tinville, *passim*, et notamment la déposition de Vauchelet, négociant. *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 68.

révolutionnaire. C'était un bon vieillard, à l'âme compatissante et douce[1]. Le Tribunal révolutionnaire l'acquitta; mais le 1er messidor (19 juin), sa place avait été donnée à un certain Guyard[2], qui, à Lyon, avait servi, comme concierge de la *Cave des morts*, la dictature farouche de Collot-d'Herbois et de Fouché[3]. A dater de ce moment, le régime de la prison devint si tyrannique, que de désespoir un des détenus se précipita, du haut des plombs, sur une balustrade de marbre où il se tua; la place, rouge de son sang, fut couverte de fleurs par une main inconnue[4]. Vainement les prisonniers se plaignirent-ils de la brutalité du nouveau venu; à leurs plaintes, l'administrateur de police Wilchéritz, cordonnier allemand, ne savait répondre que ces mots burlesques : « La justice est juste, la vérité est véridique; prenez patience, c'est un petit moment de *durerie* à passer[5]. »

Or, tandis que les rapports journaliers du mouvement des prisons les représentaient comme paisibles, d'autres rapports secrètement adressés, soit à la police, soit aux Comités, parlaient de délibérations ardentes, de projets sinistres[6]. Vernet, l'âme du complot, trop réel, qui consistait à en supposer d'imaginaires, prétendait savoir qu'il existait dans l'intérieur de la prison une conspiration à la tête de laquelle étaient huit citoyens de la commune d'Orléans; que les ramifications de cette trame s'étendaient au loin; qu'elle était servie par des nobles et des prêtres; qu'au dehors, des femmes vendaient certaines

[1] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 156.
[2] Procès de Fouquier, déposition de Guyard. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 362.
[3] Ce Guyard appartenait au parti hébertiste.
[4] Déposition de Réal, dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 386 et 387.
[5] Discours de Réal, note B, des *Mémoires des prisons*, t. II.
[6] Déposition d'Hermann dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 44.

boîtes à l'effigie de Louis XVI, et que ces boîtes étaient le signe de ralliement convenu[1]. Il assurait, en outre, qu'il y avait au Luxembourg des rassemblements, dont il se faisait fort de prouver l'existence[2]. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, depuis quatre mois, il y avait des mouvements au Luxembourg[3].

Là-dessus, le 3 messidor (21 juin), Hermann, en sa qualité de Commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, adressa au Comité de salut public un rapport par lequel il demandait qu'on l'autorisât à faire la recherche des complots dans les prisons. Ce rapport, écrit dans le style de l'époque, contenait ces mots odieusement caractéristiques : « Il faudrait peut-être en un instant purger les prisons[4]. »

La réponse ne se fit pas attendre : le 7 messidor (25 juin), l'autorisation demandée par Hermann lui était accordée par un arrêté du Comité de salut public, portant les signatures de tous les membres, y compris celles de Prieur, de Lindet, de Carnot, à l'exception de celle de Saint-Just, absent[5].

En conséquence, Lanne, adjoint de la Commission des administrations civiles, se rendit au Luxembourg, accompagné d'un commis[6], pour y recevoir les déclarations annoncées. C'était le 12 messidor (30 juin). Vernet fait aussitôt descendre chez le concierge ceux dont il s'était promis d'invoquer le témoignage, le général Baraguey-d'Hilliers, d'abord. Interrogé par Lanne, ce dernier déclare ne rien savoir. Alors, tirant de sa poche une grande demi-feuille de papier sur laquelle figuraient une soixan-

[1] Déposition du général Baraguey-d'Hilliers. *Hist. parl.*, t. XXXV, p. 61.
[2] Déclaration d'Hermann. *Ibid.*, p. 42.
[3] Voy. la note à la suite de ce chapitre.
[4] Voy. le texte, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 43.
[5] Voy. le rapport de Saladin, n° XXV des pièces à l'appui, dans la Bibl. hist. de la Rév., 1097-8-9. (*British Museum.*)
[6] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

taine de noms marqués d'une croix rouge, Lanne somme le général d'indiquer sur cette liste les noms de ceux qui avaient coutume de fréquenter Dillon. Baraguey-d'Hilliers se nomma le premier, répondit *oui* touchant les uns, *non* touchant les autres, et se retira, non sans être grondé par Vernet pour la sécheresse et le laconisme de ses réponses[1]. Il paraît que les dénonciations du féroce porte-clefs n'atteignaient pas moins de trois cents victimes[2]. Aussi Lanne avait-il dit brusquement à Baraguey-d'Hilliers : « Il y a deux cents complices de ces trames dans la prison[3]. »

Le lendemain, dans la matinée, Boyenval et Beausire sont mandés chez le concierge par Vernet; et là fut dressée par ces trois misérables la liste qui allait envoyer cent cinquante-cinq personnes à l'échafaud. Au nombre des victimes désignées étaient le prince d'Hénin, le duc de Gêvres, trente-neuf nobles, l'ex-prieur des Chartreux, trois prêtres dont un portant le beau nom de Fénelon, trois généraux, sept officiers, cinq journalistes, trois banquiers, deux hommes de loi, un notaire, un marin, un marchand de tableaux, un marchand de vin, un huissier, un coiffeur, un domestique[4].

A cette liste, déjà si nombreuse, quatre noms furent ajoutés, ce qui donnait à juger au Tribunal révolutionnaire, comme impliqués dans le même attentat, cent cinquante-neuf individus[5].

Les jugerait-on à la fois? C'est l'idée qui, d'abord, sembla prévaloir, et des dispositions furent prises en

[1] Déposition de Baraguey-d'Hilliers, dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 60-61.
[2] Déposition de Beausire, *ibid.*, p. 66-67. — Déposition de Fouquier, *ibid.*, t. XXXIV, p. 355.
[3] Déposition de Baraguey-d'Hilliers, *ibid.*, p. 60.
[4] Voy., dans le rapport de Saladin, les nos XX et XXI des pièces à l'appui.
[5] *Ibid.*

conséquence. On construisit des gradins destinés à recevoir cette grande foule de prévenus ; on fit disparaître le fauteuil fatal ; on enleva les tables qui garnissaient le pourtour de l'enceinte, et les gradins furent multipliés de façon à s'élever jusqu'à la corniche du plafond, sans compter qu'aux extrémités on avait mis, pour pierre d'attente, des poutrelles[1]. Cet énorme échafaudage, qui remplissait une partie de l'enceinte et reléguait l'accusateur public à l'est de la salle, avait quelque chose de si effrayant, que Fouquier-Tinville lui-même s'en émut, et en écrivit au Comité de salut public[2]. Ne recevant point de réponse, il s'y rend. Dans la salle des délibérations, il trouve Carnot, qui sortait, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Saint-Just. Ce dernier ne voulait pas qu'on exécutât ensemble tous ceux qui pouvaient être condamnés ; mais, sur l'observation que c'était impossible, la loi prescrivant l'accomplissement de la sentence dans les vingt-quatre heures, on décida que la mise en jugement s'effectuerait en trois fois, savoir : les 19, 21 et 22 messidor, ce qui eut lieu[3].

Dans l'intervalle, une vive inquiétude régnait au Luxembourg, et cette inquiétude avait même dégénéré en fermentation. Le concierge Guyard se hâta d'écrire à l'administration de police une lettre qui faisait pressentir la possibilité d'un soulèvement, et l'imagination d'Hermann était si frappée, qu'il crut devoir mander au Comité de sûreté générale d'une part, et d'autre part au maire de Paris, que des mesures de précaution étaient nécessaires, et qu'il fallait se tenir prêt à tout événement[4].

[1] Note du rédacteur du compte rendu du procès de Fouquier-Tinville.

[2] *Réponse de Fouquier-Tinville aux différentes accusations*, etc., dans la Bibl. hist. de la Rév., 947-8. (*British museum.*)

[3] *Ibid.*

[4] Voy. le texte de ces diverses lettres dans le procès de Fouquier-Tinville, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 434-437 ; et, à ce sujet, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

Ceci se passait le 18 messidor (6 juillet); et ce jour-là même, à onze heures du soir, les prisonniers du Luxembourg virent une force armée très-nombreuse entrer dans la cour de la prison. On devine l'épouvante! Pendant toute la nuit, on entendit des appels dans les chambres; des pas précipités retentissaient le long des escaliers. C'était le transfèrement à la Conciergerie des malheureux désignés pour la première fournée[1]. Elle comprenait deux prêtres du Vexin, arrivés au Luxembourg depuis deux semaines seulement, et que les *faiseurs de listes* avaient eu néanmoins l'impudeur de dénoncer comme complices de Grammont, exécuté cinq mois avant leur arrivée[2]. Figurait aussi, parmi les prétendus conspirateurs, un pauvre plaideur qui n'était occupé que de son procès, et que la mort vint réclamer au moment où il se réjouissait de l'avoir gagné[3].

Le Tribunal révolutionnaire acquitta quelques-uns des accusés, le général Baraguey-d'Hilliers entre autres[4], mais tout se fit avec une précipitation scandaleuse, et ce qui montre bien quelle influence peuvent exercer sur les hommes la situation qui les enveloppe, l'atmosphère qu'ils respirent, c'est que Sellier, un des juges qui, dans cette affaire, déployèrent le plus de dureté[5], et celui qui présida l'audience du 22 messidor (10 juillet)[6], était un homme sur le compte duquel Réal, le plus notable des témoins à charge dans le procès de Fouquier-Tinville, déposa en ces termes : « J'ai connu Sellier au Tribunal du 17 août. Il y remplissait les fonctions de commissaire

[1] Déposition de Réal, dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 387.

[2] *Ibid.*, p. 389.

[3] *Ibid.*, p. 389 et 390.

[4] Voy. sa déposition, *ubi supra*, t. XXXV, p. 62.

[5] Voy. la déposition de Martin, homme de loi, *ubi supra*, t. XXXIV, p. 339.

[6] *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 6[illegible].

national. Il partageait les opinions de Maire, et montrait alors des sentiments de sincère humanité. Pendant que j'étais détenu au Luxembourg, il eut occasion de voir mon fils dans une maison tierce. Cet enfant y chanta avec quelque énergie des couplets patriotiques. J'ai su qu'en l'entendant Sellier versa des larmes; qu'il donna à ma femme d'excellents conseils; que, dans un temps où l'on fuyait les femmes des détenus comme des pestiférées, il l'a reçue toujours bien. Je veux, disait-il, conduire votre enfant dans des sociétés où il sera entendu; je veux qu'il sauve son père[1]. »

Nicolaï, ex-président du grand conseil, et son fils, faisaient partie de la seconde fournée, qui fut jugée le 21 messidor (9 juillet). Après l'audience, ils traversaient, entre deux haies de gendarmes, la cour de la Conciergerie, lorsque, de la fenêtre du greffe, Fouquier-Tinville, apercevant deux détenus qui donnaient des marques de compassion, les fit enfermer dans la chambre noire[2]. La pitié, un crime!

Nicolaï père avait été tiré de la prison de Port-Libre, dès le 8 floréal (27 avril). Quand on vint l'y chercher pour le conduire à la Conciergerie, il était à table. On lui dit qu'un gendarme l'attendait en bas. Il acheva de dîner, prit un verre de liqueur, et descendit au greffe. Il avait une douleur à l'épaule; comme on l'engageait à consulter un médecin : « Non, répondit-il, cela n'est pas nécessaire; le mal est trop près de la tête, l'une emportera l'autre[3]. » Un trait qu'on voudrait pouvoir omettre, parce qu'il fait horreur, mais l'histoire n'a le droit de rien taire, c'est celui que Réal rapporte à propos de Boyenval.

[1] Déposition de Réal, dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 398 et 399.

[2] Déposition du général Baraguey-d'Hilliers, *ubi supra*, t. XXXIV, p. 331.

[3] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 90 et 91.

Ce délateur infâme avait inscrit sur la liste homicide un nommé Gant, dont la femme était aussi enfermée au Luxembourg. Il déposa contre l'infortuné, et, le soir, il était aux pieds de la femme épouvantée; et, deux jours après, on le voyait, avec une amoureuse insolence, donner le bras à celle dont il venait d'envoyer le mari à la mort[1].

La prison des Carmes ne tarda pas, elle aussi, à fournir son contingent à l'échafaud. Le 2 thermidor (20 juillet), un arrêté au bas duquel on lit les noms de Saint-Just, de Carnot, de Prieur, de Billaud-Varenne, et auquel manquent les signatures de Robespierre et de Couthon[2], traduisit devant le Tribunal révolutionnaire quarante-neuf détenus des Carmes, et, de ce nombre, le prince de Montbazon, le comte de Champagnet, le prince de Salm, le marquis de Grammont, Alexandre Beauharnais, et d'Autichamp, frère du chef vendéen[3]. Environ deux semaines auparavant, un rapport avait été adressé au Comité de salut public par l'administrateur de police Faro, rapport où il était dit: qu'un projet d'évasion avait été conçu dans la prison des Carmes; que des tentatives d'évasion y avaient été faites; que le comte de Champagnet était monté à l'escalier du dôme, et qu'on avait trouvé une corde cachée sous son lit; qu'on avait découvert des emblèmes de la royauté dessinés sur un poêle, et que le chirurgien Virolle, accusé d'avoir tenu des propos séditieux, s'était tué, à la suite de son interrogatoire, en se jetant par la fenêtre[4]. Nous voici au plus fort de la Terreur. Essayons de rassembler tous les traits qui en composent l'effrayant tableau.

[1] Déposition de Réal. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 393.
[2] Rapport de Saladin, n° XXIII des pièces à l'appui, dans la Bibl. hist. de la Rév., 1097-8-9. (*British Museum.*)
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

Le seul document de quelque importance auquel on puisse recourir en ce qui touche les conspirations des prisons est malheureusement le *Procès de Fouquier-Tinville;* nous disons malheureusement, parce que ce procès eut lieu sous l'empire d'un mouvement de réaction très-fougueux; parce que la plupart des dépositions qu'il provoqua sont marquées au coin de la haine, de la vengeance ou de la peur; parce qu'enfin le compte rendu témoigne du parti pris de donner un développement immense à l'attaque, en étranglant ou même en supprimant la défense.

Le plus notable des personnages mis en cause dans ce procès, après Fouquier-Tinville, c'est Hermann. Or, de tout ce qui put, justement ou injustement, être allégué contre lui, rien désormais ne sera perdu pour l'Histoire, grâce au luxe des accusations dirigées contre lui et enregistrées *in extenso* par le rédacteur du compte rendu. Mais à ces accusations, quels faits opposa-t-il? Voilà ce que, de propos délibéré, le compte rendu supprime. A une seule déposition, celle d'un ennemi personnel d'Hermann, il consacre douze pages, par exemple; et la réponse d'Hermann est rapportée en ces termes : « *Hermann a expliqué ou nié les faits qui lui sont reprochés.* » (Voy. l'*Hist. parlem*, t. XXXV, p. 57.) Quelques mots de lui semés çà et là, et noyés dans un déluge d'attaques, voilà tout ce que le compte rendu fournit à qui recherche consciencieusement la vérité; et, lorsqu'à travers une série de dépositions qui s'étendent sur quatre cents pages, le lecteur arrive au point où il s'attend à voir ce qu'Hermann dira pour sa justification, tout ce qu'il trouve, c'est ceci : « *Hermann a été entendu.* » (*Ibid.*, p. 144.)

Maintenant, que la défense d'Hermann, si elle nous eût été conservée, eût été pour l'Histoire un document précieux et eût jeté beaucoup de jour, un jour nouveau peut-être, sur toute cette affaire des prisons, c'est au moins probable. Dans le *Moniteur*, qui ne donne pas non plus la défense d'Hermann, il est dit : « qu'elle renfermait des observations pleines d'une philosophie profonde, annonçant un homme exercé à réfléchir, et qu'il y faisait de sa vie privée des tableaux qui, quoique assez touchants, furent mal accueillis du public. » (Voy. le *Moniteur*, an III, n° 230.) Il eût été d'un grand intérêt historique de savoir quels étaient ces tableaux, qui, quoique assez *touchants*, furent mal accueillis d'un public réactionnaire, et quelles étaient ces observations que le *Moniteur*, écrivant au plus fort du triomphe des ennemis de l'accusé, reconnaissait être *pleines d'une philosophie profonde.*

Au reste, même en prenant pour base un compte rendu qui lui est si évidemment et systématiquement hostile, nous ne croyons pas qu'on en puisse tirer, contre lui, autre chose que ce qui figure dans le précédent chapitre. Les lettres qu'il adressa le 18 messidor au Comité de sûreté générale et au maire de Paris pour leur dire de se tenir prêts à tout événement, ces lettres dont la haine, maladroite en ceci, de Thierret-Grandpré lui fit un crime, montrent que, si la conspiration du Luxembourg était chimérique, lui du moins croyait réellement à l'existence de

projets sinistres, ce qui n'a rien d'inconcevable quand on se reporte à l'époque, d'autant qu'il existait effectivement, depuis quatre mois, au Luxembourg, des « mouvements » (voy. la déposition de Martin, homme de loi, *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 338) que l'esprit soupçonneux du temps n'était que trop porté à transformer en complots. Quoi qu'il en soit, qu'on accuse Hermann d'avoir prêté une oreille trop complaisante à des dénonciations viles dont il aurait dû se défier, et d'avoir par suite provoqué des recherches qui assurèrent le triomphe des délateurs, rien de plus juste; mais qu'il ait voulu trouver des coupables où il savait n'exister que des innocents, voilà ce qui, dans le procès de Fouquier-Tinville, fut allégué, mais non *prouvé*. Un exemple montrera combien il est nécessaire de bien peser, avant de les adopter, les accusations que dicte la haine. Dans le réquisitoire du substitut Cambon (voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 37), il est dit, en propres termes : « A certaines époques, Hermann et Lanne, en compagnie de Fouquier-Tinville, visitèrent les prisons. » Et M. Michelet part de là pour dire à son tour (liv. XX, ch. IV, p. 396) : *Le philanthrope Hermann, cette fois, ne s'en fia à personne. Il alla lui-même, avec Lanne, au Luxembourg, faire une battue de prisonniers.* »

Or cela est tout à fait inexact. Et d'abord, voici ce que Hermann déclara formellement, en plein tribunal, devant Lanne, devant Boyenval, devant Vernet, devant vingt ou trente témoins qui, s'il n'avait pas dit la vérité, auraient pu le démentir et ne le démentirent pas : « *Je n'ai jamais été dans les prisons avec Lanne.* Vers le milieu de messidor, Lanne vint avec Vernet dans mon cabinet : le premier me dit qu'il se faisait des rassemblements chez la Bois-Gelin, au Luxembourg; j'en avertis le Comité de salut public : il existe à ce sujet un rapport. Je ne connais que cela sur les prisons. » (Voy. le procès, *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 400-401.) Or quelle fut la déposition de Boyenval? « Le 12 ou 13 messidor, Lanne, accompagné d'un *autre*, vint au Luxembourg. » (*Ibid.*, t. XXXV, p. 40. Et cet *autre*, était-ce Hermann? Non; car la déclaration de Lanne fut celle-ci : « J'ai été au Luxembourg *avec un commis* de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux. » (*Ibid.*, p. 41-42.) Sur ce point, du reste, les preuves qu'on peut tirer du compte rendu lui-même affluent. Et qu'on ne dise pas que ce sont là de simples détails, des circonstances d'une importance secondaire. C'est par des erreurs de ce genre, en effet, et faute d'avoir creusé le sujet suffisamment, que M. Michelet est arrivé, d'induction en induction, ou, plutôt, de supposition en supposition, à établir tout un système historique d'où il résulterait, contrairement aux *faits* : que Robespierre, Saint-Just et Couthon furent exclusivement et jusqu'à la fin les directeurs du Bureau de police générale; qu'à eux seuls remonte la responsabilité de tout ce qui partit de ce Bureau; que toute la sanglante affaire des prisons se rapporte à l'intervention personnelle et aux « machinations d'Hermann ; que celui-ci était l'âme damnée de Robespierre; que par conséquent, » etc., etc... Or, pas une de ces assertions qui résiste à un examen approfondi et impartial des témoignages.

Par exemple, on a vu à quoi s'était bornée en réalité la part de Robespierre dans les actes émanés du Bureau de police générale, qu'il avait espéré pouvoir faire servir de contre-poids à la tyrannie du Comité de sûreté générale. Or, non-seulement le Comité de salut public s'était hâté d'enlever ce bureau à l'influence des Robespierristes, comme Barère lui-même le déclara [voy. ses *Observations sur le rapport de Saladin*, p. 3, dans la Bibl. hist. de la Rév., 1097-8-9 (*British Museum*)]; mais voici l'important aveu que Billaud, Collot et Barère laissent échapper dans leur *Réponse aux inculpations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre*, p. 66 et 67 [v. la Bibl. hist. de la Rév., 1097-8-9 (*British Museum*)] : « Sur les réclamations du Comité de sûreté générale à la fin de messidor, le Comité de salut public délibéra de réunir le bureau de police générale tout entier avec ses papiers au Comité de sûreté générale, *ce qui fut exécuté.* »

Ainsi donc, il est impossible d'attribuer, en tout cas, à l'influence de Robespierre, même indirectement et en ayant recours aux suppositions les plus forcées, les exécutions qui marquèrent la fin de messidor et la première décade de thermidor. Or, il se trouve que c'est précisément la période où l'horrible activité de la guillotine s'est développée avec le plus de fureur, le nombre des victimes s'étant élevé, dans les cinq derniers jours de messidor et jusqu'au 9 thermidor, à cinq cent treize! (Voy. dans le chapitre suivant le tableau des exécutions.) Ce ne sont pas là des *suppositions* : ce sont des *faits* et des *chiffres*.

M. Michelet écrit (liv. XII, ch. II, p. 426) : « Les listes de messidor et thermidor ont été généralement détruites, sans doute par les comités, et probablement parce qu'elles ne portaient pas la signature de Robespierre. Hermann, son homme, *qui faisait signer ses listes au Comité de salut public, se gardait bien de faire signer son maître.* » Étrange hypothèse! Et pourquoi donc Hermann se serait-il bien gardé de faire signer *son maître?* Mais enfin, Hermann avait-il en effet Robespierre pour *maître?* Était-il son *homme?* Voici qui tranchera la question. Au n° XIV des pièces justificatives, imprimées à la suite du rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor, on lit un rapport de Degesne, lieutenant de gendarmerie, adressé au directeur de Paris, et qui commence en ces termes : « Je vous rends compte que le 9 du courant, sur les cinq heures du soir, il me fut remis un paquet par une ordonnance,... je l'ouvris, et *j'y trouvai une lettre du citoyen Hermann, qui enjoignait d'exécuter sur-le-champ le décret de la Convention nationale, qui mettait Henriot, son état-major et plusieurs autres individus en état d'arrestation!* » Et, plus loin, Degesne raconte qu'ayant porté cette lettre d'Hermann à Payan et Lescot-Fleuriot, ils la chiffonnèrent avec colère, et le firent aussitôt arrêter pour avoir voulu obéir. Il est clair que M. Michelet a complétement ignoré ce fait, dont la connaissance lui eût épargné tout un échafaudage de suppositions fausses et d'appréciations erronées.

CHAPITRE IV

LA TERREUR A SON APOGÉE

Effroyable aggravation du régime de la Terreur pendant la retraite de Robespierre. — Les ennemis de Robespierre, Terroristes furieux. — De quels hommes Fouquier-Tinville fut l'instrument. — Précipitation des jugements. — Affreuses méprises. — La vérité sur l'affaire de la veuve Maillet, et sur celle de Loizerolles. — Calomnies historiques. — Histoire de la guillotine. — Statistique funèbre. — Déplacement de la guillotine. — Hallucinations de Fouquier-Tinville. — Tableau de la Terreur et de ses effets. — On se familiarise avec la mort. — Les cimetières. — Bals, concerts, amusements publics, étalage de luxe, galanterie. — La Terreur en province. — Lequinio à Fontenay-le-Peuple. — Joseph Le Bon à Arras. — Politique violente servie par Le Bon. — Calomnies répandues contre lui. — Service important qu'il rend à la France, dans sa mission à Cambrai. — Caractère de l'impulsion partie de Paris. — Arrestation et mort de Guadet, de Salles, de Barbaroux. — Comment le régime de la Terreur doit être jugé. — Les faux assignats. — Lettre inédite et curieuse de Fouquier-Tinville. — Chiffre des condamnations et des acquittements. — Rapprochements historiques. — Critique historique.

Longtemps après la mort de Robespierre, Rewbell disait de lui : « Je ne lui reproche que d'avoir été trop doux[1]. »

Ce qui est certain, c'est que la Terreur redoubla, dès qu'il se fut éloigné de la scène. Pendant les quarante-cinq jours qui précédèrent sa retraite du Comité, le nombre des personnes guillotinées avait été de 577 : il fut, suivant Laurent Lecointre, de 1,285[2] pendant les qua-

[1] Mot rappelé par M. de Barante, dans son *Histoire du Directoire*, p. 16, et tiré des *Mémoires de Carnot*.

[2] Encore ce chiffre est-il au-dessous de la vérité. On verra plus bas que

rante-cinq jours qui la suivirent, c'est-à-dire depuis le 23 prairial jusqu'au 9 thermidor.

Le 23 prairial, les prisons contenaient 7,321 personnes; et, le 9 thermidor, bien que, dans l'intervalle, ce chiffre eût subi, par les exécutions, les acquittements, et les morts naturelles, une diminution de 1,663, il ne s'élevait pas à moins de 7,800.

En d'autres termes, la retraite de Robespierre fut marquée par une augmentation comparative de 708 dans le nombre des personnes qui périrent sur l'échafaud, et par une augmentation de 893 dans le nombre des personnes qui furent jetées en prison[1].

Aussi l'écrivain royaliste Beaulieu n'hésite-t-il pas à dire: « Il reste pour constant que les plus grandes violences, depuis le commencement de l'année 1794, ont été provoquées par ceux-là mêmes qui ont écrasé Robespierre... Une chose sue de tout le monde, c'est que, six semaines avant la révolution du 9 thermidor, Robespierre ne paraissait plus aux Comités; et c'est à cette époque que les arrestations furent plus multipliées et les exécutions plus épouvantables[2]. »

Est-il vrai, ainsi qu'un historien de nos jours se hasarde à l'affirmer, que, quoique Robespierre n'allât plus au Comité, il n'en exerçait pas moins un grand pouvoir attendu qu'il « gardait sa signature et signait chez lui[3]? »

On va juger de l'exactitude de cette assertion par la

le nombre des personnes guillotinées, depuis le 23 prairial jusqu'au 9 thermidor inclusivement, s'élève à treize cent cinquante et une.

[1] Ces chiffres, tous tirés des documents officiels, sont ceux dont Laurent Lecointre, tout ennemi mortel de Robespierre qu'il était, se servit, pour établir qu'il y avait eu un redoublement de la Terreur, dès qu'il avait cessé de se rendre au Comité. — Voy. *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 129-131, dans la Bibl. hist. de la Rév., 1100-1. (*British Museum.*)

[2] Beaulieu, *Essai historique sur la Révolution de France*, t. VI, p. 3.

[3] M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. VII, liv. XX, ch. I, p. 350.

déclaration suivante de Billaud-Varenne, Barère et Collot-d'Herbois : « Robespierre a pu assister à la signature lorsqu'il a été mandé deux fois au Comité, en messidor et thermidor, pour répondre à quelques faits à lui imputés par les deux Comités. Il a pu signer quelques extraits, lorsque, pour se ménager une réponse aux reproches qu'il prévoyait sur son absence, il affectait de passer quelquefois dans les salles à cinq heures, quand la séance était levée[1]. » Là se borna l'intervention politique de Robespierre, pendant les quatre dernières décades, de l'aveu même de ceux de ses collègues qui le renversèrent ; et ils nient formellement que, durant cette période, ils aient présenté les arrêtés ou extraits à sa signature[2]. Aussi les investigations de Laurent Lecointre ne lui fournirent-elles que douze arrêtés signés par Robespierre, durant les quatre dernières décades ; et c'est lui-même, Laurent Lecointre, qui fait observer que, de ces douze arrêtés, il y en a onze qui ne touchent en rien au régime de la Terreur. Ils portent : sur les taxes révolutionnaires, — sur les ouvriers venant à Paris pour fabriquer des fusils, — sur le rappel de Dubois-Crancé, — sur un concours d'artistes, — sur la quantité de cordages provenant de la descente des cloches, sur les valeurs métalliques, — sur la déclaration des fabriques de toile, — sur les citoyens réfugiés du département du Nord, — sur les ouvriers de clouterie mis en réquisition, sur l'exportation des soies non ouvrées, — sur les citoyens mis en réquisition pour les chargements[3].

C'est encore Laurent Lecointre, un des ennemis les

[1] Réponse des membres des deux anciens comités aux imputations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre, p. 61. Bibl. hist. de la Rév., 1097-8-9. (*British Museum.*)

[2] *Ibid.*

[3] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 171 — Bibl. hist. de la Rév., 1100-1. (*British Museum.*)

plus acharnés de Robespierre, qui a légué à l'Histoire les renseignements que voici :

Arrêté du 1[er] thermidor, qui envoie au Tribunal révolutionnaire quatorze individus portés sur une liste présentée par la Commission séante au Muséum. Signé Vadier, Amar, Vouland, Élie Lacoste, Rhul, Collot-d'Herbois, Barère, Billaud-Varenne. Absentes, les signatures de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

Autre arrêté du 3 thermidor, qui envoie au Tribunal révolutionnaire quarante-huit personnes désignées aussi par la Commission séante au Muséum. Signé Vadier, Amar, Vouland, Élie Lacoste, Rhul, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne. Absentes, les signatures de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

Autre arrêté du même jour qui envoie au Tribunal révolutionnaire trois cents personnes. Signé Vadier, Amar, Vouland, Rhul, Prieur, Collot-d'Herbois, Barère, Billaud-Varenne. Absentes, les signatures de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just[1].

Maintenant, quels furent les hommes qui, à cette époque se tenaient prêts à frapper le coup du 9 thermidor? Ces hommes furent, outre Vadier, Amar[2], Vouland, Collot, Billaud et Barère, tous, comme on sait, partisans avoués de la Terreur :

Bourdon (de l'Oise), qui en avait défendu violemment

[1] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 132 et 133. — Bibl. hist. de la Rév., 1100-1. (*British Museum.*)

[2] Amar — cette justice est due à sa mémoire — se reprocha plus tard la part qu'il avait prise au 9 thermidor. Une communication qui nous est faite par un ami de sa veuve, corrobore à cet égard ces paroles de Buonarotti : « Au nom de Robespierre, Amar qui au 9 thermidor en avait été un des plus ardents persécuteurs, avoua ses torts, témoigna son repentir et ne chercha à excuser sa faute qu'en alléguant l'ignorance où il prétendit avoir été des vues bienfaisantes de celui qu'il avait calomnié et immolé. » (*Histoire de la Conspiration pour l'Égalité.*)

le principe contre Chabot et Bazire, dans la séance du 20 brumaire 1793[1];

Guffroy, l'auteur de l'obscène et sanguinaire feuille intitulée le *Rougiff;*

André Dumont, qui écrivait à la Convention: « Il y a trois choses qui font trembler les traîtres dans ce département: le Tribunal révolutionnaire, la guillotine et le maratiste André Dumont[2]; »

Tallien, dont le farouche proconsulat avait pesé sur Bordeaux[3];

Fréron, dont le nom faisait pâlir les Toulonnais[4];

Barras, que Robespierre accusait d'avoir opprimé Marseille[5];

Moyse Bayle, qui avait demandé qu'on déportât la moitié de la ville d'Aix[6];

Rovère, l'apologiste des massacres de la Glacière[7], l'ami et le défenseur de Jourdan *Coupe-tête*[8];

Cambon, enfin, auquel on n'a point à reprocher des actes cruels, il est vrai, mais qui n'en disait pas moins à haute voix : « Voulez-vous faire face à vos affaires? guillotinez! Voulez-vous payer les dépenses immenses de vos armées? guillotinez! Voulez-vous amortir les dettes incalculables que vous avez? guillotinez! guillotinez[9]! »

Parmi les papiers trouvés chez Robespierre, après sa

[1] Voy. cette séance dans le *Moniteur*.

[2] *Moniteur*, an II, 1793, n° 268.

[3] Voy. dans le volume précédent le chapitre intitulé les *Proconsuls*.

[4] *Ibid.*

[5] *Mémoires de Barère*, t. IV, p. 14.

[6] *Réponse de Fréron aux diffamations de Moyse Bayle*, p. 13. — Bibl. hist. de la Rév., 995-6-7. (*British Museum*.)

[7] Beaulieu, *Biographie universelle*, art. *Rovère*.

[8] *Moniteur*, an II, 1794, n° 121.

[9] « Voilà ce que Cambon disait à haute voix, en présence du public et de notre collègue Garnier (de Saintes), qui m'a autorisé à citer ce trait, dont il a été témoin. » *Laurent Lecointre au peuple français, à l'univers, à la postérité*, p. 195. — Bibl. hist. de la Rév., 1100-1. (*British Museum*.)

mort, étaient des notes écrites de sa propre main sur différents députés de la Convention. Voici ce qui concerne Bourdon (de l'Oise) :

« Bourdon (de l'Oise) s'est couvert de crimes dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître Tunk, de tuer des volontaires de sa main... Il y a à peu près dix jours, il se transporta chez Boulanger, et trouva chez ce dernier une jeune fille, qui est la nièce de ce citoyen. Il s'informa des liaisons de son oncle, de ses moyens d'existence. Elle répondit vaguement. Il prit deux pistolets sur la cheminée. La jeune fille lui fit observer qu'ils étaient chargés. « Eh bien, répondit-il, si je me tue, on dira que c'est toi, et tu seras guillotinée. » Il continua de manier les pistolets, et les tira sur la jeune fille. Ils ne partirent pas, parce que l'amorce était ôtée[1]. »

A cette liste un nom manquerait si nous n'y mettions celui de Fouquier-Tinville, qui, de la même bouche qui laissait échapper ces mots : « Il faut nous liguer contre le despotisme de Robespierre pour sauver *nos* têtes[2], » disait : « Il nous faut du sang ; le peuple veut du sang[3]. » Ce qui est certain, c'est que Fouquier-Tinville n'avait aucun rapport avec Robespierre ; c'est qu'il n'entretenait avec lui aucune correspondance ; c'est qu'il n'était allé le visiter qu'une fois, à l'occasion des tentatives de meurtre imputées à Admiral et à Cécile Renault, et parce qu'il n'avait pu s'en dispenser décemment, d'après ses propres explications, ayant rendu, ce jour-là, visite à Collot-d'Herbois ; c'est qu'il ne connaissait même pas la

[1] N° LI des pièces à la suite du rapport de Courtois.

Le lecteur se rappelle ce que nous avons raconté, dans l'histoire de la Vendée, des accès de folie furieuse auxquels Bourdon (de l'Oise) était sujet.

[2] Déposition de Martel, représentant du peuple, dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 15 et 16.

[3] *Ibid.*, p. 131. — Déposition de Gommer, député.

demeure de Couthon, non plus que celle de Saint-Just[1].

Loin d'appartenir à ce parti, il était l'instrument du parti contraire, comme cela résulte de nombreux témoignages. Lors du procès qui lui fut intenté, Ardenne, substitut de l'accusateur public, lut au Tribunal trois lettres que Vadier avait écrites à Fouquier-Tinville pour lui recommander de pousser vivement à la guillotine dix contre-révolutionnaires de Pamiers, envoyés à Paris par les représentants Milhaud et Soubrany. La première de ces lettres portait : « Je te recommande cette affaire ; je t'engage à la conduire à fin avec le zèle, l'activité et le dévouement qui te caractérisent. Je sais qu'il suffit de t'indiquer des ennemis de ton pays, pour être assuré de ton courage et de ton adresse. » Quelques jours après, Vadier écrivait : « Il m'est impossible, mon cher Fouquier, de me rendre au Tribunal, demain matin, comme tu le désires... Je t'ai transmis tout ce que nous avions relativement aux dix scélérats qu'on doit juger... Il n'en est pas un seul sur les dix qui ne soit un ennemi forcené de la Révolution... Ce serait une calamité publique, s'il pouvait en échapper un seul au glaive de la loi[2]. »

Qu'on rapproche ces documents des déclarations de Fouquier-Tinville mettant au défi qu'on trouve, soit dans ses papiers, soit dans ceux de Robespierre, une seule lettre qui établisse leurs rapports[3]; et qu'on décide qui, du second ou de ses ennemis, encouragea le zèle farouche du premier. Lors du procès qui vient d'être rappelé, Étienne Masson, greffier du Tribunal révolutionnaire, s'exprimait en ces termes : « J'ai vu Amar, Vadier, Voulland, Jagot, visiter souvent l'accusateur public, et lui

[1] Mémoire pour Antoine Quentin Fouquier, t. XXXIV de l'*Hist. parl.*, p. 239.
[2] Procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parl.*, t. XXXV, p. 121 et 122.
[3] Mémoire pour Antoine Quentin Fouquier. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 239.

recommander de mettre en jugement tels ou tels qu'ils désignaient. Je ne doute pas que le Tribunal n'ait été influencé d'une manière terrible par les sus-nommés[1]. »

Ils furent terribles, en effet, les résultats de cette influence. On a vu qu'à dater de la retraite de Robespierre le nombre des guillotinés s'accrut au point que, dans l'espace de quarante-cinq jours, treize cent cinquante et une personnes périrent sur l'échafaud. Eh bien, c'est à peine si l'impatience meurtrière de Fouquier-Tinville était satisfaite; et à ceux qui la lui reprochaient, il répondait : « Le gouvernement le veut ainsi[2]. » A l'en croire, le gouvernement, — c'est-à-dire les membres des Comités dont il servait les passions, tels que Vadier, Vouland, Amar, — disait que « cela n'allait pas assez vite; » et il était question d'établir quatre tribunaux ambulants, suivis de la guillotine[3].

On frémit en songeant à la manière dont on disposait de la vie des hommes. Un commis greffier du Tribunal révolutionnaire est dénoncé. On l'arrête dans son lit à cinq heures du matin; à sept heures, il est conduit à la Conciergerie; à neuf, il reçoit notification de l'acte d'accusation; à dix, il monte sur les gradins; à deux heures de l'après-midi il est condamné; à quatre heures du soir, il était mort[4] !

On conçoit quelles méprises durent naître de cette précipitation effroyable, alors surtout que des familles entières se voyaient traînées sur le banc des prévenus. Un

[1] Procès de Fouquier-Tinville, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 89. — Que devient, après cela, cette assertion, si rondement émise, de M. Thiers, t. V, ch. VI, p. 370 : « *Les cruels agents de Robespierre, Fouquier-Tinville*, etc.? »

[2] Déposition d'Auvray, huissier du tribunal révolutionnaire, *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 9.

[3] Déposition de Fouquier, dans son procès, *ibid.*, p. 10.

[4] Déposition de Tavernier, commis greffier du Tribunal révolutionnaire, *ibid.*, p. 4.

ancien conseiller du Parlement, nommé Sallier, fut condamné à la place de son fils[1]. Un tout jeune homme, du nom de Saint-Pern, le fut à la place de son père[2]. Ce dernier, le jour où il parut sur les funestes gradins, se trouvait assis près d'un gendarme, qui, croyant le prisonnier protégé par son âge, et voulant le rassurer, lui avait pris la main. Le jeune homme, traduit devant le Tribunal, avec son père, sa mère et sa sœur, sous la prévention d'avoir, au 10 août, trempé dans le massacre du peuple, demanda de prouver, par la lecture de son extrait de baptême, qu'il n'avait que dix-sept ans; il affirmait, en outre, que, le 10 août, il n'était pas à Paris. Le président lui ayant coupé la parole, par ce motif monstrueux qu'il « n'avait pas besoin de ses certificats, » le gendarme comprit que le malheureux était perdu. « Je retirais ma main, raconte le gendarme; il me dit : Je suis innocent, je ne crains rien; mais ta main n'est pas ferme[3]... »

Il ne faut pas croire, toutefois, que ces épouvantables erreurs aient été aussi fréquentes que presque tous les historiens jusqu'ici ont affecté de le dire; et, sous ce rapport, l'amour de la vérité nous commande d'importantes rectifications.

Combien de fois n'a-t-on pas dit et répété, d'après un livre relatif aux conspirations de Saint-Lazare, qu'une veuve *Maillet* ayant été amenée à l'audience au lieu d'une veuve *Maillé*, la première fut condamnée et guillotinée, bien que l'erreur eût été reconnue, et sur ce simple mot de Fouquier-Tinville : « Autant la juger tout de suite, puisque son tour devait venir bientôt. » Ce qui, ajoute-t-on, n'avait pas empêché, la nuit suivante, d'aller chercher la veuve Maillé, et de la guillotiner sans jugement! La réponse de Fouquier-Tinville, qu'il est

[1] Déposition de Dobsen, *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 99.
[2] Déposition de la veuve Cornuilhière, née Saint-Pern, *ibid.*, p. 91.
[3] Déposition de Huel, gendarme, *ibid.*, p. 93.

juste de reproduire, est décisive; la voici : « 1° Je n'ai point siégé le 7 (date assignée au fait) ; 2° Il n'y a eu ni méprise, ni substitution de personnes, puisque c'est bien la veuve Maillet qui avait été dénoncée, qui devait être mise en jugement, et que son identité a été publiquement constatée à l'audience ; 3° La veuve Maillé a été si peu exécutée sans jugement, qu'elle vit encore, et demeure rue Pelletier, n° 9[1]. »

Qui n'a lu dans une foule de livres, et vu retracée dans un des *Tableaux historiques de la Révolution*, la touchante scène de Loizerolles se présentant à la place de son fils, et mourant pour le sauver? Ici encore, le roman a été substitué à l'histoire. Les faits, tels qu'ils se passèrent réellement, sont ceux-ci :

Parmi les détenus de la prison Saint-Lazare figuraient Jean Loizerolles, vieillard de soixante et un ans, et François, son fils, âgé de vingt-deux ans seulement. Le vieillard avait encouru l'inimitié de l'administrateur Gagnant : il fut dénoncé par ce dernier, mis sur la liste de ceux qu'attendait le Tribunal révolutionnaire, et transféré de la prison Saint-Lazare à la Conciergerie. Mais il advint que l'huissier chargé d'aller prendre à Saint-Lazare les prénoms, âge et qualités du père, n'ayant point demandé s'il y avait plusieurs Loizerolles, prit les prénoms, âge et qualités du fils, lesquels se trouvèrent, en conséquence, portés sur l'acte d'accusation, lequel fut signifié à Loizerolles père, après son entrée à la Conciergerie. Il s'aperçut de l'erreur commise, et craignant sans doute, s'il la faisait remarquer, d'appeler l'attention sur son fils, resté à Saint-Lazare, il eut la présence d'esprit de se taire. Mais en cela seul consista son dévouement paternel ; son fils n'avait pas été dénoncé, tandis que lui l'avait été, et il ne pouvait, par suite, ignorer que la victime dé-

[1] Réponse d'Antoine-Quentin Fouquier-Tinville aux différents chefs d'accusation, p. 17, dans la Bibl. hist. de la Rév., 947-8. (*British Museum.*)

signée, c'était lui-même. Il n'y avait donc pas lieu, pour lui, de se sacrifier à son fils; et, en réalité, l'affreux malentendu dont on a fait tant de bruit n'exista pas ; car, à l'audience, Coffinhal, averti de l'erreur commise par l'huissier qui était allé à Saint-Lazare, la rectifia, séance tenante, en rétablissant sur la minute le mot *Jean* à la place du mot *François*, le mot *père* à la place du mot *fils*, et le chiffre 61 à la place du chiffre 22. En résumé, c'était Loizerolles père qui avait été dénoncé, c'était lui qu'on voulait frapper, et ce fut lui que les juges, après avoir constaté son identité, condamnèrent. Il n'y eut donc point, en ce cas, substitution de personnes ; et la rectification à cet égard était d'autant plus nécessaire, qu'il n'est pas de fait dont les ennemis de la Révolution aient tiré meilleur parti, dans leurs efforts pour la rendre odieuse : témoin le contraste présenté en ces termes par un narrateur intéressé, que citent avec complaisance, page 265, les éditeurs du Tableau historique de la maison Lazare : « Quel atroce assassinat, quel sublime sacrifice[1] ! »

La vérité ne sanctionne ni l'un ni l'autre terme de ce rapprochement, où la vengeance de l'esprit de parti perce à travers le culte de l'héroïsme ; et si nos lecteurs regrettent d'avoir un acte touchant de moins à admirer dans les annales du dévouement, leur regret sera tempéré par la satisfaction d'avoir une atrocité de moins à maudire dans les annales de la fureur.

C'est ici le lieu de faire en peu de mots l'histoire de l'instrument nouveau qui, par la simplicité redoutable de son mécanisme, imprima tant d'activité à la mort[2].

[1] Pour les preuves, — et elles sont décisives, — sur lesquelles s'appuie la réfutation d'une erreur si répandue, voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] Il est bien singulier qu'aucun de nos prédécesseurs n'y ait songé ; car cela ne fait que trop partie intégrante de l'histoire de la Révolution, hélas !

Sous l'ancien régime, un des priviléges de la noblesse avait été d'avoir, le cas échéant, la tête tranchée, les gens du commun n'ayant droit qu'à être pendus : du désir d'introduire l'égalité dans les supplices, uni à celui d'abréger les souffrances du patient, naquit la *guillotine*.

Le problème posé, le 10 octobre 1789, devant l'Assemblée constituante, par le docteur Guillotin, un de ses membres, problème qu'il se flattait d'avoir résolu, était celui-ci : « Exécuter tous les condamnés d'une manière uniforme, et par l'effet d'une simple machine. » La décision fut ajournée; et, le 1er décembre, la discussion s'ouvrit. La décapitation n'aurait-elle point pour effet de dépraver le peuple, en le familiarisant avec la vue du sang? Voilà ce que l'abbé Maury objecta; sur quoi, Guillotin s'étant écrié : « Avec ma machine, je vous fais sauter la tête en un clin d'œil, et sans que vous éprouviez la moindre douleur ; » il y eut un immense éclat de rire. Hilarité tragique, lorsqu'on songe que la guillotine, cette chose horrible qui n'avait encore ni une forme ni un nom, devait tuer la plupart de ceux qu'alors elle faisait rire! Et ce qui est non moins tragique, c'est que, l'hilarité se répandant au dehors, la phrase de Guillotin se trouva devenir une source inépuisable de plaisanteries. On s'amusa fort de cette idée de vous faire sauter la tête en un clin d'œil, par philanthropie ; Peltier, Rivarol, tout le cénacle des royalistes hommes d'esprit, qui rédigeaient les *Actes des apôtres*, mirent en couplets le docteur et sa machine, qu'ils jugèrent équitable de baptiser, de son nom, *guillotine*. De sorte que l'idée eut son origine dans un sentiment d'humanité, et le nom dans une chanson! La guillotine n'était encore qu'à l'état de promesse vague et de promesse tournée en ridicule, quand, vers le milieu de janvier 1790, les deux frères Agasse, imprimeurs et propriétaires du *Moniteur*, furent convaincus de faux et condamnés à être pendus. Cette circonstance, qui sem-

blait de nature à raviver la question posée par Guillotin, n'eut point pourtant ce résultat. Mais elle donna lieu à une manifestation populaire, d'une exagération étrange, en faveur d'un des principes que la philosophie du dix-huitième siècle avait mis le plus en lumière :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

A l'aurore même de la Révolution, la Société des Arts, à Metz, avait proposé, comme sujet de concours, un « Essai contre le préjugé qui étend à la famille des condamnés l'opprobre de leur châtiment, » et Robespierre avait remporté le prix. L'injustice de cette responsabilité héréditaire avait été, depuis, dénoncée avec émotion, dans l'Assemblée constituante, par des personnages d'une opinion moins extrême. En réalité, c'était là un principe définitivement conquis. Mais cette conquête, il faut bien le dire, fut célébrée à l'occasion de la condamnation des deux frères Agasse, d'une manière qui manquait de gravité et de décence. Non content d'adresser à l'oncle des deux condamnés une fastueuse lettre de condoléance, le bataillon de garde nationale du district Saint-Honoré se hâta d'élire au grade de lieutenant le troisième des frères et un de leurs cousins. C'est peu : un banquet solennel fut donné aux nouveaux élus, banquet où leur place avait été marquée à côté de Lafayette, qui, pendant le repas, les embrassa plusieurs fois, et à l'issue duquel la garde nationale les promena dans Paris, au son d'une musique triomphale. L'exécution des coupables eut son cours néanmoins, et selon l'ancien mode, Guillotin n'ayant pas encore fourni le modèle de la machine qu'il avait annoncée. Le 21 septembre 1791, après d'intéressants débats ouverts quatre mois auparavant, et où ni Duport ni Robespierre ne purent obtenir de l'Assemblée l'abolition de la peine de mort, on adopta le nouveau Code pénal, dont le premier et le troisième article portaient : « La peine

de mort consistera seulement dans la privation de la vie ; aucune torture ne sera infligée au condamné. — Toute personne condamnée à la peine capitale aura la tête tranchée. » Restait à décider de quelle façon la décollation aurait lieu. On pensait alors si peu à la machine dont avait parlé Guillotin, qu'un nommé Pelletier ayant été condamné à mort, pour vol et meurtre, Duport Dutertre, ministre à cette époque, écrivit, le 3 mars 1792, à l'Assemblée, pour lui exprimer l'horreur que lui inspirait la décollation par le sabre. De son côté, le bourreau Samson publiait, sur les inconvénients de ce genre de supplice, des remarques empreintes d'une sorte d'effroi. Une commission fut nommée ; elle consulta Louis, secrétaire du collége des chirurgiens ; ce dernier présenta un rapport où, sans même mentionner Guillotin, il proposait le mécanisme dont on se sert aujourd'hui, et qui, adopté par l'Assemblée, garda le nom de *guillotine* [1]. Quant à Guillotin, qui n'avait fait qu'indiquer l'instrument, il n'est point vrai, comme on l'a prétendu, qu'il ait eu à en éprouver, pour son malheur, l'efficacité sanglante. S'il fut emprisonné pendant la Terreur, pour s'être indigné trop haut d'une proposition de Danton, relative à la construction d'une triple guillotine, c'est ce qu'affirme l'auteur d'un des essais dont ce qui précède est le résumé. Quoi qu'il en soit, il lui fut donné de survivre à la Révolution, et il mourut tranquillement dans son lit en 1814 [2].

[1] L'instrument n'était pas d'invention *nouvelle*. Un instrument tout à fait analogue avait été employé, à une certaine époque, dans un district d'Écosse, sous le nom de « Halifax Gibbet ; » et à Milan, en 1702, ce fut par une machine du même genre que fut exécuté le comte Bozelli... Voy. Croker, *Essay VIII*.

[2] Voy. *Notice historique et physiologique sur le supplice de la guillotine*, par G. D. F. (Guyot de Fère). — *Recherches historiques et physiologiques sur la guillotine*, et détails sur Samson, ouvrage rédigé sur pièces officielles, par Louis Dubois. — *Essays on the early period of the French Revolution*, by Wilson Croker, *Essay VIII*.

Le nombre total des personnes exécutées depuis le 18 germinal (7 avril) 1793, époque à laquelle le Tribunal révolutionnaire entra en fonctions, ayant été, jusqu'au 9 thermidor inclusivement, de deux mille six cent sept, et celui des personnes exécutées durant la retraite de Robespierre s'étant élevé à treize cent cinquante et une[1], il en résulte que, dans les quarante-cinq jours que dura cette retraite, le nombre des victimes dévorées par l'échafaud égala la moitié du nombre total, correspondant à un espace de seize mois!

Jusqu'au 23 prairial 1794, la guillotine avait fonctionné sur la place de la Révolution, forçant de la sorte ses victimes à la venir trouver le long de la rue Saint-Honoré, très-populeuse, et, dans ce temps-là, très-brillante. Le 23, il fut décidé qu'on n'exécuterait plus désormais que sur la place Saint-Antoine. Quoi! à l'endroit même qu'avait consacré la chute de la Bastille! Cela pouvait paraître une profanation; de sorte qu'une décision du 24, réformant celle de la veille, relégua l'instrument meurtrier à la barrière du Trône. C'était condamner le quartier des pauvres au spectacle du défilé des charrettes. Et quel défilé!

Il est très-vrai, — la remarque en a été faite, — que le nombre des personnes guillotinées, à Paris, pendant toute la Révolution, forme à peine la quarantième partie du nombre de ceux que moissonna la seule bataille de la Moskowa[2]. Mais, au moment d'une bataille, la *certitude* de mourir n'existe pour personne; et celui qui meurt, il semble que c'est le hasard qui le tue : dans une exécution, au contraire, rien n'est laissé à l'imprévu; la guerre au principe de la vie s'annonce et s'accomplit avec un sang-froid féroce, avec une lâche solennité, par

[1] M. Ch. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire à Paris*, etc., n° VII, p. 28.

[2] M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, liv. XXI, ch. I, p. 421.

un acte d'usurpation qui transporte de la nature au bourreau le droit d'être inexorable; de là l'horreur. Elle fut telle, dans Paris, à de certains moments, que Fouquier-Tinville lui-même ne put s'en défendre. Un soir, en passant sur le pont Neuf, il lui arriva tout à coup de pâlir. « Je ne me sens pas à mon aise, dit-il à Senar; je crois voir les ombres des morts qui me poursuivent. » Et il se trouva mal [1].

Mais de quelle énergique souplesse n'est point douée la nature de l'homme, et à quelles situations n'est-elle point capable de s'adapter! La fréquence des exécutions finit par blaser les âmes sur ce que cette fréquence même avait d'affreux. Suivant le témoignage de Mercier, le boutiquier en vint à dire, quand on lui parlait d'une tête coupée, ce que disait cet homme auquel on annonçait que le feu était à sa maison : « Je ne me mêle pas des affaires du ménage [2]. » La mort fut acceptée comme un hôte inévitable, auquel il convient de faire bon visage, et dont la présence n'est plus importune dès qu'elle est attendue. Tout un langage nouveau fut inventé en l'honneur de cet hôte terrible. La guillotine reçut le nom de « rasoir national [3]. » Le mot de Barère : « battre monnaie sur la place de la Révolution, » fit fortune; et, en le rappelant, Mercier ajoute : « Amar tenait le balancier [4]. » La pensée chercha, pour s'exprimer, des formes monstrueuses, analogues à celle que David employait un jour, dans l'assemblée du Louvre, lorsque, se plaignant du peu de patriotisme de ses confrères, il s'écriait : « On peut tirer à mitraille sur les artistes, sans crainte de tuer un seul patriote [5]. »

On se plut à étaler tout ce qui rappelait des idées de

[1] Procès de Fouquier-Tinville, *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 508.
[2] *Le Nouveau Paris*, t. II, ch. L, *Insouciance*.
[3] MERCIER, *Le Nouveau Paris*, t. III, ch. LXXXII.
[4] *Ibid.*, t. II, ch. LII.
[5] *Ibid.*, t. II, ch. XLV.

destruction, à ce point qu'au Tribunal révolutionnaire Dumas présidait, ayant deux pistolets posés devant lui [1]. La considération morale du bourreau ne pouvait que gagner à ce culte de la mort. Déjà, dans l'Assemblée constituante, le comte de Clermont-Tonnerre, faisant la revue générale des préjugés à détruire, avait plaidé la réhabilitation de l'exécuteur public [2]. L'importance sociale de ce personnage s'étant accrue depuis lors, et ses fonctions l'ayant rapproché des têtes couronnées, Lequinio mit en pratique la théorie de Clermont-Tonnerre d'une manière fastueuse : il fit manger le bourreau à sa table, et manda triomphalement à la Convention qu'il venait de « vaincre un préjugé de plus [3]. » On se familiarisa si bien avec les images de la Terreur, que les femmes admirent parmi leurs objets de toilette des bijoux sinistres, dont leur coquetterie fit des instruments de séduction. A Nantes, on en vit qui portaient comme boucles d'oreilles de petites guillotines de vermeil [4]. Jouer à la guillotine était, dans les prisons, un des divertissements favoris des détenus [5]. On cessa bien vite de remarquer, tant la chose était devenue commune, ceux qui mouraient de bonne grâce; et il y en eut même qui allèrent à l'échafaud ainsi qu'à une partie de plaisir. Dans les *Mémoires des prisons*, on cite un soldat qui, après avoir allumé sa pipe avec son acte d'accusation, mangé des huîtres et bu du vin blanc, dit à ses compagnons en les quittant : « Maintenant que nous avons bien déjeuné, il s'agit de souper, et vous

[1] Procès de Fouquier-Tinville, déposition de Deliège. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 314.

[2] Séance du 23 décembre 1789.

[3] *La Vie et les Crimes de Carrier*, par Babœuf, p. 139, dans la Bibl. hist. de la Rév., 1049-50-1. (*British Museum.*)

[4] Mercier, t. III, ch. xcvii.

[5] Voy. les *Mémoires sur les prisons*, t. I. — Éclaircissements historiques, note A.

allez me donner l'adresse du restaurateur de l'autre monde, pour que je vous fasse préparer un bon repas. » Devant le tribunal, il affirma la parfaite vérité de tous les chefs articulés contre lui, et son défenseur lui demandant s'il avait la tête à lui : « Jamais, répondit-il, elle n'a été plus à moi qu'en ce moment, quoique je sois à la veille de la perdre[1]. » Parmi les femmes à qui l'amour donna une soif ardente de la mort, il faut citer la maîtresse de Boyer-Brun. Apprenant que son amant venait d'être condamné, la pauvre femme imagina, pour le suivre au tombeau, d'écrire à la Convention une lettre furieuse, qu'elle terminait par ces mots : « Vive le roi ! » Elle craignait tant de manquer son but, que, dans un *post-scriptum*, elle ajoutait : « N'ayez pas l'air de croire que je suis folle : je pense tout ce que je viens de dire, et je le signe de mon sang. » C'était avec du sang, en effet, qu'était tracée la signature[2].

Il y eut des protestations; elles portaient... sur le nombre des guillotinés ? Non, mais sur le danger qui résultait, pour la salubrité publique, de l'engorgement des cimetières. L'idée que, si l'on n'y prenait garde, les morts tueraient les vivants, ayant saisi l'imagination populaire, des plaintes très-vives se firent entendre. Les cimetières de la Madeleine, de Mousseaux, de Sainte-Marguerite, avaient successivement reçu les suppliciés, chassés de poste en poste par les protestations que provoquait leur voisinage : on dut leur chercher à Picpus une demeure suffisamment spacieuse et assez éloignée; mais là même, la nature argileuse du terrain se refusant à l'absorption des dépôts sanglants qui lui étaient confiés, et dont la décomposition, hâtée par de fortes chaleurs, répandait au loin une odeur infecte, il fut ques-

[1] *Mémoires sur les prisons*. Éclaircissements historiques, note E.
[2] Procès de Fouquier-Tinville, *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 367-369.

tion de construire un monument pour la combustion des corps [1].

L'action du feu eût complété l'œuvre de destruction commencée par la guillotine.

Qui le croirait? au milieu de tant de scènes et de préoccupations funèbres, bals, concerts et galas allaient se multipliant. Jamais on n'avait fait autant de dépenses inutiles, étalé des costumes aussi brillants. Une foule animée remplissait tous les lieux consacrés à l'amusement public. Le jardin des Tuileries, mieux tenu que dans les temps les plus prospères de la monarchie, présentait un aspect riant qu'on ne lui avait point connu alors. D'élégantes voitures sillonnaient la ville; le bois de Boulogne était très-suivi. Quand les étrangers, dans leur pays, lisaient nos journaux, ils nous voyaient tachés de sang, couverts de haillons; et, quand ils arrivaient à Paris, par la route de Chaillot, ils s'étonnaient de trouver la magnifique allée des Champs-Élysées encombrée de phaétons et tout étincelante de parures [2]. En face de la mort, la vie débordait. On se hâtait de vivre. En effet, à nulle époque, peut-être, l'empire de la galanterie ne s'exerça, dans ce qu'on appelle le beau monde, avec moins de retenue; et, c'est là un trait qui est mis ainsi en relief, avec une profondeur enjouée, par un observateur du temps dont les tableaux n'ont en général de frivole que l'apparence :

« LA MARQUISE, sonnant. — Drelin, drelin.

« MARTON. — Madame appelle?

« LA MARQUISE. — Allons! Marton, je me lève. Eh bien! mon enfant, que dit-on?

[1] Pour plus de détails sur les cimetières de la Terreur, voyez le livre de M. Michelet, auquel messieurs les employés des *Archives de la préfecture de la Seine* ont fourni des renseignements qu'il a présentés, lui, avec l'énergie pittoresque qui caractérise son beau talent.

[2] MERCIER. *Nouveau Paris*, t. VI. ch. CCXXXIV.

« MARTON. — Madame, on nous annonce une insurrection pour ce matin.

« LA MARQUISE.—Quel conte! On dit qu'elle est tombée.

« MARTON.— L'on parle de carnage, de destruction et de viol, chose encore pire.

« LA MARQUISE.— Encore pire? Marton, cela vous plaît à dire ; car enfin...

« MARTON.— Hélas ! J'entends dire partout que les méchants massacreront les femmes ; et celles qui seront de leur goût...

« LA MARQUISE, très-vivement. — Je frémis. Vite, habillez-moi donc ! Puisqu'on vous outrage, puisqu'on vous tue... allons, Marton, mon rouge... O ciel ! jaune, abattue... je suis affreuse... Ils me tueront [1]. »

En province, on a vu ce que produisit le ressort de la Terreur, tel que le manièrent Collot-d'Herbois et Fouché, à Lyon ; Fréron, à Toulon et à Marseille ; Tallien, à Bordeaux ; Carrier, à Nantes. Pour compléter la nomenclature des villes que le fléau des fureurs politiques frappa d'une manière plus spéciale, nous mentionnerons Fontenay-le-Peuple et Arras.

Du 12 nivôse (1er janvier) 1793 jusqu'au 9 thermidor (27 juillet) 1794, — période de dix-neuf mois, — il y eut, à Fontenay, plus de 230 personnes exécutées, dont deux ou trois seulement de la ville [2], et, sur ce nombre, 198 furent condamnées par une commission militaire que le représentant en mission Lequinio avait substituée, le 21 frimaire (11 décembre) 1793, au tribunal criminel du lieu, dont il trouvait la justice trop lente [3]. C'est

[1] MERCIER. *Nouveau Paris*, t. I, ch. XXXII.

[2] *Recherches historiques et archéologiques de Fontenay-Vendée*, par Benjamin Fillon, t. I, p. 480.

[3] C'est ce qu'il dit lui-même dans une brochure citée par M. Benjamin Fillon, p. 453.

ce même Lequinio qui, trois jours après, recevant la nouvelle de l'approche des Vendéens, donna ordre d'égorger, à la première apparition de l'ennemi, tous les prisonniers[1].

Et, du reste, il n'avait pas attendu jusque-là pour donner lui-même l'exemple de cette lâche barbarie.

« Les malheureux qu'à Fontenay-le-Peuple on avait entassés à la maison d'arrêt étaient victimes de la cupidité du geôlier, qui spéculait sur le morceau de pain noir donné pour assouvir leur faim... Le 20 frimaire, la geôlière, pendant l'absence de son mari, étant descendue dans la cour, répondit par des menaces et des injures aux observations des détenus, dont l'un la prit à la gorge. Une petite fille jeta l'alarme, appela le citoyen Chisson, officier municipal, et un détachement de ligne, et leur désigna le principal coupable, qui fut mis en pièces. Testard et David Fillon, avertis, parvinrent à en arracher un autre à la rage de la troupe, et firent prévenir le représentant de ce qui se passait. Lequinio accourt immédiatement, saisit une paire de pistolets, et descend dans le préau, suivi du maire, du général Baudry et d'un grand nombre de soldats. Il se fit rendre compte des faits, et, ayant commandé d'ouvrir les cachots, brûla la cervelle à l'un des émeutiers, puis remit le second pistolet à un officier pour qu'il en fît autant à un troisième détenu qu'indiqua la petite fille. Celui auquel il s'adressa voulait refuser : sur une seconde injonction, il s'appuya le long de la porte, détourna la tête et lâcha le coup. Lequinio, indigné de cette *faiblesse*, l'apostropha vivement, et s'écria, en tournant le dos : « B..... de poltron! As-tu peur de regarder un brigand « en face? » Les témoins de cette scène atroce étaient terrifiés, et se taisaient glacés d'horreur. Testard demanda

[1] Lettre de Lequinio à la Convention, citée *ubi supra*.

seulement s'il y avait des formalités à remplir : « Rien, » lui répliqua-t-on[1]. »

L'auteur de ce récit, M. Benjamin Fillon, est le fils d'un des hommes qui furent témoins du drame. Ce témoin, qui n'était, à l'époque où le meurtre fut commis, qu'un enfant de six ans, en avait reçu une impression que, jusqu'à sa dernière heure, il garda aussi vivante qu'au premier jour[2].

Lequinio partit pour Paris le 4 germinal (24 mars) 1794; mais la Terreur, qui sortait avec lui de Fontenay-au-Peuple, ne tarda pas à y rentrer avec Hentz et Francastel[3].

Parmi les documents qui se rattachent à l'histoire de la Terreur dans les provinces, il en est un singulièrement caractéristique : c'est un certificat accordé par la municipalité de Fontenay à Marie-Geneviève Brisson, sœur du savant naturaliste Brisson. Ce certificat est ainsi conçu :

« Le Conseil de la commune de Fontenay-le-Peuple déclare que le citoyen M. J. Brisson est natif de cette commune; qu'il est né dans la classe ci-devant désignée sous le nom de *roture;* que son père, son aïeul et son bisaïeul sont nés dans la même classe, n'ont jamais été

[1] *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-Vendée*, par M. Benjamin Fillon, t. I, p. 427 et 428.

[2] Le citoyen dont il est question, père de M. Benjamin Fillon, auquel nous devons tant de précieux renseignements sur la Vendée, et à qui revient l'honneur de ce que nous avons dit de neuf sur cet important chapitre de la Révolution française, est mort le 22 avril 1858, laissant derrière lui des regrets auxquels toute la population de Fontenay s'est associée. Né au seuil de la Révolution, M. Joseph-Louis Fillon appartenait à cette époque extraordinaire. D'abord soldat, puis magistrat civil, il déploya sous un double aspect les qualités qui font un grand citoyen. Il est mort après avoir, selon l'expression de M. Dugast-Matifeux, « combattu le bon combat, en donnant l'exemple de toutes les vertus que vante le philosophe et que pratique le sage. »

[3] *Recherches historiques*, etc., *passim*.

nobles, n'ont jamais joui des priviléges de la noblesse, et ont, par conséquent, supporté toutes les charges de la roture.

« Fontenay-le-Peuple, le 12 floréal an II de la République une et indivisible.

« Signé BRISSON, maire; NIVARD, HERVÉ, MOREAU, CROIZÉ, FALLOURD, L. G. GODET, DANIEL LACOMBE, CARY, PANIER, et VEXIAU[1]. »

Cette attestation avait pour objet de mettre à l'abri de la proscription un des savants les plus remarquables de France. Étrange effet des vicissitudes humaines! Dix ans auparavant, combien peu qui ne se fussent estimés heureux d'être rangés au nombre des nobles! Et aujourd'hui, il y allait, quelquefois, de la vie de bien établir qu'on était roturier!

Nous avons prononcé le nom d'Arras. Là siégeait un tribunal révolutionnaire dont Choudieu, dans une de ses lettres, a énergiquement dessiné la physionomie. Selon le tableau qu'il en a tracé, les juges avaient l'air de bourreaux, avec leur chemise décolletée et leurs grands sabres traînant à terre[2]. Joseph Le Bon, qui représentait dans ces contrées le pouvoir du Comité de salut public, portait toujours un pistolet à sa ceinture[3]. Figuraient comme juges ou jurés du tribunal redoutable où s'appuyait sa puissance, son beau-frère et trois oncles de sa femme[4]. Il exerçait autour de lui un tel despotisme, et ce despotisme était si soupçonneux, qu'on put citer un arrêté de lui qui défendait aux femmes d'Arras de s'endimancher[5]. Un jour, à Cambrai, le bourreau s'étant présenté

[1] *Recherches historiques*, p. 467.
[2] Lettre de Choudieu, citée dans le rapport de Quirault, au nom de la commission des vingt et un, séance du 1er messidor an III. *Moniteur*, n° 274.
[3] *Ibid.*
[4] Rapport de Quirault. *Moniteur*, messidor an III, n° 274.
[5] *Ibid.*

chez lui avec les juges, il les reçut tous à sa table[1]. Il avait écrit sur sa porte : « Ceux qui entreront ici pour solliciter des mises en liberté n'en sortiront que pour aller en prison. » Cette précaution qui lui fut imputée à crime aux jours de la réaction triomphante, pouvait ne déceler en lui que la ferme volonté d'accomplir son devoir, et il n'y a rien d'inadmissible dans l'explication qu'il en donna lui-même : « On est vertueux de loin ; de près, l'on est homme[2]; » mais il n'en est pas moins vrai qu'il y avait quelque chose de terrible à avoir tellement peur... de la miséricorde.

Quant aux noirs forfaits dont la dénonciation conduisit Le Bon à l'échafaud, et dont l'horreur est restée attachée à son nom, la justice et la vérité demandent qu'on recherche avec soin s'ils ne furent pas une invention de la haine. Or voici ce qu'en pleine Convention Joseph Le Bon affirma, sans être démenti par celui qu'il mettait en scène.

Guffroy avait attaqué, dans son journal *le Rougiff*, l'accusateur public d'Arras, Desmeuliers, et Desmeuliers avait répondu en exhumant du greffe un faux billet de 6,000 francs, qu'il prétendait avoir été fabriqué par Guffroy. Celui-ci, inquiet, se rend à Arras ; les poursuites sont discontinuées ; d'ennemis qu'ils étaient, Desmeuliers et Guffroy deviennent amis. Bientôt il arrive que, soupçonnant Desmeuliers d'intelligences secrètes avec la contre-révolution, Joseph Le Bon le fait arrêter et transporter à Paris. Ce dernier, furieux, appelle à lui Guffroy, auquel il dépeint le proconsul d'Arras comme un monstre, et qui, sur les renseignements venus de cette source, compose une brochure intitulée *Censure républicaine*[3]. C'était un libelle, dont la contre-révolution, une fois maî-

[1] Il avoua lui-même ce fait, dans la séance du 20 messidor 1795.
[2] Défense de Joseph Le Bon. Voy. le *Moniteur*, messidor an III, n° 296.
[3] Voy., relativement à ces faits, le *Moniteur*, messidor an III, n° 291.

tresse du terrain, fit un arrêt de mort. Nous aurons à raconter plus loin le procès de Joseph Le Bon ; et ce sera le moment alors de dire par quelle série d'indignités l'on parvint à donner à ce procès une issue meurtrière ; qu'il nous suffise de constater ici que les deux accusations les plus graves lancées contre Le Bon étaient deux calomnies. Fut-il coupable, ainsi que Fréron ne rougit pas de l'affirmer dans son journal, d'avoir arraché les faveurs d'une épouse éplorée qui venait implorer la grâce de son mari ? La Commission des 21, chargée plus tard d'examiner la conduite de Le Bon, et où dominaient ses ennemis, fut obligée de reconnaître que l'histoire racontée par un *journaliste*, — on n'osait pas avouer que le calomniateur était le représentant du peuple Fréron, — n'avait aucun fondement ; que le fait n'était point attesté, et qu'aucune des 2,900 pièces analysées par la Commission n'en avait fourni la preuve[1]. Le Bon fût-il coupable, ainsi que Guffroy osa le publier à diverses reprises, d'avoir volé un collier de diamants dans la succession d'une comtesse qu'avait réclamée l'échafaud ? Les scellés apposés sur la succession de cette comtesse ayant été levés, le collier y fut retrouvé à sa place et intact[2].

Joseph Le Bon était-il naturellement cruel ? On a des indications nombreuses du contraire. A Beaune, dans la congrégation de l'Oratoire, où il passa huit ans avant la Révolution, on l'avait surnommé le *Bien nommé*[3]. Élu,

[1] Rapport de Quirault, au nom de la commission des vingt et un. *Moniteur*, messidor an III, n° 274.

[2] Aussi, lorsque, dans la séance du 22 messidor an III, le rapporteur de l'affaire de Joseph Le Bon parla de vols, de dilapidations, plusieurs voix s'écrièrent : « C'est inutile ; il s'en est justifié, » et le rapporteur reprit : « Eh bien, je passe à la fin du rapport. » Voy. le *Moniteur*, an III, n° 297.

[3] Voy. la brochure intitulée *Lettres de Joseph Le Bon à sa femme*, publiées par son fils Émile Le Bon, juge d'instruction de l'arrondissement de Châlons-sur-Saône, p. 126 ; 1845.

à l'âge de vingt-sept ans, maire d'Arras et administrateur du département, il s'était signalé, presque immédiatement après, en faisant arrêter et chasser d'Arras les Commissaires envoyés de Paris pour vanter les massacres de septembre[1]; et Guffroy, qui devait plus tard le dénoncer comme ultrà-révolutionnaire, avait commencé par le dénoncer comme suspect de *modérantisme*[2]. Suivant un témoignage royaliste, il avait une figure douce et agréable; il portait toujours du linge très-blanc; ses mains étaient fort soignées; et sa mise, loin d'annoncer des habitudes de dévergondage, trahissait une sorte de coquetterie[3]. Nous avons sous les yeux les lettres qu'il écrivit à sa femme pendant les quatorze mois de captivité et d'agonie morale qui précédèrent son exécution : rien qui dénote une conviction plus forte, une sérénité plus soutenue, et, en certains passages, un plus grand fonds de tendresse : « O mon amie, ne dis plus que je vais mourir, je vais commencer une nouvelle vie dans tous les cœurs dévoués à la République[4]. »

En réalité, Joseph Le Bon fut un instrument fidèle, trop fidèle certainement, de l'implacable politique née d'une lutte sans exemple; mais il ne fut que cela. Sa violence vint d'un patriotisme exalté outre mesure, et cette exaltation était celle du temps où il vécut. Elles sont vraies de lui comme de beaucoup d'autres révolu-

[1] *Lettre de Joseph Le Bon à sa femme*, ch. I.
[2] *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 220.
[3] *Souvenirs d'une actrice*, par madame Louise Fusil, t. II, p. 12. Bruxelles.
Il est vrai que l'auteur, qui ne peut pas comprendre qu'un révolutionnaire ne tienne point de Satan, croit avoir remarqué que la figure « douce et agréable » de Joseph Le Bon, « avait cependant *quelque chose de diabolique.* » — De plus, le portrait se termine par ces mots : « *On disait qu'il mettait du rouge.* »
[4] *Lettre de Joseph Le Bon à sa femme*, en date du 19 vendémiaire an IV de la République.

tionnaires de la même date, ces mots de sa défense : « On me fait un crime ici de n'avoir pas été froid quand vous étiez brûlants[1]. »

Ajoutons que Joseph Le Bon rendit à la France un service dont le souvenir ne doit s'éteindre dans aucune âme française.

Appelé à Cambrai par Saint-Just et Le Bas, au moment même où les Autrichiens se croyaient sûrs de franchir ce dernier boulevard de notre pays, Joseph Le Bon, en ranimant tous les courages et en déconcertant la trahison, ruina les projets de l'ennemi, et commença l'œuvre de délivrance qui fut complétée par l'immortelle victoire de Fleurus. C'est ce dont témoigne le passage suivant du rapport qui annonçait à la Convention cette victoire : « Les représentants du peuple Guyton, Gillet, Laurent, Duquesnoy et Saint-Just, qui ont assisté à la bataille de Fleurus, découvrent en ce moment les beaux traits, les actions de bravoure, qui ont brillé dans cette affaire : nous nous empresserons de les faire connaître à la Convention. Mais ces représentants ne sont pas les seuls qui aient concouru au succès. Le Bon, tant calomnié par les ennemis de la liberté, Le Bon, selon la lettre de Saint-Just, a fait exécuter à Cambrai les espions et les intelligences de l'ennemi. La police faite à Cambrai depuis deux mois, contre laquelle les journaux étrangers et les émigrés vomissent des imprécations horribles, a fait manquer le plan de campagne de nos ennemis. Le fait est attesté par plusieurs officiers prisonniers, qu'ont interrogés Saint-Just, Guyton et Le Bas[2]. »

Cependant, le 25 juin (6 messidor) 1794, Guffroy ayant porté à la Convention ses dénonciations contre Joseph Le Bon, et l'affaire ayant été renvoyée à l'examen du Comité du salut public, Barère, dans un rapport qu'il

[1] *Moniteur*, messidor an III, n° 288.
[2] Rapport de Barère, séance du 11 messidor an II.

présenta quelques jours après, s'exprima en ces termes : « Le résultat et les motifs de conduite, voilà ce que nous recherchons. Les motifs sont-ils purs, le résultat est-il utile à la Révolution, profite-t-il à la Liberté ? Les plaintes ne sont-elles que récriminatoires, ou ne sont-elles que le cri vindicatif de l'aristocratie ? C'est ce que le Comité a vu dans cette affaire. Des formes un peu acerbes ont été érigées en accusation ; mais ces formes ont détruit les piéges de l'aristocratie. Une sévérité outrée a été reprochée au représentant ; mais il n'a démasqué que de faux patriotes, et pas un patriote n'a été frappé[1]. »

Il fallait que les formes de Joseph Le Bon fussent acerbes en effet, pour que Barère lui-même les déclarât telles ; mais, quant aux mesures de salut public adoptées par le proconsul d'Arras, était-ce Barère qui aurait pu les condamner, lui dont on trouve la signature au bas de la lettre suivante adressée à Le Bon, au nom du Comité de salut public : « Le Comité applaudit aux mesures que vous avez prises..... Elles sont, non-seulement permises, mais commandées par votre mission. Rien ne doit faire obstacle à votre marche révolutionnaire. Abandonnez-vous à votre énergie. Vos pouvoirs sont illimités. Tout ce que vous jugerez convenable au salut de la patrie, vous pouvez, vous devez l'exécuter sur-le-champ. BILLAUD-VARENNE.

« Les membres du Comité de salut public chargés de la correspondance. CARNOT, BARÈRE, ROBERT LINDET[2]. »

Cette lettre, où respire l'esprit de Billaud-Varenne, et qui témoigne si vivement de son influence, caractérise l'impulsion qui partait de Paris : elle explique comment, de la capitale, la Terreur se répandit dans les provinces. Avertir les représentants en mission qu'ils devaient se considérer comme investis d'une autorité sans bornes,

[1] Rapport de Barère à la Convention, 21 messidor 1794.
[2] Lettre du 26 brumaire an II de la République française.

c'était donner aux méchants un brevet de tyrannie, et souffler aux bons même la plus dangereuse des tentations.

Que ne nous est-il permis de clore ce funèbre chapitre, sans avoir à rouvrir la plaie creusée au sein de tout enfant de la Révolution par les malheurs de l'illustre Gironde! Ce fut le 28 juin (8 messidor) que la Convention reçut la nouvelle officielle de la mort de Guadet, Salles et Barbaroux. Les trois fugitifs et leurs compagnons Buzot, Pétion, Valady et Louvet, avaient paru, neuf mois auparavant, au Bec-d'Ambès, et l'on avait appris, depuis, que, quittant les lieux où ils s'étaient d'abord aventurés, ils avaient remonté la rivière. On soupçonna qu'ils étaient cachés dans les grottes de Saint-Émilion; sur quoi Julien, agent du Comité de salut public, concerta les mesures nécessaires pour faire cerner au même instant toutes les ouvertures de ces grottes, pendant qu'on les fouillerait avec des chiens. L'horrible expédition fut préparée et conduite avec beaucoup de mystère. Les recherches les plus longues, les plus minutieuses, furent faites dans les souterrains glacés qu'on supposait être le dernier refuge des proscrits; et, pendant ce temps, des perquisitions non moins ardentes avaient lieu en diverses maisons désignées comme suspectes. Celle du père de Guadet avait été déjà visitée plusieurs fois, et toujours en vain, lorsque deux des agents crurent remarquer que le grenier était moins long que le rez-de-chaussée. Ils en conclurent qu'une loge devait être pratiquée à l'extrémité. Montant aussitôt sur les toits, ils travaillent à découvrir la cachette. Tout à coup, le bruit d'un pistolet qui rate se fait entendre. Salles et Guadet, les seuls qui fussent là, crient qu'ils vont se rendre. On les mena à Bordeaux, où ils furent exécutés. A une demi-lieue de Castillon, près d'une pièce de blé, un homme fut trouvé baigné dans son sang. Il venait de se tirer un

coup de pistolet, mais il vivait encore..., c'était Barbaroux. Valady, pris dans les environs de Périgueux, avait été guillotiné dans cette ville dès le commencement de décembre 1793. Louvet s'était séparé de ses amis, et parvint à se sauver. Quant à Pétion et Buzot, on rencontra leurs cadavres, à demi mangés par les loups[1]. Non, jamais la liberté ne fit expier plus cruellement aux siens la gloire d'avoir embrassé son culte!

Nous avons raconté la Terreur, sans rien taire, sans rien voiler, sans chercher à nous soustraire à aucun des déchirements de cœur auxquels nous condamnaient la volonté et le courage d'être sincère. C'est pourquoi nous nous sentons le droit de dire que quiconque, en jugeant ce régime, refuse de tenir compte des circonstances qui le provoquèrent, s'expose à porter un jugement peu équitable.

Ces circonstances furent, qui l'ignore? la guerre contre toute l'Europe, des complots sans cesse renaissants, la révolte, la famine, et, parmi les manœuvres infâmes nées d'une haine sans scrupules comme sans frein, les faux assignats.

Que le papier-monnaie ait fait naître un étrange esprit de spéculation; qu'il ait ouvert aux imaginations vives de dangereuses perspectives; qu'il ait contribué à créer ces contrastes que Mercier peint avec tant de relief lorsqu'il nous montre, à côté d'une marquise devenue ravaudeuse, une vendeuse d'herbes serrant 20,000 liv. dans son portefeuille, ou, à côté d'une comtesse donnant des leçons de musique, des ex-religieuses vendant des souliers d'hommes, en perruques blondes[2], ces résultats

[1] Voy. le compte rendu, lu par Jay-Sainte-Foix, dans la séance de la Convention du 28 juin (8 messidor); la lettre écrite à la Convention par la Société populaire de Castillon et reçue par l'assemblée le 7 juillet (19 messidor); et enfin les *Mémoires de Louvet*, p. 254 et 255.

[2] MERCIER, *Nouveau Paris*, t. III, ch. LXXXV.

sociaux de l'assignat, quelque dignes qu'ils soient d'être notés, disparaissent devant la grandeur de ses résultats politiques. On peut dire, sans trop d'exagération, que l'assignat fut le fondateur de la liberté, le vainqueur de l'Europe. Mais, à cause de cela même, la contre-révolution n'épargna rien pour le détruire, et la fabrication des faux assignats vint ajouter, aux fléaux que la France avait à combattre, un fléau presque pire que la guerre, la révolte et la famine. Les faux assignats, partis de Londres[1], envahirent la France, du côté de la Suisse et du Mont-Blanc. On en introduisait par millions ; on les jetait même par paquets dans les auberges[2]. « On me marque, écrivait le député Dubouloz au comité d'agriculture, que la maison Porte de Lausanne, dans le pays de Vaux, reçoit d'Angleterre des assignats à la manière de Pitt. Ils inondent les districts frontières, et principalement celui de Thonon. Tous les Anglais ne sont pas en Angleterre. Il s'en rencontre plusieurs à Lausanne et à Genève. Genève, où les assignats perdent jusqu'à 80 p. 100, est un petit Londres. De ce point fangeux, on dessèche les canaux environnants. Les départements du Mont-Blanc et de l'Ain en font la funeste expérience[3]. » Faut-il s'étonner, après cela, si l'assignat, quoique soutenu longtemps par le *Maximum*, dut succomber? « J'ai vu, écrit Mercier, un billet de cent francs par terre, et j'ai entendu un homme du Temple, dire : « Il ne vaut pas la peine d'être ramassé[4]. »

C'est cette guerre abominable, déclarée sous toutes les formes aux idées nouvelles, qui explique la Terreur.

[1] MERCIER. *Nouveau Paris*, t. III, ch. CVII.
[2] *Ibid.*
[3] Recueil de lettres manuscrites et inédites concernant la Révolution. — C'est à M. Benjamin Fillon que nous devons communication de ce précieux recueil.
[4] *Nouveau Paris*, t. IV, ch. CXLVIII.

L'immensité du péril avait fait du patriotisme une fièvre dévorante; ceux qui vivaient dans la Révolution y respiraient une atmosphère de feu; ils se croyaient sur un champ de bataille, et lancés dans une guerre à mort.

Malheureusement, la confusion créée par cet esprit de vertige n'était que trop de nature à servir des instincts barbares et des passions viles. Le salut public, qui était le but des uns, ne fut, pour les autres, qu'un moyen ou un masque; de sorte que vertus et vices, emportements sincères et basses fureurs, héroïsme et hypocrisie, roulèrent pêle-mêle dans le lit que le torrent révolutionnaire avait creusé.

Et c'est ce qui rend si délicate, disons mieux si redoutable, la tâche de l'Histoire, sommée de voir clair dans ce noir imbroglio, et de démêler, parmi des hommes qui nous semblent avoir été acteurs du même drame, ceux que son devoir est de réhabiliter, et ceux qui méritent d'être marqués par elle à l'épaule.

Tous les fanatismes se ressemblent. Il n'est donc pas surprenant que le fanatisme politique soit venu fournir son contingent de victimes à l'œuvre de destruction poussée si avant, sur toute la surface du globe, par le fanatisme religieux. Mais une chose, du moins, est certaine; c'est que la plupart des malheureux qui furent frappés, ne le furent que parce que réellement on les *crut* coupables. Que des gens aient péri, dont le crime unique était d'être opposés par éducation, par habitude ou par position sociale, aux idées du jour, cela est affreux sans doute; mais les historiens qui ont pris plaisir à montrer la Révolution foulant aux pieds de gaieté de cœur des hommes qu'elle jugeait innocents, ces historiens-là ont trahi la vérité. De même qu'à d'autres époques et en d'autres pays, on avait cru digne d'être brûlé vif quiconque n'admettait pas le dogme de la présence réelle, de même on crut alors digne de mort — et ce genre

d'intolérance était certes moins inconcevable — quiconque se révoltait contre le principe de l'égalité et de la fraternité humaine[1]. Le document inédit qu'on va lire mérite d'autant mieux de trouver sa place ici, que le nom du signataire le recommande doublement à l'attention du lecteur :

« Paris, ce 4 pluviôse an II de la République une et indivisible.

« *L'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire, au citoyen ministre de la guerre.*

« Citoyen, une scène attendrissante a eu lieu hier au tribunal. La veuve Maréchal, maîtresse de pension à Verneuil, près Chantilly, a été traduite au tribunal, sur une dénonciation faite par un nommé Lefebvre, son ex-instituteur. L'innocence de cette citoyenne a été reconnue, elle a été acquittée, et l'imposteur Lefebvre a été accusé à l'instant et condamné à la peine de mort, que ce monstre a subie aujourd'hui. Dans le cours des débats, il a été avéré que le calomniateur Lefebvre t'avait dénoncé le fils Maréchal, party (*sic*) pour la réquisition du département de l'Oise; que, d'après cette dénonciation, tu avais donné des ordres de le faire arrêter, et que ce jeune homme était en ce moment dans la maison d'arrêt de Douai. Il paraît que la dénonciation dirigée contre lui est la même que celle dirigée contre la mère, dont elle a été acquittée. Si

[1] En Angleterre, sous le règne de Henri VIII, un pauvre maître d'école, nommé John Lambert, fut brûlé vif, pour avoir combattu, dans une dispute solennelle contre les évêques et en présence du roi, le dogme de la présence réelle. La description de son supplice fait dresser les cheveux sur la tête. La sentence portait qu'il serait brûlé à petit feu, que ses jambes seraient consumées les premières. Les tortures qu'il endura furent telles, que, ne pouvant soutenir cette vue, quelques-uns des gardes mirent fin à l'agonie de ce malheureux, en le soulevant sur la pointe de leurs hallebardes. Voy. *Goldsmith's History of England*, vol. II, p. 181-183.

cela est, je ne vois plus aucune raison qui puisse autoriser la détention. — Il est bien entendu que je ne te parle de ce jeune homme qu'autant que sa détention aurait la dénonciation de Lefebvre pour motif. Je ne puis te transmettre encore le jugement parce qu'il n'est pas expédié; mais, si tu en avais besoin, je te le feray transmettre sans délay. J'ai cru de mon devoir de t'informer de ce fait, pour te mettre dans le cas de rendre justice à l'innocence opprimée, et je ne m'y suis déterminé encore que d'après l'intention du tribunal qui m'y a invité.

« Salut et fraternité,

« A. A. FOUQUIER. »

(Note du ministre. — 4e division.)

« Écrire à l'accusateur militaire de l'armée du Nord; lui envoyer copie de cette lettre, et, si la dénonciation n'a pas d'autre fondement que ce qu'a dit Lefebvre, il jugera sans doute juste de le mettre en liberté. — Répondre à l'accusateur public que je fais écrire pour Maréchal[1]. »

La vérité est que, si le Tribunal révolutionnaire prononça beaucoup de condamnations, il prononça aussi beaucoup d'acquittements; et c'est ce que n'ont jamais dit ceux qui ont voulu faire croire à la postérité que, de la part de ce tribunal, il y avait toujours eu parti pris de frapper. Au moment du procès de Fouquier-Tinville, le nombre des individus mis en jugement s'élevait à 2718, et, sur ce nombre, 900 personnes avaient été acquittées[2].

Un jour, — et c'est notre plus chère espérance, — un jour, l'œil fixé sur les siècles écoulés, les hommes se demanderont avec stupeur comment il a pu arriver qu'à certaines crises de la vie des peuples, on ait regardé

[1] L'original de ce document fait partie de la collection de M. de Girardot, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure.

[2] Voy. la déclaration, non contredite, de Fouquier-Tinville. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 356.

le bourreau comme un agent du progrès, le sang versé comme un moyen de régénération sociale, et la terreur comme l'aurore de la liberté! Mais que nous sommes loin encore de l'état de perfectionnement social qui rendrait cette stupeur naturelle et légitime! La terreur de 1793 et 1794 est-elle donc le seul événement de l'histoire dont le souvenir nous fasse frissonner! Dans quel temps et dans quel pays le déchaînement des passions politiques et le choc des intérêts en lutte n'ont-ils pas conduit les combattants à fouler aux pieds les droits de l'humanité et agrandi outre mesure le domaine de la mort? Les exemples, hélas! se présentent en foule, et, pour en trouver d'effroyables, il n'est nullement besoin de consulter la biographie de Catherine de Médicis, ou d'ouvrir les registres de l'inquisition ou de chercher le sens du mot *dragonnades*, ou de remonter à ce qu'on nomme les âges de barbarie, ou de fouiller les annales des nations réputées barbares. C'est dans l'histoire d'Angleterre, c'est à propos d'événements qui correspondent à la date de 1689, qu'on lit ce qui suit :

«Les Communes d'Irlande n'eurent pas de cesse qu'elles n'eussent extorqué la sanction de Jacques II en faveur d'une épouvantable loi, d'une loi qui n'a point son égale dans l'histoire des contrées civilisées, le « GREAT ACT OF ATTAINDER. » Une liste fut dressée contenant de deux à trois mille noms. En tête figuraient la moitié des pairs d'Irlande. Venaient ensuite baronnets, chevaliers, hommes d'Église, gens de condition, marchands, franc-tenanciers, artisans, et, dans le nombre, des enfants et des femmes. Nulle investigation. Un membre de l'Assemblée voulait-il se défaire d'un créancier, d'un rival, d'un ennemi particulier, il faisait passer le nom au bureau, et ce nom était en général inscrit sans plus ample informé. L'unique débat dont le souvenir nous ait été transmis concernait le comte de Strafford. Le comte avait des amis dans la

Chambre, et ils se risquèrent à dire quelque chose en sa faveur. Mais, en peu de mots, Simon Luttrell trancha la question. « J'ai entendu le roi, dit-il, mal parler de ce lord. » Il n'en fallut pas davantage ; et, sur les tables de proscription, le nom de Strafford occupe le cinquième rang. Un délai fut fixé avant l'expiration duquel ceux dont les noms étaient sur la liste devaient venir se soumettre à la justice, telle qu'on l'administrait alors aux protestants, à Dublin. Si une des personnes proscrites était en Irlande, il lui était enjoint de se présenter vers le 10 du mois d'août; si elle avait quitté l'Irlande avant le 5 novembre 1688, elle avait à se présenter, au plus tard, le 1er octobre; faute de quoi, elle devait être, *sans jugement préalable*, pendue, traînée le long des rues et écartelée, le tout suivi de la confiscation des biens. Or, parmi les victimes désignées, il y en avait auxquelles il pouvait être matériellement impossible de se présenter à temps ; tel pouvait être alité, tel autre aux Indes occidentales, tel autre en prison. De fait, c'était le cas pour certains, et cela au su de tous. Au nombre des lords compris dans le « great act of attainder » était Mountjoy. Trompé par les conseils perfides de Tyrconnel, il s'était rendu à Saint-Germain, avec une aveugle confiance, et on l'avait jeté à la Bastille, où il était encore. Eh bien, le Parlement irlandais n'eut pas honte de décider que si, dans l'espace de quelques semaines, *il ne pouvait s'échapper de sa prison* et se présenter à Dublin, il serait mis à mort[1]. »

Ajoutons que la culpabilité des malheureux portés sur la liste homicide n'avait pas été le sujet du moindre examen, qu'aucun d'eux n'avait été entendu dans sa défense[2]. Et comme on avait la certitude que plusieurs de ceux qu'on sommait ainsi de comparaître étaient dans

[1] *Macaulay's History of England*, t. III, p. 216-217.
[2] *Ibid.*

l'impossibilité *physique* de le faire à l'époque fixée[1], le « great act of attainder » était tout simplement une loi d'assassins.

Quelque horrible que fût la loi du 22 prairial, qui oserait la comparer à l'acte hideux dont nous venons d'évoquer le souvenir? Et quel feuillet des annales de la Révolution française nous fournira un fait qui dépasse en atrocité le fameux massacre de tout le clan des Macdonald dans la vallée de Glencoe, sur un ordre signé de Guillaume III[2]?

Nous préserve le ciel de vouloir de la sorte atténuer la juste horreur qu'inspirent les excès révolutionnaires dont l'histoire se mêle si déplorablement à celle de tant d'actes et d'efforts héroïques! Mais ceux-là sont d'étranges commentateurs du passé, qui parlent de la Révolution française comme si elle eût pris, dans le monde, l'initiative de la fureur. Son initiative! elle consista dans la proclamation de vérités impérissables; elle consista dans l'indication d'un but dont la violence même des moyens employés, toute lamentable qu'elle est, ne fera jamais oublier la grandeur.

Nous avons promis de discuter l'histoire de Loizerolles. Il est remarquable que les éditeurs des *Mémoires des prisons* adoptent la version *fausse*, avec tous les éléments de la version *vraie* sous les yeux. C'est en effet le *Tableau historique de la maison Lazare* qui fournit la preuve que la personne dénoncée et portée sur la liste des détenus transférés à la

[1] *Macaulay's History of England*, t. III, p. 217.

[2] Macaulay, admirateur quand même de Guillaume III, voudrait bien qu'on crût que Guillaume III signa, sans le lire, l'ordre abominable. Mais cette supposition charitable a été mise à néant par un très-savant travail inséré dans le *Times* du 18 décembre 1855; et, postérieurement à cette date, l'*Edinburg Review* a publié un article plein de recherches intéressantes, qui lève tous les doutes sur la responsabilité directe de Guillaume et de Marie dans le massacre de Glencoe.

Conciergerie était Loizerolles *père*, et non pas Loizerolles *fils*. En parlant de la condamnation du premier, l'auteur du *Tableau historique* dit en propres termes, p. 267 : « La victoire complète que Gagnant avait remportée sur le citoyen Loizerolles, son ennemi, qui venait d'être condamné à mort, fut annoncée dans la maison. » Quel était le prisonnier qui avait été dénoncé par Gagnant, mis en accusation sur le témoignage de cet administrateur, et, par suite, conduit à la Conciergerie? Loizerolles père. Ainsi se trouve confirmé le récit de Fouquier-Tinville : « C'était Loizerolles *père*, qui avait été dénoncé, lui qui a été jugé et condamné. Seulement, l'huissier qui était allé à Lazare prendre les prénoms, âge et qualités du père, n'ayant pas demandé s'il y avait plusieurs Loizerolles, avait pris les prénoms, âge et qualité du fils. Cela fut rectifié à l'audience. La minute du jugement porte que c'est le père qui fut condamné. *Loizerolles fils n'avait jamais été dénoncé.* » (Voy. *Réponse d'Antoine Fouquier-Tinville aux différents chefs d'accusation, etc.*, p. 20, dans la *Bibl. hist. de la Rév.* 947-8. British Museum.)

Et ce qu'il y a de curieux, de navrant, c'est que Coffinhal, pour avoir fait, à l'audience, une rectification indispensable, a été présenté comme un homme qui avait *employé la voie du faux pour mieux pouvoir tuer le père à la place du fils :* atrocité impossible à supposer, même dans une société d'anthropophages!

Ce n'est pas tout. Si Coffinhal était un faussaire, il est clair que le compte rendu, rédigé par lui, du procès de Danton, n'est qu'un tissu de mensonges : voilà donc ce compte rendu rayé d'une manière absolue du nombre des documents historiques à consulter. Et c'est effectivement de la sorte que M. Michelet a raisonné, pour avoir cru à l'histoire de Loizerolles, telle que nous la donnent tous les historiens royalistes.

Parlerai-je des ornements qu'il a plu à quelques-uns d'y ajouter? M. Thiers, t. V, chap. VI, p. 367, ne se contente pas de faire mourir le père pour le fils; il dit de celui-ci : « Le fils fut jugé à son tour, et il se trouva qu'il aurait dû ne plus exister, car un individu ayant tous ses noms avait été exécuté; c'était son père. *Il n'en périt pas moins.* » Franchement, ceci est un meurtre qui n'a été commis que par M. Thiers. Loizerolles fils *ne périt pas;* et même c'est sa déposition, au procès de Fouquier-Tinville, qui a été l'origine de tous les récits relatifs à cette affaire, y compris celui de M. Thiers. Ce jeune homme comparut dans le procès de Fouquier, et produisit beaucoup de sensation en déclarant que son père était mort pour lui : chose, dit-il, qu'il ne sut que plus tard d'un certain curé de Champigny, qu'il rencontra en passant rue Saint-Antoine! Et il ajouta : « Le lendemain, j'en eus la preuve incontestable. Je traversais le pont de l'Hôtel-Dieu. Un mouvement involontaire de curiosité, mêlé d'horreur, me fait jeter les yeux sur un mur couvert d'affiches; enfin, je me vois condamné à mort, et je sais pour la première fois que, si j'existe encore, c'est au prix d'une vie que j'aurais voulu racheter de la mienne. » (Voy. la déposition de Loizerolles fils au procès de Fouquier-Tinville, *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 113.)

Dans un ouvrage intitulé *la Justice révolutionnaire*, M. Ch. Berriat Saint-Prix, conseiller à la Cour impériale de Paris, maintient la tradition reçue sur les Loizerolles, c'est-à-dire : *le père condamné et exécuté à la place du fils* (*la Justice révolutionnaire*, p. 118 à 126), mais il passe complétement sous silence le témoignage, si clair, si péremptoire, si important, de l'auteur du *Tableau historique de la maison Lazare*.

Quant à la déclaration du *Mémoire* imprimé de Fouquier-Tinville, M. Berriat Saint-Prix lui oppose la réponse dans laquelle le *Compte rendu* du procès de Fouquier lui fait dire : « que c'était le fils Loizerolles qui était traduit en jugement et que son substitut Liendon aurait dû faire mettre le père hors des débats. » (*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 440.)

Entre ces deux déclarations contradictoires de Fouquier, nous n'avons pas hésité à préférer celle consignée dans un *Mémoire rédigé et signé* par Fouquier, à celle que lui *met dans la bouche* le rédacteur d'un compte rendu de procès, écrit sous l'inspiration et au profit de la réaction victorieuse, comme le prouvent surabondamment les notes ridiculement emphatiques qui lui servent de commentaires, celles-ci entre autres : « Loizerolles père compare ses soixante et un ans aux vingt-deux ans de son fils; il lui donne une seconde fois la vie... Ce père vertueux, contre lequel il n'y avait point d'acte d'accusation, a été mis à mort, le 8 thermidor; et ce père respectable a gardé le silence! Et les buveurs de sang avaient eu la scélératesse de dire que de tels hommes étaient des conspirateurs! » (*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 488.)

M. Berriat Saint-Prix a pu consulter aux Archives de France des pièces originales dont notre éloignement de Paris nous interdisait l'accès; et des extraits de ces pièces, cités par lui, il résulte bien que le nom de Loizerolles fils figure sur le registre d'entrée du parquet de Fouquier, dans l'acte d'accusation et dans le jugement rédigé à l'avance, mais ces pièces ne prouvent nullement que Loizerolles père n'eût pas été dénoncé, et, en outre, M. Berriat Saint-Prix le constate lui-même, le nom de Loizerolles n'est suivi d'aucune désignation ni dans l'exposé des faits de l'acte d'accusation, ni dans le réquisitoire d'extraction de la maison Lazare. On ne peut donc conclure rigoureusement des pièces citées par M. Berriat Saint-Prix que ce fut Loizerolles fils et non Loizerolles père que Fouquier entendait envoyer devant le Tribunal révolutionnaire, et que le père fut condamné à la place du fils par ce tribunal. Bien plus, l'opinion contraire, que M. Berriat Saint-Prix combat, se trouve confirmée par les renseignements nouveaux que nous fournit l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, d'après les documents originaux conservés aux Archives de l'Empire, par M. Émile Campardon, archiviste aux Archives de l'Empire* (Paris, Poulet-Malassis, éditeur, 1862.)

M. Campardon déclare que « l'assertion de Fouquier est exacte quand il affirme que c'était bien le père et non le fils qu'on avait voulu traduire au Tribunal. » (*Hist. du Trib. rév.*, t. II, p. 121, note 1) ; il ajoute qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute la vérité de ces paroles de Fouquier : « C'est Loizerolles père qui a été dénoncé comme ayant trempé dans la

conspiration Lazare : ce fait est prouvé par la dénonciation. » (*Hist. du Trib. rév.*, t. II, p. 120.)

En effet, la conspiration de prison dans laquelle fut compris Loizerolles père eut pour principale base les renseignements fournis sur les détenus de Saint-Lazare par Charles Jeaubert et Robinet, réfugiés belges, et Leymandi, espions attachés à cette prison. Or, sur la liste des prisonniers dressée par eux, on lit : « *Loizerolles père* n'a pas cessé de lancer des sarcasmes contre la Convention et les patriotes, qu'il qualifiait d'hommes de sang. » (*Hist. du Trib. rév.*, t. II, p. 121, note 1.)

Un point sur lequel le doute ne nous semble plus possible, après les renseignements que nous venons de citer, c'est celui-ci : que le tribunal révolutionnaire entendit bien et dûment condamner Loizerolles père, et non Loizerolles fils. En effet, d'après M. Berriat Saint-Prix lui-même, Coffinhal rectifia à l'audience, non-seulement l'acte d'accusation mais aussi le n° 5 des questions à adresser au jury, et sur ces questions il ne se borna pas à effacer le mot *fils* pour y substituer le mot *père*, » il ajouta, dit le substitut Ardenne, au procès de Fouquier, l'ancienne qualité du père. » (*Hist, parlem.*, t. XXXIV, p. 439.)

Donc, le jury répondit sur ce qui concernait Loizerolles père, et le Tribunal révolutionnaire ne le condamna conséquemment pas à la place de son fils.

Le décret de la Convention du 14 pluviôse an III ordonnant l'annulation de la confiscation des biens de Loizerolles père, prouve également que la condamnation avait été prononcée contre le père et non contre le fils. Ce décret porte : « Le jugement du Tribunal révolutionnaire du 8 thermidor est réputé non avenu contre *Jean*-Simon Loizerolles (le fils s'appelait *François-Simon*); il n'y a lieu à la confiscation des biens dépendant de la succession ; les scellés et séquestre qui pourraient avoir été mis seront levés sur-le-champ partout où besoin sera. » (*Moniteur* du 17 pluviôse an III, p. 564.) Et la liste des condamnations et acquittements prononcés par le Tribunal révolutionnaire, publiée au *Moniteur*, porte, en effet : « Du 8 thermidor... *Loizerolles père*, âgé de 61 ans, né à Paris, ancien lieutenant général du bailliage de l'Arsenal. » (*Moniteur*, an II, n° 330.)

Il est évident que si Loizerolles père avait été condamné et exécuté à la place de son fils, comme dans le cas de Saint-Pern, par exemple, où le fils fut bien réellement exécuté et condamné à la place du père, ses biens n'eussent pas été confisqués, comme ils le furent, en dépit des paroles ridicules, disons mieux, impossibles que le sieur Pranville, ex-curé de Champigny, aurait attribuées plus tard à Loizerolles père : « Je ne fais pas de tort à mon fils, tout le bien est à sa mère. » (*Hist. parlem*, t. XXXV, p. 113.). En d'autres termes : « *Mon fils ne sera pas ruiné, il ne perdra donc rien à ce qu'on lui sauve la vie !* »

C'est pourtant sur ce que ce curé de Champigny aurait appris un beau jour au fils de Loizerolles qu'a été construite toute cette fable de la substitution de personnes. Et que dire de cette affiche qui se trouve placardée

à point nommé sur le passage du fils de Loizerolles, *trois mois après la condamnation ?* Et comment cette affiche put-elle lui donner la conviction que son père avait été condamné pour lui, puisqu'elle portait la rectification, non-seulement faite à l'audience, par Coffinhal, mais inscrite sur la liste des condamnations publiées au *Moniteur*, et prouvait, par conséquent, tout le contraire de ce que le fils de Loizerolles voulut absolument y voir ?

La légende qui a cours sur les Loizerolles est un chaos d'absurdités. La vérité, la voici : Le père et le fils avaient été dénoncés. Le mandat d'extraction ne portant pas d'autre désignation que Loizerolles, le père répondit à l'appel de l'huissier. Lorsqu'on amena Loizerolles devant le tribunal, Coffinhal, qui avait entre les mains l'acte d'accusation, portant la désignation de *fils*, fit, en voyant paraître le père, les rectifications nécessaires sur les pièces, et adressa en conséquence, au jury les questions d'usage, qui dès lors, ne pouvaient se rapporter qu'au père, lequel fut condamné.

Plus tard, Loizerolles fils, désirant ravoir les biens de son père, qui avaient été confisqués, accepta, de bonne foi peut-être, l'idée qui a servi de base à la légende, et qui lui fut suggérée sans doute par quelque ami ou quelque légiste officieux. C'était un coup de fortune pour la réaction. On fit grand bruit de la férocité des cannibales dont les vainqueurs de thermidor avaient délivré la France, et les biens confisqués furent rendus à la grande joie des contre-révolutionnaires, qui venaient de trouver, pour leur arsenal, une calomnie de plus !...

CHAPITRE V

ROBESPIERRE VEUT ARRÊTER LA TERREUR

Programme de Robespierre : guerre aux conspirateurs reconnus tels, protection à l'innocence. — Il invite tous les bons citoyens à dénoncer les actes d'oppression. — Il demande l'indulgence pour ceux qui ne sont qu'égarés. — Il proteste contre l'extension donnée à la Terreur, et contre le système de trouver partout des coupables. — Il se plaint de l'arrestation de pauvres artisans, dont tout le crime est de s'être enivrés. — Il dénonce comme une manœuvre contre-révolutionnaire une pétition demandant la peine de mort contre quiconque mêlera le nom de Dieu à un jurement. — Repas fraternels, dénoncés par Payan. — Robespierre attaque Fouché comme Terroriste. — Dubois-Crancé et Fouché sont exclus de la société des Jacobins. — Couthon s'élève contre la tyrannie exercée à Tours par Senar. — Robespierre jeune dénonce un système universel d'oppression et se fait gloire d'être « un modéré. » — Robespierre attaque indirectement Barère, aux Jacobins. — Barère, au sortir de la séance. — Pourquoi Barère lie sa cause à celle de Vouland et de Vadier; leurs partie de plaisir à Clichy. — Pourquoi Carnot se joint aux ennemis de Robespierre. — Saint-Just revient de l'armée. — Remarquable aveu de Billaud-Varenne. — Développement du complot ourdi contre Robespierre. — Fausses rumeurs répandues sur un second 31 mai. — Faute des Robespierristes. — Hypocrisie de leurs adversaires. — Visite d'Amar et de Vouland aux Madelonnettes. — Mot féroce de Vadier. — Lettre *affectueuse* de Tallien à Couthon. — Javogues rétracte ce qu'il a écrit contre Couthon et en témoigne son repentir. — Payan. — Répugnance de Robespierre à recourir à la force. — Il travaille à son testament de mort. — Lettres de sympathie adressées à Robespierre par la sœur de Mirabeau, par Durand-Maillane. — Lettre de reconnaissance écrite à Robespierre, au nom de soixante-treize députés, sauvés par lui. — Menaces anonymes. — Calomnies. — Détails d'intérieur. — Robespierre à l'Ermitage. — Attitude de Billaud-Varenne dans le comité. — Tentative de conciliation manquée. — Les meneurs des comités font partir de Paris des compagnies de canonniers; pourquoi? — Établissement des commissions populaires pour juger promptement les détenus

sur toute la surface de la République : Robespierre ne signe pas. — Continuation de la Terreur : exécution de Roucher et d'André Chénier.— Remarquable pétition des Jacobins. — Barère fait l'éloge de Robespierre, à la veille de le frapper. — Important aveu de Laurent Lecointre. — Contraste. — Critique historique.

Cependant, Robespierre se préparait pour la crise suprême qui allait décider de son sort et des destinées de la République.

Jamais situation ne fut plus formidable que la sienne. Placé entre les ultra-révolutionnaires, dont les excès lui faisaient horreur, et les contre-révolutionnaires, auxquels il s'était bien promis de faire une guerre à mort, il marchait le long d'un étroit sentier, tracé, à une hauteur effrayante, entre deux précipices. Malheur à lui, s'il penchait trop à gauche! Et, s'il paraissait pencher à droite, malheur à lui! Prendre son parti de la Terreur, en accepter la responsabilité à tout risque, se livrer aux furies, en compagnie des Vouland, des Vadier, et plonger la Révolution dans le sang jusqu'à ce qu'enfin elle y pérît suffoquée, sa raison l'en empêchait, alors même que sa conscience ne le lui aurait pas interdit. Il savait que l'extrême violence et la durée sont choses incompatibles ; il comprenait que le ressort de la Terreur avait été manié trop rudement pour n'être point à la veille de se briser.

D'un autre côté, il tremblait, en cherchant une issue à la situation, d'ouvrir une porte à tous les réactionnaires coalisés. Il se rappelait avec quel succès les royalistes étaient parvenus à envelopper dans leur alliance l'imprudente Gironde, et par quelle bruyante affectation de sympathie ils avaient irrévocablement compromis les Dantonistes. Était-il donc réservé à fournir le sujet du troisième acte, dans cette comédie funeste? Donnerait-il aux Terroristes des deux Comités, ses ennemis, l'ocasion de crier : « Le voilà qui mollit à son tour? » On était si porté alors à transformer en trahison la faiblesse, ou ce qui en avait

l'apparence! Parmi les révolutionnaires violents, il y en avait de très-sincères, et dont le vertige tenait à une conviction profonde de la nécessité d'être inexorable : cette force, fallait-il risquer de la mettre contre soi, et la livrer aux énergumènes sans conscience, à qui la question était précisément d'arracher leur sceptre d'airain?

Dans ces conjonctures critiques, le programme politique que Robespierre résolut de porter à la Convention, après l'avoir développé dans le club des Jacobins, fut celui-ci : « Guerre persévérante aux contre-révolutionnaires conspirateurs; mais, en même temps, guerre aux Terroristes oppresseurs de l'innocence. »

Dangereux programme, qui créait à Robespierre, dans l'un et l'autre camp, des ennemis mortels, mais qui témoigne de son courage, en expliquant sa chute, et honorera éternellement sa mémoire!

Le 1er juillet (13 messidor), il se rend aux Jacobins, demande la parole, et commence par ces mots solennels, qui montrent assez qu'il ne se faisait aucune illusion sur le péril :

« Il est temps, peut-être, que la vérité fasse entendre dans cette enceinte des accents aussi mâles et aussi libres que ceux dont cette salle a retenti dans toutes les circonstances où il s'est agi de sauver la patrie[1]. »

Puis, allant droit au fait : « Quand les factions sont audacieuses, dit-il, quand l'innocence tremble pour elle-même, la République n'est pas fondée sur des bases durables[2]. » Et, après avoir protesté contre ceux qui taxent de cruauté la sévérité employée à l'égard des conspirateurs, il ajoute : « L'homme humain est celui qui se dévoue pour la cause de l'humanité, et qui poursuit avec rigueur et avec justice celui qui s'en montre l'ennemi :

[1] Séance des Jacobins du 13 messidor 1794. Voy. *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 320.
[2] *Ibid.*

on le verra toujours tendre une main secourable à la vertu outragée et à l'innocence opprimée[1]. »

Mais fallait-il que la protection vigilante due à l'innocence allât jusqu'à couvrir d'une indulgence systématique les ennemis de la Révolution, reconnus tels, et les artisans de complots? Fallait-il confondre le culte de l'humanité avec le désarmement de la justice, et favoriser le triomphe de cette grande calomnie : que le Tribunal révolutionnaire avait été organisé « pour égorger la Convention elle-même? » Voilà ce que Robespierre désignait comme une manœuvre révolutionnaire; voilà ce dont il accusait la « faction des indulgents, » et il avait soin de faire remarquer que l'humanité des agents de cette faction consistait à parer les coups portés aux ennemis de l'humanité, en cherchant sans cesse l'occasion de frapper les patriotes[2].

Venant aux calomnies dirigées contre lui : « A Paris, on dit que c'est moi qui ai organisé le Tribunal révolutionnaire pour égorger les membres de la Convention, et je suis dépeint comme un tyran, comme un oppresseur de la représentation nationale; à Londres, on dit qu'on imagine en France de prétendus assassinats, pour me faire entourer d'une garde militaire. Ici l'on dit, en parlant de la Renault, que c'est sûrement une affaire d'amourette, et qu'il faut bien croire que j'ai fait guillotiner son amant. C'est ainsi qu'on absout les tyrans, en attaquant un patriote isolé qui n'a pour lui que son courage et sa vertu[3]. »

A ces mots, une voix des tribunes ayant crié : « Robespierre, tu as tous les Français pour toi, » « La vérité est mon seul asile, reprit-il avec tristesse ; je ne veux ni par-

[1] Séance des Jacobins du 13 messidor 1794. Voy. *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 321.
[2] *Ibid.*, p. 321-322.
[3] *Ibid.*, p. 323-324.

tisans ni éloges; ma défense est dans ma conscience[1]. »

Il termina, en « invitant les bons citoyens à dénoncer les actes d'oppression; » mais en déclarant que, si on le forçait à renoncer à une partie de ses fonctions, il n'en continuerait pas moins, comme représentant du peuple, de « faire une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs[2]. »

D'une part, on le voit, il annonçait bien haut sa résolution de défendre énergiquement la Révolution, tant qu'elle serait attaquée; et, d'autre part, il se portait l'adversaire de quiconque tirerait de cette nécessité de la défendre un prétexte de tyrannie, l'adversaire de quiconque osait dire, à l'exemple de Collot-d'Herbois: « Il est bien question, en Révolution, du juste ou de l'injuste[3] ! »

Ce qui indignait surtout Robespierre, et il ne s'en était jamais caché, c'est qu'on fît peser la Terreur sur les pauvres, sur les ignorants, sur beaucoup d'esprits simples, faciles à séduire et à entraîner. Voilà ceux en faveur de qui il aurait voulu voir appliquer cette politique d'indulgence dont on ne parlait que lorsqu'il s'agissait des chefs. Il lui paraissait affreux qu'une Révolution, dont le bonheur du peuple était le but, devînt pour le peuple un sujet d'effroi[4].

Et en effet, quand on consulte les listes du Tribunal révolutionnaire, on y voit, confondus pêle-mêle, princes et concierges, duchesses et femmes de chambre, marquis et charretiers, magistrats et laboureurs, prêtres et arti-

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 324.
[2] *Ibid.*, p. 325.
[3] Vilate rapporte ce mot de Collot-d'Herbois comme lui ayant été adressé à lui-même. Voy. *les Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, p. 232-233.
[4] Voy. son discours du 8 thermidor dans l'*Hist. parlem.*, à la page 411 du t. XXXIII.
Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

sans. Il est même à remarquer que les classes aisées ne figurent que pour le nombre de six cent cinquante dans le chiffre total des guillotinés, qui fut de deux mille sept cent cinquante[1] ! Les choses en vinrent à ce point que les deux Comités durent enfin proposer, par l'organe de Vadier, un décret qui ordonnait la mise en liberté provisoire de ceux des *suspects* qui, dans les campagnes, bourgs ou communes de moins de douze cents habitants, se trouvaient appartenir à la classe des laboureurs, manouvriers, moissonneurs, brassiers et artisans[2]. Étaient exceptés ceux d'entre ces pauvres gens qui avaient été emprisonnés comme complices d'un « crime de haute trahison[3]! »

Robespierre n'avait cessé de s'élever contre ce système de porter « la Terreur dans toutes les conditions, et d'ériger en crimes, ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables, et rendre la Révolution redoutable au peuple même[4]. »

Le 9 juillet (21 messidor), il se plaignit aux Jacobins, avec beaucoup d'amertume et d'émotion, de ce qu'on avait arrêté des artisans qui n'étaient coupables que de s'être enivrés dans un jour de fête. Sans doute l'ivresse était une maladie dont il fallait guérir les hommes ; mais quel remède, que cette intolérance farouche, qui transformait en attentat un mouvement de gaieté! Était-ce donc ainsi qu'on entendait l'application de la loi qui avait mis la probité et la vertu à l'ordre du jour ? Ceux qui lui donnaient cette interprétation méchante et hypocrite ne pouvaient être que de faux patriotes, d'autant moins

[1] M. Wilson Croker en fait la remarque dans ses *Essays on the French Revolution*, p. 514-515.

[2] Ce décret fut adopté par la Convention le 14 juillet (16 messidor). Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 327.

[3] *Ibid.*

[4] Ce sont les expressions mêmes dont il se sert dans son discours du 8 thermidor. Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 411.

indulgents à l'égard des malheureux, qu'ils l'étaient davantage envers les aristocrates[1].

Avec plus de véhémence encore, Robespierre dénonça un certain Magenthies, auteur d'une pétition qui réclamait la peine de mort contre quiconque prononcerait un jurement dans lequel le nom de Dieu serait mêlé. Dans ces exagérations barbares, un sûr instinct lui faisait deviner une manœuvre de la contre-révolution[2].

Mais, pendant qu'il s'attachait ainsi à briser le masque de vertu dont certains hommes se couvraient, d'autres, prenant le masque de l'égalité, essayaient d'inaugurer l'ère des repas fraternels en plein air. Tel qu'on venait d'entendre parlant, chez lui, à ses domestiques d'une voix rude et méprisante, allait se placer à côté d'eux dans les banquets publics ; et, le verre à la main, criait avec affectation : « A ta santé, Picard[3] ! » Rien, certes, n'eût été plus touchant que ces réunions civiques, s'il eût été possible de croire sincère le sentiment qui les avait provoquées ; mais comment y voir autre chose qu'une stratégie de la réaction, alors que la lutte des idées, des intérêts et des passions se produisait sous ses aspects les plus terribles, alors que la haine grondait au fond des âmes où l'effroi ne dominait pas, alors que le sang ruisselait sur l'échafaud? « Je ne sais, dit l'agent national Payan devant le Conseil général de la Commune, si ce sont aujourd'hui des sans-culottes qui composent ces repas ; mais j'ai vu des tables splendidement servies... Je démêle vos

[1] Séance des Jacobins du 21 messidor. *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 332-333.

[2] C'est à propos de cette pétition de Magenthies que Saint-Just disait, dans son discours du 9 thermidor : « Ah! ce ne sont point là des blasphèmes (les jurements que Magenthies voulait proscrire) : un blasphème est l'idée de faire marcher devant Dieu les faisceaux de Sylla. » Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 16.

[3] Discours de Payan devant le Conseil général de la Commune, séance du 15 juillet (27 messidor) 1794.

intentions du moment, messieurs les aristocrates : depuis le commencement de la Révolution, vous donniez le payement de vos contributions pour preuve de votre civisme ; sous Hébert et Chaumette, vous assuriez que vous aviez pris le bonnet rouge et la carmagnole ; aujourd'hui, vous nous direz que vous avez assisté au repas fraternel de votre section... Je déclare, au reste, que je m'opposerai à toutes les mesures rigoureuses que l'on pourrait proposer contre ces repas prétendus fraternels. Il suffit d'indiquer au peuple le piége, pour qu'il s'en éloigne... Les aristocrates, dévoilés, n'oseront plus se montrer à ces banquets publics, et la petite-maîtresse cessera de venir crier dans les rues : « Voyez comme j'aime l'égalité ! Je mange publiquement avec mes domestiques[1]. »

Le lendemain, Barère fit un rapport où il tenait le même langage, et ces manifestations prirent fin.

Nous avons dit que Fouché figurait au premier rang de ceux dont Robespierre se proposait d'attaquer la tyrannie. Il avait suivi, d'un cœur indigné, les progrès de l'oppression, sous laquelle Fouché et Collot-d'Herbois avaient écrasé les Lyonnais ; il se rappelait que devant la terrible « *Commission des cinq*, » créée par les deux proconsuls, l'erreur, l'entraînement, la faiblesse, n'avaient eu que trop souvent de la peine à obtenir grâce. Il s'en était plaint : le passage suivant d'une lettre que Fernex lui écrivait d'Orange, le 1er fructidor (18 août), est un document dont, à cet égard, la portée est décisive :

« . . . . . Je ne puis m'empêcher de te dire que j'ai été un peu affecté de l'espèce de reproche que tu me fais relativement à la Commune-Affranchie... J'atteste ici que j'étais plutôt le défenseur que le juge de ceux qui pouvaient être présumés avoir agi plutôt par erreur que par méchanceté, et je peux t'assurer qu'il n'en est guère péri

[1] Discours de Payan devant le Conseil général de la Commune.

que de ceux qui persécutaient les patriotes, soit en les désarmant, soit en indiquant leur retraite, soit en désarmant ou en les forçant de prendre les armes. Permets-moi, en passant, cette petite justification, car il me serait bien dur d'être connu de toi pour autre que je suis[1]. »

D'où il résulte que Robespierre avait reproché aux membres de la commission lyonnaise des cinq leur inflexible sévérité à l'égard des prévenus qui n'avaient agi que par erreur, et s'était plaint que ceux-là ne trouvassent pas des défenseurs dans leurs juges mêmes[2] ! De là son aversion pour Fouché, qui avait inauguré, à Lyon, le système de la fureur[3]. Aussi résolut-il de commencer la lutte sans tarder davantage, et en choisissant pour lice le club des Jacobins, bien que Fouché y comptât des partisans, y exerçât une influence qu'avait assez prouvée, peu de temps auparavant, sa nomination à la présidence du club. Ce fut dans la séance du 11 juillet (23 messidor) qu'on évoqua le souvenir de l'oppression qui avait pesé sur les Lyonnais. Attentif à ne donner aucune prise aux royalistes, Robespierre ne cacha point que la *Commission temporaire*, à Lyon, avait, après avoir déployé de l'énergie, cédé à la faiblesse humaine, et tourné peu à peu contre les patriotes eux-mêmes le pouvoir dont elle avait été armée contre leurs ennemis. Ce changement, résultat des séductions de certaines femmes, avait entraîné la persécution de citoyens honorables, héritiers de l'enthousiasme révolutionnaire et du dévouement de Chalier. Là était la cause du suicide de Gaillard, qu'il fallait venger,

[1] Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, supprimés ou omis par Courtois, p. 194. — Beaudoin frères, 1828.

[2] Séance de la Convention du 16 juillet (28 messidor) 1794.

[3] Nous avons déjà cité, sur les causes de l'aversion de Robespierre pour Fouché, un passage frappant des Mémoires de Charlotte Robespierre, que Fouché avait eu l'intention d'épouser.

ainsi que tous ceux qui, comme lui, avaient succombé sous les manœuvres de la contre-révolution; mais là n'était point la justification des crimes d'une faction qui n'était qu'en apparence opposée à la première. Quant à lui, Robespierre, ses principes étaient « d'arrêter l'effusion du sang humain, versé par le crime[1]. »

Comme conclusion, il demanda que Fouché fût invité à venir répondre aux reproches qu'on lui adressait. C'est ce que le club des Jacobins décida, après avoir, sur la proposition de Couthon, rayé de la liste des membres Dubois-Crancé, auquel on imputait d'avoir laissé échapper Précy et sa bande[2].

Ainsi se dessinait de jour en jour plus vivement la politique du parti robespierriste[3], qui était de couper court

[1] Séance des Jacobins du 11 juillet (23 messidor). Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 341.

[2] *Ibid.*, p. 342.

[3] M. Michelet, en rappelant cette séance, a commis une erreur extrêmement grave. Il a cru que la commission à qui Robespierre reprochait d'avoir faibli était celle des Cinq, qui fut établie par Fouché et Collot-d'Herbois, tandis qu'au contraire c'est de celle qui fut établie par Couthon qu'il s'agit ici. Sur ce point, nul doute possible. En effet, « ce changement dû à la séduction de certaines femmes, » dont parle Robespierre, est celui que Collot-d'Herbois, dans son rapport sur la situation de Lyon, se plaignit d'avoir remarqué dès son arrivée dans cette ville, et qu'il attribua, lui aussi, à des influences féminines. (Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n[os] 113 et 114.) Il est certain, comme nous l'avons raconté (t. X, p. 162 et 163), que l'extrême modération de Couthon avait encouragé outre mesure les royalistes lyonnais; et, à ce point, que l'accusateur public, qui avait fait condamner Chalier, se promenait la tête haute. (Voy. le rapport de Collot-d'Herbois, *ubi suprà*.) Or, c'était précisément de cet état de choses, qu'ils trouvèrent en arrivant à Lyon, que Collot-d'Herbois et Fouché s'autorisaient pour justifier la politique sanguinaire qu'ils avaient adoptée, et que Robespierre condamnait, tout en ayant soin de blâmer le relâchement qui lui avait servi de prétexte, fidèle en cela à sa résolution de frapper à la fois, et sur ceux qui tendaient la main aux royalistes, et sur ceux qui déshonoraient la République par leurs cruautés.

La lettre de Fernex à Robespierre, citée plus haut, montre assez jusqu'à quel point les appréciations de M. Michelet sont erronées.

à la Terreur, sans toutefois rien faire qui donnât aux royalistes l'espoir d'entamer la Révolution.

Fouché, cité au tribunal des Jacobins, n'osa pas comparaître. Le 14 juillet (26 messidor), on lut dans le club une lettre de lui, par laquelle il priait la société de suspendre tout jugement à son égard, jusqu'à ce que les Comités de salut public et de sûreté générale eussent statué sur sa conduite. Indigné, Robespierre se lève et s'écrie : « Craint-il les yeux et les oreilles du peuple? craint-il que sa triste figure ne présente visiblement le crime? que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son âme tout entière, et qu'en dépit de la nature qui les a cachées on n'y lise ses pensées? » Il continua sur ce ton, déclarant que Fouché était un imposteur méprisable et vil; que sa démarche était l'aveu de ses crimes; et que la liberté ne serait pas sacrifiée à des hommes dont les mains étaient pleines de rapines[1].

Cette véhémente sortie entraîna les Jacobins : Fouché fut exclu. Mais, à la fin de la séance, le club élut pour président Élie Lacoste[2], un des ennemis de Robespierre, qui put juger de la sorte, au sein même d'une victoire, de tous les périls qui l'attendaient !

Mais son parti était pris, ou d'arracher la Révolution aux mains impures, ou de périr; et, dans ce dessein, nul ne le secondait avec plus de courage que son frère. On avait essayé de jeter entre eux des germes de division : Robespierre jeune courut dénoncer lui-même aux Jacobins ces manœuvres artificieuses : « On a voulu me séparer de mon frère; on a été jusqu'à dire que je valais mieux que lui. Mais tant qu'il sera le proclamateur de la morale et la terreur des scélérats, je n'ambitionne d'autre gloire que de partager son tombeau. » A son tour, Couthon ayant

[1] Séance des Jacobins du 14 juillet (26 messidor). Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 345-347.

[2] *Ibid.*, p. 354.

déclaré qu'il offrait sa poitrine aux poignards dirigés contre son ami, toute la salle retentit d'acclamations passionnées[1].

A quelques jours de là, Couthon s'élevait en termes pleins de force contre la tyrannie qu'on accusait Senar d'avoir exercée à Tours[2]; et Robespierre jeune disait : « Il existe un système universel d'oppression... On a eu l'impudeur de prétendre, dans le département du Pas-de-Calais, que je suis en arrestation comme modéré. Eh bien, oui, je suis modéré, si l'on entend par ce mot un citoyen qui ne se contente pas de la proclamation des principes de la morale et de la justice, mais qui veut leur application; si l'on entend par ce mot un homme qui sauve l'innocence opprimée aux dépens de sa réputation. » Et, rappelant que la foudre révolutionnaire devait servir à renverser les conspirateurs, non à remplir d'effroi tous les citoyens, il adjura quiconque saurait affronter la mort d'aller à la racine du mal, en frappant jusqu'aux autorités qui abuseraient de leur pouvoir pour écraser le peuple[3].

Déjà, dans la séance du 9 juillet (21 messidor), Robespierre aîné avait attaqué indirectement Barère, en présence de Barère même, qui, ce jour-là, occupait le fauteuil. Celui-ci ne s'attendait pas à être publiquement mis en cause : il rentra chez lui, atterré. Vilate raconte en ces termes la scène qui suivit :

« Tout défaillant, Barère s'étend dans son fauteuil; à peine il pouvait prononcer ces mots : *Je suis saoul des « hommes! Si j'avais un pistolet!... Je ne reconnais plus « que Dieu et la nature.* » Après quelques minutes de silence, je lui fais cette question : « Quelle a pu être sa

[1] Séance du 11 juillet (23 messidor). *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 342.
[2] Séance des Jacobins du 21 juillet (3 thermidor). Voy. *Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 379 et 381.
[3] *Ibid.*

raison de l'attaquer? » La crainte et la douleur ont besoin de s'épancher. « Ce Robespierre est insatiable, dit Barère : parce qu'on ne fait pas tout ce qu'il voudrait, il faut qu'il rompe la glace avec nous. S'il nous parlait de Thuriot, Guffroy, Rovère, Lecointre, Panis, Cambon, de ce Monestier, qui a vexé toute ma famille, et de toute la séquelle dantoniste, nous nous entendrions. Qu'il demande encore Tallien, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Fréron, à la bonne heure!... Mais Duval, mais Audoin, mais Léonard Bourdon, Vadier, Vouland, il est impossible d'y consentir [1]. »

Un autre passage de Vilate explique pourquoi Barère liait sa cause à celle de Vadier et de Vouland :

« Barère avait à Clichy une maison de plaisance, tout à la fois séjour des jeux de l'amour, et repaire odieux où les Vadier, les Vouland, inventaient avec lui les conspirations que la guillotine devait anéantir. Ils s'y rendaient deux fois par décade. L'enjouée Bonnefoy y accompagnait Dupin, aussi fameux dans sa coterie par sa cuisine de fermier général, qu'il l'est dans la Révolution par son rapport sur les fermiers généraux... Barère avait cédé cette *virtuose* à Dupin, et Dupin à Barère, la Demahy, courtisane logée dans un superbe hôtel, rue de Richelieu... On se tromperait si l'on croyait que j'allasse souvent à Clichy. Hélas! retiré seul dans ma chambre, des réflexions cruelles avaient trop fait soupirer mon cœur, après les deux ou trois fois seulement que j'y étais allé. J'avais vu avec joie, avec délices, la destruction de la cour honteuse de Louis XVI et de l'archiduchesse d'Autriche, et je voyais renaître parmi les destructeurs de cette cour scandaleuse les scènes nocturnes des jardins de Versailles et du petit Trianon. A son retour de Clichy, le lendemain d'un quintidi ou d'une décade, Barère, à la

[1] *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, p. 201. —Collection des Mémoires sur la Révolution française.

première rencontre, me souhaitait ainsi le bonjour : « *Nous avons taillé hier de l'ouvrage au tribunal, il ne « chômera pas.* » Vouland, quelquefois à côté de lui, approuvait d'un petit sourire doucereux et perfide[1]. »

Un effroyable orage se formait sur la tête de Robespierre. Il avait maintenant contre lui, dans les régions du pouvoir, outre Barère, Vadier et Vouland, Billaud-Varenne, qui nourrissait contre lui une haine aveugle mais sincère; Collot-d'Herbois, qu'une solidarité sanglante attachait à Fouché, et enfin, Carnot, entraîné dans leur parti par certaines querelles déplorables qui s'étaient élevées entre lui et Saint-Just.

Nous avons déjà fait allusion à une dispute violente qui eut lieu, au commencement de floréal, dans le Comité de salut public. A des reproches amers de Saint-Just sur la mauvaise administration de l'établissement des poudres et salpêtres, Carnot avait répondu par d'aigres récriminations touchant les projets de dictature dont Saint-Just et ses amis étaient soupçonnés. Alors, s'il en faut croire le récit publié par Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, à une époque où celui qu'ils accusaient était mort, Saint-Just serait entré dans une violente colère, et, menaçant Carnot de le faire guillotiner, aurait provoqué de sa part cette réponse : « Je t'y invite! Je ne vous crains pas. Vous êtes des dictateurs ridicules[2]. »

Une circonstance malheureuse et qui jette quelque jour sur la part qu'un homme tel que Carnot fut amené à prendre au 9 thermidor vint ajouter à ces causes d'animosité. Carnot, au moment même où les destinées de la France allaient se décider à Fleurus, avait commandé, de son autorité privée, une expédition militaire que Saint-Just jugea de nature à compromettre le succès de

[1] *Causes secrètes de la Révolution*, ubi supra, p. 184-185.

[2] *Réponse des anciens membres des Comités aux inculpations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre.* Note 6 des pièces à l'appui.

la campagne et le salut de l'armée. Nous avons devant nous le manuscrit inédit du maréchal Jourdan, et nous y lisons :

« Merlot venait de chasser de Seneff un détachement autrichien, lorsque le général en chef reçut l'ordre d'envoyer seize mille cinq cents hommes dans la Flandre maritime. Il est difficile d'expliquer par quel motif on dégarnissait ainsi l'armée, alors que, d'un instant à l'autre, elle pouvait se trouver aux prises avec la totalité des forces des alliés, — et cela, pour porter des troupes sur un point où il n'y avait pas d'ennemi [1]! » Heureusement, cet ordre, daté du 30 prairial (18 juin), et, par conséquent, antérieur à la bataille de Fleurus, ne fut communiqué par Pichegru à Jourdan que quinze jours après sa date, de sorte que la victoire, qui aurait pu être compromise, put être gagnée dans l'intervalle. Mais, même après ce brillant triomphe, l'ordre de dégarnir l'armée de Sambre-et-Meuse, sans nécessité appréciable, parut si extraordinaire et si dangereux à exécuter, que Gillet et Guyton, commissaires de la Convention près cette armée, prirent hardiment sur eux de désobéir en suspendant le départ des troupes [2].

C'est ce qu'ils firent par arrêté du 15 messidor (3 juillet) 1794, daté de Marchiennes-au-Pont. Le document dont il s'agit, — il est sous nos yeux, — contient l'exposé des motifs qui firent juger l'ordre de Carnot absolument inexécutable, et l'on y remarque cette phrase significative : « Considérant que cet ordre n'est ni conçu avec la précision, ni *revêtu des formes qui caractérisent les résolutions du Comité de salut public* [3]. »

[1] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan, p. 118.

[2] *Ibid.*

[3] Nous donnons textuellement, dans la note critique placée à la fin de ce chapitre, le document dont il est ici question, et qui figure parmi les pièces officielles qui font suite au récit du maréchal Jourdan.

Et, en effet, la décision avait été prise, sans que Saint-Just eût été consulté[1], bien qu'il fût le représentant spécial du Comité de salut public près l'armée de Sambre-et-Meuse.

Nul doute que Carnot, grand patriote et grand soldat, ne fût en mesure de fournir, de sa conduite, d'excellentes raisons; mais il n'en est pas moins vrai qu'en s'écartant du système de guerre adopté par le Comité de salut public, il donnait prise à Saint-Just. Et il le savait homme à ne rien pardonner.

Robespierre avait donc tout à craindre, non-seulement des meneurs du Comité de sûreté générale, mais des personnes en qui reposait le pouvoir du Comité de salut public et dont son absence servait les desseins. « L'absence de Robespierre nous a laissé le temps de combiner nos moyens pour l'abattre, » disait, plus tard, Billaud-Varenne[2] !

En de telles circonstances, le retour de Saint-Just à Paris devenait d'autant plus nécessaire, que les infirmités de Couthon enchaînaient souvent sa nature active.

Une première fois déjà, au commencement de prairial, Robespierre avait rappelé Saint-Just de l'armée par la lettre suivante, qu'il fit signer à ses collègues, et dont on a trouvé la minute écrite de sa main.

Paris, 6 prairial an II de la République une et indivisible.

« CHER COLLÈGUE,

« La liberté est exposée à de nouveaux dangers; les factions se réveillent avec un caractère plus alarmant que jamais. Les rassemblements pour le beurre, plus nombreux et plus turbulents que jamais, lorsqu'ils ont le moins de prétextes, une insurrection dans les prisons qui

[1] Discours de Saint-Just, commencé dans la séance du 9 thermidor.

[2] Séance du 13 fructidor, reproduite par Laurent Lecointre, dans son appel *à la Convention nationale, au Peuple français, à l'Europe entière.*

devait éclater hier, les intrigues qui se manifestèrent au temps d'Hébert, sont combinés avec les assassinats tentés à plusieurs reprises contre les membres du Comité de salut public; les restes des factions, ou plutôt les factions toujours vivantes, redoublent d'audace et de perfidie... Le Comité a besoin de réunir les lumières et l'énergie de tous ses membres. Calcule si l'armée du Nord, que tu as puissamment contribué à mettre sur le chemin de la victoire, peut se passer quelques jours de ta présence. Nous te remplacerons, jusqu'à ce que tu y retournes, par un représentant patriote.

« ROBESPIERRE, PRIEUR, CARNOT, BILLAUD-VARENNE, BARÈRE[1]. »

Saint-Just s'était empressé de répondre à cette invitation pressante; mais, après un court séjour à Paris, il était retourné au camp. Rappelé une seconde fois par Robespierre, il reparut au moment où on l'attendait le moins, c'est-à-dire le lendemain de la bataille de Fleurus, et il ne fut plus possible de le faire repartir[2]. Sa présence était un sérieux embarras pour Barère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne[3] : elle les contraignit à couvrir leurs manœuvres d'un voile plus épais.

Que le projet de Robespierre et de ses amis fût de rendre la sécurité à toutes les classes de citoyens, d'élargir les suspects, de donner la main aux débris de la Gironde[4], et d'assoupir les anciennes factions par une fusion gé-

[1] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Payan, Saint-Just*, etc., supprimés ou omis par Courtois, t. II, p. 3 et 6. Beaudoin frères, 1828.

[2] *Réponse des membres des deux anciens Comités aux imputations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre*. Bibl. hist. de la Rév. — 1097-8-9. — Les historiens qui, comme M. Thiers et M. Wilson Croker, disent que Saint-Just arriva la veille du 9 thermidor, ont commis en cela une grosse erreur.

[3] Séance du 13 fructidor, discours de Billaud, *ubi supra*.

[4] *Mémoires de René Levasseur*, t. III, ch. XI, p. 201. Bruxelles, 1832.

nérale, voilà ce que savaient plusieurs membres de la Convention, et il n'est pas douteux qu'elle ne présentât, pour l'accomplissement de semblables vues, les éléments d'une majorité considérable[1]. Mais, d'un autre côté, il y avait longtemps qu'au sein de l'Assemblée une conspiration se développait dans l'ombre.

Rapprochement de dates remarquable! C'était le 3 prairial (22 mai) que, sur un ordre du Comité de salut public, écrit de la main de Robespierre, madame de Fontenay, aimée de Tallien, avait été arrêtée[2], et c'était le 5 prairial (24 mai), qu'avait été ourdie, entre Tallien, Courtois, Laurent Lecointre, Guffroy et Barère, la trame qui devait se dérouler le 9 thermidor[3]. Le noyau une fois formé, il se grossit peu à peu d'hommes mus par des motifs divers : ceux-ci, par des ressentiments personnels; ceux-là, par le désir d'échapper à une vigilance importune ou à des dénonciations méritées; d'autres, enfin, par le secret espoir de renverser la République, en sapant ses plus fermes appuis.

Inutile d'ajouter que les conspirateurs n'épargnèrent rien pour augmenter leurs forces. Un député en mission, Ingrand, étant venu un instant à Paris, Billaud-Varenne lui dit : « Il se passe ici des choses très-importantes. Va trouver Ruamps, qui t'informera de tout. » Ingrand court chez Ruamps, qui lui fait part du complot. Lui, recula, saisi de stupeur, et s'écria : « Si on l'attaque, la République est perdue[4]. »

Le sentiment d'Ingrand était celui des meilleurs pa-

[1] *Mémoires de René Levasseur*, ubi supra.

[2] Rapport de Saladin, au nom de la commission des vingt et un, p. 13. *Bibl. hist. de la Rév.*, n°s 1097-8-9.

[3] C'est ce qui est constaté dans la brochure de Laurent Lecointre, et confirmé par une note du rapport de Courtois ; comme le font remarquer avec raison les auteurs de l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 358.

[4] Les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, donnent ce fait comme le tenant de la bouche de Buonarroti, t. XXXIII, p. 358.

triotes, et parmi les membres les plus modérés de la Convention, beaucoup tournaient leur espoir vers Robespierre. Ils se rappelaient que c'était lui qui avait sauvé de la proscription les soixante-treize députés signataires de la protestation contre le 31 mai, et fait rappeler Carrier; ils songeaient aux nombreux cachots que son frère, Saint-Just et Lebas, avaient ouverts dans les provinces; ils n'ignoraient pas combien la politique de Couthon avait différé, à Lyon, de celle de Fouché et de Collot-d'Herbois; ils jetaient les yeux sur la Commune, et la voyaient tranquille depuis que l'esprit de Robespierre y dominait[1]. Tout cela était aux Comités et à leurs partisans dans l'Assemblée un vif sujet d'alarmes, et leur inspira le genre de tactique qu'ils employèrent; elle consista à faire croire à la Convention que leur cause était la sienne. Dans ce but, ils commencèrent à répandre sourdement le bruit qu'on rêvait contre l'Assemblée un second 31 mai, qu'elle était à la veille d'un égorgement. A chacun de ses membres on eut soin de montrer son danger personnel dans le danger public, de manière à créer l'alternative de frapper ou d'être frappé[2]. On fit courir des listes, tantôt de dix-huit, tantôt de trente députés, sur qui, assurait-on, la hache était à la veille de s'abattre, en attendant une proscription en masse. Pour rassurer les timides contre la crainte d'affronter la plus grande autorité morale du moment, on eut soin de ne leur demander « qu'un acte de volonté simultané qui, enveloppant tout dans un même élan, ne laisserait aucun individu plus remarqué qu'un autre[3]. » Et Barère d'augmenter les inquiétudes, en parlant sans cesse de factions, de trahisons, de Pitt et de Cobourg[4].

[1] *Mémoires de René Levasseur*, t. III, ch. XI, p. 201.
[2] Toulongeon, *Histoire de France depuis* 1789, t. II, p. 496.
[3] *Ibid.*
[4] *Laurent Lecointre à la Convention nationale, au Peuple français, à l'Europe entière.* Bibl. hist. de la Rév.— 1100-1. (*British Museum.*)

Vainement Robespierre protesta-t-il contre ces artifices dont étaient venus l'avertir des députés qui n'osaient plus habiter leurs maisons, tant la peur les avait gagnés[1]; vainement dénonça-t-il bien haut le système qui tendait à avilir la Convention par des terreurs imaginaires, affirmant, lui, « qu'elle était pure, qu'elle était au-dessus de la crainte comme du crime[2]; » vainement Couthon déclara-t-il, à diverses reprises, « que lui et ses amis étaient pleins de respect pour la représentation nationale, passionnés pour sa gloire, et prêts à verser tout leur sang pour elle[3]: » ni Robespierre ni Couthon ne niaient, après tout, leur résolution d'appeler devant la justice révolutionnaire les « quelques hommes impurs qui, dans la Convention, cherchaient à corrompre la morale publique et à élever un trône au crime[4]. » Ces hommes impurs, il eût fallu les nommer, et, comme on ne les nommait pas, la menace, quoiqu'elle ne s'adressât qu'à quelques-uns, semblait planer sur tous[5].

Là fut la grande faute des Robespierristes, et leurs ennemis en profitèrent avec une habileté pleine d'hypocrisie. On vit des hommes, tels que Vadier, Vouland, Amar, affecter tout à coup, pour la sûreté ou la dignité des représentants du peuple, une sollicitude qu'ils n'avaient pas connue quand il s'était agi de frapper Danton, Hérault de Séchelles, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine. Parmi les papiers de Robespierre, trouvés chez lui après sa mort et publiés par Courtois, il existe un rapport de l'administrateur Faro, sur une visite d'Amar et de Vouland aux députés détenus aux Madelonnettes. La

[1] Discours de Robespierre, séance des Jacobins du 12 messid. (30 juin).
[2] *Ibid.*
[3] Voy. séance des Jacobins du 3 thermidor (21 juillet), et séance du 6 thermidor (24 juillet).
[4] Discours de Couthon dans la séance des Jacobins du 6 thermidor (24 juillet).
[5] Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

scène serait grotesque si elle ne se rapportait à une manœuvre odieuse. Les députés en question avaient écrit au Comité de sûreté générale une lettre où ils se plaignaient d'être « traités avec tant de dureté, malgré leur qualité de représentants du peuple, qu'on leur refusait du sirop de vinaigre et les douceurs propres à l'existence[1]. » Là-dessus, Amar et Vouland courent à la prison, mandent leurs collègues, et, d'une voix attendrie : « Est-il bien vrai qu'on arrête votre correspondance? Vous refuse-t-on les douceurs de la vie, soit en café, soit en sirop, chocolat ou fruits? Parlez, parlez, chers collègues. Le Comité de sûreté générale nous envoie vers vous pour vous apporter des consolations et recevoir vos plaintes, afin de punir ceux qui ont avili en vous les représentants du peuple. » Et Amar se mit à peurer[2]. Il n'avait pas pleuré en rédigeant le rapport qui fit tomber la tête du représentant du peuple Fabre d'Églantine et celle du représentant du peuple Bazire!

Un mot féroce échappé à Vadier peu de temps avant le 9 thermidor montrera ce qu'il y avait au fond de cette sollicitude que les meneurs du Comité de sûreté générale affichaient à l'égard des membres de l'Assemblée. Un jour, Vadier, croyant s'apercevoir que Robespierre cherchait des partisans dans les rangs modérés de la Convention, laissa échapper ce mot féroce : « Si cela continue[3], je ferai guillotiner cent crapauds de son marais. »

Non contents de recourir à ces manœuvres, les conjurés s'étudiaient à endormir par toutes sortes de flatteries la prudence de ceux dont ils préparaient la ruine. Tallien, par exemple, écrivait à Couthon, au moment même

[1] Rapport des Administrateurs de police, n° XXXIII des pièces à la suite du rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre.

[2] Rapport de l'administrateur Faro. *Ibid.*

[3] *Réponse aux détracteurs du 9 thermidor*, par Courtois. Note 38.

où il aiguisait contre lui les poignards : « Si tu pouvais me recevoir à l'issue de ton dîner, *mon cher Couthon*, je te demanderais *un conseil d'ami. La trop confiante jeunesse a besoin d'être guidée par l'expérience de l'âge mûr* [1]. »

Peu de temps avant, Javogues, autre thermidorien, avait écrit à la Convention : « J'ai outragé notre collègue Couthon dans une proclamation que je désavoue, que je rétracte, que je voue solennellement au blâme de l'opinion publique. Mon cœur n'a jamais cessé d'honorer et d'aimer le citoyen Couthon, ainsi que le citoyen Maignet. Voilà la profession de foi dont je ne me serais jamais écarté si j'eusse toujours été moi. Je prie la Convention de la recevoir et de permettre qu'elle soit insérée dans son bulletin [2]. »

En ce qui touche Robespierre, jamais les conjurés n'avaient été, à son égard, plus prodigues d'éloges ; et cette accusation, tous la méritent, à l'exception de Billaud-Varenne, qui put dire, plus tard, avec vérité : « Ai-je jamais parlé de Robespierre pour le louer [3] ? »

Lui, cependant, était-il dupe de ces artifices ? Non, sans doute ; et, plus il avançait, plus il se sentait près du couteau. Mais comment en éviter la pointe, lorsque déjà elle touchait à son cœur ?

S'il eût été dans sa nature de recourir à la force, il pouvait aisément avoir une insurrection à ses ordres ; car Henriot lui répondait de l'appui de la garde nationale, et le maire de Paris, Lescot Fleuriot, de l'appui de la Commune. Mais mettre ses ennemis hors la loi, en s'y

[1] Nous trouvons ce curieux document dans le recueil des lettres manuscrites et inédites dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Benjamin Fillon. — La lettre dont il s'agit est datée du 28 prairial, c'est-à-dire qu'elle fut écrite vingt-trois jours après la formation du complot dirigé contre Couthon et ses amis !

[2] *Ibid.*

[3] *Réponse de J. N. Billaud à Laurent Lecointre*, dans la *Bibl. hist de la Rév.* — 1106-1. (*British Museum.*)

mettant lui-même! Essayer d'un second 31 mai, en se chargeant, cette fois, de la responsabilité de l'attentat! Se faire le plagiaire de la dernière tentative hébertiste, et descendre, lui, l'homme des principes, le régulateur de l'opinion publique, à n'être plus qu'un conspirateur et un factieux! c'est à quoi Robespierre ne se put résoudre, quoiqu'il fût poussé à ce parti extrême par quelques-uns de ses partisans les plus décidés, et, entre autres, par l'agent national Payan, âme ardente et tête froide.

Ce Payan est une figure qui vaut qu'on s'y arrête. Les notes de lui qu'on a retrouvées annoncent un esprit qui n'eût pas été incapable de grandes vues et qui, dans tous les cas, avait quelques idées fort saines. Convaincu de la nécessité de combattre le fanatisme et de faire disparaître ce qu'il appelait, à la manière des hébertistes, les « Petits Jésus, » il ne croyait pas néanmoins que le vrai moyen de détruire l'influence des prêtres fût de se livrer, sous leurs vêtements, à des parodies indécentes; et les cérémonies de l'Église lui paraissaient impossibles à détruire, tant qu'on ne les aurait pas remplacées par des fêtes nationales propres à empêcher un vide de se former dans les imaginations débiles[1]. C'était parce qu'il regardait le dérèglement des mœurs et la corruption comme les bases fondamentales du despotisme[2], qu'il ne tolérait sur les ponts et dans les lieux publics que la vente des livres de nature à former l'esprit public[3]. A ses yeux, la paye qui, sur la proposition de Danton, avait été accordée aux indigents membres des assemblées générales de section, était avilissante pour le peuple et immorale; il voulait en proposer l'abolition, en s'auto-

[1] Voy. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan*, etc., supprimés ou omis par Courtois, t. II, p. 352 et 394.
[2] *Ibid.*, p. 389.
[3] *Ibid.*, p. 391.

risant de l'exemple des sections des *Droits de l'homme* et des *Sans-Culottes*, lesquelles n'avaient jamais accepté rien de semblable[1]. Dans l'aristocratie, il voyait une maladie dont les germes sont au fond du cœur humain [2]. Il pensait que, chez les peuples libres, on doit s'attacher à entretenir par tous les moyens l'horreur de la tyrannie [3], et en conséquence il demandait qu'à la *Croix du Trahoir*, nom du carrefour de l'Arbre-Sec, on substituât *Trahoir Brunehaut*, pour rappeler sans cesse au peuple que c'était là qu'une reine aux mains teintes de sang était venue expirer, après avoir été, par ordre des états généraux, traînée le long des chemins à la queue d'une cavale indomptée[4]. Ayant la surveillance des prisons, il soumettait à un contrôle inexorable les malversations des économes et des employés, ne dédaignant aucun détail, vérifiant jusqu'aux comptes des blanchisseuses, et s'inquiétant de la propreté des détenus pauvres autant que de leur santé[5]. Il déclarait antiphysique et antimorale la loi qui, pour une période prolongée, condamnait des êtres humains au pain et à l'eau[6], et il disait : « Accoutumer les prisonniers à l'oisiveté, c'est les rendre inutiles à la société quand ils y rentrent[7]. »

Il est aisé de découvrir en tout ceci le lien qui rattachait Payan à Robespierre. Où il semble qu'ils aient différé, c'est dans l'appréciation de la légitimité des moyens, envisagée au point de vue de la légitimité du but. On lit dans une lettre de Payan, du 18 brumaire, ces mots hor-

[1] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan*, etc., supprimés ou omis par Courtois, t. II, p. 379.
[2] *Ibid.*, p. 394.
[3] *Ibid.*, p. 401.
[4] *Ibid.*, p. 401.
[5] *Ibid*, p. 397 et 398.
[6] *Ibid.*, p. 397.
[7] *Ibid.*, p. 396.

ribles : « Quand bien même Philippe (d'Orléans) eût été innocent, si sa mort pouvait être utile, il fallait qu'il périt[1]. » On comprend de reste que l'homme capable de tracer de semblables lignes ait pressé Robespierre de ne point s'arrêter à des scrupules de légalité et d'agir[2]. Mais, outre que ce dernier répugnait à l'emploi de la violence, il avait exercé jusqu'alors avec trop de succès l'empire de la parole pour se défier de cet instrument de sa puissance, et il mit tout son espoir dans un discours composé de manière à être, ou son programme s'il avait le dessus, ou, s'il succombait, son testament de mort.

Les Comités en prirent alarme. Le 2 thermidor (20 juillet), Barère s'éleva, dans la Convention, contre « ces citoyens qui ne devaient pas influencer les autres sections du peuple par des *discours préparés.* » Il fallait, selon lui, les surveiller jusque « dans leur domicile[3]. »

Et pendant ce temps, les Comités faisaient répandre sous main que des projets sinistres étaient sur le tapis; que certaines gens visaient à l'établissement d'une dictature : qu'on connaissait le dictateur[4]; que le voile était enfin déchiré; que dans Robespierre ce qu'il s'agissait d'abattre, c'était *le tyran : tyran* bien étrange, en vérité, et certainement unique dans son espèce, que cet homme qui n'eut jamais ni trésors ni soldats, et dont les *moyens de tyrannie* consistèrent dans l'effet produit par son éloquence, uni à l'opinion qu'il avait donnée de sa vertu !

[1] *Papiers inédis trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan*, etc., supprimés ou omis par Courtois, t. II, p. 348.

[2] Nous avons déjà cité la lettre qu'il lui écrivit en messidor.

[3] Voy. *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 377.

Voy. la note critique placée à la fin de ce chapitre.

[4] Sur le point de savoir s'il est vrai que Saint-Just ait proposé au Comité de salut public un dictateur, voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.

Aussi lui adressait-on de toutes parts des lettres où, bien souvent, la sympathie parla le langage de l'admiration, et d'une admiration passionnée.

Voici en quels termes lui écrivait une sœur de Mirabeau :

« Cher Robespierre... Les principes de vertu que tu exprimes autant dans tes paroles que dans tes actions m'ont fait concevoir le projet d'instruire les enfants *gratis*... Mon cher Robespierre, non, je ne te quitterai jamais. J'aurai des vertus en suivant tes conseils et tes exemples ; et loin de toi, peut-être, un autre air que celui que tu habites me perdrait... L'amour du bien est ton cri d'armes ; le mien est que tu vives longtemps pour le bonheur d'une Convention que j'aime... Compte sur mon cœur[1]. RIQUETTI. »

Durand-Maillane — ce nom dit tout — écrivait, à son tour, au *tyran*[2] :

« Mon cher collègue, continue à défendre le faible, l'homme trompé, en n'épargnant, ni les chefs des complots contre-révolutionnaires, ni les traîtres bien assurés. Tu ne voulais pas de la première guerre, et j'étais bien de ton avis. Je l'écrivis à Pétion dans le temps, en janvier 1792, et je lui parlai de toi, dans une lettre, avec beaucoup d'affection, le priant de te la communiquer ; tu m'as appris qu'il n'en fit rien. Oh ! que ton caractère était supérieur au sien ! que ton désintéressement, avec l'indépendance glorieuse qu'il te donne, t'assure d'avantages sur tous les ambitieux, sur tous les républicains à grandes et petites places ! C'est là ma pierre de

[1] Lettre du 30 germinal an II. Sur le manuscrit était écrit en marge « *Sœur de Mirabeau.* » Voy. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan*, etc., supprimés ou omis par Courtois, t. II, p. 163. Beaudoin frères, 1828.

[2] Lettre du 9 ventôse an II. — Recueil de lettres manuscrites et inédites, communiquées à l'auteur par M. Benjamin Fillon.

touche : car si, dans mon obscurité, je ne parle pas, je juge, et je juge sans partialité ni flatterie...

« Salut et fraternité,

« DURAND-MAILLANE, député.

« Rue Neuve de l'Égalité, cour des Miracles. »

Autre lettre appartenant au dossier de la *tyrannie* de Robespierre, et écrite au nom des 73 députés, débris du parti de la Gironde, qu'il avait arrachés à la mort :

« Citoyen notre collègue, nous avons emporté du sein de la Convention et dans notre captivité un sentiment profond de reconnaissance excité par l'opposition généreuse que tu formas, le 3 octobre, à l'accusation proposée contre nous. La mort aura flétri notre cœur avant que cet acte de bienfaisance en soit effacé, etc.

« HECQUET, QUIENNEC, RUAULT, SAINT-GRIX, DELAMARRE, BLAD, VINCENT[1]. »

Parmi les lettres qu'on chercherait en vain dans le recueil des épîtres laudatives publiées par Courtois, après un triage auquel présidèrent les haines thermidoriennes, nous venons d'en donner deux seulement, faute de pouvoir tout citer; mais elles font deviner le reste.

En revanche, les ennemis de Robespierre le poursuivaient de lettres anonymes[2], toutes gonflées de colère et noires de menaces. « Robespierre ! ah ! Robespierre ! je le vois, tu tends à la dictature... Dis-moi, est-il dans l'histoire un tyran plus tyran que toi ? Et tu ne périras pas ! Et nous ne délivrerons pas notre patrie d'un tel monstre ! Nous mourrons tous, s'il le faut, mais tu n'échapperas pas[3]... Écoute, lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu,

[1] Lettre en date du 29 nivôse an II. Recueil de lettres inédites, *ubi suprà*.

[2] *Papiers trouvés chez Robespierre*, et publiés par Courtois.

[3] C'est en parlant de ces lettres *anonymes* que les *Deux amis de la Liberté*, t. XIII, p. 376, ont l'ineptie d'écrire : « Des caractères terribles tracés par des mains *courageuses*. »

j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas; que, juste dans sa fureur, il te traîne au supplice... Si mon espoir était vain, s'il était différé, écoute, lis, te dis-je : cette main qui trace ta sentence, et que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain. Tous les jours, je suis avec toi, je te vois tous les jours; à toute heure, mon bras levé cherche ta poitrine. O le plus scélérat des hommes, vis encore quelques jours pour penser à moi; dors, pour rêver de moi; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice. Adieu! Ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur[1]. »

Ces menaces répétées et leur caractère mystérieux provoquaient naturellement une surveillance active; mais, contre plusieurs députés, tels que Legendre, Thuriot, Bourdon (de l'Oise), Tallien, elle fut poussée jusqu'à l'espionnage, sans qu'on puisse, du reste, savoir au juste si cet espionnage fut commandé ou volontaire[2].

Quant à prétendre, comme certains historiens n'ont pas craint de le faire, que, dans ces jours suprêmes de messidor et thermidor, où chaque minute était comptée, Robespierre passait son temps à chercher les plaisirs de la table, et à faire des courses à Maisons-Alfort, suivi de Dumas, Coffinhal, Payan, Fleuriot, Henriot et autres, traversant les routes au galop, renversant tout ce qu'il rencontrait, et semant partout l'alarme; la calomnie est si grossière, si transparente, qu'elle vaut à peine qu'on

[1] *Deux amis de la Liberté*, t. XIII, p. 376.

[2] Les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, affirment qu'il fut volontaire et l'attribuent au zèle de « personnes dévouées; mais ils ne le *prouvent* pas. Voy. l'*Hist. parlem.*, XXXIII, p. 359. De son côté, Courtois ne manque pas de parler « d'espions à la solde de nos tyrans, » mais il ne *prouve* pas son dire davantage, et l'on ne s'explique pas comment Robespierre aurait pu solder des agents quelconques, en dehors des Comités.

s'arrête à la réfuter[1]. Outre que rien au monde ne pouvait être inventé qui fût plus en contradiction avec la nature de Robespierre, avec ses goûts, avec ses habitudes et sa ligne de conduite, il résulte du témoignage de quelques-uns de ses ennemis, bien connus pour leur acharnement, que jamais il ne se montra plus réservé et ne veilla plus attentivement sur lui-même qu'en approchant de la mort. Et, par exemple, c'est une lettre de Fréron qui nous apprend que, quoique Robespierre aimât le vin et les liqueurs, il y avait renoncé, et ne but que de l'eau pendant les derniers mois de sa vie[2]. On pouvait citer de lui, toutefois, un goût qu'il portait jusqu'à l'excès, mais celui-là fort innocent : il aimait avec passion... les oranges. « Chez Duplay, écrit Fréron, la place qu'il avait occupée à table était toujours marquée par les monceaux d'écorces d'orange qui couvraient son assiette[3]. » Fréron complète ces détails en assurant que Robespierre, vers la fin de sa carrière, s'exerçait tous les jours au pistolet dans son jardin, et était devenu très-adroit à cet exercice[4]; mais des prétendues cavalcades sur la route de Maisons-Alfort, pas un mot.

Ce que des renseignements puisés à des sources sûres permettent, au contraire, d'affirmer, c'est que l'hôte de Duplay se plaisait aux promenades solitaires. Souvent, sans autre compagnon qu'un grand chien nommé Brount, auquel il était singulièrement attaché, il prenait le chemin des Champs-Élysées et s'en allait rôder tout pensif du côté des jardins de Marbeuf, où il s'oubliait volontiers à entendre de petits Savoyards jouer de la vielle et chanter quelque air des montagnes. Il leur parlait avec tant

[1] Voy. au surplus la note critique placée à la suite de ce chapitre.
[2] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc.*, supprimés ou omis par Courtois, t. I, p. 157-158.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

de bonté, et les traitait avec une munificence si assidue, qu'il était connu parmi eux sous ce nom : *le bon Monsieur*[1].

Un autre lieu l'attirait, parce qu'il y rencontrait à chaque pas le souvenir de Jean-Jacques : c'était l'Ermitage, dans la vallée de Montmorency. Ses dernières inspirations lui vinrent de là[2].

On approchait d'une grande catastrophe ; mais ceux-là mêmes qui travaillaient à l'amener ne la voyaient pas venir sans un trouble profond. La division qui régnait maintenant sur la Montagne tendant à donner à ceux du Centre, dans la Convention, le pouvoir de faire pencher la balance, chacun se demandait avec anxiété ce qu'ils décideraient. Eux, paraissaient hésiter. « Pouvez-vous nous répondre du *Ventre?* » dit Billaud-Varenne à un des hommes que les circonstances y avaient placé. A quoi celui-ci répondit : « Oui, si vous êtes les plus forts[3]. » Réponse cynique et terrible !

D'un autre côté, ni Billaud-Varenne, ni Collot-d'Herbois, ni Barère ne se dissimulaient qu'en renversant Robespierre, ils risquaient de renverser la République, et que leur victoire pourrait bien n'être qu'un suicide. Le cri échappé à Ingrand, ils l'entendaient retentir au fond de leur cœur. Ils avaient beau appeler Robespierre un *tyran*, leur conscience les accusait de mensonge et leur annonçait comme inévitables les vengeances du remords. Lorsque, longtemps après, Barère se rappelait cette époque de sa vie, ce n'était jamais qu'avec un frémissement douloureux. Un jour, vieux et déjà un pied dans la tombe, il reçoit la visite de David (d'Angers). L'artiste républicain venait lui faire part d'un projet de couler en bronze le

[1] Nous empruntons ces détails à l'*Histoire des Montagnards*, dont l'auteur, M. Esquiros, a connu madame Lebas, et noté sa conversation.
[2] *Ibid.*
[3] TOULONGEON, t. II, p. 493.

portrait des hommes les plus célèbres de la Révolution. Il lui nomme Danton. Barère, qui était couché, se lève brusquement sur son séant, et, le visage animé par la fièvre, s'écrie : « Vous n'oublierez point Robespierre, n'est-ce pas ? Car c'était un homme intègre, un vrai républicain. Son irascible susceptibilité, son injuste défiance envers ses collègues, le perdirent... Ce fut un grand malheur !... » Il s'arrêta très-ému, pencha sa tête sur sa poitrine, et demeura perdu dans ses pensées[1].

Les agitations de Billaud-Varenne, à la veille de ce combat sacrilége, ont été décrites par Saint-Just d'une manière saisissante : « Tout fut rattaché à un plan de terreur. Afin de pouvoir tout justifier et tout oser, il m'a paru qu'on préparait les Comités à recevoir et à goûter l'impression des calomnies. Billaud annonçait son dessein par des paroles entrecoupées ; tantôt c'était le mot de *Pisistrate* qu'il prononçait, tantôt celui de *dangers :* il devenait hardi dans les moments où, ayant excité les passions, on paraissait écouter ses conseils, mais son dernier mot expira toujours sur ses lèvres ; il hésitait, il s'irritait, il corrigeait ensuite ce qu'il avait dit hier ; il appelait tel homme absent *Pisistrate ;* aujourd'hui présent, il était son ami. Il était silencieux, pâle, l'œil fixe, arrangeant ses traits altérés. La vérité n'a point ce caractère ni cette politique[2]. »

Saint-Just assistait à ce spectacle avec une impassibilité apparente, mais non sans y trouver matière à des pressentiments sinistres[3]. Chargé de présenter un rapport sur la situation générale de la République, il laissa entrevoir ses préoccupations au Comité de salut public, dans ce langage laconique, menaçant et fier, qui lui était

[1] Notes de David (d'Angers).
[2] Dernier discours de Saint-Just, commencé dans la séance du 9 thermidor. Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 11.
[3] *Ibid.*, p. 15.

... e ne puis épouser le mal, dit-il à ses collè- ... se déguise devant mes yeux, mais j'étudie- ... qui se passe...., et ce qui ne ressemblera pas ... amour du peuple et de la liberté aura ma ...[1].

... lendemain, 5 thermidor (22 juillet)[2], incertains ... résultat de la lutte, les deux Comités se réunissent, ... pour une dernière explication, mandent Robespierre[3]. On s'aborda d'un air contraint, et, pendant quelque temps, chacun garda le silence[4]. Enfin, Barère énonce les faits dont les Comités croyaient avoir à se plaindre, et dont la note avait été rédigée d'avance[5]. Il y eut échange de récriminations amères. Saint-Just déclare tenir d'un officier suisse, fait prisonnier devant Maubeuge, que « les alliés attendent tout d'un parti qui renversera la forme terrible du gouvernement; » qu'un grand crédit militaire, la libre disposition des finances sont nécessaires à quiconque aspire à dominer, et que « ces choses ne sont point dans les mains de ceux contre qui l'on insinue des soupçons[6]. » David appuya ce discours. Alors, se tournant vers Robespierre, Billaud-Varenne lui adresse ces paroles qui firent tressaillir Saint-Just comme dictées par une dissimulation profonde[7], bien qu'elles ne témoignassent, peut-être, que des angoisses d'un cœur irrésolu : « Nous sommes tes amis, nous avons toujours marché ensemble[8]. »

On peut juger de la portée d'une pareille tentative de

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 15.
[2] Observations de Barère sur le rapport de Saladin, *Bibl. hist. de la Rév.*, 1097-8-9.
[3] Voy. la note critique placée à la fin de ce chapitre.
[4] Discours de Saint-Just, précité, *ubi supra*.
[5] Observations de Barère sur le rapport de Saladin, *ubi supra*.
[6] Discours de Saint-Just, *ubi supra*, p. 15 et 16.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*

conciliation par ce cri contre-révolutionnaire, échappé depuis au Thermidorien Laurent Lecointre : « Cette paix, si elle eût été conclue, perdait à jamais la France[1]. »

Mais, au point où en étaient les choses, pouvait-elle être conclue? « Vous aspirez à former un triumvirat, » avait dit Élie Lacoste aux trois membres de la minorité[2] ; et, à part même les rivalités et les défiances personnelles, l'absence d'homogénéité dans les tendances n'était que trop réelle. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois ne voulaient point qu'on parlât d'Être suprême, d'immortalité de l'âme, de sagesse[3]. De son côté, Saint-Just trouvait indigne qu'on eût l'air de « rougir de la Divinité[4]. » Les conférences furent rompues, et tout se prépara pour un dénoûment tragique[5].

Il y avait à Paris quarante-huit compagnies de canonniers, appartenant aux quarante-huit-sections, et composées d'ardents patriotes. Nul doute que, si une lutte s'engageait, les canonniers ne se rangeassent du parti de Robespierre. Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Carnot, en ce moment maîtres des affaires, ordonnèrent donc au chef de la commission du gouvernement de faire successivement sortir de Paris un grand nombre de ces compagnies, s'autorisant en cela d'un décret qui ordonnait d'en laisser la moitié à Paris, mais permettait de déplacer l'autre moitié... En même temps, ils envoyaient à trois mille élèves qui, sous le nom d'*École de Mars*, avaient été appelés à former l'établissement des Sablons, une quantité considérable de canons de gros calibre. Les Robespierristes ne se méprirent pas sur le but de ces me-

[1] *Laurent Lecointre à la Convention nationale, au peuple français, à l'Europe entière*, p. 194. *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1.

[2] Voy. le discours d'Élie Lacoste, dans la séance du 9 thermidor. — *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 35.

[3] Discours de Saint-Just. Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 16.

[4] *Ibid.*

[5] Voy. sur cette séance la note critique placée à la suite de ce chapitre.

sures. Couthon courut les signaler aux Jacobins, déclarant fort extraordinaire l'idée de former trois mille élèves pour protéger une République qui avait besoin de douze cent mille soldats, et demandant bien haut pourquoi l'on s'appliquait à dégarnir Paris de ses plus fidèles, de ses plus intrépides défenseurs, les canonniers. « Il en partira encore quatre mille demain ! » s'écria Sijas. Ceci se passait le 6 thermidor[1].

Ce jour-là fut pris par les deux Comités réunis un arrêté qui établissait, conformément à un décret rendu le 23 ventôse, quatre commissions populaires chargées de « juger promptement les ennemis du peuple détenus dans toute l'étendue de la République. » Les signataires furent : Barère, Dubarran, C.-A. Prieur, Louis (du Bas-Rhin), Lavicomterie, Collot-d'Herbois, Carnot, Couthon, Robert Lindet, Saint-Just, Billaud-Varenne, Vouland, Vadier, Amar, Moyse-Bayle[2].

Quoique ses amis Saint-Just et Couthon eussent signé, Robespierre ne signa pas, tant il était décidé à rompre avec un régime et des hommes que sa conscience condamnait !

Et certes, il ne résulta de son abstention aucun ralentissement dans l'action de la Terreur : loin de là ! car, dans cette journée du 6, on tira des prisons, pour les livrer au tribunal révolutionnaire, quarante-cinq détenus, dont sept furent acquittés, et trente-huit exécutés le lendemain[3]. Parmi ces derniers figuraient deux poëtes : Roucher et André Chénier[4].

On connaît le mot d'André Chénier, avant de mourir :

[1] Voy. la séance des Jacobins du 6 thermidor (24 juillet). *Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 388.

[2] Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 393.

[3] Voy. dans le chapitre qui précède la liste des condamnés.

[4] Voy. la liste des prisonniers qui partirent le 6 thermidor (25 juillet) de Saint-Lazare, dans les *Mémoires des prisons*, t. I, p. 258.

« J'avais pourtant quelque chose là[1] ! » Et il se frappait le front. Ah ! de tels souvenirs sont à vous briser le cœur ! Mais il faut tout dire : les hommes qui firent mourir André Chénier avaient en lui un ennemi implacable, un ennemi dont la haine s'était exhalée en cris de rage. N'écrivit-il pas qu'il ne voulait point quitter ce monde

Sans percer, sans fouler, sans traîner dans la fange,
Ces bourreaux, barbouilleurs de lois ;

et que, s'il désirait vivre, c'était

Pour cracher sur leurs noms, pour chanter leur supplice?

En traçant ces lignes furieuses, André Chénier oubliait que son frère, Marie-Joseph, était un de ces « héros, barbouilleurs de lois; » il oubliait que ceux qu'il brûlait de « percer, de fouler, de traîner dans la fange, » et de voir périr par un supplice qui pût fournir matière à ses chants, représentaient, après tout, la patrie luttant contre la ligue des rois, et avaient, au milieu de violences lamentables, accompli des choses immortelles.

Le 7 thermidor (25 juillet), une députation de la Société des Jacobins parut à la barre. Dans une pétition où l'on retrouve toutes les idées de Robespierre et jusqu'à son style, les Jacobins signalaient la main de l'étranger au fond des machinations intérieures; ils protestaient contre les efforts tentés pour briser l'union des représentants entre eux et de la représentation avec le peuple; ils déclaraient infâme la proposition de punir de mort les jurements désignés comme blasphématoires, et d'ensanglanter de la sorte les pages de la philosophie; ils se plaignaient de voir dégrader le décret contre l'athéisme et

[1] Où ce mot fut-il prononcé? Les témoignages sur ce point ne concordent pas. M. Thiers dit : « en montant sur l'échafaud; » d'autres disent : « Dans l'escalier de la Conciergerie. »

l'immoralité, par l'appellation de « prêtres et de prophètes » donnée à ceux par qui ce décret avait été rendu ; ils manifestaient de vives inquiétudes sur les ténèbres dont s'environnait le commissaire du mouvement des armées ; ils invoquaient en faveur des patriotes opprimés et contre les conspirateurs convaincus... la justice ; ils demandaient qu'on fît trembler les traîtres, mais qu'on rassurât les gens de bien ; enfin, ils annonçaient que le peuple « placerait son devoir et sa gloire à respecter, à défendre ses représentants jusqu'à la mort[1]. »

Rien de plus remarquable que ce document ; rien de plus frappant que cette démarche. Comment prétendre sans impudeur, en présence d'une déclaration aussi précise et aussi solennelle, que Robespierre animait les Jacobins contre l'Assemblée nationale ; qu'il les poussait à un second 31 mai ; que sa fête à l'Être suprême était un pas hors du domaine de la philosophie ; et qu'il aspirait à asseoir sa dictature sur les ruines de la Convention ? Mais qu'importe tout cela à ceux qui ne l'appelaient tyran que parce qu'ils le voulaient mort ? La question pour eux était, non de le juger, mais de le tuer.

Toutefois, comme sa popularité était immense, ils n'eurent garde de se prononcer avant l'heure. Après quelques vives paroles de Dubois-Crancé sur les soupçons injustes qui l'enveloppaient et le dur traitement qu'il avait subi, Barère vint faire l'éloge de Robespierre, de « ce représentant du peuple, qui jouissait d'une réputation patriotique méritée par cinq années de travaux, et par des principes imperturbables d'indépendance et de liberté[2]. » Avait-on dit réellement : « Il faut faire un 31 mai ? » Barère assura que « quelques citoyens » avaient, en effet, tenu ce propos et qu'on l'avait répété dans les groupes ; mais ce qu'il ne pouvait nier et ce qu'il reconnut, c'est

[1] Voy. cette pétition dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 399-402.
[2] *Ibid.*, p. 405.

que Robespierre avait combattu avec chaleur toute idée d'attenter à la représentation nationale, disant, dans le club des Jacobins, que c'était bien mériter de la patrie que d'arrêter les citoyens qui tiendraient de pareils discours[1].

C'est ainsi que Barère flétrissait lui-même d'avance le rôle qu'il allait jouer le 9 thermidor. Et quand on lui reprocha, plus tard, cette conduite artificieuse, quelle fut sa réponse? Sa réponse fut digne de sa conduite; la voici : « Robespierre s'était fait une réputation colossale avec des discours patriotiques et des manœuvres secrètes... Il avait bâti son piédestal sur des bases populaires... *Il fallait donc dissimuler avec le tyran empourpré de popularisme*[2]. »

Mais si les meneurs des Comités *dissimulaient*, pour mieux abattre Robespierre, Tallien, Fréron, Rovère, *dissimulaient*, de leur côté, pour abattre, quand l'heure serait venue, les meneurs des Comités, leurs alliés du moment. Il existe, à cet égard, un aveu de Laurent Lecointre qui mérite d'être médité. Lecointre, nature emportée, inintelligente, facile à égarer, mais sincère, ne voyait pas bien pourquoi, en attaquant Robespierre, on n'attaquait pas aussi Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Vadier, c'est-à-dire ceux qui alors exerçaient réellement le pouvoir. Il s'en ouvrit à ceux de ses collègues qui, dans l'Assemblée, faisaient partie de la conjuration; et c'est lui-même qui a raconté ce qui suit : « A cette époque, l'acte d'accusation que je préparais était achevé. Fréron, qui m'a aidé de ses lumières, Barras, Rovère, Thirion, Courtois, Garnier (de l'Aube), Guffroy et Tallien m'ont conseillé de l'attaquer *seul*, *afin que le succès fût*

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 405.
[2] *Observations de Barère sur le rapport fait le 12 ventôse par Saladin*, n° 1, p. 9 et 10, dans la *Bibl. hist. de la Rév.*, 1097-8-9. (*British Museum.*)

plus certain. Les rôles étaient partagés. Plusieurs avaient des discours préparés pour appuyer mon opinion et combattre avec force les sophismes de Robespierre; mais ils furent d'avis qu'il fallait que le mémoire fût imprimé et distribué une heure avant d'être lu à la Convention. Guffroy s'était chargé de le faire imprimer, et il fut fait par nous le serment solennel que, si la vérité succombait, nous immolerions le tyran en plein sénat [1]. »

Or, pendant que, de leur propre aveu, les ennemis de Robespierre faisaient entrer dans leurs chances de succès la dissimulation, l'hypocrisie et l'assassinat, lui, le *tyran*, repoussait l'emploi de la violence, enchaînait l'énergie de ses amis les plus fougueux, allait s'inspirer à l'Ermitage du souvenir de cet infortuné, de ce grand Jean-Jacques, et, ne comptant, pour son triomphe, que sur la raison, se préparait au combat en s'armant... d'un discours [2] !

[1] *Laurent Lecointre à la Convention nationale, au Peuple français, à l'Europe entière*, p. 4, dans la *Bibl. hist. de la Rév.*, 849-50. (*British Museum*.)

[2] Le chapitre qu'on vient de lire est, qu'il nous soit permis de le déclarer sans détour, chose entièrement nouvelle dans l'*Histoire de la Révolution*. Ce n'est certes pas la première fois qu'on a parlé du dessein que Robespierre avait formé de mettre fin à la Terreur ; mais c'est la première fois qu'on a réuni, dans leur ordre historique, les faits qui le prouvent. Dans son *Histoire de France*, t. II, p. 489-490, Toulongeon, tout ennemi qu'il est de Robespierre, ne peut s'empêcher d'écrire : « Il sembla qu'à cette époque on se hâtât de précipiter toutes les mesures et les exécutions sanglantes, soit que Robespierre voulût redoubler la Terreur, pour raviver sa popularité, défaillante depuis la fête de l'Être suprême, *soit plutôt* que ceux qui, l'ayant employé, méditaient déjà sa perte, craignissent d'en laisser ralentir la cause, et se hâtassent de faire ce que lui-même voulait peut-être arrêter ou diminuer. Car, s'il eut un plan d'autorité dictatoriale, il voulut nécessairement ramener les choses à un état d'ordre qui pût être durable et que l'on pût supporter. » Quelque embarrassée et pénible que soit la forme dont Toulongeon enveloppe ici sa pensée, elle éclate, en quelque sorte, en dépit de lui-même. Charles Nodier, lui, a été plus clair, et, dans un article biographique sur Robespierre, il affirme péremptoirement ce que Toulongeon et d'autres écrivains n'avaient

présenté que comme une chose très-probable. Le chapitre qui précède, composé de faits puisés aux sources et irrécusables, dissipera sur ce point, nous l'espérons, tous les nuages.

Nous avons promis de donner, tel que nous le trouvons dans les Mémoires inédits du maréchal Jourdan, dont le manuscrit est entre nos mains, l'arrêté qui suspendait le départ des 16,500 hommes que Carnot, avant la bataille de Fleurus, avait voulu détacher de l'armée de Sambre-et-Meuse. Voici le texte de ce document important :

« A Marchiennes-au-Pont, le 15 messidor (3 juillet).

« *Les représentants du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse.*

« Considérant : 1° qu'il est connu par différents rapports que l'ennemi, après avoir été forcé d'évacuer le Hainaut, a concentré ses forces devant l'armée de Sambre-et-Meuse, entre Bruxelles et Namur ; 2° que cette armée est exposée à une attaque prochaine; 3° que ces rapports sont confirmés par la nouvelle reçue à l'instant de la prise d'Ostende par l'armée du Nord sans brûler une amorce, ce qui prouve que l'ennemi a évacué, au moins en partie, la West-Flandre, puisque cette place était une des plus importantes à défendre dans cette contrée ; 4° que l'extrait de la lettre écrite par le Comité de salut public aux représentants du peuple près l'armée du Nord le 30 prairial (18 juin), communiquée au général Jourdan par le général Pichegru, après quatorze jours de date, pour envoyer à Dunkerque 15,000 hommes d'infanterie et 1,500 hommes de cavalerie, tirés de l'armée de Sambre-et-Meuse, n'est pas conçu avec la précision ni revêtu des formes qui caractérisent les résolutions du Comité de salut public; 5° que la correspondance du général Pichegru annonce que 16,500 hommes étaient destinés pour l'expédition d'Ostende, laquelle devient inutile, puisque cette ville est au pouvoir de la République ;

« Considérant que, si l'armée de Sambre-et-Meuse était privée de ses forces, au moment où elle est menacée d'une attaque prochaine, et où elle aurait même besoin d'un renfort de cavalerie, elle serait exposée aux plus grands dangers ;

« Considérant enfin que les événements arrivés depuis le 30 prairial ont tellement varié, qu'il est de la plus haute importance, pour le succès de nos armées, d'attendre la réponse du Comité de salut public aux dépêches qui lui furent expédiées hier au soir, tant par l'un des représentants du peuple que par le général en chef;

« Arrêtent qu'il sera sursis au départ des 16,500 hommes qui devaient se rendre à Dunkerque.

« Le présent arrêté sera sur-le-champ remis au général Jourdan, et envoyé par un courrier extraordinaire au Comité de salut public.

« GILLET et GUYTON. »

M. Michelet, liv. XII, chap. II, p. 432, *suppose* que Robespierre entendait faire traduire au Tribunal révolutionnaire, « non-seulement Billaud, Bourdon (de l'Oise), Lecointre, Ruamps, Merlin (de Thionville), mais encore la longue queue des Dantonistes et des Hébertistes, celle des Maratistes aussi, etc... » Cette manière d'écrire l'histoire par voie d'hypothèse, et en des matières aussi graves, est vraiment bien extraordinaire, surtout lorsqu'il y a des *faits* qui démentent les *suppositions*. Ainsi, M. Michelet constate lui-même que, d'après la liste écrite par la Commune le 9 thermidor, on n'eût demandé, en dehors du Comité, que les représentants Léonard Bourdon, Fréron, Tallien, Panis, Dubois-Crancé, Fouché, Javogues et Granet. Il est vrai que, pour se débarrasser de ce fait qui le gêne, M. Michelet dit : « Cette liste *visiblement* n'indique que ceux qu'on espérait obtenir. » Encore une supposition ! et bien étrange, cette fois ; car si, le 9 thermidor, la Convention eût été vaincue, à la suite d'un *combat*, qu'aurait-elle eu à refuser aux vainqueurs ?

Mais il faut rendre au moins cette justice à M. Michelet que les projets qu'il suppose à Robespierre ne sont vraiment que des enfantillages auprès des desseins gigantesques que lui prête l'imagination des *Deux amis de la Liberté*, t. XIII, p. 362-364. Le passage est des plus curieux : « Robespierre trouva plus opportun de frapper d'un seul coup la généralité de la Représentation nationale ; déjà de vastes souterrains, des catacombes, sont creusés pour qu'on puisse « y enterrer en un moment des immensités de cadavres. » Et un peu plus loin : « La Convention ignorait que des carrières étaient creusées pour engloutir les cadavres de ses membres. » Ici, les *Deux amis* prévoient une objection. Comment imaginer que Robespierre voulût exterminer la Convention depuis le premier homme jusqu'au dernier, lui qui la respectait au point que, dans ses papiers, on a trouvé une note dans laquelle il fait un crime à Léonard Bourdon d'avoir cherché à avilir la représentation nationale, en affectant de paraître devant elle dans un costume indécent ? A cette objection, les *Deux amis* répondent d'un air de triomphe : « Robespierre ne devait pas être fâché que Léonard Bourdon avilît la Convention par son costume, puisque lui voulait la perdre... mais cette inculpation n'était qu'un *reproche apparent*. » L'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté* est la première qui ait été écrite d'une manière un peu circonstanciée ; elle a été la source où une foule d'écrivains ont puisé aveuglément ; et, par l'échantillon que nous venons d'en donner on peut juger de ce que vaut un pareil livre. Il faut le lire, pour avoir la mesure du degré d'imbécillité où la rage des haines de parti peut descendre. C'est là, par exemple, t. XIII, p. 300 et 301, qu'on nous représente Robespierre, « arrivant à petit bruit, et particulièrement la nuit, dans un beau château garni de femmes de mauvaise vie, où l'on se livrait à des excès de tout genre ; et, au milieu d'images lubriques réfléchies par des glaces nombreuses et éclairées par cent bougies, à l'odeur des parfums brûlant dans des cassolettes, à la fumée (*sic*) des vins les plus exquis, signant d'une main tremblante de débauche des arrêts de proscription, et laissant

échapper devant des prostituées qu'il y aurait bientôt plus de dix mille Parisiens égorgés. » On croit rêver quand on pense que d'aussi énormes bêtises ont trouvé un imprimeur. Et comme elles montrent bien tout ce que la calomnie est capable d'oser! Heureusement, il y a chance qu'elle se compromette par l'excès de ses fureurs; et de là vient que l'homme qui est peint entre les bras des prostituées, page 301, se trouve être, juste à la même époque, dans la page 375, « insensible aux voluptés qu'il avait d'abord savourées avec ivresse. » Au reste, il est juste d'ajouter qu'en ce qui touche les orgies de Robespierre, les *Deux amis* n'ont eu, après tout, que le mérite d'orner des grâces de la description une invention déjà lancée par Courtois, dans son rapport sur les événements de thermidor. Ce rapport est, en effet, suivi d'une série de pièces dont la première est une dénonciation envoyée de Charenton au Comité de sûreté générale, moins de vingt jours après l'exécution de Robespierre — la date est à noter — dénonciation où il est dit qu'un certain « Deschamps, qui occupait une superbe maison d'émigré à Maisons-Alfort, y venait souvent faire des orgies avec Robespierre, Henriot, et les autres officiers de l'état-major de Paris, et dans un temps où tous les citoyens manquaient souvent du strict nécessaire; qu'ils couraient à cheval, quatre et cinq de front, à bride abattue, renversant les habitants qui avaient le malheur de se trouver sur leur passage, etc., etc... » C'est là que M. Thiers a pris que « Robespierre se donnait maintenant un peu plus de distraction qu'autrefois. » (Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. VI, chap. VI, p. 395.) Mais, comme M. Thiers a infiniment plus d'esprit que les *Deux amis de la liberté*, il a senti qu'on ne prouvait rien en voulant trop prouver; il a compris qu'il était d'un ridicule ineffable de représenter un homme de la trempe de Robespierre s'en allant, aux heures les plus solennelles de sa vie, galoper à bride abattue sur le grand chemin, en compagnie de jeunes écervelés, pour passer sur le corps aux gens... M. Thiers a donc soin de ne faire figurer dans le tableau de ces cavalcades effrénées que Henriot et les aides de camp de Henriot. Quoi qu'il en soit, qu'y a-t-il de vrai en tout ceci? Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* réfutent en ces termes la fable de Maisons-Alfort, d'après des informations fournies par des personnes dignes de toute confiance et qui, par la nature de leurs relations avec Robespierre, connaissaient sa vie intime : « Robespierre *n'a jamais mis les pieds à Maisons-Alfort*. Deschamps, commissionnaire en marchandises et membre de la Société des Jacobins, vint un jour, à la fin d'une séance, prier Robespierre de servir de parrain à son nouveau-né. Robespierre ne put refuser. La marraine était une femme vieille et laide, qu'il a vue alors pour la première et dernière fois, chez Deschamps, rue de Béthisy, dans un appartement fort simple. On ne peut répondre de la moralité de Deschamps : tout ce qu'on se rappelle, c'est qu'il montrait beaucoup de patriotisme. C'était un homme sans instruction, mais plein de zèle et d'intelligence; à ce titre, il a pu être reçu quelquefois chez Robespierre, après le baptême. Il n'a jamais eu de mission. » (*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 375.)

Les machinations employées contre Robespierre passent vraiment toutes les proportions connues. Rien de plus frappant à cet égard qu'une certaine lettre publiée par Courtois comme adressée au *tyran*. Elle est signée d'un nom emprunté : *Niveau ;* elle porte : « Encore quelques têtes à bas, et la dictature vous est dévolue... Laissez là les petits Capets et leur tante, la politique l'exige ; car, si vous faisiez mourir le garçon, les brigands couronnés reconnaîtraient aussitôt le gros Monsieur de Ham... Philippe le *raccourci* vous a cruellement chargé dans sa déposition... Soyez tranquille sur les objets que votre adresse a su faire parvenir... Puisque vous vous êtes formé ici un trésor suffisant... etc., etc. » Et c'est cette fabrication anonyme, misérable, dont l'impudence égale à peine la stupidité, que les *Deux amis* embaument dévotement dans leur texte ! De sorte que le même homme est coupable d'avoir voulu régner et d'avoir voulu s'enfuir, de s'être cru dictateur et de n'avoir songé qu'à aller manger ses trésors à l'étranger !

A l'égard de Couthon, la calomnie n'a été ni plus habile ni moins effrontée. Dans son rapport sur les événements du 9 thermidor, p. 31, Courtois reproche à Couthon, qui n'est plus là pour répondre, d'avoir fait préparer par ses créatures, quand il vivait, un palais superbe à Chamarlières, près Clermont, palais qu'il devait embellir avec quatorze millions puisés dans le trésor public. Il renvoie, pour la preuve, au n° 2 des pièces justificatives annexées au rapport. C'est une note à la date du 21 *thermidor, et sans signature ;* on y lit : « Couthon avait fait acheter une superbe maison de plaisance à un quart de lieue de Clermont (à Chamarlières). Ses créatures s'occupaient de l'embellissement. Couthon avait écrit pour demander le plan de notre ville ; il prévenait qu'il ne fallait rien négliger pour son prompt embellissement. La promesse de quatorze millions avait été faite : deux millions devaient être envoyés sous quinzaine. Les autorités constituées avaient fait faire le plan. » Ainsi, les quatorze millions dont Courtois parle comme devant payer les embellissements d'un « palais de Couthon, » ne sont donnés, dans la pièce même à laquelle il renvoie, pour la preuve, que comme devant être consacrés à l'embellissement de la ville de Clermont ! Voilà un spécimen de la bonne foi thermidorienne ! Et qu'est-ce que cette pièce qui doit à jamais flétrir la mémoire de Couthon ? Un document anonyme, envoyé ou supposé envoyé, après la mort de celui qu'on y insulte, à ceux qui venaient de le tuer. La note commence par ces mots : « Oui, c'est à Clermont que le scélérat Couthon devait établir son trône, » et, pour le démontrer, on assure, quoi ? que Couthon, qui était Auvergnat, avait formé le projet d'embellir Clermont, en indemnisant les propriétaires des maisons à abattre ; car, on veut bien le reconnaître, il « avait annoncé qu'il ne fallait pas rendre victimes les citoyens ; qu'il fallait amplement indemniser. » Quelle horreur !

Relativement à Saint-Just, est-il vrai qu'il ait un jour proposé au Comité de salut public de livrer la dictature à Robespierre ? C'est ce qu'on lit dans Toulongeon ; et c'est ce que dit aussi Barère dans ses Mémoires, t. II, p. 213-215. Mais tout contribue à démentir cette assertion. La manière

dont Barère mentionne le fait témoigne, ou d'une grande négligence, ou de souvenirs singulièrement confus. Il le place, en effet : d'abord, dans « les premiers jours de messidor ; » puis, « le 8 thermidor ; » puis de nouveau « en *messidor*, » et cette fois il souligne le mot. (Voy. p. 232.) A part ces variations, il y a ici une grande difficulté : comment comprendre, si un fait aussi grave a réellement eu lieu, que Barère, dans ses *Observations*, publiées à une époque très-antérieure à ses Mémoires, et lorsqu'il avait un intérêt immense à en parler, n'en ait absolument rien dit ? Et d'où vient qu'on n'en trouve pas plus la moindre mention dans la polémique soutenue par les membres des anciens Comités contre Laurent Lecointre ? Mais ce qui serait bien plus inexplicable encore, dans ce cas, ce serait le silence gardé sur un point de cette importance dans la lutte qui s'engagea le 9 thermidor ? Est-il concevable que ni Billaud-Varenne ni Collot-d'Herbois, ni Barère, qui étaient présents et auxquels Saint-Just reprochait d'avoir aspiré à une domination exclusive, ne l'aient pas accablé par la révélation de la circonstance la plus propre, en ce moment, à faire pencher la balance en leur faveur ? D'ailleurs, même en admettant que, dans le secret de sa pensée, Saint-Just n'eût vu d'autre remède à la situation que la dictature de Robespierre, par quel acte incompréhensible de folie serait-il allé soumettre à ses adversaires du Comité du salut public une idée qu'il savait leur être odieuse et de nature à fournir contre lui des armes terribles ? Ces raisons nous paraissent décisives, et, pour les contre-balancer, il nous faudrait quelque chose de plus qu'une assertion de Barère, lancée en termes qui se contredisent, et dont nous cherchons en vain la confirmation dans les écrits polémiques publiés par lui à l'époque même.

En ce qui concerne la dernière entrevue de Robespierre avec ses collègues dans le Comité du salut public, M. Michelet a commis une erreur matérielle, que nous relevons, à cause des conséquences politiques qu'il en déduit. Il dit liv. XII, chap. II, p. 428 et 429 : « Le soir du 5 thermidor, le Comité *ne vit pas sans étonnement* arriver Robespierre ; » après quoi, il suppose que le but de ce dernier était d'essayer de tirer de ses collègues, sans combat, par simple intimidation, l'abandon de quelques Montagnards. Le Comité ne put pas voir avec *étonnement* arriver Robespierre, et cela par une raison bien simple : c'est que lui-même l'avait *mandé*, pour lui reprocher certains faits dont même on avait eu soin de rédiger d'avance l'exposé. A cet égard nul doute possible. Voici, en effet, ce que disent Billaud, Collot et Barère, dans leur réponse aux inculpations de Laurent Lecointre, p. 61 : « Robespierre a pu assister à la signature, lorsqu'il a été *mandé* deux fois au Comité, en messidor et thermidor, pour répondre à quelques faits à lui imputés par les Comités. » (Voy. la brochure en question dans la *Bibl. hist. de la Rév.*, 1097-8-9. (*British Museum*.) Dans le même exposé p. 7, il est dit que Robespierre fut *cité*, le 5 thermidor, devant les Comités réunis pour s'expliquer sur les conspirations dont il parlait sans cesse vaguement aux Jacobins, sur les motifs de son absence du Comité depuis quatre décades, etc... » (*Ibid.*) Enfin, Barère raconte, à son tour, que, dans cette séance, on lui reprocha des faits « *dont la note avait été rédigée par*

écrit! » Voy. *Observations de Barère sur le rapport de Saladin*, dans la *Bibl. hist. de la Rév.*, 1097-8-9. (*British Museum*.) En présence de ces témoignages, comment prétendre que le Comité vit arriver Robespierre avec *étonnement*, et que, de la part de celui-ci, l'objet de cette visite imprévue était sans doute d'arracher, « par simple intimidation, l'abandon de quelques Montagnards? » Procéder, en matière d'histoire, par voie d'induction et de supposition est très-dangereux, en tout état de cause. Mais au moins faut-il que, dans ce cas, les faits dont on part soient bien établis.

CHAPITRE VI

TESTAMENT DE MORT

Discours prononcé par Robespierre le 8 thermidor. — Caractère mélancolique et imposant de ce discours. — Lecointre veut renouveler, dans la Convention, la fable des soldats de Cadmus. — L'impression du discours de Robespierre et l'envoi à toutes les communes sont décrétés. — Cambon, attaqué injustement dans le discours de Robespierre, s'élève contre lui avec énergie. — Sortie véhémente de Billaud-Varenne. — Sommation de Panis à Robespierre; fière réponse de celui-ci. — Défaut du discours de Robespierre comme acte politique. — Le décret précédemment rendu est rapporté. — Pressentiments. — Séance des Jacobins, du 8 thermidor, d'après un récit de Billaud-Varenne. — Enthousiasme des Jacobins pour Robespierre; Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois menacés et insultés par les Jacobins. — Robespierre refuse de recourir à la force et remet son sort à la décision de l'Assemblée nationale. — Ses ennemis s'adressent au côté droit. — Hésitation du côté droit. — Pourquoi il se décide enfin contre Robespierre. — Alliance monstrueuse. — Paris le soir du 8 thermidor. — La tragédie d'*Épicharis et Néron*. — Nuit du 8 au 9 thermidor dans le Comité de salut public. — Attitude calme de Saint-Just au milieu de ses collègues furieux.— Matinée du 9 thermidor. — Mot caractéristique de Bourdon (de l'Oise) à Durand de Maillane. — Saint-Just à la tribune. — Critique historique.

Le 8 thermidor (26 juillet), Robespierre parut à la tribune. La séance avait attiré un immense concours de monde; et, selon le récit de Billaud-Varenne, il y avait tant d'étrangers dans la salle, que les corridors mêmes en étaient remplis [1]. Une émotion profonde se peignait sur tous les visages. Chacun sentait que quelque grand

[1] *Réponse de J. N. Billaud à Laurent Lecointre*, p. 36, *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British-Museum.*)

événement allait s'accomplir. Lui, commence en ces termes :

« Que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs : je viens vous dire des vérités utiles... Je vais défendre devant vous votre autorité outragée et la liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même : vous n'en serez pas surpris. Vous ne ressemblez point aux tyrans que vous combattez. Les cris de l'innocence outragée n'importunent point votre oreille ; et vous n'ignorez pas que cette cause ne vous est point étrangère.

« Les révolutions qui jusqu'à nous ont changé la face des empires n'ont eu pour objet qu'un changement de dynastie, ou le passage du pouvoir d'un seul à celui de plusieurs. La Révolution française est la première qui ait été fondée sur les droits de l'humanité et sur les principes de la justice. Les autres révolutions n'exigeaient que de l'ambition : la nôtre impose des vertus. L'ignorance et la force les ont absorbées dans un despotisme nouveau : la nôtre, émanée de la justice, ne peut se reposer que dans son sein [1]. »

Après avoir annoncé qu'il venait, non pas intenter des accusations, mais dissiper des erreurs, et dévoiler des abus qui tendaient à la ruine de la patrie, il se plaignit vivement, au nom de ses amis et en son propre nom, du système imaginé pour les peindre redoutables :

« Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la Terreur dans toutes les conditions ? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, oubliant les crimes de l'aristocratie et protégeant les traîtres, avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes, ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des cou-

[1] Voyez dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 406-448, ce discours tel qu'on le trouva manuscrit dans les papiers de Robespierre.

pables, et rendre la Révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, fruit de l'obsession des traîtres, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la Convention nationale, et demandé dans les sociétés populaires la tête de six cents représentants du peuple? Ce sont les monstres que nous avons accusés[1]. »

Arrivant aux machinations les plus récentes de ses ennemis : « Est-il vrai, demanda l'orateur, avec une vivacité croissante, qu'on ait colporté des listes odieuses où l'on désignait pour victimes un certain nombre de membres de la Convention, et qu'on prétendait être l'ouvrage du Comité de salut public, et ensuite le mien? Est-il vrai qu'on ait osé supposer des séances, supposer des arrêtés rigoureux qui n'existèrent jamais, et des arrestations non moins chimériques? Est-il vrai qu'on ait cherché à persuader à un certain nombre de représentants irréprochables que leur perte était résolue? et à tous ceux qui, par quelque erreur, avaient payé un tribut inévitable à la fatalité des circonstances et à la faiblesse humaine, qu'ils étaient voués au sort des conjurés? Est-il vrai que l'imposture ait été répandue avec tant d'art et d'audace qu'un grand nombre de membres n'osaient plus habiter la nuit dans leur domicile? Oui, et les preuves de ces manœuvres sont au Comité de salut public[2]. »

Mais il ne suffisait pas de montrer que ce prétendu projet d'attenter à la représentation nationale, dont on avait fait tant de bruit, n'était qu'une noire invention de la haine : Robespierre avait à repousser une calomnie non moins meurtrière, celle qui le désignait comme aspirant à la dictature. Et c'est ce qu'il fit avec un mé-

[1] Voy. dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 410 et 411, ce discours tel qu'on le trouva manuscrit dans les papiers de Robespierre.
[2] *Ibid.*, p. 411 et 412.

lange de hauteur dédaigneuse, de force, de tristesse, de véhémence et d'ironie, dont « on citerait à peine l'équivalent dans les meilleurs discours de Mirabeau[1]. » Voici ces passages :

« Par quelle fatalité cette grande accusation de dictature a-t-elle été transportée tout à coup sur la tête d'un seul de ses membres? Étrange projet d'un homme, d'engager la Convention nationale à s'égorger elle-même, en détail, de ses propres mains, pour lui frayer le chemin au pouvoir absolu! Que d'autres aperçoivent le côté ridicule de ces inculpations : c'est à moi de n'en voir que l'atrocité. Vous rendrez au moins compte à l'opinion publique de votre affreuse persévérance à poursuivre le dessein d'égorger tous les amis de la patrie, monstres qui cherchez à me ravir l'estime de la Convention nationale, le prix le plus glorieux des travaux d'un mortel, que je n'ai ni usurpé ni surpris, mais que j'ai été forcé de conquérir! Paraître un objet de terreur aux yeux de ce qu'on révère et de ce qu'on aime, c'est pour un homme sensible et probe le plus affreux des supplices! Le lui faire subir, c'est le plus grand des forfaits... Cependant, ce mot de *dictature* a des effets magiques : il flétrit la liberté; il avilit le gouvernement; il détruit la République; il dégrade toutes les institutions révolutionnaires, qu'on présente comme l'ouvrage d'un seul homme; il dirige sur un point toutes les haines, tous les poignards du fanatisme et de l'aristocratie. Quel terrible usage les ennemis de la République ont fait du seul nom d'une magistrature romaine! Et si leur érudition nous est si fatale, que sera-ce de leurs trésors et de leurs intrigues? Je ne parle pas de leurs armées[2]; mais qu'il

[1] Cette appréciation, que nous adoptons sans réserve, est de Charles Nodier. Voy. l'art. Robespierre dans le *Dictionnaire de la Conversation*.

[2] Charles Nodier a écrit : « Ce trait sublime : *je ne parle pas de leurs armées*, est de la hauteur de Nicomède et de Corneille. » — *Ibid.*

me soit permis de renvoyer au duc d'York et à tous les écrivains royaux les patentes de cette dignité ridicule, qu'ils m'ont expédiées les premiers. Il y a trop d'insolence à des rois, qui ne sont pas sûrs de conserver leurs couronnes, de s'arroger le droit d'en distribuer à d'autres! Je conçois que cette espèce d'animaux immondes et sacrés qu'on appelle encore rois, puissent se complaire dans leur bassesse et s'honorer de leur ignominie; je conçois que le fils de George, par exemple, puisse avoir regret à ce sceptre français qu'on le soupçonne violemment d'avoir convoité, et je plains sincèrement ce moderne Tantale; j'avouerai même, à la honte, non de ma patrie, mais des traîtres qu'elle a punis, que j'ai vu d'indignes mandataires du peuple qui auraient échangé ce titre glorieux pour celui de valet de chambre de George ou de d'Orléans; mais qu'un citoyen français, digne de ce nom, puisse abaisser ses vœux jusqu'aux grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer, qu'il se soumette à la dégradation civique pour descendre à l'infamie du trône, c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'à ces êtres pervers qui n'ont pas même le droit de croire à la vertu... Mais, elle existe, je vous en atteste, âmes sensibles et pures! Elle existe, cette passion tendre, impérieuse, tourment et délices des cœurs magnanimes! cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie, et cet amour, plus sublime encore et plus saint, de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime! Elle existe, cette ambition généreuse de fonder sur la terre la première République du monde!... Mais comment nos vils calomniateurs la devineraient-ils? Comment l'aveugle-né aurait-il idée de la lumière? La nature leur a refusé une âme : ils ont quelque droit de douter, non-seulement de son immorta-

lité, mais de son existence. Ils m'appellent tyran... Si je l'étais, ils ramperaient à mes pieds ; je les gorgerais d'or ; je leur assurerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissants... Les lâches ! ils voulaient donc me faire descendre au tombeau avec ignominie ! Et je n'aurais laissé sur la terre que la mémoire d'un tyran ! Avec quelle perfidie ils abusaient de ma bonne foi ! Comme ils semblaient adopter tous les principes des bons citoyens ! Comme leur feinte amitié était naïve et caressante ! Tout à coup leurs visages se sont couverts des plus sombres nuages ; une joie féroce brillait dans leurs yeux : c'était le moment où ils croyaient leurs mesures bien prises pour m'accabler. Aujourd'hui, ils me caressent de nouveau ; leur langage est plus affectueux que jamais. Il y a trois jours, ils étaient prêts à me dénoncer comme un Catilina ; aujourd'hui ils me prêtent toutes les vertus de Caton. Il leur faut du temps pour renouer leurs trames criminelles. Que leur but est atroce ! mais que leurs moyens sont méprisables ! Jugez-en par ce seul trait. J'ai été chargé momentanément, en l'absence d'un de mes collègues, de surveiller un « Bureau de police générale » récemment et faiblement organisé au Comité de salut public. Ma courte gestion s'est bornée à provoquer une trentaine d'arrêtés, soit pour mettre en liberté des patriotes persécutés, soit pour s'assurer de quelques ennemis de la Révolution. Eh bien, croira-t-on que ce seul mot de *police générale* a servi de prétexte pour mettre sur ma tête la responsabilité de toutes les opérations du Comité de sûreté générale, des erreurs de toutes les autorités constituées, des crimes de tous mes ennemis ? Il n'y a peut-être pas un individu arrêté, pas un citoyen vexé, à qui l'on n'ait dit de moi : « Voilà l'auteur de tes maux ; tu serais heureux et libre « s'il n'existait plus ! » Comment raconter ou deviner tes les espèces d'impostures clandestinement insti-

tuées, soit dans la Convention, soit ailleurs, pour me rendre odieux ou redoutable? Je me bornerai à dire que, depuis plus de six semaines, la nature et la force de la calomnie, l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal, m'ont forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du Comité de salut public, et je jure qu'en cela même je n'ai consulté que ma raison et la patrie. Je préfère ma qualité de représentant du peuple à celle de membre du Comité de salut public, et je mets ma qualité d'homme et de citoyen français avant tout. Quoi qu'il en soit, voilà six semaines que ma dictature est expirée, et que je n'ai aucune espèce d'influence sur le gouvernement. Le patriotisme a-t-il été plus protégé? l'esprit de faction plus timide? La patrie plus heureuse[1]?... »

La politique qu'il aurait cherché à faire prévaloir, s'il eût triomphé, Robespierre l'indiquait dans le passage suivant, bien digne d'être médité par ses détracteurs :

« Je ne connais que deux partis : celui des bons et celui des mauvais citoyens. Le patriotisme n'est point une affaire de parti, mais une affaire de cœur; il ne consiste pas dans une fougue passagère qui ne respecte ni les principes, ni le bon sens, ni la morale; encore moins dans le dévouement aux intérêts d'une faction. Le cœur flétri par l'expérience de tant de trahisons, je crois à la nécessité d'appeler la probité et tous les sentiments généreux au secours de la République. Je sens que partout où l'on rencontre un homme de bien, en quelque lieu qu'il soit assis, il faut lui tendre la main et la serrer contre son cœur. Je crois à des circonstances fatales dans la Révolution, qui n'ont rien de commun avec des desseins criminels; je crois à la détestable influence de l'intrigue, et surtout à la puissance sinistre de la calom-

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 413-418-419-420-433-434.

nie. Je vois le monde peuplé de dupes et de fripons; mais le nombre des fripons est le plus petit : c'est eux qu'il faut punir des crimes et des malheurs du monde [1]. »

Ainsi se révélait dans tout son éclat le dessein de couper court à un régime de fer, — de rendre la sécurité à toutes les consciences droites; — de ramener par un appel à tous les bons sentiments quiconque n'était qu'égaré; — de subordonner les basses rivalités et les mesquines ambitions de parti au suprême intérêt de la patrie; — de travailler enfin à l'œuvre de la réconciliation générale sous les auspices de la liberté et de la justice.

Ce n'est pas que Robespierre se fît illusion sur les difficultés d'une telle entreprise : « Ceux qui vous disent que la fondation de la République est une entreprise facile vous trompent..... Dans quatre jours, dit-on, les injustices seront réparées : pourquoi ont-elles été commises impunément depuis quatre mois? Et comment, dans quatre jours, tous les auteurs de nos maux seront-ils corrigés ou chassés? On vous parle beaucoup de vos victoires, avec une légèreté académique qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux : racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même par des exploits guerriers que nous subjuguerons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, la majesté de nos délibérations et la grandeur de nos caractères [2]. »

Les succès militaires de la République, sans des institutions propres à en ordonner convenablement les résultats, rassuraient si peu Robespierre, qu'ils lui arrachaient ces paroles prophétiques :

« Au milieu de tant de passions ardentes, et dans un

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 415.
[2] *Ibid.*, p. 437.

si vaste empire, les tyrans, dont je vois les armées fugitives, mais non enveloppées, mais non exterminées, se retirent pour vous laisser en proie à vos dissensions intestines, qu'ils allument eux-mêmes... Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution : vous verrez le despotisme militaire s'en emparer, et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie[1]. »

C'est pourquoi il ne fallait, suivant l'orateur, ni se dissimuler les obstacles, ni s'endormir sur la réalité du péril, ni couvrir d'une lâche tolérance l'oppression du peuple, ni sauvegarder des crimes par des décrets, en faisant croire que c'est contre la représentation nationale que l'on conspire, quand on dénonce un représentant infidèle : « Pour moi, » continuait-il, dans un langage que Jean-Jacques n'eût pas désavoué, « pour moi dont l'existence paraît aux ennemis de mon pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens volontiers à leur en faire le sacrifice, si leur affreux empire doit durer encore... En voyant la multitude des vices que le torrent de la Révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé, aux yeux de la postérité, par le voisinage impur de ces hommes pervers qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité... Je conçois qu'il est facile à la ligue des tyrans du monde d'accabler un seul homme ; mais je sais aussi quels sont les devoirs d'un homme qui peut mourir en défendant le genre humain. J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la fortune ou par la calomnie ; mais leurs oppresseurs et leurs assassins sont morts aussi ! Les bons et les méchants, les tyrans et les amis de la liberté disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes... Non, Chaumette, non, Fouché, la mort n'est point un sommeil

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 444.

éternel. Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime impie, qui jette un crêpe funèbre sur la nature, et qui insulte à la mort; gravez-y plutôt celle-ci: « La mort est le commencement de l'immortalité[1]. »

La conclusion fut celle-ci:

« Quel est le remède au mal? Punir les traîtres; renouveler les bureaux du Comité de sûreté générale, épurer ce Comité, et le subordonner au Comité de salut public, épurer le Comité de salut public lui-même; constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté: tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits, et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive le taire; car que peut-on objecter à un homme qui a raison et qui sait mourir pour son pays? Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner[2]... »

Ce discours dont, à cause de sa longueur, nous n'avons pu donner que quelques parties, et qui fut imprimé, après la mort de Robespierre, sur des lambeaux écrits de sa main, mais écrits avec tout le désordre d'une composition hâtive, — ce discours dont Cambacérès disait à Napoléon qu'il renfermait les plus grandes beautés, et que Charles Nodier appelle une œuvre *monumentale*, — ce discours si fier et si mélancolique, si plein d'enthousiasme et si amer, si touchant et si terrible, s'adressait bien moins à la Convention qu'à la postérité. Robespierre sentait évidemment que son heure était venue: ce qu'il cherchait désormais à défendre, ce n'était pas sa vie, c'était sa mémoire.

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 445–446.
[2] *Ibid.*, p. 448.

Un moment, on put croire que nul ne se lèverait pour lui répondre. Rovère, se penchant à l'oreille de Laurent Lecointre, le pressa de monter à la tribune, et d'y porter l'acte d'accusation convenu entre huit des conjurés. Laurent Lecointre refusa, prétendant que la harangue qu'on venait d'entendre établissait un conflit entre deux puissances également oppressives; qu'un tel choc rendrait à la Convention sa liberté, quel que fût le parti qui triomphât; qu'il pouvait même arriver que tous les deux fussent écrasés en même temps; que, quoique dirigé en apparence contre le seul Robespierre, le discours convenu serait pris par les moins clairvoyants pour ce qu'il était en effet, c'est-à-dire pour une attaque contre « les autres » (Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Vadier); qu'alors les deux partis, devant un commun péril, pourraient bien se réunir... Rovère reconnut la justesse de cette observation, et Lecointre s'abstint de monter à la tribune[1].

Ainsi, ceux des membres du gouvernement qui avaient juré la perte de Robespierre s'appuyaient, pour l'abattre, sur un parti qui, à leur insu, brûlait de les abattre eux-mêmes; le mensonge était au fond de cette ligue déplorable; et il est certain, comme Billaud s'en plaignit plus tard, mais trop tard, que Lecointre, dès le 8 thermidor, couvait le projet de « réaliser, au sein de la Convention nationale, la fable des soldats de Cadmus[2] ! »

Forcé de dissimuler, il ne dissimula pas à demi; car il s'écria qu'il demandait l'impression du discours de Robespierre[3]. Cette motion, combattue par Bourdon (de

[1] *Laurent Lecointre à la Convention nationale, au Peuple français, à l'Europe*, p. 79.— *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1.

[2] *Réponse de J. N. Billaud à Laurent Lecointre*, p. 60, *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum*.)

[3] Voy. le compte rendu de cette séance par le *Moniteur*.

l'Oise), est soutenue par Barère, qui déclare que, dans un pays libre, « la lumière ne doit pas être mise sous le boisseau[1]. » Couthon va plus loin : il insiste pour l'envoi à toutes les communes de la République. L'Assemblée vote dans ce sens. Vadier prend alors la défense de son rapport relatif à Catherine Théot, rapport que Robespierre avait attaqué, et il affirme que les « opérations du Comité de sûreté générale ont toujours été marquées au coin de la justice et de la sévérité nécessaires pour réprimer l'aristocratie[2]. » Mais un plus important adversaire se présente dans la lice : c'est Cambon. Il a entendu Robespierre prononcer son nom, et dans quelle phrase ? « Les administrateurs suprêmes de nos finances sont des Brissotins, des Feuillants, des aristocrates et des fripons connus ; ce sont les Cambon, les Mallarmé, les Ramel[3]. » Cambon repousse avec énergie cette attaque injuste et insensée. Robespierre se défend d'avoir accusé les intentions de Cambon, mais il persiste à lui reprocher d'avoir fait rendre le dernier décret sur le viager, dont le résultat, dit-il, est de désoler les pauvres. « Cela est faux ! » s'écrie impétueusement Cambon. Billaud-Varenne repousse l'envoi aux communes : « Ce discours inculpe les Comités; qu'on le soumette donc d'abord à un examen sévère ! » — « Ce n'est pas le Comité en masse que j'attaque, » répond Robespierre ; et il demande la liberté d'exprimer son opinion. A ces mots, un grand nombre de membres se lèvent à la fois, et s'écrient : « Nous le demandons tous ! » Billaud-Varenne reprend : « Il faut arracher le masque sur quelque visage qu'il se trouve; et, s'il est vrai que nous ne jouissions pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux,

[1] Voy. le compte rendu de la séance du 8 thermidor, dans le *Moniteur*.

[2] *Ibid.*

[3] Discours de Robespierre, *ubi supra*, p. 441.

que de devenir, par mon silence, le complice de ses forfaits[1]. » Panis se plaint de l'influence que Robespierre exerce aux Jacobins. Il raconte qu'un homme, dans le club, lui a dit que son nom à lui, Panis, figurait sur une liste de proscription. Est-ce vrai? Il lui faut une explication à cet égard, ainsi que sur le compte de Fouché. Robespierre, fièrement... : « On ne retirera jamais de moi une rétractation qui n'est pas dans mon cœur. En jetant mon bouclier, je me suis présenté à découvert à mes ennemis; je n'ai flatté personne, je ne crains personne, je n'ai calomnié personne[2]; » et, Charlier proposant le renvoi du discours à l'examen des Comités : « Quoi! s'écrie Robespierre, j'aurai eu le courage de venir déposer dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse! » On murmure[3]; et, au contraire, on applaudit[4] à Charlier, disant : « Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité. Nommez ceux que vous accusez. — Oui, oui! nommez-les! » crient plusieurs membres[5].

Cette vive sommation donnait le secret de l'émotion qui régnait dans l'Assemblée. Le grand défaut du discours de Robespierre comme acte politique était de laisser dans le vague ce qu'il importait à tous de bien connaître. Beaucoup se crurent menacés par lui, auxquels il ne songeait même pas. S'il eût nommé, ainsi qu'on l'y invitait, les quelques hommes qu'il entendait dénoncer, il se serait probablement assuré, sinon l'appui, au moins

[1] Voyez le compte rendu de la séance du 8 thermidor dans le *Moniteur*.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

la neutralité de ceux dont il aurait de la sorte dissipé l'inquiétude. Il n'en fit rien, et fut perdu. Amar ayant appuyé sur ce que les Comités étaient en cause, et Thirion, sur ce que les présomptions étaient en leur faveur, attendu qu'un homme seul ne pouvait prétendre avoir raison contre plusieurs, l'Assemblée, après quelques paroles équivoques de Barère, rapporta le décret qui ordonnait l'envoi du discours de Robespierre à toutes les communes[1]. Ce n'était encore là qu'un échec parlementaire; mais les circonstances lui imprimaient un caractère sinistre...

Robespierre ne pouvait s'y tromper. Cependant, de retour dans sa demeure, il montra beaucoup de sérénité, s'imposant sans doute cet effort pour rassurer la tendresse alarmée de la jeune fille qui l'aimait. Il parla tranquillement de la séance, de son résultat, et dit : « Je n'attends plus rien de la Montagne. Ils veulent se défaire de moi comme d'un tyran ; mais la masse de l'Assemblée m'entendra[2]. » Il alla ensuite se promener aux Champs-Élysées avec sa fiancée. Ils marchèrent quelque temps en silence, suivis du fidèle Brount. Éléonore était triste et rêveuse. Robespierre lui faisait remarquer que le soleil, qui se couchait en ce moment à l'horizon, était très-rouge. « C'est du beau temps pour demain, » dit-elle[3].

Le soir, les Jacobins se réunirent, pleins d'une sombre indignation. Billaud-Varenne, qui n'avait point paru au

[1] Pour cette séance du 8 thermidor, nous avons dû suivre, faute de mieux, le compte rendu du *Moniteur ;* mais il est juste de noter que le *Moniteur* ne publia son bulletin de la séance du 8 thermidor que le lendemain de la victoire remportée par les thermidoriens (29 juillet — 11 thermidor) ; sur quoi les auteurs de l'*Histoire parlementaire* font observer avec raison, t. XXXIII, p. 449, que si l'issue eût été favorable à Robespierre, le compte rendu du *Moniteur* aurait eu sans doute une couleur différente.

[2] Ce sont les propres paroles que Toulongeon lui met dans la bouche, t. II, p. 502, an XII.

[3] Détails communiqués par la famille.

club depuis plus de quatre mois[1], était là. Collot-d'Herbois y était aussi. Robespierre paraît. Tous trois, ils demandent la parole : c'est au dernier qu'on l'accorde, et il débute par ces paroles solennelles : « Aux agitations de cette assemblée, il est aisé de s'apercevoir qu'elle n'ignore pas ce qui s'est passé ce matin dans la Convention. Les factieux craignent d'être dévoilés en présence du peuple. Mais je les remercie de s'être signalés d'une manière aussi prononcée, et de m'avoir mieux fait connaître mes ennemis et ceux de la patrie. » Il donne ensuite lecture de son discours, qui est couvert d'applaudissements[2]. La lecture achevée, « Ce que vous venez d'entendre, dit-il, est mon testament de mort. Je l'ai vu aujourd'hui : la ligue des méchants est tellement forte, que je ne puis espérer de lui échapper. Je succombe sans regret. Je vous laisse ma mémoire, et vous la défendrez. » Comme il parlait de boire la ciguë : « Je la boirai avec toi, » s'écria David[3]. Dumas prend alors la parole, et dit qu'un complot existe; que cela n'est pas douteux; que le gouvernement est contre-révolutionnaire. Puis, le visage tourné vers Billaud-Varenne et Collot d'Herbois : « Il est étrange que des hommes qui, depuis plusieurs mois, gardent le silence, soient si pressés de le rompre aujourd'hui, pour s'opposer sans doute aux vérités foudroyantes que Robespierre vient de faire entendre. Il est facile de reconnaître en eux les héritiers d'Hébert et de Danton : ils seront aussi, je le leur prédis, héritiers du sort de ces conspirateurs[4]. » Collot se présente à la tri-

[1] *Réponse de J. N. Billaud aux inculpations qui lui sont personnelles*, p. 14 et suiv. — *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1.

[2] *Ibid.*

[3] Billaud-Varenne, dans son récit de cette séance, ne rapporte pas l'exclamation de David ; mais les auteurs de l'*Histoire parlementaire* font observer avec raison que, rendue publique dans le temps, elle n'a jamais été contredite, t. XXXIV, p. 3.

[4] Ceci tiré du récit de Billaud-Varenne, que tous les historiens jusqu'ici

bune : on le couvre de huées. Il rappelle Admiral, la tentative de meurtre dont il faillit être victime : des risées lui répondent. Frémissant, hors de lui, Billaud-Varenne se lève à son tour, et d'une voix tremblante de colère : « Où sont les Jacobins? Je ne les retrouve plus. Quoi! un représentant du peuple rappelle qu'il a été au moment de périr victime de son patriotisme, et on l'insulte! Quand les choses en sont là, il n'y a plus qu'à s'envelopper la tête dans son manteau et à attendre les poignards[1]. » L'orateur est interrompu par de grands cris; il veut continuer : sa voix meurt dans le tumulte. Il faut à Collot-d'Herbois toute la force de son organe pour faire entendre qu'il soupçonne les intentions de Robespierre. Assailli d'imprécations, il est forcé d'abandonner la tribune. Un bruit affreux gronde dans la salle. Mais, à la voix de Couthon, profond silence. Lui, demande qu'on ouvre le débat sur la plus dangereuse des conspirations qui aient jamais été ourdies, et il ajoute : « Nous verrons les conspirateurs à cette tribune. Ils pâliront en présence du peuple; ils seront confondus; ils périront. » Ces mots soulèvent des acclamations passionnées; les chapeaux sont agités en l'air; la plupart des membres sont debout; on entend le cri : « Les conspirateurs à la guillotine! » Au milieu de cette exaltation extraordinaire, une petite fraction de l'assemblée reste muette, immobile. Le délire ne connaît plus de bornes; on se menace; et ceux de la minorité sortent en criant que la majorité est fanatisée[2].

Le bruit courut qu'avant la fin de la séance, Collot-

paraissent avoir ignoré. Voy. *Réponse de J. N. Billaud aux inculpations qui lui sont personnelles*, p. 14 et suiv.— *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[1] Récit de Billaud-Varenne, dans la brochure sus-mentionnée, p. 14 et suiv.

[2] *Ibid.*

d'Herbois, effrayé du spectacle qu'il avait sous les yeux, s'était jeté aux pieds de Robespierre, le suppliant de se réconcilier avec les Comités[1].

Ce qui est sûr, c'est que si, dans ce moment, Robespierre eût été homme à recourir à la violence, à fouler aux pieds ses principes, et à faire de l'enthousiasme de ses partisans le levier d'une insurrection contre cette représentation nationale qu'on l'avait tant accusé de vouloir détruire, l'occasion ne pouvait être plus favorable. Aussi Payan et Coffinhal le pressèrent-ils d'en profiter, s'offrant à marcher droit aux Comités, gardés à peine par quelques gendarmes, et à désarmer ainsi le pouvoir. Mais sa conscience contredisait ses amis : il écouta sa conscience, et enchaîna, dans ces heures décisives, l'énergie de Payan et de Coffinhal, aimant mieux commettre une faute irréparable qu'abdiquer ses croyances[2].

Or, pendant qu'il faisait de la sorte dépendre son sort du vote de la Convention, ses adversaires n'épargnaient rien pour préparer une décision qui lui fût contraire. Parmi les plus ardents, se distinguait Tallien, qui, la veille (7 thermidor) avait reçu de madame de Fontenai, détenue aux Carmes, une lettre ainsi conçue : « L'administrateur de la police sort d'ici ; il est venu m'annoncer que demain je monterai au tribunal, c'est-à-dire sur l'échafaud. Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit : Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes. Mais grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera plus personne en France capable de le réaliser[3]. » Des émissaires de cette partie de la Montagne que conduisaient Bourdon (de l'Oise) et Tallien vont donc trouver Palasne-Champeaux, Boissy d'Anglas et Durand de Maillane, membres du côté droit, dont l'exemple devait en-

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 3.
[2] Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.
[3] Alex. Sorel, *le Couvent des Carmes sous la Terreur*, p. 320.

traîner les autres. Ce qu'ils proposent, c'est un rapprochement qui mette fin aux nombreux assassinats dont ils ne manquent pas de déclarer Robespierre l'auteur, et que leur but, disent-ils, est d'arrêter. « La protection politique qu'il vous a accordée n'est que passagère, ajoutent-ils, et votre tour arrivera[1]. » Renvoyés, ils se présentent de nouveau, sont renvoyés une seconde fois, reviennent à la charge, et enfin l'emportent[2]. L'alliance monstrueuse qui allait sceller la ruine de la République fut conclue.

La longue hésitation que ceux du côté droit mirent à se décider montre assez combien ils avaient compté sur la modération de Robespierre. Mais ses ennemis eurent l'habileté de s'approprier sa politique pour mieux l'abattre. Convaincus que leur unique moyen de salut désormais était dans l'appui du côté droit, et qu'un pareil appui avait pour condition nécessaire la cessation de ce régime de terreur dont ils avaient été jusqu'alors les représentants les plus farouches, des hommes tels que Fréron, Bourdon (de l'Oise), Tallien, Fouché, se convertirent soudain à l'horreur du sang dont ils avaient les mains toutes tachées ; comme résultat de l'adhésion qu'ils imploraient en quelque sorte à deux genoux, ils montrèrent la guillotine suspendant ses ravages. Ainsi, de quelque façon que la lutte désormais se dénouât, il devenait clair pour ceux du côté droit qu'ils étaient à la veille de sortir d'un régime qu'ils détestaient. Mais, cela étant, quel motif, après les incertitudes que Durand de Maillane a constatées, — le fit pencher, lui et ses amis, en faveur des adversaires de Robespierre? Ce motif, Durand de Maillane a cru devoir le taire ; mais la suite des événements ne l'a que trop bien révélé. Les membres du côté droit étaient, au fond, royalistes. Ils comprirent tout de suite que le triomphe de Robespierre serait la fin de la

[1] *Mémoires de Durand de Maillane*, ch. x, p. 189.
[2] *Ibid.*

Terreur révolutionnaire, mais non celle de la Révolution, tandis que le triomphe de ses ennemis leur promettait, du même coup, et la fin de l'une et celle de l'autre! Ils prirent le parti qui, en les délivrant de la guillotine, les délivrait aussi... de la République[1].

Paris, dans la soirée du 8 thermidor, présenta un aspect étrange. Les Comités et leurs partisans avaient eu soin de semer toutes sortes de rumeurs propres à servir leurs colères. Talma, ce soir-là, jouait, au théâtre de la République, la tragédie d'*Epicharis et Néron*, de Legouvé; et, comme la pièce prêtait à des allusions menaçantes, les conjurés et leurs partisans s'y étaient donné rendez-vous. Plusieurs passages qui semblaient se rapporter à la situation furent applaudis avec transport, celui-ci, par exemple, qui contenait un encouragement enveloppé dans un reproche :

> Quelle indigne terreur de votre âme s'empare?
> Et pourquoi voulez-vous, Romains, qu'on se sépare?
> Voilà donc les grands cœurs qui devaient tout souffrir!
> Ils osent conspirer et craignent de mourir[2]!

Cependant, la nuit était descendue sur la ville, et les membres du Comité de salut public, rassemblés dans le lieu ordinaire de leurs séances, travaillaient avec une

[1] Durand de Maillane n'a garde d'exprimer à cet égard toute sa pensée. Il se borne à dire : « Il n'était pas possible de voir plus longtemps tomber soixante, quatre-vingts têtes par jour sans horreur. Le décret salutaire ne tenait qu'à notre adhésion; nous la donnâmes, et, dès ce moment, les fers furent au feu. » Voy. ses *Mémoires*, chap. x.

Il ne faut pas oublier que ce Durand de Maillane est le même qui, quelque temps avant, avait écrit à Robespierre : « *Mon cher collègue, continue à défendre le faible, l'homme trompé, en n'épargnant ni les chefs des complots révolutionnaires, ni les traîtres*, bien assurés... *Oh! que ton désintéressement, avec la glorieuse indépendance qu'il te donne, t'assure d'avantages sur tous les ambitieux, sur tous les républicains à grandes et petites places!* » etc., etc... — Voy. ci-avant, p. 180.

[2] Voy. *Souvenirs d'une actrice*, par madame Louise Fusil, t. II, p. 48.

préoccupation tragique au dénoûment qui se préparait. Ni Robespierre ni Couthon n'étaient présents. Mais Saint-Just siégeait, gardant un morne silence, jetant de temps en temps sur ses collègues un regard observateur, et se montrant aussi incapable d'inquiétude que de repos[1]. Il venait d'envoyer à un copiste les dix-huit premières pages d'un rapport qu'il se proposait de lire le lendemain à la Convention. Il avait annoncé froidement au Comité ce rapport, dans lequel il ne cachait pas que plusieurs de ses collègues étaient accusés[2]. Tout à coup, la porte s'ouvre, et l'on voit entrer Collot-d'Herbois, pâle, les yeux ardents. Saint-Just, d'une voix calme et avec un air impassible, lui demande ce qu'il y a de nouveau aux Jacobins. A cette question, Collot-d'Herbois, pris d'un accès de rage, se répand en invectives contre Saint-Just, qu'il appelle « un lâche, un hypocrite, une boîte à apophthegmes[3]. » «Vous êtes trois scélérats qui croyez nous conduire à la perte de la patrie, mais la liberté survivra à vos horribles trames[4].» Elie Lacoste, se levant en fureur, tonne contre ce qu'il nomme le triumvirat, et, à son tour, Barère s'écrie : « Vous voulez partager les dépouilles de la patrie entre un écloppé, un enfant et un scélérat. Je ne vous donnerais pas une basse-cour à gouverner[5]. » A ce débordement d'injures, Saint-Just opposait une tranquillité méprisante. «Il était de marbre[6]. » Il eut pourtant un instant d'émotion qu'indiqua la subite pâleur de son visage, lorsque

[1] *Réponse des membres des deux anciens comités aux inculpations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre.* Note 7. — *Bibl. hist. de la Rév.*, 1097-8-9. (*British Museum.*)

[2] Voy. le discours de Collot-d'Herbois, dans la séance du 9 thermidor.

[3] Ceci raconté par Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, dans leur *Réponse aux inculpations*, etc. Note 7.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] C'est la phrase même de Collot-d'Herbois, dans son discours du 9 ther-

Collot-d'Herbois lui dit : « Je suis sûr que tu as dans tes poches des calomnies dirigées contre nous. » Sans prononcer un mot, il vida ses poches, et étala sur la table des papiers que personne ne voulut lire[1]. A une nouvelle et violente sortie de Collot-d'Herbois, il répondit qu'il lirait son rapport le lendemain au Comité, et en ferait le sacrifice si on ne l'approuvait pas, ne dissimulant point, d'ailleurs, qu'il contenait contre Collot-d'Herbois une inculpation basée sur des propos tenus par ce dernier dans un lieu public et relatifs à Robespierre[2]. En entendant tracer le tableau des malheureuses circonstances où se trouvait la chose publique, il se montra surpris de n'être point dans la confidence de ces dangers ; il dit qu'il ne concevait pas cette manière *d'improviser la foudre à chaque instant*, et il conjura ses collègues, au nom de la République, de revenir à des idées plus justes, à des mesures plus sages[3].

Il était environ une heure du matin, quand Laurent Lecointre est annoncé. Il venait presser le Comité d'ordonner l'arrestation d'Henriot, du maire de Paris Lescot-Fleuriot, et de l'agent national Payan ; il insista sur ce que Lecointre, son frère, capitaine dans la garde nationale, avait reçu l'ordre de se tenir prêt et en armes avec sa compagnie[4]. Une demi-heure après, paraît Fréron, qu'amenaient les mêmes inquiétudes[5]. Ferait-on arrêter le

midor, et il n'y a rien qui la démente dans la *Réponse des anciens membres des deux comités aux inculpations de Laurent Lecointre.*

Quoique rédigé par les ennemis de Saint-Just, lui mort, et dans un moment où ils avaient tant d'intérêt à le noircir, le récit de la note 7 laisse aisément deviner de quel côté furent, dans cette occasion, le calme de la bonne conscience et la dignité.

[1] *Réponse aux inculpations*, etc.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Laurent Lecointre à la Convention nationale, au Peuple français, à l'Europe*, p. 185. — *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[5] *Ibid.*

commandant de la garde nationale, l'agent national, le maire? Sur cette question brûlante, il s'éleva entre Saint-Just et Collot-d'Herbois un vif débat qu'interrompit la présence de Cambon. Le frère de Lecointre avait offert au Comité de le venir défendre avec son bataillon. Cette offre, quoique appuyée vivement par Cambon, fut refusée, sur ce qu'on n'avait rien à craindre des amis de la liberté, et sur ce qu'on ne craignait pas les assassins[1]. Toutefois le Comité jugea prudent d'appeler dans son sein le maire et l'agent national, pour les retenir auprès de lui et les empêcher par là de correspondre avec leur parti[2].

A cinq heures, Saint-Just sortit[3]. On l'attendait à dix heures, moment indiqué par lui pour la communication de son rapport. Ce fut Couthon qui entra. D'un air assez troublé, il demande à connaître le sujet de la délibération. On l'informe qu'il s'agit de faire destituer par la Convention les chefs de la force publique, de les arrêter, de publier une proclamation. « C'est la contre-révolution, s'écrie-t-il ; vous allez produire dans Paris un mouvement terrible. » Le Comité tout entier s'élève contre Couthon, et un échange d'apostrophes violentes a lieu entre lui et Carnot. Il était midi en ce moment. Un huissier de la Convention vient avertir que Saint-Just est à la tribune. Il porte en même temps une lettre de ce député, ainsi conçue : « L'injustice a flétri mon cœur : je vais l'ouvrir à la Convention nationale. » On veut garder cette

[1] *Mémoires de Barère,* publiés par Hippolyte Carnot et David (d'Angers), t. II, p. 218 et 219.

[2] Discours de Billaud, à la séance du 13 fructidor, cité dans la brochure de Lecointre, p. 186, *ubi supra.*

[3] C'est l'expression employée par Barère, dans le récit qu'il fit de cette scène nocturne, le 13 fructidor, en pleine assemblée. Dans sa réponse à Laurent Lecointre, rédigée de concert avec Billaud et Collot, il y a, au lieu du mot « sortit, » le mot « s'enfuit, » qui appartient évidemment au style de la haine, et qui est ridicule.

lettre, Couthon la déchire. Ruhl se lève et s'écrie : « Allons démasquer ces scélérats, ou présenter nos têtes à la Convention[1]. »

Quelques instants avant la séance, Bourdon (de l'Oise), rencontrant Durand de Maillane dans la galerie, lui avait touché la main en prononçant ces mots caractéristiques : « *O les braves gens que les gens du côté droit !* » Durand de Maillane monte dans la salle de la Liberté, et s'y promène un instant avec Rovère. Tallien les aborde, mais il les quitte presque aussitôt en disant : « *Voilà Saint-Just à la tribune ; il faut en finir*[2]. »

On lit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 2 : « Nous n'avons conservé aucun monument du temps qui puisse servir à l'histoire du club des Jacobins pendant les soirées si orageuses des 8 et 9 thermidor. » C'est une erreur. Nous avons, en ce qui touche la soirée du 8 thermidor, le récit de Billaud-Varenne, qu'évidemment les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ont ignoré. S'ils l'avaient connu, ils n'auraient pas mis dans la bouche de Robespierre, en s'appuyant, comme ils l'avouent eux-mêmes, sur de simples rumeurs traditionnelles, les paroles suivantes : « Séparez les méchants des hommes faibles ; délivrez la Convention des scélérats qui l'oppriment; rendez-lui le service qu'elle attend de vous, comme aux 31 mai et 2 juin. » (*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 3.)

Dans son compte rendu de la séance des Jacobins, le soir du 8 thermidor, Billaud-Varenne ne dit pas un mot de cela, il n'y fait même pas allusion. Et c'est à quoi il n'aurait certes pas manqué s'il n'eût craint d'être démenti, rien n'étant plus propre à colorer d'un motif acceptable la conduite qu'il tint au 9 thermidor. Il est, en outre, à remarquer que, le 9 thermidor, dans la Convention, ni Billaud Varenne, ni Collot-d'Herbois, n'osèrent reprocher à Robespierre d'avoir invoqué, la veille, les souvenirs du 31 mai ou du 2 juin. Tout ce qu'on trouve à cet égard dans le discours de Collot, c'est cette phrase vague : « Vos ennemis disaient qu'il fallait encore une insurrection du 31 mai, » assertion qui provoqua, de la part de Robespierre, ce cri passionné : « Il en a menti ! » Ce cri, comment le comprendre, si

[1] *Réponse des membres des anciens comités aux inculpations renouvelées de Laurent Lecointre.* note 7.

[2] *Mémoires de Durand de Maillane*, ch. x, p. 200.

réellement Robespierre eût tenu aux Jacobins le langage que les auteurs de l'*Histoire parlementaire* lui prêtent, d'après de simples rapports « transmis par la tradition ? » Et comment comprendre surtout qu'à une dénégation qui eût été, dans ce cas, le comble de l'impudence, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois ne se fussent pas empressés de répondre par la citation des propres paroles de Robespierre qu'ils auraient entendues ? La vérité est que, loin d'animer l'ardeur de ses partisans, Payan, Coffinhal et autres, Robespierre la contint ; la vérité est que, loin de pousser à un renouvellement du 31 mai, il avait chaleureusement combattu cette idée pendant les jours qui précédèrent, ainsi que le prouve d'une façon péremptoire ce passage du rapport présenté par Barère le 7 thermidor : « Hier, quelques citoyens répétaient dans les groupes : *Il faut faire un* 31 *mai*... Un représentant du peuple, qui jouit d'une réputation patriotique, méritée par cinq années de travaux, et par ses principes imperturbables d'indépendance et de liberté, a réfuté avec chaleur les propos contre-révolutionnaires que je viens de vous dénoncer ; il a prouvé, dans la Société populaire, que c'était bien mériter de son pays que d'arrêter les citoyens qui se permettraient des propos aussi intempestifs et aussi contre-révolutionnaires. » (Voy. le rapport de Barère du 7 thermidor, dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIII, p. 404 et 405.)

Aux yeux de Robespierre, en effet, violer la représentation nationale au moyen d'une partie du peuple se donnant pour le peuple tout entier, et employant la force contre la loi, c'était subordonner toute chose à la fortune changeante des factions en lutte, et descendre une pente qui conduisait au chaos. De là ses incertitudes poignantes et son abstention, lorsque, au 31 mai, il s'était agi de renverser violemment la violente domination des *Douze ;* et nous rappellerons ici que, quoiqu'il désirât avec ardeur la chute des Girondins, il recula devant la responsabilité du coup qui, en les frappant, frappait un principe. On peut certainement lui reprocher de ne s'être pas armé contre le 31 mai avant son accomplissement ; mais on ne peut pas dire, au moins, que le 31 mai ait été son ouvrage. (Voy. dans le tome VIII de cet ouvrage, le chapitre x, p. 395 et 396.) On verra plus loin, jusqu'où il poussa le respect de la représentation nationale, quand vint pour lui le moment de choisir entre un coup d'État et la mort.

CHAPITRE VII

LE DÉNOUMENT

Rapport de Saint-Just. — Séance du 9 thermidor : scènes d'oppression ; drame affreux ; dévouements ; les deux Robespierre, Lebas, Couthon et Saint-Just décrétés d'arrestation. — Ce ne fut pas la Terreur qu'on entendit frapper en les frappant. — Fouquier-Tinville à dîner chez Vergne ; sa rencontre avec le bourreau. — Henriot ; il appelle le peuple aux armes ; son arrestation. — Robin (de l'Aube) et Billaud-Varenne ; embarras des vainqueurs. — Mesures prises par la Commune. — Les Jacobins s'unissent à la Commune. — Henriot délivré par Coffinhal. — Physionomie de l'Assemblée. — Robespierre prisonnier. — Pourquoi on le refuse au Luxembourg. — Manœuvre infâme. — Attitude de Robespierre. — Physionomie de la Maison Commune. — Coffinhal entraîne de force Robespierre à la Commune. — Autorités rivales en présence. — Histoire des sections dans la journée du 9 thermidor. — Les forces se balancent. — Barras à la tête des forces de la Convention. — Mise hors la loi de Robespierre ; calomnies répandues dans Paris. — Plusieurs sections, trompées, se détachent de la Commune. — Scène nocturne au Comité de salut public ; Billaud émet l'opinion qu'il faut assiéger la Maison Commune. — Couthon à l'Hôtel de Ville. — Robespierre, jusqu'au bout, l'homme du *Droit*. — Mot sublime. — Lettre remarquable de Le Bas. — Robespierre ne peut se résoudre à sanctionner la guerre civile. — Document tragique. — La Maison Commune investie. — Robespierre reçoit un coup de pistolet du gendarme Méda. — Son frère se jette du haut des croisées de l'Hôtel de Ville. — Dernières et remarquables paroles de Robespierre jeune. — Couthon et Saint-Just entre les mains de leurs ennemis. — On découvre Henriot. — Longue agonie de Robespierre ; son stoïcisme. — Barbarie et lâcheté des vainqueurs. — L'exécution. — Note critique.

Le rapport de Saint-Just s'ouvrait par cette belle déclaration : « Je ne suis d'aucune faction ; je les combattrai toutes. Elles ne s'éteindront jamais que par les institutions qui produiront les garanties, poseront la borne de

l'autorité, et feront ployer sans retour l'orgueil humain sous le joug de la liberté publique[1]. »

Soulevant ensuite d'une main à la fois résolue et prudente le voile qui avait jusqu'alors couvert les délibérations du Comité de salut public, Saint-Just racontait avec gravité comment la discorde s'y était introduite. L'origine du mal était dans la jalousie que l'ascendant moral d'un homme avait fait naître.

« Cet homme, éloigné du Comité par les plus amers traitements, lorsque le Comité n'était plus, en effet, composé que de deux ou trois membres, se justifie devant vous. Il ne s'explique point, à la vérité, assez clairement, mais son éloignement et l'amertume de son âme peuvent excuser quelque chose; il ne sait point l'histoire de sa persécution, il ne connaît que son malheur. On le constitue en tyran de l'opinion. Il faut que je m'explique là-dessus, et que je porte la flamme sur un sophisme qui tendrait à faire proscrire le mérite. Et quel droit exclusif avez-vous sur l'opinion, vous qui trouvez un crime dans l'art de toucher les âmes? Trouvez-vous mauvais que l'on soit sensible? Êtes-vous donc de la cour de Philippe, vous qui faites la guerre à l'éloquence? Un tyran de l'opinion! Qui vous empêche de disputer l'estime de la patrie, vous qui trouvez mauvais qu'on la captive? Il n'est point de despote au monde, si ce n'est Richelieu, qui se soit offensé de la célébrité d'un écrivain. Est-il un triomphe plus désintéressé? Caton aurait chassé de Rome le mauvais citoyen qui eût appelé l'éloquence, dans la tribune aux harangues, le tyran de l'opinion. Personne n'a le droit de stipuler pour elle; elle se donne à la raison, et son empire n'est point le pouvoir des gouvernements[2]. »

C'est ainsi que Saint-Just s'étudiait à mettre les esprits en garde contre ce ver rongeur qui, dans toutes les répu-

[1] Voy. ce rapport dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 6.
[2] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 17.

bliques, s'attache aux racines de l'égalité : l'envie! Du reste, il se défendait, d'un ton fier, de l'idée de flatter Robespierre : « Je le défends parce qu'il m'a paru irréprochable, et je l'accuserais lui-même s'il devenait criminel [1]. »

Saint-Just dénonçait aussi comme un élément actif de division l'orgueil : « La journée de Fleurus a contribué à ouvrir la Belgique. Je désire qu'on rende justice à tout le monde, et qu'on honore des victoires, mais non point de manière à honorer le gouvernement plus que les armées ; car il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent, et il n'y a que ceux qui sont puissants qui en profitent. Il faut donc louer les victoires et s'oublier soi-même. Si tout le monde avait été modeste nous serions fort paisibles [2]. »

Ce passage, évidemment dirigé contre les fanfares de Barère, faisait suite, dans le rapport, à un blâme qui atteignait Carnot, auquel l'orateur reprochait, sans le nommer, d'avoir pris, en dehors de ses collègues, une mesure propre à compromettre le succès de la campagne par l'affaiblissement inopportun et inexpliqué de l'armée de Sambre-et-Meuse [3].

Ce n'était, toutefois, ni sur Barère ni sur Carnot que Saint-Just faisait particulièrement peser sa parole. Collot-d'Herbois, et surtout Billaud-Varenne, voilà les hommes qu'il dénonçait comme ayant formé le plan « d'usurper le pouvoir en immolant une partie des membres du Comité et en dispersant les autres dans la République [4]. »

De fait, entre les mains de qui s'était trouvé concentré, dans les derniers temps, le pouvoir du Comité de salut public? Pendant que lui-même, Saint-Just, était au camp,

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 9.
[2] *Ibid.*, p. 12.
[3] Voy. à ce sujet le chapitre V, ci-avant, p. 168 et 169.
[4] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 19.

et que les infirmités de Couthon le retenaient souvent chez lui, et que Robespierre vivait à l'écart, est-ce que Saint-André et Prieur (de la Marne) n'étaient pas en mission, et Prieur (de la Côte-d'Or), Lindet, ensevelis dans leurs bureaux? Restaient donc Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Carnot et Barère, à qui seuls se pouvait appliquer ce mot de Saint-Just: « Le reste, qui exerçait l'autorité de tous, me paraît avoir essayé de profiter de leur absence[1]. »

Mais, plus loin, il restreignait encore ses accusations, en ne désignant par leurs noms que Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne[2]. Déjà il avait montré celui-ci tenant depuis quelques jours une conduite obscure, annonçant par des paroles entrecoupées des inquiétudes mystérieuses dont le dernier mot expirait toujours sur ses lèvres; tantôt murmurant le nom de *Pisistrate;* tantôt pâle, silencieux, l'œil fixe, « arrangeant ses traits altérés[3]. »

Au surplus, même à l'égard de Billaud-Varenne et de Collot-d'Herbois, Saint-Just ne demandait aucune décision violente.

« Je ne conclus pas, disait-il en terminant, contre ceux que j'ai nommés; je désire qu'ils se justifient et que nous devenions plus sages.

« Je propose le décret suivant:

« La Convention nationale décrète que les institutions qui seront incessamment rédigées présenteront les moyens que le gouvernement, sans rien perdre de son ressort révolutionnaire, ne puisse tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition, et opprimer ou usurper la représentation nationale[4]. »

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 18.
[2] *Ibid.*, t. XXXIV, p. 19. « Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois sont les auteurs de cette trame. »
[3] *Ibid.*, p. 11.
[4] *Ibid.*, p. 20.

Ainsi, l'on avait accusé les Robespierristes de vouloir une dictature, et ce qu'ils venaient proposer, par l'organe de Saint-Just, c'était un régime de garanties qui rendît la dictature impossible!

On les avait accusés de viser droit au cœur de la représentation nationale, et Saint-Just demandait qu'on frappât d'impuissance quiconque tendrait à l'usurper ou à l'opprimer.

On avait accusé les Robespierristes de rêver l'immolation du pouvoir multiple du Comité à l'action d'un seul, et Saint-Just venait dire : « Vous devez regarder comme un acte de tyrannie toute délibération du Comité qui ne sera point signée de six membres[1]. »

Quel prétexte, après cela, pouvait-il rester aux alarmes affectées si bruyamment par les conjurés?

Il est vrai que Saint-Just dénonçait deux de ses collègues; mais que leur reprochait-il? Des vues ambitieuses, rien de plus; de sorte qu'il n'était pas jusqu'à la nature du reproche qui ne servît de réponse à ce qu'on avait tant dit et répété touchant les projets de dictature caressés par Robespierre et les siens. Encore faut-il remarquer que Saint-Just se contentait de conclure à un calme examen des griefs énoncés, appelant ses deux collègues à se justifier, et exprimant le désir qu'ils y parvinssent.

Mais la lumière était précisément ce que les conjurés redoutaient, ce qu'ils avaient d'avance résolu d'éviter à tout prix. A l'égard de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just, leur mot d'ordre était : « Tuons-les sans les entendre. »

Aussi le rapport que nous venons d'analyser ne fut-il pas lu. A peine Saint-Just avait-il prononcé les premiers mots, que Tallien l'interrompt brusquement :

« Je réclame la parole pour une motion d'ordre. L'ora-

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 19.

teur a commencé par dire qu'il n'était d'aucune faction; je dis la même chose... Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée. Partout on ne voit que division. Hier, un membre du gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours en son nom particulier, aujourd'hui un autre fait la même chose... Je demande que le voile soit entièrement déchiré[1]. »

Au milieu des applaudissements que ces paroles soulèvent, Billaud-Varenne, vivement agité, se dirige vers la tribune. Un effroyable orage va éclater; mais quelles seront les suites? Barère, soit remords, soit pressentiment de l'avenir, se penche à l'oreille de Billaud, et lui dit : « *N'attaque point Robespierre; laisse là Couthon et Saint-Just*[2]. »

Sagesse tardive! il est lancé, ce char qui finira par écraser ceux qui le mirent en mouvement.

« Hier, s'écrie Billaud-Varenne furieux, la Société des Jacobins était remplie de gens apostés, puisque aucun n'avait de carte; hier, on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale[3]. »

Le fait était faux; Billaud-Varenne le savait faux[4]; et, dans le même discours, il se donna un démenti, en disant: « Hier, le président du Tribunal révolutionnaire a proposé aux Jacobins de chasser de la Convention tous les hommes impurs, ceux que l'on veut sacrifier[5]. » Mais quelle place pour la vérité dans un appel aux poignards!

[1] Compte rendu de la séance du 9 thermidor. *Moniteur*, an II (1794), n° 311.

[2] *Rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor*, p. 39. — Courtois assure que ces mots lui furent rapportés par le représentant Espert.

[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 311.

[4] En effet, dans le compte rendu qu'il publia plus tard de la séance des Jacobins du 8 thermidor, et que nous avons précédemment fait connaître, on ne trouve rien de semblable.

[5] *Moniteur*, an II (1794), n. 311.

Étendant la main : « Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentants du peuple; le voilà ! » Un cri s'élève : « Arrêtez-le ! arrêtez-le ! » Et l'individu, saisi aussitôt, est traîné hors de la salle, au bruit d'applaudissements redoublés[1].

Si jamais réquisitoire fut misérable, ce fut celui qui tomba, en cette occasion, des lèvres frémissantes de Billaud-Varenne. Tout ce qu'il trouva contre Saint-Just, c'est qu'il n'avait pas tenu sa promesse de communiquer son rapport au Comité avant de l'aller lire à la tribune. Tout ce qu'il trouva contre Robespierre, c'est que le chef de la garde nationale, Henriot, avait été dénoncé par le Tribunal révolutionnaire comme complice d'Hébert, et que Lavalette, recommandé par Robespierre, était un ancien noble[2]. Robespierre accusé d'être à la fois hébertiste et royaliste ! Un de ses crimes, suivant Billaud-Varenne, c'était de lui avoir disputé, à lui Billaud, la tête de Danton. L'orateur était à ce point hors de lui, qu'il courut le risque de se rendre ridicule en reprochant à un homme dont la probité, en tout cas, était inattaquable, d'avoir empêché l'arrestation d'un secrétaire du Comité, coupable de vol[3]. Encore une fois, la question était, non de prouver, mais de tuer.

A ce cri de la haine : « L'Assemblée est entre deux égorgements ; elle périra si elle est faible ; » la haine répondit avec transport. On vit les chapeaux s'agiter en l'air; des acclamations passionnées firent retentir l'enceinte[4]; et quand Billaud-Varenne dit : « Je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran, » le cri : *Périssent les tyrans*[5] ! parti de divers

[1] *Moniteur*, an II (1794), n. 311.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 23.

points de la salle, promit une nouvelle proie au bourreau.

Robespierre se lève pour se défendre; des clameurs systématiques étouffent sa voix. Il invoque un droit que les tyrans seuls méconnaissent, et c'est en criant : « *A bas le tyran!* » qu'on le lui refuse! Lecointre veut qu'on lui accorde la parole pendant une demi-heure; mais Mallarmé le conjure de ne pas insister, attendu que Robespierre, si on le laissait parler, pourrait surprendre en sa faveur les consciences indécises, et que « retarder d'un moment serait une faute irréparable[1]. »

En d'autres termes, on s'exposait à perdre le bénéfice du vote convenu, si ce vote n'était pas un assassinat! « Je désire qu'ils se justifient, » avait dit Saint-Just en dénonçant Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne. Ce simple rapprochement montre de reste de quel côté était ici la vérité, et de quel côté la tyrannie.

Tallien prend de nouveau la parole. Il dit, à l'adresse de la Montagne : « Nous ne sommes pas modérés[2]. » Il dit, à l'adresse du côté droit : « Nous voulons que le Tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et justice[3]. » Que n'ose-t-on, quand on est d'avance sûr de la victoire? C'est Tallien, oui, Tallien, qui accusa Robespierre d'être servi par « des hommes perdus de débauche. » Il propose l'arrestation d'Henriot, de son état-major, et aussi la permanence de l'Assemblée, « jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la Révolution[4]. » Il s'était écrié, en commençant : « Je me suis armé d'un poignard pour percer le sein du nouveau Cromwell, si la Convention

[1] Ceci avoué par Lecointre lui-même. Voy. son *Appel à la Convention nationale, au peuple français, à l'Europe entière,* p. 79 et 80. *Bibl. hist. de la Rév.*, p. 1100-1. (*British Museum.*)

[2] *Moniteur*, an II (1794), n. 311.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

n'avait pas le courage de le décréter d'accusation[1]. » Et il l'avait agité, du haut de la tribune, ce poignard[2]! Et l'Assemblée avait applaudi à ce projet de violer sa souveraineté par un meurtre[3]!

Les propositions de Tallien furent votées d'acclamation; mais on entendait frapper de bien autres coups. A l'arrestation d'Henriot, Billaud-Varenne demande et obtient qu'on ajoute celle de Dumas, celle de Dufraisse, celle de Boulanger. — Ce dernier, contradiction bien étrange! pour avoir été le complice d'Hébert et l'ami de Danton[4]. — Delmas fait mettre sur la liste les adjudants et aides de camp d'Henriot, parce qu'il « *est impossible qu'il n'ait pas eu l'adresse de s'entourer de conspirateurs*[5]. »

Robespierre alors demande à être écouté, sa voix meurt au milieu du tumulte : « *Non, non, à bas le tyran*[6]! »

Jamais, peut-être, dans le monde, l'iniquité ne se produisit avec plus de scandale. Si, du moins, on avait accordé la parole aux partisans de cet homme qu'on opprimait de la sorte au nom de la liberté! Mais Le Bas, lui aussi, avait été brutalement condamné à se taire[7]. La parole était à l'assassinat.

Elle fut donnée à Barère.

Barère était l'homme des partis qui triomphent, et, d'autre part, il sentait que la chute de Robespierre entraînerait bien d'autres chutes! Il ne l'attaqua donc que d'une manière indirecte, sans prononcer aucun nom. Il alla même jusqu'à proposer, dans un projet de décret présenté au nom des deux Comités, qu'on mît la représentation nationale sous la sauvegarde du « maire de

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 311.
[2] Rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor, p. 59.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n. 311.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*

Paris et de l'agent national, » en les rendant responsables, sur leur tête, de tous les troubles qui pourraient survenir dans Paris[1]. Seulement, il demandait que le grade de commandant général de la garde nationale fût supprimé, et que chaque chef de légion commandât à son tour.

L'Assemblée adopta ce projet, ainsi que celui d'une proclamation qui invitait le peuple à se rallier autour d'elle[2].

Les heures s'écoulaient... Vadier s'étant mis à parler longuement de la loi du 22 prairial, de l'affaire de Catherine Théot, d'un certain Taschereau qu'il prétendait être un espion, et de Bazire, de Camille Desmoulins, dont il faisait un crime à Robespierre d'avoir pris la défense[3], Tallien tremble que ces divagations d'un vieillard ne laissent aux colères excitées le temps de se refroidir, et à la Convention le temps de revenir à elle-même. « Je demande à ramener la discussion à son vrai point, » s'écrie-t-il. « Je saurai bien l'y ramener, » répond Robespierre. Et les murmures couvrent sa voix. Tallien l'accusant d'avoir fait arrêter des patriotes, Robespierre l'interrompt : « C'est faux... je[4]... » Le tumulte recommence. L'infortuné tourna les yeux du côté de la Montagne. O désertion trop semblable à un suicide! les uns restent immobiles ; les autres, n'osant soutenir ce regard qui les trouble, détournent la tête. Alors, pâle, indigné, et, d'un mouvement machinal, roulant entre ses doigts un canif ouvert[5], Robespierre invoque tous les côtés de l'Assemblée. Mais non : leur parti est pris d'écraser sa parole sous leurs clameurs. Lui, le visage tourné vers le

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 311.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 35.
[5] *Rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor*, p. 71.— Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

président : « *Président de brigands, accorde-moi la parole, ou décrète que tu veux m'assassiner*[1]. » Thuriot, qui vient de remplacer Collot-d'Herbois au fauteuil, ne répond qu'en agitant sa sonnette d'une main implacable. C'est alors que, voyant Robespierre épuisé, haletant, Garnier (de l'Aube) lui lança cette insulte : « *Le sang de Danton t'étouffe !* » Foudroyante fut la réponse de Robespierre : « *C'est donc Danton que vous voulez venger ?... Lâches ! pourquoi ne l'avez-vous pas défendu*[2] *?* »

Bien que, selon l'expression de Tallien, les conjurés fussent convenus « d'en finir, » aucun d'eux n'avait encore osé prononcer, en l'appliquant à un homme tel que Robespierre, le mot décisif *arrestation*. Ce fut le député Louchet[3], qui le jeta au milieu du bruit. Or qui était ce Louchet ? Un des plus violents Terroristes de l'Assemblée[4]. La motion était attendue ; et pourtant, quand elle se produisit, il y eut comme un mouvement général de stupeur. Le *Moniteur*, écrit par les vainqueurs le lendemain de la victoire, ne dit pas qu'après la motion de Louchet les applaudissements furent « d'abord isolés ; » mais le fait est constant[5], et l'on peut bien croire que, pour en propager la contagion, les conjurés n'épargnèrent rien : ils y réussirent. Loseau ayant appuyé la proposition de Louchet, par le motif que « Robespierre avait

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. III, ch. XI, p. 224.
Le *Moniteur*, rédigé sous l'œil des vainqueurs, n'ose pas reproduire ces mots ; il se borne à dire : « Robespierre apostrophe le président et l'Assemblée dans les termes les plus injurieux. »

[2] *Mémoires de Levasseur*, t. III, ch. XI, p. 226.
Ni le *Moniteur*, ni le procès-verbal de Charles Duval n'ont garde de rapporter le cri de Garnier (de l'Aube), et la réponse terrible qu'il provoqua : « *An additional proof*, dit avec raison M. Wilson Croker, p. 420, *of the partiality of both reports to the « victrix causa.* »

[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 311.

[4] Voy. la preuve un peu plus bas.

[5] Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 34.

été dominateur[1], » on cria de toutes parts : Aux voix ! aux voix !

En ce moment, un jeune homme, Robespierre jeune, se lève, et, plein d'une émotion magnanime : « *Je suis aussi coupable que mon frère ; je partage ses vertus, je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'accusation*[2]. » Quelques-uns sont attendris ; mais la majorité annonce, par un mouvement d'indifférence, « qu'elle accepte ce vote généreux[3]. » La mesure était comblée. Robespierre pousse des cris déchirants ; il apostrophe le président, il apostrophe l'Assemblée avec la véhémence d'un cœur réduit au désespoir ; il ne veut pas que son frère meure pour lui : qu'on lui laisse au moins défendre son frère ! — Non, non, non ! — Charles Duval, l'auteur du *Journal des Hommes libres*, feuille si sanguinaire qu'elle était connue sous le nom de *Journal des Tigres*[4], demande dérisoirement si l'on permettra qu'un homme soit le maître de la Convention[5]. « Ah ! qu'un tyran est dur à abattre[6] ! » s'écrie Fréron, le mitrailleur des Toulonnais. Loseau insiste pour l'immédiate arrestation des deux frères. Billaud-Varenne prononçant le nom de Couthon, Couthon revendique avec courage et noblesse sa part de responsabilité dans les actes de Robes-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 311.

[2] *Ibid.*

[3] *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 34.

Il est des mots qui suffisent pour juger un homme. Courtois, dans son rapport sur les événements du 9 thermidor, p. 43, ne voit dans cet admirable dévouement fraternel que « *le cri de désespoir d'un complice qui se trahit !* »

[4] Wilson Croker, *Essays on the French revolution*, p. 417.

[5] C'est ce Charles Duval que la Convention chargea de rédiger, avec quelques autres, le compte rendu de cette séance. Il semble qu'il ait été honteux d'avoir poussé une pareille exclamation en un pareil moment, car il ne lui a pas donné place dans son projet de procès-verbal. Voy. ce projet, p. 19.

[6] *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 34.

pierre[1]. L'arrestation est décrétée, et tous les membres, se levant, crient : *Vive la République*[2] *!*

Robespierre : « *La République ! elle est perdue ! car les brigands triomphent*[3] *!* »

Ce qui est digne de vivre éternellement dans la mémoire des hommes, c'est que ceux des Robespierristes que venait mettre à l'épreuve ce drame terrible se montrèrent unis par les nœuds d'une amitié aussi tendre qu'intrépide. Nul ne chancela, nul ne renia la foi commune. Lorsqu'ils virent qu'un deux allait mourir, tous eurent soif de la mort. Vainement des mains officieuses essayèrent-elles de retenir Le Bas s'élançant vers la tribune pour y annoncer sa résolution de suivre ses amis au tombeau ; il se débattit avec tant de violence, que son habit était en pièces[4], lorsque, émule héroïque du dévouement de Robespierre jeune, il s'écria : « *Je ne veux point partager l'opprobre de ce décret. Je demande aussi à être arrêté*[5]. » David, si faible le lendemain, n'assistait pas à cette séance ; Barère l'avait empêché d'y venir, dans l'intention de le sauver[6]. Saint-Just, qui n'avait pas quitté la tribune, gardait le silence, contemplant la Convention avec le sourire du dédain[7]. Quand on le somma de déposer son rapport, il le tendit de l'air d'un homme dont la pensée a pris son essor vers les régions sereines[8]. Quant à Couthon, entendant Fréron lui reprocher d'avoir

[1] Les mots que le *Moniteur* lui met dans la bouche sont : « Oui, j'y ai cooperé. »

[2] *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 35.

[3] *Ibid.*

[4] Esquiros, *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 464.
Renseignement fourni par la famille Le Bas.

[5] *Moniteur*, an II (1794), n° 311.

[6] David a souvent raconté, depuis, comme quoi, en cette circonstance, il avait dû la vie à Barère.

[7] *Mémoires de Levasseur*, t. III, ch. XI, p. 223.

[8] Charles Duval, dans son procès-verbal, p. 21, ne manque pas, cela va sans dire, de voir dans cette impassibilité de Saint-Just, si d'accord avec

voulu « monter au trône sur les cadavres des représentants du peuple, » il haussa les épaules, et, montrant ses membres paralysés, il dit : « *Je voulais arriver au trône, moi*[1] ! »

C'en est fait : le décret d'arrestation est rendu contre les deux Robespierre, contre Saint-Just, contre Le Bas, contre Couthon ; et le président ordonne qu'on l'exécute. Mais arrêter Robespierre ! arrêter Saint-Just ! Les huissiers s'avancent tout interdits, et leur obéissance chancelle[2]. Cependant, appelés de toutes parts à la barre, les cinq députés y descendent, et tandis que Collot-d'Herbois félicite l'Assemblée d'avoir échappé à un second 31 mai, calomnie à laquelle Robespierre vient de répondre par un démenti[3], et qu'il réfutera bien mieux encore, comme on va le voir, par sa mort ; tandis que les membres du Comité de sûreté générale, avertis qu'ils sont attendus au lieu ordinaire de leur séance, traversent la salle en triomphe[4], des gendarmes paraissent, et, dans la personne des prisonniers, emmènent... la République.

Il était, en ce moment, cinq heures et demie. La séance fut déclarée suspendue jusqu'à sept heures[5].

Arrêtons-nous ici un instant, et voyons si, dans Robespierre, ce fut la Terreur que les conjurés, comme ils

sa nature, « l'attitude d'un traître à qui sa conscience ne permet pas le moindre mouvement ! »

[1] Le *Moniteur* porte : « Je voulais arriver au trône ; oui. » Ce serait un mensonge abominable, si ce n'était une faute d'impression.

[2] Rien de plus frappant que l'embarras et l'obscurité évidemment calculée de la rédaction de Charles Duval. Son projet de procès-verbal indique que l'ordre ne fut pas exécuté sur-le-champ, et qu'il fallut que l'Assemblée en réclamât l'exécution, sur quoi le président dit : « J'ai déjà donné l'ordre ; mais, lorsque les huissiers se sont présentés, *on* a refusé d'obéir. »

[3] *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 36.

[4] *Ibid.*, p. 37.

[5] Projet de procès-verbal de Charles Duval, p. 25.

eurent l'effronterie de le prétendre plus tard, entendirent frapper. Quels sont les crimes qui, dans la séance du 9 thermidor, sont imputés à Robespierre? Lui reproche-t-on d'avoir personnifié un régime de sang, poussé aux excès révolutionnaires, rempli les prisons, vanté le règne de la guillotine? Non : ce qu'on lui impute, au contraire, c'est d'avoir protégé d'anciens nobles, fait destituer le plus fougueux des comités révolutionnaires de Paris, défendu Camille Desmoulins, et essayé de sauver Danton. Laurent Lecointre assure que, lorsque ce dernier reproche fut articulé par Billaud-Varenne, des murmures s'étant élevés, Billaud dit insolemment : « *On murmure, je crois!* » Le *Moniteur* ne rapporte pas ce mot, et Billaud-Varenne l'a nié[1]; mais ce qu'il ne nia jamais, et ce que le *Moniteur* rapporte, c'est qu'il prononça, en effet, dans la séance du 9 thermidor, ces paroles caractéristiques : « La première fois que je dénonçai Danton au Comité, Robespierre se leva comme un furieux, disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes. Cela me fit voir l'abîme creusé sous nos pas[2]. » Qu'on ajoute à ces *crimes* celui d'avoir attaqué les Comités dans le club des Jacobins, celui d'avoir été « dominateur, » suivant l'expression de Loseau, et celui d'avoir menacé cinq ou six Terroristes de la trempe de Fouché ou de Tallien, et l'on aura le complément des motifs pour lesquels les Thermidoriens, de leur propre aveu, firent le 9 thermidor. Ce fut Louchet, on l'a vu, qui proposa le décret d'arrestation, et trois semaines après, ce même Louchet demandait, comme unique moyen de salut public, la mise à l'ordre du jour... de la Terreur[3]! « Tant était sanguinaire, écrit l'historien tory Wilson Croker, l'esprit dont était

[1] Dans sa polémique avec Laurent Lecointre.
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 311.
[3] *Ibid.*, n° 333.

animé le parti qui, en cette occasion, s'éleva contre Robespierre[1] ! »

Ce jour-là, et avant qu'on sût dans Paris ce qui se passait à la Convention, Fouquier-Tinville était allé dîner en face du Pont-Rouge, chez un nommé Vergne. Comme il sortait du tribunal, un royaliste l'aborde. C'était Samson, le bourreau. Il venait informer l'accusateur public qu'il y avait du trouble dans le quartier du faubourg Saint-Antoine, par où devaient passer les charrettes contenant la fournée des condamnés de la veille. Pourquoi ne pas remettre l'exécution au lendemain ? « Rien ne doit arrêter le cours de la justice, » répond Fouquier-Tinville, et il continue sa route[2]. Chez Vergne, il rencontra Coffinhal. On se met à table. Les détails de la séance étaient encore si peu connus, que Fouquier, entendant battre le rappel, s'enquit de la cause. On lui apprit qu'il s'agissait d'un rassemblement d'ouvriers sur le port, d'une agitation populaire suscitée par la question du *Maximum*. Coffinhal ne parla de rien. Une heure après, le bruit du tambour redouble, et c'est alors qu'arrive la nouvelle de l'arrestation de cinq députés. Fouquier-Tinville sortit aussitôt, et courut attendre, au Palais de Justice, les ordres des Comités[3].

Pendant ce temps, Henriot avait en toute hâte convoqué la gendarmerie sur la place de la Maison Commune[4], et, partant de là, il courait au grand galop dans les rues, le pistolet au poing, criant aux armes, et animant le peuple[5].

[1] *Essays on the French Revolution*, p. 416.

[2] Procès de Fouquier, déposition de Robert Wolf, commis-greffier du Tribunal. Voy. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 449 et 450.

[3] Déposition de Fouquier-Tinville, dans son procès, *ubi supra*, p. 241 et 242. — Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[4] Méda, *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor*, p. 371. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

[5] Rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor, p. 65 et n° XXVIII des *Pièces justificatives*.

L'ordre donné par lui aux gendarmes ayant laissé sans escorte les charrettes qui portaient à l'échafaud sa proie journalière, les exécuteurs manifestèrent, mais en vain, le désir qu'on leur fît violence pour délivrer les condamnés. Ceux-ci durent achever leur funèbre itinéraire, et subirent leur sort[1].

Henriot poursuivait sa route en furieux, le long des quais, par la rue de la Monnaie, par la rue Saint-Honoré. Ordinairement fort sobre, il avait bu, ce jour-là, voulant s'exciter, un petit verre d'eau-de-vie, et cela ayant suffi pour le mettre hors de lui, il était ivre[2]. Merlin (de Thionville) se trouvant sur son chemin, il le fait arrêter et conduire au corps de garde voisin[3]. Déjà il avait atteint le haut de la rue Saint-Honoré, suivi de ses aides de camp, et traînant après lui les gendarmes, lorsque deux députés, Courtois et Robin (de l'Aube), l'aperçoivent du haut des fenêtres d'un traiteur chez lequel ils dînaient. « Arrêtez-le, crient-ils aussitôt; c'est un conspirateur! » Et, à leurs voix, Henriot fut arrêté par six des gendarmes qu'il conduisait. Le Comité de salut public était en séance : Robin (de l'Aube) y fait mener le prisonnier, les mains liées derrière le dos. En passant par le Comité de sûreté générale, il avait entrevu Amar qui fuyait à toutes jambes. Indigné, il dit à Billaud-Varenne, à Collot-d'Herbois, et aux autres membres : « Ceux du Comité de sûreté générale ont abandonné leur poste. Voici un traître que je vous amène. Décidez, et promptement. » Chose remarquable et qui montre que, parmi les vain-

[1] Toulongeon, t. II, p. 512. — Voy. sur ce point la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* assurent tenir ce fait et son explication de personnes qui avaient connu Henriot. — Voy. t. XXXIV, p. 41.

[3] Déclaration de Merlin (de Thionville) dans la séance du soir, 9 thermidor.

queurs, quelques-uns commençaient à avoir peur de leur propre victoire! Billaud-Varenne répondit : « Que veux-tu que nous fassions? » — « Si vous ne punissez ce traître, il vous égorge ce soir, avec la Convention. » Barère reprit : « Que veux-tu que nous fassions? Un jugement prévôtal? » — « Ce serait un peu vigoureux, » observa Billaud-Varenne. Robin (de l'Aube) les quittant avec humeur, Barère courut après lui dans l'escalier, et lui dit : « Fais reconduire Henriot au Comité de sûreté générale. Nous allons nous occuper de cette affaire[1]. »

Henriot et ses aides de camp traversèrent, liés et garrottés, la cour du Palais-National, au milieu des huées du parti contraire, et furent déposés au Comité de sûreté générale, dans l'antichambre des délibérations[2]. Mais les esprits étaient très-diversement agités. Dans beaucoup de quartiers régnait une fermentation menaçante. Ces mots couraient de groupe en groupe, et on les prononça jusque dans les alentours du Comité de sûreté générale : « La Convention veut nous trahir[3]. »

A six heures du soir[4], le Conseil général se trouvait réuni, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, et la séance s'ouvrit. Lescot-Fleuriot occupait le fauteuil. Payan et Coffinhal étaient accourus. On ne connaissait point encore, mais on ne mettait pas en doute l'issue des débats commencés dans la Convention ; et une vive

[1] Voy. le récit de Robin (de l'Aube), communiqué à Courtois, dans le rapport de ce dernier, p. 66.

Relativement au récit de Méda, voy. la note critique à la suite de ce chapitre.

[2] Récit de H. G. Dulac, employé au Comité de salut public. N° XXXIX des *Pièces justificatives*, à la suite du rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor.

[3] Ceci raconté par H. G. Dulac lui-même, agent des Comités. *Ibid.*

[4] Déclaration de Bochard, concierge de la Maison Commune. N° XXXVI des *Pièces à l'appui*. Rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor.

anxiété, une indignation profonde, agitaient les esprits. Une proclamation est sur-le-champ rédigée :

« Citoyens, la patrie est plus que jamais en danger ; des scélérats dictent des lois à la Convention, qu'ils oppriment. On poursuit Robespierre, qui fit déclarer le principe consolant de l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme ; Saint-Just, cet apôtre de la vertu, qui fit cesser les trahisons du Rhin et du Nord, et, ainsi que Le Bas, fit triompher les armes de la République ; Couthon, ce citoyen vertueux qui n'a que le cœur et la tête de vivants, mais qui les a brûlants de patriotisme ; Robespierre jeune, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie. Et quels sont leurs ennemis ? » Suivaient, avec une flétrissure attachée à chacun d'eux, les noms de Amar, Dubarran, Collot-d'Herbois, Bourdon (de l'Oise), Barère ; et la proclamation se terminait par cet appel violent : « Peuple, lève-toi. Ne perdons donc pas le fruit du 10 août et du 31 mai ; précipitons au tombeau tous les traîtres[1]. »

Le Conseil décide ensuite :

Que tous les commandants de la force armée et toutes les autorités constituées seront invités à venir prêter le serment de sauver la patrie ;

Qu'on fermera les barrières ;

Qu'on regardera comme non avenus les ordres des Comités ;

Qu'on fera avancer les canons de la section des *Droits de l'homme ;*

Que les citoyens Henriot, Boulanger, d'Aubigny, Dufraisse, Sijas, décrétés d'arrestation par l'Assemblée, seront mis sous la sauvegarde du peuple[2].

Les gendarmes de la 32e division et la gendarmerie des

[1] Voy. le rapport de Courtois, p. 48.
[2] Voy. le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de la Commune, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 45-47.

tribunaux venaient d'être introduits, et de prêter, au milieu d'acclamations ardentes, le serment de fidélité au peuple, lorsque la nouvelle de l'arrestation des cinq députés arrive. La Commune alors précipite ses mesures. L'ordre est donné de sonner le tocsin; les sections sont convoquées, et les administrateurs douteux mis en arrestation; des émissaires fidèles partent pour les différents quartiers de Paris; ordre est envoyé aux concierges des prisons de ne recevoir personne et de ne rendre la liberté à personne que sur l'autorisation expresse de l'administration de police, tombée aux mains des robespierristes Faro et Lelièvre; enfin Coffinhal et Louvet sont chargés d'aller, à la tête de la force armée, délivrer les patriotes détenus au Comité de sûreté générale[1].

Henriot seul s'y trouvait en ce moment, Robespierre ayant été conduit au *Luxembourg*, son frère, à la *Force*, Le Bas à la *Maison de Justice du département*, Couthon à la *Bourbe*, et Saint-Just aux *Écossais*[2]. Coffinhal prit avec lui les canonniers dont disposait la Commune, et partit.

Au club des Jacobins, comme à l'Hôtel de Ville, tout se préparait pour la résistance. Le député Brival en fut chassé ignominieusement, sur sa déclaration qu'il avait voté contre Robespierre[3]. Non content de se déclarer en permanence, la redoutable Société décide qu'elle entretiendra une correspondance active avec la Commune, et ne se séparera que lorsque les traîtres seront déjoués[4];

[1] Rapport de Courtois, p. 51-56, et n° XI des *Pièces à l'appui*.

[2] *Ibid.*, p. 67-68. — Courtois dit, sans le prouver, que Robespierre jeune fut envoyé à la maison Lazare. C'est une erreur. Une des pièces mêmes qu'il cite à la suite de son rapport, celle qui est marquée n° XXXVIII, prouve que Robespierre jeune fut envoyé à la *Force*.

[3] Voy. son propre récit, dans la séance du soir, 9 thermidor, et le rapport de Courtois, p. 59.

[4] Procès-verbal de la séance des Jacobins, séance du 9 thermidor. Rapport de Courtois, p. 58.

elle fait serment de « mourir plutôt que de vivre sous le crime[1]; » et une députation court porter cette assurance à la Commune[2].

Pendant ce temps, Coffinhal pénétrait dans les salles du Comité de sûreté générale, le sabre à la main, et criant : « Où sont ces coquins de Vouland et d'Amar? » Mais ils avaient disparu; et, quoique ce dernier eût recommandé aux gendarmes commis à la garde de Henriot de lui « casser la tête à la première crainte qu'ils auraient d'être forcés[3], » ils ne firent aucune résistance; de sorte que Coffinhal n'eut pas de peine à remplir sa mission. Libre de ses liens, Henriot paraît dans la cour, remonte à cheval, et se répand en amers reproches sur ce que les gendarmes l'avaient laissé garrotter. Mais eux : « Non, nous vous sommes fidèles, et nous allons vous le prouver, car nous vous défendrons jusqu'à la mort[4]. » De leur côté, les canonniers l'encourageaient en ces termes à tout oser : « Si vous êtes hors la loi, nos canons n'y sont pas[5]. » Que Coffinhal et Henriot marchassent sur la Convention, gardée alors par une centaine d'hommes seulement[6], la question était tranchée.

Il y avait une heure environ que l'Assemblée était rentrée en séance; et après avoir décrété, sur la motion

[1] Procès-verbal de la Commune.

[2] *Ibid.* Voy. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, pages 50-51.

Voy. sur l'attitude des Jacobins le 9 thermidor, la note placée à la fin de ce chapitre.

[3] Déclaration d'Amar, dans la séance du 13 fructidor, reproduite par Laurent Lecointre, p. 200 de son *Appel à la Convention nationale, au Peuple français, à l'Europe.* — *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (British Museum.)

[4] Procès-verbal de la *Section des Amis de la patrie,* rapport de Courtois, n° XXXI des *Pièces à l'appui.*

[5] Déclaration de Viton. N° XXXI des *Pièces à l'appui*, rapport de Courtois.

[6] Récit de Dulac. *Ibid.*, n° XXXIV des *Pièces à l'appui.*

de Bourdon (de l'Oise), appuyée par Merlin (de Thionville), que la Commune serait mandée à la barre, elle applaudissait à l'arrestation de Payan, annoncée à tort par Billaud-Varenne [1], lorsque tout à coup l'huissier Courvol se précipite dans la salle, court à Bréard, qui occupait le fauteuil, et lui dit tout bas : « Les canonniers viennent d'enlever Henriot, et leurs canons sont pointés contre l'assemblée. » Bréard répond : « Il ne faut pas jeter l'alarme ; si nous devons périr, les premiers coups seront pour moi. Allez voir ce qui se passe, et revenez vite m'en instruire [2]. » Collot entra, et, prenant le fauteuil : « Citoyens, dit-il d'un air consterné, voici l'instant de mourir à notre poste. Des hommes armés, des scélérats, ont investi le Comité de sûreté générale [3]. » — « Allons-y ! » s'écrient, dans les tribunes, ceux dont la peur a besoin d'un prétexte ; et tous s'élancent au dehors, avec un empressement si fougueux, que la salle se couvrit d'un nuage de poussière. Laurent Lecointre, qui était arrivé à la séance chargé d'armes et de munitions, se mit à les distribuer à ses collègues ; aux uns il donnait des pistolets ; aux autres des espingoles [4]. Cette ardeur martiale fit sourire. L'Assemblée resta digne et calme.

Le danger, du reste, n'avait pas tardé à s'éloigner. Henriot, qui avait cru la séance toujours suspendue, et

[1] Voy. la séance du soir, 9 thermidor, *Hist. parl.*, t. XXXIV, pages 60-64.

Payan avait été arrêté en effet, mais Henriot l'avait délivré en passant. Voy. le procès de Fouquier, *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 376.

[2] Rapport de Courtois sur les événements, 9 thermidor, p. 68 et 69. Note fournie par Bréard.

[3] Voy., sur la manière dont les faits sont présentés ici dans le projet de procès-verbal de Charles Duval, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[4] Il s'en vanta lui-même plus tard. Voy. *Laurent Lecointre à la Convention nationale, au Peuple français, à l'Europe entière*, p. 80. *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1 (*British Museum.*)

qui avait poussé droit à l'Assemblée, dans l'intention de fermer la salle, sentit son audace l'abandonner quand il apprit que la Convention était en séance, et, faisant signe à son état-major de le suivre, il reprit au galop le chemin de l'Hôtel de Ville[1].

Cependant Robespierre s'était présenté au Luxembourg, dont le concierge avait refusé de le recevoir[2].

Était-ce par ordre de la Commune ? En ce qui concerne particulièrement Robespierre, tout contribue à prouver qu'à son égard la réalisation du vœu de la Commune fut l'œuvre du Comité de sûreté générale lui-même, et le résultat d'un artifice homicide. Robespierre avait été décrété d'arrestation, mais il n'était pas *hors la loi*. On ne pouvait donc le frapper qu'après sa condamnation par le Tribunal révolutionnaire. Rude épreuve pour ses ennemis ! Car qu'arriverait-il, si son procès, comme celui de Marat, n'aboutissait qu'à un acquittement, qui, dans ce cas, eût été un éclatant triomphe ? De là la nécessité d'imaginer quelque moyen qui fournît un prétexte de le mettre *hors la loi*, en l'accusant de rébellion ouverte. Ce moyen, très-dangereux du reste, ce fut Vouland qui le trouva, et le concierge du Luxembourg reçut du Comité de sûreté générale l'ordre secret de refuser à Robespierre la porte de la prison[3].

Ainsi libre de ses mouvements, sa place semblait être à la Commune, au milieu de ses partisans les plus passionnés ; et c'est évidemment là qu'il se serait rendu s'il eût voulu sanctionner la révolte. Quelle plus belle occasion, en effet, d'accomplir le projet de détruire la Con-

[1] Voy. les *Mémoires de Barère*, t. II, p. 226.

[2] Déclaration de Pierre-François Réal, dans le procès de Fouquier-Tinville, *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 400.

[3] Nous trouvons à ce sujet la note suivante dans le livre de M. Villiaumé, t. IV, p. 173 : « Les conventionnels Laloi, Mallarmé et Choudieu ont attesté à des amis de l'auteur cette ruse de Vouland. »

vention nationale, si ce projet, que ses ennemis lui avaient imputé avec tant d'acharnement, eût été le sien? La force ! elle était tout entière de son côté. Il avait pour lui la Commune insurgée, les Jacobins furieux, les canonniers ivres d'enthousiasme, le gros de la gendarmerie, et, en ce moment, — ainsi qu'on va en juger, — près de la moitié des sections de Paris. Mais ce grand homme était bien tel que l'avait autrefois défini Mirabeau : *Il croyait tout ce qu'il disait*. N'ayant cessé de protester de son respect pour la représentation nationale, il ne voulut point se démentir en ces instants suprêmes ; fouler aux pieds, dans sa forme régulière et légale, le principe de la souveraineté du peuple; se mettre au-dessus d'une juridiction à laquelle il avait loué Marat de s'être soumis; renoncer, enfin, à la chance d'une victoire due à la raison seule, et que sa conscience n'aurait point à lui reprocher[1]. C'est pourquoi, ne pouvant se faire admettre au Luxembourg, il se fit conduire par ses gardiens, non à l'Hôtel de Ville, mais à l'administration de police, dont les bureaux occupaient alors l'hôtel de la préfecture de police actuelle, quai des Orfévres[2]. Il était environ huit heures du soir[3] quand il y arriva.

Son frère, lui aussi, avait été refusé par le concierge de la prison où il avait été envoyé, et il s'était laissé mener à la Commune, mais, loin de s'y prononcer contre la Convention en tant que représentation légale du peuple, il déclara que tout le mal venait de ce qu'elle avait été trompée par quelques conspira-

[1] Voy. la note sus-indiquée, où le lecteur trouvera rapprochés tous les faits de détail qui justifient et mettent hors de doute ce point de vue.

[2] Voy. même note, la discussion des hypothèses auxquelles, sur ce point se livre M. Michelet.

[3] Déposition de M. Pierre Mallot, domestique à la mairie, n° xxxii des pièces à l'appui, rapport de Courtois. Les dates ici ont leur importance.

teurs, et conclut à ce qu'on veillât à sa conservation[1].

Ces scrupules ne faisaient qu'irriter Payan, Lescot-Fleuriot, Coffinhal, Louvet, tous plus robespierristes que les deux Robespierre. Pour mieux activer le mouvement, un « Comité d'exécution » de neuf membres avait été proposé : il se composa de Payan, Louvet, Coffinhal, Lerebours, Legrand, Desboisseaux, Arthur, Chatelet, Grenard[2]; et un des premiers actes de ce comité d'exécution fut un arrêté conçu en ces termes : « La Commune révolutionnaire ordonne, au nom du salut du peuple, à tous les citoyens qui la composent de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle[3]. » En conséquence, la formule du serment à prêter par quiconque relevait de la Commune fut : « Je jure de défendre la cause du peuple, union et fraternité avec la Commune, et de sauver avec elle la patrie[4]. » L'esprit qui régnait à l'Hôtel de Ville est peint en vives couleurs dans un rapport de Degesne, lieutenant de la gendarmerie des tribunaux. Il raconte qu'ayant reçu une lettre d'Hermann, qui lui enjoignait d'exécuter le décret d'arrestation lancé contre Henriot, son état-major et « plusieurs autres individus, » il fut mandé, pendant qu'il était à leur recherche, par le Conseil général, où la proposition de l'incarcérer lui-même fut faite et unanimement adoptée : « Élevant alors le décret au-dessus de ma tête, je dis d'une voix ferme : « Je vous avertis que c'est un décret de la Con-« vention dont je suis porteur. » On me hua de toutes parts, en criant : « Résistance à l'oppression !... » On m'ar-

[1] Voy. la déclaration de Robespierre jeune mourant, n° XXXVIII des pièces à l'appui, rapport de Courtois.

[2] Extrait du registre des délibérations du Conseil général, n° XVII des pièces à l'appui, rapport de Courtois.

[3] Rapport de Courtois sur les événements de thermidor, p. 54 et 55.

[4] Interrogatoire de Foureau, n° VI des pièces à l'appui, rapport de Courtois.

racha le décret et la lettre du citoyen Hermann, que Payan et Fleuriot chiffonnèrent avec colère. La garde me désarma, m'entraîna hors de la salle, tandis que les municipaux, de dessus leurs bancs, me poursuivaient du cri de *vil esclave*. En traversant les corridors et les cours, je vis un grand nombre de gendarmes qui faisaient éclater la joie la plus indécente[1]. »

Il était naturel que des hommes engagés à ce point désirassent ardemment de posséder au milieu d'eux celui qu'ils regardaient comme leur chef. Mais il fallait pour cela vaincre la résistance de Robespierre ; et le procès-verbal de la Commune montre de reste combien cette résistance fut vive.

Alors on dut confier à des commissaires la mission expresse de « l'aller chercher ; » on dut insister sur ce qu'il « ne s'appartenait pas et se devait tout entier à la patrie[2]. » Rien de plus saisissant que l'obscurité, l'embarras et les réticences du passage qui, dans le procès-verbal de la Commune, porte la trace des refus de Robespierre : « Le citoyen Lasnier, député vers le citoyen Robespierre, qui a chargé Coffinhal de... annonce que Coffinhal est chargé de confirmer au conseil qu'on le laisse entre les mains de l'administration[3]. » Et ce qui ajoute à l'importance de ce passage, c'est qu'il est raturé dans le manuscrit[4], la Commune ayant intérêt à masquer autant que possible l'insuccès de ses démarches auprès de celui qui en était l'objet. Enfin, l'audacieux Coffinhal résolut de couper le nœud gordien. Où la persuasion avait échoué employant la violence, il alla bien réellement « chercher Robespierre, » l'entoura

[1] N° XIX des pièces à l'appui, rapport de Courtois.

[2] Procès-verbal de la Commune, séance du 9 thermidor, publiée comme pièce inédite dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 52.

[3] *Ibid.*, p. 53.

[4] *Ibid.*

de son dévouement sauvage, l'enleva. Il était alors neuf heures du soir [1].

Deux grandes autorités rivales se trouvaient ainsi en présence : la Commune, s'autorisant du nom de Robespierre, et la Convention, parlant au nom de la loi. Restait à savoir de quel côté se rangerait Paris.

La Commune, on l'a vu, avait ordonné aux quarante-huit sections de se rassembler, les invitant, en outre, à venir prêter serment, par leurs commissaires, à l'Hôtel de Ville.

Soit ignorance de la sommation, soit crainte d'avoir à se décider, ou répugnance à obéir, six d'entre elles ne répondirent pas à l'appel : ce furent les sections du *Muséum*, de la *Réunion*, des *Lombards*, des *Tuileries*, de la *République*, et la section *Révolutionnaire* [2].

Prirent parti pour la Convention, les sections du *Mont-Blanc*, de *Fontaine-Grenelle*, du *Temple*, de la *Montagne*, des *Champs-Élysées*, des *Marchés*, des *Invalides*, de *Bonne-Nouvelle*, de la *Halle-au-Blé*, de *Bon-Conseil*, de l'*Unité*, des *Gardes-Françaises*, de la *Maison Commune*, de *Montmartre*, de la *Cité*, des *Gravilliers*, des *Arcis*, de l'*Homme-Armé* [3].

Les six dernières embrassant le quartier même où l'Hôtel de Ville était situé, leur opposition à la Commune en était d'autant plus redoutable ; et il arriva que nulle part cette opposition ne se déclara avec autant de fougue.

La section de la *Cité* refusa formellement de sonner le bourdon, cette grande voix qui ne s'élevait jamais sans faire tressaillir Paris [4].

[1] Interrogatoire de Louise Picard, rapport de Courtois, n° XXXI des pièces à l'appui.

[2] Voy. le n° XXX des pièces à la suite du rapport de Courtois.

[3] Voy. le résumé des procès-verbaux des sections, dans le n° XXX des pièces à l'appui, rapport de Courtois, — sans perdre de vue que ce résumé est fait par un homme qui avait intérêt à faire pencher du côté de la Convention la balance des sympathies publiques.

[4] Rapport de Courtois, p. 155.

La section de l'*Homme-Armé* ne se contenta pas de prendre un arrêté par lequel, sans hésitation et sans réserve, elle se mettait au service de la représentation nationale; elle envoya cet arrêté aux quarante-sept autres sections, dans l'espoir de les entraîner[1].

Non moins ardente se montra la section des *Gravilliers* (quartier de la haute rue Saint-Martin). Cette section était celle où l'Hébertisme avait eu son foyer principal, celle où l'influence de Jacques Roux avait été longtemps prépondérante, celle d'où était partie, en juin 1793, l'adresse dans laquelle ce prêtre, chef des *Enragés*, accusait presque les Montagnards de complicité avec les accapareurs[2]. Oui, cette section qui, le 9 thermidor, se prononça si résolûment en faveur de la Convention, c'était la même qui, treize mois auparavant, avait félicité bien haut son orateur d'être allé tenir à la Convention un langage plein de menace et d'insulte[3]. Cette section qui, pour venger la mémoire de Jacques Roux, se disposait à prêter main-forte à Léonard Bourdon, c'était la même que Léonard Bourdon avait, treize mois auparavant, exaspérée en signalant Jacques Roux comme un « Tartufe de démagogie[4]. »

Sous les drapeaux de la Commune se rangèrent, tout d'abord, les sections de l'*Observatoire*, de *Chalier*, des *Droits de l'Homme*, du *Contrat-Social*, de la *Fraternité*, du *Panthéon*, des *Amis de la Patrie*, de *Marat*, de *Popincourt*, de *Montreuil*, des *Quinze-Vingts*, du *Jardin des Plantes* et du *Finistère*[5].

[1] Rapport de Courtois, p. 167.

[2] Voy. la séance de la Convention du 25 juin 1793.

[3] Extrait des delibérations de la section des *Gravilliers*, délibération du 25 juin 1793. Dans la *Bibl. hist. de la Rév., sections de Paris*, 620-1-2. (*British Museum.*)

[4] C'est ce dont Jacques Roux s'était plaint dans la séance du club des Cordeliers du 27 juin 1793. Voy. le *Républicain français*, n° CCXXVIII.

[5] Voir la liste publiée comme pièce inédite dans le t. XXXIV de l'*Hist*

Le *Jardin des Plantes* et le *Finistère*, c'était le faubourg Saint-Marceau.

Popincourt, *Montreuil* et les *Quinze-Vingts*, c'était le faubourg Saint-Antoine.

A la section du *Jardin des Plantes* ou des *Sans-Culottes* appartenait Henriot. Dardel, ami du peintre David, et placé par lui au Conservatoire du musée de peinture, figura, jusqu'au moment où la Convention eut le dessus, parmi les défenseurs les plus animés de la Commune[1].

Les canonniers de Popincourt étaient commandés par un homme de couleur, nommé Delorme, qui périt plus tard pour avoir pris part à l'insurrection de prairial : ce fut lui qui conduisit à l'Hôtel de Ville les canons de la section[2].

Au nombre des partisans influents de la Commune, dans la section de *Montreuil*, était Cietty, peintre très-habile dans la composition des arabesques, et qui avait embelli de paysages charmants les papiers de nos meilleures manufactures[3]. Il allait payer de sa vie son attachement à Robespierre.

Nous avons inscrit sur la liste des sections qui appuyèrent d'abord la Commune celle des *Quinze-Vingts ;* et, en effet, elle envoya des commissaires à l'Hôtel de Ville, et ces commissaires prêtèrent serment. Toutefois la mission qu'ils avaient reçue se bornait à déclarer que les citoyens du faubourg Saint-Antoine s'étaient levés en masse et ne connaissaient que la République une et indivisible[4].

parl., p. 44, et la rapprocher du résumé de Courtois, dans le n° XXX des pièces à l'appui qui terminent son rapport. Voy. aussi, sur le résumé de Courtois, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[1] Rapport de Courtois, n° XXX des pièces à l'appui, p. 171.

[2] *Ibid.*, p. 138.

[3] *Ibid.*, p. 161.

[4] Procès-verbal de la Commune, séance du 9 thermidor.

Il y eut des sections, celle de l'*Indivisibilité*, par exemple, dont l'attitude resta longtemps indécise[1]. D'autres, comme celle de *Guillaume Tell*, se mirent à la fois en rapport avec le gouvernement, pour lui faire connaître les arrêtés de l'Hôtel de Ville, et avec le club des Jacobins, pour l'inviter à soutenir la Commune[2].

En chaque section il y avait, outre l'Assemblée générale, un « comité civil » et un « comité révolutionnaire. » La conduite de ces comités fut loin d'être uniforme. Dans certains quartiers, le « comité civil » prit un parti, et le « comité révolutionnaire » le parti opposé ; ou bien encore, on vit les comités réunis d'une section suivre la Commune, tandis que l'Assemblée générale se déclarait en faveur de la Convention. Et cet antagonisme de sentiments éclata même où l'on devait le moins s'attendre à le rencontrer. Courtois dit expressément que le comité civil des *Gravilliers* « ne se décida à reconnaître la Convention comme centre unique qu'après avoir pressenti l'opinion, et que deux de ses commissaires, par leurs signatures, participèrent aux mouvements des rebelles[3]. »

On peut juger par cet aperçu jusqu'à quel point les forces en lutte se balançaient. Telle était l'autorité morale de Robespierre, que le jour où la Convention voulut le frapper, il se trouva lui faire contre-poids.

Mais ses adversaires avaient sur lui cet avantage qu'aucun scrupule ne les arrêtait... C'est ce qui décida du succès.

Nous avons laissé l'Assemblée en proie à la frayeur excitée par ces mots de Collot-d'Herbois : « Voici, pour chacun, l'instant de mourir à son poste ! » Au plus fort des alarmes, Beaupré avait proposé qu'on nommât une

[1] N° xxx des pièces à l'appui. Rapport de Courtois, p. 142.

[2] Cette dernière démarche, d'après l'aveu de Courtois, peut être inférée des procès-verbaux des Jacobins. *Ibid.*, p. 144.

[3] *Ibid.*, p. 140.

commission de défense : Vouland ne tarda pas à paraître, et, au nom du gouvernement, désigna, pour diriger la défense, Barras, qui, ajouta-t-il, « aura le courage d'accepter[1]. » Barras accepte, en effet, et, sur sa demande, on lui donne six adjoints : Féraud, Fréron, Rovère, Delmas, Bolletti, Léonard Bourdon et Bourdon (de l'Oise)[2].

Barère alors présente, de la part du Comité de salut public, un projet de décret mettant hors la loi quiconque, frappé d'arrestation, se serait soustrait à l'effet du vote. C'est ce moment que Vouland attendait. Déjà son collègue Élie Lacoste était venu annoncer que Robespierre avait été conduit à la Commune, et que les officiers municipaux l'avaient embrassé, traité en frère. Vouland conclut à la mise hors la loi contre Robespierre, comme Élie Lacoste l'avait demandée contre les officiers municipaux ; et cette motion est décrétée au milieu des plus vifs applaudissements[3].

Tout allait désormais dépendre des sections. Barère avait dit : « Les sections s'assemblent : c'est à elles que nous devons nous adresser[4] ; » et il n'avait pas cru pouvoir dissimuler que « quelques-unes étaient égarées ou gagnées par des intrigues communales[5] : » de ce côté se tourna l'effort des adjoints de Barras.

Quant à la nature des moyens employés, comment en parler sans dégoût ? A la section qui avait pris le nom de Marat et voué une sorte de culte à sa mémoire, Léonard

[1] *Laurent Lecointre, à la Convention nationale, au Peuple français, à l'Europe entière*, p. 193. *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[2] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 66. — Charles Duval, dans son projet de procès-verbal, en nomme douze : Fréron, Beaupré, Féraud, Bourdon (de l'Oise), Rovère, Bolletti, Delmas, Léonard Bourdon, Auguis, Legendre, Goupilleau (de Fontenay) et Huguet. P. 32.

[3] *Ibid.*, p. 69.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 68.

Bourdon courut dire « qu'incessamment les précieux restes du martyr Marat allaient être transférés au Panthéon, ce qui n'avait été jusqu'alors retardé que par la basse jalousie de Robespierre[1]. » Dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, l'on répandit le bruit que Robespierre avait été arrêté pour complot royaliste[2]. On affirmait mensongèrement que Lescot-Fleuriot était le fils d'un *noble autrichien*[3]*;* comme si cette circonstance, à la supposer vraie, eût constitué un crime! Mais quoi! Lepelletier Saint-Fargeau était noble, lui aussi, ce qui n'empêchait pas son buste, que ce même Lescot-Fleuriot avait sculpté, de figurer, dans la Convention, à côté de celui de Brutus[4]! Ce qu'il y eut de plus horrible, ce fut la fable d'un cachet à fleur de lis qu'on prétendit avoir trouvé chez Robespierre[5].

Quelque absurde que soit une calomnie, elle ne l'est jamais assez pour échouer entièrement, si elle est lancée avec assurance. Et puis, dans cette formule : SONT MIS HORS LA LOI, il y avait une sorte de puissance mystérieuse que beaucoup d'esprits n'étaient point préparés encore à braver. Quelques-unes des sections qui avaient pris parti pour la Commune s'en détachèrent[6], lorsqu'elles

[1] Ceci raconté par Courtois lui-même. Voy. n° XXX des pièces à la suite de son rapport sur les événements du 9 thermidor.

[2] Voy., dans le rapport de Barère, à la séance du 10 thermidor, le passage qui a trait à cette calomnie.

[3] Papiers inédits... supprimés ou omis par Courtois, t. III, p. 301 : lettre de Lescot-Fleuriot père au citoyen Harmand, écrite après le 9 thermidor. Lescot-Fleuriot père était du département de la Moselle et fils d'un chirurgien.

[4] Un auteur du temps, Nougaret, dit que Fleuriot était un assez bon sculpteur. *Hist. abrég. de la Rév.*, liv. XXIV, p. 444.

[5] « Cambon disait un jour à Vadier, exilé comme lui à Bruxelles : « Comment avez-vous eu la scélératesse d'imaginer ce cachet, et les autres « pièces par lesquelles vous vouliez faire passer Robespierre pour roya- « liste ? » Vadier répondit : « Le danger de perdre la tête donne de l'ima- « gination. » Note de la page 59, t. XXXIV de l'*Hist. parl.*

[6] Voy. le n° XXX des pièces à la suite du rapport de Courtois, *passim.*

se virent face à face avec la Convention en la personne des représentants du peuple ses délégués. Mais il y en eut qui, jusqu'à la dernière extrémité, restèrent fidèles à la cause des victimes de thermidor : ce furent les sections du *Contrat social*, de *Chalier*, du *Jardin des Plantes* et de l'*Observatoire*.

La section des *Piques*, dans le rayon de laquelle était la maison de Duplay, ne se rassembla qu'à deux heures du matin, ayant probablement attendu jusqu'alors qu'on lui montrât la signature de Robespierre, qui, comme on le verra plus bas, refusa de la donner[1].

Vers minuit, Barras et Fréron, qui n'avaient d'abord songé qu'à prémunir la Convention contre le danger d'une attaque, se rendent au Comité de salut public. Ils en traversent les salles silencieuses et faiblement éclairées. Dans celle où, le lendemain matin, Robespierre fut porté sur une civière toute rouge de son sang, Billaud-Varenne était couché par terre sur un matelas, seul et sombre, les yeux fixés au plafond. Informé du plan défensif de Barras, il le désapprouva. « C'est à la Commune qu'il fallait marcher, dit-il ; elle devrait être déjà cernée. Vous laissez à la Commune et à Robespierre le temps de nous égorger[2]. »

Barras et Fréron se dirigent aussitôt vers l'Assemblée, où leur présence est accueillie avec transport. Le premier annonce qu'il vient de parcourir Paris, et que « le peuple est à la hauteur de la liberté. » Le second déclare que quinze cents hommes gardent le pont Neuf, que la nouvelle de la mise hors la loi de Henriot a vivement ébranlé les canonniers répandus sur la place de Grève, et qu'il faut marcher droit à la Maison Commune. Tallien, qui occupe en ce moment le fauteuil, invite ses collègues à partir sur-le-champ, « afin que le soleil ne

[1] Voy. la note critique ci-après.
[2] Note fournie par Fréron. Rapport de Courtois, p. 72.

se lève pas avant que la tête des conspirateurs soit tombée. » On applaudit, et les représentants désignés sortent, emportant le décret qui ordonne l'investissement de la Commune[1].

Là étaient arrivés successivement Saint-Just et Le Bas, tirés de leurs prisons respectives, le premier par un officier municipal, le second par deux administrateurs de police[2]. Couthon ne fut retiré de la Bourbe qu'à une heure après minuit. Inquiet de son absence prolongée, Robespierre jeune lui avait écrit une lettre qu'il fit signer à son frère et à Saint-Just; on la trouva sur Couthon lorsqu'il fut arrêté ; la voici : « Couthon, tous les patriotes sont arrêtés, le peuple tout entier est levé ; ce serait le trahir que de ne pas te rendre avec nous à la Commune, où nous sommes actuellement[3]. » Couthon, qui ne pouvait se traîner, n'hésita pas un instant, il se fit porter où l'attendaient ses amis et la mort.

Les détails de la scène qui eut lieu dès qu'il parut à l'Hôtel de Ville nous ont été conservés par H. G. Dulac, espion des Comités, et conséquemment peu suspect de partialité envers leurs victimes :

« La place de Grève était couverte d'hommes, de baïonnettes, de piques et de canons. Je traversai tout,

[1] Compte rendu de la séance du 9 thermidor, séance du soir. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 71 et 72.

Il importe de remarquer ici que les comptes rendus de cette longue et fameuse séance donnent comme s'étant suivis sans interruption des actes et des discours qui souvent, au contraire, furent séparés par de longs intervalles. C'est ce qui explique comment, dans le compte rendu, Billaud-Varenne paraît être dans l'Assemblée au moment où la note de Fréron, sus-mentionnée, le représente couché sur un matelas dans une des salles du Comité de salut public.

[2] Voy. p. 67 du rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor, une note qui renvoie aux n°s 550 et 644 du quatrième carton contenant les pièces tombées entre les mains du Comité de sûreté générale.

[3] N° XLVII des pièces à l'appui du rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre.

ayant à ma main ma carte de citoyen, et m'annonçant comme envoyé de ma section. Les deux Robespierre étaient, l'un à côté du président Lescot-Fleuriot, l'autre auprès de Payan, agent national. Couthon y fut porté un instant après; et, ce qui est à remarquer, c'est qu'il était encore suivi de son gendarme. En arrivant, il fut embrassé par Robespierre, et ils passèrent dans la chambre à côté, où je pénétrai. Là, le premier mot que j'entendis de Couthon fut : « Il faut tout de suite écrire aux ar-« mées. » Robespierre dit : « Au nom de qui? » Couthon : « Mais au nom de la Convention. N'est-elle pas toujours « où nous sommes? Le reste n'est qu'une poignée de fac-« tieux, que la force armée que nous avons va dissiper et « dont elle fera justice. » Ici, Robespierre sembla réfléchir un peu ; il se baissa à l'oreille de son frère; ensuite il dit : « Mon avis est qu'on écrive *au nom du peuple « français*[1]. »

« Au nom de qui? » Mot sublime, dans la circonstance! De pareilles hésitations perdent un homme, mais l'immortalisent. Au milieu des canons et des piques, au bruit du tocsin, quand le succès ne relevait plus que de la FORCE, Robespierre ne pensait qu'à sauver l'idée du DROIT.

Pour ce qui est de la réponse de Couthon, en admettant même qu'elle n'ait subi aucune altération défavorable dans un récit qui est celui d'un ennemi[2], elle montre combien les chefs du parti robespierriste attachaient d'importance à distinguer entre l'Assemblée et ce qui à leurs yeux n'était qu'une faction, ne voulant à aucun prix pousser à la révolte contre le principe de la souveraineté du peuple, sur lequel la Convention repo-

[1] Récit de H. G. Dulac, employé au Comité de salut public, n° XXXIX des pièces à l'appui du rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor.

[2] Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

sait. Cette préoccupation ressort vivement des termes d'une invitation que Le Bas adressa, dans ces heures mémorables, à Labretêche, commandant du camp des Sablons. Le Bas exerçait sur ce qu'on appelait « l'École de Mars » une influence considérable. Eh bien, tout l'usage qu'il consentit à en faire consista dans une lettre où le nom de la Convention n'était pas prononcé, et dans laquelle, « sans dire à Labretêche de faire marcher les jeunes élèves au secours de ses amis, il lui inspirait de ne faire aucun mouvement contraire[1]. » La lettre était conçue en ces termes : « Un complot affreux vient d'éclater. Je suis au nombre des représentants fidèles que les conspirateurs ont fait arrêter. Mes soupçons sur la destination du camp sont réalisés : c'est à toi de t'opposer à ce que l'on ne l'abuse pas au point de s'égorger lui-même en marchant sous les étendards des traîtres. Le peuple t'observe ; il est déterminé à se sauver : songe à lui être fidèle[2]. »

La nuit était descendue sur Paris ; et, à mesure qu'elle s'avançait, les chances de la Commune allaient diminuant, tant par l'effet des calomnies répandues contre Robespierre que par suite du pouvoir attaché à ces mots sacramentels : « La Commune est hors la loi ! » Ce pouvoir était si grand, que le décret ayant été lu à ceux qui assistaient aux délibérations de l'Hôtel de Ville, et Payan s'étant avisé d'ajouter artificieusement au texte : « et le peuple des tribunes, » les assistants, loin de faire éclater l'indignation sur laquelle Payan avait compté, furent saisis d'épouvante et prirent la fuite[3].

[1] Il est à noter que ce commentaire est de Courtois, dont nous citons es paroles textuelles. Voy. son rapport sur les événements de thermidor, p. 67 et 68.

[2] *Ibid.*, p. 68.

[3] Notes placées à la suite de la préface du rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor, 37e note.

Si, pour vaincre, il eût suffi de l'activité et de l'audace que déployèrent Coffinhal, Payan et Lescot-Fleuriot, la Commune l'eût très-probablement emporté. Ils firent sonner le tocsin, éclairer l'Hôtel de Ville, arrêter les administrateurs suspects; ils envoyèrent des émissaires dans toutes les sections; ils ordonnèrent des patrouilles dans tous les quartiers; ils mandèrent les Jacobins; ils appelèrent aux armes[1].

Mais une sanction qui leur eût été nécessaire leur manqua.

Nous avons eu sous les yeux l'original d'une proclamation adressée à la section des *Piques*, celle de Robespierre. Jamais manuscrit ne présenta un aspect plus tragique. Il nous semble le voir encore. L'écriture a quelque chose d'emporté. Le papier est taché de sang. Sur ce papier, un appel à l'insurrection : « Courage, patriotes de la section des *Piques!* la liberté triomphe. Déjà ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traîtres sont en liberté. Partout le peuple se montre digne de son caractère. Le point de réunion est à la Commune, où le brave Henriot exécutera les ordres du comité d'exécution créé pour sauver la patrie. »

Suivent les signatures : « Legrand, Louvet, Payan, Lerebours, Ro..... »

Quelle révélation et quel drame dans ce mot inachevé! Il raconte que Robespierre, pressé par ceux qui l'entouraient, au nom de leur salut commun, de signer la guerre civile, la mort de la Convention, le renversement d'un principe, se sentit troublé jusqu'au fond de l'âme, prit la plume, commença, et, sa conscience protestant, ne put continuer[2].

[1] Voy. le rapport de Courtois, *passim*, et dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 45-56.

[2] Nous avons vu, il y a plusieurs années déjà, chez M. Rousselin Saint-Albin, l'original de la pièce dont il est ici question; et il nous souvient qu'en

Cependant les troupes conventionnelles, que Barras avait divisées en deux colonnes, s'avançaient à la lueur des torches, et des agents de l'Assemblée lisaient la proclamation votée par elle aux canonniers qui couvraient la place de Grève. Ceux-ci, que Henriot laissait sans direction, n'avaient plus leur première ardeur; fatigués d'attendre, découragés, ils cèdent peu à peu aux sollicitations des émissaires de la Convention, et un à un, deux à deux, se retirent; si bien qu'en peu de temps la place resta presque déserte. Henriot sortit, le sabre à la main, sans chapeau, suivi de deux aides de camp, de trois officiers municipaux, et criant avec rage : « Comment ! est-il bien possible que ces scélérats de canonniers, qui m'ont sauvé la vie il y a cinq heures, m'abandonnent ainsi[1] ? » Les troupes conventionnelles avançaient, avançaient toujours.

Des deux colonnes placées sous le commandement de Barras, lui-même conduisait la première le long de la rue Saint-Honoré, pour aller, en traversant les rues Saint-Denis et Saint-Martin, investir les derrières de l'Hôtel de Ville. La seconde, composée principalement des forces de la section des *Gravilliers*, unie à la section des *Arcis*, avait à sa tête Léonard Bourdon, et suivait les quais. On juge du désordre que jetèrent à l'Hôtel de Ville la désertion des canonniers et l'approche d'un péril désormais inévitable.

ayant parlé à notre amie Georges Sand, elle exprima vivement le désir que ce document lui fût montré. Le lendemain, nous la conduisions chez M. Rousselin Saint-Albin, qui, en lui mettant sous les yeux ce qu'il considérait comme un trésor de collecteur, lui dit : « N'est-ce pas que c'est bien curieux, madame ? — Curieux ! répondit-elle avec une expression de physionomie impossible à rendre, mais qu'on devine ; curieux! non, monsieur, c'est émouvant! »

[1] Récit de Dulac, employé au Comité de salut public, n° XXXIX des pièces à l'appui du rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor.

Profitant de la confusion, et de ce que la route est libre, un gendarme nommé Méda, qui avait servi dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et qu'à cause de cela ses camarades avaient surnommé *Veto*[1], se glisse furtivement dans les escaliers de l'Hôtel de Ville, remplis en cet instant d'une foule de gens éperdus, pénètre dans la salle du Conseil en se disant *ordonnance secrète*, parvient jusqu'à la porte du secrétariat, frappe, et, à l'aide du même mensonge, se fait ouvrir[2]. L'assassin portait deux pistolets cachés dans sa chemise. Au milieu d'une cinquantaine d'hommes qui paraissaient fort agités, il reconnaît celui que ses yeux cherchent. Robespierre était assis dans un fauteuil, le coude gauche appuyé sur ses genoux, et la tête reposant sur sa main gauche. L'assassin vise à la poitrine, mais la balle atteint Robespierre au niveau de la bouche et lui casse la mâchoire. Les assistants, saisis d'horreur, se dispersent. Quelques-uns s'enfoncent dans un escalier dérobé, emportant Couthon. L'assassin prend un flambeau, court après eux, et, le vent ayant éteint sa lumière, tire au hasard son second coup de pistolet, lequel blesse à la jambe un de ceux qui portaient le paralytique[3].

A la vue de son frère étendu par terre, couvert de sang, Robespierre jeune s'était livré aux transports de la plus violente douleur; il implorait la mort[4] : n'ayant point d'armes pour se la donner, il monte sur le rebord d'une des croisées de l'Hôtel de Ville, tenant ses souliers à la main, et s'élance sur la pointe de la première baïon-

[1] Précis historique des événements du 9 thermidor, par Méda, p. 377. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.

[2] Voy. le récit de Méda. *Ibid.*, p. 384 et 385, en le rapprochant des observations contenues dans la note critique ci-après.

[3] *Ibid.*

[4] Procès-verbal de la section de l'*Indivisibilité*, n° XXX des pièces à l'appui, rapport de Courtois. — Déclaration de Foucher et de Jacques Meunier, *ibid.*, n° XXXVIII.

nette qu'il aperçoit au-dessous de lui. On le releva affreusement mutilé, mais respirant encore.

Quand Léonard Bourdon, suivi des siens, fut aux portes de l'Hôtel de Ville, le bruit des deux coups de pistolet tirés dans l'intérieur lui faisant croire à de grands préparatifs de défense, il hésita, et songeait à cerner l'édifice[1]. Dulac, mieux instruit de l'état des choses, entra aussitôt, accompagné des plus ardents, et ce fut lui qui arrêta Saint-Just et Dumas. S'il faut en croire son récit qui, à côté de circonstances vraies, contient beaucoup de mensonges[2], Saint-Just était armé d'un couteau, qu'il remit sans résistance, et Dumas, caché dans une autre pièce, sous la table auprès de laquelle Robespierre était étendu, Dumas tenait à la main un flacon d'eau de mélisse des Carmes, que l'espion des Comités lui arracha, craignant que ce ne fût du poison[3]. Quant à Le Bas, dont la jeune femme était accouchée depuis six semaines d'un fils, depuis membre de l'Institut[4], il venait de se brûler la cervelle[5]. Léonard Bourdon occupa l'Hôtel de Ville, quand il n'y avait plus qu'à laver le sang, ramasser les blessés et faire enlever les morts. Il était environ deux heures du matin[6].

Peu de temps après, les Jacobins, inébranlables dans leur attachement à Robespierre, envoyaient à la Commune, dont ils ignoraient le sort, une députation chargée de « veiller avec elle au salut de la patrie[7]. » Mais tout

[1] Récit de Dulac, n° XXXIX des pièces à l'appui, Rapp. de Courtois.

[2] Voy. pour la preuve, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[3] *Ubi supra*, n° XXXIX.

[4] Voy. le *Dictionnaire de la Conversation*.

[5] Récit de Dulac.

[6] Voy. la déclaration de Bochard, concierge de la Maison Commune, le procès-verbal du Comité civil de la Maison Commune. Rapp. de Courtois, n°s XXXVI et XXXVIII.

[7] L'arrêté porte la date remarquable que voici : « Deux heures et demie

alors était terminé. Legendre parut, le pistolet au poing, fit évacuer la salle, en ferma les portes, et mit les clefs dans sa poche[1]. La contre-révolution était là.

On trouva, réfugié dans une petite cour de la Commune et à moitié mort, Henriot, que Coffinhal, furieux, avait jeté par la fenêtre[2]. Lui s'échappa, et parvint à se cacher, pendant trois jours, dans une île de la Seine, l'île des Cygnes.

Couthon, blessé à la tête, était gisant sur le quai Pelletier. On l'accablait d'outrages. Quelques-uns disant : « A quoi bon laisser ici cette voirie? Il faut la jeter à la rivière; » l'infortuné leur fit remarquer qu'il n'était pas mort[3].

Robespierre jeune avait été transporté sur une chaise au Comité civil de la section de la Maison Commune, Presque mourant, il rassembla ce qui lui restait de forces pour déclarer que, s'il s'était précipité d'une des croisées de l'Hôtel de Ville, c'était parce qu'il ne voulait pas tomber vivant au pouvoir des conspirateurs; que ni lui ni son frère n'avaient un instant manqué à leur devoir envers la Convention; qu'il était sans reproche; que Collot ne désirait pas le bien de son pays; que Carnot lui paraissait un conspirateur... Il s'interrompit, son état ne lui permettant pas de continuer[4]. Après un intervalle de

du 10 thermidor, l'an deuxième.» Voy. le n° XXI (première pièce), à la suite du rapport de Courtois.

[1] Discours de Legendre. Séance du 9-10 thermidor.

[2] Compte rendu de Dumesnil, commandant la gendarmerie près les tribunaux. Rapport de Courtois, n° XXI. — Dumesnil dit que Henriot fut arrêté à une heure du matin. Il ne put l'être que plus tard. A une heure et demie, le conseil général était encore en séance à l'Hôtel de Ville. Voy. à cet égard l'arrêté cité par Courtois, p. 51 de son rapport.

[3] *Ibid.*, p. 72, note fournie par Fréron. Voici la couleur que la haine de Fréron donne à cette circonstance : « Couthon répondit *d'un ton jésuitique,* » etc.

[4] Procès-verbal du Comité civil de la section de la Maison Commune, n° XXXVIII des pièces à l'appui. Rapp. de Courtois.

repos, interrogé une seconde fois, il dit qu'il regrettait d'avoir été arraché de la Force; qu'on lui avait rendu là un bien mauvais service; que, dans sa prison, il avait attendu la mort avec la sérénité d'un homme libre; qu'à la Commune, il avait parlé pour la Convention, et contre les conspirateurs qui la trompaient[1].... Il ne put en dire davantage... Quoiqu'il n'eût plus qu'un souffle de vie, l'ordre exprès fut envoyé par Barras de le transporter, « en quelque état qu'il pût être, » au Comité de sûreté générale; il fallut obéir[2].

Pendant ce temps, son frère arrivait à l'entrée de la Convention, porté par quelques hommes du peuple, dont les uns lui tenaient la tête et les autres les pieds. Ceux-ci recommandaient à leurs compagnons de lui tenir la tête aussi élevée que possible, craignant que le blessé n'expirât dans leurs bras[3]. Au bas du grand escalier, l'affluence de ceux qui venaient repaître leurs yeux du spectacle d'un ennemi abattu força le cortége de s'arrêter un instant, et les outrages commencèrent. L'un disait : « *Ne voilà-t-il pas un beau roi !* » Un autre : « *Quand ce serait le corps de César, pourquoi ne l'avoir pas jeté à la voirie?* » Et ces lâches appelaient lâche un homme qui avait mieux aimé mourir que s'armer contre cette Convention qu'eux-mêmes, la veille encore, l'accusaient de vouloir égorger! Quand le cortége se trouva aux portes de l'Assemblée, les propres mots du président furent : « Le *lâche* Robespierre est là. Vous ne voulez pas qu'il entre? » Sur quoi Thuriot déclara que le cadavre d'un tyran ne pouvait que porter la peste[4]. » On monte

[1] Procès-verbal du Comité civil de la section de la Maison Commune, n° XXXVIII des pièces à l'appui. Rapport de Courtois.

[2] *Ibid.*

[3] *Derniers instants de Robespierre et de sa faction* (*Bibl. hist. de la Rév.*, 856-7-8). Cette brochure, pleine de détails fort intéressants, paraît avoir été absolument ignorée de nos prédécesseurs.

[4] Compte rendu de la séance du 9-10 thermidor. *Hist. parl.*, p. 74.

donc le fardeau jusque dans une grande salle du Comité. Là on dépose la victime sur une longue table à l'opposé du jour, en lui donnant pour oreiller une boîte remplie de morceaux de pain de munition moisi[1]. Il était sans chapeau et sans cravate; son habit bleu de ciel entr'ouvert, — le même habit qu'on lui avait vu à la fête de l'Être suprême! — laissait voir sa chemise ensanglantée; il avait une culotte de nankin, et ses bas, rabattus, retombaient jusque sur ses talons[2]. Il ne remuait pas, mais respirait beaucoup. Il portait souvent la main au sommet de sa tête; de temps en temps, les muscles frontaux se rapprochaient, et son front devenait tout ridé[3]. A cela seul on devinait l'excès de ses souffrances[4]; car pas un accent douloureux ne lui échappa[5]. Elle l'élevait au-dessus des douleurs du corps, cette âme qu'il avait proclamée immortelle. On entra pour le voir, et les outrages recommencèrent. L'un disait : « *Sire, Votre Majesté souffre?* » Un autre : « *Eh bien, il me semble que tu as perdu la parole*[6]*?* » Lui, les regardait fixement.

Furent amenés par des gendarmes Saint-Just, Dumas, Payan; et à peine les eut-on conduits dans l'embrasure d'une croisée, où ils s'assirent en silence, que des misérables, faisant écarter les personnes qui cachaient Robespierre à ses amis, s'écrièrent : « *Retirez-vous donc! qu'ils voient leur roi dormir sur une table comme un homme*[7]. » Saint-Just avança la tête; et son visage, plein

[1] *Derniers instants de Robespierre et de sa faction. Ubi supra.*
[2] Notes relatives à Robespierre lorsqu'il fut apporté au Comité de salut public. N° 41 des pièces à l'appui, Rapp. de Courtois.
[3] *Derniers instants de Robespierre et de sa faction. Ubi supra.*
[4] *Ibid.*
[5] C'est ce qu'avoue Toulongeon, avec un étonnement manifeste. T. II, p. 511.
[6] *Derniers instants de Robespierre et de sa faction. Ubi supra.*
[7] *Ibid.*

de sérénité jusqu'alors, exprima le déchirement de son cœur[1]. Dumas paraissait absorbé dans une rêverie profonde[2]. Payan avait un air moqueur et souriait amèrement[3]. Les regards de Saint-Just étant tombés sur l'acte constitutionnel, affiché dans la salle, il dit : « Voilà pourtant mon ouvrage… et le gouvernement révolutionnaire aussi !… » Il murmura encore quelques paroles, mais si bas, que le gendarme, qui était à côté de lui, put seul l'entendre[4].

« Vers quatre heures du matin, l'on s'aperçut[5] » que Robespierre tenait un petit sac de peau blanche sur lequel étaient écrits ces mots : « *Au grand Monarque ! Lecourt, fourbisseur du roi et de ses troupes, rue Saint-Honoré, près celle des Poulies, à Paris.* » Comme il n'avait pas de linge pour retirer le sang caillé qui sortait de sa bouche, on lui avait glissé artificieusement dans la main ce sac, dont l'apparence était celle d'un fourreau de pistolet, afin d'éloigner la supposition d'un assassinat, en accréditant celle d'une tentative de suicide ; et l'on avait eu soin de choisir l'inscription la plus propre à entretenir l'idée qu'on n'avait renversé le chef des Jacobins que parce qu'il visait à se faire roi !…

Vers six heures, Élie Lacoste entre et ordonne que l'on conduise les captifs à la Conciergerie. Puis, se tournant vers un chirurgien qu'on venait d'amener : « Pansez bien Robespierre pour le mettre en état d'être puni[6]. »

Le pansement eut lieu avec tout le soin désiré. On

1 « Ses yeux grossis peignaient le chagrin. » *Derniers instants de Robespierre, etc. Ubi supra.*

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

4 *Ibid.*

5 Voy. sur ce point important le nº XII des pièces à l'appui, rapp. Courtois, et la note critique placée à la suite de ce chapitre.

6 *Derniers instants de Robespierre et de sa faction. Ubi supra.*

lève le blessé sur son séant ; on lui lave la figure ; on lui enfonce dans la bouche plusieurs tampons de linge pour pomper le sang dont elle était remplie ; et enfin le chirurgien applique sur la plaie un morceau de charpie que maintient un bandeau passé autour du menton ; tout cela, au milieu des ricanements et des insultes. Lorsqu'on lui noua le bandeau au-dessus du front, un des assistants s'écria : « *Voilà qu'on met le diadème à Sa Majesté*[1] *!* » Son intelligence veillait, et il entendait ces choses ! mais — bien qu'il lui restât la force de parler[2], — il se tut, se contentant de regarder les insulteurs d'un œil calme, pensif et fixe.

Durant cette agonie sans exemple, supportée avec un stoïcisme dont l'antiquité elle-même ne fournit pas de modèle, qui sait quelles pensées occupèrent cet indomptable esprit ? S'interrogea-t-il sur la loi, effroyablement mystérieuse, qui, depuis l'origine du monde, couronne les artisans de l'iniquité, et ne réserve que tortures aux serviteurs de la justice ? La veille, il s'était écrié : « Quel homme défendit jamais impunément les droits de l'humanité ? » Et voilà qu'à son tour il montait de la dignité d'apôtre à celle de martyr : puisa-t-il dans cette idée quelque motif sublime de consolation, et la constance ? Cette foi au progrès qui a épuisé tant de dévouements, ouvert tant d'abîmes et fait tant de crucifiés, lui fut-elle, contre l'inénarrable amertume d'une mort qui renfermait mille morts, une ressource souveraine ? Ah ! il dut avoir, en tout cas, la morne certitude que, cette fois encore, le peuple allait reprendre l'ancien fardeau. Un fait saisissant prouve qu'il eut une très-claire intuition du mouvement en sens inverse que sa chute annonçait et déterminait : une des personnes présentes lui ayant prêté aide dans un moment où il se baissait avec effort et portait ses

[1] *Derniers instants de Robespierre et de sa faction. Ubi supra.*
[2] *Ibid.*

mains au jarret, comme pour relever ses bas, il témoigna sa gratitude en reprenant un mot qui était d'une autre époque, qu'on ne prononçait plus depuis longtemps, qu'on avait presque oublié ; il dit d'une voix douce : « Je vous remercie, MONSIEUR [1]. »

Défenseur des pauvres, il avait vécu pauvre : on ne trouva chez lui qu'un assignat de cinquante livres, et des mandats de l'Assemblée constituante pour son indemnité de représentant, qu'il avait négligé de toucher [2].

Lorsqu'ils l'eurent « bien pansé, » conformément aux recommandations d'Élie Lacoste, rien ne s'opposant plus à ce qu'on le guillotinât, ils le transportèrent à la Conciergerie. Mais il y avait une difficulté. Un décret voulait que l'identité des individus hors la loi fût constatée en présence des membres de la municipalité ; or ici la municipalité en masse était hors la loi. Fouquier-Tinville fit part à la Convention de son embarras, et l'Assemblée, qu'on avait vue jusqu'alors étrangère à ces détails sinistres, trancha la question en déléguant des commissaires [3] pour certifier que les hommes qu'on allait tuer, au nom de la Révolution, étaient bien Robespierre et Saint-Just !

L'échafaud fut dressé sur la place de la Révolution, par mesure spéciale. Le long de la route que les charrettes avaient à parcourir, les fenêtres avaient été louées à des prix fabuleux ; des femmes du « grand monde, » en habits de fête, s'y pressaient, radieuses et souriantes [4].

[1] Nous empruntons cette circonstance caractéristique à notre illustre confrère M. Michelet, à qui le fait fut raconté par le général Petiet, qui lui-même le tenait de la personne remerciée en ces termes par Robespierre.

[2] Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[3] *Mémoires de Levasseur*, t. III, chap. XI, p. 235.

[4] C'est ce que l'écrivain tory, M. Wilson Croker, exprime de cette façon : « The streets and windows were crowded, *and with, what is represented as a better class of persons..* » Voy. *Essays on the French Revolution*, p. 428.

On avait appelé dans les rues l'immonde foule des « aboyeurs et des aboyeuses de guillotine ; » mais les artisans et les ouvriers n'étaient pas là.

Les charrettes parurent ; elles contenaient vingt et un condamnés. Dans la première étaient Couthon, Henriot, et, à côté de Robespierre, les restes mutilés et sanglants de son frère, qui mourait pour lui ! Saint-Just, toujours calme, s'entretenait avec ses pensées. Le cadavre de Le Bas suivait. Sur le passage de Robespierre, que les gendarmes montraient de la pointe de leurs sabres, on criait : « A mort le tyran ! » et l'homme qui poussait ce cri avec le plus de fureur, c'était Carrier[1] !

Devant cette même maison de Duplay, dont Robespierre avait fait fermer les volets, le 21 janvier 1793, quand Louis XVI passa, et, le 5 avril 1794, quand passa Camille[2], des mégères firent arrêter les charrettes et dansèrent en rond tout autour[3]. Pour compléter la scène, on avait posté là un enfant avec un seau rempli de sang de bœuf : lorsque Robespierre atteignit la demeure où étaient son père et sa mère adoptifs, la famille de son choix et sa fiancée, l'enfant trempa un balai dans le sang et en lança quelques gouttes contre la maison. Impassible jusqu'alors, la victime tressaillit et ferma les yeux.

Une femme s'approcha, criant : « Va, scélérat, descends aux enfers avec les malédictions de toutes les épouses et de toutes les mères de famille[4]. » Mais toutes les mères de famille ne le maudissaient pas : témoin cette jeune fermière qui, apprenant la fin de la grande tragédie, au moment où elle tenait son fils sur ses ge-

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 96.
[2] Voir, dans les volumes précédents, le récit de l'exécution de Louis XVI et celui de l'exécution des Dantonistes.
[3] Nougaret, t. IV, p. 313.
[4] Cette circonstance est rapportée à la fois par Nougaret et par les *Deux amis*.

noux, fut prise d'un tel saisissement, qu'elle laissa tomber son doux fardeau, et, les mains levées vers le ciel : « *O qu'os nes finit pol bounheur del paouré pople. On a tuat o quel que l'aimabo tant.* — Oh ! c'en est fait du bonheur du pauvre peuple; on a tué celui qui l'aimait tant[1]. »

Les vaincus moururent sans protester, sans se plaindre ni du sort ni des hommes, courageusement et simplement. De ceux que contenait la première charrette, seul Robespierre était en état de se mouvoir : il monta, inaidé, les marches de l'échafaud. Quand il fut sur la plate-forme de la guillotine, le bourreau, royaliste exalté, lui ayant arraché, d'un mouvement brusque et barbare, l'appareil qui couvrait ses blessures, l'excès imprévu de la douleur lui fit pousser un cri perçant. C'était le cri de ce pauvre peuple dont parlait la paysanne, c'était le cri de ces millions d'infortunés qu'on allait ramener aux carrières. Le couperet s'abaissa, et, pour longtemps, tout fut dit.

Nous croyons avoir présenté, dans le chapitre qui précède, le tableau le plus complet, et qu'on nous pardonne d'ajouter, le plus vrai qui ait jamais été tracé jusqu'ici des fameux événements du 9 thermidor. Et pourtant, même ce tableau ne peut être que très-incomplet, les vainqueurs ayant fait disparaître une masse énorme de documents, parmi lesquels, cela va sans dire, tous ceux qui parlaient en faveur des vaincus.

Que, parmi les papiers saisis chez Robespierre et ses partisans, Courtois en ait supprimé et détourné un grand nombre, c'est ce qu'il est impossible de nier, après ses propres aveux. Tout ce qui était à la charge des Thermidoriens — et Courtois comptait parmi les plus furieux, — tout ce qui était de nature à montrer sous leur vrai jour les desseins et les actes d'hommes que les Thermidoriens avaient d'autant plus d'intérêt à flétrir

[1] Cette scène se passa à l'occasion de la nouvelle de l'exécution du 10 thermidor, apportée à son frère par M. Laromiguière, le philosophe et ancien membre du Tribunat ; c'est sur son témoignage que le fait repose, et nous l'empruntons à une très-intéressante *Histoire de Saint-Just*, que vient de publier M. Ernest Hamel. Voy. ce livre, p. 617 et 618.

qu'ils les avaient assassinés, a été de la sorte dérobé à l'Histoire. Perte immense, irréparable! En 1816, le ministre de la police, Decazes, fit envahir le domicile de Courtois et enlever sans inventaire, avec violence, une foule de pièces et de renseignements très-curieux, dont une très-petite partie seulement a été publiée depuis, après un triage fait dans le même esprit que celui auquel Courtois avait présidé. Le reste a été dispersé ou détruit.

Le lecteur, s'il a le culte de la vérité, ne doit pas perdre un instant de vue que l'Histoire, pour juger Robespierre et ses partisans, ne possède — en dehors de leurs actes avoués et de leurs discours — que des documents *triés* par leurs plus mortels ennemis, des calomnies qui s'entre-détruisent, et les imputations tardives de Billaud-Varenne, de Collot-d'Herbois, de Vadier, de Barère, forcés, pour sauver leurs têtes, de rejeter la responsabilité de leurs propres fureurs sur ceux qui en avaient été les victimes. Combien de fois ne faut-il pas que des hommes aient eu raison, pour que leur réhabilitation résulte nécessairement d'un examen critique et sincère des sources, même lorsque les sources ont été à ce point, et systématiquement empoisonnées !

Il existe deux rapports de Courtois : l'un concernant les papiers de Robespierre ; l'autre, relatif aux événements du 9 thermidor : ce dernier, devenu assez rare. Nos prédécesseurs l'ont-ils eu sous les yeux? Leurs divers récits tendent à prouver que non. Et pourtant, c'est un document qui mérite, non pas certes d'être suivi à l'aveugle, mais d'être lu attentivement, le flambeau de la critique à la main.

Signalons rapidement quelques-uns des points sur lesquels il importe le plus de faire tomber la lumière.

Que Robespierre ait voulu arrêter la Terreur, il n'y a pas à en douter; mais ne pouvait-on vouloir cela sans « pencher à droite, » ainsi que M. Michelet le donne à entendre, liv. XXV, chap. IV, p. 450 et suiv.? M. Michelet veut absolument voir une tendance à « pencher à droite » dans le discours où Robespierre rappelait qu'il avait sauvé les 73 Girondins, comme si avoir sauvé les signataires, « républicains, » d'une protestation contre le 31 mai était une mauvaise note dans la vie d'un républicain! Il appuie sur ce que la Droite avait, en novembre, tranché la question religieuse, c'est-à-dire, ajoute-t-il, arrêté tout court la Révolution : que signifie cela? En matière religieuse, le principe proclamé par Robespierre fut, toujours et invariablement, la liberté de conscience : était-ce là arrêter la Révolution? Le vote par lequel le procès de Danton fut clos nous est donné aussi par M. Michelet comme une indication de l'alliance de la Droite avec Robespierre; et pourquoi pas avec Saint-Just, qui demanda si ardemment la mort de Danton? pourquoi pas avec Billaud-Varenne, qui fut l'auteur véritable de cette mort, et ne cessa de s'en vanter? M. Michelet oublie que ce fut précisément pour avoir « penché à droite » que Danton périt. Le vote que Saint-Just obtint contre lui ne fut pas demandé pour un autre motif.

Maintenant, que dit M. Michelet des démarches des ennemis de Robespierre pour se concilier cette même Droite, la veille du 9 thermidor?

L'aveu est remarquable; mais singulièrement en désaccord avec ce que hasarde un peu plus haut l'illustre écrivain : « La Droite finit par comprendre que, si elle aidait à ruiner ce qui, dans la *Montagne*, était la *pierre de l'angle*, l'édifice croulerait. » Ceci est la vérité même; et, pour le coup, M. Michelet a grandement raison. Mais par quelle incompréhensible inconséquence peut-il dire, à quelques lignes de distance, d'une part, que la « Droite regardait Robespierre, homme d'ordre, comme *un homme de l'ancien régime*, » et, d'autre part, qu'elle s'unit à ses adversaires parce qu'elle comprit que ruiner ce qui était la *pierre de l'angle* de la Révolution, c'était faire crouler l'édifice?

En mentionnant l'exécution qui eut lieu le 9 thermidor, M. Michelet écrit, p. 473 : « Quelques-uns veulent faire rétrograder les charrettes. Mais Henriot arrive au grand galop et disperse la foule à grands coups de sabre, « assurant cette dernière malédiction à son parti. » Où M. Michelet a-t-il pris cela? Est-ce dans M. Thiers qui, t. VI, p. 457, présente les choses sous cet aspect? Mais M. Thiers lui-même aurait dû citer ses autorités, ce qu'il ne fait pas. Or la version de Toulongeon, auteur du temps, est bien différente; la voici : « Au moment du décret qui mettait Robespierre en arrestation, plusieurs voitures, chargées de victimes, « ayant été abandonnées par les gendarmes qui les escortaient et que Henriot avait rappelés à lui, » les exécuteurs laissèrent inutilement voir le désir qu'on leur fît une sorte de violence pour délivrer les condamnés. Ils achevèrent leur route et subirent leur sort (voy. Toulongeon, t. II, p. 312). Henriot ne figure donc dans cette affaire que comme ayant convoqué toute la gendarmerie à l'Hôtel de Ville, et, si l'exécution eut lieu, ce fut uniquement parce que la foule ne voulut pas profiter de l'absence des gendarmes de l'escorte pour faire violence aux exécuteurs, comme ceux-ci le désiraient, Samson se trouvant être, du reste, un ardent royaliste.

Au sujet de cette histoire des charrettes, M. Thiers s'exprime en ces termes : « Comme Robespierre était *supposé* l'auteur de tous les meurtres, on s'*imaginait* que, lui arrêté, les exécutions devaient finir » (voy. t. VI, chap. XII, p. 457). En ceci, nous avons regret de le dire, M. Thiers s'est montré plus juste que M. Michelet, qui, liv. XXI, p. 472, écrit : « Au bruit de l'arrestation de Robespierre, le mot de tous fut celui-ci : « Alors l'échafaud est brisé, » *tellement il avait réussi*, dans tout cet affreux mois de messidor, à identifier son nom avec celui de la Terreur! » C'est *tellement on avait réussi* qu'il aurait fallu dire, en tout cas; car dans le mois de messidor, l'autorité officielle de Robespierre fut nulle, et son autorité morale exclusivement employée à combattre les Terroristes : c'est ce que nous avons prouvé d'une manière irrécusable. Mais, d'ailleurs, est-il donc vrai de dire que la Terreur fût identifiée au nom de Robespierre, lors de sa chute? Loin de là, et ce résultat ne se produisit que beaucoup plus tard, lorsque, à force de mensonges, les Thermidoriens furent parvenus à falsifier l'Histoire de la Révolution. Après avoir parlé du sentiment d'inquiétude que la nouvelle du

9 thermidor causa, dans les départements de l'Est, aux républicains exaltés, Charles Nodier constate que, dans les rangs opposés, on se disait à mi-voix : « Qu'allons-nous devenir? Nos malheurs ne sont pas finis, puisqu'il nous reste encore des amis et des parents, et que MM. Robespierre sont morts! » Voy. la biographie de Robespierre jeune, par Charles Nodier, *Dictionnaire de la Conversation*.

On a vu avec quelle ardeur, quel enthousiasme, quelle persévérance, la Société des Jacobins prit parti contre la Convention, dans la journée du 9 thermidor. Non-seulement les Jacobins s'unirent à la Commune, mais ils mirent tout en œuvre pour assurer son triomphe. Les faits qui en témoignent abondent, et on en trouve une longue, une véhémente énumération dans le Rapport de Courtois (p. 57, 58, 59 et 60). Eh bien, M. Michelet ne se contente pas de voiler ce grand mouvement, lequel montre combien la cause de Robespierre était associée à celle de la Révolution dans l'esprit des plus zélés révolutionnaires, mais il se hasarde jusqu'à affirmer, p. 485, que « la Société jacobine se ménagea plus qu'on n'eût cru. » Et il en donne pour preuve, p. 486, qu'elle « envoya à la vérité des députations à la Commune, mais n'y alla pas en corps. » Ce à quoi M. Michelet ne prend pas garde, c'est qu'il était de la plus haute importance que les Jacobins n'abandonnassent pas en masse la séance, et ce qu'il paraît avoir entièrement ignoré, c'est que la Commune elle-même fut la première à le leur recommander. Voici les propres termes de l'invitation qu'elle leur adressa : « Camarades, vous êtes invités à vous rendre à l'instant en grand nombre, ainsi qu'une partie des citoyens et citoyennes de vos tribunes, pour vous unir aux membres de la Commune; néanmoins *vos frères vous engagent, au nom du salut public, à ne pas abandonner votre séance*. » (Voy. le Rapport de Courtois, p. 51.)

M. Michelet ne cache pas que Brival fut chassé par les Jacobins quand ils apprirent qu'il avait voté contre Robespierre; mais il fait observer, p. 486, qu'un moment après, « rentré dans l'Assemblée, il se vit rapporter sa carte par des commissaires jacobins. » Tout cela est inexact. Le compte rendu de la séance du 9-10 thermidor porte que Brival, après avoir raconté comme quoi les Jacobins lui avaient enlevé sa carte et l'avaient couvert de huées, annonce ce qui suit, comme simple information qu'il a reçue et qui n'est pas vérifiée : « Je viens d'apprendre que la prétendue Société avait rapporté son arrêté et nommé un commissaire pour me rapporter ma carte. » Et il ajoute : « Je ne prendrai ma carte qu'après la régénération de la Société. » (Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 63.)

Rien n'est donc plus contraire aux faits que la manière dont M. Michelet présente la conduite des Jacobins en cette journée célèbre. Loin de rester froids, ils poussèrent le zèle jusqu'au transport, et leur attachement à Robespierre fut si persistant, que, même à deux heures et demie du matin, le 10 thermidor, ils prenaient la résolution suivante, — autre document dont il est clair que M. Michelet n'a pas eu connaissance : « Les

citoyens Duplay, Gauthier, Rockenstroch, Didier, Faro, Dumont, Accard, Lefort, Lagarde, Versenne, sont nommés pour accompagner la députation de la Commune, et s'unir avec elle pour veiller au salut de la chose publique. Il est deux heures et demie du 10 thermidor, l'an II. Signé Vivier, vice-président ; Cazalès, secrétaire. » (Voy. à la suite du Rapport de Courtois, le n° XXI, 1re pièce.) Cette députation arriva trop tard ; au moment où on la nommait, la Convention était déjà victorieuse.

Un mouvement non moins indispensable à décrire que celui des Jacobins, c'était celui des sections. D'où vient que cette partie, si essentielle, de l'histoire du 9 thermidor a été entièrement passée sous silence par tous nos prédécesseurs, M. Michelet excepté. Encore ce dernier ne mentionne-t-il qu'un nombre limité de sections, les procès-verbaux de dix-sept d'entre elles manquant, dit-il p. 497, à la préfecture de police. Mais, parmi les pièces justificatives placées à la suite du rapport de Courtois, il existe un résumé très-curieux des procès-verbaux de toutes les sections ; et nous sommes surpris que personne jusqu'à nous n'ait puisé à cette mine. Si M. Michelet y avait eu accès, peut-être eût-il hésité à émettre des assertions telles que celle-ci : « Les *Piques*, la place Vendôme, section de Robespierre, lui fut si hostile, qu'elle brûla sans les lire les lettres de la Commune. » (Voy. M. Michelet, liv. XXI, chap. VII, p. 497.) Voilà une affirmation étrangement en désaccord avec ce que nous lisons p. 159 des pièces justificatives à la suite du rapport de Courtois : « Il est constant que la *section des Piques* ne s'est réunie qu'à deux heures du matin, et qu'elle a pris toutes les précautions possibles pour ne se prononcer qu'avec la certitude des événements favorables à la Convention. » Il résulte, en outre, des papiers des Jacobins, que cette section avait promis de fraterniser avec eux. (*Ibid.*) Elle était donc favorable à Robespierre, contrairement au dire de M. Michelet; et, comme elle ne se rassembla qu'à deux heures du matin, au moment où la Commune succombait, on conçoit de reste qu'elle ait brûlé les lettres de la Commune, sans que cela prouve le moins du monde qu'elle était hostile à Robespierre. Elle se rallia à la Convention, lorsqu'elle vit qu'il n'y avait plus moyen de faire autrement : voilà tout. Quant au motif qui l'empêcha de se réunir plus tôt, il nous est fourni par la pièce même sur laquelle Robespierre ne put se résoudre à mettre sa signature et qui porte seulement les deux premières lettres de son nom. Comme il était de la section des *Piques*, elle devait naturellement attendre, pour répondre à un appel de la Commune, que le nom de Robespierre y figurât. On pressa celui-ci de le donner; il écrivit Ro..... et ne put se résoudre à achever!

Un point, jusqu'ici resté fort obscur, est celui de savoir si Robespierre, à la Commune, se tira ou reçut un coup de pistolet? Beaucoup d'historiens, M. Thiers entre autres, ont adopté, sans examen, l'hypothèse d'une tentative de suicide. Cette opinion n'a aucune espèce de fondement. Au récit, très-circonstancié, du gendarme Méda, qu'on peut lire dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, nous joindrons ici la copie textuelle d'une lettre manuscrite de Méda, suivie d'un

certificat de Tallien, le tout faisant partie de la collection d'autographes de M. de Girardot. C'est un document historique du plus haut intérêt : on va en juger :

« Renvoyé au ministre de la guerre pour faire un prompt rapport au Directoire. — Paris, le 20 germinal an IV. BARRAS. »

« Citoyens directeurs, les pièces ci-jointes rappelleront à votre souvenir la grande époque du 9 thermidor, les services que j'ai rendus dans cette journée, et, particulièrement, les témoignages d'affection, de gratitude, dont les citoyens Barras et Merlin (de Douai) m'honorèrent alors. Le vœu de la Convention nationale, la bienveillance particulière de quelques-uns de ses membres, semblaient m'assurer une place plus honorable et digne des services que j'avais rendus ; mais les partisans du *traître que j'avais frappé* restèrent encore, quelque temps après la chute de leur chef, à la tête des comités du gouvernement ; ils éludèrent le plus qu'ils purent le favorable décret de la nuit du 9 thermidor, et me donnèrent la place la plus inférieure de l'armée, place que Collot et Barère me forcèrent d'accepter, me menaçant de leur puissante colère, et écartant mes réclamations en disant que l'on ne devait rien à un ASSASSIN. (Ce mot est en grosses lettres dans l'original.) Persuadé du danger de leur résister en leur opposant d'autres représentants, je rejoignis mon nouveau poste. Espérant des temps plus heureux, depuis j'ai réclamé ; mais l'éloignement rendit mes réclamations infructueuses. Permettez donc présentement, citoyens directeurs, que je réclame votre bienveillance et l'entière exécution du favorable décret de la nuit du 9 thermidor. Le ministre de la guerre a chez lui les meilleurs certificats de mes généraux, de mes chefs, qui attestent mes moyens pour servir la République avec distinction dans un poste supérieur. Veuillez donc, citoyens directeurs, m'accorder la place de chef d'escadron, vacante depuis deux ans dans le régiment où je sers, et qui est à la disposition du Directoire, ou charger quelqu'un de recevoir des renseignements et *de vous préparer un rapport sur des faits que je n'ose vous rappeler ici*, qui amèneront votre conviction et vous feront connaître les dangers que j'ai courus dans la journée et après le 9 thermidor.

« C'est en espérant tout de votre justice que je suis avec le plus profond respect, MÉDA, S. L. (sous-lieutenant).

(Textuel.)

« Paris, 14 germinal an VI de la République française. »

« Je certifie que le citoyen Méda est un des braves qui, dans la nuit du 9 thermidor, se rangea sous les drapeaux de la Convention nationale. Le premier, il entra les armes à la main dans la Commune, où les conspirateurs étaient réunis. Ce fut lui qui s'empara de Robespierre. Par un décret solennel on lui promit de l'avancement. Il n'a pas obtenu tout ce qu'il avait droit de réclamer, il sollicite auprès du Directoire. Je croirais

faire injure à chacun de ses membres, si j'employais pour Méda d'autre recommandation que celle qui doit résulter des services qu'il rendit à cette mémorable époque.

« TALLIEN, membre du conseil des Cinq-Cents. »

(Textuel.)

Ces mots du certificat : « Ce fut lui qui s'empara de Robespierre » sont remarquables : Tallien n'ose pas écrire qu'il recommande un « *assassin* ; » et Méda lui-même avoue avoir entendu dire à Collot et à Barère qu'on « ne devait rien à un *assassin*. » Les Thermidoriens sentaient bien qu'une pareille tentative de meurtre ne pouvait que déshonorer leur victoire et la rendre odieuse. Voilà pourquoi Barère, dans son rapport du 10 thermidor, laissa tomber négligemment ces mots : « Robespierre aîné s'est blessé ; » voilà pourquoi on mit dans la main de Robespierre, lorsqu'il était étendu sanglant sur une table du Comité du salut public, ce sac qui ressemblait à un fourreau de pistolet et qu'on ne lui vit que « vers trois ou quatre heures du matin ; » voilà pourquoi enfin on obtint du concierge de la Maison Commune, Brochard, qu'il déposât dans le sens du suicide.

Heureusement, la déclaration de ce concierge nous a été conservée, et elle porte sa réfutation avec elle :

« Sur les deux heures du matin, un gendarme m'a dit qu'il venait d'entendre un coup de pistolet dans la salle de l'Égalité. Je suis entré, et j'ai vu Lebas étendu par terre, et de suite Robespierre l'aîné s'est tiré un coup de pistolet dont *la balle en le manquant a passé à trois lignes de moi*. J'ai failli être tué, puisque Robespierre a tombé sur moi en quittant la salle de l'Égalité au passage. » (Voy. n. XXXVI des pièces justificatives à la suite du rapport de Courtois.)

En fait de témoins oculaires, le seul qui ait jamais été produit en faveur de la thèse du suicide, est ce Brochard qui assure avoir vu Robespierre se tirer un coup de pistolet et se... manquer !

Encore faut-il remarquer que cette déclaration est en complet désaccord avec celle de l'espion Dulac, lequel affirme être entré le premier à l'Hôtel de Ville, et y avoir trouvé Robespierre étendu près d'une table, dans une des salles, et Le Bas mort, dans une autre pièce. (Voy. n° XXXIX des pièces justificatives à la suite du rapport de Courtois.)

Mais à quoi bon insister ? La thèse du suicide est combattue par un argument sans réplique : c'est le rapport des officiers de santé Vergez et Marriguis, sur le pansement de la blessure de Robespierre. Voici comment la blessure est décrite dans ce rapport : « Le coup a porté au niveau de la bouche, à un pouce de la commissure des lèvres. Comme sa direction était oblique, de dehors en dedans, *de gauche à droite*, *de haut en bas*, et que la plaie pénétrait dans la bouche, » etc. (Voy. *ubi supra*, n° XXXVII.) Il est impossible de se figurer un homme se tirant un coup de pistolet au niveau de la bouche, de gauche à droite, et de haut en bas.

Au reste, il est une circonstance qui sert de confirmation au récit de Méda. Dans la nuit même du 9 au 10, il fut solennellement présenté à la

Convention par Léonard Bourdon, qui dit : « Ce brave gendarme que vous voyez ne m'a pas quitté, il a tué deux des conspirateurs. » Sur quoi, la Convention décréta qu'il « serait fait mention honorable du dévouement civique de ce citoyen, et chargea le Comité de salut public de lui donner de l'avancement. (Voy. le compte rendu de la séance du 9-10 thermidor, *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 75-76.)

Pour tout dire, on lit dans des notes que, plus tard, Dulac fit passer à Courtois la phrase suivante : « Il faut que vous observiez, pour l'honneur de la vérité, que c'est moi qui ai vu le premier Robespierre, et qu'il n'est donc pas vrai que le gendarme qui a été présenté à la Convention par Léonard Bourdon lui ait brûlé la cervelle. » (Voy. à la suite du rapport de Courtois le n° XXXIX.) Mais, quand Dulac pénétra à la Maison Commune, le meurtre avait été déjà commis, puisque Dulac lui-même raconte qu'il n'avait pas encore mis le pied sur le seuil lorsqu'il entendit deux coups de pistolet tirés en dedans. Il vit Robespierre blessé, mais il n'était point là quand Robespierre fut blessé. Son témoignage sur ce point n'a donc aucune valeur, même à le supposer sincère.

L'assassinat doit donc être rangé historiquement parmi les moyens qui concoururent au triomphe de la réaction thermidorienne ; mais on doit aux Thermidoriens cette justice que, du moins, ils ne se firent pas honneur d'un crime dont le profit devait leur revenir. On a pu remarquer qu'en présentant Méda à la Convention Léonard Bourdon évita de prononcer le nom de Robespierre ; de son côté, Barère, dans son rapport, présenta les choses de manière à faire croire à une tentative de suicide ; nous avons produit un document qui montre combien les réclamations de Méda parurent importunes aux vainqueurs ; enfin, le rapport du Thermidorien Courtois présente ceci de frappant que, dans l'énumération de ceux dont il exalte les services, Méda n'est pas même *nommé*.

On se tromperait, au surplus, si de ce que le témoignage de cet assassin est admissible sur un point, c'est-à-dire en ce qui touche l'invasion de la Maison Commune, on concluait à l'authenticité de tous les détails contenus dans la brochure intitulée *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor, par Méda, chef d'escadron au 7e hussards*. L'auteur se vante d'avoir arrêté Henriot, qui le fut, sur la sommation de Courtois et de Robin (de l'Aube), par six gendarmes de la 29e division, dont on a les noms : Perlot, Hamel, Lecomte, Paulin et Crouï. Méda se vante aussi, dans le *factum* en question, d'avoir été, au début de la lutte, nommé, lui simple gendarme, que personne alors ne connaissait, commandant des forces de la Convention, et d'avoir suggéré l'idée de marcher sur la Maison Commune. Or la première de ces deux assertions est réfutée par son absurdité même, et la seconde par le récit très-circonstancié de Fréron, qui nous montre que l'idée d'aller assiéger la Commune vint de Billaud-Varenne. Un mensonge impudent, que nous trouvons dans ce prétendu *Précis historique*, est celui-ci : « Je fouille Robespierre. Je lui prends son portefeuille ; il contenait pour plus de dix mille francs de *bonnes valeurs*. » (Voy. p. 385.) Il est dommage que Léonard Bourdon, lorsqu'il

remit à la Convention « un portefeuille et des *papiers* saisis sur Robespierre » (voy. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 76), ne se soit pas avisé de faire mention de ces dix mille francs de *bonnes valeurs*. Quel coup de fortune c'eût été pour les Thermidoriens! En vérité, Léonard Bourdon et ceux auxquels le portefeuille fut remis se montrèrent bien maladroits de garder à l'égard de ces *bonnes valeurs* un si profond secret; et Méda, ou le fabricateur de ses Mémoires, a grandement raison de s'écrier : « Je n'en ai jamais entendu parler depuis. » Il aurait pu se consoler en songeant que personne ne fut plus heureux que lui sous ce rapport.

Sur la même ligne que cette calomnie inepte, on peut mettre celle-ci, qui orne le rapport de Courtois : « Au moment où Saint-Just vit que tout était désespéré pour son parti, il dit à Lebas : « Tue-moi. » Lebas lui répondit par ce mot : « Lâche ! » Et, après une courte pause : « J'ai bien autre chose à faire, » dit-il ; et puis il tire sur lui-même le pistolet dont la balle lui donna la mort. » (Voy. rapp. de Courtois, p. 71.) Courtois n'oublie qu'une chose : c'est de nous dire comment il est parvenu à savoir ce qui s'est passé entre Saint-Just et Lebas en un pareil moment. Est-ce qu'il était là ? Non. Est-ce que d'aventure il écoutait aux portes? Non. De qui tient-il ce fait, dont il n'est question ni dans le récit de Méda, ni dans celui de Dulac, ni dans celui du concierge Brochard? Courtois se tait prudemment là-dessus. Cette misérable invention de la haine n'en a pas moins fait son chemin ; et M. de Barante ne manque pas de l'enregistrer, quoiqu'il veuille bien avouer que « le fait n'est pas prouvé. »

Ce travail critique, même borné à la discussion des sources, nous mènerait loin... que serait-ce donc si nous entreprenions de relever, dans M. Thiers, M. de Barante, M. Alison, — nous ne parlons pas de M. de Lamartine, — toutes les inexactitudes et toutes les erreurs de seconde main ?

Quoi qu'il en soit, ici finit cette tâche de juge d'instruction que nous nous étions imposée. Embrassée dans toute son étendue, elle eût exigé des volumes; mais nous osons croire que, quoique incomplète, l'étude à laquelle nous nous sommes livré en présence du public suffira pour convaincre tout lecteur sérieux que, lorsque nous avons mis la main à la plume pour écrire l'*Histoire de la Révolution*, CETTE HISTOIRE N'ÉTAIT PAS FAITE. Il y avait une foule d'affirmations à rectifier, une foule de jugements à réformer, une foule de préjugés à détruire, une foule de calomnies à confondre; et tout cela formait un immense courant d'opinion qu'il fallait, peut-être, quelque courage pour remonter. Un homme qui a passé trente ou quarante ans de sa vie à croire vraie une chose fausse, ou à regarder un grand homme comme un monstre, n'arrive pas aisément à reconnaître qu'il s'est trompé pendant si longtemps : c'est là une sorte de suicide intellectuel auquel ne consentent que les natures fortes. Nous savions cela en commençant; mais nous savions aussi que celui-là est indigne du titre d'historien qui n'est pas décidé à servir la vérité quand même.

epuis l'époque où nous tracions les lignes qui précèdent, un historien

d'un talent élevé et d'un grand cœur, M. Ernest Hamel, a écrit une histoire de Robespierre dans laquelle il a suivi pas à pas la vie de ce grand patriote et réfuté une à une, à l'aide de documents inédits, les calomnies qui obscurcissaient encore sa mémoire aux yeux de ceux qui ignoraient quelles furent son existence privée et publique et sa fin. C'est pour nous un devoir, cher à notre cœur, que de renvoyer nos lecteurs à l'excellent ouvrage de M. Ernest Hamel, et notamment au livre XV, p. 631 à 807, de son troisième volume, qui renferme le récit le plus complet, le plus vrai et le plus authentique qui se puisse tracer des événements du 9 thermidor.

LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE PREMIER

CONTRE-RÉVOLUTION

Impression produite par la mort de Robespierre en France et à l'étranger. — La *Terreur blanche* s'annonce. — Triste attitude du peintre David. — Changement subit dans la physionomie de l'Assemblée. — Parti thermidorien. — Abolition de la loi du 22 prairial. — Fouquier-Tinville anathématisé par Fréron. — Attaque prématurée de Lecointre contre Barère, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Vadier. — Explosion de la poudrière de Grenelle. — Renouvellement des comités. — Tallien chassé du club des Jacobins. — Fréron reprend son journal l'*Orateur du peuple*. — Marat au Panthéon : comédie jouée par les Thermidoriens. — Tableau des grands services du Comité de Salut public présenté par Robert Lindet à l'Assemblée. — La *Jeunesse dorée*. — Translation des cendres de Jean-Jacques au Panthéon. — Carrier mis en jugement. — Fin du club des Jacobins. — Nouvelle direction donnée à l'esprit public. — L'ère des salons dorés commence. — Changements introduits dans les mœurs. — Rapport de Romme contre Carrier; honorable et courageuse franchise de Romme. — Carrier décrété d'accusation ; sortie de Legendre. — Arrestation de Carrier ; on l'empêche de se brûler la cervelle. — Rappel au sein de l'Assemblée des soixante-treize députés signataires de la protestation contre le 31 mai. — Étrange décision prise par l'Assemblée à l'égard des vingt-deux députés girondins mis hors la loi. — Procès de Carrier. — Contraste entre son attitude et celle de son co-accusé Goullin. — Défense de Carrier ; cruautés des Vendéens rappelées. — Carrier et deux de ses co-accusés sont condamnés à mort. — Acquittement des autres membres du Comité nantais. — Scène touchante. — La Convention ne sanctionne pas les acquittements. — Réorganisation du tribunal révolutionnaire. — Exécution de Carrier.

Le 9 thermidor marque la fin d'une période historique aussi imposante que terrible, et le commencement d'une

période tout à fait distincte. Mais comme la seconde sert à éclairer d'un jour très-vif la sombre grandeur de la première, nous poursuivrons notre récit. Seulement, nous hâterons le pas.

Robespierre étant devenu, grâce à la calomnie, secondée par les dehors d'un pouvoir qu'il ne possédait pas, le bouc émissaire de la Révolution, sa chute fut saluée par beaucoup comme la clôture du régime de la Terreur. Pour mieux vouer sa mémoire à l'exécration publique et faire bénir leur triomphe, les vainqueurs, tout en se réservant de continuer le Terrorisme pour leur propre compte, s'étudièrent à donner au nom de Robespierre, mort, un son effrayant. Ils trépignèrent sur la cendre de cet homme qu'ils venaient d'assassiner. Insultant jusqu'à son tombeau, ils lui composèrent l'épitaphe suivante :

PASSANT, QUI QUE TU SOIS, NE PLEURE PAS MON SORT.
SI JE VIVAIS, TU SERAIS MORT[1].

La Terreur, pourtant, était loin de toucher à son terme, et le contraire ne sera que trop prouvé. Mais il est très-vrai qu'elle n'était plus possible que revêtue d'autres formes et mise au service d'autres idées. La guillotine était un ressort qu'on avait usé à force de le tendre. Elle avait d'abord épouvanté, puis fait horreur; maintenant, elle... ennuyait. Le temps était venu où le couperet allait être remplacé par le poignard, et la décollation en place publique, par l'assassinat en pleine rue. La Terreur blanche préparait son entrée. Quant à la Terreur rouge, il était dans la nature des choses qu'elle finît par la défaite de Robespierre, comme elle aurait fini par sa victoire.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de ce grand événement

[1] Elle fut imprimée dans la plupart des journaux réactionnaires du temps. Voy. *Annual Register*, 1794, vol. XXXVI, p. 168.

ne produisit point l'unanimité de transports joyeux qu'ont affirmée, en présence des vaincus réduits au silence, tant d'écrivains salariés, dominés ou inspirés par les Thermidoriens unis aux royalistes.

Les faubourgs, mornes d'abord, manifestèrent bientôt une vague inquiétude. Suivant la forte expression d'un auteur du temps, peu suspect de sympathies ultra-révolutionnaires, « la confiance s'égara, sans trouver où se reposer. Le peuple avait des vapeurs[1]. »

Généralement parlant, les royalistes tressaillirent de bonheur : cela devait être; et cependant, même parmi eux, on en vit qui se demandaient avec effroi ce qui résulterait d'une victoire qui sauvait Fouché, couronnait Tallien, partageait le pouvoir entre Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, et arrachait à Carrier des hurlements de joie. En province, partout où Robespierre jeune et Couthon avaient passé, on se disait à mi-voix, dans les rangs de ceux que troublait l'image du bourreau : « Qu'allons-nous devenir? Nos malheurs ne sont pas finis puisqu'il nous reste encore des parents, des amis, et que MM. Robespierre sont morts. » « Et cette crainte, ajoute Charles Nodier, n'était pas sans motif; car le parti de Robespierre venait d'être immolé par le parti de la Terreur[2]. »

L'allégresse fut et dut être extrême dans les prisons, à cause du fameux mot que le Comité de sûreté générale avait eu soin d'y faire circuler : « *C'est Robespierre qui le veut*, » et parce que le 9 thermidor ne pouvait manquer d'apporter à la situation un changement quelconque. Et toutefois, là non plus, l'impression sur tous ne fut point la même. Ceux d'entre les prisonniers qui connais-

[1] Dussault, *Fragment pour servir à l'Histoire de la Convention nationale*, p. 19. *Bibl. Hist. de la Rév.*, 1338-40.

[2] Charles Nodier. Voy., dans le *Dictionnaire de la Conversation*, la biographie de Robespierre jeune par cet écrivain.

saient le mieux les hommes et les choses avaient toujours compté sur le triomphe de Robespierre pour leur salut[1]: ceux-là, tout d'abord, furent consternés[2]. Mais il n'est point douteux que, par la majorité des détenus, le 9 thermidor fut salué comme un signal de délivrance. Le dernier coup de hache à peine donné, des commissaires obligeants s'étaient hâtés de porter aux prisons, sous la doublure de leurs chapeaux, — tant ils craignaient encore le parti terrassé, — les journaux qui contenaient la nouvelle. Dans une prison, des jeunes gens, inquiets de l'agitation environnante, montent au plus haut de l'édifice, et, promenant leurs regards de tous côtés, aperçoivent une femme qui, après avoir montré une *robe* et une *pierre*, faisait sur son cou un signe expressif : ils comprirent[3].

Chez les nations étrangères et ennemies, il y eut étonnement d'abord[4], puis satisfaction mêlée de dédain et d'espoir. Robespierre l'avait pris avec elles sur un ton de dignité et de hauteur[5] qui avait beaucoup contribué à le grandir à leurs yeux. Au fond, elles le regardaient comme le seul homme capable de consolider la Révolution. Lui par terre, elles crurent la France à la veille d'entrer dans une période de désordre et de confusion qui la livrerait à leurs coups[6].

Ce qui est certain, c'est que le Terrorisme en France ne songeait nullement à abdiquer. Dès le lendemain du

[1] C'est l'opinion que Thouret n'avait cessé d'exprimer, selon le témoignage de son compagnon de captivité, le royaliste Beaulieu.

[2] Tel fut l'effet produit dans la prison où se trouvait alors M. Félix Desportes, mort il y a quelques années, et de qui nous tenons le fait.

[3] Rapport de Courtois sur les événements du 9 thermidor, p. 3.

[4] « They were uncommonly astonished when they heard of his overthrow. » Voy. *Annual Register*, 1794. Vol. XXXVI, p. 171.

[5] « During the plenitude of his power, he had occasionally assumed a great appearance of superior dignity and importance. » *Ibid.*, p. 172.

[6] « They began to expect that it would be followed by disorders and confusion that might be advantageous to themselves. » *Annual Register*, 1794. Vol. XXXVI, p. 171.

10 thermidor, Fouquier-Tinville disait à Joly, huissier du Tribunal révolutionnaire : « Le peuple doit être content. La guillotine marche, elle marchera, et cela ira encore mieux[1]. » De son côté, non content de proposer le maintien de Fouquier-Tinville comme accusateur public[2], Barère s'écriait, dans la séance du 14 thermidor : « La révolution est une plante dont on ne saurait arrêter la végétation sans la faire périr[3], » et l'on sait en quoi cette végétation consistait, aux yeux d'un homme qui ne s'était jamais fait scrupule de « battre monnaie sur la place de la Révolution, » et qui disait : « La planche de la guillotine n'est qu'un lit un peu plus mal fait qu'un autre[4]. » Peu de temps après, Louchet qui, le premier, avait demandé l'arrestation de Robespierre, tenait le langage que voici, du haut de la tribune de la Convention : « Persuadé que, pour tarir la source de nos troubles intérieurs, il n'est *d'autre moyen que de mettre la Terreur à l'ordre du jour*... » Et comme on l'interrompait par ce cri : La justice ! la justice ! il ajouta : « J'entends la justice la plus sévère contre le lâche modérantisme[5]. » Il est à remarquer que l'homme qui fit ordonner l'impression de ce discours fut Tallien[6]. Et certes, lui dont le nom faisait frissonner Bordeaux, lui le défenseur de Jourdan *coupe tête*, il était ici dans son rôle; mais, en même temps, combien il donnait raison à cette apostrophe du Girondin Mercier : « Tallien ! Tal-

[1] Voy. la déposition de Joly dans le procès de Fouquier-Tinville, *Hist. parl*, t. XXXV, p. 89 et 90.
[2] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 25.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 315.
[4] Prud'homme, *Histoire générale et impartiale*, etc., t. I, p. 85.
[5] *Moniteur*, an II (1794), n° 333.
[6] Il voulut bien dire toutefois qu'il ne fallait pas mettre la Terreur à l'ordre du jour. Et pourquoi ? « Parce qu'il avait vu l'effet produit par ces mots sur l'Assemblée. » Ce trait est caractéristique. Voy. le *Moniteur*, an II (1794), numéro 333.

lien ! Tu te levas, ainsi qu'un grabataire poltron, quand le feu prend à la paillasse de son lit ; tu représentas en comédien dans la tragédie qui finit le règne de Robespierre[1]. »

Et en effet, sous les dominateurs nouveaux, la Terreur ne fit que changer d'objet. La guillotine de M. Louis, qui ne fut que plus tard remplacée par la transportation, cette *guillotine sèche* dont l'abbé Sieyès fournit l'idée[2], reçut, pendant les premiers jours de la régénération prétendue, son contingent habituel de victimes : soixante-dix le 11 thermidor, et, le 12 thermidor, treize. Il est vrai que, cette fois, c'étaient des révolutionnaires qu'on tuait, au nom de la Révolution ! Quand Coffinhal fut conduit au supplice, on lui criait : « Tu n'as pas la parole ! » Mais ceux qui avaient la parole maintenant s'en servirent pour comprendre dans l'égorgement en masse de la municipalité un honnête commis expéditionnaire, et un garçon de bureau auxquels on n'avait à reprocher d'autre délit que de s'être trouvés par état en compagnie des municipaux[3]. Les prisons, dont on se hâta de tirer les royalistes, se peuplèrent de patriotes. Duplay, sa femme, son jeune fils, avaient été incarcérés à Sainte-Pélagie dès le soir du 9 thermidor : quelques jours après, la veuve de Lebas et sa sœur aînée furent arrêtées. Deux autres sœurs, alors en Belgique, et même des parents plus éloignés, qui n'avaient jamais connu Robespierre, furent enveloppés dans la proscription[4]. Des mégères de l'ordre rétabli coururent chercher madame Duplay jusque dans son cachot, où on la trouva étranglée[5] ! Certains royalistes,

[1] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. XXI.

[2] Voy. le rapport de Sieyès sur une loi de grande police, dans le *Moniteur*, an III (1795), séance du 1er germinal (21 mars).

[3] Nogaret, *Histoire abrégée*, liv. XXIV, p. 445.

[4] Voy. l'article Duplay, dans le *Dictionnaire de la Conversation*.

[5] Nogaret dit, p. 445, qu'elle se pendit, pendant la nuit, derrière la porte.

détenus, rentrèrent en prison presque aussitôt qu'ils en furent sortis : témoin la sœur du Vendéen Botidoux, qu'on incarcéra de nouveau, *pour forcer son frère à abandonner le parti des rebelles*[1]. Voilà ce qu'on appelait le retour à la justice et à l'humanité !

Au nombre de ceux que Robespierre entraîna dans sa chute, figurèrent Rossignol, qui s'était conduit si bravement en Vendée, et le peintre David. L'attitude de ce dernier fut misérable. Il s'excusa d'avoir été partisan de Robespierre sur ce qu'à l'exemple de beaucoup d'autres, il l'avait cru vertueux. « On ne peut concevoir, ajouta-t-il, jusqu'à quel point ce malheurenx m'avait trompé[2]. » Ceci dit le 15 thermidor ; et, le 8, David s'était offert à boire la ciguë avec son ami ! Maignet fut sur le point d'être arrêté, lui aussi. Son crime était d'avoir été lié avec Couthon, et son accusateur fut Rovère[3], le même qui ne rougissait pas de dire : « J'ai souvent caressé le petit chien de Couthon pour gagner les bonnes grâces de son maître[4]. »

Triste et singulière mobilité des choses humaines ! Il suffit de quelques jours pour changer complétement la physionomie de l'Assemblée. « Il y avait plus de six mois, écrit Levasseur, que je n'avais siégé au milieu de mes collègues quand je reparus dans la Convention. Son aspect me frappa. Le sommet de la Montagne, où se pressaient naguère les deux tiers des députés, était maintenant dégarni et presque désert. Un grand nombre de ses membres s'étaient rapprochés du Marais, où ils espéraient se faire oublier en se confondant avec la tourbe banale des appuis de tous les partis vainqueurs. D'autres, sans quitter le côté gauche, étaient descendus plus bas, et de

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 178.
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 315.
[3] *Ibid.*, n° 316.
[4] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 108.

leurs bancs nouveaux, comme d'un terrain neutre, ils étudiaient la nouvelle marche de la Révolution. Mais ce qui m'étonna davantage, ce fut de voir Tallien, Legendre, Merlin, Fréron, assis au côté droit. Il régnait dans toute l'Assemblée une grande confusion. Je ne pouvais consulter personne pour savoir quel parti prendre, au milieu d'une Assemblée que je ne connaissais plus. Il y restait cependant une trentaine de patriotes décidés à donner leur vie pour leurs principes : le véhément Duhem, Rulh, Ruamps, Bourbotte, Soubrani, et cet intéressant Goujon, dont nous avons eu, depuis, à déplorer la perte : c'est au milieu d'eux que je choisis ma place[1]. »

Les anciens chefs du parti terroriste : Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Tallien, Fouché, Fréron, Barras, Cambacérès; les Dantonistes, tels que Thuriot, Legendre, Bourdon (de l'Oise), Merlin (de Thionville); les Hébertistes, tels qu'André Dumont; d'anciens Montagnards qui, comme Thibaudeau, étaient entrés dans leur période de lassitude, tels furent les éléments hétérogènes dont se composa, le lendemain de la chute de Robespierre, la majorité qu'on nomma *thermidorienne*.

Son premier soin fut de compléter le Comité de Salut public, par la nomination de Bréard, Eschasseriaux l'aîné, Laloi, Thuriot, Treilhard, Tallien[2], et le Comité de Sûreté générale, par celle de Legendre, Goupilleau (de Fontenay), Merlin (de Thionville), André Dumont et Bernard (de Saintes)[3]. Jean Debry ayant été désigné, on fit observer qu'il ne pouvait faire parti d'aucun Comité, parce qu'il avait protesté contre le 31 mai. Lui, se démit, et personne ne réclama[4]. Le moment de répudier le 31 mai n'était pas encore venu pour les Thermidoriens ;

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. II, p. 24.
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 315.
[3] *Ibid.*, an II (1794), n° 315.
[4] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. II, p. 37.

mais ils étaient sur une pente où s'arrêter était impossible; et le mouvement de réaction, une fois commencé, devait, par une loi fatale, les ramener à la Gironde d'abord; puis, au royalisme.

La décision de l'Assemblée, relativement au Tribunal révolutionnaire, montra la prédominance momentanée de l'élément représenté par les Billaud-Varenne et les Tallien; la loi du 22 prairial fut abolie, mais le Tribunal révolutionnaire, tel qu'il existait avant cette loi, maintenu [1], les vainqueurs voulant bien détruire tout ce qui était l'œuvre particulière des vaincus, mais non se désarmer. Le sceptre d'airain de la Terreur ne fut donc pas brisé; seulement, comme il convenait de le faire passer en d'autres mains, on applaudit à ce cri de Fréron : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers le sang qu'il a versé [2]. » Fouquier-Tinville avait toujours été opposé à Robespierre, mais c'était un coup de parti que d'abattre ce personnage odieux, comme complice des victimes du 9 thermidor; il n'en fallut pas davantage. Fouquier-Tinville se vit frappé d'une destitution qui servait une calomnie; il fut même arrêté sur la proposition de Turreau [3], dont le tour allait bientôt venir, la logique inexorable de la situation étant désormais que les révolutionnaires fussent dévorés les uns après les autres. Et c'est ce dont une proposition de Lecointre vint de bonne heure les avertir.

De tous les ennemis de Robespierre, Lecointre avait été certainement le plus sincère. Prompt à suivre les impulsions de son cœur, dont son intelligence n'était ni assez ferme ni assez éclairée pour régler les battements, les calculs de la politique lui étaient étrangers. Il s'était étonné de voir prendre place parmi ceux qui, le 9 ther-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 324.
[2] Séance du 14 thermidor (1er août).
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 315.

midor, avaient tant crié à la tyrannie, des hommes tels que Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Vadier. Sa conscience lui disait que les personnages vraiment comptables de l'affreux mois de messidor étaient les dépositaires du pouvoir pendant cette période sombre. Il résolut donc de les accuser en face, sans prendre conseil que de lui-même. Le 12 fructidor (29 août), il paraît soudain à la tribune, et déclare que, par pièces authentiques et par témoins, il est en mesure de prouver la culpabilité de Billaud-Varenne, de Collot-d'Herbois, de Barère, comme membres du Comité de salut public, et de Vadier, Amar, Vouland, David, comme membres du Comité de sûreté générale. Il donna ensuite lecture de vingt-six chefs d'accusation contre les hommes qu'il avait nommés[1].

Tous les regards se fixèrent sur les membres que Lecointre dénonçait. Le long maniement du pouvoir imprimait à leur attitude quelque chose de singulièrement hautain. La dissimulation était peinte sur leur visage en traits qu'y avaient gravés l'habitude et la nécessité du mystère. Leur teint flétri témoignait des ravages d'un travail excessif et nocturne. Leurs yeux caves brillaient d'une sorte d'éclat sinistre; et cependant, aux efforts visibles qu'ils faisaient pour adoucir leur contenance, on devinait déjà que leur fortune touchait à son terme. Il n'était pas jusqu'à Billaud-Varenne qui, en ce moment, ne tâchât de donner à sa voix tranchante une inflexion plus moelleuse, et plus de sérénité à son front pâle[2].

Si Lecointre n'avait eu le malheur d'avoir un extérieur et une physionomie ridicules[3], peut-être sa dénonciation eût-elle produit quelque effet; mais, même dans ce cas,

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 344.

[2] Dussault, *Fragment pour servir à l'Histoire de la Convention nationale*, p. 28. *Bibl. Hist. de la Rév.*, 1338-40.

[3] *Ibid.*, p. 27.

il est peu probable qu'elle eût emporté un vote fatal aux accusés. L'heure du déclin avait sonné pour eux, non celle de la mort, et beaucoup, parmi les Montagnards défectionnaires, s'intéressaient à leur destinée, de peur d'avoir plus tard à la partager. De là une agitation qui prit un instant des proportions tragiques. Goujon anathématisa l'esprit de discorde; Cambon fit observer rudement que « si les Comités étaient criminels, criminelle aussi devait être l'Assemblée qui, chaque mois et unanimement, avait prorogé leurs pouvoirs. » Billaud-Varenne, avec plus d'adresse que de dignité, s'était abrité derrière le souvenir de sa conduite au 9 thermidor. Vadier se montra tout à coup à la tribune, un pistolet à la main, prêt, disait-il, à se faire sauter la cervelle en cas de vote hostile. La réaction connaissait encore si peu toute l'étendue de ses forces, qu'elle hésita ; les révolutionnaires de nuances diverses firent faisceau, et l'Assemblée décréta que, « rejetant avec la plus profonde indignation » la dénonciation de Lecointre, elle passait à l'ordre du jour[1].

Mais l'ordre du jour, bien que motivé d'une manière en apparence péremptoire, ne faisait, après tout, qu'écarter une accusation qui voulait être approfondie, même dans l'intérêt des membres dénoncés. La Convention rapporta donc son décret le lendemain, et Lecointre fut sommé de produire les pièces dont il se prétendait armé. C'est ce qu'il fit; et comment aurait-il pu s'acquitter de cette tâche, sans donner à d'autres que ceux qu'il désignait la conscience d'un prochain péril, sans éveiller mille noires conjectures, sans mettre en question tout le passé révolutionnaire? Un effroyable orage éclata sur la tête de l'orateur. Il fut injurié, vilipendé, et son accusation repoussée solennellement comme calom-

[1] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 344.

nieuse[1]. Il avait ressemblé, en cette occasion, à « un canonnier qui, ayant mis le feu à la pièce avant que la manœuvre fût terminée, aurait blessé ses camarades[2]. » Mais son acte d'accusation a surnagé, et il constitue, avec les pièces à l'appui, un document historique d'une importance décisive. La justification des vaincus de thermidor est là[3].

Un événement inattendu et susceptible d'interprétations funestes vint ajouter à l'agitation que ces débats produisirent parmi le peuple. Le 14 fructidor (31 août), à sept heures et demie du matin, la poudrerie de Grenelle sauta. Un grand coup, suivi de plusieurs autres très-éclatants, annonça l'explosion, et l'on ressentit au loin comme un tremblement de terre. Ce fut un spectacle émouvant que celui de toutes ces fenêtres qui, s'ouvrant tout à coup, laissèrent voir des milliers de visages pâles d'effroi. D'où venait le bruit? La réponse, c'était une immense colonne de fumée qui s'élevait du côté du couchant. A neuf heures, des cadavres furent aperçus, qu'on ramenait sur des brancards. Des femmes éplorées, courant çà et là, remplissaient la rue de Grenelle-Saint-Germain. Le désastre fut effroyable. Autour du magasin, ce n'était qu'un amas confus de ruines. Des maraîchers avaient là leurs maisons; elles semblaient être descendues sous terre. Les remparts du champ de Mars furent en partie renversés; tous les arbres des environs apparaissaient blancs de poussière, plusieurs étaient fendus du haut en bas. Sous des monceaux de pierres, on trouva des lambeaux de chair humaine, des têtes broyées. On eût dit un vomissement du Vésuve. L'auteur contemporain qui nous a légué ce tableau, s'écrie : « O Paris, que de

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 345.

[2] Dussault, *Fragment pour servir à l'Histoire de la Convention nationale*, p. 30.

[3] Voy. les chapitres précédents, *passim*.

coups divers et ténébreux t'ont porté les ennemis de ta splendeur[1] ! »

L'opinion populaire fut que cet horrible événement, où soixante personnes périrent et où beaucoup d'autres furent blessées, n'était pas l'ouvrage du hasard ; et ce qui confirmait les soupçons, c'était l'incendie de l'Abbaye, qui, par une coïncidence effroyable, se trouvait avoir précédé immédiatement l'explosion de la poudrerie de Grenelle[2].

Le 15 fructidor (1er septembre), Treilhard vint annoncer à la Convention que les membres du Comité de salut public avaient tiré au sort pour savoir quels seraient les trois d'entre eux qui seraient remplacés, et que le sort avait désigné Carnot, Lindet, Barère. « Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne, ajouta-t-il, donnent leur démission. » Montant aussitôt à la tribune, Collot expliqua que son collègue et lui se retiraient : d'abord, parce qu'un trop long séjour des mêmes membres dans les Comités pouvait être dangereux pour la liberté publique ; ensuite parce que la partie du travail dont ils avaient été chargés jusqu'alors passant à d'autres, leur présence au pouvoir devenait inutile. La déclaration suivante de Tallien étonna : « Si la présence d'un homme dans un Comité peut être une pierre d'achoppement, il doit se condamner à une espèce d'ostracisme. » Et il conclut par l'offre de sa démission ; sacrifice qui ne lui était point demandé, mais qu'on accepta[3].

Il y avait conséquemment quatre membres à élire ; le choix de l'Assemblée tomba sur Delmas, Cochon de l'Apparent, Fourcroy et Merlin (de Douai).

Ces choix accusaient vivement les deux traits caracté-

[1] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. CXLII.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. la séance du 15 fructidor, dans le *Moniteur*, an II (1794), n° 347.

ristiques du parti thermidorien : haine de Robespierre et amour de la Terreur. Delmas, en effet, avait été l'adjoint de Barras, au 9 thermidor[1]; Cochon de l'Apparent était l'un des deux commissaires en mission à Valenciennes, lorsque cette ville capitula, capitulation que Robespierre avait flétrie en termes si fiers; Fourcroy, le chimiste, avait été président des Jacobins, dont on le regardait comme un des membres les plus fougueux, et l'on se rappelait que, blâmé de son silence à la Convention, il s'était excusé sur ses travaux, qui nourrissaient « le sans-culotte son père et les sans-culottes ses sœurs[2]. » Quant à Merlin (de Douai), c'était lui qui avait fait adopter la division du tribunal révolutionnaire en quatre sections[3], et indiqué le mode d'exécution de la loi des suspects[4]; il était le légiste de la Terreur.

Le renouvellement du Comité de sûreté générale suivit celui du Comité de salut public. Les trois membres manquants, Jagot, David, Lavicomterie, et les quatre membres sortants, Élie Lacoste, Vouland, Vadier, Moyse-Bayle, furent remplacés par Bourdon (de l'Oise), Colombel, Meaulle, Clauzel, Mathieu, Montmayou et Lesage Senault[5].

Pendant ce temps, une agitation très-vive régnait au club des Jacobins; des adresses, envoyées de presque tous les points de la France, leur montraient les contre-révolutionnaires déjà ivres d'orgueil, les patriotes dénoncés ou persécutés, l'ère des vengeances prête à s'ouvrir, et le terrorisme invoqué, non plus comme moyen de défendre la Révolution, mais comme moyen d'en finir avec elle. Le 23 fructidor (9 septembre), le secrétaire chargé

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 312.
[2] *Ibid.*, an II (1793), n° 82.
[3] *Ibid.*, 1792, n° 249.
[4] *Ibid.*, n° 262.
[5] *Ibid.*, an II (1794), n° 34*.

de lire la correspondance, prononça, au moment d'en donner communication, ces mots, où l'histoire de la situation était contenue : « Je vais vous déchirer le cœur en vous apprenant que les patriotes sont opprimés dans toutes les parties de la France[1]. » Il fallait, ou résister énergiquement, ou périr. Les Jacobins ne voulurent point périr sans combattre. La décision par laquelle, le 17 fructidor (3 septembre), ils chassèrent de leur sein Lecointre, Tallien et Fréron[2], indiquait assez qu'entre eux et les Thermidoriens il n'y avait plus de possible qu'une lutte à mort. Tallien et Fréron, à la sortie du club d'où l'on venait de les exclure, s'étant jetés dans les bras l'un de l'autre[3], cette scène inattendue fut signalée comme la preuve d'un concert sinistre. Les deux partis se mirent à aiguiser leurs armes.

Si, parmi celles qu'ils pouvaient employer, les Jacobins avaient admis l'assassinat politique, grande eût été leur folie, et il était absurde de les en supposer capables, après tant de discours enflammés dont leur club avait retenti contre ceux qui avaient recours à des tentatives semblables. Mais cette considération n'arrêta pas leurs ennemis. Le 23 fructidor (10 septembre), vers minuit, un coup de pistolet ayant été tiré sur Tallien[4], les Thermidoriens se répandirent en clameurs menaçantes. Tallien avait été blessé à l'épaule, mais très-légèrement[5]. Pour quel motif ? mystère. Et l'assassin ? disparu. Il eût donc été d'équité stricte d'attendre, avant d'accuser, le résultat d'une enquête. Mais non ; à peine la Convention est-elle

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 70.
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 351.
[3] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 69.
[4] Dubarran l'annonça à la Convention dans la séance du 24 fructidor (10 septembre). Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 356.
[5] Voy. le rapport des officiers de santé, dans le *Moniteur*, an II (1794), n° 347.

informée de l'événement, que Merlin (de Thionville) se lève et désigne les Jacobins comme les auteurs du meurtre. Son discours se terminait par cette violente apostrophe : « Peuple, si tu veux conserver la Convention, arme-toi de ta puissance, et, la loi à la main, fonds sur ce repaire de brigands [1]. »

Dussault, collègue de Merlin (de Thionville), dit de lui que « c'était un Hercule dans les mains duquel on surprenait quelquefois un fuseau à la place d'une massue [2]; » mais ses services militaires, sa réputation méritée de bravoure, et la rude franchise de son éloquence n'étaient pas sans lui donner de l'influence sur la majorité. Cependant son appel au « peuple, » au peuple de Tallien et de Fréron, parut prématuré, même aux plus ardents. Entre les Jacobins et les Thermidoriens, la masse de la Convention en était encore à chercher sa route; et, quant aux meneurs de la réaction, ils craignaient, en précipitant le mouvement, de le compromettre.

C'est ce qui explique l'accueil fait par l'Assemblée à une adresse des Jacobins dont l'objet était d'obtenir, d'abord qu'on chassât du Panthéon les cendres de Mirabeau; ensuite, qu'on y transférât la dépouille mortelle de Marat [3]. Cette translation fut décrétée le 26 fructidor (12 septembre) [4]. Qui le croirait? Fréron fut le premier à faire bruit de son culte pour la mémoire de Marat. Il venait de reprendre son journal, l'*Orateur du peuple*, ce journal monstrueux qui, après avoir servi tant de fureurs, allait fournir un porte-voix à des fureurs toutes contraires. Or, de même qu'il s'était couvert du nom de Marat pour enfiévrer la Révolution, de même il se cou-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 356.
[2] *Fragments pour servir à l'Histoire de la Convention nationale*, par J.-J. Dussault, *Bibl. hist. de la Rév.*, 1338-40.
[3] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 354.
[4] *Ibid.*, n° 358.

vrait aujourd'hui de ce nom pour la détruire. Attaqué par Granet et Moyse Bayle sur sa conduite à Toulon, il leur reprocha comme le plus noir des crimes... d'avoir écrit contre Marat[1]. Et quelques jours auparavant, il avait demandé la liberté indéfinie de la Presse!

La cérémonie de la translation des cendres de l'*Ami du peuple* cadra, aux termes du décret, avec « la fête du dernier jour sans-culottide. » On se rappelle avec quelle singulière prescience, Marat avait prédit qu'un jour on porterait sa poussière au Panthéon, et quel cri profond lui avait arraché l'idée d'honneurs où son génie sombre devinait d'avance un outrage : « J'aimerais mieux ne jamais mourir! » Quel autre cri, plus terrible, n'eût-il pas poussé — si, pour un instant, il lui eût été donné de revivre — en voyant la comédie de son immortalité jouée par ces Thermidoriens qui, moins de cinq mois après, firent ou laissèrent jeter son buste dans un égout! Mais la réaction comprenait la nécessité de régler sa marche. Les choses se firent donc avec une pompe extraordinaire. Le char traversa Paris, ombragé de quatorze drapeaux destinés aux quatorze armées de la République. En tête s'avançaient d'un pas solennel les sociétés populaires; puis venaient les diverses autorités constituées; puis, les élèves de l'École de Mars. La Convention en corps suivait le char, entourée d'un ruban tricolore que portaient des vieillards et des enfants. A trois heures et demie, le cortége arrivait au Panthéon; et le journal officiel du moment termine le tableau de la cérémonie par ces mots: « Tandis qu'on descendait du char le cercueil de Marat, on rejetait du temple, par une porte latérale, les restes impurs du royaliste Mirabeau[2]. »

Ce fut vers ce temps que Robert Lindet mit sous les

[1] Voy. séance du 2 vendémiaire (23 septembre), *Moniteur*, an III (1794), n° 6.

[2] *Moniteur*, an III (1794), n° 4.

yeux de la Convention, dans un grave et noble rapport, le tableau de tout ce que le Comité de salut public avait accompli de prodiges. On le couvrit d'applaudissements, tant il y avait de grandeur dans ce passé que, cependant, on allait clore !

Et en effet, le brûlant foyer d'où la vie révolutionnaire, après s'y être concentrée, avait rayonné si puissamment, était alors à la veille de s'éteindre sous les pieds de la *Jeunesse dorée de Fréron*.

Commis-marchands, garçons de magasin, clercs d'avoué ou de notaire, enfants perdus de la noblesse, jeunes libertins, voilà de quels éléments se composaient ces troupes légères de la contre-révolution connues sous le nom de *Jeunesse dorée:* étrange assemblage de frivolité et de violence, de mœurs efféminées et d'entraînements farouches. Nous aurons à décrire plus loin d'une manière complète cette ligue des héros de cabaret avec les héros de boudoir : à l'époque où nous sommes, ils ne faisaient encore que paraître sur la scène, et on les distinguait à leurs cadenettes poudrées, à leurs cravates vertes, aux collets noirs de leurs habits [1].

Leur journal, c'était l'*Orateur du peuple*, feuille frénétique où ils allaient prendre leur mot d'ordre [2], espèce de cor sauvage qui sonnait la chasse aux hommes ; et leur oracle, c'était Fréron, que sa rage, en changeant d'objet, avait désigné à leurs sympathies. Car Fréron était resté, en passant d'un camp à l'autre, l'énergumène dont le Midi se souvenait en frissonnant. Au nom de la Terreur, il avait démoli l'Hôtel de Ville de Marseille ; et au nom de la modération, il demanda qu'on abolît l'Hôtel de Ville de Paris [3]. Il appelait Marat son *divin maître* [4], et cela en

[1] Thibaudeau, chap. XII, p. 143.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 126.
[3] *Ibid.*, chap. I, p. 14.
[4] *Ibid.*, chap. IV, p. 126.

soufflant la flamme des passions qui se préparaient à traîner Marat aux gémonies.

L'histoire des Thermidoriens est pleine de traits pareils. C'est ainsi que, le 20 vendémiaire (11 octobre), ils portèrent en grande pompe au Panthéon les cendres de ce Jean-Jacques dont Robespierre n'avait cessé d'avoir les livres ouverts sur sa table. Ils mettaient le maître au rang des dieux mortels, après avoir assassiné le disciple !

En réalité, jamais position ne fut plus fausse que la leur ; ils avaient contre eux la logique même de leur défection, logique formidable qui menait droit au châtiment des Terroristes de la Révolution par ceux de la contre-révolution. Et bien vainement auraient-ils espéré se soustraire à la nécessité de se frapper en frappant un à un leurs anciens complices. La réaction à laquelle ils s'étaient livrés voulait des gages, et les voulait sanglants.

Carrier fut la première tête qu'elle demanda. La lui accorder, les Thermidoriens ne le pouvaient qu'à la condition de flétrir leur politique passée. La lui refuser, ils ne le pouvaient qu'à la condition d'affronter les passions que le 9 thermidor avait déchaînées. Ils s'abandonnèrent au courant, les malheureux, n'ayant plus même le choix des abîmes !

Et en effet, le 22 vendémiaire (13 octobre), quatorze membres de l'ancien Comité révolutionnaire de Nantes ayant été traduits en justice, leur procès avait mis au jour un ensemble de forfaits tels, que Paris s'était cru en présence d'une révélation de l'enfer. Nous les avons racontés déjà [1]. Et quel homme devait-on en rendre principalement comptable? Si l'on interrogeait les accusés sur ce point, leur réponse était : C'est Carrier qui l'a voulu ; c'est Carrier qui l'a ordonné ; que Carrier vienne

[1] Voy., dans le volume précédent, le chapitre intitulé *les Proconsuls*.

ici nous démentir, s'il l'ose! Carrier! cria l'auditoire. Carrier! répéta tout Paris; et le bruit de ce nom sinistre se prolongeant d'écho en écho, la Convention, à son tour, cria : Carrier! Carrier!

Le 8 brumaire (29 octobre), elle avait décidé, sur la proposition de Tallien[1], que toute dénonciation contre un représentant du peuple serait renvoyée aux Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, et qu'en cas d'affirmative, une commission serait désignée pour l'examen et le rapport des faits[2]. Cette mesure, qui donnait la minorité à dévorer aux meneurs de la majorité, et que Lejeune baptisa de son vrai nom, *Chambre ardente*[3], fut aussitôt appliquée à Carrier[4], qu'on plaça sous une surveillance active, de peur qu'il ne prît la fuite[5].

Les Jacobins grondèrent, moins par intérêt pour Carrier, que parce que le gouffre, une fois ouvert, menaçait d'engloutir d'autres coupables, et pêle-mêle avec eux, une nouvelle série de victimes. Ces plaintes hâtèrent une catastrophe prévue.

La Révolution siégeant encore au club des Jacobins, il était naturel qu'il devînt le point de mire de Fréron et de la Jeunesse dorée. Après le 9 thermidor, les vainqueurs s'étaient vus un instant maîtres du club des Jacobins; mais leur domination n'avait pu s'y maintenir. De là l'établissement d'une société rivale, à Clichy. Les contre-révolutionnaires y furent reçus à bras ouverts par les Thermidoriens, au nombre desquels les anciens amis de Danton[6]; et de cette alliance adultère il résulta que,

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 154-155.
[2] *Moniteur*, an III (1794), n° 41.
[3] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 154-155.
[4] *Moniteur*, an III (1794), n° 41.
[5] *Ibid.*, n° 44.
[6] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 126.

bientôt, l'esprit du club de Clichy ne différa point de celui qui régnait à Coblentz [1].

Mais la réaction sentait bien qu'il lui serait interdit de dormir, aussi longtemps que les Jacobins veilleraient. Dans leur séance du 13 brumaire (3 novembre), Billaud-Varenne avait prononcé ce mot, qui produisit dans Paris une sensation immense : « Le lion n'est pas mort [2] ! » La destruction du club fameux fut jurée.

Le 18 brumaire (8 novembre), la Jeunesse dorée s'ameute, part du Palais-Royal, cloaque où fermentaient en ce temps-là tous les genres de corruption, et court assiéger les Jacobins. Ceux-ci, pris à l'improviste, se défendent néanmoins avec vigueur; il font des sorties comme dans une place de guerre [3]. Les assaillants étaient venus, les poches pleines de pierres [4]; en outre, ils étaient armés de ce bâton court et plombé qui, depuis, fit partie intégrante du costume à la mode. Accablés par la supériorité du nombre, jointe à la soudaineté de l'attaque, les membres du club succombent; des enfants et des femmes, mêlés parmi eux, sont indignement assommés [5]; on brise les portes, on enlève les serrures; des représentants du peuple, accourus pour rétablir l'ordre, sont frappés à leur tour. Duroy, l'un d'eux, qui ne faisait point partie de la société, raconta, le lendemain, à la Convention, sur le ton de l'indignation la plus profonde, qu'il avait été témoin de ce spectacle ignoble; qu'il avait reçu la première nouvelle de ces violences d'une femme rencontrée par lui à quelque distance de là, et dont le visage était tout en sang; qu'il avait vu des

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 126.

[2] *Moniteur*, an III (1794), n° 47.

[3] Récit de Duhem dans la séance de la Convention du 18 brumaire (8 novembre).

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

membres du club sortir au milieu des huées et couverts de boue ; enfin, que les patrouilles passaient et repassaient sans rien empêcher [1].

La joie fut grande dans les salons de l'ancienne noblesse, ceux qu'on nommait les *salons dorés*. Il y en eut qui se hâtèrent d'illuminer. Les vainqueurs firent acte de puissance, en fouettant des femmes dans les rues : lâcheté où le libertinage trouvait son compte. Les uns coururent les cafés, donnant l'exemple de boire à l'extermination des *Jacoquins ;* et ce fut sur l'air de la *Carmagnole* [2], que les autres exécutèrent des rondes joyeuses, dans les jardins, pour mieux fêter la défaite du sansculottisme. L'enthousiasme de Fréron était au comble. Il annonça triomphalement que la gaieté française allait renaître, et en donna pour preuve l'idée émise par quelques citoyens de « brûler en public un beau lion de paille, portant une crinière semblable à la perruque de Billaud-Varenne [3]. »

Les Comités avaient eu hâte de faire mettre les scellés sur la salle des Jacobins [4], sous prétexte que des rassemblements se formaient dans les environs ; Rewbell demanda que les séances fussent suspendues [5]. La clôture du club n'ayant point tardé à être prononcée par les Comités, la Convention, que les Thermidoriens dominaient en attendant que ce fût le tour des royalistes, n'hésita pas à confirmer l'arrêté. Environ dix mois plus tard, à l'étranger s'informant du lieu où les Jacobins avaient siégé, on répondait : « Ah ! c'est le *marché du*

[1] Discours de Duroy dans la séance de la Convention du 19 brumaire (9 novembre). Voy. le *Moniteur*, an III (1794), n° 52.

[2] Ce trait nous est fourni par le journal même de Fréron. Voy. le n° XXXI de l'*Orateur du peuple*.

[3] *Ibid.*

[4] *Moniteur*, an III (1794), n° 53.

[5] *Ibid.*

9 *thermidor* que vous voulez voir? » Les Thermidoriens avaient effectivement obtenu un décret, pour effacer jusqu'à ce nom de *Jacobins* qui les accablait du souvenir de leur passé. Vaine ressource! Le nom et le souvenir resteront unis à jamais sur les tables d'airain de l'histoire.

A partir de ce moment, la réaction se précipita. Chaque jour ajoutait aux symptômes par où se révélaient les conséquences du 9 thermidor. Au théâtre, on n'applaudissait plus les mêmes passages. Les hymnes patriotiques ne retentissaient plus que de loin en loin. Si, apercevant au coin d'une rue la foule rassemblée autour d'un chanteur, vous approchiez, dans l'espoir d'entendre la *Marseillaise*, ce qui frappait votre oreille, c'était la romance de *Mont-Jourdain* [1].

Non que l'âme du peuple fût soudainement devenue incapable de vibrer; mais l'impulsion manquait, ou, pour mieux dire, elle tendait maintenant à s'exercer en sens inverse. L'ère des *salons dorés* commençait. L'austérité des mœurs républicaines et le viril enthousiasme qu'elles avaient enfanté faisant place peu à peu à des goûts d'élégance raffinée et à des influences de boudoir, la mode élevait des trônes à la beauté, sans lui demander compte de son emploi, et à l'esprit, sans l'interroger sur ses desseins. Madame de Staël, madame Récamier s'essayaient à porter le sceptre qu'avaient tenu avant la Révolution et sous l'empire d'autres pensées, madame Geoffrin et mademoiselle L'Espinasse. Les royalistes, qui, tout bas, appelaient madame Tallien *Notre-Dame de Septembre*, l'appelaient tout haut *Notre-Dame de Thermidor*. Et ces déesses du moment, attirant autour d'elles, à force de regards humides et de paroles emmiellées, les rudes nour-

[1] Voyez le numéro des *Annales patriotiques* du 2 frimaire, reproduit dans l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 185-187.

rissons de la liberté militante, la corruption monarchique se glissait partout inaperçue. Une fois admis dans l'Olympe où les jeux, les ris et les grâces ourdissaient leurs légers complots, les révolutionnaires étaient à demi perdus. Au contact des gens de l'ancien régime, les plébéiens dont l'esprit était faible s'enivraient à leur insu du sentiment trompeur de leur importance accrue, tout entiers au charme des séductions dont on les entourait, et se doutant peu que, dès qu'ils avaient le dos tourné, on faisait des gorges chaudes de leur vanité prise au piége. Même les plus fermes cédaient insensiblement à la contagion. Une jolie femme venait-elle à lancer contre la Révolution un mot cruel enveloppé dans un doux sourire, ils tremblaient de paraître ridicules en se fâchant. Et c'est ainsi que, de l'aveu de Thibaudeau, « le parti républicain éprouva beaucoup de défections; que les uns firent des concessions, et que les autres se vendirent entièrement au royalisme[1]. »

Tel était l'état des esprits, lorsque, le 21 brumaire (11 novembre), Romme lut à la Convention un rapport qui concluait à la mise en accusation de Carrier[2].

La défense de cet homme de sang fut habile et ferme. « Ce procès, dit-il, est celui de Charette contre les vainqueurs de la Vendée. » Tirant avantage de la précaution qu'il avait prise de donner de vive voix ses ordres meurtriers, il défia qu'on produisît, revêtu de sa signature, l'ordre de noyer des femmes et des enfants. Des atrocités commises par les Vendéens, il dressa un tableau à faire dresser les cheveux. Il se rejeta sur ce qu'une situation sans exemple dans l'histoire avait eu de pressant, d'irrésistible et de fatal. La pâleur dut monter au visage de Tallien, de Fouché, de Fréron, lorsque, de cette voix qui avait si souvent commandé à la mort, il s'écria : « En-

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, chap. IX, p. 139.
[2] *Moniteur*, an III (1794), n° 53.

tendez-vous donc mettre en cause tous les députés en mission[1] ? »

Quoique rapporteur contre Carrier, Romme, le rigide et honnête Romme, eut la loyauté de déclarer que la loi en vertu de laquelle existait la commission qui l'avait choisi pour organe était de celles qui aisément se transforment en *poignards*. Il dit que, parmi les faits allégués, il avait trouvé des choses contradictoires, évidemment calomnieuses. Il opina pour que désormais nul ne fût reçu à poursuivre un représentant du peuple d'accusations anonymes, et se plaignit qu'on lui eût envoyé des dénonciations non signées, partant sans valeur, puisque la moralité des dénonciateurs restait un mystère. Cette probité courageuse excita des applaudissements ; elle provoqua aussi des murmures ; et Pierret ne rougit pas de crier à l'orateur à qui sa conscience prescrivait d'être juste envers tous, à tout prix : « *Romme, tu te conduis lâchement*[2] ! » La séance se termina par un décret qui permettait à l'accusé de rester chez lui sous la garde de quatre gendarmes[3].

Plusieurs séances furent consacrées à l'examen de la conduite de Carrier. Dans celle du 29 brumaire (19 novembre), on lut une adresse de la commune de Nantes qui lui imputait d'avoir fait périr jusqu'à des enfants, qu'il nommait des *louveteaux*[4]. Dans une autre séance, il prononça ces mots qui retentirent comme une cloche funéraire : « Il n'y avait pas une seule famille patriote qui n'eût à pleurer un père, un fils, une épouse, une sœur, un ami. Les massacres de Machecoul et de Saumur étaient récents. On entendait encore les cris des femmes suspendues par les pieds sur des brasiers ardents, et les

[1] *Moniteur*, an III (1794), n° 55.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, n° 61.

gémissements des hommes à qui les brigands avaient crevé les yeux et coupé les oreilles. L'air semblait retentir encore des chants civiques de vingt mille martyrs de la liberté, qui avaient répété : *Vive la République !* au milieu des tortures. Comment l'humanité, morte dans ces crises terribles, eût-elle pu faire entendre sa voix ? »

Bourbotte fut le seul qui osa défendre Carrier. Encore ne le défendit-il que faiblement. Mais cet abandon n'ôta rien à Carrier de son audace. S'il était coupable, que d'autres avaient perdu le droit de le condamner ! Un terrible mot de lui fut celui-ci : « *Tout ici est coupable, tout jusqu'a la sonnette du président*[1]. »

Le 5 frimaire (25 novembre), Carrier fut décrété d'accusation[2]. L'avant-veille, un membre de l'Assemblée ayant insisté pour la production de preuves matérielles, Legendre, qui occupait le fauteuil, s'était élancé à la tribune, et, frémissant, s'était écrié : « Des preuves matérielles? Eh bien, faites refluer la Loire à Paris ; faites amener les bateaux à soupape ; faites venir les morts, ils sont en assez grand nombre pour cacher les vivants[3] ! »

Il était nuit lorsque le domicile de Carrier fut envahi : on le trouva couché ! Le décret lui est lu, et on l'invite à se lever. Il demande alors qu'on lui permette de fermer les rideaux de son lit : l'officier refuse sur ce que la décence ne s'oppose pas à ce qu'un homme s'habille devant d'autres hommes. Lui, se penche vers la ruelle de son lit, saisit de la main droite un pistolet et le porte à sa bouche, mais on eut le temps de le désarmer. Il dit amèrement à l'officier : « Les patriotes ne te pardonneront jamais de m'avoir empêché de me brûler la cervelle[4]. »

Un des résultats de cette invincible logique des choses

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 142.
[2] *Moniteur*, an III (1794), n° 68.
[3] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 134.
[4] *Moniteur*, an III (1794), n° 74.

qui forçait la Convention à punir des excès que ses propres votes avaient, ou encouragés, ou couverts, fut le retour de la Gironde sur la scène politique. Le 18 frimaire (8 décembre), à la suite d'un rapport de Merlin (de Douai), les soixante-treize députés, signataires de la protestation contre le 31 mai, furent rappelés dans l'Assemblée et accueillis par elle avec transport[1]. Ils n'avaient fait qu'affirmer un principe vrai, l'inviolabilité du suffrage universel, loyalement exprimé; et l'on ne pouvait pas leur reprocher à eux d'avoir couru la France, les torches de la guerre civile à la main. Aussi Robespierre les avait-il disputés au minotaure de la Terreur, avec autant de sollicitude que de persévérance.

Mais il y avait loin de leur position à celle des vingt-deux Girondins qui étaient et s'étaient mis sous le coup d'un décret de hors la loi. Ceux-ci avaient soufflé la révolte, pactisé avec les royalistes, poussé les départements contre Paris, et placé la France, déjà envahie, à deux doigts de sa perte. Cependant, les soixante-treize n'étaient pas plutôt réinstallés, que, dans une assemblée particulière, ils demandèrent le rappel des vingt-deux. « Je portai la parole, raconte Mercier; Legendre combattit la proposition, et s'écria : *Je mourrai plutôt à la tribune.* — Eh bien, lui dis-je, tu y mourras[2] ! »

L'opposition de Legendre ici avait quelque chose de bien frappant; elle prouvait que les Thermidoriens, les anciens amis de Danton, commençaient à prendre souci de la rapidité du mouvement en arrière qui les entraînait. Au fond, leur demander de voter le rappel des vingt-deux, c'était leur demander de flétrir eux-mêmes un acte auquel ils avaient puissamment concouru, et dont ils s'étaient mille fois vantés comme de leur plus beau titre de gloire. Mais, forts de l'appui que soixante-treize

[1] *Moniteur*, an III (1794), n° 80.
[2] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. XXXVI.

voix leur apportaient, les royalistes masqués et les nouveaux convertis insistèrent. Un compromis eut lieu : le 27 frimaire (17 décembre), Merlin (de Douai), parlant au nom des Comités, proposa de décréter que les députés hors la loi ne pourraient rentrer à la Convention, mais qu'ils ne seraient point inquiétés; c'est ce qui fut adopté, après d'orageux débats, et au milieu d'une violente agitation[1].

Ainsi, les vingt-deux, au nombre desquels figuraient des hommes tels que Defermon, Pontécoulant, Kervélégan, Henri Larivière, Lanjuinais, étaient déclarés à la fois innocents et coupables; trop innocents pour être poursuivis, et trop coupables pour reprendre leurs siéges de représentants du peuple. A leur égard, suivant l'expression de Levasseur, « les Thermidoriens s'arrogeaient une espèce de droit de grâce royal[2]. » La minorité, au contraire, disait : « qu'on leur donne des juges, afin qu'ils soient ou frappés s'ils ont failli, ou réhabilités, dans le cas contraire, » nul doute que ce fût là le langage de la raison et de la justice.

La question, au reste, ne devait pas tarder à être reprise, et il est, dès à présent, facile de prévoir quelle solution les progrès de la réaction lui donnèrent.

Le procès de Carrier avait commencé le 3 frimaire (25 novembre), il se termina le 26 frimaire (16 décembre). L'accusé se réfugia d'abord dans un système de dénégations opiniâtres; mais ceux qui lui avaient servi d'instruments étaient maintenant les premiers à lui demander compte de tout le sang que ses ordres avaient fait couler. Le plus fanatique de ses coaccusés, le créole Goullin, lui cria d'une voix terrible : « Carrier, tu as menti à ta conscience; tu t'obstines à nier des faits authentiques. Imite-moi, sache avouer tous tes torts : sinon,

[1] *Moniteur*, an III (1794), n° 89.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VI, p. 187.

tu t'avilis aux yeux du peuple[1]. » Goullin avait droit de parler ainsi, n'ayant rien caché de ce qui le concernait lui-même, et s'étant mis à braver l'échafaud avec un singulier mélange de dédain farouche et de noblesse. En un moment de trouble, il lui était arrivé de promettre la révélation d'un secret de nature à compromettre un des accusés : le lendemain, il déclara que, rendu par la réflexion à son caractère, il ne révélerait rien ; qu'il n'entendait pas, en dénonçant un patriote, préparer une jouissance aux aristocrates, et que s'il leur avait donné lieu d'espérer cela de lui, il en demandait pardon à la chose publique[2]. Faisant allusion à ces mots d'une lettre de Hérault de Séchelles à Carrier : « Quand un représentant est en mission, et qu'il frappe, il doit frapper de grands coups et laisser toute la responsabilité aux exécuteurs ; il ne doit jamais se compromettre par des mandats écrits ! » Goullin ajouta : « Mes fautes sont à moi, et, quoi qu'elles doivent me coûter, je ne serai pas assez lâche pour les déverser sur autrui. Entièrement opposé au système machiavélique d'Hérault de Séchelles, je méprise également, et celui qui le prêcha, et celui qui put le pratiquer. Nul de mes écrits n'est équivoque ; j'appelle un chat un chat, et mon vocabulaire n'offre pas pour synonymes le mot *noyade* et le mot *translation*. Toutes mes démarches sont franches, et jamais je n'eus la bassesse d'interposer des victimes entre la justice et moi. Mes actes sont ostensibles : si l'on me juge d'après eux, certes je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation ; mais si l'on juge mes intentions, je le dis avec orgueil : je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du peuple, ni celui de la postérité[3]. »

Cette fière attitude de Goullin jetait sur Carrier l'ombre

[1] Voy. le procès de Carrier dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 193.
[2] *Ibid.*, p. 192.
[3] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 192.

d'un triste contraste : soit qu'il le sentît, ou que l'inutilité de lutter jusqu'au bout contre un ensemble écrasant de témoignages lui apparût, il releva enfin la tête, reconnut qu'en plusieurs circonstances il avait caché la vérité, assura que beaucoup de détails étaient échappés de sa mémoire, et dit qu'on pouvait prendre, si l'on voulait, ses incertitudes pour des aveux[1].

Sa défense consista en partie dans un épouvantable tableau des cruautés qu'avaient commises les Vendéens.

« Les brigands, dit-il, ont donné les premiers le signal et l'exemple des meurtres, des massacres. A Machecoul, ils hachèrent et mirent en pièces huit cents patriotes; on les enterra, en ne couvrant de terre que leurs corps, et en laissant à découvert les bras et les jambes; on fit assister des femmes au supplice de leurs maris, et on les cloua ensuite toutes vivantes aux portes de leurs maisons... Le moins barbare des supplices infligés à nos braves défenseurs était de les fusiller ou de les tuer à coups de baïonnette : le plus commun était de les suspendre à des arbres par les pieds, en allumant un brasier sous leur tête, ou de les clouer à des arbres, et de leur enfoncer dans le nez et dans la bouche des cartouches auxquelles on mettait le feu... Il faut se reporter au temps. Nos frontières envahies du Nord au Midi, — la trahison dans les armées, — Toulon vendu aux Anglais, — Marseille, Lyon, Bordeaux, armés avec tous les départements du Midi, — les départements du Nord-Ouest agités, — la Vendée devenue formidable par ses victoires, — la Bretagne en ébullition, — les côtes, menacées de la descente de trente mille Anglais ou émigrés stationnés devant Jersey et Guernesey, — le Morbihan en rébellion ouverte, — Nantes vivant au jour la journée, désolée par la con-

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 210 et 212.

tagion, entourée de *brigands* qui s'introduisaient dans ses murs, correspondaient avec des Nantais, en recevaient des armes et des munitions ; — dans les prisons, le soulèvement, et une grande conspiration dans la ville... Faut-il s'étonner si tant de périls d'une part, et, d'autre part, tant d'atrocités ont fait outrer les mesures[1] ? » Il termina en ces termes : « Si la justice nationale doit peser sur quelqu'un, qu'elle pèse sur moi seul[2]. »

Le tribunal le condamna à mort, et, avec lui, deux de ses coaccusés, Pinard et Grandmaison. Quant aux autres, les débats avaient révélé une foule de faits tendant à prouver que ces hommes, d'une si grande exaltation politique, avaient des vertus, et même des vertus douces. De la probité sans tache de Bachelier, du patriotisme et de la bienfaisance de Chaux, de l'humanité de Proust, il fut donné des preuves irrécusables[3]. Réal produisit sur l'auditoire une impression profonde lorsque, après avoir passé en revue tous les actes qui déposaient en faveur de la moralité de Goullin, son client, il s'écria : « Sa tête fut exaltée; son cœur est celui d'un patriote pur, d'un homme de bien[4]. » Et l'émotion fut à son comble, quand on vit tout à coup se lever, pâle, tremblant, éperdu, les yeux pleins de larmes, l'accusé Gallon, ami de Goullin, et qu'on entendit ces paroles proférées par une voix qu'étouffaient à demi les sanglots : « Goullin est un honnête homme; c'est mon ami; il a élevé mes enfants ; tuez-moi, mais sauvez-le[5]. » Le désespoir de Gallon était tel, qu'il fallut l'entraîner hors de la salle. « Sont-ce là des hommes féroces ? » demanda Réal. L'auditoire répondit

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 214-217.
[2] *Ibid.*
[3] Ces faits et ces témoignages, nous les avons déjà fait connaître dans le chapitre du dixième volume de cet ouvrage, intitulé *les Proconsuls*.
[4] Procès de Carrier, *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 215.
[5] *Ibid.*

par des pleurs, et le Tribunal par un acquittement [1].

Mais la réaction exigeait plus de trois victimes expiatoires : de violentes clameurs s'élevèrent du sein de cette faction, de jour en jour plus puissante, dont la *jeunesse dorée* représentait l'esprit, et la Convention fut pressée au point de refuser sa sanction aux acquittements prononcés par le Tribunal révolutionnaire. Un premier décret[2] ordonna l'arrestation provisoire des individus acquittés, et un second[3] les renvoya par devant le Tribunal criminel d'Angers. Du même coup, sur la motion de Merlin (de Douai), l'Assemblée décréta la réorganisation du Tribunal révolutionnaire, et cela dans un sens dont la justice et l'humanité n'eurent qu'à s'applaudir. Le nouveau tribunal dut se composer de douze juges et de trente jurés ; il fut décidé que le jury, ainsi que le Tribunal, serait renouvelé en entier de mois en mois, et le droit de récusation fut formellement reconnu aux accusés[4]. Rien de plus louable que cette dernière mesure, à laquelle, malheureusement, la marche générale de la réaction fut loin de répondre.

Ce fut le 27 frimaire (16 décembre) que Carrier monta sur l'échafaud. Presque sous le couperet, il entendit les sons d'une clarinette qui célébrait sa mort[5]. Il mourut avec un courage dont ses ennemis eux-mêmes ont témoigné[6], mais qui n'absout pas sa mémoire.

[1] *Hist. parl.* Voy. le jugement, t. XXXIV, p. 217-221.

[2] Du 28 frimaire (18 décembre) 1794.

[3] Du 2 floréal (21 avril) 1795.

[4] Voy le texte du décret qui fut rendu le 8 nivôse (28 décembre) 1794, dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, 223-232.

[5] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. XXXVI.

[6] Voy. les *Mémoires de Thibaudeau*, chap. XII.

CHAPITRE II

FIN DE LA CAMPAGNE DE 1794

mpulsion révolutionnaire, prodiges militaires qu'elle enfante en se prolongeant; succession de victoires sur la frontière des Pyrénées; les républicains s'emparent de Fontarabie, du port le Passage, de Saint-Sébastien. — Les idées de la France triomphent en même temps que ses armes. — Victoire de la *Montagne noire;* mort de Dugommier. — Capitulation de Figuières; prise de Roses. — La cour de Madrid atterrée; vaine tentative pour pousser le peuple espagnol à une *levée en masse*. — Le système de la levée en masse échoue aussi en Italie. — Les Autrichiens et les Piémontais réduits à la défensive en Italie. — Opérations de l'armée de Pichegru et de celle de Jourdan sur la frontière du nord. — Prise de Mons. — Prise d'Ostende. — Occupation de Bruxelles par les deux armées réunies. — Prise de Malines. — Prise d'Anvers. — Prise de Liége. — Le prince de Cobourg est remplacé par Clairfayt dans le commandement en chef de l'armée autrichienne. — Décret qui condamne à être passée au fil de l'épée toute garnison ennemie qui, occupant une ville française, ne se rendra pas à discrétion dans les vingt-quatre heures; motifs qui dictent ce décret terrible; détails relatifs à sa notification et à ses effets. — Schérer reprend Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé. — Prise de Nieuport; Choudieu sauve la vie aux Anglais qui en composaient la garnison. — Prise de Trèves. — Victoire remportée à Boxtel sur les Hessois et les Anglais. — Victoire de l'Ourthe et de l'Aivaille. — Les républicains entrent dans Aix-la-Chapelle. — Défaite du général autrichien Latour; passage de la Roër. — Prise de Maëstricht. — Les républicains français partout victorieux. — La Prusse penche vers la paix. — La *Carmagnole* jouée par la musique prussienne; le *Ça ira* chanté dans les Pays-Bas. — Le duc d'York retourne en Angleterre. — Prise de Nimègue. — L'invasion de la Hollande prescrite à Pichegru par le Comité de Salut public; ce général résiste, pourquoi? il reçoit l'ordre formel de marcher en avant et obéit. — Passage du Waal. — Découragement des alliés; ils reculent de toutes parts. — Le prince d'Orange s'embarque pour l'Angleterre. — Les républicains français entrent dans Amsterdam. — Flotte hollandaise prise sur la glace par des hussards français. — Conquête de tout le pays. — Traité entre la République française et les Provinces-Unies; abolition du stathoudérat. —

Contraste entre la Russie, la Prusse, l'Autriche, se partageant les lambeaux ensanglantés de la Pologne, et la France républicaine sauvant sa nationalité à force d'héroïsme et de prodiges. — Stupéfaction de l'Europe.

Pendant ce temps, la République armée poursuivait, d'un irrésistible élan, le cours de ses triomphes.

Avant le 9 thermidor, la Convention, non encore divisée, avait déclaré au monde, avec une fierté toute romaine, qu'elle n'ouvrirait l'oreille à aucune ouverture de paix de la part de quelque nation que ce fût, tant qu'un soldat de cette nation serait sur le sol français; et il arriva effectivement, comme on va le voir, que le fameux Comité de Salut public auquel échut l'honneur périlleux de donner suite à cette déclaration, ne fut remplacé que lorsque déjà nos armées étaient sur le sol étranger[1]. Il est certain que les victoires qui consacrèrent l'indépendance nationale étaient remportées, ainsi que le fait remarquer Levasseur, avant le renouvellement du Comité qui, né de l'époque antérieure au 9 thermidor, en représenta l'esprit[2]. La fabuleuse campagne de 1794, dont nous allons achever le tableau, fut le produit de l'impulsion donnée aux armées par cet esprit, terrible mais héroïque.

Quand, par l'effet de la réaction, et au bout de quelques mois, on le vit s'affaiblir, on put prédire qu'à l'ère des victoires allait succéder celle des combats diplomatiques.

Dans le manuscrit du maréchal Jourdan, qui est sous nos yeux, nous trouvons, relativement au début de la campagne de 1795, ce passage remarquable : « On n'apercevait plus les traces de cette sévère discipline par laquelle l'armée s'était fait admirer dans la campagne précédente. Les soldats se livraient au pillage et à l'insubordination; et les tribunaux militaires, mal organisés,

[1] *Mémoires de René Levasseur*, t. IV, chap. III.
[2] *Ibid.*

acquittaient les coupables, de peur d'être accusés de *Terrorisme*, qualification justement odieuse, mais qu'un certain parti en était venu à prodiguer indistinctement à tous les hommes énergiques [1]. »

Heureusement, il eût été contraire à la nature des choses que ces résultats se produisissent du jour au lendemain. Il fallut un certain temps à la réaction pour remplacer par une impulsion contraire celle qui avait enfanté tant de prodiges guerriers : là fut le salut de la France.

Douze millions de salpêtre extraits, en neuf mois, d'un sol qui, avant la Révolution, en fournissait à peine un million par année ; — quinze fonderies en activité pour la fabrication des bouches à feu en bronze, donnant, comme produit annuel, sept cents pièces; — trente fonderies pour les bouches à feu en fer, donnant treize mille canons par année; — vingt nouvelles manufactures d'armes blanches dirigées d'après des procédés nouveaux ; — une immense fabrique d'armes à feu, créée tout à coup dans Paris même, et fournissant chaque année cent quarante mille fusils : plus que toutes les anciennes fabriques ensemble ; l'aréostat et le télégraphe mis au service des batailles [2]... C'est avec ces ressources et quatorze armées que la Révolution française avait défié tous les rois conjurés contre elle. Mais c'eût été trop peu encore si elle n'eût porté en elle la source d'un enthousiasme sacré. Pour oublier qu'ils étaient à jeun, les soldats républicains en marche n'avaient qu'à entonner la *Marseillaise*, et des chroniqueurs anglais rappellent avec admiration que la musique de nos régiments, à une époque où ils manquaient de souliers, était la meilleure musique militaire qu'il y eût en Europe [3].

[1] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan, t. II, chap. Ier.
[2] Montgaillard, t. IV, p. 288 et 289.
[3] « The power of the *Marseillaise* is well known... It is a fact that while

Nous avons raconté la bataille de Fleurus : avant de dérouler la brillante chaîne des succès qui, au Nord, suivirent et complétèrent cette victoire, nous ferons, d'un pas rapide, le tour des frontières, en commençant par les Pyrénées occidentales.

Après leur défaite à Saint-Jean de Luz, au commencement de la campagne, les Espagnols, impatients de ramener à eux la victoire, avaient rassemblé au même endroit des forces considérables ; mais leur camp ayant été forcé par les républicains français vers la fin de juillet, cet effort n'avait servi qu'à livrer à ceux-ci, outre un grand nombre de prisonniers, quantité de munitions de guerre et des provisions de toute espèce[1]. Ce succès en prépara un second d'un caractère encore plus décisif. Le 14 thermidor (1er août), les Français, dont le chiffre ne dépassait pas six mille, tombent sur les Espagnols avec tant de furie qu'ils les jettent dans une horrible confusion, et les forcent à abandonner précipitamment leurs magasins, deux cents pièces de canon, et des tentes pour vingt mille hommes. Le soir, les vainqueurs sont devant les murs de Fontarabie, qui se rend aussitôt. Le lendemain, ils s'emparent du port le Passage. Le surlendemain, ils envahissent Saint-Sébastien, et l'occupent le jour suivant. « Ainsi, écrivent des auteurs dont on peut croire le témoignage quand ils saluent la grandeur de la France républicaine, ainsi, les républicains se trouvèrent accomplir en quatre jours ce qui, autrefois, avait demandé plusieurs mois d'opérations laborieuses, coûté la vie à des milliers d'hommes, et mis à une rude épreuve le génie des plus illustres capitaines[2]. »

the French soldiers were sometimes without shoes, the army was always furnished with the best bands of music in Europe. » *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 52.

[1] *Ibid.*, p. 66.

[2] *Ibid.*

L'ouvrage d'où ces lignes sont tirées — et nous le citons de préférence parce qu'il fut rédigé par d'implacables ennemis de la Révolution — ajoute que la prise de Saint-Sébastien réconcilia les habitants avec leur destinée; que des ordres sévères, émanés du gouvernement français, mirent les propriétés des Espagnols à l'abri de toute déprédation, et la religion établie dans le pays à l'abri de toute insulte; que, du reste, les maximes politiques adoptées par la France avaient fait des convertis au delà des Pyrénées, et qu'au changement qui s'était introduit dans les idées du peuple espagnol fut due en partie la rapidité de nos conquêtes[1]. De semblables faits, dans l'histoire de l'humanité, sont un peu plus importants à constater que des marches et contremarches, et les triomphes de la pensée valent bien ceux de la force!

Au commencement de septembre, un corps de mille Français mettait en déroute six mille Espagnols[2]; la garde wallonne du roi d'Espagne passait volontairement sous le drapeau de la France[3]; et, le 17 octobre, le général Moncey, s'ouvrant l'entrée de la Navarre, s'emparait des belles fonderies d'Orbaïzeta et d'Eguy, estimées trente millions[4], ainsi que de la mâture royale d'Yraty, qui fut brûlée. Son intention était de poursuivre l'ennemi, de lui livrer bataille sous les murs de Pampelune; mais un ouragan épouvantable, survenant tout à coup, l'arrêta.

[1] *Annual Register*, p. 67. Jomini, dans son histoire, beaucoup trop vantée, des *Guerres de la Révolution*, n'a garde de mentionner ceci. Animé contre le *génie civil* de la Révolution, de la haine qui perce à chaque page des livres militaires écrits sur cette époque, il ne parle, au sujet des mêmes événements, que « de la sévérité féroce des représentants, digne du régime de terreur qui pesait alors sur la France. » Voy. son livre, t. VI, liv. VII, chap. XLI.

[2] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 68.

[3] *Ibid.*

[4] Montgaillard, t. IV, p. 295.

Une pluie battante, accompagnée de vent et de grêle, en rendant impossible le transport des malades et celui des vivres[1], détermina la retraite de l'armée sur la Bidassoa, et mit fin, de ce côté, aux opérations de la campagne.

Aux Pyrénées orientales, les Espagnols avaient perdu, dans le fort de Bellegarde, repris par Dugommier, vers le milieu de septembre, la dernière position qu'ils occupassent en France : le moment approchait où les puissances alliées allaient avoir à s'occuper, non plus d'envahir, mais de n'être pas envahies. La bataille de la *Montagne noire*, qui commença le 27 brumaire (17 novembre) et se termina le 30 brumaire (20 novembre), fut l'éclatant exploit qui ouvrit les portes de l'Espagne aux républicains.

Les Espagnols avaient disposé sur une double ligne, depuis Espola jusqu'à Saint-Laurent de la Muga, soixante dix-sept redoutes ou batteries, armées de deux cent cinquante pièces de canon, et présentant un front formidable. De plus, ils avaient pour refuge, en cas de malheur, le camp des Figuières[2]. Le comte de La Union les commandait. Découragé, ce général avait, peu de temps auparavant, demandé sa retraite sans l'obtenir. Le gouvernement espagnol lui-même, frappé des mauvaises dispositions du soldat, s'était montré enclin à reconnaître la République, pourvu qu'elle rendît les deux enfants de Louis XVI et formât au Dauphin un établissement princier dans les provinces limitrophes de l'Espagne : pour toute réponse, le Comité de Salut public manda aux représentants en mission sur cette frontière : « Disposez tout et frappez[3]. » Il fut fait ainsi.

Dans la nuit du 26-27 brumaire (16-17 novembre),

[1] Jomini, *Histoire des Guerres de la Révolution*, t. VI, liv. VII, chap. XLI, p. 164.

[2] *Ibid.*, p. 125.

[3] *Ibid.*, p. 124.

les colonnes françaises s'ébranlent. Au lieu de porter tout l'effort de l'attaque sur la droite, où l'on avait le plus de chances de succès, Dugommier avait commis la faute d'étendre ses troupes le long d'une ligne parallèle[1]; et c'est ce qui retarda la victoire. L'attaque de gauche, commandée par le général Sauret, fut repoussée, malgré les batteries de gros calibre établies, pour la faciliter, sur la Montagne noire. Au centre, la mort de Dugommier, tué par un obus, jeta dans les opérations une incertitude fâcheuse. Heureusement, à la droite, Augereau battait le général qui lui faisait face, et ce succès préliminaire prépara le succès définitif. Pérignon, nommé sur-le-champ successeur de Dugommier par les représentants, reconnaît la faute commise et prend des dispositions nouvelles. Une circonstance affreuse vint ajouter l'aiguillon de la rage à l'irrésistible impétuosité des Républicains. Les Espagnols avaient miné les redoutes de la Magdeleine et de Salud : le 29 brumaire (19 novembre), ils en sortirent, après avoir préparé, au moyen de mèches dont ils avaient calculé avec précision l'effet lent et inévitable, une explosion de nature à changer soudain ces redoutes en tombeaux[2]. Cette ruse barbare eut le résultat qu'on s'en était promis, mais non sans amener une expiation sanglante. Le lendemain, le signal de l'attaque décisive est donné. L'adjudant Bon, avec ses chasseurs, défile par des sentiers presque impraticables, passe plusieurs fois la Muga, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, gravit la Montagne d'Escaulas sous un feu terrible, enlève à la baïonnette une redoute du centre jugée imprenable; puis, de concert avec le général Guillot, s'élance sur une autre redoute armée de vingt-cinq pièces de canon, celle de Notre-Dame du Roure. La Union, qui était resté à Figuières,

[1] Jomini, *Histoire des Guerres de la Révolution*, t. VI, liv. VII, ch. XLI, p. 130-131.

[2] *Ibid.*, p. 137.

accourt au moment où la redoute est assaillie, veut tenter une sortie, et tombe mort. Les Espagnols prirent la fuite. La déroute était au centre, la déroute était à la gauche, la déroute fut partout. Les Français, vainqueurs et furieux, firent un grand carnage, dans lequel périrent enveloppés nombre d'émigrés[1] dont la bravoure venait de se déshonorer au service de l'étranger en armes. Dix mille ennemis, tués ou blessés; huit mille prisonniers, trente pièces de canon enlevées ou recueillies, telle fut cette victoire. Elle étonna les Espagnols et l'Europe, tant les retranchements qu'il s'agissait d'enlever avaient paru propres à défier l'audace des plus intrépides[2]! En revanche, Dugommier était mort. La Convention décréta que le nom de ce noble guerrier serait inscrit sur une colonne dans le Panthéon[3].

Dans la nuit du 3-4 frimaire (23-24 novembre), le général Pérignon ayant poussé une reconnaissance à Figuières, les acclamations des habitants en faveur des Français[4] attestèrent l'énorme puissance de séduction que portait en elle la Révolution française. Il fallut que la garnison se renfermât dans le fort. Sommée de se rendre, cette garnison, qui ne s'élevait pas à moins de neuf mille quatre cents hommes, remit, après deux jours de pourparlers, à un corps à peine deux fois plus nombreux, la place réputée la plus forte de l'Espagne[5]. Au moment où la capitulation venait d'être arrêtée à Pont-de-Moulins, le conventionnel Delbrel demanda à l'un des parlementaires espagnols : « Que vous manquait-il donc pour vous défendre? » — « Cela ! » répondit le parlementaire, en mettant la main sur son cœur; — « si j'avais eu sous mes

[1] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 65.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Jomini, t. VI, liv. VII, ch. XLI, p. 139.
[5] *Ibid.*

ordres trois mille hommes de vos troupes, vous n'auriez jamais été maîtres du fort[1]. » La vérité est que ce qui manquait aux Espagnols, peuple brave s'il en fut jamais, c'était, non le cœur, mais la conscience de leur droit. Beaucoup d'entre eux sentaient qu'en combattant pour le despotisme, ils combattaient contre eux-mêmes. Jomini avoue, quoique d'assez mauvaise grâce, que, suivant *quelques-uns*, la capitulation de Figuières fut le résultat de la propagande démocratique française parmi les soldats espagnols[2].

Après le fort de Figuières, ce fut la ville de Roses qui succomba. Bâtie sur le bord du golfe auquel elle a donné son nom, elle était entourée seulement d'une double muraille, sans fossé ni chemin couvert; mais une garnison de quatre mille huit cents hommes la défendait, et elle avait l'avantage de pouvoir être ravitaillée et secourue par l'escadre espagnole. Entrepris avec résolution, le siége fut poussé vivement au milieu des frimas et des neiges. Valdès, gouverneur de Figuières, avait été condamné à mort[3] ; Izquierdo, gouverneur de Roses, mérita mieux de son pays ; et, si la place finit par être prise, ce ne fut du moins qu'après soixante-dix jours d'une résistance glorieuse[4].

Le Cabinet de Madrid, atterré, voyait de jour en jour grossir un torrent contre lequel aucune digue ne semblait assez solide; il voulut essayer d'une levée en masse, mais cette tentative échoua misérablement[5] : à la France seule, qu'une grande idée conduisait, l'enthousiasme offrait une ressource suprême.

[1] Montgaillard, t. IV, p. 298.

[2] *Histoire des Guerres de la Révolution*, t. VI, liv. VII, chap. XLI, p. 139.

[3] Sa peine fut ensuite commuée en une détention perpétuelle. *Ibid.*, p. 139.

[4] *Ibid.*, p. 141, 142.

[5] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 69.

Aussi la tentative d'une levée en masse ne réussit-elle pas mieux à la Cour de Turin qu'à celle de Madrid. Ce fut tout au plus si, sur cette frontière, les efforts du clergé et les exhortations des moines parvinrent à rassembler, en juillet, une dixaine de mille hommes, qui se dispersèrent au premier choc de quelques régiments républicains[1]. Quel changement, depuis que cette terre d'Italie, engraissée de notre sang, avait reçu le nom de *Cimetière des Français!* Aujourd'hui, rien qui ne présageât un facile triomphe. Le mois de septembre n'avait pas achevé son cours, que déjà Autrichiens et Piémontais étaient réduits à la défensive[2].

Au nord, pendant ce temps, Pichegru, vers la mer, et Jourdan, vers la Meuse, chassaient devant eux : d'une part, l'armée anglo-hollandaise commandée par le duc d'York et le prince d'Orange; d'autre part, les masses autrichiennes que dirigeait le prince de Cobourg, général en chef des forces coalisées.

Ce dernier, en s'éloignant de Fleurus, avait posté son armée : la gauche, sous le général Beaulieu, à Gembloux; le centre à Mont-Saint-Jean; et la droite, sous le prince d'Orange, à Mons. Quant au duc d'York, la gauche de son armée occupait Tournay, et la droite Oudenarde. De là, la ligne des alliés suivait l'Escaut jusqu'à Gand, où, après la capitulation d'Ypres, Clairfayt s'était retiré[3].

Pour isoler Clairfayt du duc d'York, et lier l'armée du Nord à celle de Sambre-et-Meuse, Pichegru avait eu l'idée de venir passer l'Escaut à Oudenarde; et déjà ses troupes étaient en mouvement, lorsqu'un ordre du Comité de Salut public lui prescrivit de marcher sur Ostende[4]. Il

[1] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 73-74.
[2] *Ibid.*, p. 75.
[3] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.
[4] Dans le manuscrit sous nos yeux, Jourdan critique cet ordre qui, à

obéit; et Jourdan, craignant que le prince de Cobourg ne profitât de cette circonstance pour appeler à lui les troupes du duc d'York et accabler l'armée de Sambre-et-Meuse, crut devoir s'abstenir d'avancer, jusqu'à ce que l'armée du Nord, abandonnant la direction qu'elle avait prise, se rapprochât. Toutefois, comme il importait de couper toute communication entre les alliés et les garnisons laissées par eux dans les places en leur pouvoir, Jourdan résolut de déposter de Mons le prince d'Orange[1].

Kléber, ayant sous ses ordres sa division, celle des généraux Montaigu et Schérer, celle du général Lefebvre et la réserve de cavalerie, fut chargé de conduire l'attaque. Le général ennemi Davidowich étant campé sur les hauteurs de Bracquignies, et le prince d'Orange sur le mont Palissel, Kléber se dispose à attaquer de front le premier, et envoie Schérer et Montaigu contre le second, pendant qu'à la tête de la garnison de Maubeuge, le général Favereau s'approchait de Mons. Ces dispositions eurent un plein succès. Au moment où l'infanterie de Kléber, sous les ordres de Duhem et de Bernadotte, s'ébranlait pour charger Davidowich, ce dernier, que Lefebvre menaçait de tourner, abandonne sa position, et, poursuivi l'épée dans les reins, est contraint de se replier sur Soignies. De leur côté, Montaigu et Schérer s'emparaient du bois d'Havre défendu par une artillerie nombreuse, et, tandis qu'ils gravissaient le mont Palissel, Favereau entrait dans la ville. Forcé sur tous les points, le prince d'Orange s'enfuit en désordre sur Hal, laissant derrière lui deux pièces de canon, plusieurs caissons, un drapeau et près de douze cents prisonniers[2].

Ceci se passait le 13 messidor (1er juillet), et ce jour-là

ce qu'il assure, arrêta un mouvement de nature à entraîner la perte des alliés.

[1] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.

[2] *Ibid.*

même Ostende tombait au pouvoir de Pichegru, qui, aussitôt après, marcha sur Gand.

A cette nouvelle, impatient de lier son armée de Sambre-et-Meuse à l'armée du Nord, commandée par Pichegru, Jourdan envoie son aile droite resserrer le général autrichien dans la position de Gembloux, fait prendre à la troisième division de son aile gauche la direction de Nivelle, et donne ordre à Kléber de suivre, avec deux divisions, la grande route de Mons à Bruxelles[1].

Divers combats partiels, qui ne retardèrent que pour l'ensanglanter la retraite de Cobourg, conduisirent jusqu'aux portes de la capitale du Brabant les Français, partout victorieux. Dès le 21 messidor (9 juillet), le général Leval, chargé de fouiller la forêt de Soignies, vit arriver les magistrats de Bruxelles qui lui venaient apporter les clefs de la ville. Jourdan aurait pu y entrer aussitôt; mais, comme les ennemis s'étaient repliés en masse dans une position avantageuse[2], il jugea plus prudent d'attendre Pichegru. Il craignait, d'ailleurs, qu'un séjour trop prolongé dans une ville telle que Bruxelles ne fît naître parmi ses troupes les mêmes désordres qui s'étaient introduits parmi celles de Dumouriez[3]. Quant à Pichegru, il devança son armée, impatient qu'il était de se montrer dans Bruxelles, où il parut le 22 messidor (10 juillet), sous l'escorte d'un faible détachement. Il se rendit presque immédiatement après à Hal, et ce fut là qu'en présence des commissaires de la Convention, les deux généraux en chef eurent leur première entrevue[4]. On y concerta les mesures politiques à prendre et les opérations militaires à suivre. En ce qui concernait les premières,

[1] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.

[2] Lettre du représentant Gillet au Comité de Salut public, en date du 23 messidor (11 juillet) 1794.

[3] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.

[4] *Ibid.*

il fut convenu que, le peuple de Bruxelles ayant toujours résisté à l'ordre de s'armer contre les Français, on traiterait la ville avec ménagement[1]; et en ce qui concernait les secondes, le plan arrêté consista à rejeter les Autrichiens derrière la Meuse, de manière à les séparer des Anglais et des Hollandais, qu'on supposait, avec raison, animés du désir de couvrir, avant tout, les Provinces Unies. Jourdan fut, en conséquence, chargé de suivre le prince de Cobourg, tandis que Pichegru serrerait de près le duc d'York et le prince d'Orange[2].

Ce plan fut exécuté avec autant de précision et de rapidité que de bonheur.

Dès le 27 messidor (15 juillet), Pichegru forçait le passage du canal de Louvain, s'emparait de Malines, et obligeait le prince d'Orange à se retirer précipitamment derrière la Nethe; le 29 messidor (17 juillet), les Hollandais étaient en pleine retraite sur Bréda; le 4 thermidor (22 juillet), les Anglais prenaient la même route, et, le lendemain, Pichegru entrait dans Anvers[3].

D'un autre côté, la gauche de Jourdan, conduite par Kléber, culbutait, près de Louvain, la droite du prince de Cobourg; et, deux jours après, le 29 messidor (17 juillet), le commandant de Namur ouvrait les portes de la forteresse, où les Français trouvèrent cinquante et une pièces de canon et des magasins considérables[4].

Serré de près, Cobourg repassa la Meuse à Maestricht et Liége, ne laissant sur la rive gauche que deux corps d'arrière-garde pour couvrir ces deux places.

Une date fameuse marque l'occupation de la seconde. Le 9 thermidor (27 juillet), pendant que la gauche et le centre de l'armée de Jourdan exécutaient un mouvement

[1] Lettre de Gillet au Comité de salut public.
[2] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

très-bien conçu et très-bien conduit, le général Hatry, qui marchait sur Liége, chargeait impétueusement les avant-postes ennemis et les culbutait. Liége aimait la France républicaine, et elle le prouva en cette occasion. Au moment où les Autrichiens battaient en retraite, le peuple s'ameute et leur barre le passage, d'où il résulta que trois cents d'entre eux restèrent prisonniers. Le général autrichien, furieux, fit lancer sur la ville une telle quantité d'obus, qu'elle eût été entièrement détruite si Jourdan ne l'eût sauvée en menaçant le prince de Cobourg de brûler, par manière de représailles, toutes les propriétés des généraux autrichiens en Belgique[1].

C'est vers cette époque que Cobourg fut rappelé par l'empereur d'Autriche. Il avait un partisan zélé dans le ministre Thugut, mais un adversaire puissant dans l'Angleterre, qui voulait l'armée aux mains de l'archiduc Charles, avec Clairfayt et Beaulieu pour conseils. Son crédit, miné par les insinuations du comte Spencer, ne put résister à l'impression produite par ses revers; Thugut dut l'abandonner, et Clairfayt le remplaça dans le commandement en chef de l'armée impériale[2].

Pendant ce temps, le Comité de salut public s'était activement occupé des moyens de reconquérir celles de nos places encore au pouvoir de l'ennemi; c'est-à-dire Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé.

Le mouvement général qui avait poussé nos troupes en avant n'avait pu s'exécuter sans laisser à l'ennemi le temps et l'occasion de s'approvisionner dans les places qu'il occupait, en ravageant le plat pays et en prenant aux campagnes environnantes grains, fourrages et bestiaux. De là, impossibilité de les recouvrer sans réunir des munitions énormes qui manquaient, et sans détacher

[1] Manuscrit inédit du maréchal Jourdan.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 69-71.

des troupes considérables de la masse armée qui avait à balayer les frontières, ce qui, en l'affaiblissant, risquait de la compromettre. Même en supposant que ces places se fussent rendues, après un siége d'une durée ordinaire, en quel état nous seraient-elles revenues? Démantelées. De sorte que, la frontière restant ouverte, il eût suffi d'une défaite pour remettre en question l'indépendance du territoire[1].

En de pareilles conjonctures, le Comité de salut public pensa « qu'il fallait, en frappant l'ennemi de terreur, l'obliger à se dessaisir de nos possessions, où, vu l'éloignement et l'abandon de ses armées, il ne pouvait plus se considérer que comme un voleur détaché de sa bande[2]. » Ces considérations déterminèrent le fameux décret du 16 messidor (4 juillet). En voici le texte :

« Toutes les troupes des tyrans coalisés renfermées dans les places du territoire français envahies par l'ennemi sur la frontière du Nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en aura été faite par les généraux de la République, ne seront admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée[3]. »

Il est à remarquer que, sur l'esprit qui dicta ce décret inhumain, le langage de Barère, dans la séance du 16 messidor, fut tout autre que celui de Carnot trois mois plus tard. Dans son rapport du 1er vendémiaire (22 septembre), Carnot dit, en s'adressant à la majorité, alors thermidorienne : « La grande latitude que vous aviez laissée à votre Comité sur le mode d'exécution des mesures militaires, lui donnait la facilité de diriger l'effet de

[1] Voy. le rapport présenté par Carnot au nom du Comité de Salut public, dans la séance de la Convention du 1er vendémiaire (22 septembre) 1794

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

celle-ci. Il savait que *ce n'était pas un décret de carnage que vous aviez voulu rendre*[1]. » Mais Barère, à qui le Comité de salut public avait confié le rapport du décret proposé, qu'avait-il dit à la Convention le 16 messidor (4 juillet)? Il avait prononcé ces paroles pleines de sang, et qui, bien qu'à l'adresse des ennemis de l'intérieur, figuraient comme venant à l'appui des conclusions du rapport: « Transigez ; ils vous attaqueront demain, et vous massacreront sans pitié. *Non, non; que les ennemis périssent. Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*[2]. »

Restait à savoir si la générosité du soldat français ne mettrait pas obstacle à l'exécution d'une mesure vraiment sauvage, et c'est ce qui ne tarda point à paraître.

A peine le décret rendu, les représentants du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse avaient reçu l'ordre de le faire notifier aux villes de Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé. En même temps il avait été décidé qu'un corps de trente mille hommes, tiré des forces disponibles des divisions de droite de l'armée du Nord et des garnisons de Maubeuge, Avesnes, Cambrai et Douai, serait chargé, sous le commandement du général Schérer, de la réduction des quatre places[3]. Le 23 messidor (11 juillet), Jourdan écrivait à Schérer :

« Tu as connaissance, mon camarade, du décret de la Convention. Tu voudras donc bien le signifier à la garnison de Landrecies, *lorsque tu seras en mesure d'appuyer la sommation par de bonnes batteries*[4]. »

C'était sauver au commandant de Landrecies l'horrible

[1] Rapport de Carnot au Comité de Salut public.

[2] Rapport de Barère dans la séance du 16 messidor (4 juillet). Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 326.

[3] Arrêté des représentants du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, en date du 19 messidor (7 juillet). — Parmi les pièces justificatives à la suite du manuscrit du maréchal Jourdan.

[4] Manuscrit du maréchal Jourdan.

alternative, ou d'exposer la garnison à un égorgement en masse, ou de se déshonorer par une capitulation trop hâtive. Coup hardi de la part de Jourdan ; car l'ordre du Comité de salut public de sommer les quatre places à la fois et sur-le-champ était formel[1]. Schérer, garanti par la lettre qui vient d'être citée, crut pouvoir retarder la formidable notification jusqu'au 28 messidor (16 juillet), jour où les batteries se trouvèrent en état d'intimider le canon de la place, et elle se rendit à discrétion, avant l'expiration du délai fatal[2].

Après cette conquête, Schérer se porta sur le Quesnoy. La tranchée ayant été ouverte le 7 thermidor (25 juillet), et les batteries ayant commencé à tirer le 13 thermidor (31 juillet), ce fut le 16 seulement que Schérer, s'apercevant que le feu des assiégés était fort affaibli, leur signifia le décret de la Convention. Très-noble et très-belle fut la réponse du commandant : « Une nation n'a pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre nation[3]. » Les assiégeants reprirent donc leurs travaux, et les poussèrent avec tant de vivacité, que le commandant de la ville frissonna à la vue de l'abîme qui s'ouvrait... Le 24 thermidor (11 août), il envoie comme parlementaire à Schérer deux officiers et un tambour ; le général français refuse de les recevoir[4]. Nouvelle députation, et, cette fois, suppliante. Le commandant offrait de se rendre à discrétion ; il assurait avoir regardé le décret notifié comme une simple sommation, accompagnée des menaces ordinaires en pareil cas ; il demandait grâce pour ses soldats, auxquels, disait-il, il n'avait rien communiqué, et offrait sa

[1] Voy. le rapport de Carnot, en date du 1er vendémiaire (22 septembre) 1794.

[2] *Ibid.* — Manuscrit du maréchal Jourdan.

[3] *Ibid.*, *ibid.*

[4] Ce fait, affirmé dans le rapport de Carnot, ne figure pas dans le récit de Jourdan.

tête en expiation[1]. Duquesnoy, commissaire de la Convention près l'armée de siége, et Schérer, expédient aussitôt un courrier au Comité de salut public pour prendre ses ordres et l'informer que, s'il persiste à vouloir qu'on passe la garnison au fil de l'épée, il doit s'attendre à voir les soldats désobéir[2].

Le Comité recula-t-il devant cette crainte, comme Jourdan l'a affirmé, ou, comme l'a affirmé Carnot, devant l'horreur d'une exécution portant sur des hommes seulement coupables d'ignorance? Il est probable que ces deux motifs agirent sur lui. Toujours est-il qu'il borna l'accomplissement de ses ordres à la recherche de ceux qui auraient résisté en connaissance de cause, et à l'insertion de la déclaration suivante dans les articles de la reddition de la place: « La garnison du Quesnoy n'a obtenu la vie qu'en se rendant à la merci de la nation française, et parce que les chefs ont offert de payer de leurs têtes leur résistance aux décrets de la Convention[3]. »

Deux villes restaient à reprendre : Valenciennes et Condé. Duquesnoy demanda qu'on revînt sur le décret du 16 messidor, et Schérer, qu'on lui permît, du moins, de ne le notifier qu'après avoir suffisamment poussé les travaux[4]. Le Comité de salut public fut inflexible, se croyant trop engagé aux yeux de l'Europe pour reculer. Il ordonna donc que, sans aucun délai, la place de Valenciennes serait sommée, conformément à la teneur du décret, et que la plus grande publicité serait donnée à la sommation, afin que militaires et citoyens ne pussent, ainsi qu'au Quesnoy, alléguer leur ignorance[5].

[1] Voy. la note 4, p. précédente.

[2] Carnot, dans son rapport, passe sous silence cet important détail, qui est affirmé dans le manuscrit du maréchal Jourdan.

[3] Rapport de Carnot sus-mentionné.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

Le commandant de Valenciennes, sommé de se rendre à discrétion, proposa de remettre la place, à condition que la garnison rentrerait en Autriche prisonnière de guerre sur parole et ne porterait les armes qu'après avoir été échangée. Cet arrangement ne cadrait point avec l'exécution stricte du décret du 16 messidor; néanmoins, le Comité de salut public s'y prêta; et, le 10 fructidor (27 août), les Français prirent possession de Valenciennes, où les Autrichiens laissaient deux cent vingt-sept bouches à feu, huit cents milliers de poudre, une immense quantité de fers coulés, et nombre d'objets précieux[1].

Cette capitulation ayant été signifiée au commandant de Condé, il ouvrit ses portes aux mêmes conditions, livrant aux républicains cent soixante et une bouches à feu, six mille fusils, et trois cents milliers de poudre[2].

Ce fut le 13 fructidor (30 août) que Condé se rendit; et, ce jour-là même, le télégraphe en fit parvenir la nouvelle à la Convention, qui, pour consacrer l'indépendance du territoire reconquise, substitua au nom de Condé celui de Nord-Libre[3].

Tandis que Schérer, avec quelques divisions de l'armée de Sambre-et-Meuse, délivrait ainsi le sol de la présence de l'ennemi, Moreau, à la tête d'un détachement de l'armée du Nord, entrait dans Nieuport, s'emparait de l'île de Cassandria, et forçait la ville de l'Écluse à capituler[4].

Un fait qui mérite d'être mentionné signala l'occupation de Nieuport. Cinq cents émigrés s'y étaient réunis à deux mille Anglais. Les émigrés furent impitoyablement fusillés comme traîtres; et, quant aux Anglais, leur sort dépendait de la question de savoir si l'on exécuterait le

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*
[3] Rapport de Carnot.
[4] Manuscrit du maréchal Jourdan.

décret de la Convention qui défendait de faire quartier aux soldats de cette nation. Moreau, sachant que sa tête répondait de son obéissance, n'osait rien prendre sur lui : il en reféra au commissaire de la Convention Choudieu, qui, après une nuit de réflexion, prit le parti d'interpréter le terrible décret de manière à sauver la garnison de Nieuport. Il motiva son arrêté sur ce que la Convention n'avait pu entendre parler que des Anglais trouvés sur le champ de bataille et les armes à la main[1].

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la prise de Nieuport et celle de l'Écluse par Moreau, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois d'août, un autre général du même nom, celui qui, à la tête de l'armée de Moselle, tenait tête aux Prussiens, s'était emparé de Trèves : succès de nature à favoriser les opérations ultérieures de Jourdan sur la Meuse. Le général Kalkreuth avait charge de marcher, avec un corps de vingt-trois mille hommes, à la défense de Trèves ; mais il se laissa prévenir par Moreau ; et la perte d'une ville réputée importante au point de vue militaire, mit le comble à l'indignation qu'excitait en Allemagne la conduite incertaine de la Prusse ; on disait qu'elle sacrifiait patrie et alliés[2].

Le temps que Schérer avait employé à la conquête de Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé, Pichegru et Jourdan l'avaient passé dans une inaction circonspecte, pensant qu'il serait téméraire d'envahir des provinces lointaines avant d'avoir expulsé entièrement l'ennemi du territoire. Une fois libres d'inquiétude sur ce point, ils reprirent l'offensive, conformément à l'ordre

[1] Voy. le tome XXXIII de l'*Hist. parlem.*, p. 310. — Ce qui n'empêche pas les historiens militaires, tels que le girondin Servan et l'auteur du manuscrit qui est sous nos yeux, de rapporter tout l'honneur de la décision dont il s'agit au général Moreau, et cela sans même nommer Choudieu !

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 61.

qu'ils en reçurent du Comité de Salut public. Les deux généraux s'étant concertés, il fut convenu entre eux qu'ils s'attacheraient à rejeter : Pichegru, l'armée anglo-batave en Hollande, et Jourdan, l'armée autrichienne au delà du Rhin.

L'armée du Nord, en exécution de ce plan, s'étant portée sur Hoogstraten, le duc d'York, informé de l'approche des Français, se replia en arrière de Bois-le-Duc et prit poste sur l'Aa, laissant une avant-garde à Boxtel, sur la Dommel. Pour ce qui est du prince d'Orange, il se retira sur Gorcum et ne reparut plus en campagne[1].

Ces mouvements livraient aux coups de Pichegru les places de Bréda et de Berg-op-Zoom ; mais il fut détourné d'en faire le siége par un soin plus pressant, celui d'empêcher la jonction des Anglais aux Autrichiens. Il s'avance donc vers la Dommel, et, le 28 fructidor (14 septembre), il rencontre à Boxtel le général Hammerstein[2]. Il y avait à Boxtel une chaîne de postes hessois et hanovriens hors de portée d'être soutenus par l'armée alliée, mais couverts par la Dommel, ruisseau très-profond, dont tous les ponts étaient rompus. Ces obstacles ne font qu'enflammer l'ardeur des soldats français : les uns passent le ruisseau à la nage, les autres sur des madriers ; les Hessois reculent en désordre ; deux bataillons, qui veulent opposer quelque résistance, sont enveloppés, et, le lendemain, le général Abercromby, accouru avec dix bataillons et quelques escadrons, est battu à son tour[3]. Le duc d'York, alors, repassa la Meuse, et alla camper à Wichem entre Grave et Nimègue, pendant que l'armée du Nord s'avançait jusqu'à Dinter, au delà de l'Aa, et que Schérer rejoignait avec vingt-quatre bataillons et dix escadrons[4], l'armée de

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Jomini, t. VI, liv. VII, chap. xxxii.

Sambre-et-Meuse, qui, au moyen de ce renfort, compta cent seize mille combattants[1].

L'armée autrichienne, dans le commandement de laquelle Clairfayt avait remplacé le prince de Cobourg, était postée en arrière de Liége et de Maëstricht, tenant la Meuse par des détachements jusqu'à Ruremonde, et prolongeant sur les rivières de l'Ourthe et de l'Aivaille sa gauche, placée sous les ordres du général Latour. La position occupée par Latour semblait inabordable, l'Ourthe et l'Aivaille coulant dans des ravins très-profonds, et les bords de la rive qu'il s'agissait d'atteindre étant extraordinairement escarpés. Jourdan se décida néanmoins à tenter l'attaque, tant il comptait sur l'expérience des officiers et l'intrépidité du soldat! Le 18 septembre[2], il donne le signal, après avoir assigné aux généraux Moreau, Mayer, Haquin et Bonnet les divers points où doit se porter leur effort. L'élan des républicains fut irrésistible. La rivière est partout franchie; les escarpements de la rive opposée sont comme emportés d'assaut; le corps du général Latour, suivi de près par la cavalerie française, est forcé de se retirer, partie sur Herve, partie sur la hauteur de la chartreuse de Liége, laissant aux mains des Français victorieux trente-quatre pièces de canon, autant de caissons, six drapeaux et deux mille prisonniers. Selon l'affirmation de Jourdan, le nombre des hommes tués ou blessés dépassa quatre mille du côté des Autrichiens; la perte des républicains fut insignifiante[3].

Comme la droite des Français menaçait la base d'opé-

[1] D'après le tableau annexé au 2e volume du manuscrit du maréchal Jourdan.

[2] Correspondant au 2e *sans-culottide*.

[3] Manuscrit du maréchal Jourdan. — On lit dans le compte rendu de ce brillant fait d'armes par l'*Annual Register*, t. XXXVI, p. 48 :

« Two expert engineers had been sent up by the French in an air balloon From this machine, they perceived whatever was transacting in the Aus-

rations des Autrichiens, Clairfayt, battant en retraite dès la nuit suivante, se porta au delà de la Roër, son centre suivant la route de Juliers par Aix-la-Chapelle. Hatry, lancé sur cette route avec sa division et celle de Championnet, atteignit l'arrière-garde des ennemis sur les hauteurs de Clermont, la rejeta sur Henri-Chapelle, après lui avoir tué huit cents hommes; et l'armée, continuant son mouvement offensif, entra dans Aix-la-Chapelle[1].

Le 3 vendémiaire (24 septembre), les Français avaient leur avant-garde à Bastweiler, leur aile droite à Eschwiller, leur centre à Newhausen, et leur gauche autour de Maëstricht. Le siége de cette dernière place avait été résolu et confié à Kléber. Mais Jourdan, informé que les Autrichiens se disposaient à rester sur la Roër, pensa que le plus pressé était de les rejeter au delà du Rhin; et, remarquant que l'armée de Clairfayt, disséminée sur la rive droite de la Roër, de Ruremonde à Dueren, présentait une ligne facile à percer sur plusieurs points, il résolut de l'attaquer en même temps aux deux ailes et au centre. En conséquence, le 11 vendémiaire (2 octobre), l'armée française s'ébranla sur quatre colonnes, l'aile droite poussant droit à Dueren, le centre à Aldenhoven, le général Lefebvre à Linnich, et Kléber à Randeradt[2].

Dans un rapport fortement empreint de l'esprit de l'époque et qui en fait revivre le langage, Kléber a raconté lui-même le succès de l'attaque dont il fut chargé. Laissons-lui la parole:

trian camp, and gave continual notice of what they saw by notes which they threw down among their own people. »

Il n'est pas dit un mot de cette anecdote du ballon dans le récit de Jourdan. Peut-être les rédacteurs de l'*Annual Register* sont-ils tombés dans une confusion qui leur aura fait rapporter au combat de l'Aivaille ce qui n'est vrai que de la bataille de Fleurus.

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.

[2] *Ibid.*

« Les deux divisions sous mes ordres ayant pris position entre Heinsberg et Drennen, j'ai envoyé l'avant-garde, aux ordres du général Bernadotte, vers la rive gauche de la Roër, pour forcer le passage de cette rivière sur Rathem. L'infanterie légère, soutenue par quatre compagnies de grenadiers, s'avança pour l'éclairer, et aussitôt un feu terrible de mousqueterie se fit entendre. L'ennemi avait non-seulement dégradé tous les gués, mais hérissé ses redoutes de chevaux de frise, et rendu l'abord de ses retranchements inaccessible par des doubles fossés; une ligne d'infanterie derrière des marais impraticables, soutenue par des batteries établies à fleur de terre, défendait tous ces ouvrages, et un feu continuel de quantité de pièces de gros calibre aurait enlevé l'espérance de la victoire à tous autres qu'à des républicains. On essaya d'établir nos batteries : le feu de l'ennemi s'y opposa avec une fureur extraordinaire, mais l'intrépidité de nos canonniers l'emporta. L'infanterie s'avance au pas de charge, elle fait une fusillade meurtrière, et l'ennemi fuit dans ses retranchements. La canonnade commence de part et d'autre pour ne finir qu'avec le jour. Partout l'ennemi montre l'opiniâtreté la plus soutenue à défendre le passage de la rivière. J'avais fait construire un pont la veille, et, s'il avait été possible de le jeter sur la Roër, le courage bouillant du soldat me présageait sur-le-champ un succès complet. Malheureusement, ce pont se trouve trop court. Mais tous ces obstacles irritent d'autant l'ardeur de nos soldats; ils veulent se servir de la baïonnette et enlever de vive force un poste que des esclaves osaient leur disputer. Les citoyens Hometinay et Vinch, capitaines, Gérard et Grommand, lieutenants, se jettent à l'eau; les soldats de la 71e demi-brigade, fiers d'être commandés par de tels officiers, les suivent avec les quatre compagnies de grenadiers; tous se mettent en devoir de passer la rivière; une vingtaine, frappés par la mitraille, se noient;

les autres, loin de s'arrêter, s'avancent plus précipitamment, impatients de venger leurs frères. Plusieurs canonniers s'occupent à sauver la vie à ceux que les flots entraînent, ils arrachent les prolonges des pièces, et les offrent à ceux qui vont périr. Eux-mêmes passent sur la rive droite. Voyant alors la nécessité de battre en brèche pour donner à ces braves la possibilité d'exécuter leurs desseins, je fais venir sur-le-champ toutes les pièces de position des divisions et les fais établir sur la rive. Le feu redouble ; nos soldats s'avancent sur les retranchements; l'ennemi se met en déroute et les abandonne[1]. »

Si Kléber avait pu porter l'artillerie et la cavalerie sur la rive droite, plusieurs bataillons ennemis et leurs canons tombaient au pouvoir des républicains; mais le jour était trop avancé, le pont construit la veille se trouvait trop court, et on n'avait aucun moyen d'en construire un autre[2].

Jourdan, maître de plusieurs points de passage, se préparait à livrer une seconde bataille le lendemain ; mais Clairfayt, n'osant point en courir les hasards, se retira pendant la nuit derrière l'Erft, et, continuant sa retraite les jours suivants, alla passer le Rhin à Bonn, Cologne et Dusseldorf. Les Français le suivaient de si près, qu'au moment où sa dernière division passait le fleuve, elle put les entendre qui criaient, par manière de bravade : « *Ceci n'est pas la route de Paris*[3]. »

La journée du 11 vendémiaire (2 octobre) et celles qui suivirent ne coûtèrent pas aux Autrichiens moins de six mille hommes, tués, blessés, prisonniers et déserteurs; la perte des Français fut d'environ douze cents[4].

[1] Rapport du général Kléber sur la journée du 11 vendémiaire (2 octobre).
[2] *Ibid.*
[3] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 54.
[4] Manuscrit du maréchal Jourdan.

Le 12 vendémiaire (3 octobre), la place de Juliers ouvrit ses portes; et, le 15 vendémiaire, les républicains entrèrent à Cologne, qui les vit aussi modérés dans la victoire qu'ils avaient été intrépides dans le combat[1].

Jourdan ayant envoyé le corps de Kléber rejoindre les quinze mille hommes qui, sous les ordres de Duhem, avaient été laissés autour de Maëstricht pour l'investir, il jugeait téméraire de prolonger sa droite jusqu'à Coblentz, que l'ennemi occupait encore; et, comme l'armée de la Moselle s'avançait de Trèves, il pensait que c'était à elle d'occuper ce point[2]. Mais les émigrés avaient donné à Coblentz un genre de célébrité qui rendait le Comité de Salut public très-impatient de couronner par la prise de cette ville les triomphes de la République. Sur les injonctions formelles qui à cet égard lui furent envoyées de Paris, Jourdan confia l'expédition ordonnée au général Marceau, qui, après avoir taillé en pièces quelques escadrons de hussards venus à sa rencontre et emporté les retranchements élevés en avant de Coblentz, contraignit les défenseurs de cette ville à battre précipitamment en retraite au delà du Rhin. Ce même jour, 2 brumaire (23 octobre), des troupes appartenant à l'aile gauche de l'armée de la Moselle s'approchèrent de Coblentz et opérèrent la jonction des deux armées[3].

La prise de Maëstricht par Kléber, après onze jours de tranchée ouverte, mit le dernier sceau à la gloire dont l'armée de Sambre-et-Meuse s'était couverte. Le 14 brumaire (4 novembre), les assiégés, entourés des ruines de plus de deux mille maisons ou bâtiments publics[4], capi-

[1] « The people experienced so much good behaviour on their part, that few of them left the city, as they found their persons and possessions in no danger of being molested. » *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 54.

[2] Manuscrit du maréchal Jourdan.

[3] *Ibid.*

[4] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 60.

tulèrent, à condition que la garnison, — elle s'élevait au chiffre de dix mille hommes, — sortirait avec les honneurs de la guerre, déposerait ses armes sur les glacis, et serait conduite sur le territoire des alliés, réputée prisonnière, c'est-à-dire dépouillée du droit de porter les armes contre la France avant d'avoir été échangée. Les officiers du génie, et particulièrement le général Marescot, déployèrent à ce siége des talents et une activité admirables. Voici les propres paroles de Jourdan : « La beauté et l'immense développement des tranchées que ces officiers ouvrirent durant la première nuit étonnèrent à ce point les assiégés, que, lors de la capitulation, ils avouèrent qu'ils avaient cru l'armée assiégeante forte de quatre-vingt mille hommes. » Elle n'en comptait pas plus de trente-sept mille, y compris deux mille hommes de cavalerie[1].

Dans Maëstricht, la Hollande perdait un de ses principaux boulevards. Aussi l'Europe, dès ce moment, regarda-t-elle l'invasion de ce pays comme inévitable[2].

Et il était bien naturel que la pensée du Comité de Salut public se tournât désormais de ce côté, là étant le point vulnérable où l'on pouvait atteindre l'Angleterre, le seul ennemi qui restât encore à redouter, après tant de coups frappés à la fois, et d'une main toujours victorieuse, sur l'Espagne, sur le Piémont, sur l'Autriche. Quant à la Prusse, elle n'aspirait qu'à la paix ; et comment en douter? Le 14 octobre, Mœllendorf, d'après des instructions qu'il venait de recevoir de Berlin, avait fait publier à l'ordre : « que, le traité de subsides avec l'Angleterre ayant cessé, tout ce qui se faisait n'était plus que pour soutenir l'honneur des armes prussiennes et leur ancienne gloire[3]. » Le Comité de Salut public, instruit de ces dispositions, s'empressa d'envoyer Merlin (de Thion-

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 61.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 83-84.

ville) présider lui-même à un semi-blocus de Mayence, avec mission d'épier le moment d'en venir à des ouvertures de paix. Un fait montrera quelle invincible force de propagande il y avait au fond des idées dont la Révolution française était venue inaugurer le règne. Un aide de camp du maréchal Mœllendorf ayant été fait prisonnier, Merlin (de Thionville) le renvoya au général prussien, en exprimant sa surprise de ce qu'on balançait à ouvrir les voies à la paix entre les deux nations, alors que « *la musique prussienne faisait entendre l'air de la Carmagnole*[1]. »

Oui, telle était la puissante contagion de la Révolution française, et cela, non-seulement sur la frontière des Pyrénées ou du côté de la Prusse, mais d'un bout à l'autre des Pays-Bas, à l'occasion desquels le comte de Metternich disait un jour à lord Cornwallis : « Un peuple engoué des principes jacobins et qui se présente au joug de l'étranger en chantant *Ça ira* est un phénomène réservé à nos jours de désolation[2]. » Il ne pouvait guère en effet y avoir de phénomène plus désolant pour des hommes de la trempe de M. de Metternich!

Tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse gagnait les deux batailles qui arrachèrent aux troupes autrichiennes la rive gauche du Rhin, l'armée du Nord, après s'être fait successivement ouvrir les portes de Crèvecœur et de Bois-le-Duc, passait la Meuse sur un pont de bateaux[3], non loin de l'avant-garde des Anglais, postée entre la Meuse et le Waal. La position était couverte de canaux profonds et de digues élevées sur lesquelles on avait placé une nombreuse artillerie : tout fut inutile. Attaqués sur chaque point avec une irrésistible furie, les Anglais furent partout culbutés ; et le duc d'York, qui,

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 97.
[2] *Ibid.*, p. 31-32.
[3] 27 et 28 vendémiaire (18 et 19 octobre).

pendant l'action, était resté sous les murs de Nimègue, dut se replier au delà du Waal[1].

Cantonnée entre le Waal et le Leck, son armée, forte de quarante mille hommes[2], communiquait avec la garnison de Nimègue, au moyen d'un pont de bateaux et d'un pont volant. De plus, vingt mille Autrichiens à la solde de l'Angleterre tenaient la rive droite du Rhin, depuis Arnheim jusqu'au Wesel, et étaient à portée de se joindre au duc d'York. Des forces aussi considérables semblaient défier toute agression[3]. Aussi l'Europe fondait-elle le plus grand espoir sur le pouvoir de résistance que possédait Nimègue[4]. Néanmoins, l'armée du Nord s'avança hardiment vers cette ville. Pichegru s'étant retiré à Bruxelles pour cause de maladie, Moreau prend le commandement en chef[5], et fait ses préparatifs d'attaque.

Dès le 13 brumaire (3 novembre), le général Walmoden avait fait repasser le fleuve à la moitié de son corps, laissant le commandement du reste au général anglais de Burgh, et, le lendemain, les assiégés avaient tenté une sortie qui fut repoussée : un accident auquel la terreur que les Français inspiraient vint donner une importance décisive, précipita le dénoûment. Une batterie française placée sur les bords du Waal, à l'extrémité de la ligne d'envahissement, ayant coulé quelques pontons, le général de Burgh se trouble ; il croit déjà voir ses troupes compromises, fait à la hâte réparer les dégâts, se retire précipitamment sur la rive droite du fleuve dans la nuit du 18 au 19 brumaire (8-9 novembre), et brûle

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] Selon Jomini, t. VI, livre VII, chap. XLII, l'armée, cantonnée entre le Waal et le Leck, était de cinquante mille hommes.
[3] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[4] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 58.
[5] Jomini, t. VI, liv. VII, chap. XLII, p. 171.

le pont, abandonnant ainsi dans la ville le général Haack avec trois mille Hollandais. Arrive un ordre du Stathouder enjoignant au général Haack de se retirer. Celui-ci encloue ses canons et passe le fleuve un des premiers. Alors, impatients d'atteindre le bord opposé, ses soldats s'élancent sur le pont volant au milieu d'une confusion extrême; mais, le câble s'étant rompu, ils sont entraînés par le courant sur un banc de sable, d'où, le lendemain, des bateaux envoyés par le général Souham les ramenèrent prisonniers[1].

Pendant ce temps, Vandamme, avec les troupes qui venaient d'assiéger et de prendre Venloo, rejetait de l'autre côté du Rhin un corps d'Autrichiens chargé d'opérer une diversion en venant déboucher sur la rive gauche contre le flanc droit de l'armée du Nord. Encore les vaincus eurent-ils quelque peine à mettre le fleuve entre eux et les Républicains, parce qu'on n'avait pas établi de pont, la question de savoir si les frais seraient supportés par l'Autriche ou par l'Angleterre n'ayant pas encore été décidée[2] !

La rive gauche du Rhin et celle du Waal ainsi balayées, les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse opérèrent une seconde fois leur jonction[3].

La prise de Nimègue fut pour les puissances alliées un coup d'autant plus sensible qu'il était moins attendu, et leur enlevait tout espoir de sauver la Hollande d'une invasion[4].

L'envahissement immédiat de ce pays, telle était en effet la pensée bien arrêtée du Comité de Salut public. On eut beau lui représenter que, les autres armées

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan. — Jomini, t. VI, liv. VII, chap. XLII, p. 177. — *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 57.
[2] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[3] *Ibid.*
[4] *Annual Register*, vol. XXXVI, p. 57.

ayant pris des cantonnements, celle du Nord réclamait les mêmes avantages ; que les troupes, après tant de fatigues héroïques, avaient besoin de repos ; qu'elles étaient demi-nues ; qu'il y avait pénurie de subsistances[1] : le mot du Comité de Salut public était : En avant ! en avant ! Le 12 frimaire (2 décembre), le duc d'York était parti pour l'Angleterre, laissant le commandement au général Walmoden : enorgueilli par ce départ, qui ressemblait à du découragement, et informé de la haine sourde qui menaçait le pouvoir du Stathouder, le Comité de Salut public envoie aux généraux l'ordre formel de tenter le passage du Waal. Les moyens qu'exigeait une entreprise de ce genre manquaient : elle échoua ; et un moment l'on put croire que l'armée du Nord, elle aussi, allait entrer dans ses quartiers d'hiver.

C'était le désir ardent de Pichegru, qui avait repris le commandement en chef. Pourquoi ? Pour des raisons qui, si on les eût alors soupçonnées, lui auraient probablement coûté la vie. Car il agitait déjà dans son esprit le projet de rétablir la maison de Bourbon, et il en avait fait passer au prince qui fut depuis Louis XVIII l'assurance secrète. De là sa résistance aux prescriptions du Comité de Salut public, résistance qu'il fondait sur ce que son armée courait risque d'être anéantie, dans le cas où les Hollandais rompraient les digues. Un froid rigoureux ayant gelé les rivières, Pichegru se rabattit sur ce que le dégel pouvait survenir d'un instant à l'autre. Il fallut que les représentants du peuple en mission à l'armée du Nord, Roberjot, Alquier et Bellegarde, en vinssent à appuyer par la menace l'ordre de marcher en avant[2].

[1] Jomini, t. VI, p. 179-181.

[2] Montgaillard écrit à ce sujet, t. IV, p. 307 : « Nous garantissons le fait, Roberjot ayant donné, dans le temps, communication du rapport fait au Comité de Salut public par les trois représentants du peuple, rapport of-

Ce fut le 8 nivôse (28 décembre) que les républicains passèrent la Meuse et s'emparèrent de l'île de Bommel. Ce même jour, le général Bonnaud, dont les troupes cantonnaient autour de Bréda, ayant vivement attaqué la droite des Hollandais, la brigade du général hollandais Butzlard n'eut que le temps de se jeter dans Willemstadt; celle du général Haack fut coupée et contrainte de capituler en rase campagne[1].

Le froid continuait à être très-vif : les alliés se replièrent au delà du Leck, la double ligne du Waal et de la Ling ne leur paraissant pas un rempart suffisant. Or, dans les premiers jours de janvier 1795, le Waal se trouva gelé de manière à offrir un passage. Les républicains franchissent aussitôt ce fleuve; et, dès ce moment, il devint manifeste qu'une bataille seule pouvait sauver la Hollande.

Les alliés étaient-ils en mesure de la livrer? Voici à cet égard l'opinion de Jourdan : « Le prince d'Orange avait son quartier général à Gorcum; les Anglais et les Hanovriens tenaient la rive du Leck depuis Arnheim jusqu'à Vianen, et le général Alvinzi, avec vingt mille Autrichiens, celle du Rhin, depuis Emerick jusqu'à Arnheim. Les alliés auraient donc pu, par un mouvement de leurs ailes sur leur centre, rassembler soixante ou soixante-dix mille hommes sur Rhenen ou Arnheim, et courir les chances d'une affaire générale. Mais, au lieu d'opérer de la sorte, les troupes de chaque nation restèrent isolées[2]. »

ficiel qui existait aux archives secrètes du gouvernement, à l'époque de la Restauration. »

Dans les *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, Charles Nodier, qui avait été lié avec Pichegru, s'est étudié à le laver du crime de trahison, tout en avouant qu'il était royaliste. Mais cette défense de Pichegru par Charles Nodier est beaucoup plus éloquente que concluante. Nous aurons à revenir sur ce point historique. En attendant, ce que nous pouvons dire, c'est que, dans le manuscrit qui est sous nos yeux, Jourdan ne met point en doute les rapports secrets de Pichegru avec les émigrés.

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.

[2] *Ibid.*

C'est qu'un découragement profond s'était emparé des alliés. Tant de victoires, remportées, pour ainsi dire, au pas de course par ces républicains aux vêtements usés, dont la plupart manquaient de souliers et qui souvent se battirent à jeun, avaient fini par frapper l'ennemi d'une sorte d'effroi superstitieux. Nous avons devant nous une lettre adressée par Schérer à Jourdan, à la suite d'un des combats sanglants qui marquèrent le passage de la Roër, et nous y lisons : « Si ton intention est de faire attaquer demain, je te prie de ne m'ordonner l'attaque qu'après la soupe ; car la moitié des divisions — et elles venaient de courir au feu avec transport — n'a pu avoir son pain aujourd'hui [1]. » De quels prodiges n'étaient point capables des soldats auxquels l'enthousiasme républicain tenait ainsi lieu de tout? Pendant cette campagne, ils s'étaient montrés invincibles, et l'Europe les crut tels. Ce qui est certain, c'est que l'ennemi se fondit en quelque sorte devant eux. Walmoden, qui commandait l'armée anglaise depuis le départ du duc d'York, ayant passé l'Yssel, et s'étant replié derrière l'Ems, tandis que, de son côté, le général Alvinzi se retirait sur Wesel, et que le prince d'Orange s'embarquait pour l'Angleterre, Pichegru n'eut qu'à pousser droit à la capitale des sept Provinces-Unies. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis le passage du Waal, que l'avant-garde de l'armée entrait à Amsterdam. Ceci avait lieu le 30 nivôse (19 janvier) 1795 ; et, le lendemain, des hussards français allaient prendre sur la glace, dans le Texel, la flotte hollandaise.

La conquête terminée, il fut signé entre la République française et les Provinces-Unies un traité portant abolition du Stathoudérat, alliance offensive et défensive contre l'Angleterre, cession de la Flandre hollandaise, de Maëstricht, de Venloo ; jouissance en commun du port de Fles-

[1] Lettre écrite par le général Schérer au général en chef Jourdan. Gretznitch, 2 octobre 1794.

singue, et, pour les deux nations, navigation libre du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, du Hondt et de leurs branches.

La coalition était vaincue : elle se déshonora. Car ce fut au moment même où ses armées reculaient de toutes parts devant la République triomphante, que les cours d'Autriche, de Russie et de Prusse accomplirent, et que le cabinet de Saint-James laissa accomplir ce grand attentat: le dernier démembrement de la Pologne.

Comme le remarque fort bien le prince de Hardenberg[1], la Révolution française, toute nationale, n'avait nul besoin de la dictature militaire pour se maintenir; au contraire, la Pologne, où la masse de la nation était encore dans le servage, ne se pouvait soutenir que par un chef unique. Aussi l'insurrection de Pologne fut-elle sans espérance le jour où elle fut sans chef, c'est-à-dire le jour où la fortune du général russe Fersen l'emporta sur l'héroïque génie de Kosciuszko. Kosciuszko le sentait si bien lui-même, que lorsque, à la bataille de Macijowice[2], il tomba couvert de blessures, on l'entendit s'écrier : *Finis Poloniæ*. Il n'était que trop vrai : un mois plus tard, Suwarow prenait d'assaut Praga, faubourg de Varsovie, et, renouvelant les horreurs de la prise d'Ismaïl, faisait massacrer de sang-froid des milliers de malheureux sans distinction d'âge ni de sexe. Les suites de cet exploit furent dignes de la barbarie qui le caractérisa. Les cours de Pétersbourg et de Berlin partagèrent avec celle de Vienne ce qui restait de la proie sanglante dont déjà en 1793 elles s'étaient approprié les lambeaux. Stanislas-Auguste fut envoyé en Lithuanie, avec une pension de l'impératrice de Russie, tandis que le prince Repnin, nommé gouverneur du pays usurpé, y déployait l'arrogance d'un maître ; et Kosciuszko fut transporté à Saint-Pétersbourg, où on lui fit expier dans un donjon le crime

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 98.
[2] Gagnée par Fersen le 4 octobre 1794.

d'avoir combattu pour son pays, pour la justice, et contre une politique de brigands. Puis, afin que rien ne manquât à l'infamie de cette spoliation, l'impératrice de Russie, qui, lors du premier partage, s'était qualifiée, dans un manifeste, de « tendre mère, uniquement occupée du bonheur de ses enfants[1], » l'impératrice de Russie, cette fois, n'eut pas honte d'ordonner aux Polonais de rendre, en chaque église, des actions de grâce à Dieu! Cette « tendre mère » décida, de plus, qu'en confirmation du serment de fidélité qu'elle imposait à ses nouveaux sujets, ils seraient tenus de baiser le crucifix[2].

De pareils traits nous ont paru fournir un contraste qui complète bien le tableau de la campagne de 1794, campagne si étonnante et si belle, qu'elle arracha un cri d'admiration aux détracteurs les plus passionnés de la République. Qu'un peuple entouré de tant d'obstacles, pressé par tant d'ennemis, eût trouvé en lui la force d'accomplir des choses qui, mettant en défaut toutes les règles de la probabilité, déjouant tous les calculs de l'humaine sagesse et démentant l'expérience des siècles, s'étaient à peine arrêtées aux limites de l'impossible, voilà sur quoi l'Europe ne put s'empêcher de méditer avec stupeur[3]!...

[1] Voy. *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 33.

[2] « Thus sporting equally with things human and divine, » dit avec raison l'*Annual Register*, vol. XXXVII, p. 31.

[3] On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, les Mémoires du prince de Hardenberg. L'impression d'étonnement et d'admiration produite en Angleterre par la campagne de 1794 n'est pas moins vivement accusée dans les pages de l'*Annual Register*.

CHAPITRE III

LA CONTRE-RÉVOLUTION EN VENDÉE

Détresse de La Rochejaquelein. — Son entrevue avec Charette. — Reprise de l'île de Noirmoutiers. — Mort de d'Elbée. — Férocité des Vendéens. — Brutalité de Charette. — Guerre d'extermination. — Mort de La Rochejaquelein. — Mort du faux évêque d'Agra. — Mort du prince de Talmont. — La ville de Cholet prise et reprise. — Le général Moulin se tue de désespoir. — Courses de Charette; déplorable état de son armée; son faste. — Haxo se brûle la cervelle. — Les rebelles poursuivis à outrance par Turreau. — Attaque générale contre le Marais résolue. — Manière de combattre des maréchains. — Barbarie du marchand de volailles Pageot, chef des royalistes du Marais; prisonniers républicains mis en croix. — Pageot forcé de prendre la fuite; occupation du Marais. — Les chefs vendéens jaloux l'un de l'autre. — Charette fait condamner à mort Marigny, et Stofflet le fait fusiller. — Rappel de Turreau. — Adoption d'une politique à la fois ferme et modérée dans les trois mois qui précèdent le 9 thermidor. — Les rebelles réduits aux abois. — Politique thermidorienne à l'égard des rebelles. — L'arrestation de Turreau décrétée. — Impuissance de Charette à continuer la guerre; décret du 12 frimaire; les Thermidoriens mendient la paix. — Premiers et funestes effets de leurs avances. — Hoche nommé au commandement de l'armée de Bretagne, et Canclaux à celui de l'armée de l'Ouest; comment ces choix sont accueillis par les royalistes. — Canclaux, ami du royaliste Puisaye, en train de négocier alors l'invasion de la France par les Anglais. — Bollet, chef du parti de la paix; Boursault, chef du parti de la guerre. — Les royalistes, encouragés par des avances dégradantes, crachent publiquement, à Nantes, sur la cocarde tricolore. — Apparition de Cormatin sur la scène. — Lettre de Puisaye à Canclaux saisie. — Négociations entre Cormatin et Humbert. — Hypocrisie de Cormatin. — Boishardy: Hoche cherche à le gagner. — Conférences de la Jaunaye. — Stofflet y est invité; ses prétentions, son brusque départ. — Charette, pendant qu'il négocie avec les républicains, correspond secrètement avec *Monsieur*. — La paix de la Jaunaye, pacte entre la bassesse et le mensonge. — Récit rétrospectif; interrogatoire de Talmont par Rossignol; abaissement des caractères

depuis le 9 thermidor. — Entrée triomphale de Charette à Nantes. — Conduite crapuleuse de ses officiers; le château de la Jaunaye mis au pillage par l'escorte de Charette. — Encouragements donnés à l'insolence et à la trahison.

L'influence de la réaction sur la conduite des armées ne se manifesta qu'au bout de quelque temps; mais, relativement aux affaires de la Vendée, cette influence, dont tous les historiens jusqu'ici ont dénaturé le caractère, fut aussi rapide dans son action que considérable dans ses effets. Le récit qui va suivre, et dont chaque détail s'appuie sur des autorités péremptoires, montrera jusqu'à quel point l'esprit de parti est parvenu, en ce qui touche les dernières convulsions de la Vendée, à substituer les appréciations systématiques au rude langage des faits.

On a vu comment, devant Ancenis, La Rochejaquelein, Stofflet et quelques-uns des leurs avaient été séparés de l'armée[1]. La détresse à laquelle ils furent réduits a été peinte par madame de La Rochejaquelein en vives images: « Toute la journée, ils errèrent dans la campagne sans trouver un seul habitant; toutes les maisons étaient brûlées, et ce qui restait de paysans était caché dans les bois... Enfin, après vingt-quatre heures de fatigues, Henri et ses trois compagnons (Stofflet, de Langerie et de Beaugé), arrivèrent à une métairie habitée; ils se jetèrent sur la paille pour dormir. Un instant après, le métayer vint leur dire que les bleus arrivaient; mais ces messieurs avaient un besoin si absolu de repos et de sommeil, qu'au prix de la vie ils ne voulurent pas se déranger, et attendirent leur sort. Les bleus étaient en petit nombre, ils étaient aussi fatigués, et s'endormirent auprès des quatre Vendéens, de l'autre côté de la meule de paille. Avant le jour, M. de Beaugé réveilla ses camarades, et ils recommencèrent à errer dans ce pays où l'on faisait des

[1] Voy. le dixième tome de cet ouvrage, p. 83.

lieues entières sans rencontrer une créature vivante; ils y seraient morts de faim, s'ils n'avaient attaqué en route quelques bleus isolés, auxquels ils prenaient leur pain[1]. »

Apprenant que Charette était à Maulevrier, La Rochejaquelein l'alla rejoindre, suivi de ses compagnons; mais cette démarche ne servit qu'à mettre en relief cette jalousie du commandement qui avait déjà fait tant de mal aux Vendéens. L'entrevue des deux chefs fut très-froide, et marquée, de la part de Charette, par une insolence brutale; de la part de La Rochejaquelein, par beaucoup de hauteur. Le premier ayant dit au second : « Vous allez me suivre, » La Rochejaquelein lui répondit : « Je suis accoutumé, non pas à suivre, mais à être suivi; » et il lui tourna le dos[2]. Suivant Turreau, l'entrevue se serait passée dans l'île de Noirmoutiers, devant d'Elbée mourant, qui les aurait exhortés en vain à se réunir pour relever le parti[3].

Quoi qu'il en soit, suivi d'un certain nombre de paysans qui, abandonnant son rival, n'hésitèrent pas à s'associer à sa fortune, La Rochejaquelein alla s'établir dans la forêt des Vezins. Il y habitait une cahute de branchages, et c'est de là que, vêtu presque en paysan, un gros bonnet de laine sur la tête et le bras en écharpe[4], il s'élançait de temps en temps pour surprendre un poste ou enlever un convoi. Son projet était de se borner, pendant l'hiver, à cette guerre de détail[5].

Le général Turreau avait pris, vers la fin de 1793, le commandement des forces républicaines en Vendée; sa

[1] *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, ch. XXIII, p. 403, 404.
[2] *Ibid.*, p. 405.
[3] *Mémoires du général Turreau*, liv. IV, p. 145.
[4] « Le manque de repos avait empêché sa blessure de guérir. » *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, p. 406.
[5] *Mémoires du général Turreau*, liv. IV, p. 145.

première opération fut dirigée contre l'île de Noirmoutiers, alors au pouvoir de Charette. La veille de l'attaque projetée[1], celui-ci, à la tête de six mille hommes choisis, entra dans Machecoul, où la Cathelinière, un de ses lieutenants, avait ordre de le venir joindre, et d'où ils devaient se porter ensemble au secours de l'île menacée, de manière à tomber sur les républicains au moment du débarquement. Aussi le général Haxo était-il d'avis de différer l'expédition, que lui-même avait préparée. Turreau insista : il fait attaquer Charette à Machecoul par le général Carpentier, avant la jonction du chef vendéen avec la Cathelinière, et marche sur Noirmoutiers. Non-seulement la descente s'effectua sans difficulté, mais la garnison qui, au nombre de dix-huit cents hommes, s'était rangée en bataille sous les murs de la ville, mit bas les armes à la première sommation : lâcheté qui empoisonna les derniers moments de d'Elbée, retenu au lit dans Noirmoutiers, par une blessure mortelle[2].

Devant Turreau, l'infortuné gentilhomme ouvrit son cœur sans contrainte. Avec un accent de profonde amertume, il dit toute sa pensée sur la désunion des chefs vendéens, cause principale de leurs malheurs ; sur l'ambition du prince de Talmont, qui avait voulu qu'on passât la Loire, pour s'établir dans les États de Laval et devenir chef de parti ; sur l'ambition de d'Autichamp, qui avait secondé Talmont ; sur l'ignorance de Charette et son obstination à s'isoler[3]. Le général ennemi lui ayant demandé : « Si nous étions en ton pouvoir que nous ferais-tu ? » Il répondit : « Ce que vous allez me faire[4]. » Il savait bien qu'il n'avait pas de quartier à attendre. Condamné à être fusillé, et porté dans un fauteuil sur la place de l'exécu-

[1] Elle eut lieu le 13 nivôse (2 janvier) 1794.
[2] *Mémoires du général Turreau*, liv. IV, p. 142 et 143.
[3] *Ibid.*, p. 144.
[4] *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 64.

tion, il subit son sort sans se plaindre, sans sourciller. Le lendemain, on fusilla madame d'Elbée, conformément au barbare et lâche principe qui avait établi l'égalité de l'homme et de la femme... devant la peine de mort!

Les Vendéens, au reste, en étaient venus à faire la guerre avec une férocité à peine concevable. Malheur aux républicains dont ils pouvaient s'emparer! Tout ce que la cruauté la plus raffinée est capable d'inventer en fait de tortures était aussitôt mis en œuvre pour le compte de Dieu et du roi[1]! Madame de La Rochejaquelein avoue elle-même que « la guerre s'était mêlée de brigandage et de mille désordres[2]. » Il est vrai qu'elle ajoute: « La férocité des républicains avait endurci les âmes les plus douces[3]. » Mais les républicains, de leur côté, prétendaient n'avoir fait qu'user de représailles, et il est bien certain que l'exemple des atrocités qui changent la guerre en assassinat et déshonorent la victoire avait été donné, à Machecoul, par les Vendéens à la suite de Charette[4].

Pour juger de la manière dont Charette traitait ses ennemis lorsqu'ils étaient en son pouvoir, il suffit de rappeler comment il traitait ses propres soldats. Jamais chef de bande ne rendit le commandement odieux par plus de brutalité et de barbarie. On le vit poursuivre à coups de pieds, autour d'une troupe faisant l'exercice, des officiers coupables de quelque légère erreur dans les manœuvres. Il avait introduit parmi les siens le châtiment du bâton, et il l'appliquait de sa propre main avec une

[1] *Mémoires du général Turreau*, liv. IV, p. 146.

[2] Voy. ses mémoires, p. 414.

[3] *Ibid.*

[4] Nous avons rapporté dans un précédent volume les horreurs qui furent commises à Machecoul. C'était au commencement de la guerre. Voy. le tome VIII de cet ouvrage, p. 187-189.

ruauté sauvage[1]. Celui qui en usait de la sorte avec ses oldats n'était pas homme, on le pense bien, à ménager es prisonniers!

Quant à sa stratégie, rien de mieux approprié au caactère de la situation et à la nature du pays. Habile à ne amais compromettre l'ensemble de ses forces dans une ıffaire générale, il était partout et n'était nulle part. Aussi était-ce à peine si trente défaites consécutives l'avaient entamé[2]. Suivant l'expression de Turreau, « il faisait la guerre en brigand[3]; » et ce n'était pas autrement que la faisaient, à l'époque que nous décrivons, La Rochejaquelein et Stofflet, tant l'empire des circonstances est quelquefois inexorable!

Là fut le motif qui poussa Turreau à l'adoption du plan terrible qu'on trouve exposé dans ses mémoires. Refouler les rebelles dans le centre du pays révolté, en occupant fortement les points principaux de la circonférence, — faire parcourir la Vendée en tout sens par douze colonnes mobiles, s'avançant à des intervalles assez rapprochés pour que leur marche, au moyen de leurs flanqueurs respectifs, fît l'effet d'une marche en ordre de bataille, — enlever de l'intérieur de la Vendée les bestiaux, les grains, tous les objets de subsistance, détruire les repaires des rebelles, et, généralement, tous les lieux qui pouvaient leur offrir un asile et des ressources..., voilà quel fut le plan adopté par Turreau[4].

On ne l'exécuta que trop bien, si son but était d'arriver à la victoire par l'extermination. Les colonnes se mirent en mouvement et ne parcoururent le pays qu'en le couvrant de ruines. La colonne lancée sur Palluau se dis-

[1] *Eclaircissements historiques*, à la suite des *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, X.

[2] *Mémoires du général Turreau*, p. 147.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 152 et suiv.

tingua par des atrocités telles, qu'elle mérita le surnom d'*infernale*[1].

Cependant, La Rochejaquelein, ayant réussi à passer, avec douze cents hommes, entre deux des colonnes de droite, s'empare de Chemillé. Son but était d'opérer une diversion en se glissant sur les derrières de l'armée républicaine. Mais cela n'arrêta point Turreau qui, comptant sur une forte garnison qui défendait Chollet, quitta cette ville pour aller chasser de Tiffauges un corps de rebelles, pendant que Cordelier courait battre un autre de leurs détachements aux environs de Gesté[2].

Ce fut quatre jours après cette dernière affaire, que la Vendée perdit son héros. La Rochejaquelein, accompagné d'une ordonnance qui lui tenait lieu de domestique, était à se rafraîchir dans une auberge située sur la route de Doué à Cholet, lorsqu'il vit passer un volontaire républicain. Sur-le-champ, il monte à cheval et se met à sa poursuite. Le volontaire, au bruit du cheval, se retourne, lâche son coup de fusil, atteint La Rochejaquelein, qui tombe mort, et lui-même est tué par l'ordonnance[3]. Les

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, chap. VIII, p. 135.

[2] *Mémoires du général Turreau*, p. 164 et 165.

[3] La mort de La Rochejaquelein est racontée autrement par les écrivains royalistes, dont les récits, d'ailleurs, sont fort contradictoires. Selon madame de La Rochejaquelein, qui ne peut parler ici que par ouï-dire, La Rochejaquelein, en se portant de Trémentine sur Nouaillé, suivi des siens, aurait aperçu deux grenadiers républicains, et aurait empêché qu'on ne tombât sur eux, en disant : « Non, je veux leur parler. » Sur quoi, il se serait avancé et aurait reçu de l'un d'eux le coup mortel, au moment où il venait de lui crier : « Rendez-vous, je vous fais grâce (*Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, p. 407). Madame de Sapinaud dit, elle, qu'étant à la poursuite de deux dragons, il en tua un, et tenait le sabre levé sur l'autre, quand celui-ci demanda grâce; elle lui fut accordée, et aussitôt il aurait tué d'un coup de pistolet l'homme qui lui sauvait la vie (*Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 65). Ces deux versions royalistes, qui ne s'accordent guère, ont toutefois cela de commun qu'elles font résulter la mort de La Rochejaquelein, d'un lâche et abominable assassinat commis gratuitement par un soldat ré-

Vendéens tinrent cet événement secret le plus longtemps qu'ils purent, et ils avaient raison : le nom de La Rochejaquelein valait, pour eux, une armée[1].

Ainsi tombaient un à un tous les chefs de cette insurrection fameuse. Le faux évêque d'Agra avait été exécuté à Angers le 6 nivôse (26 décembre 1793), « aux acclamations d'un peuple immense[2]. » Le 17 nivôse (6 janvier 1794), le général républicain Beaufort écrivait grossièrement, de Vitré, au président de la Convention : « L'ex-prince de Talmont, de Pérault, de Bougon, et cinq autres rebelles de marque, ont envoyé leur âme au Père Éternel ; et comme ils n'avaient besoin que d'une obole pour le passage du Styx, je leur ai retenu vingt-quatre mille livres, que j'ai distribuées, par ordre du citoyen Esnue La Vallée, à la garde nationale de la Bazoche, qui a arrêté l'ex-prince, et aux soldats de la division que je commande[3]. »

Antoine-Philippe de la Trémouille, prince de Talmont, avait été arrêté près de Fougères, déguisé en paysan, dans la nuit du 8 nivôse (27-28 décembre) 1793. C'était un homme d'une intelligence médiocre, très-hautain et peu fait pour les armes. Gras et goutteux à l'âge de vingt-huit ans, il apporta moins de force que d'embarras aux autres chefs, lorsqu'il les vint rejoindre, à l'époque de l'expédition sur Nantes. C'est à son ambition inquiète que

publicain. La version que nous avons adoptée est celle que donnent les *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, p. 147. Et nous avons adopté celle-là, parce qu'elle nous a paru plus vraisemblable, moins visiblement dictée par l'esprit de parti, l'auteur étant, du reste, défavorable aux républicains et grand admirateur de La Rochejaquelein.

[1] Sur la date de la mort de La Rochejaquelein, il règne la plus grande incertitude. Les uns la placent vers la fin de février, les autres au commencement du même mois, d'autres le 4 mars.

[2] Lettre du représentant du peuple Francastel, *Moniteur*, an II (1794), n° 110.

[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 117.

d'Elbée mourant attribuait en partie les revers des Vendéens[1]. Nommé commandant honoraire de la cavalerie, on lui avait adjoint Forestier, fils d'un cordonnier ; ce fut pour son orgueil une blessure cuisante, que la confiance accordée à Forestier par les paysans ne fit qu'envenimer[2]. On a prétendu que, traîné devant la Commission militaire qui le condamna à mort, il dit à ses juges : « Faites votre métier, je fais mon devoir. » Ce sont les propres paroles que déjà l'on avait attribuées au marquis de Pontcallec lors de son exécution dans l'affaire de Cellamare[3]. Toujours est-il que le prince de Talmont, après avoir subi un interrogatoire que nous donnerons plus loin, mourut avec courage[4]. Il fut exécuté à Laval, devant le château de sa famille[5].

Restaient Charette, Stofflet et Marigny, qui, après la mort de La Rochejaquelein, se partagèrent le commandement, sans qu'aucun d'eux voulût reconnaître un supérieur, les forces insurrectionnelles du Bas-Poitou obéissant

[1] Voy. ce qu'il disait au général Turreau dans les Mémoires de ce dernier, p. 144.

[2] Notes fournies à l'auteur par M. Benjamin Fillon.

[3] Cette remarque est de M. Benjamin Fillon, qui cite à l'appui la complainte de Pontcallec dans les chants bretons recueillis par M. de la Ville marqué.

[4] Nous lisons dans les notes de M. Benjamin Fillon : « C'est en effet le témoignage qu'a rendu devant moi des derniers instants du prince de Talmont un témoin oculaire, M. Benjamin Fillon, frère aîné de mon père, mort il y a quelques années officier supérieur en retraite. Il était alors maréchal des logis en chef au 19e dragons, et avait été commandé pour assister au supplice de cette triste victime de nos guerres civiles. »

[5] Prudhomme, dans sa liste des condamnés à mort pendant la Révolution, place cette exécution au 6 pluviôse (26 janvier) 1794. C'est évidemment une erreur, puisque la lettre adressée au président de la Convention par le général Beaufort pour lui annoncer la mort de Talmont, est du 17 nivôse (6 janvier).

M. Crétineau-Joly a écrit la biographie du prince de Talmont, et, dans sa *Vendée militaire*, tracé le portrait du chef vendéen. Ce sont pures fantaisies littéraires qui n'ont aucune valeur aux yeux de l'histoire.

à Charette, celles de l'Anjou à Stofflet, et celles du Poitou à Marigny.

Un succès éphémère précéda les désastres que présageait aux Vendéens cette rivalité de leurs chefs. Stofflet ayant réuni à son armée les débris de celle qui avait été battue à Gesté, résolut de s'emparer de Cholet. Le général de brigade Moulin y commandait, ayant six mille hommes sous ses ordres, et jugeant un échec impossible. Turreau était moins confiant. Informé du dessein de Stofflet, il envoie ordre à Cordelier, qui n'avait pas encore quitté les environs de Gesté, de se rapprocher de Cholet, pour être à portée de secourir cette place. Arrivé à une demi-lieue de la ville, Cordelier trouve toute la garnison en déroute sur le grand chemin de Nantes. Moulin, atteint de deux coups de feu, au moment où il cherchait à rallier ses soldats, s'était brûlé la cervelle de désespoir. Cordelier se fait jour à travers les fuyards, charge les vainqueurs, qui, rompus à leur tour, sont rejetés en désordre dans Cholet, hachés dans les rues, ou chassés et poursuivis jusqu'à deux lieues au delà[1].

Pendant ce temps, Charette était dans le Bocage. En évitant le général Duquesnoy, qui avait l'ordre de l'y chercher, il surprend et enlève le poste de Légé, petite ville dont la situation était très-avantageuse. Mais il ne peut ou n'ose s'y maintenir, et, atteint à peu de distance de là par Duquesnoy, il est vaincu, perd huit cents hommes, et se voit contraint de ramener les débris de son armée dans les repaires du Bocage, où le général Haxo s'élance à sa poursuite, à la tête d'une colonne de quatre mille hommes. D'Elbée avait dit de Charette qu'il était un « excellent voltigeur ; » et si jamais il le prouva, ce fut alors. Tantôt en avant, tantôt sur les flancs ou les derrières de la colonne républicaine, il la forçait à mille marches et

[1] *Mémoires du général Turreau*, p. 168 et 169.

contre-marches, et ne lui laissait pas une minute de repos. Mais ce ne pouvait être qu'à la condition de n'en point avoir lui-même et d'épuiser ses propres troupes. D'ailleurs, Haxo ayant pris le parti d'enlever toutes les denrées qu'il rencontrait sur sa route, de brûler tous les moulins, de détruire tous les fours, Charette ne tarda pas à être réduit aux abois. Les soldats qu'il traînait après lui étaient devenus si desséchés et si pâles, qu'on eût dit une armée de fantômes. Un peu de farine écrasée entre deux pierres et qu'ils faisaient cuire sur des tuiles, fut, pendant près de trois semaines, toute leur nourriture[1]. Ils comptaient parmi eux quantité de femmes venues des marais, et qui, pleurant leurs maris morts, fuyant leurs chaumières incendiées, n'avaient plus d'autre refuge qu'auprès de Charette. La plupart étaient nu-pieds et couvertes de lambeaux. Lui, ne s'était jamais montré moins disposé à renoncer à son faste, comme l'attestaient son chapeau chargé de plumes, sa cravate garnie en dentelles, ses vêtements violets brodés en soie verte et en argent, son cortége, enfin, composé de jeunes et jolies femmes[2].

Il est douteux qu'il eût joui plus longtemps des honneurs de cette souveraineté errante, si la fortune ne fût venue très à propos le délivrer d'un adversaire qui l'égalait en activité, et le surpassait en talent. Dans la chasse qu'elle donnait à Charette, la cavalerie du général Haxo s'étant laissée aller à devancer l'avant-garde de plus d'une lieue, elle fut surprise dans un bois entre Esnay et la Motte-Achard. Haxo accourt, franchit un fossé, et reçoit une balle dans la poitrine. Un instant après, son cheval s'abat au milieu d'un fossé. Il allait être pris vivant : il employa ce qui lui restait de force à saisir un de ses pis-

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, p. 145.

[2] *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 96 et 97.

tolets et se brûla la cervelle[1]. Furieux de sa mort, ses soldats, dont il était adoré, s'écrient tous : « Marchons aux brigands ! » On reprend le combat, et les Vendéens sont mis en fuite. Mais la division d'Haxo venait de perdre en lui le souffle inspirateur, et Charette y gagna d'être mis à même de prolonger quelque temps encore sa résistance.

Pour imprimer aux opérations un redoublement d'activité et augmenter le nombre des troupes agissant d'une manière offensive, les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest avaient lancé deux arrêtés, dont l'un ordonnait l'évacuation de Cholet, et dont l'autre sommait tous les habitants de la Vendée de quitter le pays, sous peine d'être réputés rebelles[2]. Quatre colonnes, dont le point de réunion était Montaigu, sillonnèrent le pays, brûlant bourgs et villages, précédées par la terreur, et laissant derrière elles la dévastation. Harcelés sans relâche, poursuivis sans intermittence, frappés sans miséricorde, les Vendéens qui refusent de se soumettre cherchent quelques points d'appui sur différentes parties du rivage de la Loire; ils sont chassés successivement de Liré, de Châlonne, de Mont-Dejean. Ils se cachent dans les bois et tentent d'y former des établissements; les forêts de Toufou, de Maudebert, de Lépo, du Princé, de Roche-Servière, de Vezins, sont fouillées tour à tour, et les nouveaux établissements détruits[3].

Mais, outre que l'excès de cette répression farouche donnait à la résistance l'énergie du désespoir, tous les fugitifs courant se grouper soit autour de Charette, soit autour de Stofflet, il en résultait pour ceux-ci un accroissement de forces; et, s'ils avaient à lutter contre la pénurie

[1] *Mémoires sur la Vendée, ubi suprà*, p. 148.
[2] *Mémoires du général Turreau*, p. 171.
[3] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, p. 153.

des subsistances, c'était là un fléau que les colonnes dévastatrices ne pouvaient répandre sur leur passage sans en souffrir cruellement elles-mêmes[1].

Vers la fin du mois de mars, par exemple, les troupes qui occupaient l'arrondissement de Machecoul et de Challans étaient réduites au quart de la ration de pain[2], et ce fut la nécessité d'avoir des vivres qui, plus encore que le désir de purger la côte, fit prendre la résolution d'attaquer le Marais.

L'entreprise était difficile. Nul moyen d'introduire de l'artillerie ou de faire usage de la cavalerie dans un pays entrecoupé de fossés. Et quels ennemis étranges que les habitants du Marais! Prodigieusement agiles, et capables d'égaler un cheval à la course, ils étaient gens à franchir, au moment où on croyait les atteindre, des fossés de quinze pieds de large. Chaque maréchain portait sa carabine en bandoulière, et tenait à la main une longue perche à l'aide de laquelle il sautait de marais en marais, de manière à défier toute poursuite. Il y avait des compagnies entières ainsi organisées, et c'est ce que Pageot appelait sa cavalerie[3].

Ce Pageot était un marchand de volailles, devenu chef des royalistes dans le Marais, à force d'audace et de férocité. Quand ses soldats saisissaient un prisonnier républicain, son grand plaisir était de le faire mettre en croix et de l'exposer aux regards des troupes de la République, que les marais séparaient des siennes[4]. Il occupait le bourg du Perrier, où il avait fixé son quartier général, et d'où il

[1] Les *Mémoires sur la Vendée*, écrits par un des administrateurs républicains chargés du soin des subsistances, fournissent de ceci une preuve frappante. Quand les quatre colonnes dont le point de réunion était Montaigu y arrivèrent, elles s'y trouvèrent en présence de la famine! Voy. p. 154.

[2] *Ibid.*, p. 160.

[3] *Ibid.*, p. 161.

[4] *Ibid.*

lançait ses ordres sanguinaires. C'était une bête fauve qu'il s'agissait de forcer dans son antre.

Sur ces entrefaites, Turreau fut rappelé, mais l'expédition n'en fut pas moins poussée avec vigueur ; on réunit tous les moyens de communication prompte; on fit venir de Nantes des canots ; on organisa un bataillon de pionniers[1].

A la nouvelle de ces préparatifs, Charette songe à tenter une diversion en faveur de Pageot, son digne émule ; et, le 18 germinal (7 avril), il vient fondre, à la tête d'un rassemblement de huit mille hommes, sur le poste de Challans, qui n'était défendu que par huit cents républicains[2]. Quelque inégal que fût le combat, les républicains, sous le commandement du général Dutruy, se battirent avec tant de furie, qu'ils demeurèrent maîtres du terrain. Charette, après avoir perdu quatre cents des siens, prit la fuite le dernier, et rentra dans le Bocage, la rage dans le cœur. Il ne tarda pas à y être rejoint par Pageot, qui non-seulement ne put repousser l'invasion du Marais, mais ne parvint à s'échapper que grâce à la parfaite connaissance qu'il avait du pays[3].

Quelques avantages remportés aux environs de Saint-Florent, par Stofflet et Marigny, ne compensaient pas ces revers des royalistes, que vint bientôt aggraver la rivalité de leurs chefs.

Charette et Stofflet, jaloux l'un de l'autre, l'étaient tous les deux de Marigny. Cependant, la nécessité d'agir en commun devenant de jour en jour plus manifeste, une conférence, dans ce but, eut lieu à Jallais entre les trois chefs. Là il fut convenu que les trois armées attaqueraient de concert. La marche à suivre fut réglée, le jour de

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, p. 161.
[2] *Ibid.*, p. 163.
[3] *Ibid.*

l'attaque fixé, un lieu de rendez-vous indiqué. Marigny, en s'en retournant, rencontre sur la route un petit bourg où l'on vendait d'excellent vin. Ils en burent beaucoup, lui et les officiers qui l'accompagnaient. Ceux-ci, qui avaient leurs propriétés près du bourg de Cérisais, proposent d'y aller, au lieu de se réunir aux autres divisions et de marcher vers Coron, ainsi que cela était convenu. Marigny, en pointe de vin, eut le malheur de céder : le projet manqua[1]. Aussitôt Charette et Stofflet convoquent un conseil de guerre, Charette faisait fonction de rapporteur : il conclut à la mort, et ses conclusions sont adoptées. Peu de temps après, Stofflet se rendit à Cérisais, où l'état-major de Marigny était rassemblé. Il entre, et, d'un air sombre : « Messieurs, dit-il, M. de Marigny était condamné à mort; il vient d'être exécuté. » Chacun se tut, consterné; et il sortit[2]. En effet, Marigny, malade, était dans une petite maison de campagne, à une demi-lieue de Cérisais, lorsque avaient paru les soldats envoyés par Stofflet pour le fusiller. Saisi de stupeur et d'horreur, il ne pouvait croire que ses frères d'armes voulussent sérieusement sa mort. Il fut cruellement détrompé. On poussa la dureté jusqu'à lui refuser un confesseur, qu'il demandait pour toute grâce. Conduit dans le jardin, il commanda lui-même le feu, et tomba mort[3].

Charette avait promis sa grâce à madame de Sapinaud[4] : tel fut l'effet de cette promesse ! Pour ce qui est de Stofflet, les royalistes supposent qu'en cette occasion

[1] Il existe du fait qui vient d'être rapporté deux versions royalistes qui diffèrent : l'une, par madame de La Rochejaquelein, l'autre par madame de Sapinaud. Nous avons suivi la dernière, parce que madame de Sapinaud donne l'explication qu'elle tenait de la bouche de Marigny lui-même.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 411.

[3] *Ibid.*, p. 411.

[4] *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 96.

il ne fit que céder à l'influence, très-grande sur lui, de l'abbé Bernier. Ce qui est certain, c'est que Stofflet, homme du peuple, haïssait et méprisait les nobles, dont les sentiments à son égard sont vivement exprimés dans ces mots de Marigny, que madame de Sapinaud nous a conservés : « Ce Stofflet est un cheval, *c'est un homme de rien*[1]. »

Dans les quatre mois qui s'écoulèrent entre le rappel de Turreau et le 9 thermidor, le système de répression suivi en Vendée fut marqué par un mélange de fermeté et de modération qui produisit les plus heureux résultats. D'une part, on évita tout acte de faiblesse et toute ouverture timide, de nature à enfler l'orgueil des royalistes et à relever leurs espérances ; et, d'autre part, il fut coupé court à ces excès qui servaient d'aliment à des excès contraires. On lit dans les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein* cet aveu remarquable : « On ne peut dissimuler que la fureur des soldats républicains s'était grandement ralentie pendant cet été de 1794, et *avant l'événement du 9 thermidor*, qui l'adoucit encore bien davantage[2]. Le retour aux maximes de modération, qui fit sourire l'humanité désolée, commença d'affaiblir le parti des insurgés : il brisait, ou du moins, relâchait son principal ressort, le désespoir du malheur[3]. »

La vérité est que l'adoucissement de la politique adoptée à l'égard des Vendéens n'eut point pour date, comme on l'a tant dit, la chute de Robespierre. L'époque qui précéda cette chute fut, pour les Vendéens, un temps de repos armé. Aux approches de la récolte, et afin de la rendre possible, les commissaires de la Convention reçurent ordre d'inviter, par des proclamations rassurantes, les habitants des campagnes à rentrer dans leurs foyers;

[1] *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 96.
[2] Nous verrons tout à l'heure de quelle manière.
[3] *Éclaircissements historiques*, X.

un armistice fut accordé; Turreau, le représentant de la Terreur en Vendée, fut rappelé[1], et l'on mit provisoirement à sa place le général Vimeux, en qui beaucoup de modération s'associait au courage du soldat[2].

Si cette politique, exempte à la fois de violence et de faiblesse, eût été suivie jusqu'au bout, nul doute que la guerre ne fût bien vite arrivée à son terme. D'après les évaluations du comte Joseph de Puisaye, Charette, vers le milieu de l'été de 1794, disposait à peine de dix mille hommes; on en prêtait moins du double à Stofflet; Sapinaud commandait un corps intermédiaire de trois mille hommes, et les rassemblements du vicomte de Scépeaux s'élevaient à peu près au même nombre[3]. Or, il ne faut pas perdre de vue que ces chiffres étaient loin d'exprimer des forces réelles; que ce qu'on appelait les armées vendéennes se composait d'une foule de femmes, de vieillards et d'enfants; que les chefs, loin d'agir de concert, étaient animés l'un contre l'autre d'une jalousie presque féroce; qu'ils manquaient de munitions de guerre, et que la destruction des moulins et des fours les laissait sans munitions de bouche[4]; qu'une épidémie cruelle était venue joindre ses ravages à ceux de la disette, et que les insurgés, pour comble de détresse, n'avaient point d'asile à offrir aux malades et aux blessés[5]. De toute façon, leur ruine était devenue inévitable. Seulement il était conforme à l'humanité et d'une saine politique de ne pas réduire au désespoir cette portion égarée de la famille française, d'essayer au contraire de la

[1] Sa conduite ayant été réprouvée par le Comité de Salut public, ainsi que cela résulte d'une déclaration ultérieure de Billaud-Varenne.

[2] *Mémoires sur la Vendée*, l. III, chap. 1er.

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. II, p. 565.

[4] Voy. la déclaration de La Cathelinière, fait prisonnier, dans les *Mémoires de Turreau*, p. 173.

[5] *Ibid.*, p. 175.

ramener par la douceur, mais cela sans s'humilier devant les chefs de la révolte et sans leur donner la République à fouler aux pieds. C'est dans ce système que la Convention était entrée, lorsque arriva le 9 thermidor : on jugera bientôt de la valeur du système que la réaction fit prévaloir, après la chute de Robespierre.

Que l'énergie, une énergie indomptable, eût été la source des succès fabuleux de la République au dehors et au dedans, comment le nier? Sans doute, des forcenés n'avaient confondu que trop souvent, hélas! le terrorisme avec l'énergie. Faire justice de ce sanglant alliage, et, tout en rejetant ce qui avait rendu la Révolution odieuse, conserver ce qui l'avait rendue invincible, voilà ce qu'avait voulu le parti qui fut renversé le 9 thermidor, — et c'est justement le contraire qui eut lieu sous l'empire de la réaction. Le Terrorisme continua, mais au profit des contre-révolutionnaires, — et, devant le royalisme en armes, la faiblesse des nouveaux meneurs de la République descendit jusqu'à l'avilissement. Ceci va, pour la première fois, être mis en pleine lumière.

Un décret d'arrestation lancé contre Turreau, alors absent[1], sur la dénonciation de Merlin (de Thionville[2]), fut un des premiers actes par où se révélèrent les vues de la réaction à l'égard de la Vendée.

Ce n'est pas que Turreau n'eût fait la guerre en barbare. Qu'imaginer de plus horrible que cet ordre de lui, qu'Alquier lut du haut de la tribune : « Le général Moulin se portera avec la colonne de gauche sur Mortagne, et fera désarmer, égorger, sans distinction d'âge ni de sexe, tout ce qui se trouvera sur son passage[3]? » Aussi l'his-

[1] Il était à l'armée des Alpes. *Moniteur*, an III (1794), numéro 12.

[2] Séance du 8 vendémiaire (29 septembre) 1794. Voy. le *Moniteur*, an III (1794), numéro 11.

[3] Turreau, dans ses *Mémoires*, ne dit pas un mot de cet ordre féroce, qu'il était si fort de son intérêt de nier, s'il n'avait pas existé.

toire n'aurait-elle rien à reprendre au coup frappé sur Turreau, si, d'une part, les Thermidoriens qui votèrent contre lui n'avaient pas été les premiers à plonger leurs mains dans le sang, et si, d'autre part, ceux qui se disaient républicains avaient été disposés, alors qu'ils châtiaient les cruautés du républicain Turreau, à ne pas faire grâce aux cruautés du royaliste Charette. Mais quoi! dans le temps même où ils se montraient inexorables envers ceux qui avaient été de leur parti, ils se préparaient à amnistier, ou plutôt, à récompenser les excès commis par les chefs du parti contraire.

A cette époque, en effet, la grande préoccupation des Thermidoriens était de fortifier leur alliance avec les royalistes — connus quoique non encore déclarés — de l'Assemblée; et, dans ce but, ils ne rougirent pas d'envoyer mendier la paix auprès de Charette par des commissaires, parlant au nom de la République. Or, quand cette négociation fut entamée, il n'y avait pas longtemps que Charette avait mis en pièces les troupes républicaines qui occupaient les camps de Flessigné et de la Rouillière. Dans le dernier, il n'y avait que des réquisitionnaires, la plupart très-jeunes et qui se laissèrent surprendre. L'ennemi étant entré dans le camp comme en une place ouverte, beaucoup de ces malheureux tombèrent à genoux, les mains jointes, exposant qu'on les avait arrachés à leurs charrues et contraints de marcher... Le farouche Vendéen répondit par l'ordre de tout massacrer, ce qui eut lieu [1].

Et voilà l'homme devant qui on était à la veille d'abaisser le drapeau de cette République dont les victoires faisaient encore, en ce moment même, l'étonnement et l'admiration du monde!

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, p. 178.

Le premier entremetteur de la négociation fut un nommé Bureau; et les dangers qu'il eut à courir avant de pénétrer jusqu'à Charette, bien qu'il s'annonçât comme porteur de paroles de paix, montrent assez ce que signifiait le « droit des gens» aux yeux des Vendéens[1]. On employa aussi auprès de Charette sa sœur et quelques autres de ses parents, que Ruelle, commissaire de la Convention, fit mettre en liberté vers le milieu du mois d'octobre[2].

Au fond, le chef vendéen désirait la paix, non avec l'intention de l'observer, mais pour se donner les moyens de reprendre avantageusement les armes; non par inclination, mais par nécessité; car, en dépit de quelques égorgements partiels dont s'était enflée la liste de ses sinistres triomphes, sa situation était désormais désespérée[3]. Des terreurs sans cesse renaissantes, des fatigues dont on n'entrevoyait pas le terme, une anxiété de chaque instant, les dégoûts inséparables d'une vie errante et cachée, avaient enfin lassé le fanatisme des Vendéens. De l'aveu d'un écrivain royaliste, « ce que trois mois plus tôt un détachement de deux mille hommes n'aurait pu entreprendre, quelques brigades de gendarmerie l'achevaient sans coup férir; l'armée républicaine formait comme un filet jeté sur la province[4]. »

Charette, en particulier, avait intérêt à un accommodement. Le meurtre de Marigny lui avait créé beaucoup d'ennemis parmi les siens; sa dureté lui avait aliéné les meilleurs d'entre ses officiers; un de ses lieutenants,

[1] La remarque est d'un royaliste; seulement il lui donne un sens plus général, que le fait ne comporte pas. Voy. les *Éclaircissements historiques*, à la suite des *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, IX.

[2] *Moniteur*, an III (1794), numéro 94.

[3] C'est ce qu'affirme le général Danican, qui était bien instruit. Voy. les *Brigands démasqués*, 3e édition, p. 174. Londres, 1796.

[4] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 132.

Delaunay, s'était révolté contre lui et menaçait son ascendant[1]. La paix ne pouvait donc venir pour lui plus à propos.

Parut, sur ces entrefaites, le décret du 12 frimaire (2 décembre) 1794, promettant le pardon et l'oubli à tous ceux qui, dans le délai d'un mois, auraient posé les armes. Dans la proclamation qui accompagnait ce décret, les Vendéens purent lire : « La parole de la Convention est sacrée. Si d'infidèles délégués ont abusé de sa confiance, il en sera fait justice[2]. »

Ces derniers mots se rapportaient principalement à Carrier, dont on avait commencé le procès, et dont les Thermidoriens entendaient faire servir la tête de gage de réconciliation[3]. Puisaye, après avoir cité la proclamation dans ses mémoires, commente en ces termes la phrase « il en sera fait justice : » « Il est ici question de Carrier, de Collot-d'Herbois, de Billaud-Varenne, de Barère, etc., comme si le sang de quelques misérables pouvait entrer en compensation de tout celui qui avait été versé et en absoudre leurs complices[4] ! » C'est ainsi que les royalistes se disposaient à récompenser de ses avances le parti des républicains défectionnaires !

La Convention avait chargé trois de ses membres, Delaunay jeune, Bollet et Ruelle, de porter à la connaissance des Vendéens le décret pacificateur. Dans le document qu'ils publièrent à cet effet, les trois commissaires firent une maladroite énumération des départements auxquels leur mission s'étendait ; sur quoi Puisaye remarque qu'ils apprirent de la sorte sa force au parti royaliste ; et

[1] *Éclaircissements historiques*, à la suite des *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, X.

[2] *Moniteur*, an III (1794), numéro 74.

[3] C'est ce que Beauchamp, dans son *Histoire de la Vendée*, dit en propres termes.

[4] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 167.

il ajoute : « Ces offres hypocrites n'eurent d'autre effet que de donner aux insurgés un surcroît de confiance, et de leur fournir un moyen de plus de persévérer[1]. »

La propagation de la révolte au delà de ce qui avait jusqu'alors constitué son sanglant théâtre fut le résultat du système de ménagement adopté par la réaction à l'égard des rebelles. Les prisonniers de Brest ayant obtenu de prendre l'air un peu librement à certaines heures du jour, trois ardents royalistes, d'Allègre, ami de Puisaye, Georges et Mercier, profitèrent de cette condescendance pour s'évader, et, de chaumière en chaumière, gagnant le Morbihan, contribuèrent à y organiser la guerre civile[2]. Si, de son côté, l'habile et intrépide Boishardy parvint à mettre le département des Côtes-du-Nord en insurrection et y attaqua les républicains avec succès, ce fut précisément parce que ce département avait été beaucoup moins surveillé que ceux de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan[3].

Nous avons raconté en son lieu l'arrestation de Hoche. En ne voyant point figurer sur son mandat d'arrestation la signature de Robespierre, Hoche avait compris qu'il l'avait eu pour défenseur au Comité de salut public, et le 1er prairial, il lui écrivait la lettre suivante : « Le soldat qui a mille fois bravé la mort dans les combats ne la craint pas sur l'échafaud. Son seul regret est de ne plus servir son pays et de perdre en un moment l'estime du citoyen qu'il regarda de tout temps comme un génie tutélaire. Tu connais, Robespierre, la haute opinion que j'ai conçue de tes talents et de tes vertus ; les lettres que je t'écrivis de Dunkerque, et mes professions de foi sur ton compte, adressées à Bouchotte et Audoin, en sont l'expression fidèle ; mais mon respect pour toi n'est pas

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 172.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 554.
[3] *Ibid.*, p. 140.

un mérite, c'est un acte de justice, et s'il est un rapport sous lequel je puisse véritablement t'intéresser, c'est celui sous lequel j'ai pu utilement servir la chose publique. Tu le sais, Robespierre, né soldat, soldat toute ma vie, il n'est pas une seule goutte de mon sang que je n'ai (*sic*) consacré (*sic*) à la cause que tu as illustrée. Si la vie, que je n'aime que pour ma patrie, m'est conservée, je croirai avec raison que je la tiens de ton amour pour les patriotes; si, au contraire, la rage de mes ennemis m'entraîne au tombeau, j'y descendrai en bénissant la République et Robespierre[1]. » Cette lettre ne parvint pas à Robespierre; Fouquier-Tinville, chargé de la lui remettre, la garda, ce qui prouve le peu d'influence qu'exerçait sur lui Maximilien, et Hoche, qui ne fut mis en liberté que le 17 thermidor, dut attendre assez longtemps avant d'obtenir sa nomination au commandement de l'armée des côtes de Brest. Que, lors de la pacification de la Prévalaye, Hoche ait dit à quelques royalistes : « La Convention m'a retenu six semaines dans les fers, et je m'en souviendrai quand il en sera temps, » c'est ce que Puisaye assure[2], mais ce que dément le caractère du guerrier auquel on prête ces indignes paroles. Toujours est-il que sa nomination ne déplut pas aux royalistes. « Le résultat de mes informations sur le compte de Hoche, écrit Puisaye, avait produit dans mon esprit l'impression que, parmi les individus alors en évidence, nul n'était plus propre que lui à faire triompher la cause du roi, si l'on savait s'y prendre de manière à tirer parti de son ambition et de son ressentiment sans alarmer sa confiance[3]. » Nul doute que, sur ce point, Puisaye n'eût été trompé et ne se trompât. Mais l'opinion que les royalistes avaient de Hoche explique mieux que ses grandes qualités

[1] Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 500.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 427.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 438-439.

d'homme et de soldat l'empressement de la réaction à le choisir.

Quant au général Canclaux, qui fut appelé au commandement de l'armée de l'Ouest, nul choix ne pouvait être alors plus agréable aux chefs de la rébellion. Dans un homme qui appartenait à la noblesse par sa naissance, dans l'ancien protégé du prince de Conti, dans l'ami[1] de ce comte Joseph de Puisaye qui, à cette époque-là même, négociait à Londres l'invasion de son pays par les Anglais, comment les chefs de la révolte vendéenne auraient-ils craint un ennemi bien décidé?

Aussi Canclaux était-il pour une politique de ménagements, et c'est de ce côté que penchait également Hoche, forcé qu'il était d'opter entre les deux partis qui divisaient la Bretagne républicaine : celui du conventionnel Bollet, très-ardent à rechercher l'amitié des Vendéens, et celui du conventionnel Boursault, très-ardent à réclamer leur soumission absolue[2].

Cette divergence d'opinions enfanta d'âpres querelles. Bollet traitait de vil histrion Boursault, qui avait été comédien; Boursault affectait pour l'intelligence de Bollet le plus profond mépris, et s'étudiait à perdre dans l'esprit des Comités Hoche, dont il était jaloux[3].

Ce fut le parti de la paix qui l'emporta; et, si elle eût été conquise réellement, si elle eût été conquise sans bassesse, il n'y aurait eu qu'à se féliciter d'un semblable résultat. Quel ami de l'humanité, quelle âme de patriote aurait pu ne pas saluer avec bonheur et attendrissement la fin de cette horrible guerre, la réconciliation des Français?

Malheureusement, tout ne fut que concessions dégradantes de la part des uns, insolence ou hypocrisie de la

[1] *Mémoires de Puisaye*, p. 433.
[2] Danican, les *Brigands démasqués*, p. 175.
[3] *Ibid.*

part des autres; et les vainqueurs, à force de descendre gratuitement au rôle de vaincus, ne firent que préparer de nouveaux malheurs. Il est certain que le passage subit d'une politique d'airain à un système d'inconcevable faiblesse fut pris par les royalistes pour une reconnaissance formelle de leurs prérogatives. Quand ils virent que la République fléchissait devant eux, qu'elle semblait leur promettre, comme dédommagement de leurs maux, la tête d'hommes par qui le gouvernement républicain avait été dirigé; quand ils apprirent que ce gouvernement faisait supplier Charette, réduit aux abois, de vouloir bien vendre la paix, les pieds dans le sang des républicains; quand ils furent témoins des ovations extraordinaires ménagées par les commissaires de la Convention aux rebelles, tout à coup mis en liberté[1]; quand ils lurent l'arrêté qui interdisait, sous peine de trois jours de prison, de nommer *brigands*[2] les auteurs des assassinats de Machecoul et les sicaires à la suite de Pageot, ils se jugèrent à la veille du rétablissement de la royauté. Profitant de l'armistice, les officiers vendéens se rendirent à Nantes, la cocarde blanche au chapeau, et là on entendit plusieurs d'entre eux tourner publiquement en dérision tout ce qui tenait aux opinions et aux habitudes républicaines. On ne croirait pas, si le fait n'avait été attesté par des royalistes, qu'ils allèrent jusqu'à cracher sur la cocarde tricolore[3]. Boursault disait donc vrai lorsqu'il écrivait : « Les brigands ont paru dans Nantes, au théâtre, sur les places publiques, décorés des couleurs de la révolte, et insultant à la République,

[1] Voy. les *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, p. 385.

[2] L'arrêté qui défend de donner le titre de *brigands* aux rebelles est mentionné par madame de La Rochejaquelein elle-même comme ayant encouragé les Vendéens à insulter publiquement la République devant les républicains.

[3] *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, p. 385.

au moment même où sa clémence les rappelait dans son sein[1]. »

Il est à remarquer que, pendant ce temps, le royalisme entretenait en Angleterre des agents chargés de pousser Pitt à tenter une descente sur les côtes de France. Et le caractère odieux de cette négociation était si bien senti par ceux qui en poursuivaient ou souffraient qu'on en poursuivît en leur nom le bénéfice, que plus tard, le 13 août 1795, M. d'Avaray, l'intime de Monsieur, écrivait à Charette : « Atténuez le mauvais effet que peut produire en France la confiance apparente accordée aux Anglais[2]. »

Le comte Joseph de Puisaye était arrivé à Londres vers la fin de septembre 1794; et, avant de partir de France, il avait fait accepter pour major général aux insurgés de Bretagne[3] un intrigant dont nous allons voir le nom figurer en première ligne dans l'œuvre ténébreuse qui nous reste à décrire.

Cet intrigant était fils d'un chirurgien de village, faisant les fonctions de barbier. Il se nommait Désotteux; il avait commencé par s'attacher servilement aux Lameth. Lors des 5 et 6 octobre, il avait été un de ces hommes déguisés en femmes qui marchèrent à Versailles. Envoyé ensuite par les Lameth auprès de Bouillé, il était devenu, de Jacobin ardent, royaliste furieux. Émigré à l'époque de la fuite de Louis XVI à Varenne; repoussé, à Coblentz, comme démagogue; placé, à son retour en France, dans la maison constitutionnelle du roi; émigré de nouveau après le 10 août[4], il parvint à s'introduire auprès de Puisaye, qui ne le connaissait pas, porteur d'une recommandation du conseil des princes et d'un certificat du

[1] Lettre officielle de Boursault au Comité de Salut public.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 27.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 590.
[4] *Moniteur*, an III (1795), numéro 255.

marquis de Bouillé[1]. Il avait de l'assurance, de la faconde. Puisaye, qui manquait d'hommes, en fit, au moment de s'absenter, un personnage important; et lui, habile à tirer parti des circonstances, ne tarda pas à supplanter Boishardy dans la conduite des négociations relatives à la paix. C'est alors qu'il changea de nom, et se trouva être, au lieu de M. Désotteux, le baron de Cormatin[2].

Son premier pas dans la carrière diplomatique ne fut pas heureux; il égara, en se rendant à Nantes, une lettre que Puisaye écrivait à Canclaux, et qui, entre autres phrases significatives, contenait celle-ci : « Mon cher Canclaux, *voulez-vous être Monk ou Custine?* » Cette lettre étant tombée entre les mains des commissaires de la Convention, c'était plus qu'il n'en fallait pour compromettre le général républicain. Toutefois, il aurait pu s'excuser sur ce que ce n'était point sa faute si on lui adressait une lettre contraire à ses sentiments; mais « il était bien disposé pour moi, » écrit Puisaye à ce sujet; « il prétendit donc, quoique nous eussions correspondu fréquemment, depuis mon entrée au service du prince de Conti jusqu'en 1792 et qu'il connût parfaitement mon écriture, il prétendit que la lettre n'était pas de Puisaye, que c'était un faux, et réussit à le faire croire[3]. »

Cependant, la réaction à Paris suivait son cours; et plus elle se développait, plus le gouvernement se montrait disposé à traiter avec les rebelles de puissance à puissance. Dans un arrêté signé Bollet, ils étaient désignés *le parti qui dirige les habitants de ces départements*[4]. Les modifications introduites dans la composition des Comités, l'impulsion nouvelle donnée à l'esprit public, la clôture

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. II, p. 590.
[2] *Moniteur*, an III (1795), numéro 255.
[3] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 261.
[4] *Ibid.*, p. 225.

du club des Jacobins, expliquaient de reste ce changement de langage. L'exécution de Carrier eut lieu, et elle fut présentée aux insurgés royalistes comme une preuve de la sincérité du désir qu'on avait dè se réunir à eux contre les Terroristes. Ce motif figura parmi ceux que fit valoir le général républicain Humbert, dans les conférences qu'il eut, à la fin de décembre 1794, avec Cormatin, Chantreau et Boishardy[1]. Et, le 31 du même mois, Cormatin écrivait à Puisaye pour presser son retour, ajoutant : « Nous avons eu, Boishardy et moi, une entrevue avec le général Humbert. Il n'est pas d'avantages qu'il ne nous propose... Il y a, à Nantes, pareille entrevue entre Canclaux et Charette. J'y vais, avec un sauf-conduit, afin de voir sur quel pied ils traitent[2]. »

Cette lettre, où la loyauté du général Humbert était fort vantée, avait été écrite sous les yeux de Humbert lui-même. Mais Cormatin trouva moyen de la faire suivre de quatre lignes de chiffres dont lord Grenville découvrit le sens; elles contenaient ce qui suit : « Jamais nous ne nous rendrons... Nous allons amuser... De l'argent! de l'argent! Nous dépenserions le Pérou[3]. »

Et c'était le moment où Hoche, trompé par ce misérable hypocrite, écrivait au Comité de Salut public : « Cormatin m'a assuré les larmes aux yeux que les propositions de ses chefs et les siennes étaient sincères et qu'il ne tiendrait qu'au gouvernement de rendre à la patrie des hommes que les préjugés ont égarés[4]. »

De leur côté, et, tandis que Hoche envoyait dire au chevalier de Boishardy *mille choses honnêtes*[5], les chefs

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 209 et suiv.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 222.
[4] Lettre de Hoche au Comité de Salut public, en date du 23 nivôse, an III.
[5] Lettre du général Humbert au chevalier de Boishardy, en date du 25 nivôse an III.

royalistes du mouvement breton, de concert avec Boishardy, pressaient le retour de Puisaye et sollicitaient sous main l'or et l'épée de l'Angleterre[1] !

Inutile de demander si Charette était plus sincère : la politique convenue entre lui et Cormatin consistait à faire une paix « simulée, » pour la rompre à la première occasion favorable[2].

Ce fut dans cette disposition d'esprit que Charette voulut bien consentir à ce que des conférences régulières eussent lieu entre les deux partis. Il fut arrêté d'un commun accord qu'elles s'ouvriraient au château de la Jaunaye, situé à une lieue de Nantes. Charette s'y rendit, quoique les ennemis de la paix eussent fait courir le bruit que, s'il hasardait cette démarche, il serait assassiné[3]. Il est vrai qu'il avait eu soin de s'entourer d'une forte escorte. Lui, les autres généraux vendéens et huit principaux officiers furent logés au château même, la cavalerie d'escorte étant stationnée dans un château voisin[4]. Tout d'abord, les royalistes exprimèrent le vœu qu'on invitât Stofflet aux conférences. C'est ce qui fut fait ; et l'on ne tarda pas à le voir paraître, mais bien accompagné, le dédain dans le regard et le défi sur les lèvres. Les plates avances des représentants de la réaction thermidorienne avaient à ce point enflé son orgueil, qu'il déclara insolemment rejeter d'avance tout traité dont le premier article ne stipulerait pas la restauration de la monarchie[5]. Cette clause ayant été, comme on le conçoit, jugée impossible à proposer, il ne voulut pas en entendre davantage ; et,

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 365.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 448. — Le lecteur remarquera que tout ceci repose sur des témoignages *royalistes*.

[3] *Moniteur*, an III (1795), numéro 176.

[4] *Éclaircissements historiques*, n° IX, à la suite des *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*.

[5] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 450.

lorsque, le lendemain, dans la matinée, il apprit qu'un négociateur républicain venait d'arriver de Nantes, il se fit amener son cheval, dit aux siens : « En route, cavaliers ! » et, agitant son chapeau au-dessus de sa tête, il partit au galop, après avoir crié : *Vive le roi*[1] *!*

Stofflet était alors le seul homme de son parti qui ne tremblât point devant Charette. Le général vendéen Beauvais s'étant avisé de présenter quelques observations sur ce qu'avait de peu honorable cette comédie de pacification, Charette le regarda de manière à couper court au débat : « Je me tus, a raconté l'officier royaliste, sachant qu'il n'y avait pas de sûreté pour moi à en dire davantage[2]. »

Le local des conférences avait été fixé, à quelque distance du château, au milieu d'une lande, sous une tente. Là se réunirent chaque jour, à une heure convenue, pendant près d'une semaine : d'une part, les commissaires de la Convention ; d'autre part, les chefs insurgés ; ceux-ci, comme ceux-là, accompagnés d'une escorte déterminée, qui se rangeait à quelques pas du pavillon[3]. Dans les débats, l'habitude de la tribune donnait une grande supériorité aux négociateurs républicains, et ils furent frappés de l'attitude embarrassée de leurs adversaires. Charette surtout, qui était très-ignorant et avait beaucoup de difficulté à s'exprimer, leur parut bien au-dessous de sa réputation. Cormatin, qui avait sur le rude chef de partisans, son collègue, l'avantage d'être fort verbeux, joua le rôle important[4].

Enfin, le 29 pluviôse (17 février) 1795, une déclaration fut arrêtée, que signèrent Charette, Fleuriot, de Conctus, Sapinaud, pour les « armées du centre et des

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 454.
[2] *Mémoires du général Beauvais sur la Vendée*, p. 67 et suiv.
[3] *Éclaircissements historiques*, n° IX, à la suite des *Mémoires de madame de La Rochejaquelein.*
[4] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 446 et 447.

Pays-Bas; » Delaville et Bougé, pour « l'armée d'Anjou ; » Cormatin et Scepeaux, pour les « Chouans, » — car on avait admis à traiter d'égal à égal avec les représentants du peuple jusqu'à ces *Chouans* dont la plupart n'étaient que des détrousseurs de grand chemin[1], ces affreux Chouans qui, lorsqu'ils faisaient un républicain prisonnier, s'amusaient à lui arracher les yeux avec des tire-bourre[2] ! — Or, la déclaration commençait en ces termes, qui, non-seulement légitimaient la prise d'armes, mais imprimaient à la République une flétrissure : « Des attentats inouïs contre notre liberté, l'intolérance la plus cruelle, le despotisme, les injustices, les vexations les plus odieuses, nous ont mis les armes à la main[3]. » Ceci bien entendu, les chefs vendéens déclaraient « se soumettre à la République française une et indivisible, et prenaient l'engagement — qu'ils se réservaient de violer et qu'ils violèrent — de ne jamais porter les armes contre la République[4]. »

Les arrêtés relatifs à la pacification portaient :

Que les Vendéens sans profession seraient libres d'entrer dans les armées de la République;

Que ceux qui avaient des biens meubles ou immeubles seraient remis en possession de ces biens ;

Qu'on laisserait aux populations le libre exercice de leur culte ;

Que, pour relever les maisons ou chaumières en ruines, réveiller l'industrie, ranimer l'agriculture, on accorderait des secours[5].

Conditions humaines et réparatrices, auxquelles il se-

[1] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), numéro 140. — *Ibid.*, an IV, numéro 57. — Beaulieu, t. IV, p. 165.

[2] Voy. le Discours de Louvet, séance du 19 thermidor 1795.

[3] *Moniteur*, an III (1795), numéro 176.

[4] *Ibid.*

[5] *Bibliothèque historique de la Révolution.* 1046, 7-8. (*British Museum.*)

rait doux d'applaudir, si le traité s'était borné là. Mais il renfermait des conditions honteuses, tellement honteuses, qu'il fallut les tenir secrètes. A chaque rebelle, on promit, *en numéraire*, une indemnité proportionnée à son rang dans « l'armée, » — on en était venu à appeler ainsi les rassemblements d'insurgés[1], — et Charette eut, pour sa part, deux millions[2] !

Ce n'est pas tout : il obtint — chose monstrueuse — de conserver le commandement et la police du territoire occupé par son armée, sous l'autorité de la Convention[3]. C'était lui laisser le pouvoir de rallumer la guerre quand bon lui semblerait, et la suite dira s'il se fit scrupule d'en profiter.

Or, quelques jours auparavant (le 1er février 1795), il avait reçu du frère de Louis XVI, celui qui s'intitulait « Régent de France, » une lettre où il était dit : « Enfin, monsieur, j'ai trouvé le moyen que je désirais tant ; je puis communiquer avec vous ; je puis vous parler de mon admiration, de ma reconnaissance... ... Si cette lettre est assez heureuse pour vous parvenir à la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre : *Saint Louis :* et, pour cri de ralliement : *le Roi et la Régence.* » — A quoi, Charette, qui jurait alors de se soumettre à la République française une et indivisible, avait répondu : « La lettre dont Votre Altesse royale vient de m'honorer transporte mon âme... Combien les mots d'ordre et de ralliement que Votre Altesse royale indique sont encourageants et faits pour nous conduire ! Ils furent ma devise dès le principe, et je ne les oublierai de ma vie[4]. »

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 460.
[2] Montgaillard, t. IV, p. 312.
[3] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 460.
[4] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye, Cormatin, d'Autichamp, etc., imprimée sur pièces originales saisies par les armées de la République, an VII.* — Ce document est parfaitement authen-

De sorte que cette prétendue pacification dont on allait faire tant de bruit, ne fut qu'un pacte entre la bassesse et le mensonge.

Avant de poursuivre ce récit, et comme contraste bien digne d'arrêter les regards de l'histoire, nous placerons ici un document très-curieux, que nos prédécesseurs semblent avoir ignoré, et qui remonte à une date antérieure au 9 thermidor. Rien de plus frappant comme indication de la pente que, depuis ce moment, les esprits avaient descendue, en tout ce qui était force d'âme, conviction fière et dignité. C'est l'interrogatoire du prince de Talmont par Rossignol. Le langage, de part et d'autre, est d'une hauteur qui rappelle une scène de Corneille. On en va juger[1].

Talmont. — N'est-ce pas au général Rossignol que j'ai l'honneur de parler?

Rossignol. — Oui. Le représentant du peuple et moi, nous vous avons mandé pour avoir de vous des renseignements certains sur les moyens, sur les intentions, sur les correspondances de votre parti. Vous n'ignorés pas ce que la loi prononce sur votre sort; vous n'avés plus rien à espérer et à craindre, et les lumières que vous nous donnerés peuvent être encore utiles à votre pays[2]. Quel a été le résultat de votre dernier conseil tenu à Blain?

tique. Puisaye lui-même en convient dans ses *Mémoires*. On en trouve dans le *Moniteur* un compte rendu très-circonstancié.

[1] Nous devons communication de ce document d'un intérêt à la fois si historique et si dramatique à M. Benjamin Fillon. Il fait du reste partie de pièces importantes imprimées en 1794 et formant une brochure in-8° de 22 pages, devenue presque introuvable. La copie que nous donnons est textuelle. L'orthographe a été conservée.

[2] Rossignol, on le voit, ne cherchait pas à amener Talmont à des aveux par de menteuses promesses. Il l'avertissait d'avance, avec une franchise caractéristique, qu'il « n'avait plus rien à espérer, » et laissait à son patriotisme le soin de décider de ses réponses.

TALMONT. — Vous n'êtes pas sans doute dans l'usage de divulguer les plans de campagne que vous arrêtés dans vos conseils. Nous sommes généraux l'un et l'autre, et vous savés comme moi ce que nous devons au secret de nos opérations.

ROSSIGNOL. — Général comme vous!.. Vous combattiés pour la tyrannie, et je commande aux soldats de la raison et de la liberté. Savés-vous qui je suis?

TALMONT. — Sans doute un homme à talens, qui devés votre élévation à votre courage et à vos lumières.

ROSSIGNOL. — Vous me flattés. Je suis compagnon orfèvre.

TALMONT. — Cela n'est pas possible.

ROSSIGNOL. — C'est aussi vrai que vous étiez ci-devant prince de Talmont.

TALMONT. — Je le suis encore.

ROSSIGNOL. — Laissons cela. Quel était le but de l'armée soi-disant catholique?

TALMONT. — L'armée catholique combattait pour son roi, pour l'honneur et le rétablissement des anciennes lois de la monarchie.

ROSSIGNOL. — Quoi! c'était pour servir un maître que vous répandiés tant de sang, que vous ravagiés tant de pays!

TALMONT. — Chacun de nous avait servi avec distinction, et nous préférions la tyrannie d'un seul, puisque c'est ainsi que vous l'appelés, à celle de six cents hommes, dont les passions, l'orgueil et l'immoralité font de leur patrie un théâtre d'oppression et de carnage, où personne n'ose énoncer librement son opinion, et où il n'est pas une seule famille qui n'ait à regretter un père, un frère, un ami. Vous même, général, vous que la fortune et la guerre couronnent en ce moment, croyés-vous échapper à la faux de l'anarchie? Désabusés-vous. La Conven-

tion ne met dans les places des hommes intègres et de bonne foi que pour les livrer, sous le prétexte frivole de trahison et de perfidie, au glaive de la vengeance, qu'on appelle celui de la justice.

Rossignol. — Arrêtez, Talmon!... Vous calomniés la représentation nationale; elle a frappé tous les scélérats qui s'entendaient avec vous et vos pareils pour la prolongation de la guerre, ou pour l'établissement des rois; mais elle décerne des couronnes civiques aux hommes qui se battent de bonne foi pour la liberté, et savent sans regrêt mourir pour elle. Mais revenons. N'avez-vous pas eù avec l'Angleterre une correspondance qui vous promettait, à une époque déterminée, des secours en hommes, en vivres, en munitions, et surtout une combinaison simultanée d'attaque sur Granville?

Talmont. — Oui.

Rossignol. — D'où vient donc que cette opération a échoué?

Talmont. — On avait répandu dans l'armée royale des bruits qui tendaient à déshonorer les chefs, et elle n'a pas donné avec sa chaleur ordinaire. D'ailleurs, l'Angleterre a manqué de parole, ou des causes physiques et locales ont empêché le débarquement.

Rossignol. — Si l'Angleterre vous a manqué de parole, vous devez être irrité contre ses ministres, et n'ayant plus rien à ménager avec eux, vous pourriés, en mourant, rendre service à votre patrie en dévoilant les complôts ourdis contre elle.

Talmont. — Je veux, en mourant, emporter au tombeau l'estime de tous les partis. Vous n'avés pas sans doute espéré que je me déshonorerois par une bassesse. Amis ou ennemis, les puissances étrangères et nous, servions la même cause; elle triomphera, et je ne veux pas qu'on dise que je ne l'ai pas servie jusqu'à ma dernière heure.

Rossignol. — Elle triomphera !... Vous ignorés donc les succès de la République?

Talmont. — Non, j'ai entendu parler de ses prétendues victoires. Au surplus, la guerre a ses vicissitudes, et vous n'ignorés pas, général, que dans soixante-huit combats livrés contre vous, nos armes n'ont pas toujours été malheureuses.

Rossignol. — Non, je vous le répète : vous avez vaincu quand des généraux perfides vous livraient nos armes et nos munitions. Votre armée n'a pas trouvé parmi nous les mêmes ressources, et vous n'aviez plus de poudre, m'a-t-on dit, lorsque votre colonne s'est dissoute.

Talmont. — Si j'en avais eu, je ne serais pas ici, et il faut avouer que nous n'en avons pas manqué longtemps. La nation nous en fournissait, et c'est ce qu'il y avait de commun entre elle et nous.

Rossignol. — D'où vient que vous n'êtes pas venu en chercher à Rennes?

Talmont. — On n'a pas toujours suivi mes avis dans le Conseil. Ma première intention, après avoir passé la Loire avec cent mille hommes, était de marcher sur Paris ; depuis, j'ai eu des projets sur Rennes et le reste de la Bretagne ; mais des paysans, jaloux de retourner dans la Vendée, dégoûtés de courses et de fatigues, ont dicté impérieusement nos démarches et précipité notre ruine en hâtant la leur.

Rossignol. — Voilà donc où ont abouti tant de dévastations, tant de pillages, tant d'assasinats, tant de convulsions du fanatisme!

Talmont. — On nous accuse de fanatisme, et c'est à tort. Nous n'avons jamais eu dans nos armées d'autres pratiques que celles de nos pères; et quant aux malheurs que cette guerre a entraînés, ce n'est pas à la République à s'en plaindre; elle les a nécessités en portant le fer et le feu dans nos possessions, en fusillant nos prisonniers,

en égorgeant nos malades. Nous nous battions avec fureur mais avec loyauté, et celui de nous qui, dans l'action, se livrait à la destruction avec le plus de force, n'eût pas touché un seul soldat patriote le lendemain du combat. Vos prisonniers de Saint-Florent attesteront à jamais cette vérité ; mais les nôtres[1]...

ROSSIGNOL. — La République ne traite point d'égal à égal avec des rebelles, et l'opinion de la France entière s'élèverait contre toute disposition de paix et de conciliation[2].

TALMONT. — L'opinion!... L'accueil qu'on nous a fait partout prouve qu'elle était en notre faveur. L'opinion! ah! si j'étais seul avec chacun de vous, peut-être votre langage serait-il bien différent.

ROSSIGNOL. — Vous ne connaissés pas les amis de l'égalité. Ils n'ont pas, comme les courtisans, un langage pour le théâtre, un autre pour l'intimité; il n'y a pas dans l'armée un soldat qui ne sache qu'il combat pour ses plus chers intérêts. Au surplus, nous nous écartons toujours. Quels étaient vos agents pour correspondre avec l'Angleterre?

TALMONT. — Des hommes sûrs qui prenaient tous dif-

[1] Ce que Talmont disait ici était absolument inexact. Il est certain que ce furent les affreux massacres de Machecoul qui ouvrirent l'ère des représailles inexorables en Vendée. Même dans l'armée dont Talmont faisait partie, Marigny ne se faisait aucun scrupule d'égorger les prisonniers après le combat, et sa barbarie ne fut jamais dépassée. Nous en avons donné d'effroyables preuves. Ce qui est vrai, c'est que Lescure, La Rochejaquelein et Bonchamps déployèrent beaucoup d'humanité. Mais, partout où ils n'étaient pas, et quand ils ne furent plus, la férocité vendéenne ne connut pas de bornes.

[2] On eût en effet regardé comme un déshonneur, à cette époque, de traiter avec la révolte armée. Et il est à remarquer que ces mêmes Thermidoriens qui achetèrent la paix à Charette argent comptant, avaient repoussé, quelques mois auparavant jusqu'à l'idée d'une *amnistie* proposée en faveur des Vendéens... Par qui? Par Levasseur, un montagnard! Carrier rappela ce fait dans sa défense.

férentes routes, différents moyens pour arriver à Jersey et en rapporter les réponses. — Charette, par exemple, à Noirmoutier, a pour cela les plus grandes facilités.

ROSSIGNOL. — N'en connaissez-vous aucun qui soit actuellement dans la République?

TALMONT. — J'ai déjà répondu combien j'étais éloigné de trahir ma cause. Je n'achèterai pas la vie à ce prix ; je ne forme qu'un vœu, c'est de hâter le moment où je dois la perdre.

ROSSIGNOL. — C'est à la Convention nationale à prononcer[1].

Reprenons notre récit. Le jour où fut signée la paix de la Jaunaye, Charette arriva au rendez-vous avec une escorte, et, en abordant le général Canclaux, lui dit à haute voix : « Le général Canclaux veut-il permettre à Charette de lui offrir le baiser fraternel? » Canclaux, pris à l'improviste, hésite, se tourne vers Bollet, et semble attendre son approbation. « Oui, oui, » dit Bollet, en le poussant brusquement. Charette changea de couleur, frappé qu'il fut d'une pusillanimité aussi imprévue[2].

Lorsque la nouvelle de la paix se fut répandue et qu'on en connut les conditions, elles parurent si fortement empreintes de royalisme, que cela donna lieu aux rumeurs les plus étranges. On prétendit que les envoyés de la Convention s'étaient engagés à rétablir la monarchie. On alla jusqu'à affirmer qu'une clause secrète promettait aux royalistes le fils de Louis XVI, alors enfermé au Temple[3].

[1] « La copie sur laquelle celle-ci a été faite est de la main de Rossignol. Elle paraît provenir des papiers du Comité de Salut public, auquel elle avait sans doute été adressée par le général. Elle porte cette note marginale : numéro 6124, 16 pluviôse. — Elle passa ensuite entre les mains de Courtois, auteur du rapport sur les papiers de Robespierre. » Note de M. Benjamin Fillon.

[2] Danican, *Les Brigands démasqués*, p. 179.

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 461.

Mais ce qui mit le comble à l'humiliation que les représentants de la République infligeaient à la République, ce fut l'entrée de Charette à Nantes. Elle eut tout l'éclat, toute la pompe d'un triomphe. Un panache blanc flottait à son chapeau et il portait tous les insignes de son parti. On cria sur son passage : « *Vive le pacificateur de la Vendée*[1] *!* »

Lui, s'avançait d'un air sombre, que chacun remarqua et que rien ne put adoucir[2], soit qu'il craignît pour sa sûreté, ou que, décidé à enfreindre la paix qu'il venait de signer, il se fît intérieurement honte à lui-même. On eut beau l'inviter à des fêtes brillantes, lui donner des repas somptueux, l'entourer d'hommages, il ne cessa point, tant que dura son séjour à Nantes, d'être taciturne et de se montrer inquiet.

Quant à ses officiers, leur conduite fut scandaleuse. Leur ignorance, leur forfanterie, indisposèrent contre eux les cercles de bon ton ; les cabarets retentirent des éclats de leur joie grossière, et quelques-uns d'entre eux y donnèrent le spectacle des mœurs les plus crapuleuses[3]. L'escorte de Charette, casernée dans un château voisin de celui de la Jaunaye, le mit au pillage avant de le quitter, à ce point que les cavaliers de cette armée qui prétendait combattre pour la religion et le bon ordre, emportèrent jusqu'aux rideaux de lit[4].

Telle fut cette paix de la Jaunaye que Hoche, le 1er ventôse (19 février) 1795, annonça aux troupes qu'il com-

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur militaire, p. 185.

[2] *Ibid.* — *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 162. Puisaye s'exprime ainsi : « Des témoins oculaires m'ont assuré que le regret et la douleur étaient peints sur sa figure. »

[3] *Éclaircissements historiques*, n° XI, à la suite des *Mémoires de madame de La Rochejaquelein.*

[4] *Ibid.*

mandait, non sans ajouter qu'il en éprouvait « un plaisir bien vif[1]. »

La Bretagne restait à pacifier : on la pacifia de la même façon. A la Prévalaye, près Rennes, des conférences s'ouvrirent, d'où Cormatin eut l'insolence de demander que Hoche et les généraux fussent exclus, ce que des représentants de la réaction eurent la bassesse d'ordonner[2]. Enfin, un traité qui était pour l'armée de Bretagne ce que celui de la Jaunaye était pour l'armée de Charette, fut signé à la Mabilaye, le 1er floréal (20 avril) 1795.

Cormatin avait eu soin de faire stipuler qu'on lui donnerait quinze cent mille francs[3] : c'était mettre à haut prix, comme on voit, la trahison qu'il méditait et dont il porta la peine trop tard.

Pendant ce temps, Charette, rentré dans le pays insurgé, ne prenait même pas la peine de dissimuler. C'était la cocarde blanche que les siens portaient au chapeau; c'était le drapeau blanc qu'ils promenaient aux exercices et aux cérémonies. Rien n'ayant changé, sinon qu'on ne se battait plus et que les insurgés jouissaient de toute la sécurité désirable, Charette put attendre à son aise le moment de violer ses promesses. Aussi s'adonna-t-il plus que jamais à ses habitudes de luxe, passant son temps à la chasse ou au bal, se moquant de ceux qui lui avaient acheté ce qu'il ne leur avait pas vendu, ne daignant pas ouvrir leurs lettres, et se servant de leurs gazettes pour allumer sa pipe[4].

[1] *Moniteur*, an III (1795), numéro 162.

[2] *Vie de Lazare Hoche*, p. 238.

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 491.

[4] On peut voir de quelle manière la conduite de Charette est jugée dans les *Éclaircissements historiques* à la suite des *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*. Mais que dire de la politique thermidorienne, qui donna lieu à cette conduite et la toléra ?

CHAPITRE IV

HISTOIRE DU MAXIMUM

Nouveauté et importance du sujet. — Les assignats. — Solidité de leur gage. — Fabrication systématique de faux assignats. — Obstacles à vaincre. — Comment ils furent combattus. — Renchérissement produit par la surabondance des assignats. — La liberté du commerce des blés; objections de Galiani; objections de Necker; influence des idées de Galiani et de Necker sur ce point. — L'accaparement. — Danger, dans une guerre qui isolait la France. — Infâmes manœuvres pour affamer le peuple. — Théorie des économistes en lutte avec les besoins et les souffrances de la multitude. — Débats sur l'établissement d'un *Maximum* du prix des grains. — Décret qui l'établit. — Effets extraordinaires de cette mesure. — Son principe en opposition avec celui sur lequel reposait la puissance de la bourgeoisie; résistances. — Établissement d'un *Maximum* uniforme du prix des grains; motifs qui déterminent ce second décret. — Enchaînement de conséquences qui conduisent à étendre le *Maximum* à tous les objets de première nécessité. — Énumération de ces objets, et détermination des prix qui y correspondent. — La loi du « rapport de l'offre à la demande » méconnue; pourquoi. — La résistance redouble; moyens violents pris pour la dompter. — Désaccord entre les mesures adoptées et l'ordre social inauguré en 1789. — Effort pour échapper à la loi du « rapport de l'offre à la demande, » comme fait régulateur des prix. — *Tableau du Maximum*, œuvre gigantesque de statistique ; comme quoi ce ne pouvait être alors rien de plus. — Barère compare le commerçant qui entrave la Révolution à un enfant ingrat qui battrait sa nourrice. — Les assignats presque toujours au pair jusqu'au 9 thermidor; le *Maximum* les soutient. — Les Thermidoriens attaquent le *Maximum*. — Réforme proposée par Robert Lindet. — Foudroyante sortie de Cambon contre Tallien. — Abrogation du *Maximum*. — Elle entraîne une effroyable chute des assignats. — Tableau des résultats de cette chute; détresse du peuple. — Boissy d'Anglas cherche à rassurer Paris; il est surnommé *Boissy-Famine*. — Hideux aspect du Palais-Royal. — Le *Maximum* considéré comme expédient révolutionnaire et comme mesure économique. — Conclusion.

L'abolition du *Maximum* fut un des traits caractéris-

tiques de la réaction thermidorienne. Mais avant de retracer les circonstances qui se lient à cette abolition, de quelque manière qu'on l'apprécie, il convient de raconter quelles causes rendirent le *Maximum* nécessaire, comment il naquit, comment il se développa, et quels furent ses effets, soit comme innovation économique, soit comme mesure révolutionnaire.

Jusqu'à ce jour, par une négligence à peine concevable, les historiens de la Révolution se sont abstenus d'écrire l'*histoire du Maximum :* nous essayerons de remplir cette lacune, en rassemblant dans un même tableau tout ce qui se rapporte à un sujet qui est à coup sûr un des plus intéressants, un des plus vastes, auxquels se puissent arrêter la pensée du philosophe et celle de l'homme d'État.

La création du *Maximum* ayant été en partie déterminée par l'émission d'un papier-monnaie, nous décrirons d'abord en quelques mots le mouvement des assignats.

L'établissement des assignats ne fut point, comme beaucoup d'esprits superficiels l'imaginent, le fait de joueurs audacieux, prêts à mettre les destinées du monde au hasard d'un coup de dé; non : cette grande mesure, fille de la nécessité, présenta tout d'abord un caractère de sagesse qui en justifiait la hardiesse. D'une évaluation basée sur les revenus effectifs des biens nationaux, tels que ces revenus rentrèrent au trésor public, il résulte que le *gage* des assignats était d'une valeur de plus de *quinze milliards*[1]. Nul doute qu'un papier aussi solidement garanti ne se fût soutenu, si un ensemble de circonstances extraordinaires, presque fabuleuses, n'eût donné à tout ce qui pouvait être une cause d'ébranlement l'intensité la plus meurtrière.

[1] Rapport de Johannot, au nom des comités, dans la séance du 2 nivôse (22 décembre) 1794. Voy. le *Moniteur*, an III (1794), numéro 95.

Au premier rang des obstacles que les assignats eurent à vaincre, figure la contrefaçon, hideusement réduite en système par la coalition et ses suppôts.

Dans un précédent volume, nous avons mis au jour le document infâme contenant les propositions de l'Écossais Playfair au gouvernement anglais, et développant cette théorie que, contre la Révolution française, l'emploi du faux, non moins moral que celui de l'épée, avait l'avantage d'être beaucoup plus homicide. Et en effet, la fabrication des faux assignats comme instrument de guerre fut un levier que nos ennemis manièrent avec un énorme succès, parce que, contre des ressources de ce genre, le courage et le dévouement ne pouvaient rien! A Londres[1], en Hollande[2], en Suisse[3], une odieuse activité signala le noir génie des faussaires. Le mal certes n'eût pas été fort grand, si les royalistes s'étaient bornés à faire circuler des assignats tels que ceux qui furent saisis sur les bords du Rhin, « signés *Calonne*, et payables au retour du roi[4]; » mais leur haine trouva d'autres armes. Comment se défendre d'un sentiment d'horreur à la lecture de l'arrêté royaliste, dont la teneur suit :

« Le Conseil militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne, autorisé par monseigneur comte d'Artois, lieutenant général du royaume, en vertu des pouvoirs à lui confiés par Monsieur, régent de France :

« Pénétré de la nécessité de pourvoir aux frais immenses qu'exigent l'équipement, l'habillement, l'armement, la subsistance et la solde des hommes qui se réunissent en foule sous les drapeaux de la religion et du roi...;

[1] Voy. le *Moniteur*, an Ier (1792), numéro 54, et an II (1794), numéro 203.
[2] *Ibid.*, an Ier (1793), numéro 141.
[3] *Ibid.*, an II (1793), numéro 95.
[4] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), numéro 129.

« Considérant que le meilleur moyen d'y parvenir est la création d'un papier-monnaie légitimement émis et dont le remboursement soit assuré ;

« Qu'au souverain seul il appartient de mettre une telle monnaie en circulation ;

« Que, néanmoins, dans la crise terrible qui agite la France, la confiance des peuples étant ou forcée ou trompée, un papier-monnaie *qui ne porterait pas tous les signes apparents d'une ressemblance parfaite avec celui que les rebelles répandent...*, n'atteindrait pas le but qu'il se propose,

« Arrête :

« Il sera établi une manufacture d'assignats, en tout semblables à ceux qui ont été émis, ou le seront, par la *soi-disant* Convention nationale.

« Ces assignats porteront un caractère secret de reconnaissance, pour que le remboursement en soit fait à bureau ouvert aussitôt que les circonstances le permettront, etc...

« Fait et arrêté ce 20 septembre 1794, l'an II du règne de Louis XVII.

Signé le comte Joseph de PUISAYE,
« Lieutenant général des armées du roi ;

« Le chevalier de TINTÉNIAC,
« Maréchal de camp, etc.[1]. »

Ainsi, jeter sur la place des masses d'assignats contrefaits qui ne répondaient à aucune hypothèque ; pousser de la sorte à une dépréciation soudaine, terrible, de l'in-

[1] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres, imprimée sur pièces originales saisies par les armées de la République*, t. I, p. 97-99.

La parfaite authenticité de cette correspondance est reconnue en termes formels par Puisaye dans ses *Mémoires*.

strument des échanges, aux mains de ceux qui s'en trouvaient alors pourvus; ruiner d'un coup des milliers de familles; en un mot, mentir pour voler... Voilà ce qui, dans la grammaire royaliste, s'appelait servir légitimement la cause de la religion et du roi!

Aussi il faut voir sur quel ton de triomphe le comte de Puisaye écrivait au Comité central, catholique et royal :

« Ma manufacture sera bientôt en pleine activité. J'ai déjà soixante-dix ouvriers, et, avant peu, vous aurez un million par jour, ensuite deux, et ainsi de suite. Vous sentez combien ce moyen est puissant, sous tous les rapports. Employez-le utilement; enrichissez les campagnes; gagnez les villes; ne ménagez pas les assignats, que tout le monde en ait[1]! »

Et, pour que la postérité n'en ignore, l'auteur de cette lettre se vante, en ces termes, du succès de ses manœuvres, dans le livre où il en a lui-même consigné l'exécrable souvenir :

« Les assignats de la Convention ne pouvant résister à cette mise en circulation d'une immense quantité d'effets qui encombraient les villes, les campagnes et les marchés publics, tout le monde sait que les ennemis de l'espèce humaine furent privés, en un instant, de cet effrayant aliment de leurs crimes[2]. »

Abrégeons ces détails affreux. Dans la séance de la Chambre des Communes d'Angleterre du 21 mars 1794[3], Shéridan, d'une voix indignée, s'écriait : « Croiriez-vous, messieurs, qu'il existe en Angleterre un moulin employé

[1] *Correspondance secrète de Charette, etc.*, t. I, p. 122.
[2] *Mémoires du comte Joseph de Puisaye*, t. III, p. 596.
[3] Le *Moniteur* dit à tort 19 mars.

pour une manufacture de papiers qui servent à la fabrication de faux assignats français[1]? » Sur quoi, M. Taylor déclara qu'il pouvait nommer de tels moulins, et qu'il avait vu, de ses yeux vu, les faux assignats[2]. Les généreuses dénonciations de Shéridan jetaient sur la politique de Pitt plus de jour qu'elle n'était capable d'en supporter : on étouffa la discussion[3].

Un autre levier entre les mains des royalistes fut l'assignat royal. La partie des assignats qui avait été émise sous le gouvernement de Louis XVI portant l'effigie royale, les contre-révolutionnaires prirent avantage de là pour opposer au papier émis depuis la chute de Louis XVI une concurrence ruineuse. Ils affectèrent de croire et ne se cachèrent pas pour dire que, si la Révolution succombait, seuls les assignats à effigie royale lui survivraient. Rien de si prompt à s'effaroucher que le crédit. Cette idée une fois répandue, les assignats royaux obtinrent sur les assignats républicains une préférence si marquée, qu'ils gagnaient jusqu'à dix ou quinze pour cent[4].

Les diverses créances sur l'État, dont la date était antérieure à l'établissement de la République, et qu'elle avait loyalement reconnues, formaient aussi une espèce de papier-monnaie dont le crédit, appuyé sur les espérances royalistes, nuisait au succès du papier républicain.

Ce n'est pas tout : les contre-révolutionnaires, porteurs d'assignats, avaient à les avilir un intérêt politique manifeste. Ils en offraient donc des masses considérables contre des lettres de change sur les diverses places de l'Europe ;

[1] *Moniteur*, an II (1794), numéro 205.

[2] *Ibid.*; *Morning Chronicle* n° 7739 ; *Star*, n° 1806 ; *Lloyd Evening Post*, n° 5733 ; *Oracle public Advertiser*, n° 18651.

[3] Il est remarquable que le compte rendu de cette séance mentionné dans les journaux anglais précités se trouve omis dans la collection des *Parliamentary Debates*.

[4] Voy., pour ce qui concerne la démonétisation des assignats à face royale, le *Moniteur*, an Ier (1793), numéro 213.

et ces lettres de change, qu'ils se passaient l'un à l'autre, constituaient, à l'intérieur, un papier qu'on recherchait de préférence aux assignats, parce qu'il était garanti par l'étranger, tandis que ces derniers se trouvaient discrédités par l'empressement même que les royalistes mettaient à s'en défaire. L'efficacité de ce moyen parut telle, que Pitt engagea les banquiers anglais à s'y prêter de leur mieux[1].

Si la vente des biens nationaux qui servaient de gage au papier-monnaie révolutionnaire se fût effectuée avec la rapidité désirable, elle eût permis au gouvernement de retirer de la circulation une grande quantité d'assignats, et d'en soutenir de la sorte la valeur; mais ici encore la politique intervenait pour altérer la justesse des calculs financiers. Les biens nationaux se composant de ce que les royalistes appelaient la dépouille du clergé, les acquérir n'était-ce pas pécher contre toutes les lois divines? Et comment imaginer que, si jamais la royauté avait le dessus, elle sanctionnât la légalité de transactions semblables? Voilà les craintes que les partisans du régime renversé et les prêtres avaient soin d'alimenter par leurs discours; et, comme la Révolution, malgré la prodigieuse puissance qu'elle déployait, était encore dans une situation militante, l'incertitude de l'avenir tenait à l'écart les acheteurs.

Donc, sans parler du rival naturel de tout papier-monnaie, le numéraire, les assignats républicains eurent à lutter, dès l'origine, contre :

1° Le faux, réduit en système ;

2° Les assignats à face royale ;

3° Les anciennes créances sur l'État ;

4° Le papier étranger ;

[1] Il faut savoir gré à M. Thiers de n'avoir pas oublié ce trait dans le tableau, très-incomplet d'ailleurs, qu'il trace de la chute des assignats. Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 159-160.

5° Les obstacles apportés par le fanatisme religieux et les ressentiments de parti à la vente des biens nationaux.

De ce qui précède, il suit que, pour être appréciée sainement, la conception économique des assignats ne doit pas être séparée des circonstances politiques qui en entravèrent le succès. Et si le gouvernement révolutionnaire ne parvint pas à maîtriser d'une manière absolue ces circonstances fatales, ce ne fut certes ni faute d'habileté et de vigueur, ni faute de génie.

Au crime du faux en matière d'assignats, il opposa... la mort.

Il fit rendre un décret qui transformait les assignats à face royale en effets au porteur, et les déclarait, pendant un laps de temps déterminé, recevables soit en payement des contributions, soit en payement de domaines nationaux; moyen sûr de les faire disparaître de la circulation sans dépouiller personne[1].

Par la création du Grand-Livre, il fondit toutes les anciennes dettes royales en une seule dette républicaine, et mit fin de la sorte à la préférence qui leur était accordée sur les assignats[2].

Il fit proclamer traîtres à la patrie les Français qui plaçaient leurs fonds sur les banques ou comptoirs des pays en guerre avec la République.

Enfin, sur la proposition de Cambon, décrétée par l'Assemblée nationale, il frappa un emprunt forcé d'un milliard en assignats, remboursable en bons d'acquisition de domaines nationaux : mesure dont le but était de faciliter la vente de ces domaines, et, conséquemment de faire rentrer au Trésor, pour être brûlés, les assignats donnés en payement[3].

[1] Voy. le *Moniteur*, an Ier (1793), numéro 213.
[2] *Ibid.*, numéro 273.
[3] *Ibid.*, numéro 141 et 142.

Tout cela sans doute n'était pas exempt de violence. Mais quelle question fut jamais plus intimement liée au salut public? Quelle situation fut jamais plus formidable? Quel gouvernement eut jamais à combattre des manœuvres plus criminelles?

Aussi arriva-t-il que, même par des mesures de cette espèce, les nécessités d'une lutte à laquelle l'histoire des tragédies humaines n'offre rien de comparable ne purent être entièrement dominées. La question eût été de pouvoir limiter les émissions d'assignats sous l'empire d'une prudence qui ne fût, en aucune occasion, prise en défaut. Or, c'était là précisément la chose impossible, avec quatorze armées à entretenir, avec sept guerres à soutenir à la fois : guerre contre l'Angleterre, guerre contre la Hollande, guerre contre l'Autriche, guerre contre la Prusse, guerre contre le Piémont, guerre contre l'Espagne, guerre contre la Vendée; et alors que, par la cessation de tout commerce, de toute industrie, les sources ordinaires de la richesse étaient à sec.

La surabondance des assignats fut donc le résultat d'un vaste ensemble de faits inouïs, et, à son tour, elle enfanta des conséquences qu'il est puéril de prétendre mesurer avec l'étroit compas des économistes.

De ces conséquences, la première fut le renchérissement des divers objets de consommation, renchérissement qui prit les proportions d'une question d'État, dès qu'il en vint à affecter les objets de première nécessité.

Dans ses fameux et admirables *Dialogues sur le commerce des blés*, Galiani avait eu grandement raison de dire que si le blé, en tant que production du sol, peut être considéré comme appartenant à la législation économique et au commerce, il relève de la politique à un point de vue supérieur, et constitue, en tant que nourriture essentielle du peuple, le but suprême de la sollicitude du gouvernement, dans certaines situations

données. « Lorsque vous approvisionnez une place frontière, lorsque vous faites marcher une armée, lorsque vous équipez un vaisseau, ne pensez-vous pas autant, et même plus, au blé, au pain, au biscuit, qu'à la poudre et au canon? Ce que je dis est si vrai que, dans tous les traités de paix, vous trouverez que les vivres sont contrebande de guerre, et qu'il est défendu aux puissances neutres d'en porter à l'ennemi, avec la même sévérité qu'il leur est défendu de lui porter des armes et des munitions de guerre[1]. »

Quand Galiani s'exprimait de la sorte, — ce Galiani en qui un corps d'arlequin soutenait une tête de Machiavel[2], — il ne se doutait pas de l'importance souveraine que la Révolution française allait donner à ses paroles, en faisant de la France entière — et ceci à la lettre — une place assiégée.

Vainement Turgot, Morellet et les économistes de cette école avaient-ils posé ce qu'ils appelaient la liberté du commerce comme un principe absolu, inflexible, applicable dans tous les temps et tous les lieux, applicable à tout ce qui se peut vendre et acheter : la Révolution était là, qui, préférant son salut à la satisfaction intellectuelle de quelques beaux esprits, allait profiter de ces sages remarques du philosophe italien : « En fait d'économie politique, un seul changement détermine une différence immense... Si vous avez une terre sur une colline formée en pain de sucre et une source d'eau sur le sommet, au milieu de votre terre, laissez cette eau courir librement, elle arrosera votre champ d'une manière parfaite. Si vous voyez qu'il s'en écoule hors de vos limites, soyez tranquille : c'est un superflu dont votre terre, pleinement arrosée, n'a plus besoin. Mais si, au contraire, la fontaine est

[1] *Dialogues sur le commerce des blés*, p. 30-31, Londres, MDCCLXX.

[2] C'est ainsi que le définissait, avec un mélange de mauvaise humeur et d'admiration profonde, l'abbé Morellet, son antagoniste.

placée au bas de la colline sur le bord de votre terre, prenez-y garde : l'eau s'écoulera suivant sa pente, et jamais elle n'arrosera votre champ. Il vous faudra alors des chaussées, des écluses, des pompes pour forcer la nature et combattre son niveau... En Espagne, la province à blé est la Vieille-Castille. Cette province occupe à peu près le milieu d'un royaume presque rond. Or, vous ne courez aucun risque à permettre l'exportation des blés de la Castille hors des ports de la monarchie ; car, de quelque côté qu'on aille de la Castille à la mer, le blé doit traverser les provinces de l'Espagne avant d'arriver aux ports. Et si quelqu'une de ces provinces est dans la disette, le blé s'arrêtera où il trouvera le besoin, le haut prix, et n'ira pas plus loin... Mais si la France avait malheureusement ses provinces à blé placées sur les frontières telles que la Flandre, la Picardie, la Normandie, vous courez un grand risque avec votre liberté; car, si, dans la même année, la Flandre autrichienne et l'Angleterre d'un côté, et, de l'autre, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, se trouvent dans la disette, votre blé ira nourrir l'étranger, l'ennemi de la nation peut-être, et les sujets du roi mourront de faim[1]. »

Il eût été difficile de faire ressortir avec plus de vivacité, de grâce et de force le danger d'abandonner, partout et toujours, à l'égoïsme de l'intérêt privé la subsistance du peuple.

Et Galiani n'avait pas montré avec moins d'éclat que le blé, par sa nature, est peu propre au commerce, parce qu'étant matière encombrante, il exige des frais de transport comparativement énormes ; parce qu'il est difficile à transporter à cause de l'humidité qui le pourrit, de la chaleur qui le fait germer, des rats et des insectes qui le mangent; parce qu'il est difficile à garder, étant sujet à

[1] *Dialogues sur le commerce des blés*, p. 15 et 16.

se gâter dans les magasins; parce qu'il vient au monde au beau milieu de l'été, n'arrive à être battu et mis en grange que vers le milieu de l'automne, et a, pour entrer en mouvement, la saison la plus contraire de l'année; mer orageuse, rivières prises par les glaces ou débordées, chemins couverts de neige ou de boue[1], journées courtes, temps affreux. *Non omnis fert omnia tellus*, voilà le fait qui sert de base au commerce : comment servirait-il de base au commerce des grains? Le blé ne croît-il pas, plus ou moins, partout? Il peut y avoir ici insuffisance, là superflu; mais, comme les envois doivent atteindre leur destination à point nommé, c'est miracle si, à de grandes distances, le besoin et le superflu parviennent à se rencontrer. D'où la conclusion que le commerce du blé demande de vastes moyens d'information, beaucoup de précision dans les calculs, le pouvoir de subir de grandes pertes en vue de grands bénéfices, de larges mains, en un mot, et de longs bras. Et c'est pourquoi Galiani n'avait pas hésité à dire : « Le commerce du blé est le commerce de la spéculation et du monopole par excellence[2]. »

Restait à savoir si, devant la spéculation et le monopole, la sollicitude publique devait rester désarmée, le jour où il s'agirait de défendre, contre la cupidité de quelques gros spéculateurs, le pain du pauvre, la vie du peuple?

Ce jour, la Révolution l'amena; mais il ne fallut rien moins que la force des choses, attestée par les clameurs d'une multitude aux abois, pour provoquer l'intervention de l'État, tant la doctrine des économistes avait, en dépit

[1] Ce qui était vrai du temps de Galiani ne l'est plus autant aujourd'hui, il faut l'avouer; et, par exemple, l'établissement des chemins de fer a fait disparaître en grande partie l'inconvénient des routes couvertes de neige et de boue.

[2] *Dialogues sur le commerce des blés*, p. 169 et suiv.

de Galiani et de Necker, prit possession des esprits! Et quoi de surprenant à cela? Le lendemain de la chute du régime féodal, la bourgeoisie, en qui résidait la double puissance de l'intelligence et des richesses, s'était sentie dans la position d'un jeune homme qui, plein de vigueur et fier de son émancipation récente, a horreur de tout ce qui ressemble à une tutelle. Quant à la masse du peuple, ignorante et pauvre, elle avait besoin d'être protégée, au contraire; mais ce n'était pas elle qui disposait en général des plumes savantes, de la popularité des salons et des ressources de la publicité. Quel que fût le mérite intrinsèque des livres de Galiani et de Necker, il est douteux qu'ils eussent obtenu le succès de vogue qui les couronna, si, dans le monde des lettrés, on ne les eût salués comme de brillants paradoxes dont on n'avait nullement à prendre souci.

Cependant, elle ne tarda pas à porter ses fruits, cette théorie du *Laissez-faire* dont les économistes avaient tant vanté l'excellence. Le peuple remarqua, d'abord avec étonnement, puis avec effroi, que les années de mauvaise récolte, en provoquant la hausse du prix des grains, remplissaient les coffres du cultivateur, tandis qu'en produisant une baisse, les années d'abondance tendaient à le ruiner. Système singulier que celui qui intéressait la classe des producteurs de blé à l'avénement de la disette! Et s'il arrivait que ceux qu'une famine réelle aurait enrichis songeassent à créer une famine artificielle!

Ce danger était d'autant plus à craindre, qu'entre le producteur et le consommateur, l'intervention des capitalistes tendait de jour en jour à se généraliser davantage, et à donner de la sorte à l'élément de la spéculation, là où il semble le moins admissible, une prépondérance redoutable.

Necker avait dénoncé, dans un langage plein d'une

grave émotion, l'inconvénient de cette pratique. « Lorsque par l'intervention des négociants, avait-il dit, les blés passent dans les mains de la partie de la nation qui dispose de la plus grande quantité d'argent, il s'élève tout à coup, vis-à-vis des consommateurs, une classe de contractants qui ont une force nouvelle jusqu'alors inconnue. Ceux-là ne vendront pas, comme les propriétaires ou les fermiers, pour dépenser ou acquitter les impôts, puisque les blés dans les magasins des négociants ne représentent plus un revenu, mais un capital qu'ils peuvent garder aussi longtemps que leur intérêt ou une spéculation bien ou mal combinée les y engage... Je conviens qu'au commencement d'une nouvelle récolte ordinaire, il y a pour plus d'un milliard de grains en France, et qu'alors les manœuvres des marchands, abandonnés à la plus grande liberté, ne pourraient mouvoir l'opinion que faiblement; car les moyens des spéculateurs ne sont pas proportionnés à la somme des blés amassés de toutes parts dans les granges et les greniers. Mais, vers la fin de l'année, le blé nécessaire à la subsistance des habitants du royaume n'est plus qu'un petit objet, comparé à deux milliards d'argent monnayé qui circulent en France, et à l'étendue du crédit, qui augmente encore les moyens des spéculateurs. La subsistance en blé nécessaire à cinq cent mille hommes pendant quinze jours ne vaut qu'un million : or, combien de millions ne sont pas au pouvoir des hommes de commerce et de finance?... Qu'on ait assez de crédit seulement pour obtenir cent mille francs sur ses engagements; qu'on distribue ensuite cette somme par forme d'arrhes entre les mains des propriétaires de blé ; on pourra se rendre maître pendant quelque temps d'une valeur en denrées dix fois plus grande. La force du détenteur de blé contre celui qui en a besoin pour vivre est telle, qu'il est difficile de se faire une idée des abus qui pourraient naître d'une liberté illimitée dans l'inté-

rieur du royaume, même lorsque l'exportation serait interdite[1]. »

De fait, les abus prévus par Necker ne tardèrent pas à se produire. Pour s'enrichir dans le commerce des blés, que fallait-il? Vendre cher. — Et pour vendre cher, que fallait-il? Créer une disette ou la peur d'une disette. — Et le secret? L'accaparement.

Dans les circonstances ordinaires, la liberté du commerce, si elle est logique et complète, peut fournir un correctif aux abus mêmes qu'elle entraîne. Là, par exemple, où la libre importation des blés étrangers n'est sujette à aucune entrave, le pouvoir d'accaparer est naturellement paralysé entre les mains des spéculateurs du dedans par la concurrence des spéculateurs du dehors, toujours à l'affût des besoins et prêts à mettre l'offre au service de la demande. Mais la Révolution française n'avait à compter sur rien de semblable, la France se trouvant alors isolée dans le monde, que dis-je? en guerre avec le monde entier. Pour elle, conséquemment, la liberté du commerce des blés n'avait aucun des avantages qui, dans le cours ordinaire des choses, en tempèrent les inconvénients ou en détournent les périls.

Encore est-il à remarquer que le système de l'accaparement, calcul de la cupidité chez les uns, fut alors, de la part des autres, une manœuvre de contre-révolution, un moyen de lier, dans l'esprit de la multitude, l'idée du régime nouveau à celle de la famine. Il est certain qu'on eut recours, dans ce but, à des menées infâmes : ici, on cachait les grains sous la paille, dans les écuries; là, on laissait pourrir les meules de blé, ou bien on les abandonnait à la voracité des rats. Puis on disait au peuple à jeun : « Voilà ce que vous valent les idées nouvelles[2]! »

[1] Necker, *sur la Législation et le Commerce des grains*, p. 287-289. Collection des principaux économistes. 13e livraison.

[2] Voy. *Bibl. hist de la Rév. Subsistances*, 473, 4-5. (*British Museum.*)

On ne sait vraiment ce que serait devenue la Révolution, si, conformément à la théorie des économistes, et de peur de toucher à la liberté comme ils l'entendaient, on eût proclamé inviolable la liberté d'affamer le peuple! Mais, c'était trop attendre de sa débonnaireté. Un estomac vide n'a pas de ces complaisances. Le marquis et le chevalier que Galiani met en jeu dans ses *Dialogues* poussent vivement le débat jusqu'au moment du dîner. Arrivés là, ils vont gaiement se mettre à table, et, après avoir fait honneur à un bon repas, ils reprennent ainsi la discussion. — Le marquis au chevalier : « Nous voici à présent en état d'accorder l'exportation de tout le pain du monde..., au moins jusqu'au souper[1]. » Terrible sarcasme, à l'adresse de ces beaux esprits qui, devant une table bien garnie, exigeaient de gens en peine de leur pain de chaque jour qu'ils jeunassent patiemment en l'honneur de la théorie, et haussaient les épaules lorsqu'ils entendaient ces pauvres *ignorants* crier : « A bas les accapareurs ! »

Cette justice est due aux économistes, qu'ils avaient prévu quelques-uns des inconvénients de leur système : ils ne se dissimulaient point, par exemple, que, quand il y aurait menace de disette, des spéculateurs pourraient bien être tentés de s'emparer du marché, de manière à réaliser sur les ventes d'exorbitants profits, et, suivant la forte parole d'un Père de l'Église, « à s'enrichir par les larmes. » Mais la science économique avait réponse à tout. Ce qu'elle répondait ici, c'est que les hauts prix ont du bon, plus de bon qu'on ne croit, parce qu'ils forcent la consommation à se restreindre, lorsque la production n'a pas été abondante, c'est-à-dire précisément lorsqu'il est utile que la société s'impose les privations de la prudence, les spéculateurs jouant, dans ce cas, le rôle d'un capi-

[1] *Dialogues sur le commerce des blés*, p. 20.

taine de vaisseau qui, craignant de manquer de vivres, réduit les rations journalières de biscuit distribuées à l'équipage, de façon à faire durer sa provision jusqu'au moment où le navire touche terre.

La comparaison eût été juste, appliquée à l'État, dont la fonction est précisément de prendre soin de l'équipage et de pourvoir à son salut, aux heures de détresse. Mais l'affaire du spéculateur est de s'enrichir, non de veiller à ce que chacun reçoive sa ration journalière. Le moyen de croire qu'en temps de disette, et sous l'empire de ce régime du laissez-faire qui supprime le capitaine de vaisseau, il sera donné à la spéculation de distribuer équitablement, par portions égales, la quantité de vivres dont elle dispose aux divers membres d'un équipage de plusieurs millions d'hommes, les uns riches, les autres pauvres! Les riches, même en temps de disette, sont toujours sûrs d'avoir le nécessaire, tandis que les pauvres, dont le pain cependant est à peu près l'unique nourriture, risquent absolument d'en manquer. Et ce besoin du pain, il n'est pas seulement impérieux, il est pressant : « On peut, comme le dit fort bien Galiani, faire traîner une paire de souliers vingt jours de plus ; mais comment faire traîner vingt jours de plus un morceau de pain[1] ?» Il est vrai que, lorsque l'équilibre est rompu, la mort des surnuméraires est là pour le rétablir! Cruel remède, et sur lequel, d'ailleurs, il est dangereux de compter en temps de révolution! D'où cet effroyable mot de Chaumette : « Prenez garde! quand le pauvre n'aura plus rien à manger, il mangera le riche! » Ce qui est certain, c'est que, dans certaines circonstances données, la puissance du spéculateur en blé serait écrasante, si, par le mouvement qu'elle imprime à l'indignation populaire, la grandeur même de l'abus ne servait à en arrêter le développement.

[1] *Dialogues sur le commerce des blés.*

C'est ce qui avait eu lieu quand la Révolution française était à la veille d'éclater[1], et c'est ce qui eut lieu quand elle eut éclaté. La discussion du sujet brûlant qui avait mis aux prises Galiani et Morellet, Necker et Turgot, descendit, grâce à la disette, sur la place publique ; et alors, qu'on le voulût ou non, il fallut compter avec l'anxiété du peuple, avec ses terreurs, avec ses souffrances, avec ses colères.

Soit calcul de la cupidité, soit machiavélisme de l'esprit de parti, les marchands ou propriétaires de blé en recélaient des quantités considérables : on demanda que les ressources de la nation cessassent d'être un mystère.

La concurrence des marchands de blé, très-utile aux propriétaires, parce qu'à leur égard les marchands sont acheteurs, était, au contraire, très-défavorable au peuple, parce qu'elle diminuait le nombre des vendeurs avec lesquels les consommateurs avaient à traiter[2] : pour obvier à cet inconvénient, rapprocher le producteur du consommateur et empêcher les grains d'aller s'enfouir dans les magasins des accapareurs, on demanda que les fermiers fussent obligés de paraître dans les marchés.

La malveillance ou la défiance faisaient obstacle à ce que les marchés fussent approvisionnés suffisamment : on demanda que les autorités administratives eussent à requérir l'apport indispensable.

La surabondance des assignats, jointe aux manœuvres des accapareurs, menaçait d'un renchérissement sans limites : on demanda qu'une limite fût posée, ou, en d'autres termes, que le prix des grains dans chaque département ne pût point s'élever au-dessus d'un *Maximum* déterminé par la loi.

[1] Voy. le Ier tome de cet ouvrage.

[2] C'est ce que Necker avait exposé avec beaucoup de force dans son livre *sur la Législation et le Commerce des grains*, p. 284 et 285, Collection des principaux économistes.

Bientôt, l'opinion populaire se prononça sur ces divers points avec tant de fougue, que, le 16 avril 1793, ils furent l'objet d'une pétition en forme, adressée à l'Assemblée nationale par le Département de Paris[1].

Quelques jours après, le débat s'ouvrit, et la part violente qu'y prirent les tribunes montra de reste combien grave était l'intérêt mis en jeu. Ducos ayant déclaré que, si l'on établissait un *Maximum*, les fermiers refuseraient de vendre à un prix inférieur à la taxation; qu'en fixant le prix des grains, il fallait faire figurer dans ce prix, comme données, les avances de la semence et de la culture, l'achat des bestiaux, l'acquisition des instruments aratoires, le salaire du laboureur : faute de quoi, « la culture s'arrêterait, la terre resterait en friche et le peuple mourrait de faim... » un frémissement passionné courut parmi la foule qui remplissait les tribunes. L'orateur fut interrompu. L'orage entra dans la salle[2].

Ducos avait certes raison de dire qu'il fallait tenir compte des avances de la semence et de la culture, mais personne ne prétendait le contraire, et là n'était pas la question. Les avances dont l'orateur parlait étant choses parfaitement évaluables, rien n'empêchait de les évaluer et par conséquent d'assigner au *Maximum* une base équitable. C'est ce que Philippeaux, avant que Ducos montât à la tribune, avait très-bien établi, et même il était allé jusqu'à proposer qu'on fixât d'abord le *Maximum* à « un taux fort supérieur à celui que les chances du commerce pouvaient faire espérer au cultivateur quand il avait pris la ferme[3]. »

Le *Maximum* une fois déterminé de manière à ôter au cultivateur tout légitime sujet de plainte, Philippeaux insistait pour qu'on décrétât sa décroissance de mois en

[1] *Moniteur*, an I[er] (1793) numéro 110.
[2] Séance du 28 avril 1793. Voy. le *Moniteur*, an II (1793), numéro 122.
[3] *Ibid.*

mois, de telle sorte que les fermiers eussent intérêt à bien garnir les marchés dès le premier mois, et que les accapareurs fussent amenés à vider leurs magasins, sous peine de se ruiner[1].

Mais si ce système de taxation décroissante prévalait, le marchand ne s'abstiendrait-il pas d'acheter des grains qu'il serait exposé à vendre au bout d'un mois à un prix moindre que celui de l'achat? Cette objection, qui fut présentée par Réal[2], fit peu d'effet, parce que, loin de paraître désirable, une intervention trop active des marchands dans la question de distribution du blé paraissait dangereuse. Le but qu'on se proposait était, non d'encourager les achats des marchands, mais, au contraire, de se passer, autant que possible, de leur intermédiaire, en appelant le fermier et le consommateur à traiter directement dans les marchés publics.

Thirion appuya vivement la proposition de Philippeaux, relative à un *Maximum* décroissant. Selon lui, le langage à tenir aux accapareurs était celui-ci : « Plus vous garderez votre grain, moins vous gagnerez[3]. »

Le résultat de cette discussion fut un décret dont voici la teneur :

« Tout marchand ou propriétaire de grains et farines sera tenu de faire à la municipalité du lieu de son domicile déclaration de la quantité et nature de grains qu'il possède.

« On ne pourra vendre des grains ou de la farine que dans les marchés publics établis à cet effet. — Toutefois, il sera loisible aux particuliers de s'approvisionner chez les cultivateurs, marchands ou propriétaires de leur canton, moyennant certificat de la municipalité, qu'ils ne font

[1] Séance du 28 avril 1793. Voy. le *Moniteur*, an II (1793), numéro 122.
[2] Séance du 2 mai 1793. Voy. le *Moniteur*, an II (1793), numéro 125.
[3] *Ibid.*

pas commerce de grains, et que ce qu'ils achètent est nécessaire pour leur consommation d'un mois.

« Les directoires de département sont autorisés à établir des marchés où cela sera nécessaire.

« Les corps administratifs sont autorisés à requérir l'apport nécessaire dans les marchés.

« Pour parvenir à fixer le *Maximum* du prix des grains dans chaque département, les directoires de district seront tenus d'adresser à celui de leur département le tableau des mercuriales des marchés depuis le 1[er] janvier dernier jusqu'au 1[er] mai présent mois. Le prix moyen résultant de ces tableaux, auquel chaque espèce de grain aura été vendue entre les deux époques ci-déterminées, sera le *Maximum* au-dessus duquel le prix des grains ne pourra s'élever.

« Le *Maximum*, ainsi fixé, décroîtra dans les proportions suivantes : au 1[er] juin, il sera réduit d'un dixième ; plus, d'un vingtième sur le prix restant, au 1[er] juillet; d'un trentième, au 1[er] août; et, enfin, d'un quarantième, au 1[er] septembre.

« Quiconque aura vendu ou acheté au delà du *Maximum* sera puni d'une amende de 300 à 1000 francs, et les grains ou farines encore en sa possession seront confisqués.

« Pour ceux qui seraient convaincus d'avoir méchamment et à dessein gâté ou enfoui farines ou grains, la mort[1]. »

Ce décret, ainsi que tous ceux dont l'exécution réclame l'emploi de la force, donna lieu à une surveillance très-importune, à des actes vexatoires, mais il pourvut à des nécessités qu'il eût été impossible autrement d'éluder, et servit à écarter des périls dont la seule image fait frémir. Sa date est remarquable : 3 mai 1793. La France,

[1] Séance du 3 mai 1793. Voy. le *Moniteur*, an II (1793), numéro 126

à cette époque, s'élançait tête baissée dans cette lutte titanique, où elle se montra disposant à son gré de la victoire, chassant devant elle, comme autant de faibles troupeaux, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, partout, des légions innombrables d'ennemis, et forçant en quelque sorte le monde entier à reculer d'étonnement à son approche ! Ce n'est point par des moyens ordinaires que s'opèrent de semblables prodiges. Entretenir quatorze armées à la fois sur les frontières d'un pays que rongeait au dedans la guerre civile, qu'agitaient les complots, et où toutes les sources de la richesse se trouvaient taries, était un problème dont il est au moins douteux que la science économique de l'abbé Morellet eût fourni la solution, et l'on a quelque peine à condamner l'àssignat soutenu par le *Maximum*, quand on songe aux choses miraculeuses qui alors furent accomplies.

Il est très-vrai que l'établissement du *Maximum*, même borné à la vente des grains, était en opposition flagrante avec le principe d'individualisme et de *laissez-faire*, fondement naturel de la puissance bourgeoise, depuis que le régime féodal avait succombé; et là fut en effet le grand obstacle. L'intérêt privé résista de son mieux aux exigences du salut public, et la contre-révolution encouragea, tant qu'elle put, cette résistance. Parmi les cultivateurs, il y en eut qui se prêtèrent si peu à l'approvisionnement des marchés, que, pour obtenir d'eux la vente du blé qu'ils entassaient dans leurs magasins, il fallut recourir à la force armée[1]. La malveillance de certains propriétaires fut poussée jusque-là, qu'ils accordèrent à leurs fermiers tout le temps que ceux-ci voulurent pour payer le prix de leur ferme, afin de les mettre en état de garder leur blé et d'imiter les agioteurs[2]. De leur côté, plusieurs

[1] Discours de Thuriot, dans la séance du 4 septembre 1793. Voy. le *Moniteur*, an II (1793), numéro 248.

[2] *Ibid.*

administrations locales négligèrent de fixer le *Maximum*[1], composées qu'elles étaient en partie d'hommes dont il contrariait les spéculations. Autre inconvénient : le *Maximum*, tel que l'avait établi la loi du 3 mai 1793, n'étant pas uniforme, les grains tendaient naturellement à sortir des départements où il était moins élevé, pour aller se vendre dans ceux où il l'était davantage.

Comment obvier au mal? Devait-on interdire le commerce des grains? Devait-on décider qu'il y aurait un *Maximum* uniforme du prix des grains pour toute la République? C'est ce que Thuriot et Danton demandèrent[2]. Mais que deviendraient, dans ce cas, les départements qui ne produisent pas de blé ou en produisent peu? Charlier répondit que les administrations de ces départements enverraient des commissaires faire des achats dans les lieux de production[3]. Mais il était à craindre que la détermination d'un prix général n'arrêtât la circulation tout court, le blé qu'on aurait acheté en Picardie, par exemple, ne pouvant se vendre au même prix à Paris, à cause des frais de transport[4]. Cette objection, quelque péremptoire qu'elle parût, n'arrêta point l'assemblée, la sollicitude publique prenant la circulation des grains à sa charge, et rien n'empêchant les administrations locales qui auraient à ordonner des achats de tenir compte des frais de transport dans leurs calculs. Nous verrons, dans la suite de ce récit, que le système présentait une autre difficulté qui ne fut point prévue alors, et dont la Convention eut plus tard à se préoccuper. L'idée d'un *Maximum* uniforme l'emporta donc ; et, le 4 septembre

[1] Séance du 4 septembre 1793. *Moniteur*, an II (1793), numéro 248.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Necker l'avait prévu, et avait déclaré la détermination d'un prix fixe et général « une mesure impraticable. » Voy. son livre *sur la Législation et le Commerce des grains*, p. 312.

1793, le décret suivant fut adopté : « A dater de ce jour, le quintal de blé de froment ne pourra excéder, jusqu'au 1er octobre 1794, dans toute l'étendue de la République, la somme de 14 livres[1].

Le vice d'un pareil décret était d'introduire violemment dans la société l'action d'un principe en désaccord avec l'ensemble des relations sociales auxquelles le régime féodal, en tombant, avait fait place. Ce principe supposait un ordre social bien différent de celui qui existait alors, et son application conduisait, par une pente inévitable, à des conséquences très-graves, qui, en effet, ne tardèrent pas à se développer. Dès qu'on fixait un *Maximum* pour le prix du blé, pourquoi n'en pas fixer un pour tous les objets de première nécessité? Si la société, représentée par l'État, avait à protéger la vie du pauvre, pourquoi ne pas lui demander de la protéger sous ses divers aspects? D'un autre côté, entre régler la vente des objets de consommation et s'occuper de la détermination des salaires, il n'y avait qu'un pas. De cet enchaînement logique d'idées résulta le décret du 29 septembre 1793, portant en substance :

« Les objets jugés de première nécessité, et dont la Convention a cru devoir fixer le *Maximum*, sont : la viande fraîche, la viande salée, le lard, le beurre, l'huile douce, le bétail, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la bière, le bois à brûler, le charbon, la chandelle, l'huile à brûler, le sel, la soude, le savon, la potasse, le sucre, le miel, le papier blanc, les cuirs, les fers, la fonte, le plomb, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les étoffes, les toiles, les matières premières qui servent aux fabriques, les sabots, les souliers, les colza et rabette, le tabac.

« Le *Maximum* du prix du bois à brûler, de première

[1] *Moniteur*, an II (1793), numéro 248.

qualité, celui du charbon de bois et du charbon de terre, est le même qu'en 1790, plus le vingtième de ce prix.

« Le *Maximum* ou le plus haut prix du tabac en carotte est de vingt sous la livre, poids de marc ; celui de la livre de sel est de deux sous ; celui du savon, de vingt-cinq sous.

« Le *Maximum* du prix de toutes les autres denrées et marchandises énoncées dans l'article 1er sera, pour toute l'étendue de la République, jusqu'au mois de septembre prochain, le prix que chacune d'elles avait en 1790, tel qu'il est constaté par les mercuriales, ou le prix courant de chaque département, et le tiers en sus, déduction faite des droits fiscaux et autres auxquels elles étaient alors soumises.

« Le *Maximum*, ou le plus haut prix respectif des salaires, gages, main-d'œuvre, et journées de travail sera fixé, jusqu'en septembre prochain, par les conseils généraux des communes, au même taux qu'en 1790, avec la moitié de ce prix en sus[1]. »

Ce système de réglementation entraînait l'établissement de pénalités sévères à l'égard des contrevenants : il fut décrété que « toutes personnes achetant ou vendant au delà du *Maximum* seraient condamnées à une amende solidaire double de la valeur de l'objet vendu, et inscrites sur la liste des suspects[2]. »

Ainsi, les hommes qui avaient en main les destinées de la Révolution se roidissaient de plus en plus, et contre le régime du *laisser-faire*, et contre cette théorie des économistes en vertu de laquelle l'unique régulateur du prix du travail devait être « le rapport de l'offre à la demande. »

Non qu'ils fussent disposés à nier la souveraine in-

[1] *Moniteur*, an II (1793), numéro 274.
[2] *Ibid.*

fluence de ce rapport dans toute société soumise à l'action de la concurrence illimitée ; mais il leur semblait que les économistes, en donnant « le rapport de l'offre à la demande » pour nécessaire pivot à la science des richesses, avaient mis l'absolu à la place du relatif, et élevé aux proportions d'un *principe* ce qui n'était qu'un *fait*, et un fait résultant d'une organisation sociale susceptible d'être améliorée, ou même changée. Ils ne niaient pas que l'effet naturel de la concurrence illimitée ne fût de faire dépendre les salaires de la proportion qui existe entre le nombre des ouvriers à employer et la quantité de cette portion de la richesse qui, sous le nom de capital, sert à acheter le travail ; mais ils se demandaient si le bien-être général, les droits légitimes du travail et la justice trouvaient leur compte à un résultat semblable. Car, en y regardant de près, ils voyaient :

Que la concurrence illimitée n'offre aucun moyen de maintenir au niveau convenable la proportion indiquée ;

Qu'il n'est en aucune sorte au pouvoir du travailleur, soit d'arrêter l'accroissement de la population et d'empêcher ainsi l'abaissement des salaires, soit de diriger vers la production une portion plus considérable du capital national, et, par là, de pousser à l'élévation des salaires ;

Que, conséquemment, le travailleur n'a pas le moindre contrôle sur des circonstances auxquelles, néanmoins, sont suspendues, comme à un fil, son existence, celle de sa femme et celle de ses enfants ;

Que, d'autre part, l'action de « l'offre et la demande » est une action confuse, aveugle, fille du hasard et de la nuit, nul producteur individuel ne pouvant connaître l'étendue, même approximative, du marché, et le système du *laisser-faire* provoquant chacun à s'y élancer les yeux fermés, sans s'inquiéter s'il y a place ou non pour

de nouveaux venus, et dans l'espoir d'en chasser, en tout cas, quelques-uns de ceux qui l'ont précédé, au risque d'un engorgement, d'une déperdition énorme de capital, et de la mise en coupe réglée de pauvres travailleurs privés soudainement de leur pain de chaque jour. Si le nombre de ceux qui ont besoin de travailler pour vivre croissait en général moins vite que le capital destiné à acheter leur travail, le « rapport de l'offre à la demande » n'aurait rien de meurtrier pour le travailleur ; mais, comme c'est précisément le contraire qui a toujours lieu, c'est sur le travailleur que pèse, d'un poids écrasant, le *fait* que les économistes avaient si pompeusement érigé en *principe*[1]. Ce fait, inhérent au régime du « laisser-faire et de la concurrence, » était-il immuable de sa nature? La société avait-elle enfin rencontré dans l'ordre particulier de relations industrielles et commerciales qui, seul, le rendait nécessaire, sa forme absolue, inflexible, définitive? Il était naturel que l'instinct démocratique protestât énergiquement contre cette conclusion, et que le peuple trouvât peu consolant ce prétendu axiome de Turgot : « Dans chaque branche de travail, il arrive et *il doit* arriver que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui est indispensable au soutien de son existence! »

Mais si, dans l'antagonisme absurde où le régime du « laisser faire » place le travail et le capital, le « rapport de l'offre à la demande » comme régulateur des prix est

[1] Et c'est ce résultat certain et funeste de l'accroissement de la population, là où la vie du pauvre est livrée à l'action du « rapport de l'offre à la demande, » qui conduit M. John Stuart Mill à penser que l'obligation de ne pas faire trop d'enfants devait être rangée au nombre des plus importants devoirs sociaux, et que la société devait, au besoin, intervenir pour veiller à ce qu'un tel devoir ne fût pas violé. Il est remarquable que la théorie de la liberté *économique* ait poussé à cette conséquence celui de tous les économistes modernes qui a déployé le plus de profondeur dans ses vues, s'est le plus rapproché du socialisme de nos jours, et a le plus aimé le peuple.

défavorable au premier, il est en revanche très-favorable au second, de la part duquel, par conséquent, toute mesure destinée à le gêner ou à le limiter appelait une résistance proportionnée au pouvoir dont l'ensemble des capitalistes disposaient. Cette résistance ne manqua pas de se produire. Lors de la proclamation du *Maximum* des denrées, on vit plusieurs marchands fermer leurs boutiques, et on les entendit déclarer qu'ils n'avaient plus ni sucre, ni huile, ni chandelles[1]. Des fabricants menacèrent d'arrêter la production[2]. De son côté, l'aristocratie songea tout d'abord à profiter seule de la baisse des marchandises : ce que le marchand rassemblait, les riches malveillants s'empressaient de l'acheter en bloc, de manière à vider subitement les boutiques, et à faire pousser les hauts cris à ceux qui achètent et vivent au jour le jour[3]. Les choses en vinrent à ce point, que la police municipale dut mettre une borne à ces achats en masse, surveiller les ventes quotidiennes, défendre aux marchands de livrer, d'une certaine marchandise, plus à un citoyen qu'à un autre[4]. C'était le temps où à l'Hôtel de Ville, Chaumette tonnait contre les manœuvres employées pour réduire le peuple au désespoir, et parlait, tantôt de mettre les matières premières en réquisition, tantôt de punir les fabricants qui seraient convaincus de réduire l'inactivité en système[5].

Rien certainement — les nécessités d'une situation tout à fait exceptionnelle mises à part — n'était plus propre à montrer le côté défectueux des mesures prises;

[1] Séance du conseil général du 23 du 1er mois. Voy. le *Moniteur,* an II (1793), numéro 25.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport de Barère dans la séance de la Convention du 11 brumaire 1793. Voy. le *Moniteur,* an II (1793), numéro 45.

[4] *Ibid.*

[5] Séance du Conseil général du 23 du 1er mois. Voy. le *Moniteur* an II (1793), numéro 25.

elles avaient le tort de ne pouvoir cadrer qu'à l'aide de la violence avec un ordre social fondé sur le principe de l'individualisme, principe opposé à celui d'où elles tiraient leur origine; elles étaient trop ou trop peu; et l'intervention du gouvernement une fois en jeu par la fixation des prix, chaque pas dans cette voie rendait un pas de plus indispensable.

C'est ainsi que, bientôt, la Convention fut amenée à reconnaître que, pour être équitable et logique, la loi du *Maximum* aurait dû embrasser tous les agents, directs ou indirects, de la production, depuis celui qui fournit les matières premières jusqu'au marchand détaillant qui les vend manufacturées à chaque citoyen. « S'en tenir à la première loi, dit Barère dans la séance du 11 brumaire 1793, c'est blesser la justice quant aux marchands détaillants, auxquels la loi ne donne aucun dédommagement d'une perte énorme; c'est favoriser exclusivement le marchand en gros et l'entrepreneur de fabrique, celui qui tient les magasins, et ne rien statuer à l'égard du fabricant-ouvrier, presque toujours dans la classe pauvre; c'est épuiser les petites boutiques et ménager les grandes. En faisant la loi qui taxe les denrées chez le marchand ordinaire, nous avons ressemblé à ce financier qui porterait la perception des droits à l'embouchure de la rivière, au lieu de la porter à la source. C'est à la source que le *Maximum* doit commencer[1]. »

Comme conclusion, Barère proposait l'application du *Maximum* :

1° Aux magasins de matières premières;

2° A la fabrique;

3° Au marchand en gros;

4° Au marchand détaillant.

Un prix fixe par lieue devait, en outre, être déterminé

[1] *Moniteur*, an II (1793), numéro 43.

pour le transport des marchandises de la fabrique au magasin.

« Par là, disait Barère, on bannira l'arbitraire des prix, qui est à la fortune des citoyens ce que l'arbitraire de l'autorité est à la liberté civile[1]. »

A la suite de ce rapport, la Convention décréta qu'il serait fait un tableau portant :

« 1° Le prix que chaque genre de marchandises comprises dans la loi du *Maximum* valait dans leur lieu de production en fabrique, en 1790, augmenté d'un tiers;

« 2° Cinq pour cent de bénéfice pour le marchand en gros ;

3° Cinq pour cent de bénéfice pour le marchand en détail ;

« 4° Un prix fixe par lieue pour le transport[2]. »

Sur ces quatre bases devait être établi le prix de chaque marchandise dans toute l'étendue de la République[3].

A ceux qui justifieraient avoir perdu leur fortune par l'effet du *Maximum* une indemnité était assurée[4].

C'était un travail véritablement gigantesque et d'une imposante nouveauté que celui-là; et Barère eut certes droit de s'écrier plus tard : « Quel despote eût osé s'engager dans un tel labyrinthe ? Quels esclaves auraient osé lui dévoiler les secrets de leurs richesses[5] ? »

L'ardeur et le succès qui marquèrent cette grande opération ont été constatés dans un précédent chapitre[6]. Tous les mystères de la production furent explorés; le jour pénétra au fond de tous les laboratoires où sont ras-

[1] *Moniteur*, an II (1793), numéro 43.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.* (1794), numéro 154-155.
[6] Voy. le tome X, chap. intitulé l'*Hiver de* 1794.

semblés les matériaux de l'activité humaine; l'industrie, interrogée par des commissaires aussi infatigables que savants, ne laissa aucune question sans réponse; et d'une enquête, qui n'eut peut-être jamais d'exemple, sortit un immense ouvrage de statistique : nous disons de statistique, car le *Tableau du Maximum* ne pouvait être rien de plus. Dans une société où l'unique lien des divers intérêts individuels est l'échange, la valeur d'un objet dépend, non de son utilité intrinsèque, mais de l'empressement qu'on met à l'acquérir, empressement qui lui-même dépend de mille circonstances changeantes: abondance ou rareté de l'objet dont il s'agit, fluctuation de la mode, modifications apportées aux habitudes ou aux goûts, mouvement de la population, tendance du capital à se placer en telle branche de l'industrie plutôt qu'en telle autre, etc.; il est donc clair que dans une société ainsi faite on ne saurait donner pour base tant soit peu durable au prix de vente des choses la détermination de leur prix de revient : elles y vaudront, non pas en raison de ce qu'elles peuvent avoir coûté à produire, mais en raison de ce qu'on offrira pour les posséder.

Au fond, l'idée de remplacer l'action du « rapport de l'offre à la demande » par une constatation scientifique du prix de revient de chaque marchandise, sauf à suivre dans leurs variations successives les éléments variables dont ce prix se compose, impliquait une vaste révolution sociale; et les auteurs du *Maximum* y marchaient, sans bien savoir jusqu'où menait la route que la Révolution avait ouverte devant eux.

Il en résulta qu'ils eurent à lutter contre une foule de difficultés, sinon tout à fait imprévues, du moins entrevues d'une manière confuse; et, quelquefois, ce qu'ils attribuèrent à des manœuvres criminelles ne fut que l'effet naturel de la résistance opposée à leurs mesures

par l'ensemble d'un ordre social dont elles contrariaient la loi.

Il y avait néanmoins du vrai dans ces mots amers de Barère : « La liberté avait délivré l'agriculture des liens de la féodalité et de la rouille seigneuriale qui dévorait les terres; elle avait affranchi le commerce des péages, des corporations, des maîtrises, des douanes provinciales? Et qu'a fait l'agriculture pour la liberté? Elle n'a songé qu'à grossir ses profits, à affamer les marchés, à faire hausser le prix de tous les besoins de la vie. Et le commerce? Il a tari la source de la circulation par des exportations clandestines; il a tenté d'affamer la liberté, qui ne pensait qu'à l'élever et à l'enrichir : enfant mal élevé et ingrat qui bat sa nourrice[1] ! »

Ces plaintes n'étaient justes qu'à demi; mais leur amertume même explique les rigueurs qui, à cette époque de transformation douloureuse, furent jugées nécessaires contre l'excès de la cupidité prise en flagrant délit, ou contre les menées politiques auxquelles les résistances industrielles servaient de voile.

Quoi qu'il en soit, ce qui ne saurait être trop remarqué, c'est que, jusqu'au 9 thermidor, les assignats restèrent presque toujours au pair[2] ! Le *Maximum* soutint l'assignat, lui donna la vie; et l'assignat, ainsi appuyé, confondit tous les raisonnements timides, créa des ressources à peine croyables, nourrit quatorze armées, et rendit la République assez forte pour mettre le pied sur l'Europe des rois[3]. Ce fut après le 9 thermidor seulement que la dépréciation présenta les caractères que les

[1] *Moniteur*, an II (1793), numéro 43.

[2] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 110. Levasseur ajoute : « Et, soit dit en passant, c'est à cette époque qu'on reporte habituellement leur dépréciation, tant on a l'habitude de mentir à notre égard, sans crainte d'être dévoilé!

[3] Voy. Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. LXXXV.

détracteurs de la Révolution n'ont pas manqué de reporter à une époque antérieure : confusion de dates plus habile que loyale ! La vérité est que la multiplication excessive des assignats appartient à la période réactionnaire ; et en voici la preuve : la quantité d'assignats en circulation le 13 brumaire (3 novembre) 1794 était de *six milliards quatre cents millions*[1] ; et le 25 messidor (13 juillet) 1795, en moins de neuf mois, elle s'était élevée au chiffre *de douze milliards*[2], presque au double !

D'autre part, c'était, nous l'avons dit, le *Maximum* qui soutenait l'assignat. Or, les Thermidoriens, récemment convertis à la domination des intérêts bourgeois, et ardents à détruire tout ce que la Révolution avait fondé, se mirent à attaquer le *Maximum* avec un acharnement extrême. Les hommes qui, tels que Robert Lindet et Cambon, avaient conservé leur foi, purent alors mesurer la portée de la faute qu'ils avaient commise en abandonnant Robespierre : ils essayèrent de lutter contre le torrent ; mais ils avaient souffert qu'on leur enlevât leur point d'appui, et il était maintenant trop tard pour se repentir.

Dans la loi qui établissait un *Maximum* uniforme, l'expérience était venue révéler un inconvénient très-grave : la nature ayant divisé la France en deux parties bien distinctes quant au sol et aux productions, parties dont l'une présente une culture aisée, et l'autre une culture difficile, il était arrivé que, dans quarante départements, le prix réel des grains avait été au-dessus du *Maximum*, et dans quarante autres, au-dessous. Ce résultat, qu'on avait eu le tort de ne pas prévoir, Robert Lindet lui-même le signala, mais pour en conclure seulement que la loi voulait être améliorée, non qu'il fallût

[1] Déclaration de Cambon, dans la séance du 13 brumaire 1794. Voy. le *Moniteur*, an III (1794), numéro 46.

[2] Rapport de Savary au nom du Comité de législation, séance du 25 messidor 1795. Voy. le *Moniteur*, an III (1795), numéro 300.

la détruire. Qu'on calquât le *Maximum* sur la nature du sol et les productions, Robert Lindet, loin d'y contredire, le proposait formellement[1]. Mais devait-on conserver la fixation du prix des grains? Il n'hésitait pas à répondre : « Oui, à cause des manœuvres de l'agiotage, des spéculations de l'avarice, des fraudes de la malveillance et des combinaisons perfides de l'aristocratie[2]. »

Tallien et ceux de son parti ne l'entendaient pas de la sorte : la lutte s'envenima. Tallien, à qui Cambon avait fait dire qu'il ne l'attaquerait pas s'il n'était pas attaqué, Tallien eut l'imprudence de provoquer un adversaire dont la vie politique avait l'avantage d'être sans tache. Cambon fut terrible. Dans la séance du 18 brumaire (8 novembre) 1794, il s'écria, le visage tourné vers l'ex-proconsul de Bordeaux : « Viens m'accuser, Tallien. Je n'ai rien manié, je n'ai fait que surveiller. Nous verrons si, dans tes opérations particulières, tu as porté le même désintéressement; nous verrons si, au mois de septembre, lorsque tu étais à la Commune, tu n'as pas donné ta griffe pour faire payer une somme de un million cinq cent mille livres, dont la destination te fera rougir. C'est moi qui t'accuse, monstre sanguinaire; je t'accuse d'avoir trempé dans les massacres commis dans les cachots de Paris. Je t'accuse d'être venu dire ici que le brigandage était nécessaire : cette motion est écrite. Je t'accuse d'avoir méconnu l'Assemblée en disant : « Vous avez beau « décréter, la Commune n'exécutera pas. » Ces mots sont consignés dans les procès-verbaux. Tu as administré à Bordeaux, et tu n'as pas rendu compte[3].... » Tallien, comme foudroyé, répondit : « Je ne m'occupe point

[1] Séance du 13 brumaire (3 novembre) 1794. Voy. le *Moniteur*, an III, (1794) numéro 46.
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 18 brumaire (8 novembre) 1794. Voy. le *Moniteur*, an III (1794), numéro 50.

ici des injures ; mais lorsque la Convention voudra entendre les dénonciations, je prends l'engagement de répondre à tout[1]. » Qui l'empêchait de répondre sur-le-champ ?

Ceci se passait le 18 brumaire (8 novembre) 1794; et, le 3 nivôse (23 décembre), les lois sur le *Maximum* étaient abrogées[2].

Cette abrogation porta un coup mortel aux assignats, qui finirent par tomber dans un avilissement tel, qu'il fallut 24,000 livres tournois pour payer une mesure commune de bois à brûler[3]. Une course en fiacre, au plus fort de la crise, coûta 600 livres, 10 livres par minute. Mercier cite un particulier qui, rentrant chez lui le soir, demanda au cocher : « Combien ? » et, sur la réponse de celui-ci : « 6,000 livres, » tira son portefeuille sans mot dire et paya[4].

La surabondance des assignats ne fut pas d'abord sans produire une excitation qui ressemblait à la vie. Un esprit de spéculation maladif, et qui eut son côté comique, se répandit d'un bout à l'autre de la société. On vit des ex-religieuses trafiquer en perruques blondes ; à côté d'anciennes comtesses devenues ravaudeuses, on vit d'anciennes marquises vendre des souliers d'homme. Chacun ne parlant plus que par millions, le moindre marché, ainsi que Mercier le fait observer, semblait être une transaction importante. L'idée décevante que ce qui valait peu aujourd'hui pouvait valoir beaucoup demain ouvrait aux natures ardentes et faibles les portes du pays des songes. Une marchande d'herbes se croyait sur le chemin de la fortune, lorsque, à la fin de sa journée, elle serrait dans son portefeuille les 20,000 livres qu'elle

[1] Séance du 18 brumaire (8 novembre) 1794. Voy. le *Moniteur*, an III (1794), numéro 50.

[2] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 207.

[3] Toulongeon le déclare en termes formels.

[4] Le *Nouveau Paris*, chap. XLIV.

venait de gagner. Il y eut un instant où « tout le monde fut riche en imagination; on ne fut malheureux que lorsqu'on fut détrompé [1]. »

Et comment l'illusion aurait-elle pu durer? Bientôt il n'y eut plus possibilité d'obtenir que les marchands livrassent leurs produits contre du papier. Payer en argent, ou se passer de ce qu'on désirait, telle fut l'alternative.

L'agiotage, qui avait maintenant ses coudées franches, profita seul de ce désastre public. Des spéculateurs se mirent à recueillir à vil prix des masses considérables d'assignats, au moyen desquels ils se rendirent acquéreurs de biens nationaux [2], sans que cela produisît un mouvement sensible de hausse, tant la chute était profonde; de sorte que ces mêmes assignats qui n'étaient qu'une valeur idéale dans les mains du pauvre servirent à enrichir des riches. Ce n'est pas tout : comme la trésorerie continuait ses engagements en assignats à leur taux nominal, et que cette valeur avait toujours cours forcé, les fraudes allèrent se multipliant, et maint débiteur prit avantage du cours forcé pour payer ses dettes en monnaie imaginaire [3].

Un trait qui caractérise l'administration thermidorienne, c'est que, dans cette situation déplorable, dont elle avait à répondre, une mesure fut votée, d'un égoïsme tel, qu'il touchait au scandale. Le 23 nivôse (12 janvier) 1795, Thibault proposa, au nom des trois Comités, que l'indemnité des représentants du peuple fût portée de 18 à 36 livres par jour, à dater du 1er vendémiaire [4]. Le motif mis en avant était que la dépréciation des assignats rendait le salaire des députés insuffisant; et cela était vrai. Mais, sous ce rapport, la condition des députés n'é-

[1] Le *Nouveau Paris*, chap. LXXXV.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, ch. IV, p. 111-112.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 114.

tait certes pas pire que celle des rentiers, que celle des divers employés du gouvernement. Et puis, était-il tolérable que ceux-là se dérobassent exceptionnellement aux lamentables effets de l'abrogation du *Maximum*, par qui cette abrogation avait été votée? La chute des assignats et une hausse exorbitante dans le prix de toutes les denrées de première nécessité, voilà ce qu'avait produit la science économique des Thermidoriens, et quand les conséquences éclataient dans toute leur horreur, à la face du peuple affamé, désespéré, leur préoccupation était de doubler leurs appointements! Duhem, Levasseur, tous les héritiers de la grande tradition révolutionnaire, élevèrent une voix indignée. Protestations vaines! Les thermidoriens se répandirent en injures contre les opposants[1]; et cette religion républicaine du dévouement qui avait enfanté tant de miracles était déjà si fort affaiblie, que le décret passa[2].

Cependant le peuple luttait contre les étreintes de la famine. Il y a dans le livre de Galiani un mot d'une vérité poignante, c'est celui-ci : « Un homme peut consommer trois fois moins sans que sa santé paraisse altérée. Mais le résultat ne se produit pas moins au bout de certain temps[3]... » Ce résultat, c'est la mort. Le peuple mourait donc du renchérissement subit que l'abrogation du *Maximum* avait naturellement provoqué. Et, pour comble, la disette exerçait ses ravages au sein de l'abondance. Car, pas plus que les marchands, les propriétaires n'étaient disposés à recevoir du papier en échange de leur blé, qu'ils préféraient garder dans leurs magasins[4]; et cela, ils le faisaient tout à leur aise, depuis qu'il était

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 114.
[2] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 207 et suiv.
[3] *Dialogue sur le commerce des blés*, p. 28.
[4] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. IV, p. 111-112.

convenu que la rigueur n'était bonne à employer que contre les révolutionnaires fidèles à la Révolution!

Les alarmes croissant avec les souffrances, il fallut créer une Commission des approvisionnements[1]; et Boissy d'Anglas fut l'homme chargé de prouver à des estomacs à jeun qu'on avait tort de s'inquiéter[2]. Il annonça même formellement le 25 nivôse (14 janvier) 1795, que les subsistances de Paris étaient assurées[3]. Mais plus il s'étudiait à rassurer les esprits, plus les appréhensions devenaient vives. « Les paroles de Boissy d'Anglas, écrit Mercier à ce sujet, rappelaient ce médecin qui, consulté sur l'état d'un malade en danger répondit : « Demain « il n'y paraîtra pas. » Et le malade mourut le lendemain[4]. » Le fait est que le rapporteur de la Commission des approvisionnements reçut, pour prix de ses assurances, le surnom de *Boissy-Famine*[5]. On se fera une idée du sort de l'ouvrier en 1795, si l'on songe que son salaire étant de 40 francs, un plat de haricots, en octobre, ne coûtait pas moins de 38 francs, et une paire de souliers pas moins de 200 livres. Le café valait 10 fr. la tasse[6]. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que jamais les spectacles ne furent plus suivis qu'en ces temps de disette. On y mangeait des noix ou des noisettes, et l'on disait en sortant : « J'ai épargné le bois et la chandelle[7].»

Il est vrai que, par cette route, on arriva enfin à l'âge d'or des agioteurs et au culte pratiqué dans les arcades

[1] *Moniteur*, an III (1795), numéro 109.

[2] Voy. le discours de Boissy d'Anglas dans la séance du 8 nivôse (28 décembre) 1794. *Moniteur*, an III (1794), numéro 100.

[3] *Moniteur*, an III (1795), numéro 117.

[4] Le *Nouveau Paris*, chap. XLIV.

[5] *Ibid.*, chap. CXXIV. — Mercier prétend (chap. XLIV) qu'après Barère, Boissy d'Anglas était le menteur le plus intrépide de son temps. Mais Mercier avait contre Boissy d'Anglas des motifs d'animosité personnelle qui doivent mettre en garde contre les passages où il l'injurie.

[6] Le *Nouveau Paris*, chap. CCLXIV.

[7] *Ibid.*, chap. XLIV.

du Palais-Royal, « serres chaudes de toutes les plantes empoisonnées[1]. » Là, les marchands d'argent eurent leur domicile, leur laboratoire, leur table, leur promenade; là, on avait rapproché, pour leur usage, boutiques de bijoutiers aussi resplendissantes que s'il n'y eût pas eu de misère; tripots de jeu soutenant des repaires de prostituées ; étalages de livres lubriques et de gravures obscènes; magasins où s'entassaient les pâtés de perdrix, les cerises au petit panier, les pois dans leur primeur, et les hures de sanglier[2]; là vint se presser une immonde cohue de joueurs de bas étage, d'entrepreneurs d'affaires louches, de filles de mauvaise vie et d'élégants escrocs. Les dominateurs du lieu, en ces jours si durs au pauvre, ont été décrits en ces termes par un observateur contemporain : « Les voyez-vous marcher par bandes, la tête haute, le regard effronté, toujours un cure-dents à la bouche, et la main au gousset pour faire résonner leurs louis? Ils bravent les regards de l'homme de bien, et les patrouilles, qui les séparent sans les diviser; ils se rejoignent en groupes comme des globules de vif argent; ils vont, viennent, s'accostent, se partagent en pelotons qui, un instant après, font masse ; celui qui se trouve au milieu donne le mot d'ordre : un geste, un demi-mot, qui change à toute heure; et soudain ils se passent le cours du louis, crayonné rapidement sur un chiffon de papier. On les distingue à leur bonnet de poil à queue de renard. Parmi eux, des femmes... Ce n'est point là qu'on vole les portefeuilles; on y pompe ce qui est dedans[3]. »

Telle se présente aux méditations du philosophe et de l'homme d'État l'histoire du *Maximum*.

Comme expédient révolutionnaire suggéré par un ensemble de circonstances inouïes, le *Maximum* concourut

[1] Le *Nouveau Paris*, chap. XCI.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

très-certainement au salut de la France; et il est aussi absurde de le maudire, qu'il le serait de maudire l'ordre donné par le capitaine d'un vaisseau qui enfonce, de jeter à la mer une certaine quantité de marchandises pour alléger le navire.

Comme mesure économique, le *Maximum* supposait une organisation sociale fondée sur une intime association de tous les intérêts. Appliqué à une organisation sociale fondée sur leur antagonisme, et qui, à cause de cela même, ne pouvait admettre d'autre loi des relations commerciales, d'autre régulateur des prix, que le « rapport de l'offre à la demande, » comment le *Maximum* n'aurait-il pas succombé? Il était dans la nature des choses que les moyens violents qu'il fallut employer pour le soutenir le décriassent et rendissent, au bout de peu de temps, sa chute inévitable.

Toutefois, si l'on se place au point de vue des changements dont est susceptible la constitution des sociétés humaines, on sera bien vite amené à reconnaître qu'il y avait une grande portée dans la tentative qui vient d'être décrite. En réalité, elle consistait à chercher une base scientifique aux relations commerciales, et elle conduisait à soustraire la vie du pauvre au despotisme du hasard. Si la Révolution avait pu durer davantage, ceux qui avaient établi le *Maximum* sans en prévoir les développements logiques, eussent été amenés, de déduction en déduction, jusqu'à l'accomplissement d'une révolution sociale dont eux-mêmes, en ce temps-là, ne pouvaient guère soupçonner la profondeur.

CHAPITRE V

MARCHE DE LA CONTRE-RÉVOLUTION

La Terreur change de mains. — Sieyès rentre en scène. — Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre; vol fait à l'histoire. — Portrait de la *Jeunesse dorée.* — Appels farouches de Fréron.— Le buste de Marat dans un égout. — Gossec et l'Institut national de musique.— On décrète une fête commémorative du 9 thermidor. -- Arrestation de Billaud, Collot, Barère et Vadier, sur la motion de Legendre. — Les vingt-deux Girondins rappelés dans l'Assemblée. — Les Thermidoriens votent leur propre flétrissure. — Ils cachent la honte de leur défection sous le désir de venger Danton. — Agitation en sens inverse. — Changements introduits dans les mœurs et les usages.— Parures lascives.— Énervement des caractères. — Affectations niaises; leur importance comme symptômes d'abâtardissement. — Le faste en haut, et en bas la faim. — Lecointre demande le rétablissement de la Constitution de 1793. — Émotion dans les faubourgs. — Sieyès fait adopter la peine de déportation. — Rapport de Saladin sur les membres inculpés. — Discussion. — Noble attitude de Robert Lindet défendant ses anciens collègues. — Carnot les défend aussi, mais avec moins d'élévation. — Attitude des inculpés. — Fermentation dans le peuple. — Composition du Comité de Salut public à cette époque.— André Dumont.— Dubois-Crancé. — Séance du 12 germinal; invasion de l'Assemblée par le peuple; scènes tumultueuses; quel était le cri du peuple; fuite de la droite; indécision de la gauche; le peuple est dispersé. — Décrets proscripteurs. — Les proscrits et ceux qui les frappent. — La contre-révolution s'assure la possession du champ de bataille. — Motion de Fréron touchant l'abolition de la peine de mort pour délits contre-révolutionnaires. — Le bourreau jugé nécessaire par la contre-révolution. — Procès de Fouquier-Tinville; caractère de ce procès, animosité des Dantonistes contre les accusés, contenance des accusés; jugement; exécution.

« Mieux vaut être Charette que représentant du peuple, » s'écria un jour, en pleine Convention Ruamps,

désespéré; et, comme on murmurait, il reprit: « Grâce à l'amnistie accordée aux Vendéens, Charette ne sera pas inquiété, tandis qu'il n'y a ni paix ni trêve à espérer pour certains représentants du peuple[1]. »

Ceci se passait dans la séance du 30 nivôse (20 décembre) 1794. C'était le moment où les meneurs de la réaction thermidorienne faisaient offrir des honneurs, du pouvoir et de l'argent à Charette, tout couvert du sang des républicains; et le cri de Ruamps venait d'être provoqué par une motion de Clauzel, concluant à l'examen du passé de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier.

Ces hommes avaient eux aussi, sans nul doute, beaucoup de sang sur les mains; mais la Convention, à qui on demandait de les juger, s'était, par ses votes, associée à leurs fureurs; mais il y avait quelques mois à peine que leurs accusateurs, alors leurs complices, les félicitaient d'avoir sauvé la patrie en frappant Robespierre; mais l'accusation dirigée aujourd'hui contre eux avait déjà été solennellement déclarée calomnieuse[2], dans la bouche de Lecointre; mais si Barère, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois s'étaient rendus coupables de grands excès, on ne pouvait nier que, comme membres du Comité de Salut public, ils n'eussent fait de grandes choses, et c'était le comble de la dérision que des hommes se disant républicains frappassent, au nom de la République, ceux qui l'avaient si longtemps représentée aux yeux du monde, alors qu'on faisait plus qu'amnistier ceux par qui elle avait été combattue à outrance!

« La terreur a passé en d'autres mains, » dit le député Noël Pointe dans la séance du 4 nivôse (24 décembre)[3]. C'était la vérité même. Le 6 nivôse, il fut décrété qu'on examinerait la conduite des anciens membres du Comité

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 209.
[2] Dans la séance du 13 fructidor (30 août) 1794.
[3] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 209.

de Salut public, et, le 7, vingt et un membres furent désignés à cet effet[1]. La veille, une scène violente avait eu lieu. Clauzel ayant dit de Duhem qu'il était en correspondance avec les émigrés, celui-ci s'était écrié, hors de lui, et après avoir arraché sa cravate : « Si tu ne prouves ton accusation, je t'assassine[2]. » Car c'est à ce point de délire que les passions étaient arrivées.

Alors reparut sur la scène politique un de ces hommes en qui une taciturnité systématique n'est que le charlatanisme de l'impuissance, qui passent leur vie à ruminer de brèves sentences, s'assurent une renommée de philosophes profonds, rien qu'en s'abstenant de dépenser les trésors intellectuels qu'ils n'ont pas, et, à force de parler peu, font croire qu'ils pensent beaucoup. L'homme en question était Sieyès. Représentant du peuple, et tenu, en cette qualité, de combattre le mal, sauf à périr dans la lutte, il n'avait eu pendant la Terreur d'autre souci que de se faire oublier ; et des écrivains pour qui l'égoïsme c'est la sagesse, ont admiré sa réponse à ceux qui lui demandaient à quoi il s'était employé durant les heures orageuses : « J'ai vécu. » Ces deux mots contenaient toute l'histoire de ses vertus civiques ; tandis que tant d'autres mouraient, qu'il eût fallu imiter ou défendre, il « avait vécu ! » Quand le péril ne fut plus qu'à couvrir de son corps la Révolution violemment assaillie, il recouvra soudain la parole et s'empressa de courtiser le bruit. Sa rentrée en scène, il l'annonça lui-même dans une espèce d'histoire de sa vie, où il donnait comme justification décisive de son long mutisme cette assertion tranchante et sentencieuse : « L'opinion publique alors était dans le silence[3]. »

[1] *Moniteur*, an III (1794), numéro 99.
[2] Séance du 16 nivôse (26 décembre).
[3] On trouve de longs extraits de cette brochure de Sieyès dans le *Moniteur* du 27 pluviôse (15 février) 1795.

Il paraît, du reste, que ce prudent personnage était bien décidé à ne jouer sa partie qu'à coup sûr. Désigné comme membre de la Commission des vingt et un, il sembla craindre que, pour lui, le moment de reparaître ne fût pas encore venu. Le 9 nivôse (29 décembre) 1794, il écrivait à l'Assemblée que son nom n'aurait pas dû être mis dans l'urne, parce que l'absence d'un de ses collègues l'avait appelé au Comité de législation. Cette réclamation fut mal accueillie. Bernard (de Saintes) déclara rudement qu'il y avait inconvenance à employer des subterfuges pour éluder l'accomplissement d'un devoir. Clauzel ajouta : « Il est temps que Sieyès soit plus exact à son poste; » et la Convention décréta qu'il aurait à remplir les fonctions de membre de la Commission des vingt et un[1].

Le 16 nivôse (5 janvier) 1795, Courtois lut son rapport sur les papiers de Robespierre : pièce de rhétorique, très-déclamatoire, dont la rédaction fut généralement attribuée à Laya, auteur de l'*Ami des lois*[2], et dont la conclusion était que les Thermidoriens avaient sauvé la République.

Les papiers de Robespierre comprenaient une foule de lettres et de documents d'où résultait la preuve que ceux qui, après l'avoir tué, calomniaient sa mémoire, avaient été les plus ardents, quand il vivait, à vanter sa vertu ou son génie : quelles révélations accablantes n'allaient pas sortir de la publication des pièces trouvées chez Robespierre, si l'on permettait cette publication ! L'émotion fut vive, elle fut générale, dès qu'on posa cette question brûlante. André Dumont, un des adulateurs de Robespierre et un de ses meurtriers, s'écria, saisi d'épouvante : « On veut assassiner tous les patriotes égarés qui

[1] *Moniteur*, an III (1794), numéro 101.
[2] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 211.

ont écrit au tyran dans le temps de sa popularité[1]. » Courtois et ses amis ne rougirent pas de s'opposer aussi à l'impression. Mais comment persister dans ce refus scandaleux sans avouer qu'on se savait coupable et qu'on craignait la lumière ? Un véhément discours de Choudieu emporta le vote. L'impression fut décrétée, non pas l'impression intégrale, mais celle des lettres écrites à Robespierre par ses collègues[2]. Si du moins ce vote avait fait loi ! Malheureusement, l'exécution dépendait des hommes aux mains de qui les documents se trouvaient. Membres du parti dominant et bien sûrs de n'avoir pas à rendre compte de leurs manœuvres pour le servir, ils se livrèrent à un triage dont le bénéfice était immense, l'impunité certaine; et, parmi les pièces publiées on ne vit figurer ni celles qui auraient pu compromettre les Thermidoriens, ni celles qui auraient honoré leurs victimes : vol à jamais odieux fait à la justice, à la vérité et à l'histoire[3] !

Pendant ce temps, les bandes de mauvais sujets qu'on désigna sous le nom de *jeunesse dorée*, par allusion à la mollesse et au luxe de l'ancien régime tout à coup substitués aux mœurs républicaines, continuaient à remplir Paris de désordres. Le *Réveil du peuple*, hymne de discorde, était le chant de guerre de cette armée en lunettes; car ces tumultueux soldats de l'ordre nouveau portaient constamment des lunettes, comme si leur vue eût été affaiblie. Leurs armes consistaient dans un bâton court et plombé, d'une égale grosseur aux deux extrémités, et qu'on eût dit destiné à remplir l'office du contre-poids nécessaire aux danseurs de corde. Un habit carré, très-

[1] Séance du 29 pluviôse (17 février) 1795.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. à ce sujet les *Mémoires de Levasseur*, t. IV, ch. IV, p. 134, l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 212 et la note critique placée à la suite de ce chapitre.

court, et boutonné très-serré ; une cravate verte monstrueuse où le menton disparaissait et qui menaçait de masquer le nez ; un gilet de panne chamoise à dix-huit boutons de nacre ; de longs cheveux poudrés, flottant des deux côtés sur les épaules et qu'on appelait des *oreilles de chiens ;* les culottes descendant jusqu'aux mollets ; les souliers à la pointe du pied et aussi minces qu'une feuille de carton ; du linge fin comme de la batiste, et, pour en faire ressortir la blancheur, une aiguille d'or en forme d'étoile ou de papillon, tel était le costume des héros du bon ton ressuscité[1].

« Ils assaillaient les patriotes quand ils se trouvaient six contre un, » dit Mercier ; et son témoignage est confirmé par celui de Levasseur[2]. Nous avons déjà nommé l'homme qui s'était donné la mission de pousser aux violences de la rue : c'était celui que, plus tard, Isnard peignait en ces termes : « Il est demeuré tout nu et couvert de la lèpre du crime[3] ; » c'était Fréron. A l'entendre, le retour de l'ordre ne pouvait être mieux célébré que par le « massacre des massacreurs. » Le 23 nivôse (12 janvier) 1795, il criait, dans son journal, à la *jeunesse dorée :* « Vous avez déjà fermé les Jacobins, vous les anéantirez[4]. » Une émeute répondit à cet appel ; mais, cette fois, tout se borna heureusement à une invasion tumultueuse des cafés connus pour être le rendez-vous habituel des Jacobins[5].

Où la *jeunesse dorée* triomphait, c'était dans les théâtres, dont elle ne manquait jamais de prendre d'avance

[1] Mercier, le *Nouveau Paris,* chap. CCXVIII. — Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire,* t. I, p. 113. — *Journal de Paris,* numéro 23. — On peut voir aussi, à ce sujet, les spirituelles caricatures de Carle Vernet.

[2] *Mémoires de Levasseur,* t. IV, chap. III, p. 53-54.

[3] Ch. Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire,* t. I, p. 114.

[4] *Orateur du Peuple,* numéro du 23 nivôse.

[5] Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 221.

possession à prix d'or. Au commencement du mois de février 1795, elle signala son empire sur le parterre en renversant, le même soir, au théâtre Feydeau, au théâtre de la République et au théâtre Montansier, le buste de Marat, que des enfants coururent, immédiatement après, jeter dans un égout de la rue Montmartre. L'Assemblée laissa faire. Et moins de cinq mois auparavant, elle était allée en corps porter les cendres de Marat au Panthéon[1] !

Une chose à remarquer, c'est l'affectation que mettaient les contre-révolutionnaires à se placer sous les auspices de la Révolution, tout en travaillant à sa ruine. C'est ainsi qu'au théâtre Feydeau, on les vit remplacer le buste de Marat par celui de Jean-Jacques, au milieu des plus vifs applaudissements[2].

Quelquefois aussi, la réaction semblait s'arrêter soudain et se demander avec inquiétude si elle poursuivrait sa marche ; témoin l'étrange scène à laquelle donna lieu, le 2 pluviôse (21 janvier) 1795, la fête commémorative de la mort de Louis XVI. L'Institut national de musique, réuni dans la salle des séances, ayant fait entendre un morceau dont le caractère était d'une extrême douceur, des murmures éclatèrent. Que signifiaient ces accents presque plaintifs ? Était-ce par des soupirs qu'on entendait célébrer l'anniversaire du 21 janvier ? Interpellant les musiciens d'une voix menaçante, un député les somme de déclarer s'ils déplorent « la mort du tyran. » Pour toute réponse, ceux-ci se mettent à jouer le *Ça ira !* Puis Gossec, prenant la parole, repousse d'un air ému un doute dont l'injure semble avoir pénétré fort avant son cœur : « L'intention de ma musique, dit-il, était d'exprimer le bonheur d'être délivré d'un tyran. » Et

[1] Cette translation, ainsi que nous l'avons raconté, avait eu lieu le 26 fructidor (12 septembre) 1794.

[2] *Moniteur* du 16 pluviôse (4 février).

l'Assemblée d'applaudir, sans qu'une voix, une seule voix, s'élevât pour protester[1].

Il est vrai qu'en revanche l'Assemblée, à peine rentrée en séance, institua une fête commémorative du 9 thermidor, associant ainsi dans les malédictions auxquelles elle invitait les générations futures la mémoire du « tyran Robespierre » et celle du « tyran Louis XVI ! »

Cependant, la Commission des vingt et un préparait des matériaux à la proscription, mais trop lentement au gré de certains Thermidoriens. Merlin (de Thionville), dans la séance du 5 ventôse (23 février), s'en plaignit avec fureur : « Vous avez chargé, s'écria-t-il, votre Commission des vingt et un d'examiner la conduite de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier. Qu'aviez-vous besoin de ces formes lentes? Brutus les employa-t-il, avant d'assassiner César? Pourquoi le peuple français, que vous représentez, aurait-il besoin d'un tribunal[2]? » Cette justice est due à l'Assemblée, qu'elle murmura. Legendre lui-même, entraîné cette fois par un mouvement généreux, ne put s'empêcher de répondre à Merlin (de Thionville) : « Lorsqu'on a été opprimé, il ne faut pas devenir oppresseur[3]. »

Quelques jours après, le 12 ventôse (2 mars), Saladin, au nom de la Commission des vingt et un, présentait son rapport contre Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier. A peine a-t-il achevé, que Legendre demande l'arrestation des prévenus séance tenante. De vifs applaudissements accueillent cette proposition, que personne ne combat, et elle est décrétée à une majorité immense[4].

« Il y avait dans cette dénonciation, écrit amèrement Levasseur, une grande audace de crime. Les accusateurs

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXVI, p. 224-225.
[2] *Moniteur*, an III (1795), numéro 159.
[3] *Ibid.*
[4] *Moniteur*, an III, numéro 164.

comprenaient Fouché, Barras, Fréron, les plus féroces proconsuls. Les votes de la Convention étaient attaqués par des hommes qui avaient toujours fait partie de sa majorité... Pas une accusation qui ne retombât sur la tête des accusateurs[1]. »

La remarque est vraie; mais Levasseur aurait dû ajouter que les trois anciens membres du Comité de Salut public ne faisaient ici que subir le juste châtiment du rôle indigne, du rôle insensé qu'ils avaient joué le 9 thermidor : il était dans la logique des passions humaines que les victimes de Billaud-Varenne eussent ses alliés pour vengeurs, comme Danton avait eu pour vengeurs, en ce qui concernait sa mort, les alliés de Robespierre.

Dès qu'on se préparait à proscrire les anciens Montagnards, il était naturel que les anciens Girondins reprissent leur ascendant. On a vu que l'Assemblée avait rappelé dans son sein les soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, mais non les vingt-deux membres de la Gironde qui, tels que Lanjuinais, Pontécoulant, Defermon, Henri Larivière, étaient hors la loi. Quant à ceux-ci, la Convention avait cru faire beaucoup en décrétant qu'ils ne seraient point inquiétés. Mais, depuis, le mouvement de la réaction avait été si rapide, que le rapport du décret du 27 frimaire était devenu presque une des nécessités de la situation. Aussi personne ne fut-il étonné lorsque, le 18 ventôse (8 mars), un député bien connu, montant à la tribune, y prononça ces paroles : « Recevons sur le vaisseau de la République ceux de nos compagnons qui, sauvés sur une planche fragile, ont survécu au commun naufrage[2]. » L'homme qui appelait la Révolution un « naufrage » était le poëte

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VII, p. 216.
[2] *Moniteur*, an III (1795), numéro 170.

Marie-Joseph Chénier, le même qui, six mois auparavant, avait proposé de « porter les cendres de Marat au Panthéon [1], » Chénier concluait à ce qu'on rappelât les vingt-deux au sein de la Convention nationale[2].

C'était répudier la journée du 31 mai, à laquelle les Thermidoriens avaient pris tant de part; et le doute à cet égard leur était si peu permis que, Bentabolle ayant crié de sa place : « Est-ce le 31 mai qu'on veut attaquer? » un très-grand nombre de voix répondirent : « Oui, oui! » ce qui excita de vifs applaudissements[3]. D'un autre côté, quelques membres de l'extrême gauche ayant essayé de défendre cette journée fameuse, Sieyès les traita « d'insensés et de factieux[4]. » Il fallait donc, ou que les Thermidoriens se réunissent à l'extrême gauche pour combattre leurs anciens ennemis, ou bien que, déclarant criminelle leur participation au 31 mai, ils votassent leur déshonneur devant l'histoire : c'est ce dernier parti qu'ils préférèrent, et la motion passa aux cris de : *Vive la République!* répétés avec violence par ceux que ces cris flétrissaient[5].

Le rapport du décret qui ordonnait la célébration du 31 mai était la conséquence inévitable de ce vote. Mais il y eut cela de scandaleux que le décret en question fut aboli sur la proposition d'un des hommes qui y avaient le plus applaudi, André Dumont[6]. Il avait fallu deux mois seulement pour qu'une fête *glorieuse* devînt une fête *impie*[7].

La rentrée des vingt-deux, faisant suite à celle des

[1] *Moniteur*, an II (1794), numéro 367.
[2] *Ibid.*, an III (1795), numéro 170.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VI, p. 195.
[5] *Ibid.*, p. 200.
[6] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 192.
[7] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VI, p. 200-201.

soixante-treize, donnait une force écrasante à la majorité dont le vote allait décider du sort des anciens membres du Comité de Salut-public, incriminés. Sans cette adjonction, le résultat n'eût pas été certain; car le centre ne paraissait point disposé à appuyer la poursuite[1]; et les Montagnards de l'extrême gauche avaient, en un tel débat, cet avantage que, dans les accusés, ce qu'ils paraissaient défendre, c'était moins leurs personnes ou leurs actes, que le passé même de la Révolution, mis en cause par le royalisme. Mais l'admission des Girondins ne pouvait manquer de faire pencher la balance. Et toutefois, quoique très-animés contre les prévenus, ils furent loin de déployer l'acharnement par où éclata, chez les Thermidoriens, le désir de venger Danton[2], dont Billaud-Varenne se vantait d'avoir le premier demandé la mort.

Les Thermidoriens, en ceci, étaient-ils parfaitement sincères, ou cette soif de vengeance n'était-elle qu'un prétexte sous lequel ils s'étudiaient à cacher la honte de leur défection? Ce qui est sûr, c'est qu'ils avaient sans cesse le nom de Danton à la bouche, et le hurlaient, dans les moments décisifs, avec une sorte de rage[3]. Legendre, qui avait si lâchement abandonné son ami quand il aurait pu le sauver, peut-être, en montrant du courage, espérait-il, par une fureur rétrospective, apaiser les mânes de Danton?

Tout annonçait donc qu'un coup violent allait être frappé; et, pour y préparer les esprits, la réaction répandait mille rumeurs sinistres. On ne parlait que de noirs projets conçus par les « Terroristes, » appellation meurtrière dirigée indistinctement, depuis le 9 thermidor, contre tous les vrais patriotes, quelle que fût leur modération. En pluviôse, Cadroy, le Carrier de la contre-

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VII. p. 259.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

révolution, avait écrit de Marseille : « Les factieux disent qu'ils n'ont eu du sang que jusqu'à la cheville, mais qu'ils en auront bientôt jusqu'aux genoux[1] : » les feuilles royalistes étaient autant d'échos qu répétaient, en les grossissant encore, ces prédictions lugubres. On jetait en pâture à la crédulité de la peur et à la crédulité de la haine des fables dont la stupidité seule égalait l'horreur, celle-ci, par exemple, qu'à Meudon il y avait eu un établissement où l'on tannait, pour en faire des cuirs, les peaux des guillotinés. Il fallut que les représentants chargés de surveiller à Meudon le parc d'artillerie vinssent gravement démentir en pleine assemblée ce mensonge des Euménides[2]. La tactique, qui consistait à employer le nom de Robespierre comme aliment de l'esprit de vengeance et comme épouvantail, enfanta des milliers de pamphlets, caractérisés en général par des titres dont la grossièreté allait jusqu'à l'indécence, et dont l'invariable conclusion était que Robespierre n'était pas assez mort[3].

La vérité est que la marche imprimée aux affaires depuis le 9 thermidor amenait de plus en plus les amis sincères de la Révolution à comprendre l'immensité de la perte qu'ils avaient faite dans la personne de cet homme extraordinaire. Ils se rappelaient que, lui par terre, le pouls de la République avait, à l'instant même, cessé de battre. Ils mesuraient d'un œil d'effroi l'étendue de la route qu'en quelques mois l'on avait parcourue à reculons. Du glaive que la Révolution avait manié ils

[1] Nougaret, *Hist. abrégée*, liv. XXIV, p. 459.

[2] Voy. la séance du 12 ventôse (2 mars 1795).

[3] Au *British Museum*, on trouve dans le dossier de Robespierre une multitude de ces pamphlets. Ils n'ont de frappant que le titre, et on ne saurait imaginer rien de plus vide, de plus misérable que leur contenu. Mais ils sont curieux comme indiquant le genre d'impulsion que les meneurs s'étudiaient à donner aux esprits.

n'apercevaient plus que la pointe, et voilà qu'on brûlait de la leur plonger dans le cœur. Aussi Tallien avait-il raison de s'écrier : « Nous ne pouvons nous dissimuler que l'ombre de Robespierre plane encore sur le sol de la République [1]. » Et il semblait se désoler qu'un coup de hache n'eût pas suffi pour tuer « le génie infernal de ce *tyran de l'opinion.* »

Le peuple, de son côté, se souvenait de celui dont la doctrine était que la société pèche par la base là, où l'existence du pauvre est abandonnée à la merci du hasard.

A cette doctrine les Thermidoriens avaient substitué celle du « laissez-faire ; » ils avaient prouvé très-doctement que la théorie des lois sur le *Maximum* était condamnée par l'économie politique. Mais, à l'abolition de ces lois, à leur abolition brusque, à leur abolition pure et simple, qu'avait gagné le peuple? De n'avoir plus entre les mains, en guise d'assignats, que des chiffons de papier et de mourir littéralement de faim [2].

En revanche, au-dessus de lui, les représentants de son « réveil » se livraient à toutes sortes de fantaisies fastueuses et de raffinements voluptueux. Des gens, qui s'étaient prétendus ruinés par les impôts révolutionnaires et les réquisitions, affichèrent subitement une opulence que nul n'aurait soupçonnée [3]. Ce fut par le relâchement des mœurs, combiné avec une élégance de convention, qu'on prépara les voies au retour de la monarchie. Les fleurs de lis revinrent peu à peu cachées à demi dans un pli d'éventail. Les enseignes proscrites de la royauté trouvèrent asile, en attendant mieux, au fond des bonbonnières. On se plut à saluer comme arbitres souverains du goût certains hommes qui avaient fait leur

[1] *Moniteur*, an II (1794), numéro 343.
[2] Voy. le chapitre précédent.
[3] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. I, p. 15.

éducation morale dans les boudoirs de madame du Barry[1].

En matière de parure, toutefois, les formes républicaines de l'antiquité durent à leur attrait voluptueux d'être adoptées par les déesses de la réaction. On ne vit plus dans les bals que des Aspasies aux bras nus, au sein découvert, aux pieds chaussés de sandales, aux cheveux tournés en natte autour de la tête. Un coiffeur n'eût pas été à la mode s'il n'eût achevé son ouvrage devant un buste antique. La chemise fut bannie comme hostile à la pureté des contours, et le corset en tricot de soie couleur de chair, collant sur la taille, livra au premier venu le secret des charmes qu'en d'autres temps la pudeur avait protégés. Selon les idées quintessenciées du moment, une poche étant quelque chose d'affreusement vulgaire, et le mouchoir quelque chose d'ignoble, les danseuses enfonçaient leur éventail dans leur ceinture, logeaient leur petite bourse dans leur sein, et avaient leur mouchoir dans la poche d'un amoureux, qui le leur passait en cas de besoin[2].

Inutile de remarquer combien il était ridicule de porter, dans une ville aussi froide que Paris en hiver, et aussi souvent visitée par la pluie, ces tuniques athéniennes dont la forme se justifiait, en Grèce, par la douceur du climat. Et cependant, pas de petite-maîtresse qui, le dimanche, ne se montrât parée d'une robe athénienne de linon, et n'en ramenât sur le bras droit les plis pendants, de manière à se dessiner à l'antique et à laisser voir sa jambe à travers sa robe entr'ouverte[3]. La réaction, par madame Tallien et les autres souveraines du moment,

[1] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 112 et 113.

[2] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. LXXXIII.

[3] *Ibid.*, chap. CCXVIII.

encourageait ces modes, si propres à produire l'énervement des caractères.

Et cet énervement, en effet, ne tarda pas à se révéler par des signes non équivoques, quelques-uns d'une singularité risible. Non contents de se parfumer à la façon des femmes[1], les « merveilleux » faisant partie de la jeunesse dorée, imaginèrent de désosser en quelque sorte la langue, comme si, pour eux, parler eût été une fatigue. Ayant soin d'éviter en parlant toutes les touches mâles de la prononciation, c'est à peine s'ils consentaient à ouvrir leurs lèvres quand ils avaient quelque chose à dire; et ce qui s'en échappait alors, selon le témoignage d'un journal du temps, c'était « une sorte de bruit confus semblable au *pz*, *pz*, *pz*, par lequel on appelle un petit chien de dame[2]. » La prononciation de la lettre *r* exigeant d'eux sans doute un effort trop viril, ils disaient : *paole d'honneu*, *supême*, *incoyable*, etc...., affectations niaises qu'il importe, à cause de cela même, de relever, parce qu'elles montrent vers quel état d'abâtardissement les mœurs se précipitaient. C'est à cette époque qu'on voit certaines femmes adopter l'usage des pantalons de couleur de chair, dans le but d'irriter l'imagination des jeunes gens[3]. Jamais il n'y eut plus de bals lascifs, jamais ils n'attirèrent une foule plus ardente, jamais ils ne se prolongèrent plus avant dans la nuit. Un chiffre résume les résultats de ces tendances nouvelles : dans l'espace de dix-huit mois, le nombre des enfants trouvés s'accrut du double[4].

Or, tandis qu'il n'était bruit que de tables offrant des arbres qui ployaient sous les fruits de toutes les saisons, et de fontaines versant à profusion l'orgeat, la limonade,

[1] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. CCXVIII.
[2] *Journal de Paris*, numéro 23.
[3] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. XCII.
[4] *Ibid.*

la liqueur des îles[1]; tandis qu'en des salons resplendissant de lumières, tourbillonnaient tant de beautés aux pieds nus, la chute effroyable des assignats, provenant du brusque retrait des lois sur le *Maximum*, forçait le pauvre rentier à vendre ses meubles pièce à pièce; et le pain destiné au pauvre était devenu si rare, que les distributions avaient dû être réduites à deux onces par jour[2].

Une situation semblable présageait une catastrophe. Le 27 ventôse (17 mars), il y eut un grand rassemblement qu'occasionnait la disette. Une foule immense vint assiéger les portes de la Convention. Des députations envoyées par les sections du Finistère et de l'Observatoire entrèrent dans la salle. Le cri était : « Du pain! du pain! » On apprit qu'au faubourg Saint-Marceau, l'agitation était extrême; que des groupes d'affamés s'y étaient formés, au bruit d'une sonnette[3], — ce qui semblait indiquer un projet d'insurrection. Boissy d'Anglas ayant annoncé que mille huit cent quatre-vingt-dix-sept sacs de farine avaient été distribués, l'émotion populaire se calma pour le moment; mais un palliatif n'est pas un remède, et, d'ailleurs, à la disette se joignaient bien d'autres causes d'irritation.

Nous avons déjà dit combien Lecointre, esprit malheureusement très-peu éclairé, était sincère, énergique et probe. Conduit d'abord par un sentiment d'humanité à servir la réaction, il s'était éloigné d'elle avec une espèce d'horreur, aussitôt qu'elle lui était apparue vindicative, cruelle et prête à passer toutes les bornes. « Chose étrange! écrit Levasseur, il avait le premier demandé la mise en jugement des anciens comités, et quand cet acte

[1] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. LXXXIII.

[2] Ce fait est donné par Toulongeon lui-même comme une conséquence de l'abolition du *Maximum*.

[3] Boissy d'Anglas parla de cette circonstance dans son discours du 27 ventôse.

de vengeance fut repris, sur la motion de Legendre, il en conçut autant de chagrin que nous [1]. » Convaincu enfin que c'était, non pas tel ou tel révolutionnaire, mais la Révolution, que ses alliés de la veille travaillaient à renverser, il vint jeter tout d'un coup, au milieu des préoccupations publiques [2], l'idée du rétablissement de la constitution de 1793. C'était une étincelle sur un amas de poudre. La motion fut repoussée par l'Assemblée, mais accueillie par le peuple avec un sombre enthousiasme. « Du pain et la constitution de 1793 » devint, à partir de ce moment, le cri populaire; et ce double vœu, où l'expression des besoins physiques du peuple s'associait à celle de ses besoins moraux, fut porté à la Convention, dès le 1er germinal (21 mars), par des députations du faubourg Saint-Antoine. Thibaudeau, qui présidait, ayant déclaré d'un ton ferme que la Convention remplirait courageusement ses devoirs, malgré les murmures et les dangers [3], cette fois encore on put croire que l'orage était détourné.

Mais les Thermidoriens ne comptaient pas assez sur la permanence du résultat pour affronter tranquillement de nouveaux troubles. Feignant d'attribuer les attroupements dont Paris venait d'être le théâtre au seul désir de délivrer Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, ils se hâtèrent de décréter « une grande loi de police » dont l'objet spécial était la répression des attroupements séditieux [4]. Ce fut Sieyès qui présenta le rapport. La peine qu'il proposa et qui fut votée était la déportation. Chales s'écria : « Les nouveaux Terroristes savent que le moyen de la guillotine est usé; c'est pourquoi ils inventent la déportation. On déportera par centaines les citoyens, sans

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VIII, p. 242.
[2] Dans la séance du 29 ventôse (19 mars).
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 147.
[4] *Moniteur*, an III (1795), séance du 1er germinal.

que personne en sache rien. Les journaux même n'en parleront pas. Si cela passe, il faut se donner la mort[1]. »

La discussion du rapport de Saladin contre les membres inculpés des anciens Comités de Salut public et de Sûreté générale s'ouvrit le 2 germinal (22 mars). Dès huit heures du matin, les tribunes de la Convention étaient remplies de jeunes gens qui, en attendant l'ouverture de la séance, chantaient d'un air animé le « *Réveil du peuple.* » La jeunesse dorée était là, tumultueuse, menaçante, implacable. Duroy, un des membres de l'extrême gauche, montrant du doigt les tribunes, déclara d'une voix indignée qu'elles étaient remplies d'assassins[2]. Le bruit courait que les spectateurs étaient armés de poignards. Ce qui est certain, c'est que les femmes n'avaient pas été admises, bien que cette exclusion ne fût fondée ni sur l'usage ni sur la loi. Lecointre, interpellé par Duroy de faire connaître ce dont il avait été témoin en entrant dans l'Assemblée, n'hésita point à dire qu'il avait effectivement vu les gardes repousser les femmes; que les portes devaient être ouvertes à tout le monde; que, quant à lui, il était contre les prévenus, mais pour la liberté. On passa outre[3].

Robert Lindet prit alors la parole, en faveur de ses anciens collègues accusés, et il éleva la défense à une hauteur digne de la position qu'eux et lui avaient occupée. Ce qu'il affirma qu'il allait défendre devant la Convention, c'était la Convention. Eh! qu'avaient donc fait Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, que la Convention n'eût sanctionné, applaudi, consacré ou même converti en décret? Ce 31 mai, qu'on trouvait bon de flétrir aujourd'hui, qu'avait-il donc été, sinon le triomphe d'une majorité patriote sur une minorité contre-révolu-

[1] *Moniteur*, an III (1795), séance du 1er germinal.
[2] *Ibid.*, an III (1795), numéro 186.
[3] *Ibid.*

tionnaire ? Ah ! l'on s'y prenait un peu tard pour découvrir l'innocence de ceux qui, frères d'armes de Wimpfen, avaient pactisé avec le royalisme en armes et demandé à la guerre civile de les venger ! Avec quelle complaisance on rappelait tout ce qui avait tenu au malheur des temps, à une situation sur laquelle le contrôle humain si souvent n'eut pas de prise; et avec quelle ingratitude on oubliait tant de services rendus, tant de grandes choses accomplies! L'ancien Comité de Salut public avait manié le pouvoir d'une main nerveuse : lui reprochait-on d'avoir sauvé la France, vaincu l'Europe et étonné la terre ? Il avait eu recours au système des réquisitions; mais ce système avait assuré les approvisionnements. Il avait fait régner la loi du *Maximum*, mais l'aisance du peuple en était résultée. La République se montrait-elle au monde sous un plus imposant aspect, depuis que les artisans de sa grandeur étaient vilipendés ou menacés ? Les affaires allaient-elles mieux depuis que le change, sous l'empire de la réaction, était tombé de quarante à treize livres? Le peuple était-il plus heureux, depuis que l'abolition du *Maximum* avait tué l'assignat, et que la liberté de l'agiotage était venue encourager les accapareurs à saisir le pauvre à la gorge ? Au surplus, si tout ce qui s'était fait jusqu'alors méritait condamnation, que l'Assemblée, l'Assemblée tout entière, baissât la tête et se préparât à recevoir son châtiment. Car elle représentait le souverain, et rien ne s'était fait en dehors d'elle. « Oui, continuait Lindet, vous êtes jugés, et n'avez plus qu'à marcher à l'échafaud. Vos ennemis n'attendent que le moment favorable. Ils choisissent trois d'entre vous aujourd'hui ; ils se réservent de désigner les autres. » Il finissait en déclarant avec une fierté dédaigneuse et intrépide que le rapport de la Commission était insuffisant; qu'il était injuste d'isoler du gouvernement quelques-uns de ses membres; que, s'ils n'étaient pas tous innocents, ils

étaient tous coupables, lui le premier; que jamais on ne lui arracherait un désaveu dégradant, une rétractation qui n'était point dans son cœur; qu'on pouvait chercher, si l'on voulait, dans les vingt mille signatures qu'il avait données un texte d'accusation contre lui. « J'ai voulu conserver Lyon à la République; j'ai conjuré le fédéralisme; j'ai pacifié le Calvados; j'ai arrêté ceux qui voulaient se porter contre Paris : c'est assez pour que je périsse[1]. »

A ce noble et puissant discours, qu'avaient à répondre les Thermidoriens? Si le 31 mai était un crime, était-ce aux Dantonistes à en tirer vengeance, eux dont il était en si grande partie l'ouvrage? Si Lanjuinais avait à se plaindre, Legendre pouvait nommer l'homme brutal qui, un jour, prenant Lanjuinais au collet, avait cherché à le précipiter de la tribune! Si la Gironde avait une accusation à lancer, sur qui cette accusation devait-elle tomber plutôt que sur Tallien, membre de l'ancienne Commune, et, de tous les ennemis de la Gironde, le plus furieux? Les meneurs de la réaction étaient mal venus à flétrir ce régime de la Terreur, dont les uns avaient été les agents, que les autres avaient approuvé bien haut, et contre lequel nul d'entre eux n'avait élevé la voix? « Nous avions peur, alors, » disaient-ils; de sorte qu'ils aimaient mieux se proclamer lâches que manquer leur proie[2].

Le lendemain du jour où Robert Lindet avait déployé une éloquence si haute et un si fier caractère, Carnot parut à son tour dans la lice. Mais sa manière de défendre ses anciens collègues n'eut ni la même élévation ni la

[1] Voy. la séance du 2 germinal (22 mars) 1795.

[2] C'est ce que Thibaudeau, dans ses *Mémoires*, chap. XII, p. 151, présente ainsi. « On aimait mieux être entaché de faiblesse que de cruauté. » Misérable excuse, et d'autant plus misérable que la réaction surpassa, comme nous le prouverons, les Terroristes en cruauté, à moins que la cruauté ne change de caractère en changeant de victimes!

même force. Au lieu d'invoquer hardiment le principe de la solidarité commune, il partit du fait de la distribution du travail entre les membres du Comité, pour prétendre que chacun d'eux n'était comptable que des actes relatifs à son département. Il rejeta tout sur Saint-Just et Robespierre, qui n'étaient plus là pour lui répondre, et dont il était habile, mais peu généreux, d'insulter en ce moment la mémoire[1].

Quant aux accusés, ce fut derrière un système analogue à celui qu'avait développé Carnot qu'ils cherchèrent à s'abriter. Ils se justifièrent en attaquant les morts. Collot-d'Herbois, néanmoins, trouva dans l'extrême émotion de son cœur quelques paroles dignes d'être retenues : « Nous avons fait trembler les rois sur leurs trônes, terrassé le royalisme à l'intérieur, préparé la paix par la victoire : qu'on nous condamne, Pitt et Cobourg auront seuls à s'en féliciter[2]. »

Au reste, ainsi qu'il arrive dans toutes les luttes politiques, l'opinion de la Convention était faite d'avance. Selon l'aveu de Thibaudeau, « on ne jugeait pas, on combattait[3]. »

Les débats durèrent plusieurs jours, pendant lesquels la fermentation ne fit qu'aller croissant. Des femmes couraient les faubourgs, assemblant les citoyens au son d'une cloche; beaucoup d'entre elles se rendirent à la Convention, gémissantes, désespérées, demandant du pain à grands cris[4] : « Du pain ! du pain ! du pain ! » Ces

[1] Thibaudeau dit dans ses *Mémoires*, t. I, p. 151 : « Il n'y eut pour ainsi dire que Carnot qui, dans tout le cours du procès, déploya un noble et grand caractère. » On n'a qu'à comparer le discours de Carnot et celui de Robert Lindet pour voir jusqu'à quel point, à l'égard du dernier, l'appréciation de Thibaudeau est injuste.

[2] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VII, p. 217.

[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 151.

[4] Voy. la séance du 7 germinal (24 mars).

mots formidables remplissaient en quelque sorte Paris. « Du pain et la Constitution de 93! » criaient des milliers de voix; et quelques-unes ajoutaient : « La liberté des patriotes incarcérés! »

Pendant ces heures d'orage, immense était l'anxiété des Montagnards restés fidèles à la Révolution. Leur pouls battait à l'unisson de celui du peuple; mais entre le peuple et eux les moyens de communication habituelle manquaient depuis que le club des Jacobins avait été dispersé et le pouvoir de la Commune abattu. « Nous ne voulions pas donner nos têtes, écrit Levasseur, mais nous voulions bien les risquer contre le succès[1]. » Ainsi partagés entre la crainte et l'espérance, ils résolurent d'attendre les événements, sauf à se décider aussitôt qu'une chance favorable semblerait se présenter. Le 11 germinal (31 mars), ils crurent toucher au moment qui leur apporterait le succès dans le péril. La journée avait été singulièrement trouble parmi le peuple des faubourgs : le soir, durant la séance, les députés de l'extrême gauche se concertèrent et résolurent de se mêler, le lendemain, au mouvement, s'il prenait des proportions imposantes[2].

Le Comité de Salut public, au milieu de cette crise, se trouvait composé des personnages suivants : Boissy d'Anglas, André Dumont, Marec, Bréard, Merlin (de Douai), Fourcroy, Chazal, Lacombe Saint-Michel, Dubois-Crancé, Laporte, Sieyès et Rewbell, les trois derniers ayant été appelés depuis peu à faire partie du Comité[3] en remplacement de Cambacérès, Carnot et Pelet (de la Lozère).

Cette liste, on le voit, comprenait plusieurs noms qui avaient brillé d'un éclat sinistre. André Dumont, par

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, p. 248.
[2] *Ibid.*, p. 249.
[3] Le dernier renouvellement avait eu lieu le 15 ventôse (15 mars).

exemple, était le même qui, chargé d'aller établir à Beauvais le régime de la Terreur, avait écrit à la Convention : « Je vais mettre cette ville au bouillon maigre, avant de lui faire prendre médecine[1]; » c'était le même qui avait dit, en arrivant à Beauvais : « Ce que vous ne pourrez pas poignarder, il faut l'incendier[2]. » Dubois-Crancé, sans avoir été aussi loin dans les voies de la Terreur, avait un passé qui expliquait mal sa présence au sein d'un pouvoir émané de la réaction. C'était lui qui, aux Jacobins, avait demandé qu'avant d'être maintenu comme membre du club, chaque assistant fût tenu de répondre d'une manière satisfaisante à cette question : *Qu'as-tu fait pour être pendu*[3]*?* Mais les temps étaient bien changés. Aujourd'hui, Dubois-Crancé et André Dumont figuraient à l'avant-garde des royalistes; et ceux-ci avaient trop d'intérêt à les y laisser pour se souvenir que le premier avait assiégé Lyon, et que le second s'était vanté d'avoir saisi des gravures représentant, disait-il, « la figure ignoble des deux raccourcis, Capet d'exécrable mémoire et la scélérate Marie-Antoinette[4]. » C'est ainsi que s'exprimait, avant que la réaction l'eût emporté, le modéré André Dumont.

Le 12 germinal (1er avril), l'Assemblée se réunit sous l'empire d'une sombre inquiétude. Paris était fort agité. Un cri de Ruamps annonça qu'une tempête approchait. Montrant du doigt ceux de la droite, il leur lança cette menace : « Je dirai à toute la France que vous êtes des tyrans. J'ai vu ce matin le royalisme au bois de Boulogne. » Ces mots excitent sur les bancs de la droite une violente colère et des murmures prolongés. Les deux partis semblaient se mesurer des yeux. Bourgeois s'étant pré-

[1] Prudhomme, t. I, p. 174.
[2] *Ibid.*, p. 175.
[3] *Ibid.*, p. 92.
[4] *Moniteur*, an II (1794), numéro 175.

cipité à la tribune, le poing fermé, l'œil en feu, Tallien et Bourdon (de l'Oise) s'y élancent de leur côté. Toute la salle frémit. Le président se couvre. Enfin, Boissy d'Anglas obtient d'être entendu et commence un long rapport sur les subsistances. Mais voilà que soudain un mugissement redoutable apprend à l'Assemblée que le peuple approche. Bientôt, en effet, les portes sont forcées, et un torrent d'hommes, de femmes et d'enfants pénètre dans la salle. Ils agitaient leurs bonnets, ils criaient avec passion : « Du pain ! du pain ! » La gauche se répandit en applaudissements. La majorité, calme d'abord, s'émut peu à peu. Tout à coup elle se lève en criant : *Vive la République !* Legendre veut parler, mais la foule l'interrompt : « Nous n'avons pas de pain ! » Merlin (de Thionville) s'est mêlé parmi les envahisseurs ; il cherche à les apaiser, il leur prend la main, il les embrasse. De retour à sa place, et voyant les mots : « Constitution de 1793 ! » écrits sur plusieurs bonnets : « Personne plus que nous, dit-il d'une voix forte, ne veut la Constitution de 1793. — Oui, oui ! » répondent tous les membres de l'Assemblée. En ce moment, nouveau torrent de peuple. Dans les tribunes, c'était toujours ce refrain lugubre : « Du pain ! du pain ! » Il y eut un moment de silence, lorsqu'un nommé Vaneck, orateur des faubourgs, prit la parole pour protester contre l'incarcération des patriotes, se plaindre du discrédit des assignats et de la famine, dénoncer ces divisions de l'Assemblée qui laissaient la patrie saignante, et demander justice des « messieurs à bâtons. » Une longue interruption suivit. Thibaudeau, qui présidait, était sorti dans le jardin, abandonnant au hasard le dénoûment de ce drame ; et André Dumont, appelé au fauteuil, ne cessait d'assurer que la Convention s'occupait des subsistances. Le flot populaire croissant de minute en minute, on étouffait. Deux membres de la gauche, Gaston et Duroy, furent vus suppliant le peuple de se retirer ;

mais en vain. Une partie du côté droit prit la fuite. Si, profitant de cette inspiration de la peur, la minorité eût adopté alors quelque mesure énergique, peut-être avait-elle la partie entre ses mains. Mais elle ne fit rien qu'assister, incertaine et comme éperdue, au tumultueux défilé des faubourgs. Un plan arrêté d'avance eût été nécessaire, et elle n'en avait pas. Or, à mesure que le temps s'écoulait, les dépositaires du pouvoir s'occupaient des moyens d'écraser le mouvement; la jeunesse dorée se formait en bataillons; la générale, battue dans tous les quartiers, appelait la garde nationale au secours de la majorité de la Convention. Les sections du *Bonnet de la Liberté* et de *Bonne-Nouvelle* entrèrent : elles venaient encourager l'Assemblée à rester ferme à son poste. Encore quelques instants, et la chance tournait évidemment en faveur de la réaction. André Dumont, rendu à toute sa violence, déclara que le mouvement était l'œuvre des assassins et des royalistes. « Le royalisme! répliqua Choudieu, il est là ; » et il étendait la main vers le fauteuil du président. André Dumont reprit : « Ils bravent l'orage : ils ignorent que la foudre tombera sur leurs têtes. » La foule continuait à crier : « Du pain! du pain! du pain! » Informés que la garde nationale allait arriver, les membres de la gauche commencèrent à presser la foule de se retirer. Mais les exhortations des uns se perdaient dans le tumulte, et aux exhortations des autres le peuple répondait par d'âpres refus. « Nous sommes ici chez nous! » dit une femme à Choudieu, qui la suppliait de sortir. De leur côté, s'apercevant combien était inoffensive cette multitude grondante et combien peu leurs adversaires étaient préparés à tirer parti du mouvement, les réactionnaires désiraient maintenant qu'il se prolongeât assez pour leur ménager le bénéfice d'une victoire éclatante. Duhem ne put obtenir d'André Dumont qu'en sa qualité de président il donnât l'ordre à la

foule d'évacuer la salle. Le désordre diminuait cependant, et Boissy d'Anglas avait repris son rapport sur les subsistances, quand Ysabeau, s'élançant à la tribune, vint raconter que son collègue Auguis avait été blessé au moment où il parcourait Paris pour y ramener la paix. Il n'y eut qu'un cri parmi ceux de la droite, qui un à un étaient revenus à leurs places : « Ah ! grand Dieu ! » Et, affectant une douleur immense, ils éclatèrent en anathèmes sur ce que la représentation nationale était entourée d'attentats. Thibaudeau, qui avait reparu, fulmina alors contre la gauche un discours dont la fermeté fut trouvée tardive et qui lui attira, de la part d'un membre de la gauche, le reproche d'avoir déserté son poste. Pendant ce temps, les bataillons du centre de la garde nationale et la jeunesse dorée de Fréron avaient cerné la Convention. Des grenadiers, conduits par Legendre, Kervelegan et Tallien, entrent dans les couloirs, la baïonnette au bout du fusil ; le peuple se disperse, et un implacable cri de vengeance, poussé par la majorité, annonce la réouverture de la séance[1].

Les forces dirigées sur la Convention venaient d'être placées sous le commandement du général Pichegru, arrivé à Paris dans ces entrefaites, et auquel on avait donné pour adjoints Merlin (de Thionville) et Barras. D'un côté, le peuple sans direction et sans armes ; d'un autre côté, la bourgeoisie armée jusqu'aux dents et bien commandée. A chaque porte des sentinelles. Sur la place du Carrousel, les canonniers de la garde nationale, prêts à mettre le feu à leurs pièces, et « les muscadins » chantant « le *Réveil du peuple*[2]. Une pareille situation offrait

[1] Voy. pour cette séance le *Moniteur*, an III (1795), numéros 194 et 195. — Les *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XII, p. 153 et suiv. — Les *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VIII, p. 249.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VIII, p. 257.

à la réaction un triomphe facile et sûr : elle en profita. André Dumont dénonce Chales et Choudieu pour avoir dit : « Le royalisme est là ! » il dénonce Foussedoire pour avoir accusé la garde nationale de vouloir un roi ; et, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), l'arrestation de Chales, celle de Choudieu, celle de Foussedoire, sont décrétées. Ainsi qu'il arrive toujours en de telles circonstances, les nouvelles propres à enflammer ou à justifier l'explosion des colères ne manquèrent pas ; et la fureur de la majorité ne connut plus de bornes lorsque Ysabeau s'écria : « Encore un attentat ! on a fait feu sur Pénières, et probablement il est mort. » Aussitôt, et sans se donner le temps de vérifier l'assertion, la majorité se hâte de proscrire. André Dumont fait arrêter son collègue Huguet, « afin, dit-il, que la journée soit complète. » Fréron fait arrêter Léonard Bourdon, son allié du 9 thermidor. Choudieu, désigné comme l'assassin de Philippeaux, pour avoir réfuté les erreurs de Philippeaux touchant la Vendée, Choudieu essaye de se défendre : on étouffe sa voix : « Tais-toi, assassin[1] ! »

Demander, en un tel moment, la déportation immédiate de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, c'était l'obtenir. Sur la motion d'André Dumont, on la vota d'enthousiasme[2]. « A quoi bon délibérer? dit Merlin (de Thionville); l'opinion publique les a jugés ; il ne reste plus qu'à prendre le poignard et à frapper. » Une vive indignation éclate sur les bancs de la Montagne. On crie avec force : « A bas le bourreau ! » Alors, le visage tourné vers la gauche, et accompagnant sa voix d'un geste menaçant, Merlin (de Thionville) prononce ces paroles : « Il y a quarante scélérats sur cette Montagne qui méritent le même sort. » Levasseur laissa échapper

[1] *Moniteur*, an III (1795), numéro 195.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XII, p. 155

ce cri : « Suis-je du nombre ? » expression malheureuse, qui pouvait prêter et prêta à une interprétation défavorable. « Oh ! non, répondit Merlin, nous te connaissons, toi[1]. » Laissons Levasseur lui-même ajouter le dernier trait à ce sinistre tableau : « Je réclamai l'appel nominal, et une foule de députés signèrent avec moi ma motion. Aux termes du règlement, il fallait cinquante signatures : nous en eûmes plus de cent. Mais Tallien, qui présidait, nia impudemment qu'il y eût un nombre suffisant de signatures. Duhem, Choudieu et moi, nous réclamâmes la lecture de la liste : Tallien s'y refusa. La Montagne, atterrée, se tut. Tout fut consommé[2]. »

La séance du 12 germinal se prolongea jusqu'au 13 et ne fut levée qu'à six heures du matin. Ce fut pendant la nuit que la majorité décréta la déportation immédiate de Billaud-Varenne, de Collot-d'Herbois, de Barère, de Vadier, et la translation, au château de Ham, de Duhem, Choudieu, Chales, Léonard Bourdon, Huguet, Amar, Foussedoire et Ruamps, membres de la minorité[3]. Thibaudeau, après avoir confessé qu'on les « condamna en masse sans examen, » ajoute : « Telle était la fatalité des circonstances[4] ! » Il paraît, cependant, que même les plus emportés ne furent pas sans avoir conscience de ce qu'une telle conduite avait d'inique. Le *Moniteur* nous a conservé ces mots de Merlin (de Thionville), prononcés au sein de l'orage : « Je désire qu'on oublie les haines particulières[5]. » Noble langage, auquel ne répondit pas, malheureusement, la modération de son attitude !

Le 13 germinal, dans la soirée, les bancs de la Montagne étaient déserts. On avait fait prévenir Levasseur et

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. IV, chap. VIII, p. 253 et 254.
[2] *Ibid.*, p. 255.
[3] *Moniteur*, an III (1795), numéro 194.
[4] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XII, p. 153.
[5] *Moniteur*, an III (1795), numéro 196.

ses amis de ne pas se rendre à la séance, où l'on affectait de craindre qu'ils ne fussent arrêtés : artifice indigne dont le but était de les amener à se dénoncer eux-mêmes par leur absence. C'est ce qui arriva. Louvet, montrant le côté gauche de l'Assemblée, s'écria : « Voyez-vous cette place, siége ordinaire des factieux : où sont-ils[1] ? » Trois jours après, Pénières, qu'Ysabeau, on l'a vu, avait présenté comme « probablement mort, » paraissait à la tribune, le visage rayonnant de santé, mais animé du feu de la colère, et pressait l'Assemblée de déclarer coupables du crime d'avoir voulu égorger la Convention ceux de ses membres qui avaient protesté contre les décrets proscripteurs. Tant d'injustice excita quelques réclamations. Legendre n'osa appuyer la motion, mais il s'en dédommagea en désignant aux haines de la majorité, lui Dantoniste, le Dantoniste Thuriot. Il est vrai que Thuriot, après le 9 thermidor, avait eu peur de ses propres complices et s'était étudié à calmer des ressentiments qui perdaient la République; il avait prêché la concorde[2]; voilà ce que ne lui pouvaient pardonner des hommes qui, au moment même où ils suaient la violence par tous les pores, osaient se parer du beau nom de modérés. Entre autres noirs forfaits, Thuriot avait commis celui-ci; il avait dit un jour à plusieurs membres de l'Assemblée : « Comment ! vous souffrez de pareilles choses? » C'est de là que Legendre partait pour conclure à ce qu'on mît Thuriot au nombre des proscrits[3], ainsi que Levasseur, Grassous et Maignet[4]. Thuriot ne trouva pas dans Merlin (de Thionville) un accusateur moins emporté[5]. Une voix

[1] Thibaudeau, t. I, chap. XII, p. 157-158.

[2] Dussault, *Fragment pour servir à l'histoire de la Convention nationale.*

[3] Voy. le *Moniteur*, an III (1795), numéro 199.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

nomma Moïse Bayle. Aussitôt son nom est inscrit sur la liste fatale. Vainement Gaston fait-il observer que c'est la première fois qu'on accuse Moïse Bayle, et qu'avant de le condamner, il est juste de l'entendre : Barras, craignant que l'Assemblée ne se laisse toucher, s'empresse d'informer la Convention que les factieux avaient déjà préparé une nouvelle Commune de Paris. « Il faut prouver cela ! » lui crie Guyton-Morveau. Et Barras de répondre : « Je le prouverai, et je demande que Guyton prouve le contraire. » Cette réponse fut applaudie[1] ! Louvet sollicitait la parole pour prouver qu'il ne fallait pas du moins frapper à la hâte ceux des députés contre lesquels il n'existait pas de pièces : on ne lui permit pas d'ouvrir la bouche. Le décret proscripteur fut voté ; et les hommes qui venaient de fouler aux pieds tous les principes d'un véritable gouvernement républicain se séparèrent au cri de : *Vive la République*[2] !

Les jours suivants, l'on continua de frapper. Malheur à quiconque refusait de renier son passé devant la contre-révolution victorieuse ! Pache, Rossignol, furent envoyés au château de Ham[3]. Et il était certes bien naturel que la politique qui avait conduit Charette à Nantes en triomphe jetât Rossignol dans les fers. Seulement, c'était le comble du scandale que tout cela se fît au nom de la République. Ainsi que Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, le vieux Vadier avait été condamné à la déportation : il parvint à s'échapper[4].

Il ne restait plus à la contre-révolution qu'une chose à faire : s'assurer la possession du champ de bataille. Tel fut l'objet du décret rendu le 21 germinal (10 avril). Ce

[1] Voy. le *Moniteur* an III (1795), numéro 199.
[2] Voy. dans le *Moniteur*, an III (1795), numéro 199, le compte rendu circonstancié de cette scandaleuse séance.
[3] Nougaret, *Hist. abrégée*, liv. XXIV, p. 461.
[4] *Ibid*,

décret chargeait le Comité de Sûreté générale « de faire désarmer sans délai les hommes connus dans leurs sections comme ayant participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui avait précédé le 8 thermidor[1]. » Jamais loi d'un vague plus menaçant n'avait été portée. En quoi consistait la tyrannie qui avait précédé le 8 thermidor? et en quoi consistait le crime d'y avoir participé? Il fallut s'en remettre au zèle des sections contre-révolutionnaires du soin de procéder au désarmement d'une nouvelle catégorie de suspects[2]. Carrière sans bornes ouverte à l'arbitraire, se mettant au service de la vengeance, et à l'anarchie se mettant au service de l'oppression!

Il faut dire ici, à l'honneur de Fréron, que, dans la séance du 17 germinal (6 avril), il proposa la substitution de la peine de la déportation à la peine de mort pour les délits révolutionnaires, excepté ceux d'émigration, d'intelligence criminelle et prouvée avec l'étranger, de fabrication de faux assignats, de trahison militaire et de provocation au rétablissement de la royauté[3].

Cette dernière exception est remarquable : elle montre jusqu'où allait l'aveuglement des Thermidoriens, qui ne voulaient pas de roi et le déclaraient bien haut, alors qu'ils ne faisaient point un seul pas qui ne tendît à ramener au régime monarchique. Les royalistes le sentaient bien; aussi n'attachaient-ils aucune importance au mot, pour ne pas effaroucher avant l'heure des alliés qui, si follement, leur livraient la chose. Le discours de Fréron contenait cette phrase : « Vous répondrez à quiconque jettera un cri en faveur de la royauté par un cri de mort; » et cette phrase fut applaudie. Quant à l'aboli-

[1] *Moniteur*, an III (1795), numéro 204.
[2] *Ibid.*, numéros 226, 246, 250, 253.
[3] *Ibid.*, numéro 200.

tion de la peine de mort en principe, on renvoya l'examen de la question aux comités, qui n'eurent garde de la résoudre dans le sens de l'humanité. La contre-révolution avait besoin du bourreau.

Ce jour-là même, en effet, le nouveau Tribunal criminel s'occupait de juger Fouquier-Tinville et, avec lui, l'ancien administrateur de police Hermann ; son adjoint, Lanne ; les juges de l'ancien tribunal révolutionnaire, Garnier-Delaunay, Naulin, Félix, Bravet, Barbier, Liendon, Sellier, Deliège, Maire, Harny, Foucault ; les ex-jurés, Trinchard, Leroy, Renaudin, Pigeot, Aubry, Vilate, Prieur, Chatelet, Brochet, Chrétien, Didier, Gauthier, Girard, Trey, Ganney et Duplay[1].

Ce procès fut la vengeance que les Dantonistes tirèrent de la mort de leur chef. L'acharnement qu'ils déployèrent contre les accusés fut sans bornes, et ils s'étudièrent à charger un tableau, qui n'était déjà que trop sombre, de toutes les couleurs propres à le rendre effrayant et à assurer de la sorte le triomphe de leur animosité. Mais comme ils ne pouvaient évoquer les noirs souvenirs de la Terreur sans porter coup à la Révolution qui l'avait enfantée, ils se trouvèrent fournir ainsi aux royalistes un spectacle dont ceux-ci savourèrent l'horreur avec délices. De là l'immense développement qu'on se plut à donner à la procédure ; de là l'immense solennité dont on l'entoura. Le procès ne dura pas moins de quarante et un jours, et quatre cent dix-neuf témoins furent entendus.

Ce qui résulta de leurs dépositions, nous l'avons déjà exposé en détail[2]. Les exagérations de la haine en délire, et des mensonges que nous avons signalés, s'y mêlèrent à des révélations d'une vérité effroyable. D'un autre côté,

[1] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 291.

[2] Voy. dans le précédent volume, le chapitre intitulé *Régime de la Terreur*, et, dans le présent volume, le chapitre intitulé la *Terreur à son apogée*.

ce que des témoins graves vinrent raconter de l'esprit de justice qui animait Naulin, de l'humanité de Sellier quand il n'exerçait pas ses fonctions redoutables, de la sensibilité de Harny et de Maire, des vertus privées de Chatelet[1], et le témoignage éclatant que Réal rendit à l'intégrité courageuse dont Fouquier-Tinville lui-même avait, en certaines circonstances, donné des preuves : quelle source de méditations pour le philosophe ! Voilà donc l'effet que peut produire sur des hommes naturellement humains, comme l'étaient Harny et Maire, l'atmosphère que les circonstances les forcent à respirer ! Et il n'est pas jusqu'aux natures féroces comme celle d'un Fouquier-Tinville qui ne soient capables de l'acte que Réal, depuis préfet de police sous l'Empire, rappela. Au mois d'avril 1793, les généraux Harville, Boucher, Froissac, ayant été décrétés d'accusation par la Convention, Fouquier-Tinville, après un examen attentif du dossier, reconnut qu'il n'y avait pas lieu à les poursuivre, décida qu'en dépit du décret il s'abstiendrait, et eut le courage de le déclarer dans une lettre publique[2].

Le trait suivant mérite aussi d'être mentionné. Dans une biographie de Fouquier-Tinville, par M. Frédéric Fayot, on lit : « Un de mes vieux amis, brave officier de l'armée des Pyrénées-Orientales, étant accouru à Paris pour rendre compte de faits dont on accusait son général, alla aussitôt chez Robespierre, qui ne put le recevoir, mais qui lui fit dire de se rendre dans la soirée aux Jacobins. Il s'y rendit à l'heure indiquée. Robespierre s'y trouvait déjà. Il était assis au bas du fauteuil du président. Il écouta l'officier avec soin et lui dit qu'il regret-

[1] Voy. le procès de Fouquier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 354, 398, 411, 412, 458, et t. XXXV, p. 5, 6 et 13.

[2] Voy. cette déposition de Réal, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 397 et 398.

tait vivement d'être sans influence depuis un mois, parce qu'il aurait fait examiner cette affaire sans désemparer. « Allez voir demain Fouquier-Tinville, de grand matin; allez-y de ma part; dites-lui de revoir les pièces; qu'il y a là dedans quelque erreur. » Mon ami (c'est M. Pirolle, le savant botaniste) courut au point du jour chez l'accusateur public, qu'il trouva habillé et fort calme, jouant avec un petit enfant posé sur un fauteuil. Fouquier l'écouta poliment et lui dit que, la veille, il avait examiné ce dossier, et qu'en lisant plusieurs pièces il avait eu les mêmes doutes. La dénonciation fut examinée, l'accusé sauvé[1]. »

Et cependant, que Fouquier-Tinville, ainsi que nous l'avons dit, ait été le représentant du génie exterminateur qui se personnifia dans Collot-d'Herbois et Fouché à Lyon, et dans Carrier à Nantes, c'est ce que son procès démontra de reste. La lumière de la justice ne traversa jamais qu'à la façon des éclairs cet esprit farouche, et il ne lui manqua que deux choses pour faire revivre en lui, dans toute sa hideuse vérité, la figure de Jeffreys : l'intempérance et une âme vénale; car lui, du moins, ne mêla pas, comme le Fouquier-Tinville de l'absolutisme, l'amour du vin à celui du sang, l'amour du sang à celui de l'or. Il sortit de la Révolution plus pauvre qu'il n'y était entré; et sa famille était son unique patrimoine, lorsque, à la veille de mourir, il s'écria : « Je lègue aux vrais patriotes ma femme et mes six enfants[2]. »

L'attitude de la plupart des accusés fut très-ferme. Le *Moniteur*, quoique rédigé alors sous l'influence du parti vainqueur, avoue que quelques-uns firent de leur vie des tableaux « assez touchants, » qui furent néanmoins très-

[1] Frédéric Fayot, *Biographie de Fouquier-Tinville*, dans le *Dictionnaire de la Conversation*.

[2] *Moniteur*, an III (1795), numéro 231.

mal accueillis du public[1]. Renaudin se défendit sans préparation, avec une modération et une simplicité qui étonnèrent. En parlant de sa moralité privée, de sa fidélité à remplir les devoirs de la piété filiale, de son attachement pour sa femme, il fut pris d'une émotion si vive, que les sanglots étouffèrent sa voix. Et l'auditoire éclata en murmures[2], composé qu'il était selon l'esprit du moment. Hermann se défendit aussi avec beaucoup d'éloquence et prononça un discours dont le *Moniteur* luimême dit qu'il « renfermait des observations pleines d'une philosophie profonde[3]. » Mais les Dantonistes étaient là qui avaient soif de son sang. Il leur fut livré, à la majorité d'une voix.

Il est à remarquer que, de tous les accusés, le seul contre lequel on ne put trouver aucune charge fut Duplay, l'hôte de Robespierre. Il fut donc acquitté purement et simplement[4], après une instruction qui ne servit qu'à mettre en relief la douceur de son caractère, la bonté de son cœur et son inaltérable probité[5].

Furent acquittés aussi, mais sur l'intention seulement, non sur le fait : Maire, Harny, Deliège, Naulin, Delaporte, Lohier, Trinchart, Brochet, Chrétien, Ganney, Trey, Guyard et Valagnos[6].

Ceux que le tribunal condamna — et la condamnation portait peine de mort—furent : Fouquier-Tinville, Foucault, Sellier, Garnier-Delaunay, Leroy, surnommé *Dix Août*, Renaudin, Vilate, Prieur, Chatelet, Gérard,

[1] *Moniteur*, an III (1795), numéro 250.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Beausire fut acquitté de la même manière, mais non sans que des charges sérieuses se fussent produites contre lui dans le cours des débats.
[5] Voy. la déposition de d'Aubigny, l'un des plus fougueux adversaires du parti auquel Duplay appartenait. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 412.
[6] Voy. le procès de Fouquier, *Hist. parl.*, t. XXXV, p. 146.

Boyenval, Benoît, Lanne, Verney, Dupaumier, Hermann[1].

Sellier, en faveur duquel s'étaient produits des témoignages favorables et importants[2], s'attendait à être acquitté : le prononcé du jugement le jeta hors de lui. Quand on lut la déclaration du jury qui lui imputait d'avoir agi avec mauvaise intention, il s'écria, furieux : « Ils en ont menti ! » Plusieurs voix s'élevèrent des bancs des accusés : « Nous pensons tous de même. » Sellier s'était couvert : un gendarme voulant le contraindre à se découvrir, il jeta son chapeau par la fenêtre avec un mouvement de rage. Affaibli par un état continuel de maladie, il recueillait ce qui lui restait de forces pour éclater en malédictions, et ne cessait de répéter : « Votre tour viendra ! votre tour viendra[3] ! » Hermann, sans proférer un mot, lança un livre à la tête du président[4]. « Je meurs, dit Renaudin, pour avoir aimé mon pays[5]. » Vilate se plaignant d'avoir été accolé à Fouquier-Tinville, celui-ci se contenta de le regarder avec une indifférence méprisante. S'adressant aux juges : « Tout ce que je demande, c'est qu'on me fasse mourir sur-le-champ, et je vous souhaite de montrer autant de courage que j'en ai[6]. »

Ceci avait lieu le 17 floréal (6 mai) : le lendemain, les condamnés furent menés en place de Grève dans trois charrettes, au milieu des clameurs d'usage. A sa figure pâle, à ses muscles contractés et à la colère qui étincelait dans ses yeux, on distinguait Fouquier-Tinville. Entendant la foule lui crier ironiquement : « Tu n'as pas la

[1] Voy. le procès de Fouquier, *Hist. parl.*, t. XXXV, p. 146.
[2] Celui de Réal, par exemple.
[3] *Moniteur*, an III (1795), numéro 231.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

parole! » il répliqua : « Et toi, canaille imbécile, tu n'as pas de pain [1] ! » faisant allusion à la disette qui troublait en ce moment les fêtes de la guillotine. On l'exécuta le dernier. Puis, le bourreau saisit la tête sanglante et la montra au peuple [2].

Les Thermidoriens ne se sont pas bornés à supprimer, dans leur publication des Papiers trouvés chez Robespierre, les pièces qui auraient pu les compromettre; ils y intercalèrent tout ce qui leur parut propre à rendre odieux ce grand citoyen. Ainsi, à l'appui de cette assertion, — absurde à l'égard d'un homme dont le frère avait demandé à partager le sort, — « Robespierre se fût teint sans scrupule du sang de ses proches, puisqu'il avait déjà menacé de sa fureur une de ses sœurs, » Courtois citait et publiait une lettre de Charlotte Robespierre, adressée, suivant lui, à Maximilien. (Rapport, etc., p. 25 et 178.)

Or, voici ce qu'à cet égard Charlotte Robespierre elle-même écrit dans ses *Mémoires* (p. 459) : « Robespierre jeune revint à Paris....., il ne vint pas loger dans l'appartement que nous occupions en commun. Il semblait fuir ma présence. Je l'avoue, j'étais indignée contre lui... C'est alors que je lui écrivis la lettre que Levasseur a rapportée dans ses *Mémoires*. Seulement, je dois dire qu'elle n'était point aussi acerbe et aussi violente, et que très-certainement les ennemis de mes frères y ont ajouté plusieurs phrases et en ont exagéré d'autres pour rendre odieux Maximilien, à qui ils ont supposé que je l'avais écrite. Je dois donc déclarer, premièrement, que cette lettre a été adressée à mon jeune frère et non à Maximilien; secondement, qu'elle renferme des phrases apocryphes que je ne reconnais pas pour les miennes. »

[1] Frédéric Fayot, *Dictionnaire de la Conversation*.
[2] *Moniteur*, an III (1795), numéro 231.

FIN DU ONZIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE PREMIER. — Campagne de 1794.

CHAPITRE II. — Horribles machinations contre Robespierre.

CHAPITRE VI. — Testament de mort.

CHAPITRE VII. — Le dénoûment.

LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE PREMIER. — Contre-révolution.

CHAPITRE II. — Fin de la campagne de 1794.

CHAPITRE III. — La contre-révolution en Vendée.

CHAPITRE IV. — Histoire du Maximum.

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME VOLUME.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

ŒUVRES POÉTIQUES DE M. DE LAMARTINE

Nouvelle édition, contenant les notes et les commentaires fournis par l'auteur. Sept beaux volumes in-8 cavalier imprimés avec luxe sur beau papier vélin, ornés de 29 gravures sur acier et du portrait de l'auteur. L'ouvrage complet. . . . . 45 fr.

Premières et Nouvelles Méditations.	1 vol.,	4 gravures.	7 fr.
Harmonies poétiques, Recueillements.	1 vol.,	3 gravures.	7 fr.
Jocelyn.	1 vol.,	2 gravures.	6 fr.
Chute d'un Ange.	1 vol.,	1 gravure.	6 fr.
Voyage en Orient	2 vol.,	12 gravures.	12 fr.
Confidences et nouvelles Confidences. .	1 vol.,	8 gravures.	7 fr.

LE MÊME OUVRAGE. 10 volumes in-18, format anglais, papier vélin. 31 50

CHAQUE OUVRAGE SE VEND SÉPARÉMENT :

Premières Méditations. 1 vol. . .	3 fr. 50	Jocelyn. 1 vol.	3 fr. 50
Nouvelles Méditations. 1 vol. . .	3 fr. 50	Chute d'un Ange.	3 fr. 50
Harmonies poétiques. 1 vol. . .	3 fr. 50	Voyage en Orient. 2 vol. . . .	7 fr. »
Recueillements poétiques. 1 vol. .	3 fr. 50	Confidences. 1 vol.	3 fr. 50

Les Confidences. 1 volume in-18 anglais. Pris séparément. . . . 2 fr.
Les Nouvelles Confidences. 1 vol. in-18 anglais. Pris séparément. . 2 fr.

JOCELYN, nouvelle édition. 1 volume in-8 jésus, illustré de magnifiques gravures sur bois. . . . . 10 fr.

GRAZIELLA. 1 beau volume in-4, cartonné en toile rouge, tranches ébarbées, illustré de 33 grandes compositions d'après les dessins de Curzon. 15 fr.

LE TAILLEUR DE PIERRES DE SAINT-POINT, Récit villageois. 1 beau volume in-8 cavalier, orné d'une vue du château de Saint-Point. 4 fr.

GRAZIELLA, nouvelle édition. 1 vol. in-18 . . . . 1 fr.

RAPHAEL. 1 volume in-18. . . . . 1 fr.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME DOUZIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

PAGNERRE | FURNE, JOUVET ET Cie
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 18 | 10, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME DOUZIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

PAGNERRE | FURNE, JOUVET ET Cie

[illegible] | 45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

11

TOME DOUZIÈME

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

PAGNERRE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 18

FURNE, JOUVET ET C[ie]
LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

1870

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA COALITION DISSOUTE

La Coalition frappée au cœur. — A qui appartenait l'honneur de l'avoir rendue impuissante. — Cette impuissance proclamée par Fox. — La Coalition condamnée par le sentiment des peuples. — Sacrifices que la guerre avait coûtés aux Anglais. — Subsides demandés par l'Autriche. — Mauvaise foi de la Prusse, révélée par les débats du parlement anglais. — Motifs de la Prusse pour se détacher de la Coalition. — Mésintelligence entre la Prusse et l'Autriche. — Haugwitz. — Hardenberg. — Impulsion donnée par le premier. — Manœuvres diplomatiques du second. — Politique du Cabinet de Vienne; Thugut; Colloredo. — Les trois colléges de l'Empire se déclarent pour la paix, avec le roi de Prusse pour médiateur. — Irritation sourde et embarras de l'Autriche. — Le comte de Goltz chargé de négocier la paix. — Instructions rédigées par Haugwitz. — Premières difficultés écartées. — Le négociateur français Barthélemy à Bâle. — Questions à résoudre. — Invasion de la Hollande par les Français. — Causes historiques des sympathies qu'ils y excitent. — Le parti anglais et le parti français en Hollande.

— Prépondérance du second. — Les Français reçus en Hollande à bras ouverts. — Fuite du Stathouder. — Retraite des Anglais; leurs souffrances; leur admirable fermeté. — Antipathie qui leur est témoignée sur leur passage. — Les Français dans Amsterdam. — Proclamation du Comité révolutionnaire de cette ville. — Noble attitude des soldats français. — Généreux empressement de la Hollande à pourvoir à leurs besoins. — Révolution de Hollande, en conformité avec les principes de la Révolution française. — La Belgique sollicite sa réunion à la France. — Influence de ces événements sur la Prusse. — Mort du comte de Goltz. — Hardenberg, son successeur, reprend les négociations de paix de la Prusse avec la France. — Efforts de l'Angleterre pour empêcher la paix; tentatives de corruption; Henry Spencer et la comtesse de Lichtenau. — Paix de Bâle. — Intérêts de l'Empire germanique sacrifiés par la Prusse. — Impression produite en France, en Prusse, en Allemagne. — Déchaînement à Vienne. — Rescrit impérial contre le système des paix partielles; mensonges diplomatiques de l'empereur d'Autriche. Il est subventionné par l'Angleterre. — Traité de la Haye. — Sa signification. — Union intime de la France et de la Hollande. — Motion du comte Stanhope dans la Chambre des Lords d'Angleterre en faveur de la paix; rejet de cette motion; belle protestation du comte Stanhope. — Débats dans la Chambre des Communes sur une motion de Wilberforce en faveur de la paix; rejet de cette motion. — A aucune époque la France n'était apparue, au dehors, sous un aspect plus imposant. — Résumé de ses prodiges militaires. — Mot profond de Pitt: « L'effet survivait à la cause. »

Le but héroïque assigné à l'action de la France sur le monde; son génie guerrier mis au service des droits, non du *Français*, mais de l'*homme;* — ses ressources immenses, maniées avec une vigueur sans exemple; — dans le peuple, une intrépidité, un élan, un mépris de la mort, une aptitude à souffrir, une certitude de vaincre, impossibles à surpasser, presque impossibles à comprendre, et, dans ceux qu'il voulut à sa tête, une foi profonde, une volonté de granit, la faculté de créer des prodiges à force de compter sur des prodiges, une audace enfin, une audace que rien n'étonna, que rien n'arrêta, qui n'hésita devant rien, voilà ce qui avait rendu, dès la fin de 1794, le maintien de la Coalition absolument impossible. Mais, quoique la gloire d'avoir réduit la Coalition à la nécessité de se dissoudre appartînt aux membres

de l'ancien Comité du Salut public, ce fut le parti thermidorien qui profita du résultat et en eut l'honneur. Il moissonna sans effort ce qu'avaient ensemencé, au prix de leur repos et de leur vie, ceux-là mêmes qu'il assassina. L'Histoire est pleine de ces arrêts moqueurs de la fortune.

Le 21 janvier 1795, Fox disait, dans la Chambre des Communes d'Angleterre : « On a voulu forcer la France à changer le système qu'elle a adopté. L'épreuve s'est terminée en sa faveur, et a certes duré assez longtemps pour convaincre tous les membres de la Coalition, l'Angleterre exceptée, de l'inutilité de toute tentative ultérieure[1]. »

Et, en effet, au moment où Fox tenait ce langage, la France, de nation à conquérir, était devenue nation conquérante ; et la République, franchissant les frontières, s'avançait, l'épée à la main, sur le territoire ennemi.

Encore si les gouvernements en guerre avec le peuple français n'avaient eu d'autre sujet de découragement que ses continuelles victoires ! Mais ce qui les troublait autant que leurs défaites, c'était l'aversion, hautement avouée, de leurs sujets pour une lutte de laquelle ceux-ci ne recueillaient que honte au dehors et misère au dedans. D'un bout de l'Europe à l'autre, ce n'étaient que plaintes amères sur cet embrasement prolongé du monde, sur l'égoïsme des rois, sur leur acharnement inhumain, et aussi sur la folie des peuples, imbéciles troupeaux qui se laissaient traîner à l'abattoir pour le soutien d'une cause qui était celle de leurs tyrans. « C'est contre nous-mêmes que nous allons combattre, » disaient tout haut, en marchant contre la République française, ces milliers de soldats plébéiens que la Coalition envoyait à la mort[2].

[1] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 170.

[2] Ceci est reconnu par les écrivains anglais eux-mêmes : « The inferior

Et ce n'était pas seulement le peuple qui, partout, maudissait cette affreuse guerre : même dans les classes moyennes, même dans les couches les plus hautes de la société, elle faisait horreur à beaucoup. Tant elles étaient contagieuses, ces maximes de liberté politique et religieuse dont la France était l'apôtre armé[1] !

D'un autre côté, les gouvernements n'étaient pas unanimes contre elle. Si ses voisins, en même temps qu'ils craignaient ses principes, redoutaient sa puissance, il n'y avait pas de raison pour que les États éloignés sacrifiassent à cette double peur leurs intérêts les plus chers. Aussi la Coalition n'avait-elle pu parvenir à entraîner dans son tourbillon ni le Danemark, ni la Suède. La Suisse même, quoique à nos portes, avait cherché son salut dans sa neutralité. Quant à la Russie, animée contre la Révolution française d'une haine platonique, elle se tenait à l'écart. Restaient donc, pour faire face à la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, les petits États d'Allemagne, la Hollande, la Sardaigne, l'Espagne. Nous avons déjà raconté comment cette Coalition formidable fut vaincue ; nous allons dire comment elle fut dissoute.

Les chiffres suivants donneront une idée de ce que la guerre contre la France avait coûté aux Anglais d'efforts et de sacrifices.

Au commencement de la guerre, le nombre des matelots anglais était de seize mille seulement, et, en janvier 1795, il ne s'élevait pas à moins de quatre-vingt quinze mille[2] !

Le 21 janvier 1795, une armée de cent cinquante mille hommes, comprenant les troupes régulières, la

ranks, throughout all Europe, reprobated the Coalition against the French Republic, and styled it the war of kings against the people. » *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 146.

[1] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 146, 147.

[2] Déclaration de M. Dundas à la Chambre des Communes, *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 167.

milice et les nouvelles levées, était jugée suffisante pour la protection du royaume, et, un mois après, le 23 février, le montant des forces absolument requises pour l'année courante était évalué, dans un tableau mis sous les yeux de la Chambre des Communes, à cent mille matelots, cent vingt-cinq mille hommes de troupes régulières, soixante-six mille miliciens et quarante mille hommes à répartir entre l'Irlande et les Indes occidentales, sans compter les volontaires, les soldats étrangers à la solde de l'Angleterre, et les émigrés français qu'elle avait enrégimentés : ensemble de forces, dont l'entretien était déclaré devoir coûter vingt-sept millions cinq cent quarante mille livres sterling, ou six cent quatre-vingt-huit millions cinq cent mille francs[1].

Ce n'est pas tout : ces alliés que Pitt, avec une ardeur si passionnée, cherchait contre la France, il fallait les payer, et très-cher. La Prusse avait reçu des subsides : c'était l'Autriche, maintenant, qui en demandait. Lorsque les Autrichiens s'étaient retirés sur la Meuse, forçant ainsi l'armée anglaise à défendre la Hollande, ce mouvement rétrograde n'avait eu d'autre but que d'inquiéter le Cabinet de Londres et de lui arracher de l'argent[2].

Mais Pitt n'était pas homme à marchander le triomphe de sa haineuse politique : le 4 février 1795, il courut porter à la Chambre des Communes un message du roi, relatif à un emprunt de quatre millions de livres sterling que sollicitait l'empereur d'Autriche, moyennant quoi il promettait de mettre sur pied deux cent mille hommes[3].

Étranges furent les révélations qui sortirent des débats du parlement anglais ! Le ministre dut avouer que les

[1] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 178.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. III, p. 86.
[3] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 173.

douze cent mille livres sterling que l'Angleterre avait avancées au roi de Prusse pour combattre la France, avaient été employées par ce monarque à s'approprier la Pologne[1].

C'était là une arme terrible dans les mains de l'Opposition ; et Fox, appuyé par Shéridan, sut la manier avec son habileté ordinaire. La conduite du roi de Prusse n'était-elle donc pas une leçon assez claire et assez rude? Fallait-il une seconde fois exposer l'Angleterre à l'humiliation de servir de jouet aux despotes allemands ? Fallait-il lui donner une seconde fois le chagrin de voir son or, non-seulement détourné frauduleusement de l'emploi convenu, mais employé à l'exécution de projets odieux ? Pitt, qui représentait les passions nationales dans ce qu'elles ont de plus étroit et par conséquent de plus fougueux, Pitt insista, et la motion de Fox pour le rejet de l'emprunt fut repoussée, à la majorité de cent quinze voix[2].

Pendant ce temps, que faisait la Prusse ? Pour bien apprécier son rôle, il faut reprendre les choses de plus haut.

Les manœuvres diplomatiques de la Prusse pour se détacher de la Coalition avaient commencé dès le mois de septembre 1794, mais sans bruit, sans éclat, parce qu'avant de jeter le masque, le gouvernement de Berlin voulait toucher le dernier payement des subsides que lui fournissait l'Angleterre[3] ! Cela s'appelle de l'habileté, dans le langage diplomatique, et, dans le langage ordinaire, un vol.

Pour ce qui est des motifs qui poussaient le roi de Prusse à se séparer de ses alliés, ils étaient nombreux et

[1] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 166.
[2] *Ibid.*, p. 166-174.
[3] Schlosser, *Histoire du dix-huitième siècle* (traduction anglaise de Davison), t. V, p. 605.

divers. Que lui avait rapporté son rôle d'Agamemnon? Il voyait ses illusions châtiées, ses armées battues, son commerce ruiné, ses sujets mécontents, son trésor vide. Les Puissances maritimes lui reprochaient avec raison de n'avoir pas rempli ses engagements, après en avoir reçu le prix, et refusaient de soudoyer plus longtemps des troupes dont l'inaction les indignait. Il lui aurait donc fallu, pour continuer la guerre, la nourrir lui-même, et c'est ce que ne lui permettaient, ni l'état de ses finances, ni les embarras nés de la question de Pologne. En outre, l'alliance de l'Autriche ne lui apparaissait que comme un obstacle à l'essor des destinées de la Prusse, et il était loin de croire à la sincérité des sympathies du chef de l'Empire germanique. Il savait que la cour de Vienne n'avait pas oublié la conquête de la Silésie, et qu'on y frémissait en secret de l'élévation récente de la maison de Brandebourg, élévation dont l'Autriche avait en partie payé les frais. L'Allemagne pouvait-elle avoir deux têtes? C'est ce qu'on ne croyait possible, ni à Vienne, ni à Berlin.

Des dispositions mutuelles des deux Cours, à cette époque, il sera facile de juger par ce trait, qui est caractéristique : quelques députés de Bade ayant demandé au général prussien Muhlendorf un sauf-conduit pour leurs fourgons, il répondit : « Eh! à quoi vous servirait-il? Les postes autrichiens n'en tiendraient compte[1]. »

A Paris, cette rivalité était bien connue, et les chefs du gouvernement résolurent d'en tirer parti pour arriver à éteindre, par une série de paix partielles, l'incendie qui dévorait l'Europe. Obtenir d'emblée une paix générale, ils ne l'espéraient pas et le désiraient à peine; car, à rappeler subitement dans l'intérieur un million d'hom-

[1] Schlosser, *Histoire du dix-huitième siècle* (traduction anglaise de Davison), t. VI, p. 605.

mes répandus tout le long des frontières, il y aurait eu peut-être quelque péril, mais traiter séparément et successivement avec les Puissances les moins hostiles, en commençant par la Prusse, voilà ce qui les tenta.

La froideur, très-égoïste, il faut le dire, des Comités de Paris pour la cause de l'infortunée Pologne et leur refus de la secourir n'eurent pas d'autre cause que le parti pris de ménager la Prusse, qui, de son côté, ne laissait échapper aucune occasion de se rapprocher de la France : témoin sa conduite à l'égard des prisonniers de guerre français, qui furent toujours bien traités par elle, tandis qu'ils étaient traités fort mal par l'Autriche, et plus mal encore par l'Angleterre[1].

Le ministère des affaires étrangères en Prusse était alors occupé par Haugwitz. Doué de talents très-contestés, sinon contestables, et d'une figure que Lavater trouva semblable à celle du Christ avant d'avoir découvert qu'elle appartenait à un homme de mœurs extrêmement relâchées, Haugwitz avait dû son crédit auprès de Frédéric-Guillaume II à la secte des Illuminés, qui avait su s'attacher ce prince ; et il est à remarquer qu'il fut nommé ministre des affaires étrangères le 21 janvier 1793, c'est-à-dire le jour même de l'exécution de Louis XVI[2]. Sa tendance à pactiser avec la Révolution française lui vint-elle de cet esprit révolutionnaire qui, dans la secte des Illuminés, s'enveloppait des ombres du mysticisme ? Ce qui est certain, c'est que Haugwitz fut le principal agent du système qui, par la paix dont nous racontons l'histoire, allait saper les fondements du vieil Empire germanique, tel que l'avaient fait les institutions religieuses du passé et le génie catholique.

Ce fut dans les premiers jours d'octobre 1795 que le Cabinet de Berlin arrêta de donner au corps germanique

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 78 et 149.
[2] Voy. la Biographie universelle, art. Haugwitz.

l'impulsion pacificatrice[1]. Le terrain avait été déjà obscurément préparé : du côté de la Prusse par un marchand de Kreuznach, nommé Schmertz, agissant sous l'impulsion de Muhlendorf, et, du côté de la France, par Bacher, agent moitié militaire, moitié diplomatique, à qui ses liaisons avec Mongelas, ami confidentiel des héritiers de Charles-Théodore et du duc des Deux-Ponts, donnaient de puissants moyens d'intrigue à Munich et dans quelques autres parties de l'Allemagne[2]. La mission confiée au prince de Hardenberg d'influencer, dans le sens de la paix, les cercles de Franconie et du Bas-Rhin, tandis que Bacher agirait sur le Palatinat et la Bavière[3], accéléra le triomphe de la politique prussienne.

Hanovrien, Hardenberg avait fait son noviciat dans l'administration de l'électorat de Hanovre; et, bien que d'amères pensées dussent s'associer, dans son esprit, au souvenir de l'Angleterre, où il s'était vu enlever par l'héritier du trône sa femme, une des plus belles personnes de cette époque, il avait un penchant décidé pour les Anglais. Mais, recommandé par le duc de Brunswick à Frédéric-Guillaume II, et attaché par Frédéric-Guillaume II au service du margrave de Anspach-Bayreuth, les services mêmes qu'il avait eu occasion de rendre au roi de Prusse l'avaient rendu Prussien avant tout. C'était, en effet, dans le temps où il dirigeait l'administration des provinces d'Anspach et de Bayreuth que la célèbre actrice française, mademoiselle Clairon, maîtresse du margrave depuis dix-sept ans, fut obligée de céder la place à Élisabeth Berkelay, veuve de lord Craven. Or lady Cra-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 87.

[2] Schlosser, *Histoire du dix-huitième siècle* (traduction anglaise de Davison), t. VI, p. 604.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 87. — On sait que l'homme d'Etat des manuscrits duquel ces Mémoires sont tirés n'est autre que le prince de Hardenberg.

ven voulait bien être la femme du margrave, mais non sa maîtresse : circonstance gênante pour la Prusse, à laquelle le margrave devait laisser ses domaines, s'il lui arrivait de mourir sans enfants légitimes. Pour que l'ambition de la Prusse ne fût pas frustrée, il fallait pourvoir au sort des enfants à naître du mariage de lady Craven avec le margrave. On eut recours à Hardenberg, qui résolut le problème à la satisfaction des deux parties, et qui, après la cession du margraviat en décembre 1791, continua de l'administrer au nom du roi de Prusse[1].

Au surplus, le prince de Hardenberg était un de ces diplomates courtisans pour qui la volonté du souverain fait loi : ce qui explique de reste la docilité avec laquelle il se prêta au succès d'une politique qui, si l'on en juge par ses propres Mémoires, ne fut pas celle de ses convictions[2].

Bientôt, grâce à lui, l'impulsion donnée par la Prusse aux petites Cours d'Allemagne eut l'effet espéré. Au fond, ce qui dominait dans cette vaste république de princes, c'était bien moins le désir de rétablir la monarchie en France que celui de mettre obstacle aux vues d'agrandissement qu'on supposait à l'Autriche[3]. De là le succès des manœuvres diplomatiques du prince de Hardenberg.

L'électeur palatin fut le premier à exprimer en pleine diète ses vœux pour la paix, et la proposition formelle en fut faite aussitôt par l'électeur de Mayence, en sa qualité

[1] Voy. l'art. HARDENBERG dans la *Biographie universelle*, et Schlosser, *Hist. du dix-huitième siècle* (trad. anglaise de Davison), t. VI, p. 543-544.

[2] Il est curieux de voir avec quelle sévérité la paix de Bâle est jugée dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Voy. t. III, p. 150.

[3] « Et qui eussent indisposé toute l'Europe, si elles eussent été avouées, » dit l'*Annual Register*, vol. XXXVII, p. 59.

d'archichancelier de l'Empire. Cette proposition était attendue : l'électeur palatin, l'électeur de Saxe et le duc de Wurtemberg y adhérèrent. Que déciderait le Cabinet de Vienne? Ne convenait-il pas de le savoir, avant de rien précipiter? Telle fut l'opinion du margrave de Bade[1].

La politique du Cabinet de Vienne était alors dirigée par deux hommes dont l'un, Thugut, penchait pour l'alliance avec la France, et l'autre, Colloredo, pour l'alliance avec l'Angleterre. Mais Colloredo lui-même, quoique entretenu dans des idées belliqueuses par son correspondant politique, le royaliste Mallet du Pan, ne pouvait se dissimuler combien il était impossible à l'Autriche de continuer la guerre, si elle restait abandonnée à ses propres forces[2]. Quant à l'Empereur, il était, personnellement, très-hostile à la France : disposition d'esprit que Thugut s'abstenait de heurter de front, de peur de compromettre son crédit[3].

La réponse de l'Autriche à la proposition pacificatrice se ressentit de cet état d'incertitude : elle demanda qu'on mît en délibération s'il fallait faire la paix, sans s'expliquer provisoirement sur la manière de la faire[4].

Inutile de dire avec quel empressement la Prusse adhéra, elle, à cette proposition pacificatrice qu'elle-même sous main avait suggérée.

Restait à savoir quand s'ouvrirait la délibération; et, à cet égard, l'électeur de Mayence et d'autres co-états de l'Empire, poussés par la Prusse, se montraient fort pressés et fort pressants. L'Autriche réclama un délai de six

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 90.
[2] Rapprocher ce que dit à ce sujet Schlosser, vol. IV, p. 605. 606, de ce qu'on lit dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 91.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 93.
[4] *Ibid.*

semaines, pour prendre, disait-elle, l'avis du Cabinet britannique. En réalité, ce qui la préoccupait, c'était la question des subsides : si Pitt lui fournissait de l'argent, elle pouvait se prononcer contre la paix, l'entraver du moins.

Pitt n'hésita pas à prendre l'Autriche à sa solde ; il promit quatre millions de livres sterling, sous le nom d'emprunt, et s'engagea à faire voter cet emprunt par la majorité dont il disposait dans le parlement[1]. Voilà ce que sir Morton Eden fut chargé d'aller dire à la Cour de Vienne, à qui cette assurance permit de regarder l'avenir d'un œil plus calme[2].

Le 5 décembre 1794, la paix ayant été mise sur le tapis dans les trois colléges de l'Empire, non-seulement trente-sept voix se déclarèrent pour la paix, mais il y en eut trente-six qui demandèrent qu'elle se fît par la médiation du roi de Prusse[3]. L'Autriche, quoique blessée au cœur, prit soin de voiler sous des dehors de modération le caractère hostile de son suffrage, qu'elle donna le 19 décembre 1794. Elle ne repoussait pas la paix d'une manière absolue, pourvu qu'on partît du rétablissement des possessions respectives sur le pied de la paix de Westphalie. C'était un moyen habile de pousser à la continuation de la guerre ; car la Convention n'entendait traiter que sur la base de la cession de la rive gauche du Rhin, et l'Autriche le savait.

Mais la Prusse avait depuis longtemps pris son parti.

[1] On a vu plus haut la réalisation de cette promesse.

[2] Schlosser dit 6,000,000 liv. st. Mais c'est une erreur. L'emprunt dont la proposition fut faite au parlement, le 4 février 1795, ne devait être que de quatre millions de livres st. V. l'*Annual Register*, t. XXXVII, p. 175. Il est vrai qu'il fut porté ensuite à la somme de quatre millions six cent mille livres st., mais pas au delà. *Voy.* la Convention signée le 4 mai 1795, par le baron de Thugut pour l'Autriche, et par sir Morton Eden pour l'Angleterre.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 106.

Fier du rôle de médiateur que lui assignait le vœu de la plupart des princes allemands, ardent à profiter de cette occasion d'agrandir son influence aux dépens de la maison d'Autriche, et prêt à abandonner ses possessions sur la rive gauche du Rhin, si la France lui assurait une riche compensation sur la rive droite, Frédéric-Guillaume II se prépara froidement à sacrifier aux vues particulières de la Prusse l'intérêt général de l'Empire germanique.

Le comte de Goltz avait été muni des pouvoirs du roi de Prusse, pour la négociation, dès le 8 décembre 1794[1], et, le 28 décembre, il était à Bâle, résidence du ministre plénipotentiaire français, Barthélemy.

Ses instructions, rédigées par Haugwitz, portaient que Sa Majesté Prussienne était *charmée du changement survenu dans les principes et la marche du gouvernement français ;* que son désir de faire la paix venait principalement de là[2] ; que, du reste, la Prusse avait toujours été animée de sentiments favorables à la nation française, ce dont Sa Majesté avait donné des preuves durant le cours de la guerre. Le fait était vrai ; mais, en l'avouant, le ministre prussien reconnaissait avec une singulière audace que, pendant la guerre, la Prusse avait ménagé ses ennemis aux dépens de ses alliés[3].

Cependant une difficulté se présenta, tout d'abord. Le Comité de Salut public voulait la négociation à Paris, sous ses yeux ; et c'est à quoi le roi de Prusse s'opposait, sous ce prétexte — remarquable de la part d'un prince allemand — qu'il existait à Paris « une *queue du comité*

[1] *Moniteur*, an III, n. 204.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 112, 114,

[3] Aussi Schlosser, dont le livre est écrit au point de vue nettement contre-révolutionnaire et exclusivement allemand, présente-t-il cet aveu comme un modèle d'impudence. *Voyez* la traduction de Davison, t. IV, p. 606.

autrichien qui, bien que repliée sur elle-même, s'agiterait dans tous les sens pour entraver la négociation et la faire échouer[1]; » mais, au fond, ce que le roi de Prusse craignait, c'était qu'on ne vît dans une concession de ce genre une marque de déférence trop éclatante donnée par un roi à une assemblée de régicides. Et puis, il n'était pas sans prendre souci de l'ardeur des sympathies éveillées parmi ses sujets par cette Révolution avec laquelle son égoïsme de monarque seul l'avait amené à traiter. Le général autrichien Hotze, qui, des environs de Bâle, observait avec une vigilance équivoque tout ce qui s'y passait, écrivait : « Il y a souvent des dîners entre les Prussiens et les Français, où les Prussiens portent des toasts à la prospérité et à la gloire de la République française, et *vice versa*. Au milieu de tout cela, on oublie le bon roi Guillaume[2]. » Il est aisé de comprendre qu'un oubli de cette nature ne fût pas du goût du roi de Prusse.

Toutefois, il n'eut garde d'offenser le Comité de Salut public; et, le 2 janvier 1795, Cambacérès et Rewbell, qui avaient plus particulièrement la conduite des affaires diplomatiques, virent arriver à Paris le conseiller de légation Harnier, envoyé de Berlin pour déclarer que la Prusse ne s'opposerait pas à l'abolition du stathoudérat en Hollande, et qu'elle était prête à consentir à l'occupation provisoire de la rive gauche du Rhin par la France, sauf à renvoyer à la paix générale la cession définitive[3].

Chose curieuse et caractéristique! La raison donnée par le roi de Prusse pour différer la cession de la rive gauche du Rhin jusqu'à la paix générale, fut « la crainte que l'Autriche, si le sort des armes la rendait victorieuse, ne s'emparât de ce pays comme appartenant à la France : »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 116.
[2] *Ibid.*, p. 131 et 132.
[3] *Ibid.*, p. 118 et 119. — Schlosser, t. VI, p. 606, 607.

ce qui revenait à dire : « Que le Rhin devienne un fleuve français, s'il ne doit rester allemand qu'à la condition d'être à l'Autriche ! »

Le 12 janvier 1795, le ministre plénipotentiaire français, Barthélemy, arrivait à Bâle, et, dès le lendemain même, il échangeait ses pleins pouvoirs contre ceux du comte de Goltz.

Barthélemy était un marquis ; il en avait le ton, les manières, presque les sentiments : c'était un noble de l'ancien régime égaré au service de la Révolution. Mais cela même le rendait propre à aplanir les difficultés que présentait la négociation de la paix avec la Prusse : difficultés sérieuses, car les questions à résoudre étaient celles-ci :

1° Armistice préliminaire ;

2° Évacuation de Mayence par les Prussiens ;

3° Occupation des possessions prussiennes sur la rive gauche du Rhin ;

4° Neutralité de la Prusse comme État d'Empire ;

5° Établissement d'une ligne de démarcation pour le nord de l'Allemagne[1].

Tel était l'état des choses lorsqu'eut lieu l'invasion de la Hollande, événement par lequel, selon l'expression de Carnot, « le noyau de la Coalition fut brisé. »

Le grand coup frappé au nord par la France ayant eu beaucoup d'influence sur l'issue des négociations dont nous avons commencé le récit, voyons, avant de le poursuivre, comment la conquête de la Hollande s'effectua et ce qu'elle produisit.

Jamais, peut-être, l'Histoire n'offrit un spectacle plus extraordinaire que celui d'un peuple qui soupire après le bonheur d'être conquis, s'arme contre les alliés qui le défendent, appelle les conquérants, leur tend les bras,

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 152.

les accueille avec transport, et reçoit la liberté des mains de ses ennemis de la veille, devenus ses frères du lendemain.

Un pareil phénomène ne se peut expliquer que par ce mystérieux, cet irrésistible pouvoir de fascination que posséda la Révolution française, pouvoir auquel se joignit, en Hollande, l'influence de causes antérieures et anciennes.

Presque à dater du jour où, dans ce pays, il y avait eu deux partis face à face : celui des États et celui des princes d'Orange, le premier, fortement imbu de l'esprit républicain, n'avait pas cessé de pencher du côté de la France, tandis que le second avait toujours attendu son appui de l'Angleterre. L'illustre et héroïque Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, quoiqu'il se fût uni à Charles II d'Angleterre et à Charles X de Suède pour faire restituer la Franche-Comté par Louis XIV, et qu'il se fût ensuite allié à l'Empereur et à l'Espagne pour tenir en échec l'ambition du monarque français, nourrissait des sympathies si décidément françaises, que l'invasion de 1672 donna le signal de sa perte. Si lui et son frère Corneille furent mis en pièces par la populace; si leurs cadavres furent traînés dans les rues; si on les suspendit à un gibet, ce fut parce que Louis XIV, en attaquant la Hollande, vint fournir aux Orangistes le moyen de rendre odieux au peuple, trompé, le penchant des républicains hollandais pour la France. Toutefois, l'influence française ne fut entièrement détruite, ni par la mort de ces deux grands hommes, Jean et Corneille de Witt, ni par la popularité que valut au prince d'Orange sa glorieuse résistance à Louis XIV. Lui-même détruisit son ouvrage, en épousant la fille de Jacques II, en devenant roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, et en ne se souvenant pas assez de sa première patrie, quand il en eut une seconde qui, en l'adoptant, l'avait couronné.

Pendant qu'en Angleterre, on lui reprochait d'être resté Hollandais, on se mit à lui reprocher en Hollande d'être devenu Anglais, et de gouverner comme une province annexée à son vaste royaume, le pays auquel il devait tout. Le parti républicain reprit donc à la vie, et peu à peu devint le parti national, notamment après la mort du petit-neveu de Guillaume III, et sous le gouvernement d'Anne, sa veuve, princesse anglaise qui, par sa hauteur, sa morgue, le caractère presque exclusivement anglais de son entourage, acheva de rendre l'influence anglaise impopulaire dans les Provinces-Unies. Et ce fut bien pis encore sous l'administration de son fils, Guillaume V. Les prédilections anglaises de ce prince, hautement affichées; son entourage plus que jamais composé d'Anglais ; la mauvaise réputation du duc de Brunswick-Wolfenbuttel, son précepteur et son conseiller, qui passait pour être vendu à l'Angleterre ; les efforts de cette dernière puissance pour entraîner la Hollande dans la guerre de Sept Ans, et enfin l'appui prêté à ces efforts par le duc, sans autre motif, disait-on, que la perspective d'une position brillante dans les armées alliées, tout cela contribua à établir l'ascendant du parti républicain et à augmenter, du même coup, l'influence de la France. Les idées de Jean-Jacques Rousseau, dont les livres furent imprimés en Hollande, et la guerre d'Amérique, firent le reste ; si bien qu'en 1787, une révolution éclata qui, sans l'intervention de la Prusse, en eût fini, dès lors, avec le stathoudérat.

La Révolution française trouvait donc, en Hollande, le terrain admirablement préparé pour la recevoir. Aussi fut-elle saluée avec enthousiasme, dans ce pays, par le parti républicain ; et, chose remarquable, même le parti du Stathouder ne put se défendre d'un sentiment d'admiration[1].

[1] Nous empruntons ce trait à des notes intéressantes qu'a bien voulu

Au reste, peu importait ce que pensait ou ne pensait pas le second de ces deux partis; car la prépondérance du premier était devenue absolument décisive. Une petite oligarchie, et les membres de l'Église réformée, — dans un temps où le pouvoir de l'Église n'était plus qu'un mot, — voilà tout ce qui constituait la force du Stathouder, tandis qu'on voyait marcher dans les rangs opposés les hommes les plus capables du pays, un grand nombre de personnages considérables et de bourgmestres, tous les dissidents : en un mot, les représentants de la puissance, au double point de vue de l'esprit et de la matière.

La province de Friedland fut la première à se prononcer. Dès le milieu du mois d'octobre 1794, les États de cette opulente province avaient pris la résolution de reconnaître la République française, de rompre avec l'Angleterre, et de s'allier à la France : cet exemple fut promptement suivi; on soupçonna, on accusa le Stathouder de n'être entré dans la Coalition que pour usurper, dans les Provinces-Unies, l'autorité suprême; et ce qui pouvait subsister encore d'attachement à la maison d'Orange fit bientôt place, presque partout, à la haine. Pour en arrêter l'explosion, le gouvernement dut en venir à défendre les réunions populaires : vaine défense, qui, loin d'intimider les esprits, les enflamma ! Au bruit de l'approche des Français, les chefs de l'armée alliée avaient proposé de combattre, comme au temps de Louis XIV, les envahisseurs par l'inondation de la contrée exposée à être envahie; mais cette proposition tomba devant l'énergique résistance du parti même en qui le peuple voyait la patrie ! Quoi ! tout submerger ! tout détruire ! Et dans quel espoir ? On pouvait bien retarder la marche victorieuse des Français, peut-être; mais les em-

nous fournir, par l'intermédiaire d'un ami commun, M. Frédéric Muller, d'Amsterdam.

pêcher d'arriver... chimère! Une pétition dans ce sens fut présentée par le parti patriote, en dépit d'une prohibition formelle. Pour toute réponse, on emprisonna les pétitionnaires. Mais la digue qui arrêterait un ruisseau n'arrête pas un torrent : il fallut les mettre en liberté, et le torrent, grossi par l'obstacle, n'en roula qu'avec plus de violence[1].

Nous avons décrit dans un précédent volume l'entrée et les progrès de l'armée française en Hollande : un fait qui mérite d'être noté, c'est qu'à mesure que nos soldats avançaient, la sympathie des Hollandais pour la France ne cessait de croître en force et en éclat[2]. De fait, le peuple envahi se trouvait représenté dans les rangs de l'armée envahissante par plus d'un patriote connu et éprouvé. Daëndels, par exemple, qui, en 1787, avait eu tant à souffrir de la part des nobles de Gueldre et des troupes du Stathouder, figurait, en 1794, au nombre des généraux français, et avait commandé une partie des forces qui, le 11 décembre, tentèrent le passage du Wahal[3].

A quoi pouvaient servir, dès lors, les proclamations du Stathouder, et ses appels réitérés à l'orgueil national, et sa demande d'une levée en masse? La levée en masse eut lieu, mais contre lui. Le 19 janvier 1795, après avoir attendu inutilement une réponse à des propositions qu'il avait envoyées au gouvernement français, il fut réduit à s'embarquer pour l'Angleterre. Et ce ne fut pas sans difficulté; car, le jour de son départ de la Haye, le peuple s'assembla en tumulte, réclamant sa mise en jugement.

[1] Voy. l'*Annual Register*, vol. XXXVIII, p. 43-45.

[2] Il n'y a pas à en douter puisque les Anglais eux-mêmes l'ont attesté : « The nearer the French armies drew to the confines of the United States, the bolder and more explicit was the avowal of the people at large of a determined partiality in their favor. » *Ibid.*, p. 43.

[3] Schlosser, t. VI, p. 612.

« Il a trahi la Hollande! Il s'est fait l'instrument des Anglais! » tel était le cri populaire. Pour protéger le prince, il fallut l'intervention de ses gardes[1].

Mais si la fuite du Stathouder fournit une preuve terrible de la préférence accordée par les Hollandais à ceux que l'Europe appelait leurs ennemis sur ceux qu'elle appelait leurs alliés, que dire du complément que vint donner à cette démonstration la retraite de l'armée anglaise? Jamais certainement retraite ne fut plus digne d'admiration. Durant leur longue et tragique marche à travers les provinces d'Utrecht, de Gueldre, d'Over-Yssel et de Groningue, les Anglais déployèrent une persévérance, une fermeté d'âme, un courage, qui commandent le respect de l'Histoire. Mais rien n'attesta mieux que cette retraite l'antipathie qu'ils inspiraient aux habitants. Ils traversèrent villes et villages, sans qu'aucune main amie leur fût tendue, sans qu'aucun cœur compatissant parût s'émouvoir au spectacle de leurs souffrances[2].

Et quelles souffrances! Dépourvus de tout, embarrassés d'artillerie, forcés de traîner à leur suite des fourgons chargés de malades et de blessés, ils virent s'étendre devant eux, avant d'arriver à Deventer, un désert sablonneux où pas une hutte, pas une tente, ne leur assurait un abri. Un vent du nord, très-impétueux, leur jetait au visage des flots de neige mêlés de sable. « Le froid était tel, raconte un témoin oculaire, que l'eau qui coulait de nos yeux, se gelant à mesure qu'elle tombait, restait suspendue à nos cils sous forme de glaçons, et que notre haleine même devenait de la glace sur nos visages. Comme la nuit approchait, beaucoup, hommes et femmes, commencèrent à demeurer en arrière; beaucoup,

[1] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 49 et 51.

[2] « The British army, exclusively of an open enemy in the French, had a concealed one in every dutch town and village through which they passed. »

accablés de lassitude, se couchèrent sur le chemin et s'endormirent... pour ne plus se réveiller[1]. »

Voilà ce que les Anglais avaient gagné à la politique de Pitt. C'était bien la peine de mettre le feu au monde!

Pichegru fit son entrée dans Amsterdam le 1er pluviôse (20 janvier 1795), au milieu des transports de joie et des acclamations. La veille, le Comité révolutionnaire d'Amsterdam avait publié la proclamation suivante :

« Braves citoyens, W. E. G. Pruys, S. Wiseleus, J.J.A. Goges, J. Thoen, D. Von Laer, J. Ondoup, E. Vandestins, P. Duereult, J. Van Hassen, P. J. R. P. Vander Aa, formant votre Comité révolutionnaire, vous souhaitent santé et fraternité. Grâce au puissant secours de la République française et à votre propre énergie, la tyrannie qui pesait sur vous est par terre. Vous êtes libres, vous êtes égaux. Livrez-vous avec confiance et sécurité à vos travaux ordinaires. Vos personnes et vos propriétés seront protégées... Les Français qui sont parmi nous se conduisent réellement comme nos frères. Toute idée de rapine et d'injustice leur est inconnue. Pour eux comme pour nous, la fraternité est à l'ordre du jour.

« Au nom du Comité révolutionnaire,

« P. J. B. C. VANDER AA.

« Amsterdam, 19 janvier 1795, le premier jour de la liberté hollandaise[2]. »

Cette proclamation fut suivie d'une seconde, qui parut signée des conventionnels Gillet, Bellegarde, Lacoste, Joubert et Portiez (de l'Oise). Elle disait :

« Nous ne venons pas faire de vous des esclaves; la

[1] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 49.
[2] *State papers, Annual Register*, vol. XXXVII, p. 202. 203.

République française vous conservera votre indépendance.

« Les armées de la République observeront la plus stricte discipline.

« Tous crimes et délits seront punis avec la dernière sévérité.

« La sûreté individuelle sera garantie, les propriétés seront protégées.

« Les lois et les coutumes du pays seront provisoirement maintenues.

« Le peuple batave, exerçant cette souveraineté qui est son droit, possédera seul le pouvoir de changer ou de modifier la forme de son gouvernement[1]. »

L'attitude des soldats français répondit à ces magnanimes promesses. Portés par la victoire au sein d'une ville qui regorgeait de richesses, après avoir eu à subir toutes sortes de privations et de fatigues, ils n'exigèrent rien, ne demandèrent rien, et, plaçant leurs armes en faisceaux, ils attendirent avec un ordre admirable, dans le silence du respect, la décision des magistrats relativement à leur nourriture et à leur gîte[2].

C'est grâce à sa généreuse conduite que la France vit se soumettre sans aucune résistance, comme Carnot le fit remarquer dans son rapport du 2 ventôse (20 février 1795) : « Berg-op-Zoom, qui, en 1747, nous avait coûté dix mille hommes; Gertruydemberg, qui avait arrêté Louis XIV au milieu de ses victoires; Williamstadt, qui fut le terme de nos propres succès en 1793; Gorcum, la clef des grandes inondations; Flessingue, l'une des trois places que Charles V conseilla à Philippe II de conserver avec soin ; Middelbourg, qui avait soutenu un siége d'un

[1] *State papers*, *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 203.

[2] On a vu plus haut la preuve, en quelque sorte officielle, de ce fait dans la proclamation du Comité révolutionnaire.

an ; les trois provinces d'outre-Rhin, la Frise, l'Over-Yssel, Groningue, et enfin les deux flottes du Texel et de la Zélande[1]. »

Est-il besoin d'ajouter que les Hollandais mirent à pourvoir aux besoins de l'armée française le plus noble empressement? Sur l'invitation des représentants Haussmann, Joubert, Alquier, Gillet, Roberjot et Lacoste, les États-Généraux, auxquels on s'était adressé pour n'avoir pas à recourir aux réquisitions, décidèrent qu'il serait fourni à l'armée française, dans l'espace de deux mois, deux cent mille quintaux de blé, cinq millions de rations de foin, deux cent mille rations de paille, cinq millions de boisseaux de grains, cent cinquante mille paires de souliers, vingt mille paires de bottes, vingt mille habits et gilets, cent cinquante mille paires de pantalons, deux cent mille chemises, cinquante mille chapeaux, et douze mille bœufs[2]. Ces approvisionnements étaient considérables, mais on savait que la demande avait été calculée strictement sur les besoins, et on y satisfit avec bonne grâce.

Le jurisconsulte Schimmelpenninck, homme de beaucoup de savoir et de probité, mais d'un caractère peu ferme, comme la suite le prouva, s'était montré un des plus ardents à accueillir les Français : on l'élut président de la municipalité d'Amsterdam, et il prit alors une part active à l'établissement de la République batave[3].

La proclamation de la souveraineté du peuple, l'abolition du stathoudérat, l'annulation des sentences prononcées contre les patriotes, le rappel des exilés, tels furent les premiers actes de l'Assemblée des représentants provisoires du peuple hollandais, élue sous l'influence française, et présidée par Peter Paulus. Tout ce que la Prusse

[1] *Moniteur*, an III, n. 155.
[2] *State papers*, *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 207-209.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 127.

avait fait en 1787, cette Assemblée le défit, et, le 3 février, sa profession de foi parut sous la forme d'une « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, » reproduction de celle qui proclamait les principes de la Révolution française[1].

Ainsi s'accomplit ce grand événement. Il ne donna lieu à aucun désordre, ne fit pas couler une goutte de sang, et aux acclamations qu'il provoqua l'on n'entendit se mêler aucune voix haineuse, aucun cri de vengeance. L'aspect d'Amsterdam était radieux; les seules larmes qu'on y versa furent des larmes de joie[2].

Et, pendant ce temps, la Belgique demandait avec instance à faire partie du peuple français; Pérès et Haussmann pouvaient à peine suffire à la transmission des requêtes qui, dans ce but, leur arrivaient de toutes parts; les membres de l'administration générale de la Flandre orientale, siégeant à Gand, écrivaient à la Convention : « Oui, législateurs, les habitants de ce beau pays sont dignes d'être Français; » de Bruxelles, les membres de l'administration centrale de Belgique conjuraient, à leur tour, la Convention de se rappeler que, depuis deux ans, les Belges soupiraient après le jour, « l'heureux jour où ils pourraient dire avec enthousiasme : Nous sommes Français! » — « Ce peuple généreux de France, écrivaient les administrateurs bruxellois, ce peuple qui mérite l'admiration de l'univers, est fait pour aimer les Belges, pour fraterniser avec eux. Pourquoi différer de proclamer cette union[3]? » Que dire encore? le 2 mars 1795, la Convention recevait des magistrats d'Anvers l'adresse suivante: « Enfin, nous voici

[1] Voy. les *State papers*, t. XXXVII, p. 207 de l'*Annual Register*.

[2] Tout ceci est historiquement constaté dans la proclamation que les représentants provisoires du peuple d'Amsterdam publièrent le 3 février 1795. *Voy.* les *State papers*, t. XXXVII, p. 211 de l'*Annual Register*.

[3] *Ibid.*, p. 240 et 241.

au terme de nos souffrances. Le décret du 22 pluviôse calme nos cœurs... Vous avez brisé nos chaînes, complété notre bonheur en nous unissant à vous... Vive la République française sur la face du monde entier[1] ! »

La révolution survenue en Hollande, la puissance singulière d'attraction que la République française exerçait autour d'elle, le traité que, le 9 février 1795, la Toscane conclut avec la France, tout concourait à affermir le roi de Prusse dans son désir d'arriver à la paix. Ce désir chez lui était d'autant plus vif qu'il s'irritait de la part qu'on lui avait faite dans le partage de la Pologne, son lot ne se composant que de neuf cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept habitants, tandis que celui de l'Autriche en comprenait un million trente-sept mille sept cent quarante-deux, et celui de la Russie, un million cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix[2].

Les négociations de Bâle, interrompues le 6 février 1795, par la mort du comte de Goltz, furent donc reprises par Hardenberg, qu'on lui donna pour successeur[3].

Inutile de dire que le Cabinet de Saint-James brûlait de les entraver. Le moyen auquel il eut recours vaut qu'on le signale : il montre de quels vils ressorts se compose le gouvernement des peuples par les rois.

Frédéric-Guillaume II avait séduit, lorsqu'il n'était encore que prince royal, l'aînée des trois filles d'Élie Henke, musicien de la chapelle de Frédéric le Grand. Cette femme, dont la violence égalait la beauté, maltraitait volontiers Wilhelmine, sa plus jeune sœur. Un jour, elle lui donna un soufflet en présence du prince, qui, ému de pitié, prit Wilhelmine sous sa protection, et,

[1] *State papers*, t. XXXVII, p. 242 de l'*Annual Register*.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 137.
[3] *Moniteur*, an III, n. 204.

[illegible] de la joie à l'amour. Il se [illegible] sa maîtresse[1]. Wilhelmine avait alors treize ans[2] ; c'était donc une enfant. Le prince se plut à être son instituteur, et, entre autres romanciers, il lui apprit à admirer — trait caractéristique du dix-huitième siècle — « Voltaire, l'abbé Prévost et l'immortel Jean-Jacques. » L'extrême et curieux attachement que Frédéric-Guillaume ressentit pour Wilhelmine Encke vint-il de ce qu'il put s'aimer dans son œuvre ? Ce qui est certain, c'est que ce lien se trouva être de ceux que la mort a seule pouvoir de rompre[3].

S'il faut en croire les Mémoires de la favorite, l'amour avait déjà cessé entre elle et le prince, lorsque celui-ci devint roi[4] ; mais, amour ou amitié, le sentiment qu'elle inspirait à Frédéric-Guillaume n'en était pas moins impérieux, et madame de Rietz — c'était le nom du mari que le roi lui avait donné avant de la faire comtesse de Lichtenau — passait pour avoir sur l'esprit de Frédéric-Guillaume II un empire absolu. Ce fut à elle que les diplomates de la Cour d'Angleterre songèrent à s'adresser.

Laissons-la parler :

« Peu de temps avant la paix de Bâle, en 1795, je reçus de lord Henry Spencer, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Prusse, un billet par lequel il me demandait un entretien particulier de la plus haute importance. Je dois prévenir mes lecteurs que je ne connaissais qu'imparfaitement lord Henry Spencer, et qu'il venait très-rarement chez moi. Je lui répondis aussitôt que

[1] *Biographie universelle*, suppl. à l'art. Lichtenau.

[2] *Mémoires de la comtesse de Lichtenau, écrites par elle-même*, p. 15.

[3] C'est elle-même qui nous l'apprend, *Mémoires*, etc., p. 16.

[4] *Mémoires*, etc., p. 21 et 22. — « Les raisons de ce changement, dit-elle, appartiennent à des causes que je suis obligée de cacher. »

je le recevrais le jour même, entre sept et huit heures du soir. Il fut exact au rendez-vous. Après avoir parlé pendant quelque temps de choses indifférentes, il en vint au point important, et me dit qu'il savait de bonne part que le roi était dans l'intention de faire la paix avec la France. Il me peignit avec les couleurs les plus vives le tort qu'une pareille alliance pouvait faire à la Prusse, me parla d'un subside de plusieurs millions de piastres que l'Angleterre se proposait de donner à cette dernière Puissance, et appuya cette assertion de plusieurs raisons que je ne me rappelle plus. Ma réponse fut courte et précise : « Jamais, lui dis-je, je ne me suis « mêlée d'affaires publiques. » Il ne se tint pas pour battu, et me pria seulement de lui faire obtenir, à l'insu des ministres, une audience du roi, et de me servir de tout le pouvoir qu'il me supposait sur son esprit pour le détourner de conclure la paix avec la France. Il ajouta qu'il était chargé, dans le cas où la négociation tournerait suivant le désir de sa Cour, de me donner de sa part cent mille guinées, comme un gage de sa reconnaissance, démarche qu'elle faisait d'autant plus volontiers, qu'elle était instruite que le roi ne s'était pas encore occupé de mon avenir... La proposition d'une somme aussi considérable me parut suspecte. J'en fus vivement offensée, et je répondis assez sèchement que je ne concevais pas comment lord Henry Spencer pouvait s'adresser à moi pour une intrigue pareille... Je finis cependant par demander pour lui une audience particulière. En effet, le lendemain, je rendis compte à Sa Majesté de l'audience que j'avais eue avec lord Spencer. Le roi sourit, et dit qu'il accorderait l'audience, mais qu'il ne changerait rien à ce qu'il avait résolu[1]. »

[1] *Mémoires de la comtesse de Lichtenau*, t. I, p. 67, 68. — Ces faits

Ce fut le 18 mars 1795 que Hardenberg fit son entrée à Bâle, au grand désespoir de son correspondant royaliste, Mallet du Pan, qui, à la première nouvelle de l'arrivée prochaine du négociateur prussien, avait, de dépit, suspendu sa correspondance[1].

Non-seulement Hardenberg fut fidèle à ses instructions, mais il se conduisit à l'égard des représentants de la France avec une aménité de manières et une courtoisie qui les charma. « Je lui ai trouvé l'air et le ton d'un marquis français, » dit Merlin (de Thionville) à ses collègues de Paris[2].

Le but de la Prusse étant d'établir sa prépondérance en Allemagne, aux dépens de l'Autriche, la question pour elle était de conduire la négociation de manière à détacher de la Coalition tous les princes d'Allemagne qui désiraient la paix, en les amenant à traiter séparément avec la France, mais toujours sous l'égide et grâce à la médiation de la Prusse : c'est ce résultat que poursuivit Hardenberg, en demandant qu'on traçât d'abord une ligne de démarcation qui comprît les terres et domaines d'Allemagne appelés à jouir de la neutralité. Consulté par Barthélemy, le Comité de Salut public, après un premier refus, crut devoir acquiescer à cette demande, comprenant que, dès que la Prusse redevenait notre amie, sa prépondérance dans l'Empire germanique, loin de faire ombrage à la République française, devait lui paraître désirable[3].

D'un autre côté, la Prusse, ainsi que nous l'avons déjà

se trouvent confirmés dans les Mémoires tirés des papiers du prince de Hardenberg, t. III, p. 134-136.

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chap. VI, p. 136.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 169-170.

[3] Voyez ce que dit à cet égard Rewbell, parlant au nom du Comité de Salut public, dans la séance du 21 germinal (10 avril), *Moniteur*, an III, n. 204.

dit, avait pris son parti de l'abandon provisoire de la rive gauche du Rhin, et même de l'abandon définitif, si on lui assurait sur la rive droite un dédommagement convenable.

On n'eut donc pas de peine à s'entendre; et, le 16 germinal (5 avril)[1], la célèbre paix de Bâle fut conclue.

De la part du roi de Prusse, les conditions furent :

De vivre en bonne amitié avec la République, tant comme roi de Prusse que comme membre de l'Empire germanique;

De ne fournir aux ennemis de la France ni contingent ni secours;

D'abandonner aux Français l'occupation des possessions prussiennes situées sur la rive gauche du Rhin, jusqu'au jour de l'arrangement définitif à intervenir lors de la pacification générale.

A ces conditions, la France prenait l'engagement :

De retirer ses troupes des possessions prussiennes situées sur la rive droite du Rhin;

D'accueillir les bons offices du roi de Prusse en faveur de l'Empire, et de ne pas traiter en ennemis ceux des États dudit Empire auxquels le roi de Prusse s'intéressait[2].

Ces stipulations, comme on voit, ne comprenaient pas la reconnaissance, en faveur de la Prusse, du principe d'une indemnité pour la cession de ses possessions sur la rive gauche du Rhin, et cette lacune avait été laissée à dessein, la Prusse jugeant utile de voiler ses vues d'agrandissement, qui eussent alarmé et irrité l'Allemagne. Le problème fut résolu par l'adoption d'articles secrets : procédé beaucoup plus conforme au génie des monarchies

[1] Le *Moniteur*, an III, n. 204, dit « le 13 avril; » mais c'est une faute d'impression.

[2] Voy. les *Mémoires* de Hardenberg, et le texte du traité dans le *Moniteur*, an III, n. 204.

qu'à celui des républiques, et qui rencontra dans la minorité de la Convention une résistance fondée sur de nobles considérations... Mais, pour les chefs du gouvernement français, le temps des grandes choses grandement accomplies était passé, et il était dans la nature de la réaction thermidorienne de recourir aux voies tortueuses de l'ancienne diplomatie : Cambacérès obtint de la Convention que le Comité de Salut public fût autorisé à joindre un traité clandestin au traité ostensible[1]. Les articles secrets dont on convint furent ceux-ci : — Nous les donnons tels que le prince de Hardenberg lui-même les dévoila pour la première fois dans les *Mémoires* tirés de ses papiers.

« Par l'article premier, le roi de Prusse s'engageait à ne former aucune entreprise hostile contre la Hollande, ni contre aucun pays occupé par les troupes françaises.

« L'article 2 promettait d'indemniser la Prusse, dans le cas où la France porterait ses limites jusqu'au Rhin.

« Dans l'article 3, la République française consentait à ne pas pousser les opérations militaires dans les pays situés au delà de la ligne de démarcation.

« Enfin la France, pour le cas où elle étendrait ses limites jusqu'au Rhin et resterait en possession des États du duc des Deux-Ponts, s'engageait à garantir la somme de un million cinq cent mille rixdallers (environ cinq millions deux cent cinquante mille francs), prêtée au duc des Deux-Ponts par le roi de Prusse[2]. »

Quant aux pays compris dans la ligne de démarcation, c'étaient les cercles de Westphalie, de la basse et haute Saxe, de la Franconie, et la partie des deux

[1] On lit, à ce sujet, dans la traduction anglaise du livre de Schlosser, cette amère remarque : « In this way the object of Prussia was completely attained, and her participation in those parts of Germany destined for division and plunder fully assured. » *Voy.* le t. VI, p. 608.

[2] Voy. les *Mémoires* de Hardenberg, t III, p. 145.

cercles du Rhin, située sur la rive droite du Mein[1].

Telle fut cette paix de Bâle, qui frappa l'Europe de stupeur, tant il lui sembla étrange que celui-là fût le premier à abandonner la ligue des rois qui en avait été l'Agamemnon!

Pour ce qui est de la France et de la Prusse, le traité était avantageux : à la première, en couronnant ses succès militaires et en la débarrassant de toute crainte du côté de la Hollande; à la seconde, en soumettant à l'influence prussienne le nord de l'Allemagne.

Aussi la joie fut-elle extrême dans l'un et l'autre pays[2]. Lorsque Rewbell vint offrir le traité de Bâle à la ratification de la Convention, la salle fut, à diverses reprises, ébranlée par un tonnerre d'applaudissements et par le cri de : « Vive la République[3]! »

Les royalistes avaient, jusqu'au dernier moment, cru ou affecté de croire un pareil événement impossible : leur douleur et leur confusion furent sans bornes[4]. La nouvelle en parvint à Mallet du Pan, au moment même où il fermait une lettre dans laquelle il assurait le maréchal de Castries qu'on « n'était pas près de conclure[5]. » Peu de jours après, il écrivait à l'abbé de Pradt, dans un transport de colère : « La renommée qui, comme la peste, propage les poisons, vous aura instruit du traité *de paix et d'amitié* signé le 5 à Bâle... Encore six semaines de patience, et la Convention croulait! Le roi de Prusse lui apporte un étai, il la remet à flot, il alimente la ressource de ses charlataneries épuisées[6]. »

[1] *Mémoires de Hardenberg*, t. III, p. 147.

[2] Voy. le *Moniteur*, an III, n. 207 et 224.

[3] Séance du 21 germinal (10 avril) 1795. *Voy.* le *Moniteur*, an III, n. 204, et le *Courrier républicain*, n. 527.

[4] *Moniteur*, an III, n. 207.

[5] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chap. VI, p. 138 et 139.

[6] *Ibid.*, 133-34.

Ce langage était celui de la fureur, qui exagère tout. Mais que la paix de Bâle vînt fournir un appui utile au parti thermidorien, c'est ce qu'il sentait si bien lui-même, que le Comité de Salut public fit présent au prince de Hardenberg d'un magnifique service de porcelaine de Sèvres, autrefois destiné à la table de Louis XVI[1].

En Allemagne, pendant ce temps, tous ceux que touchait l'intérêt de la patrie commune se répandaient en amers discours. Était-ce donc là que devait aboutir cette guerre où Frédéric-Guillaume les avait engagés? Était-ce pour rendre la Prusse forte de la faiblesse de l'Allemagne, qu'il leur avait mis les armes à la main? Et quelle était la nation qui, avec la Prusse, gagnait au résultat de tant d'efforts faits en commun par les États germaniques? C'était la France, la France, contre laquelle Berlin avait prêché une croisade universelle! Ainsi parlaient les uns, tandis que les autres reprochaient à Frédéric-Guillaume d'avoir usurpé en fait l'autorité du chef de l'Empire. Hardenberg ne se dissimulait pas que l'intérêt *allemand* venait d'être sacrifié, et nul ne jugeait avec plus de sévérité que lui ce qui était son ouvrage[2].

A Vienne, le déchaînement fut terrible. Si jamais le lien fédéral était brisé, l'Empire germanique dissous, l'Allemagne mise en lambeaux, la faute en serait au gouvernement de Berlin. A lui de répondre des suites devant l'Allemagne et devant l'Europe! Voilà quels reproches l'ambassadeur Lucchesini eut à essuyer de la part des ministres d'Autriche; et l'orage grossit au point, que le ministre de Brandebourg dut remettre à la Diète, au commencement de mai, une déclaration dans laquelle le roi de Prusse alléguait des motifs d'urgence et de né-

[1] *Biographie universelle*, art. Hardenberg.

[2] C'est du moins ce qui résulte d'un passage des *Mémoires* tirés de ses papiers. *Voy.* le t. III, p. 150

cessité pour s'excuser d'avoir fait sa paix particulière avec la France[1].

Au fond, ce qui troublait profondément l'Autriche, c'était la crainte que, si le système des paix partielles prévalait, elle ne restât isolée, et exposée seule aux coups d'un ennemi dont elle connaissait la puissance. Mais qu'opposer à ce système des paix partielles, que favorisait la lassitude générale des peuples? L'Autriche crut ne pouvoir mieux faire que d'adopter elle-même le langage de la paix, en se plaçant au point de vue de l'intérêt de tous, et en protestant avec force contre le principe des paix séparées.

Tel fut l'objet du rescrit impérial qui fut présenté, à Ratisbonne, le 4 mai 1795. Or jamais, peut-être, l'Histoire n'eut plus belle occasion de prendre en flagrant délit la fourberie diplomatique ; car d'un simple rapprochement de dates, fait ici, nous le croyons, pour la première fois, il résulte que le rescrit impérial était un solennel mensonge. Ce fut en effet le 4 mai 1795 que la Diète reçut communication de la pièce diplomatique où l'Empereur se donnait *comme prêt à entrer en négociation avec la République française;* et, le 4 mai 1795, c'est-à-dire *le même jour*, le baron de Thugut et sir Morton Eden signaient, à Vienne, une convention par laquelle l'empereur d'Autriche s'engageait à tenir sur pied une armée d'au moins deux cent mille hommes, moyennant un secours pécuniaire de quatre millions six cent mille livres sterling, que, de son côté, le roi d'Angleterre s'engageait à garantir, avec le consentement du Parlement; — le tout fondé sur ce que « l'empereur d'Autriche et le roi de la Grande-Bretagne étaient également convaincus de la nécessité d'agir avec vigueur et énergie contre l'ennemi commun[2]! »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* t. III, p. 172.

[2] Voy. dans les *State papers,* t. XXXV, p. 161 de l'*Annual Register,* le

Ce n'est pas tout : le 29 mai 1795, un traité d'alliance défensive était conclu, à Vienne, entre l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre[1], presque au moment[2] même où, par un second rescrit présenté à la diète de Ratisbonne, l'Autriche invitait le corps germanique à s'unir à son chef, pour obtenir sous ses auspices une paix que « Sa Majesté impériale — était-il dit dans cette déclaration — désirait ardemment de procurer à l'Allemagne, comme État et comme membre de l'Empire[2] ! »

Tandis que ces choses se passaient, Rewbell et Sieyès, envoyés en Hollande, y arrêtaient, avec Peter Paulus, Lestevenon, Mathias, Pons et Hubert, les bases du traité qui devait unir définitivement ce dernier pays à la France.

Les négociateurs étaient, de part et d'autre, si disposés à agir de concert, que la discussion n'occupa pas plus de quatre conférences[4]. Ce fut le 27 floréal (16 mai) que le traité reçut les signatures des parties contractantes. Les principales conditions[5] furent celles-ci :

« La République française reconnaît la République des Provinces-Unies comme puissance libre et indépendante, lui garantit sa liberté, son indépendance et l'abolition du stathoudérat.

« Il y aura à perpétuité, entre ces deux Républiques, paix, amitié, bonne intelligence.

texte de la convention signée à Vienne par le baron de Thugut et sir Morton Eden, le 4 mai 1795, et rapprochez ce document du rescrit impérial, dont le texte se trouve aussi dans le t. XXXV, p. 245 de l'*Annual Register*.

[1] Voy. le texte de ce traité dans les *State papers, Annual Register*, t. XXXV, p. 269-271.

[2] Au milieu du mois de mai. *Voy.* le second rescrit en question, *ibid.* p. 246.

[3] Lettre de Sieyès et Rewbell au Comité de Salut public, *Moniteur*, an III, n. 246.

[4] *Ibid.*

[5] Nous les avons sommairement indiquées dans le volume précédent.

« Il y aura entre les deux Républiques, jusqu'à la fin de la guerre, alliance offensive et défensive contre tous leurs ennemis, sans distinction.

« Cette alliance offensive et défensive aura toujours lieu contre l'Angleterre, dans tous les cas où l'une des deux Républiques sera en guerre avec elle.

« La République française ne pourra faire la paix avec aucune des autres Puissances coalisées sans y faire comprendre la République des Provinces-Unies.

« La République des Provinces-Unies fournira, pour son contingent, pendant cette campagne, douze vaisseaux de ligne et dix-huit frégates. Elle fournira en outre, si elle en est requise, la moitié au moins des troupes qu'elle aura sur pied.

« Les forces de terre et de mer des Provinces-Unies qui seront expressément destinées à agir avec celles de la République française seront sous les ordres des généraux français.

« La République des Provinces-Unies rentre, dès ce moment, en possession de sa marine, de ses arsenaux de terre et de mer, et de la partie de son artillerie dont la République française n'a pas disposé.

« La République française restitue pareillement, et dès à présent, à la République des Provinces-Unies, tout le territoire, pays et villes faisant partie ou dépendant des Provinces-Unies, sauf la Flandre hollandaise, Maëstricht, Venloo et leurs dépendances, ainsi que les autres enclaves et possessions situées au sud de Venloo, de l'un et de l'autre côté de la Meuse (acquisitions volontairement considérées comme une juste indemnité des restitutions consenties par la France victorieuse).

« Le port de Flessingue sera commun aux deux nations, en toute franchise...

« A la pacification générale, la République française cédera à celle des Provinces-Unies, sur les pays conquis

et restés à la France, des portions de territoire égales en surface à celles réservées par les articles précédents.

« La République française continuera d'occuper militairement, mais par un nombre de troupes déterminé et convenu entre les deux nations, pendant la présente guerre seulement, les places et positions qu'il sera utile de garder pour la défense du pays.

« La navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, du Hondt et de toutes leurs branches jusqu'à la mer, sera libre aux deux nations française et batave.

« La République des Provinces-Unies payera cent millions de florins à la République française, à titre d'indemnité et de dédommagement des frais de la guerre.

« La République française emploiera ses bons offices auprès des Puissances avec lesquelles elle sera dans le cas de traiter, pour faire payer aux habitants de la République batave les sommes qui pourraient leur être dues par suite de négociations directes avec le gouvernement avant la présente guerre[1]. »

Ce traité, lorsque Sieyès en donna communication à la Convention nationale, y fut applaudi avec transport[2].

Nul doute, en effet, qu'il ne fût très-favorable à la France, et que Sieyès ne fût fondé à dire : « La Tamise doit voir avec inquiétude les destinées de l'Escaut[3]. » Cependant, si l'on considère que, renonçant à la dure logique du droit de conquête, la France restituait volontairement une partie très-considérable du territoire que le sort des armes lui avait livré et qu'il ne tenait qu'à elle de garder; si l'on considère que, même pour ce qu'elle croyait juste de retenir, elle s'engageait à indemniser plus tard la Hollande, et que, non contente de procla-

[1] *Moniteur*, an III, n. 249.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

mer l'indépendance et la liberté des Provinces-Unies, elle contractait l'obligation de les défendre, il faudra bien reconnaître qu'il n'y eut rien dans le traité de la Haye qui ressemblât à un abus de la victoire. Cela est tellement vrai, que le Comité de Salut public encourut, au contraire, de la part de quelques esprits étroits, le reproche de n'avoir pas fait suffisamment tourner au profit de la France les triomphes de son génie guerrier. Les royalistes, que l'annexion de la Hollande à la République française eût désespérés si elle avait eu lieu, affectèrent de se récrier contre la politique qui sacrifiait une conquête magnifique à ce que Beaulieu, un des leurs, appelle une « jonglerie révolutionnaire ; » car c'est ainsi qu'il qualifie le fait de l'indépendance de la nation batave, solennellement reconnue[1].

Tout autre, et non moins injuste, fut, dans les pays étrangers, l'appréciation de ceux qui haïssaient le peuple français, moins encore à cause de ses principes qu'à cause de sa puissance. Ceux-là ne manquèrent pas de déclarer oppressif le traité imposé, disaient-ils, à la Hollande[2].

La Hollande se chargea de leur répondre.

Le 4 messidor (22 juin) 1795, des applaudissements réitérés annoncent, dans la Convention, l'arrivée de Blaw et Meyer, ministres plénipotentiaires de Hollande. Ils entrent, sont placés en face du président, et l'un d'eux, prenant la parole, commence en ces termes : « Citoyens représentants, les ministres plénipotentiaires du peuple batave remplissent aujourd'hui un devoir bien cher à leur cœur, celui de la reconnaissance, celui de l'admiration. » Le reste du discours était sur le même ton, et il

[1] Voy. *Essais historiques sur les causes de la Révolution.*

[2] « Oppressif » est le mot dont se sert Schlosser dans son *Histoire du dix-huitième siècle*, livre qui respire d'un bout à l'autre une haine peu réfléchie de la Révolution et de la France.

se terminait par les paroles suivantes : « Voici le drapeau de notre nation. Nous vous prions de l'agréer comme un gage de la fraternité qui nous unit, et de la bonne foi avec laquelle nous remplirons les engagements sacrés que nous avons contractés. »

Les deux ministres furent alors invités à monter au Bureau, où ils reçurent l'accolade fraternelle du président, au sein de l'émotion générale, et au cri mille fois répété de : *Vivent les deux Républiques*[1] !

Ainsi, sur le continent, la Coalition s'écroulait. Quel parti allait prendre l'Angleterre?

Dès le 6 janvier 1795, le comte Stanhope, dans la Chambre des Lords, avait présenté une motion contre toute intervention dans les affaires intérieures de la France; et cette motion ayant été repoussée par un vote d'ajournement, à la majorité de soixante et une voix contre une, il avait consigné les motifs de son opposition solitaire dans une des plus belles protestations qu'aient jamais inspirées le culte de la justice et le génie de la liberté. Elle mérite d'être reproduite ici ; d'autant qu'on y trouve, résumées avec non moins de force que de noblesse, toutes les raisons qui, aux yeux de la partie la plus généreuse de la nation anglaise, militaient en faveur de la paix.

[1] *Moniteur*, an III, n. 277. — Il va sans dire que Schlosser a soin d'omettre cette preuve d'*oppression* exercée sur la Hollande !

Au reste, les omissions coûtent peu à Schlosser, lorsqu'il les juge utiles *politiquement*, et il a, sur ce point, une théorie que lui-même fait très-ingénument connaître dans le passage suivant : « Nous passons sous silence la faiblesse que montra alors l'Allemagne, déchirée par des dissensions intérieures, la scandaleuse façon dont on perdit la rive gauche du Rhin par le honteux abandon de Rheinfels aux Français, alors que Hardenberg mettait en mouvement tout le cercle de Franconie, et que la Saxe, Bade, le Palatinat et Mayence poursuivaient la paix à Ratisbonne, *pour ne pas exposer aux yeux du monde les fautes de nos gouvernements, qu'il vaut mieux tenir cachées.* » T. VI, p. 604 (traduction anglaise de Davison). Voilà une étrange manière de comprendre les devoirs de l'historien !

« Dissident,

« ... Parce que le gouvernement de la Grande-Bretagne (n'ayant pas été élu par les citoyens de France) n'a pas plus le droit de donner à la France un gouvernement monarchique, aristocratique, ou tout autre, que les despotes couronnés de Prusse et de Russie n'ont eu celui de renverser la constitution libre de l'infortunée Pologne;

« Parce que, du fond du cœur, je désapprouve et réprouve la doctrine émise dans le débat par les ministres, savoir que, « pour rétablir l'ancienne et héréditaire monarchie de France, aucune dépense ne doit être épargnée... »

« Parce que j'estime qu'il y a injustice criante, de la part des ministres, à adopter un principe qui les force à aggraver le fardeau qui pèse sur le peuple, et à taxer les maisons des citoyens, leurs fenêtres, leurs lits, leurs chaussures, toutes les choses nécessaires à la vie... Pourquoi? Pour atteindre un but condamnable.

« Parce que la résolution adoptée par la Chambre des Lords tend à fermer la porte à la paix, et, conséquemment, à ruiner ce pays manufacturier, commerçant, et autrefois heureux, — surtout quand on considère que la force de la marine française s'est rapidement accrue, et que les marines hollandaise et espagnole vont probablement passer sous l'influence immédiate de la France;

« Parce que le trésor, la circulation, le crédit, soit public, soit privé, ont peu de chances de résister au choc terrible auquel ils sont exposés par les ministres;

« Parce qu'il est lamentable de voir la Chambre des Lords s'obstiner à vouloir intervenir dans l'organisation intérieure de la France, alors que la Constitution française, telle qu'elle a été adoptée le 23 juin 1793, par la Convention nationale, porte, articles 118 et 119 : « Le « peuple français est l'ami et l'allié naturel de tout

« peuple libre. Il n'intervient pas dans le gouvernement « des autres nations, et ne souffre pas qu'elles interviennent dans le sien... »

« Parce que, suivant moi, une forme de gouvernement vraiment républicaine, établie en France, présente plus de garantie aux libertés de la Grande-Bretagne que le gouvernement capricieux, tyrannique, perfide, intrigant et inquiet de l'ancienne monarchie de France, ou de toute autre monarchie qu'on y pourrait fonder...

« Parce qu'on ne doit pas continuer une guerre qu'avec un peu de modération il est possible d'éviter, principalement une guerre contre ce peuple français qui, par ses efforts républicains, son enthousiasme républicain, son courage républicain, a, presque invariablement « mis la « victoire à l'ordre du jour. »

« Parce que poursuivre sans nécessité une lutte aussi sanglante, c'est tenter d'une manière impie la Providence, qui tient dans ses mains le sort des batailles et le destin des empires;

« Parce que je ne veux pas avoir sur la conscience tout le sang innocent qui peut encore couler dans cette guerre, et toutes les calamités qui, pour la Grande-Bretagne elle-même, en peuvent être le résultat;

« Parce que ma motion avait pour but d'empêcher le gouvernement anglais de pousser à l'insurrection de la Vendée et autres parties de la France;

« Enfin, parce que le principe de ma foi est celui-ci, — inébranlable fondement de l'égalité des droits, et de la justice — « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas « qu'on te fît à toi-même[1]... »

L'homme qui tenait ce langage avait épousé lady Esther Chatham, fille du célèbre comte Chatham; il était donc le beau-frère de Pitt! Sa vie entière fut consacrée à

[1] *Parliamentary History of England-Protests*, vol. XXXI, p. 1141.

plaider, sous ses formes diverses, la cause, éternellement combattue, de la liberté et de la justice. Les journaux ministériels le désignaient sous le nom de *minorité d'un seul*. Et en effet, il était seul dans la Chambre des Lords, seul... avec sa conscience, avec les sympathies du peuple français et l'admiration des grandes âmes.

Fox, l'autre illustre champion de la paix en Angleterre, n'était pas, à beaucoup près, aussi isolé dans la Chambre des Communes. Quoique peu nombreuse, l'Opposition, qui marchait à sa suite, donnait à Pitt de cruels soucis. Fox n'eût-il eu pour l'appuyer que Shéridan, l'union de ces deux puissants esprits n'était pas chose avec laquelle on pût se dispenser de compter. Mais quoi ! au lieu de diminuer, l'Opposition s'était accrue, et, au mois de mai 1795, elle se trouvait avoir fait, relativement à la question spéciale de la guerre, une conquête d'un prix moral inestimable. Wilberforce, l'intime ami de Pitt, le zélé soutien de son administration, le plus vertueux et le plus accrédité de ses partisans; Wilberforce, qui n'avait pas été un des moins ardents à prêcher la guerre contre la France et ses principes[1]; Wilberforce lui-même était devenu l'avocat déclaré de la paix. Rien ne pouvait être plus sensible à Pitt que la défection d'un pareil allié[2]; mais sa haine contre la France et son orgueil n'avaient pas encore appris à fléchir sous la rude discipline des revers. Wilberforce ayant présenté à la Chambre des Communes, le 27 mai 1795, une motion tendant à ce qu'on fît la paix avec la France, pourvu que ce fût à des conditions honorables, Pitt se tint prêt à soutenir le choc avec son énergie ordinaire.

La disposition générale de l'Europe à sortir des hor-

[1] Voy. sa propre déclaration, *Parliamentary History of England*, vol. XXXII, p. 36.

[2] Voy. ce que dit à ce sujet M. Robert Bell, dans son intéressante biographie de Canning, p. 122.

reurs de la guerre; l'abandon de la Coalition par la Prusse; l'ardeur de la Hollande à se jeter entre les bras de la France; le bruit qui courait sur les tendances pacifiques de l'Espagne; le peu qu'il y avait à espérer du côté de la Sardaigne; la lassitude et l'impuissance de l'Autriche, démontrées par ce rescrit de l'Empereur, que quelques-uns, il est vrai, soupçonnaient d'être un mensonge diplomatique, mais dont la sincérité devait être admise jusqu'à preuve du contraire; l'esprit qui prévalait en Allemagne; les effroyables calamités dont une invasion des hordes russes menaçait l'Europe, à supposer que la Russie se laissât entraîner par les Anglais sur ce vaste champ de carnage; la difficulté de protéger suffisamment les colonies anglaises, à cause de leur immense étendue; le danger de pousser, par la guerre même, à l'extension contagieuse des idées françaises, et celui, non moins grand, d'inculquer au peuple anglais des habitudes militaires peu compatibles avec le maintien de la liberté et la pratique des vertus civiles, telles furent les considérations développées par Wilberforce à l'appui de sa motion[1].

Fox les reproduisit et les compléta, dans cet éloquent langage qui lui était propre. Il déclara bien haut que chaque pays avait le droit de se gouverner comme il l'entendait, et que la prétention d'imposer une constitution à un autre peuple l'épée à la main était détestable. Il dit que l'Angleterre ne pouvait, sans se montrer sous un jour odieux, poursuivre l'embrasement du monde, alors que la paix était le vœu des alliés, le vœu des pouvoirs neutres, le vœu de la France elle-même. Comme exemples de ce qu'avait coûté à l'Angleterre cette obstination cruelle, il cita la retraite des Anglais à travers les provinces de la Hollande envahie, et ce fait, que de toutes

[1] Voy. le texte de son discours, *Parliamentary History of England*, vol. XXXII, p. 4-9.

les conquêtes de l'Angleterre dans les Indes occidentales, il ne lui restait plus qu'un poste à Saint-Domingue, un autre à Sainte-Lucie, et l'île de la Martinique. « Je rappellerai, s'écria-t-il en terminant, ce que Burke disait, à propos de l'Amérique : « Essayez de la paix et de la con« ciliation ; si vous échouez, alors poursuivez la guerre. » Les maux de la guerre, nous les avons éprouvés ; les maux de la paix n'existent dans l'esprit de quelques hommes qu'à l'état d'hypothèse. Convient-il d'opposer une hypothèse à l'expérience[1] ? »

La réponse de Windham à Wilberforce et la réponse de Pitt à Fox furent caractéristiques. Les arguments des deux ministres se réduisirent à peu près à ceci :

Qu'il fallait combattre à tout prix la contagion des principes de la Révolution française ;

Que le changement survenu le 9 thermidor, bien que considérable, ne donnait aucune garantie certaine contre un retour au prosélytisme révolutionnaire ;

Que la question était, non pas de savoir si une paix honorable n'était pas préférable à la continuation de la guerre, ce qui ne faisait doute pour personne, mais si la continuation de la guerre n'était pas précisément le moyen d'arriver à une paix honorable ;

Que le choix du moment devait être laissé à la Couronne ;

Que le déclin, en France, avait commencé ;

Que les déchirements intérieurs dont Paris donnait le spectacle attestaient la faiblesse du gouvernement et son défaut de stabilité ;

Qu'il ne fallait pas se méprendre sur la portée des succès militaires et diplomatiques de ce gouvernement : succès produits par une impulsion qui avait cessé, effets qui survivaient à leur cause ;

[1] Voy. *Parliamentary History of England*, vol. XXXII, p. 22-27.

Qu'il n'y avait donc pas lieu pour l'Angleterre de remettre l'épée dans le fourreau, et qu'elle gagnerait tout à ne se point hâter[1].

Ces raisons l'emportèrent dans la Chambre des Communes, et l'ordre du jour sur la motion de Wilberforce fut adopté à la majorité de deux cent une voix contre quatre-vingt-six[2].

Ce qu'il y avait de vraiment remarquable dans le discours de Pitt, c'était le passage où il représentait la Révolution française tombée, depuis le 9 thermidor, dans un état d'irremédiable faiblesse, et où il montrait dans ses derniers succès au dehors « un effet qui survivait à sa cause[3]. » Cette appréciation était d'une justesse surprenante.

Certes, à ne s'en tenir qu'aux apparences, la France, à aucune époque, n'était apparue, au dehors, plus imposante et plus terrible. Depuis Charlemagne, son empire ne s'était jamais étendu sur autant de contrées. Peu de temps après le jugement que Pitt portait sur elle, elle se trouvait avoir conquis la Belgique, les Sept-Provinces Unies, les évêchés de Liége, de Worms et de Spire; les électorats de Trèves, de Cologne et de Metz; le duché des Deux-Ponts, le Palatinat; les duchés de Juliers et de Clèves, le duché de Savoie, les principautés de Nice et de Monaco, en Italie; les provinces de Biscaye et de Catalogne en Espagne; — le tout formant une population de treize millions d'âmes. Et ces conquêtes, elles étaient le résultat d'une lutte sans exemple, soutenue par la France seule contre une coalition formidable, ayant à son service d'immenses et valeureuses armées que commandaient de grands capitaines.

[1] *Parliamentary History of England*, vol. XXXII, p. 10-19, et p. 28-36.
[2] *Ibid.*, p. 36.
[3] « The effects were not to cease as immediately as the causes. The effects in their operation survive the causes. » *Ibid.*, p. 33.

Quatre chiffres disent tout : dans l'espace de ***dix-sept mois***, la France gagna ***vingt-sept batailles***, resta victorieuse dans ***cent vingt combats***, et prit ***cent seize places fortes***[1] !

L'histoire d'aucun temps et d'aucun pays ne constate de tels prodiges militaires.

Mais il avait fallu, pour les rendre possibles, une impulsion souveraine qui n'existait plus; et de même qu'une roue s'arrête quand elle a cessé d'être poussée, bien qu'elle continue à tourner quelque temps, en vertu de la première impulsion reçue, de même la Révolution devait s'arrêter, après la chute des idées qui lui avaient communiqué son mouvement, bien que l'effet n'eût pas disparu au même instant que la cause...

Chose singulière en apparence, mais en réalité très-explicable! pendant qu'au dehors, la Prusse, la Toscane, les petits princes d'Allemagne, la Hollande, saluaient et subissaient la puissance du génie révolutionnaire, ce génie n'était déjà plus qu'une chose du passé, et, au dedans, la Révolution se mourait.

C'est l'histoire de son agonie que nous allons raconter dans les chapitres suivants, après avoir montré comment les royalistes, qui n'avaient pu la vaincre avec l'épée, l'attaquèrent avec le poignard.

[1] Le tableau de ces conquêtes et des victoires dont elles furent le fruit fut suspendu dans la salle de la Convention. L'*Annual Register* dit à ce sujet : « Such was the description given by the French of their numerous exploits; and impartiality requires it should be acknowleged, notwithstanding the odium they lie under, that the account is not exaggerated. » Vol. XXXVII, p. 54.

CHAPITRE II

TERREUR BLANCHE

La Terreur blanche, bien plus odieuse et bien plus terrible que la Terreur rouge. — Les historiens prodigues de détails à l'égard de la seconde, n'ont presque rien dit de la première. — L'assassinat devenu de bonne compagnie. — Mobiles des agents de la Terreur blanche. — Saint-Barthélemi organisée contre les républicains par toute la France. — *Compagnies de Jésus* ou *du Soleil :* assassins enrégimentés. — La Terreur blanche à Lyon; massacre dans les prisons; les égorgeurs couronnés. — Odieux rapports de Boisset et de Mathieu. — Renseignements fournis par Gonchon sur les horreurs commises à Lyon. — Effets du gouvernement thermidorien décrits par Chénier. — Ubiquité de l'assassinat. — — Scènes épouvantables dans les prisons. — Les Carrier de la contre-révolution. — Soulèvement des ouvriers toulonnais ; ses causes. — Boucherie du Beausset. — Préparatifs d'un massacre, à Marseille. — Drame de cannibales, à Tarascon. — Invasion du fort Saint-Jean à Marseille par les assassins. — Prisonniers égorgés : prisonniers brûlés vifs ; on tire à mitraille sur des cachots. — Souvenirs du duc de Montpensier, enfermé avec son frère au fort Saint-Jean. — Cadroy, Isnard et Chambon dans le fort Saint-Jean. — Leur attitude au milieu des assassins ; leur part de responsabilité dans ces horreurs. — Effroyables méprises. — Nombre des morts. — Raffinements de barbarie. — Triomphe décerné aux assassins par le club royaliste de Marseille. — Partialité infâme des autorités judiciaires sous le règne des Thermidoriens. — La Convention devenue impuissante contre les assassins. — Motifs de l'impunité qui leur est accordée ; pitoyables sophismes de Thibaudeau. — Système suivi de correspondance entre diverses bandes d'assassins. — Traites qui se payent en têtes d'hommes. — Les prêtres assermentés poursuivis à coups de poignard. — La lubricité mêlée à la soif du sang. — Femmes fouettées avec des nerfs de bœuf. — Aux yeux des assassins enrégimentés par la Terreur blanche, la piété filiale et l'amour conjugal sont des crimes. — Renouvellement de l'épisode d'Ugolin dans les prisons, sous la Terreur blanche. — Dérisoire application des mots les plus sacrés; *bonnets à*

l'humanité, corsets à la justice. — Organisation des bals à la victime.

Je vais raconter le règne des assassins en France.

Que le lecteur s'arme de courage! L'histoire de la contre-révolution va lui donner des mares de sang à traverser; elle va faire passer sous ses yeux des scènes de l'enfer. Car, quelque invraisemblable que cela puisse paraître, la *Terreur blanche*, celle qui marqua le triomphe des Thermidoriens et la résurrection du royalisme, dépassa en horreur, même les massacres de septembre, même les mitraillades de Collot d'Herbois, même les noyades de Carrier.

Jusqu'ici, on a pris soin de dresser, des victimes de la *Terreur rouge*, une liste minutieusement fidèle. A la Révolution défendant la patrie contre la ligue des rois au dehors, et, au dedans, contre les traîtres, leurs complices, on a demandé compte jour par jour, presque heure par heure, des coups frappés et des têtes abattues. Quand il s'est agi de flétrir les soldats en délire d'un monde nouveau, l'on n'a épargné à la sensibilité du lecteur la description détaillée d'aucun supplice, le tableau complet d'aucun massacre. Mais ce système d'extermination que le parti des soi-disant modérés d'alors pratiqua, comme nous allons le prouver, sans autre motif que la haine, et à la manière des voleurs de grand chemin, de quel voile complaisant on a su le couvrir! Il est temps que toute la vérité soit connue; il est temps qu'on sache comment la réaction thermidorienne fit succéder au régime du Tribunal révolutionnaire le règne des assassins. Il y eut en effet cette différence entre la Terreur rouge et la Terreur blanche, que la seconde ne put s'accommoder de rien qui ressemblât à un examen judiciaire, ou à des formes légales.

La justice du Tribunal révolutionnaire avait été une

justice sommaire sans doute, implacable, homicide; mais enfin elle n'avait fait venir le bourreau qu'après le juge; elle n'avait pas tué, un masque sur le visage, au hasard, et fermé toute issue à l'innocence : témoin les nombreux acquittements qu'elle prononça. Si, à Lyon, Collot d'Herbois et Fouché remplacèrent l'échafaud par le canon, cette substitution horrible n'eut lieu, du moins, qu'à l'égard d'hommes jugés et condamnés. Les Septembriseurs, tout féroces qu'ils étaient, ne se crurent pas dispensés de distinguer entre l'innocent et le coupable. On se rappelle que Maillard institua un tribunal à l'Abbaye, pour empêcher le massacre de tout envelopper, de tout confondre; et non-seulement des prisonniers furent acquittés par ce tribunal de sang, mais il y en eut d'acquittés après s'être proclamés royalistes, sur l'observation de Maillard que les actes pouvaient être criminels, mais que les opinions étaient libres. Et non contents d'épargner les prisonniers, ainsi déclarés non coupables, les égorgeurs les prirent dans leurs bras, les portèrent chez eux en triomphe, ne cessant de crier sur la route : « Respect à l'innocence[1] ! »

Les sicaires de la contre-révolution, au contraire, ne voulurent aucun examen avant le meurtre; ils n'admirent aucun délai entre la pensée et l'exécution, aucun intermédiaire légal entre le bourreau et la victime; ils appelèrent à être le bourreau quiconque avait un poignard à mettre au service de la *modération;* ils prirent pour règle de tuer à bout portant quiconque, à tort ou à raison, était désigné comme jacobin, partout où on le rencontrerait, sur le seuil de sa porte, au détour d'un chemin, dans la rue; leurs massacres des prisons, à eux, eurent cela de caractéristique et de nouveau, que, dans

[1] Voy. la *preuve* de ces faits, administrée par des *royalistes,* qui furent sauvés de la sorte, dans le chapitre intitulé *Souviens-toi de la Saint-Barthélemi,* du tome VII de cet ouvrage.

certaines villes, les égorgeurs furent des gens masqués ; que, dans d'autres, ils firent de l'assassinat un spectacle qui eut ses galeries et son parterre ; que, dans d'autres, ils pointèrent des canons contre des cachots et brûlèrent vifs des prisonniers sans défense, pour se reposer de la fatigue de les tuer.

Les promoteurs de la Terreur rouge avaient été des hommes à farouches convictions, des fanatiques de salut public, des âmes violentes et sombres ; mais eux, du moins, avaient parlé le langage de leurs actes ; on ne les avait pas vus grimacer l'humanité, un couteau teint de sang à la main, et le pied sur un monceau de cadavres ; on ne les avait pas vus se parfumer et se farder avant d'aller à l'abattoir.

Les promoteurs ou partisans de la Terreur blanche, au contraire, furent des gens aux belles manières, d'élégants libertins, des femmes à la mode, des personnages d'une piété onctueuse. Sous l'empire de la Terreur blanche, des pensées atroces s'exprimèrent dans un jargon ridiculement efféminé ; on jura sa *paole d'honneu* qu'on poignarderait son ennemi désarmé ; on tua des prisonniers à coups de canon ou on les brûla vifs, en vertu des lois du bon ton ; on fouetta dans les rues, pour plaire aux dames, des filles coupables de s'être jetées en pleurant sur le corps de leurs pères égorgés. L'assassinat fut de bonne compagnie.

« Quand la détestable politesse du vice, dit un écrivain peu suspect de jacobinisme, prête son vernis à la férocité, il me semble qu'elle l'enlaidit encore. Il se trouva des hommes, alors, tout aussi cruels que Marat, mais beaux de jeunesse et de manières, qui entraînaient les cœurs après eux, quand ils entraient dans un salon au milieu d'un nuage d'ambre. S'ils n'avaient pas senti l'ambre, ils auraient senti le sang[1]. »

[1] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 113.

On nous accuserait d'exagération si les faits n'étaient pas là : il faut donc leur laisser la parole.

La politique thermidorienne ne se fut pas plutôt dessinée, qu'on vit accourir en foule des frontières de Suisse, des cours de Rome, de Vienne et de Londres, des bandes de royalistes se donnant le nom de *patriotes opprimés*[1]. Attaquer tout d'abord et directement le principe de la République, ils ne l'osèrent pas; mais habiles à profiter de la division fatale que le 9 thermidor avait jetée parmi leurs adversaires, ils s'unirent aux Legendre et aux Tallien contre les restes du parti de Robespierre, comme ils s'étaient unis aux Louvet et aux Barbaroux contre la Montagne; ils se proclamèrent bien haut républicains; ils ne jurèrent que par la République : c'était son salut, à les entendre, qu'ils voulaient assurer, en exterminant les Terroristes. Mais par « Terroristes, » que fallait-il comprendre? Ainsi que Chénier fut amené plus tard à en faire la remarque, « dans les révolutions longues et profondes, les mots qui désignent des partis deviennent des cadres merveilleux de vengeance et de proscription, de sorte qu'on créa le nom de Terroristes, comme on avait créé, deux ans auparavant, les noms de Modérés, de Fédéralistes, de Girondins[2]. » Et ce cadre une fois trouvé, la réaction royaliste, à mesure qu'elle se développait, y fit entrer, pêle-mêle avec ceux qui avaient dressé la guillotine, tous ceux qui avaient aimé la Révolution. Alors retentirent des plaintes amères où perçait l'accent de l'effroi. Legendre, avec sa véhémence ordinaire, dénonça la tactique perfide qui, dans l'accusation de Terrorisme, tendait à envelopper tout républicain[3]. Chénier montra cette accusation meurtrière atteignant jusqu'aux vaincus

[1] Rapport de Chénier, au nom des Comités de Salut public et de sûreté générale, séance du 29 vendémiaire, an IV. (*Moniteur*, an IV, n. 34.)
[2] *Ibid.*
[3] *Moniteur*, an III, n. 280.

du 31 mai[1]. Goupilleau (de Montaigu) vint raconter, du haut de la Tribune, que, dans le Midi, le patriote Redon, un des juges de Carrier, ayant rencontré une bande d'assassins, ceux-ci lui dirent : « Tu n'es point un Terroriste, tu n'es point un dilapidateur, mais tu es un républicain, et nous n'en voulons pas. » Sur quoi, ils l'égorgèrent[2].

Lamentations vaines ! les républicains qui avaient trempé dans le 9 thermidor s'apercevaient trop tard que le monstre déchaîné par eux-mêmes menaçait de les dévorer. Et Goupilleau (de Montaigu) condamnait d'une manière bien terrible son propre aveuglement, lorsque, dans la séance du 16 messidor an III (4 juillet 1795), il s'écriait, le cœur navré : « Le chef des assassins dans le Midi est un homme qui porte le deuil du petit Capet[3]. »

Ce qu'il importe aussi de remarquer, c'est que le désir de venger un père, un frère ou un ami, moissonnés par la Terreur rouge, ne fut pas en général le mobile de la Terreur blanche. Ce désir, sincère de la part de quelques-uns seulement, ne fut, de la part du plus grand nombre des assassins, qu'un prétexte menteur à l'usage de leur politique de sang. L'énorme disproportion qui existe entre le chiffre des massacreurs et celui des hommes qui avaient la mort d'un des leurs à déplorer, est à cet égard une preuve décisive. La vérité est que les massacreurs voulaient en finir avec les républicains, comme Catherine de Médicis en avait fini avec les calvinistes. Ils s'étaient fait une théorie : la théorie de l'extermination : « Tu n'es pas un Terroriste, tu n'es pas un dilapidateur, mais tu es un républicain, *et nous n'en voulons pas*. » Fréron, que sa seconde mission dans le Midi et la redoutable enquête à laquelle il se livra, mirent en état de bien connaître les

[1] *Moniteur*, an IV, n. 34.
[2] *Ibid.*, an III, n. 324.
[3] *Ibid.*, n. 289.

choses, dit expressément : « Il est faux que ces massacres puissent être attribués aux premiers mais rapides élans de la vengeance : ce fut une Saint-Barthélemi systématique organisée contre les républicains[1]. »

Le but de la contre-révolution ainsi déterminé, elle y marcha par l'établissement et la mise en action de compagnies d'assassins, qui prirent le nom de *Compagnies de Jésus* et *Compagnies du Soleil*.

Un auteur du temps écrit à ce sujet : « On ne sait trop ce que signifient ces dénominations. Probablement, la première fut imaginée par de pieux fanatiques. La seconde signifiait sans doute que c'était en plein jour, en plein soleil, qu'on se vengeait[2]. »

Si ce fut là effectivement ce que les assassins prétendirent exprimer, la première dénomination était singulièrement blasphématoire, et la seconde bien peu justifiée ; car, comme la suite de ce récit le prouvera, les *Enfants du Soleil* se plaisaient fort à frapper pendant la nuit, avec un masque sur le visage, et par derrière.

Suivant Charles Nodier, c'est par erreur qu'on s'est accoutumé à désigner ces bandes infâmes sous le nom de *Compagnies de Jésus*. « Le nom sacramentel, dit-il, était *Compagnons de Jéhu*, et bien approprié à leur cruel ministère, Jéhu étant, comme on sait, un roi d'Israël qui avait été sacré par Élisée, sous la condition de punir les crimes de la maison d'Achab et de Jézabel, et de mettre à mort tous les prêtres de Baal[3].

Quoi qu'il en soit, « cette armée, ajoute le même écrivain, était organisée avec beaucoup de puissance ; elle avait sa hiérarchie, ses cadres, ses statuts, sa disci-

[1] *Mémoire historique sur les massacres du Midi*, p. 37. Collection Berville et Barrière.

[2] Nougaret, *Histoire abrégée de la Révolution*, liv. XXIV, p. 418.

[3] *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 115.

pline, ses volontaires, ses mercenaires, ses enfants perdus[1]. »

Ce fut à Lyon que commencèrent les barbaries[2]. Là, les *Compagnons du Soleil* avaient pris, pour se distinguer, la ganse blanche au chapeau ; elle leur tenait lieu de cocarde[3], en attendant que l'heure vînt d'arborer ouvertement les insignes du royalisme.

Dès le 13 floréal (3 mai), on écrivait, de Lyon, au *Moniteur :* « Aujourd'hui, tout républicain passe pour Terroriste, et sa vie est en danger. Des républicains ont été assassinés. L'état-major de Précy est refait ; nul n'y est admis qu'il n'ait porté les armes pendant la révolte de Lyon. Les émigrés arrivent en foule dans la ville[4]. »

De son côté, le représentant en mission, Boisset, mandait aux Comités, dans une lettre datée du 5 floréal (24 avril), que Lyon était en proie à une fermentation terrible ; que des groupes menaçants se formaient autour des prisons[5]...

Mais ce que Boisset ne disait pas, c'est que déjà l'assassinat planait sur toute la ville. On se demande avec étonnement et horreur comment les choses qui se passèrent alors furent possibles. On vit des hommes, un pistolet à la main, courir sus dans la rue à d'autres hommes, et les tuer à bout portant. On vit des femmes égorgées sur le seuil de leurs portes. On vit les sicaires monter chez ceux qu'ils voulaient immoler, les faire sortir devant eux comme pour les mener à la Maison commune et les assommer par derrière[6]. Les cadavres étaient atta-

[1] *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 115.
[2] Durand de Maillane. *Histoire de la Convention*, chap. XIII.
[3] *Moniteur*, an III, n. 323.
[4] *Ibid.*, an III, n. 224.
[5] Lettre de Boisset, citée dans le rapport de Mathieu sur les événements de Lyon. (*Moniteur*, an III, n. 233.)
[6] Prudhomme, *Histoire des erreurs, des fautes et des crimes commis*

chés à la première lanterne qui passait, et l'on allait les jeter dans le Rhône, en disant, de chaque corps qui tombait : « C'est un Mathevon de moins[1]. »

Et les autorités locales, de concert avec les représentants en mission, laissaient faire, tant elles craignaient peu que les dominateurs du jour, les meneurs actuels de la Convention, leur demandassent compte de cette abominable et lâche indulgence !

Elle eut tous les fruits qu'on en devait attendre. Les meurtres successifs qu'ils commettaient impunément par toute la ville ayant donné soif aux *Compagnons du Soleil*, ils résolurent de procéder à un massacre général des prisonniers républicains et d'avoir, eux aussi, leurs journées de septembre. Cette fois, on n'attendait pas l'arrivée des Prussiens à Verdun ; nul danger public et pressant n'était là pour enfiévrer les âmes ; non : le massacre, cette fois, fut décidé comme on décide une partie de plaisir, et ce fut au spectacle qu'on en donna le signal, dans la soirée du 16 floréal (5 mai)[2]. Divisés en trois détachements, les tueurs courent aux maisons d'arrêt des Recluses, de Saint-Joseph et de Roanne, enfoncent les portes, et égorgent quatre-vingt-six prisonniers, parmi lesquels six femmes[3]. Le feu ayant été mis à la prison, pour couper court à la résistance désespérée des victimes, une mère, tenant son enfant dans ses bras, se précipita du haut d'une tour dans les flammes[4].

pendant la Révolution française, t. VI, p. 70-71. — Nougaret, *Histoire abrégée, etc.*, liv. XXIV, p. 449 et 450.

[1] *Prudhomme, ibid.*, p. 74.

« *Mathevon*, selon Prudhomme, était le nom d'un ouvrier en soie, dont la famille avait longtemps existé au milieu du ridicule dont on la couvrait, au point que ce nom, devenu si tragique, avait fourni autrefois le sujet d'une comédie. »

[2] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 413.

[3] *Prudhomme*, dans son livre, donne la liste des victimes.

[4] *Nougaret, Hist. abrégée*, etc., liv. XXIV, p. 450.

Les assassins furent traduits pour la forme devant le tribunal de Roanne, et acquittés ! Ils rentrèrent à Lyon en triomphe. Des femmes, accourues au-devant d'eux, jetèrent des fleurs sur leur passage. Le soir, au spectacle, on les couronna[1] !

Voici quel fut, tracé par lui-même, le rôle de Boisset dans ces affreuses circonstances : « A sept heures et demie, le général de brigade César m'envoie un hussard pour m'avertir que toute la garnison se porte aux prisons, mais qu'elle sera insuffisante. Aussitôt je fais seller mon cheval, et, accompagné de mon secrétaire, je me transporte à la prison. Les victimes désignées n'étaient déjà plus[2]. »

Odieuse est la lettre où ce représentant de la faction dominatrice rend ainsi compte du succès de sa vigilance. Après avoir fait observer que les massacreurs — qu'il appelle *le peuple* — ont été « égarés par la vengeance, » et avoir insisté sur ce qu'ils criaient : « Vive la Convention ! » il attribue tout le mal à « l'audace des partisans du système de la Terreur. » « Si vous ne prenez, dit-il, des mesures générales pour punir les oppresseurs (et dans quel camp se trouvaient-ils donc alors?); si vous ne vous occupez de ceux *qui furent* opprimés, il naîtra des maux incalculables[3]; » en d'autres termes, si vous ne mettez pas les révolutionnaires légalement en coupe réglée, ce sera besogne d'assassins.

Le rapport que Mathieu présenta sur ces horreurs, au nom du Comité de sûreté générale, n'est pas moins caractéristique. Tout en blâmant les vengeances particulières, Mathieu en rejeta la responsabilité sur l'action des tribunaux, trop « chancelante et timide, » et sur ce qu'on

[1] Nougaret, *Hist. abrégée*, etc., liv. XXIV, p. 450.
[2] Lettre du représentant du peuple, Boisset. (*Moniteur*, an III, n. 233.
[3] *Ibid.*

avait fait la guerre « plutôt au Terrorisme qu'au Terroriste[1]. »

D'où la conséquence, probablement, qu'il était tout simple d'abandonner au premier venu le soin de « faire la guerre au Terroriste! »

Inutile de dire que, bien souvent, pour le débiteur, le « Terroriste » fut... son créancier; que, bien souvent, pour l'amant d'une femme, le « Terroriste » fut le rival dont son cœur avait juré la perte. « Faire la guerre au Terroriste » devint le prétexte suprême dont se couvrit la haine de tous les hypocrites et la fureur de tous les lâches. Malheur à qui se trouvait porter un nom semblable à celui d'un révolutionnaire! Une erreur à cet égard pouvait lui coûter la vie. Malheur à qui se trouvait ressembler à tel Jacobin connu! Cette ressemblance pouvait amener une méprise : et cette méprise, un coup de poignard[2].

Il est à remarquer que, sur les bancs de la majorité thermidorienne, qui, en germinal, cria si douloureusement : « Ah! Dieu! » en apprenant qu'Auguis avait été blessé, pas une marque de douleur ou d'indignation ne fut provoquée par le récit du massacre des prisons à Lyon. Du moins, le *Moniteur* ne consigne rien de semblable dans le compte rendu de la séance.

Gonchon fut envoyé à Lyon par le Comité de sûreté générale, avec mission de lui donner sur la situation de cette ville des renseignements secrets et précis. Peu de temps après, il écrivait au Comité :

« Un homme, au spectacle de Saint-Clair, m'a dit :

[1] *Moniteur*, an III, n. 233.

[2] M. de Barante qui, dans son *Histoire de la Convention*, a si largement pratiqué la *théorie des omissions systématiques*, et qui semble ne s'être pas douté qu'il y ait eu une *Terreur blanche*, M. de Barante lui-même ne peut s'empêcher, au sujet des excès de la réaction à Lyon, de constater les résultats affreux que nous signalons ici.

« Bientôt nous aurons la paix, parce que la Convention « va remettre sur le trône le petit Capet, et, si elle tarde, « les Lyonnais se prononceront. » Un autre m'a dit : « Nous ne tarderons pas à proclamer le petit Capet roi de « France. Ainsi, Lyon deviendra la capitale du royaume. » — La Compagnie de Jésus, à Lyon, est composée d'environ trois cents sicaires, qui parlent d'assassiner même des hommes comme Lanjuinais, parce qu'ils sont républicains. « Il ne faut pas qu'il en reste un seul, » disent-ils. — Les femmes riches excitent les jeunes gens à ces affreux exploits, et les dévotes citent, pour les justifier, des passages de l'Écriture : « Tuez les vieillards, l'homme, l'enfant à la mamelle, la brebis, le chameau et l'âne. » — Les ouvriers républicains souffrent infiniment de ces horreurs. — Le jour de la fête du 29 mai, une femme de soixante-dix ans, ayant dit que les muscadins avaient bonne tournure, et tenu quelques autres propos semblables, six jeunes gens la prirent par le bras, la conduisirent au bout du pont de la Boucherie des Terreaux; là, ils lui brûlèrent la cervelle, et la jetèrent dans la Saône, sans que personne osât s'y opposer. Il était cinq heures du soir[1]. »

Gonchon lui-même n'échappa à la mort que par miracle. Se trouvant un jour chez un limonadier nommé Peaufin, il est désigné comme appartenant au parti de la République, et aussitôt on lui signifie son arrêt. Lui, se tournant vers son enfant, qu'il avait amené, et lui mettant un mouchoir dans la main : « Mon fils, lui dit-il, on va tuer ton père. Ramasse bien avec ce mouchoir son sang qui va couler; puis, prie ton oncle de te conduire à la Convention, à laquelle tu montreras le sang de Gonchon, assassiné par les Lyonnais, pour les avoir défendus avec courage. » Et, en effet, lors du siége de Lyon, il avait parlé

[1] Cette lettre de Gonchon se trouve dans le volume publié par Beaudoin en 1828, contenant plusieurs pièces omises ou supprimées par Courtois.

contre les mesures violentes prises à l'égard des rebelles, ce qui lui valut alors quatorze mois de prison. Cette circonstance, rappelée d'une manière si touchante, le sauva pour le moment. Mais il y avait parti pris de le tuer, et c'en était fait de lui, s'il ne fût parvenu à s'échapper de Lyon[1].

A ces nouvelles, les meneurs de la faction thermidorienne s'émurent. Le mouvement rétrograde par eux imprimé au char de la Révolution menaçait de tout écraser; et ils se trouvaient dans la position de ce cocher dont parle Mercier[2], qui ayant passé sur la jambe d'un malheureux, recula, et lui passa sur le corps, lorsqu'on eut crié de tous côtés : Arrête !

Cinq jours avant le massacre des prisonniers de Roanne, c'est-à-dire le 11 floréal an III (30 avril 1795), Marie-Joseph Chénier avait présenté, et cela au nom des Comités réunis, le tableau suivant de la situation de la République, telle que l'avait faite le 9 thermidor :

« Comme il est dans la nature des choses que tout excès mène à un excès contraire, il est arrivé que l'espoir des vieux ennemis de la Révolution s'est réveillé en voyant tomber plusieurs de ses partisans qui s'étaient rendus coupables; il est arrivé que la mollesse et l'inertie ont remplacé insensiblement cette force démesurée et despotique qui caractérisait le gouvernement décemviral; il est arrivé aussi que les autorités constituées, déconcertées par les clameurs que l'on voudrait faire confondre avec l'opinion publique, ont craint d'être punies pour faire exécuter vos lois et même vos lois les plus récentes; que les tribunaux, paralysés, ne se sont pas senti la vigueur nécessaire pour rendre la justice, et que l'anarchie, avide de trouble et repoussant toute police, a succédé

[1] *Lettre de Gonchon, ubi supra.* — Voy. aussi le rapport de Chénier, du 6 messidor an III. (*Moniteur*, an III, n. 279 et 280.)

[2] Le *Nouveau Paris*, chap. CCXLV.

au pouvoir arbitraire... A quoi bon se le dissimuler, représentants? vos ennemis existent, ils sont nombreux, ils lèvent audacieusement la tête... Vos lâches, vos implacables adversaires, ces émigrés, qui ont traîné de cour en cour, de ville en ville, la fureur, l'ignominie et le scandale, les émigrés, vous dis-je, ne cachent plus leur coupable espoir; ils se flattent que tout va changer; ils annoncent leur prochain retour en France; ils assurent que leurs amis sont puissants dans la République... On nous écrit de Suisse que des émigrés célèbres, dont le nom ne doit pas être prononcé à cette tribune, ont osé rentrer sur le territoire français... Les religions sont du domaine de la conscience; mais lorsque une opinion religieuse devient un prétexte pour violer la loi, ce n'est pas l'opinion religieuse que le législateur doit punir, c'est la loi violée qu'il doit venger. Eh bien, de toutes les frontières, des hommes déportés pour n'avoir pas voulu se soumettre aux décrets rendus par l'Assemblée constituante, pour avoir refusé de faire partie du corps social, rentrent aujourd'hui sur le territoire français, ils se répandent dans les villes, mais surtout dans les campagnes, où la faiblesse crédule est sans défense contre la séduction; ils abusent de leur influence sur les âmes faibles; ils jettent la terreur dans les consciences; et, par un moyen d'autant plus puissant qu'il est secret, ils soulèvent contre la Convention nationale tous les préjugés, toutes les passions, tous les mécontentements, qu'ils prennent soin d'irriter. Ce ne sont plus des hommes ordinaires, ce sont des apôtres persécutés, ce sont des martyrs de la religion de nos pères. Cependant, eux-mêmes persécutent ceux d'entre les prêtres catholiques qui ont lié leur sort aux destinées de la Révolution; et, en même temps, ils prêchent la révolte, ils provoquent ouvertement à la royauté[1]. »

[1] *Moniteur*, an III, n. 225.

Chénier montrait ensuite l'anarchie partout transformée en moyen de royalisme; le désarmement qui avait été ordonné contre les agents de la Terreur étendu à des patriotes courageux et purs; l'esprit de vengeance déchaîné; la liberté combattue à outrance par une coalition de journalistes; le président de la Convention assailli de lettres anonymes, infectées de venin et noires d'injures; les départements du Dauphiné et de la Bretagne inondés de manifestes séditieux, et le département du Rhône abandonné à une dictature d'assassins[1].

Voilà en quels termes, les Thermidoriens, le 11 floréal an III (30 avril 1795), décrivaient eux-mêmes, par l'organe de Chénier, l'état déplorable où leur domination avait conduit la République.

Comme remède au mal, il fut décrété, sur la proposition de l'orateur des Comités, que tout émigré trouvé sur le territoire de la République serait traduit devant les tribunaux et jugé suivant la loi. Devait être frappé de la même peine que les émigrés, quiconque, ayant été déporté, serait rentré en France; et cette disposition comminatoire fut, sur la proposition de la Reveillère-Lepeaux, étendue aux prêtres condamnés à la déportation, malgré l'observation de Merlin (de Douai) qu'il fallait prendre garde d'exciter une nouvelle Vendée[2].

Ces mesures intimidèrent-elles les royalistes? C'est ce dont on peut juger par ce fait, que le massacre des prisonniers de Roanne eut lieu cinq jours après le rapport de Chénier et le décret qui en fut la suite.

Encore si les massacreurs avaient daigné déguiser leurs projets ultérieurs! Mais non : comme on l'a vu par la lettre de Gonchon, ils se vantaient bien haut de marcher à l'extermination de tous les républicains, y compris Lanjuinais.

[1] *Moniteur*, an III, n. 225 et 226.
[2] *Ibid.*, n° 226.

Jusqu'où ne porteraient pas l'audace de leurs fureurs, des hommes capables de viser Lanjuinais à la tête? Les Thermidoriens commencèrent à trembler pour eux-mêmes; et la Convention, qu'ils dominaient en ce moment, décréta, sur un second rapport de Chénier, que les pouvoirs de tous les corps administratifs séant dans la commune de Lyon seraient suspendus; que le maire, le substitut de l'agent national de la Commune, et l'accusateur public du tribunal criminel se rendraient sans délai à la barre de la Convention pour y rendre compte de leur conduite; que l'état-major de la garde nationale serait cassé; enfin, que les auteurs du massacre commis à Lyon, et « les membres de la compagnie d'assassins, dite « Compagnie de Jésus, » seraient livrés dans les vingt-quatre heures, pour être jugés par le tribunal criminel de l'Isère[1]. »

En même temps, le journal du *Bonhomme Richard*, organe du parti dominant, s'écriait : « Bons citoyens des départements, imitez, imitez au plus tôt les Parisiens. Écrasez l'hydre nouveau qui vient de naître, et dont la tête est à Lyon, la queue chez les Chouans[2]. »

Quand la balle est une fois lancée, s'imaginer qu'on la rappellera suivant son caprice est folie. Les Thermidoriens, en croyant qu'ils pourraient arrêter la réaction juste au point qui convenait à leur politique, avaient commis une erreur dont les royalistes prirent soin de leur démontrer l'étendue. Les décrets destinés à punir l'assassinat ou à le prévenir allant contre un torrent dont le lit avait été creusé par ceux-là mêmes qui les rendaient, n'empêchèrent rien, ne punirent rien, et, n'intimidant personne, ne protégèrent personne. A Paris et dans le Nord, les assassins furent tenus en respect, parce que, à

[1] Décret du 6 messidor, an III. (*Moniteur*, an III, n° 280.)
[2] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 3.

Paris et dans le Nord, la Révolution n'était pas encore entièrement désarmée; mais tout le Midi fut livré aux poignards. Malheur à ceux qui, dans la Révolution, avaient joué un rôle quelconque, ou seulement fait acte d'adhésion aux principes qu'elle avait proclamés! Quelque bornée qu'eût été leur influence, quelque inoffensive qu'eût été leur conduite, quelque obscure que fût leur condition, une mort tragique les attendait; car on ne les tuait point uniquement pour ce qu'ils avaient fait, on les tuait pour ce qu'ils avaient été, ou étaient, ou étaient soupçonnés d'être. Dresser la liste des victimes eût été impossible: Prudhomme, dans son funèbre livre, et Fréron, dans son Mémoire sur les massacres du Midi, n'ont pu enregistrer qu'un certain nombre de faits, ils n'ont pu recueillir qu'un certain nombre de noms; et néanmoins cette nomenclature, tout incomplète qu'elle est, fait frémir. Ici, ce sont des adolescents, presque des enfants, qui périssent hachés à coups de sabre ou percés de coups de baïonnette; là, ce sont des femmes qu'on égorge de sang-froid. Des hommes désignés comme Jacobins sont-ils arrêtés, on épie le moment où ils seront conduits à la prison et on les massacre en chemin. Des cadavres trouvés çà et là le long de toutes les routes, attestent dans ces malheureuses contrées, l'ubiquité de l'assassinat[1].

Les prisons du moins servirent-elles de refuge aux victimes? Non : l'aimant n'attire pas le fer avec plus de force, que les prisons n'attiraient les meurtriers; « et l'aspect de ces tragédies était encore plus sinistre dans les cachots, où, à l'exception du geôlier consterné, l'action se passait entre Marius et le Cimbre. L'assassin s'arrêtait quelque temps sur le seuil pour exercer son

[1] Voy. Prudhomme, t. VI, p. 133 et suiv. — Voy. aussi Fréron, numéro premier des pièces justificatives de son *Mémoire sur les massacres du Midi*, contenant les procès-verbaux de divers assassinats.

regard à l'obscurité du souterrain ; il le promenait ensuite avec une cruelle activité dans tous les recoins, jusqu'à ce qu'il eût à demi discerné sur une poignée de paille quelque chose de vivant qui palpitait d'épouvante. Alors le tigre bondissait, et l'on n'entendait plus qu'un gémissement... Un aubergiste de Saint-Amour, nommé Tabé, gémissait malade sur un mauvais pliant dans un des angles les plus retirés de la prison, protégé par les ténèbres où on l'avait caché... La troupe s'éloignait. Tout à coup la rumeur reflue vers son lit, car ils avaient oublié quelque chose. « Tabé ! Tabé ! » crient des voix furieuses. Une balle part et lui fracasse le bras. Il se relève en s'appuyant de l'autre bras, et montrant sa poitrine : « C'est ici qu'il faut frapper, » dit-il. Cette fois, on eut l'humanité de le tuer à bout portant[1] ! »

Et il ne faut pas croire que le seul crime des hommes qui représentaient alors dans les provinces l'esprit du parti vainqueur et en exerçaient le pouvoir, fût de s'abstenir : à la tête de cette réaction de forcenés, on trouve, l'encourageant et la dirigeant, les Commissaires mêmes de la Convention, telle que le 9 thermidor l'avait faite, c'est-à-dire le féroce Cadroy ; l'ex-girondin Isnard, dont l'exaltation avait redoublé d'intensité en changeant d'objet, et Chambon, qui le 21 floréal (10 mai) écrivait à la Convention : « Combien je gémis de la lenteur des formes !... Ces longueurs irritent les meilleurs esprits. Frappez donc un coup général[2]. »

Chambon n'eut pas longtemps à gémir de la *lenteur des formes :* le jour où il s'exprimait ainsi, les *Compagnons du Soleil* se chargeaient d'en finir, à Aix, avec l'action trop lente des tribunaux, et de frapper le coup général après lequel il soupirait.

[1] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. ., p. 131-132.

[2] *Moniteur*, an III, n° 241.

Ce même jour, en effet, il partit de Marseille, où Chambon, de concert avec Isnard et Cadroy, exerçait l'autorité de représentant du peuple en mission, une bande de sicaires annonçant bien haut leur résolution d'aller purger la prison d'Aix, remplie de Jacobins — qu'on allait juger, il est vrai, mais dont la condamnation n'était pas certaine. C'était le 21 floréal que le tribunal d'Aix devait prononcer; il était possible que quelques-uns des accusés fussent reconnus innocents : or, les *Compagnons* ou *Enfants du Soleil* ne voulaient rien perdre de leur proie. Marseille est à cinq lieues d'Aix seulement, et il y avait de la cavalerie à Marseille. Les assassins étant partis en plein jour et faisant la route à pied, il eût été facile de prévenir l'exécution de leur affreux dessein. Aucun ordre cependant ne fut donné à cet effet, la *lenteur des formes* ne répugnant pas moins sans doute à Isnard et à Cadroy qu'à Chambon, de sorte que les sicaires arrivèrent à Aix, sans qu'on eût fait la moindre tentative pour les arrêter[1].

La nuit descendait, en ce moment, sur la ville. Un membre de la municipalité reçoit avis qu'on a vu paraître dans la Commune un grand nombre d'hommes armés, et que leur projet est d'attaquer, le lendemain, les détenus qu'on va juger, au moment où on les conduira de la maison de justice au tribunal. Aussitôt, la Commission municipale est convoquée extraordinairement, et il est décidé qu'on emploiera, pour la sûreté des détenus, toute la force disponible[2]. Mais, comme cette force était insuffisante, la municipalité aurait dû faire immédiatement ce qu'elle ne fit que le lendemain, — il n'était plus temps alors, — c'est-à-dire dépêcher un courrier extraordinaire

[1] Fréron, *Mémoire historique sur les massacres du Midi*, p. 169.

[2] *Extrait des registres des délibérations de la Commune d'Aix*, numéro 9 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron.

à Marseille pour demander du renfort aux représentants.

Le lendemain, en effet, 22 floréal, tout ce que la troupe de ligne, forte seulement de trois cents hommes, put faire, ce fut de protéger les détenus dans leur trajet de la prison au tribunal et du tribunal à la prison. A quatre heures, la cloche du beffroi retentit : c'est l'annonce d'un massacre. Les assassins s'étaient emparés de deux pièces de canon, les avaient braquées contre la maison de justice, avaient enfoncé les portes, et massacré vingt-neuf prisonniers[1]. Ils mirent ensuite le feu à la prison[2], et l'on eut quelque peine à éteindre l'incendie.

A ce premier égorgement, en succéda, peu de temps après, un second, dans lequel deux femmes périrent. L'une d'elles, quand les assassins parurent, allaitait son enfant âgé de quatre mois. On le lui arrache ; elle, on l'étend morte d'un coup de pistolet, et, tandis que l'enfant est foulé aux pieds, les misérables coupent le corps de la mère en morceaux[3]. Quarante-quatre détenus, ce jour-là, perdirent la vie. Un prisonnier s'étant avisé de crier : « Je ne suis pas un Jacobin, je suis un marchand de faux assignats, » les assassins l'épargnèrent. Ce n'était qu'un voleur!

Ce massacre, que Chambon, dans une proclamation représenta comme « l'effet d'une trop excusable impatience[4], » n'était que le prélude du sort préparé par les *Compagnons du Soleil* aux détenus du fort Saint-Jean, à Marseille.

Le commandement du fort avait été confié à un certain

[1] *Extrait des registres des délibérations de la Commune d'Aix, du 23 floréal, an III.*

[2] *Ibid.*

[3] Cette malheureuse femme se nommait Fassy. — Voy. sur cet épisode caractéristique, Prudhomme, t. VI, p. 140 ; Nougaret, *Hist. abr.*, liv. XXIV, p. 454, et le *Moniteur*, an IV, n° 32 (séance du 27 vendémiaire).

[4] Voy. la séance du 17 frimaire, an IV, au Conseil des Anciens. (*Moniteur*, an IV, n° 84.)

Pagès, contre-révolutionnaire impitoyable, qu'excitait Manoly, son secrétaire, encore plus méchant que lui[1]. Ces deux hommes entretenaient avec les *Compagnons du Soleil* des relations qui permettaient à ceux-ci de s'introduire dans le fort; et ils en profitaient pour faire savourer aux détenus toute l'horreur de leur mort prochaine, mêlant aux insultes dont ils les accablaient les plus hideuses menaces, rappelant ce qui s'était passé dans les prisons de Lyon, dans celle d'Aix, et jurant que celle de Marseille aurait son tour[2]. « Nous les entendions se dire entre eux, lorsque nous passions : « *Je me réserve celui-là pour le* « *jour du travail*[3]. »

Pendant ce temps, au lazaret de Marseille, on préparait des fosses avec de la chaux vive. Là devaient être ensevelis, et là furent ensevelis en effet, les détenus qu'on se disposait à égorger[4].

Un imprudent effort tenté pour empêcher cette boucherie, annoncée d'avance avec une affectation si barbare, fut précisément ce qui en fournit l'occasion.

Depuis que les royalistes avaient été chassés de Toulon dans les rangs des Anglais, auxquels, comme on l'a vu, ils avaient livré cette ville, l'esprit de la Révolution s'y était maintenu, surtout parmi les ouvriers de l'arsenal. Le bruit répandu parmi ces derniers que la vie des républicains enfermés au fort Saint-Jean à Marseille était menacée, produisit à Toulon une fermentation terrible. Dans ces entrefaites, des hommes sont surpris et arrêtés, sur lesquels on trouve des morceaux de papier figurant

[1] Voy. le numéro 8 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron, *passim*.

[2] Déclaration de Pàris d'Arles, un des détenus, numéro 6 des pièces justificatives, à la suite du *Mémoire* de Fréron. — Voy. aussi sur ce point, les *Mémoires* du duc de Montpensier, alors enfermé au fort Saint-Jean, p. 146.

[3] Déclaration de Pàris d'Arles, *ubi supra*.

[4] *Ibid*.

une cocarde blanche et portant ces mots : Vive Louis XVII ! A cette vue, le peuple s'anime. Le nombre des personnes arrêtées pour avoir adopté les insignes du royalisme est bientôt porté par la rumeur publique, qui grossit tout, de sept à quatre cents[1]. On parle d'émigrés qui rentrent en foule, des vengeances que s'apprête à exercer la réaction victorieuse, de celles par où s'est révélée déjà sa sinistre puissance, des patriotes qui gémissent au fond des cachots, et des poignards qu'autour d'eux on aiguise. Ceci se passait à Toulon la veille même du 1er prairial (20 mai), date célèbre par le suprême effort que fit, à Paris, la Révolution expirante. Les deux mouvements étaient-ils concertés ? On a pu d'autant mieux le supposer, que le représentant du peuple, Charbonnier, membre de la Montagne, et qui se trouvait alors à Toulon, fut compromis dans la levée de boucliers des ouvriers toulonnais, ainsi que trois autres Commissaires de la Convention, Escudier, Ricord et Salicetti ; mais on verra, quand nous en serons à l'insurrection parisienne de prairial, tout ce que cette insurrection eut de spontané, de la part des faubourgs.

Le mot d'ordre du soulèvement à Paris fut : *du pain et la Constitution de* 1793 ; le mot d'ordre du soulèvement à Toulon fut : *Mise en liberté des patriotes opprimés.* Ce fut en poussant ce cri, que les ouvriers toulonnais coururent à l'arsenal, s'en emparèrent ; et ce fut là ce qu'ils allèrent sommer les représentants Nion et Brunel d'ordonner sur-le-champ. Le premier, qui était sur l'escadre et l'avait quittée au premier bruit de la révolte, parvint à la regagner, après avoir cédé à la clameur populaire. Le second, désespéré de n'avoir pu rien empêcher, rentra

[1] C'est, du moins, à ce nombre sept que Chambon et Guérin réduisirent le chiffre des porteurs de cocardes blanches, dans leur lettre à la Convention. (*Moniteur*, an III, n° 252.)

chez lui décidé à mourir, et se brûla la cervelle[1]. Dans une lettre du représentant Chiappe à la Convention, il est dit que le but des révoltés était de rétablir la Montagne; qu'ils voulaient marcher sur Marseille, puis sur Paris; qu'ils espéraient constituer, avant de sortir du Midi, une force de vingt-cinq mille hommes, et qu'ils regardaient comme devant s'immortaliser quiconque se mettrait à leur tête. Ce fut le langage qu'ils tinrent à Chiappe lui-même, sans réussir à l'entraîner, et sans que sa résistance lui fût fatale; car il put sortir de Toulon, suivi de quatre compagnons de voyage seulement, et le sabre à la main[2].

Cependant, la nouvelle des troubles de Toulon arrive à Marseille, et l'on ne tarde pas à y apprendre que les ouvriers toulonnais s'avancent pour venir délivrer les détenus du fort Saint-Jean. Tel était effectivement leur dessein, et déjà ils étaient en route. Aussitôt, comme si Marseille était à la veille de périr, Chambon, par des proclamations ardentes, appelle tous les habitants à concourir à la « défense commune[3], » tandis que Cadroy et Isnard écrivent à la Convention, d'un ton de triomphe : « La dernière heure du Terrorisme va sonner dans le Midi[4]. »

Pour mieux enflammer les esprits, Isnard, à Aix, monte sur le balcon de l'auberge située à l'entrée du Cours, et crie à la foule rassemblée : « Braves amis, vous manquez d'armes... Fouillez dans cette terre qui ensevelit les victimes de la Terreur; armez-vous des ossements de vos pères, et marchons contre leurs bourreaux[5]. »

[1] Voy. Fréron, *Mémoire sur les massacres du Midi*, p. 41; Nougaret, *Hist. abr.*, liv. XXIV, p. 447; et la lettre de Chambon et Guérin à la Convention. (*Moniteur*, an III, n° 253.)

[2] Voy. sa lettre à la Convention. (*Moniteur*, an III, n° 253.)

[3] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 255.

[4] *Ibid.*

[5] Plus tard, des députations de Marseille ayant attribué cette phrase à

Ceux auxquels Isnard s'adressait ainsi étaient si peu embarrassés pour avoir des armes, que, selon l'aveu d'Isnard lui-même, « deux bataillons de douze cents hommes, armés, équipés, et munis de quatre pièces de canon, » étaient en marche quelques heures après [1].

Quant aux ouvriers toulonnais, leur prétendue armée consistait en une cohue d'hommes presque nus, marchant à pied, tumultuairement et sans chefs [2].

Les forces qui leur étaient opposées, au contraire, conduites par le général Pactod et l'adjudant Charton, constituaient une armée régulière, composée d'infanterie et de cavalerie [3].

A peine en route, l'avant-garde du général Pactod rencontra quatre-vingts matelots, déserteurs des vaisseaux de guerre, à moitié vêtus, sans armes, n'ayant pas même un bâton à la main [4]. L'occasion parut heureuse pour publier le bulletin d'une première victoire remportée sur le « Terrorisme. » On arrêta ces malheureux, et leur

Cadroy, qu'ils étaient venus dénoncer, Isnard en réclama l'honneur, dans l'Assemblée dont ils faisaient alors partie l'un et l'autre. Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 84.

[1] Discours d'Isnard dans la séance du 17 frimaire, an IV. (*Moniteur*, an IV, n° 84.)

[2] Fréron, *Mémoire historique sur les massacres du Midi*, p. 44. — Dans une lettre qu'ils écrivirent le 11 prairial (30 mai) à la Convention, Guérin, Isnard, Chambon et Cadroy, pour enfler leur triomphe, grossirent démesurément la force qu'ils avaient combattue. Mais, plus tard, la vérité fut connue, non-seulement par les foudroyantes révélations de Fréron, mais par la dénonciation que les députés du Midi portèrent contre les proconsuls, dans la séance du 27 vendémiaire.

[3] C'est ce que constate la lettre même de Guérin, Isnard, Chambon et Cadroy à la Convention. (Voy. le *Moniteur*, an III, n° 261.)

[4] Dénonciation d'une députation du Midi à la Convention, séance du 27 vendémiaire, an IV. (Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 32); — Fréron, *Mémoire historique*, etc., p. 46.

L'orateur de la députation du Midi porte à quatre-vingts le nombre des matelots dont il s'agit, et Fréron à soixante seulement; mais les deux récits s'accordent à les représenter comme absolument sans armes.

bande était si redoutable, qu'elle fut emmenée prisonnière par six hussards[1] !

Les ouvriers toulonnais avançaient toujours. Instruits qu'on dirigeait contre eux une véritable armée, ils députent aux proconsuls de la réaction un chirurgien de l'hôpital de la marine, nommé Briançon, pour s'enquérir des motifs d'un déploiement de forces si considérable, et offrir, après explication, de mettre bas les armes. La réponse fut : « Qu'on fusille cet homme ; » et le parlementaire fut sur-le-champ fusillé[2].

Ce fut au Beausset, village situé à cinq lieues de Marseille, qu'eut lieu la boucherie que, dans leur lettre du 11 prairial (30 mai) à la Convention, Guérin, Isnard, Chambon et Cadroy représentèrent comme une bataille gagnée. Ils prétendirent qu'on « s'était battu pendant cinq heures, » et ils ajoutèrent, par mégarde sans doute, rien n'étant plus propre à montrer de quelle nature avait été ce *combat :* « Quarante ou cinquante hommes (du côté des ouvriers toulonnais) ont été tués. Le nombre des blessés a dû être considérable, l'*ennemi* ayant été chargé et sabré par la cavalerie pendant plus de trois heures[3]. » Furent signalés comme les héros de cette journée les hussards du 1er régiment et les chasseurs du 25e.

La route était libre maintenant jusqu'à Toulon : Isnard, Cadroy et Chambon y firent leur entrée triomphale. « Aussitôt, écrit Fréron, les échafauds se dressent ; l'épouvante glace tous les cœurs ; la marine se désorganise ; l'arsenal se dépeuple ; les équipages désertent et quatre mille cinq cents matelots abandonnent Toulon pour soustraire

[1] *Ubi supra*, séance du 27 vendémiaire, an IV.

[2] Fréron, *Mém. hist.*, etc., p. 44-45.

[3] Lettre de Guérin, Isnard, Chambon et Cadroy, à la Convention. (*Moniteur*, an III, n° 261).

leurs têtes aux recherches de la Commission militaire[1]. »

Pendant ce temps, à Marseille, les partisans de la réaction se livraient aux transports d'une joie bruyante, affectant de se croire échappés aux plus affreux périls, et faisant retentir les rues de ce refrain, imité de la *Caravane* :

La victoire est à nous.
Cadroy, par son courage,
Nous a délivrés tous[2].

Loin de rien changer au parti-pris de massacrer en masse les détenus du fort Saint-Jean, ces événements précipitèrent la catastrophe.

Le lendemain même de la tuerie du Beausset, la garde du fort Saint-Jean fut changée, et le poste confié à des royalistes dont les fureurs, bien connues, garantissaient le zèle. « N'était-ce pas là confier à Néron la garde de Britannicus ? » s'écria, dans la séance du 27 vendémiaire an IV, l'orateur de la députation du Midi qui était venue dénoncer à la Convention cette circonstance sinistre, parmi tant d'autres prouvant toutes la préméditation du massacre[3].

Il est à remarquer que Cadroy, de retour à Marseille, y ayant annoncé publiquement qu'une Commission militaire avait été établie à Toulon, chacun s'attendait à l'entendre ajouter qu'on allait en établir une semblable à Marseille : le silence qu'il garda à cet égard étonna tout le monde, et plusieurs s'en émurent. Le grand prétexte dont se couvrait la férocité des *Compagnons du Soleil* étant que la justice des tribunaux ordinaires se faisait trop attendre, le meilleur moyen de leur fermer la bou-

[1] *Mémoire historique sur les massacres du Midi*, p. 46.
[2] *Ibid.*, p. 45.
[3] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 32.

che eût été, chose horrible à dire et qui peint l'époque! de livrer les détenus à un tribunal d'exception. De cette façon, du moins, quelques-uns d'entre eux eussent pu échapper à la mort, en établissant leur innocence. Aussi était-ce là ce que désiraient ceux à qui le sort des prisonniers inspirait de la sollicitude, et c'est pourquoi ceux-là trouvèrent sinistres les réticences de Cadroy. Y avait-il donc dessein arrêté de se délivrer des détenus d'une façon plus sommaire encore que la justice sommaire?... Il courait à ce sujet, depuis quelque temps, des rumeurs effrayantes. Gabriel, procureur-syndic du district de Marseille, écrivit à Cadroy qu'un tribunal militaire ayant été établi à Toulon, ce que lui-même, Cadroy, était venu publiquement annoncer, on s'étonnait qu'un tribunal pareil ne fût pas institué aussi à Marseille[1]. L'explication de ce mystère ne fut pas donnée par Cadroy; mais les *Compagnons du Soleil* la donnèrent peu de jours après, et de quelle manière, grand Dieu!

En attendant, voici ce qui se passait à Tarascon.

Le 6 prairial (25 mai), deux ou trois cents hommes masqués[2], appartenant au parti des assassins, envahirent le fort où étaient les prisonniers. Rien ne s'opposait à ce qu'on les égorgeât; mais ce procédé fut rejeté comme trop vulgaire et comme n'offrant pas aux assassins une jouissance assez raffinée. On résolut donc de jeter les victimes du haut de la tour du château, qui est bâti sur le roc, au bord du Rhône. Des chaises, que vinrent occuper des émigrés rentrés, des dévotes, des prêtres, avaient été placées sur la chaussée qui va de Tarascon à Beaucaire[3]:

[1] Tout ceci rappelé par Gabriel lui-même, dans une lettre à Cadroy, en date du 22 prairial an III. Voy. le numéro 8 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron.

[2] Extrait des registres des arrêtés de l'administration du district de Tarascon, à la suite du *Mémoire* de Fréron, p. 218 et suiv.

[3] Voy. séance du 27 vendémiaire. (*Moniteur*, an IV, n° 32.)

le spectacle commença. Du sommet d'une tour qui n'a pas moins de deux cents pieds, les prisonniers étaient précipités un à un ; et, à mesure que les corps, tombant sur les pointes aiguës du rocher, s'y déchiraient, des applaudissements sauvages retentissaient tout le long de la chaussée[1]. Pour comble d'infamie, on avait attaché à chaque cadavre une étiquette en bois tenue par un poignard, étiquette qui portait ces mots : *Il est défendu d'ensevelir sous peine de la vie.* La menace porta ses fruits : sur les bords du Rhône, les chiens se nourrirent de lambeaux de chair humaine[2].

Une pièce effroyablement caractéristique de l'esprit qui animait les autorités locales sous le régime thermidorien, c'est le procès-verbal qui constate la *disparition* des prisonniers de Tarascon. Dans le style de la municipalité, le drame d'anthropophages qui vient d'être rappelé est un *fâcheux événement;* les autorités de l'endroit font remarquer que tout « *s'est borné à la perte de vingt-quatre prisonniers*, et représentent cette accumulation d'horreurs comme le résultat de l'indignation causée par la nouvelle de la révolte de Toulon[3] ! »

D'après cela, on pouvait s'attendre à une répétition des mêmes scènes : peu de temps après, dans les premiers jours de thermidor, les administrateurs sont avertis que vingt-trois personnes, dont deux femmes, *manquent* dans la prison du fort d'Eyragues : il s'y rendent. Les prisonniers *manquaient* en effet, et les administrateurs déclarèrent dans leur procès-verbal qu'ils avaient reconnu le chemin que les *absents* avaient pris... à la trace de leur sang[4].

[1] Séance du 27 vendémiaire. (*Moniteur*, an IV, n° 32.) — Voy. aussi Durand de Maillane, *Histoire de la Convention*, chap. XIII, p. 279; — et encore Prudhomme, t. IV, p. 159.

[2] Séance du 27 vendémiaire (*Moniteur*, an IV, n° 32.)

[3] Voy. ce procès-verbal dans les pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron, p. 218 et suiv.

[4] *Ibid.*, p. 225 et suiv.

Un trait qui mérite de n'être pas oublié, c'est qu'à la suite de la tragédie du 6 prairial à Tarascon, les assassins se mirent à parcourir la ville, en faisant la farandole[1].

Revenons maintenant à Marseille.

Dès le 1er prairial (19 mai), les prisonniers du fort Saint-Jean étaient au pain et à l'eau. « Cela n'avait été imaginé, écrit Fréron, que pour épuiser leurs forces et avoir meilleur marché d'eux au moment de l'attaque[2]. » Ce qui est certain, c'est que le 17 prairial (5 juin), Gérard, chirurgien-major des hôpitaux militaires à Marseille, ayant demandé au commandant Pagès des vivres pour un prisonnier malade, la réponse fut : « Il m'est expressément défendu par un arrêté du représentant du peuple, de laisser passer des vivres aux prisonniers[3]. »

En même temps, on les soumettait à toutes sortes de traitements cruels. On leur enleva leurs pliants et jusqu'aux cordes de leurs matelas ; on les enferma dans des cachots infects, remplis d'araignées, de scorpions et de cloportes ; on leur enleva leurs couteaux et leurs ciseaux, mesure, leur dit-on, « qui avait pour but de les empêcher d'attenter à leurs jours, dans un moment de désespoir occasionné par *quelque événement qui pouvait arriver*[4]. »

Cet événement n'était que trop prévu : il éclata le 17 prairial (5 juin).

Ce jour-là même, une compagnie de grenadiers, commandée par Le Cesne, était arrivée à Marseille. Or, de la déposition que fit plus tard cet officier, il résulte qu'au

[1] Danse du pays. — Ce détail fait partie des renseignements fournis aux auteurs de l'*Histoire parlementaire* par M. Milhaud, ancien maire de Tarascon. Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 433.

[2] *Mémoire historique sur les massacres du Midi*, p. 47-48.

[3] *Ibid.*

[4] Déclaration de Pâris d'Arles, ex-président du département des Bouches-du-Rhône, numéro 6 des pièces justificatives, à la suite du *Mémoire historique* de Fréron.

lieu de loger ses grenadiers dans les environs du fort Saint-Jean, on prit soin de les éparpiller dans des quartiers et des maisons éloignés [1]...

Depuis plusieurs jours, des rumeurs épouvantables couraient par la ville ; l'aubergiste Robin et les sicaires qui marchaient à sa suite laissaient paraître une joie farouche. Enfin, le 17 prairial, ils entrèrent dans le fort. Il était cinq heures du soir [2].

Vu l'impossibilité de former et de réunir sans bruit les soldats, dispersés chez les bourgeois, le commandant de la place proposait de faire battre la générale : Cadroy s'y opposa formellement [3]. Mais le commandant déclara que la place étant en état de siége, c'était lui qui était responsable, et, après de vifs débats, il donna ordre, malgré Cadroy, qu'on battît la générale [4].

Le duc de Montpensier et son frère se trouvaient au nombre des prisonniers du fort Saint-Jean, où ils avaient un appartement particulier. Voici en quels termes le premier raconte les scènes dont ils furent témoins :

« Dix ou douze jeunes gens, assez bien habillés, mais les manches retroussées et le sabre à la main, entrèrent en portant l'adjoint (du commandant Pagès), qu'ils déposèrent sur mon lit. Ensuite, nous adressant la parole : « N'êtes-vous pas, nous dirent-ils, messieurs d'Orléans ? » Et, sur notre réponse affirmative, ils nous assurèrent que loin de vouloir attenter à notre vie, ils la défendraient de tout leur pouvoir, si elle était en danger ; que l'acte de justice qu'ils allaient exercer contribuerait autant à notre sûreté qu'à la leur et à celle de tous les honnêtes gens ; puis, ils nous demandèrent de l'eau-de-vie, dont

[1] Déposition du capitaine Le Cesne, dans la procédure de Delcour.
[2] Voy. le procès-verbal du massacre des prisonniers du fort Saint-Jean, numéro 4 des pièces justificatives, à la suite du *Mémoire* de Fréron.
[3] Déposition de Le Cesne, *ubi supra*.
[4] *Ibid.*

assurément ils ne paraissaient avoir aucun besoin. Nous n'en avions pas ; mais ils trouvèrent une bouteille d'anisette dont ils se versèrent dans des assiettes à soupe; après quoi, ils sortirent, en nous recommandant d'avoir soin de l'adjoint... Il était pâle comme un mort, mais il n'était pas blessé; on s'était empressé de le désarmer et l'effroi avait été la seule cause de son évanouissement. Revenu à lui, il voulut sortir pour tâcher, disait-il, de s'opposer à l'horrible scène qui allait se passer; mais il trouva à la porte deux sentinelles posées par les massacreurs [1]... »

Les assassins ne perdirent pas de temps. « Nous entendîmes, continue le duc de Montpensier, parlant de lui et de son frère, nous entendîmes enfoncer à grands coups la porte d'un des cachots de la seconde cour; et, bientôt après, des cris affreux, des gémissements déchirants et des hurlements de joie. Le sang se glaça dans nos veines; nous gardâmes le silence le plus profond [2]... »

La boucherie, dans ce cachot, dura environ vingt minutes [3]. On avait eu soin, comme on l'a vu, d'ôter aux prisonniers jusqu'à leurs ciseaux, et on avait eu recours, pour les affaiblir, au jeûne et à toutes sortes de tortures systématiques : il n'était donc pas à craindre qu'ils pussent défendre leur vie; les assassins n'eurent que la peine de les tuer. Sous les voûtes du fort Saint-Jean, faiblement éclairées par la lueur de quelques lampions, le sang ruissela. Un jeune homme était accouru de l'armée pour visiter son père captif : il fut poignardé entre les bras du vieillard expirant [4].

« Nous entendîmes, raconte le duc de Montpensier, l'horrible troupe revenir dans la première cour, sur la-

[1] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 148 et 149.
[2] *Ibid.*, p. 149-150.
[3] *Ibid.*
[4] Fréron, *Mém. hist.*, p. 48.

quelle donnait une de nos fenêtres, et nous étant rapprochés par un mouvement machinal impossible à décrire, nous les vîmes qui s'efforcaient d'enfoncer la porte du cachot n° 1, placé précisément en face de notre fenêtre, et dans lequel il y avait une vingtaine de prisonniers. Ils en avaient déjà égorgé environ vingt-cinq dans l'autre cachot. Ceux du n° 1, dont heureusement pour eux la porte s'ouvrait en dedans, se barricadèrent si bien, qu'après avoir travaillé inutilement pendant plus d'un quart d'heure à l'enfoncer, les massacreurs l'abandonnèrent, après avoir tiré quelques coups de pistolet à travers les barreaux, et avoir promis qu'ils reviendraient quand ils auraient expédié les autres [1]. »

Ce fut à six heures du soir seulement, que le commandant du fort se présenta au pont-levis. Le trouvant levé et ne pouvant parvenir à le faire baisser, il prend le parti d'escalader par le fossé, mais à peine est-il dans le fort, qu'on le désarme. On le conduisit dans l'appartement des princes d'Orléans. Il jurait, tempêtait, se mordait les poings, et reprochait à son adjoint l'effroi dont témoignait la pâleur de son visage. « On entendait toujours les coups de pistolet, de sabre et de massue des égorgeurs [2]. »

A sept heures, on entendit le canon... Les assassins, chose épouvantable ! étaient en train de tirer à mitraille sur les prisonniers qui occupaient le cachot n° 9 [3]. Et, comme la besogne n'allait pas encore assez vite au gré de leur féroce impatience, on les vit jeter des paquets de soufre enflammé par les soupiraux, tandis que d'autres allumaient de la paille mouillée à l'entrée des souterrains,

[1] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 150.
[2] *Ibid.*, p. 150 et 151.
[3] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 151. — *Mémoire* de Fréron, p. 48. — *Moniteur*, an IV, n° 24, rapport de Marie-Joseph Chénier.

où nombre de malheureux périrent étouffés dans des tourbillons de fumée[1].

Or, pendant ce temps, que faisaient les autorités? que faisaient les représentants officiels de la réaction thermidorienne? que faisait Cadroy? Cadroy se promenait tranquillement dans les rues; et, au moment même où grondait le canon, changé en instrument d'assassinat, lui se préparait à aller au-devant de ses collègues Chambon et Isnard, qui revenaient de Toulon[2].

De la joie qui rayonnait sur son visage quand il les aborda, il existe un témoignage irrécusable : l'aveu de Chambon lui-même. « Notre collègue Cadroy, dit plus tard Chambon en pleine Convention nationale, était venu au-devant de nous. Sa *gaieté franche* au milieu de la satisfaction commune ne nous laissait aucun doute sur l'état satisfaisant de cette grande cité, tandis que, depuis quatre heures, on égorgeait au fort Saint-Jean[3]. »

Il était environ huit heures et demie du soir—le massacre avait commencé à cinq! — lorsque ce cri retentit dans la première cour : « Voici les représentants du peuple! » Ils paraissent en effet, ordonnent que le pont soit abaissé, et menacent de traiter en rebelles ceux qui désobéiraient. — « Je me f... des représentants, répond un des massacreurs, et je brûle la cervelle au premier lâche qui fera mine de leur obéir. Allons, camarades, *à la besogne!* Nous aurons bientôt fini. » Cela dit, le misérable s'éloigne, suivi de ses affreux compagnons. Alors, les soldats de la garde baissent le pont, et les représentants du peuple entrent à la lueur des flambeaux, traînant

[1] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 154. — *Mémoire* de Fréron, p. 48.

[2] Placard affiché sur les murs de Paris, intitulé : « Le chef des égorgeurs du Midi, Cadroy, traîné au tribunal de l'opinion publique. »

[3] Compte rendu de Chambon à la Convention nationale, cité p. 197 et 198 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron.

après eux un grand nombre de hussards à pied et de grenadiers[1].

Selon le duc de Montpensier, qui, dans cette partie de son récit, parle de choses qu'il ne vit pas, puisqu'il était dans sa chambre, les représentants, dès qu'ils furent entrés dans le fort, crièrent aux assassins : « Au nom de la loi, cessez cet horrible carnage! cessez de vous livrer à ces vengeances odieuses! » A quoi plusieurs auraient répondu : « Si la loi nous avait fait justice de ces scélérats, nous n'aurions pas été réduits à la nécessité de nous la faire nous-mêmes. Maintenant, le vin est tiré, il faut le boire. » Et les représentants auraient alors « ordonné l'arrestation de ces forcenés[2]. »

Mais cette version est formellement contredite par les déclarations que firent devant la justice les grenadiers qui accompagnaient les représentants, et qui parlent, eux, des choses qu'ils virent et entendirent.

Appelé comme témoin, Uris Bruno, volontaire au 1er bataillon de Loir-et-Cher, déposa en ces termes :

« Les représentants et grenadiers s'arrêtèrent devant la cantine. La place était remplie de massacreurs qui égorgeaient. Cadroy leur dit : « Qu'est-ce que ce bruit? « *Est-ce que vous ne pouvez pas faire ce que vous faites, en* « *silence?* Cessez ces coups de pistolet. Qu'est-ce que c'est « que ces canons? ça *fait trop de bruit* et met l'alarme « dans la ville. » Il entre ensuite dans la cantine, et, après en être sorti, il dit aux égorgeurs : « Enfants du Soleil, « je suis à votre tête. Je mourrai avec vous, s'il le faut. « Mais, *est-ce que vous n'avez pas eu assez de temps?* Cessez. « Il y en a assez. » Les égorgeurs l'entourèrent en criant, et alors il leur dit : « Je m'en vais, faites votre ouvrage[3]. »

[1] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 151.
[2] *Ibid.*, p. 151 et 152.
[3] Déposition d'Uris Bruno, reproduite numéro 5 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron.

Divers grenadiers attestèrent avoir entendu Cadroy dire aux assassins : « Lâches que vous êtes ! Vous n'avez pas encore fini de venger vos pères et vos parents. *Vous avez eu cependant tout le temps qu'il fallait pour cela*[1]. »

Dans la dénonciation des Marseillais contre Cadroy au Conseil des Cinq-Cents, séance du 17 frimaire an IV, on lit : « Quand Cadroy feignit de reprocher aux assassins tant d'épouvantables homicides, pourquoi souffrit-il que les égorgeurs lui reprochassent en face de les avoir ordonnés ? » Cadroy, qui était présent lorsque cette dénonciation fut lue à l'Assemblée, nia le fait ; et Isnard, dans le discours qu'il prononça pour défendre son collègue, prétendit n'avoir rien entendu de semblable. Mais ni l'un ni l'autre n'eurent rien à répondre à cette terrible interpellation de Bentabolle : « Pourquoi les auteurs du massacre ne furent-ils pas poursuivis ? Pourquoi aucun d'eux ne fut-il arrêté ? Pourquoi les administrateurs complices de ces horreurs furent-ils laissés en place[2] ?

C'est peu : de la déposition du commandant Le Cesne, il résulte que lui et plusieurs de ses grenadiers ayant arrêté quelques-uns des assassins qu'ils prirent en flagrant délit, Cadroy les leur arracha des mains et les fit mettre en liberté[3].

Toutefois, l'indignation des soldats était si grande, qu'ayant cerné quatorze meurtriers, ils allaient en faire justice, lorsque le commandant Pactod, accourant, remarqua qu'il fallait que ces assassins fussent punis légalement, servissent d'exemple... Deux jours après, ils étaient élargis[4] !

Ce que le rapprochement et l'ensemble des témoi-

[1] Déposition de Le Cesne, commandant des grenadiers qui entrèrent dans le fort, numéro 3 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron.

[2] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 84.

[3] Déposition de Le Cesne, *ubi supra*.

[4] *Ibid.*

gnages établissent d'une manière décisive, surtout à l'égard de Cadroy, c'est que, dans ce drame épouvantable, le rôle des représentants officiels de la faction dominante fut celui d'hommes qui poussent au crime, en favorisent le résultat, n'osent en accepter la responsabilité sanglante, et en protégent les auteurs tout en affectant de les gourmander. La scène suivante, que le duc de Montpensier raconte — comme témoin oculaire, cette fois — a quelque chose de singulièrement caractéristique.

« Les représentants ayant demandé où était le commandant du fort, on leur apprit qu'il était enfermé dans une chambre en haut et ils s'y firent conduire. Ces représentants étaient Isnard et Cadroy. En entrant dans notre chambre, ils demandèrent au commandant compte de sa conduite et ils parurent convaincus de l'impossibilité où il avait été de s'opposer à cette horrible scène; puis, s'asseyant sur nos lits et se plaignant de l'excessive chaleur ils demandèrent à boire. On leur apporta du vin. Isnard le repoussa, en criant d'un ton tragique: « C'est du sang! » On lui offrit ensuite de l'anisette, et il l'avala sur-le-champ... Cinq ou six massacreurs arrivèrent tout couverts de sang. « Représentants, dirent-ils, laissez-nous « achever notre *besogne* : cela sera bientôt fait, et vous « vous en trouverez bien. — Misérables, vous nous « faites horreur. — Nous n'avons fait que venger nos « pères, nos frères, nos amis, et *c'est vous-mêmes qui* « *nous y avez excités*. — Qu'on arrête ces scélérats, » s'écrièrent les représentants. On en arrêta en effet quatorze, mais ils furent relâchés deux jours après[1]. »

Parmi les victimes, quelques-unes avaient des assignats et des bijoux : les égorgeurs, leur œuvre achevée, volèrent ceux qu'ils avaient tués, ayant avec grand soin dépouillé chaque cadavre[2].

[1] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 152.

[2] Déposition d'Uris Bruno. — *Mémoire* de Fréron, p. 49.

Le lendemain, l'aspect du fort était celui d'un champ de bataille. On y voyait d'affreuses mares de sang, et « pour que rien ne manquât à l'horreur de ce lieu, écrit le duc de Montpensier, l'air y était empesté par la fumée qui s'exhalait des cachots brûlés[1]. » Le prince ajoute : « Ce fut seulement alors que nous découvrîmes avec horreur sous nos lits et quelques-unes de nos chaises trois ou quatre poignards ensanglantés jusqu'à la garde[2]. »

C'est à peine s'il est nécessaire de dire que, dans ce carnage engendré par une aveugle furie, furent enveloppés beaucoup de malheureux auxquels, même au point de vue des meurtriers, on n'avait rien à reprocher. Il est à noter, par exemple, qu'au nombre de ceux qui tombèrent sous les coups des assassins royalistes, se trouvait un cordonnier qui n'était enfermé que pour avoir crié : « Vive le roi[3] ! »

Le procès-verbal du massacre donne une liste nominale de quatre-vingt-huit personnes égorgées ; mais dans cette liste funèbre ceux-là ne figurent point qu'il fut impossible de retrouver ou de reconnaître, leurs cadavres ayant été brûlés en tout ou en partie. On porte à deux cents le nombre total des prisonniers qui périrent dans cette effroyable journée[4].

« Plusieurs victimes du massacre, écrit le duc de Montpensier, survécurent deux ou trois jours, et expirèrent ensuite dans des souffrances d'autant plus affreuses qu'on ne s'empressa nullement de les soulager[5]. » Un de ces infortunés, qui se mourait, s'adressant au jeune prince, lui dit : « Faites-moi donner du secours, ou qu'on m'achève, car rien ne peut égaler les tortures que j'éprouve. » Le duc

[1] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 153.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Fréron, *Mémoire*, etc., p. 50. — Nougaret, *Hist. abrégée*, liv. XXIV, p. 448.
[5] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 153.

de Montpensier court chez le commandant du fort, qui à ses observations répond brutalement qu'il a fait demander un chirurgien et que ce n'est pas sa faute si le chirurgien n'arrive pas. Il arriva... trop tard[1].

Les survivants furent laissés les pieds dans le sang de leurs compagnons, et pendant vingt-quatre heures, il ne leur fut rien donné à manger[2]. Pour comble d'infamie, les assassins se donnèrent le plaisir d'aller les insulter et les menacer. Un des meurtriers, nommé Bouvas, disait à un des détenus, nommé Fassy, quelques jours après le massacre : « J'ai dans une boîte l'oreille de ta femme : si tu veux, je te la montrerai[3]. »

Qu'ajouter au tableau de tant d'abominations? Les grenadiers qui avaient arrêté le cours des assassinats, furent, qui le croirait? dénoncés au club royaliste de la ville comme des *Terroristes*, *des buveurs de sang*[4] ; et ce même club, ayant appelé dans son sein les quatorze égorgeurs qu'on avait arrêtés, puis élargis, leur décerna une couronne[5].

Quelque horribles que soient les forfaits qui viennent d'être racontés, on arrive presque à concevoir qu'ils aient été possibles quand on songe à l'impunité que leur assurait d'avance la composition des justices de paix et des tribunaux sous l'empire de la réaction thermidorienne. La partialité criminelle des autorités judiciaires était un fait si éclatant, que, lorsqu'elles intervenaient pour la

[1] *Mémoires du duc de Montpensier*, p. 153.

[2] *Moniteur*, an IV, numéro 32, séance du 27 vendémiaire. — Déclaration de Pàris d'Arles, numéro 6 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron.

[3] Lettre de neuf prisonniers du fort Saint-Jean à Fréron, numéro 7 des pièces justificatives à la suite de son *Mémoire*.

[4] Déposition de Le Cesne, numéro 5 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron.

[5] Les Marseillais au Conseil des Cinq-Cents, séance du 17 frimaire, an IV.

forme, il advenait toujours que, le meurtre une fois bien constaté, les meurtriers étaient déclarés être des *inconnus*. Un crime avait-il été commis qui avait eu pour témoin toute une ville, ceux qu'on interrogeait à cet égard étaient amenés par la terreur soit à déclarer qu'ils ne savaient rien, soit à taire le nom des coupables ! Et de là vient, comme le remarque amèrement Fréron[1], que pas un seul mandat d'arrêt ne fut lancé, dans tout le Midi, par les représentants du peuple ou les juges de paix contre les auteurs ou complices de tant d'assassinats, dont les procès-verbaux existent, pour l'éternel opprobre des hommes investis, en ce temps-là, de l'autorité publique.

Quant à la Convention, elle avait perdu le pouvoir d'arrêter les excès des contre-révolutionnaires et semblait en avoir perdu jusqu'à la volonté. Vainement Legendre, dans la séance du 4 messidor an III (22 juin 1795), demanda-t-il compte au gouvernement des mesures prises pour mettre un terme au règne des assassins[2] ; vainement Tallien lui-même, sur qui pesait le souvenir des massacres de septembre, s'éleva-t-il contre ceux du Midi : Tallien et ses pareils se trouvaient avoir fait avec la Terreur blanche, au 9 thermidor, un pacte affreux qu'il ne dépendait plus d'eux de rompre. Il fallut que l'insurrection de vendémiaire vînt, dans leurs alliés les royalistes, leur montrer des ennemis, pour qu'ils se décidassent enfin à protester avec un peu d'ensemble contre des horreurs qui déshonoraient leur domination ; mais, même alors, tout se borna de leur part à des paroles vaines.

C'est ainsi que, dans la séance du 29 vendémiaire — alors que, levant enfin le masque, le royalisme venait d'être momentanément vaincu — Marie-Joseph Chénier,

[1] Note de Fréron, au bas de la lettre à lui adressée par l'accusateur public du tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, numéro 8 des pièces justificatives à la suite de son *Mémoire*.

[2] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 278.

après avoir présenté à la Convention, touchant les crimes qui avaient ensanglanté le Midi et le centre de la France, un tableau à faire dresser les cheveux, conclut... à quoi? A la destitution des fonctionnaires publics qui auraient toléré l'assassinat, et à la traduction des assassins devant les tribunaux[1]! C'était avouer à la face du monde que, jusqu'alors, l'assassinat pour le compte du royalisme avait eu droit d'impunité! Et puis, était-ce donc assez que de menacer de destitution des magistrats protecteurs systématiques du crime? Contre eux c'était la mise en accusation qu'il fallait, ainsi que le fit observer Bentabolle, appuyé en cette occasion par Legendre[2].

Ce fut dans cette séance qu'André Dumont, ardent à empêcher la publication des atrocités commises par les royalistes, s'écria : « Est-il donc nécessaire d'épouvanter le monde et la postérité[3]? »

Ce fut aussi dans cette séance que, pour couvrir la masse des fonctionnaires prévaricateurs, Thibaudeau dit « qu'il ne pouvait y avoir, dans une aussi vaste conspiration, que de grands coupables à punir[4]. »

Or, ces grands coupables à punir, chacun les connaissait, chacun les pouvait montrer du doigt, chacun avait entendu leurs noms répétés, d'un bout de la France à l'autre, par mille échos lugubres. Ce dut être un terrible moment pour Cadroy, que celui où Pélissier, après l'avoir sommé de dire par quelles mesures il avait cherché à prévenir ou à arrêter les égorgements, ajouta : « Quant à nous, députés de ces départements, nous ne savions qu'imparfaitement la vérité; il semblait que toute correspondance fût interceptée, et si nous recevions quelquefois des lettres de nos parents et de nos amis, elles étaient humides

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 34.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, an IV, n° 35.

de leur sang et de leurs larmes[1]. » Ce dut être un terrible moment pour Chambon, que celui où Blanc (des Bouches-du-Rhône) lui demanda s'il n'était pas vrai que plusieurs des égorgeurs eussent mangé à sa table[2]. Car, à cette question, que pouvait-il répondre, lui qui avait reçu publiquement, à sa table, dans ses bureaux, dans sa voiture, l'infâme Rolland, par qui avaient été dirigés les massacres des prisons d'Aix[3] ?

Il existe, à la charge de Chambon, un document historique d'une gravité accablante : c'est l'ordre, signé par lui, de distribuer six cents sabres à la Compagnie du Soleil. Il est à remarquer que, sur le manuscrit, les mots *du Soleil* sont effacés par un trait de plume, et les mots *Compagnie franche* substitués de la sorte à ceux de *Compagnie du Soleil*. Mais en effaçant le nom, on entendait si peu effacer la chose, que, d'après l'ordre en question, les sabres devaient être distribués à un nommé Bon, connu pour être le lieutenant de la bande organisée en vue de l'assassinat. Et ce qu'il importe aussi de noter, c'est que la sinistre livraison fut faite postérieurement à la tragédie du fort Saint-Jean, comme si ce n'était pas assez de sang versé, assez de crimes, assez d'horreurs[4] !

Et pourtant c'est ce Chambon qui, dans la séance du 29 vendémiaire que nous venons de rappeler, osa parler des efforts par lui tentés pour prévenir le désordre. Mais Pélissier : « Quels sont les assassins que tu as fait punir ? » A cette foudroyante question, le *Moniteur* ne nous apprend pas que Chambon ait rien répondu. Il se contenta de dire qu'il avait, pour se justifier, beaucoup de pièces « dont

[1] *Moniteur*, an IV, n° 34.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. la dénonciation des Marseillais au Conseil des Anciens, séance du 17 frimaire, an IV.

[4] L'arrêté de Chambon est donné textuellement dans le numéro 3 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire* de Fréron. L'ordre est daté du 23 prairial.

la lecture serait trop longue et fastidieuse[1], » ajoutant qu'il était en état de répondre à toutes les calomnies. Blanc (des Bouches-du-Rhône) lui cria : « Des cadavres ne sont pas des calomnies[2] ! »

Ce qui est certain, c'est que la conduite de Cadroy et de Chambon ne donna pas même lieu à une enquête. Dans la séance du Conseil des Cinq-Cents du 5 frimaire an IV (25 novembre 1795), l'Assemblée, après avoir entendu la dénonciation portée contre eux par une députation de Marseillais, déclara, sans plus ample informé, qu'il n'y avait pas lieu de délibérer. Il est vrai que la fameuse phrase : « Armez-vous des ossements de vos pères» avait été attribuée par les dénonciateurs à Cadroy, tandis qu'elle était d'Isnard ; sur quoi, André Dumont s'était hâté de dire : « Puisqu'il est prouvé que la dénonciation repose sur *des faits* faux, etc. » Cela n'avait été nullement prouvé : seulement, *un* de ces faits avait été rapporté d'une manière inexacte, non quant aux paroles prononcées, mais quant à celui qui les prononça. Il n'en fallut pas davantage : on écarta l'accusation[3], et les coupables n'eurent à comparaître que devant la justice de l'Histoire. La Révolution n'avait point pardonné à Carrier de s'être souillé de sang à son service : les Carrier de la contre-révolution furent amnistiés par elle !

Rien de plus misérable que les raisons par lesquelles Thibaudeau, dans ses *Mémoires*, cherche à expliquer « comment la Convention, après avoir fait justice des noyades de Nantes, laissa impunis les égorgements du Midi[4]. » C'est, dit-il, qu'elle craignait moins les Terroristes royaux que les Terroristes révolutionnaires[5]... Il ne

[1] *Moniteur*, an IV, n° 34.
[2] *Ibid.*, an IV, n° 35.
[3] *Ibid.*, an IV, n° 84.
[4] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XVII, p. 240.
[5] *Ibid.*

me venait pas à la pensée que le royalisme pût renaître de ses cendres[1]. » Mais, comme le remarquent avec raison les auteurs de l'*Histoire parlementaire*[2], il est bien étrange que les Thermidoriens ne se soient pas aperçus des progrès du royalisme par eux déchaîné, alors que le royalisme se faisait jour partout à coups de poignard ; et puis, à supposer qu'on ne craignît point de le voir revivre, était-ce donc une raison pour qu'on lui permît de pratiquer publiquement l'assassinat? Quant au second motif, tiré de ce que la Convention, contrainte de garder un milieu entre deux écueils et en guerre avec elle-même, ne pouvait ce qu'aurait pu, peut-être, un homme juste et vigoureux[3], nous dirons, avec les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, qu'à l'époque de la Terreur blanche, c'est à peine s'il existait un côté gauche dans la Convention, dominée qu'elle était souverainement par une majorité composée de Girondins et de royalistes, unis à tous les républicains corrompus, à tous les révolutionnaires apostats.

La vérité est que les Thermidoriens s'asservirent au royalisme jusqu'au jour où, se croyant désormais assez fort pour marcher seul, le royalisme fit mine de se passer d'eux. Et c'est ce que le choix de leurs agents prouva de reste. Fréron a publié dans son livre les arrêtés par lesquels Durand de Maillane, représentant en mission dans le département du Var, ouvrit la France à cent vingt-huit émigrés, sous prétexte que c'étaient des fugitifs du 31 mai, de malheureux réfugiés républicains. Or, sur la liste de ces prétendus fugitifs du 31 mai figuraient les noms de François Barallier, Louis-Jean Mauvie, François Panon, André-Victor Barrat, Jean Macadré, Ferrand de More, Vidal, Doudun, qui tous avaient signé l'acte d'emprunt

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 241.
[2] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 411.
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 241.

d'un million de piastres fortes, fait « au nom de Louis XVII, sous la garantie de Leurs Excellences les amiraux Hood et Langara, emprunt hypothéqué sur le port, les magasins, les arsenaux de Toulon, et toute l'escadre française ! » Quand la Convention envoyait dans les départements des agents qui se hâtaient d'y rappeler de pareilles *victimes*, l'impunité des assassins au service du royalisme s'appuyant sur l'étranger n'avait rien, hélas ! qui ne fût dans la logique des passions humaines.

Et quel fut le résultat de cette impunité accordée au meurtre? Qu'une partie considérable de la France devint le théâtre d'une longue Saint-Barthélemi. Le prix des massacres pouvant être, pour ainsi dire, mis au concours, et rien ne faisant obstacle au déploiement d'une émulation féroce, Chénier put dire plus tard, et trop tard : « Dix départements, trente cités, ont vu se renouveler ces scènes sanglantes. A Marseille, à Tarascon, à Aix, dans le département des Bouches-du-Rhône; à Avignon, à l'Ille, dans le département de Vaucluse; à Nîmes, dans le département du Gard ; à Sisteron, dans le département des Basses-Alpes ; à Toulon, dans le département du Var ; à Montélimart, dans le département de la Drôme, on a lutté de crimes avec les assassins de Lyon. La fureur des royalistes ne s'est pas encore arrêtée dans ces communes ; elle s'est promenée dans les contrées de l'Est ; elle a souillé Saint-Étienne et Montbrison, dans le département de la Loire ; Bourg, dans celui de l'Ain ; Lons-le-Saulnier, dans celui du Jura. Elle a pénétré jusqu'à Sedan, dans le département des Ardennes ; dans le centre même de la France ; à Ronsières, district de Chinon, et jusqu'aux portes de Paris, à la ferme du Bois-Blanc[1]. »

Et il ne faut pas croire que cette fureur dont parle

[1] Rapport de Chénier, au nom des deux Comités, séance du 29 vendémiaire, an IV. (*Moniteur*, an IV, n° 34.)

Chénier eût rien de spontané, de soudain, d'ingouvernable; non : c'était une fureur parfaitement froide, régie par les lois d'une organisation savante. Les bourreaux étaient formés en compagnies; ils avaient leurs mots d'ordre, leurs signes de ralliement, leurs chants de mort convenus[1]. Répandus sur divers points du territoire, ils avaient un système suivi de correspondance qui leur permettait de lier leurs opérations, de les étendre et d'en assurer l'odieux succès. Suivant Charles Nodier, l'administration ne parvenait pas à sauver les victimes désignées d'avance, même en les dépaysant, même en les envoyant à vingt, à trente lieues de leurs femmes et de leurs enfants. Car, ajoute cet écrivain, « les Jéhuistes se livraient leur proie par échange d'un département à l'autre avec la régularité du commerce; et jamais une de ces traites barbares qui se payaient en têtes d'hommes ne fut protestée à l'échéance[2]. »

Si formidable devint le pouvoir de ces brigands, que, dans le district de Montbrison, la crainte de tomber sous leurs coups força six cents familles à abandonner la levée d'une récolte précieuse et à se réfugier dans les bois[3]. Même frayeur dans le district de Saint-Étienne amena deux mille ouvriers à fuir de leurs ateliers[4].

Nous avons vu que, loin d'être un refuge, les prisons attiraient les meurtriers par l'appât d'un assassinat en grand : à Saint-Étienne, vingt-huit prisonniers ayant été traînés sur la place du Treuil et fusillés, les bourreaux, en goût de sang, allèrent en chercher quatorze autres, qu'ils se donnèrent le plaisir d'égorger sur les cadavres des premiers[5].

[1] Fréron, *Mémoire historique sur les massacres du Midi*, p. 35-37.
[2] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, p. 129 t 130.
[3] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 34, séance du 29 vendémiaire.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

A la religion, les *Compagnons du Soleil* ne manquèrent pas de faire sa part, dans cette curée de victimes humaines. Suivant eux, tout prêtre assermenté était digne de mort. Le curé de Barbantane, pour avoir juré fidélité à la Constitution, fut jeté dans la Durance, pieds et poings liés[1]. A Montbrison, une de leurs bandes fut aperçue se repaissant du spectacle d'une tête divisée en deux par un coup de sabre et pendante sur chaque épaule : c'était celle d'un prêtre coupable de s'être soumis aux lois de son pays en acceptant la Constitution civile du clergé[2].

Souvent, ils mêlaient aux raffinements de la cruauté ceux du libertinage : témoin les femmes qui, à Montbrison, furent traînées au pied de l'arbre de la liberté, exposées toutes nues aux regards lubriques de la jeunesse royaliste et fouettées avec des nerfs de bœuf[3].

Les massacreurs en haillons des trop fameuses journées de septembre avaient, eux du moins, accordé la vie de M. de Sombreuil à la piété filiale de sa fille ; mais depuis que les massacreurs étaient — pour parler le langage d'alors — d'*admirables* jeunes gens, des assassins en bas de soie, qui maniaient le poignard d'une main accoutumée à la pâte d'amande et au savon d'Angleterre, et tuaient un homme entre deux parties de billard, ou en sortant d'un bal, ou en allant à un rendez-vous d'amour[4], la piété filiale était devenue un crime, et l'on put citer au nombre des exploits des *Compagnons du Soleil* le fait d'une pauvre fille de quinze ans qui fut ignominieusement fouettée par ces misérables pour s'être jetée tout en larmes sur le cadavre de son père qu'ils venaient d'égorger[5].

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 32.
[2] *Ibid.*, an IV, n° 34.
[3] *Ibid.*
[4] Voy. la description que Charles Nodier donne des *Enfants du Soleil*, ans ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 115-122.
[5] Séance du 29 vendémiaire. (*Moniteur*, an IV, n° 34.)

L'amour conjugal aussi était réputé crime par les assassins. Chénier, parlant au nom des deux Comités, fit, dans la séance du 29 vendémiaire an IV, le récit suivant : « Dans l'Ille, petite commune voisine d'Avignon, Prade, gendarme, et père de cinq enfants, est assailli par une troupe de forcenés ; on le traîne à l'autel de la patrie, et les poignards sont levés sur lui. Espérant fléchir les bourreaux, sa femme accourt ; et, au moment même où l'on immole son mari, un coup de sabre lui coupe le bras qu'elle lui tendait pour lui faire du moins ses derniers adieux[1]. »

Pour avoir une idée juste de l'acharnement de ces lâches fureurs, il faut lire, dans le recueil des pièces justificatives imprimées à la suite du *Mémoire* de Fréron, les détails de l'assassinat de Breyssand, administrateur du district de Sisteron, tel que l'a raconté le fils de la victime. Breyssand, après le 9 thermidor, avait été destitué et mis en prison. Les réclamations de sa femme et les témoignages de sympathie ardente que son arrestation provoqua de la part de ses administrés décidèrent les membres du Comité de sûreté générale à donner, après un mûr examen de sa conduite, l'ordre de son élargissement. Mais arracher leur proie aux sicaires de la réaction n'était pas chose facile. Ayant obtenu de l'administration locale qu'un nouveau mandat d'amener fût lancé contre Breyssand, ils se postent sur le chemin de Thoard à Sisteron par où il devait passer pour se rendre en prison, et le malheureux n'a pas plutôt paru, qu'il se voit enveloppé de toutes parts. Un caillou qui lui brise le crâne donnant le signal, il est renversé de cheval, haché à coups de sabre, laissé pour mort. « Le bruit de ce forfait — raconte Breyssand fils — ne tarde pas à répandre l'effroi dans la ville. Des personnes charitables viennent pour rendre les derniers

[1] Séance du 29 vendémiaire. (*Moniteur*, an IV, n° 34.)

devoirs à la victime; mais, en l'examinant, on s'aperçoit qu'elle donne encore quelques signes de vie. Mon père est transporté et déposé à l'hôpital, et là, après lui avoir prodigué tous les secours, on parvient à le rappeler à la vie. Mais, ô barbarie sans nom! Mévolhon (c'était le secrétaire du représentant Gauthier) et les autres monstres en frémissent de rage. Ils attendent la nuit. N'ayant pu se faire ouvrir les portes de l'hospice, ils s'introduisent par les fenêtres; ils éloignent tous les gardiens. Quatre de ces bourreaux, après avoir arraché l'appareil mis sur les innombrables blessures du jour, enveloppent l'infortuné dans son drap, le brisent contre les murs et le plancher par cent coups réitérés et le précipitent ensuite par une des fenêtres. Puis, ils traînent le martyr, qui poussait encore de longs gémissements, jusque sur le gravier de la Durance, et là ils consomment le forfait en coupant son corps en pièces. Huit jours après, ses membres épars avaient servi de pâture aux chiens et aux vautours[1]. »

Pendant ce temps, le fils de la victime se battait, aux frontières, pour l'honneur et le salut de la France[2].

Faut-il le compléter, cet effroyable tableau? faut-il dire :

Que, dans la commune de Moingt, un octogénaire eut la tête pilée avec des cailloux[3];

Que, dans la commune de Feurs, un aubergiste ayant été haché en morceaux, on donna sa cervelle à dévorer à des porcs, et son sang à boire à des chiens[4];

[1] Voy. le numéro 2 des pièces justificatives à la suite du *Mémoire de* Fréron.

[2] Il était officier d'un bataillon de l'armée des Alpes, et, dit Fréron, p. 39 et 40 de son *Mémoire*, « il se signalait depuis le commencement de la guerre par son courage et son patriotisme. »

[3] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 34, séance du 29 vendémiaire an IV.

[4] *Ibid.*

Qu'à Saint-Étienne, une des victimes fut mise en croix[1];

Qu'un citoyen nommé Brasseau, dont les deux fils, chefs de bataillon, étaient l'honneur de l'armée, fut enterré vivant[2];

Qu'il se passa dans les prisons de la *Terreur blanche* des scènes qui rappellent l'épisode d'Ugolin, et qu'un des malheureux condamnés par elle au supplice de la faim, dit un jour à ses compagnons d'agonie : « Je désire que mes membres servent pendant quelques jours à vous faire vivre. Mon âme dans vos âmes jouira de la liberté. Frères, mangez-moi[3]! »

Les massacres, les poignards et les fleuves, dit P. Moussard, cité par Nougaret, auquel cette appréciation ne paraît point exagérée, ont dévoré trente mille pères de famille, dans la seule Provence, pendant la réaction[4].

Et ces choses se faisaient au nom des principes les plus sacrés; car jamais à aucune époque les mots de *justice* et d'*humanité* n'avaient été employés avec tant de complaisance, jusque-là qu'ils faisaient partie du vocabulaire obligé de la toilette. Une femme n'aurait pas été à la mode si elle n'eût porté un *bonnet à l'humanité* et un *corset à la justice*[5].

Cette affectation dérisoire, cette légèreté impie, se retrouvent dans la manière dont les réacteurs ne rougirent pas de parodier le supplice de ceux de leurs proches que la Révolution avait frappés. Manquant de respect à leur propre douleur, de leur deuil même ils firent un

[1] Nougaret, *Hist. abr.*, liv. XIV, p. 452.

[2] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 32, séance du 27 vendémiaire an IV. — Nougaret, *Hist. abr.*, lib. XXIV, p, 454.

[3] Voy. les notes qui accompagnent le poëme intitulé : *La Liberticide*, ou les *Phases de la Révolution française*, par P. Moussard.

[4] Nougaret, *Hist. abr.*, liv. XXIV, p. 446.

[5] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 215.

carnaval. Un fils pleura son père mort sur l'échafaud, en saluant dans la rue ses connaissances par un mouvement qui imitait la chute d'une tête dans le panier du bourreau. Le désespoir d'une veuve s'étala dans la coiffure choisie pour un rendez-vous galant. Les jours d'affliction solennelle et commune furent des jours où il s'agissait de valser, de boire et de manger à cœur-joie. Il y eut des *bals à la victime*. Pour y être admis, il fallait exhiber un certificat en règle constatant qu'on avait perdu un père, une mère, une femme, un frère ou une sœur sous le fer de la guillotine[1]. La mort des collatéraux ne donnait pas droit d'assister à une pareille fête[2]. Le costume de rigueur d'une danseuse était celui dans lequel sa mère ou sa sœur avait péri, c'est-à-dire le châle rouge et les cheveux coupés à fleur du cou[3]. Ces conditions remplies, on était reçu à danser, valser, rire et faire l'amour dans les *bals à la victime*. « Est-ce la danse des morts de Holbein, s'écrie Mercier, qui avait inspiré une telle idée ? Pourquoi, au milieu du bruit des violons, ne fit-on pas danser un *spectre* sans tête[4] ? »

[1] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. LXXXIII.
[2] *Ibid.*
[3] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 113.
[4] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. LXXXIII.

CHAPITRE III

CHUTE DES ASSIGNATS

Services révolutionnaires de l'assignat. — Solidité de son gage. — Avantages particuliers attachés à l'emploi des métaux précieux comme intermédiaires des échanges. — Dangers inhérents à l'emploi du papier-monnaie. — Ce que les financiers de la Révolution virent dans l'assignat. — A quel ordre social convient l'usage du papier-monnaie. — Chiffre des assignats en circulation trois mois après le 9 thermidor. — Chute des assignats déterminée par l'abolition du *Maximum*. — Autre cause de dépréciation. — Le Cabinet britannique et les assignats. — Fabrication de faux assignats tolérée en Angleterre par le gouvernement anglais. — Puisaye et Saint-Morys, fabricateurs de faux assignats. — Infâme théorie professée par Puisaye. — La fabrication des faux assignats sanctionnée par l'évêque de Dol. — Prêtres employés par Puisaye à la fabrication des faux assignats. — Prêtres suspendus, à cause de cela, de leurs fonctions ecclésiastiques par l'évêque de Léon. — Obstination des prêtres faussaires. — Curieuse entrevue de quelques-uns d'entre eux avec l'évêque de Léon. — La fille de Saint-Morys fait demander à M. Windham un ordre pour faire quarante livres d'encre. — Signes secrets de reconnaissance adoptés pour les faux assignats. — La France affligée d'une « hydropisie de papier. » — Résultat de ce fléau. — Invasion de la fortune publique par les agioteurs. — L'agiotage né de la réaction, devenu incoercible. — Vaines imprécations. — Le Palais-Royal, temple immonde de l'agiotage. — Rapport de Boissy d'Anglas sur l'agiotage. — Impuissance des remèdes proposés. — Pourquoi le mal était irremédiable. — Le numéraire rappelé. — Divers expédients pour relever l'assignat; leur inefficacité. — Réouverture de la Bourse. — Les agioteurs pullulent. — Enchaînement logique des maux enfantés par la réaction.

Le 16 pluviôse an III (4 février 1795), la Révolution se trouvait avoir dépensé, depuis le 1er janvier 1790, c'est-

à-dire dans l'espace d'environ quatre ans et demi, la somme de 9,500,000,000 livres en assignats[1].

En assignats! que de tragédies dans ce mot! Mais, en revanche, que de prodiges!

Si le gouvernement révolutionnaire parvint à nourrir et à équiper des armées de douze cent mille hommes — à créer des flottes — à extraire de la terre des quantités énormes de salpêtre — à couvrir la France de manufactures d'armes — à combattre la famine — à se passer de l'industrie, qui était paralysée, et du commerce, qui était mort — à étouffer la guerre civile — à chasser de nos frontières des nuées d'ennemis — à faire d'une nation de toutes parts assaillie une nation conquérante — à mettre la Coalition en lambeaux, et à remplir d'admiration le monde qu'il frappait d'épouvante, le moyen qui servit à l'accomplissement de ces choses fut un chiffon de papier que, plus tard, quand elles furent accomplies, un mendiant dédaignait de ramasser[2].

Qu'importe, après cela, que les économistes, pour l'honneur de la théorie, condamnent l'assignat? Il est absous, puisque, associé à l'enthousiasme républicain, il a fait la Révolution et sauvé la France.

Au fond, il était naturel qu'ayant sous la main une masse considérable de domaines nationaux, la Révolution rendît leur valeur immédiatement disponible par leur mise en circulation au moyen d'un papier-monnaie. Comment les Américains avaient-ils fondé leur indépendance? En créant des billets au porteur, payables en numéraire, mais qui n'étaient garantis que par des terres incultes dans un pays peu habité : que n'avait-on pas à attendre

[1] Y compris un milliard qu'avait coûté le remboursement de la dette ancienne. Voy. le rapport de Cambon, du 16 pluviôse an III. (*Moniteur*, an III, n° 140.)

[2] Nous avons déjà rappelé ce trait, consigné dans le *Nouveau Paris*, de Mercier.

des assignats français, mandats payables en terres fertiles dans un pays couvert d'habitants? Quel gage fut jamais plus réel et plus solide que celui sur lequel reposait le prix des assignats? Les métaux précieux, l'or, l'argent, peuvent-ils avoir, après tout, une valeur intrinsèque supérieure à celle de la terre même du sein de laquelle on les tire? et un papier convertible en champs, en prairies, en forêts, n'offre-t-il pas autant de garanties qu'une monnaie d'or ou d'argent convertible en lingots? Les financiers de la Révolution étaient partis de là.

Non qu'ils se fissent illusion sur les avantages particuliers attachés à l'emploi des métaux précieux comme intermédiaires des échanges; ils n'ignoraient certes pas qu'un des inconvénients du papier-monnaie, même lorsqu'il a un gage solide, est de ne pas porter ce gage avec lui partout où il se présente, et qu'un autre de ses inconvénients, plus sérieux encore, est de pouvoir se créer à très-peu de frais, presque à volonté, d'où résulte de la part des gouvernements une tendance funeste à le multiplier outre mesure, ce qui entraîne son avilissement et bouleverse les transactions. Ils n'ignoraient pas que, dans les métaux précieux, au contraire, la valeur idéale se montre toujours unie à la valeur réelle qui lui sert de base; que, dans l'or et l'argent, le *signe* et le *gage* se confondent; qu'on ne saurait avilir indéfiniment et arbitrairement la monnaie métallique par la surabondance, parce que sa quantité est limitée par la fécondité des mines et la difficulté de les exploiter; qu'enfin les métaux précieux, conservant toujours comme lingots un prix équivalent aux frais de production, et pouvant s'offrir aux arts, à l'industrie, comme matière d'ornement, le jour où ils cesseraient d'être employés comme monnaie, cela même assigne à leur dépréciation, en tout état de cause, une limite nécessaire.

Oui, les financiers de la Révolution savaient tout cela;

mais ce qu'ils savaient aussi, c'est qu'avant de songer au danger possible d'émissions exagérées dans l'avenir, il fallait pourvoir aux exigences formidables du moment; c'est qu'il y aurait eu folie, quand la France était à la veille d'être isolée dans le monde et enveloppée par la haine des rois, à ne pas tirer parti de la seule ressource qu'elle eût sous la main : les domaines nationaux; c'est que, en un mot, la question était une question de vie ou de mort.

Un levier révolutionnaire, voilà ce que les hommes de la Révolution virent dans l'assignat, et l'événement prouve de reste que, sous ce rapport, ils ne se trompèrent pas.

Mais, nous l'avons déjà dit[1], au point de vue scientifique, et comme signe permanent des richesses, comme intermédiaire normal des échanges, le papier ne saurait convenir qu'à un ordre social basé sur l'intimité des relations, l'accord des intérêts et la convergence des efforts. Le papier, même couvert par un gage, se présente séparé de ce gage; il fait donc appel à la bonne volonté, à la confiance de ceux qui ont à le recevoir; il n'est et ne peut être que la *monnaie des promesses qu'on tient et auxquelles on croit*. Et c'est ce qui le rend impropre à être employé comme instrument des échanges dans tout régime qui consacre la séparation des intérêts, sanctionne leur antagonisme et fait servir la défiance de contre-poids à la fraude.

Il était donc inévitable que la contre-révolution signalât son avénement sur la scène par la chute du papier-monnaie, et c'est ce qui eut lieu.

A l'époque du 9 thermidor, le chiffre des assignats émis était loin d'être hors de rapport avec la valeur des domaines nationaux contre lesquels ils pouvaient s'échanger; car, même trois mois après, le chiffre des assignats

[1] Dans le tome IV de cet ouvrage, chap. VI.

en circulation ne s'élevait pas au-dessus de 6,400,000,000 livres[1], ayant pour gage des biens qui, vendus à raison du denier 40 de leur produit annuel, représentaient une valeur de 15,000,000,000 livres.

Il n'y aurait donc pas eu sujet de s'alarmer de l'insuffisance du gage, si, à mesure que le service public nécessitait des émissions nouvelles, on eût pu retirer de la circulation les assignats surabondants en donnant en échange aux possesseurs une portion correspondante des domaines nationaux. Par malheur, là était la difficulté, tant les scrupules religieux et les considérations politiques, la crainte d'un changement chez les uns, et chez les autres la peur de l'enfer, apportaient d'entraves à la vente de biens que les prêtres et les émigrés n'avaient cessé de regarder comme leurs !

Toutefois, tant que la loi du *Maximum* fut en vigueur, l'assignat se maintint, par la raison bien simple que le *Maximum* empêchait le prix des marchandises de s'élever au-dessus d'un niveau déterminé. Mais lorsque le *Maximum* fut aboli, chaque vendeur devenant libre d'exiger des acheteurs tout ce qu'il voulait, le renchérissement subit des marchandises eut lieu dans des proportions qu'on n'avait pas soupçonnées. La cupidité, longtemps arrêtée dans son essor, se hâta de faire usage des ailes de vautour qu'il lui était désormais permis de déployer sans contrainte ; pour la même quantité de marchandises, l'acheteur se vit obligé de donner en assignats une valeur décuple, et la chute du papier-monnaie fut effroyable.

Autre cause de dépréciation. Tant que la France, isolée dans le monde, avait dû se suffire à elle-même, elle n'avait pas senti aussi vivement la nécessité de donner pour base à ses stipulations de commerce ce qui sert de

[1] Déclaration de Cambon. (*Moniteur*, an III, n° 46.)

point de comparaison aux valeurs chez tous les peuples, c'est-à-dire le marc d'argent. Mais lorsque ses communications avec le dehors commencèrent à se rétablir, l'assignat ne put entrer en comparaison avec les valeurs étrangères, sans que son infériorité se manifestât par la baisse du change. Ce que les étrangers étaient naturellement portés à voir dans nos assignats, c'était, comme Johannot le fit très-bien remarquer dans son rapport du 25 germinal (14 avril) 1795[1], un engagement de vendre des biens qui ne leur étaient point nécessaires : rien de plus. L'assignat avait beau être une *promesse*, et une promesse portant sur un gage formel, sur un gage suffisant, il aurait fallu que sa réalisation fût exigible à vue pour que l'étranger y eût confiance.

Est-il vrai que Pitt ait entretenu à Paris des émissaires chargés de pousser à la baisse des assignats par d'indignes manœuvres ? C'est là un fait qui n'a jamais été prouvé, mais que la Convention tenait pour certain. Vernier, esprit sérieux et modéré, disait dans la séance du 17 floréal (16 mai) 1795 :

« Le Cabinet de Saint-James est le principal agent de la baisse des assignats. Il opère ainsi : du moment que nos assignats prospèrent à l'étranger, il les fait répandre à profusion et vendre à vil prix. Quand le louis se vend 260 livres au Palais-Royal, ses émissaires le font monter à 400 livres. Ces hommes pervers, qui suivent le cours de nos opérations, annoncent que telles communes ont reçu des assignats du trésor national ; qu'il faut doubler le prix de l'or dont elles ont besoin pour avoir les subsistances. C'est ainsi que la bienfaisance nationale tourne au détriment de la nation, par les intrigues des émissaires de Pitt[2]. »

Il est difficile de concevoir comment nos assignats au-

[1] *Moniteur*, an III, n° 216.
[2] *Ibid.*, an III, n° 231.

raient pu, dans quelque circonstance que ce fût, « prospérer à l'étranger ; » et certes, pour expliquer les manœuvres infâmes dont le Palais-Royal était le théâtre, il n'était pas besoin de recourir à l'hypothèse d'émissaires envoyés par Pitt.

Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la fabrication des faux assignats était plus que tolérée en Angleterre par le gouvernement anglais [1]. Ce qui n'est pas douteux, c'est que, lorsque Puisaye arriva à Londres, il y trouva chez un M. de Saint-Morys, dont il fit depuis son homme de confiance et son intermédiaire auprès du comte d'Artois, toutes les planches et tous les ustensiles nécessaires pour la fabrication « d'assignats revêtus des formes extérieures de ceux des assemblées nationales [2] ! » En outre, il existait à Londres dix-sept ou dix-huit fabriques particulières de faux assignats [3]. Puisaye, jugeant ces « petites mesures tout à fait insuffisantes pour que la cause générale en pût retirer le moindre avantage, » — ce sont ses propres paroles — eut l'idée de faire les choses en grand ; en d'autres termes, de mentir et de voler sur une immense échelle.

Les raisonnements au moyen desquels Puisaye transforme en acte de vertu le crime qui consiste à contrefaire les effets publics ou particuliers, crime subversif des fondements de toute société, ont un caractère de naïve impudence qui mérite une place dans l'histoire des forfaits enfantés par les discordes civiles.

Partant de cet étrange point de vue que la Convention était revêtue d'un pouvoir usurpé, et que, conséquemment, les assignats émis par elle représentaient une propriété appartenant aux *princes français*, Puisaye en concluait qu'il était légitime de les contrefaire, « un pro-

[1] On en verra plus loin la preuve.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 376.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 376-377.

priétaire pouvant, lorsqu'il en a l'occasion et le moyen, reprendre son bien où il le trouve[1]. » De sorte qu'il était parfaitement juste de porter un coup terrible à la valeur d'un papier dispersé entre les mains de tous, parce que, en élisant ceux par qui il lui avait plu d'être représentée, la nation avait disposé du pouvoir souverain, qui était « la *propriété des princes français !* »

Il est vrai que les faux assignats fabriqués par Puisaye étaient déclarés remboursables, au lendemain de la victoire des royalistes, après avoir été rendus reconnaissables, par un *signe secret*[2]. Mais en quoi cela pouvait-il empêcher l'avilissement, résultat inévitable de la surabondance? En quoi cela pouvait-il empêcher la ruine des porteurs actuels d'assignats? Et les porteurs d'assignats, c'était tout le monde !

En outre, par qui auraient-ils été remboursés, sinon par la nation, en cas de succès des royalistes, ces assignats déclarés remboursables et qui ne répondaient à aucune valeur réelle, ces assignats qu'on créait pour les donner purement et simplement aux royalistes ? Supposons que, la cause du roi venant à triompher, Puisaye lui-même se trouvât en avoir gardé pour deux ou trois, ou dix millions qui ne lui avaient coûté que la peine de les faire fabriquer : il n'aurait donc eu qu'à se présenter au trésor et à faire reconnaître le *signe secret*, pour être plus riche de deux, de trois, de dix millions, que la nation aurait dû lui payer en numéraire ! En vérité, l'audace du crime est ici dépassée par l'imbécillité de l'aveu !

Il est vrai encore que Puisaye n'entendait pas opérer dans l'ombre. Mais quoi ! la publicité ici était une aggravation du mal ; car publier qu'une masse énorme d'assignats contrefaits allaient être lancés dans la circulation,

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 374-375.
[2] *Ibid.*

et que la distinction entre ceux qui étaient remboursables et ceux qui ne l'étaient pas résidait dans un *signe secret*, c'était jeter dans toutes les transactions, rendues de la sorte incertaines, un trouble épouvantable.

Et si d'aventure ce succès, sur lequel Puisaye basait ses calculs, n'arrivait pas, les royalistes à qui l'on faisait cadeau de ces assignats menteurs, se seraient donc tirés d'affaire en les passant à d'autres, entre les mains desquels ils n'auraient plus été qu'un misérable chiffon de papier! Encore une fois, c'était le mensonge réduit en système, c'était le vol organisé sur une immense échelle.

Or, chose monstrueuse! l'évêque de Dol, le même que les récits royalistes qualifient de « prélat vénérable, » donna son plein assentiment à cette théorie de la spoliation. Comme le fait risquerait de n'être pas cru, il faut citer les propres paroles de Puisaye :

« Je soumis à l'évêque de Dol la question des assignats, et lorsqu'il eut pesé les motifs d'autorité, de publicité et de garantie qui venaient à l'appui de l'intérêt politique, qui seul, n'eût été certes pour lui ni une justification ni une excuse, il n'hésita pas à y donner son entière approbation[1]. »

Un trait manquerait à ce hideux tableau, si nous négligions de dire qu'un grand nombre d'*ecclésiastiques* furent employés, en Angleterre, à la fabrication de la fausse monnaie. M. de Saint-Morys les avait réunis « pour accélérer ce travail[2]! »

Il faut dire, à l'honneur de l'évêque de Léon, que, bien différent en cela de l'évêque de Dol, son confrère, il eut horreur de la fabrication des faux assignats, et suspendit de leurs fonctions ecclésiastiques ceux des prêtres faussaires qui relevaient de son autorité. Une lettre manuscrite,

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 402.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 42.

que nous avons trouvée, au British Museum, parmi les « Papiers de Puisaye, » fournit à ce sujet des détails dont le caractère est si curieux et l'importance historique si grande, qu'il convient de la citer ici textuellement, sans en retrancher un mot. Elle montre comment certains prêtres, grands meneurs du parti royaliste, comprenaient les lois de la morale. C'est à confondre l'esprit.

LETTRE DE DOUDUIT, CURÉ DE LOURENAIS, A PUISAYE

Shadwell, 20, *Great Spring Street*.

14 mars 1795.

« Mon général et cher bienfaiteur,

« Encore un mot de l'évêque de Léon et je ne vous en parlerai plus. Jeudi dernier, M. Gaultier, mon intime ami, et moi, nous allâmes saluer Sa Grandeur et attendre le sermon paternel solennellement promis à cette époque. Il nous reçut d'une manière à nous faire juger qu'il éprouvait une certaine satisfaction en nous voyant soumis, mais qu'il avait en même temps envie de nous mordre. Il ne nous laissa pas longtemps sans nous faire connaître ses bonnes dispositions à notre égard.

« — Messieurs, nous dit-il, comme vous avez contribué à cette association (pour la fabrication des faux assignats) qui m'a fait tant de peine, qui a scandalisé le clergé catholique, et même tous les anglicans de tout ordre et de toute condition, vous ne devez pas vous attendre à être relevés aussitôt que les autres. »

« Nous eûmes, mon ami et moi, bien de la peine à ne pas rire tout haut; mais nous nous tûmes, et voici comment le bon évêque continua ses honnêtetés :

« — Vous avez d'autant plus de tort, que vous, monsieur

Douduit, avez fait venir tout le monde, et que vous, monsieur Gaultier, avez, par votre exemple, attaché au parti de Douduit tous ceux qui, ne s'en rapportant pas à sa tête enthousiaste, crurent tout ce que vous leur dîtes, parce que votre prudence, vos connaissances et votre mérite leur étaient plus connus. D'ailleurs, vous avez agi contre votre conscience, ou vous avez tout au moins suivi une conscience douteuse.

« — Pardonnez-moi, monseigneur, lui répondis-je, nous savions faire le bien de notre païs, et je n'en ai jamais eu, n'en ai actuellement, ni jamais n'en aurai le moindre remords. Je n'ai fait, comme mes confrères, en rompant notre association, que me soumettre à l'autorité apostolique, mais je ne crois pas que jamais mon travail m'ait rendu coupable d'un seul péché véniel.

« — Assurément, il faut, me répliqua l'évêque, que vous soyez fou ou étrangement trompé.

« — Non, monseigneur, répondis-je, c'est vous.

« — Comment ! vous me dites que je suis fou ! reprit vivement le prélat.

« — Non, monseigneur, dis-je, mais trompé.

« — Et par qui ?

« — Par tous les cabaleurs qui vous assiégent et qui ne cherchent qu'à abuser de la confiance de Votre Grandeur.

« — Mais, monsieur Douduit, pour qui me prenez-vous? Des cabaleurs me tromper !

« — Oui, monseigneur, des cabaleurs, que je nommerais bien si je voulais, vous trompent tous les jours. Un homme respectable comme vous, incapable de tromper, croit rarement que les autres cherchent à le surprendre et à lui en imposer.

« — Apprenez, monsieur, qu'on peut m'en imposer un instant, mais pas toujours, et que le parti que j'ai pris contre vos opérations est le fruit d'un mûr examen et de

longues considérations; je crois avoir au moins plus d'expérience et de connaissances que vous.

« — Assurément, je me ferais un devoir, en toute autre occasion, de recevoir des instructions de Votre Grandeur, mais je suis un peu mieux informé qu'elle sur ce que j'ai fait jusqu'ici.

« — Je le sais bien, ce que vous avez fait... de faux assignats, et jamais il ne convient de faire un faux, même pour le plus grand bien.

« — J'ose observer, monseigneur, soit que j'aie fait ou non des assignats, ce que je ne puis vous dire, que jamais je n'ai fait de faux assignats, vous devez m'entendre... Au reste, je soutiens qu'il n'en existe pas de véritables.

« — Vous avez tort, monsieur, ceux de la Convention, quoiqu'elle soit coupable, sont les seuls vrais.

« — Je ne crois pas, monseigneur, que le papier-monnoye des rebelles et des régicides puisse être autre chose qu'un faux, maintenu par la force, les violences et l'invasion de toutes les propriétés.

« — Les princes, croyez-moi, monsieur Douduit, n'ont pas le droit de faire faire un faux. S'ils avaient, comme on dit, l'intention de rembourser les assignats fabriqués à Londres, ils auraient dû en émettre qui auraient porté leurs noms, leur empreinte. On dit qu'il y a une marque distinctive, un caractère de reconnaissance pour leur remboursement; mais cette marque même doit les faire reconnaître pour faux, et c'est le moyen d'occasionner des massacres et des incarcérations. Il y en a eu déjà beaucoup à ce sujet, et cela a fait un grand scandale en Bretagne. C'est faire un grand tort au ministère français.

« Comme il n'y avait pas dans toutes ces phrases un seul mot qui n'eût exigé une réponse directe, et que cela m'eût mené trop loin, je m'abstins d'y riposter. Il con-

tinua sa pointe, et me dit qu'il savait de la bouche des ministres de Sa Majesté Britannique qu'ils désapprouvaient notre association et notre travail. « C'est, au reste, dit-il, affaire de politique. » Je lui répondis froidement que je pensais, comme lui, que c'était par pure politique. Il me dit ensuite que le comte avait été trompé (j'ignore de quel comte il voulait parler) et ajouta que lui, évêque de Léon, avait eu entre les mains pour 50,000 fr. en assignats faux, mais de notre manufacture; que s'il avait voulu en avoir d'autres, cela lui eût été facile. « Alors, dit-il, s'il existe un caractère de reconnaissance, je pourrais, en France, dire à mes princes : « Voilà vos assignats, remboursez-« les-moi, » et j'aurais une somme presque incalculable, pour trois ou quatre guinées !

« — Mais, monseigneur, repartis-je, ces assignats ont donc été volés dans quelque manufacture, non pas dans notre prétendu atelier, je n'avoue pas qu'il en existe... L'évêque hésita, et à la fin il me dit qu'ils avaient été volés et qu'il les avait rendus à un ministre. Il me souhaita et à mon ami le bonjour, après nous avoir dit que, puisque nous nous obstinions à ne pas nous reconnaître coupables, jamais, pendant que nous serions dans de pareils sentiments, il ne nous accorderait aucuns pouvoirs. Ainsi, comme je ne puis, sans trahir mon honneur, la bonne cause et ma propre conscience, confesser que j'ai eu tort, me voilà suspens jusqu'à la vallée de Josaphat.

« Nous n'avons plus que deux partis à prendre, mes confrères et moi. Nous vous supplions de vous décider, après que vous en aurez conféré avec Mgr l'évêque de Dol.

« Le premier serait de nous retirer à Guernesey ou Jersey, pour y faire une espèce de quartier de séminaire, afin de mettre nos âmes en bon état, et d'être prêts à travailler pour vous, ou à mourir pour Dieu, le roi et

vous. Nous serions là sous la juridiction de l'évêque de Coutances, qui pourrait bien nous réhabiliter.

« Le deuxième parti serait, en cas que les émigrés soyent en peu obligés de se rendre en France, de continuer, s'il est nécessaire, le travail que tant d'agitations nous ont forcés d'abandonner.

« Daignez m'honorer d'une réponse, ou m'assigner un lieu où je puisse recevoir vos bons avis. Nous nous y soumettrons tous avec le plus grand respect. Je puis vous le dire au nom de la très-grande majorité de mes associés, et surtout au nom de MM. Julien GAULTIER, prêtre, curé de Treffendel, diocèse de Saint-Malo; Pierre FROBERT, prêtre de Moncontour, directeur des religieuses dudit Moncontour, évêché de Saint-Brieuc; Étienne AMY, prêtre de la ville de Saint-Malo; Julien BASLE, prêtre de Saint-Meloir, évêché de Saint-Malo, Pierre COGRANNE, prêtre de Tremblay, évêché de Rennes; Marc-Antoine BOSCHUT, sous-diacre de la paroisse de Saint-Urian de Quintin, évêché de Saint-Brieuc.

« J'ai l'honneur d'être, mon général et cher bienfaiteur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« J. DOUDUIT,
« curé de Lourenais[1]. »

Voilà par quels hommes était dirigée la conscience des royalistes, et comment ils servaient la cause de la religion !

Le document qu'on vient de lire, outre l'intérêt qui s'attache à une pareille révélation, a cela de grave qu'il prouve que les ministres anglais connaissaient à merveille ce fait de la fabrication des faux assignats par Puisaye, le toléraient et n'avaient l'air de le désapprouver, en présence d'hommes du caractère de l'évêque de Léon, que par « pure politique. »

[1] Papiers de Puisaye, vol. CI. Manuscrits du *British Museum*.

Mais ne furent-ils coupables que de tolérance? Dans les Papiers de Puisaye nous lisons une lettre relative à la fabrication des faux assignats, par laquelle la fille de Saint-Morys prie le marquis Dumesnil d'obtenir un *ordre de M. Windham pour faire 40 livres d'encre*[1]*!*

Pour chaque variété de faux assignats il y avait un signe de reconnaissance particulier, qui était, d'après les Papiers de Puisaye :

Pour les assignats de 5 livres :

« A la bande de droite, le premier azur en descendant le plus près du mât au bout du mot *mort*, un peu émoussé par un coup de burin dans la partie à droite, à côté du filet extérieur ; »

Pour les assignats de 25 sols :

« Dans le filet du rond à gauche, dans la partie inférieure dudit filet qui est dans la bande, une coupure de burin; »

Pour les assignats de 50 livres :

« Au filet d'en bas, en dehors, sous le troisième chiffre de la série, un point rond[2]. »

Comme il n'en coûtait à Puisaye, pour avoir de l'argent, que de se déshonorer, il fut bientôt en état d'écrire au Comité central catholique-royal : « Portez la solde à 40 sous : avant peu, vous aurez un million par jour, et deux dans quelque temps[3]..... La fabrication est lente, mais elle prendra la plus grande activité... Les prêtres qui partent ont chacun mille livres dans leur poche[4]...

[1] Papiers de Puisaye, vol CI. Manuscrits du *British Museum*.
[2] *Ibid.*
[3] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 110.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 111.

Je fais faire des assignats de 25, 10 et 15 sous, mais cela est horriblement volumineux. Néanmoins, il en faut de toute espèce pour compléter le système, que vous trouverez bon, et auquel il faut donner sur toute la surface du pays le plus d'étendue possible. »

Puisaye, dans ses *Mémoires*, dit d'un ton de triomphe que les faux assignats sortis de sa manufacture « étaient parfaitement imités et se donnaient pour rien aux officiers qui passaient en France[1]. Mais ces assignats qu'on leur donnait pour rien, eux les échangeaient, en France, contre des valeurs réelles, et qu'était-ce que cela, sinon un vol ?

Le fait est qu'au mois de mai 1795, on ne portait pas à moins de douze ou quinze milliards le nombre des faux assignats glissés dans la circulation. Vernier, à la vérité, nia du haut de la tribune l'exactitude de ce chiffre, et alla même jusqu'à prétendre que le nombre des faux assignats était « très-petit ; » mais il aurait fallu expliquer d'une manière un peu précise ces mots « très-petit, » et comment prendre la dénégation de Vernier au sérieux, quand on songe à l'immense intérêt qu'avaient les Thermidoriens à rassurer les esprits, à éviter une panique ?

Du reste, la surabondance des assignats, même vrais, n'était déjà que trop calamiteuse. La vente des biens nationaux ne s'opérant qu'avec beaucoup de lenteur, et les besoins du Trésor appelant sans cesse des émissions nouvelles, la circulation s'engorgeait d'une manière effrayante. D'après Vernier, se fondant sur un tableau publié par le Comité lui-même, le chiffre des assignats créés jusqu'au mois de floréal an III (mai 1795), ne s'élevait pas à moins de 11,855,831,623 liv., sur lesquels 8 milliards moins 140 millions étaient en circulation.

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 393.

« Nous avons une hydropisie de papier, » s'écriait avec terreur Bourdon (de l'Oise) dans la séance du 28 floréal (17 mai 1795[1]). Et c'était vrai.

De là, une dépréciation continue dans la valeur du signe et de l'instrument des échanges ; de là, une horrible incertitude dans les transactions ; de là, dans les conventions publiques et privées, un désordre qui allait croissant et menaçait de devenir incurable. Tous ceux qui avaient des payements à recevoir étaient ruinés ; tous ceux qui avaient des payements à faire s'accoutumaient, comme s'en plaignit amèrement Johannot, à y porter une mauvaise foi qu'ils ne se reprochaient même plus, la rejetant sur les accidents de la Révolution[2] : de sorte que fortune publique et moralité publique semblaient à la veille de s'abîmer à la fois dans un gouffre sans fond. Le fonctionnaire public, qui recevait maintenant en une monnaie avilie un salaire qu'on n'avait point augmenté, descendait la pente du désespoir. Le rentier, qui avait vécu heureux avec une rente de 6,000 livres, laquelle n'en valait plus aujourd'hui que 1,200[3], se déclarait un homme perdu. Le propriétaire d'une ferme de 6,000 livres de rente, que son fermier payait avec le produit de la vente d'un cheval[4], criait à la spoliation. L'État, de son côté, perdait considérablement, parce que, dans le payement des impôts, il lui fallait recevoir l'assignat à sa valeur nominale, tandis que ses fournisseurs, depuis que les prix étaient libres, recevaient seulement l'assignat à la valeur que lui assignait le cours. Comment suppléer à ce déficit, qui se renouvelait sans cesse? Le trésor

[1] *Moniteur*, an III, n° 241.

[2] Séance du 25 germinal (14 avril) 1795. (*Moniteur*, an III, n° 216.)

[3] Discours de Bourdon (de l'Oise), dans la séance du 17 floréal (6 mai) 1795. (*Moniteur*, an III, n° 231.)

[4] *Ibid.*

n'avait d'autre ressource que de créer des assignats, encore des assignats, toujours des assignats. C'était essayer de remplir le tonneau des Danaïdes !

Autre fléau. De même que les vers naissent de la pourriture, de même l'agiotage naquit du vaste désordre moral qu'enfantèrent bientôt, et l'incertitude des transactions, et la tentation de pêcher en eau trouble. La mobilité des prix étant née de la hausse continue des marchandises par rapport aux assignats, la fureur du jeu n'eut garde de manquer une aussi belle occasion de se donner carrière. On acheta des marchandises qu'on n'entendait nullement posséder, et l'on vendit des marchandises qu'on ne possédait pas, selon la pratique bien connue des marchés à terme. Au terme échu, la marchandise se trouvait-elle avoir haussé, c'était l'acheteur qui bénéficiait de la différence ; se trouvait-elle avoir baissé, c'était le vendeur. On ne produisait pas, on spéculait. Le commerce était mort, le pari régnait à sa place. Bientôt, il y eut agiotage sur toute chose : sur les denrées, sur les subsistances, sur les métaux[1] ; et le royalisme s'alliant à l'agiotage, les manœuvres qui avaient pour but d'achever les assignats par le surhaussement systématique du prix des denrées, des subsistances et des métaux, eurent un succès déplorable. Elles ne furent pas indignes seulement, ces manœuvres : elles furent barbares ; car la spéculation, mariée à l'esprit de parti, n'eut pas même pitié de la faim. Lorsque, dans la séance du 23 floréal (12 mai) 1795, Pressavin dénonça ce fait qu'au Palais-Égalité (Palais-Royal), on exposait en vente du pain à vingt-deux francs la livre, un mouvement d'indignation éclata sur tous les bancs ; et de vifs applaudissements se firent entendre, quand Pressavin ajouta : « Je demande que le

[1] Discours de Lehardy, séance du 22 floréal (12 mai) 1795. (*Moniteur*, an III, n° 236.)

Comité de sûreté générale soit chargé de prendre des mesures pour atteindre ces voleurs-là [1]. »

Dans la même séance, Jean-Bon Saint-André s'exprimait en ces termes : « Ces hommes trouvent dans les principes de douceur et de justice qui vous animent l'impunité et un moyen assuré d'assassiner le peuple sans courir de risques [2]. » Sur quoi, Duroy s'écria : « Il y a un mois que j'ai instruit le Comité de salut public du brigandage qu'on vient vous dénoncer aujourd'hui, mais nous n'avons pas de gouvernement [3]. »

Duroy se trompait : il y avait un gouvernement, mais qui n'était fort que contre... la Révolution qu'officiellement il représentait !

L'agiotage, d'ailleurs, a l'élasticité de l'anguille : il s'échappera toujours des mains qui essayeront de le saisir. Qu'avait fait la réaction en abolissant le *Maximum*, en absorbant l'intérêt social dans l'intérêt individuel, en proclamant comme l'inviolable loi du monde commercial la mobilité sans limites du prix des choses, et en dégageant de tout contrôle les rapports qui unissent la production, la circulation et la consommation des richesses? Elle avait rendu la société à l'empire du principe de l'*offre* et de la *demande*, principe qui soumet nécessairement la vie de l'industrie et celle du commerce à des conditions aléatoires, à des fluctuations de chaque jour. Or, la spéculation ainsi déchaînée, son pouvoir, qu'elle fût productive ou non, devenait incoercible. Pour interdire efficacement les *marchés à terme*, pour empêcher par voie réglementaire les fureurs du jeu de se substituer à l'action du commerce, il aurait fallu sortir du système de l'*offre* et de la *demande;* il aurait fallu revenir précisément à ce que les réactionnaires avaient

[1] *Moniteur,* an III, n° 237.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

détruit; et cela même n'eût pas suffi; car, au point de vue économique, l'œuvre révolutionnaire ayant été illogique, incomplète, il aurait fallu la compléter. Maudire les excès de la spéculation, après avoir inauguré un ordre social qui rendait ces excès inévitables, c'était de la part de la réaction, le comble de l'inconséquence.

Si, pour arrêter la spéculation dans son frénétique essor, il n'y eût eu qu'à la maudire, les meneurs du parti dominant eussent été bientôt délivrés des soucis qu'elle leur causait. Jamais on n'ouït pareil débordement d'anathèmes. Il ne se passait presque pas de séance que quelque membre des Comités ne vînt tonner contre l'audace avec laquelle « des millionnaires en guenilles poursuivaient leurs plans de destruction et de famine[1]. » Le *Journal du Bonhomme Richard*, feuille dont le rôle était de célébrer en langage ordurier la sagesse de la politique thermidorienne, s'écriait : « Croirait-on bien qu'il y a de ces infâmes brocanteurs d'or qui jouent jusqu'à 10,000 livres la partie au domino, et qui se peignent ensuite comme des chiens qui sont las de manger la curée[2] ? »

Imprécations vaines et vaines invectives! La logique, l'indomptable logique de la situation que le triomphe des réactionnaires avait enfantée, donnait raison aux agioteurs et les couvrait d'une égide impénétrable à tous les traits.

Ils marchaient donc tête levée, en hommes qui se savaient les grands prêtres d'une société qui n'avait plus d'autre religion que l'individualisme.

Leur temple, c'était le Palais-Égalité, qui avait été et devait redevenir le Palais-Royal, temple bien digne du culte immonde qu'on y pratiquait. Là, en effet, s'étaient conservées les traditions de la corruption monarchique;

[1] Discours de Bailleul, au nom des Comités. (*Moniteur*, an III, n° 346.)

[2] *Journal du Bonhomme Richard*, n 3.

là, durant l'orage révolutionnaire, les libertins de la *Jeunesse dorée* avaient fait en silence leur éducation politique, à l'école des prostituées ou dans l'ombre des tripots. Les agioteurs ne pouvaient choisir un plus convenable repaire, ni un plus admirable lieu de rendez-vous pour leurs conférences avec la fraction gangrénée du parti royaliste. Ce fut dans ce monument bizarre, moitié palais, moitié bazar, dont le seul aspect indiquait l'alliance intime de la boutique et du trône, que la spéculation improductive et spoliatrice, en 1795, établit le siége de son empire.

« C'est un spectacle dégoûtant, s'écriait Jean-Bon Saint-André, dans la séance du 23 floréal (12 mai), que celui que présentent les agioteurs qui siégent au Palais-Égalité. Ils portent empreinte sur leur figure toute l'immoralité des sentiments qui les animent. On les voit, les uns ayant à la main des tabatières d'or, les autres des échantillons d'étoffes ou d'autres marchandises, venir faire des opérations qui attestent en même temps la faiblesse du gouvernement et l'excès d'avilissement où la plus basse cupidité peut porter certains individus [1]. »

Ceux qui spéculaient sur les valeurs métalliques avaient coutume de se réunir au café *de Chartres*. Avoir l'air de vendre des louis ou des écus, avoir l'air d'en acheter, en faire monter la valeur à volonté, et faire baisser les assignats dans la proportion de la valeur factice qu'ils donnaient entre eux à l'or et à l'argent, telle était l'occupation journalière de ces hommes que, du haut de la Tribune nationale, Lehardy appelait des sangsues politiques [2], et Bailleul des misérables [3]. Grâce à leurs manœuvres, la variabilité des prix était devenue quelque chose de fabuleux. Le louis, qui, à onze heures, par exemple,

[1] *Moniteur*, an III, n° 237.
[2] *Ibid.*, an III, n° 236.
[3] *Ibid.*, an III, n° 246.

valait 200 livres en assignats, se trouvait en valoir 250 à midi. Après avoir fait monter le louis à 400 livres, puis à 100 pistoles, ils finirent par dire bien haut qu'il fallait qu'il montât à 1,500 livres [1].

Ainsi, tout contribuait à rendre la chute des assignats effroyable.

Et contre ce mal, quel remède?

Le 13 ventôse (3 mars) 1795, Boissy d'Anglas avait présenté un rapport sur l'agiotage.

Il y attribuait cette fièvre de spéculation, qu'il était, du reste, le premier à déplorer, au découragement du commerce et de l'industrie, découragement produit, disait-il, « par les réquisitions, les préemptions, les taxations arbitraires des prix et la législation insensée du *Maximum* [2]. » Mais cette législation avait été abolie ; et c'était précisément à partir de ce jour que l'agiotage avait envahi la scène !

« Il est simple, ajoutait Boissy d'Anglas, que les citoyens auxquels il reste des capitaux et qui craignent de les rendre ostensibles, de les exposer aux regards jaloux de la dénonciation et à la main rapace de la tyrannie, aiment mieux les jouer que d'en rien faire [3]. » — Mais quand Boissy d'Anglas disait cela, il y avait déjà plus de sept mois que cette prétendue tyrannie à laquelle il faisait allusion avait cessé d'exister, et c'était précisément depuis cette époque que tout s'inclinait devant l'abjecte souveraineté de l'agiotage !

Le mal qu'il s'agissait de guérir, Boissy d'Anglas le décrivait en ces termes :

« Le jeu de l'agiotage n'est pas précisément illicite, mais il est immoral, et c'est avec justice que les hommes le méprisent, qu'ils refusent leur estime aux égoïstes

[1] *Moniteur*, an III, n° 346.
[2] *Ibid.*, an III, n° 166.
[3] *Ibid.*

qui en font métier. La raison en est simple : c'est que la nation ne gagne rien au déplacement de fortune que l'agiotage peut occasionner ; c'est que l'industrie de l'agioteur ne produit aucune création réelle ; c'est que les capitaux qu'elle emploie sont faits pour salarier le travail, pour faire naître de nouvelles productions ou fabriquer de nouveaux ouvrages ; en un mot, pour servir la société, et non pour être prodigués ou risqués dans des spéculations frivoles, où l'avantage de celui qui gagne n'est fondé que sur le malheur de celui qui perd, sans qu'il y ait pour personne aucun autre profit. L'agiotage tarit donc les sources naturelles de la richesse de l'Etat ; mais, en produisant une vicissitude excessive dans les fortunes, il tend à bannir encore la morale de la société ; il en chasse l'économie ; il en éloigne la frugalité ; il y fait naître le luxe et les vices inséparables d'une opulence promptement acquise et qui, souvent, doit être si promptement détruite ; il invite, par l'appât du gain, le père de famille, l'époux, le citoyen aisé, à livrer aux chances du hasard l'existence de ce qui l'entoure et les aliments de son industrie ; il substitue la cupidité à la bonne foi, la dissimulation à la franchise, et l'oisiveté criminelle à l'activité laborieuse[1]. »

Boissy d'Anglas aurait pu dire mieux encore ; il aurait pu dire que la spéculation improductive affecte, en mainte occasion, des formes qui ne sont pas seulement celles du pari ou du jeu ; il aurait pu dire que l'agiotage est lié à la propagation des fausses nouvelles, à l'abus des secrets d'État, à l'absence de tout patriotisme, à l'astuce, à la trahison. L'immoralité de l'agiotage ne vient pas de ce que l'avantage de celui qui gagne est fondé sur le malheur de celui qui perd — c'est là un fait inhérent à tous les genres de commerce sous l'empire de la concurrence

[1] *Moniteur*, an III, n° 166.

— mais bien de ce que le mensonge, la fraude, et, tranchons le mot, le vol, sont au nombre des moyens qui font gagner.

Restait à savoir ce qu'on opposerait au fléau. Interdirait-on l'agiotage par des lois? Mais, à supposer même que la répression n'eût pas entraîné un despotisme inquisitorial plus à craindre que le mal qu'on voulait extirper, quelle efficacité attendre d'un pareil remède dans un ordre social basé sur un principe dont l'agiotage était le résultat nécessaire? Ainsi que Johannot en fit la remarque dans la séance du 25 germinal (14 avril) : « On peut appliquer à l'agiotage ce que Montesquieu dit de l'usure défendue dans les pays mahométans : elle augmente à proportion de la défense, le prêteur s'indemnisant des périls de la contravention[1]. »

Cela étant, que faire? Les économistes du Comité de salut public imaginèrent que, puisqu'il ne fallait pas songer à détruire l'agiotage, le mieux était de le régulariser. Dans la séance du 13 ventôse (3 mars) 1795, Boissy d'Anglas avait dit : « Le tripot des joueurs restera livré à son ignominie quand on rouvrira le marché de la République commerçante, » et, comme conclusion, il avait proposé un décret dont le premier article était : « La Bourse de Paris sera rouverte[2]. » C'est ce qui ne tarda pas à être décidé. Mais la création d'un tripot pour ainsi dire officiel n'arrêta rien, n'empêcha rien. Les agioteurs ne sont pas de pudiques jeunes filles qu'un mot vif fait rougir : ils s'amusèrent beaucoup de cette « ignominie » à laquelle Boissy d'Anglas prétendait les condamner ; et fiers de lui avoir arraché cet aveu qu'à leur égard toute loi de répression serait impuissante, ils continuèrent de se rassembler, non plus seulement au Palais-Royal, mais à la

[1] *Moniteur*, an III, n° 216.
[2] *Ibid.*, an III, n° 166.

Halle au blé, au quai de la Ferraille, partout. On eut beau ouvrir la Bourse, les agioteurs se soucièrent si peu des expédients de Boissy d'Anglas et de son « marché de la République commerçante, » qu'il fallut en venir à les poursuivre de place en place comme des bêtes fauves, et que, cela ne suffisant pas encore, on dut mettre en discussion les moyens de faire rendre gorge à ces invincibles brigands[1]. Jamais la logique ne s'était montrée plus inexorable.

Une autre question qui donnait aux dominateurs du jour de cruels soucis était celle du numéraire. .

Le 5 floréal (24 avril) 1795, Vernier disait : « L'or et l'argent sont un point de comparaison auquel tout se doit rapporter. Ces métaux, par le consentement exprès ou tacite des peuples, sont reçus comme une estimation, comme une mesure de valeur, de même que la pinte est une mesure de contenance, de même que la toise et l'aune sont des mesures d'étendue, de même que la livre de poids est une mesure de pesanteur. Il est donc impossible de concevoir qu'une nation qui se livre au commerce, ou qui a des besoins qu'elle ne peut satisfaire que par l'étranger, puisse se priver de cette commune mesure, à moins qu'elle n'ait des moyens d'échange propres à tous les lieux et à tous les pays dont elle doit extraire ses marchandises[2]. »

Ces considérations étaient d'une justesse frappante, en tant qu'elles se rapportaient à l'ordre de relations internationales que la cessation du régime révolutionnaire tendait à faire prévaloir ; mais on conçoit qu'elles n'avaient pas dû agir avec beaucoup de force ou du moins d'une manière décisive sur l'esprit de ceux que la Révolution avait chargés du soin de ses destinées, alors que la France, presque isolée du monde entier, n'avait à se

[1] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 303, 346, 349.
[2] *Ibid.*, an III, n° 219.

préoccuper que de se suffire à elle-même. Aussi avaient-ils tout sacrifié à la nécessité de faire de l'assignat, en France, la monnaie par excellence, la monnaie de la Révolution, la vraie monnaie républicaine ; et son rival naturel, le numéraire, ils l'avaient repoussé comme obstacle, ne pouvant pas s'en servir comme moyen. La vente de l'or et de l'argent avait donc été prohibée. Mais depuis que le triomphe de la réaction était venu encourager la violation de tout ce qui était loi ou défense révolutionnaire, la vente de l'or et de l'argent se pratiquait, sans qu'on se crût même obligé à beaucoup de mystère. D'autre part, la tendance, de jour en jour plus vivement accusée, à se procurer les objets de provenance étrangère, avait amené le trésor public à appeler à lui le numéraire. N'était-ce pas, d'ailleurs, en numéraire métallique ou en assignats au cours que les Comités étaient forcés de stipuler leurs marchés, depuis que la chute du papier-monnaie avait commencé? Ajoutez à cela qu'une fois les besoins du trésor public à cet égard bien constatés, on n'avait pas manqué de s'en prévaloir pour lui vendre l'or et l'argent au plus haut prix[1].

Ainsi, la loi se trouvait violée, chaque jour, par le législateur lui-même ; et ses prohibitions, sans être respectées par les particuliers, nuisaient à l'État.

Cet état de choses conduisit la Convention à adopter le décret suivant, que Lesage (d'Eure-et-Loir) vint proposer, au nom du Comité de salut public et des finances, dans la séance du 5 floréal (24 avril) 1795, et qui fut vivement appuyé par Vernier, Jean-Bon Saint-André et Cambacérès :

« L'article 1er du décret du 11 avril 1793, portant que le numéraire de la République en or ou en argent n'est pas marchandise, est rapporté.

[1] Discours de Vernier. (*Moniteur*, an III, n° 219.)

« Cette marchandise ne pourra être exportée qu'en donnant caution de faire rentrer pour sa valeur des denrées de première nécessité, conformément au décret du 13 nivôse.

« Le gouvernement est autorisé à continuer à solder ce qui peut ou pourra être dû en or et en argent avec des assignats, à la concurrence de la valeur de cette marchandise, selon le cours. »

Suivait un article ainsi conçu : « Tous les lieux connus sous le nom de Bourse, où se tenaient les assemblées pour la banque, le commerce et le change, seront ouverts[1]. »

Donner à l'agiotage, tout en le maudissant, une sorte de haute sanction ; ménager à la passion du jeu un sanctuaire, dans l'espoir de la dépayser, et, par la vente publique du numéraire, imprimer une nouvelle secousse à l'assignat, voilà tout ce que le génie des économistes de la réaction sut inventer en matière de finances. Mais cela ne sauvait du désespoir aucun de ceux que la dépréciation progressive du papier-monnaie menaçait d'une ruine complète. Quel parti prendre ?

Au point où en étaient les choses, la dépréciation de l'assignat consistait en ceci : que pour se procurer un objet quelconque, il fallait donner en assignats le décuple de la valeur nominale, le marchand n'ayant plus à subir l'empire du *Maximum* et étant libre d'exiger qu'on lui payât en assignats, pour le même objet, dix fois plus qu'il n'aurait demandé si on lui eût offert de l'argent. Mais, à côté de ce fait, il y avait celui du contribuable pouvant payer avec un assignat de 100 liv. ses 100 liv. d'impôt ; celui du fermier pouvant payer avec un assignat de 1,000 liv. les 1,000 liv. qui constituaient le prix de son fermage ; celui du débiteur pouvant, avec un assignat de

[1] *Moniteur*, an III, n° 219.

10,000 liv., éteindre une dette de pareille somme; celui de l'acquéreur de biens nationaux pouvant se faire adjuger, avec 100,000 liv. d'assignats, un domaine national estimé à ce prix. Donc, tant que l'assignat était pris forcément à sa valeur nominale dans le payement des impôts, des fermages, des créances échues, des biens nationaux, cette valeur nominale répondait, du moins entre les mains du contribuable, du fermier, du débiteur, de l'acquéreur des biens nationaux, à une valeur parfaitement réelle, et il y avait une limite à la baisse. Mais supposons qu'on eût décrété tout à coup que, désormais, dans tous les payements sans exception, l'assignat ne serait reçu qu'au taux de sa valeur réelle, constatée par le cours du jour, et sans égard à sa valeur nominale, où eût été la limite? Les causes qui avaient fait descendre l'assignat de 100 à 10, risquaient de le faire descendre de 10 à 1 et de 1 à zéro. La réduction de l'assignat au cours, c'était, pour peu que les choses suivissent leur pente, l'anéantissement de l'assignat.

Et, en outre, c'était une banqueroute, soit qu'on réduisît l'assignat au cours de l'argent, comme Johannot le proposa, soit qu'on le réduisît au cours du blé, comme Jean-Bon Saint-André le demandait[1].

Si, par exemple, après avoir constaté que l'assignat en était venu à ne plus valoir que le dixième de l'argent, on décrétait qu'il ne serait plus reçu qu'à ce taux dans tous les payements, c'est-à-dire que le débiteur d'une somme de 100 liv. aurait à donner à son créancier 1,000 liv. en assignats, et qu'il faudrait payer en assignats une somme décuple de celle qu'on payerait en argent, pour l'impôt, les fermages, l'acquisition des domaines nationaux, etc., à quoi revenait un pareil décret, sinon à faire perdre aux assignats 90 p. 100?

[1] Voy. le discours de Jean-Bon Saint-André. (*Moniteur*, an III, n° 259.)

Que si, au lieu de l'argent, on adoptait le blé comme échelle des valeurs, conformément au plan de Jean-Bon Saint-André, c'était bien pis encore. Le prix du blé depuis 1790 avait subi une hausse tellement considérable, que, si l'assignat eût été réduit au cours du blé, celui qui devait 100 liv. en 1790 n'aurait pu s'acquitter en 1795 qu'avec 40,000 liv. d'assignats!

Cependant, cette banqueroute, que la Convention tremblait de décréter, elle était dans la situation même, hélas! Mais c'est ce que la Convention hésitait à avouer et à s'avouer. Le 18 floréal (7 mai) Raffron ayant proposé de déclarer qu'à compter du 30 de ce mois, les assignats commenceraient à diminuer d'un pour cent, de violents murmures l'interrompirent. « Je demande, s'écria impétueusement Bourdon (de l'Oise), qu'on interdise la parole à celui des membres qui, sous le nom de démonétisation, proposerait ce que j'appelle, moi, une banqueroute. La Convention nationale, en consentant à une pareille opération, se déshonorerait sans nécessité; car il est constant que la valeur des biens nationaux s'élève, d'après l'estimation qui en a été faite en 1790 et 1791, à la somme de 15 milliards; et il n'existe en circulation que 8 milliards d'assignats. » A ces mots, toute l'assemblée se leva en signe d'approbation[1], tant l'émotion était vive chaque fois qu'on touchait à cette question brûlante!

Mais quoi! était-il donc impossible de relever les assignats? Ne pouvait-on trouver quelque moyen d'en retirer de la circulation la partie surabondante? Sur ce point, tous les esprits étaient en éveil. Le 16 pluviôse (4 février) 1795, Cambon, comme moyen de retirer les assignats de la circulation, avait émis l'idée d'une loterie qui reposait sur un ensemble de combinaisons très-ingénieuses[2], mais ce projet n'avait pas eu de suites. Le 22 floréal (11 mai),

[1] *Moniteur*, an III, n° 231.
[2] *Ibid.*, an III, n° 140.

Bourdon (de l'Oise) proposa un nouveau plan, qu'il exposa ainsi lui-même :

« Un citoyen peu aisé, faisant des économies, possède, par exemple, 800 liv. d'assignats. Un décret l'oblige à porter au chef-lieu du district cette somme. On lui remet 500 liv. en bons portant intérêt d'un et demi pour cent, recevables en payement des biens nationaux. Les autres 300 liv. restant sont vérifiés, frappés d'un nouvau timbre, rendus au propriétaire, et rentrent dans la circulation. Par ce moyen bien simple, sur les 8 milliards en circulation, 5 sont retirés et les trois qui restent en circulation reprennent, par la suppression des autres, la valeur qu'une trop grande émission leur avait fait perdre[1]. »

Mais à ce système, Jean-Bon Saint-André opposa les objections que voici :

« Tous les citoyens sont porteurs d'une quantité d'assignats plus ou moins grande. Le riche, qui a mis ses fonds dans le commerce, et qui ne se soucie pas d'acquérir des biens territoriaux, sera forcé de retirer ses assignats du commerce, de rompre ses engagements, de renoncer à ses spéculations et de vendre ses bons à celui qui veut acheter des biens nationaux. Le commerce sera donc entravé, et l'agiotage reprendra une vie nouvelle. Je suppose maintenant qu'un pauvre ouvrier ait devant lui une somme de 100 liv., fruit du travail de la décade; il faut que les cinq huitièmes de cette somme soient annulés et convertis en bons : achètera-t-il avec ces bons un pré, une terre, une vigne? Non, il ira chez l'usurier, son voisin, et lui dira : Ce bon m'est inutile; donnez-moi en échange des assignats qui aient cours et m'aident à vivre. De là l'agiotage sur le pauvre[2]. »

[1] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 236.
[2] *Ibid.*

La justesse de ces considérations frappa Bourdon (de l'Oise), qui se contenta de demander le renvoi de son plan au Comité des finances, pour qu'il y fût discuté et mûri[1].

Le résultat de cet examen, tel que Vernier le présenta dans la séance du 27 floréal (16 mai), fut « qu'apposer un nouveau timbre sur une partie des assignats serait une mesure désastreuse, inutile, inexécutable : désastreuse, en ce que les assignats ne circuleraient plus qu'avec un type de proscription qui annoncerait une détresse totale; inutile, en ce que le timbre pourrait être contrefait; inexécutable, en ce qu'il faudrait faire venir tous les assignats dans une même caisse, pour y recevoir le timbre, ou envoyer des timbres dans tous les départements, ce qui occasionnerait des retards dispendieux et pourrait faire concevoir des craintes touchant la fidélité des personnes chargées des timbres[2]. » Sur l'exposé de ces motifs, l'Assemblée rejeta le plan proposé par Bourdon (de l'Oise)[3].

Ce dernier s'avisa alors d'un autre expédient. Il imagina que le meilleur moyen de retirer de la circulation une quantité considérable d'assignats était d'activer la vente des biens nationaux, en créant à ceux qui seraient tentés de les acquérir un intérêt immense à le faire. Comme ces biens étaient vendus aux enchères, et que les offres se proportionnaient naturellement à la dépréciation des assignats, le prix en assignats auquel on les pouvait obtenir en 1795 excédait de beaucoup celui auquel on les eût obtenus en 1790. Pour se procurer une terre estimée 100,000 liv. en 1790, il ne fallait pas donner moins de 500,000 ou 600,000 liv. d'assignats en 1795. Or,

[1] *Moniteur*, an III, n° 236.
[2] *Ibid.*, an III, n° 240.
[3] *Ibid.*

suivant Bourdon (de l'Oise), l'État n'avait qu'à dire aux porteurs d'assignats :

« Mes biens ont été estimés en 1790 à un taux raisonnable, sur le prix des baux. Alors l'assignat ne perdait point. Eh bien, donnez-moi trois fois la valeur de l'estimation du bien que vous désignerez, et vous pouvez en être les propriétaires, sans vous le faire adjuger par enchères[1]. »

De la sorte, ce qu'on avait à payer 6, on n'aurait plus eu à le payer que 3 : nul doute que ce ne fût là présenter aux acheteurs des biens nationaux un appât très-puissant, faciliter la vente de ces biens et, conséquemment, ouvrir la porte à la rentrée d'une partie des assignats en circulation. Mais, d'un autre côté, c'était enrichir un petit nombre de riches, aux dépens de la nation tout entière, à qui les domaines en question appartenaient; c'était gaspiller une ressource qui n'avait pas encore cessé d'être pour l'État d'une importance suprême; c'était, comme Balland le fit remarquer[2], gorger les agioteurs, qui, ayant acquis depuis peu des assignats à vil prix, s'en seraient servis pour s'emparer, sans qu'il leur en eût rien coûté, du patrimoine de la République.

On verra plus loin ce qui advint de ce projet; mais si la Convention se montra hésitante, elle ne le fut guère à l'égard d'un autre projet qui, en même temps que l'agiotage, favorisait le royalisme.

On se rappelle que Cambon avait fait rendre un décret qui transformait les *assignats à face royale* en effets au porteur, et les déclarait, pendant un laps de temps déterminé, recevables, soit en payement des contributions, soit en payement des domaines nationaux[3].

Le but de cette mesure avait été de couper court, sans

[1] *Moniteur*, an III, n° 241.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. le onzième volume de cet ouvrage, p. 395.

néanmoins dépouiller personne, à la concurrence ri neuse que faisait au papier émis depuis la chute (Louis XVI, celui qui, émis sous son règne, portait s effigie. La démonétisation des assignats à face roya avait donc un caractère financier aussi bien qu'un cara tère politique; elle visait à empêcher les porteurs de c sortes d'assignats de s'en aller disant partout : « Lorsq la Révolution aura succombé, seuls les assignats à effig royale survivront. » Langage si propre à décrier les as gnats républicains!

Malheureusement, le décret obtenu par Cambon n'ava pas eu un succès complet. Bien qu'il frappât de déchéan ceux des assignats royaux qui, passé un certain déla n'auraient pas été donnés en payement des contributio ou employés en acquisition des domaines nationaux, il (était resté dans la circulation près d'un milliard 25 mi lions[1], qui ne se trouvaient plus qu'entre les mains d agioteurs[2], sans excepter même les plus petits, mên ceux de 5 livres, ceux qu'il était naturel de suppos entre les mains des citoyens pauvres. « On a fait, d sait Dubois-Crancé, on a fait de ces assignats un accap rement général; on les a vendus à la porte des boula gers, et l'homme indigent à qui l'on offrait 8 livres po un assignat de 5 livres à face royale, s'est empressé (vendre, parce qu'il satisfaisait également dans ce marc ses intérêts et son goût bien prononcé pour la Républ que[3]. »

Cela étant, on ne pouvait rapporter le décret qui ava démonétisé les assignats à face royale, et les admettre (payement des biens nationaux, sans récompenser la vi

[1] Voy. le discours de Vernier, dans la séance du 27 floréal (16 mai) 17 (*Moniteur*, an III, n° 240.)

[2] C'est ce qui fut constaté par Dubois-Crancé, dans la séance du 23 f réal (12 mai) 1795. (*Moniteur*, an III, n° 236.)

[3] *Ibid.*

lation de la loi, sans faire les affaires des agioteurs et des royalistes. Voilà pourtant ce que Bourdon (de l'Oise), dans la séance du 22 floréal (11 mai), ne craignit pas de demander, ce que Johannot appuya au nom du « crédit, » et ce que la Convention décréta, séance tenante, au milieu des plus vifs applaudissements[1] !

Ils prouvaient, ces applaudissements, la force croissante de la réaction, et quels progrès le royalisme faisait sourdement au sein de la Convention elle-même!

Le lendemain, toutefois, l'Assemblée, comme honteuse d'être allée si loin, adopta l'amendement suivant proposé par Monnot : « pourvu que le porteur des assignats à face royale les ait fait enregistrer en son nom, suivant la loi, ou qu'il prouve au Comité des finances qu'il en a été empêché par quelque événement de force majeure[2]. »

Ainsi se développaient les conséquences de la crise que le 9 thermidor avait produite. L'assignat ne pouvait pas plus survivre à la Révolution, que l'effet ne peut survivre à la cause; et, quant à l'agiotage, c'était la robe de Nessus attachée aux flancs de la société, telle que la réaction l'avait voulue : cette société n'avait plus qu'à s'arranger de son mieux dans les plis de la tunique empoisonnée!

[1] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 236.
[2] *Ibid.*

CHAPITRE IV

FAMINE

Disette au milieu de l'abondance. — Cupidité des gros cultivateurs. — Fraudes dans le commerce des blés. — Le peuple avait supporté la faim en 1794 avec un calme et dans un silence héroïques ; ses plaintes et ses clameurs en 1795 ; raison de ce changement. — Remarquable aveu de Thibaudeau. — Les morts calomniés. — L'appui des agioteurs et des accapareurs indispensable au gouvernement thermidorien : son impuissance à combattre la famine factice, expliquée par là. — Achats de grains. — Consommation de Paris au mois de mai 1795. — Ce qu'il en coûtait au gouvernement pour nourrir le peuple. — L'État volé par les spéculateurs. — Immense désordre. — Machinations contre-révolutionnaires pour empêcher les arrivages. — Émeutes sur le passage de convois de grains. — Pillages organisés. — Les prêtres, fauteurs de troubles. — L'anarchie partout. — Souveraineté de l'égoïsme individuel proclamée ; conséquences. — Le gouvernement a de la peine à faire protéger les arrivages. — *Armée persuasive* proposée par Gossuin. — Langage de la presse thermidorienne au milieu de la détresse publique. — Optimisme affecté par le *Journal du Bonhomme Richard*. — Excès des souffrances du pauvre. — La disette du pain compliquée de celle du charbon. — Composition du Comité de Salut public à cette époque. — Une insurrection de la faim imminente.

Pendant que les économistes de la réaction cherchaient, sans le pouvoir découvrir, un moyen d'arrêter la chute des assignats, le peuple mourait littéralement de faim.

Et pourquoi ? Parce que, sous l'empire du régime de désordre qu'avait inauguré la réaction, la subsistance du peuple était devenue la proie des marchands d'argent, des usuriers, des accapareurs, de tous les vautours à face humaine. En 1793, il y avait eu disette aussi, mais

les récoltes avaient été mauvaises, et le pauvre ne pouvait accuser de ses maux que la nature. En 1795, au contraire, la famine avait cela de particulièrement effroyable, qu'elle se déclarait au sein de l'abondance annoncée par les récoltes de 1794, qui avaient été magnifiques[1]. C'était une disette factice, une disette née en partie de la cupidité des gros cultivateurs, auxquels Richoux put reprocher de faire peser sur le peuple une oppression plus cruelle encore que celle dont les nobles d'autrefois le rendaient victime[2]. La cherté des blés était si grande, qu'avec la valeur de quatre sacs, les laboureurs payaient le prix d'une ferme très-considérable[3]. Souvent, ils refusaient de livrer leurs denrées, à moins qu'on ne leur offrît de l'or en échange, et ce fait fut dénoncé avec beaucoup d'amertume par la section de l'Observatoire, dans la séance du 11 germinal (31 mars)[4]. Peu de jours après, Garnier (de Saintes), en mission dans les environs de Paris, écrivait à la Convention : « L'avarice entre pour beaucoup dans la famine *factice* qui nous poursuit[5] ; » et Laurent appelait l'attention de l'Assemblée sur cette circonstance significative, que le commerce des blés se faisait pendant la nuit[6].

Le 25 ventôse (15 mars), un décret avait fixé la ration journalière de chaque habitant de Paris à une livre de pain, et décidé que l'ouvrier en recevrait à l'avenir une livre et demie, mais ce décret n'avait pas reçu d'exécution.

Rien de plus caractéristique que la scène du 7 germinal (27 mars). Ce jour-là, on vit une multitude de femmes

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 409.
[2] *Moniteur*, an III, n° 208.
[3] Discours de Tallien, dans la séance du 24 floréal (13 mai 1795). *Moniteur*, an III, n° 238.
[4] *Moniteur*, an III, n° 194.
[5] *Ibid.*, an III, n° 212.
[6] *Ibid.*, an III, n° 208

assiéger la Convention. Elles étaient furieuses, et une d'elles fut entendue criant anathème sur l'Assemblée. Toutes voulaient être admises : vingt seulement obtinrent d'entrer. Or, quel fut le langage de celle qui porta la parole pour tant de mères au désespoir? « Nous venons vous demander du pain. Un décret porte qu'il nous sera délivré une livre de pain par jour : ce matin, on n'a voulu nous en donner qu'une demi-livre. Personne n'a consenti à la recevoir. Personne ne peut, avec quarante sous par jour, acheter des denrées qui suppléent au défaut de la viande[1]. »

Encore si la distribution des farines s'était faite avec un peu d'égalité! Mais non : il y avait des sections dans lesquelles on ne recevait pas plus d'un quarteron de pain par jour[2]. Et quant au riz distribué comme supplément, à quoi servait-il à ceux qui n'avaient ni bois ni charbon pour le faire cuire[3]?

Nous avons dit, dans un précédent volume, avec quel calme héroïque le peuple de Paris avait traversé le terrible hiver de 1794. La ration de pain n'était que d'une once, alors ; la corde de bois se vendait quatre cents livres; les fontaines ayant gelé, l'eau se payait jusqu'à vingt sous la voie, et, dans les rues, devenues le théâtre des scènes les plus tragiques, on avait vu des pères de famille scier leur bois de lit pour faire cuire les aliments de leurs enfants[4]. Eh bien, dans cette agonie de tout un peuple, pas un murmure ne s'était fait entendre; pas une voix ne s'était élevée contre la Convention ; pas une main ne s'était étendue avec menace vers les dépôts dans lesquels le Co-

[1] *Moniteur*, an III, n° 190.
[2] Députation de la section de la Fraternité, séance du 12 germinal (1er avril 1795). *Moniteur*, an III, n° 195.
[3] *Ibid.*
[4] Mercier, le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc. — Voy. le tome X de cet ouvrage, p. 253.

mité de salut public avait emmagasiné les objets d'absolue nécessité[1]. Que pouvait la faim, que pouvait la soif, que pouvait le froid, contre l'enthousiasme républicain et son souffle vivifiant? Sous le régime que les Thermidoriens ont appelé depuis « la tyrannie de l'infâme Robespierre, » le peuple avait été fier de souffrir pour ce qui était, à ses yeux, le grand combat de la liberté.

Mais « la tyrannie de l'infâme Robespierre » ne fut pas plutôt abattue, que tout changea. Ce même peuple dont le stoïcisme avait été si prodigieux, se montra tout à coup impatient de la souffrance, irritable à l'excès, et prompt à accuser de ses maux ceux qui avaient charge de ses destinées. On lit dans les Mémoires du Thermidorien Thibaudeau ces lignes qu'il a sans doute tracées par mégarde, n'en soupçonnant pas la portée : « La disette et la cherté des subsistances que les sans-culottes avaient supportées si patiemment quand Robespierre les flattait, leur servait maintenant de prétexte pour crier et s'armer contre un pouvoir qui ne les dédommageait plus de la rareté du pain, au moins par des caresses et de l'influence[2]. » En d'autres termes, tous ces sacrifices virils, toutes ces fortes vertus, qui avaient marqué d'un cachet impérissable la période précédente, n'étaient plus maintenant qu'un souvenir; ce que la Révolution avait rendu facile, la contre-révolution le rendait impossible; et le lendemain du jour où les Thermidoriens avaient triomphé, le peuple se trouvait avoir tout perdu, tout, et par conséquent le pouvoir... d'endurer la faim. Voilà ce que les chefs du parti dominant comprenaient bien, malgré leurs efforts pour le cacher; et cette idée leur rongeait le cœur. Aussi ne manquaient-ils pas, toutes les fois qu'un cri d'angoisse montait vers eux, d'y répondre par une insulte jetée à la mémoire de Robespierre.

[1] Voy. tome X du présent ouvrage, p. 253.
[2] *Mémoires de Thibaudeau.*

Le 13 ventôse (3 mars), Boissy d'Anglas disait : « Dans un pays que Robespierre et ses complices affamaient pour l'asservir et asservissaient pour l'affamer, etc.[1].... » C'était là une des phrases sacramentelles du moment. Par malheur, le peuple n'avait nullement cessé de souffrir de la faim depuis la mort du tyran et « de ses complices! »

Le 7 germinal (27 mars), Pelet, qui occupait le fauteuil à la Convention quand les femmes s'y présentèrent éperdues, disait : « La gloire des bons citoyens dépend de votre bonheur, citoyennes. La faction criminelle qui a régné sur la France pendant deux ans a ruiné l'agriculture, détruit le commerce, anéanti nos ressources. Depuis le 9 thermidor, la forme de la République a changé ; la justice a été mise à l'ordre du jour. Déjà beaucoup de maux ont été réparés : pour les réparer tous, la Convention a besoin du calme et de la vertu du peuple[2]. »

Vains discours ! Jamais à ce peuple infortuné ses maux n'avaient paru plus cuisants que depuis la chute de la « faction criminelle. » Les dominateurs du jour avaient beau lui dire et lui répéter que les coupables c'étaient les morts, cette inepte calomnie, loin de le convaincre et de l'apaiser, l'indignait. Il ne se repentait pas d'avoir déployé une constance presque surhumaine, alors que la disette était le résultat de l'inclémence des saisons, mais il n'en maudissait qu'avec plus de violence ce qu'il regardait maintenant comme le résultat d'une politique réactionnaire et d'une administration déplorable.

Ce n'est pas qu'il y eût parti pris, de la part du gouvernement, de négliger les mesures d'urgence que réclamait la situation et dont son propre intérêt lui faisait une loi. Seulement, il ne pouvait donner suite à ces

[1] *Moniteur*, an III, n° 166.
[2] *Ibid.*, an III, n° 190.

mesures, parce que, lancé sur la pente de la contre-révolution, il avait besoin de l'appui des agioteurs, des marchands d'argent, des accapareurs, de tous ceux contre qui la question était de défendre le pain des pauvres.

Sous la pression des journées orageuses de germinal, un décret avait été rendu, ordonnant que le pain fût distribué de préférence aux ouvriers et aux indigents, le riz et le biscuit aux personnes aisées[1]. A cette même époque, le gouvernement avait acheté pour cinquante millions de grains[2]. La consommation de Paris étant, au mois de mai 1795, de huit mille quintaux par jour, et le pain coûtant quatre livres au gouvernement, qui le donnait à trois sous[3], il est aisé de se faire une idée de l'étendue de la dépense. Et ce qui tendait à la rendre de plus en plus lourde, c'était l'avidité sans scrupules comme sans frein des spéculateurs avec lesquels l'État était condamné à traiter. Il n'était sorte de manœuvre à laquelle ces misérables n'eussent recours pour augmenter les embarras que créait au gouvernement la détresse publique et le contraindre ainsi à subir leurs conditions, quelles qu'elles fussent. Une de ces manœuvres consistait à répandre de sinistres rumeurs, artificieusement calculées dans le but d'ajouter aux alarmes, déjà si vives, de la population. « Savez-vous, disait aux Parisiens, en parlant de ceux qui spéculaient sur la famine, le *Journal du Bonhomme Richard*, savez-vous ce qu'ils veulent ? Ils veulent faire encore souscrire le gouvernement pour des marchés de farine à cinq ou six mille francs le sac[4] ! »

On ne croirait pas à quel point le désordre était arrivé, s'il n'eût été publiquement attesté par ceux-là mêmes qui avaient intérêt à en faire un mystère. Empêcher les arri-

[1] *Moniteur*, an III, n° 195.
[2] *Ibid.*
[3] Discours de Dubois-Crancé. *Moniteur*, an III, n° 230.
[4] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 12.

vages était devenu le mot d'ordre de quiconque aspirait compléter la contre-révolution. Sur toutes les routes, les convois destinés pour Paris étaient arrêtés ; partout les cultivateurs étaient excités à ne tenir aucun compte des réquisitions, et ils étaient d'autant plus disposés à ouvrir l'oreille à ces instigations inhumaines, qu'elles leur donnaient l'espoir de vendre plus cher leurs denrées[1]. Du 15 au 26 germinal (4-15 avril), le pillage des subsistances eut lieu sans discontinuation à Saint-Brice, à Bonneuil, à la Chapelle, à Évreux, à Vernon, à Dreux, à Chantilly. Les cultivateurs, à Provins, refusèrent de battre les grains pendant la semaine de Pâques. A Montdidier et dans les communes environnantes, l'obstacle mis aux arrivages eut cela de caractéristique que, pour y mieux pousser la population, l'on y sonna le tocsin[2].

A Villers-Cotterets, les femmes ne voulant pas laisser partir une voiture de grains, le représentant du peuple Laurent, faute de pouvoir faire tirer le sabre contre des femmes, se fit apporter des fouets de poste... La menace eut plein succès, et Laurent fut fort applaudi par la Convention, lorsqu'il vint à la Tribune raconter cet exploit. Il ajouta : « Si je n'avais pas trouvé de fouets, j'aurais fait venir des pompes[3]. » Malheureusement, il était rare que la chose tournât au comique.

A Évreux, par exemple, le représentant du peuple Bernier, ayant appris qu'un convoi était au moment d'être pillé, et étant arrivé, accompagné de six gendarmes seulement, au moment où déjà les femmes étaient en train de délier les sacs, une d'elles, furieuse, saisit la bride

[1] Voy. le discours de Boissy-d'Anglas, dans la séance du 7 germinal an III (27 mars 1795). *Moniteur*, an III, n° 190.

[2] Rapport de Roux, au nom du Comité de Salut public, dans la séance du 25 germinal (14 avril 1795). *Moniteur*, an III, n° 208.

[3] Discours de Laurent. *Ibid.*

de son cheval, tandis que le bâton se levait sur lui et qu'on l'accablait d'une grêle de pierres qui lui mirent le visage tout en sang. Il fallut composer avec la sédition, et, pour sauver le convoi, accorder aux sections, qui étaient au nombre de sept, une voiture par section[1].

Ce fut bien pis encore à Amiens. Là, le représentant du peuple Bô fut jeté par terre, traîné par les cheveux; on lui marcha sur le corps, et on se disposait à le pendre, lorsque, par bonheur, la force armée se présenta[2].

Dans mainte commune, ces désordres avaient une sorte de caractère officiel. A Vernon, quinze voitures furent pillées sous les yeux des autorités constituées, qui, non-seulement n'empêchèrent rien, mais firent elles-mêmes la distribution du butin aux pillards[3]. Ailleurs, il advint que des grains ayant été mis en état de réquisition par le représentant du peuple en mission dans le pays, le maire, suivi d'une foule en délire, s'avança le pistolet à la main, et, non content de déclarer qu'on n'obéirait pas à la réquisition, foula insolemment aux pieds la cocarde nationale[4].

Lorsque Laurent porta ces faits à la connaissance de la Convention, l'indignation y fut extrême. Mais aucune mesure préservatrice ne sortit de ces violents transports, et la séance se passa en stériles déclamations contre le fanatisme, André Dumont voyant partout la main du prêtre réfractaire, et rien de plus[5].

Il y avait certainement du vrai dans les dénonciations d'André Dumont. De l'ardeur des prêtres à fomenter les troubles des campagnes, on avait mille preuves. Ici ils

[1] *Moniteur*, an III, n° 207.
[2] *Ibid.*, an III, n° 208.
[3] Rapport de Roux. *Moniteur*, an III, n° 204.
[4] Rapport de Laurent, dans la séance du 25 germinal (14 avril). *Moniteur*, an III, n° 208.
[5] Voy. cette séance. *Ibid.*

défendaient aux cultivateurs d'entendre la messe avec la cocarde tricolore; là, ils poussaient secrètement la population à s'emparer des églises; à Soissons, les grands vicaires promettaient l'absolution aux prêtres constitutionnels, si ces derniers consentaient à prêcher que garder les domaines nationaux c'était marcher dans le chemin qui mène à l'enfer [1]. Les efforts du clergé pour saper les fondements de la République n'étaient donc pas douteux. Mais quoi ! Poursuivre l'artisan tonsuré de quelque machination bien noire, empêcher le commerce de dégénérer en brigandage, protéger tout un peuple d'affamés contre une bande d'accapareurs, on ne le pouvait plus sans être montré au doigt et désigné à l'assassinat comme Jacobin. Ne pas accorder une impunité absolue au crime, quand il portait la livrée de la contre-révolution, c'eût été être un *Terroriste !* De là une anarchie sans exemple et sans limites. « C'est à l'anarchie que nous devons tous les fléaux qui nous désolent, » s'écriait douloureusement Jean-Bon Saint-André, dans la séance du 15 germinal (14 avril) [2]. Et c'était là le vrai mot de la situation.

Aussi la gauche de la Convention avait-elle éclaté en rires ironiques, le jour où Boissy-d'Anglas était venu annoncer que, pour combattre les refus systématiques des cultivateurs, le gouvernement avait recommandé aux représentants envoyés dans les districts d'employer la force [3].

On juge quelles armes tout cela fournissait aux ennemis de la Révolution. Les fauteurs de troubles comptaient à ce point sur l'impunité, qu'à Paris, dans la section du

[1] Voy. la lettre de Garnier (de Saintes), dans le *Moniteur*, an III, n° 212.

[2] *Moniteur*, an III, n° 208.

[3] Discours de Boissy-d'Anglas. *Moniteur*, an III, n. 190.

Bonnet de la Liberté, ils payèrent quatre cents livres d'eau-de-vie à des femmes, pour qu'elles fissent main basse sur des sacs de farine destinés à une autre section [1]. La calomnie avait longtemps opéré dans l'ombre : c'était au grand jour maintenant qu'elle distribuait ses poisons. On vit de hardis imposteurs s'en allant montrer, de groupe en groupe, des morceaux de très-beau pain, et ils furent entendus disant à ceux qui leur demandaient où ils l'avaient pris : « N'en a pas qui veut ; *c'est du pain de député* [2]. » Cette calomnie, imaginée pour rendre la Convention odieuse, prit si bien, que, pour la réfuter, plusieurs représentants du peuple crurent devoir se passer de pain [3].

Le désordre, dans l'administration, n'était pas moindre que partout ailleurs. Certains agents, chargés des approvisionnements de Paris, n'en livraient qu'une partie, et versaient l'autre dans des magasins particuliers, où le sac se vendait jusqu'à deux mille livres, et était revendu ensuite trois mille livres. Garnier (de Saintes) qui, de Rozay, mandait ces détails à Boissy-d'Anglas, ajoutait : « Il existe au Palais-Royal des hommes qui sont les courtiers d'un pareil commerce, ainsi que des milliers d'individus dans Paris, lesquels ont du pain à discrétion en le payant cher, lorsque le peuple est réduit à un quarteron. C'est l'abondance de ces hommes qui fait la véritable détresse de l'ouvrier et du pauvre [4].

[1] Rapport d'Ysabeau, au nom du Comité de sûreté générale. *Moniteur*, an III, n° 225.

[2] Discours de Prieur (de la Marne), dans la séance du 12 germinal (1er avril). *Moniteur*, an III, n. 195.

[3] Voy. dans le compte-rendu de la séance du 12 germinal, la déclaration de Boissieu et de plusieurs autres. *Moniteur*, an III, n. 195.

[4] Lettre autographe de Garnier (de Saintes) à Boissy-d'Anglas. — Catalogue de lettres autographes dont la vente a eu lieu le 18 mai 1861 et les jours suivants. (Laverdet, expert ; n° 57.)

Dans une autre lettre du même au même, datée de Rozay, 4 floréal an III (23 avril 1795) on lit :

« Je demande à hauts cris la force armée ; car déjà plusieurs de mes meilleurs greniers ont été pillés. A Égalité (Bourg-Égalité, aujourd'hui Bourg-la-Reine, près Sceaux), j'ai fait désarmer une commune entière qui était organisée en corps de brigands. Une plus dangereuse ici, celle de Rebais, qui a une population plus considérable, exerce tous les jours des pirateries, et mes moyens ne me permettent pas son désarmement. Je suis réduit à quelques patrouilles insignifiantes[1]... »

Mais cette force armée que les Commissaires de la Convention « demandaient à hauts cris, » pour parler le langage de Garnier (de Saintes), rien n'était plus difficile que de l'obtenir. Lorsque, à des époques antérieures, la ville de Paris s'était trouvée en peine de sa subsistance, l'énergie des citoyens, prompts à s'armer et à partir pour aller protéger les arrivages, lui avait été d'un puissant secours ; mais depuis que la réaction avait inauguré, à la place du principe de la fraternité humaine, la souveraineté de l'égoïsme individuel, tout service qui exigeait du dévouement tendait de plus en plus à devenir impossible. Les volontaires manquèrent donc à l'appel ; et à ceux qui les pressaient, au nom de l'intérêt commun, ils répondirent en invoquant leur droit de rester chez eux[2] ! Vainement Dubois-Crancé essaya-t-il de faire revivre la fameuse théorie du salut public ; vainement parla-t-il de traiter comme déserteur quiconque refuserait de marcher à l'ennemi ; — car quel autre nom donner à ceux qui faisaient métier d'affamer le peuple ? — Dubois-Crancé lui-même retira

[1] *Catalogue de lettres autographes,* ubi supra, n° 135.

[2] Voy. le discours de Dubois-Crancé, dans la séance du 21 germinal (10 avril 1795). *Moniteur,* an III, n. 204.

sa motion, sur l'assurance donnée par Gossuin que le Comité militaire avait pris les mesures convenables, assurance que Gossuin fit suivre de cette recommandation singulière : « Il faut que l'armée qu'on envoie aux environs de Paris soit une *armée persuasive* [1]. »

Cette « armée persuasive, » on la mit sous le commandement de Barras, auquel on adjoignit Rouyer [2].

Pendant ce temps, les organes du parti thermidorien s'étudiaient, avec une sollicitude croissante, à détourner de lui, en la rejetant sur des causes générales, la responsabilité de tant de maux. Baladère, dans la feuille intitulée : *l'Ami de la Convention et le Défenseur du peuple*, conjurait les Parisiens de ne pas perdre de vue que la nécessité d'entretenir des armées immenses avait presque doublé la consommation des vivres, aussi bien que celle du fer, des draps, des souliers, des chevaux. De son côté, le *Journal du Bonhomme Richard* publiait un dialogue imaginaire, dont le passage suivant indique assez le but et l'esprit :

« Grognon : Ah, si la sainte Montagne existait, d'accord avec les bons Jacobins, ça irait bien mieux... Dis-moi, bel esprit, avons-nous du pain ?

« Bon-Gosier : Ne fallait-il pas donner du pain à nos enfants sur la frontière? Tu sais qu'un soldat a bon appétit. Ce n'est donc rien que douze cent mille hommes attachés au même râtelier, dont la plupart mangeaient, dans les campagnes, avant la guerre, des pommes de terre, du blé noir, des haricots, des fèves, des navets [3] ?»

Pour mieux calmer le peuple, la presse thermidorienne affectait, au milieu de la détresse publique, un

[1] Séance du 21 germinal (10 avril 1795). *Moniteur*, an III, numéro 204.

[2] Séance du 26 germinal (15 avril 1795). *Moniteur*, an III, numéro 208.

[3] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 5.

optimisme imperturbable, et le *Bonhomme Richard* affirmait « que le gouvernement, au dehors, avait fait d'énormes achats; que la récolte prochaine s'annonçait comme devant être admirable ; qu'il n'était pas vrai qu'on songeât à l'accaparer tout entière, ou qu'on coupât des blés en vert ; que ces fausses rumeurs étaient répandues par des ennemis de la chose publique ; que le gouvernement était là qui saurait bien, sans toucher à la propriété, subvenir à la subsistance du peuple[1] ! »

Où il faut des remèdes, c'est trop peu que des promesses vagues. L'aspect de Paris devenait sombre ; il semblait que déjà l'on entendît venir du fond des faubourgs ce bruit sourd qui annonce les orages populaires. Dans la séance du 16 floréal (5 mai), Dubois-Crancé développa, comme moyen de salut, un système qui consistait à faire payer l'impôt en nature sur le pied des estimations de 1790. » Tout le monde sait, dit-il, que la contribution foncière de la France avait été portée, en 1790, à 300 millions, représentatifs du cinquième de son produit net. Le quintal de blé valait alors 10 livres; le seigle, 7 livres; l'orge, 6 livres; la paille, 1 livre.

« Supposons 1,500,000 hommes aux armées et 900,000 hommes à Paris et dans les communes environnantes, vous aurez un total de 2,400,000 âmes à nourrir. Donnez-leur une livre de pain par jour, la consommation montera à 13 millions de quintaux de blé. S'il entre un tiers de seigle, le blé à consommer sera représentatif de 9 livres par quintal et d'une somme de 118 millions de livres.

« Si vous vendez le pain au taux modéré de 4 sous la livre, il entrera au trésor national une somme de 98 millions. »

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 12.

Et après avoir posé ces chiffres, Dubois-Crancé présentait en ces termes les résultats de son calcul :

« Sur une somme de 300 millions, qu'on estimait être, en 1790, le cinquième du produit net de la France, le prélèvement que vous ferez en nature de 13 millions de quintaux de blé pour la nourriture des armées et de Paris, équivaudrait à . . . . 118 millions.

Celui que vous ferez de 9 millions de foin, 9 millions de paille, etc., pour la nourriture de 250,000 chevaux servant dans la cavalerie ou employés au service des camps, répondrait à la valeur de. . . . . 37 millions.

TOTAL. . . . . 155 millions.

« Ainsi, ce qui vous a coûté par an 3 milliards ne vous coûtera que 155 millions. Encore rentrera-t-il au trésor 98 millions, produit de la vente de votre blé à 4 sous, dans Paris et les communes environnantes[1]. »

Bourdon (de l'Oise) combattit ce système, en se fondant sur ce que la perception en nature exigerait une armée de préposés, une armée de fermiers, une armée de collecteurs; sur ce qu'il faudrait une foule de magasins où les denrées pourriraient; sur ce que les frais seraient énormes, etc., etc.[2]... Toutefois, l'idée ne lui paraissait pas de nature à être repoussée sans examen. De fait, c'était une idée renouvelée de cet illustre Vauban, qui avait montré, unis en lui à un degré si remarquable, le génie du financier et celui du soldat.

Cependant, chaque jour ajoutait à l'horreur de cette situation à laquelle les dominateurs du moment cherchaient en vain une issue. Il eût été difficile de trouver sur la terre un peuple aussi malheureux que l'était alors

[1] *Moniteur*, an III, n° 230.
[2] *Ibid.*, an III, n° 235.

celui de Paris[1]. Le 29 floréal (18 mai), la distribution n'avait été que de deux onces de pain par personne; le lendemain, cette ration fut diminuée. Chacun sentit qu'on était à la veille d'une catastrophe. Les rues retentissaient de plaintes. Le pauvre s'étonnait et s'irritait de cette cupidité effrénée qui avait fait centupler le prix de denrées qu'il savait abondantes; il avait peine à concevoir qu'on osât étaler à ses yeux, comme pour insulter à ses souffrances, une profusion de comestibles tels que la sensualité la plus raffinée n'en aurait pu inventer de plus délicats; il se demandait comment il arrivait qu'il n'y eût aucun moyen d'augmenter la quantité ou d'améliorer la qualité de ce que l'on continuait à nommer « le pain de l'égalité, » alors qu'on trouvait de la farine pour cette quantité prodigieuse de gâteaux, de brioches et de biscuits qui, dans toutes les rues, dans toutes les promenades, sur toutes les places publiques, tourmentaient le regard et narguaient la faim d'une population aux abois[2].

A ces murmures sur la disette du pain s'en joignaient d'autres, non moins violents, sur la disette du charbon. On touchait à l'époque où, ordinairement, les chantiers étaient remplis, et voilà qu'ils étaient tous vides. Pendant les rigueurs de l'hiver, on avait dit aux Parisiens que la glace seule s'opposait à la descente des trains et des bateaux dont la Seine était chargée; or, les glaces étaient fondues, et ni trains ni bateaux ne paraissaient. En quoi consistaient les chantiers ambulants de l'immense ville? En quelques charretées de bois qu'on vendait à un prix excessif; car des spéculateurs infâmes n'avaient pas honte de vendre jusqu'à trois ou quatre cents

[1] Ce sont les propres termes dont se servent les *Annales patriotiques*, numéro du 30 floréal (19 mai).

[2] Voy. le discours de l'orateur de la députation de la section de Beauconseil. *Moniteur*, an III, n° 244.

livres le bois qui avait été promis aux sections sur le pied de quarante livres la voie, et les engagements pris par les administrateurs envers les citoyens auxquels il avait été délivré des bons, étaient inhumainement violés[1].

Il était difficile que d'un pareil état de choses ne sortît pas une tempête. Rovère, membre du Comité de sûreté générale, courut annoncer à la Convention qu'un mouvement se préparait. Selon lui, une conspiration avait été ourdie de longue main, dont le caractère était avant tout politique. Mais, ainsi que le raconte Beaulieu, Rovère ayant mêlé à son rapport une ridicule histoire d'œufs rouges qui, remis aux prisonniers jacobins, à un moment donné, devaient être le signal de l'insurrection, l'on regarda ce prétendu complot comme chimérique, et il fut nommé par dérision la *conspiration des œufs rouges*[2].

La vérité est qu'il n'y avait rien dans ce qui se passait à Paris qui ressemblât à un complot, à moins que l'on n'appelle ainsi la disposition où étaient quelques jeunes gens hardis « de profiter des circonstances pour rétablir la prééminence des patriotes, » et les relations par eux entretenues avec quelques membres de la Montagne, Goujon et Bourbotte entre autres[3]. Les royalistes poussèrent-ils à un mouvement? Oui, s'il faut en croire la déposition d'une fille Migelli, qui figura dans les troubles dont nous allons présenter le tableau. Cette fille, qui fut plus tard condamnée à mort par le tribunal criminel du département de la Seine, déclara devant les juges que c'étaient les émigrés et les royalistes qui l'avaient portée à commettre les délits dont on l'accusait, et qu'ils lui avaient

[1] Tout ceci n'est qu'une reproduction à peu près textuelle des plaintes que fit entendre la députation de la section de Beauconseil, dans la séance du 1er prairial (20 mai 1795). Voy. le *Moniteur*, an III, n° 244.

[2] Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de la France*, t. VI, p. 77.

[3] *Mémoires de Levasseur*, t. V, chap. II, p. 15.

fait prêter serment, ainsi qu'à d'autres femmes, — elle refusa de les nommer, — d'assassiner les représentants du peuple[1].

L'équité exige qu'on n'admette pas légèrement une imputation d'une telle gravité. Ce qui est probable, c'est que les patriotes, d'une part, et, d'autre part, les royalistes, voyant la colère du peuple au moment d'éclater, se tinrent prêts à tirer parti de l'occasion.

Chose étrange! devant un péril que tout présageait, la Convention demeurait impassible, et le Comité de salut public inerte! Beaulieu, qui était au cœur des événements, attribue l'inaction des Thermidoriens, en ces heures tragiques, à la crainte où ils étaient de se mettre trop complétement à la merci de leurs alliés les royalistes[2], leur politique étant de s'appuyer sur ces derniers contre les Jacobins, mais sans toutefois se donner des maîtres.

Les membres qui composaient le Comité de salut public étaient alors Treilhard, Fermont, Vernier, Rabaud-Pommier, Doulcet de Pontécoulant, Cambacérès, Aubry, Tallien, Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Sieyès, Laporte, Rewbell, Merlin (de Douai), Fourcroy, Lacombe (du Tarn).

De ces hommes, quelques-uns avaient donné à la Révolution des gages sanglants, et leur passé, qui les poursuivait de visions funèbres, leur faisait de l'avenir, si la royauté l'emportait, un sujet d'effroi. Mais inutilement auraient-ils voulu tenir longtemps encore la balance entre deux principes qui se repoussaient; et, en attendant que le progrès de la réaction leur donnât à combattre l'insurrection du royalisme, ils eurent à combattre l'insurrection de la faim.

[1] Fréron, *Mémoire historique sur les massacres du Midi*, p. 42.

[2] Voy. *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. VI, p. 177-178.

CHAPITRE V

INSURRECTION DE LA FAIM[1]

Le peuple des faubourgs en mouvement. — Attitude des montagnards. — Invasion de l'Assemblée. — Aspect de l'Assemblée envahie. — Politique artificieuse des Comités. — Le cri des femmes. — Comment Féraud fut tué. — La tête de Féraud présentée à Boissy-d'Anglas. — Ce que réclame le peuple. — Essai pour organiser le mouvement. — Décrets votés dans le tumulte. — Répugnance des Parisiens à se *désheurer*. — La foule s'écoule insensiblement. — Les bataillons des sections occupent l'enceinte de l'Assemblée. — L'inaction des Montagnards, cause de leur perte. — Déchaînement de la majorité. — Séance du 2 prairial; les proscripteurs et les proscrits. — Décrets du 2 prairial. — Proclamation de la Convention. — Essai infructueux pour organiser la Commune. — Licenciement de la gendarmerie. — L'insurrection recommence. — Aspect de Paris le 2 prairial. — Les insurgés sur la place du Carrousel. — Négociations astucieuses. — Le peuple des faubourgs, trompé, se retire. — Paris le 3 prairial. — Delmas, Gillet et Aubry nommés directeurs de la force armée. — Joachim Murat. — Tinel arraché à l'exécuteur. — La jeunesse dorée s'engage dans le faubourg Saint-Antoine; le peuple lui fait grâce. — Invasion du faubourg Saint-Antoine par les troupes. — Barras et Tallien parlent de bombarder le faubourg. — Le général Menou. — Capitulation du faubourg Saint-Antoine. — Arrestation de Delorme.

Le 1er prairial (20 mai), une grande agitation se manifesta, de bonne heure, dans les faubourgs. Les rumeurs de la ville s'étaient changées en menaces. Des groupes se formaient çà et là. Femmes et enfants, des clochettes à la main, couraient de porte en porte, invitant les citoyens à se réunir[2]. On parlait d'aller à la Convention,

[1] Voy. sur les journées de prairial l'éloquent et très-complet travail publié par M. Jules Claretie sous le titre de : *les Derniers Montagnards*. — Paris, 1868.

[2] Nougaret, *Hist. abr.*, etc., liv. XXIV, p. 462.

de lui demander du pain ; on se répandait en murmures sur ce que les ennemis de Robespierre ne l'avaient tué que pour affamer le peuple[1] ; on se passait de main en main le dernier numéro du journal de Babœuf[2] ; le tocsin, sonné dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, y éveillait mille échos lugubres ; quelques hommes audacieux se rassemblaient à l'Hôtel de Ville, brusquement envahi, et y constituaient un Comité insurrectionnel[3]. Bientôt on lut sur tous les murs de la capitale un manifeste portant pour exergue ces mots :

RESPECT AUX PROPRIÉTÉS[4] !

C'était un résumé énergique de tous les griefs du peuple contre les Thermidoriens et comme le programme de l'insurrection. En voici le texte :

« INSURRECTION DU PEUPLE POUR OBTENIR DU PAIN ET RECONQUÉRIR SES DROITS[5].

« Le Peuple, considérant que le Gouvernement le fait mourir inhumainement de faim ; que les promesses qu'il ne cesse de répéter sont trompeuses et mensongères ;

« Considérant que chaque citoyen se trouve réduit à envier le sort infortuné de ceux que la famine entasse journellement dans les tombeaux ;

« Considérant que le Peuple se rend coupable envers lui-même, envers la génération future, s'il ne se hâte d'assurer sa subsistance et de ressaisir ses droits ;

« Considérant que le Gouvernement est usurpateur,

[1] Compte rendu de la séance du 1er prairial. — *Moniteur*, an III, numéro 241.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. V, chap. v, p. 16-17.
[3] *Ibid.*
[4] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 171.
[5] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 315 à 318.

injuste et tyrannique, quand il fait arrêter arbitrairement, transférer de cachots en cachots, de communes en communes, et massacrer dans les prisons ceux qui ont assez de courage et de vertu pour réclamer du pain et les droits communs ;

« Considérant qu'un Gouvernement usurpateur et tyrannique ne fonde ses espérances criminelles et sa force que sur la faiblesse, l'ignorance et la misère du Peuple;

« Considérant qu'un Gouvernement aussi atroce ne peut subsister qu'autant qu'on a la faiblesse de le craindre et de lui obéir ;

« Considérant que la cavalerie que le Gouvernement a tirée de nos armées, pour les affaiblir, n'a pas voulu prêter serment de fidélité à la tyrannie, mais au Peuple, qu'elle a juré de défendre ;

« Considérant que les républicains des départements et des armées ont les yeux fixés sur Paris, qui deviendrait devant eux responsable de tout retard ;

« Considérant que l'insurrection est pour tout un peuple et pour chaque portion d'un peuple opprimé *le plus sacré des droits*, *le plus indispensable des devoirs*, un besoin de première nécessité ;

« Considérant qu'il appartient à la portion du peuple la plus voisine des oppresseurs de les rappeler à leurs devoirs, en ce que par sa position elle connaît mieux la source du mal ;

« Le Peuple arrête ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. Aujourd'hui, sans plus tarder, les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en masse à la Convention nationale pour lui demander :

« 1° Du pain ;

« 2° L'abolition du gouvernement révolutionnaire, dont chaque faction abusa tour à tour pour ruiner, pour affamer et pour asservir le Peuple;

« 3° Pour demander à la Convention nationale la proclamation et l'établissement, sur-le-champ, de la Constitution démocratique de 1793.

« 4° La destitution du Gouvernement actuel, son remplacement instantané par d'autres membres pris dans le sein de la Convention nationale, et l'arrestation de chacun des membres qui composent les Comités actuels du Gouvernement, comme coupables de crime de lèse-nation et de tyrannie envers le Peuple ;

« 5° La mise en liberté à l'instant des citoyens détenus pour avoir demandé du pain et émis leur opinion avec franchise ;

« 6° La convocation des Assemblées primaires au 25 prairial prochain, pour le renouvellement de toutes les autorités, qui, jusqu'à cette époque, seront tenues de se comporter et d'agir constitutionnellement ;

« 7° La convocation de l'Assemblée nationale législative, qui remplacera la Convention, pour le 25 messidor prochain.

« Art. 2. Pour l'exécution du précédent article et des suivants, il sera conservé, envers la représentation nationale, le respect dû à la majesté du Peuple français. Il sera pris les mesures nécessaires pour que la malveillance ne puisse enlever, outrager, ni engager dans de fausses démarches les représentants du Peuple. En conséquence, les barrières seront à l'instant fermées à cet effet.

« Les personnes et les propriétés sont mises sous la sauvegarde du Peuple.

« Art. 3. Ceux des représentants qui se trouveraient entraînés hors de leur poste, soit en costume, ou de toute autre manière, seront sur-le-champ remis au sein de l'Assemblée, et mis sous la sauvegarde du Peuple.

« Art. 4. Le Peuple s'emparera des barrières, de la rivière, du télégraphe, du canon d'alarme, des cloches

destinées pour le tocsin et des tambours de la garde nationale, afin qu'il n'en puisse être fait aucun usage.

« Des citoyens chargés de l'approvisionnement de Paris auront seuls la permission de sortir de Paris et d'y entrer tant que durera l'insurrection. Les certificats leur seront délivrés par un Comité formé d'un commissaire, nommé par chaque section. Ce Comité sera responsable des certificats qu'il expédiera.

« Tout approvisionnement externe se fera reconnaître aux barrières, en entrant et en sortant.

« Les courriers entreront, mais ils ne sortiront point jusqu'à nouvel ordre.

« Art. 5. Les canonniers, la gendarmerie, les troupes à pied et à cheval qui sont dans Paris et aux environs, sont invités de se ranger sous les drapeaux du Peuple, et à s'unir avec lui par les liens de la fraternité, pour reconquérir les droits communs.

« Art. 6. Tout agent du Gouvernement, tout fonctionnaire civil ou militaire, tout particulier qui tenteraient de s'opposer aux mesures indiquées dans le présent arrêté, seront regardés comme ennemis du Peuple et punis comme tels.

« Tout pouvoir non émané du Peuple est suspendu. Tout agent ou fonctionnaire du Gouvernement qui n'abdiquera pas sur-le-champ ses fonctions sera considéré comme participant à la tyrannie, et puni comme tyran.

« Art. 7. Quiconque proposerait de marcher contre le Peuple, de l'outrager d'une manière quelconque, soit en masse, soit dans un seul de ses membres, sera regardé comme ennemi de la liberté, et traité comme tel.

« Art. 8. Les citoyens et les citoyennes de toutes les sections indistinctement partiront de tout point dans un

désordre fraternel, et sans attendre le mouvement des sections voisines, qu'elles feront marcher avec elles, afin que le Gouvernement astucieux et perfide ne puisse plus emmuseler le Peuple comme à son ordinaire, et le faire conduire, comme un troupeau, par des chefs qui lui sont vendus, et qui nous trompent.

« Art. 9. Le Peuple ne se rassoira point qu'il n'ait assuré la subsistance, le bonheur, le repos et la liberté de tous les Français.

« Art. 10. Le mot de ralliement du Peuple est : *Du pain et la Constitution démocratique de* 1793.

« Quiconque, durant l'insurrection, ne portera point ce mot de ralliement écrit à la craie sur son chapeau, sera regardé comme affameur public, et comme ennemi de la liberté.

« Tout drapeau, guidon ou enseigne qui paraîtra, devra porter également le même mot de ralliement.

« Tout autre signe ou point de ralliement est absolument défendu et proscrit.

« Art. 11. Il sera fait une adresse à nos frères des départements et des armées, pour les instruire des motifs et du succès de la révolution, ainsi que des moyens pris pour assurer le bonheur national.

« Nota. On ne doute point que le Gouvernement n'essaye d'empêcher l'effet des mesures ci-dessus ; mais il ne le pourra pas. Il ne viendra point à bout d'arrêter l'indignation du Peuple et son juste châtiment, quand même il ferait sortir de ses magasins les subsistances qu'il y tient renfermées, et qu'il réserve pour ses infâmes projets. »

Il était onze heures lorsque la Convention entra en séance. Les forces destinées à la protéger n'étaient pas encore réunies, quoique le Comité de sûreté générale eût

fait battre le rappel dès huit heures du matin [1]. Ysabeau, très-ému, paraît à la Tribune et y lit le plan d'insurrection.

Cette lecture est accueillie, dans les tribunes, par des applaudissements passionnés. L'Assemblée garde un profond silence. « La Convention saura mourir à son poste ! » s'écrie un membre en se levant; ses collègues l'imitent, et répètent le même serment, la main étendue. Au milieu des applaudissements, contraires aux premiers, que cette scène provoque, Clauzel, découvrant sa poitrine, apostrophe en ces termes le peuple des tribunes : « Ceux qui nous remplaceront en marchant sur nos cadavres ne travailleront pas avec plus de zèle au salut du peuple; » et, par une contradiction qui révèle le trouble de son cœur, il ajoute : « Les chefs du mouvement seront punis, et le soleil ne se couchera pas sur leurs forfaits [2]. » Les paroles incohérentes se croisent. Rovère assure que le mouvement a été organisé dans la Convention même. Bourdon (de l'Oise) l'attribue à la « rage des royalistes [3]. » André Dumont exprime le vœu que le riche secoure le pauvre, que le pauvre défende le riche; l'union alors régnera; et l'on applaudit [4] à ces effusions banales d'une sensibilité suspecte. Un décret par lequel la Con-

[1] *Moniteur*, an III, n° 244.

Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* font, sur le compte-rendu de la séance du 1er prairial par le *Moniteur*, les remarques suivantes, qui sont fort justes : « Le *Moniteur* écrivit ce compte rendu après coup, de telle sorte que ce qui fut dit dans les séances du 2 et du 3 lui servit à rédiger celle du 1er. » Les mêmes auteurs ajoutent, et avec non moins de raison : « Quoique la vérité soit très-facile à apercevoir dans ce compte rendu, nous devons cependant avertir nos lecteurs que le journaliste s'est efforcé de donner à son bulletin une couleur thermidorienne. » (*Hist. parlementaire*, t. XXXVI, p. 313.) Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

[2] *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 244.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

vention met les chefs d'attroupement hors la loi et se déclare en permanence est adopté sur la proposition de Laporte, au bruit des rires ironiques qui partent des tribunes[1].

En ce moment, une députation de la section de Bon-Conseil est admise à la barre, et présente à l'Assemblée un tableau déchirant des maux qui accablent le peuple. Pour toute réponse, Mathieu propose et la Convention adopte une proclamation où l'on recommande le calme à la souffrance et la résignation à la faim[2].

Des coups redoublés, annonçant que la porte de la salle allait être enfoncée, vinrent avertir l'Assemblée que les affamés étaient là. Les ais crient, la maçonnerie tombe, les tribunes poussent des exclamations de triomphe, et la salle retentit de cet appel lugubre des femmes : *Du pain! du pain! du pain!*

Au dehors, la multitude s'entassait en grondant. André Dumont, qui a remplacé Vernier au fauteuil, aperçoit à la barre un général de brigade; il le nomme aussitôt commandant provisoire de la force armée, et lui enjoint de faire respecter la Convention. Accompagné de quatre fusiliers et de deux jeunes gens armés de fouets de poste, le général monte précipitamment dans la grande tribune de gauche, d'où il fait sortir les femmes qui la remplissent. Mais, au même instant, la porte de la salle du côté du salon de la Liberté cède au flot des envahisseurs, vole en éclats; et, tandis que les députés se retirent sur les hauts bancs; tandis que, pour les défendre, la gendarmerie se forme en hâte dans le bas de la salle, le parquet se couvre d'une foule d'hommes armés de mauvais fusils, de couteaux, de sabres rouillés, se ruant pêle-mêle dans l'en-

[1] *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 244.

[2] Voy. dans le *Moniteur*, an III, n° 245, cette proclamation aussi pompeuse que puérile, pleine d'emphase et de vide.

ceinte avec des milliers de femmes en guenilles, au visage pâle, à l'œil hagard[1]....

Et toujours le cri fatidique, le terrible cri, le cri de germinal : *Du pain! du pain! du pain*[2]*!*

On apercevait à leur poste, calmes et silencieux, les quelques hommes qui, dans l'Assemblée, représentaient encore l'ancienne Montagne[3]. Qu'ils eussent la main dans ce mouvement populaire, c'est ce que rien ne prouve, ou même n'indique, au moins en ce qui concerne Romme, Duquesnoy, Duroy et Soubrany, qui cependant allaient périr dans la défaite du peuple soulevé. Mais que ces hommes, dont le cœur était vraiment républicain et dont la mort fut sublime, sympathisassent avec les douleurs dont le 1er prairial fut l'explosion spontanée; mais que leur âme embrassât comme une dernière espérance l'idée de voir, à la suite de ces désordres déplorables, la Révolution sortir de ses ruines, c'est ce que la logique de leur situation rend vraisemblable : situation terrible, qui ne les laissait libres de prendre aucun parti décisif, et les condamnait à une hésitation poignante, poignante surtout pour des natures aussi fortement trempées!

Des citoyens armés, appartenant à la section de la Fontaine, étaient entrés par la barre, presque immédiatement après l'invasion de la salle par la multitude : ils courent la repousser; une mêlée s'engage, très-vive quoique non sanglante; les femmes s'enfuient, les hommes se retirent, et l'avantage reste un moment aux défenseurs de la Convention. Mais leurs adversaires ne tardent pas à se faire jour de nouveau dans l'enceinte, par la porte qu'ils ont brisée; les conventionnels cèdent à leur tour;

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 179. — Levasseur, *Mémoires*, t. V, chap. II, p. 16.

[2] Voy. le *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n. 245.

[3] Levasseur, *Mémoires*, t. V, chap. I, p. 17.

puis, ramenés par le député Auguis, qui s'est mis à leur tête le sabre à la main, ils sont une seconde fois vainqueurs. Le président s'était couvert. Après un effroyable tumulte, il y eut un intervalle de silence presque plus émouvant que le tumulte même.

Quelques-uns des envahisseurs avaient été arrêtés. Un d'eux, qui s'était fait saisir des premiers et qui était évidemment un espion des Comités[1], fut fouillé aussitôt, et se trouva avoir à point nommé un morceau de pain dans sa poche. Et les Thermidoriens de se prévaloir de cet indigne artifice pour répandre que la disette n'était pas la cause du mouvement, puisque *le peuple* avait du pain dans ses poches, et que tout le mal venait des manœuvres de l'Angleterre[2] !

Il était deux heures, lorsqu'un homme parut, qui semblait chercher refuge dans l'Assemblée. C'était le député Féraud. Il était pâle ; ses vêtements étaient en lambeaux ; il tomba évanoui. On entendait le bruit de la générale et du pas de charge[3]. Pendant que l'Assemblée confiait à Delmas la direction de la force armée, et que Dussaulx signalait à la reconnaissance de la Convention l'attitude décidée des ambassadeurs étrangers, dont aucun n'avait quitté sa place, les cris : « Aux armes ! aux armes ! » retentirent dans le salon de la Liberté. Un fort détachement de la garde traverse la salle pour se rendre au lieu du tumulte. Nouvelle mêlée. Des coups de fusil sont tirés,

[1] Voy. ce que disent sur ce point les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 311-312.

[2] D'après le compte rendu du *Moniteur*, bien qu'il ait été rédigé au point de vue thermidorien, un homme, un *seul homme*, fut arrêté ayant du pain dans sa poche. Il est curieux de voir comme ce fait s'enfle sous la plume de l'historien contre-révolutionnaire Beaulieu : « Les conventionnels, dit-il, parviennent à saisir quelques-uns de ces insurgés qui criaient le plus haut : Du pain ! *Ils les fouillent, et ils trouvent que leurs poches en sont remplies !* » C'est ainsi que l'esprit de parti falsifie l'histoire.

[3] Beaulieu, *Essais hist.*, etc., t. VI, p. 180-181.

mais n'atteignent personne. Un homme portait écrits sur son chapeau avec de la craie ces mots : « *Du pain et la Constitution de* 93 ! » Dubois-Crancé l'arrête, et on l'entraîne hors de la salle. Mais la foule, qui grossit de minute en minute, force l'entrée une fois encore, et passe sur le corps à Féraud, qui, revenu de son évanouissement, s'est jeté en travers de la porte, dans un élan d'intrépide désespoir. La salle est alors complétement envahie. « *Du pain et la Constitution de* 1793 ! » telle est l'inscription qu'on lit sur les chapeaux d'un grand nombre. Un jeune homme, nommé Mailly, pour avoir voulu arracher son chapeau à un des envahisseurs, courut risque de la vie : on lui tire un coup de fusil, et il tombe sur les marches de la Tribune. Près de lui, Féraud se frappait la tête et s'arrachait les cheveux[1].

C'est en ce moment qu'eut lieu l'affreuse tragédie qui devait déteindre à jamais sur les souvenirs de cette journée. Beaulieu, qui était présent, la raconte ainsi : « Les factieux couchent en joue le président Boissy-d'Anglas, qui reste immobile et montre la plus imperturbable fermeté. Féraud veut escalader la Tribune, et le couvrir de son corps ; un officier l'aide à monter, un des factieux le retient par son habit, est repoussé par un officier qui lui assène un coup de poing, et riposte par un coup de pistolet qui atteint le malheureux Féraud[2]. »

Cette version, conforme d'ailleurs à celle du *Moniteur*, montre assez combien fut accidentelle la circonstance qui amena la mort de Féraud. Mais ce qui n'eut rien d'accidentel et dénotait un parti pris de férocité de la part de quelques misérables, c'est que, le corps sanglant ayant

[1] *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 245.

[2] Beaulieu, *Essais histor.*, t. VI, p. 180. — M. Jules Claretie attribue le meurtre de Féraud à une folle, Aspasie Carlo Migelli, qui l'aurait pris pour Fréron. — Voy. *les Derniers Montagnards*, p. 153.

été traîné dans un couloir voisin, on coupa la tête, qui ne tarda pas à être promenée au bout d'une pique. Il paraît certain que l'acharnement barbare déployé contre Féraud eut sa source dans une erreur de nom : Féraud fut pris pour Fréron, l'inspirateur odieux des excès de la Jeunesse dorée, celui qui avait fait de son journal, autrefois consacré à la propagande du Terrorisme, une espèce de cor sauvage qui, chaque matin, sonnait la chasse au peuple. Cette explication, au surplus, n'ôte rien à l'horreur d'un pareil épisode. Mais autorisait-il les Thermidoriens à prétendre, comme ils le firent, que les insurgés n'étaient qu'un ramas d'*assassins ?* Thibaudeau, dans son récit du 1er prairial, parle des « hommes ivres de vin, ivres de fureur, et des *femmes altérées de sang*, qui parcouraient la salle[1]. » Et lui-même, deux pages plus loin, il écrit : « C'est une chose remarquable que, dans ce tumulte du 1er prairial, qui dura douze heures, il n'y eut de sacrifié que l'infortuné Féraud[2]. »

Cependant le tocsin sonnait au pavillon de l'Unité. Au dehors, la cour et le jardin du Palais-National étaient remplis de gardes nationales, encombrés de pièces de canon. Au dedans, tout n'était que clameurs confuses, rires amers, menaces, roulements de tambour. Un canonnier, placé à la Tribune et entouré de fusiliers, avait commencé la lecture du plan d'insurrection, au milieu d'un bruit effroyable. Vainement Ruhl, monté sur son banc, essaye-t-il sur cette foule en délire le pouvoir de sa parole; vainement Duroy, vainement Romme, demandent-ils avec instance à être écoutés; le tumulte continue, dominé d'intervalle en intervalle par un seul cri, le cri perçant que poussent les femmes : *Du pain ! du pain ! du pain*[3]*!*

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XIII, p. 164.
[2] *Ibid.*, p. 166.
[3] Voy. le *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 245.

Un adjudant général, nommé Fox, qui était de service à la Convention, vint annoncer à Boissy-d'Anglas que les attroupements au dehors grossissaient de la manière la plus alarmante. Il attendait des ordres. Boissy-d'Anglas les lui donna par écrit : ils portaient qu'il fallait repousser la force par la force. Un homme parut, qui tenait au bout d'une pique la tête de Féraud ; il s'avance vers le président, et lui présente cette tête livide, qu'on disait être celle de Fréron. Lui, crut qu'on venait de nommer Fox. Pensant alors qu'on allait trouver sur cet officier l'ordre d'employer la force, il se crut perdu, et, résigné à son sort, salua religieusement la sanglante image[1].

Du pain ; — la permanence des sections ; — des visites domiciliaires pour les subsistances ; — l'arrestation de tous les émigrés ; — la liberté de tous les patriotes ; — la mise en activité de la Constitution de 1793 ; — une municipalité à Paris ; — la rentrée des députés patriotes ; — l'arrestation des députés qui n'étaient pas à leur poste ; — l'arrestation des coquins et des lâches ; — voilà les propositions qui, coup sur coup, sont lancées dans le bruit, pendant qu'une femme, les bras nus, s'agite violemment à la Tribune, et que la multitude s'arrache, pour les lire, des écrits rédigés à la hâte sur le Bureau par des inconnus[2].

Il était neuf heures du soir, lorsque Boissy-d'Anglas, épuisé par tant d'épreuves cruelles, céda le fauteuil à Vernier, que son âge et la faiblesse de son caractère livraient à la merci de l'orage[3]. Le désordre, du reste, avait déjà commencé à s'organiser en quelque sorte. De la partie

[1] Notes sur un article nécrologique de Boissy-d'Anglas, par le baron Boissy-d'Anglas, son fils, autographe signé, 27 mai 1827, 8 pages grand in-folio.

[2] *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 245.

[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XIII, p. 164.

supérieure de la salle, on avait fait descendre les députés sur les banquettes inférieures, pour qu'ils votassent les décrets à rendre : il fut convenu que les députés voteraient en levant leurs chapeaux, le peuple restant couvert[1].

Vinrent les motions. Romme demande que les patriotes soient mis en liberté ; que les procédures commencées contre eux soient suspendues ; que les sections soient déclarées en permanence ; qu'il n'y ait plus qu'une seule espèce de pain ; qu'il soit fait à l'instant des visites domiciliaires pour rechercher les farines. Goujon propose de faire appel aux patriotes opprimés ; d'exposer à la France par une proclamation les causes du mouvement du 1er prairial ; de nommer une commission extraordinaire qui veille à l'exécution des nouveaux décrets ; de rappeler des départements où ils ont été envoyés tous les représentants du peuple, et de renouveler les comités de gouvernement. Bourbotte opine pour l'arrestation des folliculaires qui ont empoisonné l'esprit public, et Duquesnoy, pour le remplacement immédiat du Comité de sûreté générale[2].

Toutes ces mesures sont décrétées selon le mode convenu et au milieu des applaudissements. La Commission extraordinaire par laquelle Duquesnoy veut qu'on remplace le Comité de sûreté générale est sur-le-champ nommée, et on la compose de quatre membres : Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Duroy et Bourbotte[3].

Boissy-d'Anglas a repris le fauteuil. Legendre et Delecloy essayent de se faire entendre et sont chassés de l'enceinte par les huées[4]. Soubrany, qui avait été officier

[1] *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 245.

[2] Beaulieu, *Essais hist.*, etc., t. VI, p. 183 ; — *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 245.

[3] *Ibid.*

[4] *Moniteur*, an III, n° 246.

dans le régiment de Royal-Dragons, est, sur la motion de Romme, son ami, désigné comme commandant de la force armée[1]. Il était alors minuit.

Or, tandis que les Montagnards passaient ainsi leur temps à rendre des décrets, les Comités de gouvernement, revenus de leur première surprise, rassemblaient des forces. Déjà les bataillons des sections Lepelletier, la Butte-des-Moulins, Fontaine-Grenelle, occupaient le Carrousel et les avenues de l'Assemblée nationale. D'un autre côté, à mesure que la nuit avançait, la plupart des insurgés répandus dans la cour et le jardin des Tuileries s'étaient insensiblement retirés, par la raison que les Parisiens, selon le mot du cardinal de Retz, rappelé par Thibaudeau[2], *ne savent pas se désheurer*. Seuls, les plus acharnés occupaient encore la salle et les tribunes. Les sections conduites par Auguis, Bergoeing, Kervelégan, Legendre, chargent, aux environs de la salle, tout ce qu'elles rencontrent, s'ouvrent un passage, pénètrent dans l'enceinte.

C'était au moment où Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Duroy et Bourbotte, en sortaient pour aller remplir les fonctions de membres de la Commission extraordinaire. « Avez-vous ordre du président d'entrer ici ? » demande Prieur à Raffet, qui commandait le bataillon de la Butte-des-Moulins. « Je ne te dois aucun compte, » répond celui-ci. Suivant le *Moniteur*, Prieur (de la Marne) se serait aussitôt tourné du côté de la foule, en criant : « A moi, sans-culottes ! » Mais cette circonstance, qui figure dans le compte rendu officiel de la séance du 1er prairial, ne fut révélée que dans celle du 2, et l'on y puisa le texte d'une accusation terrible contre Prieur, sans autre fondement que l'assertion du député

[1] Beaulieu, *Essais hist.*, etc., t. VI, p. 192.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XIII, p. 165.

Quénet, qui déclara n'avoir pas vu son collègue, mais avoir reconnu sa voix[1].

Quoi qu'il en soit, la partie avait cessé d'être égale. Contre des bataillons bien dirigés, compactes, s'avançant au pas de charge, la baïonnette au bout du fusil, que pouvait une cohue d'hommes mal armés ou sans armes que personne ne commandait? C'est à peine s'il y eut un simulacre de résistance. Les uns se précipitent aux portes, les autres s'échappent par les fenêtres; en un clin d'œil, la solitude se fait dans les tribunes, et la majorité de la Convention, assemblée républicaine, est triomphalement réinstallée sur ses bancs par les sections les plus royalistes de la capitale[2].

Qu'on annulât, sans plus tarder, tout ce qui venait de s'accomplir et qu'on donnât à brûler en pleine séance les minutes des décrets qui venaient d'être rendus, il était naturel de s'y attendre; mais là n'était point, pour ceux de la droite, le point important : ce qui les tourmentait, c'était une sombre impatience de disperser les derniers débris de la Montagne. Alors, en effet, se reproduisirent avec une exactitude odieuse les scènes de germinal. On entendit Defermon, Pierret, Thibaudeau, invoquer tour à tour la Némésis qui préside aux délibérations des majorités victorieuses; on entendit des législateurs en cheveux blancs proférer des imprécations d'une violence juvénile et de faibles poitrines tousser d'implacables arrêts. Une commune ardeur de vengeance rapprochant des hommes qui devaient, plus tard, s'entre-déchirer, Bourdon (de l'Oise), put, sans s'exposer à être interrompu,

[1] Ce même Quénet, quand l'heure des vengeances sans courage fut venue, attribua à Duquesnoy un mot qui était de Soubrany, et rapporta les paroles de ce dernier autrement qu'il ne les avait dites. — Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 313.

[2] Telles étaient certainement les sections Lepelletier et de la Butte-des-Moulins, comme le mouvement de vendémiaire devait le prouver.

mettre au rang des crimes de Peyssard et de Soubrany celui d'être nés l'un et l'autre dans la classe des nobles! Defermon, pour mieux accabler Prieur (de la Marne) dans le présent, l'attaqua dans son passé. « Ce n'est point assez d'arrêter quelques hommes, s'écria Tallien, il faut d'autres mesures... » Quelles mesures? Il ajouta, de peur sans doute que sa pensée ne fût pas bien saisie : « ...car il ne faut pas que le soleil se lève, et que ces scélérats existent encore[1]. » C'était son mot de thermidor : la même soif de sang lui inspirait les mêmes images.

Rien de comparable aux emportements d'une assemblée en fureur, parce qu'elle se sent rassurée par le nombre contre toute responsabilité matérielle, et par la communauté des opinions contre toute responsabilité morale. Il n'est pas d'iniquité si flagrante, pas d'acte de tyrannie si lâche, dont une assemblée ne soit capable, lorsqu'elle s'abandonne à la force de ces passions électriques qui, à de certains moments, s'emparent des hommes réunis. Pour que Bourbotte, Soubrany, Romme, Duquesnoy, Duroy, Goujon, Peyssard, Ruhl, Prieur (de la Marne), fussent frappés, il suffisait que quelqu'un les nommât! On les nomma; et, traînés à la barre après avoir été livrés aux gendarmes, ils eurent à y subir, pour que rien ne manquât à leur malheur, les insultes sans dignité et sans courage de Tallien. « Malgré les proscriptions, malgré les assassinats que vous aviez organisés, misérables, la République vivra[2]! » Comme si les républicains de la trempe de Romme, de Soubrany, de Goujon, avaient conspiré la mort de la République! Et ce discours, Tallien, chose remarquable, le terminait par cette adjuration qui dut transporter de joie les royalistes : « Mettons tous la main à l'œuvre, et terminons promptement la Révolu-

[1] Voy. le compte rendu officiel de la séance par le *Moniteur* (an III, n° 216), qui était en ce moment l'organe des Thermidoriens.

[2] Voy. le *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 246.

tion[1]. » Grâce à lui et à ses pareils, cette conclusion ne pouvait tarder ; et même le vœu qui la pressait se réalisa bien plus tôt qu'ils n'avaient intérêt à le vouloir !

Les vulgaires Sylla du côté droit étaient si affamés de proscriptions, que Lehardy demanda l'arrestation de Charlier, pour les opinions qu'il avait coutume d'exprimer, et celle de Robert-Lindet, parce que ce *monstre* avait fait, deux mois auparavant, l'éloge de l'ancien Comité[2]. Par bonheur, cette rage rétrospective menaçait trop de têtes pour qu'on ne la jugeât pas dangereuse : Lehardy manqua sa proie.

Une circonstance curieuse, c'est qu'au plus fort de ce débordement de haines, l'Assemblée décréta, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), qu'il n'y aurait plus deux sortes de pain, et que les traiteurs, les pâtissiers, seraient tenus de verser dans les magasins de la République, et de céder, au prix coûtant, pour qu'on en fît du pain à distribuer sans retard au peuple, toutes les farines qu'ils possédaient[3] ! C'était précisément ce qu'avait proposé Romme, qui, à cause de cela, allait être justiciable du bourreau !

A trois heures trois quarts, Auguis étant venu annoncer que le calme paraissait régner dans la ville, la séance fut suspendue[4].

Mais, le 2 prairial, Paris s'éveilla, une fois encore, au bruit du tocsin. A neuf heures, la Convention était à son poste : à dix heures la séance était reprise[5], et fut consacrée par les vainqueurs à compléter leur victoire, après l'avoir exaltée. Boissy-d'Anglas, dès qu'il parut, se vit couvert d'applaudissements. Le président pressa sur son

[1] Voy. le *Moniteur* (séance du 1er prairial), an III, n° 246.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Annales patriotiques*, citées dans l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 366.

cœur le jeune Mailly, qui, en s'opposant aux envahisseurs, avait reçu deux coups de feu. Gouly ayant raconté que Féraud avait dit aux femmes, lorsqu'elles cherchaient à forcer la porte de la salle : « Vous ne passerez que sur mon corps, » il fut décrété qu'une lettre de consolation serait écrite, au nom de la Convention, à la famille de Féraud[1].

Pendant ce temps, la haine se donnait carrière. Rouyer se plaignit de ce que l'on n'exécutait pas le décret qui avait condamné à la déportation Billaud-Varenne, Barère et Collot-d'Herbois. Ce décret, d'ailleurs, lui semblait trop doux; il s'écria, ce représentant du parti des modérés: « Avez-vous le droit de souiller une autre terre d'un sang aussi impur? » De son côté, Lehardy invoqua contre eux la mort, et émit l'idée qu'en expiation des mitraillades de Lyon, l'on tuât Collot-d'Herbois en tirant sur lui à mitraille. Thibaudeau, qui, de concert avec Laréveillère-Lepeaux, fit prévaloir l'ordre du jour sur ces motions atroces, qualifie en ces termes, dans ses *Mémoires*, la conduite de ceux de son parti dans ces heures horriblement mémorables : « Ainsi entraînés par la passion et aveuglés par l'esprit de parti, de vrais républicains, de très-honnêtes gens, victimes de la Terreur, se faisaient à leur tour terroristes, et, au besoin, si on ne les avait retenus, se seraient faits bourreaux[2]. »

Dans cette même séance, la Convention décréta :

Que tous les bons citoyens seraient appelés autour de l'Assemblée pour la défendre;

Que les individus arrêtés la veille seraient, aussitôt leur identité constatée, livrés au bourreau;

Qu'on démentirait une rumeur présentant comme fusillées par ordre de la Convention les femmes qui avaient paru à la barre;

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXVI, p. 368.
[2] Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XIII, p. 169.

Que le général Dubois prendrait le commandement de la cavalerie parisienne ;

Que toutes les cloches existant dans la commune de Paris seraient fondues et changées en canons ;

Que la cocarde nationale était le seul signe légal de ralliement, et que tout autre signe serait regardé comme l'enseigne du crime[1].

On vota en outre une proclamation dans laquelle le parti dominant, fidèle à son système de concentrer sur Robespierre la responsabilité de tous les maux, même de ceux qui avaient suivi sa chute, s'abritait derrière cette calomnie impudente et inepte : « Si Robespierre n'avait pas régné, vous ne seriez pas tourmentés de la disette qui vous afflige aujourd'hui[2]. » Le parti dominant ajoutait : « Braves Parisiens, c'est en vain que les factieux voudraient organiser le massacre et le pillage... vous combattez pour la république et vos familles... Les rebelles qui maintenant délibèrent à la maison commune sont mis hors la loi. Poursuivons-les dans ce vil repaire où les complices de Robespierre attendent sa destinée[3]. »

Toujours le massacre, — et la vie de ceux qui en parlaient tant avait été, la veille, pendant douze heures, entre les mains des prétendus organisateurs de massacre! Toujours le pillage; — et pas une tentative, même individuelle, de vol ne put être citée pour le déshonneur de ces journées, d'ailleurs si funestes! Toujours Robespierre ; — et près d'un an s'était écoulé depuis qu'il était mort!

Ce qu'il y avait de vrai dans la proclamation, c'est qu'en effet quelques individus, le 2 prairial, avaient essayé d'établir une municipalité à l'Hôtel de Ville ; mais

[1] Compte rendu de la séance du 2 prairial par les *Annales patriotiques*. (*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 369-370.)

[2] Voy. le *Courrier républicain*, n° 566.

[3] *Ibid.*

comment créer un centre d'opérations, quand toutes les conditions pour y parvenir manquaient : entente préalable, organisation politique, chefs reconnus? L'insurrection fut donc bien vite amenée à concentrer ses forces dans les sections où le peuple l'emportait, c'est à-dire dans celles de Popincourt, de Montreuil et des Quinze-Vingts; et ce fut de là qu'elle partit, le 2 prairial. Elle avait cette fois un caractère plus formidable que la veille. Les deux grands faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau s'étaient levés d'un commun élan, et ils marchaient sur la Convention, précédés d'une artillerie imposante. On envoya, pour les arrêter, la gendarmerie attachée au service des tribunaux de Paris; mais, loin de leur disputer le passage, cette gendarmerie, en qui avait survécu dans toute son ancienne énergie le sentiment révolutionnaire, se hâta de faire cause commune avec les insurgés[1]. A cinq heures, ils se trouvaient avoir repoussé les colonnes que leur opposait la Convention, et, rangés en bataille sur la place du Carrousel, ils tenaient leurs canons pointés contre l'Assemblée. Toutefois, les sections qui s'étaient repliées en désordre devant eux, avaient réussi à se reformer autour de la Convention et se préparaient au combat.

Rien d'aussi émouvant que l'aspect de Paris dans cette journée. On eût dit un vaste champ de bataille. Toutes les rues qui aboutissaient au château des Tuileries, la rue Saint-Honoré, dans toute sa longueur, celle des Bons-Enfants, celle des Petits-Champs, la place Vendôme, alors nommée *place des Piques*, regorgeaient d'hommes armés, beaucoup montrant encore écrits sur leurs chapeaux avec de la craie : *Du pain et la Constitution de*

[1] Voy. Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 186, et l'arrêté lu par Aubry, dans la séance du 6 prairial, sur le licenciement de la gendarmerie. (*Moniteur*, an III, n. 251.)

1793! et la plupart ayant la menace sur le front, l'invective sur les lèvres. « Jamais, dit le *Courrier républicain*, pareille chose ne s'était vue dans cette grande cité, ni le 14 juillet, ni le 10 août, ni le 31 mai[1]. » Paris allait-il être inondé de sang?

La perspective des horreurs qui naîtraient d'une guerre civile faisait hésiter les courages : deux heures se passèrent en pourparlers. Enfin, les canonniers des sections thermidoriennes prennent leur parti et passent au peuple. C'était un coup mortel pour la Convention que cette défection inattendue. En l'apprenant, Legendre se leva et dit avec une tristesse solennelle : « La nature nous a tous condamnés à la mort; un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe? soyons calmes. La plus belle motion que nous ayons à faire, c'est de garder le silence[2]. »

Et l'assemblée attendit en silence l'arrêt des événements.

Une demi-heure s'écoule. Nul commencement d'attaque. Les esprits se rassurent par degrés. Delmas, qui a été chargé du commandement des forces de la Convention et qui tremble d'être écrasé si la lutte s'engage, envoie dire au président qu'une tentative de conciliation est devenue nécessaire. Les Thermidoriens étaient d'autant plus disposés à y consentir, qu'ils se sentaient placés entre deux écueils. Ils ne dissimulaient pas que la plupart des sectionnaires sur qui reposait, en ce moment, le salut de l'Assemblée, étaient royalistes, et ils craignaient presque autant la victoire des défenseurs de la Convention que celle de ses ennemis[3]. La proposition de fraterniser

[1] *Courrier républicain*, n. 565.

[2] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 371.

[3] C'est ce que dit formellement Beaulieu, qui figure comme témoin et acteur dans les événements dont il a retracé le souvenir. Voy. ses *Essais hist.*, t. VI, p. 187.

avec ceux qu'un instant auparavant on désignait sous le nom de rebelles, de scélérats, de pillards, et d'assassins, fut donc décrétée, et une Commission de six membres reçut mission d'aller s'entendre avec les insurgés. « Si cette mesure réussit, s'écria ridiculement Legendre, le gouvernement anglais est perdu ; » et comme il ajoutait : « Il n'appartient plus qu'au Destin de régler l'ordre des choses, » Lanjuinais le reprit en ces termes : « A Dieu seul[1]. »

En attendant le résultat des conférences qui venaient de s'ouvrir et pour en faciliter le succès, la Convention décida qu'elle allait s'occuper à l'instant même des subsistances, et que, le 25 prairial, au plus tard, ses Comités lui présenteraient les *lois organiques de la Constitution de* 1793. Cette idée des *lois organiques* fut suggérée par Legendre[2]. On verra ce qui advint d'une promesse qui n'était qu'un mensonge de la peur !

A peine la proclamation dont il s'agit était-elle votée, que Delacroix, un des six commissaires, rentre, amenant avec lui une députation de six insurgés. Celui qu'ils avaient chargé de porter la parole en leur nom présenta les mêmes demandes qui, la veille, s'étaient produites au sein de l'Assemblée envahie, savoir : du pain, — la Constitution de 1793, — l'élargissement des patriotes. Il demanda que les scélérats fussent punis (vœu d'un vague effrayant) et qu'on tirât vengeance de ceux qui, par leurs distinctions entre l'assignat et l'argent, « assassinaient le peuple. » A ces conditions, le peuple regagnerait ses foyers; sinon, il était décidé à rester là et à y mourir[3].

Ces mots excitant des murmures, l'orateur populaire s'écria : « Je ne crains rien, moi en particulier, je me

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 372.
[2] Beaulieu, *Essais hist.*, etc., t. VI, p. 187.
[3] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 373.

nomme Saint-Ligier. Au surplus, voilà le vœu du peuple. Vive la République ! vive la liberté ! vive la Convention... si elle est amie des principes[1] ! »

Il était impossible de braver l'Assemblée avec plus d'audace, et les murmures que souleva la déclaration de Saint-Ligier prouvèrent assez qu'on en comprenait la signification menaçante. Mais la question, pour les Thermidoriens, était de mettre à profit la crédulité du peuple, jusqu'à ce que l'heure fût venue de l'en faire repentir. Vernier, qui occupait le fauteuil, se répandit en doucereuses paroles sur la nécessité de s'unir contre l'ennemi commun, et de n'en venir à la guerre, s'il y avait lieu, que pour l'établissement de la République. Il lut la proclamation qui faisait briller aux yeux du peuple l'espoir de l'abondance et celui d'un retour à la Constitution de 1793. Même en ce qui concernait la punition des scélérats, l'élargissement des patriotes, la vengeance à tirer des accapareurs et des agioteurs, Vernier eut soin de n'exprimer rien de formel : c'étaient là des points que « la Convention pèserait dans sa sagesse[2]. »

Pour combler la mesure des actes et des démonstrations de nature à abuser la foule, il ne restait plus qu'à embrasser les députés de l'insurrection : c'est ce que Gossuin proposa sans détour. On murmura, mais l'insurrection n'en reçut pas moins l'accolade fraternelle dans la personne de ses représentants[3].

Le peuple crut avoir tout gagné, il avait tout perdu : il reprit la route des faubourgs, satisfait d'avoir obtenu des promesses qui ne devaient pas être tenues, et laissant dans les fers les hommes généreux qui s'étaient compromis pour lui !

Le lendemain, 3 prairial (22 mai), le premier soin de

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 373.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

la Convention, après avoir décrété la peine de mort contre quiconque battrait ou ferait battre sans autorisation la générale, fut d'adjoindre à Delmas deux de ses membres, anciens officiers d'artillerie, Gillet et Aubry[1]. Ceux-ci expédient aussitôt des courriers appelant à Paris en toute hâte les troupes de ligne employées à protéger les convois[2]. Le jour même, trois mille hommes de cavalerie arrivèrent[3]. Un capitaine de cavalerie légère qu'attendaient de brillantes destinées vint se présenter avec un détcahement de son régiment à Delmas, qui le reçut à bras ouverts. D'abord républicain farouche, cet officier s'était à ce point montré admirateur du terrible *Ami du Peuple*, qu'il avait adopté le nom de Marat, n'ayant eu pour cela qu'à changer une lettre de son propre nom[4]; car il s'appelait Joachim Murat[5].

Un historien allemand observe avec raison que ce fut à partir de prairial que le gouvernement fonda son existence sur l'armée[6]. La force organisée à Paris pour y servir de garde prétorienne à la Convention se composa de vétérans ; elle fut connue sous la désignation de 17e division militaire, et placée sous le commandement du général Menou, personnage qui appartenait à une ancienne famille, avait des manières élégantes, connaissait le monde et se distingua plus comme habitué des salons de madame de Staël que comme soldat.

La journée du 3 prairial fut assez calme; mais le soir, vers les huit heures, l'arrestation d'un garçon serrurier, nommé Tinel, agita de nouveau Paris[7]. Ce Tinel était

[1] *Moniteur*, an III, n. 248.
[2] Rapport d'Aubry, *Moniteur*, an III, n. 253.
[3] *Ibid.*
[4] Schlosser, *Histoire du dix-huitième siècle* (traduction anglaise, t. VI, p. 577).
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Courrier républicain*, n. 566.

l'homme qui avait promené la tête du malheureux Féraud au bout d'une pique. Arrêté en face du Théâtre-Français et livré à l'exécuteur des jugements criminels, on le conduisait au supplice lorsque, sur le pont au Change, la charrette funèbre fut tout à coup entourée par un grand nombre de personnes qui se trouvaient rassemblées là comme à point nommé. Une violente rumeur s'élève. On parle de soustraire Tinel à la mort. A mesure que la charrette s'avançait sur le quai Pelletier, la foule grossissait et s'animait. Sur la place de Grève, elle écarta les gendarmes, qui n'étaient qu'une vingtaine, et l'homme fut enlevé[1].

Le bruit courut que ce mouvement avait été excité sous main par les Comités eux-mêmes, qui, furieux de l'humiliation qui avait été infligée la veille à l'Assemblée, et encouragés par l'arrivée des troupes, ne cherchaient plus qu'un prétexte d'attaquer les faubourgs. Ce fait n'a pas été prouvé[2]; mais ce qui est certain, c'est que les Comités songèrent à tirer parti de la circonstance. Dans la soirée, les meneurs de la *Jeunesse dorée* sont mandés aux Tuileries; on les arme, on met à leur tête le général Kilmaine et on les lance sur le faubourg Saint-Antoine[3]. Ils y pénétrèrent à la pointe du jour, fouillèrent plusieurs maisons, celle du fameux Santerre entre autres, et s'emparèrent, sans rencontrer de résistance, des canons de sa section. Mais voilà que soudain ils s'aperçoivent que derrière eux les habitants barricadent chaque rue qu'ils ont dépassée, de manière à rendre le retour impossible, tandis que devant eux, à quelque distance, se hérissaient déjà piques et baïonnettes. Plus hardis, ces jeunes gens pouvaient continuer leur route dans la grande rue en

[1] *Annales patriotiques*, citées dans l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 374.
[2] Voy. ce que dit à cet égard Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 188.
[3] *Ibid.* p. 189.

foudroyant tout ce qui se serait opposé à leur passage, car ils avaient de l'artillerie et étaient formés en colonnes assez nombreuses[1]. Mais ils étaient de ceux qu'un agent des princes décrivait en ces termes : « Ces royalistes à collet noir, collet vert et cadenettes, ne savent qu'étaler aux foyers des spectacles leurs fanfaronnades, et le moindre coup de fusil les fait cacher sous le lit des femmes qui les souffrent[2]. » La vue des barricades les consterna. Et puis, beaucoup d'entre eux n'avaient pas soupé, excuse que ces héros sybarites jugeaient sans doute suffisante pour couvrir leur répugnance à pousser jusqu'au bout l'entreprise[3]. Ils offrirent donc de rendre les canons dont ils s'étaient emparés si on les laissait rentrer dans l'intérieur de Paris. Le peuple eut pitié d'eux et leur permit d'opérer leur retraite. On a prétendu que, le 2 prairial, des femmes avaient été entendues criant dans les rues : « Ce soir, les cravates des muscadins seront à bon marché. Nous aurons de belles chemises. Nous verrons comment ils ont le corps fait. Leurs têtes feront un bel effet au bout des piques[4] ! » Si cette ignoble menace fut en effet proférée, il faut croire qu'elle ne le fut que par deux ou trois mégères sur une population immense; car, le 3 prairial, quand l'occasion de la réaliser s'offrit, les femmes du faubourg se contentèrent de huer du haut de leurs fenêtres les « muscadins » en retraite, à mesure qu'ils passaient un à un par un trou pratiqué à ce dessein dans la barricade qui fermait la grande rue[5].

[1] Beaulieu, *Essais hist.*, etc., t. VI, p. 189.
[2] Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres, t. I, p. 6-7.
[3] C'est en effet l'excuse que le royaliste Beaulieu semble alléguer en leur faveur. Voy. ses *Essais historiques*, t. VI, p. 189.
[4] *Ibid.*, p. 187.
[5] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 375.

Cette expédition ridicule irrita fort les royalistes contre les Thermidoriens, leurs alliés. Ils éclatèrent en plaintes amères sur ce qu'on n'avait pas fait soutenir la *Jeunesse dorée* par de la cavalerie, et sur ce qu'on l'avait de la sorte exposée à être hachée en pièces; au fond de cette négligence, qui leur parut calculée, ils soupçonnèrent une pensée de trahison, et, de la part des dominateurs du moment, le désir de se fortifier par l'humiliation des royalistes combinée avec le désarmement des Jacobins[1].

Le fait est que rien ne venait plus à propos pour servir la politique à deux tranchants des Comités. Après avoir poussé la *Jeunesse dorée* à faire preuve d'impuissance, ils se hâtèrent de montrer ce qu'eux, Thermidoriens, ils avaient pouvoir d'accomplir. Le 4 prairial (23 mai), Laporte court présenter à la Convention, au nom des Comités, un projet de décret dont la vigueur contrastait singulièrement, et avec les promesses faites au peuple dans la journée du 2 prairial, et avec la générosité que, dans la nuit du 2 au 3, le peuple avait déployée à l'égard de ses agresseurs.

« Les habitants du faubourg Saint-Antoine seront sommés à l'instant de remettre entre les mains de la justice les assassins du représentant du peuple Féraud, et, notamment, celui qui, dans la journée d'hier, a été arraché au supplice.

« Ils seront sommés de remettre leurs armes et les canons des trois sections composant le faubourg.

« En cas de refus, le faubourg Saint-Antoine sera déclaré en état de rébellion.

« En conséquence, les sections de Paris marcheront sous les ordres des généraux pour réduire les rebelles.

[1] Voy. Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 189-190.

« Toute distribution des subsistances cessera d'avoir lieu pour ce faubourg[1]. »

Ce décret fut adopté au cri de : « Vive la Convention ! » On n'avait plus besoin maintenant de s'étudier à flatter le peuple et à le tromper : les troupes soldées étaient là, et l'accolade fraternelle du président pouvait être, avec certitude de succès, remplacée par une décharge à mitraille !

Les Thermidoriens sentaient le prix du temps : ils le mirent à profit. Quoique le faubourg Saint-Antoine fût alors tranquille[2], l'ordre de l'attaquer est donné, absolument comme s'il se fût agi d'une place de guerre appartenant à l'ennemi. Toutes les sections de l'intérieur sont sommées de prendre les armes ; trente mille hommes sont formés en bataillons ; on les fait précéder de quelques détachements de cavalerie, et l'on marche droit au faubourg. Des pièces d'artillerie destinées non-seulement à tuer les hommes, mais à incendier les maisons, sont braquées à l'entrée des principales rues. Les députés Fréron, Delmas, Laporte et Barras, nommés représentants du peuple auprès de cette armée envoyée contre le peuple, choisissent la maison de Beaumarchais pour leur quartier général, et mettent en délibération s'ils mettront le feu au faubourg[3] ! Heureusement ce projet atroce fit horreur au général Menou, qui déclara de telles choses impossibles à oser sans un décret spécial de la Convention[4].

Pendant ces tragiques débats, les propriétaires et chefs d'atelier établis dans le faubourg allaient implorer les autorités municipales des sections, et pressaient les ou-

[1] *Courrier républicain*, n. 566.

[2] Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XIII, p. 170.

[3] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 190-191. — Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XIII, p. 170.

[4] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 190-191.

vriers de ne pas exposer cet important quartier à une destruction certaine. La Convention n'avait-elle pas décrété, après tout, sur la motion de Bourdon (de l'Oise), deux des mesures proposées par Romme, savoir : l'interdiction de faire plus d'une qualité de pain, et la mise en réquisition des farines qui se trouvaient chez les pâtissiers? N'avait-elle pas rapporté, en outre, le décret qui déclarait l'argent marchandise? Pourquoi courir les chances d'une lutte désespérée, lorsqu'un peu de modération pouvait amener, sans effusion de sang, la réalisation des vœux du peuple? Ces discours calmant peu à peu les esprits, on se décide à parlementer; des commissaires sont désignés; Menou leur donne un sauf-conduit; ils partent. Mais, sans attendre leur retour, les partisans intéressés de la pacification, redoublant d'efforts, obtiennent de la section de Popincourt qu'elle livre, en même temps que ses canons, le capitaine des canonniers, homme d'une force prodigieuse et d'un courage égal à sa force. C'était un mulâtre, nommé Delorme, qui avait déjà figuré dans les mouvements révolutionnaires. L'impulsion une fois imprimée, tout suivit. Comme la section de Popincourt, les autres sections du faubourg se laissèrent désarmer, et, dès huit heures du soir, la Convention apprenait, de la bouche de Fréron et d'Auguis, qu'elle avait vaincu sans avoir eu à combattre[1].

Une demi-heure s'était à peine écoulée lorsque les députés du faubourg se présentèrent au seuil de l'Assemblée[2]. Le danger était passé alors. Aussi furent-ils traités avec cette lâche insolence que la victoire inspire aux

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 378 et 379.

[2] Il était huit heures du soir, lorsque Fréron et Auguis annoncèrent à l'Assemblée la soumission du faubourg Saint-Antoine, et huit heures et demie, lorsque les commissaires se présentèrent. Voy. sur ce point l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 377 et 379.

âmes vulgaires. André Dumont, qui présidait, défendit aux huissiers de laisser entrer qui que ce soit. Il voulut bien, toutefois, donner connaissance à l'Assemblée de la pétition, qu'il s'était fait remettre; mais, comme il en commençait la lecture, Bourdon (de l'Oise) l'ayant interrompu, il quitta le fauteuil, descendit à la tribune, et dit : « Je suis si éloigné de vouloir que les pétitionnaires soient admis à la barre, que non content de demander, comme le préopinant, que les révoltés soient bombardés demain, je propose de le faire aujourd'hui[1]. » On n'avait pas tenu ce langage quand, le 2 prairial, ces mêmes révoltés campaient, mèche allumée, sur la place du Carrousel ! On brûlait, ce jour-là, de fraterniser avec eux, et le président de l'Assemblée était si loin de vouloir les bombarder qu'il donnait à leurs députés l'accolade fraternelle !

Ainsi repoussés et même menacés d'être arrêtés, les commissaires ne cherchèrent plus qu'à s'évader, y réussirent, et coururent se plaindre à leurs compagnons du faubourg de l'accueil qu'ils avaient reçu. Il était trop tard !

Est-il besoin de signaler ici l'analogie saisissante qui existe entre cette insurrection de prairial que nous venons de raconter, et la trop fameuse journée du 15 mai 1848 ? Il est vrai que, dans celle-ci, la faim n'eut pas de rôle et qu'on n'y porta, grâce au ciel, aucune tête au bout d'une pique ; mais, en ce qui touche la situation respective des partis, les circonstances qui caractérisèrent le mouvement, les causes qui le firent échouer, l'avantage qu'en retira la réaction et les vengeances auxquelles il ouvrit carrière, que de traits de ressemblance !

[1] *Moniteur*, an III, n. 249.

CHAPITRE VI

FUREURS DE LA CONTRE-RÉVOLUTION

Le lendemain des journées de prairial. — Institution d'une Commission militaire. — Condamnations à mort exécutées sur-le-champ. — Désarmement des patriotes, sous prétexte de terrorisme. — Disparition des piques. — Anéantissement de la Commune. — Les gendarmes et les muscadins. — Décret qui rend les femmes justiciables de la Commission militaire. — Mot terrible d'un ouvrier à Rovère. — La réaction déchaînée. — Suicide de Ruhl. — Suicide de Maure. — Mise en accusation de Jean-Bon Saint-André et de Carnot demandée. — Sortie furieuse de Henri Larivière contre Carnot. — Départ de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varenne pour la Guyane. — Barère oublie pour la première fois de suivre le vent. — Détails sur l'exil et les derniers moments de Billaud-Varenne. — Les six martyrs de prairial. — Leur translation au château du Taureau. — Leur attitude devant la Commission militaire. — Leur mort héroïque. — Guerre aux noms, aux emblèmes, à tous les souvenirs révolutionnaires. — Appels farouches à l'esprit de vengeance. — Poursuites contre Joseph le Bon; moyens iniques employés. — Pitance du peuple à la date du 18 prairial. — Vains efforts pour arrêter la chute des assignats. — L'agiotage triomphant. — Tableau de la situation par le *Bonhomme Richard*.

Les journées de prairial étaient le dernier effort de la Révolution agonisante : l'ère des fureurs contre-révolutionnaires s'ouvrit. Dès ce moment l'esprit de persécution ne connut plus de frein, et l'esprit de vengeance fit définitivement divorce avec tout sentiment de pudeur.

Le 22 germinal (11 avril), la Convention avait rapporté deux décrets affreux : celui du 17 mars 1792, qui mettait hors la loi les ennemis de la Révolution, et celui du 13 ventôse an II, qui ordonnait de punir comme complices

des conspirateurs ceux qui leur auraient donné asile ou n'auraient point dénoncé leur retraite[1]. Mais il devint bientôt manifeste que ce n'était pas aux vrais partisans de la Révolution que les Thermidoriens entendaient accorder le bénéfice de cette politique de modération et de justice dont la mesure précitée était un heureux symptôme. Le mouvement de prairial à peine étouffé, le règne de la mort commença. Organe des impatiences farouches du parti vainqueur, Gamon demanda l'établissement d'une commission de neuf membres chargée de faire un rapport sur tous les représentants dénoncés ou prévenus de complicité avec les derniers tyrans de la France, parce que, dit-il, « la présence des assassins de la patrie dans le sein de la Convention déshonorait la représentation nationale[2]. » Dès le 4 prairial, une Commission militaire avait été instituée à Paris[3] : Dubois-Crancé fit décréter qu'elle serait autorisée à condamner, selon les délits, aux fers, à la détention, à la transportation, à la mort[4]. Dès le 5, la guillotine était mise en mouvement. Ce jour-là furent condamnés à mort, non-seulement le mulâtre Delorme et le lieutenant de gendarmerie Jacques Legrand, qui n'avait pas défendu le poste de l'Arsenal contre le peuple, mais un menuisier, nommé Gentil, dont les crimes consistaient à avoir tenu des *propos séditieux* et porté, écrits avec de la craie sur son chapeau, les mots : *Du pain et la Constitution de* 1793 !

Et, comme aux plus sombres heures de la Terreur rouge, la condamnation et l'exécution, sous l'empire de la Terreur blanche, ne firent qu'un en quelque sorte. Du

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 201.
[2] *Moniteur*, an III, n, 253.
[3] *Courrier républicain*, n. 568. (Ce journal était un organe royaliste. et son titre un mensonge calculé.)
[4] *Ibid.*

tribunal on conduisit les condamnés sur la place de la Révolution, où ils furent livrés au bourreau[1].

Avec non moins d'empressement, les vainqueurs procédèrent au désarmement des vaincus. Toutes les sections dont on n'était pas sûr, celle des Gravilliers, par exemple, celle de la Cité, celle du Panthéon, furent sommées de rendre leurs canons sans aucun retard[2].

Le 6 prairial (23 mai), on lisait sur tous les murs de Paris l'arrêté suivant du Comité de salut public : « Les citoyens munis de piques ou d'autres armes *non militaires*, les apporteront, dans l'espace de vingt-quatre heures, au Comité civil de leur section, sous peine d'une année de détention[3]. » On proscrivait la pique, arme du pauvre, mais non le fusil, arme du riche.

Nul n'osa élever la voix pour se plaindre, tant était profond l'abattement des âmes ! Il y en eut même beaucoup qui obéirent avec précipitation, aiguillonnés qu'ils étaient par la peur. C'est à cette époque qu'un des correspondants de Mallet du Pan lui écrivait : « Le 6 prairial, ordre de remettre les piques à la section, c'est-à-dire de désarmer les trois quarts des habitants, sous peine de prison : tout cela se fait sans murmure ; on est à la queue pour attendre son tour ; moi-même j'ai attendu trois quarts d'heure pour donner ma pique. On désarmerait ainsi la France tout entière[4]. » Mais le mousquet restait au service de la réaction, et un des plus prudents organes du parti royaliste, le journal de Poncelin, la feuille hypocrite qui avait pris le titre de *Courrier républicain* pour mieux atteindre son but, s'écriait dans un transport de joie, plus fort que ses habitudes de ruse : « A la garde

[1] *Courrier républicain*, n. 568.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chapitre VII, p. 146.

montante, toutes les piques avaient disparu. On ne voit plus entre les mains de la garde que de *beaux et bons fusils*[1]. » La Jeunesse dorée avait, depuis que le péril était passé, repris toute son arrogance, et ce fut ceux qu'on appelait alors « muscadins » qui se chargèrent du désarmement des gendarmes[2].

Pendant ce temps, les listes de proscription se remplissaient; la Commission militaire poussait vivement sa funèbre besogne, et le sang continuait de couler sur la place de la Révolution[3].

On leva le couteau, même sur des femmes. La Révolution ne les avait pas épargnées et ce fut une de ses taches; mais faire juger des femmes par une commission *militaire* était chose nouvelle dans l'histoire des vengeances de parti. Rousseau n'en fit pas moins l'objet d'une motion formelle, et cela fut décrété. Vainement Legendre protesta-t-il contre tant de rigueur, au nom de l'indulgence due à un sexe faible et passionné, l'arrêté fut maintenu, parce que, suivant l'expression du *Courrier républicain*, « la Convention ne voulait plus, par des actes de faiblesse, perdre le fruit de sa victoire[4]. »

Ainsi, ne pas agir à la manière des tyrans, c'était faire acte de faiblesse.

Le 8 prairial (27 mai), un décret, qui fut rendu sur la proposition de Clauzel, abandonna les représentants du peuple Ruhl, Romme, Duroy, Goujon, Duquesnoy, Soubrany, Prieur (de la Marne) et Peyssard au tribunal de sang institué sous le nom de « Commission militaire. » Il ne lui avait fallu que quatre jours, à cette commission,

[1] *Courrier républicain*, n. 568.

[2] « Les jeunes gens *improprement appelés* muscadins, dit le *Courrier républicain*, un des organes du parti des muscadins. — Voy. le numéro 569 de ce journal.

[3] *Courrier républicain*, n. 572.

[4] *Ibid.*, n. 569.

pour abattre vingt et une têtes[1] ! On pouvait donc compter sur son zèle, et rien n'égala l'empressement des vainqueurs à en profiter.

C'était le moment où arrivait la nouvelle du soulèvement des ouvriers toulonnais : elle donna lieu à un nouveau débordement de colères. Dans le rapport qu'il présenta des troubles du Midi, d'après des lettres reçues de Chambon, Guérin et Chiappe, Doulcet de Pontécoulant avait dit : « Vous n'avez pas besoin que je vous en avertisse : les succès de la Révolution, l'affermissement de la liberté tiennent aujourd'hui exclusivement à la fermeté que vous déploierez dans la poursuite des séditieux et des brigands[2]. » La majorité thermidorienne-royaliste n'avait effectivement nul besoin qu'on l'avertît de la nécessité *exclusive* d'être inexorable. Doulcet n'avait pas plutôt fini son rapport que quatre représentants du peuple étaient frappés. Le compte rendu officiel du *Moniteur*, en ce qui les concerne, est d'un laconisme effroyable :

« BOUDIN. — Escudier vient de sortir ; je demande son arrestation.

« L'arrestation est unanimement décrétée.

« On demande l'arrestation de Salicetti.

« LEGENDRE. — Un moment avant le rapport de Doulcet, Laignelot est venu parler à Escudier ; Ricord et Salicetti sont sortis les deux premiers.

« L'arrestation de Ricord et de Salicetti est décrétée. »

Jamais pareille rage de dénonciations n'avait éclaté. S'il arrivait qu'un représentant dénoncé eût un ami qui osât le défendre, malheur à ce dernier ! La proscription aussitôt l'enveloppait. Panis en fit la dure expérience. Il

[1] Voy. les extraits des jugements tels que les donna le *Journal de Paris*, et tels qu'on les trouve reproduits dans l'*Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 384-385.

[2] Séance du 8 prairial, *Moniteur*, an III, n. 252.

n'avait aucunement figuré dans les derniers troubles, et nul ne pensait à lui, lorsque Laignelot, un de ses amis, ayant été mis en cause, il eut l'imprudence de s'écrier : « Point de barbarie, mes collègues ! point de barbarie ! » Dès ce moment, il fut un homme perdu. « Donnez la parole à ce conspirateur, » cria Bourdon (de l'Oise), qui avait maintenant le verbe haut, lui qu'un regard courroucé de Robespierre avait mis au lit pour un mois[1].

Alors eut lieu une scène hideusement bouffonne. Le mot *conspirateur* avait jeté Panis dans un trouble inexprimable. Il balbutia : « Moi, un conspirateur !... Ah ! mon Dieu ! ah ! mon Dieu ! c'est affreux ! » Et il se frappait le front, et il s'arrachait les cheveux, et il en appelait, d'une voix tremblante, à la compassion de « Messieurs ses collègues, » les conjurant de lui permettre de respirer un peu : « Ah ! mon Dieu ! messieurs mes collègues, messieurs, messieurs, un instant, un instant[2] ! »

Certes, si quelque chose semblait de nature à faire diversion aux idées sombres du moment, c'était cette pantomime grotesque, c'était cette éloquence de la peur. Mais on eût plutôt arraché au tigre sa proie qu'à la réaction ses victimes. Panis, qui avait voulu sauver Laignelot, ne put rien pour lui-même ; il fit rire, il fit pitié ; mais ni l'hilarité qu'il excita, ni le mépris que sa lâcheté méritait, ne lui furent une égide. Quelques propos vagues qu'on prétendit avoir été tenus par lui le 1er prairial, sur la nécessité de demander l'arrestation de Fréron et de Tallien, et sur l'avantage de suspendre les Comités de gouvernement, pour qu'ils ne donnassent point à la force armée des ordres contraires à ceux de la Convention, voilà tout ce qu'on put fournir comme preuve que Panis était un « conspirateur et un traître. » Qu'impor-

[1] Voy. le t. X de cet ouvrage.
[2] *Courrier républicain*, n. 576.

tait d'ailleurs qu'il fût innocent aujourd'hui? N'avait-il pas été coupable, autrefois? « Depuis trois ans, les citoyens de Paris réclament ta punition, » lui cria Bergoeing, et il n'en fallut pas davantage. En entendant ces paroles et les applaudissements qu'elles provoquent, le malheureux se frappe une dernière fois le front, roule des yeux égarés, s'évanouit; et tandis que quelques personnes charitables lui donnent des sels à respirer, on décrète son arrestation[1].

Furent aussi décrétés d'arrestation, et cela le lendemain même, Voulland, Jagot, Élie Lacoste, La Vicomterie, David, Dubarran. C'était la proscription en masse de l'ancien Comité de sûreté générale. On en excepta Louis (du Bas-Rhin)[2], — le plus cruel de tous les membres de ce Comité fameux, selon Senar.

Lorsqu'ils étaient investis du pouvoir, ils l'avaient changé en tyrannie : à cela nul doute. Mais il était horrible de prendre occasion, pour les frapper, d'un mouvement auquel ils n'avaient eu aucune part. En réalité, c'était dans leur passé qu'on prétendait les poursuivre, et l'on ne prenait pas la peine de s'en cacher. Inconséquence pleine de scandale, pleine de périls! car enfin, que pouvait-on leur reprocher que la Convention n'eût, ou consacré par ses votes, ou salué de ses acclamations, ou encouragé par son silence? Et parmi leurs juges de l'heure présente, combien y en avait-il qui pussent les sommer de nommer leurs complices d'alors, sans s'exposer à cette foudroyante réponse : « Vous ! »

Après sa conversion à la Terreur blanche, Rovère, un des plus sinistres héros de la Terreur rouge à Avignon, voyant un jour, aux Tuileries, des ouvriers occupés à creuser la terre, leur demanda : « Que faites-vous là? »

[1] *Courrier républicain*, n. 576.
[2] *Ibid*

Un d'eux lui répondit ce mot qui l'accabla : « Une glacière[1] !... »

Encore si l'on ne s'était attaqué qu'à des hommes tels que Jagot, Élie Lacoste, Voulland ! Mais Jean-Bon Saint-André ! mais Robert Lindet ! mais Carnot ! ici, ce n'était plus des crimes qu'on poursuivait, c'était des services, et des services immortels : preuve trop claire que les coups s'adressaient à la Révolution, à l'ensemble de ses actes, à son principe !

Une circonstance navrante à constater, c'est qu'on vit figurer au premier rang des proscripteurs plusieurs de ces Girondins qui, rappelés dans leur patrie, rendus à leurs familles, rétablis sur leurs siéges de représentants, auraient dû, ce semble, montrer par leur modération la sincérité des anathèmes dont ils n'avaient cessé de flétrir la politique de la violence. Mais cette politique, ils paraissaient la trouver fort de leur goût, depuis qu'au lieu de la subir ils se sentaient en état de l'exercer. Ceux qui avaient été l'honneur de ce parti étaient morts ; ceux qui restaient ne respiraient que vengeance, tant il est vrai que l'infortune ne donne de la sérénité qu'aux grandes âmes ! C'était donc en s'abandonnant aux conseils de l'iniquité que Delecloy, Bergoeing, Henri Larivière et quelques autres se plaignaient d'avoir été traités d'une manière inique, comme c'était en s'appuyant sur les royalistes qu'ils s'indignaient d'avoir vu leur républicanisme soupçonné.

Le 2 prairial, Henri Larivière disait : « Dussé-je être comme hier, assassiné à votre porte, » — cet *assassinat* n'était qu'une figure de rhétorique, — « je dirai que ceux qu'on appelle royalistes sont bien moins à craindre que les Jacobins. Je vous parlerai du fond du cœur, je vous parlerai pour le salut de mon pays ; je vous dirai

[1] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. CLIII.

que ces royalistes dont on a tant voulu vous effrayer sont, peut-être, les plus grands amis des lois, les plus ardents défenseurs de la représentation nationale; ces bons citoyens ont versé leur sang pour vous défendre le 9 thermidor[1]. »

Henri Larivière n'avait pas toujours parlé ainsi des royalistes, et l'on aurait pu lui rappeler que, lors du procès de Louis XVI, il avait invoqué contre eux cette maxime d'où sortit la loi des suspects : « La haine due aux tyrans doit s'étendre à tous ceux qui portent ombrage aux amis de la liberté[2]. »

Le parti qui portait ombrage à Henri Larivière, en 1795, c'était, non plus celui des partisans de Louis XVI, mais celui d'hommes tels que Robert Lindet, tels que Carnot. Aussi déploya-t-il à leur égard toute la haine « due aux tyrans. » Non content de demander l'arrestation du premier, il lui dit en face, et en pleine Assemblée, dans un moment où le péril n'était plus qu'à répondre à de semblables insultes, venant du parti victorieux, qu'il était un agent hypocrite des tyrans, qu'il était un scélérat, qu'il était un monstre[3]. Puis, le visage tourné vers Carnot : « Comment, lui cria-t-il, as-tu pu, pendant quinze mois entiers, ne pas t'apercevoir qu'on assassinait journellement la patrie?... Comment as-tu pu être assez indifférent ou assez imbécile pour ne pas ouvrir les yeux sur les projets des cannibales avec lesquels tu te trouvais chaque jour[4]? » Il voulait bien cependant ne pas demander la tête de Carnot et se bornait à proposer qu'on le chassât de l'Assemblée comme indigne. Parlant ensuite de ceux des membres de l'ancien Comité de salut public qui avaient survécu à leurs collègues, il les mon-

[1] *Moniteur*, an III, n. 247.
[2] *Ibid.*, an 1792, n. 356.
[3] *Courrier républicain*, n. 571.
[4] *Moniteur*, an III, n, 253.

trait, pour qu'envers eux on fût implacable, inondés du sang des victimes qu'ils avaient égorgées et des larmes de ceux qui les pleuraient[1]. »

Ceci se passait le 9 prairial (28 mai).

Chose triste à dire! cette fois encore, la défense de Carnot fut au-dessous de ce qu'on devait attendre d'un homme qui avait fait trembler l'Europe devant son génie lorsqu'il tenait l'épée de la Révolution. Au lieu de braver ses ennemis du haut de ses services; au lieu de leur dire: « Est-ce vous qui avez sauvé la France? Est-ce vous qui avez dirigé le plus sublime effort patriotique et militaire qui ait jamais étonné le monde? » il affirma qu'il s'était opposé à Robespierre; qu'il avait été le premier, après le 9 thermidor, à proposer aux deux Comités la clôture du club des Jacobins; qu'il s'était toujours déclaré anti-maratiste; qu'au Comité de salut public, il s'était toujours renfermé dans le département spécial dont il était chargé, qu'il ne fallait pas le rendre responsable de ses signatures, parce qu'il les donnait « de confiance[2]. » Comme si le système dont il s'étudiait de la sorte à secouer la responsabilité n'avait pas été le même aux armées, dont il avait la direction, qu'à l'intérieur! comme s'il avait pu donner chaque jour et plusieurs fois par jour sa signature, sans jamais savoir pour quel usage! Il se faisait maintenant en quelque sorte un rempart du cadavre de Robespierre; mais où et quand l'avait-on vu s'attaquer en public à Robespierre vivant? Voilà ce qu'aurait pu lui répondre la réaction, qu'il eût été plus digne de lui de confondre que de fléchir. « Carnot a organisé la victoire, » cria quelqu'un[3]. Ce mot le sauva.

Robert Lindet fut moins heureux. Et pourtant, les dé-

[1] *Moniteur*, an III, n. 253.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n. 254.

fenseurs ne lui manquèrent pas. Taveaux déclara que le département du Calvados et neuf ou dix autres départements auraient été « anéantis » si Robert Lindet ne s'y était pas rendu [1]. Doulcet de Pontécoulant, de son côté, affirma que pour ses concitoyens du Calvados, le jour de l'arrestation de Robert Lindet serait un jour de deuil [2]. Tout fut inutile. Henri Larivière, qui ne se possédait pas de rage, et dont les déclamations aussi boursouflées que furieuses avaient un écho dans le cœur de chaque royaliste déguisé en républicain, Henri Larivière s'écria : « que Lindet était le plus hypocrite des hommes ; qu'il était capable de gratter avec le fer la plaie d'un ami, en lui faisant les plus gracieuses grimaces ; qu'il n'était point de scélérat qui ne pût citer en sa faveur quelque bonne action ; que l'Assemblée devait prendre la foudre du salut public et tonner sur les coupables [3]. » Lehardy avoua que Lindet avait sauvé toute sa famille, qui était hors la loi ; mais, ajouta-t-il, « je ne vois que la patrie. » Et il conclut à l'arrestation [4] du « Terroriste » à l'humanité duquel il devait la vie des siens.

Jean-Bon Saint-André, quoique membre de l'ancien Comité de salut public, n'y avait presque jamais paru, ayant été presque toujours en mission. Il n'en fut pas moins mis au nombre des proscrits. Ses *crimes*, d'après ses accusateurs, étaient ceux-ci : il avait revêtu d'une place importante un prêtre dont le frère était accusateur public près le tribunal de Brest ; il avait chargé ce même tribunal de veiller à la tranquillité publique ; enfin il avait tenu ce propos, — qu'il nia formellement et dont on n'apporta d'autre preuve qu'une déclaration de Boucher Saint-Sauveur : — « Les Comités pensent avoir la

[1] *Moniteur*, an III, n. 253.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, n. 254.

clef de Toulon et du Midi ; ils se trompent[1] ! » On ne croirait pas à tant de fureur, si la réaction elle-même n'avait pris soin d'en graver sur ses tablettes officielles l'impérissable souvenir.

Il est vrai qu'à l'égard des ennemis de la Révolution, sa mansuétude était sans bornes. Le tribunal de police correctionnelle de Valenciennes ayant condamné à six mois de détention un négociant nommé Duquesne, pour avoir crié un jour dans un spectacle : *A bas le bonnet rouge !* la majorité thermidorienne-royaliste de la Convention annula ce jugement comme tyrannique[2]. Et quelques jours auparavant un homme avait été condamné à mort, traîné à la guillotine, exécuté, pour avoir écrit sur son chapeau : *Constitution de* 1793[3] !

Puis, comme pour mieux enflammer cette ardeur de proscription, les contre-révolutionnaires de province grossissaient de leurs clameurs la grande clameur des contre-révolutionnaires de Paris. Les journées de prairial étaient venues fournir une arme empoisonnée à toutes les haines, à tous les ressentiments, à toutes les espérances sinistres. A lire les adresses qui, de certaines villes étaient envoyées à la Convention, on eût pu croire vraiment qu'elle mollissait et avait besoin d'être encouragée !

Ainsi, par exemple, les autorités constituées de Lyon, où le royalisme avait son centre, écrivaient à l'Assemblée, à l'occasion de cette insurrection de la faim dont nous avons tracé le lamentable tableau : « Le pain que les assassins demandent, c'est le crime ; le pain que nous leur donnerons, c'est la mort[4]. »

[1] *Moniteur*, an III, n. 254.
[2] Voyez le *Courrier républicain*, numéro 578, séance du 16 prairial (4 juin).
[3] Voy. plus haut, p. 179.
[4] *Moniteur*, an III, n. 254.

Les assassins, probablement, c'était la foule blême qui manquait de pain, c'était le peuple, c'était Paris !

Le 10 prairial (29 mai), un des secrétaires donna lecture d'une lettre qu'un des représentants en mission près l'armée du Rhin et de la Moselle adressait à la Convention, pour lui offrir contre le faubourg Antoine, en cas de besoin, l'appui de l'armée : « Au moment où je vous expédiais un courrier, je reçois votre décret du 4 contenant des mesures répressives contre le faubourg Antoine. Je ne puis que vous répéter que j'attends vos ordres pour marcher avec les braves qui ne veulent pas de vie sans la République[1]. » Ces mots servaient de *post-scriptum* à une lettre qui commençait en ces termes : *Vengeance! vengeance!* Le signataire était Merlin (de Thionville)[2].

Non que Merlin (de Thionville) fût homme à se donner aux royalistes. Bien différent de Henri Larivière, qui, après avoir été un des juges de Louis XVI et un des amis de Vergniaud, finit par se faire l'agent du comte d'Artois[3], Merlin (de Thionville) resta jusqu'au bout lui-même. Mais comme sa conception de la République ne consistait qu'à repousser la domination d'un roi, et qu'il s'était mis à haïr d'une haine aveugle, implacable, insensée, les hommes qui avaient obéi à la logique d'une conception plus complète et supérieure, la réaction l'emporta dans son mouvement ; elle l'emporta sans effort ; elle l'emporta si loin, qu'il se trouva servir le royalisme, qu'il n'aimait pas, beaucoup mieux que tel royaliste dont le rétablissement du trône absorbait toutes les pensées. La lettre qui vient d'être citée caractérise d'une manière frappante l'esprit qui animait les Thermidoriens de la nature de Merlin (de Thionville). Dans cette missive,

[1] *Moniteur* (séance du 10 prairial), an III, n. 254.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. l'article *Henri Larivière* dans la *Biographie universelle*, de Michaud.

écrite d'un style véhément et déclamatoire à l'excès, il règne une confusion d'idées, ou, plutôt, de passions à peine croyable. L'insurrection de prairial y est maudite comme ayant eu pour but de ramener la France à l'esclavage par la guerre civile ; on y dénonce dans les « vils suppôts de Robespierre » les complices de la « horde immonde de plats royalistes, » on y tonne contre le tyran « de l'Allemagne » et l'on y jure dévouement éternel à la République, tout en parlant de faire marcher des soldats sur Paris[1] !

Au reste, dans la séance même où elle reçut communication de la lettre de Merlin (de Thionville), l'Assemblée ne prouva que trop bien qu'elle n'avait nul besoin d'être poussée dans les voies de la violence; car elle rejeta une proposition tendant à ne plus laisser juger par la Commission militaire que les délits militaires, et à renvoyer devant le tribunal criminel de Paris les représentants du peuple qu'on avait arrêtés[2].

Lesage (d'Eure-et-Loir) était l'auteur de cette proposition, qui honore d'autant plus sa mémoire qu'il avait été du nombre des Girondins mis hors la loi, et qu'on pouvait lui supposer l'âme aigrie par le malheur. « C'est le mépris pour les hommes, dit-il, qui fit inventer ces tribunaux prévôtaux et militaires..., où les accusés, sans conseils, sont traduits devant des militaires chargés de prononcer, et sur la conviction, et sur la peine ; où les intentions sont toujours présumées coupables ; où l'homme égaré reçoit le même châtiment que celui infligé au provocateur ; où une vie entière de probité n'est comptée pour rien ; où l'égarement d'un moment est puni comme une longue carrière de crimes. » Loin d'admettre que la grandeur du délit justifiât le caractère

[1] Voy. la séance du 10 prairial, *Moniteur*, an III, n. 254.
[2] *Moniteur*, an III, n. 255.

exceptionnel de la juridiction, Lesage soutenait que l'importance des garanties assurées à l'accusé doit, au contraire, être proportionnée à la gravité de l'accusation. Il n'osait pas aller jusqu'à dire que l'Assemblée avait eu tort de créer une commission militaire dans un moment d'angoisse et de péril. Mais que, le danger passé, la dictature judiciaire restât, c'est ce que l'orateur déclarait attentatoire à tous les principes de justice; et il n'hésitait pas à déclarer que le jour où cette dictature cessait d'être indispensable, elle devenait atroce[1].

Lesage n'allait pas encore assez loin; il aurait dû avoir le courage d'avouer qu'il n'est jamais nécessaire de n'être pas juste; que cette prétendue nécessité est l'éternel mensonge derrière lequel s'abritent les tyrans; que c'est l'hypocrisie banale de l'oppression. Mais peut-être craignit-il de compromettre le succès de sa motion en heurtant d'une manière trop directe les passions d'une majorité esclave de ses propres fureurs. Ce fut inutilement en effet que Lanjuinais, Legendre, Fréron, Louvet, demandèrent tour à tour qu'on mît un terme à ce scandale plein de sang, leurs efforts se brisèrent contre la résistance qui leur fut opposée par Clauzel, Rovère, Henri Larivière et Bourdon (de l'Oise). Ce dernier n'eut pas honte de dire : « Il fallait que, le lendemain du 1er prairial, on lût, au milieu d'un bataillon carré, formé sur la place du Palais-National, le procès-verbal de cette soirée de crimes, et que ceux qui les avaient commis fussent fusillés sur-le-champ[2]. » Et ce langage des Euménides fut accueilli, selon le témoignage officiel du *Moniteur*, par de vifs applaudissements[3].

« Ceux qui avaient commis ces crimes ! » Mais fusiller

[1] *Moniteur*, an III, n. 255.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

sur-le-champ les *accusés*, était-ce le moyen d'atteindre, sans risque de se tromper, les *coupables ?* Voilà de quelle rage imbécile se montraient possédés des gens qui prétendaient avoir fait le 9 thermidor en haine du Terrorisme !

Lanjuinais, qui voulait, lui aussi, que la réaction triomphât, mais non qu'elle se déshonorât, mit à appuyer la motion de Lesage une instance vraiment noble. « Je suppose, fit-il observer, que notre respectable collègue Vernier, qui tenait le fauteuil dans cette soirée affreuse, soit accusé devant la Commission : il sera condamné, si l'on n'examine pas l'intention, pour avoir mis aux voix les propositions faites par Duroy, Romme et autres[1]. » L'argument était décisif : il ne produisit aucun effet sur des hommes qui avaient conclu un pacte, non plus cette fois avec la mort, mais avec l'assassinat.

Aussi, de quel accablement furent saisies les âmes fidèles au culte de la Révolution ! Coup sur coup, on apprit que Ruhl s'était frappé d'un poignard dans le cœur[2]; que Maure s'était tué d'un coup de pistolet[3]. Le premier avait été décrété d'arrestation d'abord, puis d'accusation, pour être monté sur un banc, dans la séance du 1er prairial, et avoir converti en motion la demande populaire : *Du pain et la Constitution de* 1793; on pouvait donc supposer que, certain d'être récompensé de la part qu'il avait prise au 9 thermidor par le bourreau, maintenant au service des vainqueurs, il avait cherché dans le suicide un refuge contre la guillotine. Mais Maure, quoique dénoncé par Gibergues[4], n'avait été ni arrêté ni mis au nombre des représentants décrétés d'accusation : il se tua, lui, de désespoir.

[1] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 255.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 259.
[4] *Ibid.*, n° 257.

L'Assemblée reçut ces tragique nouvelles avec une indifférence qui avait quelque chose de plus tragique encore.

En revanche, rien ne fut négligé de ce qui pouvait faire servir le meurtre de Féraud d'excitation à l'esprit de meurtre. Le 14 prairial (2 juin) fut le jour qu'on choisit pour exaspérer la douleur, par l'artifice d'une mise en scène lugubre[1]. La salle de la Convention était ornée de guirlandes de chêne en festons. De chaque côté du bureau, devant les secrétaires, on avait placé des urnes cinéraires parsemées d'étoiles d'or sur un fond noir. Tous les représentants siégeaient en costume armé, un crêpe au bras. En avant de la Tribune, à la place même où Féraud était tombé, s'élevait un tombeau de marbre blanc, surmonté du buste de ce Brutus qui, en attaquant la tyrannie avec un poignard, ne fit que donner à Rome un nouveau tyran.

Louvet avait été chargé du panégyrique de Féraud. Mais l'oraison funèbre, sur ses lèvres, fut bien vite remplacée par l'anathème. Il sembla n'avoir accepté la tâche de louer que pour avoir une occasion de maudire; il sembla n'avoir entrepris d'exalter le courage de Féraud, ses qualités civiques et ses services militaires, que pour mieux envenimer les blessures que l'insurrection de prairial avait fait saigner. Décrit par lui, le soulèvement d'un peuple aux abois ne fut que le bond du « lion furieux réveillé par le génie de Billaud-Varenne[2]. » Dans le style virulent et enflé qui lui était propre, il parla de « visages bourgeonnés d'ivresse sur lesquels on ne découvrait que la débauche gorgée de viande et de vin[3]. » Pendant tout le temps qu'avait duré l'invasion de l'As-

[1] Voy. la confirmation des détails qui suivent dans le *Moniteur*, an III, n° 258.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

semblée, c'est-à-dire dans l'espace de douze heures, un seul homme avait péri, un seul, à la suite d'une rixe, et frappé d'un coup de pistolet qui s'adressait à un autre que lui : eh bien, cette mort, Louvet la présenta comme le résultat d'une préméditation infernale, dont il ne tint pas à lui que la responsabilité ne pesât sur plusieurs milliers d'hommes. L'horrible fait de la tête de Féraud coupée, puis plantée au bout d'une pique, n'était évidemment que le crime de quelques misérables, tels qu'en font monter presque toujours à la surface de la société les orages qui en bouleversent le limon ; mais, à résumer l'insurrection de prairial dans cet acte d'abjecte férocité, Louvet trouvait l'avantage de rendre odieux les députés montagnards sur qui la hache était alors suspendue. Inutile de dire que, contre eux, il épuisa l'invective. Parce qu'ils n'avaient pas jugé absurde, de la part d'un peuple affamé, le vœu d'avoir du pain ; parce qu'ils n'avaient pas jugé criminelle la demande de cette Constitution de 1793 qu'après tout la Convention avait votée ; parce qu'ils avaient paru sanctionner le désordre en essayant de l'associer aux formes d'une délibération régulière, ce que, du reste, avait fait le président Vernier lui-même, Louvet les appela « les vils échos de quelques brigands, » et il déclara qu'il serait heureux de voir le peuple français célébrer un jour la fête de la réconciliation, pourvu qu'on commençât par les tuer : « Je le répète, la mort aux chefs coupables. » Pour porter à son comble la rage des proscripteurs, les délivrer de tout scrupule, leur ôter tout remords, il ne restait plus qu'à supposer les représentants du peuple qu'on avait proscrits, capables d'user contre leurs ennemis de la victoire s'ils l'eussent remportée, comme leurs ennemis se préparaient à en user contre eux. Ce dernier trait ne manqua pas au réquisitoire. Pourquoi les vainqueurs ne guillotineraient-ils pas, puisque vaincus, ils eussent été guillotinés ? Meur-

trière hypothèse, qu'il eût fallu du moins appuyer de quelque preuve! La preuve, Louvet la tira de cette circonstance que, dans le tumulte du 2 prairial, lorsqu'il s'était agi de voter les motions populaires, l'appel nominal avait été réclamé : « Vos têtes, dit-il, en attendant qu'ils pussent les abattre, ils voulaient les compter[1]. »

Applaudir au discours de Louvet, c'eût été trop peu : on décréta qu'il serait imprimé, traduit dans toutes les langues, et envoyé aux départements, aux armées, aux Puissances étrangères[2].

Cela fait, l'Institut national de musique exécuta, dans l'Assemblée même, le « chœur des tombeaux[3]. » Le morceau était doublement approprié à la circonstance, car on venait d'aiguiser la hache sur la Tribune.

Pendant ce temps, un vaisseau faisait voile pour la Guyane, emportant Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, loin de ce pays de France, où tout avait tremblé devant eux et qu'ils ne devaient plus revoir. Ainsi que Barère, ils avaient été condamnés à la déportation dans la séance du 12 germinal, mais c'était leur sang que voulaient ces mêmes réactionnaires dont, le 9 thermidor, ils avaient si follement assuré le triomphe. Il était donc survenu, depuis, un décret qui ordonnait la mise en jugement des trois anciens membres du Comité de salut public, afin que, pour eux, la déportation fût remplacée par la mort. Mais il advint qu'à Rochefort où ils avaient été conduits, la nouvelle du décret n'arriva que le lendemain du jour où le vaisseau s'était mis en mer. Il n'emportait, comme il vient d'être dit, que Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois. Barère réussit à se faire oublier sur le rivage. Ceux qui disposaient, en ce moment, de son sort, lui surent gré de ce que, quelquefois, il séparait sa cause de celle

[1] *Moniteur*, an III, n° 258.
[2] *Ibid.*, n° 259.
[3] *Ibid.*

de ses collègues, jusque là qu'on l'entendit gémir sur la journée du 31 mai[1]. Un homme capable de s'humilier à ce point ne pouvait paraître bien dangereux ! On laissa partir ses deux collègues sans lui, et l'on prétendit ensuite que le navire avait mis à la voile, parce qu'il n'avait pu attendre Barère, qui se trouvait alors malade. Lorsque, dans la séance du 14 prairial, ce fait fut porté à la connaissance de l'Assemblée, Boursault s'écria : « Barère, pour la première fois, a oublié de suivre le vent[2]. »

Restait à savoir comment il échapperait à l'exécution du décret qui l'envoyait devant le tribunal criminel de la Charente ; ici encore, il fut sauvé par la tolérance d'hommes qui pardonnèrent à ses vices ce qu'ils n'auraient point pardonné à ses vertus. Enfermé à Saintes, il s'évada par-dessus les toits de sa prison, probablement par l'aide de quelques amis puissants ; et ce qui prouve qu'il n'avait rien à craindre, comme l'observe un narrateur du temps, c'est qu'il se retira dans son propre département, celui des Hautes-Pyrénées, où il vécut tranquille[3], nul ne lui faisant l'honneur de le haïr de cette haine violente dont, seuls, les hommes d'une vigoureuse nature infligent le supplice à leurs ennemis.

De Collot-d'Herbois, il ne nous reste plus rien à dire, sinon qu'après un an d'exil, il mourut dans d'affreuses tortures, pour avoir avalé, au milieu d'un accès de fièvre chaude, une liqueur forte qui lui brûla les entrailles[4].

Quant à Billaud-Varenne, qui survécut longtemps à sa chute, ses dernières années eurent quelque chose de caractéristique et d'imprévu qui mérite d'arrêter un moment l'attention de l'Histoire[5].

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 159.
[2] *Moniteur*, an III, n. 259.
[3] Nougaret, *Hist. abrégée*, etc., liv. XXIV, p. 457.
[4] Voy. la *Biographie universelle*, art. Collot-d'Herbois.
[5] Nous avons puisé les détails qu'on va lire dans un intéressant article

Suivant l'expression des femmes noires qui lui fermèrent les yeux, Billaud-Varenne, pauvre, vieux, et comme perdu dans les savanes américaines, était aussi doux qu'une jeune fille. Dès son arrivée à Cayenne, il avait trouvé à y gérer, pour le compte d'un habitant, une exploitation agricole, qu'il fit prospérer, et que le propriétaire lui légua en mourant. Il rendit heureux les quelques nègres qui étaient sous ses ordres; et sa plantation passait pour une des mieux cultivées du pays.

La colonie, qui était tombée en 1809 sous la domination du Portugal, étant, en 1817, redevenue française, Billaud-Varenne partit pour New-York. Il avait réalisé sa petite fortune en traites de commerce de l'île sur la métropole; mais ces traites ayant été protestées, il se vit ruiné, et, sur le conseil que lui en donna le général Jackson, il se rendit à Saint-Domingue, où il fut bien accueilli. Le président de la République, informé de sa détresse, lui fit remettre quelque argent, avec lequel il acheta, non loin de la ville, une case où il s'établit avec une jeune négresse, nommée Virginie, qui s'était attachée à son sort.

Là, il vécut, pendant trois ans, de ce que lui rapportaient des consultations sur le droit civil, une petite place créée pour lui dans les bureaux d'un grand juge, et enfin un travail historique sur la Révolution de l'île, travail dont la République l'avait chargé.

Mais bientôt on s'aperçut que ses facultés et sa santé allaient s'affaiblissant avec une rapidité menaçante. Le temps avait creusé ses joues et fatigué sa forte tête; sa figure, allongée, amaigrie, pâle, n'en était que plus expressive. Ses regards avaient conservé leur premier feu, et retrouvaient quelquefois leur fixité terrible. On dé-

publié par la *Nouvelle Minerve*, sous le règne de Louis-Philippe. C'était une communication anonyme faite à ce recueil par le général Bernard, alors ministre de la guerre, et qui avait longtemps habité la Guyane.

couvrait en lui, dès qu'on l'approchait, des traces de cette hauteur simple et grave que donne une longue habitude du commandement. Il était, du reste, très-poli et il savait écouter, qualités qui répandaient sur sa personne un air de bienveillance naturelle et de douceur. M. de Barbé-Marbois, qui le vit souvent à Cayenne, sans lui parler, a écrit que « l'aspect de Billaud-Varenne lui avait rappelé Socrate. » Les souvenirs du proscrit étaient pleins de netteté, et sa conversation abondait en idées neuves, souvent bizarres, quelquefois justes et grandes. « Il passait toutes ses journées dans un vaste fauteuil qui venait de France. Cependant, si vous paraissiez sur le seuil de sa cabane, composée de deux petites pièces et d'une alcôve que tapissaient quelques morceaux de vieux papier, mais qui étaient fort proprement tenues, ses mains sèches et nerveuses cherchaient aussitôt les bras du vieux fauteuil, pour soulever son corps, l'incliner devant vous, et alors vous aviez de la peine à le faire rasseoir. »

Sur deux points seulement, ses idées avaient changé. Il ne pouvait se pardonner d'avoir fait mourir Danton et d'avoir contribué à la chute de Robespierre. C'étaient là les deux souvenirs qui empoisonnaient sa vieillesse, et il donna courageusement place à ses remords dans son Histoire de la Révolution de Saint-Domingue, dont quelques fragments ont été conservés.

« Au 14 germinal, dit-il dans un de ces fragments, au 14 germinal et au 9 thermidor, les patriotes ont commis deux fautes qui ont tout perdu. Nos divisions ont brisé, ces jours-là, l'unité du système révolutionnaire... Oui, la Révolution puritaine a été perdue le 9 thermidor. Depuis, combien de fois j'ai déploré d'y avoir agi de colère! Pourquoi ne laisse-t-on pas ces intempestives passions et toutes ces vulgaires inquiétudes aux portes du pouvoir! J'ai vu la réaction que fit naître le 9 thermidor. C'était

affreux. La calomnie venait de partout. Cela dégoûte bien des révolutions ! »

Il disait encore, en parlant de la mort de Danton :

« J'y ai trempé trop directement, et avec une haine affreuse. Le malheur des révolutions, c'est qu'il faut agir trop vite, en pleine fièvre, avec la peur... de ne pas agir, c'est-à-dire de voir avorter ses idées. Danton et ses amis étaient d'habiles gens, des patriotes invincibles à la tribune et dans l'action politique... Ils n'avaient pas, comme nous, les mains pures de trafics et de rapines ; ils aimaient trop le luxe, mais ils avaient le cœur noble et révolutionnaire.... Je reste avec la conviction intime qu'il n'y avait pas de 18 brumaire possible, si Danton, Robespierre et Camille Desmoulins fussent demeurés unis au pied de la tribune. »

Quand il sentit sa fin approcher, Billaud-Varenne fut pris d'un vif désir d'aller respirer l'air des hauts lieux. Le célèbre docteur Chervin, qui le soignait, lui ayant demandé s'il comptait aller habiter la maison de campagne d'un de ses amis : « Non, répondit-il, je ne veux déranger personne ; je suis un vieux républicain qui veut mourir libre : le vent des montagnes emportera ma vie. » Une pauvre cabane des *Mornes-Charbonnières* appartenant à la négresse qui blanchissait son linge, telle était la dernière retraite qu'il s'était choisie en ce monde. Ce fut vers cette humble demeure qu'il s'achemina le 7 juin 1819. Deux ânes avaient été amenés. On le plaça sur l'un ; à l'autre, déjà chargé de linge, on attacha son fauteuil, et il partit. Quand vint pour lui le moment de dire adieu à ses voisins, son visage trahit une émotion profonde. La jeune négresse qui s'était associée aux douleurs du proscrit, suivait à pied, non moins émue. Tous deux, ils firent des signes d'amitié à ceux qu'ils quittaient, aussi longtemps qu'ils purent les apercevoir. Puis, ils disparurent dans les hautes herbes.

Huit jours après, on annonçait à la ville que M. Billaud-Varenne, de la Rochelle, ancien député à la Convention, ancien membre du Comité de salut public, venait de mourir aux Mornes-Charbonnières.

Loin de se rétracter, au moment suprême, il avait affirmé la sincérité constante de ses convictions, il s'était félicité du désintéressement de sa vie. Il sembla même, dans l'exaltation de la fièvre, se repentir de n'être pas allé jusqu'au bout, dans l'accomplissement de sa tâche, et il mourut en murmurant ces terribles paroles du Dialogue d'Eucrate et de Sylla : « Mes ossements, du moins, reposeront sur une terre qui veut la liberté ; mais j'entends la voix de la postérité qui m'accuse d'avoir trop ménagé le sang des tyrans de l'Europe. »

Reprenons notre récit.

La plupart des représentants du peuple, décrétés d'accusation, étaient parvenus à s'évader ; six seulement furent livrés à la Commission militaire : Duroy, Duquesnoy, Bourbotte, Romme, Soubrany et Goujon.

Duroy était une nature à la fois énergique et douce. Il adorait la liberté, mais il ne la voulait pas sanglante et barbare. C'était lui qui avait pris la défense des officiers auxquels leur qualité de nobles était imputée à crime [1] ; lui qui avait demandé que le Conseil exécutif ne pût suspendre, destituer ou remplacer les généraux, sans avoir d'abord donné ses motifs à la Convention [2] ; lui qui avait réclamé la liberté entière des opinions sur les opérations du Comité de salut public [3] ; lui qui avait proposé de mettre en arrestation les exécuteurs des ordres de l'adjudant général Lefèvre, accusé d'avoir fait noyer les femmes et les enfants des rebelles [4] ; lui enfin, qui avait

[1] *Moniteur*, an II, 1793, n° 269.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 270.
[4] *Ibid.*, an III, n° 24.

provoqué la révocation des lois des 17 septembre et 5 ventôse, relatives aux suspects de tous les partis[1].

De Duquesnoy, on ne pouvait pas dire qu'il n'eût jamais trempé dans les excès de la Terreur. Frère du général dont la colonne était connue dans l'armée sous le nom de *Colonne infernale* et qui s'appelait lui-même le *boucher de la Convention*, Duquesnoy avait été moine, et sa foi politique tenait du fanatisme religieux ; mais s'il aimait la Révolution d'un amour jaloux et sombre, cette passion du moins était, chez lui, de celles qu'aucun sacrifice ne glace ou ne fait hésiter.

Ainsi que Duquesnoy, Bourbotte avait voué à la Révolution un culte violent, mais d'une sincérité invincible. Dans la Vendée, il avait déployé la valeur d'un chevalier des anciens jours, et sa vive intelligence ajoutait à l'éclat de son courage.

Romme à un républicanisme ardent joignait des connaissances très-étendues. « J'ai connu M. Romme, écrit Beaulieu ; j'ai même étudié avec lui et l'ai fréquenté, depuis, à Paris, lorsqu'il était instituteur du jeune comte Strogonof[2]. » Beaulieu, qui était royaliste, trouvait à Romme un esprit étroit, parce qu'il avait une âme austère.

Né à Riom en Auvergne comme Romme, auquel l'unissait une héroïque amitié, Soubrany, dans sa jeunesse, avait été officier au régiment de Royal-Dragons. Sa vie fut pendant quelque temps celle d'un homme aimable, fortuné, généreux, et rien de plus. Mais la Révolution vint, s'empara de toutes ses facultés, et, le prenant à son service, lui fit un cœur capable des résolutions sublimes. Maire de Riom en 1789, les sympathies de ses concitoyens ne tardèrent pas à l'appeler sur une scène plus haute, mais plus orageuse. Toutefois, il n'eut pas à y prendre

[1] *Moniteur*, an III, n° 177.
[2] Beaulieu, *Essais hist.*, t. VI, p. 192.

une part active aux luttes de parti qui déchirèrent la Convention : en lui, dans le représentant du peuple et le citoyen, le guerrier avait survécu ; et ce fut aux frontières, l'épée à la main, qu'il servit la République, couchant sous la tente, conduisant les colonnes au feu, frugal, brave, adoré du soldat[1]. Lorsque survint l'insurrection de prairial, il était rentré depuis peu de temps à la Convention. Beaulieu l'avait connu personnellement. Aussi ne peut-il, en parlant de lui, se défendre d'une vive émotion. « M. Soubrany, dit-il, est regretté dans son pays par ceux-là mêmes dont les principes sont le plus opposés à ceux qu'il avait adoptés. Quand je me rappelle la jeunesse de cet infortuné, je ne puis m'empêcher de donner des larmes à sa mémoire[2]. »

Comme Soubrany, Goujon était, dans le grand sens du mot, un caractère. Né avec une âme forte et un esprit singulièrement élevé, l'enfant, chez lui, avait annoncé l'homme. A douze ans, il avait assisté au combat d'Ouessant, et sa lettre sur ce combat fut la première qu'on connut à Paris. Son père la lut en plein Palais-Royal devant une foule étonnée, personne ne pouvant croire qu'une pareille lettre fût d'un enfant. Devenu membre de la Convention en remplacement de Hérault de Séchelles, dont il était le suppléant, Goujon, quoique très-jeune encore, s'attira tout d'abord le respect de ses adversaires par la douce gravité de son maintien, la noblesse de ses pensées et son calme langage. Un jour qu'il avait présenté à l'Assemblée une pétition sur les subsistances, Kersaint fut si frappé de sa manière de s'exprimer et de son attitude, qu'il dit : « J'ai cru entendre Caton jeune[3]. » Du reste, ce fut moins à la

[1] *Biographie nouvelle des contemporains*, à l'art. Soubrany.
[2] Beaulieu, *Essais hist.*, t. VI, p. 192.
[3] Voy. l'art. *Goujon*, dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy, etc.

tribune que sur les champs de bataille que Goujon eut à remplir son mandat de représentant du peuple ; et son rôle à la tête des soldats républicains fut, comme celui de Soubrany, admirable. Ce rôle, un fait suffira pour le caractériser. « Dans une retraite de l'armée de la Moselle, Goujon, resté sur les derrières de la colonne pour être le plus près possible de l'ennemi, aperçoit un volontaire blessé, lui donne son cheval, et revient à pied, exposé au feu de l'ennemi et à la poursuite de la cavalerie[1]. » A sa bravoure il n'y avait d'égal que son désintéressement, son humanité. « Sa mission, dit son biographe, ne coûta pas, y compris les frais de voyage, 4,500 livres à la République ; et il exerça pendant quatre mois un pouvoir illimité, sans faire couler une larme[2]. » Le 9 thermidor avait eu lieu quand Goujon rentra dans la Convention. Quel changement ! Il ne reconnaissait plus rien, ni les idées, ni les sentiments, ni les visages, tant la réaction avait altéré jusqu'à la physionomie des hommes et des choses ! Il fut pris d'une grande tristesse... si grande, que, rencontrant un chirurgien de ses amis, il lui dit : « Montre-moi bien la place du cœur, afin que ma main ne se trompe pas, s'il faut que l'égalité périsse[3]. »

Lui et les cinq autres furent transférés au château du Taureau, dans l'ancienne Bretagne, où l'on vint les chercher, après une détention de vingt-trois jours, pour les conduire devant la Commission militaire, c'est-à-dire à la mort.

Avant de partir, ils se réunirent chez Romme et se promirent mutuellement de disposer d'eux-mêmes, quand l'heure serait venue. Un d'eux avait réussi à

[1] *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy, etc., art. GOUJON.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

soustraire un couteau à la vigilance des gardiens : il l'emporta, caché dans un pli de ses vêtements[1].

Ainsi rassurés contre la crainte humiliante de passer par les mains du bourreau, ils allèrent au-devant de leur destinée avec une indifférence stoïque. Sur la route, ils eurent souvent l'occasion de s'évader : ils dédaignèrent de la saisir[2], pour enlever à leurs persécuteurs la joie de les avoir amenés à fuir, et aussi, parce que, voyant la République abattue, ils ne tenaient plus à la vie.

Leur procès, si l'on peut appeler procès un assassinat prolongé, commença le 24 prairial (12 juin). Le décret d'accusation, motivé, qu'on avait rendu contre eux n'articulait pas un seul fait qui se rapportât à un complot; pas un seul fait qui prouvât ou tendît à prouver que l'invasion de l'Assemblée avait été leur ouvrage[3] : non, tout leur crime était d'avoir converti en motions, au sein d'un tumulte populaire, il est vrai, mais avec l'assentiment du président de l'Assemblée et sur les instances de ceux-là mêmes qui maintenant les poursuivaient, des vœux, après tout, légitimes. Car enfin, le peuple, qui souffrait des horreurs de la famine, dans une année d'abondance et par suite de manœuvres infâmes dont nul ne niait la réalité, avait bien quelque droit de demander du pain; et il n'y avait certes rien de bien factieux de sa part à désirer que l'Assemblée de ses représentants donnât vie à une constitution qu'elle-même avait votée. Insister pour la mise en liberté des patriotes détenus pouvait sans doute paraître impardonnable à la réaction, décidée qu'elle était à ne se point laisser arracher sa proie; et cependant, quel cœur honnête ne se

[1] *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy, etc., art. *Goujon*.

[2] *Ibid.*

[3] Voyez le décret d'accusation motivé, dans le *Moniteur*, an III, numéro 265.

serait ému à l'idée de voir la Convention brûler ce qu'elle avait adoré, déclarer dignes de mort des actes dont elle avait accepté la responsabilité devant l'histoire, mettre en cause tout le passé de la Révolution dans la personne des hommes qui en avaient dirigé le mouvement, et leur donner pour accusateurs, pour juges, pour bourreaux, ceux qui, la veille encore, étaient leurs complices?

La défense écrite de Goujon et celle de Romme, publiées en l'an VIII par Tissot, beau-frère du premier, — car la Commission militaire devant laquelle les accusés comparurent ne voulut pas écouter la lecture de leurs moyens de défense, — expliquent admirablement le rôle qui, dans la journée du 1er prairial, leur fut imposé par les circonstances. S'ils intervinrent d'abord, ce fut pour faire écouler la foule et empêcher que le sanctuaire des lois fût souillé par l'effusion du sang; mais, quand il devint manifeste que le désordre, s'il se prolongeait, risquait de conduire à une effroyable anarchie; quand la tête de Féraud, promenée dans l'enceinte au bout d'une pique, fit craindre d'autres attentats; quand l'absence de toute nouvelle et l'apparente éclipse des Comités donnèrent lieu de croire qu'il n'y avait plus de gouvernement, plus de point de ralliement, plus de centre, les derniers représentants de la Montagne vaincue durent naturellement songer à régulariser le mouvement, en lui donnant une direction conforme, et aux vœux du peuple, et à leurs propres désirs[1]. La défense de Romme constitue un document historique qui mérite de trouver place ici :

« Le crime qu'on me reproche se serait donc consommé à la tribune de la Convention, en présence de mes collègues et de la foule.

[1] Voy. la défense de Goujon, publiée par Tissot, et reproduite par les auteurs de l'*Hist. parlem.*, t. XXXVI, p. 386-388.

« Mais alors, je partage ce crime avec ceux de mes collègues qui m'ont longtemps pressé, sollicité au nom du bien public, de me rendre à la tribune ;

« Avec le président, à qui j'ai toujours demandé, et qui m'a refusé ou accordé la parole suivant mon tour ;

« Avec ceux de mes collègues qui ont parlé avant moi et ont rouvert la séance suspendue par le mouvement ;

« Avec plusieurs de mes collègues qui ont appuyé, discuté, développé, amendé mes propositions ;

« Avec ceux qui en ont fait eux-mêmes de nouvelles ;

« Avec tous les représentants du peuple qui, rassemblés en face de la tribune, sur l'invitation plusieurs fois répétée du président, ont délibéré sur les propositions mises aux voix avec beaucoup d'ordre, et quelquefois amendées dans la rédaction par le président lui-même. »

Romme terminait ainsi :

« Plus ma conscience fouille dans les sentiments qui m'animaient le 1er prairial, plus je rapproche mes souvenirs, plus je suis frappé du tableau de notre position, plus je sens que j'ai fait mon devoir.

« Pour être resté à notre poste, nous avons été entraînés par le danger, par l'ardeur même de nos sentiments pour le bien public, à des mesures qui nous font frapper d'accusation.

« En fuyant nos devoirs, nous aurions été avec bien plus de vraisemblance soupçonnés de conspirer dans le mystère. Oublierons-nous que le 13 germinal, l'arrestation fut demandée contre ceux qui ne se trouvaient pas à la séance extraordinaire du soir ; et, le 1er prairial, on avait un motif de plus, le décret de permanence, bien connu de tous.

« Nous sommes parvenus par la confiance à dissoudre

et faire écouler la foule, sans choc, sans effusion de sang. Ce succès nous vaut l'accusation.

« En laissant grossir l'orage, en le laissant éclater là où il s'était fixé, la représentation nationale était anéantie, ses membres exposés, abandonnés à la fureur des méchants.

« Nous étions donc placés entre deux abîmes ; on nous a laissé le choix : nous avons pris le parti qui convenait au salut de la patrie ; il ne nous reste qu'à nous couvrir la tête et nous soumettre à notre destinée.

« J'ai fait mon devoir : mon corps est à la loi, mon âme reste indépendante et ne peut être flétrie.

« Mon dernier soupir, en quelque temps, en quelque lieu, de quelque manière que je le rende, sera :

« Pour la République, une, indivisible, fondée sur la Liberté, l'Égalité ;

« Pour ma patrie, si cruellement déchirée ;

« Pour le malheureux et l'opprimé ;

« Pour mes amis, dont la fidélité et les vertus honoreront ma mémoire ;

« Pour ma vertueuse mère, dont les derniers instants se couvrent d'amertume ;

« Pour mon épouse infortunée, veuve d'un brave défenseur de la République, mort dans la Vendée en combattant pour la patrie ; indigente, ayant aux bienfaits de la nation des droits que j'ai cessé de solliciter. En l'attachant à ma destinée, je lui aurai donné un nouveau titre et de nouveaux malheurs[1]. »

La Commission militaire devant laquelle furent traînés Romme, Soubrany, Duroy, Duquesnoy, Bourbotte et Goujon avait été établie, non pour les juger, mais pour les tuer. Les accusés ne furent donc pas admis à se faire défendre. On les condamna sur le compte rendu de la

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 388-390.

séance du 1er prairial, tel que l'avait publié l'organe officiel du parti victorieux, c'est-à-dire sur un compte rendu rédigé après coup, coloré et falsifié par la haine. Le témoignage du *Moniteur* en cette circonstance était si peu digne de foi, et sa narration si peu exacte, que Soubrany, très-noblement du reste, revendiqua la responsabilité d'une motion que le *Moniteur* avait mise dans la bouche de Duquesnoy, et qui formait la plus sérieuse des accusations intentées contre ce dernier; savoir : la motion relative à la création d'une Commission extraordinaire en remplacement du Comité de sûreté générale[1]. Mais qu'importait tout cela? Est-ce que les accusés n'étaient pas condamnés d'avance? Est-ce que le Girondin Louvet ne les avait pas déjà, du haut de la tribune, qualifiés de « vils échos des brigands? » Est-ce que le Thermidorien Bourdon (de l'Oise) n'avait pas bien haut exprimé le regret qu'on ne les eût pas fusillés sans forme de procès, *sur-le-champ?* Et les Thermidoriens, les Girondins, les royalistes, qui, unis, constituaient alors la majorité de la Convention, n'avaient-ils pas sanctionné par de vifs applaudissements le meurtre contenu dans les anathèmes de Louvet et dans les regrets féroces de Bourdon (de l'Oise)[2]?

Aussi les accusés ne se firent-ils aucune illusion. Mais leur attitude n'en fut pas moins digne et fière : ils avaient pris leurs mesures!

Au moment où Goujon parut, il s'éleva dans l'auditoire une sorte de rumeur d'admiration, tant chacun fut frappé de la contenance de ce noble jeune homme et de la beauté morale que révélait son visage pensif. Son sang-froid ne se démentit pas un seul instant. Il parais-

[1] Voy., pour la confirmation de ceci, le *Moniteur* lui-même, an III, n. 274.

[2] Voy. le *Moniteur*, an III, nos 255, 258 et 259.

sait triste, toutefois, mais triste comme un citoyen qui porte le deuil de la chose publique.

Bourbotte, lui, était souriant et calme. Il promenait ses regards sur les femmes qui faisaient partie de l'auditoire, jouait avec sa tabatière, et mettait une sorte de grâce à affronter la mort.

Soubrany avait conservé devant les proscripteurs cette aisance du gentilhomme qui, chez lui, s'était toujours mariée à l'énergie du républicain.

La douceur de Duroy et sa fermeté modeste, l'air concentré de Romme, les traces qu'une maladie récente avait laissées sur le front dégarni de Duquesnoy, tout concourait à augmenter l'intérêt poignant d'une scène à laquelle chacun prévoyait un dénoûment terrible[1].

Trois jours avant le prononcé du jugement, Goujon avait écrit à sa mère, à sa femme, à son frère, des lettres où respire son âme tout entière. Dans celle qu'il fit remettre à son frère, on lit : « J'ai vécu pour la liberté... Ma vie est entre les mains des hommes, elle est le jouet de leurs passions ; ma mémoire est à la postérité, elle est

[1] Ce que nous avons dit de l'impression produite par Goujon, s'appuie sur le témoignage de l'auteur de sa biographie dans la *Biographie des contemporains*, d'Arnault, Jay, Jouy, etc.

Quant aux détails qui concernent l'attitude des divers accusés, on peut voir la notice publiée par Aimé Jourdan, et signée de lui dans le *Moniteur*, an III, n° 274. Aimé Jourdan, outre qu'il était le scribe officiel du parti vainqueur, avait des motifs d'inimitié personnelle à l'égard des accusés, qui le dénoncèrent en public à l'indignation des honnêtes gens, pour avoir provoqué leur condamnation par un récit infidèle. Aussi faut-il lire son compte rendu comme l'œuvre d'un ennemi, et prendre les faits, en laissant de côté l'appréciation. C'est ce qu'observent avec raison les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 394. « Il est très-facile, disent-ils, de démêler (dans cette notice du rédacteur du *Moniteur*) ce qui appartient à la vérité de ce qui est l'œuvre de la passion. En général, la meilleure histoire d'un parti qui a raison est celle qui est faite par ses adversaires, pourvu qu'ils disent tout. » Du reste, le courage que les accusés montrèrent dans leur défense est attesté par un auteur dont le témoignage ne saurait être suspect de partialité. Voy. les *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 172.

le patrimoine des hommes justes... Je ne porte dans mon âme, en approchant du terme, aucun des sentiments haineux qui appartiennent à la violence des passions ; et si je fais un vœu ardent et sincère, c'est pour que ceux qui brûlent de m'assassiner ne prouvent pas, par une longue suite de crimes, qu'ils m'ont frappé, parce qu'ils avaient reconnu en moi un homme de bien... Puisse la patrie être heureuse, après moi !... Que le peuple français conserve la Constitution de l'Égalité qu'il a acceptée dans ses assemblées primaires ! J'avais juré de la défendre et de périr pour elle : je meurs content de n'avoir pas trahi mon serment... Ami, je n'ai rien de plus à te dire, tu me remplaces : adieu. Nous nous retrouverons ; la vie ne peut finir ainsi, et la justice éternelle a encore quelque chose à accomplir, alors qu'elle me laisse sous le coup de l'ignominie. Le triomphe insolent des méchants ne peut être la fin honteuse d'un si bel ouvrage. La nature si belle, si bien ordonnée, ne peut manquer en ce seul point... Mes amis, nous nous reverrons heureux et satisfaits comme nous méritons de l'être. Je désire que vous ne vous quittiez point. Vivez en paix dans l'obscurité. Ne gémissez pas sur moi : il vaut mieux que je meure que d'avoir trahi la patrie. Tant d'hommes justes sont dans les larmes ! Ne vous plaignez point si j'ai partagé leur sort. Pour l'éviter, il aurait fallu que je ne leur ressemblasse pas : il vaut mieux mourir[1]. »

Ce fut le 29 prairial (17 juin) que le jugement fut rendu. Aux six accusés que nous avons nommés plus haut, on avait joint deux autres représentants du peuple, Peyssard et Forestier : Peyssard fut condamné à la déportation, et Forestier placé sous la surveillance du

[1] Cette lettre fait partie de celles qui furent publiées en l'an VIII par M. F.-P. Tissot, beau-frère de Goujon, et qu'on trouve reproduites dans le t. XXXVI de l'*Hist. parlem.*, p. 591-593.

Comité de sûreté générale, en attendant qu'on statuât sur son sort d'une manière définitive. Quant à Romme, Soubrany, Duroy, Duquesnoy, Goujon et Bourbotte, la Commission militaire, fidèle à sa mission, les condamna tous à mort[1].

Duquesnoy aussitôt s'écrie : « Je désire que mon sang soit le dernier sang innocent qui sera versé : puisse-t-il consolider la République ! » — « Les ennemis de la liberté, dit à son tour Bourbotte, ont seuls demandé mon sang. Mon dernier soupir sera pour la patrie[2]. »

Les condamnés remettent sur le bureau leurs cartes de députés, leurs portefeuilles, avec prière qu'on les fasse tenir à leurs familles[3], puis ils se retirent... Mais, comme ils descendaient l'escalier, Romme se frappe du couteau qu'ils avaient réservé pour cet usage, tombe blessé mortellement, et passe le fer à un second, qui, après se l'être plongé dans la poitrine, le tend à un troisième. Les six se frappèrent ainsi avec le même couteau[4]. « Romme, dit le compte rendu du *Moniteur*, s'était porté des coups, non-seulement au corps, mais au cou, et jusque dans le visage; le sang dont il était couvert le rendait méconnaissable[5]. » Lui, Goujon et Duquesnoy expirèrent à temps. Moins heureux, Duroy, Soubrany et Bourbotte avaient encore un reste de vie : ils furent conduits à l'échafaud. Duroy semblait n'avoir rien perdu de sa force; il s'écriait : « Les assassins jouissent de leur ouvrage... Que je suis malheureux de m'être manqué !... Ces mains-là étaient-elles donc faites pour être liées par le bourreau ? » La vie de Soubrany s'étant presque entièrement écoulée avec son sang, il était étendu de son long

[1] *Moniteur*, an III, n° 274.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Biographie des contemporains*, de Arnault, Jouy, etc., art. Romme.
[5] *Moniteur*, an III, n° 274.

dans la charrette : Bourbotte se tenait assis dans une attitude indomptable[1].

Duroy fut exécuté le premier. Il fallut porter Soubrany sur l'échafaud. Le corps entr'ouvert, il montrait au peuple ses entrailles sanglantes : seule protestation qui lui fût possible dans le râle de l'agonie. Le dernier qu'on acheva fut Bourbotte. Étant tombé avec la planche fatale à laquelle on l'attachait, et ayant heurté de sa tête le fer qui venait de trancher celle de son ami, on le vit avec étonnement profiter du temps qu'on mit à relever le couteau de la guillotine, pour exhaler le vœu suprême d'un républicain[2].

Telle fut la fin de ces hommes, en qui s'était réveillé l'esprit des temps antiques, et qui emportèrent avec eux ce qui restait encore des mâles vertus de la Révolution[3]. Ils furent jugés, qu'on ne l'oublie pas, sans jurés, sans défenseurs, sans formes, sans preuves, par quelques soldats, dont c'était la consigne. Et, pour comble de dérision, ceci se passait au moment même où le parti vainqueur décrétait que la Commission des travaux publics aurait à faire disparaître de dessus les portes et les portiques ces mots : la mort[4] ! Car c'est ainsi que la contre-révolution pratiquait le « retour à l'ordre et à la justice. »

Les Thermidoriens sentirent bien que ce procès les déshonorait. Aussi essayèrent-ils d'échapper aux malédictions des cœurs honnêtes, en affectant de croire qu'on les aurait tués comme ils tuèrent, si la fortune se fût déclarée contre eux. C'était risquer une calomnie pour couvrir un assassinat.

[1] Tout ceci résulte du récit publié par le *Moniteur* lui-même, an III, n° 274.
[2] Voy. le dictionnaire biographique déjà cité.
[3] Voy. *les Derniers Montagnards*, par M. Jules Claretie. Paris, 1868.
[4] *Courrier républicain*, n° 586. Séance du 24 prairial (12 juin).

Thibaudeau n'a pu s'empêcher d'écrire : « Par cet héroïsme, ils rachetèrent autant qu'il était en eux leur culpabilité politique; ils honorèrent leurs derniers instants, apaisèrent le parti qui les avait vaincus, et recommandèrent leur mémoire à la pitié de leurs contemporains et de la postérité. Romme avait un rang parmi les mathématiciens. Soubrany s'était fait aimer aux armées par son courage et sa frugalité. Goujon était estimé pour ses qualités personnelles et ses vertus républicaines. Enfin, si nous avions été vaincus, c'est nous qui aurions été coupables, c'est pour nous qu'aurait été dressé l'échafaud. C'était une pensée bien propre à inspirer quelques regrets et à tempérer l'orgueil de ces sortes de victoires[1]. »

Le bruit courut que Romme, blessé très-grièvement, mais non mortellement, avait été rappelé à la vie par des amis discrets et fidèles qui, après l'avoir transporté en France dans une retraite sûre, l'avaient fait passer à Saint-Pétersbourg[2]. Si cette rumeur avait eu le moindre fondement, l'existence de Romme n'aurait pas manqué d'être signalée par ses amis ou par lui-même, après les différentes amnisties qui rendaient sans danger la révélation du secret. Or, rien de semblable n'eut lieu : Romme ne reparut nulle part[3].

A partir des journées de prairial, la marche de la contre-révolution devint, pour ainsi dire, haletante. Les prisons s'encombrèrent[4]. Des hommes purs, des citoyens intègres, d'irréprochables patriotes, furent persécutés pêle-mêle avec des hommes qui s'étaient couverts de crimes. La justice et l'iniquité confondirent leurs coups. De toutes les idées qui, depuis le commencement de la

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 172.
[2] Nougaret, dans son *Histoire abrégée de la Révolution*, présente ce bruit sous forme d'assertion. Voy. liv. XXIV, p. 467.
[3] Voy. sa biographie dans le dictionnaire biographique déjà cité.
[4] Voy. le *Journal du Bonhomme Richard*, n° 10.

Révolution, avaient prévalu, il ne resta bientôt plus rien. Le principe de la fraternité humaine qui, au milieu d'une lutte affreuse, où il fut plus que jamais violé, avait été néanmoins posé comme le but suprême à conquérir, comme la compensation attendue de tant d'efforts convulsifs et de sang versé, ce principe fut alors chassé, même des régions de l'idéal; il cessa d'exister, même à l'état d'aspiration, et l'individualisme fut le Dieu que les Thermidoriens proposèrent à l'adoration des mortels. Les institutions, ainsi qu'il arrive toujours, changeant avec les idées, on partit, dans l'établissement de l'ordre politique nouveau, de cette théorie, que « la force destinée à maintenir la sûreté des propriétés et des personnes doit être exclusivement entre les mains de ceux qui ont à la maintenir un intérêt inséparable de leur intérêt individuel. » La réorganisation de la garde nationale n'eut pas d'autre base[1].

Et non contente de s'attaquer aux choses, la réaction se mit à faire la guerre aux mots, ardente à détruire, non-seulement ce qui était la Révolution, mais encore ce qui pouvait servir à la rappeler. C'est ainsi que la Convention décréta, sur la proposition de Sévestre, que les « Comités révolutionnaires » s'appelleraient désormais « Comités de surveillance; » et, sur celle de Hardy, que le bonnet et autres emblèmes de la liberté seraient désormais aux trois couleurs[2]. On demanda la révocation de la loi du 5 octobre 1793, qui avait établi un nouveau calendrier. La pétition dans laquelle ce vœu était exprimé venait de Rouen; elle portait : « Il fallait des innovations aux tyrans pour consolider leur puissance : il fallait tout détruire; *il faut donc aujourd'hui tout rétablir*[3]. La

[1] *Hist. parl.*, t. XXXVI, p. 383.
[2] *Courrier républicain*, n° 586, séance du 24 prairial (12 juin) et *Moniteur*, an III, n° 267.
[3] *Courrier républicain*, n° 584.

section de la République reprit son ancien nom de section du Roule. L'orateur de la députation qui alla rendre compte de cette décision à l'Assemblée, disait : « Le nom de République ne doit appartenir qu'à la République entière, et non à une petite portion du peuple. Il nous avait été donné par les Hébert et les Ronsin ; mais *aujourd'hui que tout reprend sa place*, nous reprenons le premier nom de notre section. » Et fidèle au système d'hypocrisie adopté par les royalistes, l'orateur concluait par le cri de : « Vive la République[1] ! »

Puis, c'étaient chaque jour des têtes nouvelles que l'on demandait. Un patriote, après avoir été injustement frappé, était-il rendu à sa famille et à ses amis, les royalistes affectaient de pousser des cris d'effroi : leur manière de maudire le système de la loi des suspects était de l'appliquer, au profit du royalisme ressuscité. Contre le danger d'un retour à la Terreur, ils s'armaient de la Terreur, et on les vit, tirant des souvenirs du passé tout ce que ces souvenirs pouvaient contenir de fiel, se servir des morts pour tuer les vivants.

Dans l'accomplissement de cette odieuse besogne, leurs auxiliaires furent des hommes impatients de racheter leurs fureurs passées par des fureurs contraires, et, comme l'exprime le poëte :

De laver dans le sang leurs bras ensanglantés.

Avant le 9 thermidor, André Dumont avait dit : « Il y a trois choses qui font trembler les traîtres : le tribunal révolutionnaire, la guillotine, et le maratiste André Dumont[2]. » Et, dès le 15 thermidor, André Dumont, devenu tout à coup l'instrument des vengeances roya-

[1] Voy. cette pétition dans le journal royaliste, intitulé *Courrier républicain*, n° 596.
[2] *Moniteur*, an II, 1793, n° 268.

listes, dénonçait Joseph Le Bon avec un zèle farouche, demandant qu'il fût promptement puni. Or, ce qui avait constitué la *prompte punition*, dans les jours qui suivirent le 9 thermidor, c'était : la mise hors la loi, la constatation d'identité, la mort[1].

Deux adresses, qui étaient censées venir de la province, mais qui avaient été fabriquées à Paris[2], et dont chacune ne portait que deux signatures[3], voilà ce qui provoqua la dénonciation lancée par André Dumont, et suffit pour motiver le vote qui mettait Joseph Le Bon sur la route de l'échafaud... seulement sur la route; car la Convention, cette fois, n'osa pas aller jusqu'à prononcer la *condamnation sans jugement.*

Mais, pendant qu'on instruisait le procès de l'accusé, on jetait sa femme en prison; on arrêtait ses proches; on permettait à Guffroy, son ennemi personnel, de mettre la main sur ses papiers justificatifs et de les faire disparaître; on s'emparait de sept mille francs d'assignats, tout son avoir; on répandait calomnieusement le bruit que, lorsqu'il était proconsul d'Arras, il avait volé un collier de diamants dans la succession d'une comtesse guillotinée, dépeuplé trois rues de la ville, et commandé l'adultère à l'amour conjugal d'une femme dont il tenait le mari sous le glaive. Que s'il tentait, du fond de sa prison, de répondre à ces mensonges[4], on interdisait aux journaux de publier ses lettres, et, pour préparer les

[1] C'est ce qui est observé avec raison dans la *Préface historique* dont M. Émile Le Bon a fait précéder la publication des *Lettres de Joseph Le Bon à sa femme*. Voy. cette préface, p. 60.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.* — *Moniteur*, an III, n° 316 et 317.

[4] La fausseté des deux premières accusations fut prouvée; voy. à cet égard le rapport de Quirault, au nom de la Commission des Vingt et Un, *Moniteur*, an III, n. 274, et la séance du 22 messidor an III, *Moniteur*, an III, n° 297.

Quant à l'accusation d'avoir dépeuplé trois rues d'Arras, ce n'était qu'une figure... j'allais dire une calomnie, de rhétorique.

esprits à l'idée que le coup de hache qui lui était destiné délivrerait le monde d'un monstre, on le promenait en effigie, les fers au cou, les fers aux pieds, de ville en ville, de porte en porte, et jusque sous les fenêtres de la prison où, déjà, sa femme le pleurait[1].

Qu'on eût appelé Joseph Le Bon à rendre compte des abus de pouvoir où l'entraîna une exaltation fanatique, puisée dans les tendances de l'époque, et mise au service d'une politique implacable, cela n'eût été que juste; mais joindre aux imputations réellement encourues par lui des calomnies systématiques qui le dégradaient jusqu'au dessous de la bête fauve, et parler de ses *embrassements homicides, de ses caresses à la Caligula*[2], en le privant pendant plusieurs mois de tout moyen d'établir la vérité, cela était infâme.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'insuccès du mouvement de prairial vint rendre la réaction définitivement maîtresse du champ de bataille, les ennemis de Joseph Le Bon se trouvaient l'avoir tellement noirci dans l'opinion publique, que rien ne pouvait plus le sauver. Le 1er messidor (19 juin), la Commission des Vingt et Un fit contre lui à la Convention un rapport où le vrai et le faux se mêlaient de manière à former un tissu presque inextricable. Des actes empreints de l'exaltation du temps y étaient présentés sous des couleurs qui, non-seulement en changeaient le caractère, mais en déguisaient l'origine; des rigueurs excessives que la nature étrange des circonstances servait, sinon à justifier, du moins à expliquer, y prenaient les proportions de forfaits monstrueux en-

[1] Voy. le détail et la preuve de ces manœuvres dans le livre publié en 1845 par le fils de Joseph Le Bon, alors juge d'instruction de l'arrondissement de Châlon-sur-Saône, sous ce titre : *Lettres de Joseph Le Bon à sa femme*.

[2] Ce sont les expressions mêmes que Courtois emploie dans son célèbre rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre (*Moniteur*, an III, n° 157).

fantés par des caprices de tyran ; tout y était exagéré, envenimé, et une phraséologie artificieuse y laissait subsister, à la faveur de certains mots vagues, les accusations mêmes que l'évidence forçait d'abandonner[1].

La réponse de Joseph Le Bon à ses accusateurs occupa plusieurs séances. Justifier tous ses actes, il ne le pouvait, car il n'était pas douteux que le despotisme révolutionnaire n'eût trouvé en lui un agent passionné ; mais ce

[1] Pour mettre à nu le système de calomnie qui fut le procédé ordinaire de la politique thermidorienne et royaliste, il faudrait un ouvrage à part. Voici un exemple entre mille. Nous laissons la parole à M. Émile Le Bon qui, en défendant la mémoire de son père, avec l'énergie d'une conviction manifeste, a su conserver jusqu'au bout le calme d'un logicien et l'honnêteté d'un magistrat : « Les scellés apposés sur la succession de la comtesse de R... avaient été levés, et le collier (celui qu'on accusait Le Bon d'avoir volé) y avait été trouvé à sa place et intact. Mon père avait fait parvenir à la Commission des Vingt et Un une expédition authentique de l'inventaire. Pour personne au monde il ne pouvait plus rester matière au moindre doute, et, sur ce point encore, la calomnie était prise sur le fait et pleinement confondue. La Commission des Vingt et Un seule ne put se rendre à la justification de mon père. Pour persister dans l'accusation, elle dénature, aggrave, falsifie les faits et les actes. « Diverses pièces, dit-elle, « accusent Joseph Le Bon de s'être emparé *des diamants de plusieurs* « *comtesses* tombées sous le glaive de la loi. Cependant, Le Bon a donné « *un état de mobilier* de ces femmes, dans lequel des *diamants* sont « compris ; il *prétend* que ces diamants sont ceux qu'on l'accuse de s'être « appropriés. » Comme on voit, au *collier*, objet précis et déterminé sur lequel il n'y avait pas d'équivoque possible, la Commission des Vingt et Un substitue l'expression vague *des diamants ;* puis, ce n'est plus de la seule comtesse de R... qu'il s'agit, mais de *plusieurs comtesses* qu'on ne nomme pas ; puis, l'inventaire authentique constatant la présence du collier sous les scellés, n'est plus qu'un simple *état de mobilier.* Mais elle-même, la Commission des Vingt et Un trahit son imposture par ces mots : « Le Bon « a donné *un état* de mobilier de ces *femmes;* » car il est évident qu'un seul inventaire ou état de mobilier ne pouvait concerner *qu'une* seule personne et non *plusieurs comtesses*, dont apparemment, les successions ne pouvaient être confondues ensemble. »

La Convention, il faut le dire, n'osa sanctionner ce honteux manége de ses meneurs, et fit disparaître de son bulletin (nº 1015), le chapitre des *vols et dilapidations.* Mais le rapport resta, recueil de calomnies toutes rédigées à l'usage de ceux qui font de l'Histoire une arme de l'esprit de parti.

qu'il établit victorieusement, c'est qu'il n'y avait pas un seul reproche, parmi ceux qu'on lui adressait, qu'il ne fût en droit de renvoyer à ses juges ; c'est que les Thermidoriens avaient trempé dans les excès dont maintenant ils lui faisaient un crime ; c'est que la Convention avait consacré, aux yeux du monde, par ses décrets, par ses exemples, par ses exhortations, par sa politique avouée, les violences dont aujourd'hui elle concentrait injustement sur quelques têtes la responsabilité tout entière.

L'Assemblée tressaillit, à cette évocation des souvenirs d'un passé qu'il lui était impossible de renier sans s'avilir. Entre les Thermidoriens, qui avaient changé, et Le Bon, qui ne changeait point, il n'y avait de différence que leur palinodie : ils le comprirent, et Le Bon fut invité à se renfermer strictement dans les bornes de sa justification, en discutant article par article les charges qui pesaient sur lui. Il y consent, mais il réclame ses papiers justificatifs : on les lui avait dérobés, et on les disait introuvables, de sorte qu'il dut se défendre de mémoire contre des accusateurs qui lui opposaient des pièces qu'ils avaient choisies[1].

Le résultat fut un décret d'accusation, rendu à une heure avancée de la nuit. L'appel nominal, exigé par l'article 15 de la loi du 8 brumaire an III, et qui avait eu lieu, dans l'affaire de Louis XVI, dans celle de Marat, dans celle de Carrier, eut-il lieu dans celle de Joseph Le Bon ? Le *Moniteur* l'assure, mais sans mentionner — omission significative — ni les noms, ni les votes, ni le nombre des voix[2] !

La loi du 12 prairial qui supprimait le tribunal révolutionnaire, portait, article 4 : « Néanmoins, les accusés

[1] Voy. la défense de Joseph Le Bon, par lui-même, dans l'Assemblée. — *Moniteur*, an III, n[os] 288, 291, 293, 294, 295, 296 et 297.

[2] C'est ce que M. Émile Le Bon fait remarquer avec beaucoup de raison, dans l'ouvrage précité, p. 92.

traduits par un décret du corps législatif pour fait de conspiration ou d'attentat à la sûreté publique, seront jugés par le tribunal auquel ils auront été renvoyés, dans la forme déterminée par la loi du 8 nivôse [1]. » Or, la loi du 8 nivôse, rendue après le 9 thermidor, maintenait, dans la reconstitution du tribunal révolutionnaire, le *jury spécial*, et interdisait le recours en cassation.

Il importait donc à Joseph Le Bon de n'être pas jugé conformément à cette dernière loi, qui dépouillait l'accusé de ses plus précieuses garanties; et il était certain, il était clair jusqu'à l'évidence qu'aucun des actes reprochés à Joseph Le Bon ne rentrait dans la catégorie des faits de conspiration ou d'attentat à la sûreté publique. Ce fut pourtant la loi de nivôse qu'on lui appliqua [2].

Spolié comme il l'avait été lors de son arrestation, il n'était pas en état de payer un défenseur de son choix, et il demanda qu'on en désignât un d'office : cette requête resta sans réponse [3].

L'équité voulait qu'il ne fût pas jugé dans les lieux où il avait exercé ses pouvoirs : il fut renvoyé à Amiens, ce qui revenait au même que si on l'eût fait juger à Arras [4].

Au milieu du procès, une loi ayant été rendue qui destituait tout fonctionnaire, parent d'émigré, le président du tribunal d'Amiens aurait dû, aux termes de la loi, être destitué, parce qu'il avait un beau-frère émigré : eh bien, ce président fut maintenu dans ses fonctions par un décret spécial, afin que Joseph Le Bon eût « pour juge et directeur de ses juges un ennemi, *reconnu comme tel*, de la République et de la Révolution [5]. »

[1] *Bulletin des lois*, n° 883.
[2] Voy. le livre de M. Émile Le Bon, déjà cité, p. 93 et 94.
[3] *Ibid.*, p. 94.
[4] *Ibid.*, p. 92.
[5] *Ibid.*

Abrégeons ces hideux détails, que nous aurions supprimés s'ils n'étaient pas caractéristiques des procédés de la période réactionnaire. Joseph Le Bon avait servi avec violence une politique violente : pour cela, l'Histoire peut et doit le juger sévèrement ; mais il nous est commandé de ne point taire que cette violence eut sa source dans les entraînements d'une époque exceptionnelle et les dangers d'une situation sans égale. Joseph Le Bon sauva Cambrai, une des clefs de la France envahie. Un tel service valait qu'on s'en souvînt : on l'oublia. Condamné par un tribunal que présidait un royaliste, le proconsul d'Arras mourut courageusement, selon l'usage. Sa dernière lettre à sa femme se terminait ainsi : « J'avais d'abord résolu de ne plus t'écrire; depuis longtemps même je gardais le silence, et je m'étais borné à remettre une dernière lettre à Abraham pour t'être communiquée quand je serai endormi... C'est en t'occupant trop de moi que tu es faible; je ne suis fort qu'en t'éloignant le plus possible de mon esprit !... Ce n'est pas comme ton époux que je dois mourir, c'est comme un véritable citoyen, comme un des chefs de la cause populaire : cette grande mission doit être remplie grandement[1]. »

Pendant ce temps, la contre-révolution continuait de porter ses fruits dans l'ordre social. L'avidité des cultivateurs était si grande, et la campagne opprimait à ce point la ville, que Hardy alla jusqu'à proposer qu'on déclarât propriétés nationales les blés, les seigles, les avoines[2]. A Paris, les scandales de l'agiotage avaient atteint leurs plus extrêmes limites. Le 18 prairial (6 juin), le louis d'or se vendait 515 liv.[3]. C'était toujours au Palais-

[1] *Lettres de Joseph Le Bon à sa femme pendant les quatorze mois de prison qui ont précédé sa mort.* Châlon-sur-Saône, 1845.

[2] *Courrier républicain,* n° 584, séance du 27 prairial (10 juin) et *Moniteur,* an III, n. 265.

[3] *Courrier républicain,* n° 579.

Royal que les agioteurs s'assemblaient pour tenir leur sabbat. Ils rouaient de coups tout marchand qui voulait les empêcher d'obstruer sa boutique. Pour disperser cette horde impure, le gouvernement se vit obligé d'entretenir, sur la place du jardin où ils se réunissaient, une garde permanente, et d'y faire circuler des patrouilles[1]. Bientôt on eut à leur donner la chasse partout : dans les cafés, aux spectacles, sur les places publiques, le long du quai de la Ferraille, à la Halle aux Draps[2]. Le 29 messidor (4 juillet), Delaunay annonçait à la Convention que, dans l'espace d'une décade, quatre cents agioteurs avaient été arrêtés[3]. Mais on eût dit que la plaie allait s'élargissant à mesure qu'on faisait plus d'efforts pour la fermer. Il fallut en venir à défendre le commerce de l'or et de l'argent autre part qu'à la Bourse, là où une Bourse existait. Il fut décrété que le contrevenant serait condamné à figurer en place publique avec un écriteau infamant sur la poitrine, après quoi il devait être détenu pendant deux années[4].

L'Assemblée ne manquait jamais d'accueillir par de vifs applaudissement les mesures ou les menaces dirigées contre les agioteurs, et, par exemple, elle avait fort applaudi Thibault, disant, au nom du Comité des finances : « Tremblez, misérables, la Convention marche au pas de charge contre vous[5]. » Mais les agioteurs, le sourire sur les lèvres, poursuivaient leur brigandage, trop sûrs que le gouvernement ne pouvait plus rien, sinon contre son principe.

Cette impuissance absolue du gouvernement thermidorien, soit à faire le bien, soit à arrêter le mal, lui-

[1] *Courrier républicain*, n° 609.
[2] *Moniteur*, an III, n° 303.
[3] *Ibid.*
[4] Décret du 13 fructidor (30 août) 1795, — *Moniteur*, an III, n° 346.
[5] *Courrier républicain*, n° 605.

même la trahit d'une manière éclatante par le pitoyable résultat de ses efforts financiers.

Le 10 prairial (29 mai 1795), il avait été décidé par décret rendu sur une motion de Balland, que désormais les biens nationaux se vendraient sans enchère, et que chaque citoyen, pour obtenir l'adjudication d'un bien national, n'aurait qu'à se soumettre à payer le denier 75 du revenu annuel calculé d'après les baux existant en 1790, c'est-à-dire soixante-quinze fois le revenu dudit bien[1].

Le but apparent de cette mesure était d'accélérer la vente des biens nationaux comme moyen de retirer une partie des assignats de la circulation, en offrant un appât considérable aux acheteurs; car telle était la dépréciation du papier qui servait au payement des biens nationaux, qu'en prenant le revenu annuel d'un domaine sur les baux de 1790 et en payant ce domaine soixante-quinze fois son revenu ainsi évalué, on se trouvait conclure un marché d'or. Il est vrai qu'en revanche la perte pour l'État était énorme!

Aussi les entrepreneurs d'affaires accoururent-ils en foule, impatients de dévorer la proie qu'on mettait à leur portée. A Charenton, un bien national dont un soumissionnaire avait offert 180,000 livres, avant la loi du 10 prairial, n'avait pas été vendu parce qu'il était évalué 200,000 livres: la loi n'eut pas été plutôt rendue, que trois cents soumissionnaires se présentèrent[2]; c'était à qui offrirait les 90,000 livres qu'il suffisait maintenant de payer pour acquérir un domaine dont l'État avait refusé le double! A Honfleur, un édifice public, servant de magasin, avait coûté 450,000 liv. à bâtir : on dut le

[1] *Courrier républicain*, n° 572.

[2] Voy. le discours de Dubois-Crancé, dans la séance du 19 prairial (7 juin) 1795, *Moniteur*, an III, n° 262.

vendre 225,000 liv. au denier 75[1] ! Il en était partout de même. Ce fut, pendant quelques jours, une véritable curée. Ici, des spéculateurs sans surface se concertaient, achetaient tous les biens nationaux d'un district, payaient comptant le premier tiers exigible, et revendaient aussitôt à un prix très-supérieur à celui de l'achat[2]; là, des administrateurs avides s'empressaient de faire leurs soumissions avant même que les autres citoyens eussent connaissance de la loi[3], et s'enrichissaient de la sorte par l'abus des fonctions publiques. On vit s'élever, du jour au lendemain, aux dépens de l'État, des fortunes immenses, qui n'étaient ni la récompense d'aucun service, ni le résultat d'aucun travail. Ce nouveau mode d'aliénation des biens nationaux eut de tels effets, il donna naissance à tant de scandales, qu'en certaines localités les représentants du peuple qui y exerçaient une mission, se préparèrent résolûment à suspendre de leur propre autorité l'exécution de la loi[4].

Il y avait à peine neuf jours qu'elle avait été rendue, lorsque Rewbell vint, au nom du Comité de salut public, la déclarer désastreuse. « Si vous vendez tous vos domaines, dit-il, vous retirerez vos assignats ; mais si vous avez encore besoin d'en créer, sur quoi les hypothéquerez-vous ? » A la suite de ce discours, dont Vernier et Cambacérès appuyèrent vivement les conclusions, la loi du 10 prairial fut suspendue[5].

Ainsi, tout n'était, dans la direction des affaires publiques, qu'oscillations contradictoires et tâtonnements.

[1] Voy. le discours de Rewbell, dans la séance du 27 prairial (15 juin) 1795, *Moniteur*, an III, n° 270.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Butel, représentant du peuple dans les ports de la Rochelle, Rochefort, etc. *Courrier républicain*, n° 594.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, n. 581 et *Moniteur*, an III, n° 262.

LIVRE QUINZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LES ÉMIGRÉS

L'émigration ne fut point déterminée par les excès révolutionnaires. — Origines et caractère égoïste de l'émigration. — Les émigrés cherchent partout des ennemis à la France. — Leurs prétentions et leurs illusions. — Leur conduite à l'étranger. — Leur bravoure dans les combats. — Faste et vices de Versailles transportés à Coblentz. — Morgue des émigrés nobles. — Jactance des émigrés. — Les Cours étrangères se cachent d'eux. — Émeutes excitées par leurs allures. — Mirabeau jeune. — Excès commis par le prince de Condé. — Rassemblements d'émigrés. — Les émigrés en seconde ligne dans l'invasion du territoire français par le roi de Prusse. — Animosité des émigrés contre le roi de Prusse et le duc de Brunswick. — Coups de fusil tirés sur le roi de Prusse; rumeurs répandues à cet égard. — Mauvais vouloir témoigné aux émigrés par les petits princes d'Allemagne. — Ordonnance insultante publiée par Cobourg. — Les émigrés tombent dans la misère. — Tableau de leur détresse. — Effroyables contrastes. — Catherine II et les émigrés. — Situation des émigrés à Londres; Chateaubriand y manque de pain. — Mésintelligence entre les princes français et les Puissances coalisées. — Protection dérisoire accordée aux princes français par les Cabinets de Londres et de Vienne. — Mésintelligence entre le comte d'Artois et son frère. — Louis-Stanislas-Xavier se proclame régent. — Répugnance des Puissances coalisées à lui reconnaître ce titre. — Mot égoïste et cruel échappé à Louis-Stanislas-Xavier, à la nouvelle de l'exécution de Marie-Antoinette. — Cour de la régence à l'étranger. — Discrédit de ses représentants diplomatiques. — Louis-Stanislas-Xavier éloigné du théâtre de

la guerre par les Puissances coalisées ; leur but en cela. — Vie du soi-disant régent à Vérone. — Le comte d'Artois à la Cour de Russie. — Présent que l'impératrice de Russie lui fait d'une épée, en lui recommandant de s'en servir. — Pusillanimité de ce prince. — L'accès de Londres lui est fermé par ses dettes ; il retourne à Hamm. — Appel qui lui est adressé par les chefs de l'armée vendéenne. — Étrange lettre qu'il écrit à ce sujet au duc d'Harcourt. — Une lettre de lui au duc d'Havré. — La permission des Anglais demandée toujours et toujours refusée. — Le prince de Condé. — Son caractère. — Son entourage. — Correspondance des princes avec l'intérieur. — Combien peu leurs agents connaissaient la France. — Ce qui rendit l'action contre-révolutionnaire des émigrés impuissante.

On vient de voir comment la contre-révolution était servie, au dedans, par les Thermidoriens : voyons comment, au dehors, elle était servie par les émigrés.

Le mouvement de l'émigration n'ayant jamais été décrit jusqu'ici dans son ensemble, nous allons essayer de mettre en pleine lumière ce côté, si curieux et si important, de l'histoire de la Révolution.

L'émigration fut-elle déterminée par les excès révolutionnaires? Rien n'a été négligé pour accréditer cette idée, qui est une erreur née d'un mensonge : la date des diverses émigrations le prouve assez. Le comte d'Artois, par exemple, se prit, dès 1789, à visiter les diverses Cours de l'Europe[1], cherchant partout des défenseurs à la cause royale, dont le triomphe se confondait, dans son esprit, avec l'inviolabilité du pouvoir absolu; et c'est aussi de l'année 1789 que date la fuite du prince de Condé en Allemagne[2].

En mars 1791, la France vivait sous l'empire de principes qui avaient élevé tous les citoyens à la dignité d'hommes libres et enchaîné l'arbitraire. Il était donc loisible au prince de Condé de résider en France, où il se

[1] *Moniteur*, an 1791, n° 12.
[2] *Ibid.*, n° 76.

serait vu plus en sûreté, même que sous l'ancien régime, n'ayant pas à craindre, comme autrefois, qu'un ordre imprévu et despotique l'exilât tout à coup à Chantilly. Et cependant, dès 1791, on le trouve installé au château de Worms, non en voyageur, mais en *émigré*, non en simple visiteur de l'électeur de Mayence, mais en fauteur de guerres civiles. Vingt-quatre satellites de haut rang, toujours de garde, veillent sur sa vie, que nul ne menace; une cour composée de mille à douze cents gentilshommes rend cher à son orgueil un exil auquel nul ne l'a condamné, et, pendant qu'il affecte devant l'Europe l'attitude d'un proscrit, la révolte armée s'organise à sa voix, le long du Rhin[1]. C'est en vain que l'Assemblée nationale le somme de rentrer en France ou de déclarer qu'il n'entreprendra rien contre la Constitution décrétée par les élus du peuple, et solennellement acceptée par le roi[2] : il répond en traitant les représentants du peuple de factieux[3], et en portant la main à son épée.

L'émigration n'ayant pas attendu que Louis XVI jurât la Constitution et entreprît de la détruire, il était naturel qu'elle accélérât son mouvement après la tentative de Varennes et l'arrestation du roi. C'est ce qui eut lieu. A peine Louis XVI venait-il de partir pour Montmédy, que son frère Louis-Stanislas-Xavier (depuis Louis XVIII) quittait la France. Plus heureux que le monarque, ce prince, avant le mois de juillet 1791, atteignit Bruxelles, d'où il provoqua la trop fameuse déclaration de Pilnitz[4]. L'émigration alors devint torrent. De tous les points de l'intérieur, de tous les points de la frontière, il arriva des recrues au prince de Condé. Ce fut à qui, parmi les nobles, abandonnerait Louis XVI sur son trône, de plus

[1] Voy. *Moniteur*, an 1791, nos 82 et 102.
[2] *Ibid.*, n° 164. Décret du 13 juin 1791.
[3] Voy. son *Mémoire en réponse au décret du* 11 *juin* 1791.
[4] *Moniteur*, an 1791, n° 180.

en plus solitaire, comme s'il était possible qu'un trône solitaire ne fût pas tôt ou tard un échafaud !

Lorsque l'Assemblée nationale rendit, le 28 juin 1791, le décret qui interdisait l'émigration, de quoi s'occupaient les émigrés ? On aurait pu encore leur pardonner de parader en uniforme bleu avec doublure écarlate, boutons à fleur de lis d'or et cocarde blanche[1]; mais comment amnistier leurs efforts pour armer contre leur pays l'empereur d'Allemagne[2] ?

Au moins auraient-ils dû hésiter, à la nouvelle que Louis XVI avait accepté la Constitution ; car, en poursuivant leurs manœuvres, ils le faisaient victime ou parjure : victime, si le succès ne couronnait pas sa complicité ; parjure, dans le cas contraire. Mais leur parti était pris, ou de reconquérir leurs priviléges, ou de mettre le feu à leur pays, dût leur roi périr au milieu de l'incendie, et, avec sa vie, perdre, peut-être, son honneur. L'acceptation de la Constitution par Louis XVI était du 13 septembre 1791 ; et, en octobre 1791, on écrivait de Coblentz au *Moniteur* : « Notre ville regorge de Français émigrés ; il en arrive tous les jours un si grand nombre, qu'ils ne trouvent plus à se loger[3]. »

En même temps, l'armée des princes continuait de s'organiser, leur théorie étant, comme ils l'expliquèrent dans leur lettre au roi, que « l'acceptation de la Constitution était nulle parce que le monarque n'était qu'usufruitier de la couronne et ne pouvait conséquemment porter atteinte aux droits de ses successeurs[4]. » En d'autres termes, la France était un domaine possédé par ses rois en toute propriété, et la nation française était un bétail.

[1] *Moniteur*, an 1791, n° 242.
[2] Extrait d'une lettre du 15 août 1791. *Moniteur*, an 1791, n° 240.
[3] *Moniteur*, an 1791, n° 302.
[4] *Ibid.*, n° 280.

Ce fut sur ce principe que les émigrés, dès l'origine, réglèrent leur conduite; et le serment que, comme soldats, ils prêtèrent entre les mains du prince de Condé n'eut pas d'autre base. Or, ce principe était si monstrueux, qu'il parut tel, même à l'empereur d'Allemagne. Pressé par les émigrés de mettre sa puissance au service de leurs colères, il leur répondait, au mois d'octobre 1791 : « Si les Français ôtent au roi des droits qui lui appartiennent d'après la Constitution acceptée, alors je pourrai essayer quelque chose; mais si la nouvelle législature conserve au roi les prérogatives que la Constitution lui donne, alors je ne puis rien [1]. »

Voilà comment se trouvait justifié d'avance par les déclarations d'un despote, le décret que l'Assemblée nationale rendit le 9 novembre 1791, et qui disait : « Seront regardés comme coupables de conjuration et punissables de mort tous les Français qui, au 1er janvier 1792, seront encore en état de rassemblement au delà des frontières [2]. »

Après avoir invité les émigrés à rentrer dans leur pays, il avait fallu en venir à le leur ordonner sous peine de mort !

Eux, après avoir ri de l'invitation, bravèrent la menace; et se préparant à envahir la France avec le secours de l'étranger, ils se partagèrent en trois corps d'armée : celui du prince de Condé, qui était destiné à entamer le territoire français par l'Alsace et à attaquer Strasbourg; celui des princes, appelé *l'armée du centre*, qui devait faire son entrée par la Lorraine, à la suite du roi de Prusse et marcher droit sur Paris, et enfin celui du prince de Bourbon, fils du prince de Condé, qui, pénétrant par

[1] Extrait d'une lettre datée de Coblentz, 20 octobre 1791. *Moniteur*, an 1791, n° 300.

[2] *Moniteur*, an 1791, n° 214.

les Pays-Bas, devait menacer Lille[1]. Plus tard, et successivement, divers régiments d'émigrés : Rohan, Béon, Damas, Salm, Loyal-Émigrant, furent formés à la solde des différentes Puissances, et mis sous les ordres du comte de la Châtre[2].

Croisade criminelle s'il en fut jamais, et presque plus frivole encore que criminelle! Les prétentions individuelles que, tout d'abord, l'émigration fit naître, et les préoccupations qu'elle alimenta ne seraient pas croyables, si elles n'étaient attestées par des royalistes intéressés à jeter un voile sur les misères de leur parti. Ce qui plaisait à la plupart des émigrés dans l'idée d'une contre-révolution, c'était la perspective des avantages qu'ils en pouvaient espérer. Les uns se réservaient le commandement des armées; les autres déclaraient qu'ils se contenteraient de la première place dans les Conseils. « Des jeunes gens — écrit le comte Joseph de Puisaye, — des jeunes gens dont l'éducation était à peine commencée lorsque la Révolution les avait enlevés aux caresses de leurs *bonnes*, ne repaissaient leurs petits esprits que de chimères brillantes; ils se croyaient propres à tout parce qu'ils n'avaient pas même eu le temps d'apprendre qu'ils n'étaient propres à rien[3]. » Dans l'armée de Condé, on ne parlait que de *Reims*, de *sacre*, de la *grande prévôté*[4]. Et ni les succès prodigieux de la Révolution, ni sa longue durée, ni le pacte qu'elle semblait avoir fait avec la victoire, ne purent affaiblir ces étranges illusions. Dans une lettre écrite de Londres, aux

[1] Journal d'Olivier d'Argens, à la suite de la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, p. 547 et 548.

Papier trouvé sur Olivier d'Argens, mort dans un des combats qui précédèrent la prise de Charette.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 243.

[3] *Ibid.*, t. IV, p. 240, 241.

[4] *Mémoire concernant la trahison de Pichegru, par M. R. de Montgaillard*, germinal an XII.

agents du prétendant à Paris, Le Maître, Brottier et autres, on lit : « Il faut qu'on nous trouve les papiers relatifs à la cérémonie du sacre... avec les deux volumes du cérémonial de Godefroy et celui de Saintot... M. de N. vous prie de ne pas oublier le cérémonial du sacre. Ce sera un coup de maître ! »

Si telles étaient les préoccupations de certains directeurs du parti royaliste à la date de cette lettre[1], c'est-à-dire en 1795, il est facile de deviner ce qu'elles devaient être en 1791 ! Est-il surprenant que les Puissances n'aient pas eu hâte d'embraser le monde, pour rendre leurs priviléges à des hommes qui semblaient n'avoir d'autre passion que celle de les ressaisir, et qui cherchaient en tous lieux des ennemis à leur pays, en vue de la cérémonie du sacre ?

Encore si leur attitude à l'étranger eût été de nature à commander le respect !

Braves, ils l'étaient sans nul doute. Et ils ne le montrèrent que trop à Wissembourg, à Haguenau, à Biberacht, à Berstheim, partout enfin où ils tirèrent l'épée. A l'attaque du village de Berstheim, les gentilshommes français, à la suite de Condé et de son fils le duc de Bourbon, déployèrent une valeur vraiment héroïque. Après l'action, le général Wurmser ayant rendu visite au prince, et celui-ci lui ayant demandé : « Eh bien, monsieur le maréchal, comment trouvez-vous ma petite infanterie ? » — « Monseigneur, répondit Wurmser, elle grandit sous le feu[2]. » Le mot était, non d'un courtisan, mais d'un soldat : il était vrai.

Malheureusement, d'autres vertus que la bravoure eussent été nécessaires, et celles-là manquaient.

A Coblentz, où fut d'abord établi le quartier général

[1] Elle fut lue à la Convention le 17 octobre 1795.

[2] *Biographie universelle*. Supplément, au mot *Condé*.

de l'émigration, tous les vices, tous les travers de l'ancienne Cour s'étaient en quelque sorte donné rendez-vous. Quel spectacle que celui que les émigrés y donnèrent à l'Europe, avant que la Révolution conquérante les eût dispersés, et condamnés à une misère affreuse ! Ce ne furent, pendant quelque temps, que bals, concerts, repas somptueux, bruyantes orgies[1]. La légèreté avec laquelle on y envisageait les périls de Louis XVI eût été cruelle si elle n'avait pas été folle. On y formait ouvertement une maison du roi[3] ; on y avait transporté le luxe, l'étiquette et les puérilités pompeuses de Versailles[4] ; on n'y pouvait vivre sans des équipages somptueux, un domestique considérable, des cuisiniers en renom, des maîtresses de rechange; on y faisait venir de loin à grands frais viande, gibier, poisson; on y avait des officiers de bouche, qui étaient occupés trois jours à l'avance; on jouissait de la vie, sans compter[5]. Que de fois on vit de jeunes émigrés laisser sur la table de l'aubergiste, en lui demandant s'il était satisfait, des rouleaux d'or[6] ! Souvent, à l'issue d'un festin splendide, ils s'amusaient à jeter au peuple, par les croisées, les débris du repas et des corbeilles pleines de petits pains que les boulangers avaient reçu ordre de faire exprès pour eux[7]. Traiter leurs semblables comme des chiens était leur manière d'être généreux.

Plus encore qu'à Versailles, la morgue aristocratique, à Coblentz, était inexorablement ridicule. Pour être

[1] Prudhomme, *Voyages et aventures des émigrés français*, t. I, p. 7 et 8.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 240.
[3] *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. III, liv. XI, p. 35.
[4] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 249.
[5] Prudhomme, *Voyages et aventures des émigrés français*, t. I, p. 7 et 8.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*

inscrit sur la liste des croisés du royalisme, il fallait avoir un brevet et quatre répondants *gentilshommes*[1]; il fallait justifier de plusieurs quartiers pour être reçu à porter les armes contre son pays!

Et cet esprit suivit l'émigration dans le camp, sous le drapeau; il se fit jour jusque dans cette guerre de Vendée, qui fut par essence une guerre de roturiers et de paysans : témoin la lettre suivante que Charles, officier vendéen, adressait à l'ancien garde de chasse Stofflet, en décembre 1795 : « Je me crois obligé de vous prévenir que tous vos anciens officiers sont mécontents de la manière dont on les traite, du mépris qu'on affecte à leur égard, et des préférences marquées qu'on accorde à des gens qui se disent nobles émigrés... Où sont donc les grades? Sont-ce les officiers qui signent aujourd'hui au nom du Conseil, qui ont défait les Bleus à Châtillon, à Coron, à Vihiers, à Dol, à Pontorson, à Geste, à Chandron, à Saint-Pierre de Chemillé? Général, si l'on éloigne de vous les officiers dont on méprise la naissance, malgré leur bravoure et l'élévation de leurs sentiments, prenez garde au sort qui vous est réservé[2]! »

En Belgique, ceux des émigrés qui avaient monté dans les voitures du roi, prétendaient avoir seuls le droit d'être présentés à la Cour de Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette[3].

Ainsi du reste.

A tant de morgue les émigrés joignaient, en général, une étourderie qui força les Puissances à user à leur égard d'une discrétion qui toucha quelquefois à l'insulte.

[1] Mémoire adressé à l'Assemblée nationale et lu dans la séance du 2 novembre 1791. *Moniteur*, an 1791, n° 307. — *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. III, l. XI, p. 35.

[2] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 72-75.

[3] Prudhomme, *Voyages et aventures des émigrés français*, t. I, p. 25

Les plans qui les concernaient et qu'ils avaient le plus d'intérêt à connaître demeurèrent presque toujours pour eux un secret. « Il n'est pas nécessaire, disaient les diplomates étrangers, que nos projets soient confiés à toutes les filles d'auberge d'Allemagne[1]. »

Ajoutez à cela mille excès; il s'en commit de tels à Trèves, que le peuple s'ameuta, et menaça de mettre le feu aux auberges, si les émigrés ne quittaient pas la ville : il fallut que, pour apaiser le tumulte, l'Électeur intervînt en personne[2].

Un des hommes qui, dans ce sens, contribuèrent le plus à compromettre l'émigration, fut le vicomte de Mirabeau, frère du célèbre révolutionnaire, le même qui, comme indice de ses intentions, avait fait prendre à ses soldats un uniforme noir, décoré de têtes de mort[3]. Son insubordination fut poussée jusque-là, qu'on dut en venir à chasser son corps de l'armée autrichienne[4].

Condé lui-même, dans le cours de ses aventures militaires, descendit à des actes peu propres à justifier ce titre de *Condé le Grand* qu'on lisait sur la porte d'une hôtellerie de Carlsruhe; et, par exemple, on put lui reprocher d'avoir, en certaines occasions, envoyé ses soldats, revêtus de l'uniforme républicain, lever des contributions énormes : moyen plus ingénieux qu'honnête de se procurer de l'argent, tout en rendant les troupes républicaines odieuses en Allemagne[5] !

La vérité est que les émigrés, dès leur sortie de France,

[1] Lettre de Coblentz, en date du 10 avril. *Moniteur*, an 1792, n° 116.

[2] *Moniteur*, an 1792, n. 17.

[3] *Biographie nouvelle des Contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy et autres, art. *Mirabeau jeune*.

[4] *Moniteur*, an 1792, n° 245.

[5] Prudhomme, *Voyages et aventures des émigrés français*, t. I, p. 11 et 12.

se conduisirent de façon à glacer les sympathies des Puissances dont ils invoquaient l'appui.

Aussi, combien fut hésitante, combien craintive, en ce qui les concernait, la politique de l'empereur d'Autriche Léopold II ! Quelle prudence il mit à écarter de lui les périls où ils brûlaient de l'entraîner et la tempête qu'ils appelaient sur le monde, leur défendant de faire servir à des préparatifs de guerre l'hospitalité offerte ; leur refusant le droit d'enrôler, dans la partie de ses États qui touchait à la France; se montrant décidé à ne souffrir leurs rassemblements armés, ni sur le territoire de l'Empire, ni sur celui des Pays-Bas, et ne laissant échapper aucune occasion de s'abriter sous les dehors d'une neutralité parfaite[1] !

Chose singulière ! les propos des émigrés étaient si imprudents, leur jactance si folle, que Louis XVI lui-même, effrayé d'être défendu ainsi, se vit forcé de répudier officiellement leur concours, et d'envoyer M. de Sainte-Croix à l'électeur de Trèves, pour le prier d'interdire les rassemblements qu'ils formaient dans son électorat[2]. D'où l'engagement pris par l'électeur de Trèves de leur interdire toute réunion, tout exercice militaire, et même de condamner à deux ans de travaux forcés quiconque, parmi eux, jouerait le rôle de recruteur[3].

Ce fut seulement après la mort de Léopold II, et sous le règne de François Ier, son successeur, que les émigrés purent enfin compter sur l'Autriche ; ce fut alors que les trois électeurs ecclésiastiques, d'accord avec l'Autriche, favorisèrent ouvertement les levées d'hommes faites au nom des princes français et contribuèrent à leur entretien ; ce fut alors que la restitution des biens du clergé aux anciens titulaires, la remise d'Avignon au pape, et la

[1] *Moniteur*, an 1791, n°s 298, 310, 323, 353, 354.
[2] *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. III, liv. VI, p. 36.
[3] Note lue à l'Assemblée législative, dans la séance du 6 janvier 1792.

reconnaissance des droits féodaux attachés aux terres d'Alsace et de Lorraine, en faveur des princes allemands possessionnés, furent posées par l'Autriche comme les conditions du maintien de la paix : conditions inacceptables, dont le seul énoncé alluma la guerre. Le 1er mars 1792, la France s'armait contre l'Autriche, et, deux mois après, la Prusse, coalisée avec l'Autriche, s'armait contre la France. Mais en cela les deux Puissances n'obéissaient qu'à des vues d'agrandissement, ne consultaient que leurs intérêts propres. L'erreur des émigrés fut de croire qu'on s'intéressait à leur cause, quand on songeait à peine, soit à les servir, soit même à se servir d'eux; et la campagne de 1792 le prouva de reste. Loin de présider aux Conseils, leurs princes furent systématiquement tenus dans l'ignorance des résolutions prises; l'honneur de marcher à leur tête fut enlevé au frère de leur roi, et eux, on les condamna, non-seulement à l'humiliation de combattre un à un sous les ordres de généraux étrangers, mais à celle, plus grande encore, de combattre en seconde ligne[1].

Ils se soumirent, cependant, sans trop murmurer cette fois, leur présomption les aidant à dévorer l'outrage. Car le triomphe, à les entendre, était assuré; et dans cette campagne de France, ils ne voyaient guère qu'une partie de plaisir. Tout devait fuir à leur approche. Ils ne s'étaient pas encore mis en marche, que déjà le jour et l'heure de leur entrée à Paris étaient fixés[2]. Mais autant le départ avait été joyeux, autant le retour fut triste et lamentable. Parmi les émigrés en retraite, ce n'étaient plus qu'invectives sanglantes, et contre l'Agamemnon manqué de la Coalition, et contre le prince de Brunswick son général[3].

[1] *Nouvelle Biographie universelle*, au mot *Charles X*.

[2] Voy. le Journal d'Olivier d'Argens, à la suite de la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye*, et autres, p. 549.

[3] *Ibid.*

Le roi de Prusse, de son côté, ne se crut obligé à aucun ménagement envers ces soldats incommodes et frondeurs. Il les licencia, sans laisser à un seul d'entre eux la liberté de conserver ses armes ou son cheval. Il y eut même quelque chose de si brusque dans l'ordre du licenciement, que, forcés de vendre du jour au lendemain leurs armes et leurs chevaux, alors qu'ils ne trouvaient que des Prussiens pour acquéreurs, les émigrés furent réduits à conclure des marchés presque incroyables. Tel qui avait acheté son cheval cent louis, le vendit quatre louis, ou moins encore[1]. Les plus heureux furent ceux dont les soldats prussiens ne fouillèrent pas les voitures et ne pillèrent pas les effets[2]. Les neuf coups de fusil qui furent tirés sur le roi de Prusse, pendant la retraite, le furent-ils par des émigrés? C'est ce dont on n'a jamais apporté de preuve; mais il est certain que le bruit en courut, et ne parut point invraisemblable, tant les âmes étaient aigries[3]!

Ainsi s'alluma cette haine des émigrés français pour leurs faux protecteurs, qui ne devait plus s'éteindre[4].

Mais à quoi pouvaient aboutir leurs continuelles récriminations, sinon à indisposer de plus en plus contre eux les Puissances dont ils mendiaient les secours ou l'hospitalité, l'insulte dans les yeux, et quelquefois sur les lèvres? Successivement, ils se virent expulsés de Bruxelles, de Florence, du Hainaut autrichien, de Turin, de Berlin, du territoire des cantons helvétiques[5], sans que la sympa-

[1] Voy. le Journal d'Olivier d'Argens, à la suite de la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, p. 549.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, et aussi Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 251.
[4] Entre autres documents qui la constatent, voy. la lettre de Hoche au Comité de salut public, en date du 23 nivôse (11 janvier) 1795.
[5] *Moniteur*, an II (1794), n°s 215, 216, 225, 251, et an III, n°s 84, 86 et 144.

thie due au malheur leur fût une suffisante égide contre l'ascendant des armes républicaines.

Rien d'égal à la dureté que leur montrèrent certains petits États d'Allemagne. Dans l'évêché de Munster, dont un archiduc d'Autriche était prince-évêque, il y avait ordre de repousser tout émigré qui avait fait la campagne des princes[1]. Une lettre écrite par un souverain d'Allemagne aux ministres plénipotentiaires de Rastadt porte : « Je n'ai pas à me reprocher d'avoir jamais donné un verre d'eau à un émigré[2]. » Dans les États d'un autre prince allemand, on lisait, à l'embranchement de deux chemins : « Il est défendu aux juifs, aux vagabonds, et aux émigrés de suivre cette route[3]. » En juin 1793, lors des travaux préparatoires du siége de Valenciennes, cette ville qui, comme nous l'avons raconté, fut occupée par les Autrichiens *au nom de l'Empereur*, le prince de Cobourg publia une ordonnance dans laquelle il enjoignait aux émigrés français, dont quelques-uns, disait-il, avaient eu l'*impudence de se présenter à son quartier général*, d'évacuer sans délai les Pays-Bas et de se retirer dans les lieux où ils avaient été domiciliés jusqu'alors, *pour y attendre le sort des événements*[4].

Mais la patience, qui n'avait jamais été la vertu des émigrés, devint, pour eux, d'une pratique singulièrement difficile, lorsque la Révolution, poursuivant son cours indomptable, eut frappé leurs biens de confiscation et fait de leur ruine le châtiment de leur révolte. Il fallut dire adieu alors à ce faste et à ces plaisirs de

[1] Montgaillard, t. IV, p. 325-326. Le livre qui a paru sous le nom de l'abbé de Montgaillard fut en grande partie l'ouvrage de son frère, c'est-à-dire de l'homme qui connaissait le mieux l'histoire et possédait le mieux les secrets, soit des Cours, soit de l'émigration.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Moniteur*, an 1793, n° 112.

Coblentz qui avaient scandalisé l'Europe. Le spectre de la misère marcha côte à côte avec l'émigration.

Il existe une peinture, à la fois bien curieuse et bien triste, de la détresse des émigrés français à Bamberg, où plusieurs d'entre eux s'étaient rendus, dès leur sortie de France, et où allèrent les rejoindre ceux qu'on chassa de Belgique. Là on vit des chevaliers de Saint-Louis demander l'aumône sur la voie publique, et des duchesses, des comtesses, des marquises, s'établir au coin des rues comme marchandes mercières, modistes ou parfumeuses. La marquise de Guillaume tenait un petit café où sa fille, fort jolie, attirait beaucoup de monde. Mademoiselle de Spada, mademoiselle de Torcy et mademoiselle de Zerlam vivaient ensemble d'un humble commerce de lingerie. La marquise de l'Ostange vendait des rafraîchissements; elle devait son établissement à la générosité d'un de ses anciens domestiques que son intelligence avait placé chez un baron du pays. Ce brave homme, craignant qu'un bienfait de lui n'humiliât sa maîtresse, lui avait fait tenir par un ami la somme d'argent dont il pouvait disposer. Une foule de moines de différents ordres inondaient la ville et les environs, étalant leur froc, parcourant les rues, et poursuivant les passants de leurs demandes. Il fallut que, pour couper court à cette mendicité, le gouvernement de Bamberg les distribuât par quartiers et cantons, avec invitation aux citoyens riches de les nourrir à tour de rôle[1].

A Erlang, petite ville de Franconie, appartenant au roi de Prusse depuis 1782, les émigrés furent encore plus malheureux qu'à Bamberg. Beaucoup y vécurent littéralement d'aumônes; d'autres y furent condamnés à remplir des emplois qu'on les avait élevés à regarder comme avilissants. Le comte de Vieuville faisait des

[1] Prudhomme, *Voyages et aventures des émigrés*, t. I, p. 25-28.

commissions et se tenait au coin d'une rue. Le chevalier de Lanty, fatigué de tendre la main, avait pris le parti de se mettre en service. M. de Saint-Seine, ex-président au parlement de Dijon, ne vivait que des secours de son ancien tailleur. Le marquis de Coigneux recevait l'hospitalité chez un cordonnier français. La comtesse de Virieu qui, à Paris, n'avait jamais su que briller dans les bals, dut se mettre en apprentissage chez une ravaudeuse. Après avoir longtemps couché sur un mauvais grabat, partagé avec sa maîtresse une nourriture grossière, et essuyé mille reproches sur sa maladresse, elle parvint, à force d'assiduité, à se procurer quelques pratiques particulières et à s'établir sous un auvent délabré, où elle vécut de son travail, entourée du respect que lui valurent sa résignation et sa douce gravité. La marquise de la Londe tenait le comptoir d'un restaurateur. Mademoiselle de Saint-Marceau était fille de boutique chez un marchand de toiles. Madame de la Martinière faisait le commerce de vieilles hardes pour femmes. Il y avait, dans cette petite ville d'Erlang, beaucoup de prêtres qui recevaient la charité de ces mêmes protestants que leurs prédécesseurs avaient chassés de France[1] !

Le nombre des émigrés français qui cherchèrent refuge à Hambourg fut très-considérable. Beaumarchais, qui y demeura dix-huit mois, eut à y tendre une main secourable à ceux qu'il avait si bien ridiculisés dans *Figaro*. Il a raconté qu'il n'eut jamais sous les yeux un plus affligeant spectacle. Ceux qui échappèrent à la misère n'y réussirent qu'en se déshonorant par l'agio[2].

L'agio fut aussi la ressource et la tache de plusieurs des émigrés français auxquels la Suisse offrit un asile[3].

[1] Prudhomme, *Voyages et aventures des émigrés*, t. I, p. 29-39.
[2] *Ibid.*, p. 51-55.
[3] *Ibid.*, p. 56.

Où l'émigration française parut éveiller des sympathies véritables, ce fut à la Cour de Russie. Apprenant que le prince de Condé n'avait pas reçu cent mille écus promis par l'empereur d'Allemagne, l'impératrice de Russie les envoya aussitôt au prince, en disant : « *Tant qu'ils emploieront bien l'argent, je les secourrai*[1]. » Au mois de janvier 1793, elle lui mandait par le duc de Richelieu qu'elle était décidée à soutenir vivement la cause des émigrés, et qu'elle leur offrait, pour le cas où la République française viendrait à se consolider, un établissement sur la mer d'Azof, au 46e degré de latitude. La colonie se serait composée de six mille nobles, à la disposition desquels on aurait mis, pour qu'ils pussent s'y rendre, une somme de six mille ducats. Chacun d'eux aurait eu deux chevaux et deux vaches. Ils auraient conservé leur culte, obéi à leurs propres lois, et reconnu pour chef le prince de Condé. Le pays qu'on leur donnait avait autrefois fait partie de ce royaume de Pont qu'illustra le génie de Mithridate[2].

Mais cette bienveillance de l'impératrice de Russie s'expliquerait par le caractère incertain et obscur de ses rapports avec les émigrés. D'ailleurs, comme cette princesse avait eu soin de se tenir à l'écart, dans la lutte terrible engagée entre la France et l'Europe, sa générosité lui coûtait peu : celle que les émigrés réclamaient de la Prusse et de l'Autriche se mesurait, au contraire, par des millions d'écus jetés au vent et des millions d'hommes tués!

Comment les émigrés français furent-ils traités en Angleterre? Puisaye assure dans ses Mémoires qu'ils y reçurent une hospitalité royale; que devant le respect

[1] Vauban, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée*, p. 27.

[2] Extrait des bulletins manuscrits de Vienne. *Moniteur*, an Ier, 1793, n° 44.

commandé par leur infortune, les préjugés nationaux disparurent; que le devoir de les secourir fut prêché du haut de la chaire; que les contributions volontaires vinrent grossir de toutes parts les sommes que le gouvernement distribuait aux exilés d'une main libérale[1]. Il y a du vrai dans ce tableau[2]; mais que la munificence du gouvernement anglais y soit exagérée, c'est ce qui résulte des manuscrits de Puisaye lui-même, qui sont si peu d'accord, sur beaucoup de points essentiels, avec ses Mémoires imprimés. Nous avons sous les yeux une note de lui dans laquelle il sollicite du ministère une légère augmentation de secours pour madame de Pierreville, sa proche parente, fille du gouverneur de Vincennes, laquelle ne touchait que deux shellings par jour, et pour le comte de Lantivy, lequel n'en touchait que trois, bien qu'il fût infirme, que sa famille exerçât une grande influence en Anjou, et que trois de ses parents eussent été tués dans les rangs royalistes[3]. La note dont il s'agit constate que les secours alloués à Daguin, Legros, Destulays, tous officiers de distinction, n'excédaient pas un shelling par jour[4]. C'était le taux ordinaire[5]; et la comtesse de Gouyon, qui avait, néanmoins, plusieurs enfants à sa charge, ne recevait pas davantage[6]. Encore tous n'étaient-ils pas aussi favorisés. M. de Précorbin, par exemple, fut longtemps sans rien recevoir[7]; sa misère était affreuse, et il serait mort de faim, peut-être, sans l'intercession de Puisaye.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le dénûment des

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 42-43.
[2] Voy. le Journal d'Olivier d'Argens, *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, p. 562.
[3] Papiers de Puisaye, vol. CIII. Manuscrits du British Museum.
[4] *Ibid.*
[5] Journal d'Olivier d'Argens, *ubi supra*.
[6] Note manuscrite de Puisaye, *ubi supra*.
[7] *Ibid.*

émigrés français dans l'immense ville de Londres enfanta les mêmes contrastes que dans les petites villes d'Allemagne. On y vit le marquis de la Roche-Lambert parader sur un théâtre, et M. de Bourblanc, ex-procureur général du parlement de Bretagne, vendre des violons. Le chevalier Doria y était tourneur, le chevalier d'Anselme garçon limonadier, et le marquis de Montbazet allumeur de réverbères[1].

« Les uns, raconte Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, s'étaient mis dans le commerce du charbon; les autres faisaient, avec leurs femmes, des chapeaux de paille; d'autres enseignaient le français, qu'ils ne savaient pas... Des domestiques que leurs maîtres ne pouvaient plus nourrir, s'étaient transformés en restaurateurs pour nourrir leurs maîtres[2]. »

Chateaubriand, dans cette ville de Londres où il devait, plus tard, déployer la magnificence d'un ambassadeur, occupait en 1795 un misérable grenier d'Holborn. Il a tracé de sa propre main les détails de l'effroyable détresse à laquelle il se trouva réduit : « La faim me dévorait... je suçais des morceaux de linge que je trempais dans l'eau; je mâchais de l'herbe et du papier. Quand je passais devant des boutiques de boulangers, mon supplice était horrible. Par une rude soirée d'hiver, je restai deux heures planté devant un magasin de fruits secs et de viandes fumées, avalant des yeux tout ce que je voyais: j'aurais mangé non-seulement les comestibles, mais leurs boîtes, paniers et corbeilles[3]. »

Dès le commencement de 1795, la cause des émigrés paraissait à ce point désespérée, et le gouvernement anglais agissait si peu en vue de leur rentrée en France, qu'il était question de les expédier au Canada; et déjà

[1] Prudhomme, *Voyages et aventures des émigrés*, t. I, p. 68-69.
[2] *Mémoires d'outre-tombe*. t. III, p. 154, 177.
[3] *Ibid.*, p. 170.

l'on, parlait des dispositions à prendre pour leur fournir les moyens de s'y établir[1].

C'est qu'en effet, la Cour de Londres était, au fond, très-indifférente au triomphe des princes du sang royal, et elle nourrissait même à l'égard de l'aîné de ces princes, Louis-Stanislas-Xavier (depuis Louis XVIII), un sentiment d'hostilité sourde, que l'esprit d'indépendance affiché par ce dernier n'avait fait qu'aigrir. Pitt ne lui pardonnait pas d'avoir essayé de gagner Toulon, lorsque cette ville était au pouvoir des Anglais. Pour qu'il eût trouvé grâce auprès de ce ministre hautain et de ses collègues, il aurait fallu qu'il consentît à subordonner ses intérêts aux vues du Cabinet britannique, et on lui fit durement expier sa répugnance à y consentir[2].

Cet esprit de protection dérisoire, ce n'était pas à la Cour de Londres seulement qu'il prévalait : les Cabinets de Vienne et de Berlin n'avaient pas, sur ce point, d'autres façons de penser ou d'agir que le Cabinet de Saint-James. En réalité, l'objet véritable de la Coalition ne fut jamais celui qu'elle annonçait avec tant de faste. Le but réel des Puissances coalisées était d'éloigner de leurs États la contagion des idées révolutionnaires ; d'en finir avec le prestige, avec la force qu'elles donnaient au peuple français, et de faire tourner les déchirements de l'Europe au profit de leurs ambitions ou convoitises particulières. Ce but atteint, le reste leur importait peu. Et c'est pourquoi elles refusèrent si longtemps aux princes

[1] Journal d'Olivier d'Argens, *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, p. 565.

[2] "The conduct of that prince, in attempting to go to Toulon, when n our possession, gave great offence to the ministry, who never meant that he should go there, and were not a little surprised that he should act for himself, without receiving his instructions." *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 67-68.

français un commandement qui leur fournît, avec l'occasion de se signaler, le moyen de se créer une situation indépendante.

Il est à remarquer que l'acte par lequel Louis-Stanislas-Xavier se déclara régent de France, après la mort de Louis XVI, porte la date du 28 janvier 1793. Or, à la date du 10 octobre 1793, la Russie était encore la seule Puissance qui eût bien voulu reconnaître à l'oncle de Louis XVII le titre de régent[1]; et lorsqu'il arriva aux autres Cours de lui accorder ce titre, ce ne fut jamais que par politesse, c'est-à-dire sans y attacher la moindre importance diplomatique. La Cour de Vienne fit plus : elle déclara d'abord que la régence appartenait de droit à Marie-Antoinette. De là le mot égoïste et cruel que laissa échapper Louis-Stanislas-Xavier, à la nouvelle de l'exécution de la reine. A cette époque, il habitait la ville de Hamm, dans les États du roi de Prusse. Lorsqu'on lui annonça ce tragique événement, il était debout devant la cheminée de sa chambre : il en frappa du poing le manteau, et se retournant vers les personnes qui étaient là : « Me voilà, maintenant, s'écria-t-il, dans une belle position : nous verrons si la Cour de Vienne me refusera encore la régence[2] ! »

Il n'avait pas, du reste, attendu jusque-là pour constituer une Cour et un ministère selon les usages de la monarchie. Mais il eut beau les composer de tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans l'émigration ; il eut beau appeler à lui les noms illustres des Broglie, des

[1] C'est ce que constate, rapprochée du *Moniteur*, an Ier, 1793, n° 131, une lettre écrite, de Hamm, au duc d'Harcourt par le comte d'Artois. — Papiers de Puisaye, vol. I. Manuscrits du British Museum.

[2] Montgaillard, qui est le véritable auteur de l'*Histoire de France* publiée sous le nom de l'abbé son frère, et qui était si bien au courant de ce qui concernait les princes, rapporte le fait qui précède comme ayant été d'abord raconté par le baron de Breteuil, puis confirmé par le duc d'Avaray. Voy. le tome III de son livre, p. 460.

Castries, des Saint-Priest, des Barentin; il eut beau se faire représenter : à Madrid, par le duc d'Havré; à Vienne, par le duc de Polignac; à Londres, par le duc d'Harcourt, tous ses efforts échouèrent contre le mauvais vouloir systématique des principales Cours de l'Europe. Non contentes de méconnaître et le titre, et la mission, de ses chargés d'affaires, elles semblèrent prendre à tâche de ne les consulter en aucune circonstance et de leur faire un secret même des déterminations dans lesquelles ils se trouvaient exclusivement intéressés[1]. « L'Angleterre paraît toujours mettre Monsieur à l'écart, » écrivait amèrement le maréchal de Castries au duc d'Harcourt, dans une lettre datée de Hamm, 29 novembre 1794[2]. Et cela était si vrai, que, quoique le duc d'Harcourt tînt de près à l'Angleterre par ses relations de famille, il n'y acquit jamais aucun crédit réel. L'éclat de sa naissance, l'étendue de ses connaissances, sa longue habitude des Cours, lui valurent quelque considération personnelle, mais ne suffirent point pour lui créer une importance politique[3]. Si, comme on le verra plus loin, le comte Joseph de Puisaye obtint à Londres une position et une influence bien supérieures, ce fut parce qu'au lieu de représenter les princes français auprès de l'Angleterre, il représenta l'Angleterre auprès des princes français, parce qu'il voulut être et devint l'*homme de Pitt*.

Les princes crurent aussi avoir à se plaindre des Puissances, sous le rapport des secours d'argent.

Au mois de mars 1793, Louis-Stanislas-Xavier fit savoir aux émigrés de Londres, par l'entremise des comtes de la Châtre et de Botherel, qu'il ne pouvait rien pour eux,

[1] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 89, et t. IV, p. 8.

[2] Elle est citée dans les *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 6-15.

[3] Puisaye avoue que sa mission auprès du gouvernement anglais était un secret, même pour le duc d'Harcourt. Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 261.

attendu que « les fonds bornés qu'il tenait de la générosité des Puissances » lui permettaient à peine de subvenir aux besoins de ceux des émigrés auxquels l'Allemagne servait d'asile[1].

Son frère, le comte d'Artois, ayant reçu de l'impératrice de Russie des médailles et diamants d'un grand prix, les envoya au maréchal de Broglie, avec injonction de les vendre au profit des émigrés les plus nécessiteux, ainsi qu'une épée donnée à ses enfants par Louis XVI[2]. La pénurie du comte d'Artois, en octobre 1794, était telle, qu'il fit dire à Puisaye qu'une somme quelconque lui serait fort utile, *si modique qu'elle fût* : sur quoi Puisaye lui envoya mille louis tirés des fonds destinés au parti royaliste par le gouvernement anglais[3].

Quant au prince de Condé, ce n'était plus ce fastueux propriétaire de Chantilly, dont le luxe presque royal avait fait l'admiration des étrangers. Dans son quartier général de Rastadt, une espèce de calèche ouverte, suivie d'un fourgon et de quelques domestiques, tel était son équipage. Son vêtement consistait en un surtout militaire sans autre ornement qu'une étoile brodée. Tout en lui indiquait le chef d'une armée mal payée, mal nourrie. Les soldats de cette armée n'avaient point d'uniforme. On les distinguait par une cocarde blanche et une espèce de bande de même couleur, empreinte de fleurs de lis noires, qu'ils portaient au bras droit. Ils étaient presque tous à pied et n'avaient pour arme qu'une épée[4]. Leur condition ne s'améliora un peu que, lorsqu'au mois de

[1] Journal d'Olivier d'Argens, *Correspondance secrète de Charette, Stofflet*, etc., p. 567-568.

[2] *Ibid.*, p. 573, et numéro 3 des pièces justificatives du Journal d'Olivier d'Argens.

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 254.

[4] Prudhomme, *Voyages et aventures des émigrés français*, t. Ier, p. 11.

novembre 1794, l'Angleterre les prit à sa solde[1]. Jusqu'alors ils avaient dû vivre de la paye autrichienne, dont la modicité les condamna longtemps à une existence de mendiants enrégimentés.

Mais si la sympathie des Cours de l'Europe pour les princes français fut très-équivoque, il faut convenir que, de leur côté, les princes français ne se conduisirent guère de façon à la mériter.

Lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, le comte de Provence, qui était alors à Namur, avait mandé au comte d'Artois de venir le rejoindre à Bruxelles; et la première entrevue des deux frères n'était pas encore terminée, que déjà leur antagonisme avait fait éclat. Réunis au château de Hamm, près Dusseldorf, après l'infructueuse expédition du duc de Brunswick sur le territoire français, ils s'étaient promis, en y apprenant la mort de Louis XVI, de ne rien entreprendre que d'un commun accord. Vaine promesse! l'inimitié profonde qui existait entre le baron de Breteuil, agent confidentiel de l'aîné des deux frères, et le comte de Calonne, conseiller intime du plus jeune, fut un des scandales de l'émigration; et ce sont des royalistes qui se sont chargés d'apprendre à la postérité comment le Conseil du comte d'Artois (depuis Charles X) devint, en ce temps-là, le refuge de tous ceux qu'il plaisait à Louis-Stanislas-Xavier d'éloigner de son service[2].

Cette mésintelligence, connue de l'Europe, ne pouvait que nuire à la cause des princes; mais une chose lui fut bien plus funeste encore : c'est qu'on ne les vit jamais combattre là où l'on mourait pour eux.

Il est vrai que, pour ce qui concerne le comte de Provence, ce fait s'explique, en partie du moins, par les

[1] Lettre du maréchal de Castries au duc d'Harcourt, Hamm, 29 novembre 1794. — *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 4.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 243.

obstacles que les Puissances accumulèrent sur sa route. Il est certain qu'elles ne cachèrent pas leur répugnance à le voir à la tête d'une armée royaliste; qu'elles s'abstinrent soigneusement de lui frayer le chemin de la Vendée; qu'elles s'étudièrent à le tenir confiné dans ce château de Hamm, où son action, pendant près d'une année, descendit forcément aux proportions d'une intrigue, et que, lorsqu'il essaya d'échapper à cette espèce de captivité pour se rendre à l'appel des royalistes de Toulon, il fut arrêté à Turin par le mécontentement bien prononcé du gouvernement britannique; mais il est des situations où il faut savoir résister, même à ceux dont on a le plus besoin. Dès la fin de 1794, alors que la Vendée avait été noyée dans son sang, Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, proclamé régent de France... par lui-même, était tranquillement établi à Vérone, sur le territoire vénitien, où il vivait de 10,000 livres par mois que lui faisait passer la Cour d'Espagne[1]. Et de quelle manière employait-il son exil? Dès huit heures du matin, il se montrait paré selon l'ancienne étiquette, décoré de ses rubans et ceint de son épée, qu'il ne quittait qu'au moment de se mettre au lit. Chargé d'embonpoint, il ne cherchait un remède à cette infirmité dans aucun effort d'activité personnelle, ne sortait jamais, ne rendait aucune visite, ni à Vérone, ni aux environs. En revanche, il écrivait beaucoup. Après son dîner, généralement frugal, il donnait quelques audiences, et ensuite il s'enfermait chez lui, où on l'entendait se promener en long et en large avec agitation. Le soir, entouré de ses courtisans, il prenait plaisir à écouter des lectures. Sa résidence, selon l'expression de Desjardins, était le palais de l'ennui[2]. Autre était la vie de Charette dans ses repaires!

[1] Desjardins, *Campagnes des Français en Italie*, t. III, p. 92.
[2] *Ibid.*, p. 90-92.

Pendant ce temps, le comte d'Artois était à Arnheim.

Pour savoir ce que la cause royaliste pouvait gagner à se personnifier en ce prince, il faut le suivre dans le voyage qu'il fit à Saint-Pétersbourg, au mois de février 1793.

L'impératrice lui avait destiné une maison choisie parmi celles des plus grands seigneurs de Saint-Pétersbourg. Elle attacha gracieusement au service de son hôte les pages, les maîtres d'hôtel, les valets de pied du service de la Cour; elle voulut que ses propres voitures fussent celles du prince, et qu'un bataillon du régiment des grenadiers des gardes du corps fût chaque jour de garde chez lui; elle lui donna 60,000 livres par semaine; elle eut soin que la table du comte d'Artois, qu'elle payait, fût le plus recherchée possible; elle lui offrit, en un mot, une hospitalité splendide[1]. Mais elle ne lui laissa point ignorer ce qu'elle entendait honorer de la sorte en lui. « Vous êtes, lui disait-elle sans cesse, un des plus grands princes d'Europe, mais il faut oublier cela, et être un bon et valeureux partisan[2]. » Catherine II en effet n'avait pas le même intérêt que les souverains d'Angleterre et d'Allemagne à éloigner les princes français du théâtre d'une guerre où elle n'était pas engagée. Elle haïssait, d'ailleurs, la Révolution d'une haine profonde; et ce que l'égoïsme de sa politique lui avait interdit de tenter, elle brûlait de le faire faire à d'autres. De là le billet qu'elle adressa au comte d'Esterhazy, à la nouvelle de la défection de Dumouriez : « Je vois le roi de France sur son trône. Les Autrichiens n'oseront pas se mal conduire. Ils sont sûrs de me voir avec deux cent

[1] Le comte de Vauban, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, p. 11 et 12.

[2] *Ibid.*, p. 11.

mille hommes sur leurs frontières, si leurs intentions n'étaient pas pures.

« Signé : RÉVEIL DE LA SIBYLLE. »

Ce billet, que le comte d'Esterhazy reçut en présence du comte Vauban, auquel il le montra[1], prouve que Catherine II avait l'œil ouvert sur les motifs intéressés des grands auteurs de la croisade européenne d'alors; et c'était probablement pour déjouer leurs desseins secrets, qu'elle tenait à mettre en avant les princes.

Quoi qu'il en soit, elle pressa si vivement le comte d'Artois d'embrasser le rôle de *chef de parti*, que ce prince y consentit, ou parut y consentir. Il fut décidé qu'il partirait sur une frégate russe; qu'il prendrait la route d'Angleterre, s'y mettrait en communication avec les royalistes en armes sur la côte de France, et irait les commander[2]. Un million lui fut donné dès lors, et l'on convint qu'une fois l'entreprise commencée, on lui fournirait jusqu'à la somme de quatre millions, par l'ambassadeur de Russie à Londres[3].

Le jour du départ venu, l'impératrice, entourée de sa Cour, s'avança vers le comte d'Artois, et lui offrit, pour dernier présent, une épée magnifique dont la lame portait cette inscription : *Donnée par Dieu, pour le Roi.* « Je ne vous donnerais pas cette épée, dit Catherine, si je n'étais sûre que vous péririez plutôt que de différer à vous en servir. » Le comte d'Artois répondit : « Je prie Votre Majesté de n'en pas douter. » Vauban, qui était présent, dit le soir au comte d'Esterhazy : « *Il a reçu cette épée comme un homme qui ne s'en servira pas*[4]. »

Et en effet, Vauban, que l'impératrice avait chargé

[1] Vauban, *Mémoires*, etc., p. 16.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 20 et 21.

d'accompagner le prince, de le solliciter à l'action, fut informé, avant même leur arrivée en Angleterre, qu'il se proposait de retourner à Hamm[1].

De Hull, qu'il atteignit après une traversée de quatorze jours, et où il se présenta comme un simple officier russe, le comte d'Artois expédia un courrier à Londres, pour savoir du comte de Voronzow, ambassadeur de Russie, et du duc d'Harcourt, s'il pouvait se rendre à Londres. La réponse fut que les quelques millions de dettes contractées par lui dans cette ville lui en fermaient l'accès, et qu'il y serait arrêté, à l'instant où il y mettrait le pied, parce que la rigueur des lois anglaises ne tenait nul compte du rang ou de la qualité des débiteurs. Là-dessus, que devait-il faire? Aller débarquer, soit à Ostende, soit en Hollande, et retourner à Hamm? ou bien, pousser droit en Vendée? De ces deux partis, le premier lui fut vivement conseillé par ses alentours, et le second, plus vivement encore par Vauban. « N'avez-vous pas, lui disait ce dernier, un million, deux vaisseaux, une épée? » Il aurait pu rappeler que, souvent, le prince lui avait dit à lui-même : « Mon cher comte, tu verras que tout ira bien : c'est le moment d'enfoncer son chapeau[2]. » Il fut navré, lorsqu'il entendit un homme dont la cause faisait couler des flots de sang, déclarer qu'il n'était plus comme autrefois; qu'il n'aspirait qu'à trouver quelque retraite où il pût vivre tranquille et ignoré. Ce fut en vain que, secondé par Roger de Damas, Vauban insista; en vain qu'il lui dit : « *Votre retraite, monseigneur! c'est de vous mettre vingt pieds de terre sur la tête,* » tout fut inutile : le comte d'Artois congédia les vaisseaux qui l'avaient apporté, et reprit le chemin de Hamm[3].

[1] Vauban, *Mémoires*, etc., p. 30.
[2] *Ibid.*, p. 31.
[3] *Ibid.*, p. 33.

A quelque temps de là, le 18 août 1795, il recevait, de Châtillon-sur-Sèvres en Poitou, une lettre que résumaient ces mots : « *Venez ! monseigneur ! Venez !* » Suivaient de nombreuses signatures. Et quelles signatures ! La Rochejaquelein, Donissan, la Trémoille, le prince de Talmont, d'Elbée, Lescure[1].

La lettre qu'à cette occasion le comte d'Artois écrivit, de Hamm, au duc d'Harcourt, demande à être connue. Parmi les documents manuscrits que nous avons découverts au British-Museum, nul n'est plus caractéristique :

« Vous savez mieux qu'un autre, écrivait le comte d'Artois au duc d'Harcourt, à la date du 10 octobre 1795, et je désire que le ministère britannique connaisse, que, depuis mon retour de Russie, je n'ai rien négligé pour trouver une occasion de pénétrer en Poitou, et me réunir à l'armée catholique et royale. Le Cabinet de Saint-James ne pouvant et ne voulant pas appuyer et protéger ma démarche, j'ai cherché à agir à son insu, mais vos avis et vos sages réflexions m'ayant prouvé que mes efforts étaient inutiles, j'avais tourné mes vues sur le Midi... Tels étaient mes projets, lorsque le chevalier de Tinténiac m'a apporté la lettre des chefs de l'armée catholique et royale..... C'est la voix du véritable honneur qui m'appelle, et je serais indigne de l'estime publique, si mon vœu le plus ardent et mon désir le plus prononcé n'étaient pas de tout braver pour me rendre au poste qui m'est indiqué par tous les sentiments, tous les devoirs et tous les intérêts réunis. »

D'après cela, on aurait pu s'attendre à une conclusion héroïque : loin de là ; pour toute conclusion, le prince disait, en terminant :

[1] Nous avons trouvé cette lettre dans les « Papers de Puisaye, » volume LVII. Manuscrits du British Museum.

« Je vous charge, au nom du régent comme au mien, en présentant au roi d'Angleterre et à ses ministres mon vœu, bien exprimé, de me rendre promptement aux honorables invitations des Français fidèles du Poitou, de n'insister vivement sur cette demande qu'autant qu'elle entrera dans les vues du Cabinet de Saint-James[1]. »

Or, il les connaissait parfaitement, ces vues du Cabinet de Saint-James; il savait très-bien — le commencement de sa lettre le prouve — que le ministère anglais ne le voulait pas à la tête de l'armée vendéenne!

Quelques jours après, il écrivait au duc d'Havré :

« Mon inaction et, par conséquent, mon inutilité me devenant chaque jour plus insoutenable, si, contre mon attente, le roi mon cousin pensait que mon arrivée en Poitou dût encore être retardée, j'oserais du moins le supplier de me permettre de servir comme volontaire et simple gentilhomme avec l'armée espagnole qui est dans Toulon[2]. »

Ainsi, la vie du comte d'Artois dans l'exil se passait à demander aux Puissances belligérantes une permission qu'il savait devoir lui être refusée, et à subir un joug dont son premier devoir était de s'affranchir.

Le rôle du prince de Condé fut plus brillant; mais lui-même n'avait qu'une partie des qualités que ce rôle exigeait. Héros sur le champ de bataille, esprit sans ressort dans le Cabinet, audacieux par le cœur et timide par l'intelligence, il ne sut jamais être, selon le jugement d'un homme qui le connut bien, ni courageux, ni prudent à propos. L'échafaud lui faisait peur, quoiqu'il ne craignît pas la mort. « Il eut quelques instants d'éclat, écrit R. de Montgaillard, et pas un seul moment de

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. I. — Manuscrits du British Museum.

[2] Lettre du comte d'Artois au duc d'Havré, en date de Hamm, 22 octobre 1795, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. I. — Manuscrits du British Museum.

grandeur[1]. » Il était mal entouré, d'ailleurs, ayant pour principaux conseillers le marquis de Montesson, « petit bossu de corps et d'esprit, » et le chevalier de Contye, lieutenant de ses chasses, dont l'éducation politique s'était faite parmi les piqueurs de Chantilly[2].

Ainsi que les comtes de Provence et d'Artois, le prince de Condé entretenait des intelligences suivies avec nombre d'agents répandus dans Paris et dans les provinces. Mais ces agents, pas plus que les émigrés, ne connaissaient la France, quoiqu'ils vécussent, eux, au foyer de la Révolution, tant ils avaient peu changé, lorsque tout changeait autour d'eux !

Telle se présente à l'Histoire l'émigration française durant le cours de la Révolution. Aux causes qui, pendant si longtemps, et même après le 9 thermidor, rendirent son action impuissante, il en faut joindre une dont l'influence se lie à la grande catastrophe de Quiberon, qu'il nous reste à raconter. Deux factions divisaient le parti royaliste, celle d'Angleterre, celle d'Espagne. L'exposé de leurs intrigues rivales formera le sujet du chapitre suivant.

[1] *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, par M. R. de Montgaillard, p. 18. Germinal an XII.
[2] *Ibid.*, p. 19.

CHAPITRE II

LES « AGENTS DE PARIS »

Concert entre Pitt et le comte de Puisaye.— Pouvoirs donnés à Puisaye par le comte d'Artois. — Puisaye prépare la guerre civile en Bretagne. — Régiments d'émigrés à la solde de l'Angleterre ; contrat passé à ce sujet avec le gouvernement britannique.— Formation des régiments d'émigrés ; difficulté de les compléter. — Faction d'Espagne, dans le parti royaliste, opposée à la faction d'Angleterre. — Document curieux sur les tendances et l'origine de la faction d'Espagne. — L'Espagne, Tallien et la fille de Cabarrus. — Politique de la faction d'Espagne. — Les agents de Paris. — L'abbé Brotier. — Duverne de Praile. — Le chevalier Despomelles. — Exigences des conspirateurs. — Pouvoirs donnés aux agents de Paris par Louis-Stanislas-Xavier. — Lemaître. — Machiavélisme des partis. — De la Villeheurnoy. — Le comte d'Entraigues et le duc de la Vauguyon à la tête de la faction d'Espagne. — Le duc d'Avaray et les agents de Paris.— Autre agence dirigée par Précy.— Plan des agents. — Leur opinion sur Tallien et Cambacérès. — Dangers courus par les agents. — Haine secrète que les agents et leur parti nourrissent contre l'Angleterre. — Leur ardeur à la décrier, tout en profitant de ses secours. — Efforts des agents pour perdre Puisaye. — Leur mauvai foi. — Noires pratiques. — Ce que Puisaye pensait d'eux et de leur faction. — Conclusion.

Le comte Joseph de Puisaye fut, dans le parti royaliste, l'âme de la faction qui s'appuyait sur l'Angleterre. Actif, habile, spirituel et léger de scrupules, Puisaye était parvenu à inspirer au ministre anglais Windham une confiance presque absolue, et convint tout d'abord à Pitt.

Le chef du ministère britannique et le conspirateur français s'entendirent dès la première entrevue. Il y fut décidé :

Que le séjour de Puisaye en Angleterre serait tenu sous le plus grand secret ;

Qu'on lui fournirait les moyens de faire passer aux Bretons soulevés tous les secours nécessaires, soit en armes, soit en argent ;

Que le prince de Bouillon, connu en Angleterre sous le nom de *capitaine d'Auvergne*, serait spécialement chargé de la correspondance avec l'armée catholique et royale de Bretagne, et qu'à cet effet, un commandement particulier lui serait assigné à la pointe de l'île de Jersey;

Que, quant à l'ensemble des mesures à prendre pour assurer le triomphe des royalistes de l'Ouest par l'appui des Anglais, Puisaye aurait à présenter ses vues à cet égard dans un mémoire qui pût servir de point de départ aux résolutions du Conseil [1].

Toutes les facilités que pouvait désirer Puisaye, on les lui donna, jusque-là que l'arsenal et la Tour de Londres, toujours fermés à l'étranger en temps de guerre, lui furent ouverts, afin qu'il y choisît les armes à envoyer aux royalistes [2].

Dans une première lettre, datée du 15 octobre 1795, le comte d'Artois, en qualité de lieutenant général du royaume, et en vertu des pouvoirs à lui confiés par celui qu'il nommait le régent, avait écrit à Puisaye : « Vous pouvez compter fermement, monsieur, que je confirmerai avec plaisir, lorsque je vous aurai rejoint, tout ce que le conseil militaire et vous aurez jugé utile au bien du service du roi [3]. »

Dans une seconde lettre du 6 novembre, datée du châ-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 51, 52.
[2] *Ibid.*, p. 54.
[3] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye* et autres, t. I, p. 100 et 101.
Nous avons déjà eu occasion d'établir l'authenticité parfaite de cette correspondance.

teau de Zipendal, près Arnheim, il lui écrivait, en termes plus explicites encore :

« Je vous autorise à vous considérer comme lieutenant général au service du roi de France, et à vous faire obéir en cette qualité par l'armée de Sa Majesté très-chrétienne[1]. »

Puisaye se mit à l'œuvre sans autres pouvoirs que ceux qu'il tenait du comte d'Artois. Or il semble qu'ils auraient dû plutôt lui venir de Louis-Stanislas-Xavier, ce dernier étant, aux yeux des royalistes, régent de France. D'où vient qu'il n'en fut pas ainsi ? La raison en est dans les jalousies et les dissensions qui rongeaient le parti des émigrés. Puisaye dit dans ses Mémoires : « Je ne sais par quelle fatalité le régent n'avait pas encore reçu, au commencement de 1797, une seule des lettres que j'ai eu l'honneur de lui adresser dans toutes les occasions qui se sont offertes à moi depuis le mois d'octobre 1794[2]. » Cette fatalité, c'était, on le verra plus loin, la haine profonde que nourrissaient contre Puisaye les correspondants du soi-disant régent et les hommes de son entourage.

Quoi qu'il en soit, il se crut ou affecta de se croire suffisamment autorisé, et fut obéi. Les missives qu'on va lire donneront une idée de la nature de ses communications avec le « Comité central, catholique-royal, » établi en Bretagne, et des intrigues qui ranimèrent dans ce pays la guerre civile.

« Ne discontinuez pas d'agir. Étendez-vous le plus que vous pourrez. Multipliez les cantons où vous envoyez des jeunes gens, dont vous ferez des chefs. Je vais faire partir trois prêtres du diocèse d'Avranches, qui vous ai-

[1] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye* et autres, t. I, p. 101.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 215, 218.

devrait donner la main à la Normandie. Ayez surtout les yeux sur le Morbihan. Il peut se faire qu'il devienne le point le plus important... Qu'on s'assure de toute cette côte, et qu'on m'envoie un détail du pays, en embrassant la Vilaine et la Loire. Qu'on y répande les assignats, et que l'intérieur de toute cette côte soit travaillé avec le plus grand soin[1]. »

« — Vous recevrez par cet envoi à peu près dix millions, des vestes, des habits, pantalons, écharpes blanches, culottes de peau, ceintures de cuir, deux lettres imprimées de monseigneur le comte d'Artois, dont une vous est adressée et dont je vous porterai l'original (les redingotes ne sont pas encore faites) : l'habit rouge, boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe blanche en bandoulière; la veste vert-pâle, la culotte de peau; le pantalon vert, garni de basane; la redingote verte; le chapeau rond, surmonté d'une queue de renard blanc, avec un panache blanc. Je joins à cela soixante paires de bottes, et, successivement, vous aurez tout ce qu'il vous faudra[2]. »

Dans une autre lettre, il annonçait l'envoi de trente mille paires de souliers, de deux cents espingoles, de deux mille havresacs, et mandait à ses complices, sur un ton triomphal, qu'il venait de conclure un marché pour cinquante mille fusils[3].

Les agents de Puisaye et du gouvernement anglais, dans ce commerce de trahisons, étaient Houard, Bertin, Tarillon, Maincent, Gouin, Macé, Dufour[4], et surtout Prigent, officier distingué, que Pitt estimait fort et par qui

[1] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye* et autres, t. I, p. 115.

[2] *Ibid.*, p. 118.

[3] *Ibid.*, p. 111, 112.

[4] Leur correspondance forme le XIXe volume des *Papiers de Puisaye*. — Manuscrits du British Museum.

Puisaye lui avait été présenté[1]. Leur chef direct était, comme nous l'avons dit, Philippe d'Auvergne, prince de Bouillon.

Ces intrigues étaient puissamment secondées par quelques dames royalistes, par une comtesse de Gouyon notamment, dont la famille était très-répandue en Bretagne[2].

Dès 1793, du Dresnay avait été autorisé à lever en Angleterre un corps d'émigrés[3] : le 22 janvier 1795, le ministre Windham obtint, pour leur solde, de la Chambre des Communes, quatre cent vingt-sept mille livres sterling[4]. De tous les membres du gouvernement britannique, Windham était le plus ardent à soutenir la cause des royalistes français. Pitt, Dundas, Grenville, hésitèrent quelquefois : Windham jamais[5] !

Les régiments d'émigrés à la solde de l'Angleterre devaient être composés de quinze cent cinquante hommes. Ils furent fixés tout d'abord au nombre de sept, et mis sous les ordres du marquis d'Autichamp, du comte de Viomesnil, du marquis de Béthizy, du duc de Mortemart, du duc de Castries, de du Dresnay et du comte d'Hervilly[6].

Voici quelles furent les principales dispositions du contrat passé, à ce sujet, avec le gouvernement britannique :

« Les corps français qui sont à former le seront sous l'autorité dont Sa Majesté le roi d'Angleterre a été investie par acte de la présente session du Parlement, intitulé : « Acte pour mettre les sujets de France en état

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 460.
[2] *Papiers de Puisaye*, vol. CIII. — Manuscrits du British Museum.
[3] Journal d'Olivier d'Argens, *Corresp. secrète de Charette*, etc., p. 571.
[4] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 173.
[5] *Papiers de Puisaye*, vol. VIII. — Manuscrits du British Museum.
[6] *Articles of agreement for raising French corps for the service of great Britain*, 9th of march 1795. STATE PAPERS, *Annual Register*, vol. XXXV, p. 165, 167.

« de s'enrôler dans des régiments destinés à servir sur « le continent de l'Europe » (on n'avait pas ajouté, par pudeur sans doute : contre la France).

« Chaque régiment se composera de deux bataillons.

« On recrutera parmi les paysans, les déserteurs et les troupes de ligne.

« Les fonds nécessaires pour la levée des quinze cent cinquante hommes dont chaque régiment doit être composé, sans compter les officiers d'état-major, seront fournis au taux de trois livres dix shellings par homme, et seront payés entre les mains des colonels.

« Les colonels nommeront leurs officiers, sauf approbation de Sa Majesté ; mais, pour être élevé à un rang quelconque, tout officier devra posséder, au service de France, le rang immédiatement supérieur. Ainsi, les lieutenants-colonels seront choisis parmi les colonels, les capitaines parmi les lieutenants-colonels, etc....

« Les colonels s'engagent à compléter leurs régiments dans l'espace de trois mois, à partir du jour où ils auront reçu leurs lettres de service, sous peine de perdre leur position.

« L'uniforme sera rouge, doublé de blanc, avec gilet et culottes de même couleur que la doublure, sans autre ornement que les signes employés pour différencier les rangs. La cocarde sera blanche. Les drapeaux seront blancs et ornés de trois fleurs de lis. Les couleurs distinctives des régiments seront : pour d'Autichamp, le bleu clair ; pour Viomesnil, le blanc ; pour Béthizy, le jaune ; pour Mortemart, le noir ; pour de Castries, le vert gai ; pour du Dresnay, le vert foncé ; pour d'Hervilly, la couleur peau de buffle.

« Les corps dont il s'agit devront servir pendant toute la durée de la guerre et un an après la cessation des hostilités, à moins que Sa Majesté ne puisse se passer plus tôt de leurs services.

« Pour les cas non prévus et en tout ce qui n'aura point été spécifié dans le présent règlement, les corps à la solde de l'Angleterre auront à se conformer aux ordres de Sa Majesté Britannique, relatifs à ses propres troupes, et seront sur le même pied que les troupes anglaises.

« Approuvé, le duc d'HARCOURT,
« GRENVILLE,
« W. WINDHAM[1]. »

Les émigrés craignaient, plus que toute chose, qu'on ne les confondît avec les troupes de la Coalition : ce fut à cause de cela qu'on leur donna le drapeau blanc et la cocarde blanche[2].

L'article du règlement qui autorisait les colonels à enrôler des déserteurs et des paysans témoigne des difficultés qu'avait, tout d'abord, présenté le recrutement.

Et en effet, l'idée de périr avec une épaulette ne répugnait pas trop à l'orgueil des émigrés; mais descendre au métier de simples soldats, eux bercés dans le luxe, et sacrifier à la cause du roi jusqu'aux souvenirs de leur éducation, jusqu'aux fiers préjugés de leur naissance, ils n'y pouvaient consentir. En s'adressant à eux, les colonels n'auraient réussi à lever que des régiments... d'officiers[3].

Le gouvernement anglais, pour obvier à cet inconvénient, fournit aux recruteurs des différents corps toutes les facilités nécessaires pour enrôler, en Brabant, dans le Palatinat, dans l'électorat de Trèves et le long des frontières de France, déserteurs et paysans. Mais, ainsi que le remarque Puisaye lui-même, les armées de la Coalition fuyaient devant les armées de la République,

[1] *Articles of agreement for raising French corps*, etc..., ubi supra.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 39.
[3] *Ibid.*, p. 38.

et les vainqueurs ne désertent pas aux vaincus[1]. Quant aux paysans — et c'est encore Puisaye qui l'avoue — il ne s'était manifesté dans ces pays aucune disposition à la révolte : si les plus braves y avaient pris les armes, c'était uniquement contre les maraudeurs des armées combinées; et, si l'on n'y aimait pas les républicains, on n'y aimait pas davantage les alliés, ennemis de la France[2].

Faute de déserteurs et de paysans, il fallut enrôler des prisonniers de guerre : dangereuse ressource qui risquait d'appeler des républicains sous les drapeaux du royalisme! Le régiment de du Dresnay ne se composa guère que de soldats de cette catégorie; ils y figurèrent au nombre de six cents environ[3].

Lors de l'évacuation de Toulon, un régiment d'émigrés toulonnais, le *Royal Louis*, s'était réfugié en Angleterre : d'Hervilly, même au moyen d'un arrangement avec ce corps, ne put porter son régiment qu'aux deux tiers du complet[4].

Les efforts de Mortemart, de Castries, de Viomesnil, de Béthizy, n'eurent presque pas de succès[5].

De cinq ou six cents marins, parmi lesquels beaucoup d'officiers de la marine royale, on parvint à composer un nouveau régiment, celui d'Hector[6].

Enfin, quatre cents canonniers toulonnais commandés par le lieutenant-colonel Rothalier, et une petite brigade d'ingénieurs émigrés, formée par les soins et sous la protection de lord Moira, firent le complément des forces qu'il fut possible de rassembler[7].

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 40, 41.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 42, 43.
[4] *Ibid.*
[5] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 206.
[6] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 42, 43.
[7] *Ibid.*

On avait compté sur quatorze mille hommes, et le dixième de ce nombre n'était pas atteint[1].

C'était peu pour l'invasion projetée du territoire français ! Aussi Puisaye sollicitait-il avec instance l'appui d'une armée anglaise. Il écrit à ce sujet :

« Quoique M. Windham ne s'ouvrit pas à moi sur ce qui s'agitait au Conseil, il ne me fut pas difficile d'entrevoir que, s'il pensait qu'il fallait profiter de l'occasion pour porter un coup décisif, cette opinion n'était pas celle de tous ses collègues[2]. »

Pitt aimait mieux donner la France à déchirer à ses propres enfants.

La demande de Puisaye fut donc repoussée.

Restait à savoir si, avec les émigrés seuls, il pourrait débarquer en Bretagne et s'y maintenir. Interrogé à cet égard, il n'hésita point à répondre affirmativement, de peur de tout compromettre en paraissant douter du succès[3].

Mais pendant que Puisaye et ceux de son parti cherchaient à opérer la contre-révolution, à l'aide de l'Angleterre, le parti qui entourait Louis-Stanislas-Xavier ne songeait qu'à s'assurer l'appui de l'Espagne.

Sur l'origine et les tendances supposées de ce dernier parti, il existe, parmi les manuscrits du *British Museum*, un document très-curieux, et qui mérite d'être mis au jour : c'est une lettre que le comte de Puisaye écrivit, de Londres, au prétendant Louis-Stanislas-Xavier, le 3 avril 1797.

En voici les passages les plus saillants :

« Il est une faction qui est la plus ancienne de toutes comme elle en est la plus perfide et la plus adroite...

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 42, 43.
[2] *Ibid.*, p. 184.
[3] *Ibid.*, p. 187, 189.

Elle a suivi tous les mouvements de la Révolution et s'est pliée à toutes les circonstances... Elle a sacrifié ses agents quand cela lui a semblé utile, et elle a profité des fureurs des partis opposés, dans lesquels elle n'a cessé d'entretenir des espions et des émissaires. L'objet de cette faction est de placer un des infants d'Espagne sur le trône de France. Dès 1791, la maison d'Espagne profita de la nouvelle constitution pour s'y faire un titre particulier et prochain à la succession à la couronne. Il était difficile d'obtenir un acte positif qui rendît nulle dans ses effets la renonciation de Philippe V, mais la circonstance résultant de la haine qu'on portait au duc d'Orléans était favorable pour se faire un titre négatif, qui, dans les vues de la faction, devait produire le même effet. Par suite de cette tactique qui a si souvent maîtrisé les assemblées délibérantes, on chargea Rewbell de demander à celle-ci une chose qu'on prit en même temps des mesures pour faire rejeter; et, sur la proposition qu'il fit à l'Assemblée constituante de prononcer par un décret l'exclusion formelle et irrévocable de la branche d'Espagne, en confirmation de la renonciation de Philippe V, il fut déclaré *qu'il n'y avait pas lieu à délibérer*. Dès ce moment on put prévoir le parti que tiendrait le Cabinet de Madrid durant le cours de la Révolution, si l'on compare avec cette délibération l'article de l'acte constitutionnel qui déclare abdication de fait ou renonciation à la couronne le refus de rentrer en France de la part des princes auxquels sommation en aura été faite... Les entretiens de Tallien avec les émissaires secrets de l'Espagne à Bordeaux et à Paris; son mariage avec la fille de Cabarrus, dont on connaît l'influence et l'adresse; cette paix partielle, dont une ambition démesurée a pu seule faire surmonter la honte (il s'agit ici de la paix entre l'Espagne et la France, dont il sera fait mention plus loin), ne laisse pas douter de l'assurance

avec laquelle ce ministre n'a cessé de compter sur le parti constitutionnel [1]. »

Le but de cette lettre est manifeste. Animé contre ce qu'il appelait la faction d'Espagne d'une haine qu'elle lui rendait avec usure, Puisaye cherchait à noircir ses ennemis dans l'esprit du prince qui lui avait accordé sa confiance. Ce qu'il disait toutefois n'était pas sans quelque fondement à l'égard d'un petit noyau d'hommes politiques qui, voulant une monarchie constitutionnelle, avaient peine à la croire possible ou désirable, avec un héritier direct de Louis XVI sur ce trône que Louis XVI avait taché de son sang. Et même, rien ne prouve qu'aux yeux de ceux-là, l'offre de la couronne de France à un infant d'Espagne ait jamais été autre chose qu'un *en cas*.

La vérité est qu'il existait parmi les royalistes un parti qu'on pouvait en effet désigner sous le nom de faction d'Espagne, en ce sens que c'était de l'Espagne seule qu'il attendait le rétablissement de la monarchie. Les hommes qui conduisaient ce parti comptaient sur l'appui de Charles IV. Toutes les sympathies du marquis de Las Casas leur étaient acquises [2]. Ils avaient en horreur et l'Angleterre et Puisaye. Ils entouraient Louis-Stanislas-Xavier, travaillaient sourdement à l'irriter contre son frère le comte d'Artois, et se partageaient en espoir les avantages que les personnes plus particulièrement attachées à ce dernier prince auraient pu se promettre d'un succès dû à ses efforts et au concours des Anglais [3]. Loin de pousser aux révoltes à main armée, ils les jugeaient désastreuses et les condamnaient comme étant de nature à jeter sur la cause du roi un jour odieux. Ils croyaient et

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. I. — Manuscrits du British Museum.

[2] Première déclaration de Duverne de Praile, dit Dunan, ***Moniteur***, an V, n° 353.

[3] ***Mémoires de Puisaye***, t. IV, p. 42, 43.

s'étudiaient à faire croire que l'unique but de Pitt, en fomentant les désordres de l'Ouest, était de détruire la France au moyen de la France elle-même. Aussi leur plan, à eux, consistait-il à épier les progrès de la réaction thermidorienne et à en activer la marche, à se servir de l'or de l'Espagne pour semer la corruption ; à flatter les ressentiments, à encourager les espérances, à préparer enfin la contre-révolution par l'intrigue.

Les principaux acteurs de ce drame ténébreux étaient, à Paris, l'abbé Brotier, le chevalier Duverne de Praile[1] et le chevalier Despomelles.

Ces trois hommes et les complices principaux qui successivement leur furent adjoints, furent désignés, dans les correspondances royalistes, sous le nom d'*Agents de Paris*.

L'abbé Brotier, neveu du savant Gabriel Brotier, avec lequel il avait travaillé, et dont il publia plusieurs ouvrages manuscrits[2], était un caractère violent et difficile. L'abbé Maury, dont il avait élevé les neveux[3], et qui le connaissait bien, écrivait aux princes en parlant de lui : « S'il ne s'agissait que de tout brouiller, on ne pouvait faire mieux que d'employer l'abbé Brotier : il désunirait les légions célestes[4]. » On lui imputait d'être l'auteur de certains libelles contre la reine[5] : ce qui est sûr, c'est qu'il y avait peu de fonds à faire sur le désintéressement et la sincérité des opinions qu'il professait. Il aimait à s'intituler ex-prêtre, cet homme choisi pour

[1] On lit partout de *Presle*, mais la véritable orthographe est celle que nous donnons ici, d'après les lettres autographes de ce conspirateur, qui sont sous nos yeux.

[2] Exposé de la conduite et des principes de A. C. Brotier, lu à la séance du conseil de guerre permanent, de la 17e division militaire, le 12 germinal, an V.

[3] Discours de Lebon, défenseur de Brotier, *Moniteur*, an V, n° 193.

[4] Journal de l'adjudant-général Ramel. Londres, 1799.

[5] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 466.

aider au rétablissement de l'autorité du monarque très-chrétien, et, dans une lettre de lui, du 25 mai 1795, on lit : « Je suis prêtre du Seigneur, je le dis à ma confusion, car je ne suis guère chrétien, quoique bon catholique[1]. »

Quant à son associé, Duverne de Praile, il était entré dans la vie active en passant par l'École militaire, où il se trouvait encore lorsque, en 1778, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Cette circonstance le conduisit à s'engager dans la marine[2]. Mais il n'y fit pas un long séjour, et il courut, après l'avoir quittée, la carrière des aventures. Puisaye assure que « tandis que nos provinces étaient arrosées du sang de leurs habitants, Duverne de Praile gagnait sa vie à vendre du poivre et des vieux livres[3]. » Ses rapports avec l'abbé Brotier commencèrent en 1795, et il a lui-même raconté en ces termes comment il fut chargé d'une mission dans l'Ouest, lors de la première pacification : « Les troubles de l'Ouest subsistaient toujours, j'y avais été totalement étranger. Un de mes anciens amis me rencontre au Palais-Royal; il me propose de porter en Bretagne une lettre du frère aîné de Louis XVI ; je me laisse aller à ses sollicitations, et je pars. Il était alors question d'un accommodement entre les commissaires de la Convention et les insurgés. Consulté par les chefs sur ce que je pensais qu'ils devaient faire, je les engageai à accepter les conditions qu'on leur offrait... Je revins à Paris, et je rendis compte par écrit à mon ami, qui n'y était plus, du message dont j'avais été chargé. Mon ami crut devoir envoyer mon compte rendu au régent... Ce dernier y trouvant

[1] *Moniteur*, an V, n° 354.

[2] Compte-rendu de la vie de Duverne de Praile, par lui-même. — Débats du procès instruit par le conseil permanent de la 17e division militaire, contre Brotier, de la Villeheurnoy, Dunan, etc., n° 16, p. 255.

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 394.

apparemment des principes de modération qui lui convenaient, me fit écrire pour m'engager à ne pas m'en tenir au service que je venais de rendre, et m'envoya de nouvelles lettres que je transmis aux royalistes[1]. » Duverne de Praile faisait de fréquents voyages à Vérone; et la preuve de l'empressement avec lequel ses visites y étaient accueillies, résulte d'une lettre que Louis-Stanislas-Xavier adressait au chevalier d'Andigné le 25 mai 1795 : « J'attends avec impatience M. Duverne de Praile[2]. » Ce fut pourtant cet homme qui, lorsque la conspiration eut été découverte, en révéla, soit crainte de la mort, soit cynisme de la trahison, les détails principaux[3].

Despomelles avait été maréchal de camp avant la Révolution[4]. Son portrait a été tracé par l'abbé Brotier lui-même dans le passage suivant d'un *Mémoire sur l'agence de Paris*, écrit de la main de ce dernier et que nous avons sous les yeux : « Parlerai-je d'Antonelle (de Despomelles[5])? Il est en vérité dérisoire de voir encore nommer dans la manufacture (dans l'agence) un homme qui ne prend part à rien que de loin en loin, et qui se tient constamment à une distance de plus de quatre lieues du centre des observations. Il peut, du reste, conserver son titre, sans préjudice, dans la manufacture (dans l'agence); car il craindrait de se compromettre, même en voulant nuire. Il est donc nul, à moins qu'on ne regarde comme un inconvénient très-grave l'objection qu'on pourrait nous faire à chaque instant lorsqu'on ne voit que deux directeurs se mettre en avant, quoique le titre soit

[1] Compte rendu de la vie de Duverne de Praile, par lui-même, *ubi supra*.

[2] *Papiers de Puisaye*, vol. I. — Manuscrits du British Museum.

[3] Voy. ses deux déclarations dans le *Moniteur*, an V, n° 353.

[4] *Moniteur*, an V, n° 353.

[5] L'abbé Brotier emploie dans son manuscrit des noms supposés, mais les noms vrais auxquels ceux-là correspondent se trouvent écrits en interligne par Duverne de Praile. Nous les donnons entre parenthèses.

conféré à trois[1]. » De son côté, dans les révélations qu'il fit plus tard, Duverne de Praile décrivit Despomelles comme un homme prompt à vanter ses relations avec MM. de Ségur, dont il promettait l'appui, mais d'une prudence qui rendait sa bonne volonté à peu près stérile. « Il habitait une campagne dans le bourg de l'Égalité, et venait très-rarement en ville[2]. »

C'était donc sur Brotier et Duverne de Praile que pesait tout le poids du travail, ainsi qu'ils le mandaient à Louis-Stanislas-Xavier, dans un *Mémoire sur l'agence de Paris*[3].

Ce Mémoire est devant nous. Il fut écrit après la mort du fils de Louis XVI, c'est-à-dire à l'époque où Louis-Stanislas-Xavier se parait du titre de roi. Les extraits qui suivent présentent sous un jour curieux les rapports des « agents de Paris » avec le prétendant. Jamais valets ne parlèrent à leur maître avec cette froide insolence :

« Nous avons à nous plaindre essentiellement des lenteurs avec lesquelles on a expédié plusieurs demandes faites par nous, et même du silence absolu qu'on a gardé sur quelques-unes... Une chose nécessaire est le secret. Et cet article est tellement essentiel, que nous ne croyons pas manquer à l'Institut (au roi), en *exigeant* qu'il se fasse un devoir de ne dire jamais notre position à personne, de ne jamais parler de nous, et de ne jamais produire les originaux de nos lettres en entier. L'Institut (le roi) pourra y produire les faits ou plans qui en seront l'objet comme de lui-même, d'après ses notions particulières, mais jamais d'après nous, nommément. Le même ordre exige que nos lettres ne tombent jamais entre les mains des femmes (des ministres ou secrétaires

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.
[2] Deuxième déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an V, n° 353.
[3] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

du Conseil). Leurs places sont de faveur, et les faveurs, souvent, passent aussi vite que les qualités éphémères qui les font mériter [1]. »

Le même document montre à quel prix l'abbé Brotier et Duverne de Praile mettaient leurs services occultes, et de quelle énorme autorité ils entendaient être investis.

« Il y a un an, on demanda un conseil revêtu de toute la plénitude des pouvoirs de l'Institut (du roi). Jamais il ne fut plus nécessaire que dans ce moment, où Cadet (le comte d'Artois) n'a pu opérer son plan. L'anarchie des pouvoirs délégués par l'Institut (le roi) et par Cadet (le comte d'Artois) peut occasionner, sinon des chocs fréquents, du moins des incertitudes sur la volonté directrice, et une apathie plus préjudiciable que l'opposition la plus formelle... Si les regards de l'Institut (du roi) s'arrêtent sur nous, il faut que dans les pouvoirs qu'il nous enverra, il nous désigne nommément l'un et l'autre, Baudin (Duverne) et moi, comme ses deux seuls directeurs (agents) de Paris. Nous regarderions nos services comme inutiles à l'Institut (au roi), dès là même qu'il nous associerait, sans notre avis préalable, d'autres directeurs (agents), ou qu'il donnerait ses pouvoirs à d'autres, pour agir séparément de nous... Nous supplions l'Institut (le roi) de donner assez d'extension à nos pouvoirs pour que nous soyons autorisés, non-seulement à transmettre les ordres de l'Institut (du roi) partout où besoin sera, mais encore à faire ou sanctionner des comptes (des proclamations), même des emprunts, et à hypothéquer au nom de l'Institut (du roi) portion de ses biens présents et à venir, en faveur des personnes disposées à verser des fonds [2]. »

C'était beaucoup demander. Tout fut accordé cepen-

[1] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

[2] *Ibid.*

dant. Le Mémoire d'où sont tirés les extraits qui précèdent, et dont nous avons parlé ici par anticipation, fut rédigé le 17 décembre 1795; et, le 25 février 1796, Louis-Stanislas-Xavier signait la pièce suivante, qui fut aussitôt expédiée aux agents :

« Le roi donne pouvoir aux sieurs Brotier et Duverne de Praile, ses agents à Paris, d'agir et parler en son nom en tout ce qui concerne le rétablissement de la monarchie; ils pourront se donner un adjoint à leur choix, qui partagera leurs fonctions et leurs pouvoirs.

« Fait à Vérone, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-seize, et de notre règne le premier. « *Signé :* Louis[1]. »

Pour rassembler dans un seul tableau les divers traits qui se rattachent à l'agence de Paris, nous avons dû anticiper un peu sur les événements; revenons sur nos pas. Aussi bien les agents entrèrent en action, au nom et pour le compte de Louis-Stanislas-Xavier, bien antérieurement à l'envoi des pouvoirs qui viennent d'être transcrits; témoin la pièce suivante, que nous trouvons parmi les *Papiers de Puisaye*, écrite de la propre main de Louis-Stanislas-Xavier, et qui porte la date du 9 juillet 1794 :

« Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, oncle du roi (le fils de Louis XVI vivait encore à cette époque), régent du royaume;

« Les sieurs chevalier Despomelles, l'abbé Brotier et Lemaître étant restés en France par les ordres et pour le service du feu roi notre frère, auxquels ils n'ont cessé

[1] Procès-verbal de l'arrestation de Brotier, Duverne, etc... Pièces trouvées sur les prévenus, n° 14.

de donner des marques de l'attachement le plus pur et du zèle le plus ardent, et n'étant demeurés, depuis la mort funeste du roi, sur une terre coupable que par nos ordres exprès et pour le service du roi, notre seigneur et neveu ;

« Nous rendons par ces présentes témoignage authentique au courage, à la fidélité et au dévouement dont les sieurs Despomelles, l'abbé Brotier et Lemaître ont donné et donnent encore des preuves constantes et dangereuses pour leur sûreté.

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

« Par Monsieur, régent,

« Le baron de FLACHSLANDEN. »

Le Lemaître dont le nom se trouve ici rapproché de ceux de Brotier et Despomelles était effectivement, comme eux, un des « agents de Paris ; » mais ce n'était pas de concert avec eux qu'il agissait : il avait sa sphère à lui d'influence et d'activité. Ni Brotier ni Duverne de Praile ne se fussent accommodés de son voisinage; les lignes qu'on va lire, tracées par Brotier lui-même, en fournissent la raison :

« Boissy (Lemaître) avait une imagination brillante, l'art de peindre à l'esprit, et une âcre causticité. Avec les deux premiers avantages, il a su captiver les sots, les intrigants, les gens du monde, qui n'ont d'autre mérite que celui de se donner la teinte de l'esprit d'autrui. Sa causticité mettait sous sa dépendance tout ce qui n'avait pas assez de caractère pour ne pas craindre les traits envenimés d'une mauvaise langue ou la malignité d'un sourire sardonique... Nous n'avions jamais voulu communiquer avec lui. Nous avions même prédit

que les communications qu'on aurait du dedans avec lui finiraient par nous compromettre, malgré l'éloignement où nous nous tenions de lui et de ses alentours. L'initiation de Boissy (de Lemaître) dans la manufacture (dans l'agence) a amené la révélation de mille turpitudes[1]. »

La vérité est que Lemaître, âme inquiète et ardente, caractère frondeur, réunissait en lui, sinon toutes les qualités qui constituent le génie des conspirations, du moins la plupart des défauts qui en donnent le goût. Il remplissait, avant la Révolution, les fonctions de secrétaire général du conseil des finances. Ayant perdu cet emploi, il était allé rejoindre les princes émigrés en Allemagne, avait été chargé de leurs correspondances avec l'intérieur, s'était établi à Bâle, vers 1794, et n'avait cessé, depuis lors, d'entretenir des relations d'intrigue avec les royalistes restés en France. A l'époque où nous sommes arrivés, il se trouvait avoir fixé à Paris le centre de ses manœuvres. Un fait curieux, c'est que cet infatigable royaliste avait été autrefois mis à la Bastille comme auteur d'un écrit contre la reine; et, chose plus étrange encore, cet agent de Louis-Stanislas-Xavier passait pour avoir dirigé contre lui un pamphlet intitulé *Seconde lanterne magique*. « Je n'ai pas la preuve, dit le marquis Beaupoil de Saint-Aulaire, dans une note par lui remise à Puisaye, que Lemaître fut l'auteur de ce pamphlet, mais j'en ai la conviction. Ce qui est à ma pleine connaissance, c'est qu'il le lisait à ses amis avec sensualité, et surtout avec le ton burlesque du genre[2]. »

Toujours est-il que sa correspondance secrète abonde en observations sarcastiques et en plaintes amères; les Puissances étrangères y sont couvertes de mépris; les

[1] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, t. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 462, 463.

Anglais, les Autrichiens, les Espagnols même, c'est-à-dire, dans le langage de Brotier, les *épiciers*, les *chandeliers* et les *visirs*, sont partout dénoncés par Lemaître comme des vampires que les royalistes français sont condamnés à nourrir de leur substance[1].

Bien que l'ordre des dates ne nous amène point à placer ici le récit de la mort tragique de Lemaître, laquelle n'eut lieu que plus tard, lorsque déjà la Convention avait cessé d'exister, indiquons-en dès à présent les causes : elles font ressortir d'une manière terrible le machiavélisme des partis.

Lemaître s'était mis en rapport, dans la Convention, avec un certain nombre de députés qu'il avait cru pouvoir gagner à la cause royaliste en les flattant de l'espoir d'une monarchie mixte.

Voici quelles furent, pour Lemaître, selon l'abbé Brotier[2], les conséquences de ces dangereuses tentatives d'embauchage :

« Ceux qui votent au fond de leur âme pour ce demi-parti (la monarchie mixte) feraient immoler demain l'homme qu'ils pourraient croire avoir pénétré leur secret. Et voilà précisément ce qui a conduit Boissy (Lemaître) au pied du mur. Cet infortuné, pressé par son imagination exaltée autant que par les insinuations de quelques dégraisseurs (émigrés) qui ont toujours pensé qu'on pouvait gagner à l'ouvrage (au royalisme) des députés de la Convention, avait dressé des articles qui devaient être signés, peu avant le 12 germinal, par

[1] Mémoire sur l'agence de Paris. *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

[2] Il est à remarquer que le mémoire dont nous donnons dans ce chapitre de si curieux extraits, n'était pas destiné à voir le jour. C'était un travail adressé à Louis-Stanislas-Xavier, et à lui seul. On ne peut donc pas dire que les faits y soient falsifiés ou arrangés en vue de l'effet à produire sur le public.

cent et quelques gens d'esprit (députés), dont Lakanal (Saladin) et François (Rovère). Mais tous ne pouvaient être portés à la signature de ces articles par une nécessité aussi impérieuse pour eux que pour les deux que je viens de nommer en dernier lieu. Ceux-ci s'aperçurent, chez leurs collègues, de certaines oscillations qui les déterminèrent, l'un et l'autre, à reculer d'abord, puis à rejeter tout à fait la signature. Sur ces entrefaites, Lemaître est examiné, et sa tête est le prix d'une confidence indiscrète. Chacun veut le voir mourir, pour qu'il n'ait personne à faire rougir ou périr[1]. »

Et cette involontaire révélation de Brotier se trouve confirmée en ces termes dans une lettre d'un autre agent de Paris à un agent de Londres : « Ce fut Tallien qui dénonça Lemaître. Il est mort renversé, à la Convention, par ceux-là mêmes qui craignaient qu'il ne parlât. Nos amis l'ont tué[2] ! »

Aux conspirateurs royalistes dont la physionomie vient d'être esquissée, il faut joindre de la Villeheurnoy, homme de mœurs douces et dont la nature avait été façonnée par l'habitude du monde. Ancien maître des requêtes, il avait suivi le torrent de l'émigration à Coblentz, où Puisaye l'a peint jouant dans les antichambres le même rôle qu'il avait joué à Versailles, ne se montrant jamais que les mains et les poches pleines de papiers, traversant les appartements à toute heure du jour d'un air mystérieux, et donnant de la sorte une haute idée de sa capacité, jusqu'au jour où l'on apprit

[1] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

[2] En citant cette lettre, extraite de la *Correspondance secrète de Stofflet, Charette, Puisaye et autres*, Puisaye fait observer avec raison que sa date, 23 novembre 1794, est erronée. C'est 1795 qu'il faut lire, soit que l'erreur soit une faute d'impression ou une distraction de l'auteur de la lettre.

que l'emploi de son génie se bornait à faire quelques extraits pour l'usage du Conseil[1].

Les correspondants des agents de Paris étaient : Cormatin, en Bretagne, et à Londres, un certain Dutheil, que Brotier regardait comme un intrigant de bas étage et un imposteur[2].

Quant à la petite Cour de Vérone, les agents communiquaient habituellement avec elle par l'intermédiaire du comte d'Entraigues. C'était ce grand artisan de complots qui avait recommandé Lemaître à Louis-Stanislas-Xavier ; c'était lui qui tenait tous les fils de la correspondance royaliste. Établi à Venise dans les derniers mois de 1795, il y recevait de Duverne de Praile, de Lemaître, de Despomelles, de Brotier, des renseignements qu'on lui adressait sous des noms supposés[3], et qu'il transmettait au baron de Flachslanden, lequel, à son tour, les mettait sous les yeux du Conseil de Louis-Stanislas-Xavier[4].

Lorsque le duc de Lavauguyon fut appelé à faire partie de ce Conseil, ce fut à lui que les communications aboutirent, et sa présence à Vérone imprima une nouvelle activité à la faction d'Espagne. En réalité, il en devint, avec le comte d'Entraigues, le directeur suprême. Et cela devait être. Il y avait longtemps, en effet, que le duc de Lavauguyon s'était prononcé, dans le monde diplomatique, en faveur de l'Espagne et contre l'Angleterre. Nommé ministre près des états généraux des Provinces-Unies en 1776, il n'avait rien négligé pour miner dans ce pays la prépondérance des Anglais, qu'y

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. III. p. 467.

[2] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

[3] Voy. la deuxième déclaration de Duverne de Praile, dans le *Moniteur*, an V, n° 353.

[4] Béziade d'Avaray. *Réponse à M. le comte Joseph de Puisaye*, p. 1.

servait le stathouder. Plus tard, en 1784, nommé à l'ambassade d'Espagne, il avait gagné l'affection du duc de Florida-Blanca, qui dirigeait alors le Cabinet de Madrid, et s'était vu élever par Charles IV, en 1788, à la dignité de chevalier de la Toison d'or[1]. Rien, conséquemment, de plus explicable que cette déclaration de Duverne de Praile dans le procès où il se trouva enveloppé au mois d'avril 1797, en compagnie de Brotier et de la Villeheurnoy : « Il existe un parti extérieur qui compte sur l'appui de l'Espagne. A la tête de ce parti sont MM. de Lavauguyon et d'Entraigues[2]. »

Une chose à noter, c'est que l'intime ami de Louis-Stanislas-Xavier, le duc d'Avaray, n'inspirait aux agents de Paris aucune confiance[3]. Il ne correspondait point avec eux, bien que Puisaye, dans ses Mémoires, les appelle *son conseil exécutif*[4], et il ne leur transmit jamais ni aucune instruction, ni aucun ordre[5].

L'agence de Paris, dont l'action s'étendait sur une grande partie de la France, n'était pas la seule qu'on eût organisée dans le parti royaliste ; il y en avait une autre qui comprenait dans son ressort la Franche-Comté, le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne et tout le Midi. Celle-ci agissait de concert avec la première. Le comte de Précy la dirigeait[6].

La mission des agents était :

De ne rien négliger pour gagner au parti du roi les autorités constituées ;

[1] Durozoir, *Biographie universelle* (supplément), art. *Lavauguyon.*

[2] Déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur,* an V, n° 353.

[3] Cela résulte clairement d'une note de Duverne de Praile, écrite en marge du Mémoire sur l'agence de Paris par l'abbé Brotier. Voyez ce mémoire, vol. LXXXIV des *Papiers de Puisaye.* Manuscrits du British Museum.

[4] *Mémoires de Puisaye,* t. VI, p. 351.

[5] Béziade, duc d'Avaray, *Réponse à M. le comte Joseph de Puisaye,* p. 1.

[6] Première déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur,* an V, n° 353.

De tenter, par l'appât des promesses, les représentants du peuple ;

De lier à l'idée du rétablissement de la monarchie celle de la réforme des abus qui s'étaient introduits dans l'ancien régime ;

De pousser les royalistes aux assemblées primaires ;

De les classer en deux catégories composées, l'une de fervents, l'autre de tièdes ;

De former les plus courageux en compagnies et de leur fournir, jusqu'à concurrence de l'argent dont on pourrait disposer, armes et munitions ;

De repousser, au moyen de ces compagnies, tout parti, armé ou non, qui s'opposerait à la liberté des élections ;

De forcer les royalistes à se rendre aux élections, soit par voie de menace ou autrement ;

De recourir enfin aux procédés militaires, quand il y aurait chance raisonnable de succès[1].

Amnistier d'avance, et d'une manière générale, ceux des régicides qui se laisseraient ramener à la royauté, on ne l'aurait pu sans faire naître, dans le camp royaliste, un effroyable scandale. D'un autre côté, il y avait dans l'Assemblée certains régicides dont l'immoralité faisait signe à la corruption d'approcher, et dont il eût été impolitique de mépriser l'influence. Pour tout concilier, il fut convenu que les juges qui avaient voté la mort du roi pourraient exceptionnellement être pardonnés, dans le cas où le rétablissement de la monarchie serait dû à la grandeur de leurs services ; et les agents eurent ordre de prendre ce point de départ dans leurs tentatives d'embauchage[2].

[1] Première déclaration de Duverne de Praile, *ubi supra*.

[2] *Ibid.*

Aussi ne craignirent-ils pas de s'adresser à des hommes tels que Tallien et Cambacérès.

Il existe une lettre d'eux, datée du 1er janvier 1795, dans laquelle ils promettent au Conseil de Louis-Stanislas-Xavier *de le mettre en correspondance avec le nouveau mari de la Cabarrus, aujourd'hui femme avouée de Tallien.* « Tallien, est-il dit dans cette lettre, est au pinacle. Il est maître du champ de bataille. Lui seul et son parti ont une véritable influence. Ils accaparent tous les écrivains, entre autres Montjoie, auteur de l'*Ami du Roi*. Brotier ne tardera pas à voir madame Tallien et en rendra bon compte[1]. »

Pour ce qui est de Cambacérès, le comte d'Entraigues écrivait, en parlant de lui à Lemaître : « Je ne suis nullement étonné que Cambacérès soit du nombre de ceux qui voudraient le retour de la royauté[2]. »

Mais les agents royalistes ne pouvaient entrer en rapport avec les membres de l'Assemblée, lorsqu'ils en connaissaient de corruptibles, qu'à la condition de s'exposer à d'immenses périls, parce que ceux-ci, dès qu'ils se croyaient soupçonnés, avaient hâte, pour se sauver eux-mêmes, de dénoncer et de sacrifier les corrupteurs. Nous avons dit quel fut le sort de Lemaître. Selon l'énergique expression de Brotier, les représentants dont l'opinion chancelait « se présentaient aux agents avec la patte de l'agneau et les saisissaient ensuite avec les griffes du tigre[3]. »

Quoi qu'il en soit, pour jouer son rôle, l'agence de Paris avait besoin d'argent, et, sous ce rapport, l'appui du dehors lui était indispensable. Mais, si elle acceptait

[1] Lettre citée par Puisaye, qui avait l'original dans les mains. Voy. ses Mémoires, t. VI, p. 361.

[2] Lettre saisie chez Lemaître, et lue à la Convention par Ysabeau, séance du 2 brumaire, an IV. Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 38.

[3] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

les secours de l'Angleterre comme ceux de l'Espagne, ce n'était ni avec les mêmes sentiments de gratitude, ni avec le même esprit. Les agents ne mettaient pas en doute la bonne foi de l'Espagne et la sincérité de ses efforts[1], tandis qu'ils regardaient les services du gouvernement anglais comme des services perfides, dont l'unique but était l'entière ruine de la France[2]. La volumineuse correspondance du baron de Nantiat avec le comte de Blangy met vivement en relief la haine profonde qui animait contre le gouvernement anglais une fraction notable du parti royaliste : « Vienne et Londres n'ont que des vues perfides pour la France, c'est affiché... Je crois lord Moira bien intentionné, mais il est Anglais... Vous pouvez regarder Pitt comme l'homme le plus immoral des Trois-Royaumes, ennemi de la maison de Bourbon et de nos princes en particulier... » Voilà comment parlait de l'Angleterre un homme qui était le protégé du comte de Blangy, qui avait acquis la confiance du maréchal de Castries, un des principaux membres du Conseil des princes, et qui avait charge d'informer ce dernier de tout ce qui se passait à Londres[3].

Aussi les agents traitaient-ils l'Angleterre, tout en la ménageant, comme une Puissance ennemie. S'ils avaient des renseignements à lui faire parvenir, ils s'étudiaient à ne lui donner que ceux qui pouvaient profiter à la cause royaliste, en lui dérobant avec soin la connaissance de tout ce qui eût été de nature à faciliter aux Anglais la prise d'une de nos villes maritimes[4]. S'ils écrivaient à Charette, c'était pour lui recommander de se défier de la politique de Pitt[5]. Les princes avaient-ils à

[1] Voy. la lettre du 24 avril 1795, citée dans le t. VI des *Mémoires de Puisaye*, p. 363.

[2] Première déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an V, n° 353.

[3] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 230, 344, 370.

[4] Première déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an V, n° 353.

[5] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 367.

se plaindre des hésitations ou de la froideur de la Cour de Vienne, nul doute, selon les agents, que cela ne tînt aux sourdes manœuvres du Cabinet de Saint-James[1], auquel, par une conséquence naturelle de ces défiances, ils s'étudiaient à faire un secret de leurs négociations avec le gouvernement espagnol[2].

Toutefois, ils se gardaient bien de maudire l'Angleterre à haute voix, parce que son or leur était nécessaire. Car, pendant qu'ils la vilipendaient sous main, ils ne rougissaient pas de lui demander l'aumône. Le 8 août 1795, Brotier recevait mille louis du ministre anglais[3]. Duverne de Praile avait obtenu l'assurance d'une somme de 60,000 liv. st. pour dépenses préparatoires, et d'une autre somme de 30,000 liv. st., qui devait lui être payée dans le mois de la proclamation du roi[4]. Précy était autorisé à tirer sur Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, pour les fonds dont il aurait besoin, sauf approbation de celui-ci[5]. En un mot, la conduite des agents à l'égard de l'Angleterre consistait à la décrier secrètement, à ruiner ses desseins par de ténébreuses menées, et à se servir de son argent contre elle-même.

On devine d'après cela sous quel jour leur apparaissait Puisaye. Ce qu'ils abhorraient en lui, c'était *l'homme de Pitt*[6]. Ils s'attachèrent à le noircir dans l'esprit de Louis-Stanislas-Xavier, empêchèrent ses proclamations d'être imprimées, combattirent ses plans, détournèrent l'argent qui lui était destiné, et contribuèrent, ainsi

[1] Correspondance des agents citée par Puisaye, t. VI de ses Mémoires, p. 367.

[2] Voy. une lettre de Brotier à Cormatin, du 20 mai 1795, citée par Puisaye, t. VI de ses Mémoires, p. 363.

[3] Correspondance des agents. *Ibid.*, p. 377.

[4] Première déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an V, n° 353.

[5] *Ibid.*

[6] *Correspondance secrète de Puisaye, Charette, Stofflet et autres*, t. I, p. 5.

qu'on le verra plus loin, à faire sortir de sa plus importante entreprise un épouvantable désastre[1].

De fait, ils n'étaient gens à s'arrêter devant aucun scrupule.

L'art de tuer moralement ses rivaux et de compromettre les instruments, voilà comment ils définissaient la politique[2]. En parlant d'eux, Puisaye écrit : « Ce qui a perdu le parti royaliste, c'est le manque de bonne foi depuis que les agents de Paris et de Londres s'y sont introduits[3]. » Le faux leur était une arme familière[4]. Ils excellaient dans l'arrangement des signes de reconnaissance, dans la composition des encres sympathiques[5], et leur vanité transformait en occupations d'hommes d'État ces noires pratiques. Ils aimaient aussi à se cacher sous toutes sortes de nom d'emprunt. Brotier s'était donné le nom de *Bouillé;* la Villeheurnoy, celui d'*Étienne;* Despomelles, celui de *Thébault*. Brotier était quelquefois désigné dans la correspondance par les initiales *QQ*. Lemaître s'appelait tantôt *Le Juif*, tantôt *Castel Bianco*. Duverne de Praile avait été tour à tour M. Duval, M. Bertrand, M. Mallet, M. Adrien, M. Bonneval, M. Dunan. Dans les lettres de l'abbé Brotier, Louis-Stanislas-Xavier était nommé l'*Institut*, et dans celles du comte d'Entraigues, 49[6].

[1] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, passim; le procès de Brotier dans le *Moniteur*, an V, n° 188, et, dans le présent volume, le chapitre relatif à l'affaire de Quiberon.

[2] Voy. la *Correspondance secrète de Puisaye, Charette, Stofflet*, etc. t. I, p. 2.

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 249, 250.

[4] Puisaye cite une lettre supposée de lui, qu'ils adressèrent au ministre anglais, Windham, et que ce dernier lui remit, apostillée de sa main. *Ibid.*, p. 64.

[5] *Ibid.*, p. 66.

[6] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 352, et t. V, p. 206. — Les *Débats du procès de Brotier, la Villeheurnoy*, etc., n° 17. — Le rapport d'Ysabeau sur les pièces trouvées chez Lemaître, *Moniteur*, an IV,

Ils ne manquaient pas, du reste, d'une certaine aptitude à varier leur langage, suivant les hommes et suivant les circonstances. Devant les partisans de l'ancienne monarchie, ils affectaient beaucoup de dédain pour les monarchiens constitutionnels. Devant les modérés, ils dénonçaient la folie des procédés insurrectionnels, ne voulaient ni armées ni combats, et montraient une confiance absolue dans le mouvement pacifique de l'opinion. Aux révolutionnaires repentants, ils promettaient l'oubli du passé. Aux royalistes exaltés, ils disaient : « Le roi pardonnera, mais les parlements feront justice[1]. »

Malheureusement, là se réduisait toute leur science; et, quant au parti sur lequel ils s'appuyaient, on peut juger de la force qu'il leur communiquait par les lignes suivantes, tombées de la plume d'un royaliste :

« Les royalistes de l'intérieur, modérés ou à double face, n'osaient se montrer et même communiquer entre eux qu'à de rares intervalles, lorsque le régime de la Terreur, momentanément suspendu, semblait donner quelque répit à la frayeur. Alors ils couvraient les pavés des rues et remplissaient les cafés de Paris; mais à la moindre apparence de danger, ils disparaissaient comme de concert et rentraient dans leurs caves. Rien ne ressemble plus à cette espèce d'hommes durant la Révolution qu'une troupe d'enfants que l'on voit s'agiter tumultueusement et se livrer à toutes les espiègleries de leur âge aussitôt que le régent vient à quitter la salle, mais qui ne manquent pas de courir précipitamment se remettre à leurs places dès qu'ils croient entendre sa voix ou apercevoir le pan de sa robe[2]. »

Dans un autre passage de son livre, Puisaye donne

n° 38. — La correspondance des agents dans les *Papiers de Puisaye*, passim.

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 59, 60.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 472.

pour collaborateurs au duc d'Avaray, lequel exerçait sur l'esprit de Louis-Stanislas-Xavier une influence souveraine : « des prêtres apostats et sans mœurs : Brotier; des empoisonneurs : Verteuil ; des assassins : Fournier et la Haye. »

En ce qui touche le duc d'Avaray, Puisaye se trompe en lui supposant des relations intimes avec les agents de Paris, dont l'action relevait plutôt du duc de Lavauguyon, du comte d'Entraigues, du baron de Flachslanden. Et, d'autre part, il ne serait pas juste de donner comme un arrêt sans appel les invectives d'un homme parlant de ses ennemis. Mais si telle était l'opinion de Puisaye sur les « agents, » que penser de lui-même qui, pour exposer la France à tomber en de pareilles mains, se mettait à la solde de l'Angleterre et se préparait froidement à porter la guerre civile dans son pays?

CHAPITRE III

CRIMES DES CHOUANS

Protestation de Stofflet contre la paix conclue par Charette. — L'armée des côtes de l'Ouest confiée à Canclaux. — Jugement de Mallet du Pan sur Canclaux. — Charette appuie les républicains contre Stofflet. — Succès des républicains. — Stofflet abandonné par ses principaux officiers. — Attaques de grand chemin. — La révolte attisée par les prêtres. — Charette se prépare à la trahison. — Horrible situation de Nantes. — Soumission de Stofflet. — Paix mendiée et achetée, pacte entre la bassesse et le mensonge. — Résultats de la *pacification* de Saint-Florent : pillages, incendies, assassinats. — État des choses en Bretagne. — Effroyables déprédations. — Vil caractère de la politique thermidorienne. — Plan de Hoche. — Ses instructions. — En quoi elles étaient blâmables. — Son système de concentrer ses forces. — Plaintes que ce système provoque. — Hoche dénoncé par Baudran et Dubois-Dubais. — Insolence de Coquereau, un des chefs des Chouans. — Traité de la Mabilaye; conditions avilissantes subies par le gouvernement thermidorien. — Le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg retiré à Hoche et confié à Aubert-Dubayet. — Manière de combattre des Chouans décrite par Hoche. — Abominable hypocrisie de Cormatin et des chefs chouans. — La révolte organisée à l'ombre de la pacification. — Crimes de toutes sortes commis par les Chouans : vols, massacres, contributions forcées, dévastation des campagnes, mesures pour affamer les villes. — Règlement de police rédigé par Cormatin. — Les prêtres réfractaires, fauteurs de la guerre civile. — Progrès de la Chouannerie. — Le général républicain Humbert sous l'uniforme de Chouan. — Plan de la faction espagnole. — Offres faites aux royalistes par l'Espagne. — Impudence de Cormatin ; ses menées. — Il est découvert et arrêté. — Soulèvements des Chouans réprimés. — La tête de Boishardy promenée au bout d'une pique ; généreuse indignation de Hoche.

Pendant que les « agents de Paris » nouaient leurs intrigues, tout n'était que trahison dans les provinces de l'Ouest, où le royalisme était en force.

On a vu avec quelle fougue Stofflet s'était séparé de Charette, lors des conférences de la Jaunaye[1] : le 12 ventôse an III (2 mars 1795), il convoqua ses officiers à Jallais ; et tous, réunis en conseil, ils signèrent contre la pacification une protestation véhémente. Elle portait que « vivement affectés du *lâche abandon* qu'avaient fait de leur poste MM. de Charette, de Couetus, Sapinaud, Fleuriot, Debruc, Béjary et Prudhome, ils invitaient à se joindre à eux dans le plus court délai les officiers fidèles à Dieu et au roi[2]. »

Cette protestation était l'ouvrage de Bernier, curé de Saint-Laud, de ce même Bernier qui, selon la remarque de Savary, « vendit ensuite son parti pour avoir un évêché[3]. »

Un décret du 13 ventôse (3 mars) avait mis le général Hoche à la tête des armées réunies des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg : le même décret confia le commandement en chef de l'armée des côtes de l'Ouest au général Canclaux[4].

Ainsi, c'était sur le plus tiède des généraux républicains que le parti dominant se reposait du soin de dompter le plus opiniâtre des généraux royalistes. Ce choix fut-il désagréable aux rebelles ? On en jugera par ce mot d'une lettre que Mallet du Pan écrivait, un mois après, au comte de Sainte-Aldegonde : « On dit le général Canclaux destitué ; *c'est un malheur*[5] *!* » Mallet du Pan n'aurait sans doute pas déploré aussi amèrement la destitution de Hoche, qui disait avec raison en parlant

[1] Voy. dans le volume précédent, le chapitre intitulé *La contre-révolution en Vendée*, p. 376 et 377.
[2] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 386 et 387.
[3] *Ibid.*, p. 392.
[4] *Moniteur*, an III, numéro 165.
[5] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chap. VIII, p. 172.

de lui-même : « Ma figure peut paraître de glace lorsqu'on ne me connaît pas ; mais en matière de liberté, mon âme est de feu [1]. »

Cependant, Canclaux se disposait à marcher contre Stofflet. Le 24 ventôse (14 mars) le représentant du peuple Delaunay en informa la Convention, ajoutant que Charette agirait de concert avec les républicains [2]. Et en effet le bruit courut que, pour favoriser l'expédition dirigée contre Stofflet, Charette avait établi un cordon de troupes sur les lignes qui séparaient son territoire de celui de son rival [3]. Ce qui est certain, c'est qu'il donna ordre à ses lieutenants Fleuriot et Sapinaud d'escorter avec cinq cents hommes un convoi considérable de subsistances destiné par Canclaux aux troupes qui devaient se réunir près de Chollet. Le convoi parvint à sa destination, et seize mille rations de pain s'étant trouvées de trop, ce fut grâce à la même protection qu'elles purent sans danger rétrograder sur les Sables-d'Olonne, où elles furent distribuées aux soldats de Charette [4].

Le 5 germinal (25 mars), les colonnes républicaines se mettaient en mouvement et s'emparaient, sans rencontrer aucune résistance, de Cérisais, de Bressuire, de Châtillon, de Maulevrier, de Chollet [5]. Le général Caffin, qui commandait la division Dubreuil, entra, de son côté, à Chemillé, le 11 germinal (31 mars), mais non sans avoir perdu, au passage de Layon, deux braves officiers

[1] *Correspondance de Hoche,* Lettre au représentant du peuple Boursault, 9 fructidor, an III.

[2] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée,* t. IV, p. 397.

[3] *Mémoires sur la Vendée, par un ancien administrateur militaire,* p. 189.

[4] « Par mes soins, » dit l'administrateur militaire aux Mémoires duquel nous empruntons ce détail caractéristique.

[5] Lettre des représentants Dornier et Morisson au Comité de salut public, *Moniteur,* an III, numéro 198.

que l'armée regretta fort : l'adjudant général Bardon, et Rateau, chef d'escadron du 11e régiment de hussards[1].

Ces premiers et rapides succès accusaient vivement la faiblesse de Stofflet. La vérité est qu'il n'avait pu parvenir à former un rassemblement; jusque-là que Caffin écrivait au représentant du peuple Bézard, dès le lendemain de l'occupation de Chemillé : « Nos patrouilles vont jusqu'aux Gardes, Trémentine et Jallais. On ne rencontre personne, si ce n'est quelques hommes épars[2]. »

Quelques jours après, le représentant du peuple Dornier se rendait seul à Saint-Macaire, où il avait invité les principaux officiers de Stofflet à se réunir pour y traiter de la paix.

Là fut signée par Bérard, Rostain, Mounier, Lhuilier, Lejeay, Germain Bez, Desormaux, tous officiers de Stofflet, une déclaration dans laquelle ils prenaient l'engagement de ne jamais porter les armes contre la République.

Mais, chose honteuse! A cette poignée de rebelles qui ne posaient les armes que faute de pouvoir les garder plus longtemps, le gouvernement permit d'écrire en tête de leur déclaration : « Des attentats inouïs contre notre liberté, l'intolérance la plus cruelle, les injustices et les vexations les plus odieuses nous ont mis les armes à la main[3]. »

En d'autres termes, les signataires ne juraient fidélité à la République qu'à la condition de l'insulter. Et voilà ce que les Thermidoriens étaient condamnés à souffrir!

Encore si cette défection des principaux officiers de Stofflet eût réellement mis un terme aux maux qui désolaient ces contrées! Mais non : à une guerre régulière

[1] *Moniteur*, an III, numéro 198.
[2] *Moniteur*, an III, n° 204.
[3] Voy. cette déclaration dans Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 450 et 451.

qui, de la part des royalistes, était devenue impossible, avait succédé une guerre de brigandage, et celle-là n'était pas près de finir. Il n'y avait plus de vrais combats, mais il y avait toujours des attaques de grand chemin. Le transport des subsistances ne pouvait avoir lieu qu'au prix d'une vigilance de tous les instants; le meurtre secondait la rapine, et, presque toujours, la religion venait jouer un rôle dans ces fureurs. Le 20 germinal (9 avril), le bataillon d'Ille-et-Vilaine ayant eu à protéger contre une attaque soudaine et violente un convoi qu'il escortait, les rebelles perdirent un drapeau orné d'un écusson qui représentait saint Jean-Baptiste, avec cette légende : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi*[1]. Ainsi se révélait l'influence des prêtres.

D'un autre côté, l'attitude de Charette commençait à donner de sérieuses inquiétudes. Le traité conclu avec lui n'empêchait pas que la côte ne fût encore au pouvoir des rebelles, depuis l'île de Bouin jusqu'aux environs de Saint-Gilles. Savin commandait à Palluau. Dabbayes, dans le Marais, avait son quartier général à Saint-Jean-de-Mont. Pajot était du côté de Beauvoir. Dans les communes qu'on avait si follement placées sous l'autorité de Charette, il se formait des comités qui ne se cachaient pas pour agir au nom du roi. On faisait circuler des listes de proscription sur lesquelles se trouvaient inscrits les noms des hommes qui avaient le mieux servi la République[2]. Vainement les administrations adressaient-elles à Charette plaintes sur plaintes : à peine eût-il daigné y répondre,

[1] Lettre du général Caffin au général Canclaux, en date du 21 germinal (10 avril) 1795.

[2] Rapport de l'administration du district de Challans au Comité de salut public, en date du 21 germinal (10 avril) 1795.

Ce rapport, ainsi que plusieurs des rapports et lettres que nous citons dans ce chapitre, se trouvent reproduits par ordre de dates dans le tome IV du livre de Savary. Leur ensemble constitue une sorte d'histoire officielle de la Vendée.

si la nécessité de préparer le succès de la trahison qu'il méditait ne lui eût fait une loi de la dissimulation. Encore ne croyait-il pas indispensables les précautions de ce genre de prudence qu'enfante la peur ; car les administrateurs de Challans eurent avis qu'il avait osé dire à ses soldats, cantonnés à Belleville : « Mes sentiments n'ont point varié. Je ne suis nullement pour la République. La disette des blés m'empêche seule de rassembler mes forces. Prenez patience[1] ! »

Il fit savoir au chevalier de Tinténiac, par un officier de confiance, qu'il était prêt à reprendre les armes ; qu'il avait des soldats aguerris et brûlant d'en venir aux mains ; que ce qu'il lui fallait, c'était de la poudre. Il demandait aussi qu'on lui envoyât deux mille Français enrégimentés, et qu'on l'avertît quinze jours d'avance[2].

Du reste, la situation de Nantes à cette époque disait assez en quoi consistait la *pacification* de la Vendée. Cette situation était effroyable. Chaque jour, les Vendéens venaient acheter à Nantes des subsistances, des armes, des munitions, sans qu'il leur fût permis d'y apporter un œuf. Ainsi l'avaient décidé les meneurs royalistes, dont on souffrait lâchement qu'ils prissent les ordres. Affamer la ville, telle était la consigne donnée aux avant-postes des rebelles. Aussi la livre de beurre se payait-elle vingt livres, et le prix des autres denrées était en proportion[3].

Or, pendant que les Nantais étaient condamnés au tourment de cette disette organisée, les Chouans travaillaient avec une ardeur farouche à soulever les campagnes ; ils

[1] Rapport de l'administration du district de Challans, *ubi supra*.

[2] Lettre du chevalier de Tinténiac à M. Windham, mentionnée dans les *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 177.

[3] Rapport de l'agent national de Nantes au Comité de salut public, en date du 24 germinal (13 avril) 1795. — Lettre de Darbefeuille au représentant du peuple Lesage (d'Eure-et-Loir), en date du 26 germinal (15 avril) 1795.

faisaient de grands achats de poudre; ils appelaient sous le drapeau de la guerre civile quiconque avait de seize à quarante ans; ils tenaient dans chaque arrondissement de cinq communes des assemblées factieuses où leurs prêtres venaient bénir les instruments des meurtres commis ou à commettre; ils se livraient à toutes sortes d'horreurs. Des hommes, des femmes, des enfants, appartenant à la classe des patriotes, étaient retournés à Clisson, parce qu'ils mouraient de faim à Nantes : ils furent noyés dans la Sèvre. Des volontaires qui escortaient la diligence entre Varades et Ancenis, ayant été attaqués, vingt-huit d'entre eux furent pris, conduits à quelque distance de la route, forcés de creuser eux-mêmes leurs fosses et fusillés[1]. Voilà de quelle espèce de pacification la Vendée était redevable aux Thermidoriens!

Sur ces entrefaites, la nouvelle se répand que Stofflet est décidé à entrer en négociation avec le gouvernement républicain. Le 11 germinal (31 mars), il avait adressé à Canclaux, pour lui faire part de ses bonnes dispositions, une lettre[2] à laquelle la défection de ses principaux officiers était venue, depuis, donner beaucoup de poids. Sa soumission, d'ailleurs, paraissait inévitable. On y croyait si bien, que, à partir du 22 germinal (11 avril), les mouvements de troupes furent suspendus, et que le représentant du peuple Dornier se crut autorisé à réunir à dîner, dans la ville de Chollet, plusieurs chefs royalistes au nombre desquels figurait l'abbé Bernier[3]. Mais les républicains ne tardèrent pas à comprendre qu'on les

[1] Voy. pour la confirmation de tous ces faits le Rapport de l'agent national de Nantes au Comité de salut public, en date du 24 germinal, an III. — La lettre de Darbefeuille à Lesage (d'Eure-et-Loire), en date du 26 germinal an III. — La lettre du représentant du peuple Lareveillère-Lepaux au citoyen Creuzé Latouche, membre du Comité de salut public, en date du 3 floréal, an III.

[2] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 418.

[3] *Ibid.*, p. 458, 459.

trompait. Dornier lui-même, tout confiant qu'il était, s'aperçut que les rebelles n'avaient d'autre but que de profiter de l'inaction des troupes pour se concerter et former de nouveaux rassemblements[1]. Il fallut en revenir à une surveillance active.

Bientôt Stofflet, pour dernière ressource, dut s'enfoncer dans la forêt de Vezin ; mais les colonnes républicaines la fouillèrent ; et lui, poursuivi, traqué comme une bête fauve, fut enfin réduit à se sauver seul à pied. Son homme de confiance, son chirurgien, son tonnelier, furent faits prisonniers[2], et lui-même se voyait au moment de partager leur sort, lorsqu'une entrevue que l'état désespéré de ses affaires le contraignit de demander[3] lui fut accordée.

Elle eut lieu dans un champ, près de Saint-Florent, le 13 floréal (2 mai).

« Stofflet est un scélérat, » écrivait le général Hoche au Comité de salut public[4] : appréciation violente que ne saurait admettre la justice de l'histoire ! Ce qui est vrai, c'est que Stofflet était un homme grossier, brutal, insolent et sans lumières. Mais à un courage indomptable il joignait des qualités qu'on eût en vain cherchées dans la plupart de ses compagnons d'armes : il avait un grand fonds de loyauté ; il n'était ni intrigant comme Puisaye, ni ambitieux, dissimulé et froidement sanguinaire comme Charette. Malheureusement, l'infériorité de son esprit l'avait soumis tout d'abord à l'ascendant de l'abbé Bernier, qui, en l'enveloppant de ses conseils, lui communiqua la lèpre de ses vices. L'astucieux curé de Saint-Laud fut en réalité

[1] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 458, 459.

[2] Lettre du général Canclaux au Comité de salut public, en date du 4 floréal (23 avril) 1795.

[3] Lettre du représentant du peuple Delaunay au Comité de salut public, en date du 29 floréal (18 mai) 1795.

[4] Lettre datée de Rennes, 12 germinal (1er avril) 1795.

le chef de l'armée d'Anjou, après la mort de Marigny. C'était lui qui correspondait avec les émigrés; lui qui traçait la ligne de conduite à suivre; lui qui rédigeait les proclamations à publier, et ce fut avec lui que la République traita lorsque Stofflet se vit dans l'impossibilité de tenir plus longtemps[1].

Le même caractère d'imprévoyance et de bassesse qui, de la part du gouvernement thermidorien ou de ceux qui le représentaient dans l'Ouest, avait marqué la pacification de la Jaunaye, marqua celle qui fut signée à Saint-Florent. Stofflet, après avoir soufflé tout autour de lui la révolte, déchaîné dans son pays la guerre civile, et plongé ses bras jusqu'aux coudes dans le sang des républicains, reçut de la République, pour prix d'une soumission, non pas même volontaire, mais forcée, deux mille gardes territoriaux, que le trésor s'engageait à solder, et une indemnité de deux millions[2] !

Le représentant Ruelle, dans la séance du 20 floréal (9 mai), disait, en parlant de Stofflet : « Ce chef n'a voulu entendre à aucune proposition, tant qu'il ne lui a pas été prouvé que sa résistance serait inutile[3]. » Et c'était pour que Stofflet voulût bien cesser cette résistance *inutile*, qu'on lui donnait deux millions et une garde prétorienne !

Les négociateurs, du côté des républicains, étaient Ruelle, Dornier, Jarry, Challiou et Bollet[4]. Leur collègue Delaunay, qui était aussi sur les lieux, refusa son adhésion au traité, le jugeant impolitique et dangereux[5].

[1] Voy. la *Biographie universelle* de Michaud, art. *Bernier*.
[2] *Ibid*.
[3] *Moniteur*, an III, numéro 233.
[4] Lettre des représentants du peuple près les armées des côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest à la Convention nationale. *Moniteur*, an III, numéro 233.
[5] Lettre du représentant du peuple Delaunay au Comité de salut public, datée de Saumur, 29 floréal, an III.

Quoi qu'il en soit, les conférences ne furent pas plutôt terminées, que les chefs des rebelles passèrent la Loire et allèrent dîner à Varades avec les représentants du peuple. Comme gage des sentiments nouveaux qui étaient censés les animer, ils avaient arboré la cocarde républicaine et se montraient parés de panaches tricolores[1]. L'air retentissait des cris de *Vive la République! Vive la Fraternité*[2]*!* Pour mieux démontrer la sincérité de leur soudaine conversion, les Chouans remirent aux commissaires pacificateurs un paquet récemment envoyé d'Angleterre, qui contenait un million en faux assignats très-bien imités[3]. Il est vrai que cette démonstration de patriotisme ne resta pas tout à fait sans récompense; car tandis que les chefs royalistes consentaient au sacrifice de leurs *faux assignats*, on leur offrait en échange non-seulement des assignats vrais, mais du numéraire. C'était, par exemple, en espèces sonnantes que Trotouin, major général de Stofflet, avait fait stipuler, avant la conclusion du traité, le payement des cinquante mille livres, prix de sa soumission[4]!

La pacification de Saint-Florent n'était, comme celle de la Jaunaye, qu'un pacte entre la bassesse et le mensonge : les plus aveugles furent bien vite amenés à le comprendre. Ruelle, toujours prêt à afficher un optimisme qui lui donnait de l'importance, s'était hâté de dire à la Convention : « Si l'on en croit quelques *terroristes*, il n'y a point de paix conclue avec les Vendéens et les Chouans, ce n'est qu'un simulacre de paix[5]. » Il n'était certes pas besoin d'être *terroriste* pour croire cela!

[1] Compte rendu de Ruelle, *Moniteur*, an III, numéro 233.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Lettre des représentants Delaunay, Ruelle et Bollet, au Comité de salut public, datée de Paris, 10 ventôse (20 mars) 1795.

[5] *Moniteur*, an III, n° 233.

Et en effet, douze jours ne s'étaient pas écoulés depuis la signature du traité, que déjà un des commissaires pacificateurs, Jarry, en décrivait les résultats dans les termes suivants :

« Les chefs chouans, sous prétexte de ramener les campagnes à la paix, parcourent les paroisses, mettent les hommes en réquisition depuis seize jusqu'à quarante ans, les rassemblent à des jours indiqués, et principalement le dimanche. La messe sert de prétexte pour passer des revues ; on s'y rend en armes ; on y porte des cocardes et des panaches blancs ; on y pousse le cri de *vive le Roi!* Les Chouans ont établi des quartiers généraux autour de Nantes. Dans un instant, ils pourraient interdire l'arrivage des subsistances[1]. »

A la même date, le représentant du peuple Delaunay écrivait d'Angers :

« Les Chouans ne veulent laisser sortir aucuns grains... Il faut mourir de faim, ou chercher du pain à la baïonnette... La pacification de Rennes nous tue ici[2]. »

De tous côtés partaient des plaintes analogues. La formation des gardes territoriales fournissait aux meneurs royalistes un admirable prétexte d'enrôlement : ils enrôlèrent... pour le renouvellement de la guerre civile. Après avoir désarmé la campagne, ils eurent l'insolence de venir désarmer, dans les villes, les citoyens des faubourgs. Encouragés par une basse tolérance, l'orgueil et la tyrannie des chasseurs de Stofflet ne connurent plus ni frein ni limites. Les bestiaux enlevés ; les maisons mises au pillage ; des républicains bâtonnés en plein jour sous prétexte de *terrorisme ;* les autorités au désespoir ; la désertion parmi les troupes devenue effrayante ; les patriotes n'osant ren-

[1] Lettre du représentant du peuple Jarry au Comité de salut public, datée de Nantes, 24 floréal (13 mai) 1795.

[2] Lettre de Delaunay au Comité de salut public, datée d'Angers, 24 floréal (13 mai) 1795

trer dans leurs foyers, ou assassinés s'ils l'osaient, tels furent les effets de l'acte par lequel Stofflet et ses officiers avaient déclaré « se soumettre aux lois de la République une et indivisible[1]. »

Dans la séance du 20 floréal (9 mai), Ruelle n'avait pas craint d'assurer à la Convention que le pain, dans la Vendée, coûtait seulement huit sous la livre en assignats; que les autres denrées s'y vendaient à proportion; qu'on n'y faisait aucune différence entre l'assignat et l'argent; que les troupes y recevaient des rations de trente-deux onces de pain; en un mot, que les subsistances abondaient dans le pays[2].

Mensonge ou erreur, ces assertions provoquèrent des démentis terribles. Bientôt on sut, à n'en point douter, que c'était précisément le contraire de ce qu'avait dit Ruelle qui était la vérité. Les campagnes refusaient absolument les assignats; le grain était hors de prix; et l'on souffrait tellement à Nantes de la pénurie des subsistances, que la livre de pain s'y vendait de six à sept francs[3].

Quant aux subordonnés de Charette, leurs jeux étaient de piller, de voler, d'assassiner; et lorsqu'on s'en plaignait à lui, il se contentait de répondre qu'il ne pouvait avoir l'œil à tout, qu'il redoublerait de surveillance et punirait les coupables : promesses dérisoires dont on ne voyait jamais l'accomplissement[4].

[1] Voy. Lettre de Delaunay au Comité de salut public, datée de Saumur, 29 floréal (18 mai) 1795. — Rapport de l'administration du district de Nantes au Comité de salut public, même date. — Rapport de l'administration d'Angers au Comité de salut public, daté d'Angers, 3 prairial (22 mai) 1795. — Lettre de l'adjudant général Savary au général Grouchy, datée de Chollet, 11 prairial (30 mai) 1795.

[2] *Moniteur*, an III, numéro 233.

[3] Lettre de Jarry au Comité de salut public, datée du 24 floréal (13 mai) 1795. — Rapport de l'administration du district de Nantes, datée du 29 floréal (18 mai) 1795.

[4] *Mémoires sur la Vendée, par un ancien administrateur militaire*,

Le fait suivant, emprunté des Mémoires d'un homme qui était sur les lieux et qui écrit sans passion, donnera une idée de la manière dont les gens de Charette comprenaient l'observation de la paix.

Deux jeunes gens, attachés à l'administration des fourrages, avaient reçu ordre de porter des fonds au préposé de ce service à la résidence de Machecoul. Le lendemain de leur arrivée, grand dîner au quartier général de cette place. Charette et les deux voyageurs en étaient. Un de ces derniers ayant consulté sa montre, la Roberie, capitaine général de la cavalerie de Charette, jette un œil d'envie sur le bijou, qui était garni de diamants. Le lendemain, comme les deux voyageurs retournaient à Nantes, des cavaliers vendéens, placés en embuscade, fondent tout à coup sur eux et les arrêtent. On les conduit à la Roberie, qui s'empare de la montre, et en étend le possesseur à ses pieds d'un coup de pistolet. Puis se tournant vers ses cavaliers : « Quant à l'autre, sa dépouille vous appartient. » Le malheureux fut sur-le-champ égorgé. Son compagnon avait été blessé grièvement. On le crut mort ; et cette circonstance, en lui sauvant la vie, préserva le souvenir de cet odieux épisode[1], dont le héros est qualifié par Puisaye de « jeune homme plein d'intelligence, de *loyauté*, d'intrépidité et de zèle[2]. »

Voyons ce qui, pendant ce temps, avait lieu en Bretagne.

Le surlendemain du jour où la paix de la Jaunaye fut signée, Hoche écrivait aux chefs chouans Boishardy, Chantreau, Colmnaret, de la Roche : « Venez, messieurs, venez voir ce que sont les Français républicains, ils vous

p. 199, 200. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution fra çaise.

[1] *Ibid.*, p. 200-202.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 271

tendent les bras. Consultez vos envoyés et M. Thomas lui-même. Ils vous indiqueront le degré de confiance que vous devez avoir en des hommes qui brûlent de vous embrasser comme des frères et des amis[1]. »

Or, sept jours, seulement sept jours après l'envoi de cette invitation touchante, l'adjudant général Champeaux mandait, de Vannes, au Comité de salut public :

« La position de ce département devient plus embarrassante de jour en jour. A chaque instant on apprend de nouveaux assassinats. On annonce que les rassemblements généraux vont s'effectuer ; on est à la veille d'une insurrection complète. Des patrouilles de vingt-cinq hommes, allant porter des ordres dans les cantonnements, ont été attaquées. Les courriers sont assassinés. Il faut une escorte nombreuse pour voyager, et des forces imposantes pour approvisionner les magasins militaires[2]. »

Ce tableau n'était que trop fidèle : loin de mettre un terme aux fureurs de la Chouannerie, la nouvelle de la soumission de Charette, portée en Bretagne, semblait n'avoir fait qu'imprimer au désordre une activité dévorante[3]. Les volontaires étaient massacrés, les archives des municipalités pillées et brûlées, les officiers municipaux mis en fuite, les arbres de liberté abattus[4]. Le bourg de Louvigné fut livré aux flammes[5]. Malheur à quiconque avait montré quelque attachement à la République ! Plus de sûreté pour les acquéreurs de biens na-

[1] Correspondance de Hoche, lettre du 1er ventôse, an III (19 février) 1795.

[2] Rapport de l'adjudant général Champeaux au Comité de salut public, 8 ventôse, an III (26 février 1795).

[3] Rapport de l'agent national au Comité de salut public, Domfront, 11 ventôse, an III (1er mars 1795).

[4] *Ibid.*

[5] Rapport de l'agent national au Comité de salut public, Vitré, 2 germinal, an III.

tionaux. La terreur planait sur les campagnes[1]. Excités, conduits par les prêtres réfractaires[2], les Chouans n'avaient pas honte de présenter Dieu comme le complice de leurs vols à main armée et de leurs meurtres. La pièce que voici est caractéristique :

« De par la loi de Jésus-Christ, crucifié pour toi comme pour moi, nous, chef des armées catholiques et royales, nous demandons à Ambroise Claime, de la commune d'Argentré, pour ses fermages de la closerie et deux maisons de la Courbe appartenant à M. de la Touche Rondeloup, ci-devant curé de Genais, la somme de huit cents livres pour l'année 1794, faute de quoi nous ferons arrêt sur les biens et revenus. A faute de contribuer, nous entrerons en jouissance, et on vous regardera comme rebelle aux lois du roi.

« *Signé :* MÉAULE, premier chef de Chouans[3]. »

Une chose aidait au succès de ces déprédations effroyables et assurait l'impunité de ces crimes : c'était le mouvement de réaction auquel les Thermidoriens s'étaient abandonnés sans réserve. « On avait soin, écrit Savary, de désarmer les *terroristes*, — nous avons dit quelle extension absurde, cruelle, avait été donnée à ce mot, — et l'on se plaignait que les patriotes restassent sans défense, livrés aux poignards des Chouans[4]. »

Hoche était au désespoir[5]. A quels remèdes recourir

[1] L'administration de Vire au représentant du peuple Lozeau, 24 germinal, an III (13 avril 1795). — L'administration de Domfront au Comité de salut public, 21 germinal, an III (10 avril 1795).
[2] *Ibid.*
[3] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 492.
[4] *Ibid.*, p. 494.
[5] Voy. dans sa correspondance, la lettre qu'il écrivit au Comité de salut public sur les crimes des Chouans, le 30 ventôse, an III (20 mars 1795).

contre tant de maux? Ceux qu'il jugeait pouvoir être efficaces furent ainsi présentés par lui-même :

« Hâter le moment de la pacification avec les Chouans, les traiter avec douceur et fermeté, leur inspirer la confiance, qu'ils paraissaient ne pas avoir ; agir avec eux de bonne foi.

« Quant aux avantages à leur accorder :

« Mettre en liberté les prêtres réfractaires, leur laisser dire messe et complies, les acheter, s'en servir contre les chefs du parti ;

« Diviser ces derniers en achetant les uns et en flattant l'amour-propre des autres ;

« Confier à ceux-ci la partie de la police de l'intérieur du pays qu'ils pourraient faire avec les gardes territoriales qu'on voulait créer, en les faisant surveiller par des républicains de bonne trempe, et placer ceux-là dans des corps aux frontières ;

« Répandre habilement de l'argent parmi la classe indigente ;

« Faire circuler des écrits sagement rédigés, calmants, religieux et patriotiques ;

« Entretenir dans le pays un corps de vingt-cinq mille hommes campés sur différents points ;

« Environner les côtes de Bretagne de chaloupes canonnières, qui changeraient de postes tous les dix jours ;

« Conserver de l'infanterie sur les côtes pour s'opposer aux petits débarquements ;

« Faire rentrer les munitions des arsenaux des villes et les porter dans ceux des places fortes ;

« Tirer peu du pays, parce qu'il n'y avait presque rien ;

« S'emparer de Jersey et de Guernesey ;

« Établir une Chouannerie en Angleterre ;

« Réorganiser d'une manière conforme aux principes de justice les administrations, et enfin imposer publique-

ment silence aux malveillants qui attaquaient la confiance due par le peuple à des républicains qui, journellement, se dévouaient à la mort pour servir la patrie[1]. »

Ce plan était fort sage. Toutefois, il impliquait l'adoption d'une mesure très-impolitique, et que Hoche lui-même avait précédemment déclarée telle[2]. Rien de plus dangereux en effet que de placer sous l'influence des chefs vendéens, si l'on traitait avec eux, des gardes territoriales ; car, d'une part, c'était leur fournir un prétexte à l'abri duquel on pouvait prévoir qu'ils formeraient de nouveau des rassemblements ; et, d'autre part, c'était mettre à leur disposition un noyau d'armée.

Hoche fut-il conduit à fermer les yeux sur un aussi grand péril par son impatience d'arriver à une solution pacifique? C'est probable, et c'est aussi par là que s'explique sans doute un triste passage de ses instructions aux officiers généraux :

« Avec un peu d'adresse, vous parviendrez bientôt, par le canal des prêtres, à vous faire obéir de tous... Engagez sous main quelques officiers et soldats à assister à leurs cérémonies religieuses, messes, etc... Faites attention, surtout, qu'elles ne soient pas troublées. La patrie attend de vous le plus entier dévouement. Tous les moyens de la servir sont donc bons, lorsqu'ils s'accordent avec les lois, l'honneur et la dignité républicaine[3]. »

Il écrivait aussi au général Lebley : « Que la religion ne t'arrête pas. Fais dire la messe, et assistes-y, s'il est nécessaire[4]. »

Il est douloureux de voir un homme du caractère de

[1] Lettre de Hoche au Comité de salut public en date du 30 ventôse, an III (20 mars 1795), *ubi supra*.

[2] Lettre de Hoche au représentant du peuple Bollet, en date du 6 ventôse, an III (24 février 1795).

[3] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 429.

[4] *Ibid.*

Hoche ranger l'hypocrisie au nombre de ces moyens de servir la patrie qu'avouent la dignité républicaine et l'honneur. Qu'on laissât les prêtres dire la messe et qu'on ne les troublât point dans l'exercice de leurs cérémonies religieuses, rien de mieux : à cela, le respect dû à la liberté de conscience ne trouvait pas moins son compte que la politique ; mais recommander à des soldats de fléchir les prêtres en *simulant* la dévotion, cela n'était pas républicain.

Une mesure de Hoche qui lui attira de vifs reproches, ce fut celle qui tendait à masser les troupes autour de lui. En cela il avait un double but, qui était : d'abord, de se mettre en état de repousser victorieusement la descente qui se préparait ; et ensuite, d'étaler un appareil de force assez imposant pour amener les Chouans à se soumettre. Mais il ne pouvait remplir son objet qu'à la condition de dégarnir les départements circonvoisins, et c'est ce qu'il fit. Il retira, bataillon par bataillon, des départements d'Eure-et-Loire, de l'Orne et de la Sarthe, les troupes qui les protégeaient contre les ravages de la Chouannerie ; et de ces pays, abandonnés de la sorte aux brigands, de grandes clameurs s'élevèrent. On entendit des patriotes s'écrier : « On nous avait vendus, on nous livre aujourd'hui. » Les représentants du peuple Baudran et Dubois-Dubais écrivirent au Comité de salut public, le premier de Laval, le second de Chartres, qu'on réduisait aux abois les départements confiés à leur surveillance. « Hoche s'efforce d'organiser une nouvelle Vendée, » disait amèrement Dubois-Dubais ; et Baudran demandait avec véhémence si l'on avait résolu de perdre cet infortuné pays, pour le reconquérir ensuite[1].

Tandis que ces dénonciations injustes ébranlaient le crédit dont Hoche jouissait auprès des membres du Comité

[1] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 487 et 488.

de salut public, le résultat auquel tendait la mesure dénoncée était à la veille d'être obtenu ; et l'œuvre de la pacification, facilitée par une suspension d'armes, avançait.

Malheureusement, il n'était que trop aisé de juger à l'attitude des Chouans et à leur langage que cette pacification serait chose dérisoire. Le général Lebley ayant demandé à Coquereau, un des chefs des Chouans, de lui envoyer des grains, celui-ci, dans la lettre qui expliquait son refus, eut l'audace de dire au général républicain : « Vous devez être persuadé que je ne suis point ennemi de la paix ; je la désire, mais je n'y croirai que lorsque je verrai un roi. Mort aux patauds[1] ! »

Ainsi que nous l'avons constaté par anticipation[2], Cormatin eut l'insolence d'exiger, et les commissaires pacificateurs eurent la bassesse d'ordonner, que Hoche s'abstînt de paraître aux conférences, lesquelles s'étaient ouvertes à la Prévalaye, près Rennes. Cet encouragement donné à la rébellion porta ses fruits. On brava ouvertement un pouvoir auquel ses propres serviteurs manquaient de respect. Ce fut la rougeur au front et l'indignation dans le cœur que Hoche se plaignit du nombre des personnes « qui se rendaient à la Prévalaye pour faire la cour aux Chouans, et qui étaient assez déhontées pour ôter la cocarde nationale[3]. »

Des agents de Puisaye et du Cabinet britannique, Vasselot, Boisbaudron, Bellay, Prigent, avaient été arrêtés porteurs de dépêches qui les constituaient coupables du crime de haute trahison. On ne croirait jamais, si le fait n'était établi par la déclaration officielle de ceux qu'il accuse, que la mise en liberté de Prigent et de ses com-

[1] Cette lettre de Coquereau au général Lebley, qui fut écrite le 21 germinal, an III (10 avril 1795), était datée du *camp de l'honneur*.

[2] T. XI, p. 387.

[3] Correspondance de Hoche. — Lettre aux représentants du peuple, en date du 12 germinal, an III (1er avril 1795).

plices fut réclamée par Cormatin comme condition *sine qua non* de la paix, « la vérité, l'honneur et le devoir lui faisant une loi irrésistible de ne pas consentir à une pacification où ils ne seraient pas compris[1]. »

Les représentants pacificateurs qui subirent des conditions à ce point humiliantes étaient Guezno, Chaillou, Bollet, Jarry, Grenot, Corbel, Guermeur, Ruelle, Lanjuinais et Defermon[2].

A l'exemple de Charette, Cormatin se fit payer cher des engagements qu'il comptait bien ne pas tenir; et, à la suite de négociations où l'on peut dire que l'honneur de la République coula par tous les pores, Lanjuinais, Defermon et leurs collègues écrivirent au Comité de salut public, le 1er floréal (20 avril) : « Nous vous annonçons, citoyens collègues, l'heureuse issue de nos conférences. La pacification a été signée ce soir à six heures par les chefs des Chouans[3]. »

C'est cette pacification qui est restée connue sous le nom de traité de la Mabilaye.

Elle fut signée le jour même où les plaintes de Baudran et de Dubois-Dubais amenaient la Convention à retirer au général Hoche le commandement d'une des deux armées qui lui avaient été confiées[4]. On laissa sous ses ordres celle des côtes de Brest, et l'on mit sous les ordres d'Aubert-Dubayet celle des côtes de Cherbourg[5].

Or, une semaine après la signature du traité, Hoche écrivait au général qu'on venait de lui donner pour coopérateur :

[1] Arrêté des représentants pacificateurs. Rennes, 1er floréal, an III (20 avril 1795).

[2] *Ibid.*

[3] Lettre des représentants près les armées des départements de l'Ouest au Comité de salut public. Rennes, 1er floréal, an III (20 avril 1795).

[4] Correspondance de Hoche. Lettre au citoyen Laugier, 6 floréal, an III (25 avril 1795).

[5] *Moniteur* an III, numéro 214.

« Je vais vous esquisser le genre de guerre que nous ont faite et *que nous font encore* des bandes composées de voleurs, de prêtres, de contrebandiers, d'émigrés, d'échappés des galères et de déserteurs. Réunis sous des chefs qui sont ordinairement du pays, les Chouans se répandent imperceptiblement partout, avec d'autant plus de facilité qu'ils ont partout des agents, des amis, et qu'ils trouvent partout des vivres et des munitions, soit de gré, soit de force. Leur principal objet est de détruire les autorités civiles; leur manœuvre, d'intercepter les convois, d'assassiner les patriotes des campagnes, de désarmer nos soldats lorsqu'ils ne peuvent les embaucher, d'attaquer nos cantonnements, postes ou détachements lorsqu'ils sont faibles, et enfin de soulever les habitants des villes même en les affamant; leur tactique est de combattre derrière les haies... Vainqueurs, ils égorgent et pillent. Vaincus, ils se dispersent, et assassinent les bons habitants des campagnes que la terreur et le fanatisme divisent[1]. »

Si l'effet de la pacification eût été de couper court à ces horreurs, il en faudrait bénir la mémoire; mais, et c'est le royaliste Puisaye lui-même qui en fait la remarque: « Loin de nuire matériellement aux forces et à l'ensemble des royalistes, l'acte de pacification ne servit qu'à leur fournir de nouveaux moyens d'ajouter aux unes et de consolider l'autre, en leur donnant la facilité d'agir publiquement, et en levant les entraves qui avaient gêné jusqu'alors la liberté des communications[2]. »

En réalité, c'était là le but que s'étaient proposé les chefs royalistes, dont la conduite, en cette circonstance, fut marquée au sceau de la plus noire hypocrisie, comme l'ont prouvé, depuis, leurs propres aveux.

[1] Correspondance de Hoche. — Lettre de Hoche au général Aubert-Dubayet, 9 floréal, an III (28 avril 1795).

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 176.

Le 22 ventôse (12 mars), durant le cours des négociations, Cormatin avait écrit au général Hoche : « Tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, je serai le même. Vous avez ma parole, la Convention a ma signature, je ne puis vous en dire plus. Il serait infâme, indigne d'un homme d'honneur (*sic*) de chercher à tromper celui qu'il estime[1]. » Eh bien, le soir du jour où la paix fut conclue, Cormatin recevait des canonniers qu'il avait poussés à la désertion, les faisait conduire en cachette dans une chambre haute du château de la Prévalaye, ordonnait qu'on leur apportât du vin, et buvait avec eux, dans le même verre, à la santé du roi[2].

Et cette détestable hypocrisie ne fut pas le crime de Cormatin seulement; car, avant de se séparer, tous les autres signataires royalistes du traité dirent au chevalier de Tinténiac : « Soyez témoin du serment que nous faisons de poignarder le premier qui abandonnerait la cause de Dieu et des Bourbons. » Et, après avoir mandé cette circonstance à M. Windham, Tinténiac ajoutait : « Je vous assure, monsieur, que jamais serment ne fut fait plus sincèrement[3]. »

Celui-là, oui; mais l'autre!

Comment s'étonner, après cela, des désastres que la pacification engendra, à partir du jour même où elle fut conclue? Tinténiac, au sortir de la Prévalaye, avait parcouru tous les arrondissements *pour les maintenir dans leurs bonnes dispositions*[4]. » Le comte de Silz et les chefs du Morbihan se tenaient à leurs postes, prêts à seconder

[1] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 425.

[2] Mémoires du général (vendéen) Beauvais, cités par Puisaye, t. V, p. 175 de ses *Mémoires*.
Beauvais était présent.

[3] Puisaye déclare avoir entendu de la propre bouche de Tinténiac, à Londres, la confirmation du fait raconté dans cette lettre du chevalier de Tinténiac à M. Windham.

[4] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 176.

le débarquement des Anglais[1]. D'autres chefs de Chouans, tels que Chantereau, Caqueray, Busnel, faisaient dire à Puisaye que « jamais cette partie (l'arrondissement des Côtes-du-Nord) n'avait été mieux disposée[2]. Et en effet, plus de cent compagnies furent organisées dans l'espace de quinze jours. La seule division du chevalier de Boisguy comptait trois mille hommes exercés[3]. Ce chevalier de Boisguy, chef renommé parmi les royalistes, était un enfant de quinze ans[4].

Inutile de dire que ce mouvement s'appuyait sur l'Angleterre. Des communications actives, incessantes, existaient entre Londres et Guernesey, Guernesey et les côtes de France[5]. Le ministre anglais Windham correspondait avec les royalistes d'une manière suivie. Les secours fournis à ceux-ci consistèrent, d'abord en faux assignats, puis en louis d'or, puis en billets de la banque d'Angleterre[6]. L'incendie, on le voit, ne manquait pas d'aliments!

Aussi, dès le lendemain de la conclusion du traité, le Comité de salut public fut-il assiégé de rapports qui, tous, en dénonçaient la violation. Laissons la parole aux documents officiels :

Le représentant Bouvet, au Comité de salut public :

« Si la paix doit produire les mêmes effets que la suspension d'armes qui l'a précédée, au lieu d'être un bien,

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 179.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid*, p. 180.
[5] *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 68.
[6] « A constant correspondence was kept up between the royalists and M. Windham. The money with which they were supplied consisted, at first, in false assignats, afterwards in louis d'or and guineas, and, lastly, in English bank-notes. » *Ibid.*, p. 67.

ç'est un véritable désastre. Vous frémiriez, si j'énumérais tous les crimes qu'ils ont commis[1]. »

Le commissaire du tribunal de Dol au Comité de législation :

« Les Chouans continuent de désarmer, d'assassiner les patriotes, ceux qui vont à la messe des prêtres assermentés, les fonctionnaires publics... Le pillage est à l'ordre du jour[2]. »

Le chef de l'état-major, Chérin, au Comité de salut public :

« Les chefs chouans sont des parjures... L'insurrection se propage..[3]. »

L'administration de Rennes, au représentant Defermon :

« Les Chouans, malgré leur serment, organisent une armée, exercent leurs troupes, enlèvent les armes dans les campagnes, défendent de vendre et de porter des vivres aux républicains. Les assignats n'ont point de valeur[4]. »

Hoche, aux représentants du peuple :

« Partout les Chouans organisent la guerre ; partout ils manquent de parole[5]. »

Chartier, juge au tribunal du district de Craon, au Comité de salut public :

« La soumission de Rennes n'est pas de bonne foi. Aucun Chouan n'est rentré dans ses foyers. Ils restent en

[1] Rapport daté d'Avranches, 12 floréal, an III (1er mai 1795).
[2] Lettre en date du 14 floréal, an III (3 mai 1795).
[3] Lettre datée de Rennes, 15 floréal, an III (4 mai 1795).
[4] Rapport daté de Rennes, 15 floréal an III (4 mai 1795).
[5] Correspondance de Hoche. Lettre du 17 floréal, an III (6 mai 1795).

armes avec la cocarde blanche; ils forcent les gens de la campagne à marcher avec eux. Les charrettes rompues, les essieux brisés, le transport des denrées défendu sous peine de mort, les bestiaux et les meubles des patriotes enlevés, leurs propriétés saisies, des contributions levées au nom de Louis XVII, la défense de moudre pour les villes, les patriotes traités de terroristes et de buveurs de sang, les armes et les munitions enlevées à tout prix, tel est l'affligeant tableau de nos malheureuses contrées[1]. »

L'Administration de Vitré, au Comité de salut public :

« Dans ce district, et bien au loin, les Chouans ont plus volé, plus incendié et plus massacré de républicains qu'ils n'avaient fait auparavant. Juste ciel, quelle paix[2]! »

La justice défend de taire que, du côté des républicains, deux meurtres furent commis, au mépris de la foi jurée. Après la signature du traité, deux royalistes, nommés Geslin et Lhermite, furent rencontrés, comme ils revenaient du congrès de Rennes, par un détachement de soldats, et fusillés, quoiqu'ils eussent répondu au cri de *qui vive?* par celui de *vive la paix! vive l'union*[3]*!* Mais ce que la justice défend aussi de passer sous silence, c'est que le Comité de salut public, instruit de ce crime, donna aussitôt l'ordre d'arrêter les coupables et de les juger[4].

A son tour, Cormatin fit, à l'usage des Chouans, un règlement de police qui déclarait infâmes et punissables

[1] Rapport en date du 18 floréal an III (7 mai 1795).

[2] Rapport en date du 23 floréal an III (12 mai 1795).

[3] Rapport de l'administration de la Flèche au Comité de salut public, en date du 14 floréal an III (3 mai 1795).

[4] Note de Treilhard. Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 53.

selon les lois de la guerre, les habitants et soldats qui se porteraient aux vols, pillages et contributions forcées[1]. Un autre article de ce règlement invitait les habitants du pays, enrôlés dans les compagnies royalistes, à rentrer au sein de leurs familles, pour les aider dans leurs travaux champêtres et faire refleurir l'agriculture[2].

Si Cormatin n'avait employé que pour des fins semblables le pouvoir qui lui avait été laissé, l'Histoire ne devrait que des éloges à sa mémoire. Malheureusement, le règlement de police dont il s'agit contenait, à côté de dispositions calmantes et sages, des prescriptions qui semblaient calculées de manière à en détruire l'effet, celle-ci, par exemple : « Jusqu'à ce que chacun retrouve sa famille, son existence et le bien-être dont il jouissait avant ces années de malheur et de proscription, les bandes royalistes ne doivent pas se dissoudre[3]. » L'importance du règlement de police, signé Cormatin, Tranche-Montagne, Jambe-d'Argent, Sans-Regret, etc...[4], était tout entière dans cette recommandation, dont le reste paraissait n'avoir pour objet que de couvrir l'audace sinistre : *Les bandes royalistes ne doivent pas se dissoudre.*

Ce qui est certain, c'est que de toutes les clauses du règlement, celle-là fut la seule que les Chouans observèrent. Les brigandages continuèrent de plus belle, et, loin de songer à se dissoudre, les bandes royalistes ne songèrent qu'à se recruter. Les jeunes gens des campagnes furent enrôlés, publiquement exercés au maniement des armes, et obligés, sous peine de mort, de se

[1] Voy. ce règlement de police dans la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 223-227.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

rendre aux rassemblements[1]. Une espèce de conseil royaliste s'établit au bourg de Grandchamp, à deux lieues de Vannes[2]. Les prêtres réfractaires n'avaient jamais déployé plus de hardiesse. Dans le district de Sillé-le-Guillaume, un d'eux, nommé Lamarre, se mit à prêcher ouvertement le mépris de la Convention et du gouvernement républicain. « Pendant qu'il chantait la messe, un Chouan, le mousquet sur l'épaule et un panier sous le bras, criait aux assistants : *N'oubliez pas les soldats du roi*[3]. »

L'impunité que la pacification assurait aux rebelles les encouragea au point que, bientôt, leur cri favori fut : *Vive le roi, l'Angleterre et Bonchamp*[4] *!* A Beaumont, ils allèrent jusqu'à proclamer le rétablissement de la royauté[5].

L'audace attire les hommages lorsqu'elle revêt les apparences de la force. Placés entre la révolte qui marchait tête levée, et un gouvernement qui semblait déserter son principe, beaucoup d'hommes à convictions peu fortes commencèrent à se demander de quel côté il était prudent de pencher. Hoche eut à réprimander sévèrement le général républicain Humbert, pour n'avoir pas rougi de se montrer sous l'uniforme de Chouan[6]. Ce trait est caractéristique.

Cependant, Puisaye, à Londres, préparait tout pour une descente en Bretagne ; et la réalisation prévue de ce projet inspirait à ses rivaux, les hommes de la « faction

[1] Le procureur général syndic de Vannes, au Comité de salut public, 30 floréal, an III (19 mai 1795).

[2] *Ibid.*

[3] Rapport du général Aubert-Dubayet au Comité de salut public.

[4] Correspondance de Hoche. — Lettre aux représentants du peuple, en date du 23 floréal an III (22 mai 1795).

[5] L'administration de Caen, au Comité de sûreté générale (18 mai 1795).

[6] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 70.

espagnole, » une inquiétude jalouse. Ils voulaient bien la victoire du parti royaliste, mais seulement à condition qu'eux seuls seraient les vainqueurs. Pour faire avorter les desseins de Puisaye et ruiner ses espérances, ils imaginèrent le plan qu'on va lire, et que nous donnons tel que nous l'avons trouvé dans les *Papiers de Puisaye* lui-même, déposés au British Museum.

Il fut posé en principe par les royalistes appartenant à la faction espagnole, unis à certains membres du parti thermidorien, à demi gagnés, que le gouvernement anglais trompait les princes et les émigrés; que la cour d'Espagne seule avait l'intention de placer le roi prétendu légitime sur le trône de France, et qu'elle en fournirait les moyens. Chose curieuse, et qui montre assez combien peu les auteurs du plan connaissaient les vrais sentiments de Hoche! Ce fut en partie sur lui qu'ils comptèrent pour seconder les dispositions favorables de l'Espagne, et ils ne désespérèrent pas de l'amener à réunir aux forces royalistes celles qui avaient été placées sous ses ordres. A cet effet, les premières, organisées en bataillons sous le nom de gardes territoriales, devaient continuer de porter l'uniforme gris, que les chefs avaient adopté. Cormatin était désigné pour commander en chef toutes les gardes territoriales de la Bretagne, du Maine et du haut Anjou. Les autres chefs de ces provinces devaient conserver leur commandement dans cette nouvelle forme et sous les ordres de Cormatin. On se flattait de l'espoir de faire prévaloir le même arrangement dans les pays soumis à Charette et à Stofflet, en offrant à ces deux chefs les mêmes avantages, la direction suprême des deux armées étant, d'ailleurs, réservée à Hoche. Pour dégarnir l'intérieur, on devait travailler, par le moyen de ceux des thermidoriens influents qu'on croyait acquis ou qu'on espérait acquérir, à faire pénétrer l'armée de Rhin-et-Moselle et celle de Sambre-et-Meuse

aussi avant que possible en Allemagne, tandis que les armées du Sud s'enfonceraient en Italie. L'Espagne aurait fait tous les fonds nécessaires et tenté une descente dans la baie de Quiberon. Alors Louis XVII devait être proclamé, et l'armée royaliste, réunie à l'armée espagnole d'une part, et d'autre part aux soldats républicains défectionnaires, marchait sur Paris, hors d'état de recevoir des renforts, vu l'éloignement des troupes républicaines employées au Nord et au Midi. En même temps, une armée commandée par les officiers dont Hoche et ceux qui lui étaient dévoués redoutaient la surveillance, et composée de l'écume des partis, devait, sous le nom d'*armée noire*, tenter une descente en Angleterre, pour y donner de l'occupation au gouvernement et porter coup à ses finances en ébranlant son crédit[1].

Ce qu'un tel plan présente de chimérique, loin d'affaiblir l'autorité des affirmations de Puisaye, semble presque les confirmer, tant il était conforme aux habitudes du parti royaliste, à cette époque, de se nourrir de chimères!

Quoi qu'il en soit, le 1er prairial (20 mai), une assemblée de royalistes, convoquée à Grandchamp, était en train de délibérer sur les moyens de remplir les engagements pris par Puisaye avec l'Angleterre, lorsque parut un courrier dépêché de Paris par les « agents. » L'objet de ce message était d'offrir aux royalistes de la Bretagne l'appui du gouvernement espagnol, dans le cas où ils consentiraient à se soumettre à sa direction. Le commissaire d'Espagne prenait, au nom de son maître, l'engagement de fournir au parti royaliste une somme de quinze cent mille livres[2]. « Heureusement, raconte Puisaye, d'Allègre était là. Il entrevit le piége, en préserva

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. I. Lettre de Puisaye au prétendant, en date du 5 avril 1797. Manuscrits du British Museum.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 204 et suiv.

ses amis, sans articuler un refus, et l'on s'en remit à moi pour la réponse à faire[1]. »

Mais, mieux que l'habileté de Puisaye, un événement imprévu déjoua les projets de ses rivaux.

A partir du jour où la pacification avait été signée, Cormatin s'était cru un personnage important. Bientôt il trancha du petit souverain. Établi à Rennes où quelques royalistes lui composèrent une sorte de cour; « cajolé par les belles dames qui avaient mis l'uniforme chouan à la mode en le portant[2]; » applaudi au spectacle, applaudi dans les rues; flatté et fêté par les siens outre mesure, l'orgueil lui monta tout d'un coup à la tête et le poussa aux imprudences les plus fatales. Dans une lettre à Aubert-Dubayet, il osa prendre le titre de *général des Chouans*[3]. Il se répandait en vanteries factieuses. Il ne se cachait pas pour dire que, s'il recommençait la guerre, il couperait toutes les communications et empêcherait les provisions d'arriver en ville. A l'entendre, il n'avait qu'à lever le doigt, et la Bretagne était à lui[4].

Hoche avait l'œil sur les menées de Cormatin, dont l'attitude et le langage l'irritaient profondément. Le 17 floréal (6 mai), il écrivit aux représentants du peuple:

« Cet homme n'a-t-il pas l'impudence de publier que, dans trois mois, le pays sera tranquille? Mais comment l'entend-il? Entend-il que les lois de la République seront mises en vigueur? Ou n'entend-il pas plutôt que la descente que vont faire les Anglais procurera la tranquillité au pays, en nous chassant? Et en effet, à qui sont desti-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 204 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. VI, p. 108.

[3] Rapport d'Aubert-Dubayet au Comité de salut public. Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 56.

[4] *Correspondance secrète de Puisaye, Charette, Stofflet et autres*, t. I, p. 235-236.

nés ces approvisionnements considérables faits par les Chouans et payés en numéraire? Pourquoi ces achats de chevaux et d'étoffes noires, ces confections d'habits uniformes antinationaux? Pourquoi ces embauchages? Pourquoi ces rassemblements de Chouans, dans lesquels ils se nomment des chefs qui les exercent au maniement des armes et à la marche? Pourquoi, sous ce prétexte de pacifier, Cormatin envoie-t-il des agents dans les chefs-lieux de district, à Dinan, Lamballe, Saint-Malo? Que signifie le « quartier général » de cet homme? Quelle est son autorité, pour commander ainsi qu'il fait[1]? »

Quelques jours après, Hoche renouvelait ses plaintes:

« La conduite de Cormatin est abominable. Les propos qu'il tient sont d'un forcené. Il a, en vérité, perdu la tête et se croit le dictateur de la Bretagne[2]. »

L'impudence de Cormatin était grande effectivement, mais moins grande encore que son hypocrisie; car, voici ce qu'il écrivait à la Convention, le 26 floréal (15 mai), à propos des dispositions que Hoche prenait pour la défense des côtes:

« Nous avons fait la paix, nous y avons donné l'adhésion la plus formelle; elle a été suivie de notre part des preuves les plus convaincantes, et l'on ne cesse de nous traiter en ennemis. Des troupes considérables s'avancent dans une province qui reconnaît la République, et qui lui a fait, par notre bouche, le serment de ne jamais porter les armes contre elle[3]. »

Et, dans le même temps, de la même plume, ce misérable imposteur mandait au comte de Silz: « Envoyez-

[1] Correspondance de Hoche. Lettre du 17 floréal, an III (6 mai 1795).
[2] *Ibid*. Lettre du 21 floréal, an III (10 mai 1795).
[3] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 79.

moi votre signature en blanc pour former un emprunt que j'autorise. Il y a quatre signatures : Boishardy, vous, Chantreau et moi... Nous avons besoin de fonds [1]. »

Il mandait aussi aux membres du conseil du Morbihan, conjointement avec Boishardy et Chantreau, de prendre bien garde qu'ils n'étaient plus un parti isolé, mais qu'ils *tenaient à tous les royalistes de France*[2]. Du reste, il leur conseillait d'empêcher les rassemblements, sur ce que le moment n'était pas encore venu de se battre; sur ce que leurs ressources n'étaient pas encore suffisantes; sur ce qu'il importait d'ôter, en attendant, tout motif de méfiance aux républicains; et il ajoutait: « Quelque douloureux qu'il soit de dissimuler, nous y sommes contraints, et la nécessité est partout une loi irrévocable[3]. »

Mais cet art ignoble dont Cormatin recommandait si souvent la pratique, son extrême vanité l'empêcha de le pratiquer lui-même jusqu'au bout avec succès. Ses continuelles vanteries avaient fixé sur lui l'attention: sa manie de « dépêcher autant de courriers qu'un ministre[4] » le perdit. Un de ces courriers ayant été arrêté, chargé de lettres secrètes de Cormatin pour le conseil du Morbihan, tout fut enfin découvert.

Rien ne donne une idée plus saisissante de la politique de lâcheté à laquelle le gouvernement thermidorien s'était condamné à l'égard des royalistes, en acceptant leur appui contre les Jacobins, que l'attitude du Comité de salut public en cette circonstance. Informé de ce qui venait d'avoir lieu par les représentants de Brue, Guezno et Guermeur, qui s'exprimaient nettement sur

[1] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 231. Lettre de Cormatin au comte de Silz, en date du 21 mai 1795.
[2] *Ibid.*, p. 233-235.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 107-108.

la nécessité d'arrêter les chefs[1], le Comité de salut public répondit :

« Nous sentons la nécessité de prendre de fortes mesures pour arrêter les désordres qui se perpétuent. Le Comité n'ayant reçu que des copies de lettres, doit vous faire observer qu'il faut bien s'assurer si ces lettres sont en effet écrites et signées par les chefs. Au reste, il faut être en force avant de faire un éclat[2]. »

Dans une lettre subséquente du Comité de salut public à Aubert Dubayet, le même esprit d'hésitation et d'incertitude se révèle : « Nous croyons qu'il est prudent de temporiser encore sur les mesures que nous devons prendre à l'égard de cet homme (Cormatin) et des autres chefs[3]. »

Mais les représentants du peuple qui étaient sur les lieux n'attendirent pas pour agir l'autorisation du Comité. Parmi les chefs des Chouans, huit furent arrêtés, savoir : Cormatin, Jarry (il y avait, on l'a vu, en Vendée, un autre Jarry, représentant du peuple), Gazey, Lanouraye, Solilhac, Dufour, Boisgontier, Delahaye[4] ; et le 6 prairial (25 mai), les représentants en mission près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg annoncèrent la saisie des pièces trouvées sur le courrier de Cormatin, dans une proclamation qui commençait en ces termes :

« Français républicains,

« Lisez ! lisez ! Voyez la bonne foi trompée, trahie, les serments violés, et la plus épouvantable hypocrisie, à

[1] Lettre des représentants de Brue, Guezno et Guermeur au Comité de salut public, Vannes, 4 prairial, an III (23 mai 1795).
[2] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 95.
[3] *Ibid.*, p. 105 et 106.
[4] *Ibid.*, p. 104.

l'ombre des douces paroles de paix, méditant la révolte et le massacre[1]. »

C'en était fait: le voile était déchiré! Le camp de la Prévalaye fut investi et dispersé[2]. Les brigands, réunis en grand nombre dans le Morbihan, furent battus trois fois par le général Josnet[3]. Telle était l'indignation des républicains, qu'un détachement de grenadiers ayant envahi la maison de campagne de Boishardy, les soldats ne se contentèrent pas de le massacrer, mais promenèrent sa tête au bout d'une pique. Hoche, instruit de cet acte d'ignoble férocité, fit aussitôt arrêter les officiers du détachement qui s'en était rendu coupable, et marqua d'une flétrissure publique ce qu'il définissait avec raison « un crime envers l'honneur, l'humanité et la générosité française[4]. »

Tel était l'état des choses en Bretagne, lorsque l'invasion de la France fut tentée par les royalistes émigrés, à la solde des Anglais. Mais, avant d'aborder le récit de cette expédition criminelle, voyons ce qui se passait au Temple.

[1] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 229-231.

[2] Puisaye, dans ses *Mémoires*, t. VI, p. 110, 111, ose parler du « camp *paisible* de la Prévalaye, et des *malheureux qui dormaient sur la foi des traités.* » Et cela dans le même livre où il raconte tout au long comment il se concertait, de Londres, pour préparer le succès de la descente des Anglais, avec ces *malheureux qui dormaient sur la foi des traités !*

[3] *Correspondance* de Hoche. Lettre au Comité de salut public; Rennes, 20 prairial, an III (8 juin 1795).

[4] *Correspondance* de Hoche. — Lettre de Hoche à l'adjudant général Crublier, en date du 30 prairial, an III (18 juin 1795).

CHAPITRE IV

MYSTÈRES DU TEMPLE

Doute historique. — Les faux Dauphins. — Simon et sa femme. — Leur déménagement de la prison du Temple; histoire du cheval de carton. — La femme Simon aux Incurables (femmes); faits étranges racontés par elle. — Changements singuliers dans le régime intérieur du Temple, après le départ de Simon. — Précautions pour empêcher l'enfant d'être vu. — Laurent, nommé gardien. — Visite de Barras au Temple. — Gomin donné pour assistant à Laurent. — Affirmations contradictoires de Gomin. — Inhumanité du gouvernement thermidorien; paroles odieuses prononcées par Mathieu. — L'enfant laissé seul; *histoire fermée*. — Motion de Lequinio. — Rapport de Cambacérès; paroles de Cambacérès paraissant se rapporter à la possession d'un grand secret. — Mot horrible de Brival. — Visite faite à l'enfant du Temple par Harmand (de la Meuse), Mathieu et Reverchon; l'enfant muet. — Gomin et Lasne, faux témoins. — La visite d'Harmand sans résultat. — Harmand envoyé aux Grandes Indes. — Hue demande la faveur de soigner l'enfant malade; refus. — Desault, nommé médecin de l'enfant. — Mort subite de Desault; documents curieux sur les causes de cet événement. — Mensonge officiel, au sujet de la mort de Desault. — Mort subite du pharmacien Choppart; étranges coïncidences. — Le docteur Pelletan et le docteur Dumangin. — Paroles faussement attribuées à l'enfant; détails fantastiques sur ses derniers moments. — Manière dérisoire de constater l'identité; le corps vu dans le demi-jour. — Déclaration singulière contenue dans le procès-verbal d'ouverture du corps. — Irrégularité de l'acte de décès. — Rapport de Sevestre. — Bruits d'empoisonnement. — Bruits d'évasion et de substitution. — Enfant arrêté comme étant le Dauphin évadé. — Destinée mystérieuse. — Conduite extraordinaire des successeurs de Louis XVII à l'égard de ses restes et de sa mémoire. — Enseignement.

L'enfant qui mourut dans la tour du Temple, le 20 prairial, an III (8 juin 1795) était-il le dauphin, fils de Louis XVI, ou bien un enfant substitué?

S'il en faut croire une brochure de M. Labreli de Fontaine, ancien bibliothécaire de feu la duchesse douairière d'Orléans, les souverains alliés, en 1814, avaient de tels doutes sur la mort du fils de Louis XVI, qu'ils les auraient consignés dans le traité secret de Paris. Suivant l'auteur, il était dit, dans l'article Ier de ce traité, que les « Hautes parties contractantes » donnaient ostensiblement le titre de roi à Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, parce qu'ainsi le voulait l'état de l'Europe, mais que, pendant deux années, ils le considéreraient seulement comme régent du royaume dans leurs transactions secrètes, se réservant de faire, durant l'intervalle, toutes les recherches de nature à amener la découverte de la vérité[1]. »

Une chose est, en tous cas, certaine: c'est que la mort du fils de Louis XVI au Temple a été, pendant longtemps, regardée en Europe comme un point à éclaircir. Brémond, ancien secrétaire intime de Louis XVI, lorsqu'il fut interrogé à cet égard par le tribunal de Vevey, s'exprima en ces termes :

« Nos travaux (pour le rétablissement de l'orphelin du Temple sur le trône) avaient cessé depuis quelques mois, à cause de la prétendue mort du Dauphin au Temple, quand un jour Son Excellence M. l'avoyer de Steiger me fit appeler pour me dire qu'il avait été informé par des courriers expédiés à Vérone par des généraux vendéens, que le jeune prince n'était pas mort au Temple, mais qu'on l'avait, au contraire, sauvé de prison. Environ trois mois après cette nouvelle, M. de Steiger me la confirma, en m'assurant qu'il venait de recevoir des rensei-

[1] Sur quoi, John Hanson, l'auteur du livre publié à New-York, en 1854, sous ce titre, *The lost prince*, fait observer avec raison que, selon toute probabilité, un homme dans la position de M. Labreli de Fontaine n'aurait pas avancé légèrement un fait de cette importance : « A person of his position would scarcely make such a statement without good authority. »

gnements très-certains sur l'évasion du royal orphelin[1]. »

Que cette évasion ait été, pour un grand nombre de royalistes, une espèce d'article de foi, rien ne le prouve mieux que le succès prodigieux qui, au commencement de ce siècle, couronna les efforts de Jean-Marie Hervagault. Cet homme, fils d'un tailleur de Saint-Lô, ne se fut pas plutôt donné pour le fils de Louis XVI, qu'il vit se grouper autour de lui des milliers de partisans. Kotzebue nous a conservé le souvenir de la sensation que produisit à Vitry-le-François la présence d'Hervagault : ce fut du délire. Logé splendidement dans la maison de madame de Rambecour, dont le mari se fit gloire de lui servir de valet, l'audacieux aventurier eut bientôt à ses pieds une cour idolâtre. Ce n'étaient que bals, concerts et fêtes en son honneur. Quiconque lui parlait était tenu de l'appeler « *mon prince.* » Son portrait était dans toutes les mains, son éloge dans toutes les bouches. Les personnages les plus considérables par leur richesse ou leur naissance s'estimaient heureux de pouvoir remplir auprès de lui les plus vils emplois. On assurait que, pour être certain de le reconnaître, le pape avait imprimé sur la jambe de ce Dauphin retrouvé une marque particulière et distinctive. Fouché, apprenant qu'Hervagault poussait les choses jusqu'à distribuer des dignités, nommer à des fonctions, en un mot composer une cour, le fit arrêter ; mais cela même redoubla l'enthousiasme qu'il inspirait.

Le premier soir de son emprisonnement, une fête magnifique lui fut donnée dans sa prison. Pour ses fidèles, il était resté *Monseigneur*. Sa signature, qu'il traçait par la main d'un secrétaire, était « Louis-Charles : » la signature de l'enfant royal ! Quand il allait à la messe, un

[1] Voy. la plaidoirie de M. Jules Favre en faveur des héritiers de Naündorff, dans la *Gazette des tribunaux* du 31 mai 1851.

laquais portait respectueusement derrière lui son livre de prières et un coussin. Que dire encore? L'empressement de la foule à lui rendre hommage fut tel, que le maire de la ville dut interdire l'accès de la prison[1].

Non moins surprenant que le succès d'Hervagault, fut le nombre de ses successeurs: Mathurin Bruneau, Naündorff, Richemont, Eléazar Williams — ce dernier, missionnaire chez les Indiens du Nord de l'Amérique. Et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que chacun de ces prétendants, poussés à diverses périodes sur le devant de la scène, y a paru avec son cortége de fidèles. Mathurin Bruneau n'eut-il pas l'honneur de fournir le sujet d'une grande mise en scène, sous la Restauration? Et l'honneur, plus grand encore, d'être l'objet de tentatives réitérées d'assassinat ne fut-il pas le lot de Naundorff, reconnu pour être bien le fils de Louis XVI, par M. Marco de Saint-Hilaire, huissier de la chambre de ce monarque, et par madame de Rambaud, nourrice du Dauphin depuis sa naissance jusqu'à son emprisonnement au Temple[2]?

Le nombre des faux Dauphins, leur assurance, leur audace, et le succès momentané que les tentatives de quelques-uns d'entre eux eurent auprès de personnes graves et marquantes, loin de ruiner l'hypothèse d'une substitution, semblent, au contraire, attester la force des apparences qui l'étayent. Il n'y aurait pas eu tant de faux Dauphins, si l'impossibilité de rencontrer le véritable eût été démontrée d'avance.

La vérité est que les circonstances mystérieuses qui précédèrent la mort du fils de Louis XVI, les souvenirs étranges qu'elle réveille, le caractère contradictoire des

[1] *Travels from Berlin through Switzerland to Paris in the year* 1804, *by Augustus von Kotzebue, translated from the German*, vol. III, p. 50. London, Phillips, 1804.

[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

témoignages qui s'y rapportent, les doutes qu'elle fit naître à l'époque même où elle arriva, les mensonges officiels et publics auxquels elle donna lieu, l'obscurité qui couvre le fait de l'enterrement, et enfin l'indifférence extraordinaire que montrèrent pour la mémoire d'un jeune prince, mort roi selon les principes monarchiques, ses parents et successeurs, tout contribue à mettre l'événement dont il s'agit au rang des problèmes historiques[1].

Le récit qu'on va lire ne résout certes pas la question, mais il en exposera du moins les divers éléments.

Nous avons raconté déjà, dans un des précédents volumes de cet ouvrage, comment le fils de Louis XVI fut enfermé au Temple avec sa famille; comment on le sépara de sa mère, et ce qu'il eut à souffrir de la part de

[1] Ce problème, M. A. de Beauchesne prétend l'avoir résolu dans le livre qu'il a publié sur *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort,* livre auquel les royalistes ont fait un grand succès. Ce chapitre montrera d'une manière péremptoire, nous l'espérons, combien peu la prétention de M. de Beauchesne est justifiée, et sur quelles bases fragiles son succès repose. Tout ce qu'il apporte de nouveau dans la question résulte des dires de deux hommes que leurs propres déclarations, faites à diverses époques, et rapprochées, prouvent avoir été tous les deux de faux témoins!

En attendant, nous citerons le jugement que porte de l'ouvrage de M. de Beauchesne un critique célèbre, dont toutes les sympathies politiques, qu'on le remarque bien, sont celles de M. de Beauchesne lui-même :

« M. de Beauchesne, en fait de choses essentielles, a ajouté peu, nous pouvons presque dire rien, à ce qui a été si abondamment détaillé dans les *Mémoires* de MM. Hue, Cléry, Turgy, et dans ceux de la duchesse d'Angoulême, qui habitaient le Temple, et aussi dans les *Mémoires historiques* de M. Eckard : judicieux et intéressant résumé des autorités sus-mentionnées. De ces ouvrages, bien connus, M. de Beauchesne emprunte les trois quarts de son livre au moins, et quoiqu'il les cite occasionnellement, il n'avoue pas l'étendue de ses obligations, particulièrement envers M. Eckard, aussi largement que, selon nous, il aurait dû le faire, » etc., etc.

Essays on the early period of the French Revolution, by the late right hon. John Wilson Croker. Essay V, p. 242, London, 1857.

l'homme brutal et barbare qu'on lui donna pour gardien.

En 1794, Simon se trouvait âgé de cinquante-huit ans. La dureté de son visage répondait à celle de son cœur. Établi comme cordonnier dans la rue qui est aujourd'hui celle de l'École-de-Médecine, il s'était fait remarquer par son assiduité aux séances du club des Cordeliers, qui touchait à sa boutique, et son exaltation révolutionnaire l'avait signalé au choix de la Commune. C'est une grande honte pour la Révolution, d'avoir souffert que le sort d'un enfant — qu'elle n'avait d'ailleurs nul droit de retenir prisonnier — ait été confié à de pareilles mains. Ou la *raison d'État* est un mot vide de sens, ou ce mot est employé pour couvrir une injustice. Il ne faut pas se lasser de le dire : Raison d'État, crime d'État !

Marie-Jeanne Aladame, femme de Simon, avait, comme son mari, un extérieur repoussant et des façons grossières; mais elle appartenait, après tout, à un sexe qu'il est facile d'émouvoir : une femme est bien vite désarmée par un enfant.

Les fonctions de Simon finirent, au commencement de 1794. A cette époque, forcé d'opter entre la charge de gardien et celle de municipal, il préféra la seconde [1].

Ici commence le mystère.

« Le 19 janvier, écrit la fille de Louis XVI, nous entendîmes chez mon frère un grand bruit qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues quand, regardant par le trou de la serrure, nous vîmes emporter les paquets. Les jours d'après, nous entendîmes ouvrir la porte et marcher dans la chambre, et nous restâmes toujours persuadées qu'il était parti [2]. »

[1] *Récit des événements arrivés au Temple, par Madame Royale, fille du roi*. p. 242. Collection Berville et Barrière.
[2] *Ibid.*

Que s'était-il passé?

Quelques-uns ont prétendu :

Que le 19 janvier 1794, jour du déménagement de Simon et de sa femme, un enfant muet fut substitué, dans la tour du Temple, au fils de Louis XVI;

Que cet enlèvement eut lieu par les soins de MM. de Frotté et Ojardias, émissaires du prince de Condé, qui avaient gagné Simon;

Que, quant au fils de Louis XVI, il fut conduit en Vendée, y séjourna *incognito*, se rendit à l'armée de Condé, après la publication officielle de sa prétendue mort, et fut, dans les dernières années de 1796, confié par le prince de Condé à Kléber, qui le fit passer pour un orphelin, fils d'une de ses parentes, et le garda auprès de lui comme aide de camp[1].

Telle est la version que les partisans de Richemont, un des soi-disant Dauphins, ont présentée, en l'appuyant de nombreux certificats dont ils affirment l'authenticité[2].

Mais des certificats peuvent être parfaitement authentiques, sans être pour cela bien concluants. Or, parmi les témoignages dont il s'agit ici, il en est qui ont pour objet de prouver l'évasion et la substitution : ceux-là nous ont paru valoir qu'on ne les écartât pas avec dédain; et il en est d'autres par lesquels on prétend établir que Richemont était bien réellement le fils de Louis XVI, en-

[1] *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, réunies et discutées* par J. Suvigny, avocat, p. 1-40. Paris, 1851.

[2] Le livre de M. J. Suvigny s'ouvre par la déclaration suivante :

« Les soussignés, prenant Dieu à témoin de leur sincérité, déclarent que tous les certificats sans exemption, cités dans cet ouvrage, émanent réellement des signataires auxquels ils sont attribués, désignés par les initiales ou par les noms; qu'ils les ont vus, lus, tenus entre leurs mains; qu'ils en connaissent ou en ont connu les auteurs, vivants ou morts, soit personnellement, soit par des intermédiaires dignes de foi.

« Paris, le 1er octobre 1851.

« J. Suvigny, avocat; Foyatier, sculpteur, membre de l'Institut historique; Noyer et Pascal, médecins. »

levé de la prison du Temple : ceux-là nous ont paru constituer un pur roman[1].

Nous n'avons donc à tenir compte que des premiers, les seuls, du reste, qui se puissent rattacher à la nature et au cadre de cet ouvrage.

La veuve de Simon passa les derniers temps de sa vie aux Incurables (femmes), rue de Sèvres, à Paris, où elle mourut le 10 juin 1819[2]. Or, les sœurs de l'hospice ont déclaré avoir toujours entendu dire à la veuve Simon que le Dauphin n'était pas mort au Temple ; qu'il en avait été enlevé ; qu'elle et son mari avaient contribué à l'évasion, et que le moment choisi pour cette évasion avait été celui de leur déménagement. D'après le dire de la veuve Simon, l'on aurait amené dans une voiture plusieurs meubles, une manne d'osier à double fond, et, dans cette manne, entre autres joujoux destinés au jeune prince, un cheval de carton. De ce cheval de carton, l'on aurait tiré l'enfant qui devait être substitué au prisonnier, et l'on aurait mis celui-ci dans la voiture sous un tas de linge appartenant à la femme de Simon. A la sortie du Temple, les gardiens auraient fait mine de visiter la voiture, mais la femme de Simon, qu'on avait alors toutes sortes de motifs pour ne point soupçonner, aurait feint beaucoup d'emportement, se serait écriée que c'était son linge sale, et on l'aurait laissé passer[3].

A l'époque où elle racontait ces choses, la veuve Simon était en pleine possession de toutes ses facultés[4]. De

[1] Voici une objection entre mille : Dans l'hypothèse de l'évasion due aux efforts d'émissaires du prince de Condé, comment expliquer la proclamation de ce prince, qui se termine par ces mots : « *Messieurs, le roi Louis XVII est mort ; vive Louis XVIII !* »

[2] Ceci constaté par M. A. de Beauchesne lui-même, *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., t. II, p. 193.

[3] Voy. les témoignages indiqués dans le livre de M. J. Suvigny, *ubi supra*, p. 1-40.

[4] Dans sa réplique à M. Jules Favre, lors du procès des héritiers de Naündorff, M. Dupré-Lasale, substitut du procureur de la République.

plus, elle avait intérêt à ne pas encourir par des mensonges de ce genre l'animadversion de la famille royale. Toutefois, l'on doit reconnaître que le langage de la femme de Simon, aux Incurables, serait loin d'être, à lui seul, une preuve, parce qu'en parlant de la sorte, elle pouvait céder au désir de se disculper du reproche d'avoir maltraité un enfant, à l'envie de se donner de l'importance, et à la tentation d'étonner autrui par un récit merveilleux, par la révélation d'un secret d'État. Il est donc nécessaire de chercher quel lien existe entre son témoignage et l'enchaînement des faits; d'autant qu'il est naturel de se demander pourquoi, dans l'hypothèse d'un enlèvement favorisé par Simon, ce dernier, gagné à prix d'or, ne chercha pas à fuir, au lieu d'attendre à Paris un dénoûment redoutable.

La première singularité qui se présente est celle-ci : jusqu'au jour du déménagement de Simon, l'enfant avait eu un gardien spécial : tout à coup, et sans que rien semblât nécessiter ce changement, le gardien spécial fut supprimé, et l'enfant abandonné, pendant six mois, à la surveillance mobile de commissaires qu'on renouvelait tous les jours, comme si l'on eût voulu empêcher l'attention de se fixer sur le prisonnier[1].

On fit mieux : on le relégua seul au fond d'une pièce « obscure[2], » et il dut recevoir ses aliments au moyen d'une espèce de tour, sans être vu et sans voir[3]. M. de Beauchesne lui-même raconte, sans paraître se douter de

déclara rondement, et sans en donner la moindre preuve, que la femme Simon, aux Incurables, était folle; mais c'est précisément le contraire qui résulte des déclarations des sœurs de l'hospice. Voy. J. Suvigny, *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI*, etc., p. 24, 28, 33.

[1] Laurent ne fut nommé gardien du Temple que le 11 thermidor, an II (29 juillet 1794). Registre des arrêtés des Comités de salut public et de sûreté générale.

[2] Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 210. Paris, 1817.

[3] *Ibid.*, p. 211.

la conclusion qu'on pourrait tirer de circonstances aussi étranges, qu'après le départ de Simon, le logement du prisonnier fut restreint à une pièce; que l'enfant fut relégué dans la chambre du fond; que la porte de communication entre l'antichambre et cette pièce était coupée à hauteur d'appui, scellée à clous et à vis, et grillée du haut en bas avec des barreaux de fer; que la lumière fut écartée; que la chambre était chauffée seulement par le tuyau d'un poêle placé dans la première pièce, et éclairée seulement par la lueur d'un réverbère suspendu vis-à-vis des barreaux; enfin, que les grilles et abat-jour étaient devenus, de la part du Conseil, l'objet d'une sollicitude incessante[1].

Précautions incompréhensibles, à moins que leur but n'ait été d'empêcher l'enfant *d'être vu!*

Ajoutez à cela qu'après le départ de Simon, le prisonnier fut condamné à la solitude[2]. Il y eut défense de le laisser se promener au jardin ou sur la plate-forme de la tour; défense de le laisser communiquer avec sa sœur Marie-Thérèse; défense de permettre même qu'ils se rencontrassent[3]. Mathieu signifia cette prohibition de la manière la plus formelle[4]. Tout semblait dénoncer, de la part du gouvernement, la résolution bien arrêtée de soustraire l'enfant à la vue de ceux qui connaissaient le Dauphin!

Le 11 thermidor an II (29 juillet 1794)[5], un nommé

[1] M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., t. II, p. 190-191. — M. de Beauchesne cite un extrait du registre des délibérations du Temple, qui prouve en effet combien était vive la sollicitude du Conseil relativement aux *abat-jour!*

[2] *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale, fille du roi, p. 242. — M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 257.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Date indiquée d'une manière précise par M. Jules Favre, dans sa plaidoirie en faveur des héritiers de Naündorff, comme étant celle

Laurent fut nommé seul gardien du Temple. La grande crise politique, dont le souvenir se rattache à cette date, venait de s'accomplir; Barras figurait au premier rang des vainqueurs : ce fut lui qui désigna Laurent — une de ses créatures [1].

Dans le procès auquel donna lieu, en 1851, la réclamation des héritiers de Naündorff, leur avocat, M. Jules Favre produisit trois lettres de Laurent à Barras, constatant toutes les trois le fait de la substitution d'un enfant muet au fils de Louis XVI [2]. Ces lettres, assurait-on, avaient été déposées, en 1810, entre les mains de M. Lecoq, conseiller de justice à Berlin. Si les originaux avaient été montrés, cela suffirait pour trancher la question; mais, comme on ne montra que des copies, dont l'authenticité pouvait être mise en doute, cette circonstance doit être écartée [3].

Toutefois, il est à remarquer que Laurent, qui, selon le témoignage de la fille de Louis XVI, la traita toujours avec respect [4], n'eut pas, à beaucoup près, les mêmes égards pour le prisonnier. Il est bien vrai qu'elle dit, en parlant de son frère ou de celui qu'elle croyait tel : « Laurent lui fit prendre des bains et lui ôta la vermine dont il était couvert. » Mais la fille de Louis XVI rend compte, ici, de choses qu'elle ne vit pas et qu'elle n'a pu savoir que par ouï-dire.

qu'il a lui-même vérifiée dans les archives. V. la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

[1] M. Wilson Croker pense que l'influence de Joséphine Beauharnais, liée dès cette époque avec Tallien et Barras, ne fut peut-être pas étrangère à la nomination de Laurent, qui, comme elle, était créole. *Essays on the early period of the French Revolution*. Essay V, p. 280.

[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

[3] C'est ce que fit observer avec raison, dans sa réplique à M. Jules Favre, M. Dupré-Lasale, substitut du procureur de la République. Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

[4] *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale, fille du roi, p. 252. Collection Berville et Barrière.

Or, ce qui lui fut dit à cet égard est réfuté de la manière suivante dans l'interrogatoire que subit, en 1834, devant les tribunaux, Lasne, un des successeurs de Laurent :

« LE PRÉSIDENT : A quelle époque avez-vous été préposé à la garde du Dauphin?

« LASNE : En fructidor, an III.

« LE PRÉSIDENT : Était-il malade quand vous êtes arrivé?

« LASNE : Depuis deux mois. Un nommé Laurent avait gardé le prince, et, sans pourtant le frapper, il le négligeait, le laissait sans soins et dans un état de saleté extraordinaire[1]. »

Quoi qu'il en soit, le 13 thermidor an II (31 juillet 1794), plusieurs membres du Comité de sûreté générale ayant visité l'enfant, le trouvèrent immobile, le dos voûté, les bras, les jambes et les cuisses singulièrement allongées aux dépens du buste. Les souffrances de la prison avaient-elles changé à ce point le prisonnier, qu'il en fût venu à différer de ce qu'avait été le Dauphin, même sous le rapport de la conformation physique? Sous d'autres rapports, le changement était plus extraordinaire encore: l'enfant que les députés du Comité de sûreté générale visitèrent, le 13 thermidor, ne parlait pas. M. de Beauchesne s'exprime en ces termes, touchant la visite dont il s'agit : « Ils l'appelèrent, il ne répondit pas ; ils ordonnèrent d'ouvrir la chambre : un des ouvriers attaqua si vigoureusement les barreaux du guichet, qu'il put bientôt y introduire la tête, et, apercevant le malheureux enfant, il lui demanda pourquoi il n'avait pas répondu ; l'enfant garda le silence... Cent questions lui furent faites, il ne répondit à aucune[2]. »

[1] *Gazette des Tribunaux* du 31 octobre 1834, procès de Richemont.
[2] *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., t. II, p. 251 et 252.

A la vérité, l'auteur finit par lui mettre dans la bouche ce mot touchant: « Je veux mourir[1]. » Mais quelles sont ses autorités pour affirmer que cette parole fut prononcée? Il ne les cite pas, et c'eût été nécessaire. On verra plus loin combien peu dignes de foi, ou, plutôt, combien misérables sont les témoignages sur lesquels M. de Beauchesne s'appuie, en attribuant au prisonnier certains mots semblables à celui qui vient d'être cité; mais ces témoignages, quelque vains qu'ils soient, il ne peut pas même les invoquer ici, puisque Gomin et Lasne, ses deux grandes autorités, n'étaient pas encore au Temple, à cette époque.

Il existe, toutefois, un récit que M. de Beauchesne semble avoir ignoré, et qui dément, s'il est exact, l'hypothèse du mutisme: c'est celui de la visite de Barras au Temple, après le 9 thermidor. S'il faut ajouter foi aux *Mémoires de Lombard*, Barras ayant trouvé l'enfant sur une espèce de berceau où il avait de la peine à s'étendre, lui aurait demandé pourquoi il ne préférait pas son lit, à quoi l'enfant aurait répondu qu'il souffrait moins sur cette couchette. L'auteur ajoute que le petit prisonnier avait pour vêtement un gilet et un pantalon de drap gris. Le pantalon paraissant être trop étroit, Barras le fit fendre des deux côtés, et s'aperçut que les jambes étaient prodigieusement gonflées. Il recommanda qu'on fît venir un médecin, gronda le commissaire et le garçon de service sur la malpropreté où ils laissaient l'enfant, et se retira[2].

Le 19 brumaire (9 novembre 1794), un assistant fut donné à Laurent dans la personne d'un tapissier nommé Gomin[3].

[1] M. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 251-252.

[2] *Mémoires de Lombard*, t. I, chap. XVI, p. 128-130. — Paris, 1823.

[3] M. Jules Favre, dans sa plaidoirie en faveur des héritiers de Naündorff, dit : « Nous avons été aux Archives. Nous y avons trouvé la date des nominations et les états de payement des gardiens du Temple... Gomin a

Selon M. de Beauchesne, écrivant cette fois d'après les communications personnellement à lui faites par Gomin lui-même, le nouveau gardien ne fut pas plutôt entré au Temple, que Laurent lui demanda s'il avait vu autrefois le prince. « *Je ne l'ai jamais vu*, » répondit Gomin; sur quoi, Laurent dit : « En ce cas, il se passera du temps, avant qu'il vous dise une parole[1]. »

A qui croire de Gomin racontant cela à M. de Beauchesne, ou de Gomin faisant devant la justice la déclaration suivante :

« Antérieurement à la détention, *je l'avais vu plusieurs fois* (le Dauphin) et de très-près, étant, à cette époque, commandant d'un bataillon de la garde nationale de Paris, dans le jardin dit du Prince, aux Tuileries, où il avait l'habitude de jouer, accompagné de sa gouvernante, madame de Tourzel[2]? »

été nommé gardien le 9 novembre 1794. » Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

Suivant M. de Beauchesne, cette nomination aurait eu lieu le 8 novembre.

Mais qu'elle ait eu lieu le 9 ou le 8, toujours est-il que la date vraie n'est pas celle que donna Gomin lui-même. Interrogé par la justice, il indiqua comme date de son entrée au Temple, *vers le 9 thermidor an II* (26 août 1794). Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

Or, en premier lieu, le 9 thermidor ne correspond aucunement 26 août; et, en second lieu, le gardien qui fut nommé immédiatement après le 9 thermidor fut Laurent, comme on l'a vu, et non pas Gomin.

Maintenant, voyons ce que dit de la *mémoire* de ce Gomin, M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., t. II, p. 268.

« Je l'ai beaucoup connu dans les dernières années de sa vie. Cet homme, qui avait vieilli au souffle des orages, avait, à quatre-vingts ans, une mémoire et une activité de trente ans. »

Et c'est un homme doué d'une mémoire aussi prodigieuse qui, interrogé sur une date de nature à se graver profondément dans son esprit, répondit: *Vers le 9 thermidor an II* (26 août 1794)!

Encore si on n'avait à lui reprocher que d'avoir manqué de mémoire!

[1] M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 270 et 271.

[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

Il importe de remarquer que, de ces deux affirmations contradictoires, la seconde est la seule que Gomin fût intéressé à faire, attendu qu'il était attaché au service de la duchesse d'Angoulême, qui l'avait fait nommer concierge du château de Meudon en 1814, et de laquelle il recevait une pension[1]; or, que la duchesse d'Angoulême ait toujours montré une répugnance extrême, soit à admettre, soit à permettre qu'on accréditât l'idée que son frère n'était pas mort au Temple, c'est là un fait certain, de quelque manière qu'on l'explique[2].

Mais si, comme il l'affirma en présence de Laurent, Gomin n'avait jamais vu le Dauphin, quelle valeur attacher à tout ce qu'il a pu dire, depuis, sur l'identité du Dauphin et de l'enfant qui mourut au Temple?

Quant à la réplique de Laurent, telle que les communications de Gomin à M. de Beauchesne la constatent, elle serait incompréhensible, s'il ne fallait pas l'interpréter comme l'attestation par Laurent lui-même de cette circonstance singulière que l'*enfant ne parlait pas*. Car le fait que Gomin n'avait jamais vu le Dauphin ne pouvait être une raison pour que le prisonnier s'abstînt pendant longtemps de lui parler. Le dialogue rappelé doit donc, pour avoir un sens, être complété et traduit de cette manière : « Laurent : Avez-vous vu autrefois le prince royal? — Gomin : Je ne l'ai jamais vu — Laurent, d'un ton ironique : *En ce cas*, ce n'est pas de lui que vous apprendrez qui il est : il se passera du temps avant qu'il vous dise une parole! »

[1] Voy. la plaidoirie de M. Jules Favre, en faveur des héritiers de Naündorff, dans la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851, et le livre de M. A. de Beauchesne lui-même, t. II, p. 320.

[2] Sur la façon singulière dont elle accueillit les communications de M. Morel de Saint-Didier, et sur son refus obstiné de voir madame de Rambaud, le procès des héritiers de Naündorff renferme des détails curieux auxquels nous renvoyons le lecteur.

Cependant, à mesure que la réaction se développait, les royalistes cherchaient de plus en plus à diriger vers le Temple les préoccupations du public. Peu de temps après la nomination de Gomin, le *Courrier universel*, journal rédigé par Nicolle et Poujade, publia un article où il était dit que « le Comité de sûreté générale, persuadé que, pour être fils de roi, on ne devait pas être dégradé au-dessous de l'humanité, venait de nommer trois commissaires, hommes probes et éclairés, pour remplacer le défunt Simon. » De ces trois commissaires, suivant le même article, « deux étaient chargés de l'éducation de l'orphelin, et le troisième avait mission de veiller à ce qu'il ne manquât point du nécessaire comme par le passé[1]. »

Ces éloges de la feuille royaliste émurent le Comité de sûreté générale d'un vif sentiment de colère. Qu'il sût ou non la vérité sur l'identité de l'enfant du Temple, il regarda comme une insulte l'hommage rendu à ses sentiments supposés d'humanité, et Mathieu s'empressa d'aller démentir, du haut de la tribune, le récit « calomnieux[2] » du *Courrier universel*. Il exposa qu'un gardien ayant paru insuffisant, le Comité en avait nommé deux, et que si chaque jour un des comités civils des quarante-huit sections de Paris avait à fournir un de ses membres pour remplir pendant vingt-quatre heures les fonctions de gardien concurremment avec les deux nommés d'office, c'était dans le but de « compléter et d'assurer d'autant mieux la détention des enfants du tyran. » Et Mathieu ajoutait : « Par cet exposé, l'on voit que le Comité de sûreté générale n'a eu en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance, *qu'il a été*

[1] Voy. le *Moniteur*, an III, numéro 74, séance du 12 frimaire (2 décembre 1794).
[2] *Ibid.*

étranger à toute idée d'améliorer la captivité des enfants de Capet ou de leur donner des instituteurs. Les Comités et la Convention savent comment on fait tomber la tête des rois, mais ils ignorent comment on élève leurs enfants[1]. »

Parmi les membres du Comité de sûreté générale, au nom de qui Mathieu s'exprimait en ces termes, on voyait figurer Barras, Harmand (de la Meuse), Clauzel, Bourdon (de l'Oise)[2].

C'étaient là les hommes qui prétendirent, plus tard, avoir renversé Robespierre par humanité! Les supposer humains à l'égard d'un pauvre enfant sans défense, c'était, de leur propre aveu, les calomnier!

Ce n'est pas qu'il faille ajouter foi à toutes les horreurs dont le Temple aurait été le théâtre, à en croire certains écrivains, très-habiles à cacher sous des dehors élégiaques les haines implacables de l'esprit de parti. Pour ces écrivains, c'était une bonne fortune que de pouvoir peindre la Révolution s'acharnant à martyriser l'enfance. Malheureusement, ils ont tous oublié d'apprendre à la postérité par quel merveilleux moyen ils étaient parvenus à connaître jour par jour, heure par heure, presque minute par minute, ce qui se passait dans une chambre bien fermée, bien verrouillée, bien obscure, et où était laissé *seul* cet enfant dont pas un mouvement, pas un geste, n'a été perdu pour eux! Qui croirait, par exemple, qu'après une description minutieuse à l'excès des souffrances du prisonnier, description qui va jusqu'à nous montrer ce prisonnier, qu'on laissait seul, se levant dans les ténèbres, abandonnant son lit aux rats et aux araignées, se plaçant sur une chaise, et passant le reste de la nuit, les deux coudes appuyés sur

[1] *Moniteur*, an III, numéro 74.
[2] Voy. le t. XXXVII de l'*Histoire parlementaire*, p. 97.

la table[1].... M. de Beauchesne s'écrie : « Voilà, autant qu'on peut lire dans une *histoire fermée*, quels furent les jours et les nuits du jeune roi pendant cette *séquestration*[2]? » Il n'est pas effectivement facile de comprendre comment l'*histoire fermée* d'un prisonnier, qui n'a jamais ni rien raconté ni pu rien raconter à personne des faits relatifs à sa *séquestration*, ait été cependant connue à ce point, qu'on nous puisse donner le compte rendu détaillé de ses jours et de ses nuits[3] !

En ce qui touche l'intérieur du *Temple* pendant la période qui suivit la mise en liberté de Cléry, l'unique récit qui ait quelque autorité est celui de la fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême[4] ; et encore ne doit-on pas perdre de vue qu'à partir du jour où elle fut séparée de son frère, elle ne put elle-même connaître ce qui regardait l'enfant que d'une manière indi-

[1] M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 234.

[2] *Ibid.*, p. 230.

[3] Il est à noter que, pour les détails auxquels nous faisons allusion ici, M. A. de Beauchesne n'a pas même la ressource de dire qu'il les tient des deux gardiens Gomin et Lasne, puisque ces détails se rapportent à une époque antérieure à l'entrée au Temple de ces deux hommes. Il est vrai que, pour prouver comme quoi l'enfant se levait pendant la nuit, se plaçait sur une chaise, appuyait ses deux coudes sur la table, etc., etc..., M. A de Beauchesne, qui en général ne cite pas ses autorités, cite, chose assez plaisante, M. Simien-Despréaux, auteur d'une rapsodie publiée en 1817, sous le titre de *Louis XVII*. Il est surprenant que M. Simien-Despréaux lui-même, que M. de Beauchesne appelle par erreur *Desparaux*, et qui n'était pas au Temple, lui non plus, encore moins dans la chambre de l'enfant, pendant la nuit, ait si bien pu savoir ce qui s'y passait !

[4] L'ouvrage de M. Hue ne peut faire foi que pour ce qui s'est passé au Temple avant le 2 septembre. Cléry n'a pas poussé son journal au delà de la mort de Louis XVI. Les *Mémoires* de l'abbé Edgeworth de Firmont ne se rapportent qu'aux derniers moments de ce monarque. Les *Quelques souvenirs* de M. Lepitre remontent à une époque antérieure à celle dont nous nous occupons. Il en est de même des notes communiquées à M. Eckard par M. Turgy, qui quitta le Temple le 14 octobre 1793. Voilà pour les sources.

recte, très-accidentellement et très-confusément. « Nous savions quelquefois des nouvelles de mon frère par les municipaux, mais cela ne dura point[1]. »

Ainsi donc, tout ce qu'il est permis d'affirmer historiquement sur le traitement que l'enfant du Temple eut à subir dans la période qui nous occupe, c'est qu'on le réduisit à une solitude absolue; c'est qu'on parut s'étudier à le dérober à tous les regards, c'est enfin qu'il végéta dans l'abandon. Et certes, sa destinée, ainsi décrite, se présente sous des couleurs assez sombres, pour que l'histoire flétrisse l'iniquité et la cruauté des passions ou des calculs politiques qui la lui infligèrent!

Un instant, les âmes sensibles et justes purent se flatter de l'espoir qu'un terme serait mis à cette captivité, que rien ne justifiait. Le 8 nivôse an III (28 décembre 1794), Lequinio demanda que, par « l'expulsion » de l'enfant du Temple, « on purgeât le sol de la Liberté du seul vestige de royalisme qui y restât encore; » et cette motion ayant été renvoyée aux Comités, l'homme qu'ils chargèrent du rapport fut Cambacérès[2].

Dans les *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, de la comtesse d'Adhémar, qui avait été dame du palais de la reine, on lit[3]:

« Malheureux enfant, dont le règne s'est écoulé dans un cachot, où toutefois il n'a pas trouvé la mort! Certes, je ne veux en aucune manière multiplier les chances qui s'offriront à des imposteurs; mais, en écrivant ceci au mois de mai 1799, je certifie, sur mon âme et conscience, être particulièrement sûre que Sa Majesté Louis XVII n'a point péri dans la prison du Temple... Mais, je le répète, je ne m'engage pas à dire ce que le prince est devenu, je l'ignore: le seul Cambacérès, homme de la Ré-

[1] *Récit des événements arrivés au Temple* par Madame Royale, p. 226.
[2] Voy. le *Moniteur*, an III, numéro 125.
[3] *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, t. III, liv. XIX, p. 142.

volution, pourrait compléter mon récit ; car, là-dessus, il en sait beaucoup plus que moi[1]. »

On lit encore dans un compte rendu de l'ouvrage intitulé *Histoire secrète du Directoire*[2] :

« Il paraît certain qu'on a trompé le public sur la véritable époque et sur le lieu de la mort de Louis XVII. Cambacérès en convenait, mais il ne voulut jamais révéler ce qu'il savait sur ce point[3]. »

Quoi qu'il en soit du degré d'importance qu'il faille attacher à ces assertions, qui, sans avoir un véritable caractère historique, tirent quelque valeur des ménagements dont les Bourbons, à l'époque de leur retour en France, usèrent envers Cambacérès, et de l'empressement avec lequel ils firent séquestrer ses papiers après sa mort[4], il est certain que le rapport de Cambacérès sur la motion de Lequinio fut précisément tel qu'on aurait dû l'attendre d'un homme initié au secret de l'évasion ; car non-seulement le rapporteur conclut contre la mise en liberté de l'enfant du Temple, mais il prononça ces paroles singulières, où la réapparition éventuelle du fils de Louis XVI est si clairement prévue, et qui semblent avoir été calculées de manière à en détourner d'avance l'effet : « Lors même qu'il aura cessé d'exis-

[1] Ce passage est remarquable, mais l'ouvrage dont il est tiré ne doit être lu qu'avec défiance, étant une des nombreuses compilations pseudo-historiques du baron Lamothe-Langon. Néanmoins, comme Lamothe-Langon, auditeur au Conseil d'État sous l'Empire, était un des habitués du salon de Cambacérès, il a été en position d'apprendre là beaucoup de choses, et il y a des renseignements à puiser dans les anecdotes dont il a fait son profit.

[2] Cette *Histoire secrète du Directoire* a été attribuée au comte Fabre (de l'Aude), mais le savant M. Quérard incline à croire que c'est une œuvre supposée.

[3] *Journal du Commerce* du 3 décembre 1832 et *Histoire secrète du Directoire*, t. I, chap. XI, p. 186-189. — Paris, 1832.

[4] Ainsi que M. Gruau de la Barre en fit avec raison la remarque dans un mémoire par lui adressé, en décembre 1840, au tribunal de police correctionnelle. Voy. ce Mémoire, p. 15.

ter (le fils de Louis XVI), on le retrouvera partout, et cette chimère servira longtemps à nourrir de coupables espérances[1] ! »

Ce fut dans cette séance et à cette occasion, que Brival laissa échapper un des mots les plus horribles qui aient jamais souillé la tribune parlementaire : « Je m'étonne, dit-il, qu'au milieu de tant de crimes inutiles, commis avant le 9 thermidor, on ait épargné les restes d'une race impure[2]. » — « Il n'y a pas de crimes utiles, » répondit Bourdon (de l'Oise) : cri admirable, mais dans quelle bouche ! Brival avait excité de violents murmures : Bourdon (de l'Oise) fut, au contraire, vivement applaudi ; et comme on demandait que le premier fût rappelé à l'ordre, il dit : « Je m'y rappelle moi-même[3]. »

Le mot de Brival n'était pas de ceux qu'il est facile d'oublier : on verra plus loin quelle signification tragique lui donnèrent certains soupçons nés de circonstances inexpliquables et inexpliquées.

L'enfant du Temple dépérissait : au mois de février 1795, le chirurgien du district fut appelé ; une députation de la Commune se rendit au Temple pour constater l'état du prisonnier, et fit un rapport duquel il résultait « que le petit Capet avait des tumeurs à toutes les jointures, et particulièrement aux genoux : *qu'il était impossible de tirer un mot de lui ;* qu'il ne se levait jamais de sa chaise ou de son lit, et qu'il refusait de prendre toute espèce d'exercice[4]. »

[1] Rapport de Cambacérès, dans la séance du 3 pluviôse (22 janvier) 1795. *Moniteur*, an III, numéro 125.

[2] *Moniteur*, an III, numéro 125.

[3] *Ibid.*

[4] Wilson Croker, *Essays on the early period of the French Revolution*, Essay V, p. 287.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que M. Wilson Croker possédait une magnifique collection de documents relatifs à la Révolution française, collection qu'il avait passé plusieurs années de sa vie à recueillir, qu'il

Sur ce rapport, le Comité de sûreté générale envoya au Temple trois députés, Harmand (de la Meuse), Mathieu et Reverchon. C'était le 9 ventôse an III (27 février 1795).

Ils trouvèrent l'enfant assis auprès d'une petite table sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer, quelques-unes pliées en forme de boîtes et de caisses, d'autres élevées en château. Il était occupé de ces cartes, lorsque les députés parurent, et ne quitta pas son jeu. Harmand (de la Meuse), après lui avoir expliqué le but de cette visite, lui dit que les commissaires étaient autorisés à lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pouvait désirer. Pendant ce temps, l'enfant regardait d'un œil fixe, dans un état d'immobilité complète, l'homme qui lui parlait. Il semblait écouter avec la plus grande attention, mais pas un mot ne tomba de ses lèvres[1]. Harmand (de la Meuse) lui dit: « J'ai l'honneur de vous demander, monsieur, si vous désirez un cheval, un chien, des oiseaux, des joujoux de quelque espèce que ce soit, un ou plusieurs compagnons de votre âge que nous vous présenterons avant que de les installer auprès de vous; voulez-vous, dans ce moment, descendre dans le jardin ou monter sur les tours? Désirez-vous des bonbons? des gâteaux? » Pas de réponse. Harmand imagina de passer d'un ton caressant à un ton impérieux. Inutile[2]. Il essaya de le toucher, en lui disant que son obstination à ne pas répondre compromettait les députés chargés de le visiter, parce qu'ils ne pourraient rien rapporter au gouvernement qui les avait envoyés. Toujours même silence[3]. Mais, chose remarquable, l'enfant

vendit au British Museum, lorsqu'il fut nommé à l'amirauté, et où nous avons beaucoup puisé.

[1] Récit d'Harmand (de la Meuse). Voy. les *Éclaircissements historiques* placés à la suite du *Journal de Cléry*, p. 332. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

mit beaucoup de bonne grâce à faire tout ce qu'on lui demanda, à l'exception de ceci : *parler !* Harmand lui demanda de tendre la main, et il la tendit aussitôt; de se lever, et il se leva ; de marcher, et il marcha[1] : preuve évidente que, s'il ne parlait pas, c'était impuissance et non mauvaise volonté.

Toutefois, interrogés par Harmand sur la cause à laquelle ils attribuaient un silence aussi extraordinaire, les commissaires, c'est-à-dire Laurent et Gomin[2], répondirent que ce silence datait du jour où l'on avait si odieusement forcé le Dauphin à faire et à signer une déposition contre sa mère. « *Ils nous protestèrent*, écrit Harmand (de la Meuse), *que, depuis le soir de ce jour-là, le prince n'a point parlé*[3]. »

Comme Laurent et Gomin n'étaient pas au Temple pendant les jours qui suivirent la déposition contre la reine, leur réponse, en ce qui touche le moment précis où l'enfant cessa de parler, est absolument sans autorité; mais ce qu'elle prouve sans réplique, c'est qu'eux, du moins, depuis leur entrée au Temple, — et ils étaient entrés l'un et l'autre postérieurement au départ de Simon, — ils n'avaient jamais entendu parler l'enfant.

C'est à peine s'il est nécessaire de réfuter, tant elle est absurde, l'hypothèse qui montre un enfant de neuf ans, faible, infirme, malade, prenant tout à coup la résolution de ne plus prononcer un mot de sa vie et y persévérant jusqu'à la fin : hypothèse difficile à admet-

[1] Récit d'Harmand (de la Meuse) etc., *ubi supra*.

[2] Impossible en effet de supposer qu'Harmand ait voulu parler de commissaires autres que les gardiens, qui étaient présents et pouvaient seuls expliquer ce que les députés désiraient connaître.

[3] Chose qui ne saurait être trop remarquée ! ces mots : *Ils nous protestèrent*, etc..., sont omis par Eckard, dans la citation qu'il donne du récit d'Harmand, sans que l'omission soit même indiquée par des points ! Voy. *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 245.

tre, même s'il s'était agi d'un homme plein de santé, plein de force, doué d'une volonté de fer. Et il n'est pas moins ridicule de donner pour motif à cette prétendue résolution le remords d'avoir signé la trop fameuse déposition dont Hébert eut l'infamie de s'armer contre Marie-Antoinette : tout concourt en effet à démontrer que, lorsqu'il signa cette déposition, le Dauphin en comprenait à peine le sens et ignorait complétement l'usage qu'on en voulait faire, usage dont rien ne vint l'instruire depuis, attendu qu'on lui cacha soigneusement la mort de sa mère. Reste donc ce fait, qu'il faut absolument expliquer, si l'on nie celui de l'évasion suivie d'une substitution : à l'époque de la visite d'Harmand (de la Meuse), 'enfant se trouva être... muet.

M. de Beauchesne, dont l'ouvrage repose tout entier sur la méconnaissance de ce fait, et à tel point que, si le mutisme est établi, cet ouvrage est un livre à refaire, M. de Beauchesne met sur les lèvres de l'enfant, dans diverses circonstances, des paroles, tantôt très-touchantes, tantôt très-philosophiques, quelquefois même d'une profondeur étonnante[1] ; et cela, sur la foi de ce que lui auraient raconté en tête-à-tête, Gomin d'abord, et ensuite Lasne, autre gardien donné à l'enfant par le Comité de sûreté générale le 14 germinal an III (3 avril 1795)[2].

Malheureusement, M. de Beauchesne — et l'on a lieu d'en être surpris — a ignoré que Gomin et Lasne ont fait en public, à l'occasion de procès fameux, des déclarations inconciliables avec celles qu'ils lui ont faites à lui en particulier, et, ce qui est pire, inconciliables entre elles.

Un simple rapprochement donnera une idée de la

[1] Nous les citerons plus loin.
[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

confiance que méritent les rapports faits en particulier à M. de Beauchesne par les deux hommes qui lui ont fourni les seules choses neuves qu'il y ait dans son livre.

DÉPOSITION DE LASNE EN 1834.

« D. Avez-vous causé avec l'enfant? — R. Tous les jours. — D. Sur quels objets? — R. Jamais que sur des objets sérieux et graves. Ces conversations ont laissé des souvenirs profonds chez moi... Je surprendrais l'auditoire, si je voulais dire ce qu'il me disait[1]. »

DÉPOSITION DE LASNE EN 1837.

« Au milieu des souffrances les plus aiguës, le prince montrait une impassibilité extraordinaire ; aucune plainte ne sortait de sa bouche, et jamais il ne rompait le silence. » Ici, Lasne raconte qu'un jour, ayant présenté à l'enfant une potion stomachique que ce dernier hésitait à prendre, comme s'il eût craint qu'elle ne fût empoisonnée; lui, Lasne, pour le rassurer, porta le verre à ses lèvres; sur quoi, l'enfant se serait écrié : « Tu as donc juré que je boirai ce verre? Eh bien, donne, je vais le boire. » Et il ajoute : « Ce sont les seules paroles que je lui ai entendu proférer pendant tout le temps que j'ai passé près de lui[2]. »

Ainsi, le Lasne de 1834 *avait causé tous les jours* avec l'enfant, au Temple, et le Lasne de 1837 ne l'avait entendu parler *qu'une fois !*

Ce n'est pas tout : dans cette anecdote où, en 1837, Lasne se met lui-même en scène, il avait fait figurer, en

[1] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 octobre 1834. Procès de M. de Richemont.

[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

1834, un autre que lui. « Voici sa version de 1834 : « Le médecin lui dit : « Vous croyez donc cette potion empoisonnée? Eh bien, je vais la boire; » et il la but. L'enfant lui dit : « On a donc juré que je la boirai aussi? » Ce qu'il fit[1]. »

Poursuivons.

DÉPOSITION DE GOMIN EN 1837.

« Pendant sa maladie, le prince, que je voyais, causait sans effort; il a même parlé une heure avant de mourir... J'ajouterai que plusieurs membres de la Convention sont venus visiter cet enfant, à l'époque où il était confié à ma garde, et que jamais il n'a fait de réponse aux questions qu'ils lui adressaient, ce qui a pu accréditer la version qu'il était muet. Il répondait volontiers aux sieurs Laurent et Lasne, ainsi qu'à moi[2]. »

Qui croire de Gomin, affirmant que l'enfant du Temple *causait sans effort*, parlait *volontiers* à Lasne, ou de Lasne affirmant, en 1837, que l'enfant *ne rompait jamais le silence* et que ces mots : « Tu as donc juré que je boirai ce verre? Eh bien, donne, je vais le boire, » sont *les seules paroles* qu'il lui ait jamais entendu prononcer?

Rien de plus frappant que l'empressement de Gomin à prévenir l'objection qu'on pourrait tirer de la visite du 31 juillet 1794, du rapport ultérieur de la Commune et de la nouvelle visite que ce rapport provoqua. Appelé par le gouvernement d'alors à opposer son témoignage à des prétentions dont la dynastie régnante n'est pas sans prendre souci, Gomin répète la leçon qui lui a été faite, et il a soin d'aller au-devant d'une objection trop facile à prévoir, en avouant, ce qu'il eût été

[1] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 octobre 1834.
[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

téméraire de nier, que l'enfant, visité par plusieurs conventionnels, ne répondit jamais aux questions qu'ils lui adressaient. Mais avouer le fait n'est pas l'expliquer. Si, devant Gomin, Lasne et Laurent, l'enfant *causait sans effort, volontiers*, d'où vient qu'Harmand, après tant d'autres, ne put lui arracher une parole, même en l'interrogeant avec bonté, même en lui témoignant un vif intérêt, plus que cela, en lui adressant des questions qui touchaient de si près à son bien-être? Or, à cet égard, l'affirmation d'Harmand est formelle, sans compter qu'il prend à témoin de sa véracité ses deux collègues, Mathieu et Reverchon, qui vivaient encore: « Est-il possible, dit-il, qu'à l'âge de neuf ans, un enfant puisse former une telle détermination (celle de ne jamais parler) et y persévérer? C'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute; mais je réponds à ceux qui douteraient ou qui nieraient, par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir[1]. »

Reprenons le fil de la narration.

On a vu qu'après le départ de Simon, l'enfant avait été relégué dans une pièce obscure : ce ne fut point dans celle-là qu'eut lieu la visite d'Harmand et de ses deux collègues[2]. La pièce où ils trouvèrent l'enfant, était propre et bien éclairée. Elle renfermait, non loin d'un bois de lit sans coucher, un lit dont le coucher et le linge leur parurent beaux[3], mais qui ne pouvait être celui du petit prisonnier, puisqu'il n'occupait plus alors la chambre où

[1] Récit d'Harmand (de la Meuse), *Éclaircissements historiques*, à la suite du *Journal de Cléry*, p. 337.

[2] Ce qui le prouve, c'est que la chambre, où Harmand vit l'enfant, est, d'après sa propre description, celle où Simon avait eu son lit, *ubi supra*, p. 331. Or, celle dans laquelle on avait depuis relégué le prisonnier était, comme le dit M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 190 et 191, celle qu'avaient occupée Cléry d'abord, et ensuite la femme de Simon, pendant sa maladie.

[3] Récit d'Harmand (de la Meuse), *ubi supra*, p. 331.

était ce lit. On apporta son dîner. Il consistait dans un potage noir couvert de quelques lentilles, un petit morceau de bouilli, noir aussi, un plat de lentilles et six châtaignes, plutôt brûlées que rôties. Point de couteau. Pas de vin[1].

Harmand, dans son livre, qu'il publia sous la Restauration, et qui porte la trace du changement qu'avaient subi ses opinions politiques, s'écrie : « Tel était le dîner du fils de Louis XVI, de l'héritier de *soixante-six rois :* tel était le traitement fait à l'innocence[2] ! » Mais, à supposer qu'il eût pris l'enfant pour l'héritier de *soixante-six rois*, à l'époque où il le visita, malgré les circonstances racontées par lui-même et qui auraient dû, tout au moins, éveiller ses doutes, il fallait que ses sentiments d'alors fussent bien différents de ceux qu'il manifesta depuis; car, au lieu de dénoncer bien haut, comme la justice et l'humanité le lui commandaient, l'indigne « traitement fait à l'innocence, » il convint avec ses collègues de tenir secrets les résultats de leur visite au Temple, et de n'en rendre compte qu'au Comité, à huis clos, sous le prétexte, vraiment misérable, de sauvegarder l'honneur de la nation, qui, selon lui, ignorait ces choses; l'honneur de la Convention, qui, à ce qu'il prétend, les ignorait aussi, quoique son devoir fût d'en être instruite; et enfin l'honneur de la coupable municipalité, qui ajoute-t-il, savait tout et causait tous ces maux[3] !

Ce qui est certain, c'est que ce gouvernement thermidorien qui se vantait sans cesse d'avoir coupé court à la Terreur, ne donna aucune suite au rapport *secret* d'Harmand, Mathieu et Reverchon. Non-seulement la liberté ne fut point rendue à un enfant qui, quel qu'il fût, — héritier vrai ou supposé de *soixante-six rois*, — n'a-

[1] Récit d'Harmand (de la Meuse), *ubi supra*, p. 355.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 357.

vait point mérité de la perdre, mais rien ne fut tenté de ce qui aurait pu adoucir ses souffrances ou prolonger sa vie. Pour ce qui est d'Harmand, il n'est pas inutile de faire observer qu'on se hâta de l'écarter de la scène : selon son propre récit, une intrigue, sur laquelle il ne s'explique pas, lui valut la faveur d'être envoyé commissaire aux Grandes-Indes, peu de jours après sa visite au Temple[1] ! Craignait-on qu'il ne se laissât aller tôt ou tard à une indiscrétion ?

Les jours s'écoulaient ; la santé de l'enfant déclinait de plus en plus : enfin, le 17 floréal (6 mai), un médecin lui fut donné. C'était le célèbre Desault. L'arrêté qui le nommait était signé Mathieu, Pémartin, Auguis, Sevestre, Kervelegan, Pierre Guyomard, Perrin, Calès, membres du Comité de sûreté générale, et il portait — précaution caractéristique — que Desault ne serait admis à visiter l'enfant qu'en présence des gardiens[2].

Une circonstance à noter, c'est que Hue sollicita la faveur de soigner celui qu'il croyait être le fils de son ancien maître, et vit sa demande rejetée[3], comme si l'on eût craint qu'il ne reconnût pas le Dauphin dans le malade qu'on lui eût donné à soigner !

Desault questionna l'enfant sans pouvoir obtenir de lui une réponse[4]. Il lui prodigua les soins de son art, et

[1] Récit d'Harmand (de la Meuse), *ubi supra*, p. 337.

[2] J. Suvigny, *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI*, p. 41.

[3] Eckard, *Mémoires historiques*, etc., p. 254.

[4] C'est ce que dit M. A. de Beauchesne lui-même, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 241. Il est vrai qu'il ajoute : « Les bons traitements lui rendirent la parole. Il n'avait point eu de voix pour maudire, il en eut une pour remercier. » Selon son usage, M. de Beauchesne oublie d'apprendre au lecteur sur quelle autorité il s'appuie, quand il assure que « n'ayant point eu de voix pour maudire, l'enfant en eut une pour remercier. » Si c'est de Gomin ou de Lasne qu'il tient cela, on sait maintenant ce que pèsent de tels témoignages. Et ce n'est certes pas le témoignage de Desault, qui pourrait être invoqué ici, puisque dans les papiers de Desault, on n'a trouvé aucune note relative à ses visites au Temple. Il n'est pas, d'un autre

— nouveau mystère en cette histoire pleine de mystères — on ne tarda pas à apprendre la mort..., non du malade, mais du médecin. En effet, dans la nuit du 10 au 11 prairial (29-30 mai), Desault fut saisi tout à coup d'une fièvre qui débuta par un délire violent[1]. Le 13 prairial (1er juin), il n'était plus.

Profonde et sinistre fut l'impression que produisit dans Paris la nouvelle de cette mort si soudaine et si prématurée. Les uns, se rappelant le mot de Brival et la théorie des *crimes utiles*, crurent que Desault avait été empoisonné, pour avoir refusé de se prêter à des desseins criminels sur la vie du malade qu'il soignait[2] : hypothèse absolument gratuite ; les autres, avec beaucoup plus de fondement, pensèrent qu'on avait voulu se défaire de lui, parce qu'il n'avait pas reconnu le Dauphin dans l'enfant rachitique et muet de la tour du Temple.

Il convient d'observer, à ce sujet, que Desault ayant été autrefois appelé à soigner le Dauphin aîné, mort à Meudon en 1790, il avait eu plusieurs fois occasion de voir le second fils de Louis XVI, dont nul conséquemment n'était mieux en état que lui de constater l'identité.

Le document qui suit montrera quelle était, dans la famille de Desault lui-même, l'opinion qu'on avait de la nature et des causes de sa mort :

« Je soussignée, Agathe Calmet, veuve de Pierre-Alexis Thouvenin, demeurant à Paris, place de l'Estrapade, 34,

« Déclare que, du vivant de M. Thouvenin, mon mari, neveu de M. le docteur Desault, j'ai souvent entendu ma-

côté, fort aisé de comprendre pourquoi l'enfant aurait d'abord été tenté de *maudire* le médecin qui venait le soigner. Pure question d'antithèse !

[1] Voy. la *Biographie médicale*, art. Desault, t. III, p. 443.

[2] *Ibid.*

dame Desault, ma tante, me raconter que, le 17 floréal an III de la République, le docteur Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, fut appelé pour visiter l'enfant « Capet, » qui était à cette époque enfermé au Temple, — ce sont les expressions dont se servent les membres du Comité de sûreté générale de la Convention dans l'ordre écrit qui fut transmis à M. Desault. — Lorsqu'il fit sa visite au malade qui était au Temple, on lui présenta un enfant *qu'il ne reconnut pas pour être le Dauphin*, qu'il avait vu quelquefois avant l'arrestation de la famille royale. Le jour où M. Desault déposa son rapport, après avoir fait quelques recherches pour tâcher de découvrir ce que pouvait être devenu le fils de Louis XVI, puisqu'on lui avait présenté un autre enfant à sa place, un dîner lui fut offert par les conventionnels. Au sortir de ce repas, en rentrant chez lui, le docteur Desault fut pris de violents vomissements, à la suite desquels il cessa de vivre, ce qui laissa croire qu'il avait été empoisonné.

« Paris, le 5 mai 1845.

« *Signé :* A. THOUVENIN[1]. »

A côté de cet important témoignage, se place celui de M. Abeillé, élève de Desault, qui affirma toujours et invariablement, soit en France, soit aux États-Unis, où il avait, depuis, cherché refuge, que le docteur avait été empoisonné, à la suite d'un rapport où il attestait n'avoir pas reconnu le Dauphin dans l'enfant qu'il avait visité au Temple[2].

[1] Extrait du livre de M. J. Suvigny, p. 42 et 43.

[2] Ce fait se trouve mentionné dans un article publié en 1817, par l'*American bee*. Voyez le *Mémoire* de M. Gruau de la Barre, p. 13, et l'ouvrage publié, en anglais, par M. Hanson sous ce titre : *The lost prince*, p. 160.

Dans sa plaidoirie en faveur des héritiers de Naündorff, M. Jules Favre dit :

« S'il m'est permis de me citer, je dirai que, lorsque je suis allé

Une circonstance remarquable, c'est que le rapport de Desault sur l'état du malade confié à ses soins ne fut jamais produit. Le texte de sa déclaration est indiqué dans la table du *Moniteur* comme devant se trouver au numéro 263 du journal officiel, et, chose singulière, le numéro 263 ne contient rien de tel[1] !

Autre fait non moins étrange : Sevestre, dans la séance du 21 prairial (9 juin), vint annoncer à la Convention, et cela au nom du Comité de sûreté générale dont il était membre, que Desault était mort le 16 prairial (4 juin)[2]. Or, cela était faux : la date vraie était celle-ci : 13 prairial (1er juin)[3].

Il est difficile de comprendre que le Comité de sûreté générale, qui avait à sa disposition l'acte de décès de Desault, ait pu se tromper à ce point sur une date qu'il avait à préciser officiellement ; et si l'on suppose que l'erreur ait été volontaire, quelle autre cause lui assi-

plaider à Périgueux, là, un homme, ancien oculiste de la duchesse de Berry, ami intime de Desault, m'a fait appeler. Cet homme, très-âgé, ne conserve pas le moindre doute sur la cause de la mort de Desault. Il est mort empoisonné. » Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

[1] C'est ce que nous engageons le lecteur à vérifier.

[2] *Moniteur*, an III, numéro 263.

[3] Voici le texte de l'acte de décès de Desault :

« Ville de Paris, rég. 51, n° 548.

« Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris, pour l'an III.

« Du *quatorze* prairial de l'an III, acte de décès de Pierre-Joseph Desault, du jour *d'hier*, dix heures du soir, chirurgien, âgé de cinquante ans, natif de Lure, département de la Haute-Saône, demeurant à Paris, enclos de la Raison, 18, marié à Marguerite Thouvenin.

« Sur la déclaration faite à la maison commune par Xavier Bichat, âgé de vingt-deux ans, officier de santé, demeurant à l'hospice de l'Humanité : le déclarant a dit être l'ami du défunt ; et par Antoine Fontaine, âgé de trente-sept ans, demeurant à Paris, même enclos, 18 : le déclarant a dit être aussi ami.

« Signé : X. BICHAT, FONTAINE, BOIS. »

gner que le désir de détourner l'opinion publique de certains rapprochements estimés dangereux?

L'empressement de la feuille officielle à donner le change au public sur les circonstances liées à la mort de Desault mérite aussi d'être signalé. Dans l'article nécrologique que le *Moniteur* consacra au célèbre médecin, on lisait: « Les derniers complices de nos tyrans ont *causé* sa mort : la journée du 1er prairial a *causé* la crise désespérée qui l'a précipité, à l'âge de quarante-neuf ans, au tombeau[1]. »

Madame Desault, on l'a vu, non contente de croire à l'empoisonnement de son mari, s'en expliquait assez librement devant témoins: le décret qui, le 1er messidor (19 juin), lui accorda 2,000 liv. de pension[2], eut-il pour objet de lui fermer la bouche, ou seulement de reconnaître les services rendus par le défunt à l'humanité[3]?

Six jours après la mort subite de Desault eut lieu la mort subite du pharmacien Choppart, qui fournissait les remèdes[4], et qui avait commencé avec Desault, son ami, le traitement du jeune malade[5]. Desault et Choppart

[1] *Moniteur*, an III, n° 256.

[2] *Courrier républicain*, n° 593.

[3] A tant de frappants indices, M. A. de Beauchesne, qui ne paraît pas même en avoir soupçonné l'existence, n'avait rien à opposer. Il se borne à dire: « M. Desault, qui avait été médecin des enfants de France, n'a jamais douté que son jeune malade ne fût le Dauphin. » Voilà, certes, une manière tranchante et commode de résoudre les questions. Mais les preuves? M. A. de Beauchesne n'en donne aucune, et ne cite aucune autorité à l'appui. Il ajoute: « Non-seulement il le reconnut à ses traits (et la preuve? la preuve?), mais il lui eût été impossible de lui donner des soins pendant huit jours sans acquérir la plus intime conviction de son identité » (ou de sa non-identité). M. A. de Beauchesne suppose ici précisément ce qui est à démontrer. Une pétition de principes, voilà sa manière d'en finir avec les problèmes historiques.

[4] Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. VI, p. 196.

[5] Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 268.

M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie, etc.*, t. II, p. 353, dit: « M. Chop-

étant liés d'amitié, indépendamment des rapports que nouaient entre eux les habitudes et les devoirs de leurs professions respectives, on supposa naturellement que le secret découvert par le premier avait été révélé au second, et que de ce dernier aussi on avait cru important de se défaire[1].

Quoi qu'il en soit, le 17 prairial (5 juin), le Comité de sûreté générale nomma, pour remplacer Desault auprès de l'enfant malade, le docteur Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité. C'était remplacer

part n'a jamais paru à la tour du Temple, et ce n'est pas chez lui que les médicaments fournis au prisonnier étaient préparés, mais bien chez M. Robert, et plus tard, chez M. Bacoffe, pharmacien, demeurant presque en face du Temple. » Ici, selon son habitude, M. A. de Beauchesne oublie de citer ses autorités et de mettre la source du renseignement à côté du renseignement. Si ses autorités, sur ce point, sont Gomin et Lasne, le lecteur aura à se décider entre le témoignage de ces deux faux témoins, et celui de Beaulieu, qui était contemporain de Desault, qui le connaissait personnellement, et qui dit en propres termes : « M. Desault étant mort lui-même peu de temps après, *ainsi que le pharmacien qui fournissait les remèdes*, on n'a pas manqué de dire qu'on les avait sacrifiés à un secret qu'il importait de garder. » De son côté, Eckard assure non-seulement que le pharmacien Choppart était l'*ami* de Desault, mais qu'il *avait commencé avec lui le traitement du jeune malade*.

Ce qui est vrai, c'est que ceux-là se sont trompés, qui ont présenté Choppart comme ayant *succédé* à Desault, dans le traitement du prisonnier du Temple. Mais la question n'est pas là ; elle n'est pas même dans le point de savoir qui fournissait les remèdes. Il suffisait que le médecin et le pharmacien fussent amis, pour que Desault ait pu et dû naturellement lui confier ses impressions relativement au malade.

[1] L'auteur de l'article Desault, dans la *Biographie médicale*, t. III, p. 443, oppose aux bruits d'empoisonnement, qu'il constate, l'opinion de certains hommes de l'art qui, dit-il, après l'ouverture du corps de Desault, certifièrent que le poison n'avait eu aucune part à sa mort. Mais il aurait fallu donner les certificats de ces hommes de l'art, et on ne les donne pas ; il aurait fallu au moins les nommer, ces hommes de l'art, et on ne les nomme pas ! Comment, du reste, s'arrêter aux assertions vagues contenues dans un article dont l'auteur a été si mal renseigné, qu'il fait succéder Choppart à Desault, dans le traitement du prisonnier du Temple ?

par un médecin *qui ne connaissait pas le Dauphin*[1], un autre médecin qu'on soupçonnait d'être mort empoisonné, *pour l'avoir trop bien connu!* Choix fort étrange assurément, puisque le meilleur moyen de combattre et de faire tomber les soupçons si généralement répandus, si on les savait mal fondés, eût été d'envoyer au malade un médecin qui, l'ayant vu autrefois, eût qualité pour constater son identité et la constatât.

Le délai de cinq jours mis entre ce qu'on pourrait appeler la disparition du docteur Desault et la nomination du docteur Pelletan, était une autre particularité bien propre à fournir aliment aux conjectures.

Le docteur Pelletan s'adjoignit d'abord le docteur Dumangin, lequel, pas plus que lui, ne connaissait le Dauphin, puis MM. Lassus et Jeanroy, sur l'observation de Dumangin, que les rapports de M. Lassus avec mesdames de France, et ceux de M. Jeanroy avec la maison de Lorraine, donneraient plus de poids aux signatures de ces deux derniers[2]. Mais ce qui eût véritablement donné du poids à leurs signatures, c'est qu'ils eussent été choisis par le Comité de sûreté générale lui-même comme ayant connu personnellement le Dauphin, et qu'ils eussent reçu du gouvernement mission expresse de constater l'identité.

Suivant M. J. Suvigny, les nouveaux médecins auraient questionné l'enfant, mais sans succès : avertis par les gardiens et les municipaux *qu'il ne disait mot*, ils auraient cessé de l'interroger plus longtemps[3].

Suivant M. de Beauchesne, au contraire, le docteur Pelletan n'aurait pas plutôt paru et ouvert la bouche,

[1] On en trouvera plus loin la preuve irrécusable dans un procès-verbal signé du docteur Pelletan lui-même.

[2] Lettre de M. Dumangin à M. Pelletan, dans la polémique qui eut lieu entre eux en 1817.

[3] J. Suvigny, *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, etc.*, p. 50.

que l'enfant, sans qu'on se fût adressé à lui, et de son propre mouvement, aurait dit: « Parlez plus bas, je vous en prie; j'ai peur qu'elles vous entendent, et je serais bien fâché qu'elles apprissent que je suis malade, car cela leur ferait beaucoup de peine[1]. »

Il est dommage que ni M. de Beauchesne, ni Eckard, qui, avant lui, avait enregistré cette anecdote, avec quelques légères variantes et sans indication de source[2], n'aient pris la peine, ni d'établir qu'elle était vraie, ni même d'examiner si elle était vraisemblable.

L'appartement que Marie-Antoinette et madame Élisabeth avaient occupé et que la fille de Louis XVI occupait encore ne communiquait pas avec celui de l'enfant; il en était éloigné, trop éloigné pour qu'il fût matériellement possible d'entendre dans l'un ce qui se disait à haute voix dans l'autre; et cela, l'enfant ne pouvait l'ignorer, si c'était le fils de Louis XVI : comment donc se serait-il préoccupé d'une crainte qu'il savait tout à fait chimérique? D'autre part, ce n'était pas la première fois qu'on s'entretenait à haute voix devant lui de sa maladie: d'où vient qu'il avait attendu si tard pour exprimer la crainte dont il est ici question? Enfin, circonstance non moins singulière, — il aurait parlé spontanément, sans être interrogé, à un homme qu'il n'avait jamais vu, qu'il ne connaissait pas, lui à qui les sollicitations amies, et cent fois répétées, d'Harmand n'avaient pu arracher une seule parole! Ce qu'on donne comme un fait est donc une invention pure, et une invention absurde.

Pour ce qui est de beaucoup d'autres paroles que, sur la foi de Gomin et de Lasne, M. de Beauchesne prête au prisonnier, il suffira de les citer pour montrer que ce sont des paroles imaginées à plaisir et arrangées.

[1] *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, t. II, p. 356.
[2] *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 258.

« Vous êtes seul, aurait dit un jour Gomin au prisonnier, et c'est bien triste ; mais vous n'avez pas ici, comme on a ailleurs, le spectacle de tant de méchants hommes et l'exemple de tant de mauvaises actions, » à quoi l'enfant aurait répondu : « Oh ! j'en vois assez, mais je vois aussi de braves gens, et ils m'empêchent d'en vouloir à ceux qui ne le sont pas. » Gomin lui aurait dit alors : « N..., que vous avez vu souvent ici comme commissaire, a été arrêté et il est maintenant en prison. » Le prince : « J'en suis fâché. Est-ce ici? — Non, ailleurs, à la Force, dans le faubourg Saint-Antoine. » — L'enfant, après une longue pause : « J'en suis fâché, car voyez-vous, il est plus malheureux que moi ; il mérite son malheur[1]. »

Socrate n'aurait pas dit mieux. Cela rappelle Lasne mentionnant en 1834 les discours surprenants que l'enfant lui tenait tous les jours sur des objets graves, et finissant par déclarer, en 1837, qu'il ne rompait jamais le silence !

Et ce langage si profond, si élevé, si philosophique, à qui s'avise-t-on de le prêter? A un enfant de dix ans dont une captivité dure et barbare avait dû anéantir les facultés, qui se mourait ; à un enfant que la fille de Louis XVI peint de la manière qui suit : «..... Il est vrai que mon frère se négligeait ; il aurait pu avoir un peu plus de soin de sa personne, et se laver au moins, puisqu'on lui mettait une cruche d'eau ; mais ce malheureux enfant mourait de peur ; il ne demandait jamais rien,

[1] *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, t. II, p. 361 et 362.
Nous lisons en note, p. 361, à propos du municipal désigné seulement par la lettre N*** : « Malgré tous ses efforts, Gomin, qui se rappelait parfaitement le fait, n'a pu se souvenir du nom du municipal. » Il est vraiment regrettable que Gomin, dont M. A. de Beauchesne ailleurs vante tant la mémoire, ait juste oublié ce qui aurait pu fournir un moyen de vérification !

tant Simon et les autres gardiens le faisaient trembler. Il passait la journée à ne rien faire ; on ne lui donnait pas de lumière ; cet état faisait beaucoup de mal à son moral et à son physique. Il n'est pas étonnant qu'il soit tombé dans un marasme effrayant[1]... Il avait eu beaucoup d'esprit, mais la prison et les horreurs dont il a été la victime l'avaient bien changé ; et même, s'il eût vécu, il est à craindre que son moral n'en eût été affecté[2]. »

Inutile d'insister, et de donner place dans un livre sérieux aux détails fantastiques dont Gomin et Lasne ont composé leur roman de la mort du prisonnier du Temple. Il n'était certes pas besoin de ces efforts d'imagination pour intéresser les cœurs amis de la justice et de l'humanité au sort d'un pauvre enfant, livré de si bonne heure aux tourments d'une captivité non moins imméritée que cruelle; et nous trouvons, pour notre compte, une bien plus grande puissance d'émotion dans le récit simple et sobre de la fille de Louis XVI que dans les élégies en prose que certains écrivains royalistes ont essayé de substituer, et à ce récit, et à l'histoire.

L'enfant du Temple mourut le 20 prairial (8 juin)[3].

Les circonstances étaient telles, que le gouvernement aurait dû, ce semble, prendre les précautions les plus minutieuses pour que l'identité fût bien constatée : au lieu de cela, le soin de constater, non l'identité, mais simplement la mort de l'enfant, fut abandonné aux « officiers et sous-officiers de la garde montante et descendante[4], » c'est-à-dire à ceux qui se trouvaient là !

La chambre dans laquelle ils furent admis à voir le

[1] *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale, p. 243. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.

[2] *Ibid.*, p. 256.

[3] Voy. ci-après l'acte de décès.

[4] M. A. de Beauchesne lui-même le dit ainsi, *Louis XVII, sa vie, etc.*, t. II, p. 370 et 371.

corps était si obscure, que lorsque les docteurs Pelletan, Dumangin, Lassus et Jeanroy furent appelés à faire l'autopsie, le demi-jour de cette chambre fut jugé incompatible avec l'accomplissement de leur mission. M. Jeanroy en fit la remarque, et les commissaires durent dresser dans la première chambre, près de la fenêtre, une table sur laquelle le cadavre fut apporté; de sorte qu'on eut, pour tout moyen de constater l'identité, l'inspection du corps dans le *demi-jour* par les *officiers et sous-officiers de la garde montante et descendante*[1] !

Les quatre médecins craignirent à ce point de se compromettre en affirmant l'identité, qu'ils rédigèrent le procès-verbal de l'ouverture du corps dans les termes caractéristiques que voici :

« Arrivés tous les quatre, à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires qui nous ont introduits dans la tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement, dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'*un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils du défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis plusieurs jours, etc.*[2]. »

A cette époque, comme aujourd'hui, en cas de décès dans une prison, il en devait être donné avis sur-le-champ à la municipalité, qui se transportait immédiatement sur les lieux, vérifiait le décès et signait l'acte. Qu'arriva-t-il, cependant? l'enfant était mort le 8 juin et l'acte de décès fut dressé le 12 seulement! Pourquoi ce délai inusité? Y eut-il hésitation sur la question

[1] Cette conclusion n'est pas celle de M. A. de Beauchesne, mais elle résulte invinciblement de son *propre récit*, auquel nous renvoyons le lecteur. Voy. *Louis XVII, sa vie, etc.*, t. II, p. 370, 371 et 372.

[2] *Moniteur*, an III, n° 266.

de savoir s'il valait mieux avouer l'évasion ou faire un faux[1] ?

Quant à l'acte de décès lui-même, — cet acte, qui devait attester la mort d'un enfant pour les prétendus droits duquel des flots de sang avaient coulé et coulaient encore, — au lieu d'être dressé de manière à écarter tous les doutes, il fut fait en dehors des prescriptions légales, en l'absence du *commissaire de section* préposé par la loi spéciale du temps à la garde du prince, et fut signé par deux témoins obscurs, lorsque deux jours déjà s'étaient écoulés depuis l'enterrement du corps[2].

[1] Nous empruntons cette remarque au livre de M. J. Suvigny, p. 50 et 51.

[2] Extrait du registre des actes de décès du 24 prairial de l'an III de la République (12 juin 1795) :

« Acte de décès de Louis-Charles Capet, du 20 de ce mois, (8 juin), trois heures après midi, âgé de dix ans deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié aux tours du Temple, section du Temple.

« Fils de Louis Capet, dernier roi des Français, et de Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche ;

« Sur la déclaration faite à la Maison commune ;

« Par :

« Étienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, gardien du Temple, domicilié à Paris, rue et section des Droits-de-l'Homme, 48 ;

« Le déclarant a dit être voisin ;

« Et par :

« Remi Bigot, employé domicilié à Paris, Vieille-Rue du Temple, n° 61 ;

« Le déclarant a dit être ami ;

« Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de ladite section, du 22 de ce mois (10 juin) ;

« *Signé* : Lasne, Bigot, et Robin, *officier public*.
« Pour copie conforme. »

Cet acte, dressé *quatre jours après le décès*, est, dit avec raison M. Gruau de la Barre, avocat, dans le mémoire publié par lui au mois de décembre 1840, « la seule pièce authentique qu'on ait représentée pour attester « la mort d'un roi, dans des circonstances où il importait qu'un événe- « ment aussi grave ne laissât pas le moindre doute dans l'esprit de qui

Cet enterrement eut lieu, en effet, le 22 prairial (10 juin), à huit heures et demie du soir[1]. Ceux qui se sont autorisés de cette circonstance pour prétendre que l'inhumation fut faite clandestinement, pendant la nuit, n'ont pas pris garde qu'on était alors aux plus longs jours de l'année[2]. Ce qui est vrai, c'est que le corps, mis dans un cercueil de bois, fut transporté, sans aucune cérémonie, au cimetière de la paroisse de Sainte-Marguerite[3].

Le 21 prairial (9 juin), c'est-à-dire la veille, Sevestre avait présenté, au nom du Comité de sûreté générale, le rapport qui contenait, sur la date de la mort de Desault, la déclaration inexacte — erreur ou mensonge — qui a déjà été signalée. Pour ce qui est de la mort du prisonnier du Temple, elle était annoncée dans le rapport, brièvement et sèchement[4].

Beaucoup crurent que l'enfant avait été empoisonné, et quelques-uns le croient encore aujourd'hui; mais cette supposition est sans fondement. Beaulieu écrit, à ce sujet: « Le fameux chirurgien Desault, avec qui j'avais fait connaissance en prison, m'a dit, après l'avoir visité, qu'il ne le croyait pas[5]. » De son côté, Mercier affirme en ces termes que l'enfant ne fut pas empoisonné: « Lié d'amitié depuis trente-cinq ans avec le chirurgien qui fit l'ouverture du corps et dressa procès-verbal, j'atteste que c'est l'homme du monde le plus incapable de signer

« que ce soit... Il suffit de le lire pour se convaincre qu'il ne mérite aucune foi. »

[1] Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 261.

[2] Cette observation est de M. A. de Beauchesne, qui, en ceci, a complétement raison.

[3] Eckard, *Mémoires historiques*, *ubi supra*, p. 261.

[4] Voy. le texte du rapport dans le *Moniteur*, an III, n° 263, séance du 21 prairial (9 juin 1795).

[5] *Essais historiques sur la révolution de France*, t. VI, p. 196.

autre chose que la vérité[1]. » Or, la conclusion du procès-verbal de l'ouverture du corps est celle-ci : « Tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évidemment l'effet d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant[2]. »

Reste la question de l'enlèvement et de la substitution.

Les bruits qui coururent à cet égard se répandirent, tout d'abord, avec tant de rapidité et prirent une telle consistance[3], qu'ils provoquèrent, au mois de juillet 1795, dans la petite ville de Thiers, l'arrestation d'un enfant de dix ans, nommé Morin de la Guérivière. Des propos mal interprétés ayant fait croire à l'autorité locale que cet enfant était le Dauphin évadé, il fut mis sous bonne garde, et on ne le relâcha, informations prises, que sur un ordre exprès de Chazal, réprésentant du peuple en mission[4].

Cette arrestation eut-elle lieu en exécution d'un arrêté du Comité de sûreté générale prescrivant la recherche du Dauphin? Plusieurs l'ont dit[5], mais ne l'ont pas démontré; et le fait en lui-même ne prouve pas autre chose que le zèle, trop prompt à s'alarmer, de l'autorité locale de Thiers. Rien, d'ailleurs, de moins vraisemblable que l'existence de l'arrêté dont il s'agit, dont on a beaucoup

[1] Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXII.

[2] *Moniteur*, an III, n° 266.

[3] La presse d'alors les constate. Voy. notamment le *Courrier républicain*, n° 585.

[4] Ces faits, ainsi que cela résulte d'un article de la *Quotidienne* du 6 novembre 1825, furent portés, dans ce temps-là, à la connaissance de la duchesse d'Angoulême, par M. Morin de la Guérivière, lequel avait gardé et possédait l'original de l'ordre signé Chazal. Voy. pour plus amples détails, le mémoire publié en 1840 par M. Gruau de la Barre.

[5] M. Jules Favre, par exemple, dans sa plaidoirie en faveur des héritiers de Naündorff. Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

parlé sans jamais le produire. On conçoit, en effet, que, si les membres du gouvernement d'alors ou quelques-uns d'entre eux, les plus influents, étaient dans le secret d'un enlèvement et d'une substitution, ils se soient étudiés soigneusement à couvrir leur responsabilité vis-à-vis des républicains, en faisant passer pour la mort du Dauphin celle de l'enfant substitué; mais on ne concevrait pas que, dans cette hypothèse, ils eussent ordonné des poursuites, et si tardives, et si propres à accréditer l'idée d'une évasion qu'ils s'étaient jusqu'alors efforcés de tenir secrète.

On demandera sans doute comment il se peut, s'il est vrai que le fils de Louis XVI ne soit pas mort au Temple, que son existence n'ait pas été reconnue, depuis, d'une manière certaine et son identité solennellement constatée. Il y a effectivement lieu de s'en étonner. Et toutefois, l'étonnement diminuera, peut-être, si l'on considère :

Qu'à l'époque indiquée comme celle de l'évasion, le Dauphin n'avait pas encore neuf ans;

Qu'il était conséquemment livré sans défense à toutes sortes d'embûches;

Que, dans ce temps-là, l'Europe entière vivait dans un état d'effroyable confusion ;

Que le parti royaliste était un foyer d'intrigues ;

Que ses principaux meneurs ne voyaient dans le rétablissement de la monarchie qu'une proie à dévorer, et, entre des prétentions rivales, se tenaient prêts à soutenir celles qui leur promettaient une plus large part dans la curée des emplois[1];

Que le comte de Provence, appelé à ceindre la couronne, faute d'héritier direct, joignait à une astuce profonde le plus violent désir de régner;

[1] Voy. ce que dit à ce sujet Puisaye lui-même, t. IV de ses *Mémoires*, p. 240 et 241.

Qu'il avait un intérêt puissant à laisser dans l'ombre dont les événements l'avaient enveloppée, la destinée de son neveu ;

Qu'après la Restauration, qui mit sur le trône Louis XVIII, le fait de Louis XVII retrouvé, reconnu, aurait tout remis en question et créé des embarras incalculables ;

Que, dans cette situation, un gouvernement peu scrupuleux a pu faire fléchir les considérations de famille devant les exigences de ce qu'on nomme la raison d'État, ou, s'il ignorait la vérité, s'étudier à ne pas la connaître!

Il est, certes, possible que, parmi les faux Dauphins qui, à diverses époques, mirent en éveil la curiosité publique, certains, tels que Mathurin Bruneau, aient été suscités par le gouvernement lui-même pour étouffer toute prétention de ce genre sous le ridicule, et il n'est pas douteux que d'autres aient été d'audacieux imposteurs : reste la question de savoir pourquoi les successeurs de Louis XVII ont fait plus d'efforts pour épaissir les ténèbres qu'il ne leur en eût peut-être fallu pour les dissiper; et, ce qui est plus inexplicable encore, pourquoi ils ont toujours montré une répugnance invincible à attester par un acte public que, dans leur conviction, l'enfant mort au Temple était bien le fils de Louis XVI!

Le cœur, à la suite de l'autopsie, avait été dérobé par le docteur Pelletan, conservé par lui : il fut offert à la famille royale, et refusé, sans autre motif que le prétendu doute que jetaient sur cette circonstance les dénégations de Lasne[1].

Quant à la dépouille mortelle de l'enfant, portée,

[1] Il y eut, à cette occasion, entre le docteur Pelletan et le docteur Dumangin, une polémique que M. Wilson Croker a quelque raison de trouver scandaleuse.

comme nous l'avons dit, dans le cimetière de Sainte-Marguerite, elle avait été déposée dans la fosse commune. Mais, dans une des nuits qui suivirent, le cercueil où étaient renfermés ces restes fut retiré de la fosse commune par deux fossoyeurs qui, avant de le confier à la terre, l'avaient marqué d'un signe particulier avec de la craie blanche ; ils le placèrent dans un lieu à part, près de la porte d'entrée du cimetière dans l'église [1]. Lors de la Restauration, le curé de Sainte-Marguerite, M. Lemercier, fit une démarche formelle auprès de la duchesse d'Angoulême, pour qu'on recherchât ces restes et qu'on les mît en un endroit plus convenable, offrant de les placer dans une chapelle de son église, qu'on aurait disposée à cet effet. La duchesse d'Angoulême pleura beaucoup, mais refusa d'ordonner aucune recherche sous prétexte qu'il « fallait bien se garder de réveiller le souvenir de nos discordes civiles; que la position des rois était terrible, et qu'ils ne pouvaient pas faire tout ce qu'ils voulaient [2]. »

Les 17 et 18 janvier 1816, la Chambre des pairs et la Chambre des députés votèrent une loi statuant, entre autres choses, qu'un monument serait élevé, au nom et aux frais de la nation, à la mémoire de Louis XVII [3]. Rien de semblable n'eut lieu : pourquoi?

Le 4 mars 1820, un nommé Caron, qui avait été employé au service de la bouche de Louis XVI, qui était parvenu à s'introduire au Temple, après le transfert de la famille royale dans cette prison, et qui possédait ou prétendait posséder, sur l'enlèvement du fils de Louis XVI, des détails secrets et importants, disparut tout à coup, à la suite de plusieurs visites d'un grand personnage de la

[1] Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 279, 280.
[2] Voy. la pièce n° 30, dans le livre de M. J. Suvigny, p. 63, 64.
[3] Eckard, *Mémoires historiques, etc.*, p. 282.

Cour, sans que sa famille ait jamais pu retrouver sa trace[1] : comment expliquer cette disparition?

Arrêtons-nous. On vient de voir à quelles machinations ténébreuses peut donner lieu le principe de la monarchie de droit divin, de la part de ceux qui le redoutent ou réussissent à le faire tourner à leur profit : on va voir maintenant à quels attentats il peut donner lieu, de la part de ceux qui le servent.

[1] Voy. à ce sujet la déclaration du fils même de M. Caron, p. 149 du livre de M. J. Suvigny.

CHAPITRE V

LES ÉMIGRÉS A QUIBERON

L'expédition de Quiberon met à la voile. — En quoi elle consistait. — Cri des Thermidoriens : « Haine aux Anglais ! » — Rencontre navale du 29 prairial. — Combat naval du 5 messidor. — Deux généraux en chef; mésintelligence entre Puisaye et d'Hervilly. — Débarquement des émigrés à Quiberon. — Accueil fait aux émigrés par les Chouans. — Lettre de Puisaye à Pitt. — Les Chouans sur la plage. — Mécontentement de d'Hervilly. — Jugement porté par Puisaye sur les émigrés à la solde de l'Angleterre. — D'Hervilly peint par Puisaye. — Divisions intestines. — Impression produite à Paris par la nouvelle du débarquement ; calme attitude de Hoche. — Frayeur des agents de Paris. — Le comte d'Entraigues. — Brochures menaçantes des royalistes; cri de ralliement des républicains. — Proclamation de Puisaye corrigée par Pitt. — Secours demandés par Puisaye à M. Windham. — Contraste entre les émigrés et les soldats républicains. — Plaintes des émigrés à la solde de l'Angleterre. — Dispositions militaires prises par les royalistes. — Plan de Puisaye; opposition de d'Hervilly. — Le ministère anglais appelé à décider entre les deux rivaux. — Les royalistes s'emparent de la presqu'île de Quiberon. — Le pavillon du roi d'Angleterre sur le fort Penthièvre. — Les émigrés et les Chouans se disputent les vivres. — Nouveaux secours demandés. — Défaite de Tinténiac et de Dubois-Berthelot; succès partiel de Vauban. — Vauban désobéit aux ordres de d'Hervilly. — Retraite en bon ordre effectuée par les soldats de Vauban et de Georges Cadoudal. — Scène de confusion sous les forts. — Mot terrible de Vauban à d'Hervilly. — Les émigrés enfermés dans Quiberon. — Humanité et fermeté de Hoche. — Dispute parmi les royalistes sur la solde et sur la ration. — Les Chouans renvoyés de Quiberon. — Jean-Jean et Lantivy envoyés du côté de Quimper, et Tinténiac en Bretagne. — Arrivée d'un convoi aux ordre du comte de Sombreuil. — Les troupes soldées, mises par le ministère anglais sous le commandement de Puisaye. — D'Hervilly soupçonné de trahison par Puisaye. — Récit imprimé de Puisaye opposé à son récit manuscrit. — Bataille du 16 juillet; défaite des royalistes. — D'Hervilly blessé mortellement. — Un frère de Charlotte Corday parmi les royalistes. — Perte des royalistes dans la ba-

taille du 16 juillet. — Ordre relatif au dépouillement des morts. — Sort de l'expédition de Tinténiac. — Sort de l'expédition de Jean-Jean et Lantivy. — Machiavélisme des « agents de Paris. » — Comment le gouvernement anglais répond aux demandes de Puisaye. — Républicains parmi les débarqués. — Conversation du marquis de Contades et du général Humbert. — Activité de Hoche. — Le fort Penthièvre. — Renseignements fournis à Hoche par des déserteurs. — Tallien dans le camp de Hoche. — Nuit du 20 au 21 juillet. — Le fort Penthièvre surpris par les républicains. — Retraite des émigrés qui ont survécu ; paysans en fuite ; effroyable confusion. — Puisaye se rembarque. — Sombreuil forcé de se rendre. — Documents nouveaux. — Actes de désespoir. — Y eut-il capitulation ? — Émigrés et paysans se jettent à l'eau. — Les embarcations anglaises retenues par l'agitation de la mer. — Scènes affreuses. — Étendue de la catastrophe. — Générosité des soldats républicains. — Aspect de Quiberon après la victoire des républicains. — Les prisonniers envoyés à Auray. — Commissions militaires. — Tallien et ses scènes à poignard. — Les habitants d'Auray et les prisonniers. — Hoche fait offrir à Sombreuil les moyens de fuir ; refus de Sombreuil. — Exécutions à Vannes. Mort de Sombreuil et de l'évêque de Dol. — Lettre de Sombreuil à Hoche. — Lettre de Sombreuil contre Puisaye. — Représailles de Charette.

Pendant ce temps, l'Angleterre se tenait prête à seconder l'invasion de la France par les royalistes en armes.

« Le soir du 6 juin, raconte Puisaye, j'allai avec M. Windham à l'amirauté, où M. Nepeau me remit un paquet cacheté qu'on me dit contenir les dernières instructions du gouvernement et que je ne devais ouvrir qu'en pleine mer[1]. »

Les préparatifs terminés, le jour venu, l'expédition mit à la voile. Elle se composait de cinquante bâtiments de transport, protégés par une escadre anglaise de neuf vaisseaux : le *Robuste*, le *Tonnant*, l'*Étendard*, la *Pomone*, l'*Anson*, l'*Artois*, l'*Aréthuse*, la *Concorde*, la *Galatée*[2].

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 58.

[2] *Naval Chronicle*, vol. III. *Biographical Memoir of sir John Borlase Warren*.

Sur cette escadre, aux ordres de sir John Borlase Warren, on embarqua le régiment d'Hervilly, celui de du Dresnay, celui d'Hector ou de la Marine, le régiment connu sous le nom de Royal-Émigrant, et un corps d'artillerie sous le commandement de Rotalier, le tout s'élevant à environ trois mille hommes, — plus une brigade de dix-huit ingénieurs, un petit nombre de gentilshommes officiers, l'évêque de Dol et cinquante prêtres[1].

Puisaye, qui fut bien réellement « l'homme de Pitt » dans les rapports de ce ministre avec les royalistes, et qui est intéressé à vanter la bonne foi du gouvernement anglais, pour échapper à l'accusation d'avoir été « dupe ou traître, » assure dans un endroit de ses Mémoires qu'on embarqua des vivres pour une armée de six mille hommes pendant trois mois, et une quantité considérable d'uniformes, de fusils, de baïonnettes, de cartouches, de selles, sabres, pistolets, bottes, souliers, etc.[2]... Et lui-même, dans un autre endroit du même livre, il écrit: « A mesure que le débarquement des effets s'avançait, on s'aperçut qu'il nous manquait beaucoup d'objets nécessaires à une guerre régulière, et même une partie de ceux qui étaient portés sur les états remis par le gouvernement à sir John Warren[3] ! »

Quant aux fonds mis à la disposition des royalistes par le gouvernement anglais, ils ne consistaient que dans une misérable somme de dix mille louis, à laquelle Puisaye avait ajouté une « ample quantité de *Bons* à l'effigie de Louis XVIII, remboursables au trésor royal, et faits sur un papier de couleur transparente, dans la confec-

[1] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 60, et les *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, par le comte de *** (Vauban), p. 50 et 51.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 59-60.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 304.

tion duquel on avait introduit des signes secrets de reconnaissance[1]. »

Ainsi, ce fut sur la foi d'états menteurs, et avec un trésor dû à l'art des faussaires, que les émigrés, au nombre de trois mille, partirent, en compagnie des Anglais, pour la conquête de leur pays!

Le moment étant venu où Puisaye était autorisé à prendre connaissance du paquet reçu par lui au départ, il l'ouvrit et y lut qu'il aurait le commandement des troupes, aussitôt après leur débarquement sur les côtes de Bretagne[2]. Il va trouver d'Hervilly et lui communique le contenu du paquet. « J'ai aussi mes instructions, » répond ce dernier froidement. — Mais elles ne peuvent être que pour le cas où vous ne débarqueriez pas en Bretagne? — Elles sont pour tous les cas, car aucun n'y est spécifié. » Et d'Hervilly produisit la commission qui lui donnait, sans mentionner aucune restriction, le commandement des troupes à la solde de l'Angleterre[3].

Il y avait donc deux chefs suprêmes. Lequel des deux était le véritable? Qui commanderait? A qui allait-on obéir?

Nul doute que l'ambiguïté des ordres du gouvernement britannique ne fût de nature à tout perdre, en donnant naissance à de funestes rivalités : cette ambiguïté cachait-elle quelque noir dessein?

Un autre fait bien étrange, c'est que Puisaye seul avait été mis dans le secret de la direction que le convoi devait prendre. Seul, parmi les émigrés, si l'on en excepte d'Allègre, Tinténiac et Dubois-Berthelot, il savait qu'on allait droit en Bretagne[4]. D'Hervilly, quoique chargé du

[1] Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 25.
[2] Lettre de service en date du 6 juillet 1795, et signée W. Windham.
[3] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 64.
[4] *Ibid.*, p. 62.

commandement des troupes pendant la traversée, croyait qu'on allait en Vendée. On devine combien la préférence donnée à Puisaye sur lui à cet égard dut, quand il en fut instruit, entrer avant dans son cœur!

D'un autre côté, si l'intention du gouvernement anglais était réellement de servir la cause des Bourbons, de les replacer sur le trône, d'où vient qu'au lieu de débarquer sur les côtes de France une poignée d'émigrés, ivres d'espérances folles, il ne prépara pas une expédition imposante, conduite par un prince de la Maison qui était à la poursuite de la couronne, et appuyée par une armée anglaise?

Tout cela frappa les esprits soupçonneux. Parlant de cette descente des royalistes depuis longtemps annoncée, le *Bonhomme Richard*, journal qui représentait, dans la presse de Paris, l'alliance des Thermidoriens avec l'ancienne Gironde, publia l'article suivant, expression fidèle des sentiments de la Convention:

« Ne croyez pas que l'Angleterre veuille replacer *le roi* sur le trône: elle hait les Bourbons. Ce qu'elle veut, c'est nous voir déchirer les uns les autres...; elle veut s'agrandir par nos discordes. Non, ce n'est point pour venger Louis XVI qu'elle a pris les armes... C'était bien à elle, qui avait laissé Cromwell monter sur le trône de Charles Ier, jugé par le parlement d'alors, de reprocher aux Français la chute d'un roi qu'ils avaient voulu rendre plus puissant que jamais, puisqu'il n'aurait eu à redouter, ni la rivalité de la noblesse, ni l'orgueil dominateur du clergé, s'il eût été de bonne foi roi constitutionnel! Non, ce n'est point Louis XVI que l'Angleterre a voulu venger[1]. »

Telle était aussi, on l'a vu, l'opinion sourdement mais activement propagée par les « agents de Paris. »

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 6.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il n'était pas un pays en Europe, pas même l'Angleterre, où l'on ne dénonçât, à propos des secours, à la fois trop et trop peu effectifs, fournis aux royalistes, ce qu'on appelait le machiavélisme de Pitt. On lit dans l'*Annual Register :*

« Beaucoup pensèrent que le plan du ministère anglais était, non de mettre au service de Louis XVIII une expédition de quelque importance, mais de porter sur un point de la France la ruine et la mort : conviction qui rendit le ministère anglais odieux, non-seulement à un grand nombre de royalistes, mais aux autres partis en France, et à beaucoup d'amis de l'humanité partout[1]. »

L'Histoire se doit d'enregistrer jusqu'aux impressions des temps écoulés ; mais elle se doit aussi de ne pas accepter à la légère des jugements prononcés, au plus fort de luttes sans exemple, loin, bien loin des régions sereines qu'elle habite.

En tout cas, ce qui fut imputé au gouvernement de Pitt ne pouvait en aucune façon être imputable à la patrie de Fox, de Stanhope et de Priestley.

Avant que l'escadre de sir John Warren fût arrivée à sa destination, on jugea nécessaire d'en détacher deux frégates, chargées de porter à Charette des armes, des munitions, de l'argent[2]. En même temps, sur dix pièces de campagne, deux étaient envoyées au général vendéen[3]. Non-seulement le signal des frégates n'obtint pas

[1] " To many it appeared, that it was not the plan of the English ministry to trust any important expedition into the hands of Lewis XVIII, but only to waste and destroy a part of France : a conviction which rendered the English administration odious, not only to the royalists, but to the other parties in France, and not a few of the friends of humanity in all nations. " *Annual Register*, vol. XXXVII, p. 68.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 189.

[3] *Ibid.*, p. 60.

de réponse, mais il fut impossible de mettre un homme à terre. Charette avait reçu l'ordre, au nom du roi de France — selon le titre que se donnait le prétendant — de ne pas reprendre les armes avant que l'expédition, repoussée des côtes de la Bretagne, se portât sur celles de la Vendée[1]. Tant le parti royaliste était ardent à se déchirer de ses propres mains les entrailles !

Le gouvernement conventionnel avait été informé à point nommé du projet du Cabinet britannique, l'indiscrétion et la jactance des « agents de Paris » étant, pour le Comité de salut public, une source de renseignements plus que suffisante[2]. Dix jours avant le débarquement de Quiberon, Boudin, député de l'Indre, se trouvant à dîner avec Rivery (de la Somme), dit : « Nous savons que les émigrés vont mettre en mer et aborder sur la côte de Bretagne. Je plains ces malheureux, ils nous sont livrés d'avance[3]. »

En attendant, le parti qui, alors, dominait la Convention, ne négligeait rien pour enflammer, contre l'Angleterre, les haines nationales. Par un de ses organes, le *Bonhomme Richard*, il criait de manière à être entendu de tous :

« C'est l'Angleterre qui a fait naître le cancer rongeur de la Vendée et le nourrit... Ces misérables brigands s'intitulent l'*Armée catholique*, et l'Anglais qui les soutient abhorre les *papistes !*

« C'est l'Angleterre qui, d'accord avec d'Orléans, souffla dans son âme vile le désir d'être roi, pour n'avoir pas elle-même à payer les révoltes dont elle avait besoin.

« C'est l'Angleterre qui a fait incarcérer les soixante-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 189.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 58 et 63.
[3] L'abbé Montgaillard, t. IV, p. 339, cite, à l'appui de ce fait, le témoignage recueilli par lui-même, de l'hôte de Boudin.

treize et massacrer les vingt-deux, parce qu'elle craignait la foudre de leur éloquence et le flambeau de leurs lumières.

« C'est elle qui s'est réjouie des fusillades à Lyon, rivale de ses manufactures.

« C'est elle qui se fit livrer Toulon et qui voudrait y voir son commerce consolidé sur les ruines de Carcassonne, Lodève, Nîmes et Avignon...

« C'est elle qui paraît avoir dicté le traité que nous avons fait avec la Toscane, pour se ménager le droit d'aller déposer à Livourne, devenu port neutre, toutes les marchandises qui garnissent les comptoirs d'Italie.

« C'est elle qui a fait révolter les Corses, pour avoir dans la Méditerranée un point d'appui d'où elle pût porter le feu de la discorde dans nos ports de Provence et tarir notre commerce du Levant...

« Oui, la même main qui a mis le feu à Copenhague, payé une vaste conspiration en Suède, fomenté l'insurrection qui vient d'éclater à Berlin, est celle qui tient la torche qui consumera le reste de nos trésors, si l'on n'y apporte un prompt remède[1]. »

Et le journal girondin donnait pour conclusion à ces déclamations furieuses, cette adjuration, plus furieuse encore :

« Femmes, vieillards, citoyens de tous les rangs, de tous les âges, de tous les sexes, criez tous d'un commun accord : « Guerre à l'Angleterre ! guerre à mort ! » Qu'au berceau, vos enfants balbutient : « Guerre à l'Angleterre ! » Que, lorsque vous vous rencontrerez l'un l'autre dans les rues ou que vous vous visiterez l'un l'autre, votre bonjour et vos adieux soient : « Guerre à l'Angleterre ! » Que ce soit l'hymne unique de tous les amis de l'huma-

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 6.

nité! Que le mourant expire satisfait, s'il peut encore prononcer ces mots : « Guerre à l'Angleterre[1]. »

Cependant, puisqu'on savait qu'une escadre portant les émigrés menaçait nos côtes, la question était de prévenir le débarquement en faisant face sur mer à l'ennemi.

Dès le 21 prairial (9 juin)[2], Villaret-Joyeuse était sorti du port de Brest, pour aller dégager le contre-amiral Vence, qu'on croyait bloqué, à Belle-Isle, par le vice-amiral anglais Cornwallis. C'était une erreur. Vence se trouvait avoir quitté sans encombre le mouillage de Belle-Isle, et retournait à Brest, lorsque Villaret-Joyeuse le rencontra à quelques lieues de l'île Groix[3]. Les deux flottes réunies formaient un ensemble de douze vaisseaux de ligne et onze frégates[4].

Le 29 prairial (17 juin), au point du jour, l'escadre anglaise que commandait lord Cornwallis est aperçue. Elle ne se composait que de cinq vaisseaux de ligne et de deux frégates. L'amiral français se mit aussitôt en devoir de lui donner la chasse. On s'en était déjà beaucoup rapproché, quand Villaret-Joyeuse et le représentant Topsent quittèrent le vaisseau le *Peuple*, et montèrent une frégate, pour diriger les forces de l'avant-garde[5]. La variété dans les vents ayant été très-favorable, les vaisseaux français le *Zélé* et les *Droits de l'homme* furent, dès quatre heures du matin, en position de combattre, et, à neuf heures, le *Zélé* ouvrit son feu sur le *Mars*, qui formait l'extrême arrière-garde de l'ennemi, et qui était en même temps assailli avec beau-

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 9.
[2] *Courrier républicain*, n° 617.
[3] *James' Naval History of Great Britain*, p. 264. London, 1859.
[4] *Ibid.*
[5] Rapport d'un officier présent à l'action, *Courrier républicain*, n° 617.

coup de hardiesse et de vigueur par la *Virginie*, simple frégate que commandait Bergeret, un de nos plus intrépides capitaines. Tout à coup, au grand étonnement de l'armée[1], le *Zélé* cesse le feu et abandonne le combat, quoique rien n'annonçât qu'il eût subi des avaries majeures, et qu'il n'eût encore eu personne de tué à son bord[2]. Il est, à l'instant même, remplacé par le *Tigre*, capitaine Jacques Bedout; et le *Mars* allait succomber, lorsque l'amiral anglais envoya à son secours, en compagnie du *Triomphe*, le *Royal-Souverain*, vaisseau à trois ponts, qui, lâchant sa puissante bordée, sauva le navire en péril. Le feu continua partiellement, jusqu'à six heures du soir, après quoi la chasse fut abandonnée.

Quels motifs poussèrent l'amiral français à laisser ainsi échapper une proie que la fortune lui mettait sous la main? Les explications diffèrent.

L'historien de la marine anglaise, William James, prétend que Villaret-Joyeuse se laissa prendre à une ruse de guerre; que des signaux menteurs, habilement employés, lui firent craindre l'approche d'une force ennemie prête à se joindre à celle qui était engagée : crainte que, par un pur effet du hasard, aurait confirmée l'apparition de quelques petits vaisseaux dans le lointain[3].

Selon les rapports français au contraire, le mal serait venu de l'insubordination de quelques équipages et de la désobéissance aux signaux[4].

[1] Rapport d'un officier présent à l'action, *Courrier républicain*, numéro 17.

[2] *Ibid*. William James, dans son *Histoire navale d'Angleterre*, dit, volume I, p. 265, que le *Zélé* avait perdu le perroquet du grand mât et avait souffert dans son engagement avec le *Mars*.

[3] *James' Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 268.

[4] Rapport de Doulcet de Pontécoulant, au nom du Comité de salut public, *Moniteur*, an III, n° 286. Voy. aussi le compte rendu déjà cité d'un officier présent à l'action, *Courrier républicain*, n° 617.

Ce qui est certain, c'est que nulle part le royalisme ne trouvait plus d'appui que dans les rangs de la marine; au point que parmi ces émigrés que la flotte française avait à repousser de nos côtes, près de sept cents appartenaient à l'armée navale, et avaient été les compagnons d'armes de ceux qu'on chargeait maintenant de les combattre. Des deux côtés, il y avait beaucoup de nobles. Villaret-Joyeuse lui-même appartenait à l'ordre de la noblesse; son frère, le marquis de Villaret, servait dans l'armée de Condé[1], et, lui, comme Puisaye le fait observer, « était loin d'être républicain[2]. » Seulement, on le savait homme d'honneur, et aucun soupçon de trahison ne pouvait l'atteindre. Mais qu'il eût été mal secondé par quelques-uns des marins qui servaient sous lui, et cela de parti pris, c'est ce que l'événement semblait prouver, et ce que la suite tendit à prouver bien mieux encore!

L'escadre française avait repris sa route. Au moment où elle allait entrer dans la baie d'Audierne, un coup de vent de nord-est, tel qu'on n'en avait pas essuyé de semblable de tout l'hiver, l'éloigna des côtes d'environ vingt lieues. Elle s'en rapprochait, quand elle rencontre le convoi que sir John Warren escortait. Encore une faveur de la fortune! Car la supériorité des forces était du côté de la flotte républicaine. Y eut-il méprise dans l'estimation qui fut faite du nombre des vaisseaux de ligne dont le commodore pouvait disposer? Toujours est-il que, suivant l'expression de William James, Villaret-Joyeuse perdit une belle occasion de rendre un grand service à son pays[3], en laissant à sir John Warren le temps de l'éviter et d'envoyer un lougre à la recherche de lord

[1] Voy. l'article Villaret-Joyeuse dans la *Biographie universelle*.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 84.
[3] " ... Missed a fine opportunity to benefit his country. " *James' Naval history of Grea Britain*, vol. I, p. 271.

Bridport, qui avait fait voile de Spithead avec quatorze vaisseaux de ligne et cinq frégates, et tenait le large pour s'opposer, au besoin, à la flotte de Brest[1]. Lord Bridport arriva.

La grande escadre qui était sous son commandement comprenait deux vaisseaux de ligne de cent canons, le *Royal-George* et la *Reine-Charlotte;* six vaisseaux de quatre-vingt-dix-huit, la *Reine*, le *Londres*, le *Prince de Galles*, le *Prince*, le *Barfleur*, et le *Prince George;* un vaisseau de quatre-vingts, le *Sans-pareil;* cinq vaisseaux de soixante-quatorze, le *Vaillant*, l'*Orion*, l'*Irrésistible*, le *Russel*, le *Colosse*, et enfin cinq frégates[2].

En outre, lord Bridport, croyant les forces qu'il avait en tête plus considérables qu'elles n'étaient, envoya demander à sir John Warren, dont l'escadre se trouvait maintenant séparée par la sienne de celle de l'amiral français, de lui envoyer trois vaisseaux de ligne, le *Robuste*, le *Tonnant* et l'*Étendard*[3].

Villaret-Joyeuse avait sous ses ordres, outre quinze frégates, les vaisseaux dont voici la liste: le *Peuple*, de cent vingt canons; et l'*Alexandre*, les *Droits de l'homme*, le *Formidable*, le *Fougueux*, le *Jean-Bart*, le *Mucius*, le *Nestor*, le *Redoutable*, le *Tigre*, le *Wattignies*, le *Zélé*, tous de soixante-quatorze canons seulement[4].

Ainsi, sans compter les trois vaisseaux demandés par lui à sir John Warren et qui s'efforçaient de le joindre, lord Bridport avait à opposer à douze vaisseaux français, dont un seul à trois ponts, quatorze vaisseaux, dont huit à trois ponts: disproportion considérable, et qui, de l'aveu même de l'historien anglais, autorisait Villaret-Joyeuse à décliner le combat[5].

[1] *Naval Chronicle*, vol. III, n° 18.
[2] *James' Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 270-271.
[3] *Ibid.*, p. 274.
[4] *Ibid.*, p. 264.
[5] *Ibid.*, p. 276.

L'*Alexandre* qui, ayant été fort endommagé par le coup de vent, était remorqué par une frégate et ne pouvait marcher aussi vite que le reste de l'escadre, fut cause que Villaret-Joyeuse ne put effectuer sa retraite et que le combat s'engagea[1].

A six heures du matin, le 5 messidor (23 juin), l'*Irrésistible* ouvrit son feu sur l'*Alexandre*, que, pour sa sûreté, la frégate qui le remorquait avait dû abandonner; et, quelques instants après, l'*Orion* étant survenu[2], l'*Alexandre*, vaisseau de soixante-quatorze, eut à lutter contre deux vaisseaux de même force.

Vers six heures et quart, le *Formidable*, qui précédait l'*Alexandre*, essuya la bordée de tribord de la *Reine-Charlotte*, à laquelle il riposta sur-le-champ par sa bordée de bâbord, et un quart d'heure après, le *Sans-pareil* commença à le canonner. Cette lutte, si inégale, entre un vaisseau de soixante-quatorze, et deux, dont l'un était de cent, et l'autre de quatre-vingts, fut bientôt rendue tout à fait impossible par un accident étranger au combat. Une fatalité cruelle, « une de ces fatalités, dit Doulcet de Pontécoulant à la Convention, *qui ne se peuvent concevoir*, » fit que le feu prit à bord du *Formidable*. Le brave et malheureux capitaine qui le commandait, Durand-Linois, voyant le feu se propager avec violence, se jette aussitôt au milieu des ennemis, pour sauver son équipage[3].

Cette manœuvre dérangeant l'ordre de la retraite, le vide laissé dans la ligne est à l'instant rempli par un

[1] Compte rendu d'un officier présent à l'action, *Courrier républicain*, n° 617. Voy. aussi le rapport de Doulcet, *Moniteur*, an III, n° 286.

[2] Voy. le récit de William James, *Naval History of Great Britain*, t. I, p. 273.

[3] *Courrier républicain*, n° 617. — *Moniteur*, an III, n° 286. — William James dit bien que le feu prit à bord du *Formidable*, mais il ne dit pas que ce fut par un accident étranger au combat.

vaisseau anglais, qui coupe le *Tigre*, déjà engagé contre trois autres vaisseaux à trois ponts. Pressé à la fois par la *Reine-Charlotte*, le *Sans-pareil*, le *Londres* et la *Reine*, le *Tigre*, que commandait le capitaine Jacques Bedout, se défendait d'une manière héroïque, et eût été sauvé probablement puisqu'il n'était qu'à une lieue de la pointe de Groix, si le signal d'arriver fait au vaisseau de vent eût été exécuté. Mais ô honte! cette fois encore, les signaux ne furent pas obéis[1], et le *Tigre*, abandonné, tomba au pouvoir des Anglais.

Tel fut aussi le sort de l'*Alexandre*, qui, attaqué par la *Reine-Charlotte*, ne put résister aux bordées d'un aussi puissant adversaire, surtout dans l'état de délabrement où l'avait mis une résistance vaillante et prolongée[2].

Le désastre était dû, en partie du moins, à une insubordination dont il importait d'approfondir le mystère; et, en d'autres temps, une enquête sévère eût déchiré le voile. Le gouvernement thermidorien, qui n'avait plus de force que contre lui-même, craignit d'en trop savoir. On laissa les soupçons se dissiper en rumeurs. Et ce qui montre assez qu'il y avait lieu de porter la lampe dans ce triste drame, c'est que, l'escadre étant rentrée à Lorient, il y eut des équipages qui désertèrent et coururent se joindre aux royalistes[3].

Eux, ne se possédaient pas de joie. Ce fut leur crime et leur châtiment d'avoir à s'enorgueillir des humiliations de leur pays, d'avoir à les désirer. « J'espère —

[1] Rapport de Doulcet, au nom du Comité de salut public, *Moniteur*, an III, n° 286. Voy. aussi le compte rendu déjà cité, n° 617 du *Courrier républicain*.

[2] " In a very crippled state from the gallant resistance she had previously made. " William James, *Naval History of Great Britain*, vol. I, p. 273.

[3] *Mémoires de Vauban*, p. 52.

écrivait plus tard Puisaye, faisant allusion au combat naval du 5 messidor — j'espère que la flotte républicaine va être encore plus complétement battue que la dernière fois. *Si nous sommes assez heureux pour cela*, alors nos espérances redoubleront et nous serons assurés de réussir en grand[1] ! »

Ce fut le 7 messidor (25 juin), que les émigrés jetèrent l'ancre dans la baie de Quiberon. Deux généraux royalistes, le chevalier de Tinténiac et le comte Dubois-Berthelot, sont débarqués sur-le-champ et chargés de s'enquérir de l'état des choses dans l'intérieur. Ils revinrent dire que tout était prêt[2]. Puisaye, impatient, demande aussitôt à débarquer. D'Hervilly s'y oppose ; il voulait juger par lui-même de l'état des choses. A bord d'un lougre, il fit le tour de la baie, une lunette d'approche à la main, au grand désespoir de Puisaye, qui écrit amèrement : « Cette puérilité nous fit perdre vingt-quatre heures[3]. »

Quoique d'Hervilly « n'eût rien vu, » il n'en persista pas moins à s'opposer à la descente, soit exagération de l'esprit de méthode, soit secret dessein de faire échouer l'expédition en Bretagne, pour que, conformément aux vues des « agents de Paris, » on la dirigeât sur la Vendée. Il fallut tenir un conseil de guerre. Puisaye, placé au point d'intersection du royalisme et de l'Angleterre, n'eut pas de peine à ranger sir John Warren à son avis ; d'Hervilly dut retirer son opposition ; Tinténiac et Dubois-Berthelot retournèrent vers les royalistes de l'intérieur, et, le 9 messidor (27 juin), les émigrés débarquèrent sur la plage de Carnac, entre le golfe du Morbihan et la

[1] Lettre de Puisaye au Comité central catholique-royal, en date du 26 décembre 1795. Voy. la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye*, etc., t. I, p. 121-122.

[2] *Mémoires de Vauban*, p. 52. — Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 92-96.

[3] Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 96.

presqu'île de Quiberon, sans rencontrer de résistance, au milieu des cris de : Vive le roi[1] !

Ce jour-là même, Tinténiac qui, à la tête de sept cents Chouans, attendait l'expédition, débusqua un détachement de deux cents républicains d'un poste qu'ils occupaient sur un monticule appelé le Mont-Saint-Michel. Au pavillon républicain, Tinténiac, à défaut de pavillon blanc, substitua sa chemise. Les républicains, qui avaient les Chouans en dos et les émigrés en tête, se dispersèrent, laissant quelques-uns des leurs sur le carreau[2].

Les choses semblaient s'annoncer aux royalistes sous un jour favorable. Les Chouans accouraient en foule, appelant les nouveaux débarqués leurs libérateurs, leur amenant des voitures remplies de provisions, chassant devant eux leurs bestiaux, et faisant offre de leurs denrées. Un instant Puisaye crut tenir dans sa main les destinées de la monarchie et la France. Il disait à d'Allègre : « Après demain nous coucherons à Vannes[3]. » Il mandait au gouvernement britannique que sir John Warren « s'était conduit comme un ange[4]. » Il écrivait à M. Windham : « Si vous aviez vu comme moi cette foule d'hommes simples et vertueux, leur dévouement, leurs transports ! L'hiver prochain, j'irai vous dire tout cela[5] ; » et, après avoir pressé le ministre anglais d'envoyer un renfort d'un vaisseau de ligne et de deux frégates, il ajoutait : « Avec cela, je réponds de la Bretagne entière

[1] Vauban, *Mémoires*, p. 53. — Puisaye, *Mémoires*, t. VI. p. 141.

[2] Puisaye ne dit pas que les républicains, au nombre de deux cents seulement, eurent affaire à sept cents Chouans. Je tire ces chiffres d'un récit inséré dans le *Naval Chronicle*, vol. III, n° 18, récit déclaré très-exact par Puisaye lui-même.

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 151.

[4] *Correspondance de Puisaye avec le gouvernement britannique. Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.

[5] Lettre de Puisaye à Windham, datée de Carnac, 28 juin 1795, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.

avant deux mois[1]. » Une seule chose l'inquiétait : toute la France devant nécessairement accourir au-devant de lui, aurait-il des vivres en quantité suffisante? Il suppliait donc M. Windham de lui faire passer sans retard 40,000 liv. st. en or, « parce que, disait-il, il aurait bientôt 80,000 hommes à nourrir, et que, pour inspirer confiance, il fallait tout payer[2]. » Quant à l'active coopération de Charette et de Stofflet, il n'en doutait pas ou affectait de n'en pas douter; car il écrivait à ses patrons de Londres : « J'ai reçu de Charette, Stofflet, etc..., l'assurance positive qu'ils vont nous seconder par des diversions utiles[3]. »

Du reste, à côté de Puisaye triomphant, d'Hervilly se faisait remarquer par son air soucieux et le mécontentement de son attitude. C'était avec un mépris à peine dissimulé, et d'un air sombre, qu'il regardait défiler sur la plage, mêlés à de gauches villageois, ces Chouans aux souliers percés, aux vêtements en lambeaux, au visage farouche, ces Chouans pour la plupart desquels le royalisme n'avait été qu'un prétexte de brigandage et comme un passe-port de l'assassinat[4].

Et puis, il y avait parmi eux une foule de femmes et d'enfants hors d'état de porter les armes. La confusion était si grande, qu'on eût pu aisément en profiter pour armer des gens malintentionnés : ce danger frappa Puisaye lui-même, qui s'en ouvrit au marquis de la Jaille, non sans un air d'inquiétude[5].

[1] Lettre de Puisaye à Windham. — *Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Dans la correspondance de Hoche et d'Aubert Dubayet, hommes d'honneur l'un et l'autre, et ennemis loyaux de ceux qu'ils avaient à combattre, les Chouans sont sans cesse qualifiés d'*assassins*.

[5] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

De leur côté, quelques-uns des officiers nobles ne purent se défendre d'un étonnement railleur en voyant quels étranges auxiliaires Puisaye leur avait ménagés. Les uns s'échappèrent en plaisanteries; les autres s'étudièrent à accréditer parmi les troupes à la solde de l'Angleterre l'idée qu'elles n'avaient rien de commun avec les Chouans et ne devaient aucune obéissance aux officiers qui ne portaient pas l'uniforme anglais[1].

Ajoutez à cela que certains corps à la solde de l'Angleterre avaient la cocarde noire, et les Chouans la cocarde blanche[2] : frappante image de la discorde qui allait régner dans le camp!

La correspondance manuscrite et privée de Puisaye avec le ministre anglais Windham nous a livré le secret du jugement que Puisaye portait sur les émigrés à la solde de l'Angleterre. Ce secret vaut la peine qu'on le révèle :

« Le plus grand nombre, et surtout de ceux payés trop chèrement par vous, n'ont pas apporté parmi nous l'esprit qu'on aurait dû leur supposer après six années d'exil et de malheurs : même légèreté, mêmes intrigues qu'autrefois, mais plus de perfidie ou d'insouciance pour leur pays et pour la cause de leur roi, un égoïsme affreux et un attachement à la paye, qu'ils craignent de ne plus recevoir[3]. »

Dans la même lettre, Puisaye décrivait d'Hervilly comme « un homme ambitieux, vain, et aussi dénué de vrais talents que plein d'orgueil et de dureté[4]. »

La mésintelligence des chefs éclata tout d'abord. Comme on procédait à la distribution des armes, un ser-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 150 et 166.
[2] *Ibid.*, p. 200.
[3] Lettre de Puisaye à Windham, datée de l'Ile-d'Houat. 29 juillet 1795. *Papiers de Puisaye*, vol. IX. — Manuscrits du British Museum.
[4] *Ibid.*

gent de Port-Louis, dont les Chouans ne comprenaient pas le langage et dont les manières rudes les irritèrent, réclame une caisse qui leur avait été livrée par mégarde et qui appartenait au régiment d'Hervilly; une rixe s'élève. D'Hervilly survient, s'emporte, veut faire, sans plus tarder, rembarquer les troupes. Déjà l'ordre de battre la générale était donné, quand Puisaye, paraissant à son tour, parvint à calmer le tumulte[1]. Une explication s'ensuivit entre les deux chefs, explication dans laquelle, selon le comte de Vauban, ami de Puisaye, celui-ci fut très-poli, très-froid, très-digne; d'Hervilly, au contraire, très-âcre et très-véhément[2]. Il s'agissait de savoir qui commanderait; mais c'est ce que le gouvernement anglais seul pouvait décider, et l'ambiguïté de ses instructions sur ce point, qu'elle eût été calculée ou volontaire, commençait à porter ses fruits. La question resta indécise. Puisaye eut son quartier général au petit hameau de la Genèse; d'Hervilly, au bourg de Carnac, au milieu de son régiment[3].

Cependant, l'agitation était extrême en Bretagne et au delà. L'apparition des royalistes en armes, le nom de l'Angleterre associé à la nouvelle de leur débarquement, la retraite précipitée des petits détachements épars le long des côtes, l'affluence des Chouans sur les routes qui menaient à Quiberon, le bruit répandu que les autorités constituées de la province, districts et municipalités, ne songeaient plus qu'à se réfugier à Rennes, avec leurs papiers et leurs archives, tout contribuait à grandir,

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 147-150.

[2] *Mémoires du comte de Vauban*, p. 53. — Ce fait est rapporté en termes absolument identiques dans le journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[3] Puisaye, dans ses *Mémoires*, se plaint fort de cet arrangement, qu'il n'eut pas pouvoir d'empêcher.

dans les imaginations émues, le spectre de la guerre civile. La Convention, que ne dirigeaient plus des hommes au cœur indomptable, se sentit inquiète. Le Comité de salut public se troubla[1].

Hoche, seul, mesurait le péril d'un œil dédaigneux. Il fit demander du renfort à Dubayet et à Canclaux, se bornant à recommander « du secret et du calme[2]. » Son dessein était d'éviter les affaires particulières, qui auraient aguerri les Chouans, et de les amener à une action générale, comptant pour les écraser d'un coup sur la discipline et la valeur des soldats républicains[3].

Chose remarquable! Le parti que la nouvelle du débarquement alarma le plus, fut celui des « agents de Paris. » Ils écrivirent: « Puisaye est descendu auprès d'Auray, avec les régiments d'Hector, d'Hervilly, etc... Lui et les Anglais vont être maîtres de la Révolution, si l'Espagne ne se hâte[4]. »

Ce sentiment d'une fraction importante du parti royaliste n'était pas ignoré des Thermidoriens, grâce aux rapports secrets de Tallien avec les meneurs aux gages de l'Espagne[5]. Aussi, dans leur ardeur à diviser de plus en plus le parti royaliste, les Thermidoriens crièrent-ils bien haut que Pitt trahissait les princes tout en combattant les républicains; que sa prétendue sympathie pour la cause royale cachait l'affreux dessein de donner la France à déchirer à des Français, et rien de plus. Le *Journal du Bonhomme Richard* raconta, comme une anecdote caractéristique, que, dans une de nos colonies, quelqu'un

[1] C'est ce qu'avoue Rousselin, dans sa *Vie de Lazare Hoche*.
[2] *Correspondance de Hoche*. Lettre au général Chérin, en date du 9 messidor.
[3] *Ibid*. Lettre du 13 messidor.
[4] *Correspondance des agents*, citée par Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 375.
[5] Voy. le chapitre précédent, *Les agents de Paris*, et le chapitre ci-après, *Les armées pendant la Réaction*.

disant à un Anglais : « Mais vous tuez également le royaliste et le républicain ! » — L'Anglais répondit froidement : « Laissez donc faire ; ce sont toujours deux Français de moins[1]. »

Sur ces entrefaites, le comte d'Entraigues fit réimprimer et répandre dans Paris ses *Observations sur la conduite des Puissances coalisées*. Ce comte d'Entraigues était le même qui, en 1788, avait, dans son célèbre *Mémoire sur les États généraux*, prêché la croisade des peuples contre les souverains, et appelé la noblesse héréditaire « le présent le plus funeste que le ciel irrité ait pu faire à l'espèce humaine[2]. » Depuis, devenu royaliste furieux, il avait émigré, et un traitement de trente-six mille francs que lui faisaient les diverses Cours pour services occultes[3], l'encourageait à infester son pays de pamphlets où la folie le disputait à la violence. Dans celui dont il est question, il déclarait régicides au premier chef tous ceux qui avaient prêté le serment du Jeu de paume, ajoutant qu'il n'était au pouvoir d'aucune justice humaine de leur pardonner, et que les monarchistes coupables d'avoir pactisé avec la Révolution devaient être plus impitoyablement châtiés que les Jacobins. En même temps paraissaient des brochures atroces, une entre autres intitulée *Révélations importantes*, où l'on se vantait d'avoir provoqué les excès des Jacobins, pour déjouer les constitutionnels et armer les Puissances. C'est en rendant compte de ces publications, œuvre d'esprits en délire, que le royaliste Mallet du Pan, désespéré, écrivait au comte de Sainte-Aldegonde : « Je vous laisse à penser l'impression que ces horreurs ont faite à Paris. Chacun y a lu sa destinée ; chacun s'est dit : Entre des

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 9.
[2] Beaulieu, *Biographie universelle*, art. d'Entraigues.
[3] *Ibid*.

ennemis si implacables et les républicains qui nous tendent les bras, il n'y a pas à hésiter[1]. »

Il est facile de deviner quel effet Doulcet de Pontécoulant dut produire lorsque, au nom du Comité de salut public, il vint dire à la Convention, à Paris, à la France: « Jusqu'ici les républicains ont combattu pour la gloire; aujourd'hui, tous les Français combattront pour leur vie. Républicains anglomanes de 1789, constitutionnels de 1791, le même sort vous est réservé. Marchez donc tous, marchez ensemble pour exterminer des bourreaux qui n'ont d'autre désir que la vengeance[2]. »

A Paris, la majorité de la garde nationale était, selon l'expression de Mallet du Pan : « 89[3]; » et Raffet, qui la commandait, figurait parmi les constitutionnels: comment les paroles de Doulcet de Pontécoulant auraient-elles pu être perdues? Il n'y eut qu'un cri : Anathème sur ceux qui ont mendié de l'Angleterre le glaive qui doit servir à nous égorger[4] !

De son côté, Puisaye lançait, de son quartier général, une proclamation où, pour ne point paraître l'instrument de l'étranger, il prenait le titre de « commandant en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne, en vertu des pouvoirs à lui donnés par Monsieur, régent de France. » Mais lui-même nous apprend que cette proclamation, rédigée quand le fils de Louis XVI vivait encore, avait été soumise à l'examen et à la révision des ministres anglais. Parmi les corrections qu'ils y firent, une mérite d'être citée. Puisaye avait dit : « Il est beau

[1] *Mémoires et correspondance* de Mallet du Pan, t. II, chapitre VIII, p. 173.

[2] *Ibid.* Lettre de Mallet du Pan au comte de Sainte-Aldegonde.

[3] *Ibid.*

[4] Voy. ce qu'un royaliste, observateur sensé, écrivait sur ce point à Mallet du Pan, dans les *Mémoires et correspondance* de ce dernier, t. II, chap. VIII, p. 174.

de recevoir le prix du courage des mains d'un roi qu'on a couronné : » aux trois derniers mots, Pitt fit substituer : « Qu'on a rétabli dans ses droits[1], » soit que ce trait fût dirigé contre l'ambition sans frein qu'on supposait au comte de Provence, très-peu aimé du gouvernement anglais, soit que Pitt voulût par là repousser l'accusation qui le montrait lui-même disposé à placer la couronne sur la tête du comte d'Artois, et à semer ainsi en France le germe de nouvelles discordes[2].

Si l'on en juge par la correspondance de Puisaye, il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir du vide de ses espérances. Il est très-vrai de dire que les Chouans affluaient; qu'ils demandaient à grands cris des armes; qu'on en arma plusieurs milliers en trois jours[3]. Mais les nourrir ! Comment les nourrir ? Puisaye, qui, dans ses *Mémoires*, assure, page 60 du tome VI, que l'Angleterre lui avait donné des vivres pour une armée de six mille hommes pendant trois mois, et qui, page 144, nous montre « les bons Morbihannais accourant de toutes parts, et conduisant leurs bestiaux, leurs voitures, à ceux qu'ils appelaient leurs libérateurs, » Puisaye cite, page 209, la lettre suivante que, le surlendemain même du débarquement, il écrivait à M. Windham : « Notre position est brillante, mais nous allons bientôt manquer de tout. Je vous supplie de ne pas perdre un instant. Les minutes sont précieuses. La Bretagne serait à nous, si nous avions le strict et très-strict nécessaire[4]. »

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 47 et 48.

[2] Cette dernière interprétation est celle que Puisaye était intéressé à donner et qu'il donne.

[3] Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 152, dit 17,000; Vauban, *Mémoires*, p. 61, dit 10,000.

[4] Lettre de Puisaye à M. Windham, en date du 29 juin. Le débarquement, on s'en souvient, s'était opéré le 27. — Ce passage des *Mémoires* imprimés de Puisaye est fidèlement reproduit du manuscrit, que nous avons sous les yeux.

Or, pendant qu'on était en peine du strict et très-strict nécessaire, les émigrés à la solde des Anglais, par un trait qui peint l'ancienne noblesse, déclaraient bien haut que des personnages de leur espèce n'étaient pas faits pour chouanner; ils se plaignaient de n'avoir pas leurs aises; ils songeaient à briller; il leur fallait des chevaux de selle, des chevaux de peloton ; il leur fallait... tout ce qui manquait[1].

Chez les républicains, rien de semblable. Hoche, qui, après avoir rassemblé et échelonné une partie de ses troupes sur Rennes, Ploërmel et Vannes, pour garder ses derrières, marchait avec le reste sur Auray, avait su répandre autour de lui l'ardeur de son âme de feu. Dans ses rangs, tout respirait un enthousiasme viril, la simplicité des camps, le rude génie de la guerre ; et Puisaye ne put se défendre d'un serrement de cœur douloureux, la première fois qu'il aperçut de loin des officiers républicains conduisant les travaux en manches de chemise, sans autre chose qui les distinguât du soldat que leur hausse-col[2].

Au surplus, Puisaye n'avait pas compté un seul instant sur la régularité militaire pour le succès. Le plan qu'il avait apporté d'Angleterre consistait à pousser en avant ses troupes, à peine débarquées, à soulever les campagnes, à étonner les villes, à ne rien attendre que de l'insurrection. D'Hervilly s'opposant à l'exécution de ce plan, Puisaye dut écrire au gouvernement anglais de décider à qui, de d'Hervilly ou de lui, appartenait le commandement suprême. En attendant la réponse, les deux chefs restèrent chargés, l'un de la direction des troupes soldées, l'autre de la direction des Chouans; et, au lieu de faire une pointe dans le pays, on se contenta de former une ligne de défense.

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 206.
[2] *Ibid.*, p. 274.

On avait sous la main quatorze mille Chouans environ : on en forma trois divisions, qui furent mises sous les ordres: l'une du comte Dubois-Berthelot; l'autre, du chevalier Tinténiac; la troisième, du comte Vauban. La division Dubois-Berthelot fut postée à une demi-lieue à droite, à une montagne située devant la ville d'Auray; la division de Tinténiac prit position à une lieue à gauche, devant la petite ville de Landevant; Vauban, qui reçut le commandement de toute la ligne, occupa Mendon, au centre[1].

L'objet de ces dispositions était de couvrir une attaque projetée sur la presqu'île de Quiberon.

Cette presqu'île, liée à la grande terre par une langue de sable très-étroite qu'on nomme la *Falaise*, était défendue, du côté de la terre, par le fort Penthièvre, qui s'élevait à l'entrée même, c'est-à-dire au point où la *Falaise*, en se rétrécissant, vient aboutir.

Le jour fixé pour l'entreprise, Puisaye attaque la presqu'île du côté de la mer, avec trois mille hommes, parmi lesquels cent cinquante Anglais, pris des garnisons des vaisseaux, tandis que d'Hervilly marchait sur le fort, le long de la *Falaise*. La garnison, composée en partie de soldats qui avaient appartenu à l'ancien régiment de la Reine, se rendit sans combat, et Puisaye eut la triste satisfaction de pouvoir arborer sur le fort de Penthièvre, en France, le pavillon du roi d'Angleterre à côté de celui de Louis XVIII[2]!

De nouveaux démêlés entre d'Hervilly et Puisaye, une nouvelle rixe occasionnée par la distribution des logements que se disputèrent avec fureur les Chouans d'une part, et, d'autre part, les troupes soldées, voilà ce que produisit ce premier succès des émigrés[3]. Il rassurait si

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 62.
[2] C'est lui-même qui le raconte. *Mémoires*, t. VI, p. 230.
[3] Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 256.

peu le vainqueur, que, le jour même de la prise du fort, Puisaye écrivit à Windham : « Des renforts ! Des hommes ! De l'argent ! Des armes, surtout des armes ! De la cavalerie, ne fût-ce que six cents hommes ! Mais point de délai ! L'armée ennemie se grossit[1]... »

Et de plus, elle s'avançait, d'un pas rapide, d'un pas sûr !

Tinténiac, qui avait occupé Landevant, et Dubois-Berthelot, qui avait occupé Auray, ne tardent pas à y être attaqués. Voyant Tinténiac en péril, Vauban se porte rapidement du centre à la gauche avec deux mille hommes. Il arrive ; la déroute commençait. Il essaye de l'arrêter, mais elle l'entraîne, et, pour rejoindre le reste de sa division à Mendon, il lui faut traverser deux bras de mer à la nage[2].

Pendant ce temps, l'aile droite, attaquée aussi, avait plié. Mais les républicains qui avaient forcé Dubois-Berthelot à la retraite n'étant guère que deux mille, Vauban les contraignit à abandonner la poursuite et à se renfermer dans Auray, en faisant mine de les attaquer avec la division du centre, qui ne s'élevait pas alors à moins de huit mille hommes[3].

Cessant ainsi d'être menacé à sa droite, il retourne à la gauche pour tomber sur les vainqueurs de Tinténiac, acharnés à la poursuite des fuyards. Un village que les vainqueurs venaient de traverser se trouve sur son passage ; il y envoie le marquis de Saint-Aulaire ; et, devant la maison d'un des leurs, les Chouans trouvent, gisant sur le pavé, les cadavres de sa mère, de sa femme, de ses deux enfants, qu'il a lui-même portés là, en criant vengeance ! A ce spectacle affreux, hommes, femmes, tous

[1] La lettre est datée du 3 juillet 1795. *Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.

[2] *Mémoires de Vauban*, p. 65.

[3] *Ibid.*

les habitants du village se joignent, ivres de rage, aux Chouans de Saint-Aulaire; on se lance sur les traces des républicains, qui marchaient par petites bandes, séparées les unes des autres; on les attaque avec furie, avant qu'ils aient eu le temps de se rallier; on en tue cent cinquante, et l'on fait huit cents prisonniers[1].

Cet avantage pouvait consoler de la défaite essuyée, mais ne la réparait pas. La première position assignée à Vauban n'étant plus tenable, il reçut ordre d'établir son quartier général à Carnac, sa droite s'appuyant au Mont-Saint-Michel, et sa gauche à Sainte-Barbe[2].

Carnac et le Mont-Saint-Michel s'élevant sur la côte, et le poste de Sainte-Barbe étant le seul qui communiquât avec la presqu'île de Quiberon, laisser forcer ce dernier poste, c'était tout perdre; car, dans ce cas, le centre et la droite se trouvaient absolument coupés, sans autre retraite possible que la mer.

Vauban ne se dissimulait pas l'extrême danger de cette position. Le 18 messidor (6 juillet) informé par une lettre de Georges Cadoudal, qui commandait la division de gauche à Sainte-Barbe, que les républicains se disposaient à attaquer toute la ligne; qu'ils s'avançaient sur trois colonnes; que déjà ils étaient à Plumel, village situé à deux lieues en avant du centre de la position, Vauban ne songe qu'à défendre Sainte-Barbe. Convaincu de la nécessité de renforcer sa gauche à tout prix, il ordonne à sa droite de se reployer sur le centre; et au centre de se reployer sur la gauche.

En cela, il désobéissait aux ordres de d'Hervilly, qui lui avait enjoint de tenir à Carnac et au Mont-Saint-Michel, jusqu'à la dernière extrémité. Mais Vauban était plus irrité contre d'Hervilly que Puisaye lui-même.

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 67-69.
[2] *Ibid.*, p. 71-72.

Ayant réclamé, lorsqu'il occupait Mendon, un renfort de troupes soldées qui avait été envoyé d'abord, puis retiré; ayant insisté pour qu'on lui envoyât des canons qu'il n'avait pas reçus, il croyait, de la part des troupes soldées, à un parti pris d'humilier les Chouans, de les compromettre. En outre, il tenait en fort petite estime la capacité militaire de d'Hervilly, tournant en ridicule ses prétentions à l'esprit de méthode, et rappelant, à ce sujet, que le grand Condé entendant un jour le P. Joseph faire une dissertation savante sur l'art militaire, lui donna une chiquenaude sur le nez, et lui dit : « Apprenez, Père, qu'une armée ne marche pas comme le doigt d'un capucin. » Il n'hésita donc pas à prendre les dispositions auxquelles le salut des siens lui semblait attaché, disant : « J'aime mieux être traduit devant un conseil de guerre que de laisser égorger ou noyer dans trois heures les gentilshommes et les fidèles Bretons que je commande[1]. »

Arrivé à Sainte-Barbe et apprenant que les républicains commençaient à se former à une petite distance, dans une position qu'il jugea mauvaise, il veut qu'on attaque sur-le-champ. Mais, cette fois encore, du canon, demandé à d'Hervilly, n'avait pas été envoyé, et les Chouans, se croyant abandonnés, étaient furieux. Tout le camp retentissait d'imprécations contre les troupes soldées. Était-ce donc pour fournir aux malheureux paysans de la Bretagne l'occasion de se faire égorger comme un vil troupeau, que messieurs les émigrés avaient passé la mer? Les régiments de d'Hervilly attendaient-ils donc pour se rapprocher de l'ennemi que les Chouans leur fissent un rempart de leurs cadavres? Où étaient ces secours de l'Angleterre, si pompeusement promis et tant vantés? Georges Cadoudal, nature impétueuse, n'était

[1] Voy. les *Mémoires de Vauban*, p. 63.

pas moins irrité que ses troupes. Il se reprochait d'avoir été un des plus ardents à protéger cette descente, où il ne voyait plus maintenant que la ruine du parti royaliste. Pressé par Vauban de marcher en avant, il répondit avec emportement qu'il ne le pouvait ni ne le voulait; que ses gens n'entendaient pas qu'on les livrât ainsi à la mort; que la seule chose possible était une retraite, et précipitée, une retraite à qui marcherait le plus vite. Mais quoi! avant d'arriver sous les forts qui fermaient la presqu'île de Quiberon, il y avait deux lieues de falaise à traverser. Et qu'allait devenir cette multitude de vieillards, d'enfants et de femmes, dont l'armée des Chouans traînait après elle le pâle cortége? Il ne fallut pas moins que cette observation, faite par Vauban d'une voix émue, pour ramener Georges à l'idée d'une retraite en règle. Elle se fit donc en bon ordre, toujours à la demi-portée de fusil, avec un feu des mieux nourris, telle enfin qu'il y eut, de part et d'autre, des hommes tués à la baïonnette[1].

Mais, pendant cette marche, qui dura trois heures, la terreur avait passé, comme un ouragan, sur toutes les paroisses de cette contrée qui s'étaient levées pour le royalisme, et l'entrée de la presqu'île présenta bientôt un spectacle terrible. Près de dix-huit mille personnes de tout âge et de tout sexe étaient entassées, devant le fort Penthièvre, sur le parapet du chemin couvert, avec ou sans armes, se lamentant ou tirant en l'air au hasard, se poussant, se blessant les unes les autres, et enfin finissant par se précipiter du haut de la palissade dans le chemin couvert, pêle-mêle avec les voitures, les chevaux et les bœufs. La confusion était si effroyable, que, si les troupes de Vauban, animées par l'extrémité du péril, n'eussent fait halte sous les forts, et combattu de pied ferme jusqu'à ce qu'on eût fait passer dans l'intérieur de la

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 74-76.

presqu'île femmes, enfants, vieillards, la campagne était terminée[1].

Vauban frémissait de colère. Rencontrant d'Hervilly, au moment où il entrait dans le fort : « Monsieur, lui dit-il, j'espère que vous trouverez juste que la journée d'aujourd'hui soit expliquée entre vous et moi devant un conseil de guerre[2]. »

Ceci avait lieu le 19 messidor (7 juillet). A cette date, Hoche écrivait au général Chérin : « Mon cher général, les anglo-émigrés-chouans sont, ainsi que des rats, enfermés dans Quiberon, où l'armée les tient bloqués. J'ai l'espoir que, dans quelques jours, nous en serons quittes. Annoncez cette nouvelle aux bons citoyens[3]. »

Et il fallait qu'il fût bien sûr de pouvoir frapper sans retard le coup décisif, car il ajoutait : « Je suis sans secrétaire, sans aide de camp, sans adjudant-général, presque sans vivres[4]. »

Du reste, son impatience d'assurer le triomphe des armes de la République ne l'empêchait pas de se préoccuper avec une anxiété magnanime du sort de tant de pauvres familles qui, cherchant à Quiberon un refuge, risquaient d'y trouver un tombeau. Il repoussait comme impolitique, cruelle, impossible, l'idée, horrible en effet, de les détruire ; et, dans des lettres où il semble qu'on entende les battements d'un cœur généreux, il insistait sur la nécessité de « distinguer l'erreur du crime ; » mais, à l'égard du crime, il demandait qu'on fût inexorable, et, l'impunité des traîtres révoltant son âme non

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 76. — Le journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire donne sur ce point les mêmes détails que les *Mémoires de Vauban*, et cela dans les mêmes termes. En réalité, les deux récits sont tellement identiques, que l'un doit avoir été copié sur l'autre.

[2] *Mémoires de Vauban*, p. 76-77.

[3] *Correspondance de Hoche.*

[4] *Ibid.*

moins ferme que généreuse, il écrivait, précisément à la même époque : « Un tribunal inique, profitant de la terreur qu'a pu inspirer la descente des émigrés, vient de mettre en liberté les complices, les aides de camp de Cormatin. Bientôt, peut-être, ce conspirateur odieux va paraître dans les rangs de nos ennemis. J'ai vu couler mon sang, et n'en ai point pâli... Maintenant, je ne puis voir, sans détester le jour, les assassins de ma patrie en liberté[1]. »

Pendant ce temps, les royalistes, resserrés dans Quiberon, continuaient à se déchirer entre eux. Les Chouans taxaient les émigrés de trahison ; les émigrés reprochaient aux Chouans d'avoir reculé avant de combattre[2]. Chez plusieurs officiers supérieurs le découragement était complet et n'était égalé que par la dureté avec laquelle d'Hervilly en punissait les manifestations. Le trait suivant est doublement caractéristique. Un jour, voyant qu'il y avait encore des canons au bord de la mer, « Pourquoi cela ? » demande brusquement d'Hervilly à Rotalier. « Parce que, répond ce dernier, l'artillerie se trouvera là toute rendue, quand il nous faudra nous rembarquer, ce qui nous sauvera la peine de la charoyer sur la grève. » D'Hervilly infligea sur-le-champ les arrêts à Rotalier[3]. Un autre jour, Vauban étant venu lui faire part d'une observation militaire qu'il jugeait importante, « Retirez-vous, » lui dit sèchement d'Hervilly. — Mais, monsieur. — Retirez-vous et taisez-vous[4]. » Immédiatement après l'occupation de la presqu'île, on avait débarqué en grande quantité fa-

[1] *Correspondance de Hoche*. Lettre aux représentants du peuple, en date du 26 messidor (14 juillet) 1795.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 270.
[3] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[4] *Ibid*.

rines, sacs de biscuit, vin, rhum, etc...... Mais, comm il n'y avait pas ombre d'administration, et que la confi sion était au comble, tout avait été mis au pillage. « J'a vu voler derrière moi, dans l'instant même où je faisai punir un voleur, » écrit avec tristesse le marquis de l Jaille[1]. Et puis, c'était chaque jour entre d'Hervilly e Puisaye quelque nouveau sujet d'aigreur. Des officier qui, tels que les vicomtes de Pontbellangé, de Saint Pierre, La Marche et Guernissac, avaient pris ran parmi les Chouans, quoiqu'ils appartinssent aux troupe soldées, furent traités par d'Hervilly comme démission naires et menacés de perdre leur traitement[2]. On s'é tait disputé les logements : on se disputait maintenant le vivres, d'Hervilly donnant aux troupes qu'il commandai ration entière de tout ce que Puisaye faisait acheter dan le pays, et ordonnant en secret au commissaire de guerres de n'accorder aux Chouans qu'une demi-ration de riz qu'ils ne savaient pas même cuire[3], et qui n'em pêcha pas plusieurs d'entre eux de mourir de faim[4]!

Tel était l'état des choses, lorsqu'une tentative fu faite par les troupes soldées pour reprendre le poste d Sainte-Barbe. Dans la nuit du 6 au 7 juillet, elles s mirent en marche, Puisaye suivant les colonnes « plutô comme volontaire que comme chef, sans donner d'or dres et sans qu'on crût avoir à en recevoir de lui[5]. » L marquis de la Jaille, son premier aide de camp, l'ac compagnait, et le récit manuscrit de ce dernier, qu

[1] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, *Papiers de Puisaye*, vol. CVII Manuscrits du British Museum.

[2] Voy. *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autre* t. II, p. 315-317.

[3] Lettre de Puisaye à Windham, en date de l'Ile-d'Houat, 29 juillet 179 dans les *Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.

[4] *Ibid.*

[5] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisay* vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

nous avons sous les yeux, peint trop vivement la situation pour que nous ne reproduisions pas ici ce document :

« L'armée parvint en bon ordre, avant la pointe du jour, à portée de mousquet des avant-postes ennemis. Leurs sentinelles avancées firent feu, et l'on battit la générale dans leur camp, où des cris confus qui venaient jusqu'à nous, annonçaient du désordre. Les avant-postes ennemis firent en se retirant un feu de peloton. M. de Puisaye, M. de Contades et moi étions fort près. Nos trois chevaux furent blessés ; le mien fit volte, et m'emportait, lorsque les chevaux, effrayés d'un chariot d'artillerie, se jetèrent sur moi et me désarçonnèrent ; je tombai sur le sable. Plusieurs soldats de la seconde compagnie de grenadiers de d'Hervilly faisaient, en fuyant, rouler mon chapeau que j'eus de la peine à ressaisir. Je joignis M. de Puisaye, qui leur barrait le chemin pour les faire rallier ; j'y fis moi-même tous mes efforts, ainsi qu'un officier et plusieurs bas-officiers qui étaient désolés de cette lâche conduite. L'officier me dit, dans son désespoir, qu'on ne pouvait compter sur des hommes d'aussi mauvaise volonté. Ne pouvant rien obtenir par mes exhortations et mes menaces, je saisis un de ces grenadiers par son fourniment, et je le poussai en avant du bras et de l'épée. Après avoir fait quelques pas, il tira son coup de fusil en l'air, sans ajuster, et me dit qu'il n'en tirerait pas davantage dussé-je lui passer mon épée au travers du corps[1]. »

C'est ici que se place le mot de d'Hervilly à ceux de ses soldats qui lui demandaient de charger : « Je ne suis pas assez content de vous aujourd'hui pour vous faire ce plaisir, » mot que le marquis de la Jaille ne mentionne pas[2].

[1] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. — Manuscrits du British Museum.

[2] Mais il se trouve, et dans les Mémoires manuscrits de Puisaye, et dans

Cette retraite, en même temps qu'elle ajoutait au découragement des esprits, fournit un nouveau sujet de discorde. Hoche n'avait nul besoin de disputer Quiberon aux royalistes : ils s'y dévoraient les uns les autres. Puisaye comprit qu'il était perdu, s'il ne débarrassait pas la presqu'île d'une partie de ceux qui l'encombraient sans la défendre. Un grand nombre de paysans furent successivement embarqués sur des chasse-marées et reportés sur la grande terre[1].

D'un autre côté, Tinténiac eut ordre de conduire trois mille cinq cents Chouans et une compagnie de Royal-Émigrant vers Saint-Jacques, dans le canton de Sarzeau, tandis que trois mille autres, sous le commandement du chef de division Jean-Jean et du comte Lantivy, iraient débarquer au nord de Lorient[2].

Dans ses *Mémoires* imprimés, Puisaye prétend — et tous les narrateurs de ces événements l'ont copié, depuis Rouget de Lisle jusqu'à M. Thiers — que, dans sa pensée, la destination des deux corps expéditionnaires se rattachait à un grand plan stratégique ; que dès le 10 juillet, il avait fait consentir d'Hervilly au projet d'une attaque décisive sur le poste de Sainte-Barbe ; qu'ils avaient ensemble fixé cette attaque au 16 juillet, et que les deux corps expéditionnaires commandés par Tinténiac et Lantivy avaient pour instruction de se réunir à Baud le 14, et d'attaquer les derrières de l'armée républicaine, le 16, à la pointe du jour, pendant qu'elle serait attaquée de front du côté de la presqu'île[3].

Eh bien, tout ceci est inexact, et le réfutateur de Puisaye, en cette circonstance, est, chose singulière, Puisaye lui-même !

le journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 80.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 296-297.

[3] *Ibid.*

En effet, dans son manuscrit qui est sous nos yeux, nous lisons :

« *M. d'Hervilly avait résolu d'attaquer le poste de Sainte-Barbe*, le 16. La force de la position de l'ennemi, sa supériorité en nombre, son artillerie, *me firent considérer cette entreprise comme insensée*[1]. » Il n'est donc pas vrai, ainsi que Puisaye l'affirme dans ses *Mémoires* imprimés, que le projet d'attaque vînt de lui.

Le même manuscrit porte: « Je souhaitais au moins avoir le temps d'envoyer des ordres à MM. de Tinténiac et Georges de la seconder[2]. » Il n'est donc pas vrai, ainsi que Puisaye l'affirme dans ses *Mémoires* imprimés, qu'il eût déjà donné à Tinténiac des instructions précises, indiquant le jour et l'heure où celui-ci devrait attaquer.

La suite de ce récit dira le mot de ces pitoyables contradictions. En attendant, il importe de noter que, le 14 juillet, l'ami de Puisaye, son aide de camp, son homme de confiance, le marquis de la Jaille, s'étant rendu chez d'Hervilly, chercha à le détourner de l'attaque, dont ce dernier lui montrait le plan, en objectant les pertes énormes auxquelles on s'exposait si l'on abordait les républicains par la Falaise. La réponse de d'Hervilly fut : « On pourra y perdre mille hommes, mais ce sacrifice est nécessaire[3]. »

Le 14 juillet, arrive la nouvelle qu'on va voir paraître un convoi portant le reste de l'infanterie des légions de Rohan, Salm, Damas, Béon et Périgord, le tout formant environ onze cents hommes, y compris les officiers, sous le commandement du comte de Sombreuil.

A cette flotte devait s'en réunir une autre portant les

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] Récit de M. de la Jaille, écrit de sa propre main, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

émigrés de Jersey; mais les « agents de Paris » manœuvrèrent si bien, qu'ils réussirent à empêcher cette jonction. Le chevalier de Lavieuville, chef de division près de Dol, et un de leurs instruments les plus actifs, ayant écrit au gouvernement britannique que, si une flotte se présentait à Saint-Malo, on lui livrerait la ville et le port; qu'il en avait la preuve; qu'il l'affirmait sur l'*honneur*[1], la flotte qui portait les émigrés de Jersey, au lieu de mettre à la voile pour Quiberon, mit à la voile pour Saint-Malo; où elle fut reçue à coups de canon. Le temps qu'elle perdit devant cette place et le circuit que cette manœuvre lui fit faire l'empêchèrent de se trouver à Quiberon, ce qui, selon la remarque du chevalier de Chalus, eût presque doublé le nombre des émigrés, et, peut-être, prévenu leur perte[2].

Les deux certificats qui suivent complètent l'enseignement qui résulte du tableau des divisions royalistes, tel que des royalistes eux-mêmes l'ont tracé:

« Je certifie que, dans la nuit du 30 au 31 décembre 1796, MM. de la Prévalaye, de Coniac et de Bonville, membres de la commission intermédiaire de la province de Bretagne, ont déclaré en ma présence que, peu de temps après la descente effectuée à Quiberon, M. de Talhouet de Bonamour, accrédité secrètement par Cormatin près les « agents du roi à Paris, » notifia dans l'arrondissement de Rennes, au nom desdits agents, l'ordre formel de n'y point prendre les armes en cette circonstance.

« Londres, ce jour 25 mai 1798.

« L'abbé GUILLOT[3]. »

[1] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, dans les *apiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] Certificat de la main de l'abbé Guillot, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

« Je certifie le contenu ci-dessus véritable, pour avoir entendu moi-même la déclaration, y contenue, de MM. de la Prévalaye, de Coniac et de Bonville, en présence de M. le comte Joseph de Puisaye.

« A Londres, ce 25 mai mil sept cent quatre-vingt-dix-huit.

« DE CHALUS [1]. »

Voilà comment la discorde, ainsi qu'un cancer incurable, rongeait le parti royaliste.

L'on était à la veille du jour fixé par d'Hervilly pour l'attaque du poste de Sainte-Barbe, et les soldats de Sombreuil n'étaient pas encore débarqués. Ajournerait-on l'attaque jusqu'après le débarquement de ce renfort?

Puisaye fut fortement de cet avis, mais d'Hervilly en décida autrement : « Il faut en finir, » dit-il. Impatience étrange, que Puisaye, dans le manuscrit qui est devant nous, explique par une supposition terrible : « Il n'est pas possible que M. d'Hervilly ait une seule minute espéré quelque succès de cette attaque ; mais il n'est pas possible aussi qu'il n'ait pas vu qu'elle le conduirait à la nécessité de se rembarquer, de quitter la Bretagne, et d'aller porter la guerre en d'autres lieux qui avaient plus d'attraits pour lui [2]. »

[1] Certificat de la main de l'abbé Guillot, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. — Manuscrits du British Museum.

[2] Les derniers mots « *qui avaient plus d'attraits pour lui* » sont raturés dans le manuscrit, et non remplacés. Mais le sens de ce passage n'en est pas moins clair : ce n'est pas moins qu'une accusation en règle de *trahison*, dirigée par Puisaye contre d'Hervilly.

Que penser, après cela, de la véracité des *Mémoires* imprimés de Puisaye, Mémoires où il se donne comme ayant conçu le plan de l'attaque, comme y ayant fait consentir d'Hervilly, et comme l'ayant lui-même brusquée, pour ne pas compromettre le succès du plan convenu, d'après lequel Tinténiac devait se trouver sur les derrières de Hoche, *à point nommé ?*

Et c'est de ces *Mémoires* imprimés de Puisaye, que tous les historiens nos prédécesseurs ont tiré leur récit de l'affaire de Quiberon..., sans le dire, toutefois !

Il est à remarquer qu'en ce moment Puisaye se trouvait en possession de la réponse du ministre anglais, laquelle le nommait lieutenant général au service du gouvernement britannique et lui conférait le commandement absolu, même des troupes soldées[1]. Par quelle indigne faiblesse soumit-il sa volonté à celle d'un homme qui n'était plus désormais que son subordonné? Par quel criminel oubli des devoirs de son rang laissa-t-il la cause à lui confiée courir les hasards d'une aventure qu'il jugeait devoir aboutir à un désastre, et au fond de laquelle il soupçonnait une trahison? C'est sans doute parce qu'il sentit lui-même à combien d'amers reproches tant de pusillanimité le livrait en proie, qu'il fut amené à présenter mensongèrement comme le résultat d'ordres émanés de lui tous les malheurs qui suivirent. La vérité est qu'il en reste responsable devant son parti, mais pour n'avoir pas empêché les fautes où ils prirent naissance, non pour les avoir commises[2].

Dans l'après-midi du 27 messidor (15 juillet), ordre est donné à Vauban d'aller débarquer à Carnac, avec douze cents Chouans : tentative de diversion. Il devait partir à neuf heures, arriver à minuit. Mais les bateaux se firent attendre. Il partit trop tard, et, quand il arriva, il faisait jour. Alors, on ne surprend personne[3].

Ce jour-là même, deux transfuges royalistes parurent aux avant-postes de l'armée républicaine. Ils demandent à parler au général Lemoine, qui commandait, en l'ab-

[1] Cette réponse, c'était Sombreuil qui l'avait apportée, comme Puisaye lui-même le dit, t. VI, p. 239 de ses *Mémoires*.

[2] Il est curieux qu'il n'y ait qu'un habile mensonge dans cette déclaration des *Mémoires* imprimés de Puisaye, qui, au premier abord, paraît si noble : « A partir de ce jour (l'arrivée de Sombreuil), si l'on peut prouver qu'il était au pouvoir des hommes d'éviter ces malheurs, je suis seul coupable. » (Voy. t. VI, p. 329).

[3] Vauban, *Mémoires*, p. 83. — Journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire. Manuscrits du British Museum.

sence de Hoche, le camp de Sainte-Barbe, et l'informent qu'il sera attaqué le lendemain, au point du jour[1].

En effet, le 28 messidor (16 juillet), de très-grand matin, l'armée royaliste, composée de deux mille cinq cents hommes de troupes de ligne et de seize cents Chouans, se mit en marche. Le régiment de la Marine formait la colonne de droite, celui de du Dresnay en formait une seconde à la gauche du régiment de la Marine, à la distance de quarante toises. Derrière ces deux petites colonnes venait un corps de six cents Chouans, commandé par le duc de Lévis. A la gauche, et très-séparé des colonnes de droite, s'avançait le régiment d'Hervilly, avec mille Chouans commandés par le chevalier de Saint-Pierre. En tête, « Royal-Émigrant, » et l'artillerie de Rotalier : huit pièces de canon. Les colonnes, devant marcher parallèlement à la côte, se rapprochaient ou s'éloignaient, d'après les sinuosités du terrain.

Puisaye suivait l'armée, sans donner d'ordres et sans qu'on lui en demandât[2].

Le jour commençait à poindre, lorsque, du côté de Carnac, l'armée en marche aperçut une fusée. C'était le signe par lequel il était convenu que Vauban annoncerait son débarquement. Il devait en tirer une seconde, dans le cas où il serait forcé de se rembarquer. On fait halte, et l'on attend un quart d'heure, les yeux tournés avec anxiété du côté de Carnac. Il paraît que la seconde fusée fut tirée ; mais le soleil montait à l'horizon, le ciel était sans nuages : elle ne fut point aperçue. On continua d'avancer.

Les avant-postes de l'armée républicaine, que les royalistes évaluèrent à dix mille hommes, étaient sous

[1] Voy. dans la *Correspondance de Hoche*, son compte rendu de l'engagement du 28 messidor (16 juillet).

[2] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

les hauteurs de Sainte-Barbe, leurs lignes à mi-côte; et le général Humbert, placé à l'avant-garde, avait ordre de reployer ses troupes, dès qu'il serait attaqué, jusque sous le feu de la ligne.

Lorsqu'on fut à demi-portée de canon, d'Hervilly, s'apercevant que l'ordre dans lequel on s'avançait offrait comme point d'attaque le côté le plus fort de la position à enlever, fait marcher les deux colonnes de la Marine et de du Dresnay obliquement de droite à gauche, de sorte qu'elles se présentaient diagonalement à la ligne de l'ennemi, la prolongeant à demi-portée de fusil.

Le signal de l'attaque étant donné, Humbert se replie, conformément à ses instructions. Le croyant en fuite, les volontaires de Royal-Émigrant courent sur les retranchements avec ardeur, et déjà quelques-uns s'y sont précipités. Mais soudain un escadron de cavalerie, qui couvrait deux batteries placées sur la hauteur, fait un mouvement pour les démasquer, et bientôt un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie enveloppe les royalistes par le front et par le flanc droit. Chaque décharge enlevait au régiment de la Marine des rangs entiers ; celui de du Dresnay, était, lui aussi, écrasé sous une pluie incessante de mitraille, de bombes et d'obus. Il devenait manifeste que ces deux colonnes seraient fondues avant que d'arriver à la gauche : d'Hervilly ordonne une attaque générale des retranchements et fait battre la charge. De Froyé, aide-major du régiment de la Marine, vient lui faire observer que les deux colonnes de droite sont beaucoup plus avancées que celles de gauche. « En avant ! vous arriverez trop tard ! » lui crie d'Hervilly, comme éperdu ; et, courant à Rotalier, il le pousse aussi en avant avec tout son canon de campagne, qui reste engagé dans le sable jusqu'aux jarrets des chevaux. Pour comble, le duc de Lévis, qui avait porté ses Chouans dans l'intervalle que la marche oblique du régiment de la Marine laissait entre ce régi-

ment et la côte, venait d'être blessé au pied, et le désordre s'était mis parmi les siens. D'Hervilly passe à la gauche, où était son régiment. Le carnage continuait. Pas d'espoir de succès. Le baron de Gras est blessé à côté de Puisaye. Un boulet de canon vient tuer entre les bras du marquis de la Jaille un malheureux dont un premier boulet avait emporté la cuisse et que le marquis retirait du champ de bataille. Le régiment d'Hervilly avait comparativement peu souffert, mais ceux de la Marine et de du Dresnay étaient brisés. Et la cavalerie républicaine, sûre maintenant de tenir la victoire, descendait des hauteurs en poussant de grands cris. D'Hervilly donne l'ordre de la retraite. En ce moment, il est frappé d'un biscaïen dans la poitrine, et, un instant après, l'aide de camp, chargé de porter l'ordre aux colonnes de droite, est tué dans le trajet. Alors se produisit ce fait étrange, que tandis qu'on sonnait la retraite à gauche, on continuait à battre la charge à droite. La déroute commença. Des huit canons qui se trouvaient enfoncés dans le sable, cinq furent pris. Sur soixante-douze officiers, le seul régiment de la Marine en laissa cinquante-trois sur le champ de bataille. Les dragons et les hussards républicains, lancés à la poursuite de l'armée royaliste, se jetèrent si avant dans ses rangs et avec une intrépidité si téméraire, que la plupart y périrent. Puisaye en vit deux tués sous ses yeux à la baïonnette par un volontaire de « Royal-Émigrant. » Il demanda son nom, et apprit que c'était un frère de Charlotte Corday[1].

L'expédition de Vauban avait manqué. Débarqué à

[1] Le récit de cette bataille, tel que Vauban le donne, est une reproduction presque textuelle du journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire. C'est ce journal qui, rapproché du récit manuscrit du marquis de la Jaille, nous a guidé. La narration de Puisaye dans ses *Mémoires* imprimés ne mérite aucune confiance, en ce qui touche le rôle qu'il s'y attribue.

Carnac avec l'amiral Warren, qui s'était offert à être de la partie, la présence du chef de brigade Romand à la tête de quelques colonnes mobiles l'avait forcé à regagner ses chaloupes à la hâte[1]. Ce fut un bonheur pour les royalistes, parce que le retour de Vauban, au moment même où ils se pressaient vers les forts, lui permit de se jeter dans les ouvrages avancés pour y protéger la retraite que l'amiral Warren protégea bien mieux encore, en formant de tous les bateaux qui portaient du canon lesquels furent embossés avec beaucoup de célérité, une batterie formidable. « On doit à ce hasard, écrit Vauban, que les forts n'aient pas été pris ce jour-là[2]. »

En apprenant que d'Hervilly était blessé, Puisaye avait prié Sombreuil de se charger de la retraite ; mais la confusion était telle, que les talents militaires qui avaient acquis à ce dernier tant de réputation parmi les royalistes ne lui fournissant aucune ressource, il répondit : « Il n'y a rien à faire[3]. »

La joie de cette victoire fut empoisonnée pour le général Hoche, qui, du reste, se trouvait absent le jour du combat[4], par la perte qu'il y fit de l'adjudant Dejeu, son ami le plus cher, et par la nouvelle que des mains avides avaient dépouillé le corps de ce brave officier, trouvé sanglant sur le champ de bataille. Il y a quelque chose de touchant dans les lignes suivantes que Hoche fit publier à l'ordre : « Le général prie les personnes qui auraient des effets au général Dejeu, de les lui remettre : il les payera ce qu'on lui demandera[5]. »

[1] Vauban, *Mémoires*, p. 83. — Relation de Hoche.

[2] Vauban, *Mémoires*, p. 87.

[3] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[4] Voy. le récit de Rouget de Lisle, dans le tome II des *Mémoires de Tous*, p. 55.

[5] *Correspondance de Hoche*. Ordre du 29 messidor.

Pendant que ces choses se passaient, Tinténiac se laissait attirer au château de Coetlogon, par un billet lui annonçant que, là, des dames étaient chargées de lui transmettre les ordres du roi. Il y trouva ces ordres et la mort, l'entrevue ayant été troublée par une brusque attaque des républicains, qu'il courut repousser et qui lui coûta la vie.

On lit dans le manuscrit de Puisaye :

« M. de Tinténiac avait pour second M. de Pontbellangé, homme adroit, qui était sous l'influence des « agents du roi, » et qui, connaissant son goût pour les combats, l'entraînait loin de son objet, à des attaques de villes et villages *bons à piller*. Dans une de ces attaques, M. de Tinténiac fut tué. Pontbellangé lui succéda, sortit du Morbihan, marcha sur Saint-Brieuc, où son ami le chevalier de Lavieuville, autorisé par les « agents du roi, » l'appelait. Enfin ce M. de Pontbellangé, lassé des représentations de Georges pour le ramener à son objet, finit par déserter secrètement son armée, « accusé d'en avoir dérobé la caisse, qui contenait les sommes provenues du pillage[1]. »

Cela s'appelait défendre la cause de Dieu et du roi !

L'ordre de marcher sur Saint-Brieuc avait aussi été envoyé par les « agents de Paris » à la bande de Jean-Jean et Lantivy. Mais c'était l'époque de la récolte ; elle appelait les Chouans aux champs qu'ils avaient semés, et ils jetèrent l'épée pour la faucille[2].

Ainsi joué par les meneurs royalistes, ses rivaux, vaincu par les républicains, et comme prisonnier dans Quiberon, Puisaye se rongeait le cœur. Pour pousser l'Angleterre à quelque chose de décisif, que n'avait-il pas fait ? Il avait écrit à Windham : « Tous les yeux sur

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[2] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

le rivage sont fixés sur l'Angleterre. Votre nom est dans toutes les bouches, il est dans tous les cœurs[1] ! » Il écrivait à Pitt, après la déroute du 16 juillet : « Il est indispensable que je conserve la presqu'île qui, en *vous* donnant un port assuré dans cette partie, nous ouvre avec vous une communication sûre, à laquelle rien ne peut s'opposer[2]. » Dans une autre de ses lettres à Windham, on lit cette phrase extraordinaire : « Envoyez en abondance les objets de première nécessité ; hâtez-vous, monsieur, et, je vous le répéterai toujours, la France est à vous[3] ! »

De plus, il mandait au gouvernement britannique, soit que ce fût vrai, ou qu'il se crût intéressé à le faire croire : « J'ai ouvert des communications avec le général Canclaux. J'en aurai forcément une réponse sous huit jours — et aussi avec des membres de la Convention dont je connais l'opinion[4]. »

Mais l'Angleterre elle-même, quoiqu'il n'ait jamais osé se l'avouer ou l'avouer, lui faisait défaut. Des pelles, des pioches, des tentes d'un nouveau modèle, voilà ce que, d'une main libérale, le ministre Dundas lui envoyait. Mais

[1] Lettre de Puisaye à Windham, en date du 8 juillet 1795. *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. — Manuscrits du British Museum.

[2] Lettre de Puisaye à Pitt, en date du 18 juillet 1795. *Ibid.*

[3] Ce qui est très-frappant, c'est que, dans le manuscrit, la lettre *v* est surchargée, mais le soin avec lequel Puisaye a cherché à la remplacer par la lettre *n* n'empêche pas que, sous la seconde, on n'aperçoive la première, d'autant que la lettre *n* est d'une autre encre que la lettre *v* et de beaucoup postérieure. Or, comme les lettres qui sont sous nos yeux sont, non pas des copies, mais, ainsi qu'il résulte d'une note de Puisaye lui-même, les originaux de ses lettres à Windham, que celui-ci voulut bien lui rendre en les apostillant de sa propre main, la lettre en question, lorsque Windham la reçut, portait bien véritablement les mots : « et la France est à *vous*, » ce que, plus tard, Puisaye essaya de changer en : « et la France est à *nous !*... »

[4] Lettre de Puisaye à Windham, en date du 11 uillet 1795. *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

ce que Puisaye désirait le plus était précisément ce qui n'arrivait pas. Il avait beau écrire lettres sur lettres, pour qu'on lui fît passer un renfort de troupes britanniques avec le comte d'Artois à leur tête ; il avait beau affirmer — tant il connaissait peu son pays ! — que la présence d'un pareil renfort serait décisive ; il avait beau tracer ces lignes honteuses : « Je préférerais maintenant deux mille Anglais à six mille Français[1], » ses supplications se heurtaient à toutes sortes de prétextes : tantôt, le corps de lord Moira, qui devait servir d'escorte au comte d'Artois, était prêt, mais le prince ne l'était pas ; tantôt un renfort de trois mille Anglais, commandé par le général Graham, se trouvait retenu loin des côtes de France par les vents contraires[2].

En attendant, tout n'était, dans Quiberon, que jalousies réciproques, défiances, découragement ; d'Hervilly se mourait de sa blessure ; beaucoup ne parlaient plus que d'aller en Vendée ; et ceux des soldats qui, captifs parmi les Anglais, ne s'étaient laissé enrôler que par le désir d'être libres[3], brûlaient de courir se ranger sous les drapeaux de la République, leur secrète idole, et de la France, leur mère.

Une conversation qui, sur ces entrefaites, fut hautement racontée dans la presqu'île, y fit germer dans un assez grand nombre d'esprits l'idée d'une capitulation. Des officiers royalistes étant un jour sortis du fort pour se promener sur la Falaise, aperçurent de loin quelques républicains qui en faisaient autant. Tout à coup, un de ces derniers met un mouchoir blanc au bout de son épée, et deux d'entre eux s'avancent comme pour un entretien amical. C'était le général Humbert, accom-

[1] C'est lui-même qui a soin de nous en instruire. *Mémoires*, t. VI, p. 441

[2] Voy. le t. VI des *Mémoires de Puisaye*, passim.

[3] Les Anglais ne s'y trompèrent pas un seul instant. Voy. à cet égard l'*Annual Register*, vol. XXXVII, p. 70.

pagné d'un capitaine de dragons. Aussitôt, du côté des royalistes, le comte de Vauban et le marquis de Contades se portent en avant; on s'aborde, la conversation s'engage. Il y eut échange de paroles plus que polies. Humbert, qui, depuis les conférences de la Jaunaye, se croyait destiné au rôle de négociateur, demanda d'un air affligé pourquoi l'on se battait, ajoutant qu'il vaudrait mieux être d'accord; que Tallien était à Lorient; que, si on lui écrivait, les choses pourraient s'arranger; qu'il était affreux de penser à tant de braves officiers de marine qu'avait moissonnés la journée du 16 juillet; que c'était là une grande perte pour la France. De son côté, le marquis de Contades parla de ce qui était contenu dans les forts comme d'une richesse que des Français, au lieu de se battre les uns contre les autres, feraient bien mieux de se partager. Cet entretien, auquel Vauban mit fin brusquement, le jugeant dangereux et impolitique, fut connu, et servit, peut-être, à affaiblir parmi les royalistes la résolution de ne mourir que l'épée au poing[1].

[1] Vauban, *Mémoires*, p. 93, raconte le fait d'une manière si formelle et avec des détails si personnels, si vivants, si précis, qu'il est difficile de comprendre que sa présence à l'entretien soit niée par Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 451.

Dans le récit manuscrit du marquis de la Jaille, il est dit de la façon la plus expresse que Vauban était présent à l'entrevue.

Vauban, Puisaye en convient, était un homme d'honneur et très-instruit de tout ce qui s'est passé à Quiberon. Mais n'aurait-on pas intercalé quelques passages dans son manuscrit? Voilà ce que Puisaye suppose. Toutefois il n'explique pas le but, impossible à concevoir, d'une intercalation relative au passage en question. Et ce qu'il n'explique pas davantage, c'est comment Vauban, *homme d'honneur*, aurait pu souffrir qu'on publiât son manuscrit sans protester contre l'intercalation de passages qui lui auraient fait dire ce qu'il n'aurait pas dit et voir ce qu'il n'aurait pas vu.

Du reste, quant au fait même de la rencontre, Puisaye ne le nie pas, et, d'accord en ceci avec Vauban, il traite les avances de Humbert d'hypocrisie; ses assertions, de mensonges.

Ce qui est sûr, c'est que, ce jour-là, Hoche adressait au général Drut cette recommandation énergique : « Ne mangez, ne buvez, ne dormez, que la batterie de 24 ne soit établie[1]. »

Il était pressé de vaincre : des transfuges lui en fournirent le moyen.

Le fort Penthièvre, qui défendait l'entrée de la presqu'île, s'élevait sur un rocher couvert d'un tuf sablonneux et d'un talus susceptible d'être gravi dans tout son pourtour. Le feu du fort, uni à celui du camp retranché, suffisait pour couvrir la Falaise, sans compter que les chaloupes canonnières de l'amiral Warren étaient là, prêtes à la balayer, au besoin. Mais la mer basse laissait à sec de chaque côté une plage de quatre cents toises de largeur, par laquelle il était aisé de tourner et le fort et les ouvrages[2]. Si donc un siége régulier était impossible, une surprise ne l'était pas.

Les renseignements de nature à en assurer le succès furent portés à Hoche par deux sergents-majors, nommés Nicolas Litté et Antoine Mauvage, un certain David, natif de Dieppe, et d'autres, dont le rapport de Tallien, qui cite ceux-là, ne nous a pas conservé les noms[3]. La désertion de ces hommes témoignait assez de leur détermination ; car il leur avait fallu se laisser couler un à un le long des rochers à l'ouest du fort Penthièvre, se jeter dans la mer à la marée basse, et parcourir un espace de plus d'une demi-lieue, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine[4].

Le 2 thermidor (20 juillet), à dix heures du soir, Vauban monte à cheval, pour aller visiter les postes avancés.

[1] *Correspondance de Hoche*. Lettre au général Drut, en date du 30 messidor.

[2] Je me sers ici des propres expressions de Vauban. Voy. ses *Mémoires*, page 89.

[3] Voy. le *Moniteur*, an III (1795), n° 315.

[4] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 455.

La nuit était très-noire, il pleuvait. Vauban, inquiet, recommanda la plus stricte vigilance[1]. Puisaye en fit de même, et, retournant à son quartier général, qui était à quatre lieues du fort Penthièvre, se mit au lit[2].

Pendant ce temps, Hoche formait son plan d'attaque. Avec lui était Tallien, qui, engagé plus avant qu'il n'avait cru par ses rapports avec les « agents de Paris, » trompé sur l'étendue de leur influence, et craignant les suites de leur perfidie, s'était fait envoyer, avec Blad, dans le Morbihan, pour mieux mettre à l'abri des soupçons son zèle contre les royalistes[3]. Et ce zèle, il s'étudiait, en l'outrant, à le faire paraître sincère[4].

Une nuit orageuse se prêtait admirablement à une surprise: on résolut de ne pas perdre un moment. Une colonne d'élite, commandée par l'adjudant général Ménage, reçoit ordre de filer par la droite le long de la mer, jusqu'au pied du fort, de l'escalader, de s'en emparer, tandis qu'une autre colonne, sous le commandement du général Valletaux, attaquerait de front, et qu'une troisième, sous la conduite des généraux Humbert et Botta, tournerait le fort par la gauche en suivant la lesse de basse mer[5].

Il était onze heures du soir, quand les troupes républicaines s'ébranlèrent. L'avant-garde s'avance dans les ténèbres, suivie par le reste de l'armée, qui marchait à pas lents et en silence. Ménage passe les avant-postes, guidé par quatre transfuges, vêtus de l'uniforme rouge sous lequel ils avaient déserté, et, à la tête de ses intrépides grenadiers, il entre dans la mer. Elle montait; la

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 93-94.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 457, 470, 471.
[3] Il avait été nommé commissaire, dans la séance du 13 messidor (1er juillet). Voy. le *Courrier républicain*, n° 605.
[4] On en aura plus loin la preuve.
[5] Rapport de Tallien, *Moniteur*, an III (1795), n° 315.

pluie tombait à grands flots, et un vent impétueux la jetait au visage du soldat. Heureusement, le bruit des vagues soulevées par la tempête couvrait celui de la marche des hommes dans la mer. Ménage et les siens, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, longent le fort, arrivent au pied du rocher qui en défend la gauche, s'efforcent de le gravir. Les quatre guides se sont fait connaître. Ceux de leurs compagnons qui étaient dans le secret tendent aux assaillants la crosse de leurs fusils, les aident à monter. C'en est fait: les républicains sont dans la place. En cet instant, de Folmont, commandant du fort, sortait pour faire sa ronde: il se trouve au milieu des assaillants, qui gardaient un profond silence, recule, crie aux armes et tombe mort. Aucun de ceux qui dormaient là dans cette nuit terrible ne se réveilla[1].

Cependant, la colonne centrale, celle qui s'avançait le long de la Falaise, a été aperçue par quelques canonniers toulonnais de service aux premières batteries, au moment où le jour commençait à poindre; et aussitôt le canon du fort se fait entendre dans la direction de la Falaise. Ce bruit donnant l'éveil à une chaloupe canonnière anglaise postée dans le voisinage, elle découvre à son tour la colonne de gauche que conduisait Humbert, et fait feu. Cette colonne, dans les rangs de laquelle marchait le célèbre auteur de la *Marseillaise*, Rouget de Lisle, était sans défense contre la mitraille : elle se disperse, les uns se portant du côté de Sainte-Barbe, les autres vers la division centrale[2]. Mais là aussi l'artillerie du fort avait mis le désordre; et déjà les soldats reprenaient le chemin de leurs lignes, lorsque tout à coup

[1] Sur la prise du fort Penthièvre, voyez, en les rapprochant, le récit de Vauban, *Mémoires*, p. 97-98; celui de Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 474 et 540; celui de Hoche, dans le *Moniteur*, an III, n° 315, et enfin le rapport officiel de Tallien, *ibid.*

[2] Rouget de Lisle, p. 77, t. II des *Mémoires de Tous*.

un cri retentit : « Un détachement des nôtres a pénétré. » Ils lèvent les yeux vers le fort : le drapeau tricolore y flottait à la place de l'étendard royaliste. En cet instant même, le général Botta reçoit une blessure mortelle, et tombe en criant : Vive la République[1] ! Quelques-uns racontent que, pour mieux animer les soldats, le général Lemoine les gourmanda en ces termes : « Lâches, vous fuyez, et nous sommes maîtres du fort[2] ! » Eux, pour toute réponse, courent sur les batteries la baïonnette en avant, s'en emparent, entrent dans le fort à leur tour. Ce fut alors que la première compagnie du bataillon d'Hervilly s'y présenta. Cantonné à K'ostein, à un quart de lieue du fort Penthièvre, ce bataillon s'était mis en marche, au premier bruit de l'attaque, croyant aller défendre le fort. La première compagnie est taillée en pièces. De la seconde, qui suivait, une partie prend la fuite, le reste se joint aux assaillants, au cri mille fois répété de : Vive la République ! Le lieutenant-colonel, comte d'Attilly, fut tué en arrivant, et tué par ses propres soldats. Le comte de Grammont et le lieutenant Saint-Didier ne purent pas même, selon le mot douloureux de Vauban, se faire tuer[3] !

Puisaye, qui, au bruit, s'était élancé de son lit, accourait, lorsqu'un hussard lui apporte la sombre nouvelle. Désespéré, il tourne bride et prend le chemin du quartier de Sombreuil, placé à plus de deux lieues de là. Beaucoup de pauvres paysans le suivaient, pâles, éperdus, et courant presque aussi vite que les chevaux qui l'emportaient, lui et son escorte[4].

Averti, à son tour, par le canon, Sombreuil avait mis

[1] Rouget de Lisle, *Mémoires de Tous*, t. II, p. 77.
[2] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[3] Vauban, *Mémoires*, p. 97-98.
[4] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 516.

sa division sous les armes, et s'avançait. Mais à peine avait-il fait un quart de lieue, qu'il vit paraître des centaines d'hommes qui, échappés au carnage, arrivaient tout couverts de sang. Il se retourne vers les siens, le visage bouleversé, et leur dit, avec un trouble qu'il ne cherchait pas à cacher : « Mes amis, le fort est pris, mais nous allons le reprendre à la baïonnette. Replions-nous sur nos camarades, qui tout à l'heure vont nous rejoindre[1]. » En effet, la division de Sombreuil ne se fut pas plutôt repliée, qu'elle rencontra les régiments de Béon et Damas, postés plus loin, en arrière du fort Penthièvre[2].

Malheureusement pour les royalistes, il y avait parmi eux beaucoup de femmes de la campagne, qu'avaient attirées dans la presqu'île, soit la curiosité, soit le désir d'apporter des vivres à leurs maris. Hoche ayant pris position à la tête de l'isthme, elles n'avaient pu ressortir. A l'aspect des malheureux qui revenaient du fort défigurés et sanglants, ces femmes prennent la fuite, les unes portant dans leurs bras leurs bagages, les autres pressant leurs enfants contre leur sein, et toutes remplissant l'air de cris lamentables. Les soldats républicains ne tardèrent pas à se montrer ; et, alors, plus de trois mille Chouans se mirent à fuir, comme les femmes, dans la direction du petit fort Saint-Pierre, jetant au loin leurs fusils, se dépouillant de leurs habits rouges[3], et « maudissant le jour qui avait jeté les émigrés sur leurs côtes[4]. »

Puisaye, en abordant Sombreuil, le trouva très-inquiet

[1] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, vol. CVIII des *Papiers de Puisaye*. Manuscrits du British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] C'est Puisaye qui s'exprime ainsi ! Voy. ses *Mémoires*, tome VI, page 476.

et très-étonné de ne voir arriver ni les chaloupes armées ni celles de débarquement. Puisaye avait déjà envoyé un pilote nommé Rohu à sir John Warren, pour lui demander la protection de ses chaloupes : il ordonne au marquis de la Jaille d'aller chercher une réponse, et ce dernier part. Le temps s'écoulait... Les inquiétudes de Sombreuil redoublant : « Au nom de Dieu, dit-il à Puisaye, — s'il faut en croire celui-ci — allez trouver vous-même le commodore. Cela est nécessaire au salut de tout ce qui reste ici d'honnêtes gens. » Puisaye répondit — toujours d'après ce qu'il assure : « Eh bien, j'y consens. Songez à conduire votre retraite sur le port Aliguen avec assez de mesure pour que les chaloupes aient le temps d'arriver et que l'embarquement s'effectue avec le plus d'ordre possible. Faites embarquer le régiment de la Marine le premier. Par-dessus tout, gardez-vous de croire qu'on puisse traiter avec l'ennemi. Quelque capitulation que vous offrissent ces gens-là, vous et vos officiers n'en seriez pas moins massacrés[1]. » Il se rendit sans plus de délai au port Aliguen, où il rencontra le marquis de la Jaille, qui n'avait pu encore s'embarquer. Ils montèrent sur des bateaux séparés, et se dirigèrent vers la *Pomone*, où le marquis de la Jaille arriva le premier, le patron du bateau qui portait Puisaye n'ayant voulu mettre qu'une de ses voiles, à cause de la violence du vent et de l'agitation de la mer[2].

Une lettre de Sombreuil, dont il sera question plus loin, donne au récit de Puisaye un démenti terrible. En tout cas, même en supposant que le motif qui le décida, comme il l'affirme, à partir, fût le désir de sauver sa correspondance et les secrets redoutables qu'elle contenait, il faut le plaindre de n'avoir pas compris qu'il pouvait,

[1] Récit manuscrit de Puisaye, vol. CVIII de ses *Papiers*. Manuscrits du British Museum.

[2] Récit manuscrit du marquis de la Jaille. *Ibid.*

qu'il devait confier ce soin à un autre : pour lui, l'auteur et le chef de cette fatale entreprise, il n'y avait de possible qu'une de ces deux choses : être le dernier à quitter le rivage, ou mourir.

Pendant ce temps, les grenadiers républicains pénétraient dans la profondeur de la presqu'île, chassant devant eux la foule éplorée des femmes, des enfants et des vieillards.

Sombreuil, qui battait en retraite, fait halte aussitôt qu'il se trouve avoir atteint le port Aliguen, et dispose ses troupes dans une position assez favorable. Il avait autour de lui les restes des régiments de la Marine, de du Dresnay, d'Hervilly et de Royal-Émigrant, ne formant pas moins de 3,500 hommes. Or, les républicains envoyés à sa poursuite s'élevaient à peine au nombre de 700 hommes, Hoche ayant sans doute jugé ce nombre suffisant pour délivrer la presqu'île, et ne voulant pas tout exterminer[1]. Le combat commence. Mais, parmi les royalistes, les gémissements des femmes, les cris des enfants, avaient troublé le cœur des plus intrépides. A une demi-lieue derrière eux était le fort Saint-Pierre. Une partie des soldats de Sombreuil prend la fuite de ce côté; le torrent de la déroute entraîne les autres, et tous arrivent pêle-mêle au fort Saint-Pierre[2]... Au delà, c'était l'Océan.

Les républicains avançaient toujours.

Nous avons laissé Puisaye à bord de la *Pomone*. Son récit manuscrit contient le saisissant passage que voici : « Je trouvai sir John Warren très-irrité de ce que, *malgré les signaux qu'il avait réitérés depuis l'arrivée de Rohu, les transports n'eussent point mis leurs chaloupes à*

[1] Voy. l'hommage que, sur ce point, Puisaye lui-même rend à la modération de Hoche, dans le tome VI de ses *Mémoires*, p. 585.

[2] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, qui était là, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

la mer[1] ! » Il fallut répéter le signal[2] ; les chaloupes canonnières se mirent enfin en mouvement, et la corvette anglaise l'*Alouette*, embossée à demi-portée du rivage, commença son feu.

Hoche était, en ce moment, devant le fort Saint-Pierre, à la tête de ses grenadiers, qu'il avait rangés en bataille dans un fond, de manière à les mettre à l'abri du feu des Anglais[3]. « Amis, crie-t-il aux siens, prenez haleine, et finissons-en. » Puis, s'adressant à un petit tambour, qui était près de lui : « Toi, tiens-toi prêt à battre la charge[4]. » Voyant Rouget de Lisle très-ému à l'idée de ce qui allait se passer, et probablement plus ému lui-même qu'il n'osait le paraître : « Eh bien, allez leur signifier de rendre les armes, ou qu'ils seront jetés à la mer. » Il ajouta : « Qu'ils fassent cesser le feu des Anglais. Si je perds un homme, ils sont tous morts[5]. »

Rouget de Lisle pousse son cheval vers le fort. Une affreuse agitation y régnait. A son approche, beaucoup accourent au bord du rocher. Il leur transmet les paroles de Hoche. Une voix cria : « Eh, monsieur, vous voyez bien que les Anglais tirent sur nous comme sur vous[6] ! » C'était calomnier, non pas les Anglais seulement, mais l'espèce humaine. Au même instant, Rouget de Lisle entendit derrière lui le galop d'un cheval, et vit paraître Ménage qui accourait le sabre à la main, la tête enveloppée d'un mouchoir blanc. Les royalistes profitant du répit qui leur était laissé, pour se précipiter vers le petit nombre de barques à leur portée, Ménage s'en plaint

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[2] *Ibid.*
[3] Récit de Rouget de Lisle, qui était présent, p. 95 du tome II des *Mémoires de Tous.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 96-98.
[6] *Ibid.*

avec colère, et s'écrie : « N'y a-t-il donc plus que des émigrés parmi vous ? N'y a-t-il plus de Français ? » Beaucoup[1] s'élancent, en entendant ces mots, au bord de la roche, se jettent à corps perdu dans la plaine et entourent Ménage, que plusieurs prirent pour le général Humbert[2].

Il paraît certain que quelques soldats républicains, saisis d'horreur et de pitié, à l'idée d'égorger des Français, eux Français, sous les yeux d'une flotte anglaise, crièrent : « Rendez-vous, on ne vous fera rien ; » et si ce cri fut, plus tard, nié par Hoche, c'est qu'il ne l'entendit pas, le mensonge étant impossible à des hommes de sa trempe. Mais, ce qui est encore plus certain, c'est que les émigrés n'eurent que trop l'occasion de connaître d'avance le sort qui les attendait. Le chevalier de Chalus raconte avoir entendu un officier républicain leur dire : « Si vous vous rendez, vous serez tous fusillés. Sauvez-vous, sauvez-vous ! » Et sur l'observation de Chalus qu'il n'y avait point de barques, l'officier républicain répondit avec une émotion profonde : « Je ne puis vous en dire davantage. Ah ! malheureuse opinion, que tu vas faire de victimes[3] ! »

Quant à cette prétendue capitulation dont on a tant parlé depuis, et qui, malgré les dénégations formelles de Hoche[4], malgré celles de Rouget de Lisle[5], est restée

[1] « Tout ce qui n'était pas émigré, » dit Rouget de Lisle, mais la suite des faits indique que, parmi ceux qui se mirent en contact avec les républicains, il y avait aussi des émigrés.

[2] Il importe d'en faire la remarque, parce que cette erreur explique certaines contradictions apparentes qui, même l'esprit de parti à part, existent entre le récit de Rouget de Lisle et celui de royalistes, comme lui témoins oculaires.

[3] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[4] Lettre de Hoche aux journaux, à la date du 16 thermidor.

[5] Voy. son récit dans le tome II des *Mémoires de Tous.*

au nombre des points historiques débattus, le passage suivant du manuscrit du chevalier de Chalus nous semble résoudre définitivement la question.

«... Un instant après, MM. de Sombreuil et Humbert, — l'auteur prend ici Ménage pour Humbert — se séparèrent. M. de Sombreuil, passant devant le front du fort, nous dit : « Mes amis, sauvez-vous, ou mettez bas les « armes. » En prononçant ces mots, il allait fort vite. Je sautai à la bride de son cheval, et l'arrêtai en lui disant : « Général, comment l'entendez-vous? Avez-vous fait des « conditions? Est-ce que les émigrés ne seront pas fusil-« lés? » Comme j'achevais de prononcer ces paroles, le hussard de M. de Sombreuil, qui était Allemand, me déchargea un coup de sabre, que je parai, en menaçant cet homme de le tuer. M. de Sombreuil lui parla aussi, et me dit : « Mon ami, nous sommes perdus, sauvez-vous. » Je répondis : « Cela n'est pas possible, il ne paraît pas « de chaloupes. » M. de Sombreuil aussitôt piqua des deux vers la côte, s'élança sur un rocher, et s'efforça de se précipiter dans la mer ; mais son cheval prit le mors aux dents, et sauta sur la terre à dix pas. « Il est donc écrit « que je ne périrai pas dans les flots ! » s'écria Sombreuil, et il retourna avec la même vitesse[1]. »

De fait, il n'y eut pas de capitulation, et il ne pouvait y en avoir : il y eut sommation de mettre bas les armes, sous peine d'un massacre immédiat, sommation à laquelle se mêlèrent des cris de : « On ne vous fera rien, » adressés à ceux qui n'étaient pas émigrés, et proférés çà et là par des voix inconnues. A des Français combattant contre leur pays sous le drapeau de l'étranger, et pris les armes à la main, la loi n'accordait pas de quartier : quel général eût osé se mettre, en cette circonstance, à

[1] Récit manuscrit du chevalier de Chalus, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

la place de la loi ! Aussi, quand le chevalier de Chalus demanda à Sombreuil : « Avez-vous fait des conditions ? Est-ce que les émigrés ne seront pas fusillés ? » que répondit Sombreuil ? Rien, et, ne songeant plus qu'à se sauver, il poussa son cheval vers la mer.

Ce qui est vrai, c'est que, par une illusion bien concevable, beaucoup, parmi les royalistes, crurent réellement qu'ils auraient la vie sauve, s'ils se rendaient. Lorsque Boson de Périgord, envoyé pour faire cesser le feu des Anglais, aborda sir John Warren sur la *Pomone*, il lui dit expressément que Sombreuil avait fait une capitulation honorable. Puisaye, qui n'y croyait pas, pressa le commodore de continuer le feu[1], et l'y aurait probablement décidé, si un officier de marine, nommé de Géry[2], ne fût venu à la nage dire à l'amiral anglais, de la part de Sombreuil, que, si le feu ne cessait, « tout allait être égorgé. » Sir John donna l'ordre sollicité, mais il envoya à terre le lieutenant Cotton avec un billet que le marquis de la Jaille écrivit et qui était conçu en ces termes : « Le commodore demande quelles sont les conditions de la capitulation[3]. » Hoche renvoya le billet, en disant : « Qu'une pareille missive ne méritait pas de réponse[4]. »

Au reste, l'illusion dont beaucoup de royalistes se ber-

[1] Récit manuscrit de Puisaye, vol. CVIII de ses *Papiers*. Manuscrits du British Museum.

[2] Relation de Chaumereix, officier de marine, échappé au massacre de Quiberon, p. 7 et 8.

[3] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[4] Rouget de Lisle, p. 107-108, t. II des *Mémoires de Tous*.

Le marquis de la Jaille dit que le lieutenant Cotton rapporta une réponse verbale, de laquelle il résultait que, le général républicain et le représentant du peuple étant à Auray, les articles de la capitulation ne pourraient être arrêtés que le lendemain. Le témoignage de Rouget de Lisle, présent quand la réponse de Hoche fut donnée, dit assez que le marquis de la Jaille se trompe ici.

cèrent, fut loin d'être partagée par tous; et la preuve, c'est que plusieurs d'entre eux refusèrent de se rendre, et furent massacrés sur-le-champ; d'autres se retirèrent dans les rochers et se jetèrent sur la pointe de leurs épées; d'autres enfin se précipitèrent dans les flots et y périrent [1].

Vauban avait prévenu Sombreuil qu'il n'y aurait pas de quartier: préférant, quant à lui, le risque d'être noyé à la certitude d'être fusillé, il entra dans la mer [2].

Jamais plus lamentable spectacle ne s'offrit au regard des hommes! Là étaient déjà, luttant avec angoisse contre les flots qu'ils dépassaient à peine de la tête, près de dix-huit cents royalistes: officiers, soldats, paysans, parmi lesquels des femmes. Tout ce que l'escadre anglaise pouvait pour leur salut, elle le fit; et si le tardif envoi des chaloupes fut un malheur, la faute n'en doit pas être attribuée à sir John Warren, dont on a vu que les signaux ne furent pas exécutés. Quant à lui, sa conduite fut jusqu'au bout d'une loyauté parfaite, et son zèle trouva de dignes émules dans plusieurs de ses officiers, et notamment dans le capitaine Keats. Ceux qui ont prétendu le contraire, ont trahi la vérité. Mais, hélas! les embarcations n'approchaient qu'avec une peine infinie, repoussées qu'elles étaient par la marée et par le vent. Et puis, la crainte d'exposer les bateaux à chavirer en recevant une charge trop lourde les retenait forcément à quelques pas du rivage. Il fallait y arriver en fendant les vagues; il fallait pouvoir saisir à temps le cordage, la perche ou l'aviron que tendaient à ces infortunés les matelots envoyés à leur secours. Ceux qui avaient des amis parmi les Anglais, les appelaient à grands cris; les généraux royalistes, tenant au-dessus des eaux leurs

[1] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 548, 549.
[2] *Mémoires de Vauban*, p. 103.

chapeaux surmontés d'un panache blanc, l'agitaient en l'air pour se faire reconnaître de ceux de l'escadre. Il y eut des scènes effroyables. Un ancien page du prince de Condé, nommé Rouxeville, se sauvait à la nage. Il atteint une chaloupe et en saisit le bord de la main droite : un coup de sabre le force à lâcher prise ; de la main gauche, il s'accroche au bordage : un autre coup de sabre lui abat la main, et il est englouti dans les flots. Plusieurs périrent de cette manière. C'était, dans toute son horreur, un naufrage, et pis qu'un naufrage ; car de la côte, on faisait feu sur les têtes qui se mouvaient au-dessus de l'abîme[1] !

Le fort Saint-Pierre était évacué, lorsque Tallien et Blad s'y présentèrent. Un aide de camp, qui les attendait à l'entrée, leur rapporta qu'à l'extrémité de la plate-forme, élevée à pic de plusieurs toises au-dessus de la mer, il avait rencontré un jeune homme d'une beauté frappante, qui demandait à avoir un entretien avec Hoche. Ce jeune homme était Sombreuil. L'entrevue qu'il désirait lui fut accordée ; et Rouget de Lisle, qui a conservé ces détails à l'histoire, écrit : « En débouchant sur la plate-forme, nous vîmes Hoche et Sombreuil qui se promenaient paisiblement l'un à côté de l'autre, tout au bord du rocher, Hoche le plus près du bord ; de sorte que, d'un coup de coude, le chef royaliste pouvait précipiter le général républicain, de cinquante ou soixante pieds, dans la mer[2]. »

Mais ils avaient l'âme trop haute, l'un pour com-

[1] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 525 et 598 ; les *Mémoires de Vauban*, p. 103-105. — L'abbé Montgaillard affirme, t. IV, p. 343, que l'ordre de couper la main à Rouxeville fut donné par un officier anglais. De son côté, Puisaye assure que ceux qui en abordant les chaloupes menaçaient de les faire chavirer, furent précipités à la mer par leurs propres compatriotes.

[2] Récit de Rouget de Lisle, dans le tome II des *Mémoires de Tous*, p. 101-102.

mettre cet acte de trahison, l'autre pour le craindre.

Hoche présenta Sombreuil aux deux représentants. Blad ayant assez inconsidérément nommé la sœur de Sombreuil : « Monsieur, lui dit ce dernier, les malheurs de ma famille sont connus, il m'a dû être permis de les venger. » Tallien répliqua avec calme et dignité : « Nous et les nôtres, nous avons été ou failli être les victimes des horreurs dont vous parlez ; cela ne nous a point engagés à prendre les armes contre notre patrie. » Selon le récit de Rouget de Lisle, qui était présent, Sombreuil ne répondit que par un geste de résignation[1]. Il aurait voulu qu'on lui permît de se rendre, pour une heure, sur la flotte, afin, disait-il, d'aller démasquer les auteurs de la catastrophe. Sur le refus de Tallien, et sur l'observation de Hoche qu'il était prisonnier, il détacha son sabre, en tira la lame, et, après l'avoir portée à ses lèvres, la remit à Tallien[2].

Le 8 juillet, le marquis de la Jaille avait écrit à Windham, au sujet des prisonniers républicains : « J'oubliais, monsieur, de vous dire, par l'ordre du général en chef (Puisaye), que les prisonniers qui seront transférés en Angleterre ne sont, par aucune raison, susceptibles d'indulgence... Le général Puisaye a protégé tous les prisonniers qui vous sont envoyés, mais sa pitié ne va pas jusqu'à pardonner au crime, et ce n'est pas trop que d'exiger de votre justice que vous confondiez, dans les prisons, les officiers qui ont refusé de prêter serment de fidélité au roi avec les scélérats dont les excès ont prononcé l'arrêt[3]. »

Or, d'après un témoignage royaliste, les émigrés faits

[1] Récit de Rouget de Lisle, dans le tome II des *Mémoires de Tous*, p. 101-102.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre du marquis de la Jaille à M. Windham, en date du 8 juillet 1795, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.

prisonniers à Quiberon traversèrent l'armée républicaine sans entendre un seul mot qui insultât à leur malheur ou fût de nature à l'aggraver[1]. Tel était le sentiment d'humanité qui animait les soldats républicains, qu'on en vit plusieurs escorter de vieux chevaliers de Saint-Louis, les soutenir, les aider à marcher, et donner leurs shakos à ceux dont la tête chauve était exposée nue aux injures de l'air[2]. D'autres s'empressèrent de partager leurs rations de pain noir avec les prisonniers[3]. Les femmes chouannes, leurs enfants, furent mis en liberté, et cette mesure fut accueillie dans l'armée avec la joie la plus généreuse[4].

Enfin l'escadre anglaise s'éloigna de ces côtes ensanglantées ; et, le 6 thermidor (24 juillet), Hoche écrivit au Comité de salut public : « Quiberon offre à l'œil le spectacle du port d'Amsterdam. Il est couvert de ballots, de tonneaux, de caisses remplies d'armes, de farine, de légumes secs, de vins, liqueurs fortes, sucre, café, etc... Il paraîtra surprenant qu'un bataillon d'infanterie se soit emparé de bâtiments chargés de riz, de légumes, de sucre : ce fait est cependant réel[5]. »

Puisaye avait apporté plus de dix milliards de faux assignats : il furent déchirés en morceaux et foulés aux pieds par les soldats[6].

Des prisonniers, l'on forma deux colonnes, qui furent dirigées sur Auray, l'une le 21 juillet, et l'autre deux

[1] Relation du chevalier de Chalus, vol. CVIII des *Papiers de Puisaye*. Manuscrits du British Museum.

[2] Récit de Rouget de Lisle, p. 100-101, t. II des *Mémoires de Tous*.

[3] Relation du chevalier de Chalus, vol. CVIII des *Papiers de Puisaye*. Manuscrits du British Museum.

[4] Sur cette conduite des soldats républicains, tous les témoignages s'accordent. A cet égard, le chevalier de Chalus parle comme Hoche, Chaumereix comme Tallien et Rouget de Lisle.

[5] *Correspondance de Hoche*.

[6] *Ibid*.

jours après. Sombreuil et l'évêque de Dol faisaient partie de l'une d'elles[1]. On avait à cheminer dans un pays où le royalisme dominait, le long d'une route bordée de haies et de fossés, et six cents républicains seulement avaient charge d'escorter plus de trois mille royalistes. Plusieurs s'évadèrent. Les autres n'essayèrent même pas de se dérober à leur sort, quoique l'attitude de l'escorte semblât les y inviter. Le chevalier de Chalus raconte qu'un de ceux qui les conduisaient lui dit: « Sauvez-vous, monsieur, sauvez-vous ! Il y a déjà assez de victimes[2] ! »

Quand la seconde colonne arriva à Auray, il était neuf heures du soir. Nulle part en France le royalisme ne comptait plus de partisans qu'à Auray. Aussi l'émotion y fut-elle extrême quand les prisonniers y parurent. Toutes les femmes étaient aux fenêtres avec des flambeaux ; et l'expression de leurs visages disait assez de quel sentiment leurs cœurs étaient agités[3]. On plaça d'abord Sombreuil et ses compagnons dans une église; mais, le lendemain, les officiers, séparés des soldats, furent transférés dans une maison d'arrêt, où les habitants d'Auray vinrent de toutes parts leur apporter du vin, des fruits, des fleurs, que les soldats de garde leur remettaient avec la plus grande fidélité[4].

Hoche avait demandé au Comité de salut public qu'on épargnât « ceux qui n'étaient pas chefs; » et il était certes au pouvoir de la Convention, puisqu'elle faisait la loi, d'en adoucir, en cette occasion, la rigueur. Mais Tallien était là ! Rouget de Lisle, qui l'avait accompagné lorsqu'il se rendait à Quiberon, et l'accompagna lorsqu'il

[1] Récit de Rouget de Lisle, p. 3, dans le tome II des *Mémoires de Tous*.

[2] Relation du chevalier de Chalus, citée par Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 557.

[3] *Relation de M. de Chaumereix, officier de la marine, échappé au massacre de Quiberon*. Londres, 1795.

[4] *Ibid.*, p. 15-17.

revint à Paris, assure que, pendant la route, il se montra fort enclin à la douceur, mais qu'une fois à Paris il changea de dispositions, ayant reçu des renseignements qui lui firent craindre de s'être compromis avec les royalistes.

Ce qui est certain, c'est que le 9 thermidor (27 juillet), jour anniversaire de la chute de Robespierre, et pendant qu'on la célébrait en grande pompe, Tallien courut renouveler, à la Convention, la mise en scène qui, un an auparavant, lui avait si bien réussi. Au milieu de son rapport, il saisit un poignard, et le faisant briller du haut de la tribune, il s'écrie : « Il faut apprendre à toutes les nations qu'un animal ayant été frappé de ce poignard, il a été vérifié que la blessure était empoisonnée. » Il affirma que c'était là « l'arme dont tous ces chevaliers étaient armés[1]. » Le rapport, d'une violence étudiée, contenait ces mots significatifs : « En vain nous envoient-ils des parlementaires... Qu'y avait-il de commun entre nous que la vengeance et la mort[2] ? »

Les Thermidoriens, qui, dans les royalistes, leurs alliés de circonstance, avaient fini par craindre d'avoir des maîtres, applaudirent ; et ceux des royalistes déguisés qui avaient aidé les Montagnards, ennemis de Robespierre, à le renverser, se continrent, n'osant se donner pour ce qu'ils étaient, dans un moment où le royalisme venait d'être écrasé. Ce fut là ce qui décida de la vie des prisonniers faits à Quiberon.

Le 10 thermidor (28 juillet), un officier de gendarmerie alla chercher, à Auray, Charles de Sombreuil, Joseph de Broglie ; de La Londel, chef des Chouans ; l'évêque de Dol, et quatorze prêtres. Ils furent conduits à Vannes[3].

[1] *Moniteur*, an III (1795), n° 315.
[2] *Ibid.*
[3] Chaumereix, *Relation* déjà citée, p. 19.

Pour juger ceux qu'on laissait à Auray, on forma, dès le lendemain même, une commission militaire dans laquelle il fallut appeler des Belges et d'autres étrangers, par suite de la répugnance des officiers français à y siéger[1].

Hoche s'était éloigné d'un théâtre où il y avait à frapper, alors qu'il n'y avait plus à combattre; mais avant de partir, il tenta de soustraire à la mort Sombreuil dont la jeunesse, le courage et les grandes qualités d'âme l'avaient profondément ému. Les prisonniers avaient été renfermés dans la cathédrale de Vannes : pendant la nuit, Borelli, aide de camp de Hoche, y pénétra, et s'approchant de Sombreuil, qui était couché sur un matelas, près du maître-autel, il lui proposa de la part de son général de faciliter sa fuite. A ces offres, Sombreuil répondit : « Je suis prêt à partir si je puis emmener avec moi tous mes compagnons; sinon, je reste. J'ai quitté pour venir une femme que j'adore et que j'allais épouser, mais je dois l'exemple à mes soldats : à la bataille, comme à la mort, je marcherai le premier[2]. »

Après le départ de Hoche, ce fut au général Lemoine qu'échut le triste soin de présider aux exécutions. Le 30, il arrive à Auray, menace de faire fusiller tout militaire qui refusera de faire partie d'une commission, casse celle d'Auray, et en établit trois autres, une pour cette dernière ville, une seconde pour Quiberon, et la troisième pour Vannes, où il y en avait

[1] Chaumereix, *Relation* déjà citée, p. 19.

C'est par cette commission d'Auray, et le 27 juillet, que M. de Barante, *Histoire de la Convention*, t. VI, p. 59, fait condamner Sombreuil. Le récit de Chaumereix prouve, de reste, combien M. de Barante se trompe. Sombreuil, l'évêque de Dol, etc., furent transférés à Vannes, le 28 juillet, et ce fut à Vannes qu'ils furent, d'abord jugés, puis exécutés.

[2] Nous tenons ce fait, aussi honorable pour Hoche que pour Sombreuil, de M. Maxime Du Camp, qui, lui-même, l'a entendu raconter au lieutenant général Borelli, pair de France.

déjà une, qui venait de juger l'évêque de Dol et Sombreuil [1].

L'exécution de ces infortunés, telle que le tableau en est tracé dans une lettre envoyée à Chaumereix par une femme qui l'aimait, présente quelques détails d'un intérêt navrant. Comme on liait aux condamnés les mains derrière le dos, Sombreuil, quand vint son tour, se récria contre cette humiliation. « Votre roi a bien été attaché, » lui dit-on, et il se soumit. On conduisit les condamnés sur la place publique de Vannes, appelée la Garenne. Sombreuil marchait le premier. Arrivé au lieu de l'exécution, il refusa de se mettre à genoux. L'évêque de Dol demanda qu'on lui découvrît la tête. On présenta un bandeau à Sombreuil. « Non, dit-il, j'aime à voir mon ennemi. » Lorsque les soldats le mirent en joue, il leur cria : « Visez plus à droite, vous me manqueriez. » Ces mots étaient à peine prononcés, qu'il tomba mort [2].

Quelques-uns racontent [3] que, devant ses juges, il avait invoqué la protection de cette capitulation dont les royalistes firent alors et ont fait depuis tant de bruit. Pour l'honneur de Sombreuil lui-même, il faut douter de cette circonstance. S'il s'était cru en droit d'invoquer une capitulation, c'est ce qu'il n'eût certes pas négligé de faire en termes formels dans la lettre que, le 4 thermidor (22 juillet) il avait, pour sauver ses compagnons, adressée à Hoche. Or, voici, sur le point en question, ce que contient cette lettre.

« Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit nombre qui me restait, qui aurait dû nécessairement suc-

[1] Chaumereix, *Relation* précitée, p. 20.

[2] *Ibid.*, p. 21, 22.

[3] Chaumereix, par exemple; mais il faut remarquer que ce n'est plus comme témoin oculaire qu'il parle ici : il ne fait que transcrire des détails contenus dans une lettre à lui envoyée par une femme nommée Sophie, et qui n'est même pas de l'écriture de cette femme.

comber[1]. Mais, monsieur, la parole de tous ceux qui sont venus dans les rangs la leur donner doit être sacrée pour vous. Je m'adresse à vous pour la faire valoir. S'ils ne doivent pas y compter, veuillez m'annoncer leur sort[2]. »

On le voit, Sombreuil, en termes très-obscurs et très-embarrassés, fait ici allusion à des promesses qu'il ne spécifie pas, émanées d'hommes qu'il ne peut nommer; mais d'une capitulation arrêtée entre lui et Hoche — capitulation dont il n'aurait pas manqué, si elle eût existé, de rappeler à Hoche, d'une manière précise, et les circonstances, et les termes — pas un mot! Ce document, qu'on a, ou ignoré, ou voulu ignorer, est décisif.

Sombreuil, avant de mourir, avait écrit une autre lettre, celle-ci adressée à sir John Warren. La conduite de Puisaye au moment du désastre y était flétrie comme celle d'un « fourbe et d'un lâche[3]. »

Cette lettre, remise à Hoche pour qu'il la fît tenir au commodore anglais, fut publiée par le général républicain, et cette publicité donnée aux anathèmes d'un homme tel que Sombreuil, lorsqu'il était à la veille de mourir, fut un coup de foudre pour Puisaye. Lui, se rejeta sur ce que c'était là un document fabriqué. Hoche, un faussaire! C'est un trait caractéristique des royalistes, que certains d'entre eux aient pu imaginer un seul instant qu'on croirait cela[4]!

[1] Ce fait, avancé par Sombreuil, était inexact. Les témoignages, rapprochés, de Hoche, de Vauban, de Puisaye, du chevalier de Chalus, etc..., établissent surabondamment que, dans le dernier acte de la tragédie de Quiberon, en avant du fort Saint-Pierre, le désavantage du nombre était du côté des républicains.

[2] *Correspondance secrète de Puisaye, Charette, Stofflet et autres*, t. II, p. 322-323.

[3] Voy. le texte de cette lettre dans la correspondance précitée.

[4] Puisaye, dans le dernier volume de ses *Mémoires*, a recours, pour prouver que cette terrible lettre *ne pouvait pas être* de Sombreuil, à toutes

Il importe de remarquer que les conseils de guerre chargés de juger les prisonniers de Quiberon eurent soin de distinguer entre les émigrés et les soldats que les émigrés avaient enrôlés. Ces derniers échappèrent aux sévérités de la loi. Il en fut de même de ceux qui parlaient quelque langue étrangère : les juges crurent ou feignirent de croire qu'il n'étaient pas Français [1]. Quant à ceux qui, ayant émigré, s'étaient mis à la solde de l'étranger et étaient venus avec lui porter la guerre en France, ils furent déclarés traîtres à la patrie, condamnés comme tels, et fusillés.

Charette n'avait pas attendu jusque-là pour violer la foi jurée, rompre la pacification, reprendre les armes, et il l'avait fait brusquement, sans dénoncer la trêve [2], à la façon d'un héros... de grand chemin. Au poste des Essarts, sur lequel il était tombé à l'improviste, les républicains étaient dans une telle confiance, que beaucoup d'entre eux furent surpris jouant aux boules [3].

Dans un mémoire manuscrit de Puisaye, qui est au British Museum, on trouve la révélation du secret affreux que voici : « Stofflet — écrit Puisaye — était l'objet de la vénération et de la confiance de la majeure partie de la Vendée. Sa droiture, sa fermeté, étaient incorrup-

sortes de subtilités, tellement puériles et ridicules, qu'elles seraient inconcevables, si elles ne s'expliquaient par l'intérêt immense qu'il avait à repousser une accusation aussi grave, et à la repousser coûte que coûte.

Il est juste de dire qu'à son lit de mort, d'Hervilly disculpa généreusement Puisaye des fautes commises, dont il se déclara responsable en présence du marquis de Bolleroy et du marquis de la Jaille. Leur attestation, qui fait partie des *Papiers de Puisaye*, est sous nos yeux.

[1] *Mémoires sur la guerre civile de la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, p. 208. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, n° XIV des Éclaircissements historiques, p. 504.

[3] *Ibid.*

tibles. Il devait donc être suspect, au moins incommode. Le chevalier d'Autichamp reçut, par une lettre de M. de Charette, l'ordre de le faire périr. Cet ordre, encore dans les mains de d'Autichamp, a été communiqué par lui-même à Georges Cadoudal [1]. »

Voilà ce qu'était Charette! Il y avait de la bête fauve dans cet homme, et la bête fauve se réveilla en lui, aussitôt qu'il apprit la mort de Sombreuil et de ses compagnons. Mettant odieusement sur la même ligne les prisonniers que, lui, rebelle et parjure, avait faits à la suite d'une trahison, et les Français qui, à Quiberon, avaient été pris les armes à la main, combattant contre leur pays dans les rangs de l'étranger, dont ils servaient les desseins et touchaient la solde, il s'attribua ce qu'il ne rougissait pas d'appeler le droit de représailles. Mais il ne se donna pas, lui, la peine de nommer des commissions militaires et d'imaginer des distinctions clémentes: non, il fit tout simplement traîner cent républicains qui étaient en son pouvoir, dans un bois, où on les assomma à coups de pieu et de bâton. D'autres furent tués, par son ordre, dans la cour du château de Belleville. C'était un dimanche; et, au moment même où tombaient les victimes, — assez près des mourants pour que leurs cris parvinssent à son oreille — Charette entendait la messe [2]!

[1] Vol. CVIII des *Papiers de Puisaye*. Manuscrits du British Museum.

[2] Voy. les Éclaircissements historiques à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 504.

CHAPITRE VI

REPRISE D'ARMES EN VENDÉE

Le comte de Provence prend le titre de roi. — Sa lettre au pape. — Sa déclaration. — Instructions envoyées aux « agents de Paris. » — Politique occulte du prétendant. — Le parti du prétendant secrètement hostile à l'Angleterre. — Efforts de ce parti pour détourner des côtes de Bretagne l'expédition préparée en Angleterre. — Charette, opposé à Puisaye par les « agents de Paris. » — Hypocrisie de Charette. — L'abbé Guillot dépêché à Scépeaux en vue d'une diversion à opérer, au moment de la descente des émigrés en Bretagne. — Répugnance de Charette à seconder Puisaye. — Envoi de Scépeaux et de Béjarry à Paris; caractère astucieux de cette démarche. — Enlèvement d'Allard. — Convois attaqués par les Vendéens. — Charette reprend les armes. — Son manifeste. — La foi des traités invoquée par Scépeaux. — Le poste des Essarts surpris par Charette, et ceux qui l'occupaient taillés en pièces.

Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, n'eut pas plutôt appris la mort de l'enfant du Temple, qu'il se posa comme roi. Tout d'abord il manda au pape, par une lettre datée de Vérone, 24 juin 1795, que, devenu roi très-chrétien, son premier soin serait de faire fleurir la religion catholique et romaine dans son royaume[1].

Il publia, en outre, un manifeste qui commençait en ces termes : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos sujets, salut. »

Le comte de Provence s'était toujours piqué de littérature. Aussi s'étudia-t-il à châtier le style de son mani-

[1] *State papers, Annual Register,* vol. XXXV, p. 253.

feste, moins remarquable toutefois sous le rapport de la forme que sous celui des concessions qui y étaient faites aux nécessités d'une situation encore bien incertaine.

Après avoir tracé un noir tableau des conséquences de la Révolution, il demandait aux Français ce qu'ils avaient gagné à remplacer des despotes sanguinaires par des despotes hypocrites. Comme source du mal il signalait l'esprit de révolte, et, comme remède, un prompt retour au gouvernement monarchique, non tel que l'avaient fait les abus qui s'y étaient successivement introduits, mais tel que l'avait organisé l'ancienne constitution monarchique. C'était cette ancienne constitution dans toute sa pureté qu'il s'agissait de rétablir. Quant aux abus, son frère et souverain seigneur, le roi défunt, était occupé à les détruire, au moment même où son peuple, dont il brûlait d'assurer la prospérité, avait comblé pour lui la mesure du malheur. Mais ce que Louis XVI n'avait pu, lui, Louis XVIII, l'accomplirait. Aux criminels auteurs des erreurs du peuple, il voulait bien accorder leur pardon, se contentant de les abandonner à leur conscience; mais point de pardon pour ceux qui avaient voté la mort du roi ou envoyé la reine à l'échafaud. En renfermant sa vengeance dans ces étroites limites, il prouvait assez sa résolution de ne tolérer aucun acte de vengeance particulière. Mais qu'on s'attendît à voir la fermeté unie à la clémence! Et malheur à ceux qui chercheraient à séduire le peuple! S'il s'asseyait sur ce trône, tout fumant encore du sang de sa famille, ce n'était point pour satisfaire un sentiment d'ambition, mais pour exercer son droit, qu'il saurait défendre.

Le manifeste se terminait par un engagement solennel de ne jamais oublier les services des « héros invincibles désignés par Dieu pour la défense du trône et de l'autel. » Les dernières paroles étaient celles-ci : « Illustres armées

catholiques et royales, dignes de servir de modèle à tous les Français, recevez ce témoignage de satisfaction de votre souverain.

« Donné dans le mois de juillet de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-quinze, le premier de notre règne[1]. »

En même temps, le Conseil de Louis-Stanislas envoyait aux « agents de Paris » des instructions portant que la mission de ceux-ci devait être :

De faire connaître, le plus tôt possible, le désir qu'avait le roi d'aller, dès que les circonstances le lui permettraient, se mettre à la tête de ses braves serviteurs ;

De promettre le pardon à ceux qui abjureraient leurs erreurs, à l'exception de ceux qui avaient sur leurs mains le sang de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de madame Élisabeth ;

De combattre comme calomnieuse la supposition d'un démembrement du royaume, dans le cas d'une restauration ;

De répandre et d'appuyer par des commentaires le manifeste déjà publié ;

De s'efforcer enfin de rassurer les esprits sur la crainte d'un retour à l'*ancien régime*, et de prôner, comme distincte de ce régime, l'antique constitution de la monarchie, à laquelle il s'agissait de revenir[2].

Restait à savoir de quelle manière le Conseil entendait l'antique constitution de la monarchie. Voici, aux termes des *Instructions*, de quels éléments on devait la considérer composée :

[1] Voy. le texte dans le vol. XXXV, p. 254-262 de l'*Annual Register, State papers*.

[2] Instructions du Conseil du roi aux agents. Voy. les *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

Religion catholique, apostolique et romaine, religio[n]
[d]e l'État;

La couronne transmissible d'aîné mâle en aîné mâle

Division du corps social en trois ordres distincts
[c]lergé, noblesse, Tiers État;

États généraux investis du pouvoir de proposer leu[r]
vœu sur les lois qui leur paraîtraient utiles, avec droi[t]
attribué au monarque de convoquer les États ou de le[s]
dissoudre;

Formation des États généraux par la réunion des dé-
putés des trois ordres, appelés à s'assembler et à opine[r]
séparément — leur unanimité requise pour exprimer l[e]
vœu des États;

Concentration entre les mains du roi des pouvoirs lé-
gislatif et exécutif, comprenant le droit de faire la pai[x]
et la guerre, celui de disposer de la force à l'intérieur
celui de faire grâce, celui de régler la perception et l'em-
ploi du revenu public, — avec cette réserve que l[e]
roi ne pourrait, sans le consentement des États géné-
raux, ni aliéner le domaine de la couronne, ni établi[r]
des contributions nouvelles, ni augmenter les an-
ciennes;

Enfin, comme gardiens et dépositaires des lois, le[s]
Parlements.

Le passage suivant contenait tout ce qui avait rappo[rt]
au chapitre des garanties:

« Le roi, soumis lui-même aux lois, doit s'y confor-
mer dans tous les actes du pouvoir exécutif. Les officie[rs]
de justice doivent être librement institués par lui; ma[is]
il ne peut les révoquer arbitrairement, et leurs offic[es]
ne deviennent vacants que par mort, démission volon-
taire ou forfaiture préalablement jugée. La justice do[it]
être rendue, entre toutes les personnes et sur toutes l[es]
choses, même dans les contestations concernant le do-
maine de la couronne, par les tribunaux [...]

établis, selon les formes qu'elles ont prescrites, conformément aux décisions qu'elles ont portées. Nul Français ne peut être privé de sa liberté qu'avec l'observation des formes légales. Nul Français ne peut être poursuivi et puni pour une action que la loi n'a pas défendue. Toutes lettres closes ou patentes expédiées par le roi ou en son nom, contre la disposition des lois, sont nulles et comme non avenues. Il est défendu aux juges et aux autres officiers publics de les exécuter. Toutes lettres de surséance en matière criminelle, toutes celles en matière civile, à moins qu'elles ne soient demandées par la majorité des créanciers, toute évocation arbitraire, toute commission de justice, tout relief particulier de prescription et de laps de temps sont également nuls et comme non avenus[1]. »

Tel était le développement donné par les *Instructions* à cette phrase de la « Déclaration du prétendant » : « Cette antique et sage constitution, dont la chute a entraîné votre perte, nous voulons lui rendre toute la pureté que le temps avait corrompue, toute la vigueur que le temps avait affaiblie[2]. »

En d'autres termes, le Prétendant promettait des garanties, mais après s'être réservé le pouvoir nécessaire pour les violer impunément!

La partie des instructions où la politique occulte du prétendant se trouve dévoilée mérite d'autant plus d'être citée ici textuellement qu'elle constitue, dans l'histoire de la Révolution, un document aussi curieux que nouveau :

« Le roi n'ayant pas à sa disposition la force qui subjugue et ne pouvant déterminer le mouvement des grandes armées qui agissent au dehors, paraît devoir s'occuper essentiellement d'influencer l'opinion dans l'intérieur

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.
[2] *Ibid.*

du royaume et de communiquer aux moyens qui y sont employés par les autres Puissances une direction utile à ses vues.

« Ce grand but exige beaucoup de mesure, de prudence et d'adresse de la part de ceux qui sont chargés de guider et d'exécuter.

« Les agents du roi dans l'intérieur doivent s'attacher d'abord à détruire les calomnies de toute espèce qu'on cherche à accréditer sur sa personne et, particulièrement, sur son projet, perfidement supposé, de consentir au démembrement d'une partie de la France pour assurer sa domination sur le reste. Ils doivent combattre ou faire combattre, soit par les journaux, soit par des écrits multipliés, tous les systèmes qui s'éloignent de celui que Sa Majesté a l'intention et l'intérêt de rétablir. Ils doivent répandre, beaucoup plus qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, la déclaration que Sa Majesté a fait publier, faire connaître de plus en plus ses principes de modération et de clémence, annoncer son invariable détermination de corriger les abus de notre ancienne monarchie, en opposant des obstacles invincibles à leur renaissance, et se préparer à devenir les organes secrets de tous les sentiments que Sa Majesté jugera à propos de manifester.

« Ils doivent chercher à s'assurer de quelques hommes importants, soit par leur ascendant personnel, soit par leurs relations, les lier au parti du roi par des espérances ultérieures, et étendre successivement, le plus qu'il sera possible, ces intéressantes conquêtes. Ils doivent s'attacher à bien connaître eux-mêmes et à faire bien connaître au roi ces différentes factions, leurs principaux chefs, la faction des vrais Républicains, celle des Fédéralistes, celle des Terroristes, celle des Modérés, celle des Constitutionnels qui ne seraient pas éloignés de concourir au rétablissement du roi, pourvu qu'il se soumît à leur système; celle des Constitutionnels qui veulent une autre dynas-

tie ; celle des Constitutionnels qui portent M. le duc d'Orléans; celle avec laquelle l'Espagne est en relation ; celle que fait mouvoir la Maison d'Autriche; celle qui a des liaisons avec la Cour de Berlin ; celle qui est excitée et entretenue par l'Angleterre.

« Les agents du roi doivent discerner parmi ces factions celles dont ils doivent chercher à se rapprocher et celles dont ils ne peuvent tirer d'utilité qu'en les mettant entre elles, soit par de fausses, soit par de vraies confidences, dans une telle opposition qu'elles se combattent et se détruisent mutuellement.

« La plus dangereuse de toutes est celle qui se propose l'élévation de M. le duc d'Orléans. C'est à la combattre, à la poursuivre, à la terrasser, qu'il faut employer sans délai et sans interruption tous les moyens que les circonstances pourront indiquer.

« La faction que l'Espagne cherche à diriger et celle que l'Angleterre favorise paraissent être les seules dont il soit possible de seconder les opérations.

« Quel que soit le motif qui ait déterminé l'Espagne à cesser les hostilités contre la France ; quel que soit celui qui la porte à former avec le gouvernement actuel des liaisons ultérieures; qu'elle ait été, qu'elle soit influencée à cet égard par un sentiment d'effroi juste ou exagéré, par la connaissance de l'épuisement de ses finances ou par des mouvements et des intrigues intérieures de la Cour, on ne saurait douter qu'elle ne conserve le désir le plus sincère du rétablissement de la Monarchie française et la disposition la plus vraie à donner cette direction secrète à ses rapports avec les membres du gouvernement français, en se soumettant à toute la circonspection que sa situation présente lui impose.

« On en a pour garants, non-seulement les sentiments personnels de Leurs Majestés catholiques pour le roi, l'intérêt commun de la grandeur et de la gloire de leur au-

guste Maison, mais l'intérêt essentiel et invariable de leur couronne et de leur empire.

« Aucune des Puissances continentales de l'Europe, excepté la France, n'offre des relations essentiellement intéressantes à l'Espagne; l'Angleterre ne lui en présente que d'alarmantes; la France seule peut lui assurer un appui solide et indispensable; mais ce ne sera jamais la France-République, ce sera la France-Monarchie, et Monarchie absolue.

« C'est en considérant le Cabinet espagnol sous un point de vue aussi évidemment vrai, que le système politique qu'il paraît avoir adopté doit être mûrement pesé dans le Conseil du roi.

« Si le ministère espagnol, après avoir essayé en vain d'inspirer à la Coalition une marche conforme aux vrais intérêts de la Maison de Bourbon, s'est convaincu que celles des Puissances coalisées dont le système est le moins défavorable, ne regardent le rétablissement de la Monarchie française que comme un objet secondaire ; que toutes font des vœux pour son affaiblissement ; que quelques-unes d'elles semblent ambitionner le démembrement de plusieurs de ses provinces et s'égarer même assez pour désirer son entière dissolution, le ministère espagnol devait-il, en épuisant ses ressources particulières, continuer à concourir à un plan aussi désastreux? Ne pouvait-il pas, ne devait-il pas penser qu'en versant dans l'intérieur du royaume une médiocre partie des sommes que coûterait une nouvelle campagne, il pourrait y déterminer un mouvement vraiment essentiel à la cause commune de la France et de l'Espagne, et parvenir à relever le trône en suivant secrètement, constamment et adroitement, le système reconnu le plus propre à assurer le succès de ce grand dessein?...

« Nous nous égarerions si nous pensions réussir par des moyens directs..., mais nous en avons d'indirects à

notre disposition, dont nous devons nous empresser de profiter.

« Le double rôle que M. d'Entraigues joue avec franchise et avec succès auprès du roi et du Cabinet espagnol nous offre à cet égard une ressource importante.

« Il paraît essentiel que M. d'Entraigues s'occupe incessamment de ce grand objet et qu'il y emploie tous les moyens de son intelligence et de son expérience de la Cour d'Espagne, en les dirigeant par sa correspondance personnelle ou en les faisant circuler par celle de M. de Campos, et, surtout, de M. de Las Casas. Il ne l'est pas moins que le secrétaire d'ambassade que le roi destine à M. d'Havré soit annoncé par lui comme un homme sur lequel il compte personnellement et dont il a déterminé le choix, et qu'il reçoive une instruction qui, combinée avec M. d'Entraigues et le Conseil du roi, le mettra en mesure de remplir d'aussi grandes vues...

« La faction que l'Angleterre favorise dans l'intérieur n'est pas moins importante à diriger que celle que l'Espagne cherche à mettre en mouvement. Les agents du roi doivent d'abord s'attacher à bien discerner si ceux qui dirigent cette faction anglaise sont d'accord avec ceux qui portent la faction de la Maison d'Autriche, et à éclairer le roi sur ce point capital.

« Cette faction sera reconnue par lesdits agents comme dépendante ou comme indépendante de toute autre impulsion. Si elle est dépendante de la faction autrichienne, ils ne négligeront rien pour l'en détacher, en l'éclairant sur les vrais intérêts de l'Angleterre, qui ne sont pas d'accord avec ceux qu'on peut supposer au Cabinet de Vienne, et ce n'est qu'après s'être bien assuré de sa conviction à cet égard, qu'il sera possible d'en venir, avec beaucoup d'adresse, à quelques ouvertures, qui, suivant les circonstances, pourront devenir plus confidentielles.

« Si la faction anglaise est indépendante, les agents du

roi chercheront à bien démêler ses vues particulières, et essayeront, ou de l'éclairer en la dirigeant de bonne foi vers notre but, ou de l'égarer en l'y dirigeant également, mais en lui persuadant ou en lui faisant persuader qu'elle marche vers le sien, et en lui dissimulant surtout notre espérance de vraie régénération et de restauration solide.

« Plus la faction anglaise intérieure sera adroitement persuadée à cet égard, plus nous trouverons à l'extérieur de facilités auprès du Cabinet britannique pour l'engager à fournir tous les secours que nous réclamerons en faveur des provinces de l'Ouest et du Sud-Est de la France.

« Le grand obstacle que nous aurons toujours à craindre avec l'Angleterre, c'est qu'en lui supposant même une intention sincère d'un rétablissement quelconque du roi, elle subordonne l'activité de ses démarches à l'intérêt qu'elle croit avoir de n'en faire jamais d'assez décisives pour relever solidement sa seule et ancienne rivale, dont elle connaît trop bien les inépuisables ressources pour ne pas la redouter encore, même au milieu de ses ruines.

« Nos agents intérieurs, après avoir bien saisi toute l'étendue de ce vaste plan, s'attacheront à maintenir, étendre et assurer leurs communications et leur concert avec la Vendée et la Bretagne ; ils établiront aussi un autre canal de correspondance avec ceux qui, rapprochés de M. Drake, et surtout de M. de Wickham, s'efforceront de diriger l'emploi successif de leurs moyens dans les différentes provinces, qui chacune auront un chef principal à qui on laissera la latitude du choix exclusif de ses agents particuliers.

« Le duc de LAVAUGUYON,

« Le baron de FLACHSLANDEN,

« Le marquis de JAUCOURT[1]. »

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

L'importance de ce document n'a pas besoin d'être signalée : on voit combien les sympathies du prétendant et de ses conseillers étaient prononcées en faveur de l'Espagne; quelle opinion ils avaient de l'égoïsme, de la fourberie des autres Puissances coalisées, sur lesquelles cependant la cause de la royauté s'appuyait, et quelle secrète hostilité, quelle injurieuse défiance ils nourrissaient contre l'Angleterre, dont cela ne les empêchait pas de mendier les secours!

C'est cette défiance à l'égard du gouvernement anglais qui donne la clef des intrigues par lesquelles une fraction considérable du parti royaliste combattit les plans de Puisaye, l'*homme de Pitt*, comme on l'appelait. Pour les « agents de Paris, » lui donner un successeur en Bretagne eût été un coup de fortune; mais ce n'était pas chose facile. Ils s'arrêtèrent donc à l'idée d'entraver à ce point l'expédition préparée contre les côtes de cette province par les Anglais, qu'on se vît forcé de la diriger sur un pays aux ordres d'un autre chef. Ce chef était Charette, et ce pays, la portion du Poitou qu'occupait son armée[1].

Rien de plus téméraire qu'un pareil projet : comment se flatter de faire agir et subsister des troupes régulières sur une surface de quelques lieues, où Charette n'avait réussi à se maintenir que parce qu'elle était coupée par des marais, par des bois, par des ravins, et presque entièrement dévastée[2]? Mais, aux yeux du prétendant, de ses conseillers et de ses agents, Charette avait sur Puisaye l'avantage décisif de ne pas aimer les Anglais et de ne vouloir relever que de lui-même, dans l'œuvre du rétablissement de la monarchie.

A l'époque où s'ourdissait cette intrigue, c'est-à-dire au

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 94.
[2] Cette remarque, qui nous a paru fort juste, est de Puisaye lui-même.

commencement du mois de juin 1795, Charette n'attendait plus qu'une occasion favorable pour lever le masque. De son hypocrisie et de son astuce il existe un témoignage irrécusable, c'est la lettre qu'il écrivit à Louis-Stanislas-Xavier, en réponse à celle que ce prince lui avait adressée le 1er février. On se rappelle en quels termes elle était conçue : « Monseigneur, la lettre dont Votre Altesse Royale vient de m'honorer transporte mon âme, etc.[1]. » Tel était le langage que Charette tenait secrètement à Louis-Stanislas-Xavier le 10 juin, et le 8, l'avant-veille, il avait signé, de concert avec Sapinaud, Debruc, Fleuriot, de Couetus, Stofflet, Bernier, une déclaration publique, adressée aux représentants du peuple, dans laquelle il protestait de sa soumission aux lois de la République, et parlait avec une émotion bien jouée de « cette nation grande et généreuse qui voulait réunir ses enfants sous la même loi. » Et ce qu'il y avait de plus odieux dans ces mensonges, de plus odieux que le mensonge même, c'était son but, qui était d'amener les représentants du peuple à « retirer de la contrée les nombreux bataillons dont les bras et le courage pourraient être plus utilement employés pour la tranquillité générale[2]. »

Ainsi, c'était avec la pensée du renouvellement de la guerre civile dans le cœur, que Charette demandait, au nom de la *tranquillité générale*, le retrait des troupes dont la présence mettait obstacle à l'exécution de ce dessein sacrilége!

Cependant, Puisaye, à Londres, pressait les préparatifs d'une descente sur les côtes de Bretagne. Le moment fixé pour l'expédition approchant, il chargea d'Allègre et de Boisberthollet d'aller en donner avis aux principaux offi-

[1] Nous l'avons citée par anticipation dans le tome XI de cet ouvrage, page 379.

[2] Voy. le texte de cette déclaration dans Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. V, p. 122-124.

ciers de l'arrondissement de Vannes, réunis en assemblée extraordinaire, au bourg de Grandchamp, à trois lieues d'Auray[1].

Là, il fut arrêté que l'abbé Guillot se rendrait avec toute la célérité possible auprès de M. de Scépeaux pour lui faire part de la détermination des ministres anglais et l'engager à s'entendre avec les généraux Charette, Sapineau, Stofflet, sur la reprise des hostilités, qui devait avoir lieu, toute affaire cessante, son but immédiat étant de favoriser par une diversion la descente projetée[2].

L'abbé Guillot part sur-le-champ, arrive, après cinq jours de marche, à Saint-James en Anjou, près Segré, et instruit Scépeaux du motif de son voyage. Celui-ci déclare qu'il ne veut rien confier au papier, mais qu'il va se rendre de sa personne en Vendée, sans aucun délai, afin de s'y concerter avec Charette, Stofflet et Sapineau, sans le concours desquels il ne peut prudemment rien entreprendre[3].

Scépeaux partit en effet le soir même, et prévint Charette que les émigrés et les Anglais étaient au moment de faire voile pour la Bretagne; que l'heure était venue de faciliter le débarquement, en forçant les républicains à diviser leurs forces[4].

Mais il n'entrait nullement dans les vues de Charette qu'un autre que lui eût l'honneur de faire triompher la cause des royalistes. La nouvelle qui lui était apportée cadrait trop peu d'ailleurs avec les renseignements envoyés par les « agents de Paris, » pour qu'il y ajoutât foi. Il croyait à la descente, mais il croyait qu'elle aurait lieu sur les côtes soumises à son commandement, et non sur

[1] *Papiers de Puisaye.* Note de l'abbé Guillot, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

celles de Bretagne, où l'influence de Puisaye dominait[1]. Il ne se pressa donc point de reprendre les armes, ne voulant en venir là qu'après avoir mis le plus possible les chances de son côté. Il fit mieux : pour endormir la vigilance des républicains et inspirer à la Convention une fausse sécurité, il donna mission à Béjarry, son adjudant général, et au vicomte de Scépeaux d'aller réclamer, à Paris, le payement des indemnités promises aux royalistes qui avaient mis bas les armes[2].

C'est en parlant de cet acte de basse hypocrisie que Puisaye ose écrire : « L'insincérité de Charette n'était pas coupable. » Et la raison qu'il en donne, c'est que « en concourant à ce que l'expédition ne fût pas reçue en Bretagne, Charette se conformait aux ordres qui lui étaient transmis au nom de son souverain[3] ! »

Quoi qu'il en soit, des événements difficiles à maîtriser vinrent précipiter le dénoûment et pousser Charette à une levée de boucliers dont il ne retardait le signal que pour en assurer le succès.

Au premier rang des Vendéens figurait un nommé Allard, qui avait d'abord servi dans les charrois de l'armée républicaine, puis s'était jeté dans le parti ennemi[4]. Cet homme, comme c'est l'usage parmi les transfuges, outrait le zèle. Informés qu'il s'était mis à la tête d'un attroupement de Vendéens entre Esnay et Palluau, les républicains s'en émurent, et l'adjudant général Cortez fut chargé de l'enlever, ce qu'il fit. Allard fut amené aux Sables, et embarqué pour la Rochelle avec un certain Descloudis, petit seigneur de Saint-Gervais, que, peu de temps auparavant, on avait surpris condui-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 123.
[2] *Ibid.*, p. 123, 226.
[3] *Ibid.*, p. 226.
[4] *Mémoires sur la Vendée, par un ancien administrateur militaire*, p. 193-195.

sant, en costume de toucheur de bœufs, dans le Bocage, une voiture chargée de blé et soigneusement recouverte de cendres[1].

A cette nouvelle, l'irritation des Vendéens fut extrême. Un convoi de blé passait entre Luçon et le Givre: ils fondent sur les treize voitures dont il se composait, et les dirigent vers le Bocage, après avoir massacré les gens de l'escorte. Le 6 messidor (24 juin), nouvelle violation, et plus horrible encore, de la foi jurée. Cette fois, non contents de se jeter, entre Lamothe-Achard et Palluau, sur un convoi de dix mille rations de pain et d'eau-de-vie, qu'escortaient quatre cents hommes d'infanterie, les rebelles, abusant d'une victoire due à une trahison, ôtent des caissons les subsistances qu'ils contenaient, y entassent les prisonniers, et, chose effroyable, y mettent le feu[2] !

Le mouvement était donné : Charette se décida. Sans s'arrêter au danger qu'allaient courir Scépeaux et Béjarry, que lui-même avait envoyés à Paris et auxquels son brusque retour à la guerre civile pouvait coûter la vie, il rassemble ses soldats, proclame solennellement devant eux Louis XVIII, et annonce la reprise d'armes à toute la Vendée par un violent manifeste daté de Belleville, 26 juin 1795[3].

[1] *Mémoires sur la Vendée*, etc., p. 193 et 195.

[2] *Ibid.*, p. 196.

[3] La vraie date de la reprise d'armes par Charette semble avoir été ignorée de l'abbé Guillot et de Puisaye, puisque le premier, dans la Note manuscrite que nous avons sous les yeux, et le second, dans ses *Mémoires*, présentent la reprise d'armes comme postérieure au débarquement des émigrés à Quiberon, tandis qu'elle lui est antérieure, ce débarquement ayant eu lieu seulement le 27 juin. Ce qui a pu induire en erreur, et l'abbé Guillot, et Puisaye, c'est que Scépeaux était à Paris lorsque Charette, qui l'y avait envoyé, reprit les armes. Mais, comme nous l'avons dit, ce dernier fut poussé par les circonstances à se déclarer plus tôt qu'il ne l'aurait fait s'il eût choisi son heure.

Ce manifeste commençait ainsi :

« Enfin le moment est venu de déchirer le voile qui couvre depuis longtemps les véritables causes secrètes du traité de la pacification de la Vendée, et de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français et à l'Europe entière, les motifs qui nous ont conduits à cette *apparence* de conciliation avec la *soi-disant* République française[1]. »

Ces motifs — Charette ne craignait pas de le déclarer — avaient été, de la part des Vendéens, le désir d'obtenir, *non pas une paix parfaite et durable, ce qui n'était pas possible, du moins quelques instants de relâche aux maux dont ils avaient été les tristes témoins*[2].

Il était impossible d'avouer avec plus de cynisme que la paix jurée n'avait été qu'un mensonge de la révolte aux abois.

Venaient ensuite des plaintes amères sur ce que les chefs des Chouans avaient été arrêtés, et sur ce qu'on avait désarmé les soldats et les cavaliers des armées vendéennes, auxquels les républicains eux-mêmes avaient procuré des armes — reproche étrangement contradictoire!

Enfin le manifeste dénonçait comme coupable d'avoir empoisonné le fils de Louis XVI, le parti qui gouvernait alors la France, parti que Charette désignait sous le nom de « Secte impie et barbare[3]. »

Ainsi se ralluma cette affreuse guerre dont Puisaye lui-même a précisé en ces termes les résultats : « La guerre royaliste a consommé près d'un million d'hommes[4]. » Il eût été plus exact encore de dire : « près d'un million de Français. »

[1] Voy. le texte dans Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. V, p. 129-133.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Papiers de Puisaye.* Lettre de Puisaye à M. G. Ellis, en date du 3 novembre 1813. Manuscrits du British Museum.

Scépeaux, à la nouvelle de la reprise des hostilités, quitta brusquement Paris pour retourner à son poste. Comme il traversait Angers, il est reconnu : on l'arrête. Mais « il invoque *la foi des traités*, » et on lui rend aussitôt sa liberté[1]. Il en profita si bien, que, quelques jours après, il était à la tête du camp de Pontron, l'épée à la main[2] !

Pendant ce temps, Charette, comme nous l'avons raconté, avait rompu la pacification sans dénoncer la trêve, et surpris le poste des Essarts[3], dont les défenseurs républicains n'eurent pas à invoquer, eux, *la foi des traités;* car Charette les tailla en pièces sans leur donner le temps de se reconnaître.

[1] *Biographie universelle et portative des contemporains*, publiée sous la direction de Rabbe, Boisjolin et Sainte-Preuve. Art. *Scépeaux*.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. le chapitre *les Émigrés à Quiberon*, ci-avant, p. 435.

LIVRE SEIZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LES ARMÉES PENDANT LA RÉACTION

L'Espagne gouvernée par Manuel Godoy. — Armée des Pyrénées occidentales; armée des Pyrénées orientales; détresse de l'une et de l'autre. — Pérignon remplacé par Schérer aux Pyrénées orientales. — Le typhus et la faim dans le camp de Moncey. — Engagements peu décisifs. — L'Espagne incline à la paix. — La paix désirée par les meneurs du parti thermidorien. — Influence de Thérèse Cabarrus. — Ouvertures de Tallien à Godoy, par l'intermédiaire de Bourgoing. — Pleins pouvoirs donnés à Barthélemy et à Yriarte. — Difficultés qui s'opposaient à la paix, levées. — Dernières opérations de la guerre, aux Pyrénées. — Moncey occupe Vitoria et Bilbao. — Miollis expulsé du château de Miranda par les Espagnols. — Combat de Pontos. — Les Français chassés de la Cerdagne espagnole. — Paix de Bâle avec l'Espagne; la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue cédée à la France. — Impression produite par cette paix sur les divers partis. — Armées de la République. — La guerre en Italie. — Effet de la réaction sur les armées. — Kléber devant Mayence. — Lettre caractéristique de Kléber à Jourdan. — État de l'armée de Sambre et Meuse. — Prise de Luxembourg par Jourdan. — Trahison de Pichegru : ses négociations secrètes avec le prince de Condé; Montgaillard; Fauche Borel; offres faites à Pichegru; plan du prince de Condé; plan de Pichegru; difficulté de s'entendre; défiance du prince de Condé. — Ordre envoyé à Jourdan de passer le Rhin. — Grandes difficultés de cette entreprise. — Projet de Jourdan adopté par le Comité de salut public. — Préparatifs de Jourdan. — Passage du Rhin. — Marche de l'armée de Sambre et Meuse sur le Mein. — Capitulation de Manheim. — Défaite d'un corps de dix mille hommes porté sur Heidelberg par Pichegru. — Pichegru, nommé au commandement général des

armées de Sambre et Meuse et Rhin et Moselle. — Il paralyse tout. — Situation déplorable de l'armée de Sambre-et-Meuse, par suite du refus de Pichegru de la seconder. — Irritation de Kléber contre l'état-major de Pichegru. — Inaction systématique de ce général. — Wurmser en profite pour envoyer des renforts à Clairfayt. — L'armée de Sambre et Meuse menacée d'être détruite par Clairfayt. — Jourdan est forcé d'ordonner la retraite. — Causes de l'insuccès de cette campagne. — La réaction jugée par son influence sur les événements militaires.

Pendant que la République triomphait à Quiberon, la coalition des rois recevait une nouvelle atteinte ; et ce que la Prusse avait fait, l'Espagne le faisait à son tour.

Le roi d'Espagne était alors Charles IV, prince d'un caractère faible, et qui sembla contracter le goût d'une vie tranquille le jour même où il ceignit la couronne. Jamais maladie n'opéra dans un homme un changement plus complet que celui qui, pour Charles IV, fut en 1788 le résultat d'une hydropisie de poitrine. Lorsqu'il n'était encore que prince des Asturies, il avait déployé une violence de tempérament à peine égalée par sa force physique qui était prodigieuse, et on l'avait vu se mesurer avec des palefreniers, poursuivre le marquis Squilais, premier ministre, l'épée à la main; donner un soufflet au comte d'Aranda, et des coups de canne au marquis de Grimaldi[1]. La maladie fit d'un prince intraitable et brutal un roi qui ne marquera dans l'Histoire que par son aveugle soumission aux volontés de Marie-Louise, sa femme, et de Manuel Godoy, le favori qu'elle lui donna.

La nature suspecte des préférences féminines auxquelles Manuel Godoy dut de devenir premier ministre, de simple garde-du-corps qu'il avait été ; son impuissance à racheter, à force de mérite et de modestie, le tort de son élévation, et la haine qui s'attache toujours à la fortune d'un parvenu, s'il est un homme médiocre, tout a concouru à noircir la mémoire de Manuel Godoy. Aux

[1] Voy. la *Biographie universelle*, article *Charles IV*.

accusations justes ne s'en est-il pas mêlé de peu équitables? Oui, sans doute[1]. Mais ce qui est certain, c'est que ce fut sa fatale influence qui arma l'Espagne contre la Révolution française. Il a lui-même raconté comment le sage comte d'Aranda fut exilé après avoir essayé de prouver au roi, contrairement à l'opinion du favori, que la guerre contre la France était injuste, impolitique et ruineuse. La scène mérite d'être rapportée, telle que la décrit l'homme dont elle assura le déplorable triomphe.

« Lorsque je développai mon opinion et la pensée du gouvernement, plusieurs membres du Conseil et le roi lui-même donnèrent des signes d'approbation... Aussitôt que j'eus cessé de parler, Charles IV dirigea son regard sur le comte d'Aranda, comme pour l'inviter à prendre la parole... Le comte proféra ces paroles, que je crois bien me rappeler : « Pour moi, Sire, je n'ai rien à ajou- « ter ni à retrancher à ce que j'ai exposé par écrit ou de « vive voix. Il me serait aisé de répondre aux raisonne- « ments, moins solides que complaisants, dont on a « voulu appuyer le parti de la guerre ; mais à quoi bon? « Tout ce que je pourrais dire serait inutile. Votre Ma- « jesté a donné des signes non équivoques d'approbation « aux paroles de son ministre. Qui oserait déplaire à « Votre Majesté par des raisonnements contraires? » Un conseiller essaya d'intervenir... Mais le roi leva la séance: « Assez pour aujourd'hui, » dit-il ; il marcha vers son cabinet, et traversa rapidement la salle du Conseil, où chacun de nous était encore à sa place. Comme il passait près du comte, celui-ci balbutia quelques mots ; je ne pus les saisir : c'étaient probablement des excuses. Nous entendîmes tous la réponse de Sa Majesté. La voici : « Avec « mon père, tu fus toujours un peu entêté ; mais tu n'en

[1] Et c'est ce qui résulte d'un examen impartial des faits exposés dans les *Mémoires du prince de la Paix*, traduits en français, d'après le manuscrit espagnol, par J.-Q. Esménard. MDCCCXXXVI.

« vins jamais à l'insulter au milieu de son conseil[1]. »

Le comte d'Aranda fut banni, et la guerre contre la France fut résolue.

De cette guerre funeste, nous n'avons plus heureusement à retracer que les dernières péripéties.

Sur les frontières de l'Espagne, les forces de la République se divisaient en deux armées : celle des Pyrénées occidentales, sous les ordres du général Moncey, et celle des Pyrénées orientales, que commandait le général Pérignon.

Or, d'après le plan du Comité de salut public, Moncey devait tâcher de s'ouvrir, par la prise de Pampelune, les plaines de la Castille et la route de Madrid, pendant que Pérignon s'attacherait à retenir les Espagnols sur les bords de la Fluvia.

Mais, selon la remarque de Jomini, il est plus aisé de méditer des entreprises à deux cents lieues du théâtre des opérations qu'il ne l'est de les exécuter sur le terrain[2]. Les fatigues du siége de Roses, le froid dans un pays montagneux, la pénurie des subsistances, avaient réduit l'une et l'autre armée à un état lamentable. Et celle des deux qui souffrait le plus était précisément celle qui avait à porter les grands coups. Une famine cruelle et le typhus, plus cruel encore que la famine, dévoraient les bataillons de Moncey. En quelques semaines, douze mille soldats moururent dans les hôpitaux ; sur soixante mille hommes qui, à la clôture de la campagne précédente, se tenaient prêts à faire face à l'ennemi, il en restait à peine vingt-cinq mille qui fussent capables de combattre ; les magasins étaient vides ; les trois cinquièmes des chevaux avaient péri[3].

D'un autre côté, Pérignon, chargé de seconder les ef-

[1] *Mémoires du prince de la Paix*, ch. xx, p. 222-223.
[2] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 102.
[3] *Ibid.*, p. 103.

forts de l'armée des Pyrénées occidentales, était découragé. Le vainqueur de Figuières et de Roses se jugeait presque insulté par l'adoption d'un plan qui lui infligeait l'humiliation d'un rôle secondaire[1]. L'Espagne lui avait opposé dans O'Farril, chef d'état-major du général Urrutia, un adversaire digne de lui : entre les deux camps la victoire parut flotter. Enfin, après quelques attaques d'avant-postes qui manquèrent, Pérignon, forcé de repasser la Fluvia, que, le 1er mars, il avait fait franchir à deux de ses colonnes, quitta l'armée, cédant la place à Schérer[2].

Schérer, arrivé au commencement d'avril, ne réussit pas mieux que son prédécesseur à entamer la ligne de défense des Espagnols. La position de Bascara, située à égale distance des deux points de départ, fut le théâtre d'une lutte où il y eut beaucoup de sang répandu en vain. De la part des généraux espagnols, il s'agissait d'aguerrir les nouvelles levées; de la part des Français, de masquer leur dénûment[3].

Pendant ce temps, le typhus et la faim continuaient leurs ravages dans l'armée du général Moncey, qui était bloqué du côté de la mer, contenu du côté de l'Espagne, et mal servi par les fournisseurs de la République. Aussi le système du général espagnol Colomera avait-il été de laisser les Français se consumer dans leur camp. Mais cette inaction, qui, chez lui, pouvait être imputée à la timidité de la vieillesse et à une santé chancelante, ayant excité des murmures dont il se montra offensé, son remplacement, demandé par lui-même, eut lieu, et le prince de Castel Franco fut chargé de donner une impulsion plus vive à la guerre[4].

[1] C'est ce que Jomini donne clairement à entendre, *Histoire*, etc., *des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 104.
[2] *Ibid.*, p. 108-112.
[3] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, ch. XXIV, p. 273, et Jomini, *Histoire*, etc., *des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 107.
[4] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 270.

Moncey, menacé d'une attaque, et inquiet de ses communications avec la France, se résolut à l'offensive. Le 11 avril, il aborde la gauche des Espagnols sur trois points, Pagochoeta, Elguibar, Sasiola. Il fut repoussé. Une circonstance singulière avait marqué l'attaque de Pagochoeta. Là, les Espagnols s'étaient repliés, et les Français commençaient à couvrir les hauteurs abandonnées par l'ennemi, lorsque tout à coup paraît, marchant à la tête de cinq cents volontaires de la levée en masse de Biscaye, le curé D. Antoine de Achutéguy. Il était en grand costume sacerdotal, et derrière lui flottait un drapeau représentant l'image de la sainte Vierge. Les litanies des saints firent retentir ces montagnes en réponse aux âpres accents de la *Marseillaise*, qu'avaient entonnée nos soldats; le combat fut rétabli à l'avantage des Espagnols; et, cette fois du moins, l'enthousiasme religieux se trouva capable de résister à cet élan républicain qui avait décidé du sort de tant de batailles[1].

Pendant deux mois entiers, la lutte se prolongea sans résultat décisif, si bien qu'au commencement de juin, l'armée espagnole occupait la même position qu'à l'ouverture de la campagne[2].

Mais déjà l'œuvre de la paix, à laquelle les deux gouvernements travaillaient depuis quelques mois, se trouvait fort avancée. Une vive mésintelligence ayant éclaté entre les Anglais et les Espagnols, lorsqu'ils occupaient ensemble Toulon, le Cabinet de Madrid s'était montré, à partir de ce moment, disposé à traiter avec la France, et les négociations avaient commencé entre le ministère espagnol et le général Dugommier, dès les derniers mois de l'année précédente, par l'intermédiaire de Simonin, payeur des prisonniers de guerre français à Madrid[3].

[1] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 271.
[2] *Ibid.*
[3] *Biographie universelle*, art. *Charles IV*.

On était alors si enclin à la paix de part et d'autre qu'elle eût été probablement conclue sans plus tarder, s Charles IV ne se fût avisé de mettre au nombre des conditions, non-seulement la mise en liberté du fils de Louis XVI, mais son installation comme roi dans les provinces limitrophes de l'Espagne. La prétention était plus qu'inadmissible, elle était insultante : rejetée avec indignation, elle eut pour effet une rupture violente des négociations entamées. Les choses parurent même s'envenimer, les représentants du peuple en mission près l'armée des Pyrénées ayant déclaré « qu'entre des républicains et des esclaves la seule correspondance possible était le canon : » réponse que le Comité de salut public approuva[1].

Mais tout se réunissait pour ramener les deux gouvernements à l'idée de la paix.

Et d'abord, les sympathies du Cabinet de Madrid à l'égard du parti royaliste français s'étaient fort refroidies depuis qu'il avait vu avec quelle préférence décidée une fraction importante de ce parti recherchait les subsides et le patronage de l'Angleterre[2]. Fallait-il donc que la monarchie espagnole épuisât ses ressources, dépensât son dernier homme et son dernier écu, pour que Pitt eût tout l'honneur et tout le profit de la croisade entreprise contre la Révolution française? Cette Révolution n'avait-elle pas, d'ailleurs, perdu, après le 9 thermidor, le caractère qui la rendait si terrible aux yeux des rois? La réaction qui se développait en France ne fournissait-elle pas des moyens nouveaux de travailler au rétablissement de la royauté dans ce pays, moyens d'autant plus efficaces peut-être, qu'ils seraient non sanglants et voilés[3]? La paix

[1] *Biographie universelle*, art. *Charles IV*.

[2] C'est ce que Manuel Godoy lui-même dit clairement dans ses *Mémoires*, t. I, p. 282.

[3] On se rappelle en quels termes s'expriment sur ce point les Instructions

était donc désirable, pourvu qu'elle ne coûtât rien à la fierté castillane.

Ainsi raisonnait le ministère espagnol.

De leur côté, les meneurs de la faction thermidorienne poussaient à la paix avec l'Espagne, parce qu'ils ne trouvaient plus dans l'exaltation républicaine, calomniée par eux-mêmes, la certitude d'avoir la victoire à leurs ordres; parce qu'il leur fallait au moins des succès diplomatiques, pour couvrir de quelque éclat les oscillations misérables de leur politique intérieure; parce que l'Espagne avait des vaisseaux dont ils espéraient se servir contre les Anglais; et enfin, parce que détacher l'Espagne de l'Angleterre, c'était frapper celle-ci dans son commerce autant que dans ses alliances.

Ajoutez à cela l'influence que Tallien exerçait sur les affaires publiques, et l'influence que Thérèse Cabarrus exerçait sur Tallien[1].

Survint la paix de Bâle, qui montrait la Coalition désertée par l'initiateur de la Coalition, le roi de Prusse. Cette défection et l'empressement d'un grand nombre de princes de l'Empire à suivre l'exemple de la Prusse sans tenir compte des fureurs de l'Autriche, furent pour l'Espagne un nouveau motif de presser le pas dans les voies de la paix. Bourgoing, qui, en 1790, avait été envoyé à Madrid comme ambassadeur, en remplacement de Lavauguyon[2], qui y avait conquis des sympathies nombreuses, et connaissait l'Espagne presque mieux que les Espagnols eux-mêmes, reçut mission de faire entendre à Godoy et à Marie-Louise que, contre l'opposition et l'inimitié de

aux « agents de Paris, » citées plus haut dans le chapitre intitulé : *Reprise d'armes en Vendée.*

[1] « Cette femme célèbre n'avait point oublié son pays natal, » dit Manuel Godoy, en parlant du tour que ne tardèrent pas à prendre les négociations. Voy. les *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p 285.

[2] *Moniteur*, 1790, n° 137.

la grandesse d'Espagne, ils ne pouvaient avoir de meilleur appui que la France[1]. Vers le milieu du mois de mai, Tallien écrivait indirectement à Manuel Godoy par l'intermédiaire de Bourgoing que, si l'Espagne voulait sérieusement la paix, l'exaltation de certaines personnes ne serait pas un obstacle; que toute condition onéreuse serait écartée; que le moment était favorable, la France ayant pour désirer la paix des raisons politiques très-puissantes, mais qui pouvaient varier d'un moment à l'autre; qu'on n'aurait pas de peine à s'entendre; que déjà, du côté de la France, le citoyen Barthélemy avait été chargé de la négociation, avec instructions où les intérêts et l'honneur des deux peuples étaient sauvegardés; et qu'enfin, outre les considérations politiques, lui Tallien se sentait porté à faire cette démarche auprès de Manuel Godoy par des sentiments particuliers et des *affections personnelles* qu'on devinerait sans autre explication de sa part[2].

Quelques jours avant l'envoi de cette lettre, le diplomate espagnol Yriarte était arrivé à Bâle, qui était alors le rendez-vous de la diplomatie européenne, et avait été immédiatement présenté à Barthélemy par le prince de Hardenberg, dans le salon de l'envoyé de Venise, M. de San Fermo[3]. Mais rien n'était encore bien décidé à Madrid; et, quoique Barthélemy eût reçu de pleins pouvoirs pour traiter, dès le 21 floréal (10 mai), les pleins pouvoirs d'Yriarte ne lui furent donnés par l'Espagne que le 2 juillet, environ deux mois plus tard[4].

Les négociations offrirent peu de difficultés. Le Comité de salut public avait d'abord demandé que la République

[1] Schlosser, *Histoire du dix-huitième siècle*, traduite en anglais par Davison, t. VI, p. 609.
[2] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 284-285.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, p. 165.
[4] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 284-285.

retînt jusqu'à la paix les quatre places fortes occupées par ses troupes; mais l'Espagne ayant repoussé cette condition, le gouvernement français n'insista pas, et consentit à traiter sur la base de l'intégrité absolue du territoire espagnol. Ce qui avait été envahi sur l'Espagne, il proposa de le restituer[1], moyennant cession à la France de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue. A cette époque, l'île de Saint-Domingue était en proie aux horreurs d'une anarchie qui en rendait la possession beaucoup plus onéreuse que profitable. Il n'était donc pas à craindre que le Cabinet de Madrid opposât, sur ce point, une résistance sérieuse. Et en effet, la proposition, soumise au conseil d'État, y fut reconnue admissible à l'unanimité[2].

Restait une question à résoudre. Charles IV se croyait engagé d'honneur à réclamer la mise en liberté du Dauphin. La mort de l'enfant du Temple, qui arriva sur ces entrefaites, trancha un nœud qu'il eût été, peut-être, difficile de dénouer.

Rien ne s'opposait donc à ce que la paix fût conclue au commencement de juillet. Et cependant la guerre se prolongea jusqu'à la fin du mois, par la raison assez ridicule, que le gouvernement espagnol perdit plusieurs jours à découvrir la trace d'Yriarte, qu'on croyait à Berlin ou à Vienne, lorsqu'on le nomma ministre plénipotentiaire, et auquel on expédia deux courriers, sans pouvoir obtenir de ses nouvelles[3].

On a écrit que la cause déterminante de la paix entre l'Espagne et la France fut l'épouvante dont la Cour de Madrid fut saisie, en apprenant que l'armée de Moncey avait franchi l'Èbre; qu'elle s'était maintenue sur les bords de ce fleuve, et que, de là, elle menaçait la Cas-

[1] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, ch. XXV.

[2] *Ibid.*

[3] C'est Manuel Godoy lui-même qui nous apprend cette circonstance. Voy. les *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 287-288.

tille. C'est là une de ces erreurs que se plaisent à répandre les écrivains qui préfèrent l'avantage de flatter les passions nationales à l'honneur de servir la vérité. Jomini dit en termes exprès : « La paix... mit un terme aux sollicitudes de Moncey, qui acheva, heureusement pour sa gloire, une campagne dont l'issue pouvait être encore douteuse, malgré son brillant début[1]. » Le fait est que les efforts de Moncey pour se jeter sur Pampelune furent constamment déjoués par l'habileté des généraux espagnols Crespo et Filangieri, qui apportèrent dans leurs mouvements stratégiques beaucoup de promptitude et de coup d'œil. S'il est vrai qu'après avoir pris possession de Vitoria et de Bilbao, il se crut en état de pousser jusque sur l'Èbre la brigade de Miollis, qui pendant quelques heures occupa le château de Miranda, il est vrai aussi que, le même jour, 24 juillet, Miollis en fut expulsé par les Castillans, non sans avoir perdu plusieurs des siens, et, entre autres, Mauras, commandant des *chasseurs des Montagnes*. Cet échec, l'impossibilité où étaient les républicains de tenir Bilbao, et la crainte de voir l'ennemi revenir en Biscaye et menacer les communications de l'armée, forcèrent Moncey à concentrer ses forces sur Puenta-de-la-Reina, afin de resserrer Pampelune; et là fut le terme des opérations militaires de la campagne de 1795 en Espagne, pour ce qui concernait l'armée des Pyrénées occidentales[2].

Quant à celle des Pyrénées orientales, la fortune de la guerre ne lui était pas plus favorable. Dans les premiers jours de juillet, à la suite d'un ordre donné au général Sauvet d'aller fourrager entre la Fluvia et la Ter, Schérer et Urrutia en étant venus aux mains, le combat fut tel

[1] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 125.

[2] *Ibid.* Rapprochez du récit de Jomini ce qu'on lit dans les *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 289-290.

que les deux partis purent s'attribuer la victoire. Urrutia, dans un rapport publié par la *Gazette de Madrid* du 4 juillet, présenta la bataille de Pontos comme décidément gagnée par lui. « Mais, selon Jomini, Schérer, en se disant vainqueur, s'abusa moins que le comte Urrutia; » et le résultat semble conclure comme Jomini, puisque Sauvet mit son convoi à l'abri, et ramena dans son camp trois cents chariots de grains, outre de nombreux troupeaux [1]. D'autre part, il est certain que le combat de Pontos augmenta la confiance d'Urrutia à ce point, qu'il détacha aussitôt, de Girone, le général Cuesta avec une forte division, le chargeant de chasser les Français de la Cerdagne espagnole, ce qui fut accompli.

Cuesta se préparait à attaquer Mont-Louis, lorsqu'une grande nouvelle retentit dans les deux camps. Aussitôt, les soldats, des deux côtés, déposent leurs armes et courent se jeter dans les bras les uns des autres. Cette nouvelle était celle du traité signé à Bâle, le 22 juillet 1795, entre la France et l'Espagne [2].

Par ce traité, qui valut à Manuel Godoy, de la part de son maître, de nouvelles faveurs et le titre de *Prince de la Paix*, la France restituait toutes ses conquêtes au delà des Pyrénées, et acceptait la médiation de l'Espagne en faveur de Naples, de Parme, de la Sardaigne et du pape.

De son côté l'Espagne cédait aux Français sa part de l'île de Saint-Domingue, et s'engageait à leur payer, pendant cinq ans, une sorte de tribut annuel de cent chevaux andalous, mille moutons et cent béliers [3].

Ces avantages étaient certainement peu en rapport avec les sacrifices qu'avait coûtés à la nation française une

[1] Jomini, *Histoire militaire et critique des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 131.

[2] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 284.

[3] Schlosser, *Histoire du dix-huitième siècle*, traduite en anglais par Davison, t. VI, p. 611.

guerre si meurtrière, si prolongée; et le prince de la Paix a pu avec quelque raison s'écrier dans ses Mémoires: « Qu'on me cite un autre traité où la France ait été aussi facile, aussi accommodante [1]! » Au fond, comme il en fait encore la remarque, « l'acquisition de la partie espagnole de Saint-Domingue était si peu désirable, que la République n'eut la pensée d'en prendre possession que quatre ans après [2]. »

Cela n'empêcha pas les Thermidoriens de triompher d'un traité qui était leur ouvrage et dont Tallien avait ébauché les préliminaires [3].

Pour ce qui est des royalistes, ceux d'entre eux qui, comme Puisaye, n'avaient cessé de prôner le patronage de l'Angleterre, éprouvèrent une satisfaction secrète d'un résultat qui semblait donner raison à leurs préférences. Ceux, au contraire, dont toutes les espérances s'étaient tournées vers l'Espagne se répandirent en plaintes amères sur ce qu'ils appelaient une véritable trahison. Mais il est à remarquer que cet événement n'altéra point, du moins en apparence, les prédilections des conseillers du prétendant. Ils attribuèrent ou feignirent d'attribuer la décision du Cabinet de Madrid à la pression des circonstances, et se plurent à supposer qu'il n'avait renoncé à servir la cause royaliste par l'épée qu'afin de se mieux mettre en état de la servir par l'intrigue. Les instructions qu'ils envoyèrent aux « agents de Paris » furent rédigées dans cet esprit [4].

Quoi qu'il en soit, et à supposer que le gouvernement français eût raison de considérer la seconde [5] paix de Bâle

[1] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, ch. xxvi, p. 299.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 295.

[3] *Ibid.*, p. 285.

[4] Voy. dans les *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV, Manuscrits du British Museum, le document signé par le duc de la Vauguyon, le baron de Flachslanden et le marquis de Jaucourt.

[5] La première, on s'en souvient, était celle qui avait été conclue avec la Prusse.

comme une victoire diplomatique, c'était peu pour compenser les revers de la campagne de 1795, si différente de la campagne de 1794, et par la gloire acquise, et par les résultats obtenus.

Au commencement du mois de mars, le nombre des armées de la République se trouvait réduit à huit, savoir :

Armée de Rhin et Moselle : général en chef.	PICHEGRU.
— de Sambre et Meuse.	JOURDAN.
— du Nord.	MOREAU.
— d'Italie.	KELLERMANN.
— des Pyrénées occidentales..	MONCEY.
— des Pyrénées orientales.	PÉRIGNON.
remplacé à la fin de mars par. .	SCHÉRER.
— des côtes de l'Ouest.	CANCLAUX.
— des côtes de Brest et de Cherbourg.	HOCHE [1].

La paix de Bâle ayant laissé disponibles les forces employées du côté de l'Espagne, ordre fut expédié à l'armée des Pyrénées orientales de s'acheminer vers l'Italie, où Kellermann fut invité à tout préparer pour reprendre l'offensive [2]. Et en effet, sur cette partie du théâtre de la guerre, la campagne s'était jusqu'alors passée en escarmouches insignifiantes. Quoiqu'il régnât entre les Sardes et les Autrichiens une mésintelligence qui, loin de diminuer par la séparation des troupes des deux nations, n'avait fait que s'accroître, cette circonstance n'avait amené, en faveur des républicains, aucun résultat décisif; une attaque des Sardes sur le mont Genèvre avait été repoussée; on avait dépensé beaucoup de temps à dresser des

[1] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. IV, p. 390.
[2] Jomini, *Histoire, etc., des guerres de la Révolution*, t. VII, liv. IX, ch. LIII.

plans; et c'était là à peu près tout [1]. Plus tard, il est vrai, les choses changèrent de face; et il fut donné à Schérer, qui remplaça Kellermann dans les premiers jours d'octobre, de remporter sur le baron Devins une victoire qui coûta aux Autrichiens 7,000 hommes, dont 5,000 prisonniers, outre d'énormes magasins de fourrages et plus de 80 pièces de canon [2]. Mais cette bataille, demeurée célèbre sous le nom de bataille de Loano, fut gagnée à la fin du mois de novembre; et, à cette époque, la Convention avait cessé d'exister.

Que si maintenant nous parcourons d'un regard le reste de nos frontières, quel triste spectacle! Nulle part les changements apportés à la situation par le 9 thermidor n'apparurent d'une manière plus frappante que dans la dégénérescence des armées. Les jeunes gens que la loi d'août 1793 avait appelés à la défense de la patrie refusant de quitter leurs foyers et restant impunis; ceux qui étaient sous les drapeaux, excités à la désertion par leurs familles; les vertus militaires qui avaient marqué la campagne de 1794 et commandé l'admiration de l'Europe, bannies de nos camps; la discipline absolument ruinée; les soldats tout entiers au pillage, parce que « les tribunaux militaires acquittaient les coupables, pour n'être pas accusés de terrorisme : qualification justement odieuse, qu'un certain parti prodiguait alors indistinctement à tous les hommes énergiques, » telle est la peinture qu'a tracée de l'état des armées, à cette époque, l'homme le mieux placé pour en juger, c'est-à-dire le général Jourdan [3].

Hoche écrivait, de son côté : « Le luxe a reparu dans les armées, et, semblables à des pachas, nos généraux

[1] Jomini, *Histoire*, etc., *des guerres de la Révolution*, t. VII, liv. IX, ch. LIII.

[2] *Ibid.*, p. 321.

[3] Ce qui précède est tiré *textuellement* de son manuscrit, qui est en notre possession.

ont huit chevaux à leur voiture... C'en est assez, et cette campagne verra s'écrouler plus d'une réputation [1]. »

Mais ce qui devait être encore plus fatal au succès de nos armes que le luxe des généraux, c'était la perfidie de celui d'entre eux que le gouvernement thermidorien avait le plus comblé de faveurs et d'éloges. Pichegru, nommé, le 13 ventôse (3 mars), commandant en chef de l'armée de Rhin et Moselle, portait la trahison dans son cœur. On trouvera plus loin le détail des négociations dont le flétrissant souvenir est lié pour jamais à la mémoire de ce général.

Le premier échec que les Français éprouvèrent sur le Rhin vint de la présomptueuse confiance avec laquelle le gouvernement insista sur la nécessité d'assiéger Mayence pendant l'hiver. Son but était d'assurer les conquêtes de la campagne précédente, que menaçait effectivement la possession de Mayence par les Autrichiens. Mais entreprendre avec quelque chance de succès, sur la rive gauche du Rhin, le siége d'une place que toute une armée soutenait sur la rive droite, on ne l'aurait pu qu'après avoir franchi le fleuve et battu les Impériaux. D'ailleurs, on n'avait nul moyen de réunir les bouches à feu et l'immense attirail qu'exigeait une opération de cette importance; et, enfin, le pays, sur lequel avaient pesé tant d'armées, était épuisé d'une manière absolue. Ces considérations furent présentées avec beaucoup de force et de clarté par Kléber, dans un mémoire qu'il adressa au Comité de salut public, en réponse à l'ordre d'aller prendre le commandement de la portion de l'armée de Rhin et Moselle restée devant Mayence. Kléber jugeait l'entreprise dont on le chargeait, en capitaine expérimenté, et ne voulait point compromettre sa réputation militaire. Mais il ne fut point écouté. Les Thermidoriens se rappe-

[1] Correspondance de Hoche. Lettre de Hoche à son frère, en date du 9 germinal an III.

laient les prodiges qu'avaient accomplis les armées républicaines, sans songer qu'eux-mêmes avaient mis un terme à l'enthousiasme sacré qui avait rendu possibles ces prodiges! Le siége fut donc commencé, et les prédictions de Kléber ne se réalisèrent que trop : les chevaux périrent faute de fourrage; les soldats privés de subsistances et exténués de fatigue, allèrent mourir dans les hôpitaux; et il fallut finir par se borner à perfectionner les lignes qui enveloppaient le front de la place[1].

Le 7 avril, Kléber écrivait à Jourdan :

« On me dit que tu es à Coblentz avec les représentants Gillet et Cavaignac. Eh bien, profite, si tu m'aimes, de cette circonstance pour me demander, sans quoi, je resterai accroché à l'armée du Rhin. Mes chevaux filent sur Crevelt; ils sont partis le 3, je comptais les suivre le 5; le 4 au soir, une lettre du Comité de salut public m'enjoint de rejoindre l'armée du Rhin, pour en prendre le commandement jusqu'à l'arrivée de Pichegru... Cette armée, excellente au fond, mais détruite, dénuée par l'ineptie, ne demande point un commandant provisoire, mais un chef doué de tous les talents, de toute l'énergie possible; et Kléber n'est pas l'homme qu'il faut. Je ne suis quelque chose, moi, qu'avec toi; que quand tu m'as encadré dans mes devoirs, etc... Tire-moi donc d'ici, je t'en conjure. Non-seulement tu me rendras service, mais tu serviras encore la cause publique. Il me tarde bien de t'embrasser[2]. »

Cette armée dans laquelle Kléber brûlait de rentrer était celle de Sambre et Meuse. Elle se trouvait alors

[1] *Mémoires* manuscrits du maréchal Jourdan.

[2] Nous extrayons textuellement cette lettre du manuscrit du maréchal Jourdan. Les points placés à la suite du nom de Pichegru se trouvent dans le manuscrit.

dans un état peu florissant : forcée de vivre par la voie des réquisitions, elle avait épuisé les contrées de la rive gauche du Rhin et aurait été bientôt forcée de les abandonner si elle n'eût reçu quelques secours de la Hollande; il lui manquait trente mille chevaux, trois mille caissons et autant de voitures pour les services de l'artillerie, du génie, des vivres et fourrages[1]. En revanche, elle avait à sa tête un homme qui aux talents d'un capitaine familiarisé avec la victoire joignait les vertus du citoyen.

Nous avons dit que le gouvernement français jugeait nécessaire de porter le théâtre de la guerre sur la rive droite du Rhin. Le temps exigé par les préparatifs du passage donnant lieu de penser que les Autrichiens tenteraient de secourir Luxembourg qu'investissaient alors quatorze mille hommes, Pichegru reçut ordre de s'opposer au mouvement prévu. Celui-ci objecta l'affaiblissement de l'armée de Rhin et Moselle, les privations dont elle souffrait depuis longtemps, les fatigues essuyées par elle pendant un hiver rigoureux. Il n'en fallut pas davantage : le Comité de salut public, qui avait une confiance sans bornes dans Pichegru, ne prit pas la peine d'approfondir les motifs qu'il alléguait, et il l'autorisa à rappeler les vingt-quatre mille hommes qui investissaient Luxembourg, pendant qu'il envoyait à Jourdan l'ordre de les faire remplacer et d'opérer un mouvement général sur sa droite, de manière à pouvoir, au besoin, soutenir son collègue[2].

Le 15 avril, l'armée de Sambre et Meuse, dont la force s'élevait à quatre-vingt-six mille combattants, occupa les positions suivantes : vingt-quatre mille six cents hommes aux ordres du général Hatry, sous les murs de Luxembourg; vingt mille formant l'aile gauche sous ceux de Lefebvre, le long du Rhin depuis Uerdingen jusqu'à

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*

Sinzig : vingt-six mille sept cents commandés par Kléb
entre Andernach et Coblentz, et quatorze mille huit c
bordant le Rhin, depuis Coblentz jusqu'à Bingen, su
commandement de Marceau. L'armée de Rhin et Mo
un peu moins forte, occupait divers camps de
Mayence jusqu'à Huningue¹.

Jourdan s'étonne, dans ses Mémoires manuscrits,
l'empereur d'Autriche qui avait sur le Rhin une ar
de cent quatre-vingt mille combattants, n'ait point c
ché à sauver une place d'une aussi haute importa
que Luxembourg. Il fait remarquer que Mayence
Ehrenbreitstein offraient des points de passage d'où
cinquante mille hommes pouvaient facilement débou
et marcher sur Trèves : auquel cas, les deux armées
la République qui n'auraient plus eu de communica
entre elles et qui étaient affaiblies des vingt-cinq m
hommes détachés devant Luxembourg, se seraient t
vées hors d'état de résister à une masse imposante,
accablant alternativement de tout son poids. Quel m
paralysa l'armée autrichienne ? Manquait-elle des
sources indispensables pour entrer en campagne ?
bien, le Cabinet de Vienne méditait-il une autre op
tion ? Jourdan croit que le projet de l'Autriche étai
faire pénétrer ses armées par la haute Alsace, en Fran
Comté, où les émigrés comptaient d'assez nombreux p
tisans, et où l'on pouvait s'attendre à rencontrer mo
d'obstacles pour s'avancer sur Paris².

Quoi qu'il en soit, le maréchal Bender, gouverneur
Luxembourg ne fut point secouru, et, comme ses
provisionnements étaient consommés, il capitula.
capitulation fut signée le 7 juin. La garnison, forte
neuf mille hommes, sortit avec les honneurs de la guer

¹ Ces détails sont extraits textuellement du manuscrit du mar
Jourdan.
² *Ibid.*

déposa ses armes et ses drapeaux sur les glacis, et fut conduite au-delà du Rhin, après avoir prêté serment de ne servir contre la République que lorsqu'elle aurait été échangée. Huit cents bouches à feu, dont quatre cent cinquante en bronze, mille milliers de poudre et une immense quantité de fers coulés tombèrent au pouvoir du vainqueur [1].

Tandis que Jourdan remplissait ainsi son double devoir de citoyen et de soldat, Pichegru se préparait à la trahison.

Ce fut entre le prince de Condé et Pichegru que s'ouvrirent les négociations infamantes dont celui-là même a révélé le secret, qui en fut l'intermédiaire principal.

Au mois d'avril 1795, le prince de Condé avait dû occuper avec son armée le cantonnement de Mulheim, en Brisgaw. Sa situation était loin d'être ce qu'elle apparaissait de loin à beaucoup de royalistes français qui, sur la foi du nom que portait ce prince, le croyaient investi d'un pouvoir considérable et jouissant d'un grand crédit auprès des Puissances coalisées. La vérité est qu'il commandait un corps mal payé et mal discipliné; qu'il était entouré de courtisans qui le trompaient, en lui représentant la France toute prête à embrasser ses genoux; que les Cours de Pétersbourg et de Vienne le berçaient de promesses illusoires; que les comtes de Provence et d'Artois ne l'aimaient pas, et que, si les Anglais lui donnaient de l'argent, c'était pour qu'il l'employât à tout autre chose qu'à augmenter l'illustration militaire de sa maison : témoin les trente-six mille louis qu'ils lui firent remettre, en avril, à Mulheim, « pour dépenses secrètes sur la rive gauche [2]. » Enlever à la République

[1] *Mémoires* manuscrits du maréchal Jourdan.

[2] *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, rédigé en l'an VI, par M. R. de Montgaillard, p. 8. Paris, germinal, an XII.

ses défenseurs, en tâchant de gagner les officiers et en poussant les soldats à la désertion, tel était l'objet des « dépenses secrètes sur la rive gauche ; » et les banquiers de cette agence de corruption étaient Crawford et Wickam, ce Wickam que, dans son *Histoire du dix-huitième siècle*, Schlosser flétrit du nom de « méprisable intrigant[1]. »

La trahison de Pichegru !... La plume hésite avant de tracer de tels mots ; et l'historien se demande, frappé de stupeur, l'explication d'un aussi triste mystère. Pichegru était alors au zénith de sa réputation ; la France aimait à saluer en lui un de ses plus grands capitaines ; le gouvernement le regardait presque comme l'arbitre des destinées du pays ; rien de plus élevé que ce qu'il possédait déjà, ne semblait pouvoir tenter son ambition ; son orgueil n'avait à se plaindre d'aucune préférence accordée à un autre ; loin de là, des généraux, Jourdan par exemple, qui avaient rendu plus de services que lui à la République, avaient reçu moins de louanges et moins de faveurs : quelle fatalité inconcevable le précipita dans les voies de la trahison ?

Si, comme Jomini l'assure[2], il était adonné au vin et aux femmes, il est bien certain qu'il n'avait pas le moyen de satisfaire ce double penchant ; car il ne possédait pas de fortune particulière ; et son traitement journalier de général en chef n'était que de cent cinquante livres, somme réduite à ce point par l'extrême dépréciation du papier, qu'elle lui permettait à peine de se procurer du vin pour sa table, et qu'il fut un jour obligé de vendre deux de ses chevaux, faute d'avoir de quoi pourvoir à des dépenses de première nécessité[3].

[1] Traduction de Davison, vol. VI, p. 610.

[2] *Histoire militaire et critique des guerres de la Révolution*, t. VII, liv. VIII, ch. XLVI, p. 62.

[3] R. de Montgaillard, *Mém. concernant la trahison de Pichegru*, p. 37.

Mais il est difficile de comprendre que des mobiles d'une nature ignoble agissent souverainement sur une âme illuminée par le génie et capable de vastes desseins. Faut-il supposer que Pichegru aspirait au rétablissement de la monarchie, par l'effet d'une conviction sincère et forte? Même dans ce cas, il y a lieu d'être surpris qu'il n'ait pas vu combien peu les circonstances se prêtaient à une parodie du rôle de Monk, et sur quelle carte douteuse il jouait son honneur.

Quoi qu'il en soit, et malgré ce mot de ses instructions secrètes à un des négociateurs du prince de Condé : « *Je n'ai pas envie de faire le second tome de Dumouriez*[1], » c'est bien après le nom de ce traître, que le sien prendra place dans l'histoire des traîtres.

De tous les intrigants au service du parti royaliste, nul n'était plus rompu aux habitudes d'une politique souterraine que Maurice Rocques, comte de Montgaillard[2] : ce fut à lui que le prince de Condé donna les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter avec Pichegru[3].

Les offres faites à ce dernier étaient magnifiques. On lui écrivit : qu'il serait nommé maréchal de France et gouverneur d'Alsace; qu'on lui accorderait le cordon rouge, le château de Chambord avec son parc et douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million argent comptant, deux cent mille livres de rentes, et un hôtel à Paris ; que la ville d'Arbois, sa ville natale, porterait le nom de *Pichegru*, et serait exempte de tout impôt pendant quinze ans, etc., etc.[4].

Furent adjoints à Montgaillard, dans cette négociation,

[1] R. de Montgaillard, *Mém. concernant la trahison de Pichegru*, p. 34.
[2] Frère de l'abbé de ce nom.
[3] R. de Montgaillard, *Mém. concernant la trahison de Pichegru*, p. 9.
[4] Pièce trouvée à Venise dans le portefeuille du comte d'Entraigues, Voy. le *Moniteur*, an V, n° 353.

un bourgeois de Neufchatel, nommé Antoine Courant, homme de beaucoup de sang-froid, d'une présence d'esprit rare, parlant très-bien plusieurs langues[1], et un autre habitant de Neufchatel, Fauche-Borel.

Quoique né dans une République et d'une famille protestante qu'avait chassée de France la révocation de l'édit de Nantes, Fauche-Borel s'était pris d'enthousiasme pour la cause royaliste, avait accueilli beaucoup d'émigrés dans un atelier d'imprimerie qu'il tenait à Neufchatel, et s'était mis à imprimer en leur faveur toutes sortes de brochures[2]. Si le désintéressement de son zèle en égala l'ardeur, c'est ce que le passage suivant du mémoire de Montgaillard autorise à mettre en doute : « Les promesses qu'on lui fit et dont il exigea la signature avant toute chose furent : un million, l'imprimerie royale, l'inspection générale de la librairie de France, la charge de conseiller d'État et le cordon de Saint-Michel[3].

Toujours est-il que Fauche-Borel, dans les négociations du prince de Condé avec Pichegru, accepta les périlleuses fonctions de porteur de messages. Sa première entrevue avec le général eut lieu le 14 août 1795. Il était muni d'une lettre contenant la preuve de l'authenticité de sa mission, et rien de plus : Pichegru en ayant exigé une autre plus explicite[4], Fauche-Borel repartit aussitôt pour Bâle, où il arriva, les portes fermantes[5]. Montgaillard l'attendait. Il passa la nuit à rédiger les instructions du prince de Condé, à dresser un état des récompenses qui devaient être accordées au général ainsi

[1] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 10-11.
[2] Michaud jeune, *Biographie universelle*, au mot *Fauche-Borel*.
[3] *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 10.
[4] *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. Louis Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie*, p. 5. 18[illegible]
[5] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p.

qu'à son armée, et Fauche reprit la poste à sept heures du matin[1].

Le prince de Condé demandait que Pichegru se déclarât sur la rive gauche et y fît proclamer la royauté par son armée; qu'il arborât le drapeau blanc sur tous les clochers qui bordent le Rhin, depuis Huningue jusqu'à Mayence; qu'il envoyât aussitôt à Mulheim un trompette, les yeux bandés, pour informer le prince que l'armée républicaine avait reconnu le roi et pour l'inviter à se rallier à cette armée; qu'il livrât Huningue incontinent comme place de sûreté, avec liberté d'y établir un pont de bateaux; qu'il arrêtât les représentants du peuple près l'armée du Rhin, et les fît conduire à Mulheim les fers aux mains et aux pieds[2], pour en être disposé ainsi qu'il appartiendrait.

« Le but de ce plan, observe Montgaillard, et le motif de l'insistance du prince de Condé à le faire adopter, étaient ceux-ci : il cherchait à basarder le moins possible, et à se ménager en même temps une influence décisive dans le nouvel ordre de choses[3]. »

Mais ce n'était pas de la sorte que l'entendait Pichegru. Sur l'accueil qu'il fit au plan du prince de Condé, voici ce que Fauche-Borel raconte :

« A l'heure indiquée, je me trouvai au rendez-vous que m'avait fixé le général, mais je ne pus lui parler : il était forcé de partir avec son état-major. Cependant il m'aperçut, et son regard sembla me dire de le suivre. J'arrivai presque sur ses pas à son quartier-général, à Altkirch, près Strasbourg. Je me fis annoncer comme ayant sept caisses de vin de Champagne à lui livrer et désirant savoir où je devais les déposer. Il comprend le vrai

[1] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru.* · De meilleure heure, selon le récit de Fauche.

[2] *Ibid.*, p. 26-27.

[3] *Ibid*, p. 28.

sens de cette annonce, descend au jardin. Je l'accon pagne, chapeau bas. « Couvrez-vous, me dit-il, et, su tout, écartons toute apparence de mystère. » Ensuite prend la lettre du prince, la lit, me la rend pour n'avoi rien sur lui qui pût le compromettre, et fait verbale ment la réponse suivante, que je crois rendre mot pou mot : « Assurez le prince qu'il peut compter sur moi ; j serai digne de la confiance qu'il daigne m'accorder, mai ce qu'il me propose ne peut avoir lieu. Je connais l soldat : il ne faut pas lui donner le temps de penser a premier mouvement ; il faut l'entraîner et non cherche à le décider. Dès que je l'aurai comme transporté sur l rive droite du Rhin, je serai sûr de lui. Que le prince m désigne lui-même le point du fleuve le plus favorabl pour qu'en le passant je me réunisse à son armée. J crois que Neubourg ou Steinstadt serait l'endroit le plu avantageux, à cause de la position militaire du prince Qu'il m'indique le jour et l'heure, ainsi que la quantit d'hommes et l'espèce d'armes qui lui conviennent. E passant, je laisserai mes pontons, comme si ma premièr colonne devait être suivie de la seconde, et, aussitôt su la rive droite, je proclamerai la royauté. Par ce moyen douze ou quinze mille des miens se joindront à l'armé du prince ; nous marcherons bras-dessus bras-dessous les places de l'Alsace s'ouvriront devant nous, et e quinze jours nous serons à Paris. Mais il faut que l prince s'entende avec les Autrichiens, pour qu'ils resten sur nos derrières[1]. »

Ainsi, Pichegru voulait bien trahir, mais à la condition qu'on le laisserait trahir à sa manière ; et c'est à quoi le prince de Condé ne put se résoudre à consentir. Au fond, que lui importait ce que Pichegru pouvait pense

[1] *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. Louis Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie*, p. 5-6.

et désirer? D'une part, il le considérait comme un instrument de sa gloire personnelle; d'autre part, il se défiait de lui, ainsi que se défient des traîtres ceux-là mêmes qui les emploient. Montgaillard raconte que Fauche-Borel ayant rapporté au prince de Condé, en preuve de la sincérité du général, qu'il était allé jusqu'à le baiser sur la joue, le prince s'écria: « Pichegru se sent de son ancien métier. Il est donc toujours soudard et crapuleux! Voilà comme sont ces gens-là ! Épanchement de corps de garde, voilà tout[1]. »

Une expression favorite du prince de Condé, en parlant de ceux qu'il cherchait à corrompre, était celle-ci : « *La foi punique de ces gens-là.* »

Aussi insista-t-il sur la reddition préalable par Pichegru de Huningue et de Strasbourg. Mais, sur ce point, la résistance du général fut indomptable. Dans ses instructions à M. Courant, il écrivait : « Je ne donnerai pas Huningue au prince; cette place ne lui servirait de rien. Point de petits paquets. Il s'agit d'un grand projet, et non pas d'une expédition à la Dumouriez. Je n'ai pas envie de faire le second tome de ce général[2]. »

Une autre difficulté, c'était l'argent : il en aurait fallu beaucoup, et le prince de Condé en manquait[3]. Parmi les officiers avec lesquels Fauche-Borel réussit à lier l'intrigue, il y en avait de si pauvres, qu'un d'eux, l'adjudant général Badouville, reçut en cadeau une montre et du linge[4].

De son côté, Pichegru était fort pressant, quoiqu'il eût soin d'employer un langage de nature à le sauver du reproche de cupidité. « Je n'ai nul besoin d'argent pour

[1] *Mémoire sur la trahison de Pichegru*, p. 25.
[2] *Ibid.*, p. 34.
[3] Fauche-Borel, *Précis historique*, etc., p. 7.
[4] Jomini, *Histoire militaire et critique des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 62.

moi, écrivait-il, je n'en veux point; mais il m'en faut pour mes soldats, car la royauté est pour eux au fond d'une bouteille de vin[1]. »

Si dans ces tristes lignes, Pichegru ne calomniait point ses soldats, on en doit conclure que la réaction avait exercé sur l'esprit de l'armée une bien funeste influence et substitué de bien vils mobiles à ceux qui avaient si longtemps rendu les Républicains invincibles!

Il résulte du récit de Fauche-Borel que les Autrichiens furent mis au courant des négociations du prince de Condé avec Pichegru[2]. Selon Montgaillard, au contraire, le prince tenait à ce que les Autrichiens restassent dans une ignorance profonde de ce qui se passait et défendit qu'on en donnât la moindre communication, soit à Clairfayt, soit à Wurmser[3].

Quoi qu'il en soit, les négociations traînèrent à ce point, que Pichegru vit arriver le moment où il cessa d'être libre de suivre le plan d'abord proposé par lui, le Comité de salut public ayant envoyé aux deux armées de Jourdan et de Pichegru l'ordre péremptoire de passer le Rhin.

L'intention du Comité était que l'armée de Sambre et Meuse, celle que Jourdan commandait, ne tentât le passage à Rheinsfeld que quand celle de Rhin et Moselle l'aurait effectué vers Strasbourg, et se serait emparée de Manheim. Il était effectivement très-avantageux et conforme aux règles de l'art de la guerre de percer le centre de la ligne des Autrichiens morcelée sur une immense étendue; mais Jourdan représenta :

Que Pichegru aurait beaucoup de peine à aborder sur la rive droite, en présence des forces concentrées devant lui;

[1] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 33.
[2] Fauche-Borel, *Précis historique des différentes missions*, etc., p. 6.
[3] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 30.

Que quatre mille hommes suffisaient pour arrêter une armée à Rheinsfeld, tant le Rhin est encaissé dans cet endroit;

Qu'une tentative au-dessus de Dusseldorf présentait de plus grandes chances de succès, surtout si Pichegru, par de sérieuses démonstrations, retenait l'ennemi dans le Brisgaw ;

Qu'il était impossible de réunir des équipages de pont entre Mayence et Manheim, les moyens de transport manquant pour cela ;

Qu'il était possible, au contraire, d'en faire arriver de la Hollande sur le bas Rhin, et moins difficile d'en rassembler sur la partie supérieure de son cours, derrière quelqu'une des îles dont il est parsemé;

Que, d'ailleurs, rien ne s'opposait à ce que la droite vînt se réunir à la gauche, dès que celle-ci aurait atteint les bords du Mein, et à ce que les deux armées, leur jonction opérée, prissent une nouvelle base d'opération[1].

Les idées de Jourdan ayant été adoptées par le Comité de salut public, il fut décidé que deux grandes attaques auraient lieu : l'une par l'armée de Rhin et Moselle, entre Huningue et Brisach ; l'autre, par l'armée de Sambre et Meuse dans le duché de Berg. Le général du génie Dejean fut chargé de rassembler en Hollande des équipages de pont pour cette dernière attaque ; et Jourdan commença vivement ses préparatifs sur le bas Rhin.

Il avait en tête Clairfayt, dont le quartier général était à Gross-Gerau, et dont la droite, aux ordres de Verneck, s'étendait jusqu'aux confins du territoire prussien au-dessous de Dusseldorf.

Quant à l'armée autrichienne du haut Rhin, Wurmser, qui venait d'en prendre le commandement, menaçait de

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.

pénétrer en Alsace avec 80,000 hommes, non compri le corps de Condé[1].

Si Jourdan avait eu à la suite de son armée des équipages de pont attelés, il aurait pu par ses manœuvre tromper son adversaire, lui dérober des marches, fain naître habilement l'occasion de lancer ses bateaux à l'eau, et jeter sur la rive opposée des troupes qui s'y seraient retranchées, en attendant que les ponts eussen été établis; mais ce moyen, jugé jusqu'alors indispensable, n'était pas à la disposition de Jourdan, ce qu le mettait dans l'impossibilité de cacher le point su lequel il voulait tenter son opération. Il ne lui restai donc d'autre ressource que de tâcher de diviser les force de l'ennemi, et, dans ce but, il résolut de former troi attaques.

Comme les équipages de pont de la Hollande ne pouvaient dépasser Essenberg, vis-à-vis les confins du territoire prussien, sans courir le risque d'être coulés ba par les Autrichiens, il fallut rapprocher de ce point celu de l'attaque principale, que facilitaient d'ailleurs la configuration du cours du fleuve et l'existence d'une île prè d'Uerdingen. Quatorze batteries enveloppèrent le coud que forme le Rhin dans cette partie, depuis Bockun jusqu'à Angerort, et croisèrent leurs feux sur la riv droite; trois bataillons, jetés dans l'île, se retranchèren et élevèrent trois redoutes; on transporta avec des peine infinies des bateaux de Venloo à Uerdingen pour passe les troupes destinées à protéger l'établissement du pont et d'autres, loués à Duisbourg pour le même objet, descendirent de la Roër à Essenberg, tandis que deux bataillons

[1] Le manuscrit de Jourdan étant un document tout à fait inédit, et l passage du Rhin ne pouvant être mieux raconté que par celui qui le conçu et l'exécuta, nous avons cru devoir ne nous écarter en rien du texte qui e sous nos yeux, nous bornant à dégager le récit de quelques détails stratégiques de nature à n'intéresser que les gens du métier.

désignés pour faire le service de pontonniers, s'exerçaient à manier la rame.

La direction de cette attaque fut confiée à Kléber, ainsi que celle de la seconde attaque, qui ne devait être qu'un coup de main sur Dusseldorf, place défendue seulement par des troupes palatines, et à portée d'être bombardée, de la rive gauche.

Il fut décidé que la troisième attaque serait dirigée sur Neuwied, pour inquiéter l'ennemi sur ses chances de retraite, dans le cas où les Français forceraient le passage, et l'obliger conséquemment à tenir sur ce point ses principales forces.

Grâce au zèle et à l'activité du capitaine d'artillerie Tirlet, un équipage de pont, réuni à Mosel-Weirs près Coblentz, après deux mois de soins et de peines, fut transporté en arrière de Weissenthurm. Des redoutes battirent le cours du Rhin depuis Coblentz jusqu'à Andernach, et des batteries placées sur les hauteurs de Weissenthurm, plongèrent sur la rive opposée, ce qui permit aux Français de s'emparer de l'île de Neuwied, où ils en élevèrent de nouvelles. Enfin, un pont volant, construit à Mosel-Weirs sous la direction de Tirlet, descendit, pendant la nuit, de la Moselle sur le Rhin, et vint se placer derrière l'île de Neuwied, sans avoir été endommagé par le feu des batteries de la rive droite.

Malgré ces dispositions, le passage du Rhin était encore incertain, attendu que Pichegru, bien loin de se préparer à l'attaque dont il était chargé, ne faisait même pas de démonstrations; de sorte que les généraux ennemis, sans inquiétude de ce côté, firent descendre des renforts sur le bas Rhin[1].

[1] Ceci, comme tout ce qui se rapporte au passage du Rhin, est tiré textuellement, il ne faut pas l'oublier, du manuscrit de Jourdan, dont le récit lèverait tous les doutes sur la trahison de Pichegru, s'il y en avait de possibles.

Le comte d'Erbach, campé dans l'anse d'Uerding avec environ quinze mille hommes, avait élevé une li de retranchements et des batteries, de Bockum à An rort; une seconde ligne, partant de la redoute placée à-vis l'extrémité gauche de l'île d'Uerdingen, passait avant de Mundelheim et aboutissait à Dam; une troisièn appuyée au même point que la seconde, s'étendait Saarn jusqu'à Bockum, et une autre ligne demi-cir laire, partant d'Ebingen, se prolongeait sur Angerort.

Ainsi, c'était jusqu'à Angerort seulement que les A trichiens gardaient la ligne droite du Rhin : ils n'avai pas jugé nécessaire de s'étendre jusqu'au village d'Eich kamp, parce que ce village, faisant partie du duché Berg, était compris dans la ligne de neutralité conven avec la Prusse.

Heureusement pour les Français, il se trouva que l lecteur Palatin n'ayant pas rappelé son contingent l'armée de l'empire, avait par là violé la condition à quelle étaient attachés les priviléges de la neutralité. I commissaires de la Convention décidèrent donc que Français pouvaient, sans enfreindre le traité avec Prusse, passer le Rhin à Eichelkamp; et cette circonstar ne servit pas peu à faciliter l'entreprise. L'attaque fixée au 6 septembre; et Jourdan, arrivé la veill Crevelt, se mit à la tête de son aile gauche.

Ce jour-là même, 5 septembre, à huit heures du so les bateaux, réunis à Essenberg, ayant été remontés face d'Eichelkamp, l'avant-garde, aux ordres de Lefebv se rendit au point d'embarquement. Tilly la suivit et plaça en seconde ligne. Six bataillons de Grenier étai dans l'île d'Uerdingen, et le reste de sa division en arri de Bodberg. Grenier ne devait faire embarquer ses trou que quand, par le débarquement de celles de Lefeb et le feu de l'artillerie, l'ennemi serait forcé de s'éloign des bords du Rhin. Championnet laissa trois bataillo

dans les batteries devant Dusseldorf et se porta à l'embouchure de l'Erfft. Ces mouvements furent exécutés avec tant d'ordre, tant de silence, que l'ennemi n'en eut aucune connaissance et resta dans la plus parfaite sécurité.

A une heure du matin, trois mille hommes entrent dans les bateaux et débarquent sans obstacle. Lefebvre, en abordant à la rive droite, envoie prévenir le commandant des postes prussiens que l'armée française passe sur Eichelkamp comme territoire ennemi, mais qu'elle respectera le territoire du roi de Prusse. Puis, il réunit ses troupes, se porte sur la route de Duisbourg, tourne à droite, s'avance sur l'Aggerbach, rencontre à Spick quelques bataillons que le comte d'Erbach, informé de l'approche des Français, avait envoyé défendre le passage d'Aggerbach, entre au pas de charge dans le village, culbute les Autrichiens, et répare le pont, qui avait été rompu.

Au premier coup de fusil, les batteries françaises avaient déployé leur feu et réduit au silence celles de l'ennemi. Grenier reçoit l'ordre de commencer son passage. Malheureusement, ses bateaux touchent sur un banc de sable, et sont contraints de revenir derrière l'île.

Pendant que ceci se passait sur la gauche, les embarcations de Championnet débouchaient de l'Erfft, et ses grenadiers, débarquant sur la rive droite, enlevaient les redoutes autrichiennes. Marchant à leur tête, le général Legrand se présente sous les murs de Dusseldorf, somme le gouverneur de lui ouvrir ses portes, et ne lui accorde que dix minutes pour délibérer. Les dix minutes s'écoulent. Aussitôt les batteries de la rive gauche, tirant sans relâche sur la ville, y jettent l'épouvante. La capitale du duché de Berg allait être brûlée : elle se soumit. Les Français prennent possession de Dusseldorf, et Championnet continue de faire passer son infanterie.

A 7 heures du matin, toute l'infanterie de Lefebvre

était sur la rive droite, et celle des généraux Tilly et Grenier commençait de passer.

Lorsque le jour permit de distinguer les objets, Jourdan se porta en avant et s'aperçut que l'ennemi opérait sa retraite sur Ratingen, sous la protection de deux mille chevaux restés en bataille à portée du canon. Apprenant que Lefebvre avait enlevé le poste de Spick et que Championnet s'était rendu maître de Dusseldorf, le comte d'Erbach avait abandonné les bords du fleuve.

Les Français trouvèrent sept pièces de canon sur le champ de bataille. Le passage du Rhin venait de leur coûter seulement deux cents hommes.

Quel bruit n'avait pas fait dans le monde, au dix-septième siècle, le passage du Rhin par Louis XIV ! Avec quels élans d'admiration n'avait-il pas été célébré par les orateurs, les peintres, les statuaires, les poëtes ! Eh bien, le passage du Rhin par Jourdan, quoique effectué avec des moyens infiniment moindres, en des circonstances beaucoup plus défavorables, et devant des forces bien autrement imposantes, émut à peine l'opinion, parce que la nouvelle en fut portée à Paris dans un moment où les esprits étaient ailleurs. Le Comité de salut public, qui ne manquait jamais de faire précéder d'un rapport pompeux l'annonce des plus faibles succès, se contenta de faire lire à la tribune les dépêches de Jourdan, auquel il écrivit, néanmoins : « Vous avez exécuté, général, une des plus belles opérations militaires dont l'histoire des hommes ait conservé le souvenir[1]. »

Les instructions adressées à Jourdan, immédiatement après le passage du Rhin, étaient contenues dans ce peu de mots : « Obliger l'ennemi à évacuer le duché de Berg et la partie de la Vettéravie comprise entre le Mein, le Rhin et la ligne de neutralité. » Celles de Pichegru lui

[1] *Mémoires* manuscrits et inédits du maréchal Jourdan.

prescrivaient de tenter le passage du Rhin à Oppenheim, pour couper toute communication entre la droite et le centre des armées autrichiennes, et forcer les troupes qui se reployaient devant l'armée de Sambre et Meuse, à se jeter sur le haut Mein, en les devançant sur la partie inférieure de son cours. Si cette entreprise présentait trop de difficultés, Pichegru devait diriger ses moyens offensifs contre Manheim, et contraindre le gouverneur à ouvrir ses portes par la menace d'un bombardement, ce qui donnait à l'armée de Rhin et Moselle le double avantage d'un passage facile et d'une bonne tête de pont sur le fleuve.

Ce plan n'était pas mal conçu, et les dispositions des généraux ennemis en rendirent l'exécution facile. Clairfayt, après avoir laissé à Heidelberg une division aux ordres du général Kosdanowich, se porta sur la Lahn, au soutien de son aile droite, tandis que Wurmser resta fort inutilement sur le haut Rhin; de sorte que, Pichegru ayant peu d'obstacles à surmonter, on devait s'attendre à voir les deux armées républicaines opérer leur jonction dans le pays de Darmstadt, et séparer celles de l'Empire[1].

La trahison de Pichegru fit évanouir ces belles espérances.

Resserrée entre le Rhin et la ligne de neutralité, dans un pays dépourvu de tout, où il lui fallut séjourner fréquemment pour attendre les convois de la rive gauche, l'armée de Sambre et Meuse, après avoir remonté le fleuve en chassant l'ennemi devant elle, atteignit les bords du Mein le 25 septembre.

De son côté, conformément aux ordres reçus et grâce à l'énergique résistance de Merlin (de Thionville)[2], Pichegru s'était vu contraint de sommer le gouverneur de

[1] *Mémoires* manuscrits et inédits du maréchal Jourdan.
[2] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 47-48.

Manheim de rendre la place, le menaçant, en cas de refus, de la réduire en cendres ; et, le 18 septembre, sous l'impression de cette menace, la ville avait capitulé.

Le moment était donc venu où Pichegru, d'après ses instructions, aurait dû s'avancer avec la majeure partie de ses forces sur le Mein, pour couper la retraite à Clairfayt et opérer sa jonction avec Jourdan. Au lieu de cela, il se borna à porter sur Heidelberg un corps de dix mille hommes qui, peu de jours après, fut complétement battu [1].

La Convention, en nommant, par son décret du 3 mars, les généraux en chef des armées de Sambre et Meuse, de Rhin et Moselle et du Nord, avait décidé que, dans le cas où elles devraient agir de concert, le commandement général serait donné à Pichegru : le Comité de gouvernement jugea l'heure arrivée de faire l'application de cette disposition, et en informa Jourdan par une lettre où était exprimée l'assurance qu'en lui le désintéressement du grand citoyen étoufferait les susceptibilités du soldat [2].

Jourdan méritait certes cet hommage, mais il méritait plus que cet hommage; et la France ne tarda point à expier cruellement l'arrêté qui subordonnait à un homme par qui elle était trahie, le modeste, l'illustre vainqueur de Wattignies et de Fleurus!

Réunir les troupes disponibles pour attaquer Clairfayt dans le Darmstadt, avant l'arrivée de Wurmser, stationné dans le haut Rhin, telle était alors la seule chose qu'il fût possible d'entreprendre; car les armées françaises étaient dans le plus absolu dénûment et ne comptaient pas cent soixante mille hommes sous les armes [3].

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.

[2] Ceci est le résumé de la lettre qu'il reçut et qu'il reproduit textuellement dans son manuscrit.

[3] Manuscrit du maréchal Jourdan.

Mais la résistance obstinée de Pichegru paralysa tout, et rien ne put le décider à sortir de l'inaction systématique dans laquelle il retenait ses troupes sur la rive gauche. Bientôt il devint manifeste qu'il y avait parti pris, de sa part, de ne point seconder l'armée de Sambre et Meuse. Alors les Commissaires autorisèrent Jourdan, par un arrêté, à rester dans sa position, en attendant de nouveaux ordres. De plus, ils mirent sous son commandement les divisions de Rhin et Moselle campées devant Mayence, et le chargèrent de faire bombarder cette place, non sans avoir invité Pichegru à tenir l'ennemi en échec devant Manheim par de fausses attaques, et, sur le haut Rhin, par des démonstrations de passage. Mais rien n'avait été préparé pour l'attaque de Mayence, et Kléber essuya tant de tracasseries de la part de l'état-major de Pichegru, qu'il écrivit à Jourdan : « *Je viens te déclarer que, dussé-je être arrêté, lié, garrotté et même guillotiné, je ne continuerai pas à commander les quatre divisions de l'armée de Rhin et Moselle*[1].

Pendant ce temps, l'armée de Sambre et Meuse souffrait tellement de la disette que, sans le secours des pommes de terre, elle se serait débandée. L'impulsion donnée aux esprits depuis le 9 thermidor ayant détruit le règne des fortes vertus, les soldats, sous prétexte de chercher des subsistances, se livraient à l'insubordination et au pillage ; les officiers murmuraient, délibéraient, parlaient d'envoyer des députés à la Convention, pour se plaindre de la détresse de l'armée. Jourdan, désespéré, offrit sa démission : le gouvernement la refusa[2].

Sur ces entrefaites, Wurmser s'étant rapproché de Manheim et ayant envoyé à Clairfayt un renfort de vingt-cinq mille hommes, celui-ci conçut le projet de tomber, avec des forces supérieures, sur la gauche de l'armée de

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*

Sambre et Meuse, en passant le Mein à Seligenstadt e
Rumpeinheim. C'est ce qu'il ne pouvait faire qu'en fran
chissant la ligne de neutralité; mais il savait de rest
qu'il n'avait aucune opposition à craindre de la part de
Prussiens. Et, en effet, dans la nuit du 10 au 11 octobre
il passa le Mein sans obstacle.

Cette manœuvre, tant vantée, n'offrait pourtant rie
de bien remarquable, observe Jourdan, dès que l'inactio
calculée de Pichegru laissait à l'ennemi toute la libert
de ses mouvements, et que les Autrichiens pouvaien
prendre une direction où il n'était pas permis au généra
français de se porter[1]. Mais il n'en est pas moins vra
que l'armée de Sambre et Meuse eût été exposée au dan
ger d'être anéantie, si Clairfayt n'eût mis beaucoup d
mollesse à profiter de son avantage. Jourdan, après de
retards qui, de son propre aveu, étaient imprudents, du
se décider à battre en retraite. Il ne lui restait plu
d'autre parti à prendre que de repasser le Rhin : c'es
ce qu'il fit après une marche rétrograde pendan
laquelle il fut harcelé, harassé, mais non entamé pa
l'ennemi.

La plupart des auteurs qui ont raconté la campagn
de 1795 ont jeté sur Jourdan le blâme de cette retraite
La lettre suivante qu'il reçut du gouvernement le jus
tifie.

« Général, nous aimons à vous rendre la justice qu
vous méritez ; nous approuvons la retraite que vous ave
ordonnée, et nous sommes convaincus qu'elle était indis
pensable. Nous l'attribuons, comme vous, à la pénuri
dans laquelle s'est trouvée l'armée que vous commandez
à l'augmentation inattendue du corps de Clairfayt, enfi
à la ligne de neutralité, si gênante pour vous, et que l
prince de Hohenlohe a si mal garantie. Nous vous avon

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.

félicité lorsque vous avez conduit l'armée de Sambre et Meuse à la victoire : nous vous félicitons de l'avoir arrachée, par une retraite heureuse, à une perte presque inévitable[1]. »

Le gouvernement ne disait pas tout, parce qu'il ne savait pas tout. La vérité est que le succès de la campagne fut compromis sans retour par la trahison de Pichegru ; par l'insurmontable opposition qu'il mit à la jonction des forces de la République ; par son refus de seconder l'armée de Sambre et Meuse ; par la situation déplorable où un tel refus plaça les troupes de Jourdan, et enfin par cette inaction funeste qui permit à Wurmser d'envoyer à Clairfayt des renforts dont l'arrivée devait être et fut décisive[2].

A ces causes, il en faut joindre une autre, bien triste à constater. Depuis qu'on ne pouvait plus, sans être accusé de *terrorisme*, maintenir vigoureusement la discipline, avoir l'œil sur les traîtres, et faire sortir la victoire de l'irrésistible élan de l'enthousiasme républicain, non-seulement on avait vu le pillage et l'insubordination s'introduire dans les armées; non-seulement on avait vu confier le commandement général des forces militaires de la nation à un général qui la trahissait, au moment même où il la trahissait, mais il semblait que l'âme du soldat fût changée. Jourdan raconte, comme une chose qui eût été impossible dans les campagnes précédentes, qu'à la suite d'un des engagements qui marquèrent sa retraite, les Autrichiens firent sept cents prisonniers

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.

[2] Dans ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, Charles Nodier s'étudie à laver Pichegru, auquel il avait été personnellement attaché, du reproche de trahison. Par malheur les faits qui la prouvent sont trop clairs, et Charles Nodier ne les discute pas : il se borne à nier l'autorité des témoignages de Montgaillard et de Fauche-Borel, dans un petit morceau de littérature très-fin, très-spirituel, très-amusant, mais qui ne saurait constituer une défense sérieuse.

parmi lesquels il ne se trouva que treize blessés : « Tan s'écrie-t-il d'un ton navré, la résistance avait é molle ! » Il ajoute : « Un semblable trait n'aurait pas d se rencontrer parmi tant d'actions héroïques qui illu trèrent cette guerre ; et c'est une douleur d'être obligé d le rappeler[1]. »

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.

CHAPITRE II

LUTTE ENTRE LES THERMIDORIENS ET LES ROYALISTES

Rapprochement entre les Thermidoriens et les Girondins fidèles à la République. — Attitude menaçante des royalistes. — Temps d'arrêt dans la marche du royalisme, immédiatement après l'affaire de Quiberon. — Sortie violente du *Bonhomme Richard*. — Décret relatif à la célébration du 10 août. — La réaction royaliste reprend son cours. — Organisation de la presse royaliste. — La Convention attaquée avec fureur. — Ce qui servait le royalisme; curieuse appréciation de l'abbé Brottier. — Le salon de madame de Staël. — Paris, foyer de l'agitation. — Admiration excitée à l'étranger par Charette. — Il est nommé général en chef de l'armée catholique et royale par le prétendant. — Les *bureaux* de Charette. — Importante lettre qu'il écrit au prétendant, à propos du grade à lui conféré. — Lettre du prétendant au duc d'Harcourt sur la nécessité pour le roi de France de « conquérir son royaume. » — Défiances du prétendant et de son entourage à l'égard de l'Angleterre. — Expédition confiée au comte d'Artois par le gouvernement anglais. — Le royalisme place ses espérances dans l'agitation du dedans plus que dans les secours du dehors. — On prépare une Constitution nouvelle. — Commission des Onze; ses travaux. — Projet présenté par Sieyès; il est rejeté. — Résumé de la Constitution de l'an III. — Dispositions caractéristiques. — Défauts de la Constitution de l'an III. — En quoi son vice fondamental consistait aux yeux des royalistes. — Elle leur fournit le prétexte qu'ils cherchaient pour essayer d'abattre la Convention.

La tentative de Quiberon était venue apprendre aux Thermidoriens ce qu'ils avaient à craindre de ces royalistes que, le 9 thermidor, ils avaient acceptés pour alliés. Aussi cherchèrent-ils, dès ce moment, d'autres appuis.

Parmi les Girondins auxquels la réaction avait rouvert les portes de l'Assemblée, tous ne penchaient pas vers le

royalisme, comme Henri Larivière; et il y en avait qui, tels que Louvet, avaient conservé l'ancienne ferveur de leur foi républicaine : ce fut avec ceux-ci que les Thermidoriens, menacés par les royalistes, cherchèrent à faire alliance. Dans un banquet destiné à célébrer l'anniversaire du 9 thermidor, Lanjuinais ayant porté un toast « aux représentants qui, dans ce jour mémorable, avaient abattu le tyran et la tyrannie, » Tallien en proposa un, lui, « aux députés hors la loi sous la tyrannie de l'ancien gouvernement; aux 73 (ils avaient été sauvés par ce même Robespierre dont on fêtait la mort!); aux autres victimes de la Terreur et à tous ceux qui, dans ces temps désastreux, étaient restés fidèles aux lois de l'amour et de l'amitié. » — « Et à leur union intime avec les hommes de thermidor, » ajouta Louvet[1].

Les événements qui suivirent montrent de reste combien ce rapprochement était nécessaire.

Que n'avait-on pas déjà concédé aux royalistes? Le parti thermidorien avait consenti, pour leur plaire, à l'humiliation de tous les aveux exigés de lui; il avait flétri, presque aussi souvent qu'on le lui avait demandé, le passé de la Révolution; il avait prêté les mains à l'annulation d'une foule de sentences prononcées par les tribunaux révolutionnaires; il avait voté la restitution des biens des condamnés à leurs familles[2]; il s'était laissé dire en face par Doulcet de Pontécoulant que ces tribunaux *n'avaient jugé personne*[3], et Legendre, un de ses orateurs, s'était écrié à cette occasion : « Ah! si je possédais des biens qui eussent appartenu à l'une

[1] *Moniteur*, an III (1795), n° 313.
[2] Décret du 14 floréal (3 mai) 1795.
[3] Voy. le discours qu'il prononça dans cette circonstance, p. 315 des *Souvenirs*, extraits de ses papiers et de sa correspondance.

des victimes — et n'en est-il pas que nous voudrions racheter de tout notre sang; — jamais je ne pourrais trouver de repos : le soir, en me promenant dans un jardin solitaire, je croirais voir dans chaque goutte de rosée les pleurs de l'orphelin dont j'occuperais l'héritage[1] ! »

Mais, comme il arrive, plus on accordait aux royalistes, plus ils devenaient impérieux et menaçants. Ils avaient commencé par demander qu'on épargnât leurs têtes, et ils en étaient venus à demander qu'on abattît celles de leurs ennemis.

Le 6 thermidor (24 juillet), la Convention ayant décidé, sur la proposition de Gourdan, qu'une commission, prise dans son sein, serait chargée d'examiner les arrestations pour faits révolutionnaires, ce fut, parmi les royalistes des sections une véritable explosion de fureur. Eh quoi ! on mollissait, on hésitait, on osait croire qu'au nombre des révolutionnaires arrêtés, il pouvait se trouver des innocents ! Quoi ! on parlait d'*examiner*, quand c'était de frapper qu'il s'agissait ! Une députation de la section du Mont-Blanc courut presser l'Assemblée d'en finir avec les *satellites du farouche Robespierre*. « Leur impunité lasse notre patience, » dit insolemment l'orateur, et il insista pour qu'on achevât sans tarder « l'épuration tant promise[2]. » Deux jours après, une députation de l'Observatoire venait présenter les mêmes réclamations et poussait l'audace jusqu'à sommer la Convention d'être juste. « Est-ce que nous sommes injustes ? » s'écrie Dubois Crancé hors de lui, et, accompagnant ces paroles d'un jurement grossier, il traite les pétitionnaires de brigands. Un mouvement d'indignation éclate à la barre. Des interpellations violentes sont adressées à Dubois Crancé.

[1] Doulcet de Pontécoulant, *Souvenirs*, p. 320.
[2] Séance du 11 thermidor (29 juillet) 1795.

Il s'éloigne. La séance fut levée au milieu d'un tumulte effroyable [1].

Cependant, nul n'osait encore prononcer le nom de *roi*. Dans la séance du 21 floréal (10 mai), la section du Mont-Blanc était venue demander le rapport du décret qui punissait de mort les *provocateurs à la royauté;* mais ce décret, Marie-Joseph Chénier l'avait fait maintenir [2]. C'était donc à mots couverts que les partisans du rétablissement de la monarchie exprimaient leurs vœux. Le *Courrier républicain*, journal que Poncelin rédigeait, et dont le titre était un mensonge calculé, disait, par exemple, dans son numéro 593 : « La dénomination de roi, qui vient de *regere*, et qui signifie *régisseur*, n'exclut pas celle de *République*, et s'accorde même avec elle toutes les fois que l'individu qu'on appelle roi n'est que le ministre du souverain [3]. »

Ce langage artificieux ne trompait personne. Poncelin reçut une lettre, signée : *Un de vos abonnés qui vous lit et vous juge :* elle commençait ainsi : « Quelques phrases que vous employiez, vous ne nous tromperez pas. » Puis, répondant aux accusations de terrorisme dont les royalistes ne cessaient de poursuivre indistinctement tous leurs adversaires, l'auteur de la lettre disait : « On ne guillotine pas continuellement, il est vrai ; mais on guillotine *quelquefois*, et l'on assassine *tous les jours*... Je félicite la Convention d'avoir, par un décret, fait disparaître de dessus les murailles ce mot effroyable *la mort*, légende atroce inventée par des plébéculaires furieux, mais je ne la félicite pas de tolérer les assassins sans nombre qui, le soir, au coin d'une rue où l'humanité

[1] Séance du 13 thermidor (31 juillet) 1795.
[2] *Moniteur* (an III), n° 235.
[3] *Courrier républicain*, n° 593.

est écrite en gros caractères, vous plongent, en son nom, un poignard dans le sein[1]. »

Là était en effet le grand scandale. Pour mieux prouver qu'on n'était pas du parti des égorgeurs, on égorgeait.

On a vu dans un chapitre précédent quel accès de délire produisit la réaction née du 9 thermidor, à combien d'assassinats elle donna lieu, et comment les Thermidoriens finirent par craindre que ce réseau sanglant ne les enveloppât eux-mêmes. Ils avaient d'abord fermé les yeux, et, selon le mot de Mallet du Pan, « combattu les royalistes avec mollesse et les Jacobins avec fureur[2]. » Mais le moment vint où Mallet du Pan put écrire triomphalement à l'abbé de Pradt : « L'*Accusateur public*, qui se publie par numéros, a repris le ton que j'avais dans le *Mercure;* il a écrasé Sieyès. « C'est avec votre Déclara-
« tion des droits à la main, lui a-t-il dit, qu'on a égorgé
« vos collègues, vos bienfaiteurs, vos parents, une géné-
« ration entière. Regardez, avide métaphysicien, vous
« avez du sang jusqu'aux genoux[3]. »

Quand Sieyès était accusé *d'avoir du sang jusqu'aux genoux*, pour sa participation à la Déclaration des droits de l'homme, et qu'on l'appelait à rendre compte, comme *métaphysicien*, de l'extermination d'une génération entière, comment Tallien, Fréron, Legendre, Merlin (de Douai), Cambacérès, ne se seraient-ils pas émus? Les collets noirs et les cravates vertes devinrent donc pour les Comités, où les Thermidoriens dominaient encore, un sujet sérieux d'inquiétude[4].

[1] *Courrier républicain*, n° 595.
[2] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan.*
[3] *Ibid.*, t. II, ch. v, p. 143.
[4] Voy. dans le *Courrier républicain*, n° 599, la réclamation d'un citoyen arrêté, puis mis en liberté, *après un long interrogatoire sur sa cravate verte.*

Beaulieu, parlant de choses dont il fut témoin, écri
« Quelques jours après le 4 prairial et le désarmeme des Terroristes, les adroits Comités avaient engagé l sections à remettre leurs canons au gouvernement, leur faisant entendre que la Révolution étant finie et régime constitutionnel allant commencer, ces armes d venaient inutiles et pouvaient devenir dangereuses po la stabilité de la Constitution, si quelque faction nouvel parvenait à s'en emparer. Les bons Parisiens trouvère ce raisonnement sage et remirent leurs canons. Ce fut section Lepelletier qui donna l'exemple, la même qui bientôt montrer le plus de résistance aux fameux décre des 5 et 13 fructidor. Maîtres de ces terribles canons, l Comités levèrent absolument le masque[1]. »

Mais comment furent-ils amenés à lever le masque? l passage suivant l'explique :

« Après la victoire de prairial, un décret chargea l sections de désarmer les Terroristes... C'était donner chaque citoyen, dans un moment de fermentation et souvenirs déchirants, la facilité d'assouvir sa vengeance c'était nous précipiter — c'est un royaliste qui parle - hors des mesures de toute raison, pour avoir ensuite droit d'improuver notre conduite et d'armer contre no ceux qui pourraient être victimes de nos erreurs. Je prétends pas dire que telle fut l'intention de ceux q firent rendre ce décret; mais ce que je sais bien, c'e qu'ils profitèrent de nos fautes pour armer contre no ceux contre qui ils nous avaient armés[2]. »

Il suffit de rapprocher ces deux passages pour com prendre que, si les Thermidoriens en vinrent à se mett sur la défensive, ce que Beaulieu appelle « lever le ma

[1] *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution France*, t. VI, p. 201, 202.
[2] *Ibid.*, p. 192, 193.

que, » ce ne fut pas sans motif, puisque l'écrivain royaliste avoue l'abus fait par son parti de « la facilité donnée à chaque citoyen d'assouvir sa vengeance, » laquelle pouvait aller loin, on le conçoit, « dans un moment de fermentation et de souvenirs déchirants. »

A cet égard, on trouve les inquiétudes des Thermidoriens et de ceux des Girondins qui n'avaient point passé au royalisme exprimées avec une vivacité naïve par Doulcet de Pontécoulant, dans la séance du 2 messidor (20 juin 1795) :

« On a abusé du nom de Terroriste comme on a abusé de celui de fédéraliste. Tel administrateur qui s'était insurgé contre la journée du 31 mai a été accusé de terrorisme... Il s'élève de petites sociétés d'amis de Jésus qui accusent de terrorisme les patriotes. *Et vous-mêmes, si vous n'y prenez garde, vous serez leurs victimes*[1]. »

De son côté Legendre disait :

« Sous le nom de Terroristes on a enveloppé quelques patriotes vertueux, mais dont l'énergie leur a fait beaucoup d'ennemis[2]. »

Et, deux jours après, revenant à ce sombre sujet, il s'élevait d'un ton indigné contre les royalistes, qui, suivant ses propres paroles, « voulaient gagner sans mettre au jeu. » Il ajoutait : « Ce sont eux qui commettent tous les crimes dont la France est le théâtre depuis quelque temps : il faut punir les égorgeurs du temps passé, mais ne pas oublier ceux d'aujourd'hui[3]. »

C'est dans cette situation d'esprit que l'expédition de Quiberon avait trouvé les Thermidoriens. Le royalisme en armes ayant été écrasé sur les côtes de Bretagne, il y eut naturellement un temps d'arrêt dans la marche

[1] *Courrier républicain*, n° 594.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 596.

ascendante de la réaction monarchique; et les Ther midoriens, maîtres momentanés de la situation, crurer pouvoir le prendre sur un ton très-haut avec des alliés devenus des ennemis, et qu'ils ne jugeaient plus auss nécessaire de ménager. Ceux des Girondins qui n'avaier pas fait divorce avec leurs principes d'autrefois agiren de même. On lut sur tous les murs de Paris des pla cards où les soldats étaient excités contre la Jeuness dorée. Ils portaient pour titre : *Frond, défenseur de l patrie*. L'auteur, c'était Louvet[1]. Le *Journal du Bon homme Richard*, feuille qui soutenait le gouvernemer et passait pour être subventionnée par lui, publia u article qui comparait les royalistes aux républicains e ces termes :

« Ils font des cadenettes : nous faisons dix mille pr sonniers d'un coup de filet.

« Ils font de petits articles bien maussades dans de petil journaux bien tristes : nous leur enlevons fusils, caisson munitions, bagages, équipements.

« Ils criaillent dans les spectacles : nous les écrasor au camp.

« Ils mettent des cravates : nous avons des moust ches.

« Ils égorgent dans les prisons : nos généreux volo taires les portent à l'hôpital sur leurs épaules...

« Ils fabriquent à Paris des lettres royales et des jér miades monarchiques : nos drapeaux flottent sur les for escaladés qui les protégeaient.

« Ils chantent des grand'messes et des vêpres dans d chapelles remplies de vieilles bigotes : nous entonno la *Marseillaise* dans les champs de la Victoire.

« Ils mangent des bonbons pour se consoler : no

[1] B. aulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Rév lution de France*, t. VI, p. 169.

lançons sur leurs phalanges une grêle de dragées foudroyantes.

« Ils font la chapelle : nous manœuvrons.

« Ils attendent un roi comme le messie : nous allons avoir une constitution républicaine.

« Ils sont une poignée : nous sommes des millions[1]. »

Lorsque, dans la séance du 3 pluviôse (25 janvier 1795), Cambacérès avait repoussé les imputations de royalisme à l'adresse de l'Assemblée, elle s'était levée tout entière, en criant : *Vive la République*[2] ! Nul doute cependant qu'elle ne renfermât des royalistes. Mais, ne croyant pas leur heure venue, ils couvraient d'un enthousiasme faux leurs sentiments vrais.

« L'hypocrisie et la fureur, écrivait à ce sujet Mallet du Pan, occupent alternativement la scène. Chaque séance est un mensonge de plusieurs heures, à l'aide duquel on déguise ses propres intentions. La crainte d'être soupçonné d'idées contraires à celles que l'on professe fait exagérer encore la dissimulation[3]. »

Ainsi s'explique la facilité avec laquelle les Thermidoriens firent adopter le décret relatif à la célébration du 10 août. En voici les dispositions principales :

« Le 23 thermidor, jour correspondant au 10 août, à huit heures et demie du matin, moment auquel le trône a été renversé, une salve d'artillerie annoncera la victoire du peuple sur la tyrannie.

« La Convention siégera en costume. L'Institut national exécutera des hymnes en l'honneur de la liberté...

« L'anniversaire du 10 août sera célébré dans toutes les communes de la République et aux armées, avec

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 22.

[2] *Moniteur*, an III, n° 125.

[3] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, ch. v, p. 125, 126.

toute la pompe et toute la solennité que les localités co
portent[1]. »

Ce décret fut adopté au milieu des plus vifs applau
sements.

Dans la Convention, il en coûtait peu aux royalis
non déclarés d'applaudir ou d'avoir l'air d'applaudi
des mesures semblables, rien n'étant mieux calculé q
leur adhésion aux formules ou aux pratiques révoluti
naires pour voiler des projets dont la révélation prér
turée eût compromis le succès. Que leur importait, d'
leurs, la célébration de tel ou tel anniversaire républica
pourvu que, trompé par leur empressement même
consentir, le parti thermidorien n'hésitât pas à leur liv
des victimes! Le 15 thermidor, ils battaient des mains
souvenir de la « victoire du peuple sur la tyrannie; »
dans les séances suivantes, le parti thermidorien les
dait à dresser une liste de proscrits sur laquelle on vo
figurer des patriotes intègres à côté d'hommes farouch
Massieu à côté de Lequinio, Chaudron-Rousseau à côté
Fouché[2]!

Au surplus, la réaction royaliste était trop dans la
ture des choses pour qu'elle tardât à reprendre
cours. L'impression produite par la descente de Qui
ron n'était pas encore entièrement effacée, que déjà
partisans de la monarchie relevaient la tête. La pr
qui servait leurs desseins s'était organisée de manièr
agir sur les esprits avec la puissance que donne l'uni
Il avait été convenu entre les journalistes de ce parti q
des jours dits ils s'assembleraient, tantôt dans un qu
tier, tantôt dans un autre, chez l'un d'entre eux ou c
un ami, et qu'après un déjeuner ou une collation
chercheraient à se mettre d'accord sur les points qu'il c

[1] *Moniteur*, an III, n° 321.
[2] Séances des 21 et 22 thermidor (8 et 9 août) 1795.

venait de traiter en commun le lendemain; de telle sorte que l'opinion fût ébranlée par les mêmes coups, partis de différents côtés[1]. Ce plan, exécuté avec beaucoup de suite et d'intelligence, porta ses fruits. L'ensemble des attaques en couvrit le péril. La Convention fut assaillie dans une multitude d'écrits dont la violence croissait de jour en jour; et la presse royaliste sonna si bien le tocsin, que les Comités comprirent enfin « qu'après avoir fait la Révolution, la liberté d'écrire allait tuer son propre ouvrage[2]. » Ils voulurent alors, coûte que coûte, arrêter le mouvement; mais l'impulsion était donnée. Rien ne leur réussit, ni les menaces, ni les arrestations, ni les scellés sur les presses. La *Gazette universelle*, passant toutes les bornes, même de la licence, le rédacteur avait été arrêté : il fut réclamé par la section de l'Arsenal tout entière. Ceux qui, dans l'Assemblée, n'avaient pas voté la mort du roi, retrouvèrent la parole que, le lendemain de la défaite de leurs amis à Quiberon, ils avaient perdue. Ils firent abolir les certificats de civisme; ils firent rapporter le décret qui donnait à examiner à une commission prise dans l'Assemblée la culpabilité des Montagnards arrêtés, de peur qu'on ne les sauvât. Enfin les dénonciations de royalisme cessèrent d'être reçues par les sections, et bientôt, le 10 août, dont le décret du 15 thermidor avait si pompeusement ordonné l'anniversaire, fut mis, presque à voix haute, au nombre des horreurs de la Révolution[3].

Ce n'est pas que les royalistes en fussent venus à être la majorité : loin de là; mais ce qui constituait leur force, c'était, indépendamment de la faiblesse du gouvernement thermidorien, la lassitude publique. Nous

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 194-196.
[2] Mallet du Pan, *Mémoires et correspondance*, t. II, chap. VIII, p. 178, 179.
[3] *Ibid*, Lettre au comte de Sainte-Aldegonde.

avons découvert, parmi les papiers de Puisaye, un mémoire royaliste qui peint la situation avec une singulière franchise. Ce mémoire, qui est évidemment de l'abbé Brottier, contient le passage suivant. Rien de plus caractéristique :

« On peut dire, en toute vérité, que l'ouvrage (le royalisme) [1] domine en France dans tous les esprits, sinon dans tous les cœurs. On remarquera cette différence que j'établis ici, parce que aucun personnage, ni parmi les instituts (les princes), ni parmi ceux dont on les fait, ne se montre capable de se concilier les affections ni d'exciter l'enthousiasme. Mais en revanche, la cruelle nécessité subjugue tous les esprits et entraîne toutes les opinions en leur faveur. Ceci est la suite de la conviction générale où l'on est que l'ouvrage (le royalisme) peut seul donner le repos, dont chacun a le besoin le plus pressant. Car si un gouvernement quelconque pouvait procurer une lueur seulement de repos, on enverrait au diable et l'ouvrage (le royalisme), et les ouvriers (les agents) et les instituts (les princes)[2]. »

Rien n'était plus propre que cette disposition générale à favoriser les intrigues du parti royaliste; et il mit à en profiter une activité brûlante. Les émigrés commencèrent à rentrer en foule; les uns assuraient qu'ils n'avaient jamais quitté la France; les autres, qu'ils ne l'avaient quittée que comme victimes du 31 mai.

Madame de Staël était alors à Paris, où son mari représentait, en qualité d'ambassadeur, la Suède, par qui la République française avait été reconnue. Cette circonstance, et, plus encore, l'intelligence toute virile dont elle était douée, semblaient devoir rattacher madame de

[1] Nous avons déjà donné, dans le chapitre AGENTS DE PARIS, la clef du langage mystérieux employé par les « agents » dans leur correspondance.

[2] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. — *Mémoire sur l'agence de Paris.* Manuscrits du British Museum.

Staël au parti républicain ; mais son habitude du grand monde et ses rapports de société l'attiraient vers l'aristocratie. Ce n'était pas d'ailleurs au service de la République que M. Necker avait acquis la réputation dont sa fille était si fière, et la plupart de ses amis servaient la cause royaliste. Toutefois elle n'eut garde de se compromettre par des préférences trop décidées. Elle correspondait avec les émigrés, et entretenait des relations amies avec mainte célébrité révolutionnaire ; elle tendait une main à Jaucourt et l'autre à Legendre. Celui-ci reçut d'elle des avances que non-seulement il repoussa, mais qu'il crut devoir dénoncer du haut de la tribune, les regardant comme des tentatives de séduction [1].

Cette sortie de Legendre contre madame de Staël eut lieu à l'occasion d'un projet de décret contre les émigrés, présenté par Delaunay, au nom des Comités réunis, et qui fut adopté. Il portait que les émigrés seraient mis sous la surveillance de leur municipalité, tenus de sortir de Paris dans trois jours, et obligés de s'en éloigner de dix lieues au moins [2].

C'était effectivement à Paris que l'agitation royaliste avait son véritable foyer ; et, là, les divisions sourdes de l'Assemblée, la faiblesse du gouvernement thermidorien, la proscription qui avait frappé les hommes énergiques, l'essor des ambitions nouvelles, la frayeur des uns, l'incertitude des autres, la lassitude du plus grand nombre, après une tourmente si prolongée, promettaient au royalisme un succès qu'on n'avait guère à attendre, ni de l'émigration armée, ni de l'insurrection vendéenne.

A la vérité, Charette avait relevé le drapeau de la monarchie, qu'il tenait maintenant d'une main ferme. Et, certes, les encouragements ne lui manquaient pas. Ja-

[1] Voy. son discours dans la séance du 1er fructidor (18 août) 1795.
[2] Séance du 1er fructidor (18 août) 1795.

mais exploits déshonorés par la cruauté et la perfi n'avaient été, dans les régions monarchiques, l'objet d' enthousiasme aussi passionné. Marie-Anne, archiduche d'Autriche, faisait savoir à Charette, par Delafar évêque de Nancy, qu'elle avait pour sa « conduite subli et ses vertus une admiration profonde, et que telle ét à son égard, la façon de penser de toute la famille i périale[1]. » On le désignait comme le « second fondat de la monarchie[2]. » Souvarow lui écrivait : « Héros d Vendée! illustre défenseur de la foi de tes pères et trône de tes rois! salut. Que le Dieu des armées veill jamais sur toi; qu'il guide ton bras à travers les bataill de tes nombreux ennemis, qui, marqués du doigt de Dieu vengeur, tomberont comme la feuille que le vent nord a frappée[3]. »

Malheureusement, ces éloges pompeux et ces vœ poétiques ne donnaient pas à Charette des soldats nombre suffisant, des munitions de guerre, des fusi des canons, et une autorité que, dans son propre pa personne ne contestât.

Sur ce dernier point, le prétendant avait cru le toutes les difficultés en envoyant à Charette, et cela son soi-disant avénement à la couronne, le titre de co mandant en chef de l'armée royale et catholique[4]. M des bandes d'insurgés qui combattent volontairement leurs frais, loin des princes pour qui leur sang coule, se gouvernent pas selon les règles applicables à armée régulière. Le garde-chasse Stofflet n'avait dû q

[1] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres* Lettre de Delafarre à Charette. Vienne, 19 août 1795.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 120.

[3] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet*, etc., t. I, p. 33.

[4] Puisaye, dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 120, assigne à la lettre de mination la date du 8 janvier 1795. C'est une erreur; cette lettre, q trouve textuellement reproduite dans la *Correspondance secrète* déjà ci porte la date du 8 juillet 1795.

son épée de marcher l'égal du marquis de Lescure; et Cathelineau n'avait pas de brevet dans sa poche, lorsque la Rochejaquelein et d'Elbée l'avaient accepté pour leur chef. Voilà ce que les gens de l'ancienne Cour étaient incapables de comprendre. Ils se formaient une idée si fausse du genre de guerre dont le succès devait décider de leur fortune, que, dans une lettre du 18 août 1795, le duc de Polignac, ministre du prétendant près la Cour de Vienne, priait Charette « d'avoir la complaisance de faire faire dans ses *bureaux* le bulletin des opérations qui auraient lieu.»—«Les bureaux de Charette! s'écrie Puisaye à cette occasion, qu'ils sachent donc que les bureaux des insurgés étaient la terre sur laquelle ils couchaient[1]! »

Il est certain que le grade conféré à Charette, loin d'ajouter à son autorité, ne pouvait que l'affaiblir, par la jalousie qu'une telle distinction devait naturellement éveiller dans le cœur de ses émules. Charette le sentit bien lui-même, comme le prouve le passage suivant d'une lettre qu'il écrivit plus tard au prétendant, du camp de Montorgueil, et que nous tirons des papiers de Puisaye. C'est un document curieux à plus d'un titre.

... « Vous m'avez décoré de la qualité de généralissime de vos armées; mais, vu la connaissance que j'ai des esprits qui les composent, j'ai cru qu'il était sage de temporiser, et de différer à leur manifester mon titre, jusqu'à ce que je fusse encore plus assuré de la confiance et de l'amitié de leurs chefs. J'ai lieu de me féliciter d'en avoir usé ainsi, puisque j'apprends aujourd'hui que l'autorité que vous m'avez confiée est restreinte par la nomination ultérieure que Monsieur (le comte d'Artois) a faite, depuis peu, de quatre généraux de vos armées qu'il fait égaux en titre et en autorité. Il me fait l'honneur et la grâce de me comprendre dans le nombre des quatre.

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 121.

Je ne suis pas moins reconnaissant de ses bontés que de celles de Votre Majesté, mais il paraît qu'il ignorait la qualité de généralissime dont vous m'aviez décoré précédemment... Quelque cher que soit à mon cœur le titre dont vous m'avez honoré, j'en ferai le sacrifice, si vous jugez vous-même, sire, qu'il puisse effectuer le parfait accord qui doit nécessairement régner entre les coopérateurs du bien public[1]. »

Quelle tragique histoire contiennent ces quelques lignes, où s'épanche dans un langage respectueux l'amertume d'une âme blessée! Ce titre dont Charette se croit obligé de faire un secret, ces trois généraux dont on oppose le pouvoir au sien, les décisions de Louis-Stanislas-Xavier contrariées par celles de son frère, l'offre que fait Charette de sacrifier son rang, si ce sacrifice est jugé nécessaire par le prétendant *lui-même*, tout cela ouvre à l'esprit les portes d'un monde en proie au démon de la jalousie, des ambitions vulgaires et de l'intrigue.

Une seule chose aurait pu remédier au mal : la présence d'un des deux princes, de l'aîné surtout, à la tête des insurgés. Mais, de toutes les difficultés, la plus grande était précisément celle-là.

On doit cette justice au prétendant qu'il ne se fit pas illusion sur ce qui était la véritable nécessité de la situation. Il existe de lui une lettre qui le prouve. Quoiqu'elle ait été écrite postérieurement à l'époque qui nous occupe[2], nous la citerons ici, parce que son importance historique gît dans les sentiments qu'elle exprime, et

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LVII. — Manuscrits du British Museum. —

[2] La copie de cette lettre se trouve parmi les *Papiers de Puisaye* (Manuscrits du British Museum). Elle porte la date du 28 octobre 1795. Montgaillard se trompe en lui assignant, dans son *Histoire de France*, t. IV, p. 373, 374, la date du 28 septembre 1795 ; et Michaud jeune se trompe bien plus gravement encore dans sa Biographie de Louis XVIII (*Biographie universelle*, supplément), en la donnant comme écrite antérieurement à l'expédition de Quiberon.

non dans les faits auxquels elle se rapporte. Elle était adressée au duc d'Harcourt.

« J'ai reçu, mon cher duc, votre réponse à ma lettre du 15 août. J'ai voulu prendre quelques jours avant d'y répondre. Je ne peux qu'être reconnaissant de l'intérêt que le gouvernement anglais prend à ma conservation ; mais je vois en même temps qu'il est dans l'erreur sur l'importance qu'il y met; et cette erreur est bien naturelle, parce que l'Angleterre se trouve, comme l'Europe entière, à la fin du dix-huitième siècle, tandis que la France, en moins de six années, est revenue à la fin du seizième, et, peut-être, à une époque plus éloignée, sans que l'on puisse comprendre comment elle y est arrivée.

« Ma situation est semblable à celle de Henri IV, sauf qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai pas. Suis-je comme lui dans mon royaume? Suis-je à la tête d'une armée docile à ma voix? Ai-je toujours porté les armes depuis l'âge de seize ans? Ai-je gagné la bataille de Coutras? Non. Je me trouve dans un coin de l'Italie. Une grande partie de ceux qui combattent pour moi ne m'ont jamais vu. Je n'ai fait qu'une campagne dans laquelle on a à peine tiré un coup de canon. Mon inactivité m'expose à des jugements défavorables de la part de ceux qui me sont restés fidèles, jugements que je ne peux pas appeler téméraires, parce que ceux qui les portent ne sont pas instruits de la vérité. Puis-je conquérir ainsi mon royaume? Et, supposé que mes fidèles sujets obtiennent un tel secours que je n'aie qu'à me présenter pour recevoir une couronne, pourrai-je par là acquérir la considération personnelle qui me serait si nécessaire?

« On vous dira que si les progrès de Monsieur[1] me

[1] C'était le titre du comte d'Artois, depuis le prétendu avénement de son frère à la couronne.

promettent une entière sécurité, on me conduira dans mes États; mais cela signifie uniquement que l'on me fera venir lorsque les grands dangers seront passés. Dieu m'est témoin, et vous le savez, mon cher duc, vous qui connaissez le fond de mon cœur, que j'entendrais avec la plus vive satisfaction répéter le cri des Israélites : « Saül a tué mille hommes, et David dix mille ; » mais ma joie comme frère ne fait rien à ma gloire comme roi, et, je le répète, si je n'acquiers pas de gloire personnelle, si mon trône n'est pas entouré de considération, mon règne sera peut-être tranquille par l'effet de la lassitude générale, mais il ne sera pas long, et il sera peut-être plus malheureux que celui de Henri III.

« Le passage du Rhin, la saison qui s'avance, tout se réunit pour me persuader qu'au moins, pour cette année, le corps du prince de Condé n'agira pas. D'ailleurs, M. de Thugut a dit depuis peu, sans y être provoqué, que je ne jouerais pas auprès de ce corps un rôle convenable; et je sens, en effet, que j'y serais aussi déplacé qu'à Vérone.

« Que me reste-il donc? La Vendée. Qui peut m'y conduire? Le roi d'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, que je leur demande mon trône ou mon tombeau : tout autre parti, quel qu'il soit, est dangereux pour ma gloire, dangereux pour le bonheur présent et futur de mon royaume, dangereux même pour la tranquillité de l'Europe, incompatible avec l'état présent de la France.

« Faites sentir tout ceci au Cabinet de Saint-James; ajoutez une réflexion, moins importante puisqu'elle ne regarde que moi : dites que j'éprouverai une bien douce satisfaction de devoir mon trône, ma gloire, le salut de mon royaume, à un souverain aussi vertueux que le roi d'Angleterre, et à des ministres aussi éclairés que les siens.

« Portez-vous bien, mon cher duc, et comptez sur mon amitié

« *Signé* : Louis[1]. »

Le prétendant se faisait une bien étrange idée des conditions de la légitimité du pouvoir, lorsqu'il parlait de *conquérir son royaume*, et de le conquérir par l'appui d'un gouvernement armé contre la France; mais la partie de sa lettre où il témoignait de son vif désir de partager les périls de ceux qui combattaient pour lui était à la fois très-noble et très-sensée. Seulement, il est permis de douter qu'en adressant au gouvernement anglais une pareille demande, Louis-Stanislas-Xavier comptât beaucoup sur une réponse favorable. En réalité, il croyait peu à la sympathie des Puissances pour la cause de la Maison de Bourbon ; et il se défiait, en particulier, de la sincérité de l'Angleterre.

Les sentiments de son entourage à cet égard se font jour avec une netteté caractéristique dans la lettre que le comte d'Avaray adressait, de Vérone, à Charette, le 13 août 1795 ; il y était dit, en propres termes : « Atténuez le mauvais effet que peut produire en France la confiance *apparente* accordée aux Anglais... Si vous apprenez que le roi est à l'armée de Condé, que cela ne vous étonne pas... Il est essentiel que l'Angleterre n'en soit pas prévenue; car, voyant le roi avec M. le prince de Condé, elle pourrait le laisser sur le Rhin, dans la dépendance de l'Empereur[2]. »

De son côté, si Louis-Stanislas-Xavier mandait à Charette qu'il « travaillait à prolonger la guerre extérieure, » ce n'était pas sans ajouter qu'il la regardait « comme un

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LVII. Manuscrits du British Museum.

[2] Lettre du comte d'Avaray au chevalier Charette, *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 23, 25.

mal nécessaire, jusqu'au jour où le bandeau serait ton des yeux d'un plus grand nombre de ses sujets[1]. »

Nous avons sous les yeux une note écrite de la pro main de Louis-Stanislas-Xavier, et nous y lisons : « Fi le mémoire que M. Brottier a demandé à M. d'Entraigu sur le moyen de se passer des Puissances étrangères, elles venaient à faire la paix[2]. »

Le prétendant ne disait donc pas le fond de sa pen lorsqu'il insistait, dans une missive destinée à être par les membres du Cabinet britannique, sur la satisf tion qu'il éprouverait à « devoir le salut de son royau à un souverain aussi vertueux que le roi d'Angleterr à des ministres aussi éclairés que les siens. » La le au duc d'Harcourt fut-elle communiquée par lui au Ca net de Saint-James? Des écrivains royalistes assurent non[3]. Peut-être le duc, prévoyant l'insuccès de la dém che, crut-il devoir s'abstenir, par égard pour la dign de son maître, qu'un refus aurait compromise. Toujo est-il que les ministres anglais ne firent rien de ce le prétendant paraissait si vivement désirer, soit qu'ils connussent pas sa demande; soit qu'ils fussent instruits ses dispositions secrètes; soit enfin qu'ils ne fussent fâchés de voir se prolonger des divisions intestines q en épuisant la France, promettaient de la livrer à le coups.

Il est à remarquer, toutefois, qu'ils ne jugèrent contraire à leur politique de placer sous les ordres comte d'Artois une nouvelle expédition qui, de mê que celle de Quiberon, devait jeter sur les côtes de Fra plusieurs milliers d'émigrés en armes et qui, en out portait ces régiments anglais que Puisaye avait sollic

[1] Lettre du prétendant à Charette. Vérone, 18 septembre 1795, (*respondance secrète*, etc., t. I, p. 22.

[2] *Papiers de Puisaye*, vol. I. Manuscrits du British Museum.

[3] Montgaillard, *Histoire de France*, t. IV, p. 474-475.

avec tant d'instance. Il est vrai que le comte d'Artois n'était pas homme à leur inspirer les mêmes ombrages que son frère : les molles habitudes de ce prince, la faiblesse de son caractère, et sa répugnance, bien connue, à « chouanner, » ainsi qu'il le disait lui-même[1], étaient de sûrs garants qu'avec lui l'Angleterre ne risquait pas de voir ses sacrifices tourner au profit exclusif de la famille des Bourbons.

Quoi qu'il en soit, le parti royaliste, depuis le désastre de Quiberon, avait cessé d'attendre du dehors ses principales chances de succès. Tous les patriotes ayant été désarmés, à Paris, sous prétexte de terrorisme, la pique, arme du peuple, y ayant fait place au fusil, arme de la bourgeoisie, et l'élément royaliste s'y étant substitué, dans les sections, à l'élément révolutionnaire, quiconque brûlait de renverser le gouvernement établi avait maintenant les yeux fixés sur la capitale. Il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater la mine : les meneurs du parti se tinrent prêts à la saisir; et ce fut la nouvelle Constitution qu'on discutait alors qui la fournit.

On se rappelle que *des lois organiques de la Constitution de* 1793 étaient promises : une Commission de onze membres avait été nommée pour préparer le travail, et, le 17 floréal (6 mai), elle s'était mise à l'œuvre.

Les onze membres étaient Lesage (d'Eure-et-Loir), Daunou, Boissy d'Anglas, Creuzé-Latouche, Berlier, Louvet, La Révellière-Lepeaux, Lanjuinais, Durand-Maillane, Baudin (des Ardennes) et Thibaudeau[2].

Ce dernier nous apprend dans ses Mémoires que Lesage (d'Eure-et-Loir), Boissy d'Anglas et Lanjuinais représentaient, dans la Commission, l'élément monarchique[3]. Le travail préparatoire se ressentit de cette influence.

[1] Voy. plus haut le chapitre intitulé LES ÉMIGRÉS.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, ch. XV, p. 177.
[3] *Ibid.*, p. 179.

Le premier acte de la Commission fut de mettre de la Constitution de 1793. Au nombre des griefs qu Onze, par l'organe de Boissy d'Anglas, articulèrent cc elle, il y en avait de singuliers. Ils lui reprochaient, exemple, d'avoir subordonné le pouvoir exécutif au voir législatif[1]; comme s'il y avait folie à subordo le bras à la tête! Et aussi, de n'avoir donné à la Con tion aucune garantie contre la tyrannie d'un de membres[2] : grief dont il n'est pas facile de compre le sens, surtout quand on le rapproche du premier.

Les véritables torts de la Constitution de 1793 n'éta point là, aux yeux des législateurs du moment. Elle pelait une époque de laquelle ils ne voulaient accepter; elle faisait revivre le souvenir d'hom qu'ils avaient pris l'habitude de ne plus nommer pour les vouer aux dieux infernaux; et, sur ce terr on était toujours sûr de rencontrer les républic tels que Louvet à côté des royalistes tels que Bo d'Anglas.

Aussi la Constitution de 1793, quoique votée pa Convention et acceptée par le peuple, fut-elle rejetée pa Commission des Onze, tout d'abord et « unanimement

C'était une belle idée que celle d'une *Déclaration Devoirs;* mais on ne saurait en faire honneur aux o commissaires, quand on songe qu'ils ne l'adoptèrent (pour remédier aux inconvénients d'une *Déclaration Droits;* et, suivant les propres termes de Thibaude comme *une sorte de contre-poison*[4].

La question s'étant élevée de savoir si la législat aurait le droit d'agrandir ou de démembrer le te

[1] Rapport de Boissy d'Anglas, dans la séance du 5 messidor (23 ju *Courrier républicain*, n° 597.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 179.

[4] *Ibid.*, p. 180.

toire, les avis se partagèrent, quelques-uns rappelant avec raison combien étaient dangereux pour la liberté le culte de la gloire militaire et l'ardeur des conquêtes. Ces considérations ne prévalurent pas sur le désir de conserver la Belgique et d'acquérir la rive gauche du Rhin. Faute d'oser prendre une conclusion à cet égard, les Onze laissèrent la question indécise[1]; mais elle fut résolue en fait par le décret de la Convention du 10 vendémiaire (1er octobre) 1795, portant : que tous les pays conquis en deçà du Rhin, ainsi que la Belgique, l'État de Liége et le Luxembourg, seraient réunis au territoire de la République et formeraient neuf départements. Par cette extension, le nombre des départements s'élevait à 98.

La Constitution de 1793 avait déclaré partie intégrante du corps social tout homme né et domicilié en France, et âgé de vingt et un ans accomplis : les Onze ne jugèrent pas ces conditions suffisantes pour donner la qualité de citoyen français. Thibaudeau assure dans ses Mémoires que les uns, tels que Lesage et Lanjuinais, voulant subordonner l'exercice des droits politiques à la condition de payer une contribution, et Baudin à celle de savoir lire et écrire, les autres opinèrent pour qu'on laissât à l'égalité, sa plus grande latitude[2]. Il faut que, sur ce point, les souvenirs de Thibaudeau l'aient trompé; car, dans le rapport présenté, depuis, par Boissy d'Anglas à la Convention, au nom des commissaires, ceux qui ne payent pas de contributions sont mis sur la même ligne que les banqueroutiers, lesquels sont réputés *ne faire point partie du corps social, quoique ayant droit à la protection du gouvernement*[3]. En tout cas, ce ne fut point le principe de l'égalité dans sa plus grande latitude qui prévalut dans l'Assemblée, puisque la Constitution de l'an III,

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 181.
[2] *Ibid.*, p. 182.
[3] Voy. le *Courrier républicain*, n° 597.

telle qu'elle fut définitivement votée, range au nombre des conditions requises pour être citoyen français, celle de payer une contribution directe, personnelle ou foncière. Les pauvres n'étant pas des citoyens, qu'entendait-on qu'ils fussent? Des Ilotes? On aurait dû au moins avoir le courage de le dire.

En adoptant le système des deux Chambres, la Commission des Onze, si l'on en croit Thibaudeau, ne se laissa influencer par aucune idée d'aristocratie. Ce qui la détermina, ce fut, indépendamment de l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, l'expérience des entraînements dangereux auxquels une assemblée unique est sujette à s'emporter[1].

Elle crut, selon l'expression de Baudin (des Ardennes), que deux Chambres étaient nécessaires : l'une pour représenter *l'imagination* de la nation; l'autre pour représenter sa *raison*[2]. De fait, après s'être prononcée pour l'établissement de deux Chambres, qui furent nommées : la première *Conseil des Cinq-Cents*, du nombre des membres dont elle devait se composer, et la seconde *Conseil des Anciens*, parce qu'on n'y devait être admis qu'à un certain âge, la Commission eut soin de ne conférer à cette dernière que le droit d'accepter ou de rejeter les lois proposées par le *Conseil des Cinq-Cents*, les deux branches de la législature ayant d'ailleurs pour commune origine l'élection par les citoyens, et ne se distinguant l'une de l'autre par aucune prérogative d'essence aristocratique.

Les Onze ayant emprunté des États-Unis l'idée des deux Chambres, il semblait naturel qu'ils empruntassent également des États-Unis l'idée d'un président. C'est ce que proposèrent Lesage, Lanjuinais et Durand-Maillane; mais dans un président, leurs collègues virent l'ombre d'un

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 182 et 183.
[2] *Ibid.*, p. 183.

roi : l'établissement d'un Directoire exécutif composé de cinq membres naquit de la frayeur qu'inspirait le retour possible de la royauté[1].

Restait la question de savoir par qui serait nommé le pouvoir exécutif ou Directoire. La crainte que le pouvoir exécutif ne fût trop puissant, s'il sortait de l'élection populaire, fut le motif qui porta la Commission des Onze à confier à la législature le choix des cinq Directeurs[2].

Telles étaient les bases du projet de Constitution que Boissy d'Anglas fut chargé de présenter à la Convention, ce qu'il fit dans la séance du 5 messidor (23 juin). La discussion s'ouvrit le 16, et elle était déjà avancée, lorsque Sieyès vint proposer un nouveau travail qui renversait celui de la Commission de fond en comble.

Nommé, dès l'abord, membre de cette Commission, il avait refusé d'en faire partie, pour n'avoir pas à quitter le Comité de salut public, dont il était à cette époque, et, peut-être aussi, parce qu'il répugnait à son orgueil de partager avec d'autres l'honneur de construire un édifice politique qu'il voulait paraître seul capable d'élever sur des fondements solides. Cet homme, de qui Mirabeau avait dit tout haut : que « *son silence était une calamité publique*, » et, tout bas : « *qu'il lui ferait une renommée qu'il ne pourrait supporter*[3], » jouissait alors d'une réputation colossale. On le regardait comme le penseur par excellence, comme l'invisible moteur de la Révolution, comme l'âme cachée des événements. Thibaudeau, qui ne fut pas dupe de cette grande mystification, représente Sieyès affectant de ne pas prendre séance avec ses collègues dans les Comités, se promenant en long et en large pendant les délibérations, et, quand il condescendait à donner son avis, s'éloignant aussitôt, comme si

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 183.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 178.

tout eût été dit dès qu'il avait parlé[1]. Mirabeau s'éta montré un charlatan de vices : Sieyès fut un charlata de gravité. L'immense réputation qu'il acquit montı assez avec quel succès il joua la comédie de la profor deur.

Son plan, néanmoins, ne fut pas adopté, mais il repa rut plus tard.

Ce fut le 5 fructidor (22 août) que la Convention vol la Constitution dite de l'an III, sauf acceptation par l peuple. En résumé, cette Constitution portait :

Que la République française était une et indivisible

Que l'universalité des citoyens français était le souve rain ;

Que la division de la France en départements serai maintenue, chaque département devant être distribu en cantons et chaque canton en communes ;

Que tout homme né et résidant en France, âgé d vingt et un ans, s'étant fait inscrire sur le registre civiqu de son canton, ayant demeuré, depuis, pendant un année sur le territoire de la République, et payant un contribution directe, foncière ou personnelle, était citoyeı français, appelé comme tel à voter dans les assemblée primaires ;

Qu'il y aurait au moins une assemblée primaire pa canton ;

Que toutes les élections se feraient au scrutin secret

Que chaque assemblée primaire nommerait un électeu jusqu'au nombre de trois cents citoyens inclusivement deux électeurs, depuis trois cent un jusqu'à cinq cents trois, depuis cinq cents jusqu'à sept cents ; quatre, depui sept cent un jusqu'à neuf cents ;

Que, pour être électeur, il faudrait être âgé de vingt cinq ans accomplis et être, soit propriétaire, soit usu

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 178.

fruitier, soit locataire d'un bien évalué à un revenu de cent, cent cinquante, ou deux cents journées de travail, suivant la population des communes et les localités;

Qu'il y aurait une assemblée électorale par département;

Que les assemblées électorales éliraient les membres des deux branches du Corps législatif, ceux du tribunal de cassation, les hauts-jurés, les administrateurs des départements; les président, accusateur public et greffier du tribunal criminel, et les juges des tribunaux civils;

Que la législation serait confiée à deux Conseils, l'un, celui des *Cinq-Cents*, chargé de proposer les lois; l'autre celui des *Anciens*, chargé de les accepter ou de les rejeter, et tous les deux renouvelables par tiers chaque année;

Que le *Conseil des Cinq-Cents* resterait invariablement fixé à ce nombre, et que le *Conseil des Anciens* se composerait de deux cent cinquante membres;

Que, pour être membre du *Conseil des Cinq-Cents*, il faudrait être âgé de trente ans accomplis;

Que, pour être membre du *Conseil des Anciens*, il faudrait être âgé de quarante ans accomplis, et, de plus, être marié ou veuf;

Que les membres du Corps législatif recevraient une indemnité annuelle de la valeur de trois mille myriagrammes de froment;

Qu'aucun corps de troupes ne pourrait passer ou séjourner dans la distance de six myriamètres de la commune où le Corps législatif tiendrait ses séances, à moins que ce ne fût sur sa réquisition ou avec son autorisation;

Que le Corps législatif aurait une garde qui ne pourrait être au-dessous de quinze cents hommes en activité de service;

Que le *Conseil des Anciens* aurait le droit de changer la résidence du Corps législatif;

Qu'aucune proposition, dans le *Conseil des Cinq-Cents*, ne pourrait être délibérée ni votée qu'après trois lectures, à dix jours d'intervalle l'une de l'autre;

Que les citoyens membres ou ayant été membres du Corps législatif ne pourraient être recherchés, accusés ni jugés en aucun temps pour ce qu'ils auraient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions;

Que le pouvoir exécutif serait délégué à un *Directoire* de cinq membres âgés de quarante ans au moins;

Qne les membres du *Directoire* seraient nommés par le *Conseil des Anciens*, au scrutin secret, sur une liste présentée par le *Conseil des Cinq-Cents;* formée aussi au scrutin secret, et décuple du nombre des membres à élire;

Que le *Directoire* serait partiellement renouvelé par l'élection d'un membre chaque année;

Qu'il nommerait hors de son sein et révoquerait les ministres, dont les attributions et le nombre seraient d'ailleurs déterminés par le Corps législatif;

Que la mission du *Directoire* serait de pourvoir, d'après les lois, à la sûreté intérieure et extérieure de la République, de surveiller et d'assurer l'exécution des lois dans les administrations et tribunaux, par des commissaires à sa nomination, mais sans qu'il fût admis pour cela à entrer en partage du pouvoir législatif;

Que les cinq *Directeurs* seraient logés dans le même édifice, aux frais de la République; qu'ils auraient une garde de cent vingt hommes à pied et de cent vingt hommes à cheval, et que le traitement annuel de chacun d'eux serait de cinquante mille myriagrammes de froment.

Quant au pouvoir judiciaire, il était confié à des juges électifs. Au lieu d'assemblées communales, il ne devait y avoir que des administrations municipales et départe-

mentales, procédant aussi du principe électif. La presse était déclarée libre; mais on interdisait toute société populaire tenant des séances publiques. Dès le 26 thermidor (13 août), et sous l'influence de l'effet produit par la descente de Quiberon, l'Assemblée avait adopté une clause additionnelle, conçue en ces termes: « La nation française déclare que jamais, en aucun cas, elle ne souffrira la rentrée des Français qui, ayant abandonné la patrie depuis le 15 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions faites aux lois contre les émigrés. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis à la République. »

La Constitution de l'an III renfermait beaucoup d'autres articles, pour lesquels nous renvoyons le lecteur au texte même, parce que ces articles, ou se rapportent à de purs détails d'organisation, ou rentrent dans les Constitutions précédentes. Les dispositions signalées sont celles qui dessinent la physionomie politique de la législation thermidorienne et en caractérisent plus particulièrement la portée.

Une chose frappe d'abord dans cette œuvre : c'est l'absence de tout ce qui serait de nature à indiquer un but social commun, et à rappeler, fût-ce indirectement, le principe de la fraternité humaine. Pas une clause importante qui ne soit marquée au coin de l'individualisme, et de l'individualisme dans ce qu'il a de plus étroit. La *Déclaration des Devoirs*, donnée pour préface à la Constitution de l'an III, disait, article 8 : « C'est sur le maintien des propriétés que repose tout l'ordre social, » ce qui revenait à déclarer étranger à l'ordre social quiconque n'est pas propriétaire: cette théorie conduisit naturellement, d'abord à priver les pauvres du titre de citoyen, puis à faire dépendre de certaines conditions de fortune, en le combinant avec l'élection à deux degrés, l'exercice du droit de souveraineté. Il y avait loin de là aux prin-

cipes qui avaient constitué l'esprit ou, plutôt, l'âme d Révolution française!

En adoptant le système des deux Chambres, les lé lateurs de l'an III avaient cru faire acte de sagesse, et ne s'étaient pas aperçus que leur *Conseil des Anci* n'avait aucune raison d'être. La raison d'être du Sénat, Amérique, c'est la nécessité de ne pas laisser le princ unitaire absorber trop complétement le principe fédé et d'assurer, dans la constitution politique, la représ tation des divers États dont la confédération se comp La raison d'être de la Chambre des Lords, en Anglete c'est l'existence, dans ce pays, d'une aristocratie p sante, maîtresse du sol, et appuyée sur le droit de mogéniture. Mais en France, où il n'y avait ni fédérat ni aristocratie, à quel principe politique où à quelle fo sociale pouvait répondre une seconde Chambre ay même origine que la première, provenant de la mê source et composée des mêmes éléments? Rien de p futile que l'idée d'assigner un caractère distinctif *Conseil des Anciens*, en n'y admettant que des hom âgés de quarante ans, mariés ou veufs : cette clause n' rait eu un sens que si l'on avait exclu du *Conseil* *Cinq-Cents* les pères de famille et les vieillards.

Il est vrai que le double examen est une gara contre les entraînements auxquels se laissent quelque emporter les assemblées délibérantes, et, à ce poin vue, l'existence d'une seconde Chambre avait pu para désirable, mais sa nécessité devenait tout au moins d teuse, dès qu'on admettait — disposition très-sage qu'aucune loi ne serait discutée, au *Conseil des C* *Cents*, qu'après trois lectures préalables. D'ailleurs droit donné à une assemblée d'accepter ou de rejeter lois fait de cette assemblée un des pouvoirs de l'État présente, sous le rapport politique, plus d'inconvéni qu'il ne présente d'avantages sous le rapport puren

législatif. Tel qu'il fut institué, le *Conseil des Anciens*, s'il n'était pas un rouage inutile, risquait de devenir un embarras.

Les législateurs de l'an III ne furent guère mieux inspirés dans cette partie de leur travail qui concernait la formation du pouvoir exécutif.

Et d'abord, le composer de cinq membres, c'était en faire presque un corps délibérant; c'était briser le nerf de l'action; c'était affaiblir outre mesure la responsabilité à force de la diviser; c'était déposer un germe d'anarchie au sein même du pouvoir qu'on chargeait de réprimer l'anarchie.

Ensuite, il était peu sage de rendre complétement étrangers à la confection des lois ceux à qui l'on confiait la mission de les mettre en mouvement; car on aurait dû prévoir le cas où, mieux placés que les législateurs pour apprécier ce que commandaient les circonstances, les Directeurs répugneraient à faire exécuter certaines mesures décrétées en dehors d'eux, et se trouveraient de la sorte en opposition ouverte avec les Conseils.

Un article, dans la Constitution de l'an III, mérite qu'on s'y arrête : c'est celui qui met les membres du Corps législatif à l'abri de toute recherche pour ce qu'ils auraient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions. Comment les réacteurs purent-ils voter un pareil article sans que le rouge leur montât au front? Comment purent-ils oublier à ce point que c'était en s'armant contre leurs adversaires de ce que ceux-ci « avaient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions, » qu'ils étaient parvenus à mettre, selon le langage du temps, la proscription à l'ordre du jour? Il était un peu tard pour s'apercevoir que la liberté de la tribune est une condition sans laquelle il n'est pas d'assemblée délibérante possible!

Il y aurait trop à dire s'il fallait relever tout ce qui prête à la critique dans la Constitution de l'an III. Mais

ce qui est caractéristique, c'est qu'elle fut attaqué les royalistes, non dans ce qu'elle avait de mauvais, r au contraire, dans ce qu'elle avait de bon. L'on en ju par le passage suivant, résumé fidèle de leurs plaint de leurs anathèmes :

« Qu'est-ce donc que ce Directoire du pouvoir exé qui tiendra son existence du pouvoir législatif? Il donc son agent naturel ! Il ne lui manque plus que d à sa solde ! Si le Corps législatif est factieux, ou, c est la même chose quant à l'effet, l'esclave d'un factieux, le pouvoir sera donc le vil agent d'une lé tive détestable ! Dans cette hypothèse, très-naturell la nation ira-t-elle chercher ses garanties [1] ? »

Ainsi, les royalistes trouvaient monstrueux que, le corps politique, le bras dépendît de la tête ! Et l'e de faction ne leur paraissait à craindre que dans représentants du peuple !

Il est juste de reconnaître que les arguments de nemis de la Révolution n'étaient pas sans tirer que force du drame qui se jouait alors sur la scène politi Mallet du Pan ne consultait certainement que sa h et ne parlait que le langage plein de fiel de l'espr parti, lorsqu'il disait des vainqueurs de Robespie « Ce sont des valets qui ont pris le sceptre de leurs tres après les avoir assassinés [2]. » Mais il est certain q Convention donnait au monde, depuis quelques mois spectacle peu fait pour recommander à l'admiration hommes le gouvernement des assemblées. L'occa parut admirable aux royalistes pour faire un essai l de leurs forces : le chapitre suivant dira le résult cette tentative.

[1] *Courrier républicain*, n° 593. — Il ne faut pas oublier que, n son titre, ce journal, rédigé par Poncelin, était un des principaux or du royalisme.

[2] *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, t. II, ch. v, p.

CHAPITRE III

VICTOIRE DES THERMIDORIENS SUR LES ROYALISTES.

Décrets des 5 et 13 fructidor. — Agitation. — Les sections ; leurs meneurs ; leurs journaux. — Physionomie de Paris. — Manœuvres pour affaiblir le parti thermidorien ; leur succès. — Mesures violentes. — Aspect de l'intérieur des sections. — La nouvelle *Société mère*. — La démagogie dans le royalisme. — « Acte de garantie. » — Rumeurs sinistres. — La Convention insultée. — Troubles en province. — Sédition à Chartres. — Suicide héroïque de Le Tellier. — Attitude de la Convention. — La Constitution de l'an III proclamée. — Protestations. — Troubles au Palais-Égalité. — La Jeunesse dorée dans les spectacles. — Attitude du peuple. — Expédition du comte d'Artois. — Manifeste lancé par la section Lepelletier. — Faiblesse de la Convention. — Fête funéraire. — Réunion séditieuse de sectionnaires dispersée. — Bataillon des *Patriotes de* 89. — Démarche menaçante de Menou. — Paris, le 12 vendémiaire. — Troupes envoyées contre la section Lepelletier ; leur retraite. — Bonaparte ; sa situation à cette époque. — Inexactitudes du *Mémorial de Sainte-Hélène*. — Barras mis à la tête des forces de l'intérieur. — Bonaparte nommé commandant en second. — Soulèvement des sections. — Préparatifs de défense. — Murat dans la plaine des Sablons. — Danican, général en chef des sectionnaires. — Il conseille aux sections la défensive ; est regardé comme un traître. — Positions occupées par les sectionnaires. — Projet de proclamation proposé par Gamon. — Lanjuinais forcé de descendre de la tribune. — Le poste du pont Neuf est abandonné par le général Carteaux. — Dépêche envoyée par Danican aux Comités ; leur réponse. — Premiers coups de fusil. — La canonnade de Saint-Roch. — Scène de trahison, rue de l'Échelle. — Colonnes de sectionnaires mitraillées sur les quais. — Fin du combat. — Paris, le 14 vendémiaire.

Toutefois, comme les royalistes ne cherchaient dans la Constitution nouvelle qu'un moyen d'opérer la contre-révolution[1], les plus intelligents d'entre eux ne virent

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, ch. v. p. 307 ; 1842, in-4°.

pas beaucoup d'inconvénient à l'adopter, à cause de ses défauts mêmes. Le partage du pouvoir législatif entre deux *Chambres de Députés*[1] leur plut, précisément parce que c'était là une conception absurde, et ils aimèrent à se persuader que les cinq Directeurs seraient bien vite amenés, soit par leurs dissensions intestines, soit par l'effet du mouvement des choses sur un pouvoir divisé, à abandonner la puissance suprême à un seul[2].

Que la Convention disparût, ils ne désiraient pas davantage pour le moment; mais cela, ils le désiraient avec passion.

Les Thermidoriens s'en émurent. Ils comprirent qu'on n'attendait que la retraite de la Convention pour renverser son ouvrage, et, avertis par l'exemple de l'Assemblée Constituante, dont l'œuvre avait péri dès que la scène s'était trouvée occupée par de nouveaux acteurs, ils songèrent à garder, suivant l'expression de Thibaudeau, le gouvernail du vaisseau qu'ils venaient de lancer[3].

Qu'arriverait-il, d'ailleurs, à ceux des conventionnels dont le zèle avait été si farouche et l'autorité si pesante? Pouvaient-ils, sans dire adieu à toute prudence, retourner, comme simples citoyens, dans des provinces où, comme proconsuls, ils avaient semé d'implacables ressentiments[4]?

Sur ces entrefaites, Dupont (de Nemours) émit l'idée que, pour imprimer un caractère de stabilité à la Constitution, il fallait renouveler l'Assemblée tous les ans par tiers. Ce projet, publié par les journaux et affiché avec

[1] C'est le mot caractéristique dont se sert Beaulieu en parlant des deux Conseils. Voy. ses *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. VI, p. 205, 206.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, ch. xv, p. 187.

[4] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. VI, p. 207.

profusion, ouvrait à la majorité conventionnelle une voie où elle se précipita. Il fut décrété d'abord que les deux tiers de la Convention seraient réélus[1]; et ensuite, qu'ils le seraient par les assemblées électorales. Baudin (des Ardennes) avait proposé de laisser ce choix à la Convention elle-même[2]; mais l'autre système avait pour lui de paraître plus conforme au principe de la souveraineté du peuple[3] : il prévalut. La rédaction définitive du décret par lequel on tranchait cette importante question fut votée le 5 fructidor (22 août); et un second décret, rendu le 13 fructidor (30 août), régla la mise à exécution du premier.

A cette nouvelle, ce fut, parmi les royalistes, une effroyable explosion de colères. Ainsi, c'était la Convention qui allait gouverner encore! Toujours la Convention! D'ardentes protestations s'élevèrent du sein de presque toutes les sections de Paris, d'où les Jacobins avaient été chassés et où, depuis la défaite du peuple en prairial, l'influence des royalistes dominait. La presse opposante se répandit en imprécations contre les conventionnels, qu'elle affecta de ne plus appeler que les *exclusifs*, les *perpétuels*[4]. A ces clameurs se joignit le cri de tous ceux qui brûlaient de devenir, à leur tour, représentants du peuple, et auxquels on barrait tout à coup le passage[5]. C'était une puissante corde à faire vibrer que le mécontentement de l'ambition déçue : les royalistes le sentirent, redoublèrent de violence, et l'agitation prit bientôt des proportions formidables.

Une députation de la section des Champs-Élysées courut dire insolemment à la Convention, par l'organe de Lacre-

[1] Le 4 fructidor (21 août) 1795.
[2] *Moniteur*, an III, n° 338.
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, ch. xv, p. 188.
[4] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 208.
[5] *Ibid.*

telle jeune : « Méritez le choix du peuple, et ne le ‹ mandez pas. » Le bruit avait été répandu que Paris entouré de baïonnettes, et les paroles de Lacretelle j se rapportaient aux sentiments tyranniques dont on su sait la Convention animée. Chénier occupait, ce jou le fauteuil. Il répondit que l'Assemblée ne laisserai avilir la puissance « qu'elle tenait du peuple entier. son côté, Thibaudeau demanda où étaient les signe cette oppression dont parlait l'orateur sectionnaire, lui opposa, en preuve de sa mauvaise foi, la licenc son propre discours[1].

Mais ce scandale n'était que le prélude de scènes indécentes encore et d'attaques sans frein. Pendant Saladin, devenu fougueux réacteur de fougueux ré tionnaire qu'il avait été, dénonçait, dans un écrit primé, les décrets des 5 et 13 fructidor[2], des agitat dont la certitude de l'impunité centuplait l'aud allaient soufflant partout l'esprit de révolte. De ce n bre étaient Richer de Sérizy, Lacretelle jeune, le gér Servan, Fiévée, Quatremère de Quincy, Morellet, Troı Du Coudray ; La Harpe, qui avait tant admiré le disc de Robespierre sur l'immortalité de l'âme ; Lemai qui correspondait avec le prétendant ; l'ex-prêtre I celin ; l'Espagnol Marchena, provocateur d'un 31 ma sens inverse, et Ladevèze, qui, jusqu'au 10 août, a rédigé l'*Ami du roi*[3].

Chaque jour, c'était quelque nouvelle brochure, c laquelle la Convention était traînée aux gémonies. I un de ces amers pamphlets, il était dit que « les vot

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, ch. xv, p. 189. Voy. aussi sur séance l'*Histoire parlementaire*, t. XXXVII, p. 18.

[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, ch. xv, p. 188.

[3] Voy. *Essai sur les journées de vendémiaire*, par P. F. Réal, d comte Réal. — L'*Histoire parlementaire*, t. XXXVII, p. 19. — Le M *teur*, an IV, n° 1, discours de Tallien.

pour *la mort ne mourraient pas dans leur lit, à moins qu'ils ne mourussent bientôt.* » Et l'auteur s'écriait, comme conclusion : « *Tuez-les*[1] ! »

Aux appels meurtriers des libelles se joignaient les meurtrières malédictions des journaux sectionnaires. Le *Courrier républicain*, le *Bulletin républicain*, le *Messager du soir*, le *Courrier universel*, la *Gazette universelle*, la *Quotidienne*, le *Postillon des armées*, s'étudiaient à présenter les actes des Conventionnels sous un jour affreux[2]; et le concert de leurs anathèmes était plus qu'il ne fallait pour couvrir la voix de Louvet, qui, dans la *Sentinelle*, défendait avec un courage désespéré la Révolution, déjà morte.

Jamais Paris n'avait vu autant d'étrangers. Les hôtels du faubourg Saint-Germain, qui, six mois auparavant, étaient déserts, avaient peine maintenant à contenir la foule des Chouans, des émigrés, des prêtres réfractaires, des femmes divorcées et des jeunes gens riches employés dans les charrois[3], qu'attirait dans la capitale la perspective d'un renouvellement complet des idées et des choses.

Habit gris à revers, collet de couleur noire ou verte, tel était le costume des royalistes : ils l'avaient emprunté des Chouans[4].

Quant aux points de réunion, c'étaient : Garchy, rue de la Loi; le théâtre de la rue Feydeau; le boule-

[1] Discours de Tallien dans la séance du troisième jour complémentaire, *Moniteur*, an IV, n° 1.

[2] C'est l'expression même dont se sert Beaulieu, écrivain dont le témoignage n'est pas suspect, puisqu'il était du parti des agitateurs. Voy. ses *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. VI, p. 205.

[3] « C'est une chose bien bizarre que la plupart des jeunes millionnaires, qui ont été arrêtés, étaient dans les charrois. » Note de Réal, page 7 de son *Essai sur les journées de vendémiaire*.

[4] *Ibid.*

vard des Italiens, et, surtout, le Palais-Égalité (P Royal)[1].

Dans ce dernier lieu, étincelant et infâme repai agioteurs, des usuriers et des filles de joie, la Jeu dorée était toujours en force. On n'y entendait retentir que les refrains du *Réveil du peuple*. Si de dats, se souvenant de l'hymne de leurs victoires, y e naient la *Marseillaise*, les collets verts leur répon par des huées. Plusieurs rixes s'ensuivirent[2].

En général, la Jeunesse dorée dominait partou pour dominer, il ne fallait que de l'argent et du l Dans les spectacles, par exemple, elle acquit un tel a dant, que la musique même de la Convention fut ol de renoncer à la *Marseillaise*[3].

Encore si aux périls dont elle était environnée la vention avait opposé une force unie et compacte! non : elle avait dans ses propres rangs les plus dang alliés de ses ennemis. Après leur victoire sur Robesp et Saint-Just, les Thermidoriens, comme pour r accentuer leur empressement à déserter la Révolu avaient quitté la Montagne et passé au côté droit étaient venus les renforcer, lors de leur rentrée da Convention, les 73 signataires de la protestation c le 31 mai, de sorte — écrit Thibaudeau — « qu'on vu combattre dans les mêmes rangs Tallien et Lanjui Fréron et Boissy d'Anglas, Legendre et Henri Lariv Barras et Lesage (d'Eure-et-Loir), Rovère et Louvet[4] tactique des royalistes divisa ce que le 9 thermidor rapproché. Ils se mirent à combler d'éloges les 73, t qu'ils vouaient les Thermidoriens à l'exécration mépris. Ces habiles manœuvres réussirent. Louvet,

[1] Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 7.
[2] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 203.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, ch. xv, p. 127-200.

emporté mais sincère; Daunou, âme sérieuse et ferme, aimèrent mieux se réunir aux Thermidoriens que livrer ce qui restait encore de la République; mais leur conduite trouva peu d'imitateurs parmi leurs anciens amis, dont les uns se prêtèrent aux tentatives des sectionnaires par faiblesse, et les autres parce qu'ils étaient vendus en secret au royalisme[1].

Toutefois, les Thermidoriens exerçaient encore un grand pouvoir dans l'Assemblée. L'énergie qu'ils avaient perdue quand ils avaient la Révolution à défendre, ils la retrouvèrent pour se défendre eux-mêmes. Pressée par eux, la Convention prit coup sur coup des mesures auxquelles on n'était plus accoutumé et qui étonnèrent. Sur la proposition de Daunou, le bannissement à perpétuité des émigrés, et la garantie des acquéreurs de biens nationaux furent décrétés en principe[2]. Les prêtres furent signalés du haut de la tribune comme un fléau, et l'ordre fut donné aux frontières, par le Comité de sûreté générale, de mettre en arrestation ceux d'entre eux qui, déportés, étaient rentrés[3]. Un autre décret prononça la peine du bannissement contre tout ecclésiastique qui troublerait l'ordre public[4]. En même temps, Chénier faisait l'éloge de Talleyrand, qui avait figuré parmi les prêtres révolutionnaires, et son nom était rayé de la liste des émigrés[5]. Parmi les royalistes qui avaient livré Toulon, soutenu un siége de quatre mois contre la République, porté les armes pour le roi et pris la fuite sous la protection des Anglais, beaucoup avaient réussi, depuis quelque temps, à rentrer en France comme

[1] C'est ce que Thibaudeau dit en propres termes, *Mémoires*, t. I, ch. xv, p. 197-200.

[2] *Moniteur*, an III, n° 318.

[3] *Ibid.*, n° 353.

[4] *Ibid.*, n° 354.

[5] *Ibid.*, n° 351.

fugitifs du 31 *mai :* le 19 fructidor (5 septem
Fréron les dénonça et fit rendre un décret contre
Désespéré de la violence d'un torrent qu'il avait
contribué à déchaîner, il s'écria : « Il ne faut plus q
Convention se déguise sa position : nous sommes
un défilé. Le royalisme, les prêtres s'agitent. Êtes
fermes? on dit que vous voulez la Terreur. Êtes-vou
dulgents? on tourne votre indulgence au profit
contre-révolution[2]. »

De leur côté, les sections de Paris se préparaien
vertement à la lutte, ce déploiement d'une vigueur
ne soutenait plus ni l'enthousiasme ni le génie, les
tant sans les effrayer. Beaulieu a peint l'intérieur
sections en homme qui suivait leur drapeau. Il les r
sente composées de personnages « décemment couv
appartenant tous à des familles propriétaires ou com
çantes, et distingués par leur éducation ; » il assure
« les orateurs s'exprimaient bien, et qu'on délib
aussi paisiblement qu'il est possible de le supposer
des assemblées de cette nature. » Il ajoute : « Je n'ai v
ma vie rien de plus imposant[3]. »

Mais ce témoignage, en ce qui touche le caractère
posant des délibérations est en désaccord complet av
témoignage du comte Pierre François Réal, qui,
que Beaulieu, fut témoin des scènes qu'il a décr
Suivant Réal, tout n'était que violence et désordre
l'intérieur des sections. Le royalisme s'y montrait
des couleurs de la démagogie, dont il affectait les all
et prenait le langage; on n'y parlait que de « souve
neté du peuple; » on y combattait le pouvoir, au
du « peuple souverain ; » et c'était comme représent

[1] *Moniteur*, an III, n° 352.
[2] *Ibid.*
[3] *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolutio France*, t. VI. p. 209.

du « peuple souverain, » que les royalistes et les nobles s'arrogeaient le droit d'insolence à l'égard de l'Assemblée. « Le nom de la Convention, — écrit Réal, — ne pouvait être prononcé dans les sections sans exciter des huées. J'ai entendu applaudir, appuyer, et renvoyer à des commissaires la proposition faite, à la *Halle aux Blés*, par l'escroc Rozambourg, d'exiger que le gouvernement donnât à l'instant aux sections l'état exact des troupes, des armes, des munitions, des subsistances, et la connaissance des *articles secrets* des différents traités[1] ! »

Au reste, Beaulieu lui-même explique ce qu'il y a d'obscur dans cette phrase : « aussi paisiblement qu'il est possible de le supposer dans des assemblées de cette nature, » lorsqu'il dit : « Les orateurs retracèrent la conduite des Conventionnels sous les plus épouvantables couleurs, » et lorsqu'il ajoute : « On a lieu de croire que les meneurs de la Convention avaient eux-mêmes soufflé ces dangereux discours, trop imprudemment applaudis, pour être en état de justifier les actes de violence qu'ils méditaient[2]. »

Des discours et des applaudissements d'un caractère tel qu'il a fallu les excuser par la supposition que ceux-là les inspirèrent contre qui ils étaient dirigés, ne pouvaient présenter rien ni de bien calme, ni de bien imposant. La vérité est que, s'armant des procédés révolutionnaires pour opérer la contre-révolution, les royalistes étaient revenus à l'organisation du club des Jacobins ; et le club des Jacobins, royaliste, ce fut la section *Lepelletier*.

Cette section avait marqué, dans les premiers orages de la Révolution, sous le nom de *Filles Saint-Thomas;* c'était elle qui, le 10 août, avait fourni au château ces

[1] *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 16.
[2] *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 210-211.

grenadiers qu'écrasèrent les Marseillais. Elle s'était effacée, depuis ; mais, quand le 9 thermidor eut produit ses résultats logiques, elle reparut, et visa tout d'abord à jouer à l'égard des sections de Paris le rôle que le club des Jacobins avait joué à l'égard des clubs de province : elle se fit centre ; elle fut une autre *Société mère*.

Un arrêté, dont l'ancien club des Jacobins n'aurait désavoué ni le principe ni la rédaction, signala l'entrée en scène de la section *Lepelletier*. Elle appela cet arrêté *Acte de garantie*. Il reposait sur la maxime : « Les pouvoirs de tout corps constituant cessent devant le peuple assemblé[1]. »

Communiqué aussitôt aux 47 autres sections de Paris, l'*Acte de garantie* est accueilli avec transport par la plupart d'entre elles. Toute la journée se passa en ambassades. « Le nom de *souverain* — raconte Réal — se donnait, se rendait, avec une complaisance, une naïveté, qui auraient excité le rire de l'observateur, si les suites de cette ivresse n'eussent commandé l'indignation... Dans toutes les sections, on prit des *actes de garantie*. C'était le délire de la souveraineté[2]. »

Ceci se passait le 20 fructidor (6 septembre). Le lendemain, l'arrêté de la section Lepelletier est lu à la Convention par Colombel, au nom du Comité de sûreté générale. Il concluait à ce que l'Assemblée se déclarât en permanence. Cette proposition fut repoussée comme annonçant la peur ; mais, en décidant qu'il y aurait séance le soir, l'Assemblée parut trahir ses alarmes[3]. »

En effet, la section *Lepelletier*, décidée à heurter de front la Convention, invita, sans plus de retard, les autres sections à former un Comité central, ce qui provoqua,

[1] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 10-11.
[2] *Ibid.*
[3] *Hist. parl.*, t. XXXVII, p. 21. — P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 11-12.

de la part de l'Assemblée, un nouveau décret comminatoire : malheur aux citoyens qui se réuniraient en comité central ! ils seraient jugés coupables d'attentat contre la souveraineté du peuple[1]. Mais il suffisait que la Convention se prononçât contre un arrêté de section pour qu'il fût à l'instant adopté par la majorité des sectionnaires, se proclamant *souverains*. Ils cassèrent le décret qui interdisait la création d'un comité central[2].

L'anarchie était au comble, et, pour l'augmenter, on répandait toutes sortes de rumeurs sinistres et de mensonges ridicules : tantôt, on avait délivré à chaque député deux livres de poudre fine, tantôt on avait planté des potences rue de l'Arbre-Sec[3]. Arriva la nouvelle, la glorieuse nouvelle, que le Rhin venait d'être franchi par l'armée française ; mais, comme le fait amèrement remarquer le général Jourdan, c'est à peine si l'on prit garde à cet éclatant fait d'armes, accompli au milieu d'obstacles regardés comme presque insurmontables[4]. L'attention des sectionnaires était toute à la question des décrets de fructidor, à celle de la poudre fine, à celle des potences de la rue de l'Arbre-Sec !

Le 27 fructidor (13 septembre), la section du *Théâtre-Français* envoya dire à la Convention que l'Assemblée primaire de cette section avait rejeté les décrets relatifs à la réélection des deux tiers. L'orateur de la députation était un comédien nommé Dupont. Voici en quels termes il apostropha la représentation nationale : « Convention nationale, encore quelques jours, et la vérité éclatera ! Tu la connaîtras, mais trop tard[5].» Et il demandait à lire

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, ch. xv, p. 190.
[2] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 12.
[3] *Ibid*. p. 13.
[4] Manuscrit de Jourdan. — Voy. plus haut le chapitre intitulé LES ARMÉES PENDANT LA RÉACTION.
[5] *Hist. parl.*, t. XXXVII, p. 22.

une adresse. Thibaudeau, qui occupait le fauteui cette occasion, consulta l'Assemblée. Elle refusa d'ei dre une lecture dont l'annonce seule était un outr Thibaudeau s'était contenté de répondre : « La Con tion ne craint pas le jour de la vérité ; elle appell ses calomniateurs au peuple français[1]. »

Le contre-coup des agitations de Paris se fit sentir les départements de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Seir Oise, du Loiret, c'est-à-dire dans le voisinage des que ravageaient les Chouans et où l'on attendait les ces que le comte d'Artois devait amener d'Anglete A Nonancourt, à Dreux, des patriotes furent assassiné plein jour, et l'on traîna la statue de la liberté dan boue[2]. A Mantes, dans un repas splendide, un *plat d cardes blanches* fut servi, et, en sortant de la salle du tin, les convives répondirent au *qui vive?* des sentine *Chouans*[3] ! A Châteauneuf, non contents de couper le bres de liberté et de jeter la statue de la liberté da ruisseau, les royalistes s'emparèrent des caisses p ques[4]. L'Assemblée primaire du canton correspo avec la section *Lepelletier ;* elle lui avait envoyé commissaires[5].

Poncelin ayant fait un voyage à Chartres[7], de gr troubles ne tardèrent pas à y éclater, soit qu'il eût secrètement mission d'en semer le germe, soit coïncidence. Ce qui est certain, c'est que, le pre jour complémentaire de l'an III (17 septembre), C

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, ch. xv, p. 193.

[2] C'est ce que fit observer Tallien, dans la séance du troisièm complémentaire (19 septembre 1795). Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 1.

[3] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 23.

[4] *Ibid.*, p. 19.

[5] Rapport d'Ysabeau dans la séance du troisième jour compléme (19 septembre 1795). Voy. *Moniteur*, an III, n° 366.

[6] *Ibid.*

[7] Discours de Tallien. Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 1.

tres fut en proie à une horrible sédition, où l'on entendit pousser des cris de : *Vive le roi*[1] ! Mais la faim était dans la ville, et là où une semblable cause agit, on peut se dispenser d'en chercher une autre.

Avertie du danger, la Convention avait envoyé à Chartres un de ses membres, Le Tellier, homme d'un caractère doux et d'une âme toute virile. Après d'inutiles efforts pour calmer les esprits, Le Tellier est assiégé dans la maison commune par une multitude de femmes désespérées, furieuses, qui hurlaient des paroles de mort. Elles le somment de signer un arrêté portant que le pain sera distribué à trois sous la livre. Lui, résiste, invoque la loi : la violer serait une honte. Les clameurs augmentent, le sang va couler. Le Tellier, remarquant qu'il est environné de fonctionnaires publics, accourus pour partager ses périls, signe l'arrêté fatal, rentre chez lui avec beaucoup de sérénité, écrit deux lettres touchantes où il explique qu'il a voulu sauver la vie des uns et épargner un crime aux autres, saisit un pistolet et se tue[2]. Sa lettre aux autorités constituées de Chartres se terminait ainsi : « Je sors de la vie avec un héritage de probité que je transmets à mes enfants aussi pur que je l'avais reçu de mon respectable père[3]. » Il avait violé la loi pour sauver ses concitoyens, et l'avait vengée en se donnant la mort. Le suicide, tant vanté, de Caton d'Utique, offre-t-il rien de plus magnanime?

Cependant, telle est l'injustice, telle est la cruauté de l'esprit de parti, que le nom de cet homme héroïque ne fut prononcé, dans les sections, qu'avec insulte[4]. Elles ne lui pardonnaient pas d'avoir honoré les derniers mo-

[1] Procès verbal de l'administration du département. Voy. le *Moniteur*, an III, n° 366.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 15.

ments de la République par un acte qui rappelait quelles vertus ses inspirations avaient été la source.

Le moment était venu, pour les Thermidoriens, comprendre que, le 9 thermidor, ils avaient creusé gouffre qui risquait de les dévorer. Tallien adjura t les républicains de se rallier, déclarant avec une tar(franchise, qu'il n'existait plus en France que deux part celui de la République et celui de la royauté[1]. Deferm lui-même, dont le zèle révolutionnaire paraissait si d teux qu'on le soupçonna d'avoir trempé dans les in gues de Lemaître, Defermon n'hésita pas à dire : « N sentons tous que nous n'avons à attendre d'une monar(que proscriptions et assassinats[2]. »

Ainsi pressée par des influences contraires, la Conv tion hésitait, avançait, reculait, passait tour à tour d(faiblesse à la vigueur et d'une condescendance pusi nime à des mesures acerbes. Bion ayant demandé l restation de l'auteur ou de l'imprimeur de la brochu « *Tuez-les!* » cette motion n'eut pas de suite[3]; et d jours, rien que deux jours après, l'Assemblée ren(un décret ordonnant aux pères, fils, frères, oncles, veux ou époux des émigrés, et aux ministres du culte sermentés, de cesser toutes fonctions administrativ municipales, judiciaires, sous peine de forfaiture de faux[4].

La lutte en était là, lorsqu'eut lieu la proclamat du vote des assemblées primaires touchant la Consti tion de l'an III. Le résultat, tel qu'il fut proclamé lennellement par le président de la Convention, é celui-ci :

[1] Discours de Tallien dans la séance du troisième jour complément (19 septembre 1795). Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 1.

[2] Même séance. *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Séance du cinquième jour complémentaire. *Moniteur*, an IV, n° 3

CONSTITUTION DE L'AN III.

Nombre des votants.	958,226
Pour.	914,853
Contre.	41,892

DÉCRETS DES 5 ET 13 FRUCTIDOR.

Nombre des votants.	263,131
Pour..	167,758
Contre.	95,373[1].

La publication de ces chiffres jeta les royalistes dans des transports de fureur. Ils avaient beaucoup compté sur les assemblées primaires de province. Le vote de ces assemblées, en ce qui concernait les décrets des 5 et 13 fructidor, était le levier au moyen duquel le comité secret d'émigrés, établi à Bâle, avait conçu l'espoir de renverser la Convention[2].

Le désappointement des sectionnaires parisiens fut d'autant plus vif, qu'en attaquant les décrets, ils avaient toujours prétendu parler au nom de la France, exprimer les sentiments du *Peuple Souverain*. Aussi prirent-ils le parti de nier hardiment leur défaite. Ils affirmèrent que les décrets avaient été rejetés; qu'on avait présenté à la Convention de faux calculs; et Crétot, Poncelin, les rédacteurs du *Messager du soir*, opposèrent à la correspondance officielle des Comités leurs correspondances particulières[3].

Beaulieu ne craint pas d'accuser le gouvernement d'alors du crime de faux, mais il ne fonde cette accusation que sur ce qu'il dit tenir « de personnes parfaitement in-

[1] Séance du 1er vendémiaire (23 septembre) 1795. *Moniteur*, an IV, n° 4,

[2] Rapport de Delaunay (d'Angers) dans la séance du 23 vendémiaire (15 octobre 1795). Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 28.

[3] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 16.

struites de ce qui se passait dans l'intérieur des Comit
personnes qu'il ne nomme pas [1]. Les faussaires et
imposteurs, dans ce cas, auraient été : Cambacérès
Réveillère-Lepeaux, Daunou, Berlier, Merlin (de Do
Letourneur (de la Manche), Marec, Gamon, Lariv
Blad, Louvet, Jean Debry, Lesage (d'Eure-et-Loir), Si
Rewbell, Boissy d'Anglas, tous membres du Comit
Salut public à cette époque; et Quirot, Montma
Colombel, Hardy, Barras, Lemont, Rovère, Mari
Boudin, Calès, Pémartin, Gauthier (de l'Ain), Ysab
Bailly, Bailleul, Delaunay, tous membres, à la m
époque, du Comité de sûreté générale.

Et ce n'était pas le pouvoir exécutif seulement qu
sections vilipendaient ainsi, c'était la Convention
entière. Un jour, les meneurs de la section *Lepell*
lui envoyaient dire, en lui demandant l'arrestatio
Pache et de Bouchotte : « Nous vous apportons le der
cri de la justice outragée [2]; » un autre jour, l'Assem
était insolemment rappelée à la *décence*, au nom (
section de la *Halle aux Blés*, par un homme perd
réputation [3].

Au Palais-Égalité (Palais-Royal), on passa bientôt
paroles à l'action, de l'invective à la révolte. Le 2
démiaire, une patrouille des grenadiers de la Conver
est assaillie; trois coups de feu sont tirés sur la trou
un sergent est blessé à l'épaule: il fallut que les sol
missent la baïonnette en avant; et les agresseurs, c
sés de la rue, se réfugièrent dans les spectacles, q
remplirent du bruit de leur colère [4].

[1] *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 211.
[2] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 17.
[3] *Ibid.*, p. 18.
[4] Voy. le rapport de Delaunay, séance du 3 vendémiaire (*Moni* an IV, n° 7), et le récit de P. F. Réal, *Essai sur les journées de ve* *miaire*, p. 20.

Il était temps que l'Assemblée songeât à se défendre. Sur la motion de La Réveillère-Lepeaux, elle vota un décret qui rendait la Commune responsable de la sûreté de la représentation nationale et ordonnait aux généraux de se tenir prêts à marcher[1].

Cependant, le peuple se livrait à ses travaux ordinaires, sans paraître prendre part à la querelle. Les sectionnaires n'avaient garde de l'appeler dans l'arène, sachant bien que le drapeau royaliste n'était pas le sien; et les Conventionnels, qui l'avaient désarmé en prairial, s'abstenaient de recourir à lui, par pudeur[2]. Toutefois, à mesure que la crise approchait, les vaincus de prairial sentaient s'évanouir leurs ressentiments; ils se disaient qu'après tout la Convention représentait le principe révolutionnaire, et, noblement émus de ses périls, ils faisaient des vœux pour elle. Ce fut une section des faubourgs qui, le 5 vendémiaire (27 septembre), vint à la barre protester de son dévouement à la représentation nationale. Les *Quinze-Vingts*, *Popincourt* et *Montreuil*, telles furent les sections qui, avec les *Thermes* et les *Gardes Françaises*[3], restèrent fidèles à ce qui n'était déjà plus la Révolution, mais en rappelait du moins le souvenir.

Du reste, si les royalistes n'avaient pas à compter sur le peuple de Paris, ils se croyaient assurés de l'appui du dehors : espoir qui soutenait leur audace. C'était précisément à cette époque que Pichegru écrivait: « J'ai des gens à moi auprès des sections[4]; » et c'était aussi à cette époque qu'une escadre anglaise, portant quelques milliers d'Anglais et d'émigrés, se dirigeait vers l'Ile-Dieu, située à trois lieues des côtes de la Vendée. Voilà

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XV, p. 203.

[2] *Ibid.*, t. I, chap. XVI, p. 209.

[3] *Moniteur*, an IV, n° 15.

[4] Instructions à M. Courant. Voy. le livre de Montgaillard sur la *trahison de Pichegru*, p. 33.

ce que les agitateurs savaient bien; mais ce dont i se doutaient probablement pas, c'est que le comte tois se souciait fort peu de se joindre à Charette, et résolu d'attendre le succès d'une insurrection à I pour paraître au milieu des insurgés vendéens. Plus un des agents du prétendant exhalait en ces term mépris que la conduite du frère du prétendant ins aux vrais royalistes : « Cadet (le comte d'Artois) a parade ou a été forcé par les épiciers (les Anglai faire mine seulement de venir chez Charles-Quint (rette). Il est démontré à tout Français qu'il pouv venir. Quelques-uns de sa compagnie se sont réu Charles-Quint (Charette), et un prince devait y veni la tête, si ses pieds s'y refusaient[1]. » De fait, com aurait-on pu prévoir que l'expédition du comte d'A se bornerait à une *parade?*

Quoi qu'il en soit, ce fut le 10 vendémiaire (2 oct que le comte d'Artois vint débarquer à l'Ile-Dieu; e jour-là même, la section *Lepelletier* lança son ap l'insurrection : coïncidence d'autant plus remarq que le motif donné à cet appel violent n'avait rie sérieux, et trahissait le parti pris de frapper un de coup.

Le 1er vendémiaire (23 septembre), la Convention fixé au 20 l'ouverture des assemblées électorales[2] fut le prétexte choisi par la section *Lepelletier*. Dan manifeste conçu en termes furieux, elle déclara:

Que le but de la Convention, en fixant cette était de reculer la convocation des corps électoraux prolonger de la sorte sa tyrannie;

Qu'après avoir versé le sang à Dreux, à Nonanc

[1] *Mémoire* sur l'agence de Paris. *Papiers de Puisaye*, vol. LX Manuscrits du British Museum.

[2] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795). *Moniteur*, an IV, n° 18.

à Verneuil, elle voulait se ménager les moyens de le verser encore;

Que la disette et ses affreuses suites avaient leur source dans l'impéritie des gouvernants, dans leur brigandage;

Qu'il n'y avait qu'un moyen de couper court à ces fléaux : mettre la Constitution nouvelle en mouvement, et cela sans délai;

Que toute prétendue loi tendant à retarder les opérations devait être regardée comme nulle et non avenue;

Que le peuple, trompé, trahi, égorgé, par ceux qu'il avait chargés de ses intérêts, n'avait plus à demander son salut qu'à lui-même.

Suivait une invitation hautaine aux électeurs des assemblées primaires de Paris, de se rendre le lendemain, bien accompagnés, dans la salle du Théâtre-Français[1].

L'arrêté est expédié sur-le-champ par la section *Lepelletier* aux quarante-sept autres sections. Celles des *Gardes-Françaises* et des *Quinze-Vingts* étaient fermées. Quelques-unes, celle de *Bon-Conseil* entre autres, passent à l'ordre du jour. Celles du *Théâtre-Français*, de la *Butte-des-Moulins*, de la *Halle-aux-Blés*, de *Bondi*, de *Brutus*, répondent au signal avec enthousiasme. Sur quarante-huit sections, trente-deux sont prêtes pour la guerre civile[2].

L'attitude de la Convention, en ce moment de crise, fut pitoyable. Désobéie, bravée, menacée, le moins qu'elle pût faire était de maintenir son décret du 1er vendémiaire, et d'interdire la réunion annoncée, au nom de la loi, — de la loi qu'on osait regarder comme « non avenue ; » — et c'est ce qu'elle fit, à la suite d'un rapport assez éner-

[1] Voy. le texte dans l'*Histoire parl.*, t. XXXVII, p. 28-30.
[2] Voy. P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 27.

gique de Daunou, le 11 vendémiaire (3 octobre). Mais, loin de montrer aux agitateurs un front sévère, elle descendit à la déclaration suivante, où l'affirmation d'une fermeté mal jouée était employée à couvrir une conclusion presque suppliante : « La Convention nationale, toujours pénétrée des obligations d'un gouvernement paternel, mais en même temps invariablement décidée à faire respecter la loi et à punir ses infracteurs, déclare qu'il ne sera fait aucune recherche ni poursuite contre ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont laissé entraîner à des mesures illégales à l'occasion des assemblées tenues en cette commune[1]. »

Amnistier les violateurs de la loi, comme preuve de l'inébranlable résolution où l'on était de la faire respecter, et parler des obligations d'un gouvernement paternel, en réponse à des cris de mort, c'était montrer une faiblesse qui touchait au ridicule. Pour combler la mesure, la séance où de la sorte on vota la peur, fut consacrée à la célébration d'une « fête funéraire en l'honneur des amis de la liberté, morts sous le régime décemviral ; » et tandis que la section *Lepelletier*, s'érigeant en assemblée souveraine, notifiait ses ordres dans Paris, les conventionnels en costume, un crêpe au bras, et les yeux fixés sur une urne funéraire[2], passaient leur temps à écouter des chants d'église ! D'où cette remarque d'un auteur du temps : « J'ai cru un instant qu'en célébrant cette fête, la Convention assistait à ses propres funérailles[3]. »

Heureusement, l'énergie de l'action, chez les sectionnaires, fut loin de répondre à la hardiesse du langage. Les électeurs qui, à la voix de la section *Lepelletier*, et au mépris des décrets de l'Assemblée, se réunirent dans la

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 15.
[2] *Ibid.*
[3] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 28.

salle du Théâtre-Français (Odéon), se trouvèrent ne pas dépasser le nombre de cent[1]. Le vieux duc de Nivernais, lorsqu'ils étaient allés lui demander de venir les présider, leur avait d'abord répondu : « Vous me menez à la mort[2]; » puis, s'animant aux discours de ceux qui l'entouraient, il avait dit « qu'à la vue du péril il sentait fondre les glaces de l'âge[3]: » il dut éprouver quelque surprise, sinon quelque frayeur, en s'apercevant que les sections n'avaient pas fourni à cette tentative de révolte plus de trois ou quatre cents hommes, et que la garde des électeurs fidèles au rendez-vous consistait en quelques jeunes gens errant çà et là avec de grands sabres[4].

Tels étaient néanmoins les ménagements que les Comités crurent devoir garder, que, pour donner à la réunion séditieuse le temps de se disperser d'elle-même, on apporta dans les opérations une lenteur calculée[5]. La publication du décret rendu le matin aurait dû être faite avant deux heures[6]: elle ne se fit que le soir très-tard, aux flambeaux. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les conjurés n'en tinrent aucun compte. Ils sortent de la salle en tumulte, repoussent les magistrats, les poursuivent de huées, éteignent les flambeaux[7]. On envoya des troupes alors; mais, quand elles arrivèrent, la salle était vide[8].

Pendant ce temps, un grand nombre de républicains,

[1] Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 30.
[2] Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XVI, p. 208.
[3] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 29.
[4] *Ibid.*, p. 30.
[5] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XVI, p. 208.
[6] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 30-31.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.* — Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XVI, p. 208. — Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795), *Moniteur*, an IV, n° 18.

de ceux-là même qu'en prairial la Convention avait armés, couraient lui demander des armes pour l fendre. L'enthousiasme des anciens jours s'était rall en eux. Mais la Convention en était venue à craind dévouement de ses défenseurs autant que la colère d ennemis. Elle ne distribua des fusils qu'aux citoyens nis d'une *carte de sûreté*[1].

En dépit de ces précautions soupçonneuses, la s de la distribution des fusils sur la terrasse des Feuil fut très-émouvante. Réal, qui était présent, vit un viei fondre en larmes, au moment où il recevait un fus 'entendit s'écrier : « Je suis donc encore libre[2] ! ces citoyens, dits les *patriotes de* 89, on forma bataillons, dont le commandement fut confié au gé Berruyer. On comptait beaucoup sur leur valeur, e de besoin, et cette attente ne fut pas trompée[3].

Les sections menaient à cette époque la vie des ca « la nuit, leurs factionnaires correspondaient l'un l'autre et poussaient les mêmes cris que dans une de guerre[4] : » il était donc naturel que l'Assembl mît sur la défensive. Cependant l'armement des *patr de* 89 fut dénoncé par les sectionnaires comme an çant des projets atroces. Plus de doute ! les égorgen de septembre, les mitraillades de Lyon, les noyad Nantes, allaient recommencer[5] !

Sinistre fut l'aspect de Paris le 12 vendémiaire (

[1] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiai P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 32.

[2] *Ibid.*, p. 32.

[3] Voy. le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 313.

[4] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xvi, p. 208.

[5] Beaulieu, dans ses *Essais historiques*, etc., t. IV, p. 218, écrit, sectionnaire qu'il était, que la Convention « arma les égorgeurs d tembre, de Lyon, d'Arras et de Nantes, » sans prendre garde qu'ap combat où la Convention ne fit que se défendre, ces prétendus égor devenus maîtres du pavé, n'égorgèrent personne.

tobre). Des émissaires couraient çà et là d'un air éperdu, affirmant que l'heure du pillage allait sonner. Des placards, partout affichés, disaient que la Convention s'était jetée dans les bras des buveurs de sang. De nombreuses patrouilles parcouraient la ville. Les boutiques s'étaient fermées, en signe d'effroi. A l'approche de la nuit, les rues retentirent des appels du tambour. Dans plusieurs sections, l'on délibérait en armes; celle de *Brutus* fit battre la générale. La pluie tombait par torrents[1].

Quoique personne ou presque personne n'accompagnât les tambours, pas un seul d'entre eux ne fut arrêté, tant la torpeur de certains généraux était grande[2] ! Le général Desperières, chargé du commandement d'une colonne, écrivit que la fièvre venait de le prendre et de le mettre au lit[3]. Menou, qui était à la tête de la force armée, ne se mit pas au lit, mais il alla trouver la Commission créée pour veiller à la sûreté publique, et d'un ton arrogant : « Je suis informé qu'on arme tous les bandits. Je vous déclare que je n'en veux, ni sous mes ordres ni dans mon armée, ni marcher en compagnie d'un tas de scélérats et de brigands organisés en bataillons de *patriotes de* 89. » La Commission, qui se composait de cinq membres : Barras, Colombel, Daunou, Letourneur et Merlin (de Douai), répondit : « Ces sincères amis ne seront pas sous ses ordres ; ils marcheront sous ceux d'un général républicain et resteront près de la Convention pour la défendre. » Menou sortit la figure altérée[4].

La section *Lepelletier* ayant déclaré et fait déclarer par

[1] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 35-37.

[2] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795).

[3] *Ibid.*

[4] Rapport de Barras dans la séance du 30 vendémiaire (22 octobre 1795), *Moniteur*, an IV, n° 35.

les autres sections que le décret du 11 était tyranni
ordre est donné de l'investir dans le lieu ordinaire
séances. Il fallut que Menou se mît en marche à la t
trois colonnes. Vers dix heures, celle du centre arriva
la rue Vivienne, et celle de droite par la rue Notre-
des-Victoires, celle de gauche occupant déjà le côté g
de la rue des Filles-Saint-Thomas. Bientôt la secti
cernée de toutes parts. Convertie en force armée
semblait résolue à défendre le lieu de ses séances et
nait rangée en bataille devant la porte, au nombre d'
ron huit cents hommes[2]. Un jeune homme, nomm
lalo, s'avance vers le représentant du peuple qui a
pagnait Menou, et lui dit : « Que nous demandez-
Nos armes, que nous n'avons jamais employées que
votre défense. Quels sont vos défenseurs ? Ceux qui
ont égorgés, que nous avons vaincus à vos côté
nous avions désarmés par vos ordres. Quels canons
opposez-vous ? Les nôtres, que nous vous avons r
volontairement. Que nous reprochez-vous ? L'exerci
gitime de nos droits. Nous avons, au prix de notre
maintenu la liberté de vos délibérations, et, au n
de toutes les lois, vous violez les nôtres[3]. »

Ce discours enflammant les sectionnaires, au li
rendre leurs armes, ils présentent la baïonnette
instructions données au représentant Laporte é
précises : la section devait être désarmée. En c
quence, il ordonne aux troupes de charger ; et déjà
s'ébranlaient, lorsque Menou s'écrie : « Je pa
mon épée au travers du corps du premier qui ose
sulter ces *Messieurs*[5]. » Il harangue alors le bat

[1] Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 35.
[2] *Ibid.*, p. 40.
[3] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 219.
[4] *Ibid.*
[5] Ce furent les propres termes dont il se servit, selon Réal. Voy.

Lepelletier, l'invite à se retirer, et lui promet que, le lendemain, les délibérations ne seraient pas troublées[1]. Laporte, pour éviter l'effusion du sang, autorise le général à faire retirer les troupes républicaines, après la retraite des sectionnaires. Les choses sont convenues ainsi; mais, tandis qu'une partie des forces de la section fait mine de défiler, l'autre partie reste à son poste[2], attend que les troupes aient disparu, et, demeurée de la sorte maîtresse du champ de bataille, se proclame victorieuse[3].

A la nouvelle d'un résultat si peu attendu, l'indignation dans l'Assemblée nationale fut extrême. Chénier insiste sur l'arrestation des principaux factieux et le désarmement des autres[4]. « L'arrestation de Menou! c'est un traître! » s'écrient plusieurs voix[5]. Menou n'inspirait

sur les journées de vendémiaire, p. 39. — Le rapport de Barras reproduit la réponse avec une légère variante : « Si quelque soldat s'avise d'insulter les bons citoyens de la section Lepelletier, je lui passerai mon sabre à travers le corps. »

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 219.

[2] Voy. le rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 11 vendémiaire (6 octobre 1795).

[3] Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 309, édition in-4° de 1842, les choses sont présentées sous des couleurs un peu différentes. Napoléon montre l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie entassées dans la rue Vivienne; les sectionnaires occupant les fenêtres de cette rue; la force militaire que commandait Menou *compromise*, et ce dernier se retirant, par une espèce de capitulation, sans avoir ni désarmé ni dissous le rassemblement. De la protection accordée par Menou aux sectionnaires, de sa désobéissance aux instructions qu'il avait reçues et de son empressement à se retirer *avant* l'accomplissement de la condition mise à sa retraite, pas un mot. En donnant à la résistance de la section *Lepelletier* le caractère d'une *victoire*, et à la retraite de Menou celui d'une nécessité subie, Napoléon a-t-il voulu relever, par le contraste, son succès du 13 vendémiaire, ou seulement laver Menou, un soldat, du soupçon d'avoir trahi l'Assemblée? Ce qui est sûr, c'est que le récit de Napoléon, très-inexact d'ailleurs en d'autres points, est contredit par les témoignages rapprochés de Barras, Merlin (de Douai), Réal et Beaulieu.

[4] *Moniteur*, an IV, n° 15.

[5] *Ibid.*

aucune confiance aux patriotes[1], et plaisait, au contrair
aux royalistes, qui se louaient fort de sa tiédeur républ
caine[2]. Dans les cours des Tuileries, on l'avait vu défe
dre aux musiciens sous ses ordres de continuer la *Ma*
seillaise, par égard pour les huées de la jeunes
royaliste[3]. Il fut destitué. Mais par qui le remplace
Bentabolle, au milieu des applaudissements, prononça
nom de Barras. Il était alors minuit un quart environ[4].

Arrêtons-nous ici un instant pour noter les comme
cements d'une carrière qui fut et restera sans doute
plus grand prodige de l'Histoire.

Il y avait alors à Paris un homme qu'on rencontra
frappant à toutes les portes, et qui, très-peu taciturne
sa nature, ou plutôt très-indiscret, aimait à raconter
tout le monde les injustices dont il prétendait être vi
time[5]. Ses vêtements négligés annonçaient le décourag
ment ou la misère, et il logeait dans une maison de ch
tive apparence, rue des Fossés-Montmartre, *hôtel de*
Liberté[6]. Sa taille était voûtée, son teint livide, mais
vie, dans tout ce qui constitue sa puissance, éclatait
son regard. Général d'artillerie, il s'était vu rejeter da
les cadres de l'infanterie par le représentant du peu
Aubry, qui lui reprochait sa jeunesse, et auquel il av
fait cette réponse, devenue fameuse : « Citoyen rep
sentant, on vieillit vite sur le champ de bataille, et j'
arrive[7]. »

[1] Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XVI, p. 210-211.
[2] L'écrivain royaliste Beaulieu dit de lui, *Essais historiques*, etc., t.
p. 203 : « Le général Menou, qui, dans tous ces troubles, s'est conduit
la manière la plus honorable et la plus pacifique, etc... »
[3] C'est Beaulieu lui-même qui constate le fait, *Essais historiques*, e
t. VI, p. 203.
[4] *Moniteur*, an IV, n° 15.
[5] Voy. *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pon*
coulant, t. I, p. 324.
[6] *Ibid.*, p. 326.
[7] *Ibid.*

Aubry était alors à la tête de la section de la guerre; et Bonaparte, ou, comme on l'appelait à cette époque, Buonaparte[1], revenait de l'armée d'Italie. Sa carrière menaçait d'être brisée, lorsque Doulcet de Pontécoulant fut appelé à remplacer Aubry. Doulcet cherchait quelqu'un qui lui pût donner des renseignements sur l'armée d'Italie : Boissy d'Anglas lui indiqua Bonaparte. Le jeune général est aussitôt mandé; on l'interroge. Lui, prend une plume, et, en quelques lignes, trace le plan de cette célèbre campagne d'Italie qu'il exécuta plus tard[2]. Doulcet devina sur-le-champ l'homme de génie. Bonaparte fut placé à la tête du *Bureau topographique* qu'avait créé Carnot, et chargé de tous les détails concernant les armées d'Italie et des Alpes !

Mais les fonctions de Doulcet au Comité de salut public ayant cessé le 15 fructidor (1er septembre), Letourneur, de la Manche, écarta Bonaparte du *Bureau topographique*, et lui expédia l'ordre de se rendre en Vendée comme général de brigade dans l'arme de l'artillerie. Or, le 29 fructidor (15 septembre), le Comité de Salut public prenait l'arrêté suivant :

« Le Comité de Salut public arrête que le général de brigade Bonaparte, ci-devant en réquisition près le Comité de salut public, est rayé de la liste des officiers généraux employés, attendu son refus de se rendre au poste qui lui a été désigné.

« Signé à la minute,

« LETOURNEUR, SIEYÈS, CAMBACÉRÈS, etc.[4]. »

[1] C'est le nom que lui donna Barras en le recommandant à la Convention dans la séance du 18 vendémiaire (10 octobre 1795).

[2] *Souvenirs historiques, etc., du comte de Pontécoulant*, t. I, p. 327.

[3] *Ibid.*, p. 337.

[4] *Ibid.*, p. 345-346.

Ainsi frappé pour violation du premier devoir d
soldat, l'obéissance aux ordres des chefs, Bonapa
« sans emploi, sans solde, sans rations, presque s
moyens d'existence[1], » semblait un homme per
lorsque la lutte engagée entre la Convention et les :
tionnaires vint tout à coup lui ouvrir un chemin ver
fortune.

Étrange influence des petites choses sur les grand
Bonaparte avait eu l'idée d'aller à Constantinople pren
du service dans l'armée du sultan ; il en avait solli
l'autorisation ; il l'avait obtenue : la difficulté de réal
certaines conditions financières liées à l'exécution de
projet, changea peut-être, en le faisant échouer, les c
tinées du monde[2]... Mais non : la singularité tragi
de tous les rapprochements de ce genre est illusion pu
Les accidents n'occupent pas en réalité dans l'Histoire
place qu'ils semblent y occuper. Les personnages his
riques, auxquels les courtisans du succès et du br
font un piédestal si haut, ne sont, au fond, que les s
viteurs sans le savoir d'une force mystérieuse qui
joue de leur orgueil, au moment même où elle les e
ploie. L'importance qu'on leur donne et qu'ils
donnent leur vient du milieu qui les enveloppe. L'i
pulsion qu'ils s'imaginent créer, c'est eux qui la
çoivent. Ils ne font que représenter ce qu'on leur s

[1] *Souvenirs historiques*, etc., *du comte de Pontécoulant*, t. I, p. :

[2] Nous lisons dans les *Souvenirs historiques et parlementaires*
comte de Pontécoulant : « On ne conçoit pas que, dans le *Mémoria*
Sainte-Hélène, il (Napoléon) ait dit ou que Las Cases lui ait fait d
« ... Jamais je n'en ai eu seulement la pensée, pas plus que d'aller
faire Turc à Constantinople. Tous ces récits sont de purs romans.
existe dans les dépôts publics des documents, écrits et signés de la n
même de Napoléon, qui prouvent invinciblement le contraire. »

Et, en effet, non-seulement le registre des actes du Comité de s
public contient un arrêté du 27 fructidor an III, autorisant Bonapar
passer à Constantinople, mais on a la rédaction par Bonaparte lui-m
des conditions du projet. Voy. le livre sus-mentionné n° VIII des pi
historiques.

pose le pouvoir de produire. Ne confondons pas l'image aperçue dans le miroir avec l'objet que le miroir reflète. Les destinées du monde ne dépendent pas d'un seul, elles dépendent de tous. S'il y avait des hommes si grands, l'homme serait trop petit!

Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon a raconté que, le soir du jour où la section *Lepelletier* fut investie, il était dans une loge à Feydeau; qu'averti de ce qui se passait, il courut aux tribunes de l'Assemblée; qu'il y entendit attribuer à la trahison de Menou le résultat de mesures mal prises; que divers représentants parurent successivement à la tribune, pour y peindre l'étendue et l'imminence du péril; que chacun des membres proposa le général qui avait sa confiance; que ceux qui avaient été à Toulon, à l'armée d'Italie, et les membres du Comité de salut public en relations journalières avec lui, Bonaparte, le proposèrent comme l'homme le plus capable de les sauver par la promptitude de son coup d'œil et l'énergie de son caractère; qu'en conséquence on l'envoya chercher dans la ville, tandis que lui, qui avait tout entendu, délibérait en lui-même sur le parti qu'il devait prendre[1].

Ce récit est en désaccord complet, et avec les témoignages contemporains, et avec le procès-verbal de la séance. Le seul nom prononcé dans cette nuit célèbre fut celui de Barras, il le fut par Bentabolle[2], et aussitôt les applaudissements retentirent[3]. Rien de plus naturel: Barras, le 9 thermidor, avait tenu l'épée de la majorité conventionnelle, et lui, Letourneur, Delmas, étaient les hommes vers qui la Convention avait coutume de tourner les yeux dans les moments critiques[4]. Aussi Danican

[1] Voy. le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 310.
[2] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 15.
[3] *Ibid.*
[4] Voy. les *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xvi, p. 212.

dit-il que « la nomination de Barras avait été préparé d'avance[1]. » Comment, d'ailleurs, l'Assemblée aurait-ell songé à Bonaparte, qui, « destitué comme terroris par Aubry, » écrit Thibaudeau, « végétait à Paris pauv et inconnu[2]? »

Cependant voici comment les choses sont présenté dans le *Mémorial de Sainte-Hélène:*

« Napoléon se rendit au Comité, auquel il peign vivement l'impossibilité de pouvoir diriger une opér tion aussi importante avec trois représentants qui, da le fait, exerçaient tous les pouvoirs et gênaient tout les opérations du général. Il ajouta qu'il avait été t moin de l'événement de la rue Vivienne; que les con missaires avaient été les plus coupables et s'étaient pou tant trouvés, au sein de l'Assemblée, des accusateu triomphants. Frappé de ces raisons, mais dans l'impo sibilité de destituer les commissaires sans une longu discussion dans l'Assemblée, le Comité, pour tout co cilier, détermina de prendre le général dans l'Assemblé même. Dans cette vue, il proposa Barras à la Conventio comme général en chef, et donna le commandement Napoléon, qui par là se trouvait débarrassé des tro commissaires, sans qu'ils eussent à se plaindre[3]. »

Tout concourt à démentir ce récit. L'événement de l rue Vivienne ayant eu lieu entre dix heures du soir[4] minuit, et Napoléon, qui était « dans une loge à Fe deau » ce soir-là, n'ayant quitté le théâtre que pour cou rir à l'Assemblée, il est difficile de comprendre comme il aurait pu être témoin de « l'événement de la rue Vi vienne. » Il ne l'est pas moins de concevoir qu'aprè

[1] *Les Brigands démasqués*, p. 39.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XVI, p. 212.
[3] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. V, p. 311.
[4] Le *Mémorial de Sainte-Hélène* dit sept ou huit heures du soir, voy chap. V, p. 311. — Réal, qui s'attache à être précis, écrit dix heures

avoir rayé Bonaparte de la liste des officiers, pour mépris de la discipline et désobéissance, le Comité de salut public eût jugé ses services nécessaires au point de subir ses conditions, et presque ses ordres. D'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, le Comité n'aurait proposé Barras à la Convention comme commandant en chef que pour « tout concilier. » Or, on lit dans le rapport de Barras sur les journées de vendémiaire, que ce fut, au contraire, *sur sa proposition*, que Bonaparte fut nommé commandant en second[1]; et, dans le rapport de Merlin (de Douai) sur les mêmes journées, on lit: « Dans cette crise violente et terrible, les regards de vos Comités se sont tournés vers le général du 9 thermidor. Barras leur a paru par son activité, par ses talents, par son âme aussi brûlante que pure, par son dévouement profond et absolu à la liberté, l'homme le plus propre à tirer la république du précipice où elle était sur le point de tomber[2]. »

Le décret qui plaçait Barras à la tête des forces conventionnelles fut rendu à *quatre heures et demie du matin*[3]; autre circonstance qui montre combien peu l'Histoire doit tenir compte des souvenirs de Napoléon, quand on rapproche cette circonstance du passage suivant du *Mémorial:* « Aussitôt que Napoléon se trouva chargé du commandement des forces qui devaient protéger l'Assemblée, il se transporta dans un des cabinets des Tuileries où était Menou, afin d'obtenir de lui les renseignements nécessaires sur les forces et la position des troupes et celle de l'artillerie. *Il était une heure après minuit*[4]. »

Quant aux motifs qui l'auraient, après une longue hésitation, décidé à défendre l'Assemblée, savoir: la

[1] Séance du 30 vendémiaire (22 octobre 1795). — *Moniteur*, an IV, n° 35.
[2] Séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795). — *Moniteur*, an IV, n° 18.
[3] *Moniteur*, an IV, n° 15.
[4] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 312.

crainte que « la défaite de la Convention ne ceignî front de l'étranger, » crainte qui l'aurait emporté à fin dans son esprit sur celle « de se faire le bouc ém saire de tant de crimes auxquels on fut étranger[1], » comte de Pontécoulant fait remarquer avec raison, d ses *Souvenirs* posthumes, que, « l'assertion de Napol sur ce point est démentie par l'autorité du plus sim raisonnement et le témoignage des contemporains[2]. »

Quoi qu'il en soit, la situation s'offrait sous un asp des plus menaçants. Les royalistes s'étaient hâtés de pandre le bruit que la section *Lepelletier*, cernée trente mille conventionnels, les avait forcés à une retr déshonorante; ils ne parlaient que de l'énergie indon table du président de cette section libératrice; ils nommaient la Convention qu'avec l'accent du mépris du dégoût. Une commission, dite des onze, s'était or nisée sous la présidence de Richer de Sérizy, et u commission militaire sous la présidence d'un anc garde du corps, Lafond. L'Assemblée nationale, sa quelques membres, mise hors la loi; des représenta arrêtés ou gardés en otage; un hussard d'ordonnance t d'un coup de fusil dans la rue Saint-Honoré; un en d'armes à la section fidèle des *Quinze-Vingts* intercep la fermeture des barrières; l'occupation de la trésore nationale; l'enlèvement des subsistances destinées a troupes; la création d'un tribunal révolutionnaire. tels furent, de la part des sections en révolte, les ac qui marquèrent la nuit du 12 au 13 vendémiaire. trois heures du matin, dans une nuit sombre, au mil d'une pluie affreuse, on entendait partout le son (tambours détendus arrachant les citoyens au somme et la voix stridente des émissaires de la rébellion, cri

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 311.
[2] *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoul* t. I, p. 336.

sous les fenêtres: « Armez-vous, armez-vous contre les terroristes[1]! »

La garde nationale, organisée après le 9 thermidor, en dehors des Jacobins et contre eux[2], constituait une force contre-révolutionnaire; ceux-là seuls étaient appelés au service qui étaient en état de s'habiller et de s'équiper: leur nombre s'élevait à environ vingt mille. Le reste formait ce que l'on appelait les *basses compagnies* et n'était guère organisé que sur le papier[3]. Vingt mille hommes, bien enrégimentés et bien armés! c'était plus qu'il ne fallait pour renverser la Convention, si le peuple demeurait neutre; car, la Convention n'était défendue que par cinq mille hommes environ, y compris les quinze cents *patriotes de* 89[4]. Il est vrai qu'elle avait des canons; mais l'artillerie dont elle pouvait disposer était encore au camp de la plaine des Sablons, gardée par une poignée d'hommes[5]. Les magasins ne contenaient pas plus de quatre-vingt mille cartouches. Point de vivres. Point d'eau-de-vie[6]. La communication avec l'état-major établi aux Tuileries était interrompue[7].

C'en était fait de la Convention, si l'activité de Barras et de Bonaparte eût été au-dessous de ce qu'exigeait la gravité des circonstances. Il n'en fut pas ainsi. Un chef d'escadron du 21e de chasseurs, — c'était Murat, — fut envoyé en toute hâte aux Sablons, avec trois cents chevaux,

[1] Rapport de Merlin (de Douai), séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795). — P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 45 et 46.
[2] Voy. le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 508.
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xvi, p. 209.
[4] *Ibid.*, p. 210.
[5] Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 44, dit 150.— Napoléon, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 512, dit 15 seulement.
[6] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 44. — Ce qui contredit cette assertion de Beaulieu que « les troupes ne se battirent que parce qu'on les gorgea d'eau-de-vie. » Voy. *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 222.
[7] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 44.

pour en ramener l'artillerie. Au moment même où y arriva, une colonne de la section *Lepelletier* s'y tro vait déjà, prête à saisir le parc. Mais la troupe de Mu était à cheval, et l'on était en plaine : la section se tira. A six heures du matin, quarante pièces de can entraient aux Tuileries. Elles furent placées à tou les issues. En prévision du cas où quelqu'un des débo chés serait forcé, on établit des feux masqués. Deux p ces de huit et deux obusiers furent laissés dans la pl du Carrousel, tant pour suivre les colonnes que pour f droyer les maisons d'où l'on voudrait tirer sur la pla On disposa des batteries au pied des murs du Jardin l'Infante, au guichet-neuf, sur le pont National (Roya Du côté de la rue Saint-Honoré, Bonaparte fit placer de pièces près de l'hôtel de Longueville, deux pièces sur place du Petit-Carrousel. Deux autres battaient la rue l'Échelle, et deux défendaient la rue du Dauphin. Enf un obusier fut pointé dans le haut de la rue de Chartr pour battre, s'il le fallait, la place et le Palais-Roy Ces dispositions faites, les canonniers attendirent, n che allumée[1].

La Convention, si elle succombait, devait se retirer Saint-Cloud : Barras lui avait ménagé cette retraite, faisant occuper toutes les hauteurs[2].

Ordre exprès fut donné par les Comités aux trou conventionnelles « de ne point attaquer, et même d'é der autant que possible les provocations[3]. » Mais ce co bat que les Thermidoriens voulaient éviter, les royalis le cherchaient. L'attaque allait venir des sections[4].

[1] Voy., sur les dispositions de la défense, le rapport de Barras dan séance du 30 vendémiaire (22 octobre 1795); le récit de P. F. Réal, *E sur les journées de vendémiaire*, p. 47, et le *Mémorial de Sainte-Hél* chap. v, p. 313.

[2] Rapport de Barras dans la séance du 30 vendémiaire (22 octobre 17

[3] Rapport de Merlin (de Douai), *Moniteur*, an IV, n° 16.

[4] Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. xvi, p. 211.

Le chef qu'elles se donnèrent, dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire, était Danican, ce général de qui Hoche disait, le 25 pluviôse an III, dans une lettre au général Kricq : « Danican est le plus mauvais sujet que nous connaissions. Méprisez-le, en attendant son successeur[1]. » Il avait protesté contre les décrets ; il se vantait d'avoir donné sa démission, à la tête de sa brigade[2] : ce furent là probablement ses titres à la confiance des sectionnaires ; car il n'avait ni l'audace, ni les talents de son rôle. Toutefois, comme il avait fait la guerre, il ne lui échappa point que les préparatifs de la Convention étaient bien conçus et formidables. Il représenta donc aux membres assemblés des sections qu'attaquer l'Assemblée dans l'enceinte où elle était retranchée n'offrait aucune chance de succès ; qu'au lieu de prendre l'offensive, les sectionnaires devaient songer à organiser vigoureusement leurs moyens de défense, et forcer les conventionnels, s'ils prenaient l'initiative de l'attaque, à perdre l'avantage de leur position par la dissémination de leurs forces[3]. Mais ces conseils furent fort mal accueillis ; il entendit murmurer autour de lui les mots de *traître, d'homme envoyé par la Convention ;* et c'est lui-même qui nous apprend que, le 13, « au moment où le canon du cul-de-sac tonnait, la section Lepelletier donnait l'ordre de lui casser la tête[4]. » Il dut donc tout préparer pour un combat, et, s'il est vrai qu'en assignant leurs postes aux divers bataillons, il les fit jurer de ne point attaquer, on se demande dans quel but les sectionnaires furent rangés en bataille. Or, il est bien certain que, dès la nuit du 12 au 13 vendémiaire, ils occupaient en force, et Saint-Roch, et le Théâtre-Français, et l'hôtel de Noailles ; que leurs

[1] Correspondance de Hoche.
[2] Danican, *Les Brigands démasqués*, p. 35.
[3] *Ibid.*, p. 41.
[4] *Ibid.*

colonnes se formaient à tous les débouchés par où la Co
vention pouvait être assaillie ; qu'ils cernaient les jardin
qu'ils cernaient le palais, et que « leurs tambours po
taient l'audace jusqu'à venir battre la générale sur
place du Carrousel et sur la place Louis XV[1]. »

Pendant ce temps, les alliés secrets que le royalism
en armes comptait au sein de l'Assemblée mettaient to
en œuvre pour donner à la Convention l'attitude d'u
accusé qui demande grâce. Dans un projet de proclam
tion, que Gamon ne rougit pas de venir présenter, o
supposait que de mauvais citoyens avaient pu en effet
glisser parmi les *patriotes de* 89 ; on promettait de l
chasser des rangs, d'accueillir les réclamations des bo
citoyens : « Retournez dans vos foyers, disait la procl
mation, et les armes qu'on a délivrées rentreront dans l
arsenaux. » Des murmures éclatent. Baraillon ne vo
dans ce projet de manifeste qu'une lâche capitulation
le flétrit. Roux (de la Marne) s'écrie : « Les hommes q
sont armés dans la rue sont-ils les *bons citoyens* dont
nous parle ! Et ceux qui sont venus nous défendre, ve
on leur faire un crime de leur dévouement ? » A s
tour, Chénier rappelle la Convention au sentiment de
dignité. Lanjuinais, au contraire, appuie la propositi
comme moyen d'éviter la guerre civile. Vingt memb
lui répondent à la fois : « C'est toi qui fais la gue
civile, » et Garan ajoute : « Ne vois-tu pas, Lanjuinais, q
c'est un 31 mai en sens inverse qu'on prépare ? » La
juinais monte à la tribune ; des cris de : *A bas !* partis
tous les points de la salle, le forcent à en descendre, et
Convention passe à l'ordre du jour[2].

A midi, Fréron, de retour du faubourg Saint-Antoin
vint annoncer que les sections des *Quinze-Vingts*,

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 313.
[2] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 16.

Montreuil et de *Popincourt*, étaient rangées « sous les murs de la Convention[1]. »

Cette nouvelle, donnée en termes qui semblaient faire de la Convention une forteresse, était une exagération ridicule. Ce que Fréron aurait dû dire, pour rester dans le vrai, c'est que le représentant du peuple Garot, envoyé au faubourg Saint-Antoine, en avait ramené, entre deux piquets de dragons et tambour battant, deux cents hommes des *Quinze-Vingts*, dont cinquante seulement étaient armés[2].

Le peuple désirait bien que les Thermidoriens l'emportassent sur les royalistes, mais il n'avait pas perdu la mémoire au point d'offrir son sang à ceux qui, en prairial, l'avaient foulé aux pieds; et en se bornant à faire des vœux pour leur victoire, il se montrait certes assez généreux !

Tandis que l'Assemblée perdait son temps en vains débats, le général Carteaux, qui occupait le Pont-Neuf jusqu'au jardin de l'Infante avec trois cent cinquante hommes et deux pièces de quatre, se trouva menacé par trois colonnes de sectionnaires, dont l'une s'avançait du côté de la rue de Lille, la seconde par la rue de la Monnaie, et la troisième par le quai de la Ferraille. Avant d'en venir aux mains, les deux partis entrent en pourparlers. Carteaux, ne se sentant pas assez fort pour garder sa position, prend le parti de battre en retraite. Il laissait derrière lui les canons. Lafond, le bras droit de la section *Lepelletier*, veut s'en emparer; mais Danican survient, s'écrie qu'on ne saurait enlever à des soldats leurs canons, sans humilier l'armée, sans rendre tout rapprochement impossible[3]; et les redoutables instruments de mort

[1] *Moniteur*, an IV, n° 15.
[2] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 49.
[3] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 222.

sont emmenés par Carteaux, qui se retire en bon o
vers le jardin de l'Infante[1].

A trois heures, Danican écrivit aux Comités que
sectionnaires avaient pris les armes seulement dan
crainte d'être massacrés par les Terroristes, dont la
vention s'était entourée, et qu'il proposait de faire
rentrer dans l'ordre, si on lui envoyait une réponse
nature à rassurer les habitants de Paris[2]. La dépêch
portée par un parlementaire, qui traversa les postes,
yeux bandés, selon toutes les formes de la guerre[3].

Introduit de la sorte devant les membres du gouve
ment, ce parlementaire, s'il faut en croire Napol
« les émut beaucoup par ses menaces[4]. » Ce qui est
tain et fut avoué par Merlin (de Douai) lui-même
son rapport officiel, c'est que, « la dépêche de Dani
donna lieu à une ample discussion[5]. » Boissy d'An
était d'avis qu'il fallait accorder une entrevue au gén
des sections; et elle aurait eu lieu si Colombel (d
Meurthe) ne s'était écrié : « Les ennemis n'auraient
tant d'audace s'ils n'étaient sûrs d'être soutenus par q
ques membres de la Convention[6]. » Bailleul alla jus
proposer un arrêté tendant à *désarmer sur-le-ch*
tous les patriotes accourus autour de la Convention
la défendre, et dont la conduite, durant la Révolut
aurait été « répréhensible[7] ! » C'était unir l'ingrati
à la peur; c'était se déshonorer deux fois : les Com
se bornèrent à répondre qu'ils enverraient vingt-qu
représentants chargés d'éclairer les citoyens[8].

[1] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 51.
[2] Danican, *les Brigands démasqués*, p. 45.
[3] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 314.
[4] *Ibid.*
[5] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire,
(6 octobre 1795).
[6] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 56.
[7] *Ibid.*, p. 57.
[8] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire, a

Il était quatre heures quand le parlementaire fut renvoyé avec cette réponse. En ce moment, répandus confusément dans la salle des délibérations, les membres de la Convention s'entretenaient des dangers de la chose publique et de leurs propres périls, lorsque soudain le cri : « Aux armes ! » retentit autour du palais. « En séance ! » crie le président. Au dehors, les militaires et les citoyens armés se rangent en bataille. Quelques minutes s'écoulent dans l'attente, au milieu d'un silence tragique. Bientôt, des décharges de mousqueterie se font entendre aux environs de la salle du Manége. Puis c'est le bruit du canon. « Recevons la mort, dit Legendre, comme il convient aux fondateurs de la République. » Profond silence. Le feu continue au dehors. Quelques députés sortent, le sabre à la main. Coups de canon. Toujours même silence de la part de l'Assemblée. Une voix, au fond de la salle : « Les officiers de santé, membres de la Convention, sont appelés à panser les blessés. » On venait de porter dans une salle voisine, le « salon de la Liberté, » plusieurs défenseurs de la Convention couverts de sang[1].

Sur la question de savoir lequel des deux partis commença le feu, les récits diffèrent. Les uns assurent que l'initiative du combat fut prise par les sectionnaires[2], les autres assurent qu'elle le fut par les conventionnels[3]. Il y en a qui accusent Bonaparte d'avoir précipité le dénoûment, ennuyé qu'il était d'une longue expectative[4]. On a prétendu aussi que Louvet, Chénier, Dubois-Crancé, qui, contre l'avis de Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Rovère,

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 15.

[2] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 63. — *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 315.

[3] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 224. — Danican, *les Brigands démasqués*, p. 58.

[4] *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant.*

ne voulaient entendre à aucune proposition, firent donner le signal par une fusée lancée d'un des pavillons des Tuileries ; mais l'écrivain royaliste Beaulieu dit, à ce sujet : « J'ai vu beaucoup de choses dans cette journée; mais je n'ai point vu cette fusée[1]. » Toujours est-il que l'action s'engagea par des coups de fusil qui partirent de chez le restaurateur Venua[2]. Et, si l'on se rappelle que l'ordre exprès des Comités était de ne pas attaquer; si l'on se rappelle, d'autre part, que Danican fut regardé comme un traître par beaucoup de sectionnaires pour leur avoir conseillé la défensive; enfin, si l'on réfléchit que les sectionnaires ne pouvaient être venus *assiéger* la Convention que dans l'intention formelle d'en finir avec elle, on aura quelque peine à croire que les premiers coups de fusil soient venus du côté des conventionnels.

Quoi qu'il en soit, au moment où, aux environs de la cour du Manége, le feu commençait, une colonne de sectionnaires, que conduisait Lafond, débouchait par le quai Voltaire, et marchait sur le Pont-National (Pont-Royal). « Alors, écrit Bonaparte, on donna l'ordre de tirer[3]. »

A peu près à la même heure, on apportait dans l'Assemblée, pour armer les représentants du peuple, sept cents fusils, des gibernes et des cartouches[4].

Rien de plus propre à attester la grandeur du péril. Et, en effet, l'engagement ne tarda pas à devenir furieux. Une grêle de balles pleuvait des alentours de l'église Saint-Roch, qu'occupaient les sectionnaires, et de toutes les fenêtres de la rue du Dauphin : la pièce de quatre qui battait la rue avait fait une première décharge, la foule répandue sur les degrés de Saint-Roch

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 225.
[2] *Ibid.*, p. 224. — P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 63.
[3] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 315.
[4] *Ibid.*

fut culbutée. Les assaillants se sauvent dans l'église. Un feu de file s'engage et se soutient des deux côtés. Mais, en ce genre de combat, les sectionnaires avaient l'avantage. Car ceux qui étaient retranchés dans les maisons pouvaient ajuster sans se montrer; et quant à ceux qui étaient retranchés dans l'église, dont le canon du cul-de-sac Dauphin ne frappait que l'encoignure, ils n'avaient qu'à attendre que le coup fût parti. Alors ils descendaient sur les marches, foudroyant les canonniers. Beaucoup de conventionnels furent tués de cette manière. Impatients, quelques Marseillais s'écrient : « Marchons sur Saint-Roch ! » et ils s'élancent intrépidement dans la rue Saint-Honoré, ayant à leur tête le représentant Cavaignac, le général Vachot, Rouget de Lisle. Ils n'étaient qu'une poignée, et la mort les enveloppait de toutes parts. Pris en tête, en revers et sur les deux flancs, ils reculent. Presque tous ceux qui servaient la pièce de canon ayant été tués ou blessés, elle allait être abandonnée : un commandant marseillais, le commissaire Yon, la ramène dans les rangs. Le général Berruyer a son cheval percé de trois balles : il met pied à terre, et le vieux guerrier reste un moment presque seul à l'entrée du débouché sanglant. Trois fois la pièce de canon fut abandonnée ; trois fois les sectionnaires perdirent l'occasion de s'en emparer, soit manque de résolution, soit, comme s'en plaint Beaulieu, que personne ne les commandât. Enfin, après plusieurs décharges, Saint-Roch fut enlevé [1].

Du récit de P. F. Réal, confirmé par le rapport officiel de Merlin (de Douai), il résulte qu'à un autre poste, devant la maison occupée par la section de police du Comité de sûreté générale, une horrible trahison fut commise et châtiée. Des républicains étaient là avec une pièce de ca-

[1] Voy., en les rapprochant, le récit de P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 61-67, et celui de Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 227.

non : les sectionnaires, qui se trouvaient en force dan rue de l'Échelle, eurent l'idée de s'emparer de c pièce sans coup férir. Fusils sous le bras, chapeaux l'air, drapeau baissé, ils arrivent, de la rue Saint-I noré, par pelotons, criant : « Ne tirez pas ! nous somn vos frères. » On les laisse avancer, on leur tend les br Mais à peine sont-ils à portée de la pièce, que deux d' tre eux, s'élançant, la saisissent, et, d'un ton de triompl s'écrient : « Nous la tenons ! » En même temps deux charges de mousqueterie étendent par terre vingt-trois publicains. Les conventionnels, indignés, répondent un feu terrible. La pièce est reprise, elle joue, et la r est balayée en un instant[1]. Réal constate que les mo qui furent dépouillés, à ce poste, étaient presque tous h billés comme des ouvriers, mais portaient le linge plus fin[2].

Peu s'en fallut que Barras ne fût tué dans la rue Sai Nicaise, en allant haranguer les sectionnaires, qui en c cupaient la partie basse. Mais ils ne purent s'y mainte longtemps. Deux coups de canon à balles et une v charge à la baïonnette les refoulèrent sous les arcades théâtre de la République[3].

Sur les quais, l'action de l'artillerie ne fut ni mo prompte ni moins décisive. Les colonnes du faubou Saint-Germain y furent écrasées par le feu des can que Bonaparte avait fait placer à la hauteur du guicl du Louvre et à la tête du pont National. Les trois mi hommes qui formaient ces colonnes avaient été fourr par les sections de l'*Unité*, du *Théâtre-Français*, de *Fo taine-Grenelle* et de *Bon-Conseil*[4]. Cette petite arm

[1] Voy. le récit de P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiai* p. 68, et le rapport de Merlin (de Douai), *Moniteur*, an IV, n° 16.

[2] *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 70.

[3] *Ibid.*

[4] Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 74.

marchait sous les ordres de l'émigré Colbert Maulevrier[1] et de Lafond. Elle déploya une grande intrépidité. Prise en tête et en écharpe par l'artillerie des conventionnels, elle se reforma trois fois sous la mitraille, avant de se disperser tout à fait[2].

Restait le théâtre de la République, où les sectionnaires tenaient encore. Le général Brune y fut envoyé avec une division et deux obusiers. Les ténèbres commençaient à tomber sur Paris, lorsque ces troupes, composées de grenadiers de la Convention unis aux *patriotes de* 89, débouchèrent par la rue Saint-Nicaise et la rue de Rohan. Les sectionnaires voulurent résister : quelques obus les dissipèrent[3].

Pendant la nuit, à la barrière des Sergents, c'est-à-dire au même endroit où, du temps de la Fronde, les bourgeois de Paris établirent les premières barricades, des barricades furent essayées, mais abandonnées presque aussitôt[4]. Les rues étaient désertes. Çà et là quelques fuyards au visage effaré. Tout était fini.

Le nombre des morts ne fut jamais constaté d'une manière précise. Il est dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* qu'il y eut environ deux cents hommes tués ou blessés du côté des sectionnaires, et presque autant du côté des conventionnels[5]. Pas un chef ne périt[6], excepté Lafond, qui ne fut un des chefs que pour se battre et mourir. Ceux que l'incendie consuma ne furent pas ceux qui l'avaient allumé ! Pendant que les sections de l'*Unité*, du *Théâtre-Français*, de *Fontaine-Grenelle* et de *Bon-Conseil*

[1] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 24 vendémiaire, an IV.
[2] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 317.
[3] *Ibid.* — Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 76-77.
[4] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 78.
[5] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 316.
[6] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xvi, p. 214.

livraient à l'artillerie de Bonaparte leur contingen victimes obscures, la section *Lepelletier* délibérait[1].

Parmi les représentants qui montrèrent de la rés tion, le prisonnier de Sainte-Hélène nomme Fré Louvet et Sieyès[2]. Il oublie Barras, que Réal représ payant de sa personne partout, partout donnant des dres, intrépide, infatigable[3].

Danican assure que, dans cette journée, il ne fut p question de retour à la monarchie[4]. Mais si les sect naires n'eurent pas le cri de : *vive le roi!* sur les lèv leurs chefs l'avaient dans le cœur. Ceux d'entre eux q vit parcourir la ville, pour y souffler la révolte, porta l'habit gris à revers, le collet noir[5]; et le représentar peuple Paganel rencontra un des révoltés qui courait rues à cheval, ayant au pommeau de son épée un peau blanc d'un pied et demi de longueur[6].

Aussi le peuple ne se mêla-t-il point à la lutte n'avait pas pris le château, le 10 août, au profit d République, pour le reprendre, le 13 vendémiaire profit de la monarchie.

Le 14, les curieux affluaient sur tous les points où s'était battu. Durant la nuit, les cadavres avaient été levés. Il y eut encore quelques rassemblements, mai furent dissipés en un clin d'œil. Avant la chute du j il n'y avait plus même, dans Paris, cette agitation que flots conservent après le passage de la tempête. Le les spectacles étaient remplis comme à l'ordinaire[7].

[1] C'est Réal qui en a fait la remarque, *Essai sur les journées de démiaire*, p. 74.
[2] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 316.
[3] Voy. *Essai sur les journées des* 13 *et* 14 *vendémiaire*, p. 63, 71,
[4] *Les Brigands démasqués*, p. 42.
[5] P. F. Réal, *Essai sur les journées des* 13 *et* 14 *vendémiaire*.
[6] Déclaration de Paganel, *Moniteur*, an IV, n° 17.
[7] Voy. le *Mémorial de Sainte-Hélène*. chap. v, p. 316, et les *Mé de Thibaudeau*, t. I, chap. xvi, p. 214.

CHAPITRE IV

FIN DE LA CONVENTION

Effet des journées de vendémiaire. — Efforts de la Montagne pour ressaisir son influence. — Les vaincus ménagés par les vainqueurs. — Barras recommande Bonaparte à la Convention. — Scène violente chez Formalaguez. — Correspondance de Lemaître lue à la tribune. — Rapport de Delaunay (d'Angers) sur les complots royalistes. — Tallien va reprendre sa place sur les bancs de la Montagne. — Ses dénonciations contre Lanjuinais et Boissy d'Anglas repoussées. — Rovère et Saladin sont décrétés d'arrestation. — Situation tragique de Tallien. — Découverte de documents qui le compromettent. — Pièces mystérieuses déposées au Comité de salut public; on les fait disparaître. — Tableau de la France à cette époque, tracé par Barras lui-même. — Nomination de cinq membres chargés de présenter des mesures de salut public. — Violente sortie de Thibaudeau contre Tallien. — Décret contre les parents des émigrés, présenté par Tallien et adopté. — Dernière séance de la Convention. — Jugement porté sur cette assemblée célèbre.

La victoire remportée par les Thermidoriens, le 13 vendémiaire, eut pour effet immédiat, comme on devait s'y attendre, de consterner les royalistes ; mais leur abattement fut de courte durée, l'attitude de leurs alliés dans le sein même de la Convention n'ayant pas tardé à leur rendre l'espérance.

A l'extérieur, l'impression produite fut profonde : elle explique le ridicule dénoûment de l'expédition du comte d'Artois, beaucoup mieux que les instructions remises plus tard par ce prince aux chevaliers d'Autichamp et de la Béraudière, instructions qui assignaient pour motifs à l'évacuation de l'Ile-Dieu l'impossibilité de profiter de la

position prise, les dangers du mouillage pendant l'hiver, la difficulté de nourrir les troupes[1]; et elle explique aussi le surcroît d'importance qu'attachèrent, dès ce moment, à la trahison de Pichegru ceux qui en discutaient avec lui les termes. Ni le prince de Condé, ni Wickam, qui se trouvait alors à Mulheim, où il s'était rendu dans l'espoir que Huningue allait ouvrir ses portes, ne voulurent croire à la défaite des royalistes, lorsqu'on leur en apporta la première nouvelle; mais lorsque le doute ne leur fut plus permis, ils jugèrent l'événement si grave, qu'ils se jetèrent tout à fait dans les bras de Pichegru et le pressèrent d'éclater sans perdre un moment[2].

De leur côté, les partisans de la Révolution avaient repris courage. Les Montagnards, dans l'Assemblée, relevèrent la tête. Pérard fut applaudi quand il s'écria : « Il faut que tout ce qui combattit la patrie et versa le sang des patriotes soit puni. » Il proposait la formation, séance tenante, d'une commission de trois membres « chargés de proposer des mesures de gouvernement relatives au passé et au présent. » Mais le vague menaçant de cette proposition effraya; des murmures retentirent, et la motion, que Chénier combattit, fut rejetée[3].

A leur tour, Quirot et Gourdan demandèrent qu'on rapportât la loi du 12 fructidor (29 août), relative aux révolutionnaires détenus, « parce que, dit Gourdan, cette loi ne portait que sur des patriotes arrêtés la plupart pour cause de patriotisme. » Thibaudeau fit ren-

[1] Instructions du comte d'Artois, remises à MM. les chevaliers d'Autichamp et de la Béraudière pour les généraux Stofflet et Scépeaux, en date du 17 novembre 1795. Voy. *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 39.

[2] M. R. de Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, Paris, an XII.

[3] *Hist. parl.*, t. XXXVII, p. 62, et *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 216-217.

voyer cette proposition au Comité de sûreté générale[1].

Chaque jour, c'était, de la part des Montagnards, un nouvel effort pour ressaisir leur influence. L'un voulait qu'on cassât les nominations d'électeurs faites, à Paris, par les sections; un autre, que les prévenus d'émigration fussent contraints de se constituer prisonniers; un troisième, qu'on réintégrât les militaires destitués depuis le 9 thermidor[2]. Mais ce que la Montagne désirait surtout avec ardeur, c'était une décision qui ramenât sur ses bancs dégarnis les députés qui, tels que Thirion, tels que Lacoste, avaient été décrétés d'arrestation. Sur ce point, précisément parce qu'il était pour le côté gauche d'un intérêt suprême, le côté droit se montra résolu à ne point céder. Par l'organe d'André Dumont, il invoqua les décrets des 5 et 13 fructidor qui avaient déclaré ces députés inéligibles. Le peuple avait accepté les décrets des 5 et 13 fructidor : entendait-on fouler aux pieds la volonté du peuple? Ainsi parla Tallien lui-même, qui était au moment d'aller reprendre son ancienne place sur la Montagne, mais qui hésitait encore. La question fut écartée par les ennemis de la république, au cri de : *Vive la République*[3] !

Le premier soin des Comités, après la victoire du 13 vendémiaire, avait été de reconnaître la dette contractée par la Convention envers ses défenseurs. Dans un rapport, présenté le 14, Merlin (de Douai) venait de rendre un hommage éclatant à l'humanité déployée, après le combat, par ces soldats de 89 que les sections, avant le combat, dénonçaient comme des égorgeurs à gages; il venait de constater avec orgueil que pas un désordre n'avait été commis par ces troupes qui, à entendre les

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 217 et 218.
[2] *Ibid.*, p. 218.
[3] Thibaudeau, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 220, dit que trente membres de la Montagne s'abstinrent de prendre part à la délibération.

meneurs de la section *Lepelletier*, comptaient sur d
heures de pillage ; enfin, sur sa proposition, l'Asseml
venait de décréter que les vainqueurs du royalisme avai
bien mérité de la patrie[1] : restait à savoir quel rôle on
servait aux vaincus. Garrau s'était écrié amèremei
« Le règne des Thermidoriens n'a comprimé que les
triotes[2] : » allait-on lui donner raison jusqu'au bout.
refusant le lendemain d'une révolte à main armée,
comprimer les royalistes?

Tout d'abord, l'Assemblée prit une attitude menaçai
jusque-là que, foulant aux pieds la justice, elle insti
pour juger, pour punir de mort, les auteurs, fauteurs
instigateurs de la sédition, trois conseils militaires
ne devaient durer que dix jours[3].

C'était proclamer le règne affreux des juridicti
exceptionnelles ; c'était annoncer qu'on avait soif du s
des vaincus; c'était changer en lois ces odieuses parc
de Jean Debry : « On parle de formes : sans doute il
faut, mais seulement pour reconnaître l'identité des p
sonnes[4].»

Dérisoire affectation de tyrannie ! La Convention
farouche, en prairial, à l'égard du peuple, n'entenc
pas même être strictement juste, en vendémiaire, à l'ég
des royalistes. Au moment où elle adoptait les procé
sommaires à l'usage de tous les pouvoirs oppresseu
elle ne rêvait que clémence. Les poursuites furent di
gées avec une mollesse systématique. On tint toute grai
ouverte la porte par où les plus compromis pouvaient
chapper. Le gouvernement était si décidé à fermer
yeux, et les royalistes le savaient si bien, que le coi

[1] Voy. le rapport de Merlin (de Douai) dans le *Moniteur* (séanc
14 vendémiaire), an IV, n° 18.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 218.
[3] *Moniteur*, an IV, n°s 19 et 20. — *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p.
[4] *Moniteur*, an IV, n° 19.

de Castellane, condamné à mort par contumace, ne prit pas la peine de quitter Paris et poussa l'assurance jusqu'à se montrer en public. Un soir, rencontré par une patrouille, il répondit au cri de : *Qui vive?* « Eh parbleu ! c'est moi, Castellane, contumace[1]. » Ce trait est caractéristique.

Seul, parmi les chefs militaires, Lafond périt. Il s'était battu avec courage, il se défendit avec noblesse. Mais on ne crut pas possible de l'acquitter : il avait été pris les armes à la main. Le 21 vendémiaire, sa tête tombait en place de Grève[2].

Lebois, président du tribunal criminel de la Seine, avait soufflé la sédition dans les communes de Passy, Choisy, Ivry, Bourg-l'Égalité : il fut condamné par contumace. Découvert le lendemain, il se donne plusieurs coups de baïonnette, est conduit à l'hospice, jugé de nouveau, condamné à mort, exécuté[3].

Ce fut tout. Le général Menou ne parut devant un conseil de guerre que pour y être acquitté. Est-il vrai que Napoléon le sauva, en disant que, si Menou méritait la mort, les trois représentants qui avaient dirigé les opérations et parlementé avec les sectionnaires la méritaient aussi? C'est ce qu'on lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*[4]. Mais les souvenirs du prisonnier de Sainte-Hélène veulent être passés au crible d'une critique sévère. Que dit-il, par exemple, à propos de l'accueil que lui fit la Convention, après la victoire de vendémiaire?

Le *Mémorial* porte : « Lorsque, après ce grand événement, les officiers de l'armée de l'intérieur furent présentés en corps à la Convention, celle-ci, par acclamation, nomma Napoléon *général en chef de cette armée*, Barras

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 234.
[2] *Moniteur*, an IV, n° 29.
[3] *Ibid.*
[4] Chap. v, p. 316.

ne pouvant cumuler plus longtemps le titre de représentant avec les fonctions militaires[1]. »

Le *Moniteur*, dans le compte rendu officiel de la séance, s'exprime tout autrement. Voici en quels termes Barras présenta Bonaparte à l'Assemblée : « J'appellerai l'attention de la Convention nationale sur le général Buonaparte : c'est à lui, c'est à ses dispositions savantes et promptes qu'on doit la défense de cette enceinte, autour de laquelle il avait distribué des postes avec beaucoup d'habileté. Je demande que la Convention confirme la nomination de Buonaparte à la place de *général en second* de l'armée de l'intérieur[2]. » Cela fut décrété[3].

Quoi qu'il en soit, les royalistes crurent, en se voyant ménagés, que la Convention avait peur de son propre triomphe. Ils se disposèrent donc à recommencer la lutte. Ils ne se cachèrent pas pour appeler la République une chimère, et leur récente défaite un abominable égorgement. On attribua des propos de ce genre à Lanjuinais lui-même, qui les nia[4]. Et toutefois, il lui échappa un jour de qualifier de *massacre* la journée de vendémiaire, dans un dîner auquel assistait Tallien. La scène, telle que Thibaudeau, un des convives, la raconte, est frappante; elle mérite d'être conservée.

Il y avait à Paris une sorte de personnage mystérieux, nommé Formalaguez, dont le rôle consistait à recevoir de temps en temps dans un logement modeste situé à un troisième étage, et à réunir autour d'une table servie sans luxe, ceux des députés de la Convention entre lesquels une conciliation était possible ou désirée. Là vinrent se concerter, tant que leur alliance dura, les Thermidoriens et les 73. On a vu plus haut comment, par

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 316.
[2] *Moniteur*, an IV, n° 23, séance du 18 vendémiaire (10 octobre 1795).
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 222.

des attaques violentes dirigées contre les premiers et d'ardents éloges prodigués aux seconds, le parti royaliste était parvenu à relâcher insensiblement les nœuds de cette alliance. Le 17 vendémiaire, à la suite d'un dîner donné par Formalaguez à Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Larivière, Lesage, Legendre, Thibaudeau et Tallien, il arriva que Lanjuinais, en parlant du 13 vendémiaire, prononça le mot *massacre*. Tallien tressaillit. Peut-être ne cherchait-il qu'un prétexte pour rompre avec les 73. Ce qui est certain, c'est qu'il éclata contre Lanjuinais en accusations furieuses. Il voulait l'aller dénoncer sur-le-champ à la Convention comme complice des rebelles. On se jette au-devant de lui, on ferme les portes, on essaye de le calmer. Lui, insiste, menace et gronde. Sa colère était au comble. « S'il veut absolument sortir, dit tranquillement Thibaudeau, ouvrez-lui la fenêtre. » Enfin, Lanjuinais put s'expliquer : il déclara s'être servi d'un mot qui ne rendait pas sa pensée. Tallien se radoucit; et, quand on se sépara, la réconciliation semblait accomplie. Mais il n'en était rien : la suite ne tarda pas à le montrer.

Le conspirateur Lemaître avait été arrêté, immédiatement après la défaite des royalistes[1]. Beaulieu, qui faisait cause commune avec les meneurs des sections et travaillait à quelques-uns de leurs journaux, assure qu'il n'avait jamais entendu parler de Lemaître avant le bruit qu'on fit de ce dernier, à la Convention; et il ajoute que Louis-Stanislas-Xavier, qu'il appelle par anticipation Louis XVIII, fut étranger à l'événement du 13 vendémiaire[2]. Il est possible que Beaulieu et les hommes de son entourage n'aient pas été mis, à cette époque, dans le secret des intrigues ourdies par Lemaître, avec lequel Brottier lui-

[1] *Moniteur*, an IV, n° 28.

[2] *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. IV, p. 230.

même, ainsi qu'on l'a vu, ne marchait pas d'accord[1]. Le fait est que le parti royaliste se divisait et se subdivisait en coteries qui n'avaient de commun qu'un violent désir de remplacer, par un régime monarchique quelconque, le régime de la Convention, les uns appelant de leurs vœux Louis XVIII, et les autres un prince de la maison d'Orléans. Laharpe, par exemple, Lacretelle et Sérizy passaient pour appartenir au parti du duc de Chartres[2]. Le grand complot contre-révolutionnaire n'était, en réalité, qu'un croisement de complots. Ainsi s'explique l'ignorance de Beaulieu, relativement aux menées de Lemaître; mais sur l'importance de ces menées et le lien qui les rattachait aux projets du prétendant, les papiers de Puisaye lèvent tous les doutes, alors même que le rapport d'Ysabeau dans la séance du 25 vendémiaire ne serait pas là.

Les lignes apparentes des lettres trouvées chez Lemaître étaient tracées avec de l'encre très-noire et destinées à donner le change au lecteur, non initié, sur la correspondance véritable, laquelle était écrite dans les interlignes avec une composition de nature à noircir par l'action des acides[3]. On lut toute cette correspondance à la tribune. Condé y était désigné par le chiffre de 77; le comte d'Artois, par le chiffre de 29, et le prétendant, par celui de 49[4].

Mais, deux jours auparavant, Delaunay (d'Angers) avait présenté, au sujet de la découverte de la conspiration Lemaître, un rapport où était dénoncée l'entente secrète de plusieurs des principaux sectionnaires de Paris avec un comité d'émigrés établi à Bâle[5]. Ce fut cette

[1] Voy. plus haut le chapitre intitulé : *les Agents de Paris*.
[2] Voy. le rapport d'Ysabeau, dans le *Moniteur*, an IV, n° 30, séance du 25 vendémiaire (17 octobre 1795).
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 28, séance du 23 vendémiaire (15 octobre 1795).

occasion que Tallien choisit pour rompre publiquement, violemment, avec les 73. A peine la lecture du rapport était-elle achevée, qu'on le vit se lever au haut de la Montagne, où il venait de reprendre sa place, laissée vide depuis le 9 thermidor. Son discours fut d'une véhémence extrême. Il demanda pourquoi ils étaient encore libres au milieu de Paris, les hommes qui avaient dirigé les rebelles contre la représentation nationale. Il flétrit du nom de *repaire* l'assemblée électorale du département de la Seine. Avec un mélange d'étonnement et d'indignation, il signala les efforts faits pour paralyser l'énergie de ceux qui avaient voulu détruire ce repaire. Il se reprocha d'avoir été lui-même indulgent, quand il fallait être ferme. « J'ai consenti à me taire dit-il : j'ai eu tort ; je m'en accuse devant les amis de la liberté. J'aurais dû dénoncer ceux qui conspiraient avec les factieux de Paris ; ceux que les sections avaient pris sous leur protection spéciale et qui, par une réciprocité facile à concevoir, prenaient sous leur protection les sections de Paris ; ceux pour qui des chevaux étaient prêts, non loin d'ici ; ceux auxquels les sections faisaient des appels et disaient : *Dormez-vous?* Non sans doute, ils ne dormaient pas ; ils conspiraient le renversement de la République[1] ! »

Des cris s'élevant : *Nommez-les ! nommez-les !* « Je les démasquerai à l'instant, » dit Tallien. Et il demandé que la Convention se forme en comité secret. L'Assemblée aussitôt se lève en signe d'adhésion. Le public des tribunes crie : *Vive la République ! A bas les royalistes ! Sauvez la patrie !* et il se retire[2].

Les noms que Tallien prononça furent ceux de Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Henri Larivière, Lesage (d'Eure-et-Loir). Appuyé par Barras, encouragé par les applaudis-

[1] *Moniteur*, an IV, n° 28.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 223–225.

sements de la Montagne frémissante, il espérait porter. Illusion de son orgueil! La majorité, qu blait d'avoir à remonter la pente révolutionnaire, r Il était minuit lorsque, sentant le sol se dérobe lui, Tallien invoqua le grand jour de la séance pul Il ne put rien obtenir, et, malgré ses clameurs, l'A blée décida qu'il n'y avait pas lieu à inculpation les quatre députés dénoncés[1].

Mais Rovère, ce héros de la Terreur rouge, de héros de la Terreur blanche! Mais Saladin qui, m de la Convention, avait été des premiers à sonner le contre elle, à propos des décrets des 5 et 13 fru Fallait-il, ceux-là aussi, les proclamer innocents arrestation, demandée par Louvet, dans la séa 24 vendémiaire, fut décrétée[2].

Tallien et Barras, investis d'une sorte de dic qu'ils se partageaient[3] et qu'ils sentaient leur éch réunirent leurs efforts pour obtenir l'arrestation d'A de Lomont, de Gau et du général Miranda. Aubry mont, l'un et l'autre membres de l'Assemblée, ve d'être réélus; mais cette circonstance ne les pr point, parce que les papiers de Lemaître désig dans le second un complice des intrigues du roya et que le premier avait cherché à introduire la ré dans l'armée[4], en frappant les officiers franch républicains : c'était comme tel qu'il avait frappé parte!

Ces succès partiels attestaient l'influence mome des Thermidoriens sans en garantir la durée. Ils l

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 225 et 226.
[2] *Moniteur*, an IV, n° 29.
Ils furent, plus tard, rendus à la liberté par le Conseil des Cin Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 48.
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 244.
[4] *Ibid.*

prenaient bien. Ils tremblaient que la fin de la Convention ne marquât le terme de leur pouvoir. Aussi ne laissaient-ils échapper aucune occasion de disposer les esprits à un coup d'État : l'annulation des assemblées électorales. Daunou, républicain ferme, austère, et incapable de faire passer les expédients avant les principes, voulait qu'on respectât les élections. Tallien, Barras, Chénier, Louvet, ne voyaient que l'obstacle et brûlaient de l'écarter[1]. Ils rappelaient amèrement avec quel art perfide les ennemis de la Révolution, après le 9 thermidor, avaient fait servir la haine de la Terreur à l'établissement d'une Terreur en sens inverse, et ils oubliaient jusqu'à quel point ce crime avait été le leur! Ils s'étonnaient, ils s'indignaient, de n'avoir pas recueilli plus de fruit de la journée du 13 vendémiaire, comme si les fantômes de prairial ne se dressaient pas entre eux et le peuple, c'est-à-dire entre eux et la seule puissance qui leur eût été un sûr appui contre les royalistes! Le mot qui résumait toutes les plaintes, toutes les colères de Tallien était celui-ci : « La victoire n'a été utile qu'aux vaincus. Qu'avons-nous fait pour détruire les conspirateurs? Rien. Qu'avons-nous fait pour les encourager? Tout[2]. » Comme si lui-même n'avait eu aucune part dans l'enchaînement des faits qui avaient rendu ce résultat inévitable!

Du reste, la position de Tallien, à cette époque, avait quelque chose de singulièrement tragique. Il s'était vu amené par la fatalité d'une alliance hypocrite et impossible, non-seulement à se détourner des royalistes, mais à les combattre avec fureur. Un moment compromis par ses rapports secrets avec eux, il avait dû se poser comme leur ennemi le plus implacable, précisément pour échapper à l'accusation d'avoir presque été leur com-

[1] Voy. ce que dit à ce sujet Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, p. 243.
[2] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 36.

plice. Malheureusement, on avait découvert des pi qui témoignaient contre lui d'une manière terrible, par exemple, une lettre de M. d'Entraigues, dans laq ce grand organisateur de complots disait : « *La cond de Tallien à Quiberon a prouvé quelle foi on doit accorder*[1]. » Le paquebot anglais la *Princesse-Royale* a été pris dans sa traversée de Hambourg à Londres avait trouvé sur ce bâtiment une lettre du préten au duc d'Harcourt, datée de Vérone, 3 janvier 179 l'on y avait lu : « *Je ne peux pas douter que Tallie penche vers la royauté, mais j'ai peine à croire qu soit la royauté véritable*[2]. » De plus, Rewbel et Siey leur retour de Hollande, avaient dit bien haut qu'ils portaient du nord contre Tallien des renseignements cieux. Boissy d'Anglas, sachant que des pièces redo bles pour le héros du 9 thermidor étaient en la po sion de Sieyès, demanda à ce dernier ce qu'elles ét devenues. « Je les ai communiquées à Tallien, par o du Comité, » répondit Sieyès, qui, brouillé d'abord Tallien, s'était réconcilié avec lui. « *Communiquer* pas *donner*, » répondit Boissy d'Anglas. Les pièces r retrouvèrent plus[3]. Vainement un décret de la Con tion ordonna-t-il que les papiers de Lemaître fus imprimés en totalité ; vainement le Comité de s générale insista-t-il, à diverses reprises, sur la néce d'exécuter ce décret : d'obscures manœuvres mire bien obstacle à cette impression, qu'il fut impossibl l'obtenir[4].

Le 30 vendémiaire (22 octobre), Barras fit un ra sur la récente défaite des royalistes dans Paris. C'

[1] *Moniteur*, an IV, n° 38.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 229-230.
[3] *Ibid.*, p. 232-233.
[4] Voy. la discussion qui eut lieu à ce sujet dans le Conseil des Cents, séance du 16 brumaire an IV. — *Moniteur*, an IV, n° 49.

un violent manifeste. Les émigrés en force sur tous les points de la République, dix mille d'entre eux dominant Marseille, leurs sicaires organisés en compagnies, les commissions exécutives infestées de mauvais citoyens, Toulon de nouveau promis aux Anglais, la trahison sous le drapeau, la trahison partout, la cocarde tricolore devenue dans le Midi, pour quiconque la portait, un arrêt de mort, les patriotes couverts d'opprobre ou poursuivis à coups de poignard, voilà quel sombre tableau Barras traça[1] d'une situation que lui et ses pareils avaient tant contribué à produire. Sa conclusion fut menaçante. « Songez, dit-il, que la mollesse des gens de bien encourage le crime et laisse opprimer le peuple[2]. »

A la suite de ce rapport, l'Assemblée, cédant une fois encore à l'ascendant des Thermidoriens, nomma une commission de cinq membres chargée de présenter des mesures de salut public. Les Cinq furent : Tallien, Dubois-Crancé, Florent-Guyot, Roux (de la Marne) et Pons (de Verdun)[3].

Ce vote inquiéta Thibaudeau. Le 15 vendémiaire, il avait été nommé membre du Comité de salut public[4]; mais que devenait le pouvoir de ce Comité, dès que, pour remplir les fonctions qui lui étaient propres, on créait une commission spéciale? Thibaudeau avait applaudi à la défaite des royalistes ; il ne marchait pas dans les rangs des 73, mais les airs dominateurs qu'affectaient les chefs du parti thermidorien lui déplaisaient, et il n'avait dans Tallien aucune confiance. En outre, il s'effrayait des progrès de la Montagne, voyait avec appréhension et colère l'appareil guerrier qui, depuis le 13 vendémiaire, environnait la Convention, et tremblait qu'on ne prolon-

[1] Voy. ce rapport dans l'*Hist. parl.*, t. XXXVII, p. 46-61.
[2] *Ibid.*
[3] *Moniteur*, an IV, n° 36.
[4] Voy. ses *Mémoires*, t. I, p. 220.

geât son existence, pour rejeter la France, suivant ses propres expressions, dans l'océan révolutionnaire[1].

Le 1er brumaire, il se rend à l'Assemblée, bien décidé à attaquer Tallien. C'est, en effet, Tallien qu'il nomme tout d'abord, après avoir tonné contre les dictateurs et les ambitieux. Lesage-Senault l'interrompt, s'écrie que c'est Thibaudeau lui-même qu'il faut dénoncer, et est bruyamment applaudi par les tribunes. Une vive agitation se répand dans l'Assemblée. La Montagne frémit. Leyris fait observer que celui qu'on attaque n'est pas là. « Attends donc qu'il soit présent, » crie-t-il à l'orateur; et Pélissier ajoute, aux applaudissements de la gauche : « C'est de la plus grande lâcheté. » On sort pour aller avertir Tallien. Mais Thibaudeau, que l'Assemblée autorise à continuer, continue. Il reproche à son collègue absent d'avoir été l'apologiste des massacres de septembre; d'avoir, plus que personne, poussé à la réaction royaliste, après le 9 thermidor; d'avoir protégé les compagnies de jeunes gens qui portaient le trouble dans les spectacles et violaient les décrets de la Convention jusque dans la cour du Palais-National, pendant que leurs complices couvraient le Midi d'assassinats. Il lui convenait bien à lui sur qui les émigrés avaient fondé de si grandes espérances, à lui qu'avaient cherché et rencontré les manœuvres du prétendant, il lui convenait bien, à lui Tallien, d'accuser les autres de royalisme! D'où lui était venue, depuis peu, sa tendresse pour la Montagne? Fallait-il lui rappeler avec quel insultant dédain il la traitait naguère encore? Fallait-il lui rappeler que quelqu'un lui disant un jour : « *La Montagne se relève*, » il répondit : « *Bah! c'est la faction des mâchoires!* » Le crime de cette faction des mâchoires était, à ses yeux, de n'avoir pas d'orateur. Et c'était le lendemain qu'il se constituait

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 246-247.

le leur ! Tout à coup Tallien entre dans la salle, précédé par quelques personnes qui applaudissent. Les tribunes et la gauche éclatent en transports. Thibaudeau, poursuivant, invite Tallien à comparer ce qu'il est aujourd'hui à ce qu'il était autrefois : autrefois dans la médiocrité, aujourd'hui gorgé de richesses ! Il lui demande ce qu'ont gagné à la Révolution les hommes qu'il accuse. N'était-ce donc pas assez que, pendant dix-huit mois, ils eussent erré de caverne en caverne, abreuvés d'opprobre et ne vivant que pour l'échafaud ? On parlait de la nécessité de recourir à des mesures énergiques : eh ! quelles mesures de salut public, proposées par Tallien, la Convention avait-elle donc rejetées? Entendait-il donc qu'on fît, après la victoire de vendémiaire sur les royalistes, ce qu'il avait proposé, après la victoire de prairial sur le peuple ? Entendait-il qu'on incendiât un quartier de Paris, qu'on égorgeât les vaincus ? « Je demande, dit Thibaudeau en terminant, que la Commission des Cinq nous fasse son rapport, séance tenante ; qu'on discute les projets qu'elle proposera, et qu'elle soit dissoute[1]. »

La ressource suprême de Tallien, quand il sentait venir le danger, c'était d'évoquer les souvenirs du 9 thermidor. Il commença donc en ces termes : « Quand j'attaquai Robespierre, il était là, et moi j'étais à cette tribune, où je suis encore pour combattre ceux qui voudraient détruire la liberté. » Il déclara ensuite ne pas connaître les faits articulés contre lui. Que son dénonciateur signât la dénonciation : il répondrait, non pas en Comité général, mais en public ; et le public jugerait. Il conclut en proposant, au nom de la Commission des Cinq, la permanence de la Convention jusqu'au 5 brumaire, époque déterminée pour l'organisation du Corps législatif[2].

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 37, et les *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 247-249.

[2] *Moniteur*, an IV, n° 37.

Thibaudeau combattit cette proposition, affirmai
décréter la permanence de la Convention, c'était dé
la permanence de l'anarchie dans le gouvernemen
Réveillère-Lepeaux demanda la question préalab
Bentabolle l'ajournement. Chénier lui-même opina
le rejet de la permanence, dans un discours où il s'é
de défendre Tallien : « J'eus un instant, dit-il, des
çons sur l'indulgence que Tallien montrait pour le
lisme... Mais, à son retour de Quiberon, il s'ap
qu'on marchait à grands pas vers la contre-révolı
et sa conduite, depuis ce temps, a été irréprochable

C'était assez dire qu'elle ne l'avait pas toujours é

L'Assemblée ayant chargé la Commission des Ci
lui présenter, le lendemain, les moyens d'adouc
maux du peuple et de sauver la République, Ta
dans la séance du 2 brumaire (24 octobre), fit un
rapport qui n'était qu'une répétition de toutes les pl
dont la tribune, depuis un mois, n'avait cessé de re
sur les menées du royalisme et ses progrès. Pour rei
il proposa de décréter, et l'Assemblée décréta :

Que les individus qui, dans les assemblées prin
ou les assemblées électorales, auraient provoqué ou
des mesures séditieuses, ne pourraient, jusqu'à la
générale, exercer aucune fonction législative, munic
et judiciaire ;

Que la même exclusion frapperait les émigrés (
parents d'émigrés, à l'exception de ceux qui auraiei
membres des trois assemblées nationales, ou aur
rempli sans interruption des fonctions publique
choix du peuple, ou auraient obtenu leur radiation
nitive ;

Que tous ceux qui ne voudraient pas vivre sous le
de la République et s'y conformer, seraient autori

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 258.
[2] *Moniteur*, an IV, n° 37.

quitter le territoire, à la charge d'en faire la déclaration à la municipalité dans le délai d'un mois;

Qu'ils pourraient toucher leurs revenus, même réaliser leur fortune, mais qu'il ne leur serait permis d'emporter ni numéraire, ni métaux, ni aucune des marchandises dont l'exportation était prohibée par les lois;

Enfin, que les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation et à la réclusion seraient exécutées dans les vingt-quatre heures après la publication du décret[1].

Ces dispositions étaient sanctionnées par des peines sévères. Thibaudeau s'opposa au décret, mais en vain : il fut adopté à une grande majorité[2].

Ce fut dans cette séance qu'Ysabeau donna lecture de la lettre qui contenait les mots déjà cités : « *La conduite de Tallien à Quiberon a prouvé quelle foi on lui doit accorder*[3]. »

La même lettre portait : « Je ne suis nullement étonné que Cambacérès soit du nombre de ceux qui voudraient le retour de la royauté[4]. »

Cambacérès se défendit par l'exposé des faits qui, selon lui, mettaient hors de doute la pureté et l'ardeur de son républicanisme. Quant à Tallien, il n'eut pas même occasion de se défendre, la discussion ayant été étouffée par l'ordre du jour[5]. D'un discours de Boudin, il résultait que d'autres députés étaient compromis : ce fut là probablement le motif qui fit étrangler le débat.

La séance du 4 brumaire (26 octobre) fut la dernière de la Convention. Au moment où la discussion allait s'ouvrir, Philippe Delleville demanda : « Quelle heure est-il ? »

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXXVII, p. 74 à 87.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 262.
[3] *Moniteur*, an IV, n° 38.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

Un membre répondit : « L'heure de la justice ; » A quoi Delleville répliqua : « L'heure de la Constitution[1]. »

La veille, en rendant un décret qui formait un Institut des sciences et des arts, la Convention avait montré qu'elle avait à cœur d'honorer par des actes utiles les derniers moments de son existence ; et c'est ce qu'elle montra bien mieux encore en essayant de cicatriser, avant de se dissoudre, ces grandes plaies de la patrie qui avaient saigné si longtemps. Elle décréta l'abolition de la peine de mort, à dater de la paix générale. Elle décida que la place de la Révolution porterait désormais le nom de place de la *Concorde*. Enfin, pour tous les délits, poursuites ou jugements relatifs aux faits révolutionnaires, elle prononça une amnistie, dont furent exceptés, toutefois, les rebelles de vendémiaire, les prêtres sujets à la déportation, les émigrés[2].

Il était deux heures et demie, lorsque Génissieux, qui présidait, se leva, et, d'une voix solennelle, dit : « La Convention nationale déclare que sa mission est remplie et que sa session est terminée. »

L'adieu de l'Assemblée à la France fut ce cri, qui avait dominé le bruit de tant d'orages : *Vive la République*[3] *!*

La Convention avait duré trois ans, un mois et quatre jours.

[1] Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXVII, p. 88.
[2] *Moniteur*, an IV, n° 44.
[3] *Ibid.*

CONCLUSION HISTORIQUE

JUGEMENT PORTÉ SUR LA CONVENTION

Pascal a dit en parlant de l'homme : « S'il se vante, je l'abaisse ; s'il s'abaisse, je le vante. » La même chose se pourrait dire de la Convention. Jamais assemblée ne s'éleva aussi haut et ne descendit aussi bas. Non-seulement elle représenta d'une manière complète, mais elle outra tout ce que la nature de l'homme a de contradictoire. Grande et misérable, sanguinaire et miséricordieuse, héroïque et servile, elle fut tout cela. Elle eut des aspirations sublimes, elle eut des colères à faire frémir, elle eut des frayeurs d'enfant. Quelle majesté sauvage elle déploya, et comme elle mania la force ! Mais combien elle se montra faible quand elle fut fatiguée de sa toute-puissance ! Il est difficile d'affirmer si elle exagéra le crime plus que la vertu, ou la vertu plus que le crime. Devant elle, le monde trembla, et elle finit par trembler. Quand elle n'eut plus la terre entière à frapper d'épouvante, elle se fit peur.

C'est qu'en effet la Convention n'eut pas d'existence propre. Elle vécut d'une vie d'emprunt. Elle fut ce que la Révolution la fit. Elle devint un cadavre, dès que la Révolution ne fut plus là pour lui souffler une âme.

Depuis la fin de 1792 jusque vers le milieu de 1794,

un esprit mystérieux, indéfinissable, passa sur la France comme un vent d'orage : tous les prodiges qui marquèrent cette époque sans égale vinrent de là. Certains hommes qui furent grands pendant la Révolution ne le furent que par elle, et parce qu'elle dut les créer à son image. Ce fut elle qui fit du frivole et sensuel auteur d'*Organt* l'âpre Saint-Just ; ce fut elle qui doua un terne avocat, nommé Robespierre, d'une éloquence telle, que ses ennemis, lorsqu'ils voulurent le tuer, se jugèrent perdus s'il parlait ; ce fut elle enfin qui à des gens d'habitudes et de mœurs paisibles, donna le courage et le pouvoir d'aller faire pâlir les capitaines à la tête de leurs bataillons.

L'exécution de Louis XVI, votée par Vergniaud comme par Saint-Just, fut le premier acte par lequel la Convention, fit, suivant un mot demeuré célèbre, « un pacte avec la mort. » Si, en tuant un homme, elle eût cru tuer une idée, son erreur certes eût été profonde ; mais il semble que son but, en jetant, comme défi, aux rois qui la menaçaient, une tête de roi, fut de rendre son propre salut impossible en cas de défaite et de se créer ainsi l'absolue nécessité de vaincre. Farouche calcul et formidable, mais où l'audace de la Convention puisa, au début même de sa lutte avec l'Europe, quelque chose de la puissance irrévocable du destin !

J'ai dit, après avoir raconté la proscription des Girondins : « La Révolution, qu'ils condamnèrent à les tuer, portera leur deuil à jamais. » Rien de plus vrai, hélas ! Nobles esprits, âmes intrépides, que ne perdait pas la Révolution en les perdant ! Le jour où la Convention laissa Paris en délire arracher de leurs bancs profanés tant de républicains illustres, on put croire que, par cette large blessure creusée aux flancs de la Convention, tout son sang allait couler. Et pourtant, chose imprévue ! chose inexplicable ! jamais l'Assemblée n'apparut plus terrible

qu'en ce moment, et plus calme, et plus sûre d'elle-même. Ce fut en montrant aux rois ses entrailles entr'ouvertes, qu'elle jura de les accabler.

Quel spectacle que celui de la France, après la funeste journée du 2 juin, au commencement du mois d'août 1793!

L'Angleterre a déclaré les côtes de France en état de blocus. Le territoire est envahi. Les Autrichiens sont entrés dans Condé et vont entrer dans Valenciennes. L'armée du Nord, chassée du camp de Famars, s'est vue refoulée derrière la Scarpe. Depuis Bâle jusqu'à Ostende, trois cent mille baïonnettes étincellent, tournées contre nous. Cent quatre-vingt mille combattants, sous Cobourg, tiennent la frontière, à quarante lieues de Paris. Les Piémontais descendent à pas pressés du haut des Alpes. Les Espagnols, maîtres du fort de Bellegarde, ont la main sur la clef du Roussillon. Toulon appelle les Anglais. Les prêtres conspirent. Les Girondins échappés à la proscription, soulèvent le Midi. Lyon est en pleine révolte. Toute la Vendée frémit sous les armes. La France étouffe dans les étreintes de la guerre étrangère, pendant que la guerre civile, immense incendie, la consume.

Voilà ses périls. Et ses ressources? Nulles. Le travail, arrêté partout. Le commerce, mort. L'industrie, morte. Dans les campagnes, l'extrême misère. Dans Paris, la famine. L'infâme industrie des accapareurs tenant le peuple à la gorge. Pour toute monnaie, des chiffons de papier hypothéqués sur des domaines nationaux dont personne ne veut, et combattus par l'art meurtrier des faussaires. Pour armées, des cohues de volontaires indisciplinés. Le désordre dans les camps. La trahison sous le drapeau. Des hôpitaux sans médicaments. La cavalerie sans fourrages. Les soldats sans pain et sans souliers. Pas assez de fer. Pas de poudre.

A quelle époque, dans quel pays, trouver quelq chose de comparable à ce qui se vit en ce sombre n ment? « Ne demandez pas, écrit le club des Jacobin la Convention, ne demandez pas cent mille homme vous ne les aurez pas. Demandez des millions de répub cains : vous les aurez. Allons! qu'à une heure fixe, tocsin sonne sur toute la surface de la République! C'est le cri de Paris, c'est le cri de la France. En ces h res suprêmes, le peuple français sort, on peut le dire, l'Histoire, pour entrer dans les régions de l'Épopée. Vo ce que le Comité de salut public propose, et ce que Convention décrète :

Tous les Français sont en réquisition permanente pc le service des armées. — Les jeunes gens iront au co bat. — Les hommes mariés forgeront des armes, — femmes feront des tentes et serviront dans les hôpita — les enfants mettront le vieux linge en charpie, — vieillards se feront porter sur les places publiques pc exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des r et l'unité de la République. — Les maisons nationa seront converties en casernes et les places publiques ateliers d'armes. — Le sol des caves sera lessivé pc fournir du salpêtre. — La levée sera générale. — l citoyens non mariés ou veufs marcheront les premie — Les bannières porteront : « Le peuple français, deb contre les tyrans ! »

Alors se déroula un tableau d'une étonnante gr deur ; alors se révélèrent, dans cette France qu'on cro aux abois, une énergie de volonté, une fécondité de r sources, une dédaigneuse certitude de vaincre, pr que impossibles à concevoir et impossibles à expliqu Le peuple transforma ses passions en moyens de sa public. Il crut à la toute-puissance de la Révoluti d'une manière furieuse. Il y eut des carêmes civiqu et les hommes d'alors jeûnèrent pour la patrie avec pl

de ferveur qu'on n'avait jamais, avant eux, jeûné pour le ciel. Le *maximum*, employé déjà comme arme contre les accapareurs, fut généralisé comme moyen de soutenir les assignats. On ne cria plus, ainsi qu'en 1792 : « La patrie est en danger. » Le danger, il était pour l'Europe! Telle que la Rome de Pompée, la Révolution frappa du pied le sol, et il en sortit des légions. Les manufactures d'armes d'Amboise, de Rives, de Souppes, de Chantilly, déployèrent une activité formidable. A Paris, deux cent cinquante-huit forges s'allumèrent en un instant. Les horlogers laissèrent là leurs travaux ordinaires pour le travail libérateur que réclamait la République. Mettre les canons en calibre, les blanchir, forger les culasses, forer les lumières, souder les tenons, fabriquer, limer, tremper, ajuster et monter les platines, fut l'occupation favorite de Paris. Les cellules de l'ancien couvent des Chartreux se remplirent d'ouvriers, et il s'y fit un bruit de marteaux à réveiller les moines endormis depuis cent ans. On fabriqua mille fusils par jour. On fabriqua par an sept cents bouches à feu en bronze, et treize mille bouches à feu en fer. Tout ce qui était métal devint canon, mousquet ou épée. Il fallait de la poudre : on fouilla le terrain des caves, on retourna les pavés des cuisines, on enleva les cendres des foyers, on gratta les murs, on les aurait léchés si c'eût été nécessaire. Un sol qui fournissait à peine un million de salpêtre en une année put en fournir douze millions en neuf mois. La poudre abonda. Mais le temps pressait. Les volontaires affluaient. Ceux à qui l'on ne put donner des fusils, saisirent des piques; ceux à qui l'on ne put donner des épées, prirent des bâtons; et tous, le sourire du triomphe sur les lèvres, le défi dans les yeux, partirent en chantant.

Qu'arriva-t-il? En moins de cinq mois, l'Europe fut bouleversée. Les Anglais, les Hanovriens, les Hollandais

sont écrasés à Hondschoote. Les Autrichiens sont écra à Wattignies. Dunkerque voit fuir le duc d'York. bruit a couru que le prince de Cobourg, campé sur hauteurs de Wattignies, a juré de se faire républicain les républicains le débusquaient; et les républica jurent qu'ils lui feront porter le bonnet rouge. La lig du Rhin est défendue, le Midi protégé contre les Piémc tais, le Roussillon contre les Espagnols. Les lignes Weissembourg sont reprises. Les soldats courent dé; ger Landau, en criant : *Landau ou la mort!* L'Alsace rendue à la France. En même temps, Couthon paraiss devant Lyon avec une cohue frémissante de rudes paysa: « rochers d'Auvergne qu'il menaçait de précipiter da le faubourg de Vaize, » si Lyon hésitait à deman grâce, et Lyon demandait grâce. Carteaux avait occu Marseille. Pas de province révoltée qui ne fût soumi Les conspirateurs étaient en fuite. Les prêtres renonçai à être martyrs. Toulon était arraché aux Anglais. grande armée catholique et royale, battue à Tre blaye, battue à Cholet, poussée jusqu'à la Loire, reje sur la rive droite du fleuve, errante, décimée, pours vie sans relâche, se traînait jusqu'à Savenay pour y re voir le coup mortel. La Vendée n'était plus. Du va incendie qui, au mois d'août, dévorait le cœur de France, il ne restait que des cendres fumantes.

Et ces choses, il avait fallu moins de cinq mois pour accomplir!

Des résultats aussi prodigieux satisfirent-ils les Ja bins, la Convention, le Comité de salut public? Non. ' était l'orgueil des hommes possédés du démon révol tionnaire, telle était leur foi dans le pouvoir sans bor de leur principe, qu'ils s'étonnèrent d'avoir encore d coups à frapper. Ils s'indignèrent de ce qu'à une long série de triomphes se fussent mêlés quelques reve Est-ce que, dans la Flandre occidentale, on n'avait p

abandonné Menin, emporté d'abord au pas de charge? Est-ce qu'à Pirmasens les Français n'avaient pas été repoussés? Pourquoi Mayence était-il au pouvoir des Prussiens? Pourquoi les Espagnols possédaient-ils encore le fort de Bellegarde? Au représentant en mission, Briez, se justifiant de n'avoir pas conservé la ville de Valenciennes, sur l'impossibilité absolue de la défendre, Robespierre avait adressé cette question terrible : « Êtes-vous mort? » C'était l'esprit de ces temps. La trahison était la seule hypothèse par laquelle on jugeât possible d'expliquer ce mystère : la victoire a hésité où la République combattait. Custine paya de sa tête la perte de Mayence ; et l'infortuné Houchard fut envoyé à l'échafaud, parce qu'il avait vaincu les Anglais sans les jeter à la mer.

Rien de plus caractéristique que le décret du 16 messidor (4 juillet) : ordre aux garnisons étrangères de Condé, Valenciennes, Landrecies et du Quesnoy, de se rendre à discrétion vingt-quatre heures après sommation, sinon elles ne seront pas admises à capituler et seront passées au fil de l'épée.

On se rappelle ce qui eut lieu : les villes de Landrecies, de Valenciennes, de Condé se rendirent dans le délai prescrit, après notification du décret farouche. Le commandant de la ville du Quesnoy ayant laissé passer sans se rendre le délai fatal, demanda grâce pour ses soldats, affirmant qu'il ne leur avait pas communiqué l'ordre, et offrant sa tête en expiation. La manière dont le Comité de salut public fit grâce est plus caractéristique encore que le décret : « La garnison du Quesnoy n'a obtenu la vie qu'en se rendant à la merci de la nation française, et parce que les chefs ont offert de payer de leurs têtes leur résistance aux décrets de la Convention. »

Depuis qu'il y avait des guerres dans le monde, c'était la première fois qu'une assemblée ordonnait à l'ennemi

de se reconnaître vaincu d'avance, sous peine de

Et c'était la première fois aussi, depuis qu'il y dans le monde des assemblées délibérantes, qu'on une assemblée publier des décrets de ce genre: « moment, telle ville sera prise, — à telle date, tell taille aura été gagnée. — L'ennemi occupe encoı point de notre territoire, et l'anniversaire de la fonc de la République approche : la Convention décrète vant ce jour solennel le fort de Bellegarde aura été porté. »

L'orgueil de la politique romaine ne s'éleva pas à hauteur. Il était réservé à la Convention de décréter ralement la victoire : insolence qui eût touché à la fonnerie, si les actes n'eussent répondu au langage, en effet la victoire n'eût pas été forcée d'obéir.

L'incomparable campagne de 1794 prouva de que la Convention n'avait pas trop présumé d'elle-ı lorsque, l'âme de la France palpitant pour ainsi di elle et lui dictant ses décrets, elle avait ordonné au dats républicains de franchir les Pyrénées, d'escalad Alpes, de traverser le Rhin, de passer la Roër, de p le Wahal, de faire en quelques mois d'une nation veille d'être conquise une nation conquérante, et d planter partout le drapeau tricolore sur le territoire Coalition mise en lambeaux.

Affaire de gens d'épée! ont dit à l'envi les détrac systématiques de la Révolution. Mais l'Histoire ne pa pas ainsi. Comment nier la part qu'eut dans les trion de la République française cet enthousiasme brûlant allumé au sein du peuple, entretenu par les section volutionnaires, exalté par la Commune, propagé pa Jacobins et formulé en lois par la Convention, fut en mouvement par le Comité de salut public?

Et d'ailleurs, si jamais la politique domina la gu si jamais l'esprit civil maîtrisa l'esprit militaire, c

alors. Qu'on nomme une campagne dont Carnot et ses collègues n'aient pas dirigé souverainement les opérations, du haut du Comité de salut public, ainsi que du sommet d'une montagne élevée. On ne citera pas une grande bataille où la Convention n'ait assisté ou même commandé dans la personne de ses commissaires. Delbrel, Robespierre jeune, Goujon, Ricord, Salicetti, Bourbotte, n'étaient pas des soldats; et pourtant, quelle ne fut pas leur influence sur la vie des camps, et quel soldat ne les contempla point avec stupeur courant à l'assaut des citadelles ou se plongeant dans la mêlée? Les Allemands surnommèrent Merlin (de Thionville) *Feuer-Teufel, Diable de feu*. Le même surnom aurait pu être donné à Levasseur. Quant à Saint-Just, il se montra devant la gueule des canons ce qu'il était à la tribune : un homme de granit.

Où se manifesta surtout l'ascendant du génie civil, ce fut dans la soumission absolue des armées au pouvoir central. De tant de hardis capitaines, pas un n'osa essayer de répondre par un coup d'épée à la menace d'un coup de hache. Dumouriez, au milieu de son camp, eut peine à soutenir le regard du jurisconsulte Camus. L'intrépide cœur de Jourdan eut un instant de trouble en présence de Saint-Just. Lorsque les quarante mille hommes qu'avait commandés Custine se soulevèrent, le redemandèrent avec d'horribles clameurs, jurèrent qu'ils l'iraient chercher à Paris, le chirurgien Levasseur, pour dompter la révolte, n'eut qu'à paraître, à froncer le sourcil, et à parcourir les rangs, la pointe du sabre basse, en disant: « Il n'y a de chef que moi ici : malheur à qui en doute! »

De là le ressentiment dont témoignent, à l'égard des représentants en mission, tous les livres militaires. Mais ce ressentiment même prouve que l'épée, à cette époque, n'eut de puissance que contre l'ennemi. La Révolution

avait depuis longtemps quitté la scène quand le 18 brumaire eut lieu. Robespierre aurait rendu impossible Napoléon.

Et une chose importante à remarquer, c'est qu'en faisant dépendre le gain des batailles d'un mobile étranger à la vieille routine des camps, la Révolution fut amenée à découvrir la vraie science de la guerre. Car, plus complétement que Frédéric II, et avant Napoléon, le Comité de salut public, éclairé par Carnot, pratiqua l'art de manier les grandes masses d'hommes; de les porter vivement sur le point décisif, sans s'arrêter aux opérations secondaires; de déjouer les calculs de l'esprit de méthode par la rapidité des mouvements et l'imprévu de l'attaque; de diviser l'ennemi, enfin, de manière à pouvoir opposer, partout et toujours, le poids du nombre à ses forces détachées. De sorte que les progrès de la science militaire naquirent précisément de la nécessité de laisser tout son ressort à l'élan des vertus civiques.

Il est difficile de fixer la limite à laquelle la Révolution se serait arrêtée dans la carrière de ses succès, si elle n'eût malheureusement apporté avec elle une cause active de ruine : la Terreur.

Croire que la Terreur fut un système engendré par quelques cerveaux en délire est le comble de la puérilité. La Terreur, préparée par une oppression de plusieurs siècles et provoquée par des périls inouïs, était au fond même de la situation. La Révolution déchira les flancs de la liberté, par qui elle fut engendrée, aussi fatalement que l'enfant, à son entrée dans la vie, déchire les flancs de sa mère. Mais il n'en est pas moins vrai que là fut l'écueil suprême.

Non-seulement il est faux que la Terreur ait sauvé la France, mais on peut affirmer qu'elle éreinta la Révolution. Si l'on doute, qu'on fasse le compte des républicains que tua la République, depuis Vergniaud jusqu'à

Camille Desmoulins, depuis Camille Desmoulins jusqu'à Danton, depuis Danton jusqu'à Robespierre! Le tribunal révolutionnaire avait été institué contre le parti des nobles conspirateurs, mais ce fut le parti des révolutionnaires qu'il mit en coupe réglée. L'affreuse loi des suspects étendit sur la France une nuit que le soupçon ne tarda pas à peupler de fantômes. Dans cette nuit sanglante, où l'on n'entendait que le bruit de la foudre et où l'on ne distinguait les visages qu'à la lueur des éclairs, la Révolution frappa indistinctement amis et ennemis, les premiers surtout, parce qu'ils se trouvaient plus près d'elle.

Il faut bien le dire, d'ailleurs, ce qui était le résultat inévitable d'une situation exceptionnelle, c'était que la vigilance devînt soupçonneuse à l'excès, et que la répression fût inexorable; mais le régime né de cette nécessité s'aggrava de tout ce qui y fut accidentellement ajouté par les passions individuelles, par l'envie, la haine, la vengeance, une exaltation malsaine, des instincts féroces. Le salut public, fanatisme des âmes sincères, fut le prétexte dont se couvrirent d'ignobles fureurs. Ce qui était le but des uns, servit de masque aux autres. A côté de ceux qui se donnèrent un cœur implacable, parce qu'ils se crurent des soldats lancés dans une guerre à mort contre le mensonge et le mal, il y eut ceux qui étaient nés pour avoir des caprices et savourer des joies de tyran. A côté de Saint-Just, il y eut des Fouché, des Collot-d'Herbois, des Vadier, des Amar, des Carrier, des Fouquier-Tinville : Nérons de la plèbe en démence, Caligulas du sans-culottisme. La confusion fut effroyable.

Qu'à l'abri de cette confusion, des iniquités aient été commises, sciemment et froidement, on le conçoit de reste. Et toutefois, il est juste de reconnaître que, si des innocents périrent, ce fut, en thèse générale, parce que l'atmosphère de feu qu'on respirait, la fièvre de combat,

le tourbillon qui, comme toutes choses alors, emp la justice, les firent croire coupables. Car jam aucune époque, l'innocence, une fois constatée, ne des hommages aussi solennels. Ce livre en a fourni exemples. Un décret que la postérité n'oublier est celui qui assurait aux gens acquittés une inde proportionnée à la durée de leur détention. Les ho de la Révolution sont les seuls qui aient compris dédommagement est dû aux victimes des poursuit justes.

Certes, ils péchèrent, et d'une manière lamen contre la philosophie dont ils proclamaient l'en lorsque, ne tenant compte ni des influences de l'é tion, ni de la force des préjugés et des habitud transformèrent en crime le refus de croire à l'é Mais furent-ils donc moins absurdes, moins farouc plus sincères, tous ces monarques et tous ces prêtr qui tant d'hommes furent tués, torturés, écartelés, vifs, égorgés en masse, pour avoir refusé de croir sainteté du droit héréditaire d'oppression ou au de la présence réelle?

N'importe! les révolutionnaires de 1793 et 17 rent, eux aussi, des fanatiques. Ils en ont porté la et qui sait combien de temps encore elle pèsera su descendants!

La Terreur est ce qui a fait perdre en partie au le sens de la Révolution.

La liberté parut un mensonge, le jour où on l'in une hache à la main. L'égalité donna le frisson, m ses amants, quand elle fut l'égalité devant l'échafa fraternité? Quelle énigme, quand on vit les h s'entr'égorger en son nom! La captivité infligée de Louis XVI ne fut pas seulement un acte in cruel : ce fut un crime imbécile. Que devenait, apr le principe essentiellement révolutionnaire et

cain qui refuse une couronne à un fils de roi, et sauve de l'opprobre un honnête homme, fils d'un forçat? Ou la fraternité humaine n'était qu'un mot, ou elle signifiait devoir de protection, devoir de tolérance, tout au moins, de la part du plus fort à l'égard du plus faible, et l'on faisait tomber sous le couteau des têtes de femmes ! Ici, l'inconséquence se produisait sous les formes de la lâcheté, et la Révolution ne pouvait se porter un coup plus terrible, puisqu'elle mettait contre elle les âmes généreuses.

Elle arma de la sorte ses ennemis du pouvoir de traîner dans la boue, avec succès, jusqu'aux idées dont elle avait poursuivi le triomphe. L'horreur des moyens employés pour atteindre le but cacha aux intelligences myopes ce que ce but avait de sublime; et beaucoup d'hommes, plus sincères que clairvoyants, après avoir fixé les yeux sur la place des exécutions, devinrent incapables d'apercevoir autre chose, le côté horriblement dramatique du tableau ayant trompé leur attention en la fascinant.

Et, néanmoins, elle avait une force d'attraction telle, cette Révolution inconcevable, que rien ne put arrêter le mouvement qui attirait les peuples dans son fatidique tourbillon. Il retentira d'âge en âge, ce cri que des milliers de voix poussèrent un jour sur la roche de Dons et que tant d'échos, depuis, répétèrent : « Plutôt mourir que de n'être pas Français. » Qu'avaient-ils donc à demander à la France, dans ce temps-là, ceux qui brûlaient ainsi de lui appartenir? Ils lui demandèrent le bonheur de vivre de ses héroïques angoisses et de mourir sous son drapeau ! Burke avait dit : « La France n'est plus qu'un vide sur la carte de l'Europe, » et Mirabeau avait ajouté : « Ce vide est un volcan. » Eh bien, des nations entières, les bras étendus, coururent vers ce gouffre de feu, impatientes de s'y précipiter. Qui expliquera ce mystère? Le comte de Metternich avait, certes, raison, lorsque, saisi de stupeur et d'effroi, il signalait comme un phénomène

incompréhensible le spectacle de « peuples se d
à la France en chantant le *Ça ira ;* » mais un
mène plus extraordinaire encore ce fut celui de la
que prussienne jouant la *Carmagnole*, au bruit du
républicain.

A ceux mêmes de ses adorateurs que la Révoluti
ne pas l'aimer jusqu'à la fin fut impossible. L'Hist
présentera jamais rien d'aussi grand que le tabl
madame Roland, saluant, sur l'échafaud, la statu
liberté, au moment de mourir pour la liberté,
mourir par elle !

Ah ! c'est qu'en effet la Révolution avait appo
hommes des idées dont l'éclat souverain brilla jusq
l'ombre épaisse que jetait autour d'elle la guilloti
aurait rougi, à cette époque, de parler des « *Dr
Français.* » On souffrait, on se battait, on moura
la déclaration des « *Droits de l'homme.* » La C
tion de 1793 fut le premier pacte social qui, depu
gine du monde, eût fait un dogme de la fraternité h

Et tout ne se borna pas à une vaine proclam
principes. L'organisation de l'Institut national d
gles ; — celle de l'Institut des sourds-muets ; — l
liorations introduites dans le service des hôpitau
restitution des petits engagements, au profit d
pauvres tributaires des monts-de-piété ; — les no
décrets pour secours aux enfants et aux vieillar
défenseurs de la patrie et à leurs familles, aux in
aux réfugiés, aux propriétaires des biens ravagés
guerre, aux victimes d'une accusation reconnue
— l'institution des comités de santé ; — la tend
tection étendue par l'État aux enfants abandonn
berceau ; — l'adoption des orphelins par la pa
l'établissement de maisons destinées aux infi

[1] Voy. le *Moniteur*, an III, 1795, n° 274 ; — an III, 1795,

Que d'actes prouvèrent combien elle était humaine, au fond, cette Révolution terrible!

Mais il lui était réservé de léguer aux générations futures un exemple à jamais mémorable du danger de ce sophisme, plein de meurtres : « Le salut du peuple est la suprême loi. »

Je dis sophisme; car le salut du peuple, en fait, signifie toujours le salut de telle ou telle nation dans telle ou telle circonstance, et certes il n'est pas de nation dont le salut vaille qu'on lui sacrifie un seul des principes qui sont, pour l'humanité, d'un intérêt permanent, invariable, éternel.

Je dis danger, parce que les routes ténébreuses où l'on s'enfonce pour arriver au salut, mènent à l'abîme.

On le vit bien par les résultats de la Terreur, qui eût été le suicide de la Révolution, si la Révolution n'avait pas été d'essence immortelle.

Le moment vint où, effrayée elle-même de tout le sang qu'elle avait fait répandre, épuisée par tout le sang qu'elle avait perdu, elle quitta la scène, s'affaissa, voulut être oubliée.

La Réaction alors s'empara de l'Histoire, et ce qui suivit fut hideux.

Il est des étoiles dont nous apercevons la lumière un an après qu'elles ont disparu. La boule qu'une main vigoureuse a lancée roule longtemps, après l'impulsion reçue. Ainsi s'expliquent, et les succès diplomatiques, qui, rendus inévitables par les triomphes précédents, marquèrent la période thermidorienne, et les succès militaires obtenus pendant le temps qu'il fallut à la réaction

an II, 1794, n° 126; — an Ier, 1793, nos 185, 186; — an II, 1794, n° 110; — an II, 1794, n° 135; — an II, 1794, n° 249; — an II, 1794, n° 165; — an II, 1794, n° 304; — an II, 1794, n° 154; — an III, 1794, n° 76; — an II, 1794, n° 185; — an III, 1795, n° 213; — an Ier, 1793, n° 163, etc., etc...

pour gagner les camps et s'accroupir sous les drape
Cela fait, tout changea de face. Qu'on mesure l'in
valle qui sépare la campagne de 1795 de la campa
de 1794 !

Pour ce qui est de l'intérieur, il s'opéra, dès le le
main du 9 thermidor, une métamorphose qui ne se
jamais, ni à aucune époque, ni chez aucun peuple.
eut comme une autre France, ayant un autre cœur,
autre esprit, et parlant une autre langue. Jusqu'à l
pression des visages parut changée. Devenue carth
noise, de romaine qu'elle était, la politique ne fut
qu'un commerce de mensonges. L'ère des vils compro
s'était ouverte. Les Montagnards corrompus et les r
listes cachés marchèrent un instant de concert, épiant l
casion de se tromper les uns les autres. Par suite d
mariage adultère, la Convention devint lâche sans ce
d'être violente. Une poignée de voleurs de grand chem
les Chouans, fit passer sous les fourches caudines une
semblée qui avait été l'effroi de la terre. Quelques h
mes, Soubrany, Goujon, Romme, restaient encore, v
lant sur l'héritage des vertus fortes : ils furent envoy
la guillotine. C'étaient les derniers des Romains. Er
cette monstrueuse alliance qui, baptisée dans le sang
vaincus de thermidor, avait été cimentée dans le s
même des républicains en prairial, fut noyée dans le s
des royalistes en vendémiaire.

Pendant ce temps, fut-il, du moins, coupé court
Terreur? Non. Elle s'exerça en sens inverse. On fut te
riste contre les terroristes, et l'on appela tels tous c
qu'on voulait tuer. A Paris, le bourreau fut moins
ployé qu'auparavant ; mais, dans les provinces, on
partout : Place aux assassins ! Là, on trouva moyen de
chérir sur les procédés sommaires de Fouquier-Tinvi
un coup de poignard, ce fut la justice. Il ne s'agi
plus d'atteindre un but héroïque, le but était dé

mais de revenir au régime des priviléges, le couteau à la main ; il ne s'agissait plus de sauver la patrie : la Coalition était en poussière. On se mit donc à tuer par vengeance, par modération aussi... Cela s'appela le retour à l'humanité ! Pour bien marquer qu'on n'était pas du parti des égorgeurs, on égorgeait. Qui aurait jamais rêvé quelque chose de plus affreux que les journées de septembre? Eh bien, à Lyon, à Aix, à Tarascon, à Marseille, il se passa des scènes à faire oublier les massacres de l'Abbaye. Seulement, certains procès-verbaux constatèrent que les prisonniers, dans telle prison, *manquaient*, tant le langage avait gagné en délicatesse! Et la pudeur avait si bien repris son empire sur les âmes, qu'il y eut des prisons où les assassins firent leur besogne, avec un masque sur le visage!

Détournons la vue.

Nous venons de dire, sans rien voiler, ce qui amena fatalement la Révolution à l'état de lassitude qui rendit possibles tant de barbaries en sens contraire. Mais ceux-là s'imaginent-ils la connaître, qui font tenir toute son histoire dans l'histoire de la Terreur?

Ah! ce qu'il y eut de vraiment admirable dans la Révolution est précisément ce que la plupart de ses historiens se sont étudiés à taire. Comme si elle n'avait pas remué toutes les idées et abordé tous les problèmes! Comme si elle n'avait pas agrandi d'une manière surprenante les horizons de l'esprit humain!

La liberté de conscience ; — les franchises de la pensée ; — l'inviolabilité du foyer domestique ; — l'égalité devant la loi ; — la proportionnalité entre les délits et les peines ; — la vertu et le talent mis au-dessus des priviléges de la naissance ; — en un mot, tout ce qui constitue le DROIT INDIVIDUEL, telle fut la religion pour laquelle vécurent et moururent les Girondins.

La liberté définie par le pouvoir donné au faible de

devenir libre ; — la justice assignée pour règle à berté ; — le droit au travail reconnu comme droit c laire du droit à la vie ; — la richesse de chacun consi comme une *dette* envers tous ; — les fonctions transfor en *devoirs ;* — le lien qui unit les citoyens d'un n État étendu aux diverses nations qui peuplent la terre l'obligation prescrite à tous les peuples libres de se dév à la défense de tous les peuples opprimés ; — en un l'ensemble des idées qui constituent le DROIT SOCIAL, fut la religion pour laquelle vécurent et moururen Montagnards.

Ces deux conceptions, loin d'être contradictoires, ét de nature à se compléter l'une l'autre, et elles re ment tous les éléments de la vérité.

Le point précis où elles s'harmonisent fut-il tro soit par les Girondins, soit par les Montagnards? sans doute. Et pourquoi s'en étonner? La Révolutio pouvait pas être et n'a pas été le point d'arrêt de l'e humain ; elle n'a pas subitement rendu immuabl monde moral qui, de même que le monde physiqu meut d'un mouvement éternel ; elle nous a laiss héritage un sol, indéfiniment fertile, à agrandir. n'est-ce rien que de l'avoir remué aussi profondéme ensemencé avec tant d'intelligence?

Selon l'écrivain royaliste Beaulieu, la Conver rendit onze mille deux cent dix décrets, activité peint l'époque : on vivait alors un siècle dans année. Et combien elle fut féconde cette activité si digieuse !

La Convention ne se contenta pas de poser le prin que toute société doit à ses membres le pain de l' comme celui du corps ; passant de la théorie à la tique, elle décréta :

Qu'il serait ouvert des maisons nationales où tous enfants seraient nourris, logés et instruits gratuitem

Que des ÉCOLES PRIMAIRES seraient fondées d'un bout à l'autre de la République ;

Qu'il serait établi trois degrés progressifs d'instruction, embrassant tout ce qu'il importe à l'homme et au citoyen de savoir ;

Que chaque département posséderait une ÉCOLE CENTRALE ;

Qu'une ÉCOLE NORMALE, à Paris, enseignerait l'art d'enseigner ;

Qu'il y aurait des ÉCOLES SPÉCIALES pour l'étude de l'astronomie, de la géométrie, de la mécanique, des langues orientales, de l'art vétérinaire, de l'économie rurale, des antiquités[1].

En même temps, la Convention nommait un jury chargé de prononcer sur les ouvrages relatifs à l'éducation physique et morale des enfants ;

Elle ouvrait un concours pour la confection des livres élémentaires ;

Elle généralisait l'enseignement de la langue française ;

Elle faisait publier le recueil des actions héroïques des républicains français ;

Elle faisait inventorier les collections précieuses ;

Elle fulminait des décrets sévères contre la dégradation des monuments ;

Elle veillait à la conservation des objets d'art trouvés sur des bâtiments pris par des corsaires français ;

Elle instituait des récompenses nationales pour les grandes découvertes ;

Elle prodiguait les secours aux savants et aux artistes ;

Elle poussait la sollicitude à l'égard de tout ce qui est

[1] Voy. le *Moniteur*, an Ier, 1793, nos 198, 227, 151, 262, 160, 164 ; — an IV, 1795, no 41 ; — an III, 1794, no 42.

utile jusqu'à proposer un prix pour le perfectionnem de la filature au fuseau;

Elle poussait le respect à l'égard des œuvres qui h rent l'esprit humain jusqu'à ordonner la publicatio la traduction des ouvrages de Bacon, trouvée dan papiers d'un condamné du 9 thermidor;

Elle décidait que des voyages scientifiques seraient trepris aux frais de l'État, et que la République s chargée de l'entretien des artistes envoyés à Rome;

Elle décrétait l'adoption, commençait la discus et votait les articles les plus importants du CODE CIVIL

Elle mettait en mouvement le TÉLÉGRAPHE;

Elle inaugurait le SYSTÈME DÉCIMAL;

Elle établissait L'UNIFORMITÉ DES POIDS ET MESURES;

Elle fondait le BUREAU DES LONGITUDES;

Elle réformait le CALENDRIER;

Elle instituait le GRAND-LIVRE;

Elle agrandissait et complétait le MUSÉUM D'HIST NATURELLE;

Elle ouvrait le MUSÉE DU LOUVRE;

Elle créait le CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS;

Elle créait le CONSERVATOIRE DE MUSIQUE;

Elle créait l'ÉCOLE POLYTECHNIQUE;

Elle créait l'INSTITUT[1].

L'esprit reste confondu quand on songe aux tragé contemporaines de ce grand enfantement. De quel voir étrange ne fallait-il donc pas qu'elle fût douée, révolution qui produisit tant de tribuns studieux,

[1] Voy. le *Moniteur*, an II, 1794, nᵒˢ 289, 131, 152, 104; — a 1793, nᵒˢ 145, 118, 58, 106, 107, 77; — an III, 1794, nº 57; — 1795, nº 41; — an Iᵉʳ, 1793, nᵒˢ 224, 235, 236, 238, 244; — an II, nº 37; — an Iᵉʳ, 1793, nº 94; — an Iᵉʳ, 1793, nᵒˢ 216 et 257: — a 1795, nº 281; — an Iᵉʳ, 1793, nº 265; — an II, 1794, nº 280; et 1793, nᵒˢ 18, 48, 87, 88; — an III, 1794, nº 84; — an Iᵉʳ, 1793, nº 21 an III, 1794, nº 22; et an III, 1795, nº 316; — an IV, 1795, nᵒˢ 35

d'athlètes méditatifs, et fit sortir du déchaînement de toutes les passions en délire, les calmes triomphes de la pensée? Ah! que les hommes de la génération présente la maudissent s'ils veulent, eux qui profitent de ses travaux : leurs anathèmes ne feront pas qu'elle n'ait pris souverainement possession d'eux, en dépit d'eux-mêmes; qu'elle n'ait marqué leur intelligence de son empreinte brûlante; qu'elle n'ait, à leur insu, fait passer dans leur âme une partie de son âme. Non, Saint-Just ne disait pas assez lorsqu'il disait: « La Révolution est une lampe qui brûle au fond d'un tombeau; » il aurait dû dire : « La Révolution est un grand phare allumé sur des tombeaux. »

FIN DU TOME DOUZIÈME ET DERNIER

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — La Coalition dissoute.

CHAPITRE II. — Terreur blanche.

CHAPITRE III. — Chute des Assignats.

CHAPITRE IV. — Famine.

CHAPITRE V. — Insurrection de la faim.

CHAPITRE VI. — Fureurs de la contre-révolution.

LIVRE QUINZIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Les émigrés.

CHAPITRE VI. — Reprise d'armes en Vendée.

LIVRE SEIZIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Les armées pendant la réaction.

CHAPITRE II. — Lutte entre les Thermidoriens et les royalistes.

CHAPITRE III. — Victoire des Thermidoriens sur les royalistes.

FIN DE LA TABLE DU DOUZIÈME VOLUME.

ERRATA

TOME V

Page 292, ligne 31, *au lieu de :* Grégoire IX, *lisez :* **Honorius III**
Page 293, ligne 3, *au lieu de :* Grégoire IV, *lisez :* **Grégoire IX.**

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

ŒUVRES DE WALTER SCOTT

Traduction de M. Defauconpret; édition de luxe entièrement revue et corrigée avec le plus grand soin, illustrée de 30 [illegible] et gravures sur acier d'après RAFFET. 30 vol. in-8 cavalier, pap[illegible] vélin. Prix [illegible]

Prix de chaque volume [illegible]

Tomes	Tomes	Tomes
1. Waverley.	11. Kenilworth.	22. La Jolie [illegible] Perth.
2. Guy Mannering.	12. Le Pirate.	23. Charles l[illegible]
3. L'Antiquaire.	13. Les Aventures de Nigel.	24. Robert co[illegible]
4. Rob-Roy.	14. Peveril du Pic.	25. Le Châ[illegible] lieux. La Démono[illegible]
5. Le Nain noir. Les Puritains d'Écosse.	15. Quentin Durward.	26. 27. 28. Histoire d'[illegible]
6. La Prison d'Édimbourg.	16. Eaux de Saint-Ronan.	29. 30. Romans p[illegible]
7. La Fiancée de Lammermoor. L'Officier de fortune.	17. Redgauntlet.	
8. Ivanhoé.	18. Connétable de Chester.	
9. Le Monastère.	19. Richard en Palestine.	
10. L'Abbé.	20. Woodstock.	
	21. Chroniques de la Canongate.	

LE MÊME OUVRAGE, *nouvelle édition*, publiée en 30 volumes [illegible] avec gravures sur acier. Chaque volume contient au moins un [illegible] plet et se vend [illegible]

ŒUVRES DE J. FENIMORE COOPER

Traduction de Defauconpret, ornée de 90 vignettes d'après les [illegible] MM. Alfred et Tony Johannot. 30 volumes in-8. [illegible]

On vend séparément chaque volume. [illegible]

Tomes	Tomes	Tomes
1. Précaution.	11. Le Bravo.	21. Le Feu-Fo[illegible]
2. L'Espion.	12. L'Heidenmauer.	22. A Bord et à [illegible]
3. Le Pilote.	13. Le Bourreau de Berne.	23. Lucie Hard[illegible]
4. Lionel Lincoln.	14. Les Monikins.	24. Wyandotté.
5. Les Mohicans.	15. Le Paquebot.	25. Satanstoe.
6. Les Pionniers.	16. Ève Effingham.	26. Le Porte-[illegible]
7. La Prairie.	17. Le Lac Ontario.	27. Ravensnest[illegible]
8. Le Corsaire rouge.	18. Mercédès de Castille.	28. [illegible]
9. Les Puritains.	19. Le Tueur de daims.	29. Le Cratère[illegible]
10. L'Écumeur de mer.	20. Les Deux Amiraux.	30. Les Mœurs [illegible]

LE MÊME OUVRAGE, *nouvelle édition*, publiée en 30 volumes [illegible] avec gravures sur acier. Chaque volume contient au moins un [illegible] et se vend [illegible]

[illegible]

